This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1264

Per. 3917 d. 156
2.5.24

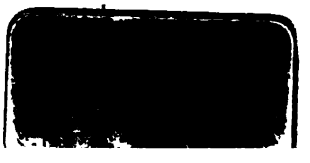

REVUE

CONTEMPORAINE

2e s. — TOME XXIV. — 15 NOVEMBRE 1861. 8

En vertu des traités internationaux relatifs à la propriété littéraire, la reproduction et la traduction des articles de cette REVUE sont interdites.

REVUE

CONTEMPORAINE

DIXIÈME ANNÉE

2e SERIE.—TOME VINGT-QUATRIÈME

LIXme DE LA COLLECTION

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE

RUE DU PONT-DE-LODI, 1

1861

Les auteurs et les éditeurs se réservent tous droits de traduction et de reproduction.

LA

POLITIQUE PRUSSIENNE

ET LA

NATIONALITÉ POLONAISE

DANS LE GRAND-DUCHÉ DE POSEN

Depuis les tristes événements du mois de février dernier, il ne s'est point passé de jour où la population du grand-duché de Posen n'ait témoigné, d'une manière éclatante, l'indissoluble solidarité qui unit désormais tous les membres de la grande famille polonaise. Des services funèbres pour les récentes victimes de la brutalité moscovite ont été célébrés tour à tour dans les plus grandes cités et dans les plus humbles villages, à Posen et à Gnesne, puis à Trzemeszno, à Exin, à Lubow, à Wongrowiec, à Grodzisko, à Slawno, à Wreschen; hier, les églises se tendaient de noir en l'honneur des martyrs de Varsovie; aujourd'hui, c'est pour les morts de Wilna que le catafalque se dresse dans la nef; des villes entières prennent le deuil; des milliers de citoyens se pressent autour des autels en chantant le vieil hymne national *Boze cos Polske*, ou bien encore cette prière que les nouvelles souffrances de la patrie viennent de leur inspirer : « Vierge Marie, protége-nous! Un sauvage ennemi massacre ton peuple désarmé, foule aux pieds la croix du Seigneur et profane tes images. Nos épaules saignent sous un joug cruel, mais nos cœurs conservent l'espérance. Nous offrons notre poitrine nue aux balles

de l'ennemi..... Puisse ce sacrifice rendre à notre patrie la liberté ! O Marie, protége-nous ! »

Mais si imposantes que soient par leur nombre et par leur unanimité ces manifestations du patriotisme polonais, si menaçants que soient, pour les maîtres étrangers, ces cris de douleur et ces chants d'espérance, les autorités prussiennes y assistent avec indifférence, sans rien faire le plus souvent pour empêcher ou pour troubler ces démonstrations ; à peine ont-elles cru nécessaire de les interdire dernièrement : elles sont sûres qu'avec la nombreuse armée dont elles disposent, avec l'habile police qui les sert, elles pourront toujours, quand elles le jugeront indispensable, arrêter le mouvement et comprimer aisément tout essai d'insurrection. Seulement, comme le gouvernement de Berlin est un gouvernement libéral, et qu'à ce titre il professe un certain respect pour l'opinion, il veut, avant de vaincre les ennemis de sa domination sur les champs de bataille, triompher d'eux également sur le terrain du droit ; il veut, avant d'écraser sous la mitraille des paysans armés de bâtons et de faux, faire retomber sur ses victimes la responsabilité de leur propre trépas, en les dépeignant à l'Europe civilisée comme des violateurs de tous les traités, comme d'incorrigibles rebelles, comme des anarchistes indignes d'intérêt et de pitié. Voilà pourquoi sans doute il vient de lancer, comme complément aux discours de M. Schwérin à la Chambre des deputés et aux articles de la presse ministérielle sur la question polonaise, quatre ou cinq brochures dans lesquelles il essaye d'établir : 1° Qu'en se partageant la Pologne, les souverains de Prusse, d'Autriche et de Russie ont fait un acte de haute sagesse et de parfait désintéressement ; 2° que le congrès de Vienne, en promettant aux Polonais que leur nationalité serait respectée, n'avait nullement l'intention de leur garantir une existence politique distincte au milieu des Etats auxquels il les incorporait ; 3° que le gouvernement prussien a toujours montré la plus grande sollicitude pour les intérêts matériels et moraux de ses sujets slaves ; et que, si ceux-ci osent se plaindre, c'est qu'ils sont des monstres d'ingratitude ; 4° enfin, qu'en réclamant bruyamment contre une prétendue oppression, les Polonais du grand-duché de Posen n'ont d'autre but que d'en faire peser à leur tour une bien réelle sur les Allemands domiciliés dans la province, et que c'est pour le roi de Prusse un devoir sacré de protéger ses compatriotes contre le despotisme slave. Tels sont, en substance, les principaux arguments que nous trouvons développés dans l'écrit anonyme intitulé : *Les Prétentions polonaises touchant la province de Posen*, comme dans l'élégant ouvrage de M. Noah, fonctionnaire supérieur au ministère de l'intérieur, sur *la Position des Polonais en Prusse, sous le rap-*

port des droits de l'Etat; dans le gros et lourd pamphlet qui vient d'être publié à Berlin, par un ancien député de la province de Posen, sous ce titre : *Le grand-duché de Posen et les Polonais, en face du principe des nationalités;* comme dans la brochure française, qui a paru récemment à Paris, sur *la Situation politique et sociale du grand-duché de Posen.* Les deux premières de ces publications sont écrites avec une certaine dignité et une apparente modération; la troisième, tour à tour pédante et passionnée, émaille çà et là ses interminables dissertations d'invectives contre les Polonais et d'injures contre la France; quant à la brochure rédigée dans notre langue, elle nous traite naturellement avec la plus grande courtoisie, et ne parle qu'avec respect « du caractère généreux et philanthropique » de notre nation. Mais, sauf les contrastes que nous venons de signaler dans le ton et le style de ces écrits, ils ont entre eux une certaine ressemblance et comme un air de famille qui frappe tout d'abord; on est étonné de les voir invoquer invariablement les mêmes principes, citer les mêmes faits, et en tirer les mêmes conséquences; et, comme le hasard ne pourrait produire entre quatre écrivains une pareille conformité d'opinions et de renseignements, on est sur le point d'attribuer à la force de la vérité ce rare et touchant accord, quand tout à coup l'on s'aperçoit qu'il est tout simplement l'effet d'un mot d'ordre, et qu'au lieu d'avoir devant soi des œuvres distinctes et indépendantes, on n'a sous les yeux que des rédactions un peu différentes d'un seul et même *communiqué.* Cette découverte nous a médiocrement affligé, nous l'avouerons franchement : car ce que nos brochures perdaient ainsi en valeur et en mérite individuel, elles le regagnaient amplement en importance collective; et, si elles n'offraient plus l'intérêt qui s'attache d'ordinaire aux recherches consciencieuses d'un particulier appliquant de bonne foi son intelligence aux problèmes sociaux, elles acquéraient, jusqu'à un certain point, l'importance politique d'un manifeste officiel. Nous savons donc maintenant comment le gouvernement prussien entend justifier sa conduite à l'égard des habitants du grand-duché de Posen; nous connaissons tous les arguments qu'il lui a été possible de suggérer aux habiles avocats qu'il s'est choisis; si cette justification est incomplète, si ces arguments sont réfutables, la politique de la Prusse vis-à-vis de la nationalité polonaise est définitivement jugée.

I

Le partage de la Pologne est un des faits historiques sur lesquels la conscience humaine s'est prononcée avec le plus d'unanimité et d'énergie, et nous ne serions pas revenu sur ce triste sujet, s'il ne s'était rencontré en Allemagne des écrivains assez courageux pour tenter la plus impossible des apologies. Suivant eux, ce sont les Polonais qui par leurs éternelles dissensions ont contraint les puissances voisines d'intervenir. « La république était tombée dans la plus complète anarchie, elle était devenue un foyer toujours ardent de révoltes, de troubles et de désordres; chaque jour, l'incendie se propageait davantage et menaçait de mettre en feu les contrées limitrophes : ce fut alors que les trois souverains, mus par un sentiment d'humanité autant que par le légitime souci de leur propre conservation, se décidèrent à entrer en Pologne pour sauver leurs Etats d'un péril imminent, en ôtant à une turbulente nation l'indépendance dont elle abusait. » Voilà donc le partage de 1772 justifié par des considérations d'intérêt général! Ce n'est plus un odieux acte de spoliation, comme nous l'avions cru jusqu'ici, c'est une simple expropriation pour cause d'utilité publique, à laquelle n'aurait même pas manqué l'indemnité de rigueur, puisqu'en échange d'une liberté funeste les Polonais auraient obtenu les bienfaits de l'ordre sous une paternelle autorité.

Malgré notre respect pour ce principe du droit nouveau, qui permet à chaque peuple de modifier à son gré sa constitution intérieure sans immixtion étrangère, principe qui, rappelons-le en passant, eût épargné bien du sang à notre patrie et au monde s'il eût été reconnu il y a soixante ans, alors que la France, pour des crimes semblables à ceux de la Pologne, était menacée, elle aussi, d'un démembrement, nous ne reprocherons pas à des rois du XVIIIe siècle d'avoir violé la trop récente loi de non-intervention; et puisqu'il était admis de leur temps que lorsqu'un voisin laisse brûler sa maison on a le droit, non-seulement d'y entrer de force pour éteindre le feu, mais encore de s'installer chez lui pour l'empêcher de commettre une seconde fois la même imprudence, nous accorderions assez volontiers à Frédéric et à Catherine le bénéfice des circonstances atténuantes, si l'on pouvait seulement nous prouver qu'ils ont réellement envahi la république pour les motifs d'humanité qu'on leur prête. « En doutez-vous? s'écrie avec colère l'ancien député de Posen; c'est une vérité universellement reconnue, un fait acquis à l'histoire et qui

ne saurait être contesté que par des *Polomanes* sans intelligence ou sans bonne foi, par des Français légers et ignorants ! » La légèreté et l'ignorance des Français sont proverbiales en Allemagne : nous subissons assez patiemment le premier reproche, aimant mieux sans doute le mériter que de tomber comme nos voisins dans l'excès contraire ; quant au second, c'est un peu notre faute, s'ils s'en montrent envers nous si prodigues : nous avons tant exalté leur érudition, qu'ils ont fini par prendre naïvement nos compliments au pied de la lettre, et qu'à présent ils nous regardent avec dédain du haut de la réputation que nous leur avons faite. Portons donc bravement la peine de notre courtoisie exagérée envers les peuples étrangers, et pardonnons quelques *vivacités* à des contradicteurs que nous croyons pouvoir réfuter.

Il est toujours difficile de pénétrer les secrets motifs des actions humaines ; et cette recherche, quelque sagacité qu'on y déploie, ne saurait guère aboutir qu'à des hypothèses et des conjectures. Il semble donc qu'en se portant si hautement garants des nobles mobiles qui auraient déterminé les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse à s'approprier chacun une partie de l'Etat voisin, les auteurs des brochures allemandes n'ont point couru grands risques, et qu'il doit nous être presque impossible de prouver péremptoirement l'inexactitude de leurs assertions. Mais malheureusement pour leur thèse, Frédéric II a raconté dans ses Mémoires, avec les plus grands détails, toutes ses négociations avec les deux autres cours ; et de cet exposé, dont les écrivains prussiens ne pourront contester ni la fidélité, ni l'autorité, il ressort avec la dernière évidence : en premier lieu, que loin de céder à une impérieuse nécessité politique ou à de hautes considérations d'humanité, les puissances co-partageantes n'ont fait qu'obéir aux suggestions d'une basse avidité ; en second lieu, que des trois souverains, c'est le grand Frédéric qui a joué dans ce complot le rôle à la fois le plus actif et le plus honteux, et que par conséquent c'est sur lui, c'est-à-dire sur la Prusse que doit retomber toute la responsabilité du démembrement de la Pologne.

La perpétuelle ingérence de la Russie et de la Prusse dans les affaires intérieures de la république, bien avant le partage de 1772, est un fait de notoriété historique, et nous ne pensons pas que les savants Allemands poussent..... l'érudition jusqu'à le contester ; mais ils prétendront que l'influence des deux gouvernements, essentiellement pacificatrice, s'exerça toujours dans l'intérêt de l'ordre et pour le bien des Polonais. Ouvrons donc les Mémoires de Frédéric, et voyons, par exemple, quel rôle jouèrent les Prussiens et les Russes dans l'élection de Stanislas Poniatowski : « Auguste III venait de

mourir; l'impératrice voulait disposer du trône vacant en faveur de Stanislas Poniatowski, *dont la personne lui était particulièrement agréable.* La Prusse était pour cette fin l'alliée qui lui convenait le mieux..... Un traité fut donc signé au mois de mars de 1764 entre les deux puissances, par lequel on s'engagea à faire en sorte que l'élection tombât sur un Piast; on convint en outre *de s'opposer à ce que le royaume de Pologne devînt héréditaire, et à ne pas souffrir les entreprises de ceux qui tenteraient, en changeant la forme du gouvernement, d'y introduire le pouvoir monarchique.* » En exécution de ce traité, dix mille Russes s'approchèrent de Varsovie, « tandis que, sur les frontières de la Pologne, les troupes prussiennes faisaient des démonstrations qui pouvaient convaincre ces républicains que ceux qui voudraient s'ingérer dans cette élection contre la volonté de la Russie et de la Prusse trouveraient à qui parler. » (Œuvres posthumes de Frédéric II, 1788, tome V, Mémoires de 1763 à 1775). Il était difficile de résister à de pareilles raisons; cependant, comme d'après la constitution le roi devait être élu à l'unanimité, et qu'il aurait pu se rencontrer quelque gentilhomme polonais assez téméraire pour braver les armées russes et prussiennes, les deux puissances, pour plus de sûreté, firent changer la forme de la Diète : « elle fut assemblée sous forme de confédération, afin d'annuler le *liberum veto.* » A cette Diète en succéda bientôt une autre, toujours sous le nom de confédération, et « ce fut elle qui, *par les fortes recommandations* et l'appui des ambassadeurs russe et prussien, élut roi Stanislas Poniatowski. » A peine monté sur le trône, le nouveau souverain eut le malheur de déplaire à ses puissants protecteurs; « ses oncles, les princes Czartorysky voulurent profiter de la suppression du *liberum veto* pour faire adopter à la simple pluralité des voix des mesures qui devaient augmenter l'autorité royale; mais aussitôt la Prusse déclara que le *liberum veto* avait été suspendu, non aboli, et qu'elle ne souffrirait pas qu'il fût apporté aucun changement à l'ancienne constitution polonaise; en même temps, la Russie fit de nouveau avancer ses troupes. » Ainsi, l'impératrice et le roi de Prusse gouvernaient despotiquement le pays, faisant et défaisant à leur gré les rois et les lois, employant tour à tour la corruption et les armes pour empêcher toute réforme politique sérieuse, entretenant surtout soigneusement les deux mortelles plaies de la Pologne, l'électivité du prince et le droit de veto du citoyen. N'est-on pas saisi d'indignation quand on voit ensuite ces mêmes souverains prétexter, pour légitimer leur usurpation, des désordres qu'eux seuls avaient fomentés, les dangers d'une constitution qu'eux seuls s'obstinaient à soutenir; et qu'on les entend déclarer, *au nom de la très sainte Trinité*, dans le préambule du traité de partage, que « l'esprit de faction,

les troubles et la guerre intestine dont le royaume de Pologne est agité depuis plusieurs années et l'anarchie qui y augmente chaque jour au point d'y anéantir toute autorité de gouvernement régulier, donnant à redouter que cet Etat ne soit entièrement bouleversé, les puissances limitrophes se voient obligées, de peur que la sécurité de leurs propres Etats ne se trouve compromise, de rétablir la tranquillité et le bon ordre dans cette république, en lui procurant une existence politique plus conforme aux intérêts des pays voisins! » N'est-ce pas à la fois le comble de l'audace et de l'hypocrisie?

Frédéric a eu du moins le bon goût de ne pas essayer dans ses Mémoires de justifier sa conduite, et son récit est partout d'une remarquable sincérité. La guerre venait d'éclater entre les Turcs et les Russes, et ceux-ci avaient remporté dès le début les avantages les plus signalés. « Cette guerre contrariait fort le roi de Prusse : d'abord elle le mettait dans l'obligation de payer à Catherine II les subsides stipulés par l'alliance, qui montaient annuellement à 480,000 écus ; ensuite, il n'était pas de son intérêt de voir la puissance ottomane entièrement écrasée, ayant à craindre que son alliée, devenue trop puissante, ne voulût à son tour lui imposer des lois, comme elle le faisait à la Pologne. » Il était dans cet embarras, quand un incident imprévu lui offrit le moyen d'en sortir. Un corps autrichien était entré en Pologne et s'était emparé de la seigneurie de Zips, sur laquelle Marie-Thérèse croyait avoir des droits. A cette nouvelle, l'impératrice de Russie s'écria que, si tout le monde voulait avoir des troupes en Pologne, il n'y avait plus qu'à se partager ce malheureux royaume! Ce mot, qui fut sur-le-champ rapporté à Frédéric, fut pour lui un trait de lumière; le démembrement de la république polonaise était en effet la seule manière de contenter tous les intérêts : la Russie, qui choisirait d'abord une province à sa convenance, se trouvant ainsi largement indemnisée, ferait aux Ottomans des conditions plus douces; l'Autriche, satisfaite d'une acquisition toute gratuite, emploierait son influence sur les Turcs pour les décider à traiter; la Prusse, outre un utile accroissement de territoire, gagnerait au rétablissement de la paix de n'avoir plus de subsides à payer; enfin, les trois puissances s'étant également agrandies, l'équilibre entre elles se trouverait maintenu. Séduit par ces considérations, le roi chargea son ambassadeur, le comte de Solms, d'examiner *si les paroles échappées à l'impératrice avaient quelque solidité, ou si elles avaient été proférées dans un moment d'humeur et d'emportement passager*. « Le comte de Solms trouva les sentiments partagés sur ce sujet : Panin, qui avait fait déclarer, au commencement des troubles de la Pologne, que la Russie maintiendrait l'indivisibilité de ce royaume, sentait de la répugnance pour ce démembrement; il promit néan-

moins de ne s'y point opposer si l'affaire passait au conseil; mais l'impératrice était flattée de l'idée qu'elle pourrait sans danger étendre les limites de son empire; ses favoris et quelques ministres qui s'en aperçurent se rangèrent de son sentiment, de sorte que le projet de partage passa à la pluralité des voix. Panin, en communiquant à de Solms les choses que nous venons de rapporter, exigea comme un préalable que le roi sondât les sentiments de la cour de Vienne au sujet de ce partage. » Frédéric, en effet, s'empressa de le faire, mais ses ouvertures furent mal accueillies; le prince de Kaunitz répondit qu'en occupant quelques parcelles de la Pologne sur les confins de la Hongrie, l'Autriche n'avait voulu que se saisir d'une garantie provisoire pour des sommes qui lui étaient dues par la république, et que si la présence de ses troupes à Zips pouvait faire naître aux autres cabinets l'idée d'un partage, elle était prête, plutôt que d'y donner les mains, à rappeler ses soldats, pourvu que la Russie et la Prusse retirassent aussi les leurs. « Dans une affaire de cette nature, poursuit le royal historien, *il ne fallait pas se laisser décourager par des bagatelles.* On pouvait prévoir que la cour de Vienne changerait de sentiments sitôt que la Russie et la Prusse seraient bien d'accord, parce que les Autrichiens préféreraient d'avoir part à ce partage à tenter les hasards de la guerre contre aussi forte partie. Pour profiter de combinaisons aussi favorables, le roi (Frédéric parle toujours de lui-même à la troisième personne) *résolut de pousser l'affaire du partage.* Il observa le silence envers la cour de Vienne pour lui laisser le temps de réfléchir; en même temps, le comte de Solms fut chargé d'avertir la cour de Russie que les ouvertures du traité de partage avaient été faites à Vienne, et que, *quoique le prince Kaunitz eût évité jusqu'alors de s'expliquer sur ce sujet,* on pouvait néanmoins prévoir qu'il y donnerait volontiers les mains aussitôt que les deux autres puissances seraient convenues de leurs intérêts réciproques. *Il se servit de ce motif pour accélérer la conclusion de cette affaire, parce qu'il n'y avait pas un moment à perdre.* » Après quelques hésitations qui mettaient Frédéric au désespoir, Catherine parut enfin disposée à entrer en conférence au sujet du partage, et invita le comte de Solms à lui soumettre un projet; « *on l'expédia bien vite de Berlin;* il donnait carte blanche à la Russie, qui pouvait choisir en Pologne, selon sa convenance, telle province dont elle jugerait à propos de prendre possession. » Cependant l'impératrice ne se tint pas pour satisfaite; elle exigeait avant tout que le roi de Prusse s'engageât à lui fournir des troupes et de l'argent en cas de guerre, sans vouloir elle-même promettre la réciprocité; de plus, elle prétendait garantir son indépendance à la ville de Dantzick, bien qu'elle fût la capitale d'une province échue à la Prusse. Frédéric céda sur le

premier point, dans l'espérance que la paix prochaine le délivrerait bientôt d'un engagement onéreux; quant au second, il réfléchit « qu'étant possesseur de la Vistule et du port de Dantzig, il parviendrait aisément un jour à assujettir aussi la ville, et qu'il ne fallait pas arrêter une négociation aussi importante pour un avantage qui proprement n'était que différé. » Il accepta donc l'ultimatum des Russes *qui après bien des longueurs* arriva enfin de Saint-Pétersbourg, le 12 janvier 1772. Mais l'Autriche refusait toujours d'acquiescer au démembrement : le roi fit comprendre au prince de Kaunitz « qu'il ne pouvait plus empêcher le partage de la Pologne, à moins d'attaquer sans aucun allié la Prusse et la Russie en même temps. Cette chance était trop désavantageuse pour qu'un homme, pour peu qu'il fût prudent, voulût en courir les risques; il ne lui restait donc d'autre parti raisonnable que celui de se joindre aux deux cours alliées, afin de participer au partage de la Pologne, et de maintenir par ce moyen l'équilibre entre les trois puissances. » L'Autriche finit par consentir, mais en réclamant pour elle-même une part si grosse que les Russes indignés voulurent rompre toute la négociation; Frédéric reprit son rôle de médiateur, arrachant aux uns quelques concessions, représentant aux autres « qu'il fallait se hâter de conclure si l'on ne voulait pas que d'autres puissances profitassent de ces mésintelligences pour empêcher le partage, » et la triple convention fut enfin signée à Saint-Pétersbourg par les ministres des trois souverains, le 5 août 1772. Au commencement de septembre, on envoya au roi de Pologne et à la république, pour les inviter à signer le traité de cession, trois généraux, soutenus chacun par dix mille hommes; « *les Polonais firent d'abord les revêches; ils répugnaient à tout ce qu'on leur proposait;* » on les menaça de leur enlever le terrritoire qu'on leur avait laissé, et, pour conserver au moins la moitié de leur malheureuse patrie, ils signèrent le traité qui leur arrachait l'autre moitié. En récompense de leur soumission, une clause de l'acte du 18 septembre leur garantit, au nom des trois puissances, toutes les provinces qui leur restaient. Peu de mois après, cette clause était violée et une députation de Polonais venait réclamer à Saint-Pétersbourg contre les continuels empiètements des Prussiens et des Autrichiens. « *Ces plaintes*, c'est Frédéric lui-même qui le reconnaît, *n'étaient pas tout à fait dépourvues de fondement;* car les Autrichiens, abusant d'une carte peu exacte de la Pologne, ayant confondu le nom de deux rivières, la Sbruze et la Podhorze, avaient sous ce prétexte étendu leurs limites bien au delà de ce qui leur était assigné par le traité de partage. Or, on était convenu que les différents partages se feraient avec une si parfaite égalité que les portions échues aux trois puissances ne seraient pas plus considérables les unes que les autres :

comme donc les Autrichiens avaient enfreint cette condition, le roi se crut autorisé à faire de même ; il étendit en conséquence ses limites et enferma la vieille et la nouvelle Netze dans la partie de la Pomérellie qu'il possédait déjà. » Les Autrichiens firent droit sur-le-champ à ces justes plaintes, et offrirent de larges restitutions ; quant au roi de Prusse, dont l'avis était *« qu'il fallait laisser crier les Polonais,* » il envoya son frère Henri près de l'impératrice, avec mission d'éluder autant que possible ces importunes réclamations ; il fut cependant obligé de restituer « une partie du lac de Goplo et quelques villages aux environs de Thorne. »

Nous avons suivi fidèlement le récit du grand Frédéric, nous bornant quelquefois à le résumer, le transcrivant la plupart du temps *in extenso*. Peut-on réimprimer trop souvent des pages si instructives, quand on rencontre encore, — non pas seulement en Allemagne[1], — mais en France, en Italie, des historiens qui hésitent à désigner le véritable instigateur du démembrement de la Pologne : « Qui osa le premier, se demande Cantù, proposer de porter un coup qui était dans la pensée de tous ? *C'est ce qui n'est pas éclairci ;* l'historien de la maison d'Autriche s'exprime ainsi : « Ce fut une action si odieuse, » que chacune des trois puissances s'efforça d'en rejeter la honte sur » les deux autres. » La proposition en a été attribuée le plus généralement à Frédéric II, mais il le nia et des découvertes successives paraissent l'en disculper. Nous ne savons de quelles découvertes l'auteur italien veut parler ; quant aux dénégations du roi, c'est dans sa correspondance avec Voltaire qu'il faut les chercher ; mais si formelles qu'elles soient, elles ne sauraient désormais ébranler notre conviction. Nous venons de lire la confession du coupable. Il nous a raconté dans les plus grands détails comment, sur un mot échappé à l'impératrice de Russie, il entrevit la possibilité d'un partage, avec quelle promptitude il en sentit aussitôt les avantages pour ses alliés et surtout pour lui-même, avec quelle vigueur il s'appliqua ensuite à *pousser l'affaire.* Lui seul souhaitait ardemment le démembrement de la Pologne, ne pouvant pour le moment s'agrandir d'aucun autre côté et n'ayant pas d'autre moyen de s'affranchir de subsides onéreux ; Catherine, dont l'ambition était tournée surtout vers Constantinople, et qui gagnait peu à s'approprier une partie d'un royaume qu'elle possédait indirectement tout entier, hésitait et ne voulait rien entreprendre avant de connaître les intentions de Marie-Thérèse ; pour celle-ci, soit par honnêteté, soit parce qu'elle préférait étendre ses frontières du côté des bouches du Danube, elle refusait catégorique-

[1] Tous les historiens prussiens, Dohm, Gœrtz, Koch, Scœhll, Preuss, Martens, etc., ont déclaré unanimement que Frédéric n'avait jamais songé au partage de la Pologne.

ment. Frédéric alors déploie une duplicité qu'on ne s'attendait pas à trouver chez l'auteur de *l'Anti-Machiavel;* il commence par surprendre le consentement de la cour de Saint-Pétersbourg en feignant d'avoir reçu de Vienne une réponse encourageante; puis de l'adhésion ainsi dérobée à la Russie il se fait une arme pour intimider l'Autriche et vaincre sa résistance. Mais les négociations ne marchent pas assez vite à son gré : il faut voir avec quelle impatience il les presse, avec quel zèle il emploie sa médiation entre les prétentions rivales, avec quel désintéressement il refrène sa propre avidité sitôt qu'elle peut devenir un obstacle, comme il tremble que l'inopportune intervention des autres puissances ne vienne soudain lui faire perdre le fruit de ses efforts; et puis, quand l'œuvre de spoliation est consommée, comme il s'en applaudit, comme il s'en fait un titre de gloire ! « Ainsi finirent ces négociations qui avaient demandé tant de patience, de fermeté et d'adresse..... j'étais parvenu à indemniser notre monarchie de ses pertes passées en incorporant la Prusse polonaise dans nos anciennes provinces; cette acquisition était une des plus importantes que nous pussions faire. » (*Avant-propos*, p. 6.) Frédéric le Grand a réclamé la responsabilité du partage de la Pologne devant la reconnaissance de ses compatriotes; qu'il accepte donc aussi cette responsabilité devant les sévérités de l'histoire, sauf à en partager le poids avec ceux qui ont hérité des fruits de sa politique et qui aujourd'hui encore la continuent et la défendent.

II

Mais détournons nos regards d'un passé trop lointain : ce n'est plus en conséquence de la Convention de 1772 que la Prusse détient une partie de la Pologne, c'est en vertu des traités de 1815, comme nous le rappelle avec raison l'auteur de *la Position des Polonais en Prusse sous le rapport des droits de l'Etat.* « Quoi que l'on puisse penser, dit-il, du démembrement au point de vue du sentiment et de la morale, que l'on approuve la conduite des souverains co-partageants, ou qu'on s'associe aux trop fameuses larmes de Marie-Thérèse, peu nous importe aujourd'hui : 1815 a légitimé 1772, le consentement unanime de toutes les puissances européennes nous a donné le grand-duché de Posen, et si l'on veut connaître l'étendue de nos droits sur cette province, ce sont les décisions du congrès qu'il faut examiner. » M. Noah se félicite donc que la brochure française *la Russie et les traités de Vienne* ait porté la question sur ce terrain, et sa vive satisfaction est naturellement partagée par tous

nos pamphlétaires allemands. Ils se félicitent, avec l'édifiant accord que nous avons signalé plus haut, d'avoir devant eux un adversaire qui consent à laisser de côté ces idées révolutionnaires de respect pour les droits des peuples, de sympathie pour les opprimés, de moralité politique enfin, dont *certains* gouvernements (ô scandale !) se font à présent les patrons, un adversaire qui veut bien reconnaître pour critérium assuré de la justice le texte des traités, et pour base du droit public les arrêts de la diplomatie, un adversaire raisonnable en un mot, et avec qui l'on peut discuter. C'est faire en effet beau jeu aux ennemis de la Pologne, que de subordonner la légitimité de ses réclamations aux décisions du congrès de Vienne, et l'on ne peut s'attendre, d'après la composition du tribunal où la cause se trouve ainsi portée qu'à une sentence capable de combler d'aise les publicistes prussiens. Cinq puissances seulement, et non pas *toutes* les puissances européennes, comme le prétend M. Noah pour nous accabler sous une écrasante unanimité, furent appelées en 1815 à décider du sort de la Pologne : ce furent d'abord les trois *partageuses* de 1772, la Russie, l'Autriche et la Prusse ; puis l'Angleterre qui, par l'avidité avec laquelle elle venait de se ruer sur les deux hémisphères, avait perdu le droit d'adresser à d'autres des conseils de justice et de modération ; puis enfin la France, abreuvée d'humiliations, traitée sans cesse en ennemie vaincue, exclue le plus souvent des délibérations, et réduite en quelque sorte à écouter aux portes. Voilà donc cet imposant aréopage européen réduit à cinq juges, dont les trois premiers sont parties intéressées dans le procès, et les deux autres dépourvus d'autorité, l'un à cause de ses propres prévarications, l'autre à cause de sa faiblesse ; si un pareil tribunal a condamné les prétentions des Polonais, on avouera que son arrêt ne saurait peser d'un grand poids dans la balance ; si, au contraire, malgré ses dispositions hostiles, il n'a pu s'empêcher de reconnaître l'excellence de leurs droits, sa déclaration, si affaiblie qu'elle soit, si ambiguë qu'elle puisse sembler, n'est-elle pas la plus irrécusable des preuves ?

Les dernières séances du congrès de Vienne furent troublées par de pénibles et mesquines disputes, dont le souvenir a jeté jusqu'aujourd'hui sur toutes ses décisions un défavorable reflet : on vit la Prusse, qui dans cette circonstance encore semble s'être choisi le rôle le moins honorable, marchander sa signature en réclamant ici un million d'hommes, là cent mille, ailleurs cinquante mille seulement ; puis, quand elle parut avoir son compte, recommencer à discuter non plus sur la quantité, mais sur la qualité de ses nouveaux sujets, soutenant qu'un Polonais ne valait pas un Westphalien, et qu'un Westphalien ne valait pas un Saxon ; on eut grand peine à la

satisfaire, et pour salaire de ce difficile labeur, les diplomates de 1815 emportèrent la réputation d'avoir traité les peuples comme des troupeaux, de s'être réparti des âmes humaines comme on se partage des têtes de bétail. Mais, si mérité que puisse être ce reproche, il ne doit pas nous rendre injustes envers eux et nous empêcher de reconnaître que leurs premières déclarations furent empreintes d'une véritable grandeur.

Durant les dix dernières années, les rois de l'Europe, devenus sujets à leur tour, avaient éprouvé combien il est dur d'obéir, même à un homme de génie ; ils avaient appris ensuite, en brisant leur joug, combien est sacré l'amour de l'indépendance, combien l'exaltation patriotique est féconde, non-seulement en miracles mais encore en bienfaits. Le despotisme leur était devenu odieux, quand ils avaient cessé de l'exercer pour le subir ; la liberté ne leur semblait plus si dangereuse, depuis qu'ils lui avaient dû leur salut ; ils méprisaient les jugements de la force qui leur avaient été si longtemps contraires ; ils vénéraient le droit, l'équité, la justice, qu'ils s'étaient accoutumés à considérer comme leur seul recours. Tel était l'état de leur esprit quand ils arrivèrent à Vienne, et leur langage fut conforme à leurs sentiments. Loin de combattre avec une aveugle animosité les principes de la révolution, ils leur rendirent hommage en protestant hautement contre l'esclavage, en proclamant la liberté des fleuves, en engageant les nouveaux souverains de France et d'Espagne à accorder à leurs sujets des constitutions conformes au progrès des idées. Ils étaient encore dans ces généreuses dispositions, quand l'empereur de Russie mit sur le tapis du congrès la question polonaise. Il commença par déclarer qu'à ses yeux le partage de la Pologne avait été un attentat dont les conséquences morales n'avaient cessé de peser sur l'Europe, et qu'il était honnête et politique de le réparer ; il ajouta que, cette réparation lui étant plus facile qu'à tout autre, puisqu'il possédait la plus grande partie des provinces polonaises, il avait l'intention de s'en charger ; il comptait, grâce aux restitutions que ferait la Russie, et à celles que ne refuseraient sans doute pas les autres puissances, rétablir la Pologne, la constituer sous son sceptre en royaume séparé, la doter d'institutions libres, la modérer dans l'usage qu'elle en ferait, opérer en un mot une œuvre qui serait la gloire de l'Europe et du congrès de Vienne. Cette proposition qui, si elle eût été acceptée, aurait un jour rendu plus facile l'entier affranchissement de la nation polonaise, ne fut point favorablement accueillie ; les obstacles ne vinrent point de la Prusse, gagnée par Alexandre, qui, en échange du grand-duché de Posen, lui avait promis le royaume de Saxe ; ce fut l'Autriche, ce fut la France, l'Angleterre surtout, qui s'y opposèrent avec le plus d'énergie. Le

partage de la Pologne, répondit lord Castlereagh au czar, a été un attentat, et ce n'est pas l'Angleterre, constamment attachée à le combattre, qui soutiendra jamais le contraire. Aussi serait-elle disposée à consentir au rétablissement de la Pologne si on le voulait complet, sincère et avec les conditions convenables. Si par exemple l'Autriche rendait tout ce qu'elle a de la Pologne, si la Russie, la Prusse, se prêtaient aux mêmes restitutions, si on constituait ce royaume à part, sans dépendance d'aucun de ses voisins, si on lui donnait un roi polonais, et sinon polonais, indépendant du moins des trois co-partageants, si on ajoutait à ce don des institutions suffisamment monarchiques et libérales, l'Angleterre serait prête à y applaudir, et même à y contribuer pour sa part, quoi qu'il pût lui en coûter. Car ce serait une réparation vraiment morale, vraiment européenne. Mais proposer de rétablir une Pologne incomplète, mensongère, qu'on appellerait Pologne pour la rendre la plus grande possible, et qu'une fois agrandie de la sorte on laisserait russe, c'est vouloir faire à l'Europe une illusion à laquelle elle ne se prêtera jamais. M. de Talleyrand s'exprima dans le même sens, répondant à l'empereur Alexandre, qui lui reprochait de favoriser si peu la reconstitution de la Pologne : « Assurément, Sire, j'aurais vu avec une joie véritable, et tous les Français comme moi, le rétablissement de la Pologne, mais de la vraie Pologne. Au contraire, celle dont il s'agit nous intéresse médiocrement..... »

La France, en effet, aussi bien que l'Angleterre, ne voyait dans la réunion de toutes les provinces polonaises sous le sceptre du czar qu'un agrandissement du territoire déjà si considérable de l'empire russe; ajoutons que cette prétendue reconstitution de la Pologne devait être achetée au prix de la cession du royaume de Saxe à la Prusse, condition qui semblait presque aussi dure à Louis XVIII que l'abandon d'une province française; quant à l'Autriche, elle redoutait également de voir les Prussiens à Dresde et les Russes sur l'Oder. Devant l'opposition de ces trois puissances, l'empereur Alexandre fut obligé de céder; et, après de vives contestations, qui mirent en danger un moment la paix de l'Europe, on se décida, pour éviter une conflagration générale, à recommencer ce que, d'une voix unanime, on venait d'appeler *l'attentat de* 1772. Ce fut durant les négociations qu'exigea le nouveau partage que la Prusse montra l'incroyable rapacité que nous avons signalée plus haut : elle qui naguère faisait si peu de cas des provinces polonaises, qu'on avait dû la menacer d'une guerre pour la contraindre à les accepter au lieu de la Saxe, elle trouvait maintenant qu'on les lui mesurait avec trop de parcimonie; et, sous prétexte que chaque Saxon auquel elle renonçait valait au moins deux Polonais, parlait à son tour de

mettre flamberge au vent si on ne lui accordait avec Dantzig, Graudenz et Thorn. Son obstination fut récompensée, et, grâce à l'amitié personnelle d'Alexandre pour Frédéric-Guillaume, elle obtint toutes les places fortes de la basse Vistule. Cependant, la France se tenait autant que possible à l'écart de ces pénibles débats, cherchant en vain l'occasion de défendre efficacement la nation dont on se disputait les lambeaux. « Entre toutes les questions, écrivait M. de Talleyrand à M. de Metternich, qui doivent être traitées au congrès, le roi eût regardé comme la première, comme la plus grande, *comme la question la plus exclusivement européenne*, et avec laquelle aucune autre ne peut entrer en comparaison, celle qui concerne la Pologne, s'il eût été possible d'espérer, autant qu'il le désire, qu'un peuple qui est si digne d'inspirer de l'intérêt à tous les autres par son ancienneté, sa bravoure, les services qu'il a rendus à l'Europe et ses malheurs, pût être remis en possession de son ancienne et entière indépendance. Le partage qui l'a effacé du nombre des nations a été le premier des bouleversements que l'Europe a éprouvés. Mais lorsque la force des circonstances, l'emportant sur les intentions les plus nobles et les plus généreuses des souverains auxquels les anciennes provinces polonaises sont soumises, eut réduit la question sur le sort de la Pologne à une simple affaire de partage et de frontières à discuter entre les puissances intéressées, et à laquelle la France, d'après ses anciens traités ne prenait aucune part, il ne restait plus à celle-ci, après avoir offert d'appuyer les plus justes prétentions, que le vœu de voir la Pologne contente pour l'être elle-même dans ce cas. » C'est en citant inexactement ce document, déjà reproduit ici [1], et en le tronquant de la manière la plus arbitraire, que l'auteur de *La Situation politique et sociale du grand-duché de Posen* prétend établir que M. de Talleyrand lui-même a approuvé le démembrement de la Pologne; suivant lui, l'illustre diplomate aurait écrit à M. de Metternich « *que la question polonaise était simplement une question de partage et de fixation de frontières que les Etats intéressés avaient à arranger entre eux, et qu'elle n'avait pour la France et pour l'Europe qu'un intérêt secondaire.* » Qu'on juge par cet exemple de la bonne foi des ennemis de la Pologne !

Ainsi, nous venons de le voir, les hommes d'Etat de 1815 ne se bornèrent pas à de vagues protestations de sympathie et d'intérêt pour le peuple polonais : trois des cinq puissances auxquelles avait été confié le sort de la Pologne exprimèrent de la manière la plus catégorique, non-seulement leur indignation pour l'attentat dont

[1] Voir le travail de M. A. de Calonne, intitulé : *La Pologne devant les conséquences des Traités de Vienne*, 2e série, t. XX, p. 804 (livr. du 31 mars 1861).

cette nation avait été victime, mais leur vif désir de le voir enfin réparé. Ayant échoué dans cette tentative, par suite de la divergence de leurs sentiments, et plus encore à cause de l'égoïsme de leurs vues, elles en ressentirent, disons-le pour leur honneur, un sincère regret, et essayèrent d'amortir, autant qu'il fût en elles, le nouveau coup qu'elles se croyaient obligées de porter à la Pologne. Ce fut évidemment dans cette intention que fut rédigé l'article 1er du traité de Vienne : « Les Polonais, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiendront une représentation et des institutions nationales, réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera utile et convenable de leur accorder. » Cet article a été diversement interprété, selon qu'on s'est surtout préoccupé de la précieuse promesse par où il commence, ou de la regrettable restriction par où il finit : les uns ont affirmé qu'en garantissant aux diverses fractions de la Pologne une représentation et des institutions nationales, le congrès avait réellement voulu assurer à chacune d'elles une véritable autonomie politique; les autres ont prétendu, au contraire, que, du moment que le congrès avait subordonné la nature des futures institutions à la convenance des souverains, il avait reconnu à ceux-ci le droit d'assimiler les Polonais à leurs autres sujets et de les incorporer entièrement à leurs Etats. Pour nous, s'il nous était démontré que les deux parties de ce paragraphe sont à ce point inconciliables, et que la disposition arrêtée dans les dernières lignes rend vraiment dérisoire l'engagement contracté dans les premières, nous n'éprouverions aucun embarras, éclairé comme nous le sommes par les discussions qui ont précédé la conclusion du traité, à dire sous quels mots il faut chercher la véritable pensée du congrès : on reconnaît aisément dans le commencement de l'article 1er les intentions généreuses et libérales des trois gouvernements de France, d'Angleterre et de Russie, c'est-à-dire *de la majorité de la commission*; tandis que la fin a l'air d'un de ces amendements insidieux par lesquels une minorité vaincue réussit parfois à amoindrir la portée d'un paragraphe dont elle a vainement combattu l'adoption. Mais nous n'avons pas besoin de recourir à ces distinctions, nous acceptons le texte tel qu'il est, nous l'acceptons tout entier; nous n'invoquons même pas pour le commenter l'esprit du traité, si favorable qu'il nous soit, et nous nous tenons à la lettre, sûr que, si elle ne satisfait pas entièrement les désirs des amis de la Pologne, elle met du moins à néant les prétentions de ses ennemis.

Il suffit, en effet, de lire attentivement l'article sur lequel porte la discussion pour se convaincre qu'il n'offre rien d'ambigu ni de contradictoire, et que la garantie qu'il stipule en faveur des Polonais

n'est en aucune façon annulée par la concession qu'il fait ensuite à leurs futurs souverains. C'est ce qu'a très bien fait voir la brochure *la Prusse et les traités de Vienne*, en établissant de la manière la plus nette où commence et où finit la latitude laissée par le congrès aux princes co-partageants : « Ce qui est parfaitement déterminé, c'est que les trois puissances doivent donner à leurs provinces polonaises des institutions nationales; ce qui est indéterminé, ce qui est laissé à l'appréciation des souverains, c'est la forme de ces institutions..... La forme dépend d'eux, mais non le fond; prétendra-t-on qu'ici la forme doive emporter le fond? Si, par un contrat authentique, quelqu'un prend l'engagement de servir à un autre une pension alimentaire suffisante pour le faire vivre, tout en se réservant de déterminer lui-même et la nature des aliments et la forme dont cette pension sera servie, pourra-t-il, en invoquant cette dernière partie de la convention, ne fournir aucun aliment et laisser mourir de faim celui que par contrat il s'était engagé à nourrir?..... » Nulle équivoque n'est donc possible, et il semble que le gouvernement prussien n'aurait pas dû se faire illusion sur ses droits : Frédéric-Guillaume pouvait accorder aux habitants de Posen des institutions démocratiques ou aristocratiques, monarchiques ou républicaines, le congrès lui laissait à cet égard toute liberté, mais il devait leur donner des institutions nationales; sur ce point, le texte du traité était formel; il n'avait point le droit de leur imposer une constitution prussienne, si excellente qu'elle lui parût, parce qu'une constitution prussienne ne saurait être nationale pour des Polonais. Il pouvait, d'après la lettre de ses engagements, leur octroyer une existence politique plus ou moins parfaite, défectueuse même, précaire s'il le voulait, mais il leur devait une existence politique quelconque; il n'avait donc pas le droit de les incorporer à ses Etats, car dès qu'un peuple est incorporé à un autre peuple, il n'existe plus politiquement.

Si clair que soit le texte du traité, il est bon de faire remarquer que tous les diplomates non intéressés à en altérer le sens l'ont interprété comme nous venons de le faire. Dans une note adressée le 12 janvier 1815 au prince de Hardenberg, lord Castlereagh, après avoir rappelé que le vœu de l'Angleterre avait toujours été « que la Pologne formât un Etat indépendant régi par une monarchie distincte, » ajoutait que, ce désir n'ayant pu être satisfait, il ne restait plus au roi son maître qu'un souhait à exprimer : « c'est que les Polonais fussent non-seulement traités avec bonté par leurs souverains, *mais toujours considérés par eux comme des Polonais* » et non comme des Prussiens, des Autrichiens ou des Russes. A ces termes si nets et qui interdisaient si formellement au roi de Prusse toute assi-

milation des Posnaniens avec les habitants des autres provinces, Hardenberg répondit assez vaguement « que Frédéric-Guillaume partageait entièrement les sentiments de Sa Majesté britannique, et qu'il prouverait à ses sujets polonais, par ses actes, son intention de respecter leur existence nationale. » Quinze ans après, lors de la grande insurrection, le général Sébastiani, s'efforçant d'amener une intervention commune de la France et de l'Angleterre en faveur de la Pologne, faisait dire au vicomte Palmerston par le prince de Talleyrand : « que le roi souhaitait vivement conserver l'existence politique d'un peuple qui en était si digne, et qui avait pour sa nationalité la garantie des traités de Vienne. » Quoique animé des mêmes intentions, le ministère anglais ne crut pas utile d'intervenir, mais quand l'empereur de Russie, vainqueur de l'insurrection, voulut retirer au royaume de Pologne l'espèce d'autonomie qu'il lui avait jusque-là laissée, il protesta contre ce qu'il appelait une violation des traités de 1815 ; le czar répliqua que, puisqu'on avait toléré l'incorporation de la Gallicie à l'Autriche et celle du grand-duché de Posen à la Prusse, il ne voyait pas pourquoi on voulait lui interdire d'incorporer à son tour à son empire ses provinces polonaises ; et l'Angleterre céda, regrettant sans doute que son indulgence pour les deux premières injustices ne lui permît pas de s'opposer énergiquement à la troisième. Mais la correspondance échangée alors entre le comte Nesselrode et le vicomte Palmerston n'avait pas été inutile : l'un de ces diplomates ayant établi péremptoirement que le congrès de Vienne avait garanti les Polonais du royaume contre toute absorption dans l'empire russe, et l'autre ayant prouvé non moins victorieusement que le congrès de Vienne n'avait accordé aux Polonais du royaume aucune garantie qui ne leur fût commune avec les Posnaniens et les Galliciens, il était démontré une fois de plus, par le témoignage de ces hommes d'Etat, que les trois fractions de la nation polonaise avaient droit, d'après les traités, à une existence politique distincte à côté des Etats auxquels elles étaient annexées. Aux déclarations si concluantes des Palmerston, des Nesselrode, des Talleyrand, des Castlereagh, nous ajouterons, pour terminer, la déclaration, plus précieuse encore parce qu'elle est plus rare, d'un haut fonctionnaire prussien, du prince Radziwill, Polonais de naissance, mais parent par alliance de Frédéric-Guillaume. Dans son discours d'installation comme gouverneur de la province de Posen (3 août 1815), le prince, après avoir félicité ses administrés et les avoir engagés à bénir la Providence qui les réunissait à un des Etats les plus libres et les plus éclairés de l'Europe, s'exprima en ces termes : « La Prusse, qui est arrivée sous tous les rapports à une civilisation avancée, la Prusse où la masse du peuple a plus d'instruction que partout ail-

leurs, vous offre aujourd'hui les institutions auxquelles elle doit ses progrès ; *vous pouvez ou bien partager avec elle les bienfaits de ses institutions, ou bien, en les prenant pour modèles, en créer d'analogues parmi vous.* » Ainsi, le prince Radziwill avouait que les Polonais étaient libres ou bien d'entrer en communauté complète de lois et d'institutions avec les Prussiens, c'est-à-dire de se laisser incorporer, ou bien de se donner eux-mêmes une constitution analogue sans doute à la constitution prussienne, mais différente sous quelques rapports (sans cela l'alternative eût été une dérision), une constitution particulière par conséquent, et qui leur eût nécessairement assuré au milieu de la monarchie une existence politique distincte. Il leur reconnaissait le droit de choisir entre l'absorption et l'indépendance, ce que sans doute il n'eût pas fait, parlant au nom du roi, s'il n'eût vu ce droit inscrit positivement en tête des traités de 1815.

C'est pourtant en s'appuyant sur ces traités que nos brochures allemandes condamnent unanimement la nationalité polonaise ; et pour donner plus de poids à la sentence, elles invoquent un témoignage qui ne saurait nuire qu'à celui qui l'a porté : « Les Français devraient bien savoir, dit l'ancien député de Posen, que les prétendus droits des Polonais n'ont nullement été garantis par le congrès de Vienne, puisque M. Guizot le leur a répété vingt fois en 1846, quand déjà ils *criaient* en faveur des nationalités. » Ecrite dans un style moins violent, la brochure intitulée *Situation politique et sociale du grand-duché de Posen* convient que la concession faite aux Polonais par le traité, de leur donner une représentation et des institutions nationales est sérieuse et peu susceptible d'être mise en doute : « Les gouvernements de Russie, d'Autriche et de Prusse ont d'abord scrupuleusement exécuté cette stipulation ; mais les Polonais n'ont-ils rien fait pour perdre des biens aussi précieux ? En ce qui concerne la Pologne russe, elle a perdu le reste de ses libertés à la suite de la révolution de 1830, et c'est de cette époque aussi que datent les mesures de précaution que le gouvernement prussien a été obligé de prendre pour qu'une insurrection semblable n'éclatât pas sur son territoire. » Nous croyons inutile d'examiner ici jusqu'à quel point l'insurrection des Polonais du royaume contre la Russie dégageait la Prusse de ses engagements envers les Polonais du grand-duché ; ce qui nous intéresse davantage, c'est de constater comment elle avait tenu jusqu'alors ces mêmes engagements, quelles institutions elle avait données à la Posnanie pour se conformer aux bienveillantes intentions du congrès. Nous avons rappelé précédemment que l'Angleterre avait protesté quand l'empereur de Russie avait voulu châtier les Polonais rebelles en les soumettant à un joug plus pesant, mais nous n'avons pas dit comment le czar irrité entendait modifier

la constitution octroyée par Alexandre Ier : « Je crois être en mesure d'affirmer, écrivait lord Heytesbury au vicomte Palmerston, qu'on n'a pas l'intention de faire d'autres changements dans la condition politique de la Pologne, que de substituer à la Diète des assemblées provinciales, et de licencier l'armée polonaise : *les assemblées provinciales seront modelées sur celles établies déjà dans le grand-duché de Posen.* (*Dépêche du 4 janvier* 1832.) » Ainsi le régime que le cabinet britannique trouvait trop dur d'infliger aux Polonais du royaume après leur insurrection, c'était celui dont les Polonais du grand-duché jouissaient depuis quinze ans sans avoir rien fait pour l'encourir; les institutions que le souverain despotique de la Russie ne pouvait, sans enfreindre les traités, sans abuser de sa victoire, imposer le lendemain d'une lutte sanglante à ses sujets révoltés, c'étaient celles que le libéral roi de Prusse avait accordées à une province paisible quelques jours après les généreuses déclarations du congrès de Vienne ! Avec ses féroces représailles, avec ses brutalités, la politique moscovite vis-à-vis des Polonais paraît presque généreuse quand on la compare à la politique prussienne; c'est un rapprochement que les apologistes du cabinet de Berlin auraient dû éviter. L'auteur de la brochure *Le grand-duché de Posen et les Polonais, etc.*, a employé une autre tactique : il est de ceux qui pensent que la seconde partie de l'article 1er du traité de Vienne détruit la première et livre entièrement les Polonais à la discrétion de leurs souverains, et, pour n'avoir pas à réfuter les arguments en sens contraire qui lui ont été opposés, il feint de les ignorer ; il va plus loin, il accuse ses adversaires d'avoir tronqué, falsifié le texte du traité. « Les défenseurs de la Pologne invoquent en faveur de leurs prétentions les premières lignes du paragraphe ; quant aux dernières, *qui sont beaucoup plus importantes*, ils omettent à dessein de les citer. » A qui s'adresse ce reproche? Est-ce au comte Czieszkowski, qui, dans son recueil annoté des documents relatifs à la Pologne, a non-seulement cité mais commenté ce passage avec la plus grande justesse? Est-ce à la brochure *La Prusse et les traités de Vienne*, dont nous avons reproduit tout à l'heure la concluante argumentation ? Le pamphlétaire allemand devait pourtant connaître ces deux écrits, et c'est même pour réfuter l'un d'eux qu'il a jugé utile de prendre la plume. Enregistrons ce nouvel exemple de bonne foi et passons.

Seul de tous nos écrivains prussiens, M. Noah a entrepris sérieusement de discuter le texte du traité de Vienne. Voici comme il raisonne : Assurément l'article 1er garantit aux Polonais des institutions nationales; mais il ne saurait être question ici d'institutions nationales séparées, constituant pour le grand-duché de Posen une sorte d'autonomie. Il y est dit en effet que ces institutions seront subor-

données au mode d'existence politique que les souverains accorderont à leurs nouveaux sujets. Or, ce mode a été déterminé dans d'autres paragraphes, de manière à ne pas permettre un instant de supposer que cette existence politique pût être distincte; il est formellement spécifié que le grand-duché de Posen sera possédé par le roi de Prusse, *comme auparavant*, c'est-à-dire comme avant le traité de Tilsitt, et l'on ne saurait soutenir qu'à cette époque cette province ait joui d'une constitution particulière; *l'incorporation* est en outre expressément prononcée, et ce mot suffit à lui seul pour écarter tous les doutes. — Nous avons cherché vainement, dans tous les actes du congrès relatifs à la Pologne, le mot d'*incorporation;* il se rencontre pour la première fois dans la proclamation adressée par Frédéric-Guillaume aux habitants du grand-duché de Posen, le 15 mai 1815. — Qu'importe? nous répond-on; si peu de jours après la signature du traité, et en quelque sorte sous les yeux des puissances contractantes, le roi de Prusse n'aurait pas osé donner aux décisions du congrès une interprétation qu'on aurait pu contester, et s'arroger des droits qui ne lui auraient pas été reconnus. — Frédéric-Guillaume était coutumier de pareilles témérités : ne le voyons-nous pas, dans la patente qui précède la proclamation, modifier à sa convenance l'étendue de sa nouvelle province, et y ajouter les cercles de Crone et de Camin, contrairement aux dispositions de l'article 2, qui avaient fixé les limites du grand-duché de Posen *aussi bien du côté de la Prusse* que du côté de l'Autriche et de la Russie? Ne l'avons-nous pas vu, quelques mois auparavant, quand il convoitait encore la Saxe, faire occuper ce pays par ses troupes, y envoyer des fonctionnaires civils, en prendre en un mot possession d'une manière définitive, et cela au moment même où toutes les puissances représentées à Vienne, à l'exception d'une seule, lui déclaraient qu'elles lui feraient plutôt la guerre que de lui abandonner le royaume de Saxe? Il courait moins de périls au mois de mai 1815 : la nouvelle du débarquement de Napoléon avait jeté le désarroi parmi les souverains et les diplomates; la Russie, l'Autriche et la Prusse se serraient l'une contre l'autre en face du danger commun; la France n'était plus représentée à Vienne, et l'Angleterre avait besoin des bataillons de Blücher pour n'être point vaincue à Waterloo. Qui songeait alors aux droits des Polonais? Nous ne sommes pas surpris que Frédéric-Guillaume ait profité de circonstances si favorables pour consommer sans bruit, aux dépens d'une nation en ce moment sans appui, une petite usurpation de plus; nous comprenons même qu'un bon Prussien respecte autant les paroles d'un de ses rois que les décisions d'un congrès; mais l'Europe n'a reconnu jusqu'ici de caractère obligatoire qu'aux traités de Vienne, et la proclamation qu'on nous op-

pose ne figure pas parmi leurs stipulations. Le seul argument spécieux de M. Noah, c'est celui qu'il a cru pouvoir fonder sur l'article 23 : « S. M. le roi de Prusse étant rentrée, par une suite de la dernière guerre, en possession de plusieurs provinces et territoires qui avaient été cédés par la paix de Tilsitt, il est reconnu et déclaré par le présent article, que Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, posséderont de nouveau, *comme auparavant*, en toute souveraineté et propriété, les pays suivants, savoir : la partie de ses anciennes provinces polonaises désignées à l'article 2 ; la ville de Dantzig et son territoire, tel qu'il a été fixé par le traité de Tilsitt, etc..... » Comme nous l'avons dit plus haut, c'est sur les mots soulignés que s'appuie toute l'argumentation de M. Noah ; mais ces deux mots nous embarrassent peu, par la raison qu'on ne saurait leur donner quelque valeur qu'en exagérant leur portée au delà de toute vraisemblance ; ils ne prouvent rien contre nous, précisément parce que, s'ils prouvaient quelque chose, ils prouveraient beaucoup trop. En effet, si le congrès, en déclarant que le roi de Prusse posséderait *comme auparavant* le grand-duché de Posen, avait voulu dire que les relations des habitants de cette province avec leur souverain seraient exactement les mêmes qu'avant le traité de Tilsitt, non-seulement il faudrait renoncer pour la Posnanie à toute existence politique distincte, mais encore il faudrait effacer entièrement l'article 1er du traité de Vienne; car, quelque faible signification qu'on veuille attribuer aux promesses qu'il contient, il est évident qu'en stipulant pour la nationalité polonaise des garanties dont elle ne jouissait certainement pas avant 1806, il apporte une certaine modification à la situation du prince vis-à-vis de ses anciens sujets, en ne lui rendant que sous condition des droits jadis absolus, en ne lui restituant qu'une souveraineté restreinte au lieu d'une souveraineté illimitée. L'honorable fonctionnaire prussien y consentirait probablement sans peine ; mais l'article 23 ne concerne pas seulement les Polonais, et parmi les nombreuses provinces que le traité de 1815 restitue au roi de Prusse pour être possédées par lui *comme auparavant*, nous trouvons la principauté de Neufchâtel ; or, nous lisons, article 75, « que le Valais, le territoire de Genève et la principauté de Neufchâtel seront réunis à la Suisse, et formeront trois nouveaux cantons. » Niera-t-on que l'entrée de la principauté de Neufchâtel dans la Confédération helvétique ait enlevé au roi de Prusse bien des prérogatives souveraines qu'il possédait avant le traité de Tilsitt? Niera-t-on qu'elle ait porté à l'autorité de ce prince une atteinte bien autrement grave que celle dont cette même autorité aurait eu à souffrir par la concession d'une constitution distincte aux Polonais de la Posnanie? Que signifient alors ces mots *comme auparavant*, et pour leur donner une valeur

qu'ils n'ont jamais eue, proposera-t-on d'effacer l'article 75 comme on a voulu annuler l'article 1er ? Ce serait montrer peu de respect pour ces traités de 1815, que l'on appelait tout à l'heure « le fondement de l'équilibre européen, la clef de voûte de l'édifice social moderne, la seule base possible de toutes les futures transactions internationales ; » mais peut-être n'avait-on pas réfléchi, au moment où l'on parlait ainsi, que, malgré leur dévouement à leurs princes, les rédacteurs de ce code si vanté n'avaient pas pu y inscrire les droits des souverains sans y inscrire aussi quelques-uns de leurs devoirs ; et que le premier, le plus sacré peut-être de ces devoirs, avait été de garantir du moins l'existence à une nation qu'on dépouillait injustement de tout le reste.

III

En s'appuyant sur le texte même des résolutions du congrès, la brochure *La Russie et les traités de Vienne* avait pris une position inattaquable ; elle s'est placée, selon nous, sur un terrain bien moins avantageux quand elle a prétendu que, non-seulement le gouvernement prussien avait reconnu loyalement les engagements que les traités lui imposaient, mais qu'il les avait d'abord assez fidèlement exécutés. Cette assertion a excité de l'autre côté du Rhin une véritable fureur. « Comment, s'est-on écrié, vous prétendez qu'un roi de Prusse aurait eu la faiblesse d'interpréter un traité d'une manière défavorable aux intérêts de sa couronne, et qu'il aurait poussé l'imprudence jusqu'à donner à cette funeste interprétation l'auguste consécration de ses paroles et de ses actes ! Vous prétendez que, pouvant sans péril nier des obligations onéreuses, il les aurait solennellement reconnues, et se serait ainsi exposé à ne plus pouvoir les violer sans s'entendre reprocher un parjure ! Ne comprenez-vous pas combien de pareilles accusations sont injurieuses pour Sa Majesté, et ne savez-vous pas que l'article 75 du Code pénal (loi du 14 avril 1851) punit de cinq ans d'emprisonnement quiconque manque de respect au roi soit par parole, soit par écrit ou par toute autre manifestation de la pensée ? » Si grave que soit la pénalité que l'ex-député de Posen, avec sa fougue ordinaire, a invoquée contre l'auteur de la brochure française, nous ne pensons pas qu'elle ait causé à ce dernier une grande terreur ; mais ce qui nous semble plus fâcheux pour lui que ces impuissantes menaces, c'est que les écrivains prussiens lui ont prouvé, d'une manière péremptoire, qu'il s'était totalement mépris sur le sens des paroles et des actes des

rois de Prusse ; c'est qu'on lui a clairement démontré que ses traductions des documents officiels fourmillaient d'inexactitudes et de contre-sens; que, par exemple, Frédéric-Guillaume III n'avait pas promis aux Posnaniens *qu'ils feraient eux-mêmes leurs lois*, mais seulement *qu'ils seraient appelés à les délibérer*, et que ces mots du même prince : « *Vous aussi avez une patrie*, » ne pouvaient *grammaticalement* s'appliquer qu'à la patrie commune de tous les Prussiens, et non à la province de Posen ; on lui a enseigné que *uebrigen* signifie *les autres* et non *divers*, que *eine besondere Provinz* n'est pas une province *séparée*, mais bien une province *spéciale ;* on lui a, en un mot, infligé une leçon d'allemand, et nous sommes obligé de convenir qu'il l'avait méritée. Instruit par son exemple, nous nous garderons de commettre la même faute. Ce n'est pas nous qui soutiendrons que le gouvernement prussien ait jamais rendu hommage aux droits des Polonais, ou qu'il ait songé, ne fût-ce qu'un instant, à leur accorder réellement les garanties stipulées en leur faveur par le congrès. — Ces velléités généreuses ne se sont rencontrées que chez les barbares de la Moscovie. — Nous comptons établir, au contraire, que, dès le premier jour, le cabinet de Berlin, fidèle aux traditions du grand Frédéric, s'est proposé l'entière absorption de la race polonaise, et qu'en conséquence il a toujours cherché, sans se contredire une seule fois, sans se ralentir un seul instant, à étouffer la nationalité que les traités lui commandaient de respecter et même de protéger.

Le premier succès remporté par la politique prussienne dans sa lutte contre la nation polonaise a été d'introduire dans l'article 3 du traité particulier, conclu entre la Prusse et la Russie, une rédaction qui nous paraît bien plus favorable à ses prétentions que celle qui avait été adoptée dans l'article 1er du traité général. Nous ne trouvons plus ici que les Polonais obtiendront « une représentation et des institutions *nationales*, » mais seulement qu'ils obtiendront « des institutions *qui assurent la conservation de leur nationalité.* » Les puissances libérales ne jugèrent sans doute pas cette substitution défavorable aux Polonais, et nous ne saurions en être surpris quand nous entendons la brochure *La Prusse et les traités de Vienne* s'applaudir qu'une rédaction plus précise soit venue déterminer le sens de l'article 1er, et poser une nouvelle digue aux empiétements du cabinet de Berlin. Mais nous préférons de beaucoup le texte du traité général à celui du traité particulier. Outre que le premier renferme la promesse d'une représentation nationale, que nous cherchons en vain dans le second, nous trouvons les mots *institutions nationales* tellement clairs, qu'un commentaire ne peut que les obscurcir. Des institutions nationales, quand on s'adresse à des Polo-

nais, ne sauraient être que des institutions polonaises, c'est-à-dire établies par les Polonais et pour les Polonais, spéciales aux Polonais. Mais des institutions destinées à *assurer la conservation de la nationalité polonaise* peuvent être autrichiennes, russes ou prussiennes; il n'y a du moins pas de contradiction dans les termes, et, avec un peu d'habileté et beaucoup de baïonnettes, un gouvernement saura toujours prouver au peuple qu'il opprime que les institutions qu'il lui a octroyées ont pour unique but de protéger sa nationalité. Le mot *nationalité* n'est-il pas lui-même sujet à des interprétations différentes? « Quand vous demandez aux Polonais, dit l'ancien député de Posen, ce qu'ils entendent par ce mot obscur de *nationalité*, la plupart sont très embarrassés pour vous répondre..... La nationalité, continue-t-il, n'est autre chose que l'ensemble des particularités qui distinguent un même peuple des autres peuples de races différentes, savoir : la langue, le costume et la manière de vivre. » Si ces trois choses étant conservées, la nationalité est sauve, comment se fait-il que le vicomte Palmerston ait osé reprocher au gouvernement russe (dépêche du 3 juillet 1832) de vouloir anéantir la nationalité polonaise, sur la seule nouvelle que le drapeau moscovite avait été substitué, dans le royaume, au drapeau polonais, que la langue russe avait été prescrite pour les actes officiels, qu'un grand nombre de Russes avaient été nommés aux emplois? Ces dispositions obligeaient-elles les Polonais à changer de costume ou de manière de vivre? les empêchaient-elles de se servir entre eux de leur langue maternelle? C'est qu'il ne suffit pas, pour qu'une nationalité existe, que ses manifestations soient tolérées dans la vie privée ou dans les relations sociales; c'est qu'elle est menacée de mort dès qu'elle ne peut plus se manifester aussi civilement et politiquement. Car la nationalité n'est pas seulement l'ensemble de quelques particularités extérieures, c'est la réunion de toutes les conditions essentielles qui font d'une agglomération d'individus une nation, un être collectif, ayant en cette qualité des droits à exercer et des devoirs à remplir, jouissant d'une vie propre et la révélant par ses actes, subsistant par la cohésion de ses éléments, périssant par leur dissolution ou leur fusion dans une autre agglomération, *c'est-à-dire par l'incorporation de la nation dans une autre nation.* Le mot de nationalité a toujours été entendu ainsi par la France et par l'Angleterre, comme l'atteste la correspondance diplomatique de ces deux puissances; il a été également compris de cette manière, au moins pendant quelque temps, par l'empereur Alexandre Ier, comme le prouve son premier plan de réorganisation de la Pologne; nous accordons cependant à l'ex-député de Posen que ce terme n'est pas de ceux qui se passent de définition, et c'est pour cela que nous regrettons qu'il ait été in-

troduit au lieu d'expressions plus claires dans l'article 3 du traité conclu entre la Prusse et la Russie. C'était ouvrir la porte à l'arbitraire et à la mauvaise foi ; la mauvaise foi et l'arbitraire sont entrés aussitôt.

Douze jours après la signature du susdit traité, le roi de Prusse publiait la patente de prise de possession du grand-duché de Posen, et en même temps adressait une proclamation aux habitants de ce pays. Le premier de ces documents n'est remarquable que par le sans-gêne (qu'on nous passe le mot) avec lequel Sa Majesté prussienne modifie, d'après ses convenances particulières, les limites assignées par les traités à sa nouvelle province. La proclamation au contraire mérite d'être lue avec la plus grande attention. Frédéric-Guillaume III annonce d'abord aux habitants de l'ancien duché de Varsovie qu'en les annexant au royaume de Prusse il vient de leur rendre une patrie ; cette nouvelle dut surprendre un peu les Polonais, que huit ans d'indépendance avaient déshabitués des artifices oratoires des hommes d'état prussiens. Il leur promet ensuite qu'ils auront leur part de la constitution qu'il a l'intention d'octroyer à ses fidèles sujets, et qu'à l'avenir, de même que les habitants des autres provinces, ils seront appelés à la délibération de leurs lois ; cette promesse était bien peu de chose en comparaison de la représentation nationale stipulée par le congrès ; mais les Polonais auraient tort de se plaindre, puisqu'elle ne fut point mise à exécution (non plus que les engagements analogues contractés à la même époque par le même souverain envers les autres parties de sa monarchie). Il ajoute qu'ils seront administrés par un président, leur compatriote, qui s'entourera d'hommes d'affaires formés parmi eux, mais seulement jusqu'à ce que l'organisation générale soit terminée ; ce qui voulait dire, comme nos brochures l'ont prouvé, que sitôt que l'œuvre d'unification serait suffisamment avancée et que le roi aurait des employés prussiens assez initiés aux affaires du grand-duché, les fonctionnaires polonais, dont la nomination n'était évidemment que provisoire, seraient remplacés au plus vite. Enfin il prononce ce grand mot, que, depuis, les défenseurs de sa politique n'ont cessé de répéter, comme s'il expliquait tout, comme s'il répondait à tout, ce mot qui n'est que le *sans dot* d'Harpagon et dont ils voudraient faire pour les Polonais un irrévocable *lasciate ogni speranza*, ce mot qui ne saurait être une condamnation que pour la mémoire de Frédéric-Guillaume III, puisqu'il est, nous l'avons démontré, une violation flagrante des traités de 1815 : *Vous êtes incorporés !*

Cependant la nationalité polonaise ne pouvait être entièrement passée sous silence ; le roi crut donc devoir assurer aux habitants de Posen que, malgré leur incorporation dans la monarchie prussienne

« ils ne seraient pas obligés de renier leur nationalité. » Voit-on le triste chemin que la question polonaise avait fait en quelques mois? On avait commencé par déclarer que le partage de la Pologne était un scandaleux attentat, qu'il fallait réparer ; puis, s'étant cru obligé de mutiler encore une fois cette malheureuse nation, on avait cru devoir au moins garantir à chacun de ses tronçons une sorte d'indépendance, et on leur avait assuré d'abord « une représentation et des institutions nationales, » ensuite « des institutions de nature à leur conserver leur nationalité ; » et voilà maintenant qu'on pense leur accorder une grande faveur en leur promettant qu'on ne les obligera pas à renier leur nationalité ! Cette concession de Frédéric-Guillaume a excité au plus haut point l'admiration de nos pamphlétaires allemands ; ils y voient une preuve « de sa générosité, de l'excessive bonté de son cœur. » Sa Majesté prussienne ne veut point contraindre les Polonais à répudier l'héritage de leur gloire passée ; elle ne les oblige pas à oublier le nom de leurs ancêtres ; elle daigne même leur permettre de s'enorgueillir de leur origine et de se dire encore quelquefois les fils des Jagellons. Sa Majesté est vraiment trop bonne, et nous ne sommes pas étonné de l'entendre déclarer à la fin de sa proclamation « *qu'elle croit pouvoir compter sur la reconnaissance des habitants du grand-duché de Posen.* »

Nous avons insisté sur ce document important, parce qu'il peut être considéré comme le programme de la politique prussienne dans le grand-duché, depuis 1815 jusqu'en 1831. On l'a suivi fidèlement pendant plus de quinze ans, excepté quand il a paru indispensable d'éluder quelques dispositions trop favorables aux Polonais. Ainsi le roi avait promis aux Posnaniens qu'ils seraient appelés à l'avenir à la délibération de leurs propres lois. En 1816, un ordre de cabinet, du 20 juin, suivi, le 9 novembre, d'une patente royale, leur enleva, sans les consulter, le Code Napoléon dont ils jouissaient, et y substitua les lois prussiennes. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le Code Napoléon fut laissé jusqu'à nos jours aux provinces rhénanes, à qui pourtant les traités de 1815 n'avaient rien promis, mais que le voisinage de la France protégeait plus efficacement. Cette anomalie a été relevée dans une brochure publiée récemment en Prusse, et dont le témoignage a d'autant plus d'importance, que, loin de réclamer pour les Posnaniens l'autonomie, l'auteur voudrait voir régner en Prusse une entière uniformité de lois : « En laissant, dit-il avec raison, la Westphalie et la province du Rhin jouir d'un code particulier et d'une sorte d'indépendance administrative, on éveille dans d'autres provinces de dangereux souvenirs historiques, on rappelle par exemple au grand-duché de Posen son ancienne indépendance, et l'on rouvre chez ses habitants polonais des blessures qui ne

sont pas encore cicatrisées. Si l'on accorde à la province du Rhin ou à toute autre province des institutions particulières et indépendantes, la province de Posen, avec sa nationalité étrangère, n'a-t-elle pas droit plus que toute autre à un pareil privilége ? » (*Recherches patriotiques sur la situation de la Prusse*, par Freimund Gutsmuths.)

La proclamation du 15 mai 1815 avait déclaré aux Polonais que leur langue serait employée dans les actes publics, à côté de la langue allemande. Dès le mois de juin 1816, un ordre de cabinet décida que, la langue allemande étant seule légale, les lois ne pourraient être rédigées qu'en allemand, sauf à y ajouter une traduction polonaise quand ce serait nécessaire. En 1817 parut une ordonnance qui détermina dans quelle mesure chacun des deux idiomes devrait être employé. D'après cette ordonnance, complétée plus tard par divers ordres de cabinet, et surtout par le règlement du 14 avril 1832, les fonctionnaires subalternes doivent correspondre entre eux ou avec leurs chefs exclusivement en allemand, avec leurs administrés également en allemand, mais en y joignant une traduction polonaise, s'ils ont lieu de croire que, sans cela, ils ne seraient pas compris. Ainsi ils répondront en polonais à une requête qui leur est adressée en polonais, sauf le *cas où ils sauraient que le pétitionnaire entend l'allemand.* La langue de l'enseignement public est l'allemand ; les leçons ne pourront être données en polonais que dans les écoles de village et dans les plus basses classes des gymnases ; sitôt que les élèves seront assez avancés pour parler et écrire l'allemand, c'est dans cette dernière langue que les cours devront se faire. Enfin la justice devra être rendue soit en allemand, soit dans les deux idiomes, suivant des circonstances que de nombreux articles ont pris soin de définir ; ne pouvant ici les passer en revue, il nous suffira de dire, pour faire sentir à nos lecteurs combien l'esprit de cette ordonnance est favorable à la nationalité polonaise, que c'est en vertu de ses prescriptions que le tribunal suprême de Berlin a récemment condamné un avocat de Gnesne qui, devant un jury composé de Polonais, avait refusé de plaider autrement qu'en polonais.

Comment concilier ces lois, ces règlements, ces ordres de cabinet avec les paroles de la proclamation royale qui semblaient promettre aux Polonais que leur langue subsisterait en face de l'allemand sur ce pied de l'égalité ? « De l'égalité ! s'écrient les écrivains prussiens, Frédéric-Guillaume III n'a jamais prononcé ce mot ; il a dit seulement que le polonais serait employé *à côté* de l'allemand. Or, parcourez les rues de Posen, voyez les inscriptions des monuments, les noms des rues, les affiches judiciaires ou administratives, l'allemand n'est-il pas partout accompagné d'une traduction ? Toutes les ordonnances de police, tous les arrêtés de l'administration ne sont-ils pas

imprimés sur deux colonnes ? Le polonais n'est-il pas toujours *à côté* de la langue officielle ? » On voit la même chose dans les départements du Haut et du Bas-Rhin ; à Strasbourg, à Colmar, à plus forte raison dans les localités moins importantes, l'autorité française publie en deux langues toutes ses communications aux habitants ; et cependant aucun traité n'a obligé la France à tenir le moindre compte de la nationalité alsacienne. « Hé ! nous répond-on, nous ne devons pas plus d'égards aux Polonais de Posen que les Français n'en doivent aux Allemands de l'Alsace. Les traités ne nous astreignent à respecter leur nationalité qu'autant qu'elle sera compatible avec le mode d'existence politique que nous leur avons accordé. Or, ce mode d'existence politique, c'est *l'incorporation*, — Sa Majesté l'a dit, — nous avons donc le droit de les traiter en peuple *incorporé*. » On comprend que nous n'ayons rien à répondre à une semblable argumentation ; mais veut-on la voir reproduite sous une autre forme ? lisons M. Noah : « Dans un Etat prussien, tout ce qui appartient à l'Etat ne saurait être que prussien : les lois, les tribunaux, l'administration, les fonctionnaires ; les Polonais même du grand-duché, considérés comme sujets, sont Prussiens ; ils devraient donc se servir dans toutes leurs relations avec l'Etat ou ses représentants, de la langue prussienne, et si le gouvernement veut tolérer qu'ils emploient quelquefois la langue polonaise, c'est à la condition que cet idiome conservera un rang subalterne et un rôle accessoire. C'est ce que Guillaume III a déclaré de la manière la plus nette, dans son discours aux Etats provinciaux de Posen (14 février 1832) : « Je suis toujours disposé à protéger votre langue ; mais je suis également résolu à ne point lui laisser prendre plus de place que l'idiome d'un peuple *incorporé* à mes Etats ne doit en occuper à côté de la langue nationale de toute la monarchie. » Toujours *l'incorporation !* Comme les raisonnements de mes contradicteurs seraient solides s'ils n'avaient pas pour base un mensonge ! Comme les droits du gouvernement prussien sur les Polonais seraient respectables s'ils ne reposaient pas sur une violation du droit des gens !

L'année 1831 marqua pour la politique prussienne le commencement d'une nouvelle période. Le prince polonais Antoine Radziwill, gouverneur de Posen, venait de mourir. Au mépris de la promesse que semblait contenir, nous n'osons pas dire que contenait, la proclamation de 1815, on nomma à sa place un Prussien, le président Flottwell. Ce personnage, laissant de côté des ménagements inutiles, se proposa ouvertement pour but de dénationaliser ses administrés. « J'ai compris, dit-il lui-même dans un Mémoire qu'on ne saurait trop relire, la tâche qui m'incombait de la manière suivante : Faire progresser et consolider l'union intime de la province avec la mo-

narchie prussienne, en écartant successivement les tendances, les habitudes et les penchants particuliers aux habitants polonais et qui s'opposent à une telle union ; par contre, répandre de plus en plus les éléments de la vie allemande dans ses rapports matériels et moraux, pour qu'enfin, grâce à l'action décisive de la civilisation allemande, soit atteint le but final de cette tâche : *la fusion complète des deux nationalités.* » On devine d'après cette déclaration ce que dut être pour les Polonais l'administration de M. Flottwell ; elle a d'ailleurs été caractérisée d'une manière à la fois trop juste et trop complète dans la brochure *La Prusse et les traités de Vienne*, pour que nous ayons besoin de raconter encore ses actes. Nous rappellerons seulement un fait qui n'a pas été noté jusqu'ici, c'est que ce fut à l'instigation de M. Flottwell que le roi se réserva le droit de nommer les conseillers de district (*landræthe*), et cela dans le grand-duché de Posen seulement ; dans les autres provinces, ils continuèrent à être élus par l'assemblée des Etats. Les Posnaniens avaient mérité cette preuve de défiance par la sympathie qu'ils avaient témoignée à leurs compatriotes insurgés contre le czar. Avec une légèreté que les écrivains allemands ne sauraient trop blâmer, des centaines de Polonais, parmi lesquels on comptait des gentilshommes, des officiers, des fonctionnaires et même quelques *landræthe*, avaient tout quitté pour voler sous la bannière nationale. Ne pouvant laisser impunie une pareille aggression contre un prince voisin, on condamna d'abord quatorze cents personnes à l'amende ou à la détention ; puis on en gracia une partie. Mais si le roi avait pardonné à quelques Polonais, le gouvernement ne pardonna pas à la nation polonaise. Il s'était aperçu avec dépit qu'après cinquante ans d'épreuves les habitants de la Posnanie étaient toujours animés des mêmes sentiments et qu'ils n'avaient pas cessé d'aimer comme des frères les compatriotes dont on les avait séparés, de haïr comme des étrangers les concitoyens auxquels on les avait rivés ; il avait compris que ses efforts pour attacher les Posnaniens à la monarchie prussienne et la leur faire considérer comme une seconde patrie seraient désormais stériles, et qu'il devait toujours s'attendre à les voir briser les liens dont il les avait entourés pour s'élancer vers leur ancienne, vers leur seule véritable patrie. Faut-il s'étonner, — c'est une de nos brochures qui le demande, — si la Prusse, en présence de dispositions si peu rassurantes, crut devoir prendre *certaines mesures de précaution*, et n'avait-elle point le droit de témoigner quelque méfiance à une nation qui repoussait son amitié et méconnaissait ses bienfaits?

On serait tenté de rire, si l'indignation n'en ôtait l'envie, quand on entend des Prussiens se dire les bienfaiteurs de la Pologne. C'est pourtant bien sérieusement qu'ils réclament ce titre, et l'énumération

de leurs prétendus bienfaits occupe une grande place dans leurs écrits. Le premier service qu'ils se vantent d'avoir rendu aux Polonais, c'est de leur avoir assuré un gouvernement régulier, qu'ils auraient été incapables de se donner eux-mêmes, et qu'ils ne retrouveraient jamais si leurs vœux insensés d'indépendance venaient à être exaucés. A l'appui de cette assertion, on recommence le tableau malheureusement trop vrai des discordes de l'ancienne république ; on rappelle la faiblesse des rois, l'insubordination des nobles, l'esclavage où le peuple était plongé ; on ajoute que si la Pologne était reconstituée elle offrirait de nouveau le même spectacle, et que la noblesse n'est si ardente à souhaiter la résurrection de sa patrie que parce qu'elle compte voir ressusciter en même temps son exorbitante puissance et ses priviléges féodaux. « Ce qui prouve, dit-on, que tels sont en effet ses désirs, c'est qu'elle recrute ses plus chauds partisans parmi les ennemis du progrès, c'est que la cause polonaise est surtout patronée par ceux qui voudraient ramener l'Europe aux institutions du moyen âge. » Il est des sympathies compromettantes, nous en convenons ; mais si l'on veut rendre les Polonais responsables des opinions de leurs défenseurs, il est juste peut-être de faire remarquer qu'ils en ont trouvé de bien ardents dans des camps opposés, parmi les champions de la démocratie la plus avancée aussi bien que parmi les plus incorrigibles fauteurs de la réaction. On conclura peut-être de ce singulier accord que la Pologne ne saurait inspirer d'intérêt qu'aux partis extrêmes ; nous dirons, nous, que cette noble nation a éveillé en France des sympathies universelles, et que, si dans le concert de réclamations qui s'élèvent en sa faveur on entend surtout certaines voix, c'est tout simplement parce qu'il est d'usage que les hommes exaltés parlent plus haut que les gens modérés.

Les Allemands reprochent aux Polonais leurs dissensions intestines. Sont-ils eux-mêmes si unis pour oser prêcher la concorde ? L'unité politique d'un grand Etat ne s'achète souvent qu'au prix de luttes sanglantes : la France et l'Angleterre l'ont éprouvé jadis ; l'Italie l'apprend aujourd'hui ; l'Allemagne le saura peut-être demain ; à la veille d'aborder eux-mêmes de si terribles épreuves, leur sied-il d'insulter aux souffrances d'une autre nation ? Les Prussiens reprochent aux Polonais de 1772 leurs institutions arriérées, leur régime féodal. Le reste de l'Europe était-il donc alors si avancé ? La Prusse elle-même, où fleurissent aujourd'hui tant de priviléges seigneuriaux, avait-elle au XVIIIe siècle aboli la distinction des castes ? Si un puissant voisin s'était emparé alors des domaines de la maison de Hohenzollern, et que, prenant modèle sur les réformes accomplies dans d'autres Etats, il eût peu à peu perfectionné les institutions de ses nouvelles provinces, il se ferait sans doute aujourd'hui un mérite de

ces améliorations, et déclarerait qu'à en juger par la situation politique où il avait trouvé le Brandebourg, jamais les habitants de ce pays n'auraient réalisé de pareils progrès, s'il ne leur eût rendu le service de les conquérir. Les écrivains prussiens repousseraient une telle hypothèse comme injurieuse; mais ils trouvent très légitime d'en émettre une semblable contre les Polonais. On croirait, à les entendre, que ce peuple auquel ils ne peuvent refuser une brillante intelligence fût non-seulement bien inférieur aux Allemands en capacité politique, mais encore entièrement dénué de cette aptitude commune à toute l'humanité, la sociabilité. Nous pensons, au contraire, que si les puissances copartageantes n'avaient brusquement arrêté la nation polonaise dans son développement, elle posséderait depuis longtemps des institutions bien supérieures à celles dont la Prusse l'a dotée; et ceci n'est pas une hypothèse. Le 3 mai 1791, une constitution fut promulguée à Varsovie, qui rendait la royauté héréditaire, abolissait le *liberum veto*, proclamait la liberté de conscience et l'égalité des citoyens, déclarait libre quiconque posait le pied sur le territoire polonais. Cette constitution excita l'admiration des Anglais, et Burke s'écria du haut de la tribune que c'était l'œuvre la plus noble et la plus féconde qui eût jamais honoré l'humanité. Elle inspira une telle confiance aux Allemands, que durant les trois ans pendant lesquels elle fut en vigueur, cent quatre mille d'entre eux vinrent s'établir dans le petit royaume de Pologne, « le pays le plus libre et le plus tranquille, dit un auteur prussien, qu'il y eût alors en Europe. » C'est cette constitution que Frédéric-Guillaume II, de concert avec Catherine, arracha violemment aux Polonais, pour leur imposer, — non pas les institutions représentatives que les Prussiens possèdent aujourd'hui et dont eux-mêmes reconnaissent les imperfections, — mais le régime despotique qui s'est écroulé en 1848 sous la réprobation universelle. Un pareil bienfait ne méritait-il pas une vive reconnaissance?

Mais ce n'est pas seulement au point de vue politique que les Prussiens se proclament les bienfaiteurs de la Pologne; ils prétendent avoir rendu à ce pays des services non moins éminents dans l'ordre social, dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel. Fidèles à leur tactique, ils commencent, pour faire mieux valoir les améliorations dont ils se disent les auteurs, par dépeindre sous les couleurs les plus sombres l'état des provinces polonaises au moment où ils s'en sont emparés. Nous ne contesterons pas l'exactitude de cette description empruntée aux Mémoires de Frédéric II; nous ferons seulement remarquer que si, comme on le prétend, cette triste situation devait être uniquement attribuée à l'incapacité des autorités et non au malheur des temps, à l'insouciance de la population et non aux

ravages de la guerre, les Etats héréditaires de la maison de Brandebourg, gouvernés depuis plusieurs générations par les meilleurs des princes, habités par le plus sage et le plus intelligent des peuples, auraient dû jouir à la même époque d'une prospérité sans mélange. Voyons donc quel spectacle offraient les provinces prussiennes en 1770, d'après le même Frédéric II : « Des villes ruinées de fond en comble, des champs non ensemencés, les habitants manquant de grains pour leur nourriture ; les paysans et les nobles tellement pillés et rançonnés qu'il ne leur restait que la vie et de misérables haillons pour couvrir leur nudité. Point de crédit, point de police dans les villes. A l'esprit d'ordre et d'équité avaient succédé un vil intérêt et un désordre anarchique. Les colléges de justice et de finances avaient été réduits à l'inactivité..... le noble, le marchand, le fermier, le laboureur, le manufacturier, tous rehaussaient à l'excès le prix de leurs denrées, et ne semblaient travailler que pour leur ruine mutuelle. Tel était le spectacle funeste que présentaient toutes les provinces de la monarchie..... quelque pathétique qu'en pût être la description, elle n'approcherait jamais de l'impression touchante et douloureuse qu'en produirait la vue même. » (*Mémoires*, V, 131.) Voilà donc la prospérité que la Prusse invitait généreusement les Polonais à partager ! Quand on compare ce tableau avec la peinture que le même écrivain a faite de la Pologne, et que nos brochures ont si complaisamment reproduite, il semble que les deux pays étaient parvenus à un même degré de misère et que l'un n'avait rien à envier à l'autre. La Prusse avait pourtant l'avantage sur un point, et ce point a paru si important aux pamphlétaires allemands qu'ils ont tous cru nécessaire d'y insister. « Les Polonais étaient si arriérés, dit le grand Frédéric que, dans certaines localités, il n'y avait même pas de tailleurs..... » En revanche, « dans quelques villages prussiens, il y avait tant de tailleurs qu'on était obligé de les prendre pour maîtres d'école. » Nous sentons tout ce qu'il y a de flatteur dans un pareil contraste pour l'orgueil national des Prussiens ; nous comprenons même qu'ils s'applaudissent d'avoir pu fournir des ouvriers utiles à toutes les localités de leurs nouvelles provinces, et qu'en constatant « que les vêtements des Posnaniens ont une coupe plutôt allemande que slave, » ils s'écrient fièrement : « Il paraît que les tailleurs du grand Frédéric n'ont pas manqué à leur tâche ! » Mais nous craignons que les Polonais n'apprécient pas comme ils le devraient un pareil bienfait : nous sommes même sûr qu'ils consentiraient volontiers à être moins bien vêtus s'ils pouvaient à ce prix recouvrer leur indépendance.

C'est de l'ingratitude, et naturellement les Prussiens en sont révoltés. Eh quoi ! disent-ils, non-seulement nous avons laissé aux Po-

lonais leur sol natal (comment le leur auriez-vous ôté, n'ayant pas de Sibérie où déporter deux millions d'hommes?), mais nous leur avons appris à le cultiver; nous avons si bien amélioré leurs terres médiocres (Frédéric se félicitait que l'acquisition d'un pays si fertile mît la Prusse à l'abri de la famine) qu'elles sont devenues pour la plupart excellentes et ont triplé de valeur (est-ce là un fait particulier au grand-duché de Posen?) Nous avons créé parmi eux une société de crédit foncier (en abolissant celle qu'ils avaient fondée eux-mêmes et que le gouvernement ne pouvait faire servir à ses vues); nous les avons dotés, en quelques années, d'une *Ecole de jardinage* à Posen, d'un *Asile pour les mendiants et les vagabonds* à Kosten, d'un *Etablissement de sourds-muets* à Posen, d'une *Maison d'aliénés* à Owinsk, d'une foule d'institutions qu'à l'époque du partage ils ne possédaient pas (les Prussiens en avaient-ils déjà beaucoup?) Nous leur avons aplani leurs routes, canalisé leurs rivières; Frédéric le Grand a dépensé 750,000 écus pour un seul de leurs canaux (destiné à amener en Prusse le blé de la Pologne); nous leur avons construit des manufactures, des usines, des chemins de fer, toutes choses qu'à l'époque de leur plus grande prospérité (au temps des Jagellons!) ils ne soupçonnaient même pas, et que sans nous, par conséquent, ils ne connaîtraient pas encore. Comment nous ont-ils récompensés de tant de bienfaits! Par des complots, par des révoltes, par des insurrections. En 1806 et 1807, ils se joignent à nos ennemis et poussent la félonie jusqu'à accepter des mains du vainqueur d'Iéna une constitution indépendante. En 1815, ils retournent sans enthousiasme sous le sceptre de la glorieuse maison de Hohenzollern, et pendant quinze ans ils ne prennent la parole dans les diètes provinciales, qu'ils doivent à la générosité de Frédéric-Guillaume III, que pour importuner Sa Majesté de leurs injustes réclamations. En 1830, ils prennent part à une coupable agression contre un prince ami de leur souverain : on vit même alors des officiers qui avaient eu l'honneur de porter l'uniforme prussien se servir contre les alliés de la Prusse des connaissances qu'ils avaient acquises dans les écoles prussiennes, de l'épée qui leur avait été confiée par le gouvernement prussien. En 1846, nous les surprenons tramant une vaste conspiration, et, pour se justifier, ils accusent la police d'avoir inventé et non découvert le complot! En 1848, ils abusent de la situation difficile du gouvernement prussien pour lui arracher des concessions et une sorte d'autonomie du grand-duché; ils s'agitent, ils s'organisent et exigent l'exécution immédiate des promesses qu'on leur a faites, et comme le gouvernement, dont les embarras avaient diminué, refuse naturellement avec énergie, ils prennent les armes. Ils furent vaincus, comme on sait, et obligés de signer la capitulation de Bardo : elle devait

s'accomplir le 10 mai à dix heures du matin; mais beaucoup d'insurgés, aimant mieux fuir honteusement que de déposer honorablement les armes devant leurs généreux vainqueurs, se dispersèrent dans la campagne, de sorte que, lorsque les généraux prussiens se présentèrent accompagnés de toutes les troupes qu'on avait fait venir des environs, pour donner plus de solennité à la reddition, ils se trouvèrent en face de..... trente-cinq rebelles! Les Polonais avaient reconnu la clémence de Sa Majesté en mystifiant indignement ses officiers. Un pareil peuple mérite-t-il encore d'inspirer quelque sympathie à des nations civilisées!

IV

Si résolu qu'on soit à jouer son rôle jusqu'au bout, on est exposé, quand on reste longtemps en scène, à laisser quelquefois tomber son masque. C'est ce qui est arrivé aux auteurs des brochures prussiennes. Au milieu de leurs protestations de respect pour le droit des gens et pour les lois de l'humanité, au milieu de leurs doléances sur leurs bonnes intentions méconnues, sur leurs bienfaits mal récompensés, il leur échappe tout à coup un mouvement de franchise : « Que nous parle-t-on, s'écrient-ils, de ménagements à garder envers les Polonais, de promesses à tenir, d'obligations imposées par les traités? Ce ne sont pas les traités de 1815, ce sont nos victoires de 1813 et de 1814 qui nous ont donné la province de Posen. Les puissances représentées au Congrès n'ont fait que nous confirmer dans la possession du grand-duché, et elles ne pouvaient songer à nous vendre, au prix d'engagements onéreux, une sanction dont nous eussions pu nous passer. Frédéric-Guillaume III a promis, il est vrai, d'avoir quelques égards pour la nationalité polonaise, mais il l'a promis par pure générosité, librement et sans y être contraint par aucune convention; la conduite des Polonais l'a dégagé de sa parole, lui et ses successeurs. En 1848, nous avons dû reprendre par la force des armes tout le grand-duché de Posen; il nous appartient aujourd'hui par le droit d'une double conquête, et nulle puissance européenne ne peut imposer des conditions à la Prusse pour la possession d'une province qu'elle a deux fois payée de son sang. Les Polonais sont à la fois des sujets rebelles et des ennemis vaincus : nous devons les traiter sévèrement, « et nous pouvons le faire sans péril, puisqu'ils » sont dans l'impossibilité de nous nuire, n'ayant ni officiers ni sol» dats, ni armes, ni munitions, ni argent. » Quand nous entendons l'ex-député de Posen raisonner de la sorte, nous sommes forcés de

convenir qu'il a enfin trouvé le seul argument qui puisse légitimer la conduite du gouvernement prussien envers ses sujets polonais : le droit du plus fort, voilà sa véritable justification, et il ne devrait jamais en chercher une autre. Si ses défenseurs avaient du premier coup transporté la question sur ce terrain, nous nous serions d'avance déclaré vaincu, et nous n'aurions pas essayé de les combattre. Mais outre que le droit de la force est une arme redoutable qui se retourne parfois tout d'un coup contre celui qui s'en est servi, il est pénible à un gouvernement qui se croit le plus libéral et le plus éclairé de l'Allemagne, peut-être même de l'Europe, de reconnaître pour unique règle de sa politique une loi réprouvée par la civilisation moderne. Il est dangereux de rompre ouvertement avec les idées nouvelles qui peuvent devenir de précieux auxiliaires; mieux vaut donc feindre de leur rendre hommage tout en leur faisant outrage. Il est impolitique de condamner le principe des nationalités, qui demain peut-être vaudra à la Prusse un agrandissement inespéré; mieux vaut chercher un moyen de le flatter en apparence, tandis qu'on le foule traîtreusement aux pieds.

Le gouvernement prussien a trouvé ce moyen : il consiste à déclarer que s'il n'accorde pas plus de priviléges à la nationalité polonaise dans le grand-duché de Posen, c'est surtout par considération pour la nationalité allemande, qui compte dans cette province beaucoup de représentants. Et pour donner plus de poids à cet argument, il fait grossir par ses statisticiens le nombre des Allemands domiciliés dans le grand-duché, de manière que les deux races semblent réparties sur le territoire dans une proportion presque égale. Suivant nos brochures, qui puisent comme on sait aux sources officielles, il y a dans la province de Posen 783,692 Polonais et 619,986 Allemands; la population totale est donc de 1,403,628 habitants, parmi lesquels il faudrait compter environ 6 Allemands contre 7 Polonais; cette évaluation serait fondée sur le dénombrement fait en 1858! Nous avons le plus grand respect pour les chiffres officiels; mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'ils ne sont pas tout à fait d'accord avec ceux qui nous sont fournis par les traités de géographie. Nous lisons par exemple dans l'excellent ouvrage de M. Daniel Vœlter, publié à Esslingen en 1854, que la population polonaise dans le grand-duché est double de la population allemande. Dira-t-on que ce savant, dont le nom dit assez la nationalité, s'était laissé corrompre par les partisans de la Pologne? Nous ferons observer ensuite que, de leur propre aveu, les Prussiens font entrer dans leur énumération de la population allemande tous les juifs, au nombre de 72,000. Au point de vue politique et à en juger par la conduite que tiennent en ce moment les israélites de Varsovie (se souvenant

sans doute que leur religion a toujours été moins persécutée en Pologne que partout ailleurs), il serait plus juste d'ajouter ces 72,000 juifs au total des Polonais; au point de vue ethnographique, il faudrait les laisser complétement en dehors de l'évaluation. Nous croyons donc nous montrer très modéré en consentant à les répartir également entre les deux nationalités, ce qui nous donnera 583,936 Allemands contre 819,692 Polonais; et le rapport entre les races slave et germanique ne sera plus de 6 à 7 comme on le prétendait, mais de 5 à 8.

Ainsi rectifiés, les chiffres de la statistique prussienne sont encore peu vraisemblables, et l'on a peine à comprendre qu'il se trouve tant d'Allemands et si peu de Polonais dans une province qui s'est appelée longtemps la grande Pologne. Le gouvernement n'est parvenu a établir son évaluation qu'au moyen d'artifices qui ont été signalés dans la presse et même à la tribune de la Chambre des députés. Les Polonais ont accusé les auteurs du dénombrement d'avoir inscrit comme Allemands tous les individus comprenant la langue allemande, à quelque nationalité qu'ils appartinssent d'ailleurs. Nos brochures répondent à ce reproche, « qu'en supposant que les fonctionnaires prussiens chargés du recensement aient commis quelquefois des méprises de ce genre, ils ne sauraient ainsi avoir diminué de beaucoup le total de la population polonaise, *attendu qu'il n'est presque point d'individus de cette nation qui sachent l'allemand.* » Ce n'est point une réponse sérieuse, c'est une épigramme dont l'injustice n'échappera à aucun de nos lecteurs; les persécutions de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse ont peuplé notre pays d'assez de Polonais pour que nous sachions qu'ils connaissent presque tous la langue de leurs ennemis; et si nos relations personnelles ne nous avaient pas suffisamment renseignés, nous n'aurions qu'à ouvrir l'annuaire de l'université: près de la moitié des chaires d'allemand dans les lycées et les colléges de France, sont occupées par des Polonais. Un autre stratagème employé par le gouvernement pour grossir la liste de ses sujets de race germanique, consiste à porter comme Allemands sur les registres du recensement les Polonais dont le nom, dépourvu de la désinence caractéristique, permet de révoquer en doute la nationalité: « ce sont là, nous réplique-t-on, des accusations sans fondement, des bruits populaires, des on dit, qui ne sauraient balancer un instant l'autorité des documents officiels. Avez-vous aussi des documents officiels à nous opposer? » Hélas! non; les Polonais ne sauraient produire des preuves officielles, par la simple raison qu'eux-mêmes n'existent pas officiellement. Tant qu'ils n'auront ni gouvernement, ni administration, ni fonctionnaires, ils conviendront sans peine

que vos allégations sont les seules officielles : avouez donc à votre tour que les leurs sont les seules vraies.

Nous sommes entré un instant dans cette aride discussion de chiffres, parce que nous ne voulions laisser de côté aucun argument un peu spécieux de nos contradicteurs. Mais nous n'avons jamais compris que l'on attachât quelque importance à déterminer exactement combien d'Allemands sont aujourd'hui domiciliés sur le territoire polonais; à plus forte raison ne pouvons-nous admettre que leur grand nombre puisse être un obstacle à la constitution du grand-duché en province séparée ou même à son incorporation dans la Pologne rétablie. La population allemande de la Posnanie se divise en trois grandes catégories : d'abord l'armée, la police et les fonctionnaires de tout ordre; l'armée compte à elle seule 13,527 hommes; nous ne sommes pas en mesure de faire le dénombrement exact des employés, mais quiconque connaît seulement de réputation la bureaucratie prussienne, devine quel chiffre élevé peut atteindre cette catégorie d'individus. Est-on inquiet sur leur sort dans l'hypothèse que nous avons posée plus haut d'une réorganisation nationale du grand-duché de Posen? Nomades de leur nature, ils iraient servir dans d'autres provinces un gouvernement qui n'a jamais trop de fonctionnaires, et jamais assez de gendarmes et de soldats. Il y a ensuite dans le grand-duché une quantité considérable d'Allemands qui sont venus s'y établir à diverses époques, soit pour échapper aux persécutions religieuses, soit pour vivre sous des lois plus douces et plus libérales, soit pour exercer avec plus de profit une industrie ou un commerce qui dans leur pays ne donnait plus assez de bénéfices. Ceux-ci ont sollicité l'hospitalité polonaise, ils ont préféré les institutions polonaises à celles de leur patrie, le gouvernement polonais à leur propre gouvernement; ce n'est pas eux qui auraient le droit de réclamer si la Posnanie retrouvait une indépendance à laquelle eux ou leurs pères ont dû leur salut, si elle recouvrait cette constitution de 1791, qui en trois ans attira plus de cent mille d'entre eux. Que dirait-on, si Paris, ayant de nouveau succombé devant l'Europe coalisée, les 30,000 Allemands qui y sont domiciliés voulaient s'opposer à ce que la cité conquise conservât ses institutions françaises, sous prétexte que leur propre nationalité devrait être aussi prise en considération? Le reste de la population allemande du grand-duché se compose des habitants de quelques provinces allemandes conquises par les Polonais à l'époque où la Pologne était encore conquérante. Nous pourrions soutenir qu'au bout de tant d'années la prescription est légitime, et qu'on peut faire rentrer sans scrupule sous la domination polonaise un peuple qui l'a supportée sans se plaindre durant cinq siè-

cles. Nous aimons mieux croire que, si la Pologne était reconstituée, elle serait assez généreuse pour renoncer aux districts occidentaux de la Posnanie, du moment que les Allemands qui les habitent exclusivement demanderaient à se séparer d'une nation slave pour se réunir à un Etat germanique; si au contraire, il s'agissait seulement de donner au grand-duché cette autonomie que lui ont promise les diplomates de 1815, rien n'empêcherait le gouvernement prussien de modifier d'après les vœux des populations des limites qu'il a lui-même tracées selon son caprice.

Rien ne serait plus facile, selon nous, que d'accorder les intérêts des deux nationalités; rien ne serait plus aisé que de les établir à côté l'une de l'autre sur le pied d'une parfaite égalité, de substituer enfin aux odieux rapports d'une oppression réciproque les relations réconciliatrices d'un pacifique voisinage. Les haines allumées entre les deux peuples par une lutte séculaire s'éteindraient faute d'aliment, et les Allemands, redevenus les hôtes de la Pologne, n'auraient pas à regretter de n'en être plus les tyrans. Un pareil résultat réjouirait les amis de l'humanité, mais il affligerait le gouvernement prussien; car depuis qu'il s'est aperçu que l'invincible attachement des Posnaniens pour leur ancienne patrie rendait impossible la fusion, si ardemment désirée, de la nationalité slave au sein de la société germanique, le cabinet de Berlin a changé de tactique et s'est attaché à creuser un abîme entre les Allemands et les Polonais du grand-duché, dans l'espérance que les premiers l'aideraient à opprimer les seconds. C'est grâce à cet antagonisme, soigneusement entretenu, habilement exploité, qu'il a triomphé si aisément de l'insurrection de 1848; c'est en opposant les comités allemands aux comités polonais, les gardes nationales allemandes aux gardes nationales polonaises, qu'il parvint à gagner du temps et à empêcher les patriotes posnaniens de s'organiser, jusqu'au moment où, raffermi à l'intérieur par la défaite de la révolution, il put agir enfin avec énergie et tourner toutes ses forces contre la province révoltée. Encouragé par le succès, le gouvernement prussien suit encore aujourd'hui la même politique. Il représente aux Allemands du grand-duché leurs concitoyens polonais comme les ennemis irréconciliables de leur race, et, pour leur prouver que la nationalité slave ne revendique ses droits qu'afin de persécuter à son tour la nationalité germanique, il évoque les actes d'intolérance et de férocité commis jadis par les Polonais, dans un temps où les neuf dixièmes de l'Europe étaient encore en proie à la barbarie. Mais ce n'est point assez, il faut soulever l'opinion de toute l'Allemagne contre la nation qu'on opprime; c'est l'ex-député de Posen qui se chargera de cette partie de la tâche. Avec la modération qu'on lui connaît, il rappelle que

les Polonais ont toujours combattu dans les rangs des ennemis de l'Allemagne : en 1806 et 1807, ils accoururent en foule sous les étendards de Napoléon, « quoique leur légitime souverain ne les eût pas déliés de leur serment de fidélité. » L'Empereur n'ayant pas rétabli, comme ils l'espéraient, le royaume de Pologne, ils lui restèrent cependant fidèles, et on les retrouva, en 1809 et 1810, grossissant de leur contingent l'armée d'Espagne. « Enfin, depuis le mois de mars 1813, lorsque déjà leur pays était au pouvoir des alliés, jusqu'à la fin de la grande guerre de l'indépendance, jusque devant les portes de Paris, jusqu'au 30 mars 1814! on vit, non pas des individus isolés, mais des régiments entiers de Polonais combattre dans les rangs des Français, des oppresseurs de l'Europe, contre les alliés, et, par conséquent, contre les Allemands! » Malgré les points d'indignation dont l'ancien député de Posen assaisonne son réquisitoire, nous ne pouvons lui savoir mauvais gré d'avoir éveillé des souvenirs, qui exciteront peut-être les rancunes peu généreuses de l'Allemagne, mais qui raviveront, à coup sûr, les sentiments reconnaissants de la France. Il couronne d'ailleurs l'énumération de ses griefs par une accusation si plaisante, qu'on se trouve tout à coup désarmé : « Les Allemands, dit-il, ne doivent point oublier que ce sont les Polonais qui leur ont fait perdre un des plus beaux joyaux de leur couronne, la province de Lorraine! » Nous avions cru jusqu'ici que la Lorraine avait été cédée par l'Autriche à la France en 1738, sous la condition d'en laisser l'usufruit à Stanislas, injustement dépouillé de son royaume. « Et précisément, nous répond-il, il n'aurait pas été nécessaire d'indemniser Stanislas si on ne lui eût enlevé la Pologne, et on ne lui aurait point enlevé la Pologne s'il n'avait existé des Polonais; vous voyez bien que c'est la faute de cette misérable nation si l'Allemagne a perdu la Lorraine. » Quel rude dialecticien que cet ex-député de Posen, et comme on doit regretter à Berlin que l'inconstance de ses électeurs ait privé la Chambre de ses lumières!

Ce qui est malheureusement plus sérieux que les déclamations des écrivains prussiens, c'est le succès qu'elles obtiennent en Allemagne. Grâce à elles, grâce aussi aux préjugés qu'elles savent adroitement réveiller, les dispositions de nos voisins sont plus hostiles que jamais à la cause polonaise, et l'on peut dire aujourd'hui que s'il est parmi eux un sentiment plus universel encore que la crainte de la France, c'est la haine de la Pologne. Ils n'ont pas été toujours si injustes, et nous nous souvenons encore du temps où tous les hommes libéraux de l'Allemagne protestaient de leur sympathie pour la nation martyre : c'était dans ces jours d'enthousiasme où le peuple de Berlin, brisant les portes des prisons politiques, enlevait dans ses bras Liebelt

et Miéroslawski, et les portait en triomphe jusque sous les fenêtres du roi de Prusse, où les émigrés retournant dans leur patrie étaient partout salués du cri de « *vive la Pologne libre !* » où le prince Czartoryski recevait les plus respectueuses ovations à Cologne et jusque dans la capitale du Hanovre ; c'était dans ces jours de fraternité universelle où l'Assemblée de Francfort déclarait « que l'Allemagne était pénétrée de la nécessité de rétablir un royaume de Pologne indépendant, et que le partage de ce pays était considéré comme une injustice criante ; » c'était au mois de mars 1848. Mais la réaction ne se fit pas attendre : quelques semaines après, ces mêmes Berlinois qui avaient délivré Miéroslawski applaudissaient à outrance les régiments qui partaient pour le combattre ; l'Assemblée de Francfort encourageait le gouvernement prussien à la répression de l'insurrection, en l'engageant « à garantir en toute circonstance la nationalité des Allemands établis dans le grand-duché de Posen, » et répondait aux réclamations des Polonais, « que pour expier le démembrement de la Pologne, elle n'irait jamais jusqu'à consentir à un démembrement de l'Allemagne. » (Séances des 24 et 26 juillet 1848). Voilà où avaient abouti ces chaudes protestations, que la nation polonaise avait accueillies avec autant de confiance que de gratitude !

Si les mêmes circonstances se reproduisaient aujourd'hui, nous sommes convaincu que la Pologne n'obtiendrait même pas ces marques de platonique intérêt. Ce qui distingue, en effet, les partisans de l'unité allemande en 1861 des unitaires de 1848, c'est qu'un égoïsme chagrin et défiant paraît avoir remplacé la généreuse et confiante philanthropie dont leurs devanciers semblaient animés. On n'entend plus prononcer dans leurs réunions (nous étions dernièrement à Heidelberg) ces mots de *fraternité des peuples*, de *solidarité et d'humanité* qui, au lendemain de la révolution, remplissaient toutes les bouches et sans doute aussi quelques cœurs ; mais on y parle de fortifications et de lignes stratégiques, d'organisation militaire, de landwehr et de landstourm, de vaisseaux cuirassés et de canons rayés. On y reconnaît les droits des nationalités, mais on ne veut respecter que ceux de la sienne propre, et l'on prétend que les autres nationalités doivent faire à la nationalité allemande tous les sacrifices que celle-ci croit nécessaires à sa sécurité : or, il lui faut, pour être en sûreté au midi, Venise et le quadrilatère ; pour couvrir sa frontière à l'ouest, la chaîne des Vosges avec la Lorraine et l'Alsace ; il lui faut au nord, le Schleswig ; au sud-est, la Hongrie et la Gallicie ; à l'est et au nord-est, le grand-duché de Posen avec les trois forteresses de Graudenz, de Thorn et de Dantzig. En un mot, la nation allemande ne saurait être ni libre ni tranquille qu'en opprimant trois ou quatre autres nations.

Nous ne ferons pas remarquer aux membres du National-Verein combien une pareille politique est peu libérale et peu généreuse; nous ne leur rappellerons même pas le mot d'un grand écrivain de leur pays : « Si tu veux être libre, respecte la liberté d'autrui; » nous leur demanderons seulement, puisqu'ils sont saisis aujourd'hui d'une panique qui leur fait oublier à la fois ce qu'ils doivent aux autres peuples et ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, s'ils sont bien sûrs d'atteindre par de semblables moyens cette force et cette sécurité qui leur semblent, en ce moment, uniquement désirables. Conduiront-ils ainsi leur patrie aux brillantes destinées qu'ils lui promettent? Ne se méprennent-ils pas, au contraire, sur les conditions auxquelles il leur est permis d'obtenir le succès, aussi bien que sur les obstacles contre lesquels ils courent risque d'échouer? ne méconnaissent-ils pas à la fois les fidèles alliés dont ils peuvent espérer l'assistance, et les ennemis dont ils doivent redouter l'infatigable opposition? Ce n'est point avec des bayonnettes et des canons, ce n'est point avec les instruments de la tyrannie, c'est avec les armes de la liberté que l'Allemagne conquerra un jour l'unité à laquelle elle aspire; c'est en s'appuyant sur les sympathies des peuples, en proclamant sa cause solidaire de celle des autres nations, en accordant enfin son appui à toutes les nationalités qui gémissent sous un joug étranger au lieu de se faire l'auxiliaire des gouvernements qui les oppriment. Les alliés de l'Allemagne dans la lutte qu'il lui faudra peut-être soutenir, ce seront les races déshéritées qui souffrent dans l'esclavage ou combattent pour l'indépendance; ce seront aussi les gouvernements libéraux que l'affranchissement d'un peuple ne saurait effrayer, parce qu'ils ne sont les tyrans d'aucun peuple. Les ennemis de l'Allemagne, ceux qui s'opposeront à ce qu'elle devienne une, forte et libre, ce seront les souverains, grands et petits, qui ont jusqu'ici exploité sa faiblesse; ce seront surtout ces gouvernements qui ne sauraient voir sans trembler une nationalité se relever, parce que leur domination ne repose que sur des nationalités écrasées; ce seront les oppresseurs de l'Italie, de la Hongrie et de la Pologne. Pourquoi donc jette-t-elle du côté du Rhin des regards inquiets? Ne s'aperçoit-elle pas que c'est précisément à l'autre bout de l'horizon que se forme en ce moment l'orage qui dispersera, si elle n'y prend garde, les matériaux à peine rassemblés de sa grandeur future. N'a-t-elle point reconnu les symptômes d'une redoutable coalition dans cette recrudescence simultanée de mesures répressives à Pesth, à Varsovie, à Saint-Pétersbourg, dans ces bruits de voyage du roi de Prusse à Breslau si peu de jours après l'entrevue de Compiègne? N'a-t-elle pas entendu les paroles que ce souverain vient de prononcer dans une circonstance solennelle, et n'a-t-elle pas su que

le drapeau rouge, noir et or avait été un instant proscrit à Kœnigsberg?

L'Allemagne l'a su et elle s'en est inquiétée. Elle s'est demandé avec étonnement sous quelle influence le souverain à qui elle comptait remettre le soin de son avenir s'était pris subitement d'un si grand amour pour le passé; elle a cherché dans quel intérêt ce roi constitutionnel, qui avait plus d'une fois mérité les suffrages des hommes libéraux, s'était mis inopinément à tenir un langage auquel un autocrate pouvait seul applaudir. En 1848, sitôt que le moindre péril menaçait les récentes conquêtes de la révolution, sitôt que les princes, entraînés par le mouvement, manifestaient quelque velléité réactionnaire, tous les yeux se tournaient avec anxiété vers la Russie; non pas seulement parce que le gouvernement russe était le plus fort de tous les gouvernements despotiques, mais parce qu'on savait que ce gouvernement retenait les cabinets de Vienne et de Berlin attachés à sa politique absolutiste par un lien jusqu'ici indissoluble. On connaissait ce lien et on annonçait hautement ce qu'il y avait à faire pour le rompre. La *Gazette d'Augsbourg*, après avoir montré combien l'influence de la Russie sur les cours allemandes avait été de tout temps funeste au peuple allemand, établissait d'une manière victorieuse que la première origine et la cause permanente de cette influence était la complicité des trois souverains dans l'attentat de 1772. Tant que les trois puissances, ajoutait-elle, continueront à occuper chacune une portion de l'ancienne république de Pologne, elles persévéreront dans une alliance rendue nécessaire par un intérêt commun. Le seul moyen de rompre cette alliance si désastreuse pour notre liberté, c'est donc d'affranchir la Pologne. « Sans doute, son affranchissement nous coûtera quelques sacrifices; mais ce que nous perdrons en territoire mal acquis, nous le recouvrerons en indépendance et en sécurité. La Pologne nous servira de barrière contre la Russie. Les Polonais seront l'avant-garde des armées allemandes dans le Nord, une avant-garde dévouée et reconnaissante. » Voilà ce qu'écrivaient les libéraux de 1848; les unitaires de 1861 seront-ils moins clairvoyants?

Il n'est pas difficile de s'expliquer la conduite du gouvernement prussien, et l'on devine aisément les motifs de ses hésitations et de ses revirements continuels. D'un côté, il voit avec une joie mal dissimulée les populations germaniques graviter vers l'unité, en renversant les petites souverainetés qui les morcellent et les affaiblissent, pour se grouper autour du plus fort et du plus libéral des Etats allemands; car ce mouvement national lui promet un immense agrandissement. De l'autre côté, il considère avec inquiétude l'agitation qui règne en ce moment parmi les Hongrois, parmi les Polonais,

sujets de la Russie, parce que cette agitation peut devenir contagieuse et lui faire perdre le grand-duché de Posen. Il repousse, dans la Diète, toutes les mesures proposées par l'électeur de Hesse contre le Nationalverein, afin de ne pas compromettre, en rompant avec les libéraux, sa grandeur future ; il recherche l'amitié du czar et de l'empereur d'Autriche, afin que ces souverains l'aident à protéger contre l'insurrection ses possessions actuelles. Il convoite la couronne d'Allemagne, et il tient à sa forteresse de Thorn et à son port de Dantzig ; voilà pourquoi il est tour à tour révolutionnaire et conservateur, voilà pourquoi il flatte tantôt les peuples, tantôt les rois absolus. Que les hommes libéraux de l'Allemagne se réunissent donc pour mettre le cabinet de Berlin en demeure de choisir ; qu'ils l'invitent à opter enfin entre le passé et l'avenir, entre la politique qui retient violemment sous son joug quelques milliers d'étrangers, et celle qui rangera sous ses lois quarante millions de compatriotes ; qu'ils lui déclarent tout d'une voix qu'ils ne mettront jamais à leur tête une puissance qui n'aura pas définitivement brisé avec les principes despotiques et avec leurs représentants ; qu'ils lui demandent, comme gage de sa conversion aux doctrines libérales, le seul acte qui puisse vraiment rassurer les Allemands, d'abord en leur prouvant que le nouvel arbitre de leurs destinées a renoncé pour toujours aux engagements de la sainte alliance, ensuite en leur garantissant l'établissement d'une solide barrière entre eux et la tyrannie moscovite : nous voulons dire la concession immédiate aux Posnaniens d'une constitution réellement indépendante, d'une véritable autonomie qui oblige par la contagion de l'exemple l'Autriche et la Russie à affranchir à leur tour leurs sujets polonais, et qui amène ainsi dans un avenir peu éloigné, sans secousses, sans insurrections, le rétablissement de l'ancien royaume de Pologne. Cette réparation, quoique tardive, aura pour l'Europe des conséquences aussi salutaires que l'attentat de 1772 en avait eu de funestes ; et la Prusse et l'Allemagne seront les premières à en ressentir les heureux effets. La Prusse, n'ayant plus à traîner après elle deux millions d'esclaves, pourra s'élancer sans regarder en arrière, vers ses nouvelles destinées. L'Allemagne, qui aura préludé à son propre affranchissement par l'affranchissement d'un autre peuple, se fortifiera et grandira sans que les progrès de sa grandeur et de sa force puissent effrayer les nations voisines ; car elles verront écrit sur son drapeau comme sur celui des Polonais en 1831 : *Pro libertate nostrâ et vestrâ ;* je combats pour votre liberté en même temps que pour la mienne.

ALEXANDRE PEY.

MARIA FRANCESCA

Nous avions passé presque toute la journée en diligence, — une journée d'été accablante, — plongés dans ce demi-sommeil qui ne fait qu'ajouter à la fatigue du voyage. Les vitres des portières étaient bien trop étroites pour nous permettre de contempler à notre aise le pur horizon de montagnes que nous avions devant les yeux, et d'autre part le soleil et la poussière dévoraient depuis plusieurs semaines le plat pays à travers lequel nous roulions. Mon ami, un peintre distingué, était assis en face de moi, dans un état de torpeur et de prostration qui paralysait tous ses sens; aussi fut-ce avec une puissante exclamation de joie qu'il s'élança de l'étroite prison roulante, lorsqu'elle s'arrêta le soir devant l'hôtel de la poste de la dernière petite ville qui nous séparait des montagnes. Il jeta son porte-manteau et le mien dans un coin de la salle de l'hôtel et m'entraîna de nouveau en toute hâte dans la rue pour y respirer un peu d'air frais.

La ville avait cet aspect mixte qu'on ne trouve que dans le voisinage immédiat des montagnes. Les maisons étaient revêtues pour la plupart de bardeaux, comme d'une cuirasse, en prévision des âpretés du climat, le toit surchargé d'énormes pierres; d'autres, mais en plus petit nombre, aux murs nus et polis, offraient à l'œil la froide élégance des plus somptueuses demeures des grandes cités.

Au milieu de la ville courait un ruisseau rapide et si clair que nous ne pûmes résister à la tentation d'y tremper nos mains poudreuses. Quand mon ami se baissa, ses longs cheveux, qui lui couvrirent tout à coup le visage, en se mêlant à sa barbe abondante, lui donnèrent au premier abord l'air étrange et terrible d'une de ces puissantes divinités des fleuves que la fable nous représente, la tête et la figure ruisselantes. Mais il suffisait de le regarder avec un peu d'attention pour reconnaître que ce luxe de chevelure et de barbe cadrait mal

avec l'expression de candeur enfantine répandue sur tous ses traits. Tondu et rasé, il eût pu, en dépit de ses trente-six ans, représenter fort bien encore une toute gracieuse jeune fille. Il en avait du reste tout à fait le caractère. Ce qui ne l'empêchait pas, comme on dit vulgairement, d'avoir la tête près du bonnet, car, dès qu'il s'agissait de se faire respecter, il n'était jamais embarrassé. Toutefois, il avait cette faiblesse, qu'il partageait avec le héros chevelu de la Bible, c'est que maint Philistin eût pu en faire sa dupe, et que plus d'une Dalila eût su triompher de sa simplicité.

Une fois débarrassé de la poussière de la route, quand il sentit, en se relevant, l'air pur et frais du soir, il devint un tout autre homme et se mit à rire gaiement du maussade voyage que nous venions de faire. Il passa son bras sous le mien et, tout en contemplant l'azur blanchissant du ciel, nous allâmes devant nous lentement, sans quitter les bords du ruisseau.

« Je me sens tout aise, me dit-il, comme la chenille qui s'échappe de la boîte d'un écolier et se sauve dans un frais buisson, où elle va se transformer en chrysalide, sans se soucier de la curiosité des regards humains. Tu verras le bon compagnon que je ferai demain, quand il s'agira de poursuivre notre excursion. »

Sa bonne humeur me fit plaisir, car lorsque je l'avais retrouvé, un mois auparavant, après une séparation de plusieurs années, j'avais été péniblement frappé de son air de tristesse et d'abattement. Je savais bien, pour l'avoir entendu dire, qu'il avait dans l'intervalle perdu sa femme, mais je ne l'avais jamais rencontré, durant les années de son mariage, et comme on ne peut guère parler à un ami des morts qu'il regrette qu'à la condition de les avoir connus, au moins de vue, j'évitais de l'interroger sur son chagrin. C'était même avec l'intention de le distraire que j'avais arrangé cette excursion dans les montagnes, et je voyais maintenant avec une grande satisfaction que tout promettait d'aller au gré de mes désirs.

Pendant que nous cheminions ainsi sans plan arrêté, portant nos regards de tout côté avec cette attention curieuse que l'on prête, au début d'un voyage, aux objets même les plus insignifiants, nous découvrîmes presque à l'extrémité de la ville une maison basse à un seul étage, surmontée d'un toit plat, à l'italienne, en forme de terrasse. Là, une tente était dressée, sous laquelle buvaient une foule de gens attablés. Au-dessus de la porte se balançait une enseigne de fer-blanc, bizarrement taillée, avec cette simple inscription : *Spectacle de marionnettes et Rosolio, par Alessandro Tartaglia.* L'envie nous prit, à mon ami et à moi, de monter sur cette terrasse et de nous mêler à la foule des buveurs, nous promettant plus d'une étude intéressante de mœurs et de costumes, et comme pour arriver là, il n'y

avait pas trace d'escalier extérieur, nous entrâmes dans le cabaret, qui ne brillait pas précisément par la propreté.

Un brouhaha de voix étranges vint tout à coup nous assourdir, en même temps qu'une odeur forte et âpre de boissons fermentées et d'eau-de-vie brûlée faillit nous ôter la respiration. A gauche de l'entrée se dressait un massif comptoir, derrière lequel était assise une femme pâle et blême, aux cheveux bruns et relevés en désordre, qui, le sein découvert, allaitait un nourrisson. Son regard fixe et indifférent restait attaché à un verre de vin rouge placé devant elle et où elle buvait de temps à autre une petite gorgée. Derrière, sur des étagères, étaient rangés de nombreux flacons, dont le contenu reflétait à la lumière toutes les couleurs du prisme. Il y avait un rouet dans le coin de la salle, au pied duquel dormait un chat jaune, qui tenait dans sa griffe un long fil enlacé tout en rêvant. La femme aussi semblait dormir à moitié. Du moins nous jeta-t-elle, quand nous entrâmes, un regard distrait et peu avenant, puis, après un signe de tête imperceptible à notre adresse, elle se remit à s'occuper de son nourrisson, qui avait un instant perdu le sein.

Mais bientôt le reste de la salle revendiqua toute notre attention. Au fond se dressait le théâtre des marionnettes, théâtre assez spacieux, éclairé de côté par deux lampes fumeuses, sans compter celles que l'on ne pouvait voir de la salle et qui versaient leur pâle lumière sur la scène où se jouaient les comédies. Devant ce théâtre d'aspect vraiment fantastique se pressait une foule de paysans, tant de la plaine que des montagnes. Du reste, les choses étaient si artistement combinées qu'il suffisait, en passant devant la maison, de jeter un regard du dehors dans le cabaret pour distinguer les poupées sur la scène, grâce aux couleurs tranchantes dont elles étaient peintes. Quant aux paroles de la comédie, on n'en pouvait rien saisir, à moins de pénétrer dans la salle et de prêter l'oreille la plus attentive. La voix de maître Alessandro Tartaglia paraissait n'avoir pas peu perdu de sa plénitude et de sa netteté première, dans l'emploi qu'il faisait de son gosier comme débitant de Rosolio autant que comme acteur; ajoutons que la langue qu'il faisait parler à ses marionnettes était un mélange inextricable de phrases allemandes, françaises et italiennes, où l'on ne pouvait rien démêler qu'après de sensibles efforts d'attention.

Ne sachant trop si nous devions rester ou sortir, nous cherchions inutilement des yeux l'escalier qui conduisait à la terrasse, lorsque les spectateurs des derniers rangs, remarquant notre présence, nous livrèrent passage au milieu d'eux avec une courtoisie équivoque. Que des étrangers se glissassent le soir dans cette salle, il ne devait y avoir à cela rien d'extraordinaire; le fait est que nous nous trouvâmes

en un instant, sans l'avoir voulu, portés vers une banquette laissée vide tout contre le théâtre, sur laquelle il nous fallut, bon gré, mal gré, prendre place. Je n'hésitai pas pour ma part à subir cet honneur. Rien n'était réjouissant pour moi comme de voir se démener et gesticuler à tort et à travers ces figures grotesques, qui jouaient, avec le même sourire ou la même gravité dans les scènes les plus passionnées, une pièce imitée de l'Arioste. Lorsque j'eus fini par me familiariser un peu avec le jargon de l'artiste exécutant, je ne pus me défendre d'admirer son habileté à changer de voix et la richesse d'intonations qu'il avait à son service, depuis le fausset le plus aigu jusqu'à la basse la plus tonnante. Il plongeait par moments le public dans un enthousiasme inexprimable. Mais plus je me sentais attaché par le plaisir de ce spectacle bizarre, en dépit de l'air suffocant que l'on respirait dans cette obscure caverne, plus la figure de mon ami exprimait l'inquiétude et l'angoisse. Il s'agitait sur sa banquette comme une âme en peine, se retournant à chaque instant avec un visible dépit, pour voir s'il n'y avait pas moyen de s'esquiver ; et quand il vit l'épaisse muraille vivante qui s'était refermée derrière nous, il se mordit la moustache d'un air désespéré et ferma les yeux. Dès lors, les plaisanteries les plus heureuses de l'invisible acteur ne purent lui arracher le moindre sourire.

Cependant la pièce était arrivée à sa fin, et le combat meurtrier de la dernière scène, qui avait jonché les planches du théâtre d'un énorme monceau d'acteurs de tout rang et de tout costume, avait produit son immanquable effet, c'est-à-dire la plus profonde impression sur les spectateurs. Tout à coup, une main gigantesque apparut sur ce champ de carnage, et avec tous les héros, toutes les héroïnes et tous les bouffons de la scène, balaya les derniers vestiges d'illusion poétique. Déjà se faisait entendre derrière nous ce bruit confus, précurseur d'une sortie de spectacle, lorsque les sons clairs d'une sonnette agitée derrière le théâtre vinrent réveiller une fois encore l'attention de toute l'assistance. Du fond de la boîte aux marionnettes surgit une tête, colossale, comme la main qui nous était apparue un moment auparavant, en raison des dimensions exiguës des coulisses, et d'une expression si étrange, que je doutai un instant si ce masque recouvrait une âme vivante. De courts cheveux noirs, droits et raides, relevés en brosse, une énorme cicatrice courant des yeux au sommet de l'occiput, et formant à travers le front un large sillon blanc qui se perdait dans cette noire broussaille. Les yeux se mouvaient avec une rapidité automatique dans des orbites profondément creusées ; la bouche ouverte par un gros rire montrait deux rangées de dents d'une éblouissante blancheur ; deux grands anneaux de cuivre doré brillaient à ses oreilles ; bref, toute la figure

exprimait un tel mélange de brutalité et de jovialité qu'on l'eût prise pour une de ces études grotesques comme les peintres hollandais se sont plu si souvent à en ébaucher.

Cette tête promena quelque temps ses regards à travers l'obscurité de la salle, et sembla étudier les physionomies de l'assistance, afin que personne ne pût sortir sans payer. Cela fait, elle prononça ces mots d'une voix monotone et emphatique : *Demain on représentera una brava commédia lirica, intitulée Castruccio Castracani.*

L'annonce s'arrêta là brusquement. L'homme qui parlait venait enfin de découvrir les deux étrangers qui, assis plus bas que les autres spectateurs, ne tombaient pas sous son horizon. Je vis ses yeux s'arrêter avec une fixité de terreur sur mon ami, qui, de son côté, plus calme, mais non pourtant sans une certaine émotion, étudiait les traits de cet étrange personnage. Alors, prompt comme l'éclair, celui-ci disparut sous la scène ; le long rideau qui la fermait s'agita, et droit devant nous, en manches de chemise et pieds nus, se dressa tout à coup maître Alessandro Tartaglia en personne.

Je m'étais levé, et je me tenais sur mes gardes, comme si j'eusse été en présence d'un chat, prêt à me sauter à la gorge, après avoir joué quelque temps avec moi de la façon la plus innocente. Quant à mon ami, il restait immobile sur sa banquette, seulement je le vis serrer plus fortement dans sa main son bâton de montagne, bâton noueux et solide, armé d'une longue pointe de fer. Cependant toutes ces craintes étaient sans fondement. Après le premier effroi de la surprise, la figure joviale de maître Tartaglia s'éclaircit tout à coup, et il se mit à rire avec un ricanement tout amical :

« *Che Diavolo !* Ainsi ce n'est point votre spectre que j'ai sous les yeux, monsieur le professeur, mais bien le fils de votre mère en personne ! *Aspetta, aspetta,* l'affaire de quelques secondes, et je suis à votre service. J'ai à vous dire *mille cose, mille !*

« Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? grommela le peintre. Si j'avais su vous rencontrer dans ce trou enfumé, du diable si dix chevaux eussent pu m'y entraîner, Carluccio !

« Pst ! fit l'homme, et il posa son large doigt sur sa bouche. Je m'appelle Sandro Tartaglia, il faut que vous le sachiez, et bast ! avez-vous peur ? Pensez-vous que je veuille vous faire payer ce beau dessin que vous m'avez gravé sur le front ? »

A ces mots, mon ami brandit son bâton d'une façon significative et murmura entre ses lèvres :

« Vous ne l'avez que trop mérité ; du reste encore un coup ; prenez la chose comme bon vous semble, je suis quitte avec vous ; et maintenant voilà pour la comédie d'aujourd'hui. Ne revenons pas sur le passé. »

Sur ce, il lui jeta une couple de zwanzigs et se leva. Mais notre homme ne le lâcha point pour cela, et se répandit en un intarissable torrent de paroles confuses, qui me parurent au fond appartenir au dialecte napolitain. Le peintre laissa quelque temps s'écouler tout ce torrent sans y prendre garde. Un mot pourtant sembla provoquer en lui un mouvement d'attention singulière. Il lança à Tartaglia un regard perçant, et lui adressa une question dans le même dialecte. La réponse qu'il reçut ne fit qu'assombrir ses traits davantage ; mais sa curiosité ne paraissait pas encore satisfaite. Aussi se décida-t-il à se rasseoir sur sa banquette, et il resta là immobile, la tête appuyée sur son bâton, avec une expression d'indifférence et de tristesse tout ensemble. Ses longs cheveux lui voilaient presque entièrement la figure. Je lui demandai ce que tout cela signifiait.

« Plus tard, plus tard ! me répondit-il d'un ton bref et saccadé.

— Alors je vais de ce pas sur la terrasse, repris-je, et je t'y attendrai. »

Ce que je fis tout aussitôt, tandis que le maître du lieu faisait la ronde parmi les assistants, une assiette à la main. Quelques instants après, j'étais sur la terrasse et je respirais plus librement.

L'inexplicable aventure qui venait d'arriver à mon ami, jointe à la chaleur suffocante de la salle du rez-de-chaussée, m'avait donné une espèce de vertige, dont je ne me débarrassai que peu à peu, lorsque je me fus étendu commodément sur un banc adossé à la balustrade du toit, et que je pus humer tout à mon aise l'air frais du soir qu'embaumaient les senteurs d'un petit jardin voisin. Le garçon, qui servait d'honorables bourgeois assis à d'autres tables, posa devant moi un morceau de pain avec une bouteille de vin noir de Lombardie, après quoi il me laissa à mes réflexions. Je n'étais pas d'humeur à me mêler à la conversation des hôtes mes voisins. D'ailleurs il ne m'avait point échappé que j'avais excité tout d'abord quelque méfiance de leur part, et qu'ils avaient baissé la voix à mon approche. Je me mis donc à regarder droit devant moi dans la campagne, sans m'occuper le moins du monde de mon entourage. La montagne, qui m'apparaissait à une assez petite distance, commençait à se voiler d'ombre, tandis que le ciel s'étoilait peu à peu sur ses cîmes. Je m'amusais à contempler ces illuminations successives, et je comptais en silence tous les points déjà lumineux que je voyais scintiller de place en place sur la voûte azurée. Bientôt toutes ces étoiles, dont le nombre croissait à ma vue dans des proportions infinies, me firent l'effet d'autant d'yeux flamboyants et railleurs fixés sur moi, et je tombai dans une profonde rêverie. Je me réveillais par moments, il suffisait pour cela d'une exclamation un peu plus haute

d'un de mes voisins. Alors je me creusais la tête pour deviner ce qui pouvait retenir si longtemps mon ami à causer avec ce drôle de cabaretier, et comme je ne pouvais arriver sur ce point à aucune conclusion satisfaisante, je m'abandonnais de nouveau à ce bien-être indicible qu'on éprouve à se reposer après une journée de diligence.

Il se passa ainsi une heure ou deux. Tous les hôtes de la terrasse se levèrent alors et descendirent ensemble, sans se soucier autrement de ma personne. J'entendis le bruit de leurs pas dans l'étroit escalier, et je m'attendais à chaque instant à voir apparaître mon ami. Mais j'eus tout le temps de vider une seconde chope de vin et de faire amplement honneur à un plat de truites. Enfin tout bruit cessa autour de moi, et je me demandai si je ne ferais pas bien de voir un peu par moi-même ce qui se passait en bas, car la figure burlesque de maître Tartaglia ne m'était point un sûr garant que ce bouge infect ne servît de théâtre à d'autres exercices auxquels l'enseigne extérieure se gardait bien d'inviter le public. Le garçon du cabaret me tira bientôt d'embarras, en me criant d'en bas que l'autre Monsieur m'attendait.

Une lampe de cuivre placée sur le comptoir, devant la femme que nous avons déjà fait connaître, éclairait la salle d'une lumière douteuse. Le nourrisson était endormi depuis longtemps, et reposait sur les genoux de sa mère, qui filait avec une lenteur maladroite. Deux hôtes attardés jouaient aux cartes à l'angle opposé, tandis qu'un homme en guenilles, étendu sur un banc, ronflait profondément. Après avoir arpenté vingt fois dans tous les sens ce triste lieu, et avoir cherché vainement à lier conversation avec la femme qui filait, je vis enfin s'ouvrir la porte d'une pièce latérale. Le peintre en sortit en compagnie du cabaretier. Comme je pus m'en assurer par la porte restée entr'ouverte, il y avait dans cette seconde pièce une table éclairée d'une simple chandelle, et sur laquelle se trouvait encore un grand verre de vin rouge rempli jusqu'aux bords. Mon ami me prit le bras et marcha droit devant lui sans s'arrêter jusqu'à la porte de la rue. Là, il se retourna et parut avoir encore quelque chose à dire. Maître Tartaglia nous accompagnait. Son attitude était si humble et si obséquieuse que l'image d'un chat me revint une fois encore à l'esprit en le regardant. Il nous combla de compliments et de protestations, auxquels le peintre se contenta de répondre par un petit salut sec de la main. Alors il ferma la porte sur nous, et nous nous retrouvâmes tous deux dehors, dans la rue déserte, sous le ciel étoilé.

La figure de mon ami exprimait une profonde tristesse, et le son de sa voix acheva de me confirmer dans l'idée que l'entretien qu'il

venait d'avoir avec le cabaretier l'avait complétement bouleversé. Nous marchâmes lentement, bras dessus bras dessous, sans échanger une parole. Arrivés à l'hôtel de la poste, il me proposa de nous remettre immédiatement en route, et de nous promener encore une heure ou deux à travers la campagne. Il ne se sentait pas du tout fatigué, et il redoutait de s'enfermer en ce moment dans une maussade chambre d'hôtel. Je me rangeai volontiers à son avis, et, le havre-sac au dos, nous nous dirigeâmes d'un pas alerte du côté de la montagne. Le chemin, qui, à travers l'obscurité croissante, brillait devant nous comme un long sillon blanc, s'étendait en ligne directe à perte de vue. Il était bordé d'une double haie de magnifiques pommiers, derrière lesquels on distinguait, à la lueur scintillante des étoiles, des champs de blé et des pâturages, peuplés de myriades de grillons, dont le chant incessant remplissait l'air d'un bourdonnement monotone. Mais quand nous atteignîmes les premières hauteurs, qui étaient comme les avant-postes de la montagne, tout devint plus silencieux autour de nous. Nous allions toujours en avant, lorsque mon ami, s'arrêtant brusquement, et débouclant son havre-sac, se jeta tout de son long sur l'herbe humide avec tous les signes du plus profond désespoir. Il n'avait pu se contenir davantage, et il pleurait et sanglotait à faire pitié.

Cependant j'étais resté debout près de lui, dans une grande perplexité. Je n'osais ni parler ni bouger, craignant de gêner le libre essor de sa douleur. Ce violent accès parut enfin se calmer. Il se releva à moitié, promena autour de lui un regard encore humide de larmes et me saisit la main. Alors seulement je me décidai à lui parler, et je m'en acquittai si bien qu'il se leva tout à fait par un suprême effort, les yeux secs et le cœur raffermi.

« Pardonne, me dit-il, il fallait que cela partît. Ces larmes, devant ce gredin de cabaretier, j'ai pu les retenir ; mais ici dans l'obscurité, et sans autre témoin que toi, elles ont bon gré mal gré revendiqué leur droit. Allons, viens, remettons-nous en route. Quand je t'aurai conté en détail toute cette histoire, tu trouveras fort naturel l'accès de désespoir auquel tu viens de me voir en proie. »

Nous nous remîmes en marche, mais plus lentement, et ce ne fut qu'après une pause assez longue qu'il reprit la parole.

« Tu sais, mon bon ami, me dit-il, que j'ai mené une vie passablement aventureuse depuis que nous nous sommes quittés ; mais les détails de mon odyssée, tu ne peux pas les avoir appris. Mes autres amis n'en savent pas davantage. Je n'ai jamais écrit à personne, et depuis cette mémorable soirée de Dusseldorf, où nous nous séparâmes, je n'ai vécu nulle part à poste fixe, je n'ai cessé d'errer à l'aventure comme un bohémien.

» Or, ce fut ce soir-là précisément que commença à s'ourdir la malheureuse destinée qui me jeta dans les hasards, et dont le dernier fil, singulièrement embrouillé, vient tout à l'heure seulement de se briser de la façon la plus inattendue. J'étais alors fort affecté en pensant que je t'allais perdre. Quand je vis filer la voiture qui t'emportait loin de moi, je demeurai quelque temps comme cloué à la même place, je songeais à l'isolement profond dans lequel tu me laissais. Tu t'étais toujours montré à mon égard si prodigue de ton riche trésor de connaissances et de savoir, tu avais su si bien me mettre au courant de tout ce qu'on ne peut guère se passer de connaître, dût-on jamais n'être qu'un peintre comme je l'étais! Tous ces jeunes gens barbus et chevelus, qui allaient être mes frères dans le domaine de l'art, je m'en étais accommodé jusque-là, parce que je pouvais me passer d'eux, tant que je t'avais pour compagnon. Maintenant, je m'effrayais à l'idée de me présenter seul au milieu d'eux et de devenir à la fin un des leurs. Aussi, je n'eus pas plutôt perdu de vue ta voiture que je fus pris involontairement d'une irrésistible envie de fuir. Je me promis intérieurement de mettre la dernière main au tableau que j'avais alors sur mon chevalet — tu te souviens peut-être de cette scène de danse tirée d'une fête romaine — et cela fait, de secouer aussitôt la poussière de mes souliers et de changer d'air une fois pour toutes.

» Mais dans de telles dispositions d'esprit, il arrive le plus souvent que l'on saisit le prétexte le plus absurde de raffermir ses pieds sur le terrain banal que l'on voulait d'abord quitter. Ainsi m'en advint-il à moi-même, et comme je vins à passer devant une baraque de funambules que j'avais dédaignée jusque-là, je n'hésitai pas un instant et j'entrai, comme le destin l'avait sans doute décidé.

» La représentation ne faisait que de commencer, et un petit bambin de six ans à peine exécutait ses tours d'agilité sous les yeux de son père, l'impressario de toute la troupe. Ce spectacle me causa une sensation pénible. L'effort que l'enfant faisait pour sourire et paraître gracieux, tout en se préoccupant de ne pas perdre l'équilibre, imprimait à ses mouvements une contrainte qui en gâtait tout l'effet à mes yeux. Je respirai plus librement, quand enfin il sauta à terre, saisit prestement au vol les friandises qu'on lui jeta de tous côtés, et sortit à reculons, avec force salutations grotesques.

» Ce fut alors le tour du paillasse. Je vis en ce moment, pour la première fois, la figure patibulaire de mon ami Alessandro Tartaglia, et à l'envers, il est vrai, vu qu'il marchait sur les mains. Te l'avouerai-je? le drôle, sous cet aspect ne me déplut pas trop. Bien qu'il eût dû apprendre à coups de fouet, comme le bambin de tout à l'heure, tous les tours d'adresse dont il régala l'assemblée, toujours

est-il que les meurtrissures résultant de ce dur apprentissage étaient depuis longtemps déjà cicatrisées, et qu'il eût fallu le payer bien cher pour le décider à renoncer à l'agréable exercice de ses talents de clown. Puis il débitait ses lazzis dans ce dialecte napolitain dont je raffole et qu'il assaisonnait de force mots français. Bref, sa pantomime et ses grimaces me rappelaient si bien les bouffons de San-Carlino, que je pris involontairement le plus grand plaisir à le regarder, et que je ne le quittai pas des yeux un instant au milieu des jovialités insipides de ses compagnons.

» La troupe n'était pas fort nombreuse. Indépendamment des quatre enfants du directeur, qui avait italianisé son nom allemand de Ebert en se faisant appeler Eberti, on n'y remarquait que le paillasse, une belle fille fort fanée, du nom de Clélie et un nègre d'une magnifique stature, qui, dans l'intervalle des danses, exécutait des tours de force vraiment prodigieux. Mais je ne veux pas entrer dans plus de détails sur ce sujet, bien que je ne puisse plus me rappeler cette soirée-là sans que les moindres circonstances ne s'en représentent encore à mon esprit, comme si elle datait d'hier. Pour en finir sur ce chapitre, après que tous les numéros du programme eurent été épuisés jusqu'au dernier, et que les deux plus jeunes demoiselles Eberti eurent déployé sur la corde roide leur imperturbable assurance, elles reparurent une dernière fois avec leur sœur aînée, que l'affiche baptisait du nom de Maria Francesca, pour exécuter ensemble un pas de trois sur trois cordes.

» Cette dernière danseuse me parut, au premier aspect, le sujet le plus insignifiant de la troupe. D'une taille, il est vrai, plus élancée que ses sœurs, elle sembla, en s'avançant entre elles, se mouvoir de la façon la plus gauche. Tandis que les deux autres décochaient à droite et à gauche force œillades provocantes et trahissaient ouvertement aux yeux les moins clairvoyants de tendres intelligences avec certains spectateurs des premières banquettes, Maria Francesca tenait ses regards baissés vers la terre avec une pudique fierté. Sa figure n'était pas belle assurément. Un front bas, une large bouche, un teint blême, elle tenait cela de son père; mais ces désavantages étaient amplement compensés par de grands yeux pleins de feu et fendus en amande. Sa toilette aussi me plut fort : elle portait une robe blanche plus longue d'une largeur de main environ que les jupes flottantes de ses sœurs, serrée à sa taille par un ruban noir et parsemée d'étoiles d'or. Un ruban pareil était noué autour de son cou pudiquement voilé, et un étroit diadème d'argent pressait son front et ses cheveux noirs coupés court et circulairement.

» Elle commença à danser, et dès lors ce fut une toute autre femme. Cette timide gaucherie qui m'avait frappé à son entrée en scène avait

complétement disparu. A la voir s'élancer en avant, se balancer à droite et à gauche, se pencher, se relever, voltiger dans sa robe étoilée, on eût dit une de ces flammes qui voltigent et tourbillonnent sur le faîte d'une maison dans un incendie. La corde, sous ses pieds mignons et légers, semblait à ce seul contact communiquer une nouvelle force électrique à toute sa personne. Au fur et à mesure qu'elle dansait, la juste proportion et la grâce délicate de ses formes ne faisaient que se développer de plus en plus. J'étais ravi. Elle n'avait, il est vrai, de complétement libre que les bras ; mais chacun sait que la nature procède le plus souvent d'un seul jet dans ses créations et qu'elle ne s'amuse guère à unir des membres irréprochables à un torse difforme. Du reste, cette robe aux mille plis, qui avait été évidemment destinée à cacher les contours du corps, ne pouvait à la longue résister aux mouvements violents d'une danse prolongée, et un connaisseur tant soit peu clairvoyant devinait sans trop de peine sous ces légers voiles la taille la plus ravissante.

» Je pensais, à part moi, quelle fête ce serait que de voir cette gracieuse fille, dont le visage, à mesure qu'il s'empourprait davantage, exprimait je ne sais quoi de grave et de passionné tout ensemble, de la voir, dis-je, représenter en costume grec une de ces pantomimes que nous trouvons décrites dans les auteurs anciens et dont l'art misérable de nos modernes funambules ne peut nous donner qu'une idée fort imparfaite. Je songeai alors à cette fête romaine que j'étais en train de peindre, et plus je contemplais la belle sylphide qui voltigeait devant moi, plus il me prenait envie de me procurer n'importe où une feuille de papier et un morceau de charbon pour croquer au vol un ou deux de ses mouvements les plus réussis. Ses sœurs, qui folâtraient à ses côtés, dans les poses et les attitudes les plus variées, étaient complétement effacées par elle, et quand, pour finir, elles enlevèrent de leur front leur couronne de roses et se mirent, tout en dansant, à en jeter les fleurs une à une parmi les spectateurs, elle resta quelque temps droite et silencieuse entre elles, puis se croisant les bras sur la poitrine, elle plia un genou sur la corde en toute hâte, sauta lestement à terre et se déroba par une brusque fuite aux applaudissements et aux rappels du public. Enfin, lorsqu'on rappela les trois sœurs pour les saluer une dernière fois, les deux plus jeunes reparurent seules, et j'appris par mon voisin que l'aînée faisait toujours ainsi, croyant vraisemblablement se rendre par là plus intéressante.

» La représentation était terminée ; mais je ne songeais pas à me retirer encore. Je tenais à m'enquérir d'une façon certaine si je devrais dorénavant me résigner à jouir de ce spectacle comme tout le monde, au prix de quelques groschen, ou si je serais assez heureux

pour rassasier mes yeux à loisir dans une entrevue plus intime avec cette ravissante créature. La chose ne me paraissait pas précisément bien difficile. Plusieurs de mes amis avaient eu le nègre de la troupe à leur disposition comme modèle, et le directeur, autant que j'en avais pu juger à première vue, était homme à ne pas trop marchander sur l'exhibition de ses filles, pourvu qu'il en retirât un prix raisonnable. Du reste, si je désirais cette entrevue avec l'aînée des trois danseuses, c'était uniquement affaire d'art, et j'aurais consenti volontiers à y admettre en tiers le père lui-même.

» J'allai donc, pendant que le paillasse me décochait obliquement plus d'un regard malicieux, trouver le directeur dans le compartiment de la baraque qui attenait au théâtre et servait à la fois d'habitation et de vestiaire aux principaux acteurs de la troupe. Je l'initiai sans détour à mon désir, et lui offris une somme fort raisonnable, s'il consentait à conduire sa fille Maria chez moi pour une séance ou deux. Il m'écouta très attentivement, et mon offre le fit ricaner. Je n'étais pas évidemment le premier qui lui eût fait une offre semblable. Il me pria de m'asseoir sur un coffre, et, tandis que je reprenais la parole pour protester de l'innocence de mes vues, il se rafraîchit le gosier d'un grand verre d'eau-de-vie rempli jusqu'au bord, après quoi, les mains dans les poches de son pantalon, et restant planté devant moi d'un air jovial, il me dit que c'était là une affaire toute particulière. Assurément, il était flatté, comme père, de voir un artiste tel que moi juger sa fille assez bien faite pour désirer la peindre; mais cette fille-là précisément avait certaines idées dont personne ne la ferait démordre, et elle voulait toujours jouer un rôle à part. Quant à ses sœurs, elles ne demanderaient pas mieux l'une et l'autre que de faire à l'art ce sacrifice. Il me proposa, en conséquence, de traiter l'affaire sans désemparer avec l'une de ces dernières. Comme je lui dis alors que c'était uniquement à l'aînée des trois que je voulais avoir affaire, il fit claquer sa langue, me tendit la main droite en signe d'accord, — avance à laquelle j'hésitai un peu à répondre, — et me pria de l'attendre quelques instants. « Dans tous les cas, me dit-il en s'éloignant, je suis père et » j'en fais mon affaire. »

» Sur ce, il passa dans une des pièces latérales et me laissa dans une étrange perplexité. Ce pacte, que je venais de conclure, me paraissait, à le bien prendre, une véritable infamie. Je me levai et fis un tour dans la chambre. Là, dans un coin sombre, sur une misérable couche de paille, couvert d'un manteau en haillons, reposait le petit garçon qui avait ouvert le spectacle. Il dormait et n'avait certainement rien entendu de ma proposition relativement à sa sœur. Il tenait encore à la main un des cornets de bonbons qu'on lui avait jetés.

après ses exercices; ces bonbons-là devaient avoir été tout son souper. En voyant dormir ainsi le pauvre enfant en perspective d'un avenir qui devait nécessairement effacer de son front le signe natif de sa dignité d'homme pour y imprimer à la place les stigmates de la servitude, je ne pus m'empêcher de me trouver singulièrement perverti moi-même. N'allais-je point, pour ma part, contribuer à faire dévier plus encore cette pauvre famille du chemin de l'honneur et du devoir? et dans cette famille, le seul être qui parût encore garder en soi un sentiment de dignité et de pudeur, n'allais-je pas le dégrader au prix de quelques pièces d'argent? Pressé par ces pensées, j'étais sur le point de m'esquiver comme un coupable, lorsque je fus retenu par quelques mots de l'entretien qui avait lieu dans la chambre voisine. J'entendis le sieur Eberti s'escrimer à pleins poumons, — évidemment pour ne me pas laisser perdre une de ses paroles, — et déclamer avec emphase sur la dignité du but qui devait, aux yeux de sa fille, justifier ce court oubli de sa pudeur. Il se mit alors à débiter un discours si extravagant sur l'art et les artistes que j'en eusse ri volontiers si la chose, ne m'eût encore indigné davantage. Il finit en suppliant sa fille sur un ton plus bas d'être toujours pour lui ce qu'elle avait été jusque-là, et de ne pas laisser son pauvre père dans la peine quand l'occasion se présentait de lui rendre un service si peu pénible et si insignifiant après tout. Je ne distinguai d'abord d'autre réponse que des sanglots étouffés, mais bientôt je saisis ces mots distincts et répétés avec instance : « Pour l'amour de Dieu, n'exigez pas cela, mon père, ne l'exigez pas! » la Sainte Vierge ne vous réduira jamais à un tel degré de misère » qu'il vous faille m'imposer cette humiliation! Mon père, je dan» serai une année de plus, je m'efforcerai d'apprendre à sourire, afin » que vous ne disiez plus que j'effarouche les gens avec ma mine; » mais, au nom de tous les saints du paradis, épargnez-moi cette » honte! »

» Vingt fois j'aurais couru rassurer la pauvre enfant et rompre définitivement cet odieux marché, si ces expressions de mystique piété que je venais d'entendre n'eussent excité en moi plus de surprise encore que de compassion. Puis, il y avait dans la voix de cette jeune fille une si angélique douceur, que, je l'avoue à ma honte, je me prenais presque à souhaiter que son père insistât de nouveau auprès d'elle, ne fût-ce que pour l'entendre le prier et le supplier encore. Mais l'entretien du père et de la fille devint tout à fait inintelligible; je n'entendis plus que ces mots prononcés à haute voix par cette dernière : « Carluccio le sait-il? Il n'y consentira jamais, mon père, » non, jamais! » Ce nom, je l'avais déjà lu sur l'affiche, c'était celui du paillasse de la troupe. Mais comment cet infime bouffon avait-il

pu acquérir un tel ascendant dans la famille, et qui plus est sur l'esprit de l'aînée des filles d'Eberti ? Selon toute apparence, elle n'en eût pas appelé en vain à ce Carluccio. Je pus m'en convaincre à l'instant même, car le vieux saltimbanque vint me rejoindre et me déclara, en haussant les épaules d'un air de dépit et en maudissant sa faiblesse paternelle, que sa fille était assez sotte pour ne vouloir, à aucun prix, acquiescer à ma proposition. « Toutefois, ajouta-t-il, » je ne veux pas encore perdre tout espoir de mener cette affaire à » bien, seulement n'en soufflez mot. » Il me dit cela tout bas et très vite, attendu que ce drôle de Carluccio se glissait en ce moment même dans la baraque, et il me poussa dehors d'une façon presque impolie, si bien que j'eus à peine le temps de le prier encore de laisser dormir toute cette affaire et de ne plus en fatiguer désormais sa fille.

» Dans quel état de dépit et d'irritation contre moi-même je rentrai chez moi, tu peux te l'imaginer. C'était bien assez pour moi déjà, ce jour-là, d'avoir perdu un ami. Me fallait-il donc encore, en cette même journée, perdre ce calme innocent de l'âme qui seul rend la vie supportable dans l'isolement ? Tu te moqueras de moi d'avoir pris cette aventure tant à cœur. Peut-être si tu eusses encore été là, ta froide raison eût-elle pu combattre avec succès cette irritabilité excessive de mon esprit. Mais il ne me restait alors qu'une ressource, qui, Dieu merci, me réussit toujours. Le flegme de mon sang calma le trouble de mes nerfs, et je dormis aussi paisiblement que si je n'eusse rien perdu ni rien regretté.

» Mais le lendemain matin, à mon réveil, je me retrouvai dans les mêmes dispositions que la veille. Je m'assis à mon chevalet, et je jouis comme d'une expiation de trouver mon tableau détestable. Pouvait-il, du reste, en être autrement ? Quand je rapprochais ces danseuses du Transtevere du souvenir si vivant en moi de Maria-Francesca, elles me paraissaient plutôt être en proie aux convulsions de la danse de Saint-Gui que se livrer aux gais ébattements d'un gracieux *saltarello*. Une d'elles entre autres, qui, par hasard avait le bras appuyé sur sa hanche, — pose que j'avais vu prendre la veille plus d'une fois à l'aînée des filles d'Eberti, — me devint si déplaisante et si insupportable, que je n'hésitai pas à l'effacer de ma toile d'un rapide coup d'éponge. Seule, la figure du milieu, où j'avais concentré le plus d'idéal possible, gardait encore un certain prix à mes yeux, sauf son cou, qui me parut attaché aux épaules d'une façon complétement gauche. Cela m'induisit à penser combien, pour un tel détail, ma belle ballerine de la baraque m'offrirait un utile modèle, car cette partie du buste, je veux dire le col et ses attaches, était en elle vraiment incomparable. Or, ce précieux avan-

tage, il me sembla finalement que je pouvais me le procurer sans offenser le moins du monde la susceptibilité de Maria Francesca. Il y avait évidemment moyen de la décider à poser devant moi en costume, et, cela obtenu, j'espérais la convaincre tout à fait que, même autrement, je ne l'aurais jamais envisagée qu'avec les yeux d'un artiste.

» L'humeur rassérénée soudain par ce raisonnement mental, je sortis pour mettre sans plus tarder mon dessein à exécution. Je remarquai pourtant qu'il était encore bien matin, et je ne voulais pas risquer, en tombant chez ces braves gens de si bonne heure, de troubler leur sommeil, qu'ils avaient, ma foi ! bien gagné. Je me mis donc à errer par les rues un peu à l'aventure, pour laisser croître le jour, et j'entrai dans la vieille église qui touche au couvent des Carmélites. Une certaine odeur d'encens m'y attira, on venait de finir la première messe. La fraîche et sombre nef de l'église était entièrement vide, les premiers rayons du soleil levant filtraient doucement à travers les vitraux, et quelques hirondelles dont les nids étaient suspendus çà et là dans les fleurons des chapiteaux, voltigeaient librement entre les piliers. Je m'assis à l'entrée de l'église, et bientôt, par un effet de mon imagination, je crus voir la forme svelte et élancée de cette ballerine, qui trottait toujours dans ma cervelle, s'avancer en dansant loin, bien loin de moi, jusqu'aux derniers bancs attenant au chœur du saint lieu, puis glisser d'un vol léger et rapide au-dessus des bancs les plus rapprochés de ma place et, arrivée là, disparaître et s'évanouir soudain comme une ombre impalpable. Quelques secondes après, le gracieux fantôme m'apparut de nouveau; seulement cette fois ses pieds ne touchaient plus le sol, je le vis danser sur l'étroite frise qui courait au-dessus des chapiteaux tout autour de la nef, et de là s'élancer d'un vol hardi jusqu'à la voûte, où il se perdit et s'anéantit encore. Mon rêve avait cessé et je cherchais à le retenir en moi pour prolonger l'intime jouissance qu'il me procurait, lorsque tout à coup je vis, au fond de l'église, se lever de la cellule d'un confessionnal une forme de femme, qui était restée jusque-là complétement inaperçue pour moi, grâce à ses vêtements de couleur sombre qui ne permettaient pas de la distinguer à travers les demi-ténèbres du lieu. Un vieux prêtre, quelques instants après, quitta ce même confessionnal et regagna le chœur. Quant à la femme inconnue, elle abaissa son voile sur son chapeau, s'agenouilla dévotement devant le maître-autel et se dirigea vers la porte pour sortir.

» Lorsqu'elle passa devant moi, sans m'effleurer même d'un seul regard de ses yeux toujours baissés, j'éprouvai un tressaillement étrange. Sous le voile de cette pénitente, je venais de reconnaître fort distinctement les traits de la fille aînée d'Eberti, et d'ailleurs sa

démarche ne me laissait aucun doute. Je me remis assez à temps pour ne pas perdre sa trace et je marchai derrière elle à travers les rues voisines, hésitant toujours à l'aborder. Arrivé enfin dans une étroite ruelle, elle dut s'arrêter un peu à cause d'une voiture à bras qui interceptait le passage. Je m'arrêtai moi-même tout près d'elle, attendant que le passage fût libre, et je pus voir que je lui étais resté tout à fait inconnu. Quand nous poursuivîmes notre route, je la saluai fort courtoisement, l'appelant par son nom, et m'excusai de la liberté que je prenais de l'accompagner, ajoutant que je me rendais en ce moment même chez son père. Elle leva alors les yeux sur moi pour la première fois depuis sa sortie de l'église et demeura un instant silencieuse. Sa figure exprimait une surprise mêlée de frayeur et d'angoisse, si bien que je demeurai à mon tour également saisi et lui demandai avec une émotion inquiète si elle se trouvait mal.

« Laissez-moi, monsieur, me répondit-elle tout à coup avec un » hochement de tête négatif; vous vous êtes trompé si vous avez cru » que je fusse femme à me laisser impunément outrager. Mais ces » heures matinales du moins m'appartiennent et j'en dois compte au » ciel. Si c'est à la danseuse de corde que vous avez affaire, vous » viendrez ce soir à la représentation. »

» Je compris par là qu'elle m'avait reconnu à ma voix et qu'elle s'attendait de ma part à quelque proposition du genre de celle que je lui avais déjà fait faire par son père. Mais au lieu de m'éloigner d'elle, je lui protestai dans les termes les plus vifs et les plus chaleureux de mon repentir pour ma démarche de la veille, et quant à celle que je tentais encore en ce moment, j'ajoutai qu'elle avait pour but unique de me justifier à ses propres yeux. Elle m'écouta d'un air sévère et impassible, et sans paraître suspecter la sincérité de mes paroles, mais elle ne daigna me faire l'aumône d'un regard que lorsque je me mis à lui parler du pauvre petit garçon dont le sommeil innocent et paisible m'avait, la veille, fendu le cœur. Elle poussa un profond soupir, mais sans dire un seul mot, et continua à marcher lentement à côté de moi. Je trouvai encore le temps de la supplier d'être assez bonne pour me laisser prendre son croquis en costume, et elle ne me dit ni oui ni non. Enfin, comme nous approchions de rues plus fréquentées, elle murmura à voix basse ces mots à mon oreille :

« Laissez-moi maintenant, je vous en conjure. Si ce que vous ve- » nez de me dire est sincère, revenez demain matin à l'église. Je verrai » si je puis me confier à vous. Je suis si seule au monde ! vous ne » pouvez croire à quel point je suis seule. Peut-être ne me jugerez- » vous point indigne de recevoir vos conseils et votre assistance. » Mais comme gage de la véracité de vos protestations de tout-à-

» l'heure, promettez-moi de ne pas venir à la représentation de ce » soir. Promettez-le-moi! »

» Là-dessus, elle me tendit vivement sa petite main blanche, que, pour toute réponse, je saisis avec une cordiale émotion. Puis je la vis disparaître comme un oiseau effarouché dans la cohue des gens du marché.

» La journée me parut sans fin. Le soir notamment, je dus faire un violent effort sur moi-même pour tenir l'engagement tacite que j'avais pris le matin de ne pas me rendre à la représentation de la troupe Eberti, et cela était d'autant plus méritoire que Maria Francesca devait, ce soir-là, exécuter un solo de danse sur la corde. Quand la musique des saltimbanques eut jeté ses derniers sons et que tout fut redevenu sombre dans leur baraque, je n'eus rien de plus pressé que d'aller rôder autour de son enceinte de planches, et je collai avidement mon oreille à la mince cloison qui fermait la chambre de ma diva. Ainsi posté, aucun bruit de l'intérieur ne pouvait m'échapper. J'entendis d'abord la chère enfant réciter des prières, en défilant un à un entre ses doigts les grains d'un rosaire. Bientôt la porte intérieure s'ouvrit avec fracas; Carluccio, le paillasse, se précipita en criant dans son informe jargon des paroles que je ne pus comprendre, puis la voix du père se mit de la partie, et la conclusion de cette scène de vacarme, fut que le sieur Eberti jeta à la porte le misérable bouffon, qui semblait complétement ivre; après quoi la chambre fut fermée au verrou et la jeune fille se remit à réciter ses prières. Je ne saurais dire tous les sentiments et toutes les pensées qui s'entre-croisaient dans mon esprit. J'en vins presque à souhaiter de n'avoir jamais vu cette énigmatique ballerine. Car l'air qu'elle respirait était sous tous les rapports un air malsain et vicié, et de tout temps j'avais eu un invincible penchant de nature pour l'ordre et la propreté en toute chose. D'ailleurs le sentiment que j'éprouvais pour la jeune Maria n'était rien moins que de l'amour. Si ma pensée ne pouvait se détacher d'elle, cela provenait seulement du piquant contraste de son caractère avec sa situation, et aussi, pour ne pas me faire pire que je n'étais, de la profonde pitié que je sentais en la voyant lutter et combattre contre des relations que je ne pouvais espérer de venir à bout de changer.

» Ce fut donc avec le sentiment d'un devoir à accomplir, bien plutôt que pour obéir à un entraînement passionné, que je me rendis le lendemain de grand matin dans la vieille église. Cette fois, la messe n'était point encore finie; je vis une couple de bancs séparés, occupés par des religieuses carmélites, et, à mon grandissime étonnement, la ballerine mon amie assise tout auprès d'elles. Que dis-je? elle me sembla même, tout en se penchant sur son livre d'heures, engagée

dans une conversation animée avec sa voisine, dont la coiffe blanche, aux larges ailes flottantes, était tournée de son côté. L'office terminé, quand les pieuses sœurs regagnèrent leur couvent, une seule, celle avec qui causait Francesca, resta encore un bon quart d'heure à son banc, et finit alors l'entretien par un geste de bénédiction et un baiser sur le front de la jeune fille, qui était debout devant elle dans une humble attitude.

» Je me tenais tranquillement à l'entrée de l'église, et je la laissai passer devant moi, comme si nous ne nous fussions jamais vus. Arrivée dans cette même ruelle étroite, où je l'avais abordée la veille, elle m'attendit un instant sous une porte-cochère qui donnait sur une cour déserte, où nous pûmes bientôt causer librement, à l'abri de tout regard indiscret. Elle commença par me remercier de lui avoir tenu parole touchant la représentation de la veille, à quoi j'eus la naïveté de répondre en lui avouant mon espionnage contre la cloison de la baraque. Sa pâle figure se colora soudain d'une vive rougeur. « Vous risquiez fort par là, me dit-elle, de » perdre ma confiance, mais ce qui est fait est fait, et il faut que je » vous initie à toute ma misère, pour que vous ne me fassiez pas in- » jure par de fausses suppositions. » J'appris alors sa situation de point en point. Elle avait perdu sa mère de très bonne heure, une excellente et digne femme, à qui elle devait les plus nobles instincts de sa nature, et qui avait su aussi, par la douce égalité de son humeur, tempérer en mainte occasion les passions brutales de son père. Quant à elle, cette perte n'avait pas seulement fait un vide cruel dans son cœur, mais elle lui avait bientôt aussi ouvert les yeux sur la misérable existence à laquelle elle était vouée désormais. Quelques livres édifiants, qui lui étaient tombés par hasard sous la main, ne firent que nourrir en elle un malaise inquiet et un insatiable désir de se tirer de ce milieu dégradant où elle vivait, et en toute occasion et par tous les moyens possibles, elle avait recherché les conseils de vénérables prêtres et de dignes religieuses, voulant, puisqu'elle ne pouvait physiquement se soustraire à la tyrannie de son père, lui échapper du moins moralement, et sanctifier ce qu'il y avait d'immortel dans sa nature. Mais toutes ses tentatives pour rompre ces liens odieux et se placer dans quelque modeste condition qui la délivrât de ces humiliantes exhibitions de chaque soir, venaient échouer contre la froide cupidité de ce père, qui ne voulait à aucun prix consentir à perdre sa meilleure danseuse. En effet, par une bizarre fatalité qu'elle déplorait souvent elle-même avec des larmes amères, elle avait déployé de fort bonne heure un talent surprenant dans cet art méprisé de funambule. « Ah ! dit-elle, vous ne sauriez croire ce que je souffre » en mainte occasion de sentir en moi comme deux natures essentiel-

» lement contraires, un ange et un démon pour ainsi dire constam-
» ment aux prises. Tant que je voltige sur la corde, le démon
» triomphe d'exercer sur moi un empire non partagé, puis tout à
» coup, au milieu de mes bonds les plus périlleux, je vois mon bon
» ange qui me regarde, tantôt sous la forme d'une respectable dame
» assise comme spectatrice aux premiers rangs de l'assistance, tantôt
» sous celle d'une innocente jeune fille, et alors je n'ai que bien juste
» le temps de sauter à terre pour m'en aller pleurer dans ma chambre
» à chaudes larmes. »

» Elle pleurait encore en me parlant ainsi. Je lui saisis la main, et lui dis pour la consoler que, si peu estimée que fût sa profession, elle n'avait pourtant en soi rien d'absolument déshonorant. Tout dépendait de la façon dont on l'exerçait. Quant à elle, elle n'en était même que plus grande et plus digne à mes yeux, pour ne s'être pas laissé, comme tant d'autres, entraîner dans la fange, et avoir eu le courage de tourner ses pensées vers les choses éternelles.

« Vous parlez comme un homme, répondit-elle. Mais une pauvre
» jeune fille n'a et ne doit avoir rien de plus précieux que sa per-
» sonne. Et cette nécessité où je suis de me livrer chaque soir pour
» de l'argent aux profanes regards d'un public banal, cette obligation
» d'autre part de revêtir un costume de parade, pour que les specta-
» teurs n'aient pas à regretter leur argent, oh! voilà une honte qui
» me pèse, et qui, à elle seule, est comme une fange infecte dont je
» ne me pourrai jamais laver! »

» Elle insista longtemps sur ce point, comparant notamment son sort à celui des chanteuses et des comédiennes, et elle en revenait toujours à dire qu'il n'y avait pas pour elle de pire supplice que le profane plaisir qu'elle trouvait dans son métier de ballerine, au moment même où elle s'y livrait. Quant aux pénitences qu'elle s'imposait elle-même en expiation de ces joies mauvaises, elle en toucha quelques mots à peine, car il n'y avait rien d'affecté dans sa manière de mêler à ce qu'elle disait des réflexions pieuses. La piété sévère et mystique à laquelle elle s'abandonna plus tard ne fut au fait et à proprement parler qu'un remède aux angoisses de son cœur troublé. Et plus je l'écoutais, plus elle me plaisait, et l'heure que je passai ainsi auprès d'elle dans cette petite cour déserte, derrière cette porte-cochère toute grande ouverte, à recevoir les naïves confessions de la pauvre fille, s'écoula pour moi si rapidement, que je ne m'aperçus qu'au moment où nous nous séparâmes qu'elle ne m'avait pour ainsi dire rien appris des autres membres dont se composait le personnel de la troupe.

» Nous nous retrouvâmes le lendemain au même endroit. Sa figure, moins sévère, exprimait déjà plus de confiance à mon égard,

je dirai même une certaine gratitude. Elle me tendit la main la première, et m'appela son ami à diverses reprises. Cela m'enhardit à la questionner, et j'en appris bientôt plus, hélas ! que je n'en avais désiré. A sa volonté bien arrêtée d'entrer au couvent son père avait fini par ne pouvoir plus faire aucune objection, car elle l'avait menacé d'un ton résolu de ne plus danser désormais s'il s'opposait à son dessein, se résignant d'avance à tous les mauvais traitements qu'il lui voudrait infliger. Alors il se fit un accord entre eux, en vertu duquel elle s'engageait à continuer à faire partie de la troupe jusqu'à réalisation d'une somme déterminée. Le vieux roué d'Eberti avait besoin de cet argent pour une entreprise dont elle ne me fit pas connaître la nature, mais elle serait libre dès lors d'entrer au couvent. Elle convenait elle-même que, dans toute cette affaire, elle avait cédé aux suggestions de son mauvais ange, qui, ayant naturellement horreur du couvent, et prévoyant tôt ou tard une défaite dans sa lutte avec son bon ange, avait voulu du moins s'assurer encore un délai, pendant lequel il pût la tourmenter à plaisir. Comme je lui demandai si ce délai serait encore long, elle secoua la tête et devint tout à coup très sérieuse. « Hélas ! dit-elle, et quand enfin viendra le jour où je » pourrai me consacrer au service de la sainte mère de Dieu, le pas » le plus difficile me restera encore à franchir. Le misérable paillasse » que vous connaissez a jeté les yeux sur moi, et il tient par malheur » mon père sous sa main, par suite d'une certaine histoire fort obs- » cure qui est à la connaissance de Carluccio. Alors il dépendra de » moi de décider à la fois de mon sort et de celui de mon père. Mais » quoi qu'il puisse arriver, et dussions-nous tous y périr, je ne serai » jamais la femme de ce vil bouffon. »

» Sur ses frère et sœurs, à l'exception du bambin, elle s'exprima avec une grande froideur et un mépris manifeste. Comme je l'appris plus tard, une seule des deux jeunes filles était de fait la propre fille d'Eberti, et il l'avait eue d'une ancienne *prima donna* de la troupe ; mais l'autre lui était complétement étrangère ; il l'avait achetée, à l'insu de ses parents, moyennant une faible somme d'argent, à une pauvre femme chez qui elle était en pension. Ce secret, Carluccio le connaissait, mais ce ne devait pas être le seul au moyen duquel ce misérable tenait toute la famille en échec et se croyait autorisé à tout prétendre vis-à-vis de son chef.

» Plus, dans mes journées solitaires, je considérais ce réseau de honte, de misère et de dangers de toute sorte dans lequel était enlacée la pauvre Francesca, plus je désespérais de jamais trouver un moyen de la sauver. Sans doute, il était facile de recourir à la protection de l'Eglise, qui aurait eu assurément assez de puissance pour s'assurer la possession d'une âme qui voulait se donner à elle. D'autre part,

ce fait si peu commun d'une danseuse de corde prenant le voile, et cela sans y être poussée par un amour malheureux, promettait de produire une vive sensation, et il offrirait une telle apparence de miracle que l'on ne manquerait pas de l'interpréter ainsi pour l'édification publique. Mais je ne pouvais me résoudre à croire que ma protégée eût une vocation réelle et sérieuse pour la vie du cloître. Plus j'y réfléchissais, plus je voyais dans ce dessein de Francesca l'effet d'une exaltation passagère par laquelle elle cherchait à réagir contre ses souffrances de tous les jours, combattant un extrême par un autre extrême. Cette farouche piété, dont je t'ai déjà parlé, avait pourtant, si sincère qu'elle fût en elle, une teinte de témérité, si j'ose le dire, funambulesque. Son esprit libre et inaccessible au vertige avait un instinctif besoin d'extase, comme ses pieds agiles de toutes les hardiesses de la danse. L'unique moyen de la sauver, c'était donc toujours, selon moi, de la marier sans délai à un honnête homme de fortune raisonnable, à un forestier ou un campagnard par exemple, chez qui elle eût trouvé toute facilité pour voltiger à l'air libre et courir à cheval à travers champs, sans plus songer ni aux cloîtres ni aux baraques foraines. Mais où trouver si vite un tel homme, un homme d'ailleurs assez libre de préjugés pour ne pas répugner à s'unir à une danseuse de corde? N'y avait-il pas encore une autre question, celle de savoir si, de son côté, elle agréerait un tel époux?

» Je remarquais en effet que son cœur s'attachait à moi de plus en plus, tandis que mon unique désir était réellement alors de jouer auprès d'elle le rôle d'un confident et d'un ami, non qu'elle trahît son inclination par aucun de ces petits manéges que l'amour suggère aux cœurs épris; mais l'expression de son regard et son inquiète émotion, quand je tardais de quelques minutes à nos rendez-vous, sa docilité passive à tous mes conseils, son hésitation de jour en jour croissante à rompre nos entretiens, tout cela parlait trop clairement pour que je pusse m'y méprendre. Du reste, il était assez naturel qu'elle répondît avec passion au premier sentiment désintéressé dont elle se voyait l'objet, et d'autre part il va sans dire que cela n'était pas fait pour m'éloigner d'elle. Cependant l'idée de m'abandonner à elle me paraissait chimérique, et, un certain soir, je pris consciencieusement ma tête et mon cœur dans mes mains pour arriver sur toute cette affaire à une solution définitive.

» Mais quand, le lendemain matin, décidé à lui démontrer par les raisons les plus péremptoires que la continuation de ces relations ne pouvait que nous être préjudiciable à tous deux, j'arrivai au lieu de notre rendez-vous habituel, et que je la vis enfin s'avancer vers moi dans l'étroite ruelle, du plus loin que je l'aperçus je lui trouvai un air

et une démarche qui ne lui étaient point habituels. Elle me prit impétueusement les deux mains, m'entraîna dans la cour, et rejeta son voile en arrière. Elle avait laissé une de mes mains libres, mais elle tenait toujours l'autre et la serrait avec force. Ses yeux étaient rouges, ses joues encore humides et reluisantes de larmes, un tremblement convulsif crispait ses lèvres.

« C'en est fait, s'écria-t-elle en éclatant, je n'ai plus d'espoir, la » mort plane sur moi, je succombe ! »

» Impossible pendant quelques minutes de tirer d'elle plus d'explications. Je passai, comme pour la soutenir, mon bras autour de sa taille, — ce que je n'avais jamais fait encore, — et la pressai de me dire ce qui était arrivé. J'appris alors les plus ignobles détails. Le vieil Eberti avait joué la nuit précédente avec Carluccio et avait perdu contre lui son dernier thaler. Les dettes de cette nature avaient toujours été jusque-là portées sur le grand-livre des comptes, mais cette fois Carluccio avait insisté pour être payé séance tenante, sinon pour obtenir sans plus de délai la main de Maria Francesca. Faute de l'exécution de l'une de ces deux clauses, il ferait sauter la serrure de la caisse où étaient renfermés les secrets de la troupe, et inviterait tous les pères de famille de la ville à venir en prendre connaissance. Sous le coup de ces menaces, le père avait couru tout effaré dans la chambre de sa fille, et lui avait déclaré qu'elle devait dans tous les cas possibles renoncer désormais au couvent, vu qu'elle allait devenir, avant huit jours, la femme de Carluccio. Elle avait eu beau invoquer le souvenir de leur ancien accord, prier et supplier, son père ne lui avait répondu que par un sauvage rugissement de fureur et de haine à l'adresse de son futur gendre, qui lui était plus odieux à lui-même qu'à la pauvre enfant.

» Cette confession faite, elle me supplia par le saint nom de Jésus de ne pas la laisser précipiter dans cet enfer anticipé, mais plutôt de lui donner la mort ; elle voulait voir par là si j'étais réellement son ami. En effet, la religion lui interdisait de se donner la mort de sa main, et pourtant elle ne pouvait plus supporter la vie. « Je veux, » ajouta-t-elle, vous accompagner chez vous ; là, vous pourrez, au » nom de l'amitié, me rendre un dernier service. »

» Pendant qu'elle parlait ainsi, ses yeux, agrandis par le désespoir, jetaient un si sombre éclat, que bien d'autres à ma place en eussent perdu la raison. Je restai pourtant maître de la mienne, et traitant de prime abord son dessein de chimérique et d'extravagant, je lui conseillai de fuir avec les plus vives instances. « Le misérable » qui s'acharne après vous, lui dis-je, ne poussera pas la scélératesse » jusqu'à punir votre père d'une faute qui ne lui sera point impu- » table. Vous pourrez ainsi chercher quelque couvent éloigné, qui

» d'abord vous servira d'asile, et où il vous sera loisible plus tard de » prendre le voile. »

» Elle m'écouta d'un air calme et réfléchi, et sa rage de mourir parut tout à coup tombée. Quand enfin je lui offris de l'aider de tous les moyens en mon pouvoir, elle me regarda en face de ses grands yeux bien ouverts. « Hélas ! dit-elle, faut-il donc maintenant que je » devienne à charge à mon ami, au risque même de le perdre ? » Je lui touchai les joues doucement du bout des doigts pour la consoler, et fermement convaincu que tout cela était une occasion favorable que me ménageait la Providence pour me tirer d'une situation critique, je lui promis de l'accompagner jusqu'au seuil de l'asile pieux où elle était résolue à se réfugier, et d'assumer sur ma tête toute la responsabilité de sa démarche.

» Ces paroles la changèrent complétement. Son visage devint tout radieux, elle parla de sa fuite comme un enfant qui, après un interminable hiver, va pouvoir enfin recommencer ses courses à travers la campagne. Cependant il y avait toujours une ombre à ce riant tableau. Mais finalement elle ne doutait point du succès de notre plan, elle se rappelait même à ce sujet maint rêve et mainte vision qu'elle interprétait dans un sens favorable à la réalisation de son désir. Une vieille femme à l'air rébarbatif, qui s'était montrée plusieurs fois à l'unique fenêtre de la petite cour où nous étions, sans jamais nous gêner en aucune manière, ouvrit par hasard en ce moment la fenêtre en question, et nous adressa quelques paroles grossières. Nous n'y vîmes qu'une chose, c'est-à-dire un avertissement du ciel de ne pas prolonger notre entretien davantage. Nous venions précisément d'arrêter nos dernières conventions, et nous nous séparâmes en nous disant un à demain ! plein de signification. Le fait est qu'il n'eût pas été du tout prudent de fuir cette nuit même ; car, comme Francesca m'en fit l'aveu, Carluccio était un drôle fort jaloux, et il ne se passait guère de nuit qu'il ne vînt plusieurs fois frapper à la porte de sa chambre, ou qu'il ne chargeât le vieil Eberti de quelque commission pour elle. Il ne lui eût pas laissé plus de trêve aux premières heures du jour, mais il fallait bien alors qu'il cuvât son ivresse.

» Aussi devait-elle sortir le lendemain matin, une heure seulement plus tôt que d'habitude, soi-disant pour se rendre à l'église, mais au fait pour me venir prendre chez moi. Un costume d'homme et un large chapeau de peintre me promettaient pour elle plus de sécurité que si je l'eusse emmenée la nuit en voiture. Comme il lui était mainte fois arrivé, avant de me connaître, de passer la journée tout entière, jusqu'à l'heure de la représentation du soir, chez la digne abbesse du couvent, son absence prolongée cette fois encore n'aurait rien de surprenant, et nous avions devant nous bien assez

d'heures pour pouvoir, même à pied, gagner une avance considérable.

» Tu peux t'imaginer dans quel état d'excitation nerveuse je rentrai à la maison. A dire vrai, ma situation était fort délicate; ce qui m'inquiétait surtout, c'était de sentir poindre en moi, pour la première fois, une inclination que je n'avais point soupçonnée d'abord. La joie enfantine de la pauvre fille, et sa ferme confiance en moi, lui prêtaient à mes yeux un charme infini. « C'est heureux vraiment qu'elle » tienne tant au couvent, me disais-je à moi-même. Autrement qui » sait si, avec le temps, je ne me ferais pas un plaisir et un devoir » tout ensemble de rendre à sa condition normale cette nature dé- » voyée par une fausse éducation et le manque d'une discipline do- » mestique. Quelle gloire en effet pour moi si je réussissais à faire » de cette ballerine, de cette fille de saltimbanque, une femme raison- » nable ! Du moins, dans tous les cas, je l'aurais essayé. »

» J'eus toute la nuit un sommeil des plus agités, et je croyais à chaque instant l'entendre heurter à ma porte. Quand enfin elle heurta en effet, — le jour commençant à peine à poindre, — j'étais habillé depuis longtemps et en train d'apprêter notre déjeuner. Elle se coula dans ma chambre, le visage en feu et avec cet air effaré d'un enfant qui joue à cache-cache. Mais je m'étais imposé, pour notre sûreté à tous deux, de traiter cette affaire avec tout le sérieux qu'elle comportait, et de ne pas la laisser dégénérer en une folle mascarade. Dès qu'elle me vit dans ces dispositions, son excitation fiévreuse tomba soudain et fit place à une sorte d'abattement silencieux. Elle s'assit timidement à un bout de la table, comme une mendiante qu'on eût appelée de la rue, et mangea à la hâte du bout des dents deux ou trois bouchées, après avoir récité tout bas une courte prière. A peine osa-t-elle promener autour d'elle quelques regards à la dérobée; ses yeux se reportaient toujours à la même place, c'est-à-dire sur mon tableau commencé, que la rouge clarté du matin faisait ressortir en ce moment d'une façon fort avantageuse. Alors j'ouvris mon armoire et la priai de s'y choisir un costume. Elle eut bientôt arrêté son choix sur un léger habillement d'été, qui ne provenait pas, il est vrai, de ma garde-robe, mais de celle du pauvre Horner, tu sais bien, — de ce petit sculpteur qui se tua dans le temps à Bade, après s'être ruiné au jeu, et que j'avais eu autrefois chez moi pour hôte et pour compagnon. Je lui portai ledit costume dans ma chambre à coucher, où elle se mit en devoir de s'habiller en toute hâte. Tout en l'attendant dans la pièce voisine, je pensais à part moi à ce hasard des circonstances qui voulait qu'en ce moment elle se déshabillât dans cette même chambre où j'avais espéré naguère la peindre d'après nature. L'idée me vint tout à coup qu'elle était en ma pos-

session. Mais ce fut l'effet d'une seconde ; je me rappelai les serments que je m'étais faits à moi-même et me tins loin de la porte, qu'elle n'avait même pas pris la précaution de verrouiller derrière elle.

» Du reste, je ne tardai pas à être agréablement dédommagé de ma discrétion. Elle sortit de la chambre. Sa redingote serrée à la taille et son pantalon de couleur claire lui allaient à ravir. Je complétai sa toilette en posant moi-même sur sa tête un large chapeau gris et en lui mettant dans la main un carton à dessin, si bien qu'elle avait tout à fait l'air d'un jeune élève de l'Académie de peinture. Comme je ne me lassais pas de la contempler sous ce nouveau costume, le sang monta à ses joues ; mais ce premier moment de confusion fut bientôt passé et elle reprit sa gaieté. Rien ne nous retenait plus, nous quittâmes alors la maison, et nous dirigeâmes vers la porte de la ville, à travers les rues fraîches à cette heure matinale et fort médiocrement animées. Tout le monde nous eût pris pour deux peintres de paysage en tournée, comme on en voit chaque jour à Dusseldorf.

» Les vieilles gens, chez qui je demeurais, dormaient encore, lorsque Francesca m'était venue trouver. Je ne les avais pas prévenus de mon départ, mais ils étaient habitués de ma part à ces excursions improvisées, que je faisais le plus souvent sans les avertir de l'époque de mon retour, et d'ailleurs j'avais serré soigneusement dans un coffre les habits de femme de ma jeune compagne. Je ne m'étais pas tracé de plan bien détaillé, seulement j'étais fermement résolu à ne pas me laisser entraîner plus loin que Mayence, où je comptais déposer ma protégée soit dans un couvent, soit dans les mains sûres d'une vieille parente. Je lui fis part de mon dessein, et elle se contenta de me remercier d'un regard, sans rien répondre.

» Nous étions au mois de juin et la journée était admirablement belle, si bien que le soleil ne tarda pas à nous devenir fatigant. J'ouvris donc le parapluie de toile grise qui faisait partie de notre léger bagage de peintres touristes, et elle se suspendit sans façon à mon bras. La vue de nos deux ombres qui se projetaient devant nous dans cet équipage pittoresque nous arracha un éclat de rire involontaire. C'en fut fait dès lors de ce recueillement solennel avec lequel nous avions quitté la ville, et nous nous mîmes à babiller à tort et à travers comme deux bons camarades, qui se disposent à aller humer ensemble l'air libre des champs durant toute une journée d'été. Francesca, grâce aux tournées de la troupe de son père, avait déjà visité presque toute l'Allemagne, une partie de la France et la Belgique tout entière, et pourtant, de toutes les villes de ces divers pays elle n'avait guère vu que les rues les plus voisines de l'emplacement où son père dressait sa baraque, avec une couple d'églises dans lesquelles elle avait coutume d'aller prier et se confesser. Aussi l'image qu'elle

s'en retraçait avait-elle ce caractère étrange et fantastique que reproduisent les optiques ou les gravures. Cependant elle savait rendre d'un mot si juste chacune de ses impressions, que je ne me lassais pas de l'écouter. Elle jugeait les hommes d'après les rares originaux avec lesquels son art l'avait mise en relation. C'était bien toujours cette classe d'adorateurs galants, empressés et libertins, qui restent semblables à eux-mêmes sous tous les points du ciel, et elle me retraça à ce sujet quelques souvenirs si amers que notre entretien en fut un instant tout assombri.

» Ensuite elle me parla longtemps et avec feu des vénérables ecclésiastiques et des dignes religieuses qui s'étaient intéressés au salut de sa pauvre âme troublée. Elle ne tarissait pas sur le bonheur, qu'elle croyait alors si près d'elle, d'entrer enfin en commerce avec un monde supérieur, dans la paix radieuse d'une cellule solitaire, et de ne plus contempler les misères de cette vie terrestre qu'à travers la grille d'une stalle d'église. S'apercevant que je ne m'associais à ce souverain mépris du monde que par un assentiment fort équivoque, elle changea de thème et m'amena à parler de mon art. Je cherchai dans la contrée que nous traversions quelques exemples qui pussent donner un corps aux idées élémentaires que je lui exposai sur la couleur, la lumière et le dessin, et l'allure doctorale que je réussis à me donner ne me satisfit pas médiocrement, tandis que par moment, dans la réalité, il me prenait une secrète envie d'abuser, chemin faisant, de l'ombre de notre parapluie, et d'appliquer brusquement un franc baiser sur les lèvres entr'ouvertes de mon camarade d'aventure.

» Je ne veux pas t'arrêter plus longtemps sur tous les petits incidents de notre première journée de voyage. Qu'il te suffise de savoir que je me sentais de plus en plus en veine de bonne humeur et de naïve gaieté, comme ces enfants du conte qui, pour échapper aux poursuites de l'ogre, s'en vont courant devant eux par le monde à l'aventure. Pourtant, lorsqu'aux premières approches du soir nous arrivâmes à Cologne, je jugeai qu'il ne serait prudent en aucune manière de nous y arrêter. Ce que je redoutais avant tout, c'était de prendre quartier sous le même toit que mon aimable compagne, que je gouvernais à ma fantaisie. Je lui fis donc observer qu'à partir de ce moment nous n'étions plus en sûreté contre les poursuites, et je lui proposai, en conséquence, de continuer notre voyage par eau jusqu'à Mayence. Un batelier nous prit dans sa barque, qu'il attacha bientôt à un grand bateau de charbon hollandais dans le large sillage duquel nous voguâmes contre le courant, presque sans aucun balancement. Le vent était vif et souffla toute la nuit, ce qui permit à notre puissant remorqueur d'avancer rapidement. Je remarquai que ma protégée grelottait dans son léger costume, au fur et à mesure que la

nuit avançait. Mais il se trouva par bonheur sur le grand bateau une grosse couverture que le pilote, dont nous nous étions concilié tout d'abord les bonnes grâces moyennant finance, s'empressa de nous jeter. J'aidai la jeune fille à se coucher tout de son long sur le plancher uni qui formait le fond de la barque, la tête exhaussée sur ma gibecière, et j'étendis sur elle la couverture avec un soin fraternel. Elle me remercia d'un petit sourire, puis, après avoir fait le signe de la croix, elle ferma les yeux. J'étais assis à ses pieds et je contemplais, sans me lasser, sa figure calme et sereine d'ange endormi qui était tournée vers le ciel. J'avais beau me dire une fois de plus à part moi, en ce moment encore, qu'elle n'était point belle, ses lèvres m'attiraient avec une puissance toujours croissante, et il ne fallut rien moins que la présence du batelier, qui fumait pensivement sa courte pipe, pour m'empêcher de forfaire à mon serment. Puis la fatigue s'emparant de moi à la longue, je m'étendis, comme je pus, ce qui ne veut pas dire commodément, et je m'endormis, comme si j'eusse été couché dans mon lit et que je n'eusse jamais songé à accompagner au couvent une jeune danseuse de corde.

» Quand je m'éveillai avant le jour, je la vis assise au-dessus de ma tête sur le banc étroit du batelet, et me regardant d'un air de rêverie moqueuse. Elle tenait sur ses genoux son carton à dessin et venait de crayonner sur une feuille de papier quelques traits au hasard, qui avaient la prétention d'exprimer les contours de mon visage. Le batelier ronflait à l'autre bout de la barque, et les deux belles rives du Rhin se déployaient à mes yeux dans tout l'enchantement de l'aube naissante. Je ne savais pas du tout où nous étions. A droite, derrière une ruine, la lune se couchait, et au plus haut du ciel, dans un azur limpide, une seule étoile scintillait encore, l'étoile du matin. Ajoute à cela le murmure étouffé des vagues, le chant du coq dans les villages endormis çà et là au milieu des vignes, et la douce voix de la jeune fille qui me demandait comment j'avais dormi. — Quoi d'étonnant si tout cela me faisait l'effet d'un beau rêve..... Enfin, le bateau qui nous traînait à sa remorque s'amarra dans une anse pittoresque. Une auberge dressait devant nous son enseigne rustique, enlacée de pampre vert, et semblait nous convier si instamment, que je formai la résolution de passer la journée dans ce gîte écarté, où l'on ne viendrait assurément pas nous chercher, et de n'en sortir qu'à la nuit pour nous remettre en route. La jeune fille, selon son habitude, n'éleva pas la moindre objection. Avant même qu'on fût en position d'aborder, elle était déjà debout sur le petit banc de manœuvre de la barque, et, avec une légèreté qui fit l'admiration du batelier, elle s'élança d'un bond sur la rive, malgré la distance encore fort grande qui nous en séparait. Mais à peine

eût-elle touché terre, qu'il lui vint à l'esprit que ce tour de force rappelait beaucoup trop un genre de vie auquel elle avait renoncé pour toujours. Elle baissa les yeux devant moi et me suivit timidement à l'auberge.

» La journée menaçait de devenir si chaude, qu'il ne fallait pas songer à poursuivre notre route à pied sur les bords du fleuve, ce qui eût été pour nous la plus sûre manière de pousser jusqu'à Mayence. Et comme le bateau hollandais devait reprendre sa marche à la nuit, je proposai à Francesca de nous tenir clos, en l'attendant, dans la petite auberge, et, le soir venu, de louer une autre barque que le Hollandais pourrait, moyennant un bon pourboire, prendre, comme précédemment, à sa remorque. « Il y va pour nous d'une » question brûlante, ajoutai-je, mais nous n'avons pas besoin de le » faire savoir au patron du bateau. » C'était la première fois que je faisais allusion à l'état de mon cœur; elle parut ne pas comprendre.

» Nous avions dans notre petite chambre baissé les jalousies, et on nous avait servi du vin et des cerises. A mesure que le soleil montait, le demi jour qui régnait autour de nous prenait une teinte d'or pâle et tout à fait mystérieuse. Francesca s'était assise à l'angle de la chambre sur le sopha, et d'une main rapide feuilletait un petit livre de prières. Ravi de la voir ainsi, la tête gracieusement inclinée sur son beau cou, je pris, sans mot dire, une feuille de papier dans mon carton, et me mis à esquisser son portrait. Elle devint rouge à cette vue, mais elle continua à rester fort tranquillement assise; seulement, elle ferma son livre et baissa les yeux sur ses genoux. Cependant, j'avais suspendu mon travail; toujours penchée et pensive, la belle enfant se refusa longtemps à poser devant moi comme je l'aurais désiré; enfin, elle en vint la première à parler de ma fête romaine, et me demanda ce qu'elle représentait. Je lui peignis alors ces scènes telles que je les avais vues en leur lieu, si souvent et toujours avec un nouveau ravissement. Tout à coup, elle releva son front d'elle-même, sa figure était redevenue radieuse. Je la priai de se lever et de prendre la pose de la première danseuse, — pose que l'exercice de son art lui avait rendue familière. — Elle le fit sans embarras et avec une grâce parfaite. Sa redingote nuisait à l'effet; je la décidai sans trop de peine à s'en dévêtir. Mais quand je lui enlevai sa cravate et que je voulus rabattre en arrière le col de sa chemise, elle me repoussa toute confuse, d'un geste suppliant, et arrangea tout cela elle-même, si bien que son cou devint libre jusqu'aux épaules. Elle mit aussi ses bras à nu et prit gentiment dans ses deux mains une assiette qu'elle tint au-dessus de sa tête comme un tambourin. Alors, avec un petit sourire tout amical, elle m'en-

gagea à accélérer mon travail, ne pouvant garder longtemps cette pose fatigante. Moi, dont le suprême bonheur eût été de sauter à son cou, au risque de déranger les belles lignes du vivant portrait que j'avais devant les yeux, je me retranchai contre cet ennemi d'un nouveau genre derrière mon carton à dessin, et mon esquisse était achevée quand les bras lui tombèrent de fatigue et qu'elle me pria de la laisser se reposer.

» Je la forçai de boire avec moi, mais elle trempa son vin de beaucoup d'eau par prudence. Alors nous nous assîmes à une fenêtre, en face l'un de l'autre; elle prit l'assiette de cerises sur ses genoux et nous déjeunâmes ensemble tout en causant de mille choses, comme deux enfants, et en nous exerçant à l'envi à lancer nos noyaux dans le fleuve à travers les lames de la jalousie. Je ne saurais te redire toutes les innocentes familiarités auxquelles nous nous abandonnâmes ainsi pendant des heures. Certes, notre voyage était une aventure peu commune, un véritable enlèvement, et l'amour n'y était pour rien; que dis-je? les faits qui l'avaient précédé aussi bien que les suites qu'il pouvait avoir se présentaient à nos yeux sous les plus tristes couleurs; mais ce n'était qu'une raison de plus pour nous de jouir davantage des courts moments que le ciel accordait à notre amitié, et nous passions en un instant de la gaieté la plus expansive à la plus sombre tristesse. Quand nous eûmes lancé notre dernier noyau, nous nous amusâmes longtemps à regarder le fleuve, où, sous les rayons éclatants d'un ardent soleil, glissaient devant nous des barques et des bateaux de toute sorte. On eût dit un spectacle fait exprès pour nous, et auquel nous assistions de notre loge cachée dans l'ombre. Nous nous sentions si bien abrités contre tout regard indiscret, si détachés des misères et des soucis de la vie d'ici-bas! Maint voyageur, sur le pont d'un paquebot, jeta en passant un regard curieux vers notre petite fenêtre, et une anglaise même s'apprêta à croquer au vol notre maisonnette sur son album. Nous lui répondîmes en riant derrière les barreaux de notre cage, et je soufflai la fumée de mon cigare à travers la jalousie, pour qu'on n'ignorât pas que le paysage était animé. Nous vîmes ensuite sur la rive opposée défiler une procession solennelle, le prêtre en tête, avec croix et bannières, sans compter les hymnes pieux que psalmodiaient une trentaine de voix enrouées. Le fait est que sur la route il n'y avait pas un brin d'ombre. Déjà je me disposais à railler ces braves gens, lorsque ma jeune compagne s'agenouilla en silence, et, me tournant le dos, resta penchée sur sa chaise, absorbée dans une longue prière. Quand elle se releva, je sentis à ma grande surprise qu'elle m'était de nouveau presque antipathique. Mais par bonheur survint en ce moment l'aubergiste, je lui commandai de nous apporter à dîner dans notre

chambre, et une fois à table, nos fronts se déridèrent entièrement et nous retrouvâmes toute notre bonne humeur. Je laissai Francesca s'acquitter du rôle d'hôtesse, et si bien qu'elle sût s'identifier à son costume de jeune étudiant en peinture, elle se montra tout à fait fille d'Eve quand elle se leva pour servir la soupe. Elle avait un mouvement de main ravissant de distinction et de noblesse, et ses poignets montraient une attache d'une parfaite élégance. Je ne mangeai pas de quelque temps, occupé que j'étais à regarder avec quelle grâce elle saisissait chaque objet. Bientôt en la voyant rougir, je suivis son exemple et me mis à la plaisanter sur l'habileté qu'elle déployait dans son rôle de femme de ménage. « Avec ce talent-là, lui-dis-je, vous » feriez mieux de rester avec moi ou de courir le monde en ma com- » pagnie. Ce n'est pas que je me sois jamais senti jusqu'ici la moindre » inclination pour le mariage, bien que je ne puisse guère me passer » de mes aises domestiques, mais je vous adopterais solennellement » comme mon frère. »

Ces paroles la rendirent toute silencieuse et perplexe, et elle n'y répondit que par un hochement de tête plein de pensées. Notre dîner fini, quand je m'assis fumant auprès d'elle sur le sopha, et que je pris sa main dans la mienne, elle ne la retira point. Mais tout à coup je vis ses yeux se remplir de larmes, et comme, dans mon trouble, je lui laissai la main libre, elle se leva brusquement et sortit de la chambre. Je sentais trop bien ce qui se passait dans son cœur pour la presser de questions. Toutefois, il me paraissait de moins en moins admissible que Mayence fût le terme de notre course, et partant de notre amitié et de sa liberté à elle. Tu sais d'ailleurs, mon bon ami, que, pour ce qui est de moi personnellement, sans nul éloignement pour les femmes et malgré plus d'une aventure d'amour passagère, je n'avais guère jusque-là fait ma société que des hommes. L'idée d'être réellement quelque chose pour une femme m'apparaissait alors pour la première fois avec un charme inconnu ; elle flattait mon orgueil, je m'y attachai de toutes les puissances de mon âme, et quand je songeais à l'entourage au milieu duquel avait si longtemps vécu cette noble enfant, je me sentais encore plus de respect pour elle que de passion.

» Toutes ces pensées tourbillonnaient dans ma tête au moment où elle m'avait laissé seul dans la chambre, et, tout bien examiné, ma conclusion fut de faire tous mes efforts pour la détourner du couvent et la retenir auprès de moi. Dès lors, je fus parfaitement tranquille, je me mis à siffler et à chanter en arpentant la chambre dans tous les sens ; seulement, j'attendais son retour avec impatience, afin de lui ouvrir mon cœur sans plus de préambule. Mais elle ne venait pas. Je descendis enfin et demandai après elle. On me désigna le

jardin, où je ne pus la trouver tout d'abord. Elle était si bien ancrée dans ma pensée comme femme, et même comme ma femme, que je passai deux ou trois fois, sans y faire attention, devant un jeune homme en large chapeau gris, assis sous la tonnelle, et qui n'était autre qu'elle-même. Ce fut elle qui vint à moi la première, et, comme si elle se fût doutée de l'intention qui m'amenait, elle entreprit une causerie fort animée sur des choses qui ne nous intéressaient réellement en rien; elle me regardait, tout en causant, d'un air si naïf, que cette timidité naturelle qu'un homme éprouve à s'offrir pour mari à une jeune fille me paralysa bientôt complétement, et que les heures s'écoulèrent sans que je les misse à profit.

» Ce ne fut qu'à la nuit, lorsque nous voguions de nouveau sur le fleuve dans une barque de louage, à la remorque du grand bateau hollandais, — mais cette fois sans batelier qui nous surveillât, — et lorsque, d'autre part, tous les gens de l'équipage se livraient au repos, y compris le pilote, se fiant, pour avancer, au bon vent et à quelques chevaux de trait à puissante encolure, ce ne fut qu'alors, dis-je, que je retrouvai ma hardiesse de l'après-midi, excitée encore par le charme de cette belle nuit et par la certitude qu'ici du moins Francesca ne pourrait m'échapper. Elle était assise à mon côté, et, à chaque balancement plus violent de l'étroit batelet, elle s'appuyait involontairement contre moi. Je posai mon bras sur son épaule et l'y laissai, bien que je la sentisse tressaillir. « Francesca, lui dis-je » enfin, nous nous entendons trop bien ensemble pour qu'il puisse » désormais être sérieusement question de couvent. D'ailleurs, tu es » bien plus en sûreté avec moi que dans un cloître, où ton père ira te » réclamer, attendu que tu l'as quitté contre sa volonté. Ta réponse » pourrait me rendre bien heureux; mais je ne veux pas te forcer de » me la donner à cette heure. La nuit porte conseil. Tu me diras de- » main si ton cœur est libre. Je t'aime; ai-je besoin de tant de » phrases pour te le persuader! Mais il faut que tu m'aimes aussi de » ton côté; c'est absolument indispensable pour que la partie soit » égale entre nous. Réfléchis donc bien cette nuit. Le comble du » malheur pour moi, ce serait que tu me disses oui par reconnais- » sance ou par crainte du couvent. Ainsi, couche-toi et médite à » loisir ce que je viens de te dire; demain, tu décideras de notre » sort. »

» Je lui parlai à peu près en ces termes, et je m'abstins à dessein de rien ajouter de plus tendre. Je ne voulais pas que ma proposition semblât dictée par une passion soudaine, et je craignais surtout qu'il ne lui vînt à l'esprit que je n'étais pas, en cette circonstance, beaucoup plus sérieux que tant d'autres auxquels elle avait plu autrefois. Mais, sans se rendre à ma prière, elle me répondit sur-le-

champ et d'un accent si ferme et si résolu, qu'on eût dit qu'elle s'était dès longtemps préparée à une scène de ce genre. « Jamais, » me dit-elle, non, jamais il ne saurait être question d'un tel bonheur pour moi. Ma naissance, ma vie entière m'ont mise au ban de » la société, m'ont interdit la paix du foyer et les joies domestiques. » Maintenant, et toujours désormais, mon unique recours est en » Dieu, et plus je vous suis attachée (son regard, à ces mots, fixé sur » moi, débordait de tendresse), plus je dois rester ferme dans mon » dessein et étourdir mon propre cœur contre vos paroles. D'ailleurs, » je ne sais que trop bien que votre pitié et votre bonté naturelle » vous aveuglent. Je n'aurai pas plutôt pris le voile que vous re- » viendrez à d'autres pensées, et vous me saurez gré de ma résolu- » tion. »

» Les larmes qu'elle versait en prononçant ces derniers mots me montrèrent assez ce que je devais penser de cette résolution. Mais elle se refusa inébranlablement, bien qu'en pleurant amèrement, à de plus amples explications; et, comme je lui prenais les mains, que je baisais avec passion, elle tressaillit soudain et se dégagea de mon étreinte avec une vivacité fiévreuse. « Ne vous dégradez point! fit- » elle en sanglotant. Je ne suis pas digne de vous inspirer plus que » de la pitié, tant que le Sauveur ne m'aura pas lavée de son sang. »

» Je compris bien par là que je n'avais rien à obtenir en ce moment. Mais j'espérais que les jours suivants feraient tomber cette exaltation de son cœur, et je ne doutais point de mon succès final. Elle s'était blottie sur le plancher de la barque, la tête complétement voilée. Je la laissai ainsi seule avec ses pensées; je contemplais le jeu des flots et le panorama mouvant des deux rives du fleuve avec ce sentiment d'intime bien-être qu'on éprouve à tout changement de scène, quand on s'est mis en paix avec sa conscience. Je me répétais à moi-même chacune de ses paroles: elles ne faisaient que m'affermir dans la conviction où j'étais que sa possession me rendrait heureux. Chose étrange! il n'y avait rien d'orageux dans la passion que j'éprouvais pour elle, comme c'eût été pourtant fort naturel, après une résolution si soudaine de ma part et dans des circonstances si extraordinaires; mais je voyais dans tout cela un moyen nécessaire et infaillible d'assurer le repos et le bonheur de ma vie. Sur ces consolantes pensées, je m'endormis et ne m'éveillai qu'à la pointe du jour, lorsque, avec une violente secousse, notre bateau hollandais s'amarra sur le bord.

» Ma pauvre amie avait fort peu dormi. Ces longues heures chaudes de la nuit s'étaient passées pour elle dans les angoisses d'une lutte suprême. Quand nous mîmes de nouveau pied à terre devant une élégante auberge, elle me pria de la laisser à elle-même; elle n'en

pouvait plus de lassitude et avait besoin de dormir un peu. Force me fut de me résigner, et elle s'enferma seule dans une petite chambre. A la prière que je lui avais faite de répondre à ma question de la veille, elle n'avait répondu que par un hochement de tête silencieux, mais tristement significatif. Cependant son serrement de main fut plus chaleureux que d'habitude, ce qui ne contribua pas peu à me consoler, quand je dus me décider à errer seul à travers la ville et à gravir les pentes de la montagne où elle était adossée, sentant avec une douleur de plus en plus poignante combien elle me manquait. A midi, je revins au gîte; sa porte était encore fermée. Je dus donc me mettre seul à table, et je m'étonnai de me trouver si malheureux de son absence, bien que je n'eusse goûté qu'une fois encore la joie d'être servi par elle. J'allai m'asseoir ensuite dans le jardin, où la chaleur était, à vrai dire, insupportable. Mais du berceau de verdure où j'étais assis je pouvais distinguer sa fenêtre, dont les rideaux restaient toujours baissés. Enfin, les ombres commençaient à s'allonger lorsque je vis rayonner son visage au-dessus de la cime des pommiers. Dès qu'elle m'eut aperçu, elle me fit un petit signe de tête amical, et me cria qu'elle allait venir me rejoindre. Je la reçus avec mille marques de joie, et elle me parut plus dévouée que jamais, à cette différence près qu'elle évita soigneusement de me dire un seul mot sur le sujet qui me tenait le plus au cœur. Le sommeil avait reposé ses traits, rafraîchi son teint, rendu à ses yeux leur plus vif éclat. Elle se mit à table, but quelques gorgées de vin, et demanda à l'hôtelier à quelle distance nous étions encore de Mayence, tout cela avec une assurance de ton et d'allure qui faisait d'elle, à mes yeux, une adorable énigme. Nous fîmes marché avec l'hôtelier, qui devait nous louer une petite voiture pour la nuit, vu que le bateau hollandais n'avait fait cette fois qu'une halte de quelques heures, et qu'il nous eût été difficile de continuer notre route en petite barque, à cause de la rapidité du courant. Déjà le jour baissait, le temps avait fraîchi, et le modeste véhicule qui devait nous emmener était retiré de la remise, lorsque tout à coup une voiture déboucha à grand bruit dans la cour et nous en vîmes s'élancer un personnage qui ne nous était que trop connu. Francesca, qui rentrait à l'auberge en ce moment pour prendre son carton à dessin, le reconnut la première, ce n'était autre que le paillasse Carluccio. Pâle comme une morte, elle se réfugia sous le berceau du jardin. Je ne pus me défendre moi-même d'un mouvement de vive terreur. Pour aller du jardin à la maison, il fallait traverser la cour, mais j'avais découvert une porte latérale qui menait en droite ligne sur le bord du fleuve. « Laissons ici tout notre bagage, dis-je d'un ton bref, et tâchons » d'atteindre la rive du Rhin. Nous trouverons sûrement une barque

» qui nous emportera en aval et dépistera notre persécuteur. » — Tremblante de frayeur, elle se suspendit à mon bras et nous gagnâmes heureusement la rive à un endroit où se balançaient plusieurs barques. D'un bond elle s'élance dans la première qui se trouve devant elle, je délie en toute hâte la corde qui lui servait d'amarre, quand je vois soudain notre ennemi se précipiter hors de la maison et accourir vers nous. Je n'ai que juste le temps de sauter dans la barque et de l'éloigner du bord d'un coup violent d'aviron. Mais le démon, rapide comme la foudre, était déjà sur nous; il saisit le bout de la corde qui traînait à la surface de l'eau et tire à lui de toutes ses forces en poussant un cri de triomphe moqueur. Ne me possédant plus de rage, je lève l'aviron et le menace de lui fracasser les mains, s'il ne lâche pas la corde. Pour toute réponse, il redouble d'efforts pour nous ramener vers lui; je lève alors de nouveau l'aviron et le fais retomber sur son front avec une telle violence que tu en as pu voir encore aujourd'hui la large trace. Mais en ce moment-là, je crus avoir tué du coup le misérable en voyant ses mains s'ouvrir instantanément; un flot de sang inonda son front et ses yeux, et lui-même tomba sur le sol, sans connaissance, comme une masse inerte.

» De l'auberge, d'où l'on avait vu toute cette scène, on s'était empressé d'accourir au secours du blessé. Notre situation devenait critique, car, bien que l'on ne soupçonnât pas le véritable enchaînement des faits, toujours est-il qu'aux yeux de tous notre fuite précipitée trahissait de notre part une mauvaise conscience. Cependant je m'étais déjà concilié précédemment le sommelier par de bons pourboires, et comme le maître de l'auberge était absent en ce moment, j'improvisai à la hâte une histoire quelconque, que je n'eus pas trop de peine à faire accepter par tous les gens de la maison. Quant au blessé, on l'avait mis au lit, et l'on avait appelé immédiatement un médecin, à qui je laissai l'argent nécessaire, avec l'indication de ce qu'il y aurait à faire ultérieurement, en cas de malheur. Tous ces détails réglés, et quand j'eus acquis la certitude que la blessure du malheureux ne mettait point ses jours en danger, je m'occupai de notre départ sans plus tarder. Nous n'avions pas de temps à perdre, car nos chevaux étaient à peine attelés que nous vîmes dans le lointain les agents de la police locale qui s'avançaient dans la direction de l'auberge.

» Ce ne fut qu'après avoir laissé derrière nous à une certaine distance le théâtre de ces événements regrettables, que je pus m'occuper enfin de ma jeune compagne, qui avait assisté à toute cette scène avec une stupeur complétement machinale. La tendresse affectueuse que je mis à la questionner rompit le charme qui semblait peser sur elle. Elle fut prise d'un tremblement nerveux et fondit en larmes;

puis sa première parole, dès qu'elle eut retrouvé la force de parler, fut pour me prier de retourner sur nos pas et de la laisser au chevet du blessé. « Mes yeux sont dessillés à cette heure, dit-elle, je vois enfin maintenant jusqu'à quel point j'étais folle de vous entraîner avec moi dans un abîme de maux, et combien je vous préparais par là de dangers, de peines et de souffrances. J'aime mieux retourner auprès de mon père que de vous exposer désormais à de telles scènes.

» — Rien de plus facile, répliquai-je, que d'assurer à jamais notre tranquillité. Consens à devenir ma femme, dès lors j'aurai sur toi plus de pouvoir que ton père lui-même, et je pourrai lutter, le front haut, contre ses exigences. »

» Elle garda le silence sans cesser de pleurer. Ses lèvres s'agitèrent alors, et je crus l'entendre murmurer quelques mots de prière. Ensuite elle se renversa sur la banquette de la voiture, en pressant son mouchoir sur son visage. Enfin elle leva les yeux. Une pensée soudaine parut l'avoir complétement apaisée. Avec un regard où respirait toute son âme, elle me tendit la main.

« Vous êtes bon, murmura-t-elle, je ne sens que trop tout ce » que vous êtes pour moi ! Mais je devrais me mépriser à jamais si » j'abusais de votre bonté. Non, il ne sera pas dit que vous embarrasserez votre vie de la compagnie d'une misérable danseuse de corde. » Cependant j'accepte le moyen de salut que vous m'offrez. Qu'un » prêtre, dès demain, bénisse notre union. Mais au sortir de l'autel, » où je vous aurai juré une fidélité éternelle, je prendrai le chemin du » plus proche couvent. Laissez-moi vous l'avouer : mon plus amer » chagrin, c'est de ne pouvoir vous appartenir autrement, c'est d'être » séparée de vous à jamais par les hontes de ma jeunesse. Mais dans » la solitude du cloître, j'aurai du moins la consolation de vous appartenir en esprit. Si mon père, réussissant à découvrir ma retraite, » voulait m'en arracher pendant mon année de noviciat, vous pourriez » alors intervenir, et votre consentement à ma démarche assurerait » mon repos et me préserverait de rentrer dans le monde. »

» J'en crus à peine mes oreilles en l'entendant me dérouler ce plan qui trahissait à la fois tant d'amour et tant d'abnégation. Toutes mes objections vinrent échouer contre sa résolution bien arrêtée d'obtenir cette unique preuve de mon amitié, sinon de retourner, bien qu'à contre-cœur, au chevet du blessé. Je dus donc lui promettre de me conformer de point en point à ses volontés, et, tandis que la voiture nous emportait gaiement sur les bords du Rhin, nous célébrâmes à la lueur du ciel étoilé les plus étranges fiançailles qui aient jamais uni deux cœurs. Elle souffrit que mes lèvres effleurassent son front d'un baiser, pendant qu'elle pressait ma main dans les siennes

et qu'elle disait à demi-voix ces simples mots : « Homme généreux, » noble cœur, cher et unique ami, puissent tous les saints du paradis » t'être propices, et cela jusque dans l'éternité ! »

» Vers minuit, nous arrivâmes à Coblentz. J'insistai pour ne pas aller plus loin, et pour faire bénir ici même notre union, dès le lendemain au point du jour. La laissant donc à l'auberge, je courus en toute hâte chercher un ecclésiastique dont j'avais fait la connaissance dans un précédent voyage. Je le tirai de son sommeil et lui exposai mon aventure sous les couleurs qui m'étaient le plus favorables, disant que je n'avais enlevé cette jeune fille que pour la soustraire à la tyrannie d'un père brutal et à un métier dégradant, où son âme courait risque de se flétrir et de se perdre. De couvent, pas un mot, cela va sans dire ; mais moyennant un riche don à l'église, j'obtins du digne prêtre la dispense de toutes les formalités ordinaires et la promesse de nous marier solennellement le lendemain matin, après la première messe.

» Joyeux de mon succès, je revins à l'auberge. Ma belle fiancée s'était enfermée à clef dans sa chambre. Je lui fis part de la bonne nouvelle par le trou de la serrure, et elle y répondit par un souhait de bonne nuit plein de la plus reconnaissante tendresse. Là-dessus, je me mis au lit, tout heureux de la direction que prenaient nos destins, et j'eus toute la nuit les rêves les plus agréables.

» Le matin, de très bonne heure, on heurta doucement à ma porte. J'étais juste en ce moment fort en peine de savoir où je pourrais trouver une toilette de noces convenable pour ma chère Francesca, car je venais seulement alors de penser au déguisement qu'elle portait. Mais la porte s'ouvrit, et quelle ne fut pas ma surprise quand je vis paraître devant moi cette charmante enfant habillée d'une robe de soie noire unie, avec un voile et une couronne nuptiale dans les cheveux, et suivie de l'hôtesse qu'elle avait, dès la veille, initiée à nos projets, en la priant de lui prêter son assistance. Tout en contemplant son visage, auquel un doux sourire ajoutait encore une grâce de plus, je fus ravi de pouvoir, à cette heure, en présence d'un tiers, y imprimer un cordial baiser, et j'invitai gaiement notre brave hôtesse à nous servir de témoin avec son mari.

» Tout se passa dans un ordre parfait. Quand nous revînmes de l'église, la main dans la main, il était encore si matin que personne ne prit garde à nous. Nous déjeunâmes tous les quatre ensemble, et notre bonne hôtesse, dont la gaieté ne le cédait guère à la nôtre, et qui, dans toute cette affaire, n'avait pas montré le moins d'entrain, me donna tous les renseignements nécessaires sur les moyens de me procurer dans le plus bref délai un petit trousseau pour ma jeune femme. Mais je fus d'avis que mieux valait continuer notre voyage

sous le costume actuel, et après avoir fait encore tous ensemble un joyeux repas, où notre hôte ne ménagea pas son meilleur vin, nous remontâmes dans notre légère voiture, que les jeunes filles de l'auberge avaient, par une attention charmante, parée de deux énormes couronnes.

« — Quelle route prenons-nous? me demanda Francesca, dès que nous fûmes seuls. Le couvent est-il situé hors de la ville?

» — Le couvent, non, mon cher cœur, mais bien le bonheur de vivre à deux et dans la joie du foyer. »

» Elle me regarda en pâlissant.

« — Que dis-tu là? fit-elle d'un air sérieux et en baissant les yeux.

» — Je dis que je ne serai pas si fou, maintenant que tu es à moi, ma chère enfant, que de t'abandonner désormais à qui que ce soit au monde. J'ai sur toi tous les droits que mon cœur peut désirer, et je compte loyalement en user. A moins toutefois que tu ne reviennes sur l'aveu que tu m'as fait de ton amour.... »

» Elle m'interrompit par un tendre baiser, en se jetant dans mes bras.

« — Est-ce possible? s'écria-t-elle. Quoi! tu veux avec moi tenter cette aventure? Tu veux oublier tout ce passé qui traîne derrière moi? J'aurais un avenir, un mari qui me reconnaîtrait devant le monde, une maison, un foyer? Je vivrais enfin? Non, tu te repentirais un jour ou l'autre, tu te rappellerais le lieu d'où tu m'as tirée, et tu me chasserais. Mais qu'importe? il faudrait que je ne t'eusse pas aimé dès la première heure où je te connus, si j'étais maintenant assez forte pour penser à ce qui peut advenir. Dieu m'est témoin que, ce matin même encore, je ne soupçonnais pas que cela fût possible. Une seule pensée me rendait heureuse, c'était que désormais tu ne pourrais plus devenir le mari d'une autre femme, aussi longtemps que je vivrais. Et maintenant tu veux être mon mari, tu veux que je sois ta femme! Est-ce donc vrai? Parles-tu sérieusement? »

» Je la tins longtemps serrée contre mon cœur avec un inexprimable transport.

« — Aie confiance en moi, lui dis-je enfin, tu me verras toujours heureux. »

» Dieu sait que je ne lui promettais pas plus que je ne pouvais tenir. En effet, dans les quatre années qu'a duré notre union, je n'eus pas d'autres moments d'ennui que ceux où quelque ombre de méfiance venait se glisser entre nous. Elle n'avait jamais connu les joies pures d'une mutuelle affection. Les hommes dans la société desquels elle avait vécu jusque-là la regardaient de mauvais œil pour la rigidité mystique de ses mœurs, et son père lui-même, dominé, malgré

lui, par l'estime qu'elle lui inspirait, feignait en sa présence une certaine réserve, dont il se hâtait il est vrai de se débarrasser chaque nuit dans de grossières orgies. Ainsi elle avait pris l'habitude de se tenir constamment sur ses gardes et de craindre toujours quelque chose de pire que ce qu'elle voyait de ses yeux. Et bien que, jusque dans ces heures de secret mécontentement que connaît tout artiste qui travaille et qui lutte, je puisse me rendre du moins cette justice de ne lui avoir jamais donné lieu de douter de mon cœur, elle ne pouvait pourtant voir passer sur mon front le moindre nuage sans s'en faire l'occasion d'un reproche, sans s'accuser amèrement de me rendre malheureux, sans me prier en pleurant de la chasser, et quand elle finissait par comprendre que de telles scènes ne faisaient que m'assombrir et me chagriner encore davantage, elle se réfugiait alors dans une église, comme par le passé, me cachant discrètement les tortures de son cœur, qu'elle eût bien fait pourtant d'épancher dans mon sein plutôt que dans celui d'un prêtre. Qui mieux que moi, en effet, pouvait la consoler? Ce que je souffrais ces jours-là ne saurait s'exprimer. J'en venais presque à désespérer d'être jamais en état de la guérir de préjugés si profondément enracinés en elle par l'habitude, et de ramener dans le chemin banal d'un bonheur vulgaire une âme depuis si longtemps livrée en proie aux excitations les plus contraires. Si reconnaissante qu'elle se montrât de tout ce que je pouvais faire par amour pour elle, je remarquais pourtant qu'elle gardait toujours un indestructible penchant pour les exercices du corps les plus hasardeux, pour ceux qui exigent le plus de hardiesse, de souplesse et d'agilité. Mais loin de m'en choquer, je m'y laissais entraîner moi-même, et je me sentais comme rafraîchi et allégé par les élans vagabonds de cette nature éthérée, sans compter que son amour pour moi avait sa large part de ses meilleures ardeurs, et que, longtemps encore après les premières douceurs de notre lune de miel, elle savait trouver mille moyens irrésistibles de me témoigner sa tendresse.

» Nous passâmes le reste de notre premier été à Munich, et elle s'acquitta de son rôle de maîtresse de maison avec une exaltation de dévouement qui allait presque jusqu'à la furie. Qu'elle était ravissante alors, mon ami! et qu'elle savait bien animer notre tranquille retraite!

» Il s'écoula un temps assez long sans que nous eussions aucune nouvelle de son père. Enfin, un an après notre fuite, elle venait de me donner un charmant enfant, une adorable petite fille, quand je reçus du fond de la Pologne une lettre qui avait fait de bien grands détours avant de m'arriver. Par suite de je ne sais quel crime honteux, sur lequel Carluccio lui-même a refusé de s'expliquer aujourd'hui, vu

qu'il y avait trempé comme complice, le vieil Eberti avait été accusé, et, sans attendre d'être arrêté, avait jugé plus prudent de prendre la fuite avec les débris de sa troupe. Du reste, sa lettre, assez peu lisible, ne contenait aucun reproche, mais une demande de secours, que je ne pus naturellement repousser. Je me dispensai du moins d'insister auprès de lui pour avoir de plus amples explications, et ne lui écrivis pas un seul mot de ma femme. Quant à elle, elle raffolait de joie de voir que notre petite fille n'avait pas un seul trait de ressemblance avec sa mère, et son vœu le plus ardent était qu'elle ne lui ressemblât sous aucun rapport.

» Ce vœu, je le combattis alors vivement. Et maintenant je pleure, comme je pleurerai toute ma vie, de ce qu'il n'ait pas été exaucé.

» En effet, cette chère petite avait deux ans à peine, elle commençait à peine à se tenir droite sur ses pieds et à trottiner d'un pas assuré, que déjà s'éveillait en elle une tendance invincible à grimper, sauter et danser. Je trouvais pour ma part ses mouvements trop gracieux pour y voir autre chose qu'une innocente ressemblance avec le tempérament de sa mère. Seulement, lorsqu'elle grimpait trop haut dans les arbres du jardin ou qu'elle essayait de se hisser sur le dossier de quelque banc, je me hâtais de la prendre dans mes bras et de la mettre à terre, en lui interdisant ces jeux périlleux. Mais sa mère ne pouvait la voir grimper sur une chaise ou faire le moindre saut sans entrer dans une crise nerveuse. Elle qui ne se permettait jamais une parole violente, elle éclatait alors en une véritable colère contre l'innocente créature, et, en cas de récidive dans une même journée, la traitait avec une telle sévérité, qu'elle s'en faisait ensuite à elle-même les reproches les plus amers. « Hélas! » disait-elle alors, je le savais bien, que tôt ou tard le ciel se vengerait; » tu as fait entrer le malheur avec moi dans ta maison, voilà l'héritage » que tu recueilles de moi, et maintenant il est trop tard pour repousser » de tes lèvres l'amer calice, il faut que tu le boives jusqu'à la lie! »

» Je cherchais à lui ouvrir les yeux sur l'extravagance de ses plaintes, à lui faire comprendre qu'il n'y avait à sauter et à danser aucune honte pour une jeune fille, qu'elle n'en était pas moins devenue elle-même une excellente ménagère, une digne mère de famille. Toutes mes raisons échouaient contre son préjugé sur ce point, et elle allait même jusqu'à prétendre que la pauvre petite devait marcher à pas comptés, comme une personne raisonnable, et se garder de grimper à un arbre ou de gravir le mur du jardin, comme de la pire des fautes.

» Ainsi avait grandi notre chère petite, et déjà elle avait atteint sa quatrième année. Elle chantait de petites chansons avec sa voix argentine; elle commençait à dessiner sur l'ardoise des fleurs et des

oiseaux, qui vraiment n'étaient pas trop mal, et réjouissait tout le monde du plus ravissant sourire que j'aie jamais vu s'épanouir sur les lèvres d'un enfant. Nous étions depuis quelques mois à Inspruck, et l'automne approchait. Un soir, je revins plus tôt que d'habitude avec ma femme, qu'un sombre pressentiment pressait de rentrer au logis. Il y avait alors derrière notre maison un bâtiment en construction, et la cour était encombrée d'un amas de poutres et de planches. Nous avions vingt fois recommandé à la bonne, de la manière la plus expresse, de ne pas laisser descendre la petite dans la cour, et à plus forte raison de l'empêcher de grimper sur les poutres. Mais elle n'en était pas moins sortie ce soir-là pour voir un des charpentiers qui lui contait fleurette, et au premier pas que nous fîmes dans la cour, qu'est-ce que nous vîmes tout d'abord? notre cher petit démon marchant d'un pas délibéré sur une étroite poutre, dont une extrémité reposait sur le sol, tandis que l'autre s'appuyait à une fenêtre du premier étage. La bonne n'était pas là, je te l'ai dit; les ouvriers, arrêtés au milieu de leur travail, encourageaient de leurs acclamations stupides la folle hardiesse de la petite acrobate qui, les mains sur ses hanches, gravissait la poutre inclinée d'un pied si léger et si ferme, que l'idée d'un danger quelconque ne venait à l'esprit de personne. Mes cheveux se dressèrent sur ma tête. Ma femme devint pâle comme une morte. J'eus pourtant assez d'empire sur moi-même pour mettre ma main devant sa bouche et l'empêcher de pousser un cri qui eût pu effrayer l'enfant, juste au moment où elle approchait de la fenêtre. Mais il était écrit là-haut que tous mes efforts devaient être inutiles. Je vois encore cette adorable petite, je la vois, tout en haut de cette fatale poutre, s'arrêter un instant, jeter son plus gracieux sourire à toute l'assistance, — puis soudain, à ma vue, à la vue de sa mère, se rappelant la défense qu'on lui avait faite, et, de terreur, perdant la tête, rouler sur le sol avec un cri déchirant, que j'entendrai jusqu'à mon dernier jour. »

Arrivé là de son récit, mon ami se tut et nous marchâmes assez longtemps côte à côte, sans échanger un mot, car les angoisses de cette heure affreuse qui venaient de se raviver en lui et dont j'étais moi-même tout ému, nous fermaient à tous deux la bouche. Enfin avec un profond soupir il chassa de son cœur ce souvenir qui l'oppressait, et dit comme à part lui :

« Ce fut le commencement de la fin ! Ah ! mon ami, la foudre aurait frappé ce cher petit ange à mes côtés, que le coup eût été pour moi moins cruel. En ce cas-là du moins, j'aurais conservé ma femme !.... tandis que maintenant je suis d'un seul coup devenu le plus malheureux des hommes. Le contre-coup de cet affreux événe-

ment sur l'esprit de ma pauvre femme et sur tout son être fut peut-être plus navrant encore que l'événement lui-même. Frappée d'effroi, elle resta d'abord comme insensible à tout ce qui l'entourait, à l'exception toutefois du corps inanimé et déjà glacé par la mort de notre chère petite. Elle le prit dans ses bras, le porta dans sa chambre toute seule, le lava, l'habilla avec le plus grand soin et le coucha dans son petit lit, comme s'il vivait encore et n'était qu'endormi. Puis sans prononcer une parole, sans répondre à aucune de mes questions, elle posa son doigt sur sa bouche en me montrant le petit lit. A divers intervalles, je l'entendis murmurer entre ses lèvres : « Je le savais bien ! »

» Mon cœur faillit se rompre dans ma poitrine et je courus dehors pour respirer, donner un libre cours à mes larmes et reprendre possession de moi-même.

» Ce ne fut qu'après avoir enterré notre pauvre enfant et quand, la main dans la main, nous quittions le cimetière au milieu d'une foule émue de pitié, qu'elle recommença à me parler. Le ton de sa voix était triste et doux, et ses propres paroles lui firent venir aux yeux une abondante rosée de larmes bienfaisantes. Mais elle retomba bientôt dans un état de morne stupeur et de muet désespoir. Elle s'enferma dans une petite chambre, où elle passa toute la nuit, couchée sur le plancher, sans fermer l'œil, priant, pleurant, sanglotant, insensible à toutes mes prières et à toutes mes instances. Le voyage que nous entreprîmes dès le lendemain ne produisit sur elle aucun effet salutaire. Pendant un quart d'heure, il est vrai, elle sembla redevenir plus raisonnable et plus calme. Mais un regard qu'elle jeta sur la petite croix d'or pendue à son cou, et que la petite avait portée jour et nuit, suffit pour la replonger dans son morne chagrin. Alors, comme se parlant à elle-même, elle se chargea des reproches les plus amers, prit Dieu à témoin du trouble de son âme et de la faute inexpiable qu'elle avait commise envers moi, et à chaque maison devant laquelle nous passions, elle me demandait si ce n'était pas là le couvent et si on ne la repousserait pas pour s'y présenter cinq ans trop tard. Je réussissais bien rarement à vaincre cette sombre mélancolie et à tirer d'elle, à force d'affectueuses caresses, la promesse de se conserver pour moi. Mais au bout de quinze jours, ne remarquant dans son état aucune amélioration, je perdis tout à fait courage et m'abandonnai à un profond désespoir. Nous passions des journées presque entières sans échanger une seule parole.

» Je ne commençai à revivre un peu que lorsque, sortant des montagnes, dont l'austère solitude ajoutait encore à ma tristesse, nous atteignîmes les portes de Vienne. L'animation tumultueuse de la grande ville parut arracher ma femme à ses rêves pénibles. Elle sem-

blait même tout à fait calmée, quand je la conduisis, midi sonnant, à la table d'hôte, où était déjà réunie une société nombreuse et bruyante. L'apparition de Francesca en grand deuil, avec ses cheveux courts groupés et retenus sur son front par un ruban noir, ses yeux d'un brun sombre, qui jetèrent à peine un regard indifférent sur l'assemblée, produisit sur tous les convives une impression soudaine. Mais cette impression chez la plupart s'effaça bien vite ; seulement je remarquai qu'à l'autre bout de la table quelques jeunes gens ne cessaient de fixer leurs regards sur nous, et je crus deviner, aux paroles qu'ils échangeaient ensemble à voix basse, que nous étions le principal objet de leur conversation.

» Du reste, je n'y faisais pas autrement attention, quand tout à coup Francesca me dit à l'oreille qu'elle ne se trouvait pas bien et désirait monter dans sa chambre. Nous quittâmes donc la table et nous ne fûmes pas plutôt seuls qu'elle me dit avec une figure toute bouleversée :

« On m'a reconnue ! on sait qui je suis, qui j'ai été. Fuyons ! »

» Je m'efforçai de lui persuader qu'il ne s'était rien passé qui pût la blesser le moins du monde. « Ta coiffure, lui dis-je, et ton cos-
» tume de deuil sont l'unique cause de l'attention dont nous avons
» été l'objet. Toutefois, si cela peut te tranquilliser, nous partirons
» dès demain. Seulement il faut que je passe chez un banquier pour
» avoir l'argent nécessaire. »

» Elle parut se calmer et me pria d'aller et de revenir bien vite, ajoutant que, pour sa part, elle allait se coucher.

» Sur ce, je la quittai.

» Je me jetai dans un fiacre et en moins d'une heure j'étais de retour à l'hôtel. Comme je rentrais tout soucieux, le portier me remit ma clef, en ajoutant que madame était sortie pour une acquisition. Mais le vrai motif de sa sortie, elle n'avait pas voulu me le laisser ignorer. Je trouvai sur la table de notre chambre une lettre cachetée, par laquelle, comme je l'avais craint depuis longtemps, elle prenait congé de moi. Elle me remerciait avec l'effusion de la plus vive tendresse de tout ce que j'avais été et serais pour elle à jamais. « Mais
» nos enfants, ajoutait-elle, si Dieu avait daigné nous en donner
» d'autres en dédommagement de celui qui nous a été si cruel-
» lement ravi, eussent été infailliblement flétris par l'ignominie de
» la jeunesse de leur mère. La malédiction du ciel est sur moi. Les
» jeunes gens de la table d'hôte, je les ai parfaitement reconnus pour
» m'avoir poursuivie une fois déjà à Bruxelles il y a de cela des an-
» nées, et quand je suis sortie de la salle, j'ai entendu les filles de
» service de l'hôtel dire tout haut dans la cour, en parlant de moi,
» que la dame qui venait d'arriver était une danseuse de corde.

» Maintenant mon parti est pris. Je me réfugie dans le sein de Dieu, » dont la miséricorde ne me faillira point. Priez pour moi, comme » je prierai pour vous et pour notre enfant tous les jours de ma vie. » Mais ne cherchez pas à me rejoindre, ce serait inutile. » La lettre se terminait par un mélange de souhaits pieux et d'ardentes protestations d'amour.

» Je la serrai dans ma poche, et, la mort dans l'âme, je courus par la ville, errant de rue en rue, perçant du regard toutes les fenêtres, frappant à toutes les portes d'églises et de couvents, jusqu'à ce que, vers minuit, j'allai tomber, comme un homme ivre, dans un petit café du faubourg, où je restai anéanti pendant plusieurs heures.....

» Depuis cette fatale journée deux ans se sont écoulés, durant lesquels elle resta perdue pour moi. Aujourd'hui encore j'ai peine à comprendre comment elle put réussir à anéantir à ce point toute trace de sa personne, comment elle put échapper aux recherches incessantes de mon désespoir. Dès lors en effet j'errai partout à l'aventure, je courus la Bohême, la Hongrie et la Lombardie, une trompeuse ressemblance me poussa tout à coup jusqu'à Mayence, et là encore toutes mes démarches restant infructueuses, je redescendis le Rhin jusqu'à la côte septentrionale de la Hollande. Avec quelle émotion je revis ces bords charmants et ces petites villes jetées çà et là au milieu des vignes, où jadis s'était abrité notre amour naissant! Je ne sentis qu'alors, aux tortures de mon cœur déchiré, combien elle m'avait été chère. Et la pensée que ce n'était pas la mort, la mort que Dieu nous envoie à tous tant que nous sommes, mais un opiniâtre préjugé qui me l'avait ravie, que peut-être à cette heure elle reconnaissait elle-même dans sa cellule solitaire combien elle avait été folle de nous frustrer tous deux d'un bonheur légitime, sans que tous ses regrets pussent me le rendre, cette pensée, dis-je, pesait comme un roc sur ma poitrine et m'ôtait toute force.

» Aussi te serai-je éternellement reconnaissant, ajouta-t-il en se tournant vers moi et en m'enlaçant de son bras, sans interrompre notre marche, oui, je te garderai une reconnaissance éternelle pour m'avoir tiré du tombeau où je gisais tout vivant et m'avoir entraîné dans ce pays. Si mon ciel est encore et doit rester toujours obscur et sans soleil, les nuages du moins qui pesaient sur ma tête se sont entr'ouverts et me laissent entrevoir quelque clarté. Depuis que je sais qu'elle est morte, son souvenir a perdu son aiguillon le plus douloureux et je puis espérer que la plaie de mon cœur se cicatrisera avec les années. Qui sait même si je ne retrouverai pas quelque jour mon humeur enjouée d'autrefois?

» Carluccio lui-même, ce pécheur endurci, n'est plus aujourd'hui ce qu'il était, et il me disait tout à l'heure, en propres termes, que le

malheur de la pauvre Francesca le poursuivait sans cesse comme une ombre vengeresse. A peine avait-il pu la reconnaître, tant ses yeux étaient devenus ternes, tant sa bouche était pâle. Ce ne fut qui peu à peu que je parvins à apprendre de lui comment tout cela s'était passé, car il n'en finissait pas de la louer. A l'époque, il est vrai, où il nous poursuivait, il était tout en proie à la fureur et à la jalousie, et il l'aurait égorgée sans pitié, ne fût-ce que pour me l'arracher. La direction de notre route lui avait été indiquée par ce pêcheur qui la vit sauter de la barque sur la rive. Il lui était venu alors à l'idée que ce costume de peintre pouvait fort bien cacher une jeune fille, et il n'avait eu rien de plus pressé, à son retour en ville, que de conter l'aventure partout à la ronde. Mais, après le coup violent que je lui avais asséné, Carluccio dut forcément renoncer à nous poursuivre plus loin. Et plus tard, quand il revint à Dusseldorf, il trouva le vieil Eberti bien trop compromis par cette mauvaise affaire dont je t'ai déjà dit deux mots, pour songer à autre chose qu'à se sauver lui-même. Ils émigrèrent donc, sans plus tarder, en Pologne. Chemin faisant, le petit garçon mourut, et le reste de la troupe continua à aller son train comme auparavant. Mais à peine arrivés en Pologne, des mandats d'arrêt vinrent les en faire déguerpir. Carluccio fut le premier à lever le pied un beau matin; et, comme il avait plus d'un tour dans sa gibecière, il parvint à se faufiler jusqu'en Crimée. Il trouva là, grâce à la guerre, un terrain tout préparé pour lui. Tour à tour cantinier, espion et bateleur, il put donner un libre essor à ses talents de toute sorte, en ayant grand soin de se tenir toujours, comme il disait, hors de la portée des coups de fusil. Une fois pourtant, une balle russe porta plus loin qu'il ne l'avait prévu. Et quand, à l'ambulance, après une abondante perte de sang, il revint à lui, ses yeux rencontrèrent un regard qui, vu son état de faiblesse, le fit douter s'il veillait ou s'il revenait à lui dans un autre monde. Une sœur de charité se tenait debout à son chevet et renouvelait le pansement de son bras blessé. Ce ne fut que le lendemain qu'il put lui adresser la parole et lui demander si elle était la femme qu'il croyait. Mais, pour toute réponse, elle posa le doigt sur sa bouche et ne revint plus auprès de lui. Il sut par d'autres qu'on la nommait sœur Maria, qu'elle soignait les blessés avec un zèle infatigable et acceptait sans murmurer toutes les privations de la vie des camps. Il la revit plus tard en diverses occasions, mais toujours de loin. Sa figure sévère et la conscience qu'il avait des torts graves dont il s'était autrefois rendu coupable à son égard l'empêchèrent toujours de s'approcher d'elle.

» Un soir pourtant, après un combat meurtrier, comme il errait, sans penser à rien, à travers les ambulances, aidant ici et là à re-

lever un blessé, il arriva à une petite éminence de terrain qui avait été assez longtemps le principal théâtre de la lutte jusqu'à ce que les Russes eussent été forcés de battre en retraite en se rapprochant des murs de Sébastopol. Morts et blessés gisaient là pêle-mêle, entassés les uns sur les autres. Mais, parmi les armes et les uniformes, son œil perçant eut bientôt reconnu le costume mi-parti de blanc et de noir d'une sœur de charité. L'intrépide femme avait devancé les médecins sur ce champ de carnage. Et maintenant, atteinte d'une balle perdue en pleine poitrine, elle gisait sans pousser un cri parmi les victimes de la lutte. Carluccio souleva le voile qui couvrait son visage. C'était bien elle! En la reconnaissant, d'un rapide regard, un frisson glacial courut par tous ses membres. Cependant, au contact de l'air frais sur sa figure, elle rouvrit encore une fois les yeux. Il se pencha sur elle et l'appela par son nom. Elle essaya de faire un mouvement; mais l'âme seule vivait encore en elle. La petite croix d'or pendait sur sa poitrine; elle leva les yeux et dit : « Portez-la à » mon mari, Carluccio; dites-lui adieu de ma part; il doit..... » En ce moment, un prêtre s'approcha. Elle eut encore assez de force pour croiser ses bras sur son sein et recevoir le saint viatique; puis elle expira.

» Pendant la nuit, Carluccio lui creusa une fosse de ses propres mains et l'y coucha doucement. Puis, dénouant de son cou la petite croix d'or, il la baisa et resta assis jusqu'au matin, comme un chien fidèle, sur la terre nue et humide, pleurant, comme il me le disait lui-même, pour la première fois de sa vie des larmes où la colère et la méchanceté n'étaient pour rien. En me remettant la petite croix qu'il avait serrée soigneusement dans un coffret, il me demanda comme une grâce de la lui laisser baiser une dernière fois. Je ne pouvais le lui refuser. Je posai, en me levant, une pièce d'or sur la table, mais rien ne put le décider à l'accepter. Alors, je dus lui promettre de revenir et de lui reparler d'elle plus longuement que je ne l'avais fait malgré ses instances. Mais il m'attendra toujours en vain. »

PAUL HEYSE.

Traduit par A. MATHERN.

MÉMOIRES

D'UN MORMON

QUATRIÈME PARTIE [1].

VII

L'immigration. — Caisse du fonds perpétuel. — Organisation des compagnies. — Corral. — Aspect des prairies. — Bisons. — Rencontre avec les Sioux. — Détails sur les Indiens. — Miracle de courage. — Nouvelle route.

L'immigration ayant une grande importance dans la nouvelle religion, nous allons initier le lecteur à la manière dont les saints effectuent cette partie de leur œuvre. Les détails suivants sont scrupuleusement conformes à nos souvenirs personnels.

Les prosélytes émigrent à leurs frais, mais on vient en aide aux moins fortunés. Depuis dix ans, une caisse spéciale a été créée sous le nom de *Fonds perpétuel*, pour subvenir aux dépenses de l'immigration de tous les saints indigents. Fondée sur des bases larges et libérales, administrée par nos chefs les plus éminents, et constamment alimentée par des dons volontaires, cette caisse a déjà employé plus d'un million de francs pour cet objet. Or, comme les individus qui émigrent dans ces conditions sont tenus de rembourser peu à peu les avances qui leur ont été faites, et que les fonds de cette caisse,

[1] Voir 2e série, t. XXIII. p. 251 (livr. du 30 septembre 1861); p. 403 (livr. du 15 octobre); p. 647 (livr. du 31 octobre).

exclusivement consacrés à l'immigration des pauvres, s'accroîtront ainsi sans cesse, un jour notre « Fonds perpétuel » deviendra une institution financière de premier ordre.

C'est de Liverpool que partent nos émigrations européennes. L'Eglise a, dans cette ville, une agence spéciale, qui affrète ordinairement tout un navire pour chaque voyage. L'ordre le plus parfait préside à l'installation de nos émigrants à bord. Pour la propreté, la décence, le confort et l'abondance des provisions, il y a une différence sensible, tout à notre avantage, entre nos émigrations et celles des autres étrangers qui passent en Amérique. Nous pourrions invoquer, à l'appui de cette assertion, des documents émanant du parlement anglais. Placées sous la direction d'un président et de deux conseillers, divisées en tribordais et en bâbordais, et subdivisées en escouades, nos compagnies à bord d'un navire offrent constamment l'image et la régularité d'un corps militaire. Gardes pendant la nuit, lavage de l'entrepont, distribution journalière de l'eau, heures fixes pour la cuisine et les repas, récréations, réunions publiques sur le pont, rien enfin n'est négligé pour rendre ces voyages aussi commodes qu'attrayants. Il est rare que des mariages n'aient pas lieu durant la traversée. Je me souviens du coup d'œil que présentait le *Chimborazo*, superbe trois-mâts américain qui nous transporta de Liverpool à Philadelphie, lorsque ainsi divisés et installés dans son immense entrepont, nos six cents émigrants mormons chantaient ensemble leurs beaux cantiques de Sion en trois langues différentes : en français, en anglais et en allemand. Chaque dimanche un autre spectacle, non moins curieux, nous était donné sur le pont. Le grand cabestan se transformait en tribune sacrée, du haut de laquelle nos orateurs prêchaient en plein vent à tous les passagers et à l'équipage.

Débarqués à New-York, nos émigrants sont immédiatement dirigés par les voies ferrées sur Florence, petite ville du Nébraska, située sur la rive gauche du Missouri, où depuis cinq ans s'organisent nos caravanes pour franchir les quatre cents lieues de désert qui séparent ce territoire du Lac-Salé. Les émigrants passent là plusieurs semaines, réunis dans le même campement au nombre de deux ou trois mille, en attendant que nos agents se soient procuré les vivres, le bétail et les chariots nécessaires au voyage. Chaque caravane se compose ordinairement de cinq à six cents personnes, avec un matériel d'une cinquantaine de chariots traînés par des bœufs.

L'organisation presque militaire de ces compagnies caractérise d'une façon particulière l'esprit d'ordre qui, en toutes circonstances, préside aux mouvements des Mormons. Nos convois sont divisés en petites compagnies de dix chariots chacune, que commande un capi-

taine, et ces diverses compagnies marchent sous la direction d'un chef qui exerce le commandement général de la caravane. On le voit fréquemment galoper à la tête de sa colonne, allant à la recherche du meilleur gîte pour la nuit. Vétérans de l'Eglise, ces chefs connaissent parfaitement toutes les localités qu'ils ont à traverser, comme aussi les noms des rivières, des moindres ruisseaux et de tous les campements qu'ils ont à faire pendant cette longue marche. Rien de pittoresque comme ces convois de chariots mormons, couverts d'une toile blanche, traînés par leurs attelages de bœufs, cheminant lentement à la file, à travers les ravissantes prairies du Kansas ou du Nébraska.

Je n'oublierai de ma vie les douces émotions que j'éprouvai à la vue de l'immense tapis de verdure qui, en sortant d'Atchison, sur le Missouri, se déroula tout d'un coup devant moi, et sur lequel nous marchâmes jusqu'à l'étape de Mormon-Grove, joli bouquet d'arbres situé à onze milles plus loin dans le Kansas. C'était la première fois que je contemplais les prairies américaines. Environ trois mille individus, empruntés aux principales nationalités de l'Europe, se trouvaient là réunis dans un même campement, en attendant le jour de leur départ pour le Lac-Salé. Des parfums d'une suavité incomparable s'exhalent de ce jardin enchanté du désert, plus grand à lui seul que bien des Etats de l'Europe. Toute cette région apparaît au voyageur comme une vivante image d'Eden, conservée et retrouvée dans le nouveau monde. C'est surtout au printemps que l'aspect en est féerique et presque divin dans les plaines du Kansas et du Nébraska, quand l'herbe jeune et touffue se pare d'innombrables fleurs de toute forme et de toute nuance. Ce tapis d'odorante verdure s'étend souvent à perte de vue, sans trahir aux yeux les plus perçants la moindre ondulation. D'autres fois, au contraire, cette majestueuse uniformité fait place à des paysages d'une variété et d'un charme infinis. Soudain l'horizon se relève et se rapproche ; le terrain se présente gracieusement accidenté de bouquets d'arbres pittoresquement groupés, d'eaux limpides qui tantôt se réunissent en lacs paisibles, tantôt s'éparpillent en ruisseaux capricieux, de collines entre lesquelles de fraîches et mystérieuses coulées semblent provoquer le regard.

Quand le chef de la caravane a fait choix d'un emplacement favorable pour la nuit, on procède immédiatement à l'organisation du *corral*, suivant l'usage traditionnel du pays. Le corral est un vrai camp retranché, de forme ovale, ouvert à chaque extrémité. A mesure que les chariots abordent le terrain choisi, ils se divisent en deux files et vont les uns après les autres se ranger symétriquement des deux côtés du camp, de manière à ne laisser entre eux que deux

pieds de distance. Puis une forte chaîne les relie tous ensemble, et fait de ce retranchement improvisé une citadelle facile à défendre au besoin contre les Indiens. Ce mode de campement fortifié est celui des anciens pionniers américains. Il fut adopté lors de notre première émigration, et l'on s'y conforme toujours, bien que les dispositions de la plupart des tribus dont on traverse le territoire soient généralement pacifiques, et même amicales.

Une fois débarrassés de leur joug, les bœufs se répandent dans les meilleurs herbages, où ils sont gardés toute la nuit par un piquet de jeunes gens armés de carabines, qui se relèvent de deux en deux heures. Cette garde nocturne a pour but principal d'empêcher ce qu'on appelle, dans la phraséologie particulière du Far-West, une *stampede* de la part des Indiens. Ce mot, richement technique, mérite quelques explications.

Les Pawnees, les Sioux, les Crows, et autres tribus nomades, très belliqueuses, répandues dans ces immenses plaines de l'Ouest, ne vivent que du produit de leurs chasses et sont souvent en quête d'aventures aux dépens des blancs. Ne pouvant assaillir à force ouverte les nombreuses caravanes d'émigrants, ils ont recours à la ruse. Malheur à la compagnie qui, dans certains parages, néglige de faire bonne garde la nuit sur ses animaux. Deux ou trois Indiens suffisent pour la dépouiller entièrement, en peu d'heures, de tous ses moyens de transport. C'est pendant le silence de la nuit que les Peaux-Rouges se livrent à ce genre de maraude. Un d'eux pénètre à pas de loup vers le centre du troupeau de bœufs. Au moment où, couchés par terre, ils se reposent en ruminant, il se met tout à coup à agiter vivement, et dans tous les sens, une peau de bison, en poussant une série de cris sauvages capables d'effaroucher tous les diables de l'enfer. Saisis d'épouvante, les bœufs se lèvent soudain et s'enfuient avec une vitesse incroyable dans toutes les directions. Le lendemain matin, les Peaux-Rouges n'ont plus qu'à se mettre en quête pour rassembler ce bétail éparpillé, et voilà ce qu'on appelle une *stampede*.

Les Mormons dressent leurs tentes symétriquement en dehors du corral, et allument leurs feux sur la même ligne. Aux femmes incombe naturellement le soin de faire la cuisine et de cuire le pain. A cet effet, chaque famille est munie d'un petit four portatif en fonte. Au moyen de cet outillage primitif, je fabriquais moi-même tous les jours le mien, digne de figurer sur la table d'un roi, tant il était exquis.

Rien de pittoresque comme l'aspect d'un camp de Mormons, assis sur les bords sauvages de la rivière Nébraska, et vis-à-vis d'un petit archipel d'îles boisées. C'est surtout pendant les loisirs d'un séjour que nos camps offrent un coup d'œil animé, et souvent des ta-

avec leur citadelle centrale entourée de nos tentes et d'une ceinture de feux bien alimentés. Là, les ménagères fabriquaient leur pain quotidien dans leurs petits fours de fonte; ici leurs maris, couchés sur l'herbe autour d'un grand feu, racontaient tour à tour des histoires. Plus loin, on entendait nos trois chœurs se disputer la palme du chant; ailleurs, des groupes nombreux se livraient gaiement au plaisir de la danse. A l'exemple du prophète Brigham, dont nous avons déjà mentionné le talent chorégraphique, les Mormons d'Utah sont généralement d'habiles danseurs. Qui le croirait? A peine les tentes étaient-elles dressées, à peine avaient-ils expédié leur frugal repas, que, tous les soirs, la plupart de nos jeunes gens, oublieux des fatigues de la journée, se mettaient régulièrement à danser jusqu'à minuit.

Au point du jour, les sons éclatants du clairon éveillent tout le monde, partout les feux se rallument pour l'importante opération du déjeuner, et les bœufs, repus et bien reposés, sont ramenés au milieu du corral. Une fois réunis là, les deux larges ouvertures se ferment, chacun prend ses animaux, les attelle à son chariot, et le départ général recommence.

La route, presque toujours belle et bien tracée, serpente à travers des plaines interminables. Les parties sablonneuses sont les plus difficiles à franchir. On traverse les rivières à gué; Green-River, aussi large que la Seine, est la plus considérable. Il faut passer le Nébraska quatre fois. On côtoie durant l'espace d'environ deux cents lieues la rive droite de cette rivière, où viennent s'abreuver journellement des millions de buffles. On double les attelages aux montées et aux passages les plus difficiles. Les marches journalières ne sont guère que de quinze à vingt milles ou de cinq à six lieues. Aujourd'hui, nos vétérans du mormonisme font ces longs trajets comme une simple promenade. Pour donner l'exemple à nos jeunes gens, j'ai moi-même fait à pied ces quatre cents lieues, sans monter un seul instant sur mon chariot; et deux jeunes filles, nos compagnes de voyage, suivirent bravement mon exemple. Le voyage s'accomplit, terme moyen, en soixante-quinze jours avec des bœufs. Au retour, nous n'en mîmes que vingt-huit avec des mules. Les visites pacifiques des Indiens sont la principale distraction de nos caravanes dans ces parages. Une anecdote suffira pour donner au lecteur une idée de ces rencontres avec les enfants du désert.

C'était le 22 septembre 1855. Notre convoi, fort de cinq cents âmes et de quarante-cinq chariots, cheminait lentement à travers une vaste plaine couverte d'artemisia (*sage brush*), sorte de sauge, quand une bande nombreuse de Sioux, tous à cheval, vint nous barrer fièrement le passage.

« On ne passe pas, se mirent-ils à nous baragouiner en mauvais anglais, sans nous donner dix sacs de farine!

— Je n'ai pas une once de farine à vous distribuer, répliqua Charles Harper, notre brave capitaine, mais une forte provision de cartouches. En voulez-vous? On va vous servir. »

Puis, joignant l'action à la menace, il prit en main son revolver en criant aux armes! A l'instant, cent cinquante carabines chargées brillèrent sur les épaules de nos gens. Notre contenance imposa aux Peaux-Rouges. Ils livrèrent immédiatement passage à la caravane, et se contentèrent de nous suivre jusqu'à la nuit. Je pus ainsi les examiner à loisir; ils en valaient la peine. Ils formaient une troupe de cinq ou six cents hommes à faces patibulaires, tous à cheval, armés d'arcs ou de vieux fusils, et affublés des oripeaux les plus fantastiques, d'origine européenne. L'un d'eux, d'une taille démesurée, portait avec une gravité pontificale un habit de tambour-major à peine assez grand pour lui. Cet uniforme, qui venait terminer son destin d'une façon si inattendue dans les solitudes du Nouveau-Monde, était évidemment un rebut de notre Temple parisien. Les industriels qui commercent avec ces Indiens leur vendent des habillements de toute sorte, et les plus excentriques sont ceux dont le placement est le plus facile. Grotesque au premier abord, cette fin dernière des haillons de notre civilisation avait son côté philosophique et attristant.

Les chefs ainsi que leurs femmes étaient magnifiquement vêtus, c'est-à-dire couverts d'étoffes aux couleurs éclatantes, chargés de bimbeloterie et d'ornements en cuivre de la tête aux pieds. Aucune procession de carnaval en France ne saurait donner une idée du comique et prodigieux aplomb de leurs guerriers ainsi affublés, se livrant sur leurs coursiers à des évolutions impossibles à décrire. Ils exécutèrent devant nous une sorte de fantasia, empreinte de couleur locale, et des scènes héroïco-comiques, très variées, d'une adorable sauvagerie. Parmi leurs montures, on voyait çà et là des poneys remarquables par l'élégance de leurs formes et la richesse de leur robe. Le bai-clair était la nuance dominante.

Les relations les plus amicales se formèrent promptement entre les émigrants et leurs sauvages visiteurs. L'un des chefs poussa l'amabilité jusqu'à me faire monter son Bucéphale. Dans la soirée, un système actif d'échanges s'établit de part et d'autre, à la lueur des feux de nos bivouacs. Les Indiennes déployèrent là toute la coquetterie féminine, toutes les ruses naturelles aux filles d'Ève, pour captiver les bonnes grâces de nos femmes et en obtenir des chiffons. Elles palpèrent avec convoitise les robes moelleuses, les fines mousselines, les douillettes, les chapeaux de soie, les gants fourrés et les

chauds tricots de nos jeunes filles. Il fallut tout leur faire voir. Mais c'est le sucre qui devint l'objet principal de leur ardente convoitise. Ces aborigènes en sont excessivement friands ; avec quelques morceaux de cassonnade, on fait parfois des marchés fabuleux.

Avant de prendre congé des Peaux-Rouges, je dirai que l'un des plus ravissants spectacles que j'aie vus dans mes lointains voyages me fut donné par une bande d'Indiens Crows (Corbeaux), au milieu même des eaux du Nébraska. Pour franchir cette rivière large et roulant sur un fond de sable, on est obligé de doubler les attelages. Nos émigrants procédaient tour à tour à ce pénible travail. J'étais seul à garder mon chariot, quand une vingtaine de ces sauvages, richement costumés, franchirent la rivière d'un galop effréné en me saluant de leurs joyeuses acclamations. Ils passèrent près de moi comme un éclair. Je vivrais mille ans, que je ne pourrais oublier l'agreste beauté du paysage, l'élan vertigineux qui faisait miroiter les verroteries, ondoyer les plumes de cet escadron de jeunes Indiens. Ils couraient à toute vitesse prévenir les tribus voisines de notre arrivée.

Ce jour-là, notre campement réunissait toutes les conditions voulues : les eaux pures et limpides du Nébraska, des pâturages excellents et une abondance extraordinaire de bois sec. Campés sur la lisière d'un bois touffu, nos gens firent en un clin d'œil des amas de combustible considérables. Une importante découverte vint aussi récompenser mes explorations dans ce bois ; j'y trouvai une vieille pirogue indienne, qui fut immédiatement métamorphosée en fourneau pour toutes mes opérations culinaires. Les hommes de Jersey formaient la grande majorité de notre compagnie française. Enragés mélomanes, ils s'étaient toujours montrés avides d'entendre les chants de nos grands poètes. Il me fallut leur exhiber ce soir-là presque tout mon répertoire. L'air des Girondins, *Ma République*, de Béranger, une foule d'autres chansons, excitèrent tour à tour des applaudissements frénétiques. *Le Fou de Tolède*, de Victor Hugo, faisait surtout leurs délices. Un incident burlesque vint égayer cette dernière séance. Le refrain si connu du chœur des Girondins, chanté par les soixante-douze voix de la compagnie française, puis répercuté par les bruyants échos du bois, produisait un effet d'un grandiose admirable, quand des centaines de loups, mêlant tout d'un coup à notre festival leurs glapissements, nous forcèrent au silence, tant nous rîmes de bon cœur de ce surcroît d'harmonie. Ils ne cessèrent, jusqu'au point du jour, de célébrer leur triomphe, et semblaient se répondre des différents points de l'horizon. Ces cayottes pullulent tout le long de la Platte, et il est rare qu'on y passe une nuit sans les entendre.

De grands feux, alimentés par les hommes de la garde, brillèrent toute la nuit autour de notre corral, des groupes nombreux de Crows ne cessèrent d'y circuler pour échanger leurs viandes sèches et leurs fourrures contre nos brimborions d'Europe. Des marchés incroyables se conclurent avant notre départ. Pour dix livres de sucre, dont le coût primitif ne dépassait pas le chiffre de trois francs l'un des nôtres eut un excellent poney. Un jeune cheval pour trois francs ! De pareils marchés ne se voient plus qu'en Amérique.

Les Indiens du Nord-Amérique, bien que décimés par des guerres intestines interminables, par la petite vérole, les liqueurs fortes, et tous les vices que leur ont inoculés les Américains, forment encore une nombreuse population. Sans nous hasarder à en préciser le chiffre total, nous savons de bonne source que leurs tribus réunies peuvent mettre sur pied plus de cent mille cavaliers. L'un des objets du mormonisme est de rendre tous ces sauvages à la civilisation. Cette œuvre est déjà sérieusement commencée. Un assez grand nombre d'Indiens, devenus membres de l'Eglise, ont abandonné la vie nomade pour l'agriculture. Beaucoup de nos jeunes elders, envoyés en mission parmi les plus puissantes tribus, travaillent avec zèle et ardeur à cette régénération sociale. L'un des plus curieux spectacles que j'aie vus au Tabernacle est celui qui nous y fut donné par feu Arrapeen, chef fameux des Indiens Utes. Membre de l'Eglise, et invité par Brigham à prendre la parole, il nous fit, un dimanche, du haut de la tribune sacrée, un discours extrêmement pathétique en son idiome national. J'étais ravi d'entendre ainsi pérorer ce Démosthène du Grand-Bassin. Jamais harangue de l'éloquent adversaire du roi Philippe ne fit sur les Athéniens une impression plus favorable que celle d'Arrapeen sur l'esprit de ses auditeurs. Cette sauvage improvisation, qu'il ne cessa d'accompagner des gestes les plus expressifs, et qu'il termina par une solennelle prière, fut interprétée pour l'édification des fidèles par l'un de nos missionnaires.

Situé vers le centre des plus puissantes tribus d'Indiens, l'Utah est déjà, dans les mains de la Providence, un point d'attraction considérable, un foyer de lumière, notre drapeau civilisateur, qui ralliera peu à peu ces enfants de la barbarie pour les rendre tous au culte du vrai Dieu, noble but que les missionnaires protestants et même catholiques n'ont pu atteindre jusqu'ici. Les Indiens, ayant tous plus ou moins conscience de cet avenir, témoignent, par leur attitude envers les Mormons, qu'ils savent apprécier à leur juste valeur le bon vouloir, le zèle de leurs initiateurs. Il y a un abîme entre la politique des saints envers les indigènes et les sanglantes répressions, les impitoyables traitements que la race anglo-saxonne n'a cessé de leur prodiguer. Refouler dans l'intérieur du pays, affaiblir par tous

les moyens, éteindre enfin la population des légitimes possesseurs du sol, telle a été dans tous les temps la politique du gouvernement de Washington envers les Indiens. Les Mormons travaillent avec ardeur à en faire des êtres civilisés, tandis que les officiers de l'armée fédérale ne parlent jamais que de les exterminer pour s'emparer de leur dernier trésor, c'est-à-dire du vaste théâtre de leurs chasses continuelles.

A mesure que l'on avance vers les montagnes, le pays présente un aspect de plus en plus sauvage, et, sauf çà et là quelques fertiles oasis, finit par devenir impropre à la culture. Ce sont d'immenses plaines désolées, couvertes d'artemisia, sorte de buisson épineux qui leur donne une teinte agreste et mélancolique. La caravane, épuisée d'une si longue marche, ne fait plus alors que de petites étapes. Les dernières journées sont les plus pénibles. Les abords de la cité, du côté de l'est ou par la route ordinaire des États-Unis à travers l'Echo-Kanyon, sont extrêmement difficiles, et même dangereux pour des voituriers étrangers. La grande montée de la Big-Mountain offre sur bien des points un sentier obstrué de grosses pierres, des passages roides et étroits, des ravins presque infranchissables. Il ne fallut pas moins de quatorze bœufs pour aider notre chariot à gravir cette terrible montagne. Du haut de la montée, un magnifique panorama s'offre tout à coup au regard. C'est un pêle-mêle inouï de rochers nus et de pics gigantesques, affectant les teintes les plus variées et s'élançant dans les nues comme pour lutter d'orgueil. Du sommet de la Big-Mountain on découvre des champs cultivés, premiers indices de civilisation dans ces parages. Le surlendemain, après avoir atteint et traversé la ville sainte, la caravane va jeter son dernier camp sur l'Union-Square. Au bout de quelques jours, tous les émigrants, riches ou pauvres, ont trouvé chez leurs frères un asile pour y passer confortablement l'hiver. Au printemps suivant, chacun d'eux s'ingénie pour exercer une industrie quelconque dans sa nouvelle patrie. Dès lors commencent les épreuves : l'agriculture et l'élève du bétail sont les occupations les plus lucratives, comme les plus prospères. Pour donner une idée de l'immense récolte des céréales de cette année (1861), il nous suffira de dire que nos moissonneurs gagnent trente-cinq francs par jour; et néanmoins, telle est la pénurie des bras, qu'un tiers de la récolte périra sur place. Quiconque aime le travail peut se créer rapidement chez les Mormons, non pas une fortune, mais cette douce aisance tant prisée par les anciens sages. Nulle société sur la terre n'a devant elle un avenir plus assuré que celle des colons d'Utah. Et pourtant celui qui ne va là que dans un but égoïste et purement temporel ne peut y rester : le mirage aurifère des placers californiens l'attire invinciblement vers le nouvel Eldo-

rado, ou bien, s'il est Américain, les florissants États de l'Ouest l'attirent dans leur sein, sinon il retourne à son pays natal. Nous ne saurions trop le redire, le mormonisme est une rude école ; il n'y a que ceux qui comprennent bien cette œuvre et qui ont en elle une foi vive, ferme et éclairée, qui peuvent y coopérer utilement et y persévérer jusqu'à la fin.

A propos de nos émigrations, il nous reste à mentionner l'extrême modicité des prix du voyage. Il est facile de comprendre qu'en marchant ainsi par caravanes, les Mormons opèrent nécessairement des économies considérables. La sagesse de leurs dispositions est telle, que les émigrants aisés ne dépensent qu'environ cinq cents francs par tête, depuis Liverpool jusqu'aux bords du Lac-Salé. La distance est de deux mille quatre cents lieues. Les moins fortunés dépensent un peu plus de la moitié de cette somme. Présentement, des convois de nos émigrants traversent chaque année les plaines en traînant eux-mêmes des chars à bras (hand-carts), sorte de petite voiture à deux roues. Ce mode d'émigration, infiniment plus économique que l'emploi des chariots traînés par des bœufs, dont beaucoup périssent en route, est en usage depuis cinq ans. Dans chaque caravane, on voit de belles Anglaises, dont les pieds délicats n'avaient jamais foulé que le tapis de leurs salons, franchir de la sorte ces immenses solitudes. Tels sont les miracles que la foi religieuse sait accomplir.

Nous signalerons ici un nouveau mode d'émigration conçu par Brigham, et qui a été mis en pratique cette année même avec un grand succès. Autrefois, nos agents achetaient sur la frontière les vivres, les chariots et le bétail nécessaires au voyage des caravanes. Afin de favoriser de plus en plus l'émigration des indigents, Brigham s'est avisé d'expédier deux cents chariots, traînés par des bœufs et chargés de provisions, avec une garde à cheval et des chefs expérimentés pour diriger toute l'opération. Des dépôts de vivres ont été faits sur divers points de la route. Arrivés à Florence sur le Missouri (territoire de Nébraska), ces deux cents chariots se sont chargés chacun de douze à quatorze émigrants, puis, divisés en sept convois différents, ont repris le chemin d'Utah. C'est ainsi que deux mille Mormons européens, et plus d'un millier d'Américains, sont allés cette année rejoindre leurs frères à Sion. Il suffit d'énoncer ce nouveau mode d'émigration pour en faire comprendre le mécanisme, et la grande économie qui en résulte. Affranchis de l'obligation de conduire eux-mêmes leurs chariots et de garder les bœufs durant la nuit, et dirigés par des chefs expérimentés, aujourd'hui nos émigrants ne mettent guère que deux mois pour atteindre les bords du Lac-Salé. Notre malle-poste quotidienne franchit la même distance

en seize jours, et le *poney-express* (ligne postale à cheval), en neuf jours.

Une nouvelle route a été récemment découverte. Dans un avenir assez prochain, au lieu d'avoir quatre cents lieues à faire, nos émigrants, après avoir remonté le Missouri jusqu'à son confluent avec Yellow-Stone (la Pierre jaune), s'engageront dans cet affluent, aussi loin qu'il sera navigable. Une importante colonie sera fondée à la bifurcation des deux rivières. Une fois débarqués, nous n'aurons plus qu'une centaine de lieues à faire par terre pour gagner Cache-Valley, la plus riche et la plus fertile des vallées de l'extrême nord de l'Utah. On voit combien s'abusent les écrivains qui, depuis tant d'années, prophétisent périodiquement la dissolution de la société des Mormons. Tout conspire au contraire à la fortifier, tout la prépare à ses hautes destinées.

VII

Utopies socialistes. — Notions sociales des Mormons. — Loi de la consécration. — Loi de la dîme. — Lois civiles et criminelles. — Toute-puissance morale de Brigham Young [1].

Personne encore n'a su nous comprendre en France, même parmi ceux-là qui sentent le plus vivement l'imminence du péril social que nous sommes appelés à conjurer. Un écrivain catholique d'un grand talent a dit que « les Mormons étaient des socialistes de la pire espèce. » Suivant les protestants, plus injustes encore à notre égard, même dans l'ancien monde, « l'établissement des Mormons sur les bords du Lac-Salé est la plus grande tentative *communiste* de notre époque. » Il faudrait cependant s'entendre sur ces dénominations banales, et il suffirait d'un peu de réflexion et de bonne foi pour reconnaître que les tentatives vraiment communistes qui se sont produites de nos jours diffèrent essentiellement de la nôtre, dans leur objet comme dans leurs résultats.

Pendant ces dernières années, la France a produit une foule de systèmes socialistes, tels que les théories des saint-simoniens, celles de Charles Fourier, de Pierre Leroux, de Cabet, de Louis Blanc, de Proudhon, de Buchez, etc., pour éteindre le paupérisme et ramener ici-bas les merveilles de l'âge d'or. On sait ce qui est advenu de tous ces essais, malgré l'incontestable talent de plusieurs de leurs

[1] Nous croyons, en publiant ce chapitre, dont il eût été regrettable de priver le lecteur, devoir renouveler toutes nos réserves (*Note du D.*).

auteurs. En Amérique, du moins, le socialisme a fait des efforts plus sérieux pour passer de la théorie à la pratique. Voyons ce qu'il a produit.

Un jour, Robert Owen, avec près de deux millions dans sa poche, arrive à Washington, prêche devant le Congrès son système de réforme universelle, continue son apostolat dans toutes les grandes villes américaines, et recrute un nombre d'adhérents considérable. Entrant ensuite dans le domaine des faits, il fonde la colonie de New-Harmony dans l'Indiana ; et, peu de temps après, son utopie s'écroule comme un château de cartes.

Ancien procureur général et député sous le règne de Louis-Philippe, M. Cabet croit trouver dans le système de la communauté le dernier mot de la Révolution française. Il formule ses idées dans le roman d'Icarie, et, après un premier échec de ses disciples dans le Texas, il va bravement se mettre à leur tête pour réaliser l'égalité sociale absolue sur les bords du Mississipi, où il achète des terrains de M. Babbitt, l'agent des Mormons à Nauvoo. Après des tiraillements sans nombre, l'Icarie finit par se disloquer, et son fondateur, abandonné de la majeure partie de ses disciples, va mourir à Saint-Louis.

Sorti de l'école polytechnique, le successeur de Charles Fourier propage dans la *Démocratie pacifique* les sublimes théories du grand révélateur, les prêche après la révolution de 48, dans la Chambre des représentants de la France ; et, faute d'avoir pu obtenir d'eux la forêt de Saint-Germain pour y fonder son phalanstère, part pour l'Amérique avec des fonds considérables, et va tenter au Texas la réalisation des merveilles promises. Là, frappé de paralysie, M. Victor Considérant, qui intitulait ses conceptions humanitaires : « socialisme scientifique, » n'a pas encore pu construire une simple bicoque. Faute de quinze petits millions de francs, le salut de l'humanité est ajourné : le fameux phalanstère reste à l'état d'utopie.

Maintenant, qu'on nous explique pourquoi ces trois chefs d'école, ayant à leur disposition des ressources importantes, ne rencontrant aucune opposition hostile à leurs essais de colonisation, ont si misérablement échoué là où Joseph Smith, le jeune paysan pauvre et illettré, en butte au feu croisé des quatre mille journaux américains, exposé aux attaques de quarante mille théologiens protestants acharnés à le combattre, a pu en treize ans réunir et fonder un peuple ; comment son œuvre a progressé par la persécution et le martyre, et se développe indéfiniment sous la direction de son successeur ? Qui pourra jamais nous révéler la cause des progrès inouïs de cette œuvre ? Nous serions charmé qu'un philosophe voulût bien se charger de répondre à ces deux questions.

Dans ces derniers temps, on a singulièrement berné les Français de rêveries socialistes. Paris, cette reine illustre du monde civilisé, est à la fois la citadelle du scepticisme et la grande manufacture des utopies contemporaines. Les idéologues, les prophètes, les révélateurs de tout genre y aboutissent. Il n'est pas un lettré, dans cette ville, qui n'ait bâti son petit système religieux, politique et social. Cela dépasse, en ariarchie intellectuelle, la confusion de la tour de Babel. Quand donc les Français pourront-ils comprendre que le champ de l'utopie, comme celui du roman, étant infini et indéfini, toutes les théories passées, présentes et futures, qui n'émanent que du cerveau de l'homme, ne seront jamais que des conceptions irréalisables ? Que diriez-vous d'un architecte qui s'aviserait de vouloir bâtir en l'air ? Robert Owen, Cabet et Victor Considérant, ayant tenté de construire leur cité sur le néant du matérialisme, ont tous les trois commis une faute plus grave encore. Il y a plus de parcelles de la vérité divine, plus de ressources vitales et de puissance de productivité dans les plus naïves superstitions du moyen âge, dans celles même des Peaux-Rouges d'Amérique ou des sauvages de la Polynésie, que dans tous ces systèmes, dans toutes ces utopies matérialistes, dernier mot de l'orgueil humain livré à ses seules forces. Le sauvage, enfant de la nature, vierge des souillures d'une civilisation décrépite et destinée à périr, est susceptible, une fois initié aux vérités de l'Evangile, de s'élever graduellement et indéfiniment dans l'échelle des êtres. Homme-animal, jouet de ses passions, se vautrant sans remords dans le bourbier des vices les plus honteux, le matérialiste cherche à effacer dans son esprit toute tendance idéale, à éteindre en lui toute virtualité créatrice. Une nation de matérialistes marcherait droit au néant.

Nous l'avons dit, la philosophie, impuissante à tout fonder, n'a qu'une seule mission : celle de détruire. Depuis Aristote et Platon jusqu'à Hégel et M. Cousin, elle n'a su nous fabriquer que des systèmes aussi stériles qu'ils sont nombreux. Dans l'antiquité, le scepticisme qui trouva en Lucrèce un éloquent interprète, tua le polythéisme, base de la république de Rome. Après avoir perdu sa foi religieuse, le peuple romain perdit promptement sa foi politique, puis sa liberté. Dans les temps modernes, l'encyclopédie, conséquence de la réforme de Luther, porta de même un coup fatal aux croyances religieuses des masses en France. A sa suite vint la révolution. Sans vouloir médire d'elle, nous dirons qu'elle n'est au fond qu'une immense négation. Nous avons été trop révolutionnaire pour ne pas la connaître. A part de nobles et précieuses exceptions, dans les hautes régions de la démocratie française, l'individu le plus sceptique est considéré comme l'esprit le plus éclairé. Parmi nos penseurs de bas

étage, celui qui nie tout passe pour le patriote le plus avancé. Le progrès, tel que l'entendent ces derniers esprits forts, est synonyme de néant. La révolution est loin d'avoir dit son dernier mot. Bien des circonstances, bien des luttes partielles peuvent retarder encore sa victoire définitive. Mais, suivant nous, elle finira par tout détruire en Europe ; rien, absolument rien, ne restera debout devant elle. S'imaginer qu'elle puisse remplacer le catholicisme par le protestantisme, celui-ci par le rationalisme ou par tout autre système de religion naturelle, et bâtir là-dessus l'avenir de l'humanité, est aussi sage que de croire que le cratère du Vésuve serait capable de porter un édifice stable. Volcan providentiel, la révolution est le grand Vésuve des derniers temps.

Tous les peuples sont solidaires. La France a été la fille aînée de l'Église. Durant quatorze siècles, les lumières du christianisme ont guidé sa destinée. Le plus grand malheur des générations actuelles est d'avoir perdu l'antique foi de nos pères. Aujourd'hui, l'erreur capitale des libéraux français est de vouloir remplacer le dogme catholique par les ténèbres de la philosophie du XVIIIe siècle. Jamais le rationalisme n'a servi ni ne pourra servir d'assise permanente à une grande nation. En dehors de la foi chrétienne, il n'y a de possible que le règne de la force. L'athéisme politique est la peste morale qui perdra la France, et qui, en se généralisant, fera périr l'Europe entière dans d'effroyables convulsions sociales. Dans le plan de la Providence, la destinée de l'Amérique est de succéder à l'Europe. Voilà pourquoi Joseph Smith a pu, lui, fonder en plein XIXe siècle cette œuvre, et Brigham la développer. En présence des miracles accomplis par ces deux prophètes illettrés, les saints n'ont-ils pas le droit de rire un peu de la ridicule impuissance de toutes les utopies contemporaines ? Comparez, s'il vous plaît, les progrès gigantesques des uns aux stériles efforts des socialistes des deux hémisphères. Jamais contraste fut-il plus saisissant ?

Aujourd'hui la question économique prime la question politique. L'extinction du paupérisme constitue en effet le problème social le plus important qui soit présentement posé devant le genre humain. Avant d'initier le lecteur à la manière dont les Mormons se flattent de pouvoir résoudre ce problème, nous dirons que les citoyens d'Utah sont régis par deux constitutions parfaitement distinctes. Bien que la première base de notre société soit entièrement religieuse, notre constitution civile est semblable à celle de tous les territoires de l'Union. Le pouvoir exécutif réside dans la personne d'un gouverneur nommé directement par le président des États-Unis, et dont les fonctions durent ordinairement quatre ans. Le gouverneur est en même temps le commandant en chef des milices du territoire.

Nous avons vu que Brigham Young fut nommé, dans le principe, gouverneur de l'Utah. Il cumula pendant huit ans ces fonctions avec celles de surintendant des affaires indiennes. Le traitement qu'il recevait du gouvernement fédéral à ces différents titres, était de 3,000 dollars (15,000 fr.). Le pouvoir législatif se compose d'une chambre haute, qui compte treize conseillers, et d'une chambre des représentants, qui compte vingt-six membres. Les conseillers comme les représentants sont directement élus par le suffrage universel. Toutes les lois votées par l'assemblée législative doivent recevoir la sanction du gouverneur avant d'être soumises à l'approbation du congrès de Washington, où elles peuvent être rejetées par un *veto* décisif. Le pouvoir judiciaire se compose d'une cour suprême formée d'un chef de justice et de deux juges associés, de trois cours de district présidées chacune par un juge de la cour suprême, d'une cour pour la vérification des testaments (*probat court*), et de plusieurs juges de paix. Les trois juges de la cour suprême sont nommés par le président des Etats-Unis, de même que le préfet de police (*marshal*), le procureur général, le secrétaire d'Etat et le maître de poste. Enfin le territoire envoie au Congrès fédéral un délégué élu par le suffrage universel. Nous ajouterons que les causes criminelles sont si rares en Utah, que les fonctions des juges fédéraux y sont de véritables sinécures. En voici la preuve : dans une période de dix ans, c'est-à-dire de 1847 à 1857, deux meurtres seulement ont été commis, tous les deux pour cause d'adultère. Admirez ce contraste : pendant les deux ans de l'occupation américaine, la justice a enregistré dix meurtres, tous attribués aux aventuriers qui avaient suivi l'armée. Quant aux causes civiles, les Mormons ont le bon sens de les porter devant leurs tribunaux ecclésiastiques, dont nous avons expliqué ci-dessus l'organisation, tribunaux où la justice leur est rendue sommairement, très impartialement, et sans bourse délier.

Les lois composant le Code d'Utah sont peu nombreuses; quelques-unes paraîtraient d'une rigueur draconienne dans bien des sociétés très civilisées. Les fragments suivants suffiront pour faire connaître l'esprit de notre législation civile.

Le rapt et le viol sont punis d'un emprisonnement à vie ou de dix ans au moins. — La simple séduction, si elle n'est pas suivie de mariage, est punie de vingt ans de prison et d'une amende de cent à mille dollars. — L'adultère est puni de trois à vingt ans de prison, ou d'une amende de trois cents à mille dollars. Si le crime est commis par deux personnes dont l'une est mariée, toutes les deux sont coupables d'adultère et punies comme telles. On ne peut exercer de poursuites, en cas d'adultère, que sur la plainte de la femme ou du mari. — Quiconque est convaincu d'avoir tenu une maison de

prostitution est passible d'une amende de cinq cents dollars et d'un à dix ans de prison. — Celui qui trompe une femme réputée vertueuse et l'attire dans une maison de débauche, ou celui qui recèle sciemment ou aide à recéler une femme ainsi abusée, dans un but immoral, est puni de cinq à quinze ans de prison. — L'assassinat, sans circonstances atténuantes, est puni de mort, et, avec ces circonstances, d'un emprisonnement qui peut être à vie et ne doit jamais être moindre de dix ans. — L'incendiaire est puni de l'emprisonnement à vie, s'il a malicieusement mis le feu pendant la nuit, et, si c'est pendant le jour, d'un emprisonnement qui peut durer trente ans. — Chacun est libre de disposer de ses biens par testament, comme il lui plaît, à l'exception pourtant de la quotité nécessaire pour l'acquittement de ses dettes, et pour le domicile que la loi garantit à la femme et à la famille. — Le domicile occupé par la famille d'un défunt n'est pas saisissable pour dettes. — Quand le décédé n'a pas laissé de testament, sa femme hérite de tous ses biens, et après elle ses enfants, chacun pour une part égale. — Les enfants naturels et leurs mères, reconnus ou non par leurs pères et amants, héritent comme s'ils étaient légitimes, lorsque la Cour est suffisamment assurée de l'identité du père. — Les parents héritent de leurs enfants morts non mariés et sans postérité ; mais lorsque le défunt laisse une femme, quoique sans enfants, celle-ci hérite de ses biens, à la condition de garder le nom de son mari défunt. — Le mari hérite de sa femme, comme la femme de son mari.

Notre constitution politique, ainsi que les lois civiles qui en découlent, seront sans doute profondément modifiées après l'admission d'Utah dans l'Union comme Etat libre et désormais souverain, ou, ce qui nous paraît infiniment plus probable, après que les Mormons auront proclamé leur indépendance nationale. C'est alors qu'ils mettront leur législation complétement d'accord avec leurs croyances.

Abordons maintenant la question de la propriété, problème social le plus important du siècle, que les citoyens d'Utah résoudront complétement dans un avenir très prochain.

Toutes les religions qui se partagent le monde sont basées sur la révélation. Le mormonisme a cela de commun avec toutes les sociétés religieuses actuelles. Mais en quoi diffère-t-il des autres communions chrétiennes? Essentiellement et indéfiniment progressive en toutes choses, notre Eglise a pour principe une nouvelle révélation, qui non-seulement confirme les révélations antérieures, mais qui en est l'indispensable couronnement ; tandis que les autres Eglises chrétiennes ne reconnaissent que la Bible pour règle de leur foi, et comme contenant exclusivement la parole de Dieu. Fondées sur d'antiques révélations, ces dernières se gouvernent uniquement par

la tradition. L'Église des saints reconnaît bien la divinité de toutes ces révélations, mais en admet une nouvelle, qui ne doit pas être la dernière. Ainsi, doctrine, dogmes, sacrements, mariage, divorce, propriété, hygiène, tout enfin est réglé chez nous, ou susceptible de l'être par une nouvelle révélation.

« *Soyez un; si vous n'êtes pas un, vous ne pouvez pas être mes disciples.* » Tel est le commandement donné aux saints des derniers jours, dès l'année 1831, avant même que l'Église eût un an d'existence. Sous quels rapports les saints sont-ils tenus d'être *un*? Nous répondons : ils sont tenus d'être un en choses temporelles comme en choses spirituelles, un en biens terrestres et en biens célestes. Ce commandement « d'être un » embrasse et complète tous les autres commandements. C'est là la fin dernière et tout le but du grand plan de salut que contient l'Evangile. Dès maintenant, nous sommes « un » en doctrine. Il nous reste à devenir un en choses temporelles, sans quoi nous ne pourrions jamais devenir complétement égaux en choses spirituelles. Établir dans leur organisation sociale une unité complète et l'égalité fraternelle, voilà l'idéal des saints modernes. Cet idéal est la réalisation du dogme de la charité chrétienne, tel que les premiers enfants de l'Église du Christ le comprirent et le mirent en pratique sur l'ancien continent. C'est, en effet, sur ces principes que fut édifiée à Jérusalem l'Église primitive. Après avoir mis tous leurs biens en commun, les saints de ce temps-là devinrent tous un et égaux en richesses temporelles. Ayant consacré au Seigneur tout ce qu'ils possédaient, ils choisirent des hommes intègres pour distribuer ces biens aux autres, suivant leurs besoins, et sans aucune partialité. Aucune portion, aucune parcelle du grand fonds mis en commun, n'était considérée comme appartenant à quelques individus à l'exclusion des autres. Tout appartenait à Dieu, et à tous les saints également. Les hommes chargés de leur faire les distributions n'avaient pas plus de droit à ces biens que de dernier membre de l'Église, et c'est ainsi qu'ils étaient tous égaux en choses temporelles.

Une loi semblable, la loi de *Consécration*, a été révélée au prophète Joseph. Aussitôt que les saints commencèrent à se rassembler dans l'État du Missouri, ils furent tenus de consacrer à Dieu tous leurs biens. Mais, par l'effet des fausses traditions de leurs pères, l'avarice avait jeté dans leurs cœurs des racines si profondes, que cette loi, trop saintement radicale pour eux, demeura sans application. Et si elle avait été suivie dans toute sa rigueur, peu de saints seraient restés dans l'Église. Ils auraient désespéré leur esprit d'égoïsme en refusant de se conformer aux prescriptions de la loi, et ceux qui étaient riches refusèrent d'obéir. C'était là la cause réelle de leur

expulsion du Missouri. Les docteurs Mormons, reconnaissant la main de Dieu en toutes choses, nous enseignent qu'il décida que, puisque les saints ne voulaient pas se conformer aux prescriptions de sa loi, ils ne resteraient point présentement sur sa terre sainte, sur sa terre de prédilection, pour la corrompre et la profaner. Il permit donc à leurs ennemis de les châtier rudement, de les chasser de comté en comté, et finalement de les expulser de cette riche et belle région, la plus fertile de toute l'Amérique du Nord. Mais, connaissant qu'ils avaient puisé cette avarice et tous leurs penchants égoïstes que dans les traditions corrompues de leurs pères, il ne les rejeta point complétement. Il savait que, faibles dans la foi et dépourvus d'expérience, ils étaient néanmoins enclins, pour la plupart, à faire le bien. Il leur donna donc une autre loi, mieux appropriée à leur état moral.

La première, celle de stricte *consécration*, enjoignait aux saints de consacrer à Dieu la totalité de leurs biens sans exception, et les rendait co-propriétaires et usufruitiers du fonds général de l'Eglise. C'était, comme nous le verrons plus loin, un système unitaire d'une grande simplicité, qui embrassait et réglait toutes les relations sociales des citoyens. Elle leur enjoignait de consacrer annuellement tous les profits de leurs fermes, de leurs usines et de leurs ateliers, sauf ce qui leur était nécessaire pour leurs besoins immédiats. La seconde admet un mode de consécration mitigé en quelque sorte. Elle exige des saints seulement la dîme annuelle des produits et revenus, leur laissant la jouissance intégrale du surplus.

On peut voir d'un seul coup d'œil toute la différence qui existe entre la loi parfaite d'unité qui servira de base à l'édifice social des Mormons et le règlement provisoire auquel ils obéissent encore dans leur état de bannissement. Mais telle est la force de l'égoïsme individuel dans les temps actuels que nos prosélytes de tout pays seraient encore incapables d'obéir pleinement même à cette loi de la *dîme*, qui, tout en attribuant aux citoyens une part plus large dans la libre disposition du revenu, n'impliquait pas moins, comme la loi parfaite, le dessaisissement de la propriété du fonds. Ainsi, quand ils émigrent au territoire d'Utah, au lieu de consacrer la totalité de leurs biens, comme l'exige cette loi, ils n'en donnent que le dixième, et payent ensuite la dîme de toute leurs revenus annuels. Il est bon d'observer que l'évaluation de la somme à verser en arrivant, comme la quotité des paiements annuels à opérer, sont entièrement laissés à la conscience des saints. Mais le jour viendra où l'individu qui apportera cent mille francs, par exemple, au lieu de n'en donner que dix mille et d'en garder quatre-vingt-dix pour lui, sera tenu d'en verser la totalité dans les coffres de l'Eglise, à l'exception des fonds nécessaires

à ses besoins immédiats. A son arrivée, le prosélyte le plus riche ne pourra disposer que des sommes indispensables à l'exploitation d'une industrie quelconque, proportionnellement à l'aisance dont jouiront ses autres frères.

D'après ce qui précède, on voit que, placés sous une sorte de gouvernement transitoire, les citoyens d'Utah ne sont régis que par des lois *préparatoires*, pour ce qui concerne la grande question de la propriété. Ils ne sont encore qu'à l'école. Mais la Présidence, le collége des Douze, les autres autorités, les membres les plus anciens de l'Eglise, ayant depuis longtemps donné l'exemple en consacrant pleinement à Dieu toutes leurs propriétés individuelles, s'occupent activement de disposer le peuple à mettre en pratique la loi parfaite d'unité et d'égalité. Cette loi, et celle de la pluralité des femmes, constitueront les bases fondamentales de la Sion des derniers temps. La première fera d'importantes conquêtes en Europe, l'autre nous enfantera rapidement en Amérique une innombrable population.

Dans une révélation donnée en 1832, Dieu parle « *d'un ordre et d'un établissement éternels*, » dans lesquels tous les membres de l'Eglise doivent être organisés, afin qu'ils soient égaux en choses célestes et égaux pareillement en choses terrestres, pour pouvoir obtenir toutes les richesses infinies de l'éternité. « *Car*, dit l'Eternel, *si vous n'êtes* pas égaux en choses terrestres, vous ne pouvez être égaux pour acquérir les choses célestes. » (*Doctrines et Alliances LXXVI*, 1). Voilà le principe clairement posé. Mais le remède nouveau qui nous a été révélé pour nous soustraire à la grande et terrible loi de l'inégalité sociale, dont Dieu a si longtemps permis le règne dans les sociétés humaines; pour résoudre pacifiquement le problème de l'extinction du paupérisme, ce remède, dis-je, n'a rien de commun avec les utopies qui ont si misérablement avorté en Amérique et ailleurs, dans ces dernières années. Essayons d'expliquer par quel mécanisme social, sans violence ni spoliation d'aucune sorte, nous espérons arriver un jour à l'accomplissement complet de ces paroles de notre révélation : « Il n'a pas été commandé qu'un homme ait plus qu'un autre homme; c'est pourquoi le monde demeure dans le péché. » (*Doctrines et Alliances.*)

Les Mormons possèdent dans le Grand-Bassin plus de trois millions d'acres de terre vierge, déjà arpentées par le *surveyor* fédéral, sans compter le reste. Ils ont les plus riches pâturages du monde, de fertiles vallées bien arrosées et susceptibles de nourrir une population considérable; trois villes modèles, de nombreux et florissants villages, d'innombrables fermes, des usines de tout genre, des troupeaux en abondance, etc., y forment déjà le noyau d'une puissante nation. L'Utah, pays d'une rare salubrité, produisant tout, depuis le

coton, l'oranger et l'huile d'olive, jusqu'à l'humble pomme de terre, colonisé par des hommes essentiellement pratiques, contient tous les éléments d'une très grande prospérité matérielle. Supposons que de tels éléments de richesse nationale fussent demain répartis entre tous ses habitants d'une manière parfaitement égale, qu'arriverait-il? Que les circonstances ne manqueraient pas de les rendre promptement inégaux. En effet, des malheurs imprévus, des mécomptes, des accidents, la maladie ou d'autres calamités réduiraient un certain nombre de propriétaires à l'indigence, tandis que d'autres, plus habiles ou mieux favorisés par les circonstances, accroîtraient considérablement leur avoir, pourraient le décupler et même le centupler. De là on a conclu, et l'on a eu grandement raison, que l'égalité sociale, si ses partisans parvenaient à l'établir par un partage, ne pourrait jamais se maintenir, et que, devenus tous égaux aujourd'hui, ils redeviendraient forcément inégaux demain. Dans l'antiquité comme dans les âges modernes, toute loi agraire a déjà produit et produirait encore inévitablement ce résultat.

Mais le plan que Dieu a tracé pour rendre ses saints égaux en richesses temporelles est bien différent des utopies plus ou moins sincères des philanthropes avides et ambitieux de l'ancien monde. Nous les avons vus de près, et nous savons trop que, pour la plupart d'entre eux, les théories de bonheur des masses, de redressement des griefs du paupérisme, ne sont que des moyens d'accaparer ces jouissances égoïstes de la fortune qu'ils reprochent si amèrement à autrui. Notre plan est simple comme l'Evangile, mais autrement noble et efficace que toutes les conceptions humaines. Ce plan n'amènera donc aucune subversion violente, aucun partage égal des propriétés, ni aucun partage quelconque ; il établira le règne de l'égalité parmi les saints, non par une répartition égale ou inégale, mais par l'union intime des propriétés, par la complète fusion des richesses nationales. Voici comment et sur quelles bases s'établira ce nouvel ordre social.

Tous les biens de l'Eglise, au lieu d'être morcelés et possédés individuellement comme aujourd'hui, seront réunis en un fonds général, et gérés par des lois strictes, mais impartiales. Au lieu d'être individuelle, la propriété deviendra nationale. Chaque membre de l'Eglise sera co-propriétaire des biens du fonds général. Obligatoire pour tous, le travail intellectuel ou manuel sera le commun lot des saints. Chaque individu remplira, suivant son aptitude, une fonction utile, profitable à la société ; l'un sera fermier, l'autre charpentier, celui-ci peintre, celui-là commerçant. Néamoins, les professions de banquier, d'agent de change, de courtier plus ou moins marron, et même celle d'avocat, y auront des chances de succès tout à fait

problématiques ; et cela ne laisse pas de nous inquiéter quelque peu.

Chaque famille exercera donc une industrie, en maniant des capitaux plus ou moins considérables, selon l'importance ou la nature de cette industrie. Mais chaque année, fermiers, artistes, artisans, industriels ou commerçants, auront à rendre compte de leur administration et de l'état réel de leurs affaires aux hommes que Dieu a nommés juges en Israël, ou, en d'autres termes, à des chefs élus par le peuple. Tous les ans, chaque famille recevra, pour son entretien particulier, une portion suffisante des objets de consommation et de tous les produits agricoles ou manufacturés, suivant un maximum basé sur l'état de la prospérité publique, et sur le nombre d'individus qui composeront chaque famille. De là naîtra la plus parfaite égalité, et cette égalité pourra de cette façon se maintenir indéfiniment. En effet, les membres de l'Église étant tous associés, et chacun d'eux se trouvant co-propriétaire du grand domaine territorial et de toutes les richesses nationales, aussi longtemps que durera cet ordre de choses, rien ne donnera prise à l'inégalité.

Tel est l'avenir social des Mormons. Tôt ou tard le règne du *tien* et du *mien* cessera d'exister dans le Grand-Bassin. L'instruction publique de tous les degrés étant accessible pour toutes les familles, les enfants des deux sexes pourront librement développer leurs facultés naturelles. Chacun suivra la carrière ou exercera l'industrie qu'il aura préférée. Tous les membres de l'Église auront ainsi part à la totalité des richesses nationales. Le plus pauvre émigrant qui, échappé aux naufrages des vieilles sociétés, arrivera sans un centime à Sion, épuisé de fatigue, nu et affamé, y sera, dès le jour même de son arrivée, aussi convenablement logé et meublé qu'aucun de ses frères.

Telles sont les principales dispositions de notre loi de consécration. Comme elle ne blesse en rien la dignité ni la liberté de l'homme, nous la croyons destinée à produire rapidement les plus merveilleux résultats. Dans ce nouvel ordre de choses, il y aura toujours, bien entendu, libre circulation des métaux précieux, usage de la monnaie, achat et vente de denrées agricoles, négoce intérieur et extérieur, importation et exportation des marchandises, échange enfin de tous les produits. Nul, en effet, ne pourra prendre gratuitement le moindre objet provenant de l'industrie d'un autre frère. Chacun aura part à la jouissance de la totalité des richesses nationales,

(Nous ne croyons pas nécessaire de donner quelques explications sur cette organisation sociale, tout en rappelant beaucoup celle de l'empire des Incas, réaliserait complétement l'idée communiste contre laquelle cependant les Mormons protestent. *Note du D.*)

mais moyennant reddition de comptes, et attribution proportionnelle de la quotité nécessaire à sa consommation et à son fonds de roulement.

Il y aura bien, et cela est inévitable, de notables disproportions relativement à l'importance des diverses fonctions sociales. Un cordonnier, par exemple, n'aura jamais à sa disposition les capitaux indispensables à la fabrication du sucre en grand, cela va de soi. Certains individus auront à remplir des fonctions beaucoup plus importantes que d'autres, et leur responsabilité en deviendra naturellement d'autant plus grande. Il est des industries qu'on ne saurait exploiter avec succès sans un capital vingt fois, cinquante, cent, et même mille fois plus considérable que pour d'autres fabrications. D'où il résulte que les différents emplois exercés par les saints varieront en valeur comme en importance, suivant la nature des professions, et suivant la différence des talents et des circonstances dans lesquelles se trouveront placés ces divers fonctionnaires. Mais comme les profits résultant de ces diverses administrations iront tous indistinctement au fonds général, les membres de la société, sans aucune exception, seront tous également enrichis par ces bénéfices.

Telles sont les bases de l'avenir social des Mormons. On a prétendu qu'ils avaient puisé ces notions dans les écrits des socialistes contemporains. Le seul exposé qu'on vient de lire prouve manifestement le contraire. De plus, je me suis assuré que les grands dignitaires actuels de l'Église ignorent le nom même de nos réformateurs européens. Il est positif qu'aucun ouvrage socialiste n'existe dans notre bibliothèque publique, ni dans aucune de leurs bibliothèques particulières. Cette œuvre d'unification nous est essentiellement et spécialement propre. Nous marchons dans notre voie, comme l'ancienne civilisation dans la sienne. Nous admettons sans difficulté qu'à toutes les époques de l'histoire, et aujourd'hui même, l'inégalité sociale a été fréquemment rachetée, légitimée même, par un emploi honorable de la puissance et de la richesse; mais les jours de l'individualisme sur la terre sont désormais comptés. Telle est du moins notre conviction, et nous avons reçu un commandement nouveau.

Sous le régime provisoire de la loi de la dime, nos émigrants sont tenus de remettre à l'Église le dixième de leurs biens, et font du reste ce qu'ils veulent. Il y a dans l'Utah des millions d'acres de terre excellente, qui appartiennent au domaine de la nation, et qu'on peut acquérir au prix fixe d'un dollar vingt-cinq cents l'acre, environ sept francs l'arpent de France. Il arrive tous les ans de deux à trois mille émigrants européens ou américains. Le plus grand nombre s'adonne à l'agriculture, les autres exercent une industrie quelconque. Ceux qui n'ont rien entrent au service des plus aisés, jusqu'à

ce qu'ils se soient procuré les premiers instruments de travail, c'est-à-dire une paire de bœufs et une charrue. Dès lors ils peuvent acheter du terrain en s'établissant sur le domaine national, ou bien ils louent un champ, en payant au propriétaire la moitié de la récolte, si ce dernier fait l'avance de la semence et de la charrue; et, dans le cas contraire, le tiers seulement. Tout individu doué d'énergie, tout homme industrieux peut acquérir rapidement un grand bien-être matériel. Mais, nous ne saurions trop le redire, ce n'est pas là qu'il faut aller pour faire fortune. Ceux-là qui ne viennent en Amérique que pour y amasser de l'or, et courir bien vite se replonger dans les corruptions de l'ancien monde, n'ont que faire parmi nous. Leur place est en Californie, ou mieux encore aux gîtes aurifères de Pike-Peak dans le Kansas occidental. Nul individu ne doit émigrer chez les Mormons s'il ne connaît parfaitement leur œuvre, s'il n'aspire à une existence aisée seulement au prix du travail, et s'il n'a rompu que par nécessité, et en conservant l'esprit de retour, avec les habitudes perverses de la vieille civilisation.

La dîme actuelle, dont on laisse l'évaluation à la conscience des fidèles, se paie le plus souvent en nature. Placée sous la direction de l'évêque général (presiding bishop), la dîme joue un rôle très important dans notre Code administratif. Trait d'union entre la possession individuelle et la mise en pratique de l'égalité sociale, elle forme dès à présent les liens d'une intime solidarité parmi tous les habitants d'Utah. Dans la métropole, d'immenses magasins sont destinés à en recevoir les produits. Le produit de la dîme est affecté aux frais de l'Eglise, à la construction du temple, au soulagement des veuves et des orphelins, à l'entretien des familles des missionnaires, à l'assistance des indigents, auxquels on procure du travail, et aux premiers besoins des immigrants. A cet effet, chaque semaine des délégués de l'évêque visitent les familles pour s'assurer si toutes ont leur nécessaire. Les fonctions du sacerdoce, pour tous les degrés de la hiérarchie, sont entièrement gratuites. Le président et ses conseillers, les apôtres, comme tous les autres dignitaires, ne reçoivent aucun salaire; chacun d'eux vit du produit de sa ferme ou des fruits de son industrie. Les prix de la farine et du froment sont invariables dans les bureaux et les magasins de la dîme. Celui de la farine est de six cents (trente centimes) la livre; le blé vaut deux dollars (dix francs) le boisseau ou les soixante livres. Dans les transactions opérées sur tous nos marchés, les prix de ces denrées, comme ceux de tous les produits agricoles ou manufacturés, subissent naturellement les variations ordinaires du commerce. Population essentiellement agricole, les habitants d'Utah mettent tous plus ou moins la main à la charrue. L'évêque de nos évêques laboure son champ comme le dernier de ses

mais moyennant reddition de comptes, et attribution proportionnelle de la quotité nécessaire à sa consommation et à son fonds de roulement.

Il y aura bien, et cela est inévitable, de notables disproportions relativement à l'importance des diverses fonctions sociales. Un cordonnier, par exemple, n'aura jamais à sa disposition les capitaux indispensables à la fabrication du sucre en grand, cela va de soi. Certains individus auront à remplir des fonctions beaucoup plus importantes que d'autres, et leur responsabilité en deviendra naturellement d'autant plus grande. Il est des industries qu'on ne saurait exploiter avec succès sans un capital vingt fois, cinquante, cent, et même mille fois plus considérable que pour d'autres fabrications. D'où il résulte que les différents emplois exercés par les saints varieront en valeur comme en importance, suivant la nature des professions, et suivant la différence des talents et des circonstances dans lesquelles se trouveront placés ces divers fonctionnaires. Mais comme les profits résultant de ces diverses administrations iront tous indistinctement au fonds général, les membres de la société, sans aucune exception, seront tous également enrichis par ces bénéfices.

Telles sont les bases de l'avenir social des Mormons. On a prétendu qu'ils avaient puisé ces notions dans les écrits des socialistes contemporains. Le seul exposé qu'on vient de lire prouve manifestement le contraire. De plus, je me suis assuré que les grands dignitaires actuels de l'Eglise ignorent le nom même de nos réformateurs européens. Il est positif qu'aucun ouvrage socialiste n'existe dans notre bibliothèque publique, ni dans aucune de leurs bibliothèques particulières. Cette œuvre d'unification nous est essentiellement et spécialement propre. Nous marchons dans notre voie, comme l'ancienne civilisation dans la sienne. Nous admettons sans difficulté qu'à toutes les époques de l'histoire, et aujourd'hui même, l'inégalité sociale a été fréquemment rachetée, légitimée même, par un emploi honorable de la puissance et de la richesse ; mais les jours de l'individualisme sur la terre sont désormais comptés. Telle est du moins notre conviction, et nous avons reçu un commandement nouveau.

Sous le régime provisoire de la loi de la dîme, nos émigrants sont tenus de remettre à l'Eglise le dixième de leurs biens, et font du reste ce qu'ils veulent. Il y a dans l'Utah des millions d'acres de terre excellente qui appartiennent au domaine de la nation, et qu'on peut acquérir au prix fixe d'un dollar vingt-cinq cents l'acre, environ sept francs l'arpent de France. Il arrive tous les ans de deux à trois mille émigrants européens ou américains. Le plus grand nombre s'adonne à l'agriculture, les autres exercent une industrie quelconque. Ceux qui n'ont rien entrent au service des plus aisés, jusqu'à

cratie à une société dont tous les membres sont prêtres, et peuvent aspirer tous indistinctement aux plus hautes fonctions de l'Eglise et de l'Etat. Ce serait une grande erreur de s'imaginer que l'autorité, qui forme en réalité l'unique base du mormonisme, absorbe à son profit l'élément temporel, car, nous l'avons dit, toutes les fonctions religieuses sont entièrement gratuites dans notre Eglise. L'autorité divine formant la base de leur hiérarchie, et l'esprit de leurs institutions politiques et sociales étant profondément démocratique, il faudrait inventer une locution française propre à définir un tel état social. Nous proposerions celle de théo-démocratie.

Un reproche fort grave, dont nous tenons à disculper les Mormons, est celui de servilisme. S'il fallait en croire nos détracteurs, nous ne serions que des esclaves soumis. Cette imputation n'est pas mieux fondée que les autres. On a écrit des centaines de volumes sur la théorie et l'essence de la liberté de l'homme. Il y a dix-huit siècles que saint Paul l'a dit : « *Là où est l'esprit de Dieu, là règne la liberté.* » Les citoyens d'Utah sont, de nos jours, un vivant exemple de cette grande vérité ; ils sont libres, tous libres, comme l'air pur et vivifiant de leurs montagnes. Pourquoi ? Parce qu'ils sont dignes de l'être. La liberté constitue le plus riche trésor d'une nation ; mais chacune ne peut jouir que du degré de liberté qu'elle mérite.

Aujourd'hui, le successeur de Joseph est en réalité, dans sa sphère, le souverain le plus omnipotent et le plus influent de notre planète. Aucun potentat, aucun monarque de l'Europe n'exerce une autorité comparable à la sienne. L'empereur de toutes les Russies est infiniment moins puissant que lui. Jugez-en. Chef spirituel de la religion grecque, le czar cumule en ses mains les deux éléments théocratique et autocratique : il est pontife-roi, double titre qu'il ne doit qu'à sa naissance. Mais enlevez-lui sa marine et son million de soldats, et vous verrez que son droit divin n'est absolument qu'une chimère. Son immense puissance n'a donc pour fondement que la force physique. Qu'il envoie, en sa qualité de pontife, des missionnaires sur tous les points du globe habitable, sans d'amples frais de route, et nous verrons combien de popes oseront partir à son commandement. Et pourtant, voilà le grand miracle que fait Brigham depuis seize ans. Chaque année, de nombreux missionnaires mormons partent des bords du Lac-Salé, sans obole et sans bagage, pour se répandre dans tout l'univers connu. Ces hommes courageux ne reçoivent que leurs lettres crédentielles et la bénédiction apostolique du pape des Mormons.

Tête de notre Eglise, Brigham en dirige tous les membres, non dans son intérêt personnel, mais pour le bien général de tous. Il est

l'âme, l'idole de son peuple, parce qu'il est digne de le gouverner. Tout homme ayant l'esprit de cette œuvre le considère comme son Moïse vivant. Quiconque perd la foi ne peut plus rester avec lui; tous les apostats retournent promptement dans le monde. Il faut avoir vu Brigham à l'œuvre pour pouvoir l'apprécier sainement. Ses ennemis mêmes avouent la fascination souveraine qu'il exerce sur tous ceux qui l'approchent. En frappant du pied la terre, il peut en faire sortir une armée de seize à vingt mille hommes, prêts à repousser toute agression étrangère, sans que cela coûte un centime à l'Église : tous sont prêts à mourir pour lui. Nul monarque vivant ne compte un si grand nombre d'amis, des amis aussi profondément dévoués que les siens. Sa puissance est immense, souveraine, sans bornes ; mais, après tout, ce n'est qu'une puissance purement morale.

Il nous reste à examiner quel sera l'avenir de cette puissance si puissante, si profondément originale. Ses détracteurs les plus passionnés ne lui contestent pas du moins ce double mérite.

(La suite prochainement.)

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN ALLEMAGNE

C'est un fait généralement reconnu qu'il n'y a pas de pays où l'instruction à tous les degrés soit aussi répandue qu'en Allemagne. Cet état de supériorité dont jouissent les pays germaniques, tient évidemment à la manière dont l'enseignement y est organisé et s'y trouve distribué. Depuis plus d'un quart de siècle, on s'occupe très sérieusement en France de l'instruction publique. La sollicitude est vive; les efforts n'ont pas manqué. En est-on cependant arrivé à des résultats complétement satisfaisants? Encore aujourd'hui, un tiers des Français ne sait ni lire ni écrire, et des tentatives en sens divers ont troublé pendant quelque temps la distribution de l'instruction secondaire. Il ne sera donc pas sans utilité de présenter un exposé fidèle, bien que sommaire, de la façon dont l'enseignement est organisé chez nos voisins, et qui paraît y avoir si bien réussi.

L'état de l'instruction élémentaire en Allemagne est assez bien connu en France, grâce à l'excellent livre de M. E. Rendu. Mais on n'en saurait dire autant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement universitaire. C'est cette lacune que nous venons essayer de combler; sans prétendre porter la lumière sur tous les points d'une question si complexe et si vaste, notre expérience du sujet nous permettra de n'omettre rien d'essentiel.

I. — INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE

Le principe fondamental de la réforme, l'examen personnel, ne pou-

vait manquer d'amener comme conséquence nécessaire un système d'enseignement plus général et plus populaire que l'instruction distribuée auparavant en Allemagne, soit dans les écoles annexes des églises, soit dans les couvents. Aussi Luther, dès les premières années de ses prédications, insiste-t-il sur l'obligation de l'instruction pour tous. Il répète souvent que les magistrats doivent consacrer leurs plus grands soins à la jeunesse. « La prospérité de l'Etat, dit-il quelque part, ne dépend pas seulement de l'abondance des revenus, de la solidité des remparts, de la beauté des édifices. Avoir des citoyens polis, instruits, honorables, d'une raison éclairée, voilà son premier intérêt, son salut et sa force. » Dans un de ses prêches il formule d'une manière plus nette encore le principe de l'obligation légale de l'enseignement, en disant que « l'autorité doit forcer les sujets. » On le voit mettre lui-même en pratique ce qu'il enseigne. En 1527, il visite les écoles de la Saxe, en compagnie de l'Electeur, de Mélanchton et de Mygdonius. Peu de temps après cette inspection, peut-être unique dans son genre, apparaît un règlement concernant les écoles populaires sous le nom de *Petit livre d'inspection*. Les pays voisins de la Saxe entrent bientôt dans la même voie. En 1540, Joachim de Brandebourg fonde des écoles dans toutes les villes et tous les villages importants de ses Etats. Luther ne laisse échapper aucune occasion de s'établir le propagateur et le défenseur de l'enseignement populaire dont il exalte la mission. Il dit, dans un autre de ses prêches : « Je vous le déclare, un maître d'école zélé et pieux ne saurait être trop estimé, et l'on ne peut le payer avec de l'argent ! Honte sur nous cependant! On n'a que du mépris pour le maître d'école, comme s'il n'était qu'un infime serviteur; et nous prétendons être chrétiens ! Pour moi, si je pouvais et devais quitter la prédication, je ne verrais pas de fonction plus douce que celle de maître d'école et d'instituteur d'enfants. » Le mouvement provoqué par Luther s'étendit même aux pays qui avaient repoussé sa doctrine, mais les guerres religieuses en retardèrent le développement pendant près de deux siècles. On ne trouve dans l'histoire de l'Allemagne aucun monument relatif à l'instruction élémentaire avant 1736, année où Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, publia un règlement concernant les écoles et la position des maîtres, dans lequel le principe de l'enseignement obligatoire est consacré. On y voit que la position des maîtres d'école était assez précaire. Le § 10 porte textuellement : « Si le maître a un métier, il pourra toujours se nourrir ; s'il n'a pas de métier, il lui est permis, au temps de la moisson, d'aller en journée pendant six semaines. » Un rescrit du 28 avril 1738 recommandait (article 2) de ne choisir pour maîtres d'école que des sujets ca-

pables. Le choix est fait, à cette époque, par les pasteurs, à qui incombe en même temps le devoir de les surveiller.

Il ne semble pas toutefois que ces mesures aient d'abord été bien efficaces, et il faut bien avouer que l'encouragement était médiocre, pour s'adonner à un métier aussi ingrat. Aussi, en 1763, Frédéric le Grand publia un règlement général des écoles, dont le préambule était ainsi conçu : « Ayant appris à notre grand déplaisir, que, principalement dans les campagnes, l'enseignement et surtout l'éducation sont tombés dans la dernière décadence, et que l'inaptitude des maîtres laisse grandir la jeunesse dans l'ignorance et la stupidité, c'est notre ferme volonté que l'organisation des écoles dans toutes nos provinces, surtout à la campagne, soit établie sur un meilleur pied que jusqu'à présent. Depuis le rétablissement de la paix, le bien-être de nos sujets, dans toutes les classes, préoccupe tous nos instants. Nous croyons donc utile et nécessaire de poser le fondement de ce bien-être en constituant une instruction raisonnable en même temps que chrétienne, pour donner à la jeunesse, avec la vraie crainte de Dieu, les autres connaissances utiles. C'est pourquoi nous commandons dans notre sollicitude paternelle, pour le bien de nos Etats, à toutes les régences, aux consistoires et aux conseils de notre royaume, d'exécuter avec un soin scrupuleux le présent règlement, afin que cette ignorance honteuse et si préjudiciable à la religion chrétienne puisse disparaître. Il nous importe que des sujets plus éclairés et de mœurs meilleures soient à l'avenir formés dans les écoles. »

L'article 1er de ce règlement confirme et précise l'obligation de l'enseignement : « Avant tout, nous voulons que tous nos sujets, parents, tuteurs, patrons, envoient à l'école les enfants dont ils sont responsables, garçons ou filles, depuis leur cinquième année, et les y conservent régulièrement jusqu'à l'âge de treize à quatorze ans. Les enfants ne pourront quitter l'école non-seulement avant d'être instruits des principes essentiels du christianisme et avant de savoir bien lire et écrire, mais encore avant d'être en état de répondre aux questions qui leur seront adressées d'après les livres d'enseignement approuvés par nos consistoires. » Les autres articles de ce règlement, qui est encore aujourd'hui la base de la législation sur l'instruction en Prusse, concernent les heures de classe, la rétribution scolaire, les classes de répétition du dimanche, l'obligation imposée à tous les instituteurs de subir un examen, l'injonction aux curés d'inspecter l'école deux fois par semaine, les moyens coercitifs à employer contre les parents qui négligeraient d'envoyer leurs enfants à l'école. Le règlement ordonne à ce sujet, à l'instituteur, de

tenir un registre de présence et d'absence de tous les enfants de la commune en âge de fréquenter l'école. On retrouve à chaque ligne de ce règlement l'empreinte de ce génie brutalement despotique, mais puissant, qui, après tout, a su constituer des œuvres durables.

Le règlement du 3 novembre 1765, concernant les écoles catholiques de la Silésie, est à peu près le même que celui de 1763, mais avec les changements nécessités par la différence des confessions.

Le code général prussien en vigueur de nos jours contient (IIe partie, titre XII, § 1) plusieurs prescriptions qui ne sont que la reproduction des documents que nous venons de rapporter. Dans tous les Etats de l'Allemagne, sans distinction de culte, l'instruction est obligatoire. Elle est gratuite lorsque les parents sont trop pauvres pour en supporter les frais. Dans ce cas, elle retombe à la charge des communes. Il est digne de remarque que le législateur, sans chercher à prouver son droit, regarde ces mesures comme découlant tellement des attributions de l'Etat, qu'il ne fait que les décréter. On dira peut-être que la liberté du père de famille est entravée par cette législation. Depuis l'établissement du christianisme, le père de famille n'a plus droit de vie et de mort sur ses enfants. Lorsqu'il leur refuse, en France, les soins matériels de la vie, la loi le contraint à y pourvoir, sans que personne songe à réclamer pour lui au nom de la liberté. Et cependant, par une contradiction difficile à concevoir, tandis que la nourriture corporelle est obligatoire en faveur des enfants, l'instruction, nourriture de l'âme, demeure facultative.

La loi concernant la fréquentation des écoles dans tous les Etats de l'Allemagne, est observée d'une manière qui laisse peu à désirer. Si nous prenons la Prusse pour exemple, nous trouvons, d'après le dernier relevé du bureau de statistique publié à Berlin, que le nombre des enfants de six à quatorze ans fréquentant les écoles est de 2,153,062. Il est vrai que les enfants âgés de six à quatorze ans sont au nombre de 3,223,562 ; mais si l'on considère d'un côté que ce n'est qu'à partir de sept ans révolus que les enfants fréquentent régulièrement l'école, et d'un autre, que beaucoup d'entre eux, de dix à quatorze ans, deviennent élèves des gymnases, enfin que d'autres reçoivent l'instruction dans leur famille, on pourra facilement se rendre compte de la différence qui existe entre ces deux chiffres.

Un tableau dressé dans les différentes régences du royaume, pour constater le déficit de participation à l'enseignement, donne les résultats suivants : Dans la régence de Mersebourg, il n'y a que 0,15 p. 100 d'enfants qui ne participent pas à l'enseignement ; dans la régence de Posen, ce chiffre s'élève à 6,84 p. 100, et cela s'explique par l'antipathie qu'éprouvent les Polonais pour des écoles où leur

langue n'est pas enseignée. En prenant la moyenne pour toutes les régences, on trouve seulement 3,5 p. 100 privés du bienfait de l'instruction.

Trois livres servent de base à l'enseignement élémentaire : la Bible, le catéchisme et le recueil des cantiques. On ne trouve point de village en Allemagne qui n'ait son école, ni d'école où l'on n'enseigne au moins la lecture, l'écriture, le calcul, le chant et la religion. Mais dans la plupart des écoles de villages même, l'enseignement comprend, en outre, l'histoire nationale, la géographie, le dessin et les principes de l'agriculture et de l'horticulture. Il y a souvent en Prusse, jointe à l'école, une pépinière dans laquelle le maître apprend aux élèves les plus avancés à greffer, à écussonner et à tailler les arbres. Cet enseignement a de très heureux résultats. Le sol de l'Allemagne n'est pas généralement aussi fertile que celui de la France, cependant l'agriculture y est dans un état bien plus florissant que dans bien des départements français.

Le programme de la plupart des écoles primaires en France est certainement aussi étendu que celui que nous venons d'exposer ; l'enseignement y est-il aussi efficace, aussi élevé, aussi substantiel qu'en Allemagne ? Il faut oser le dire : malheureusement non. L'enseignement allemand donne plus de profondeur et de vigueur à l'intelligence ; il la charge moins, mais il la féconde davantage. L'enfant allemand est-il plus attentif, plus studieux que le nôtre ? Peut-être ; mais c'est surtout au caractère de l'enseignement qu'il faut rapporter ces résultats excellents. Tout se fait avec conscience en Allemagne ; la sollicitude du maître est constante autant que sérieuse ; d'un autre côté, l'enseignement élémentaire y est plus religieux qu'il ne l'est chez nous : l'élève se trouve familiarisé de bonne heure avec les textes de la Bible et ceux des poésies sacrées, et un tel aliment développe dans son âme des sentiments élevés et énergiques. Les exercices écrits sur des sujets donnés (*ausarbeitungen*) sont quelquefois très remarquables pour des enfants qui touchent à peine à l'adolescence.

Il nous paraît superflu de nous étendre beaucoup sur l'organisation de l'enseignement élémentaire dans les Etats de l'Allemagne protestante. Il suffira de dire qu'en Prusse, par exemple, il y a dans chaque régence un collége de l'instruction. L'un des membres de ce collége est chargé de tout ce qui concerne l'enseignement élémentaire dans la régence. Au-dessous de ce fonctionnaire sont des sous-préfets (*landsræthe*), qui connaissent de toutes les questions d'enseignement élémentaire par la voie de rapports des comités communaux d'instruction et par les députations d'écoles des villes. Les sous-préfets reçoivent aussi les rapports des inspecteurs locaux et des inspecteurs

d'arrondissement, pour les transmettre au collége d'instruction de la régence.

Malgré la vigilance de l'Etat, l'instruction élémentaire faillit récemment être viciée dans sa source. On sait quelle influence ont eue, dans les vingt-cinq dernières années, les doctrines philosophiques de Hégel. Propagées par les écrits de Feuerbach, de Strauss, par les prédications de pasteurs tels que Uhlich, Wislicenus, Sachse et beaucoup d'autres encore, ces doctrines firent des prosélytes en grand nombre parmi les maîtres d'école, surtout parmi ceux de certaines provinces de la Prusse. Plusieurs de ces instituteurs imaginèrent d'inculquer ces principes à des enfants auxquels ils devaient enseigner l'Evangile. Pour combattre cet abus déplorable, le ministre de l'instruction publique, M. de Raumer, fit paraître, en 1854, une remarquable instruction ministérielle intitulée : *Principes fondamentaux concernant l'organisation et l'enseignement de l'école primaire évangélique.* Ce document, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, porte sur les principaux points de l'enseignement : sur la religion, la lecture, l'écriture, le calcul et le chant. On lit dans le préambule : « L'idée d'une éducation générale par le développement abstrait de la force intellectuelle s'est trouvée stérile et funeste. La vie du peuple exige une régénération fondée non plus sur des théories, mais sur des réalités immuables et sur la base du christianisme, véritable soutien de la famille, de la commune [1] et de l'Etat. En conséquence, l'école primaire, où la majorité du peuple reçoit les éléments de son instruction ou même son instruction tout entière, ne doit point reposer sur un système abstrait ni sur une pensée purement scientifique ; elle doit avoir en vue la vie pratique, à la fois dans l'Église, dans la famille, dans la commune et dans l'Etat, et rester dans les limites qui lui sont tracées..... L'école admet dans son sein des enfants ayant droit à toutes les grâces du salut; pour les préparer à la réception de ces grâces, le maître doit donc être sanctifié lui-même, afin de pouvoir dire comme le Christ : Laissez venir à moi les petits enfants..... On consacrera six leçons par semaine à l'enseignement religieux. D'ordinaire c'est par là que commencera et se terminera l'école. »

Pour donner à ces sages préceptes une sanction pratique et salutaire, le ministre prussien usa, contre les instituteurs hégéliens, du pouvoir discrétionnaire qui lui appartenait en vertu d'un ordre de cabinet de 1822, contre les maîtres d'école convaincus, sur le rapport des autorités provinciales, d'avoir manqué aux devoirs de leur charge.

[1] En allemand, *gemeinde*, commune, communauté, non-seulement pour les rapports civils, mais surtout pour les rapports religieux.

La condition des maîtres d'école en Allemagne, sauf quelques exceptions, particulièrement dans le royaume de Saxe, est généralement modeste; néanmoins, c'est une position recherchée et considérée. Le gouvernement prussien a constamment fait, depuis un siècle, de louables efforts pour l'améliorer matériellement, mais surtout pour la relever moralement. La Prusse, pour ses 26 régences, qui ne sont guère plus importantes que nos départements populeux, compte 48 écoles normales ou séminaires pédagogiques, qui coûtent à l'État 450,000 fr. par an. Nous ne dépensons pas en France 200,000 fr. pour le même objet. Voici quelques-unes des conditions qu'on exige des candidats à ces écoles :

Les aspirants doivent présenter au directeur de l'établissement : un compte rendu de leur vie antérieure, rédigé par eux-mêmes, et contenant, outre les particularités relatives à leur personne, des indications sur leur préparation préliminaire; un certificat du pasteur de leur commune touchant leurs dispositions religieuses et morales, ainsi qu'une attestation de conduite irréprochable; enfin, une notice sur leurs parents ou tuteurs. On n'est admis dans une école normale qu'à la condition d'avoir atteint l'âge de dix-huit ans, ou de ne l'avoir dépassé que de peu. Chaque candidat doit être d'ailleurs doué d'une bonne constitution; un défaut de nature, tel que la claudication ou une déformation de la taille, serait une cause d'exclusion. L'examen qu'on fait subir à chacun d'eux avant leur réception suppose beaucoup plus de connaissances, surtout religieuses, que la plupart de nos instituteurs n'en possèdent. Le cours d'études dans une école normale est de trois années. La dernière est employée surtout à l'enseignement pratique, c'est-à-dire que les futurs instituteurs sont chargés de professer dans une école annexée au séminaire. Ces leçons sont toujours données sous les yeux, soit de l'un des professeurs, soit du directeur de l'école normale. Après avoir subi, d'une manière heureuse, les dernières épreuves d'un examen de sortie, le candidat doit prendre l'engagement d'accepter l'emploi que la régence lui assignera, et de l'exercer durant trois années. Dans le cas contraire, il est tenu de rembourser au séminaire les frais de son instruction et de son entretien pendant tout le temps qu'il y est demeuré.

La nomination des instituteurs, dans beaucoup de localités en Allemagne, appartient au propriétaire du domaine seigneurial, et quelquefois au pasteur ou au curé; toutefois, dans ces différents cas, d'après le rescrit du 17 janvier 1831, le droit de confirmation est toujours réservé à la régence. Le même rescrit n'accorde aux curés, touchant la révocation des maîtres d'école, que le droit de plainte.

Les maîtres d'école de l'Allemagne protestante, sortant presque

tous maintenant des écoles normales, sont pourvus d'une instruction solide, et tout dévoués à une mission que les familles aussi bien que le gouvernement regardent avec raison comme une espèce de sacerdoce. Si dans ces derniers temps un grand nombre d'entre eux ont suivi les errements de la philosophie panthéiste, on ne doit pas trop s'en étonner. L'individu dans le protestantisme, celui même qui est sincèrement chrétien, est abandonné à sa propre direction dans tout ce qui concerne la foi. Ce n'est que contrairement à l'essence même du protestantisme que différents gouvernements protestants en Allemagne ont cherché, en matière de croyance, à retenir le principe d'autorité.

Il est très difficile aujourd'hui d'obtenir un diplôme de capacité par une autre voie que celle des écoles normales. Il existe peu d'écoles élémentaires *particulières*, même dans les villes. Aucune corporation religieuse, aucun membre isolé de ces corporations n'a le droit d'enseigner s'il ne se soumet à toutes les prescriptions légales, concernant l'examen de capacité ainsi qu'à la surveillance et à l'inspection de l'État. Dans les campagnes, les enfants des deux sexes sont réunis dans la même école; dans les villes, il y a des écoles distinctes pour les garçons et pour les filles; mais l'enseignement est donné, même dans les écoles de filles, par des maîtres et non par des maîtresses. Quelques contrées catholiques de la Prusse rhénane font seules exception à cet égard.

On voit donc que, sous certains rapports, l'instruction élémentaire est constituée en Allemagne autrement que chez nous. Mais nulle part, en Europe, elle ne donne de résultats aussi satisfaisants, puisqu'en Prusse, par exemple, on rencontre à peine 4 enfants sur 100 ne sachant ni lire ni écrire. D'un autre côté, l'instruction s'y trouve non-seulement universellement répandue, mais elle y est bien plus forte qu'ailleurs; et l'éducation, qu'on n'en sépare jamais, y repose sur les bases solides des principes religieux, sans lesquels la morale n'a point de raison d'être.

II. — L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Dans aucun des pays de l'Allemagne, l'État n'a voulu se charger de l'enseignement secondaire. Toutefois, à bien considérer les choses, son action sur les établissements d'instruction de ce degré est tout aussi puissante que dans les autres pays de l'Europe où les lycées et les collèges sont fondés, dotés et administrés par l'État. Partout en Allemagne l'État s'est réservé la surveillance la plus directe sur les

classes supérieures. Tout père de famille en Allemagne peut faire donner à ses enfants une instruction secondaire complète. Il reste aux familles trop pauvres pour s'imposer ces dépenses modiques le bénéfice des bourses ou places libres dans les *écoles* princières ou dans les gymnases fondés (*Stiftungen*).

Les honoraires payés par les gymnases ne pourraient suffire à ceux des professeurs qui ne sont pas célibataires; mais presque toujours chacun d'eux donne ses soins à un certain nombre de pensionnaires aisés. Les élèves de la haute aristocratie qui viennent faire ou seulement achever leurs études secondaires dans un gymnase sont ordinairement accompagnés d'un gouverneur ou d'un précepteur, quelquefois même de l'un et de l'autre.

Tous les professeurs ordinaires d'un gymnase ont un certain nombre d'élèves sous leur direction spéciale. Non-seulement ils les surveillent dans leurs études, mais ils doivent les aller visiter souvent dans les familles où ils demeurent, et envoyer tous les trois mois aux parents le bulletin de la santé, de la conduite et des progrès de ces élèves. Remplissant ainsi des fonctions toutes paternelles, cet éducateur spécial (*specialerzieher*), comme on l'appelle dans quelques gymnases, exerce la plus heureuse influence sur les jeunes gens confiés à ses soins. En retour, ceux-ci lui sont presque toujours très attachés. Dans cet échange de protection et d'affection d'une part, de reconnaissance, de respect et d'attachement de l'autre, on retrouve en quelque sorte la vie de famille.

Les seuls établissements d'instruction où se trouvent des internes ou pensionnaires (*alumni*) sont les gymnases qui furent autrefois des couvents. Les revenus de ces gymnases consistent en fermages et redevances. Ils sont considérables et permettent d'entretenir de quatre-vingts à cent élèves, et souvent davantage, sans aucune espèce de rétribution pour le blanchissage et la nourriture. La rétribution maintenue pour l'enseignement n'est que l'accomplissement d'un usage traditionnel. Elle est d'ailleurs presque nulle, et on ne l'exige jamais des élèves pauvres. Les villes où se trouvent de ces gymnases fondés ou écoles princières, ont droit à un certain nombre de *places libres*. La disposition des autres places appartient soit à d'autres villes du même Etat ou d'un Etat voisin, à des communes, à des propriétaires de domaines seigneuriaux, à des pasteurs, à des maîtres d'école, soit même à des fermiers. Ces bourses, presque toujours mises au concours par les villes ainsi que par les particuliers, sont accordées aux enfants pauvres qui montrent d'heureuses dispositions.

Une discipline très sévère règne dans les gymnases à internes. Cependant elle n'a pas le caractère militaire que présente celle de nos

lycées. Un élève ne peut être renvoyé dans sa famille qu'après une espèce de jugement prononcé par tous les professeurs assemblés. Nos pensums sont inconnus dans les gymnases allemands ; les punitions habituelles sont la réprimande en particulier ou en public, la privation de sortie, et enfin la prison avec retranchement de quelques aliments. Il est rare qu'il soit nécessaire d'appliquer cette dernière punition deux fois au même élève.

On trouve dans les gymnases allemands différents usages y rappelant la vie de famille. L'anniversaire de la naissance des professeurs y est régulièrement fêté. D'autres occasions de plaisir sont encore ménagées aux élèves, particulièrement en hiver, où ils donnent assez fréquemment des concerts, auxquels assistent les notabilités de la ville et des environs. Aux vacances de Noël, ceux des élèves qui ne se rendent pas chez leurs parents célèbrent cette solennité au gymnase même, avec une grande pompe. Il en est ainsi d'ailleurs dans chaque maison de l'Allemagne, même dans les plus pauvres. La chaumière se transforme pour cette solennité en chapelle resplendissante, et l'indigent trouve pour célébrer la veille de Noël, des ressources presque miraculeuses. Partout l'allégresse éclate dans les voix et rayonne sur les visages. L'intérieur d'une famille célébrant la Noël est un spectacle qu'on ne peut imaginer : il faut l'avoir vu.

La nourriture donnée aux élèves dans les gymnases est d'une grande simplicité, mais toujours abondante et saine. Les exercices du corps y sont fréquents, mais de courte durée. A partir de leur troisième, les élèves des classes supérieures obtiennent souvent la permission de faire leur promenade sans se trouver accompagnés d'un professeur. On divise alors les élèves en groupes de six à huit. Mais quelquefois toute la classe sort ensemble. On se propose par là d'accoutumer les élèves à bien user d'une liberté qui plus tard, à l'université, sera illimitée. Il est rare que ces sorties donnent lieu à des abus.

Dans tous les gymnases allemands, la durée totale des vacances est de sept semaines environ ; mais ce temps y est distribué autrement qu'en France. A Noël, les vacances sont de huit à dix jours. A la Pentecôte, on accorde pareillement des vacances de huit jours, de même qu'à la fête de Noël, et les élèves qui ne se rendent pas alors dans leurs familles à cette époque, qui coïncide avec les plus longs et les plus beaux jours, font, sous la conduite de l'un des professeurs, des excursions à pied, dans les contrées voisines qui méritent d'être visitées, soit pour leurs sites, soit pour leur histoire. Enfin, après les examens de fin d'année, qui ont lieu dans les derniers jours du mois d'août, il y a un mois de grandes vacances.

L'institution des maîtres d'études est inconnue en Allemagne. A tour

de rôle, les différents professeurs en remplissent les fonctions. Deux d'entre eux, qui prennent alors le nom de semainiers (*hebdomarii*) surveillent les élèves depuis leur lever jusqu'à leur coucher. Les plus jeunes professeurs, célibataires encore, ont leur cellule dans le voisinage des dortoirs. On conçoit quelle est la supériorité morale d'une surveillance exercée par des professeurs, sur celle qu'exercent en France de malheureux subalternes, objet en général des moqueries, et souvent même de l'aversion des élèves. Il ne faut pas croire d'ailleurs que cette surveillance soit aussi difficile en Allemagne qu'en France. Les jeunes Allemands sont, par caractère, graves et studieux, en sorte que, dans les classes supérieures, on peut souvent sans inconvénient les laisser travailler seuls.

Bien qu'il n'y ait que six classes dans les gymnases allemands, le cours des études classiques est de huit années, parce que les classes de seconde et de première en demandent deux chacune. Il n'arrive surtout presque jamais qu'on ne demeure pas deux années en première. C'est ordinairement vers l'âge de dix-huit à vingt ans que l'élève quitte le gymnase. Il y a passé sept ans au moins, en supposant qu'il y soit entré en sixième. Comme les éléments du grec et du latin sont enseignés dans les écoles des petites villes, et le sont aussi, même dans les campagnes, par les pasteurs, beaucoup d'élèves n'entrent au gymnase qu'en quatrième.

Telle est l'organisation du gymnase ou lycée dans toute l'Allemagne, sauf quelques modifications de peu d'importance.

A côté de ces gymnases, il existe, depuis près de trente ans, d'autres écoles d'enseignement secondaire, sous les dénominations différentes d'écoles réales (*Realschulen*, *Realgymnasien*), d'écoles bourgeoises supérieures (*Hoehere Bürgerschulen*), etc. Ces écoles sont fréquentées par les jeunes gens qui se destinent à l'administration des eaux et forêts, aux beaux-arts ou à la mécanique, aux professions d'ingénieur civil ou des mines, enfin à la carrière du commerce ou de l'industrie. Ces écoles ont rendu, depuis leur création, d'incontestables services ; aussi sont-elles partout dans un état florissant. Quant à leur organisation, elle diffère peu de celle des gymnases proprement dits. Les professeurs y sont aussi nombreux, jouissent d'une considération aussi grande et ont des honoraires souvent plus élevés. L'enseignement porte sur des objets différents, mais la méthode d'enseignement est la même. On choisit toujours pour diriger ces *écoles réales* des hommes qui se sont fait un nom dans les sciences.

Les professeurs des gymnases comme ceux des *écoles réales* sont formés dans les différentes Universités de l'Allemagne. Les jeunes étudiants qui se destinent à la carrière de l'enseignement étudient

ou la philosophie, ou la philologie, ou les sciences. Après un cours d'études dont la durée est au moins de quatre ans, ils passent un examen rigoureux, appelé examen de l'Etat (*Staats-examen*). Pour la Prusse, cet examen a lieu à Berlin, devant une commission qui siége deux fois par an.

Les personnes qui connaissent l'Allemagne, et qui ont porté leur attention sur ce qui y touche à l'enseignement, peuvent attester combien il serait difficile de trouver un corps enseignant plus digne de cette haute mission que celui des gymnases allemands. De temps à autre, on rencontre bien encore, dans quelques provinces reculées, la morgue et le pédantisme si célèbres autrefois, mais ces exceptions deviennent de plus en plus rares. En général, les professeurs des gymnases allemands sont des hommes d'un commerce agréable, d'une valeur sérieuse, sous des dehors modestes, et récompensés de leur dévouement par une considération bien méritée.

III. — MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SECONDAIRE

Le but de l'enseignement classique, ce nous semble, est l'éducation complète de l'esprit. Rien que par le nom que les Allemands donnent à leurs établissements d'instruction secondaire, *gymnasium*, on voit qu'ils se proposent plutôt cette éducation ou gymnastique de l'intelligence, que la somme même des connaissances à acquérir. Le gymnase doit donc cultiver, former, développer l'esprit, comme les exercices du gymnase antique formaient, développaient le corps, afin de le mettre en état de supporter les fatigues de la lutte ou de la guerre. En d'autres termes, le gymnase doit donner, avant tout, de bons et sûrs instruments pour acquérir la science. On semble avoir compris cette vérité en France, en renonçant aujourd'hui au système de bifurcation qui y fut introduit il y a environ dix ans, système dont on attendait des merveilles. Pour notre compte, nous n'étions pas sans de sérieuses appréhensions touchant la valeur réelle et scientifique d'un bachelier ès-sciences de seize ans. Les formes abstraites, rigoureuses, concises, des sciences, on doit l'avouer, ne sont pas à la portée d'intelligences à demi développées, et que n'y ont point préparées une longue suite d'exercices fortifiants.

Cependant, on y peut initier les esprits de bonne heure. C'est ce qu'ont compris les Allemands, depuis plus de trente ans. Ils ont senti que la seule étude de l'antiquité comme moyen d'éducation intellectuelle, était chose insuffisante pour un grand nombre de professions

libérales, dans un siècle où l'industrie a pris un si grand développement. On a donc créé les *écoles réales*. Mais ce qu'on s'est proposé principalement là encore, c'est la formation, l'éducation de l'esprit; seulement on a porté les exercices de l'intelligence avant tout sur les langues vivantes, l'étude des mathématiques et celle des sciences naturelles. Le système d'instruction est par là resté unitaire en Allemagne, quoique depuis longtemps on y jouisse de tous les avantages que l'on attendait chez nous du système de bifurcation.

Si la connaissance des langues, des institutions, de l'histoire et des mœurs de l'antiquité grecque et romaine devait constituer seule l'objet des études classiques, nous n'hésiterions pas à affirmer que ces études sont supérieures en Allemagne à celles qui se font dans les autres pays de l'Europe. Ce culte de l'antique y est même par trop exclusif, il y devient préjudiciable à l'étude de la langue et de l'histoire nationales. On ne demande aux élèves, même en seconde et en première, que de rares compositions allemandes. Le plus souvent, ce sont des dissertations ou des commentaires sur les premiers monuments de la langue allemande, tels que les chants des *Niebelungen* et les œuvres des auteurs qui ont précédé Luther. L'étude des chefs-d'œuvre modernes est laissée à l'initiative personnelle des élèves. Quelle a pu être la cause de ce quasi-délaissement de la langue nationale? Peut-être la trouverait-on en partie dans l'état politique du pays jusqu'en ces derniers temps. Avant 1848, en Allemagne, on n'entendait parler en public que du haut de la chaire chrétienne, dans le temple, ou de la chaire du professeur, à l'université. Ni la tribune ni le barreau n'existaient; tous les procès civils et criminels étaient instruits et jugés, comme ils le sont presque partout encore, par la voie inquisitoriale. La langue nationale n'avait donc eu jusqu'ici qu'un domaine très restreint dans la vie publique. D'ailleurs, les vraies beautés oratoires, loin d'y être goûtées, s'y trouvaient plutôt proscrites, car si l'éloquence et la recherche de la forme préoccupent les docteurs d'Outre-Rhin, les prédicateurs protestants semblent ne s'en préoccuper, eux, que comme de tentations irreligieuses. Ils mettent tous leurs soins à les éviter, à se défendre de tout élan de cœur comme d'une profanation. Ils n'y réussissent que trop bien, hélas! j'en appelle à tout Français qui aura eu le courage de subir jusqu'au bout quelqu'une de ces doctes et sèches élucubrations.

Toutefois, on cherche aujourd'hui, dans différents États, et surtout en Prusse, à donner à la langue nationale la place qu'elle doit raisonnablement occuper. C'est certainement chose facile. Sans nullement augmenter pour les élèves la somme de travail, on pourrait facilement, au moyen d'un retranchement sur le nombre des leçons de grec et de celles de latin, trouver le temps qui serait nécessaire à

l'étude de la langue nationale. En effet, les élèves reçoivent chaque semaine douze leçons de latin et douze de grec, tandis qu'il ne leur en est donné qu'une ou deux de langue allemande ; ne pourraient-ils pas recevoir six leçons d'allemand et seulement, pour les langues anciennes, vingt leçons au lieu de vingt-quatre ?

Les jeunes élèves ne sont admis à entrer en sixième qu'après un examen minutieux établissant qu'ils possèdent déjà les premiers éléments du latin et même du grec. Durant le premier semestre, on leur fait répéter ce qu'ils sont censés savoir ; dès le second, on leur donne à traduire des auteurs grecs et latins, à peu près les mêmes que dans les lycées français. Les professeurs allemands, nous l'avons déjà fait remarquer, sont peu sévères à l'endroit des formes allemandes que peut employer l'élève. Ils s'attachent principalement à bien faire saisir la pensée de l'auteur qu'on explique, et, dans la dernière période des études, à faire ressortir les traits caractéristiques et généraux de la nation et même de l'époque auxquelles appartenait l'écrivain. C'est là assurément une bonne manière en principe, d'étudier un auteur, et qui doit être très féconde lorsqu'on procède avec mesure et sobriété, mais elle peut avoir de fâcheux résultats quand on la pousse au delà de certaines limites, ce qu'on est encore un peu trop porté à faire en Allemagne. On y retrouverait, en cherchant bien, quelques descendants de ce célèbre docteur Mathanasius, spirituelle personnification des emportements de l'érudition d'Outre-Rhin, lequel avait trouvé moyen, à propos d'un quatrain galant, de commettre deux gros volumes de commentaires où toute l'antiquité grecque et latine était passée en revue. J'ai vu moi-même un trait de cette force, un professeur de gymnase, homme d'un grand savoir, qui tint ses élèves durant tout un semestre sur les quatre premiers vers du VIe chant de *l'Enéide* ! aujourd'hui, du moins, les instructions du conseil supérieur de l'instruction en Prusse ont mis un frein à l'ardeur philologique des professeurs. L'explication des auteurs grecs et latins porte bien davantage sur les faces grammaticales, et historiques que sur les côtés littéraires, et l'on rencontre peu d'hommes dans le corps enseignant qui se préoccupent de faire sentir les beautés pathétiques d'un auteur. Il semble que cette méthode, toute protestante, ne s'attache à fortifier et à développer que le jugement et non la sensibilité. On n'y réussit souvent que trop bien, et, comme tout ce qui est poussé à l'extrême, ces qualités précieuses dégénèrent en défauts. Les plus belles œuvres sont impitoyablement disséquées par des philologues méticuleux, qui y cherchent à la loupe des minuties défectueuses. C'est plus encore dans le domaine de la science et de l'art que dans les relations sociales qu'on est exposé à essuyer ce que l'on appelle des querelles d'Allemand.

Même dans les classes inférieures, on ne fait apprendre par cœur aux élèves que ce qui est strictement nécessaire. Pour l'enseignement de la grammaire et de l'histoire, par exemple, le professeur expose et développe le sujet avec clarté et concision. Il est bien rare que l'attention de ses jeunes auditeurs lui fasse défaut. Les livres ou les auteurs qu'il explique se trouvent entre les mains des élèves ; ils y recourent après la leçon quand la mémoire leur fait défaut, ou qu'ils n'ont pu saisir certaines propositions. Dans la leçon qui suit, les élèves résument de vive-voix ce qui a été dit précédemment, et répondent aux questions qui leur sont adressées. Cette méthode habitue de bonne heure l'élève à la réflexion, et le force à être constamment attentif. On donne à apprendre par cœur des morceaux de Schiller et d'autres lyriques, et, quand l'élève récite, on s'applique surtout à corriger tout ce qui pourrait sentir la déclamation, dans la mauvaise acception du mot. Dans les productions poétiques élevées et sérieuses, dans la tragédie, par exemple, les Allemands disent le vers avec une justesse et une sobriété qui étonneraient les meilleurs professeurs du Conservatoire de Paris.

L'usage des compositions hebdomadaires qu'on fait faire aux élèves en France, et d'après lesquelles on les classe, est inconnu en Allemagne, et par conséquent il n'y a pas de distribution de prix à la fin de l'année scolaire. L'utilité sérieuse de cet usage des distributions de prix ne me paraît pas tout à fait incontestable, même en France. Je suis néanmoins trop impartial pour méconnaître la gravité des considérations qui militent en sa faveur, mais je dois dire que la plus puissante de ces considérations, l'excitation précoce de l'amour-propre, n'a pas autant d'empire en Allemagne qu'en France, et que néanmoins les élèves y sont, en moyenne, sinon plus brillants, au moins d'une application plus suivie.

De ce qu'on ne donne pas de prix, il ne s'ensuit pas qu'on ne fasse aucune distinction entre un bon et un mauvais élève. Les jeunes gens sont classés tous les semestres, d'après les notes qu'ils ont obtenues. Mais dans ce classement, les facultés intellectuelles, les progrès, n'entrent pas seuls en ligne de compte. Les professeurs assemblés ont égard, pour la distribution des places, à l'application et à la conduite des élèves. La désobéissance, la légèreté chez un élève, l'empêcheront toujours d'occuper la première place, lors même qu'il la mériterait par ses facultés et par ses progrès. Ce classement semestriel et les notes envoyées tous les trois mois aux parents, sont regardés comme des moyens suffisants pour animer l'émulation.

Enfin l'époque arrive à laquelle l'élève de première doit quitter le gymnase. Il n'a plus qu'une épreuve à subir, mais cette épreuve est la plus importante de toute sa vie de gymnase. Nous voulons par-

ler de l'*examen des sortants* ou de *maturité*. Cet examen équivaut à notre examen du baccalauréat ès lettres. Sans embrasser autant d'objets, il exige plus de maturité dans l'esprit et plus de connaissances dans les langues anciennes; pour sortir avec honneur de cette épreuve, il faut une instruction solide, mûrement acquise. Si un industriel allemand s'avisait d'annoncer par la voie des journaux qu'il prépare en un an à l'examen de maturité, il en serait probablement pour ses frais d'annonces, et ne ferait que se couvrir de ridicule. Les épreuves auxquelles sont soumis les élèves dans l'examen de sortie sont de deux sortes : les compositions écrites et les épreuves orales. Voici les sujets des compositions écrites et l'ordre dans lequel elles se succèdent. Le premier jour, thème grec; le second, dissertation ou discours latin; le troisième, traduction en latin, d'au moins trois pages, d'un auteur grec, poète ou prosateur; le quatrième jour, une composition allemande; le cinquième, un travail sur une époque déterminée de l'histoire universelle ou de l'histoire d'Allemagne; enfin, le sixième, un travail sur les mathématiques, avec la solution de problèmes donnés sur la géométrie, la trigonométrie et la stéréométrie. Outre ces six compositions, on exige, dans presque tous les gymnases de l'Allemagne, une composition française de six pages au moins. Six ou sept heures sont accordées pour chacune de ces compositions, que l'élève doit faire entièrement isolé. Ses travaux sont soumis à une commission de deux membres délégués par le conseil supérieur de l'instruction, qui viendront plus tard présider l'examen oral. Lorsque les compositions sont reconnues vraiment supérieures, elles dispensent leur auteur des épreuves orales. Ce cas se présente assez souvent.

Les épreuves orales ont lieu en présence des délégués du conseil de l'instruction. Assez fréquemment, ce sont eux qui interrogent les élèves. L'examen terminé, on procède, séance tenante, à la discussion des notes. Tous les professeurs qui ont pris part à l'examen ont voix consultative. Il est bien rare que les délégués ou commissaires du conseil de l'instruction ne se rangent pas à leur avis. Ces notes comportent trois degrés : *très bien*, *bien* et *satisfaisant*. D'un autre côté, l'instruction et la conduite sont l'objet d'appréciations séparées; ainsi, tel élève qui a le premier degré *in litteris*, peut n'obtenir que le second ou même le troisième *in moribus*, et *vice-versâ*.

Le même jour encore, on délivre aux élèves leur diplôme de *maturité*, revêtu de la signature des commissaires du conseil de l'instruction, de celle du directeur du gymnase et de celles des professeurs qui ont pris part à l'examen. Ce diplôme est, en outre, revêtu

du sceau du gymnase. Il sert, de même que celui des bacheliers en France, à prendre des inscriptions dans une université.

Les examens de fin d'année ont en Allemagne autant de solennité que nos distributions de prix. Toutes les notabilités de la ville et des environs y sont invitées par l'envoi d'un programme des exercices pour chacune des classes d'un gymnase. Une dissertation de philologie, d'histoire ou de philosophie, écrite en latin, vient à la suite de ces exercices. Ce travail, confié généralement à l'un des plus jeunes professeurs, remplace nos discours d'apparat. Les examens sont clos par deux discours prononcés, l'un par un des élèves sortants; l'autre, par l'élève qui occupe la place d'honneur en première.

Nous sommes peut-être parvenu à donner une idée suffisante du gymnase allemand; il nous reste encore quelques mots à dire des *écoles réales*.

L'Allemagne, en créant ces écoles, n'a fait qu'obéir, comme nous l'avons dit, aux tendances et aux besoins de notre époque. Les progrès industriels et le mouvement commercial chaque jour activés, étendus par la facilité des relations, demandent des agents capables qui, un jour, apportent dans la pratique les ressources fécondes de la science et de la théorie. Nous avons déjà sommairement indiqué les matières sur lesquelles porte l'enseignement dans les *écoles réales*. Il nous reste à exposer la mesure et la méthode de cet enseignement.

On s'attache, dans les écoles réales, à obtenir de l'étude des langues vivantes les mêmes résultats que l'on recherche dans les gymnases par l'étude des langues anciennes, c'est-à-dire la culture, le développement des facultés intellectuelles. L'étude des mathématiques, des sciences naturelles, toujours gradués d'après les forces et l'intelligence de l'élève, devient de son côté un puissant moyen de culture, en même temps qu'elle donne des connaissances qui sont d'application pratique. Les langues vivantes, les sciences naturelles, les mathématiques sont également bien et très bien enseignées dans les *écoles réales*, parce que tous les professeurs allemands procèdent avec beaucoup d'ordre, de conscience et de méthode. L'étude du latin occupe encore, et avec raison, une place considérable dans l'enseignement de ces écoles. Cette étude facilite singulièrement celle des langues modernes; mais ce qui la rend surtout nécessaire, c'est le rôle important que l'élément romain occupe dans les mœurs, dans les institutions, dans l'histoire, en un mot, dans toute la civilisation moderne, même dans les pays germaniques.

L'enseignement est à peu près distribué dans les écoles réales comme dans les gymnases proprement dits. Dans toutes les classes des écoles réales, aussi bien que dans celles des gymnases, deux

heures par semaine sont consacrées à l'enseignement religieux. Malgré cette sollicitude, il s'en faut bien que la foi soit aussi florissante que la science et les lettres parmi la jeunesse allemande. Le protestantisme a jeté l'Allemagne dans une situation bien précaire au point de vue de la foi. Si le principe d'autorité n'est pas nécessaire en matière d'art, de lettres, ou de science, dans l'étude de la religion il devient absolument indispensable. Or, où trouver ce principe d'autorité dans une doctrine dont le dernier mot est de tout remettre en question, en laissant tout au libre arbitre de l'investigation personnelle? Aussi, nulle part les principes fondamentaux du christianisme ne paraissent-ils aussi sérieusement menacés qu'en Allemagne. Nous allons le montrer en parlant de l'enseignement universitaire.

IV. L'enseignement universitaire.

L'université allemande n'embrasse que le haut enseignement; c'est pourquoi elle est aussi nommée école supérieure (*hohe Schule*). Elle ne comprend que les quatre facultés de droit, de médecine, de théologie et de philosophie. Son essence est la liberté dans l'enseignement. Son existence est tout à fait indépendante. Elle ne relève aucunement de l'État, et n'en reçoit ni organisation ni programme. Elle nous reproduit de la sorte dans tout son éclat, le magnifique tableau des célèbres et florissantes écoles du moyen âge, auxquelles l'Europe doit en grande partie son développement intellectuel. Ce corps se gouverne lui-même; il obéit aux lois qu'il s'est données et à un gouvernement tiré de son sein. Périodiquement, chacune des universités procède à l'élection d'un sénat, et à celle d'un recteur, qui doit le présider. Ce pouvoir enseignant arrête le programme des cours universitaires, fixe la discipline des étudiants, examine les diplômes de maturité des nouveaux arrivants, et confère les grades à ceux qui ont terminé leurs études. Ces différentes opérations ont lieu sous la surveillance d'un commissaire désigné par le gouvernement, ou plutôt d'un *curateur*, ainsi qu'il est nommé dans presque toute l'Allemagne. C'est ordinairement un personnage d'une haute position politique. Toutefois, sa mission se borne à transmettre du sénat universitaire les vœux du gouvernement sur tel ou tel point de l'enseignement; il ne peut rien imposer.

Autrefois les professeurs avaient le rang de chevaliers, et, comme corps, une juridiction très étendue. Pour n'avoir plus aujourd'hui le même rang, ils n'ont rien perdu de leur ancienne considération.

Tous, professeurs *ordinaires*, *extraordinaires*, *agrégés* (*privat docenten*), sont reçus à la cour (*hof fœhig*), ce qui n'est pas une petite affaire en Allemagne, pays où le libéralisme dans les idées n'a pas de bornes, mais qui n'a pas en même temps son pareil en Europe pour la susceptibilité, en tout ce qui touche aux prérogatives du titre et à la hiérarchie.

Nulle part au monde, les études ne sont aussi honorées qu'en Allemagne, où on leur a en quelque sorte voué un culte. On ne peut s'élever haut dans l'opinion, on ne saurait s'y maintenir qu'au prix du savoir. Un savant allemand, d'un mérite réel, quelle que soit sa spécialité, est populaire dans toutes les classes. Lorsque Humboldt termina son illustre carrière, sa mort fut un deuil pour toute l'Allemagne. Liebig enseigne la chimie dans l'une des universités les moins importantes ; sollicité à bien des reprises de prendre une position plus digne de sa renommée, il lui a fallu refuser tous les avantages, toutes les distinctions, et demeurer à Giessen. A chaque fois, des manifestations se produisirent spontanément sur tous les points de la Hesse grand-ducale, et la population n'eût pas manqué de s'en prendre au gouvernement, d'un départ que l'on regardait comme un malheur public.

On compte en Allemagne vingt-deux universités : Vienne, Berlin, Munich, Kœnigsberg, Prague, Breslau, Leipsig, Wurzbourg, Munster, Heidelberg, Erlangen, Halle, Fribourg, Bonn, Rostock, Kiel, Tubingen, Goettingen, Marbourg, Giessen, Greifswalde, Iéna. Toutes sont loin d'avoir la même importance, quoiqu'elles aient toutes une organisation commune, quoique toutes réunissent les quatre facultés ; celles de Berlin et de Vienne comptent chacune au delà de deux mille étudiants, tandis qu'à Rostock il y en a deux cents à peine. Toutefois, il ne faudrait pas toujours juger de la valeur de l'enseignement d'une université par le nombre de ses étudiants. Quelques-unes de ces écoles célèbres ont une sorte de spécialité. Les universités de Vienne, de Berlin, de Wurzbourg sont fréquentées principalement par les jeunes gens qui étudient la médecine. Le droit est enseigné magistralement à Heidelberg, à Bonn, à Goettingen ; la théologie, surtout à Halle, à Breslau, à Leipsig. Nous ferons remarquer en passant que, dans presque toutes les universités allemandes, l'étude de la philologie est la compagne inséparable de la théologie. L'université de Berlin n'existe que depuis cinquante ans, et, de l'aveu général, elle prime toutes ses aînées.

Voici le programme des cours de la faculté de philosophie[1] de

[1] Le cours de philosophie, dans les universités allemandes, embrasse les belles-lettres, l'histoire, l'esthétique et les sciences.

l'université de Berlin pendant un semestre : quatre cours de géométrie, quatre cours de calcul et d'algèbre, un cours d'astronomie sphérique, huit cours de physique, sept de chimie ; plusieurs cours de zoologie, de botanique, de minéralogie et de géognosie ; pour l'histoire, l'ethnographie, la géographie, la chronologie, l'héraldique et la numismatique, treize cours en tout ; onze cours pour la rhétorique, l'esthétique, l'archéologie, l'histoire de l'art ; quarante-neuf cours de philologie ancienne et moderne, trente-deux sur la philosophie ou l'histoire de la philosophie.

Les professeurs sont nommés ou appelés par le gouvernement : il n'y a pas de concours en Allemagne. Les aspirants à une chaire universitaire se font connaître par leurs ouvrages, ou bien, ce qui arrive plus souvent encore, par des cours particuliers (*vorlesungen*). Ils débutent d'ordinaire comme membres du corps enseignant, par la position de *privat docent*.

Les cours universitaires sont faits, partie par les professeurs ordinaires, partie par les professeurs extraordinaires et par les agrégés ou *privat docenten ;* mais ces cours ne sont pas tous publics. Les professeurs les plus marquants ne font qu'un petit nombre de cours publics et gratuits, réservant leur enseignement le plus substantiel pour *lire* en particulier (*privatim* ou *privatissime*). Il en résulte que les prix exigés pour ces cours particuliers sont assez élevés, et cependant les matières qu'on y traite font partie du programme universitaire. Tandis que l'instruction primaire et l'instruction secondaire, souvent trop onéreuses aux parents en France, sont données gratuitement en Allemagne, l'enseignement universitaire, à peu près gratuit chez nous, est en Allemagne fort coûteux. Le mal n'est pourtant pas si grand qu'il paraît. Les fortes vocations en triomphent. Quand il le veut, l'étudiant le plus pauvre arrive à pouvoir suivre tous les cours, soit en donnant lui-même des leçons particulières, soit en se faisant *famulus* d'un professeur, espèce d'emploi tenant du préparateur et du secrétaire, soit encore, enfin, en obtenant des professeurs la remise des honoraires qu'ils exigent ordinairement. Les honoraires accordés aux professeurs par le gouvernement pour les cours publics et gratuits ne sont généralement pas très élevés : ils varient entre 1,200 et 3,000 thalers. Néanmoins, grâce aux cours payants, un grand nombre d'entre eux se font un revenu de 25 à 40,000 fr.

Si minime que soit la rétribution allouée par l'Etat aux professeurs d'université, elle ne laisse pas de former un chiffre notable : les universités sont en grand nombre, et chacune d'elles réunissant les quatre facultés, le personnel enseignant est fort nombreux. Pour les sept universités prussiennes, par exemple, le budget des dépenses

annuelles s'élève à 2,250,000 fr., dont 1,750,000 fr. à la charge de l'Etat. Cette dernière somme est ainsi répartie :

Berlin	570,000 fr.
Bonn	380,000
Breslau	304,000
Koenigsberg	267,000
Halle	221,000
Greifswalde	4,000
Munster	4,000

Outre ces allocations, les universités ont, comme les gymnases, des revenus particuliers, provenant de dons et legs généralement assez anciens.

L'étudiant allemand n'arrive guère à l'université avant l'âge de dix-neuf ans. Il a déjà joui d'une certaine liberté, puisque, en général, les gymnases allemands n'ont pas d'internes. Le brusque passage de la demi-indépendance de ses premières années à une liberté presque entière ne serait donc pas fort à craindre pour l'étudiant, quand cette liberté lui serait laissée tout entière. Mais cette sorte de sollicitude paternelle qui veillait sans cesse sur l'adolescent du gymnase ne fait pas défaut à l'étudiant séparé de sa famille. Il n'arrive jamais à l'université sans que, par les soins de ses parents ou par ceux du recteur du gymnase qu'il vient de quitter, il se trouve muni d'une recommandation pour un des professeurs, qui dès lors ne le perd pas de vue. Huit jours après avoir pris son inscription, dans des délais fixés, l'étudiant est tenu de se présenter devant le doyen de la faculté. Il doit le faire également lorsqu'il passe d'une faculté à une autre. S'il manquait à remplir cette formalité, il aurait à payer deux fois les droits d'immatriculation. Tout changement de domicile doit être indiqué dans les vingt-quatre heures. Enfin, outre son certificat de maturité, l'étudiant étranger à une ville doit fournir un certificat de bonne vie et mœurs.

A ces conditions, l'étudiant devient *citoyen académique* pour toute la durée de son séjour à l'université. Il fait partie comme tel d'une république studieuse, qui le protége comme un de ses enfants. Avant d'être le sujet de l'Etat ou de la cité, il est le sujet du sénat universitaire, auquel seul incombe la police des étudiants, et qui juge de leurs affaires avec autant d'autorité que d'affection. Pour les étudiants comme pour les professeurs, on ne saurait concevoir un ordre de choses plus rationnel.

L'étudiant allemand, dans ses mœurs, dans ses habitudes, dans ses plaisirs, diffère radicalement de l'étudiant français. D'abord, il

constitue une sorte de caste à part, jouissant encore aujourd'hui de certains priviléges, mais il se distingue des autres étudiants de l'Europe bien plus encore par sa manière de vivre et par son extérieur que par tout le reste. Les bottes à l'écuyère, les surtouts garnis de brandebourgs, les rubans bariolés, insignes des corporations, lui composent un costume spécial et singulier. Les *commerces* ou *comans* de bière (Bier-Coman, Bier-Commerz), qui durent quelquefois des journées, occupent une bonne partie du temps de l'étudiant de première année, désigné en Allemagne sous le nom de renard (fuchs), sans doute par antiphrase. On sait combien les duels sont fréquents dans les petites universités. L'étudiant allemand se bat à la rapière. Cette arme, aussi longue et aussi lourde que les lattes de nos carabiniers, ne fait pourtant pas autant de victimes qu'on le pourrait croire, les adversaires ne visant qu'à se balafrer le visage ou à se taillader les bras et les poignets. Dans les cérémonies, l'étudiant allemand est imposant et grave. Son costume, presqu'entièrement moyen âge, est pittoresque et s'harmonise on ne peut mieux avec celui des professeurs. De même que les élèves des gymnases, le corps des étudiants de chaque université donne tous les hivers plusieurs concerts et plusieurs bals. La meilleure société s'y rend avec empressement; il n'est même pas rare d'y voir paraître le souverain du pays. Tout se passe dans ces fêtes avec autant d'urbanité, on y trouve autant de luxe et de profusion que si la fête était donnée par un prince. Quelques femmes de professeurs font les honneurs de ces solennités. Les *seniores* des différentes corporations, avec les insignes de leur dignité, veillent à ce que tout se passe avec une régularité parfaite.

Malgré toute la surveillance dont il est l'objet, l'étudiant allemand, celui de première année surtout, perd beaucoup de temps; cependant, se trouvant sans cesse au milieu de ses camarades, obligé tous les jours de paraître aux cours de l'université, il ne peut prendre des habitudes complètes de dissipation. Aussi les paresseux incorrigibles, les étudiants de septième ou de huitième année, connus sous le nom de *têtes moussues*, sont-ils devenus très rares. D'ailleurs, après quelques avertissements préalables, les oisifs sont éloignés de l'université. Il y a quatre espèces d'exclusions : *consilium abeundi*, *relegatio*, *demissio*, *relegatio cum infamia*. Dans ce dernier cas, on se trouve réellement retranché du corps des étudiants, car il existe entre presque toutes les universités allemandes des cartels ou engagements réciproques de ne point accepter les étudiants qui auraient encouru ailleurs l'exclusion.

Chacun est libre d'étudier dans telle université allemande qu'il lui plaît; cependant l'*examen d'état* (staats-examen) doit être subi par

le candidat dans une des universités de son pays. L'un des motifs de cette prescription est sans doute, pour chaque pays, de bien s'assurer par lui-même de la valeur du sujet auquel il confère un grade; de plus, on conserve ainsi le profit des droits perçus pour ces examens, droits qui s'élèvent, par exemple, pour le titre de docteur en théologie, dans presque toutes les universités allemandes, à la somme de 1,200 fr.

Dans presque toutes les universités allemandes, on trouve encore aujourd'hui une institution qui date certainement des premiers temps de leur existence : nous voulons parler des *stipendia* et des *convicten.* Il s'agit d'une rente fondée par un particulier, par une corporation ou par une ville, dont bénéficie un étudiant qui remplit les conditions imposées par le légataire. Quelques-uns de ces bienfaiteurs, afin de prévenir un mauvais emploi de leurs largesses, ont fondé des tables où, pendant toute l'année, les étudiants qui ont obtenu un de ces *convicten*, viennent prendre un ou deux repas, soit à certains jours de la semaine, soit tous les jours. On ne trouve rien d'humiliant dans cette coutume, et des jeunes gens appartenant à des familles aisées ne dédaignent pas de s'asseoir à ces tables frugales, jusqu'à ce qu'ils aient occasion de céder leurs droits à des camarades moins favorisés qu'eux des dons de la fortune.

Dans la première moitié de ce siècle, l'Allemagne a fourni en grand nombre, dans toutes les branches du haut enseignement, des hommes qui ont rempli le monde de leur nom. Il suffit de citer les Humboldt, les Liebig, les Fichte, les Schelling, les Hégel, les Neander, les Dieffenbach, les Schoenlein. Cependant, en dehors de la littérature, c'est-à-dire à l'égard de la théologie et de la philosophie, les Allemands ne doivent être ni imités, ni enviés. L'enseignement de la théologie, dans le plus grand nombre des universités allemandes, vise ouvertement à saper toutes les bases du christianisme pour y substituer des doctrines d'un rationalisme plus ou moins tranché. En Prusse, on a essayé de s'opposer à l'invasion du mal, mais les efforts des rois Frédéric Guillaume III et Frédéric Guillaume IV ont été tout à fait vains. Il devait en arriver ainsi : la Réforme continue son œuvre de négation, qui ne s'arrêtera pas.

Nous ne dirons rien de la philosophie allemande, sinon que beaucoup de gens l'admirent, bien certainement un peu sur parole. C'est du moins le sentiment d'un homme très compétent en cette matière, M. Ch. de Rémusat. Nous croyons comme lui qu'Hégel est beaucoup plus célèbre en France qu'il n'y est connu, et qu'on ne saurait reconnaître la vérité dans le matérialisme vulgaire qui est le dernier mot de la trop fameuse doctrine de l'identité de l'être. Espérons que, sous

l'impulsion de quelqu'homme de génie, la philosophie allemande sortira de cette voie dangereuse.

Nous croyons en avoir dit assez pour faire connaître la marche et l'esprit général des études en Allemagne. Quelques parties de cet exposé seraient de nature à suggérer certaines considérations, certaines observations peu flatteuses pour l'amour-propre français. A tout prendre néanmoins, il faut reconnaître que le génie de chaque nation se reflète dans leurs systèmes respectifs d'enseignement. Si celui de la France a plus d'éclat, plus de vivacité, il est sujet par cela même à laisser en arrière un plus grand nombre d'intelligences lourdes ou débiles, tandis que l'enseignement allemand marche en quelque sorte à pas comptés, pour ne laisser personne en route. Malgré les défectuosités de cet enseignement, défectuosités que nous n'avons voulu ni atténuer, ni dissimuler, il lui reste un mérite sérieux, incontestable, celui de l'esprit de suite et de la solidité.

A. CHARLIER DE STEINBACH.

LES CABALES LITTÉRAIRES

AU XVIIIe SIÈCLE

Lamotte habitait la rue Guénégaud, une des plus froides de Paris. Il avait coutume de monter tous les matins dans sa chaise et de gagner le quai du Louvre, pour y ranimer au soleil sa vieillesse précoce et frileuse. Lorsqu'il avait fait sa provision de chaleur, il entrait au café Gradot, qui est devenu le café Manoury, où se réunissaient, — comme autrefois, Molière, Boileau et Chapelle, au cabaret de la Pomme-de-Pin, — l'abbé Pons, l'ex-capitaine La Faye, l'économiste Melon, les mathématiciens Nicole, Maupertuis et Saurin.

Pénétrons dans ce cercle littéraire, à la suite de Duclos, qui nous en ouvre la porte dans ses excellents Mémoires, qui ont pour unique défaut d'être trop courts. Il eut lui-même pour introducteur La Faye, dont il nous donne le croquis que voici : « C'était un homme très aimable, et qui aurait pu servir de modèle à ce qu'on appelle les gens du monde. Il jouissait d'une fortune considérable, tenait une bonne maison et y rassemblait souvent compagnie choisie de différents états. Son frère aîné, capitaine aux gardes, homme d'esprit et fort instruit, ajoute Duclos, avait formé la plus belle bibliothèque qu'un particulier pût avoir, et dont le catalogue est, je crois, le premier qui ait été imprimé, et qui ait servi à l'ordre de ceux qui ont paru depuis. » Le capitaine La Faye, ayant eu la jambe emportée d'un boulet de canon, fut obligé de quitter le service, et, peut-être

consoler, se renferma dans sa bibliothèque, sur laquelle il mit pour inscription :

Me læsit Mavors, læsum mulcère Camœnæ.

Faisons remarquer, en passant, que ceux qui portent l'épée inclinent tout naturellement, dans leurs loisirs, à traduire Horace ou à l'imiter. Le bonhomme Epicure, croyons-nous, est pour beaucoup dans cette tendance. — Voltaire a dit de La Faye, l'ex-capitaine :

Il a réuni le mérite
Et d'Horace et de Pollion,
Tantôt protégeant Apollon,
Et tantôt chantant à sa suite.

Cela signifie, en prose, que La Faye avait la passion des lettres, et que, non content de pratiquer l'ode avec talent, il jouait le rôle de Mécène à l'occasion. Il fut, à l'Académie, le successeur de Valincour, à qui Boileau adressa sa onzième satire. Il était secrétaire du cabinet du roi, et le duc de Bourbon le chargea d'une mission assez singulière. Ce prince, ayant eu la fantaisie de se marier, dépêcha La Faye en Allemagne, pour y choisir la princesse dont la figure lui agréerait le plus. Il déclarait s'en rapporter au bon goût de son envoyé. La Faye donna la pomme à Caroline de Hesse Rhinsfeld, qui devint la femme de l'ancien amant de la marquise de Prie, et qui fut loin d'avoir à se féliciter de la préférence dont elle avait été l'objet.

« Lamotte, à qui j'avais été annoncé par La Faye, dit encore Duclos, me fit assez d'accueil pour m'en attirer de la part de l'assemblée. » Il trace de Lamotte le portrait le plus flatteur.

Présentons un à un les autres membres de cette réunion.

Collé raconte que, dans sa jeunesse, il voyait souvent Maupertuis accompagner Lamotte au café Gradot, à son début, quand il traitait du bel esprit. A l'entendre, c'était un intrigant de la pire espèce, un géomètre qui ne savait que les éléments de la géométrie, se louant sans cesse et se faisant louer « par un tas de grimauds subalternes, par un nombre prodigieux de sots, par des femmes de qualité auxquelles il persuada d'apprendre la géométrie, mode qui a duré deux ou trois ans et à la tête de laquelle se mit Mme d'Aiguillon. » L'auteur de *la Partie de chasse d'Henri IV* manque de mesure, selon une habitude invétérée. Maupertuis n'était pas, il est vrai, un savant de premier ordre, mais il était encore moins un savant méprisable. La postérité, qui juge à froid, est obligée de le reconnaître, tout en regrettant les écarts de son outrecuidante vanité, et tout en riant des plaisanteries dont Voltaire le harcela dans la *Docteur Akakia*. — Maupertuis portait une perruque écourtée et un habit de forme fantasque,

pour attirer les regards; travers qu'on ne se sent pas le courage de lui reprocher, quand on songe à Jean-Jacques déguisé en Persan. Il avait débuté dans les sciences sous la direction de François Nicole. Ce dernier s'était signalé comme géomètre dès l'âge de dix-neuf ans. Il envoya, en 1706, à l'Académie, un curieux *Essai de la théorie de la roulette*. En 1717, un Lyonnais, du nom de Mathulon, se vantant d'avoir découvert la quadrature du cercle, et ayant déposé chez un notaire une somme de trois mille livres, que devait gagner celui qui le contredirait victorieusement, Nicole répondit à ce défi par une réfutation catégorique, et, malgré la modicité de sa fortune, donna les trois mille livres à l'Hôtel-Dieu de Lyon. — Il n'était géomètre que dans son cabinet. Il aimait les lettres et le monde. On lui faisait le meilleur accueil chez la comtesse de Caylus, le duc de Villeroy, les Pontchartrain, le comte de Ségur, le duc de Mortemart et le comte de Nocé. Il aurait pu tirer bon parti de l'amitié que lui témoignait le favori du régent, mais il était exempt de toute ambition.

Saurin ne suivait pas la même ligne de conduite que son collègue de l'Académie des sciences. Le désintéressement de Nicole devait le faire sourire de pitié, lui qui, ministre protestant en Suisse, était venu, en France, troquer sa religion contre une pension de quinze cents francs. Si l'on en croit de méchantes langues, il aurait, du même coup, esquivé une condamnation pour vol. On serait plus disposé à l'absoudre s'il s'était converti à l'honnêteté; mais on doute qu'il se soit amendé, accusé qu'il fut d'avoir mis la main aux couplets de Rousseau.

L'économiste Melon avait été inspecteur-général des fermes à Bordeaux, puis successivement commis du cardinal Dubois et de Law, et enfin secrétaire du duc d'Orléans. Voltaire l'a qualifié d'esprit systématique. Il a dit plus tard, à propos de son ouvrage contre les *Réflexions politiques sur les finances et le commerce* de Du Tot « le livre aussi petit que plein de M. Melon, le premier homme qui ait raisonné en France par la voie de l'imprimerie, après la déraison universelle du système de Law. »

Nous avons gardé, pour la fin, le second de Lamotte dans sa guerre contre les Anciens, — l'abbé de Pons, qui s'intitulait lui-même *le bossu de M. de Lamotte*. Cet abbé avait eu quelque peine à s'habituer à la saillie de son échine. On prétend même que, pour l'aplanir, il s'était fait promener un rouleau de bois entre les deux épaules. Mais de cette opération primitive il n'avait obtenu d'autre résultat que des contusions. — Lamotte l'a célébré dans l'impromptu suivant :

Amis, on dit que la Nature
De cette aimable créature
Ayant fait le corps si petit,

Pour dédommager la matière,
Fit un paquet tout plein d'esprit
Qu'elle lui mit sur le derrière.

L'abbé avait toujours été en fond d'esprit. Il fut, à l'âge de vingt-trois ans, élu chanoine de Chaumont; un concurrent, l'abbé Denys, tenta de faire casser son élection, en le dénonçant comme impropre au service divin : « Le sieur de Pons, disait-il, a un corps bossu et contrefait : il est moins homme que nain ; la singularité de son extérieur frappe de surprise et peut scandaliser les faibles. » A quoi répondit simplement l'abbé de Pons : « Je ne sais si l'amour-propre m'a fasciné les yeux, mais il me paraît que mon peintre n'a pas flatté son modèle et que je puis à présent me montrer avec confiance. Je déclare donc ici à M. de Blaru (l'avocat du sieur Denys), que, loin d'être offensé de son ridicule portrait, je lui sais au contraire fort bon gré de son travail. Un honnête homme ne doit jamais s'offenser des reproches qui n'ont pour objet que des défauts ou des infirmités corporelles..... Je ne rougis point en avouant les défauts corporels que m'a donnés un accident involontaire et imprévu ; ces défauts ne souillent point l'âme, et l'Eglise les méconnaît dans ses ministres, pourvu qu'ils ne soient pas d'une espèce à les rendre inhabiles aux fonctions du ministère, ou que leur aspect ne soit pas affreux au point qu'ils puissent être occasion de scandale aux fidèles. Il n'a pas semblé à l'Eglise que j'eusse aucun défaut ou aucune infirmité de cette dernière espèce, puisqu'elle m'a honoré du sous-diaconat, qui est un ordre majeur. » Melon a dit de l'abbé, dans la notice qu'il a mise en tête de ses œuvres : « Il avait un beau visage et une physionomie extrêmement prévenante, qui portait l'image de la candeur de son caractère. » C'était, en fin de compte, un agréable bossu.

L'abbé de Pons triompha aisément de son compétiteur, mais, durant le procès, ayant poussé jusqu'à Paris, et, au frottement des gens de lettres, ayant pris feu pour pour un de leurs drapeaux, il donna sa démission de chanoine et de provincial, pour aller se jeter au milieu de la mêlée. Il s'enrôla dans les rangs des Modernes, commandés par Lamotte, qui renouvelait la lutte commencée par Boisrobert et continuée par Desmarets de Saint-Sorlin, Fontenelle et Perrault.

On connaît toutes les phases de cette longue campagne contre les Anciens, à laquelle prit part la république des lettres tout entière, depuis Themiseuil de Saint-Hyacinthe qui frappait, non sur Homère, mais sur ses champions, jusqu'au jeune Marivaux qui se moquait des deux camps. Les drapeaux étaient tenus d'un côté par Houdard de Lamotte, de l'autre par Mme Dacier. L'abbé de Pons n'était pas le dernier au feu. On a qualifié ce dernier de caudataire. Il mérite

quelque peu cette épithète, car il a dépensé presque tout son esprit au service de Lamotte. A sa suite, il a méconnu la poésie! « Les vers, dit-il aussi, ne plaisent point par eux-mêmes; il nous a fallu un long commerce avec eux pour n'être pas choqués de leur démarche affectée. » Et comme il s'écrie avec bonheur : « Grâce à Dieu et à M. de Lamotte, nous savons à quoi nous en tenir sur *l'Iliade* : ce n'est qu'un beau monstre! » Voilà ce qu'il répétait sur tous les tons, de sa plume tapageuse et de sa voix bruyante au café Gradot. Ici, il ne rencontrait aucun contradicteur, si ce n'est La Faye qui a proclamé sa dévotion aux neuf muses, dans une ode adressée à Lamotte et dont une strophe a été beaucoup trop vantée.

Quant à l'économiste Melon et aux géomètres Saurin, Maupertuis et Nicole, quelle mine faisaient-ils en pareille compagnie? Il causaient avec Lamotte, qui entre temps, parlait science en homme d'esprit qu'il était. Quelquefois Melon se détachait du groupe pour aller opiner de la tête en faveur de l'abbé de Pons et de Maupertuis, et pour lâcher quelque phrase dans le goût de celle-ci : « Moi, je n'ai jamais lu Molière [1]. » Il fallait que ce mathématicien acquît de l'originalité, n'importe à quel prix.

Duclos ne fit, pour ainsi dire, que passer au café Gradot. Il s'en explique en ces termes : « Comme j'étais venu me loger dans le quartier du Luxembourg, où j'avais fait des connaissances qui m'étaient chères, je préférai d'aller au café Procope, voisin de la comédie, que j'aimais beaucoup. »

La querelle de Mme Dacier et de Lamotte s'éteignit dans une coupe de vin généreux, à la table de Valincour, ami des deux parties. On but à la santé d'Homère, et tout fut dit. Nous nous trompons : pour sceller solennellement ce traité de paix qui avait été conclu le dimanche des Rameaux de l'année 1716, *le jour du pardon*, Lamotte eut la galanterie d'adresser à son adversaire de la veille un bouquet de vers qui n'avaient que l'intention d'être lyriques, mais qui étaient si parfumés d'éloges que Mme Dacier n'eût pas respiré avec plus de délices l'arôme d'un nouveau chef-d'œuvre d'Homère, fraîchement déterré. Mlle de Launay, qui avait, selon ses expressions, représenté la neutralité au dîner de la réconciliation, raconte, avec sa gaieté habituelle, une scène plaisante qui est toute une moralité conjugale. C'était vers l'an 1720. Le mari de Mme Dacier, sorte de mari de la reine, comme nous dirions aujourd'hui, venait d'être frappé au cœur et montrait une désolation de veuf inconsolable. « Quelle femme, disait-il au milieu de ses sanglots, pourrait remplacer celle que j'ai perdue? » — « Mlle de Launay, » répondit le maréchal de La Ferté, de-

[1] *Journal de Collé*, t. II, p. 297.

vant qui se reprodnisait pour la centième fois cette lamentable exclamation. Et Dacier de s'essuyer les yeux en toute hâte et de courir chez Valincour pour le charger de la demande en mariage, en y joignant l'offre de tout son bien. Mais il comptait sans la marquise de Lambert, une *moderne* obstinée, qui dit à Mlle de Launay : « Que feriez-vous d'un homme tout hérissé de grec et quel cas ferait-il de vous qui n'en savez pas un mot? » Mlle de Launay hésitait, mais elle finit par se rendre aux exhortations de la duchesse du Maine, qui s'unissait à Mme de Lambert. Elle dû se repentir amèrement de son refus, car elle n'eût pas tardé à jouir de la liberté qu'elle ambitionnait, souveraine maîtresse d'une fortune facilement gagnée : Dacier mourut en 1722, dans la peau de vieff inconsolable qu'il avait reprisé comme on reprend un habit de rechange.

Le successeur de Gradot, Manoury, se piqua d'honneur : pour se montrer digne de sa clientèle lettrée, il écrivit un *Essai sur le jeu de Dames à la polonaise*.

II. — LE CAFÉ DE LA VEUVE LAURENT

Quelquefois, pour changer d'air, Lamotte se rendait dans un autre cercle littéraire de son quartier, le café de la veuve Laurent, qui s'ouvrait rue Dauphine, au coin de la rue Christine, et où il rencontrait encore le géomètre Saurin et l'ex-capitaine La Faye, — en compagnie du frère aîné de ce dernier, de Boindin[1], qui, avec le titre d'athée, cumulait celui de procureur général des trésoriers de France; des poètes Rousseau, Roy et Danchet; de l'abbé Alary; d'un certain de Rochebrune, agréable chansonnier; de Pécour, le maître de ballet, et de quelques menus lettrés qu'un caprice amenait dans ces parages.

Le grand scandale de l'époque, les couplets de Rousseau, compromit toute l'histoire de la réunion de la rue Dauphine. Pour éclairer, autant que faire se peut, cette ténébreuse affaire, il faut raconter la vie même de celui dont le nom y est resté attaché.

Jean-Baptiste Rousseau naquit, le 6 avril 1671, dans une échoppe de cordonnier. Une petite succession tira de cette situation misérable son pauvre père, qui se saigna à blanc pour donner à son fils une éducation libérale, comme on dit aujourd'hui. Il le destinait à l'église, mais il eut le bon sens de ne pas le pousser dans cette voie.

[1] On prétend que c'est à l'occasion de Boindin que la censure théâtrale fut inventée : cette mesure aurait été prise à la suite de sa comédie, *le Bal d'Auteuil* (1702), trouvée trop libre par le roi.

Rousseau était loin d'avoir l'horreur de l'emploi : il se montra impatient de tout frein. Placé chez un procureur, au lieu de mordre à la chicane, il dévorait Catulle ; et, si la porte restait entrebâillée, il s'évadait pour courir aux spectacles. Le procureur, qui s'appelait Gentil et qui ne craignait pas de faire mentir son nom, administra une vigoureuse correction au clerc indiscipliné et le mit dehors. A quelque temps de là, Rousseau faisait jouer sa comédie du *Café*, pièce médiocre qui n'annonçait ni esprit ni invention, et qui lui attira cette épigramme :

Le café toujours nous réveille ;
Cher Rousseau, par quel triste effort,
Fais-tu qu'ici chacun sommeille ?
Le *Café* chez toi seul endort.

Il était arrivé à l'âge de vingt-trois ans, et, se trouvant sans autre ressource qu'une belle main, il entra, en qualité de copiste, dans la secrétairerie du duc de Tallard, notre ambassadeur en Angleterre ; mais il n'y fit qu'un court séjour. Avec un tel tempérament, que devenir dans un pareil pays ? Il décocha des traits contre tout le monde, même contre son patron, qui le pria de repasser la Manche.

De retour en France, Rousseau entra au service de l'évêque de Viviers, qu'il ne tarda pas à scandaliser et qui le congédia comme un valet mal appris. Il eut le même sort chez le baron de Breteuil, l'introducteur des ambassadeurs, et chez Rouillé, l'intendant des finances : il avait fait contre le premier une satire intitulée *la Baronnade*, et avait vilainement parodié une chanson adressée par le financier à une demoiselle de Louvancourt.

Dégoûté du métier, Rousseau essaya d'aborder de nouveau le théâtre, et obtint un succès avec sa comédie du *Flatteur*, où il montrait une assez grande entente de la scène et une souplesse de style que n'avait guère fait présager la comédie du *Café*. Le bruit de ce triomphe vint aux oreilles de son père, dont la boutique était située rue des Noyers, et qui se glissa au parterre comme un simple spectateur, c'est-à-dire avec son argent. Bientôt il fut impossible au brave homme de contenir sa joie : les applaudissements l'enivraient ; il se démenait en criant : « C'est mon fils !.... c'est moi qui suis le père de l'auteur ! » Puis voilà que, tout à coup, il aperçoit Rousseau à quelques pas de lui ; il se précipite..... Rousseau a disparu..... Il le poursuit, et, l'atteignant, l'enveloppe de ses bras et l'inonde de ses larmes : « Ah ! dit-il, cette fois, vous ne méconnaîtrez plus votre père ! — Vous, mon père ! » répond Rousseau d'un ton dédaigneux, et il s'éloigne sans prendre garde aux murmures qui éclatent autour de lui. Boindin, présent à cette scène avec l'acteur La Thorillière, saisit le mauvais fils par le bras, et, d'une voix indignée : « C'est

honteux ! dit-il ; vous n'entendez pas même les intérêts de votre vanité..... Il y aurait eu de la gloire à reconnaître votre père ; et, si vous avez à rougir, c'est de l'avoir méconnu. » La leçon ne fut pas perdue : Rousseau prouva bientôt à Boindin qu'il était capable d'une certaine espèce de reconnaissance.

Pour échapper désormais aux outrages de la tendresse paternelle, Rousseau prit un masque : il se couvrit du pseudonyme de Verniettes, nom qu'il dérobait à un individu qui avait été son collègue chez le procureur Gentil. Ce fut sous ce déguisement qu'il s'établit dans l'hôtel du prince d'Armagnac, grand-écuyer de France. Mais le hasard, cet implacable metteur en scène, lui préparait un coup de théâtre. Un jour que le faux Verniettes était assis auprès du prince, entre le cordonnier de la rue des Noyers, qui venait chausser son noble client. Ils ne s'attendaient ni l'un ni l'autre à se trouver face à face : le fils pâlit et rougit tour à tour ; tour à tour le père s'indigne et s'attendrit : il finit par éclater en plaintes amères. Le prince intervient et gourmande Rousseau, qui reste impassible. — Le lendemain, Boindin, revenant à la charge, faisait circuler une épigramme qui se terminait ainsi :

Le dieu, dans sa juste colère,
Ordonna qu'au bas du coupeau
On fît écorcher le faux-frère,
Et que l'on envoyât sa peau
Pour servir de cuir à son père.

Rousseau témoigna autant de sensibilité lorsqu'il apprit la mort de ce vieillard qu'il avait tué de chagrin : il n'eut pas même l'hypocrisie de porter le deuil.

Il quitta ensuite l'hôtel d'Armagnac et se faufila chez le gendre de Lulli, Francine, maître d'hôtel du roi et directeur de l'Opéra, qui lui demanda un libretto. Il présenta une façon de tragédie, *Jason ou la Toison d'or*, laquelle fut mise en musique par Colasse et tomba lourdement. Francine, en galant homme, lui donna cent pistoles et l'engagea à tenter une autre épreuve. Rousseau ne fut pas plus heureux avec son opéra de *Vénus et Adonis* ; et le directeur, pour pallier ce nouvel échec, lui ayant fait encore cadeau de mille francs, il attesta sa gratitude dans *la Francinade*, gredinerie aggravée de rimes riches, — où, entre autres gracieusetés, il dit de l'homme qui l'avait cordialement accueilli, et qui l'avait pécuniairement consolé de deux chutes, dont ses propres intérêts avaient dû souffrir :

Le directeur de ce bureau de joie (l'Opéra)
Est un ribaud des plus francs qui se voie,
Pipeur, escroc, sycophante, menteur,
Fléau des bons, des *méchants* protecteur.....

Rousseau n'eut que ce qu'il méritait : on lui appliqua le dernier hémistiche.

Il s'excrimait alors aussi, — car il avait une perpétuelle démangeaison de rimer des impertinences, — contre ses *amis* du café de la veuve Laurent. « C'était, dit Voltaire, une école d'esprit, dans laquelle il y avait un peu de licence. » Rousseau s'était mêlé de la guerre des anciens et des modernes, et avait tiré sur ces derniers, qu'il appelait des Achille et des Hector de cafés. Il en voulait à Lamotte du succès obtenu par le ballet de *l'Europe galante*. Il en voulait à Boindin, à Saurin et à La Faye le jeune, des applaudissements qu'ils avaient prodigués à Lamotte et qui étaient autant de coups de sifflets à l'adresse de *Jason* et de *Vénus et Adonis*. Il commença par déchirer les fables de son heureux rival et par dénoncer à la Sorbonne

Cet athée au teint blême, à l'œil triste,
Qui de Servet s'est fait évangéliste.

Danchet, ayant eu le tort de réussir à l'Opéra avec son *Hésione*, fut mordu à belles dents, ainsi que Campra, l'auteur de la musique, et Pécour, l'ordonnateur du ballet. — Il répondit par une prophétie :

Que ton fiel se distille
Sur tout l'univers :
Nouveau Théophile[1],
Sers-toi de son style,
Mais prains ses revers.

Pécour employa un autre langage : rencontrant Rousseau, dans le cul-de-sac de l'Opéra, il le menaça de sa canne et l'eût bâtonné sans pitié si le coupable ne lui eût demandé pardon. Echappé au péril, Rousseau ne se tint pas pour battu. Il se mit, avec une ardeur fébrile, à brasser quantité d'épigrammes d'une violence inouïe ou d'une rare gaillardise. Il était de tous les soupers du Temple et payait son écot en rimes ordurières. Quelquefois, pour faire sa cour au duc de Bourgogne, qui était d'une dévotion notoire, il se livrait à la traduction des psaumes. Et, quand ce prince lui reprochait de mêler « le sacré au profane, » il ripostait cyniquement que ses épigrammes étaient les *Gloria patri* de ses psaumes. Il disait encore, à propos de ses contes graveleux sur les moines : « Il n'y a point de salut hors de l'Eglise. »

Lamotte, si patient qu'il fût, se lassa des insultes de Rousseau. Il répliqua par son *Ode sur le mérite personnel*, cri d'indignation arraché à un honnête homme vilipendé.

[1] On sait que Théophile de Viau fut condamné à mort pour sa participation au *Parnasse satyrique*.

Que j'aime à voir le sage Horace
Satisfait, content de sa race,
Quoique du sang des affranchis !
Mais je ne vois qu'avec colère
Ce fils tremblant au nom d'un père
Qui n'a de tache que son fils.

La riposte de Lamotte se compliqua d'une complainte, improvisée par Autreau, assez pauvre peintre, qui avait eu sa part d'outrages :

Or, écoutez, petits et grands,
L'histoire d'un ingrat enfant.....

La biographie de Rousseau s'y trouve dans son entier. Ce fut pour lui la plus sanglante des humiliations. On avait résolu de faire chanter ces folles rimes à sa porte par les aveugles du Pont-Neuf. Lamotte eut la générosité de s'opposer à l'aubade et la bonhomie de consentir à une réconciliation impossible, qui fut tentée chez le vieux Boileau.

Ce n'était qu'une trêve. — Voici que Rousseau brigue une place à l'Académie, qu'il a conspuée : elle l'écarte pour donner la préférence à Lamotte. Et d'écumer de rage, et de vomir sur ce dernier et sur sa suite des couplets infâmes qui n'ont sali que leur auteur, mais qui l'ont sali à jamais. Cette fois, il fut bel et bien bâtonné, et de la bonne façon, — par un des plus maltraités, le capitaine La Faye, qui, selon les termes de d'Alembert, « exerça contre lui toute la rigueur d'une vengeance militaire. » Houspillé jusque dans le Palais-Royal, Rousseau actionna en justice le capitaine, qui, de son côté, introduisit une demande reconventionnelle. Le major des gardes, Contades, s'entremit et arrangea l'affaire. Le battu retira sa plainte : il devait recevoir cinquante louis comme indemnité de la critique contondante dont il avait été l'objet. Mais les événements qui survinrent le privèrent de ce topique.

Écrasé sous le poids du scandale produit par ses derniers couplets, Rousseau essaya de se relever et de se blanchir, en accusant de ses propres infamies un homme qui l'avait fait ignominieusement chasser du café de la rue Dauphine, et qui, par son apostasie intéressée, avait soulevé contre lui-même l'opinion publique. Il suborna un garçon savetier qui s'engagea à déposer que Saurin l'avait chargé de porter les couplets à domicile ; puis il alla tout en larmes se jeter aux pieds de Mme Voisin, femme du ministre de la guerre, qu'il parvint à gagner à sa cause et qui décida le lieutenant-criminel Le Comte à décréter Saurin de prise de corps. Celui-ci fut arrêté le même jour (24 septembre 1710), enfermé au Châtelet et interrogé sans désemparer. L'interrogatoire était à peine fini que l'on passa au récolement et à la confrontation. Tout fut mené avec une précipitation lou-

droyante. L'esprit de partialité qui avait présidé à cette procédure attira au lieutenant criminel une verte semonce du chancelier Pontchartrain. Effrayé de la pression exercée par Mme Voisin, Saurin lui adressa, le 8 octobre, une supplique éloquente de dignité : « Quoique j'aie le malheur de n'être connu à la cour que par les idées affreuses qu'y a données de moi un cruel ennemi, j'ose me jeter à vos pieds et implorer votre justice contre la protection même que vous avez accordée à mon accusateur. Il en fait ici contre moi un abus violent; elle prévient les juges..... Eh, quel regret n'auriez-vous pas, madame, si vous reconnaissiez dans la suite que cette puissante protection eût servi à opprimer un innocent? Il ne s'agit pas de justifier et de sauver le sieur Rousseau; il s'agit de me rendre coupable et de me perdre. Je laisse, madame, à votre sagesse et à votre piété à juger si vous me connaissez assez pour ne pas douter que je ne sois un scélérat, que vous pouvez sans scrupule accabler sous le poids des plus vives sollicitations. »

L'argument principal que Saurin faisait valoir à sa décharge, c'était les invectives accumulées à son endroit dans la pièce incriminée. Rousseau avait à l'avance paré le coup : « Mais, avait-il dit, un homme fait-il des vers effroyables contre lui-même ? A la vérité, cela n'est pas ordinaire ; mais c'est une malheureuse nécessité pour celui qui veut diffamer, sans se commettre, une société dont il est membre, et en rejeter le soupçon et la peine sur un ennemi qu'il veut rendre odieux à toute la terre. Aurait-on jamais cru Rousseau l'auteur de cette horrible satire si Saurin y eût été épargné? Non, sans doute. Mais, comme l'amour-propre trahit toujours les hommes, l'auteur n'a pu s'empêcher d'y exalter d'abord son zèle contre les frondeurs, et ses airs grondeurs contre la morale corrompue. Il se donne, de sa grâce, les qualités de bon sujet et de bon chrétien ; après quoi il faut qu'il se dise quelques injures vagues pour se faire plaindre..... » — « J'avoue, dit à son tour Saurin, que ce n'est point là l'essai d'un scélérat, et qu'il faut être bien habitué à la perfidie pour la pouvoir pousser jusqu'à ces excès : mais qui en croira-t-on plus capable qu'un homme qui a désavoué son père dès son enfance, qui l'a fait mourir de chagrin par ses ingratitudes, qui lui a refusé les derniers devoirs, qui a calomnié ses maîtres, ses amis, ses bienfaiteurs, qui fait trophée de satires, d'impudence et d'impiété, et qui pousse enfin l'audace jusqu'à me faire demander par mon juge comment je nie d'avoir fait les couplets en question, moi qui conserve des épigrammes infâmes[1] ? Et ces épigrammes qu'il me reproche de conserver, ce sont les siennes ! »

[1] « On a trouvé sous mon scellé une copie des épigrammes du sieur Rousseau. Lorsque

Saurin sortit triomphalement de prison, le 12 décembre 1710, accompagné d'une trentaine de personnes qui l'avaient attendu à sa sortie, et qui, après force embrassades, le ramenèrent chez lui, en ne cessant de l'accabler de marques de sympathie. — Le lendemain, il informait contre son accusateur et allait, avec Lamotte, dîner chez le premier président de Mesmes. Rousseau se déroba aux poursuites en se cachant d'abord chez Mme de Ferriol, puis au noviciat des jésuites, qu'il chercha vainement à mettre dans ses intérêts. Pendant l'instruction, il s'enfuit à Soleure, près de l'ambassadeur de France, le comte du Luc, pour qui il avait une lettre de recommandation de Mme de Ferriol. Le procès dura quatorze mois environ. La Tournelle criminelle rendit un verdict par lequel Rousseau était condamné au bannissement perpétuel. Trois juges avaient opiné pour la corde.

De Soleure Rousseau se rendit à Vienne, où le comte du Luc allait représenter la France. Le prince Eugène le combla de bienfaits : nommé gouverneur des Pays-Bas, il l'envoya à Bruxelles, avec le titre de conseiller historiographe et deux mille écus d'appointements. Mais Rousseau trouva l'occasion de mordre le prince et ne la manqua pas. Il fut alors contraint de passer en Hollande, où il ne tarda pas d'être entouré d'ennemis. L'archiduchesse ayant pris en mains le gouvernement du Pays-Bas flamand, il s'empressa de retourner à Bruxelles. Le duc d'Aremberg l'accueillit avec bonté et le logea dans son hôtel, jusqu'à ce qu'une nouvelle équipée de Rousseau l'obligeât de le mettre dehors. Il avait compromis son hôte dans une querelle qu'il avait eue avec Voltaire à la table du duc. Cette querelle devint une guerre à mort. Voltaire, attaqué avec furie, riposta avec passion. Il écrivait à Thiériot, le 14 février 1737 : « ..... C'était un scélérat qui avait le vernis de l'esprit : le vernis s'en est allé et le coquin est demeuré..... Il est réduit à un juif, nommé Medina, condamné en Hollande au dernier supplice. Il passe chez lui la journée au sortir de la messe. Il communie, il calomnie, il ennuie. » Et quatre jours plus tard, à Cideville : « C'est un homme que je méprise infiniment comme homme, et que je n'ai jamais beaucoup estimé comme poète. Il n'a rien ni de grand ni de tendre, il n'a qu'un talent de détail ; c'est un ouvrier, et je veux un génie. » Ne nous occupons que de cette dernière phrase, où se manifeste une sûreté de judiciaire qui se fait jour partout. Ce jugement, prononcé dans le feu de la lutte, ne le confirmons-nous pas ? Qu'est devenu Rousseau *le lyrique* ? N'a-t-il pas disparu pour faire place à un ciseleur de rimes, sans doute fort habile, mais qui ne mettait que des mots creux dans

s derniers couplets des chansons furent répandus, je fus bien aise d'avoir tous les ouvrages satiriques et licencieux du sieur Rousseau, pour les comparer aux couplets, et connaître de plus en plus que l'auteur des uns était aussi l'auteur des autres. »

ses vers, à moins qu'il n'y mît des insolences ou des obscénités? Rousseau fit une réapparition en France, à la fin de 1738. Les rares amis qu'il y avait laissés lui avaient écrit que les haines, amassées autour de son nom par les fameux couplets, s'étaient assoupies. Mais elles se rallumèrent à son arrivée, et, au bout de deux mois, il lui fallut reprendre le chemin de l'exil. Il mourut à Bruxelles, le 17 mars 1741, à la suite de deux attaques d'apoplexie, en protestant solennellement de son innocence. Cette déclaration *in extremis* toucha profondément Voltaire. Il répondait, le 29 septembre de la même année, à Séguy, frère de l'académicien et exécuteur testamentaire de Rousseau, qui lui demandait de souscrire à l'édition posthume de ses œuvres : « ..... Je me mets très volontiers au rang des souscripteurs, quoique j'aie été malheureusement au rang de ses ennemis les plus déclarés. Je vous avoue que cette inimitié pesait beaucoup à mon cœur. J'ai toujours pensé, j'ai dit, j'ai écrit que les gens de lettres devaient être tous frères..... Ses talents, ses malheurs et sa *mort* ont banni de mon cœur tout ressentiment, et n'ont laissé mes yeux ouverts qu'à ce qu'il avait de mérite. » Voltaire revient encore sur ce point délicat dans une lettre adressée, en 1757, au fils de Joseph Saurin, le poète dramatique : « J'entre dans vos peines, Monsieur, et je les partage d'autant plus que je les ai malheureusement renouvelées, en cherchant la vérité. Le doute, par lequel je finis l'article de *Lamotte* n'est point une accusation contre feu Monsieur votre père; au contraire, je dis expressément qu'il ne fut jamais soupçonné de la plus légère satire, pendant plus de trente années écoulées depuis ce funeste procès. J'aurais dû dire qu'il n'en fut jamais soupçonné *dans le public*; car je vous avouerai, avec cette franchise qui règne dans mon *Histoire* (l'*Essai sur les mœurs*), et je vous confierai à vous seul qu'il me récita des couplets contre *Lamotte*..... Vous devez sentir que mon doute est sincère, puisque je l'expose à vous-même. Vous devez sentir encore de quel poids est le testament de mort du malheureux Rousseau. Il faut vous ouvrir mon cœur; je ne voudrais pas, moi, à ma mort, avoir à me reprocher d'avoir accusé un innocent..... Parlez-moi avec la même liberté que je vous parle. Si vous avez quelque chose de particulier à me faire connaître sur l'affaire des *couplets*, instruisez-moi, éclairez-moi, et mettez mon cœur à son aise. » Le passage du *Siècle de Louis XIV*, qui avait contristé l'auteur de *Spartacus*, débutait ainsi : « Il se pourrait que Saurin eût été l'auteur des derniers couplets attribués à Rousseau..... » Nous avons dit *débutait*, parce que le texte primitif (1756) parut ensuite avec une légère atténuation[1]. Voici com-

[1] « On a dit qu'il se pourrait à toute force que..... »

ment, les dernières paroles de Rousseau aidant, Voltaire avait été poussé sur cette pente. Un des plus anciens adversaires du satiriste, Boindin, avait laissé, en mourant (1751) un mémoire qui tendait à faire casser par l'opinion publique l'arrêt du Parlement, et à substituer, comme coupable, Lamotte à Rousseau. Accusation bien lente à se produire, car elle retarde de plus de quarante ans. Et sur quoi se fonde-t-elle? D'abord c'est une conjuration formée entre Saurin, un bijoutier nommé Malafer et Lamotte, pour empêcher Rousseau d'obtenir la survivance de la pension dont vivait Boileau. Or, en 1710, Boileau était encore de ce monde, et, fût-il mort, Rousseau n'avait aucune chance de lui succéder dans la faveur royale. Quant à Lamotte et à Saurin, ils ne prétendaient pas plus à cette pension que le bijoutier Malafer. — Autre preuve : c'est Lamotte qui apporta et lut les couplets chez de Villiers, sorte de succursale du café de la rue Dauphine. Argument de poids : Lamotte avait-il fait autre chose que prévenir ceux qui, comme lui, avaient reçu un exemplaire des couplets? Le reste des faits allégués est d'une démonstration non moins convaincante. A dire le vrai, ce qui incriminait Lamotte aux yeux de Boindin, c'était la rancune que celui-ci lui gardait, pour ne l'avoir pas aidé, à sa sollicitation, à franchir le seuil de l'Académie française; rancune qui avait primé sa vieille inimitié. Pour nous, le doute de Voltaire vaut l'affirmation de Boindin. Les couplets de 1710 sont évidemment de la même main que les couplets de 1700. Personne ne pouvait, comme Rousseau, entasser tant d'injures en aussi peu de mots. A quoi bon perdre son temps à opposer la réputation d'honnêteté de Lamotte, et que nous importe le méchant renom de Saurin? Ce qui les innocente l'un et l'autre par-dessus tout, c'est leur incapacité flagrante.

III. LE CAFÉ PROCOPE

Le premier café connu à Paris, celui qui devint le plus important des centres littéraires de ce genre au XVIIIe siècle, fut ouvert à la foire Saint-Germain, par un noble Sicilien, François Procope, qui cherchait fortune et qui, quelques années plus tard, en 1689, alla s'établir rue des Fossés-Saint-Germain des Prés [1], en face de la Comédie-Française, fraîchement installée sur l'emplacement du jeu de paume de l'Etoile. Il échangeait les bénéfices d'une vente qui ne durait que le temps de la foire, du 3 février au dimanche des Rameaux, contre ceux d'une

[1] Qui est devenue la rue de l'Ancienne-Comédie.

vogue continue et à laquelle devait s'ajouter une renommée européenne.

La proximité du théâtre procura, dès les premiers jours, au café Procope, un public nombreux, composé en grande partie de lettrés. C'était un terrain neutre, où l'on remarquait des représentants de toutes les réunions. On y voyait, côte à côte, Boindin, l'abbé Terrasson, Duclos, Fréret, Marmontel, le chevalier de la Morlière, l'ex-capitaine La Faye, Roi, Poullain de Saint-Foix, le grammairien Dumarsais, Blin de Sainmore, Sainte-Ange, Fréron, Moncrif, Beauvin, Danchet, l'abbé Pellegrin, Procope-Couteaux..... On y discutait, ou plutôt on y disputait de tout; véritable cohue, que, par intervalles, dominait Duclos de sa voix de basse-taille.

Boindin était ici dans son vrai centre. Il aimait le bruit, et surtout le bruit qu'il faisait. Ce n'était pas lui qui provoquait les discussions; il ne jouait que le rôle de contradicteur. Mais il était toujours sur le qui-vive, prêt à rembarrer l'opinion qu'on allait émettre, quelle qu'elle fût, fût-elle sienne, et jamais il ne montrait plus de verve et d'esprit que lorsqu'il avait tort. Dans le tête-à-tête, il était tout autre : c'était alors un aimable causeur, et du sens le plus rassis. Mais le calme faisait place à la tempête, aussitôt qu'un auditoire se formait autour de Boindin. Mieux que personne, il connaissait l'art de duper les oreilles, et plus que personne avait soif d'applaudissements. Mais, au premier bravo, il était gris. Ses idées cessaient tout à coup d'aller droit leur chemin : elles exécutaient des danses étranges et tapageuses. Et si les applaudissements redoublaient, Boindin redoublait de verve. — Il devait mourir dans l'impénitence finale, toujours aussi avide d'ovations et aussi dégagé de croyances. L'Académie des belles-lettres châtia sa mémoire, en prohibant l'éloge d'un mécréant qui avait été, à la vérité, un de ses membres les plus distingués, mais qui avait eu assez peu de vergogne pour faire graver sur une cornaline les portraits de philosophes tels que Descartes, Bayle et Fontenelle, avec cette épigraphe : *Sunt tres qui testimonium perhibent de lumine.* La même cornaline, grâce au cardinal de Fleury qui s'en était fort scandalisé, avait déjà, du reste, fait fermer à Boindin les portes de l'Académie française. C'est lui qui fit tomber des lèvres de Fontenelle le mot si connu. L'auteur des *Entretiens sur la pluralité des mondes* lui demandait le motif de ses éternelles contradictions : « C'est, répondit-il, que je vois des raisons contre tout. — Et moi, dit Fontenelle, j'en vois pour tout : j'aurais la main pleine de vérités que je ne l'ouvrirais pas pour le peuple. » Marmontel, dans sa jeunesse, ne se plaisait que dans la société du vieux Boindin. Un jour ce dernier l'engage à se trouver au café Procope. « Mais nous ne pourrons parler de matières philosophiques. — Si fait, en convenant

d'une langue particulière, d'un argot. » Et de se composer un vocabulaire : l'âme s'appelait *Margot*, la liberté *Jeanneton* et Dieu *M. de l'Etre*. Ils commencent à dialoguer sous ce couvert, lorsque intervient un individu de physionomie louche, lequel dit à Boindin ; « Monsieur, oserai-je vous demander ce que c'est que ce M. de l'Etre, qui s'est si souvent mal conduit et dont vous êtes si mécontent? — Monsieur, riposte Boindin, c'est un espion de police. » Et tous les assistants d'éclater de rire au nez du questionneur qui était de la partie. Une autre fois, Boindin était aux prises avec Duclos. Celui-ci essayait de lui démontrer que l'harmonie de l'univers exigeait l'unité de Dieu. Boindin rompait des lances en faveur du polythéisme. Et Duclos de s'abandonner tout à coup à un accès d'hilarité des plus retentissants. « Rire n'est pas répondre, » s'écria Boindin quelque peu choqué. — « Je l'avoue, dit Duclos, mais je n'ai pu garder mon sérieux en vous entendant, vous qui n'en reconnaissez pas même un, soutenir la pluralité des dieux; c'est donner raison au proverbe : *Il n'est chère que de vilain.* » Boindin fut obligé de confesser sa défaite, et s'exécuta d'une façon péremptoire : il sourit, lui qui ne se déridait jamais. Parmi les spectateurs de ce tournoi, se démenait vivement Terrasson, le plus sceptique des abbés du XVIIIe siècle, ce qui n'est pas peu dire; il s'écria en *a parte* : « Il leur faut un Etre à ces messieurs; pour moi, je m'en passe. » Terrasson appartenait à une famille pieuse de Lyon; envoyé à l'Oratoire de Paris, il en était bientôt sorti, puis y était rentré un moment, et s'en était éloigné pour toujours, au grand regret de son père, qui, pour le punir, le réduisit, dans son testament, à un revenu des plus minces. Terrasson se plongea dans l'étude de l'antiquité, et, grâce à l'abbé Bignon, qu'il avait conquis par son savoir, il obtint en 1707 une place à l'Académie des sciences, et, en 1721, la chaire de philosophie grecque et latine. La fortune le combla de ses faveurs sous le système de Law, et il eut le bon esprit de ne pas se laisser éblouir par une opulence après laquelle il n'avait pas couru; aussi la vit-il s'écrouler avec une résignation parfaite. Redevenu gros Jean comme devant : « Me voilà tiré d'affaire, dit-il gaiement; je revivrai de peu, cela m'est plus commode. » Il avait craint, dans sa splendeur, que la tête ne lui tournât. « Je réponds de moi, disait-il, jusqu'à un million. » C'était la simplicité même; il était d'une naïveté à donner le change. A entendre les gens superficiels, il n'était homme d'esprit que de profil. Le marquis de Lassai, qui en prenait soin comme d'un enfant, et qui, avec la comtesse de Vérue, lui avait fait, sans qu'il s'en doutât, gagner neuf cent mille livres au jeu des primes, ce marquis, disons-nous, répétait à tout propos : « Il n'y a qu'un homme de beaucoup d'esprit qui puisse être d'une pareille imbécillité. » Lorsque Terrasson

se sentit atteint et entamé par les infirmités de la vieillesse, il se retira du monde; on ne l'aperçut plus que dans les lieux publics, où il ne pouvait être un fardeau pour personne. « Je calculais ce matin, dit un jour à Falconet [1], le médecin, que j'ai perdu les quatre cinquièmes des lumières que j'avais acquises; si cela continue, il ne me restera pas même la réponse que fit, à l'agonie, ce bon M. de Lagny à Maupertuis. » Est-il besoin de rappeler que Maupertuis, venant visiter Lagny à son lit de mort, lui demanda quel était le carré de douze, et que celui-ci, sans broncher, lui répondit, presque en rendant l'âme, cent quarante-quatre?

Dumarsais concourait, avec Terrasson, pour le prix de naïveté. Il eut l'honneur d'être surnommé le « Lafontaine des grammairiens. » Son détachement des choses de ce monde surpassait même celui de l'abbé. Si ce dernier vivait de peu, lui, il vivait de rien. Il avait aussi étudié chez les oratoriens, mais sans entrer dans les ordres : il voulait conserver son indépendance. Mais la femme qu'il choisit lui prouva qu'il n'avait pas pris le bon moyen. De guerre lasse, il abandonna la place et passa au service de Law, qui le chargea de l'éducation de son fils. Il sortit de l'antre de l'agio, les poches vides et le maréchal de Noailles, qui l'appelait son philosophe, le promena de cercle en cercle. Dumarsais amusait le tapis avec son manteau troué et son esprit à l'envers. « C'est, disait Fontenelle, le nigaud le plus spirituel et l'homme d'esprit le plus nigaud que je connaisse. » Le pauvre diable ne gagnait que des railleries à cette exhibition incessante, et eût traîné misérablement ses derniers jours, si le comte de Lauraguais-Brancas, « qui ne lui devait rien, ne lui eût fait une pension [2]. » — Dumarsais se blottissait dans un coin, au café Procope, pour y rêver à son aise, et il fallait le secouer rudement pour l'arracher à ses spéculations grammaticales. Alors, il se frottait les yeux, comme s'il sortait d'un profond sommeil, et, aux questions qu'on lui adressait, répondait par des questions semblables à celle du bon fabuliste : « Lequel a le plus d'esprit de saint Augustin ou de Rabelais? »

Poullain de Saint-Foix parlait de tout avec fracas et ne perdait aucune occasion de se déclarer l'ennemi d'Henri IV, des prêtres et des philosophes. Toujours grondant, il ne souffrait pas plus qu'on fût avec lui que contre lui. A la première représentation des *Philosophes* de Palissot, un des tenants de la Ferme générale, Vilmorien, rencontrant Saint-Foix, lui dit, d'un air ravi : « Vous avez vu ces philosophes, monsieur? Eh! eh! cela n'est-il pas plaisant? Pas

[1] Falconnet rassemblait chez lui, le dimanche, quelques hauts bonnets de la science et de la littérature. Ces réunions s'appelaient *la Messe des gens de lettres*.

[2] Duclos, *Mémoires* (1821), p. 27). — Cette pension était de mille livres.

tant que *Tancrède*, » répond l'inflexible bourru. « C'est, dit Grimm, un des hommes les plus loués par nos journalistes, parce qu'il a déclaré plusieurs fois qu'il couperait les oreilles à celui d'entre eux qui oserait l'attaquer, et que ces messieurs sont convaincus qu'il tiendrait sa promesse. » Il ne savait pas manier une épée, mais il était toujours prêt à se battre, — ce qui ne l'empêcha pas d'écrire contre le duel. Il dédaignait Racine, qu'il trouvait trop mou, et gardait toute son admiration pour Corneille ; mais il eût rougi de vivre honnêtement comme lui, de ses pièces, car il ne touchait pas ses droits d'auteur [1].

Blin de Sainmore, qui passait son temps à célébrer dans des héroïdes les maîtresses des rois, contrastait singulièrement avec Poullain de Saint-Foix. On le citait comme un parangon d'aménité. — Aussi quel ne fut pas l'étonnement de ceux qui le fréquentaient d'habitude en apprenant son aventure avec Laharpe? Ils avaient tous deux composé un éloge de Racine. Laharpe s'oublia jusqu'à se faire juge de son concurrent, et avec ce ton d'homme mal élevé qu'on lui connaît. Or, voici ce qu'il en advint, selon la *Correspondance* de Grimm (février 1774) : « Le doux M. Blin, blessé de la licence de la plume de M. de Laharpe, a guetté le jour où, bien poudré et paré de son habit de velours noir, sa veste dorée et ses manchettes de filet brodé, il allait à un dîner de jolies femmes et de beaux-esprits. Il l'aborde poliment dans la rue, lui donne quelques coups de poing, et le sacre un peu dans le ruisseau, sans respect pour sa parure, et puis s'en va. M. de Laharpe prétend que la chose ne s'est pas passée ainsi. M. Blin, dit-il, l'a attaqué assez vivement ; pour lui, il a mis la main sur la garde de son épée, et a ordonné à son valet de prendre ledit Blin au collet ; ce qui a été fait avec une telle dextérité, que ledit Laharpe a eu le temps de s'enfuir sans coup férir. Ce qu'il y a de certain, c'est que, battu ou battant, il arriva à son dîner fort en désordre et si crotté, que l'indulgence des jolies femmes et des gens de lettres, en le recevant, parut assez singulière à un étranger qui était invité du dîner. Il ne put d'abord s'empêcher de le qualifier en lui-même de *poète crotté*. »

Cette avanie provoqua le quolibet suivant. On prétendit que Saint-Ange, qui se proclamait le garde-du-corps de Laharpe, et dont le patron avait été baptisé, devant lui, par Fréron, du nom de « Bèbe de la littérature française, » avait été raconter le propos à celui qu'il intéressait, et que ce dernier lui avait répondu : « Allez trouver mon ami Blin de Sainmore ; il vous dira la façon dont on soutient de telles affaires. » Saint-Ange n'avait ni la mine ni l'étoffe d'un matamore.

[1] *Journal de Collé*, I, p. 30.

Il était doué d'un air langoureux et niais, qui concordait on ne peut mieux avec l'allure de ses vers. Mme Laharpe se plaisait à le mortifier. Elle l'avait vu souvent avec son mari, et feignait toujours de ne pas le reconnaître. De là, le dialogue qu'on a imaginé, et qui finit en queue d'épigramme, au profit de Laharpe. Saint-Ange arrive un matin : « Pourrai-je parler à M. de Laharpe? — Non, monsieur. — Puis-je l'attendre ici? — Non, monsieur. — Mais je suis un de ses amis. — Vous vous trompez, M. de Laharpe n'a pas d'amis. » Saint-Ange eut le même succès chez Voltaire, qu'il était allé visiter lors de son retour à Paris (1778). Voulant prendre congé de lui d'une façon marquante : « Monsieur, dit-il, aujourd'hui je ne suis venu voir qu'Homère ; je viendrai voir un autre jour Euripide et Sophocle, et puis Tacite, et puis Lucien..... — Monsieur, répondit Voltaire en interrompant cette tirade saugrenue, si vous pouviez faire toutes ces visites en une fois ! » L'Académie vengea Saint-Ange de ces petites misères en lui décernant (1788) le prix du comte de Valbelle pour sa traduction des *Métamorphoses* d'Ovide, dans laquelle on a signalé environ quinze cents vers de Thomas Corneille[1]. Elle devait même faire à sa vieillesse la charité d'un fauteuil.

L'histoire des Quarante regorge de traits de cette nature. Aux calomnies dont on les a abreuvés, ils opposent d'innombrables témoignages de leur abnégation et de leur grandeur d'âme. — Il s'en fallut de peu, pour citer encore un nom entre mille, que le poète Roi n'entrât à l'Académie avec son *Coche*, satire allégorique dirigée contre elle. Or, cette pièce n'avait que cela de saillant, et son auteur n'avait d'autre recommandation que le mépris des honnêtes gens : il vivait gaiement des fredaines de sa femme, et il se faisait gloire d'être le plus bâtonné des poètes de France et de Navarre.

Moncrif a la réputation de l'avoir houspillé le premier pour une plaisanterie qu'il s'était permise contre son *Histoire des chats*. A chaque coup, l'incorrigible badin disait, en tendant le dos : « Patte de velours, Minon, patte de velours ! » Mais l'autre frappait comme un sourd, armé d'un poignet de fer. Il conserva longtemps sa vigueur, le bon Moncrif. A Louis XV disant qu'on lui donnait plus de quatre-vingt-dix ans, il répondit : « Je ne les prends pas, sire. » Collaborateur de Piron pour les parades du boulevard, il avait été choisi par le prince-abbé, comte de Clermont, pour tenir, en ses lieu et place, la feuille des bénéfices. Il mourut dans les combles des Tuileries, lecteur de Marie Leckzynska.

Piron occupait le centre d'un groupe où étaient agitées les questions de théâtre, et avait d'ordinaire, pour interlocuteur, un homme

[1] Lalanne, *Curiosités littéraires*, p. 114.

qui cumulait les titres de chronologiste, de géographe, de mythologue, de philologue et de philosophe. Selon Bougainville, « tous les ouvrages dramatiques, anciens et modernes, français, italiens, anglais, espagnols, étaient présents à la mémoire de Fréret; il faisait sur-le-champ l'analyse d'une pièce de Lopez de Vega, comme il aurait fait celle d'une tragédie de Corneille; et l'on était surpris d'entendre raconter les anecdotes littéraires et politiques du temps par un homme que les Grecs, les Romains, les Celtes, les Péruviens auraient pris pour leur compatriote et leur contemporain.

L'irréconciliable ennemi de Piron, Voltaire, ne fit, ainsi que Jean-Jacques Rousseau, que de rares apparitions au café Procope, — le premier, parce qu'il était trop recherché; le second, parce qu'il ne l'était pas assez.

Un jour que l'abbé Pellegrin, tirant à part La Morlière, un chevalier descendu au rôle de chef de claque, essayait de le gagner par la persuasion, la seule monnaie dont il fût porteur, survient un individu qui devait se marier le lendemain et qui se plaignit tout haut de manquer d'épithalame. — Pellegrin s'empresse d'offrir ses services. Le marché est vite conclu : chaque vers est tarifé vingt sous. — A peine l'abbé a-t-il gagné son logis pour se mettre à l'œuvre, qu'un plaisant prend langue avec l'homme à l'épithalame, lui parle de sa fiancée, du temps qu'il fait, des qualités de la mère de famille, du mouvement perpétuel; puis, se frappant le front : « A propos, l'ami, dit-il, de quel prix êtes-vous convenu avec Pellegrin? — Vingt sous par vers. — Hum! — Serait-ce trop cher? — Non..... à moins que vous n'ayez pas fixé le nombre. — Je vous avoue que je n'y ai pas songé. — Ah! et quand l'épithalame doit-il vous être remis? — Demain matin. — Demain matin? vous êtes donc bien riche? — Pourquoi cette question? — Parce que vous ne serez pas quitte à moins d'un millier de vers..... — Mais c'est un guet-apens! » Et le quidam de courir chez Pellegrin, — qui achevait son premier cent. L'abbé était un rimeur d'une épouvantable fécondité : il commit quelque chose comme cinq cent mille vers, enfouis dans cinq volumes qui sont autant de tombeaux. Ce n'est pas tout; il tenait boutique de toutes les denrées énumérées dans la prosodie, épigrammes, madrigaux, sonnets, etc., et jeta ainsi au vent une quantité de vers à défier les calculs du statisticien le plus exercé. Il trouvait encore le moment d'écrire, pour le *Mercure*, des articles sur le théâtre. Et cette énorme besogne le laissait toujours aussi pauvre. Du reste, il supportait allègrement sa misère. Certain marquis, dont l'équipage était arrêté par un embarras de voitures, le voyant passer avec un manteau plus constellé de trous que celui de Diogène, et lui envoyant demander à quelle bataille il s'était fait historier de cette façon : « A la bataille

de Cannes, » répondit Pellegrin, en bâtonnant le marquis sur les épaules de son valet.

Quel est ce nouveau venu qui s'est approché de Piron et l'écoute parler,

> Grands yeux ouverts, bouche béante,
> Comme un sot pris au trébuchet[1] ?

Un des auditeurs l'aborde d'un air affable : « Je crois, monsieur, avoir eu l'honneur de vous voir quelque part..... je ne puis me rappeler où. — Je cherche vainement dans mes souvenirs..... — Oh ! parbleu ! monsieur Danchet, je me souviens à présent de l'endroit où je vous ai vu : c'est dans les couplets de Rousseau. » L'auteur du prologue de l'opéra d'*Hésione*, « un très bon ouvrage, » au dire de Voltaire, qui n'a pas ménagé ses tragédies, cherche à s'échapper pour dissimuler sa confusion ; mais il lui faut subir, avant de gagner le large, les rires ironiques de deux êtres mal bâtis, laids à faire peur, témoins de ce singulier dialogue, — Beauvin, ami de Marmontel et auteur de la tragédie des *Chérusques*, à qui l'amour d'une Artésienne fait oublier les disgrâces de la nature, — et le fils du maître de la maison, Procope-Couteaux, un joyeux compère, qui se moque de tout, même de sa mine de croque-mort, un médecin qui ne s'occupe que de théâtre[2], et qui ne se rappelle son titre de docteur que pour jeter sur le papier cette utopie narquoise : *Discours sur les moyens d'établir une bonne intelligence entre les médecins et les chirurgiens* (1746).

EMILE COLOMBEY.

[1] Vers empruntés à la pièce connue sous le nom de *Derniers couplets de Rousseau*.

[2] On connaît de lui deux comédies, *la Tapisserie* et *les Deux Ballets*.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

L'Année littéraire et dramatique (3e année. — 1860), par M. G. VAPEREAU, auteur du *Dictionnaire universel des Contemporains*.

Pour du métier de critique ! on s'y fait trop d'ennemis ; parler y est nuisible, se taire y est dangereux ; les gens se fâchent quand on leur dit la vérité, ils se fâchent encore si on ne leur dit rien du tout. Ils vous jurent qu'ils préfèrent un silence ou un blâme sincère et motivé : essayez-en, et vous verrez s'ils comprendront votre sincérité et vos motifs. Risquez un grain de franchise, aussitôt vous voilà renvoyé au silence qu'ils vous reprochaient tout à l'heure, car, diront-ils, mieux vaut encore se taire que de parler ainsi. On obéit, on ferme les yeux, on se tait. Alors c'est un autre concert : « Pourquoi tenir une plume ? pourquoi s'intituler critique ? On a bien affaire de critiques pareils, qui ne critiquent rien et demeurent bouche cousue, se croisant les bras devant tant d'œuvres et de productions. » A vrai dire, eût-on la meilleure envie de parler, de louer, de jeter à chaque livre en passant un petit mot agréable qui fait plaisir à quelqu'un et ne fait de mal à personne, on ne le peut ; on est écrasé par le nombre des livres ; on en nomme on en loue quelques-uns ; mais il faudrait cent langues et cent voix pour les mentionner tous. On les voit s'élever devant soi, en piles, en monceaux formidables, qui encombrent cabinets et bibliothèques ; on se promet d'y revenir, et les mois et les années s'écoulent sans qu'on y revienne, car la nouveauté nous réclame, et ce qui est passé est passé. Cependant la pyramide grandit chaque jour, véritable pyramide de reproches muets et de cas de conscience. On en souffre, on s'accuse, il faut passer outre et s'avouer vaincu. Le critique le plus actif, le plus courageux, est inégal à cette masse de livres, il lutte en vain contre ce flot de volumes qui viennent à toute heure battre sa porte et envahir son toit, il en néglige, il en oublie malgré lui ; en un mot, il est débordé, il se rend. Qu'il compte alors ses ennemis : s'il n'en a que deux par ouvrage, c'est un beau lot, et dont il a raison de se féliciter. Toutefois,

qu'il prie les dieux de le tuer vite, car ce simple revenu d'inimitié lui fera, s'il vit longtemps, un assez beau capital, et il mourra ayant toute l'armée des écrivains contre lui.

C'est un avenir que je défie bien les plus braves d'envisager sans terreur. Pour mon compte, il m'effraie, et je perds quelquefois à le craindre le temps que j'emploierais mieux à le conjurer. Cependant, pour se prémunir, on a des ressources, et l'*Année littéraire* de M. Vapereau en est une. Un jour que je me creusais la tête pour inventer un moyen de réparer tant d'oublis, je songeai à ce bon recueil qui les répare pour nous. Ce calendrier littéraire nomme tant de saints, qu'on leur fait honneur en le nommant lui-même, comme en louant l'*Almanach de Gotha*, on rend indirectement hommage à toutes les altesses qu'il contient. Aussi bien, l'*Année littéraire* dont je veux parler aujourd'hui sera vieille tantôt d'un an, et réclamera sa remplaçante. C'est l'*Année littéraire* 1860, et je n'en ai encore rien dit au mois de novembre 1861, si bien que ce troisième volume de M. Vapereau se trouve être à la fois un exemple et une réparation de mes torts.

Ce livre, je l'ai déjà dit autrefois, est un dictionnaire, et ne vise guère à devenir autre chose. M. Vapereau prétend y insérer une notice sur tous les événements littéraires de l'année, depuis les plus importants jusqu'aux moindres. Il n'est si petit fait qu'il néglige, si mince opuscule qu'il ne mentionne. Il va du cèdre à l'hysope, et de l'éléphant au ciron, en un mot, du haut en bas de l'échelle, sans omettre aucun des échelons intermédiaires. Avez-vous besoin d'un renseignement sur le théâtre des Délassements-Comiques? Le voici. Désirez-vous savoir la date d'un vaudeville? La voilà. Et, non loin, un long article sur les *Mémoires* de M. Guizot, ou sur l'*Histoire du Consulat et de l'Empire;* ici, une analyse du dernier roman de M. Champfleury; et là une appréciation indirecte de la philosophie de Leibnitz; enfin, à deux pas l'un de l'autre, Bonbonnel et ses panthères, M. Hase et le *Journal des Savants.*

Essayez donc d'introduire dans ce pêle-mêle la moindre classification rationnelle; c'est impossible, un grain de sable renversera l'édifice laborieusement construit, tout le système clochera d'un manque ou d'un oubli. Essayez seulement d'établir une hiérarchie entre les genres; donnez le pas, par exemple, à l'érudition sur la poésie, ou à la poésie sur l'érudition, et comptez les mécontents. Il faut ici livrer un peu les rangs au hasard, et c'est ce qu'a fait M. Vapereau. Il a divisé la matière de son livre en douze ou quinze catégories qu'il a rangées arbitrairement, en commençant par la poésie et en finissant par les journaux. Il aurait pu, tout aussi bien, commencer par les journaux et finir par la poésie; c'est affaire de goût, de préférence, et, aussi bien, pour l'intérêt de son livre, peut-être n'aurait-il pas eu tort de commencer par la littérature courante, quotidienne, militante, qui amuse et qui passe, en finissant par la littérature assise, majestueuse, importante, qui passe aussi, mais moins vite. Le reste du plan n'est pas moins artificiel; au reste, un dictionnaire, un annuaire sont, on le sait, le domaine de l'artifice; il y faut employer les petites conventions, et s'en tirer par la ruse. Là règne en maître l'ordre alphabétique, qui met

Mme Figuier à côté de M. Feydeau, M. Vitu à côté de Mme Ulliac-Tremadeure, et M. Duval à côté de M. Alexandre Dumas; l'ordre alphabétique contre lequel personne n'a rien à dire, et qui condamnera M. About à demeurer le premier des romanciers jusqu'au jour où il plaira au Turc Aali-Pacha de faire des romans; l'ordre alphabétique enfin, si commode parce qu'il ne compromet rien, si gênant parce qu'il mêle tout, et encore plus gênant lorsqu'il s'agit d'ouvrages faits en collaboration. Ainsi, M. Vapereau, en rangeant M. Brisebarre dans la série des B....., où il se place tout naturellement, a dû ajouter naturellement entre parenthèses : (Et Nus). Imaginez-vous tous les tourments que ce Nus a dû causer à un esprit aussi méthodique que M. Vapereau? Sans doute, il a maudit l'ordre alphabétique qui produit et excuse à la fois des rapprochements si bizarres, l'ordre alphabétique trop aisément dérouté par la moindre collaboration.

A ce procédé on ne peut plus artificiel, il en a pourtant joint un autre, qui n'est guère moins arbitraire, et comme il s'était servi de l'alphabet grammatical pour classer les gens, il s'est servi simplement de l'alphabet arithmétique, c'est-à-dire des chiffres, pour classer les œuvres. Vais-je lui en faire un crime? non; mais un éloge, mêlé, si M. Vapereau me le permet, d'un peu de commisération. En effet, le devoir de M. Vapereau était de rendre son *Annuaire* aussi clair que possible, d'y tout sacrifier à la netteté, à la précision, d'y multiplier enfin les petits artifices, les petites divisions et subdivisions, les petites combinaisons de cartons et de cases, qui permettent de se reconnaître promptement dans un ouvrage de mécanique patiente comme celui-là. Mais, pour qui connaît M. Vapereau, pour qui sait, comme nous, que l'homme de lettres a succédé chez lui au professeur de philosophie, et qu'avant de s'occuper des romans de M. Brisebarre, il s'occupa longtemps de l'immortalité de l'âme et des attributs de Dieu, son *Année littéraire* apparaît tout à coup comme un autel où il a immolé ses penchants les plus généreux et ses aspirations les plus sublimes. Vous figurez-vous, en effet, un philosophe, c'est-à-dire un homme plongé dans les spéculations les plus profondes, destiné à étudier les grandes lois de l'âme et de la nature, un homme voué aux synthèses, qui descend tout à coup de ces hauteurs pour surveiller le détail minutieux d'un livre qui est condamné à rester terre-à-terre ou à n'exister point.

Eh quoi, dira-t-on, la critique ne trouve-t-elle point sa place dans l'*Année littéraire!* N'y rencontre-t-on absolument que des noms, des titres et des dates? M. Vapereau n'a-t-il point mêlé à ces choses vides et sèches quelques appréciations, des jugements; et tout jugement ne rentre-t-il pas dans la philosophie, au moins dans cette philosophie écourtée que l'on appelle aujourd'hui la logique? Oui, M. Vapereau a fait de la critique; mais il l'a faite telle que son livre la réclamait, plus expliquante que concluante: il a plutôt raconté que jugé, raconté les poèmes, raconté les romans, raconté les pièces de théâtre, raconté les livres d'histoire, tout raconté..... Mais la morale? La morale, c'est-à-dire le jugement, il manque, et le plus souvent il devait manquer, sans quoi M. Vapereau ne faisait plus un annuaire; il sortait de son projet, de son cadre, et c'était une tâche à n'en jamais finir. Quelquefois cependant, il a rapporté les appréciations

des autres, se résignant à la plus pénible des abnégations, qui est de n'être point soi-même, et de se condamner volontairement à voir par les yeux du prochain. C'est ainsi que les jugements qu'on rencontre çà et là dans l'*Année littéraire* sont ordinairement empruntés, et cette façon d'en user doit être regardée comme un mérite de plus, puisqu'il s'agit moins ici d'établir la valeur d'une œuvre, que de la mentionner simplement, en constatant l'effet qu'elle a produit et l'accueil qu'elle a reçu.

En un mot, et pour n'y plus revenir, les défauts les plus saillants de l'*Année littéraire* sont inhérents au sujet lui-même, et deviennent, dans l'espèce, des qualités relatives. Ce plan tout artificiel, où des chiffres et des lettres tiennent lieu de transitions raisonnées, où les noms les plus disparates et, si je l'ose dire, les plus antipathiques, se mêlent comme les billets dans une loterie; cette critique tout éparpillée en analyses, monotone comme une antienne; ces œuvres qui défilent au hasard sous vos yeux, ou plutôt ces titres d'œuvres, sortes d'enseignes mensongères sous lesquelles il n'y a pas de magasin réel, véritable forêt d'affiches, de noms et de dates, où tout s'enchevêtre en buissons et en broussailles, où rien ne se détache, ne fait saillie, où la lumière même, que le compilateur a voulu mettre dans cet entassement, papillote et fatigue parfois les yeux, tout cela, qui va mal, était prévu, nécessaire, accepté d'avance. Il faut bien, se dire que l'*Année littéraire* est un recueil non à lire, mais à consulter, que cet amas de documents ne doit pas être absorbé de suite, d'une haleine, qu'il faut s'y reprendre, n'y venir que dans un pressant besoin. Si l'on me permet une comparaison triviale, c'est un stère de bois à brûler bûche par bûche, pour se chauffer, pour s'éclairer; en mettant d'un coup le feu à la masse, on allumerait un incendie.

On souffre, je le sais, d'ouvrir un livre où tout se confond ainsi, sans discrétion ni choix, et dont le but même est de ne connaître ni choix ni discrétion. On préfère assurément un critique qui a le courage d'indiquer les rangs, de marquer les places, et qui s'en rapporte pour cela moins à l'alphabet qu'à sa propre conscience; un critique qui sonne le coup de cloche, attache le grelot, comme dit et fait M. Sainte-Beuve; qui ne mêle pas un poète véritable comme Mme Blanchecotte avec tous les petits geais de la poésie contemporaine, un critique qui n'ait pas l'air de mettre un chef-d'œuvre comme *Galienne*, et deux œuvres aussi fortes que le *Pierrot* et le *Caïn* de M. Rivière au-dessous des jolis contes de M. Amédée Achard, un critique qui, dans des genres bien différents, distingue de la foule des romanciers, des débutants comme M. Deltuf, Malot et Gourdon, un critique enfin qui nous apprenne quelque chose, sinon des œuvres et des gens qu'il juge, du moins de lui-même et de sa façon de juger. Au lieu de juger, M. Vapereau cite, il cite des vers de tout le monde, et des plus inconnus. Il prend un quatrain à celui-ci, une strophe à celui-là, un sonnet à cet autre, et à ce dernier une épigraphe. C'est ainsi qu'il a pris au *Jeunes années* de M. Adolphe Josadès une épigraphe de Milton qui vaut à elle seule tout le volume, et promet plus qu'il ne tient, en assurant qu'on y rencontrera le mariage éternel de la jeunesse et de l'amour, *Events of love and youth*. Ailleurs, M. Vapereau parle d'un poète qui, grand admirateur et grand imita-

tour de Lamartine, se juge lui-même avec un mot du persan Hafiz : « Je ne suis pas la rose, mais j'ai vécu près du rosier. » Ces citations demeurent la partie la moins sérieuse et la plus intéressante du volume ; elles y jettent un peu de gaieté. Quelquefois, M. Vapereau a tiré un excellent parti de l'anecdote. Un peu dur, selon nous, pour les *Mémoires* de M. Guizot, il a du moins appuyé son opinion d'une jolie fable : « Malgré moi, dit-il, le calme de l'historien m'est suspect, et M. Guizot, en prenant sur ce ton le récit d'une vie si agitée, me fait souvenir d'une situation et d'une anecdote très célèbres dans les annales du drame lyrique. Dans l'admirable *Oreste* de Glück, le héros, instrument de la fatalité vengeresse, s'avance sur la scène après avoir accompli le parricide, et chante une mélodie pleine de douceur sur ces paroles : « le calme est entré dans mon âme. » On raconte qu'aux répétitions de ce chef-d'œuvre, l'orchestre s'efforçait d'amortir les effets d'un accompagnement destiné à rendre les agitations orageuses déguisées par cette trompeuse paix ; et Glück de courir à chacun des musiciens et de lui crier : « Plus fort, plus fort ! ne le croyez pas, il ment, il a » tué sa mère ! » Disons-nous, à notre tour, que M. Guizot, non plus, n'est pas aussi calme qu'il veut le paraître? qu'il a tué sa mère, la monarchie parlementaire de Juillet? Ce serait nous jeter dans l'appréciation de sa vie politique, et nous n'avons ici qu'un livre à apprécier. »

On le voit, quand M. Vapereau tente par hasard de juger, il ne s'avance guère, il ne se risque que jusqu'à l'anecdote. Trop juger nuit, c'est sa devise, et il s'est juré d'y rester fidèle. La réception que l'on a faite à son premier ouvrage, *le Dictionnaire des Contemporains*, où il ne s'était pourtant pas montré trop tranchant, l'a sans doute édifié sur l'amour-propre de ses semblables, et c'est pourquoi il ne décide plus rien, ne tranche plus rien. L'indécision est un bon oreiller, où l'on dort en paix sans que le voisin crie, et sans que la conscience souffre.

Ainsi, c'est bien entendu, ne demandez à M. Vapereau aucune nouveauté de critique. Il amasse, il entasse des documents ; mais l'audace n'est point son fait, et croyez qu'il sera plus volontiers complaisant que hardi. Tout philosophe qu'il est, ou qu'il a été, il accepte sans trop de honte les idées reçues et les opinions courantes ; sa critique, pour tout dire, est légèrement routinière, prompte à juger par le dehors, à se ranger aux on-dit, à s'en fier à la renommée. Ce n'est pas lui qui flairera jamais un talent nouveau, prédira une réputation, tirera de l'obscurité un écrivain ou une œuvre, il sait surtout ce qu'on lui a appris, et ne décide jamais contre l'ordinaire ; c'est le moyen de faire un livre sage, comme est le sien. En général, il n'a pas foi dans les nouveaux venus, dans les jeunes, à moins que le bruit public ne l'y force ; il commence par s'enquérir de l'âge et de l'éducation des gens avant de les apprécier, il n'imagine pas que l'inspiration puisse quelquefois suppléer à l'expérience, il n'est même pas complétement exempt de ce penchant un peu vulgaire qui empêche de bien juger ce qu'on a une fois jugé mal, de revenir sur une idée préconçue, de se dégager des préventions de la première rencontre, et ressemble un peu en cela à ce brave garçon qui cherchait une femme pour le bon motif. On lui en présente une charmante et accomplie de tout point :

« Je n'en veux pas, dit-il, je n'en voudrai jamais. — Et pourquoi n'en pas vouloir? — Y songez-vous? Je l'ai connue toute petite, elle n'était pas plus haute que cela; je la vois encore pendue aux jupons de sa mère. Et moi, j'étais déjà un homme dans ce temps-là. » A quoi un philosophe de répondre sans façon : « Tant pis pour vous! »

Je ne prétends pas dire qu'il manque d'impartialité; mais ses compliments tournent quelquefois à l'aigre pour les gens sans conséquence et à la flatterie pour les gros bonnets. Il se dédommage du moins de sa déférence pour ceux-ci par l'aplomb qu'il montre avec les autres. Il juge ces derniers de haut, comme il convient, et déploie, dans les petites leçons qu'il leur donne, une aisance bien naturelle chez un maître qui a fait ses preuves. J'en sais qui ne lui pardonnent point cet air doctoral, et qui le trouvent même déplacé dans un livre qui vise plutôt à être complet que concluant, et à embrasser qu'à étreindre; mais ce sont des esprits étroits, aigris peut-être, des amours-propres froissés, qu'un rien irrite, qui supportent impatiemment une remontrance, et ne savent point de gré du bien qu'on leur veut.

En tout cas, le vrai philosophe (car vous pensez bien qu'on ne saurait dire un adieu irrévocable à son ancien métier, et qu'on ne s'échappe pas toujours à soi-même) se retrouve dans quelques pages exceptionnelles, où M. Vapereau, se donnant enfin carrière, a développé quelques idées générales sur la poésie, sur l'histoire, sur les lettres et sur l'état ou l'avenir de notre littérature. Ces pages sont, pour la plupart, fort remarquables; bien que les théories de l'écrivain ne puissent point passer pour neuves; mais qui fait du neuf aujourd'hui? et bourrez donc d'idées neuves un livre écrasé déjà sous le poids des renseignements et des commentaires! Ainsi, M. Vapereau renouvelle ici la théorie qu'il a déjà exposée dans ses précédents volumes sur l'immortalité de la poésie. Il a consacré un morceau tiré, plein de belles périodes oratoires, à prouver que les Muses, ces filles du ciel, ne remontent jamais dans leur patrie, ou n'y remontent que pour un temps. On conviendra du moins que, pour le moment, elles ne hantent point la terre. Mais, c'est un si beau sujet que cette prétendue immortalité de la poésie! On s'en donne à cœur-joie avec une donnée pareille; voyez-vous d'ici le développement? C'est un de ces fameux thèmes tout préparés qui lassèrent la patience des platanes de Fronton et fatiguèrent les colonnes des portiques romains. Nous l'avons, Dieu merci, traité nous-même à notre tour.

> Et nos ergò manum ferulæ subduximus, et nos
> Consilium dedimus Sullæ privatus ut altum
> Dormiret.....

L'immortalité de la poésie! Je crois entendre les gens qui publièrent des *Années littéraires* à l'époque de Callimaque et de Claudien prédire aussi l'immortalité de la poésie grecque ou latine. Qu'en arriva-t-il cependant? La poésie grecque et la poésie latine périrent avant les peuples dont elles ont célébré les destinées et recommandé la mémoire, et toute poésie périt

quand la somme des idées généreuses d'un peuple est épuisée. Le fonds de noblesse des nations ne se renouvelle pas si souvent qu'on le croit ; on en voit qui vivent et se traînent longtemps dans l'apathie, dans la honte même, n'ayant pas la force de vivre et n'ayant pas le courage de mourir. Défiez-vous des peuples qui ont usé les trois immortels sujets de l'inspiration poétique : la religion, l'amour, la liberté ; ceux-là n'ont plus rien dans le cœur et sont bien près de céder la place à d'autres. Ces inévitables successeurs reprendront et useront à leur tour les mêmes thèmes et il en sera ainsi jusqu'au jour où le monde connu sera arrivé à ce luxe de civilisation qui, chez tous les peuples, a tué la poésie, et qui semble aussi avoir été pour tous le commencement de la ruine.

M. Vapereau, ne sachant trop que dire aux poètes pour leur donner un bon conseil, les invite à rester contemporains, à être de leur époque, et sans doute à s'en inspirer. Qu'ils deviennent même réalistes s'il le faut. M. Vapereau leur cite à ce propos deux vers d'Horace, un peu détournés de leur sens, mais que chacun peut interpréter à sa manière, comme tous les autres préceptes de ce fameux *Art poétique*.

> Respicere exemplar morum vitæque jubebo
> Doctum imitatorem, et vivas hinc ducere voces,

Et vive Mme Bovary, Horace l'a crié avant nous. Allons, poètes, à l'œuvre, écoutez M. Vapereau, soyez de votre temps ; imitez-le, votre temps, copiez-le, peignez-le..... *Eia quid statis?* Qu'y a-t-il ? qui vous arrête ! Vous hésitez aux premiers pas, vous perdez souffle avant d'avoir couru. Hélas ! ces pauvres poètes, ils ont bien raison de n'avoir ni force, ni haleine, ni courage. Le temps qu'on les prie de peindre les écœure, le terrain où on les invite à marcher les paralyse. Eh quoi ! copier ce temps, s'inspirer de cette époque ! mais qu'a-t-elle donc où la poésie se retrouve? Poétique, notre temps ! C'est la première fois qu'on le dit ; ceux mêmes qui l'exploitent ne l'ont jamais pensé, et il faut avoir la bonne volonté de M. Vapereau pour le croire. Une seule forme y reste à la poésie, la satire ; et l'indignation, si elle soulève encore quelques âmes peut, à défaut de génie, inspirer des poètes. Elle demeure, elle subsiste pleine et entière, cette matière du livre de Juvénal, *farrago libelli :* on joue encore à coffres ouverts, on empoisonne encore ses amis, ou capte toujours des testaments ; vous trouverez au besoin des nobles qui mendient, des beaux-pères qui séduisent leurs brus à prix d'or, et des femmes honnêtes qui trompent leurs maris avec des collégiens, et *prætextatus adulter.*

Laissons cela, et résumons en quelques lignes notre opinion sur l'*Année littéraire* de M. Vapereau. C'est un recueil excellent, en tant que recueil ; une bonne et sérieuse compilation, complète, exacte, scrupuleuse ; mais ce n'est point un livre de littérature. Certaines gens en ont médit grossièrement dans les journaux ; ne comprenant pas qu'un travail de ce genre, qui n'a guère d'intérêt dans l'année de sa publication, devient précieux dès l'année suivante, et inestimable pour l'avenir. Songez-y donc ! un dic-

tionnaire complet des productions littéraires : dans vingt ans, on s'en disputera les exemplaires, s'il en reste. Et qu'on ne dise pas que ce gros volume est trop gros, trop complet, trop travaillé, qu'il sent l'huile ; c'est là son but. Je le répète, si quelque chose m'effraye dans le livre de M. Vapereau, ce n'est ni la masse des faits ni la multiplication à outrance des détails et des analyses ; le livre même est là et n'est point ailleurs, fatigant, mais utile, long et compact, mais indispensable ; c'est une véritable source de mémoires pour l'histoire des lettres françaises. Je ne suis donc ni choqué, ni même ennuyé (ce qui est une bonne preuve de courage) de tant de documents et de notes ; je suis moins satisfait du peu de critique qui essaye d'éclairer l'amas, comme ces pauvres petites lanternes qu'on place dans les démolitions, et surtout je n'aime point ces morceaux tirés, ces grands développements que M. Vapereau s'est offerts, s'est *payés* à lui-même, comme une juste récompense du lourd travail environnant. M. Vapereau y porte des qualités excellentes, une façon de penser judicieuse, une rare correction et une singulière convenance de langage. Mais tout cela n'est qu'honnête et raisonnable. M. Vapereau qui, on le voit, s'évertue à bien écrire, écrit en effet fort bien ; mais le style manque. C'est parfait, et cela paraît gêné. Pourquoi ? parce que le style n'est pas dans la correction, dans la précision même d'une phrase ; mais dans le mouvement, dans la chaleur. Le style, c'est l'allure ; un homme n'est bien habillé que s'il marche bien dans ses habits, et de même le style. Chez M. Vapereau l'habit est très confortable, mais la marche défectueuse, il manque de jet, de tour ; le mot chez lui n'est jamais rencontré, ni la phrase lancée ; la matière aussi se répand hors du moule..... Je n'insiste pas, il a fait ce qu'il a voulu faire, un consciencieux et utile recueil ; or, celui-ci, qui est le troisième, est encore meilleur que les deux précédents.

LES DISCOURS DE RENTRÉE DE LA MAGISTRATURE

Ce n'est point un sentiment de curiosité ou de respect vulgaire qui nous fait toujours écouter avec une attention particulière la voix de la magistrature dans ces jours solennels de rentrée, où elle prend la parole devant les hommes, après s'être recueillie devant Dieu. Nous en attendons, en effet, plus que de brillants discours : nous lui demandons un enseignement. Calme, impartiale, au milieu des intérêts de toutes sortes qui s'enflamment et s'agitent devant elle, elle n'aperçoit pas seulement les faits, elle pénètre aussi dans les consciences, et l'état moral des esprits ne lui est pas plus caché que la situation matérielle de la société ; elle voit croître ou diminuer la prospérité publique, aussi bien qu'elle constate la

hauteur ou l'abaissement des âmes. Qui donc pourrait mieux qu'elle nous parler de nous-mêmes? et si les lois ne sont que le reflet de la société, qui saura mieux en reconnaître l'efficacité ou l'insuffisance, en maintenir la ferme application, ou en signaler la révision nécessaire? Les hautes sphères du vrai et du bien sont en quelque sorte le domaine naturel de tout magistrat, et il ne se mêle aux faits humains que pour les soumettre aux lois harmonieuses de ce monde supérieur et les pénétrer de sa douce influence.

Telle est l'idée que nous nous faisons de ces hautes fonctions; et, après les deux discours que nous venons de lire, nous n'avons pas à craindre d'avoir placé trop haut notre idéal.

A la Cour impériale, le sujet choisi par M. l'avocat général Oscar de Vallée était l'éloge de Malesherbes. Notre intention n'est pas de soumettre à une froide et inutile analyse un discours que tout le monde connaît aujourd'hui, et où se retrouvent, plus vives que jamais, les qualités de pensée et de style, à la fois viriles et charmantes, qui caractérisent le talent de M. Oscar de Vallée. C'est l'impression que sa parole a pu faire sur les esprits que nous voudrions constater ici. En s'attachant à nous peindre M. de Malesherbes, l'éminent magistrat a fait mieux que raconter l'histoire d'un homme illustre et mêlé aux plus grands événements du dernier siècle, il a élevé plus haut sa pensée; et c'est à la vraie source de toute vertu et de toute gloire qu'il nous ramène en parcourant la vie de son héros. Et, en effet, qui donc fait le magistrat intègre, le ministre illustre, le grand citoyen, enfin, cette chose rare et précieuse, le fidèle conseiller d'un prince, si ce n'est la « *probité* » non pas cette vertu secondaire et négative, dont la faiblesse humaine voudrait quelquefois se contenter, mais cette probité civique, qui n'est autre chose que la vertu entière, sûre d'elle-même, attachée invinciblement au devoir. C'est cette probité qui, dans le ministre de Louis XVI, a parlé au cœur de M. l'avocat général; il nous le dit, et on le sent à ce magnifique portrait qu'il nous a tracé d'elle :

« Pour ceux qui se tiennent à la surface des idées, ce mot de probité n'a qu'un sens vulgaire et n'emporte pas avec lui ce que les hommes admirent d'habitude, ni surtout ce qu'ils exaltent le plus volontiers; mais à la réflexion, et quand on songe à ce qu'il contient réellement, on le préfère à tous ces mots qui ont avant lui les honneurs de l'opinion et du monde, qui, à certains jours, deviennent des commandements, mais qui, avec tout leur éclat, sont souvent remplis de déceptions et d'erreurs; il ne dit, du moins quant à lui, que ce qu'il veut dire, et il ne saurait tromper personne. Vauvenargues assure qu'il signifie l'attachement à toutes les vertus civiles, et il a raison. C'est bien, en effet, une passion agissante et comme le mouvement continuel de notre esprit, de notre cœur, de nos actions vers ce qui est particulièrement bien. On n'est un honnête homme, et ce mot de probité ne vous convient, que, si dans la vie publique comme dans la vie privée, facilement ou avec peine, sur un chemin uni ou tout couvert d'obstacles, on se met en toute chose et en toute occasion du côté de l'honnête. Dieu a voulu que notre vie fût un effort vers lui; il ne nous a ménagé ni les difficultés, ni les périls; il a mis en nous ce senti-

ment de l'intérêt personnel qui nous attire sans cesse, qui est si énergique, qu'on a eu l'idée d'y voir le mobile exclusif de l'humanité, et il en a fait le caressant et redoutable ennemi qu'il faut vaincre, avant tout, pour arriver à la probité. Elle exige, en effet, qu'on ait soin de son âme plus que de sa fortune et de sa vie ; elle ne s'accommode ni d'une intention, ni d'un penchant ; il lui faut ce que Vauvenargues appelle si bien un attachement. C'est la méconnaître et limiter misérablement son empire que de la faire consister dans le devoir étroit de ne blesser personne ; elle s'étend à tout, au gouvernement, à la justice, aux œuvres de l'esprit ; elle est comme la mise en action du vrai, du bien et du beau ; elle me paraît plus générale, plus active, plus sociale que la vertu elle-même, et rien, ni personne ici-bas, n'échappe à sa souveraineté. On a quelquefois essayé, dans l'ordre politique, de lui donner des rivales ou des supérieures ; elle n'en a pas. La liberté lui est soumise comme le reste ; il n'est pas jusqu'au nom qui l'exprime qui n'ait un charme particulier ; dussiez-vous m'accuser de recherche, je lui trouve quelque chose d'harmonieux et de ferme ; il a un son heureux et juste comme le mot urbanité, par exemple, qui indique, si je ne me trompe et si je puis ainsi parler, le côté extérieur, les manières de la probité. »

Ainsi donc, dans la vie privée comme dans la vie publique c'est là la vertu souveraine, celle qui n'a *ni rivale ni supérieure*. Combien cette vérité apparaît tout entière dans les perplexités qui nous troublent lorsque nous nous trouvons entre deux devoirs qui semblent se combattre l'un l'autre? Tandis que notre mollesse nous dit d'opter, la probité, au contraire, cette sorte d'instinct moral, nous porte vers eux d'une ardeur égale, pour les unir en un bel et fécond effort. Ainsi fit M. de Malesherbes comme directeur de la librairie. Défenseur légal et convaincu du principe d'ordre et d'autorité, qui est le besoin impérieux de toute société, il eut à le défendre franchement et résolûment contre les attaques, plus emportées que haineuses, des philosophes ; mais il le fit sans jamais lui sacrifier cette liberté de la pensée qui est une partie même de l'homme, et qui, restreinte à sa mesure naturelle et juste, ne saurait disparaître qu'avec l'homme même. En méconnaissant l'une ou l'autre de ces lois politiques et sociales, M. de Malesherbes eût été mauvais citoyen autant qu'infidèle serviteur du prince. Sa probité clairvoyante lui fit tenir la balance égale entre les droits de l'autorité et ceux de la liberté, et c'est par là qu'il a commencé cette union, si nécessaire et si bienfaisante, qui est encore aujourd'hui le dogme politique des esprits les plus monarchiques et les plus éclairés. C'est ce rôle de M. de Malesherbes que M. l'avocat général fait très-bien ressortir quand il dit : « Directeur de la librairie, il était la sentinelle particulière du pouvoir social, placée sur la limite si difficile à tracer où ce pouvoir a un intérêt de présent et d'avenir à contenir et à gêner cet invincible agitateur qui s'appelle l'esprit humain. Il y a des hommes à qui tout semble facile, principalement l'exercice de la puissance. On leur dirait : Voici des armes, arrêtez l'esprit humain, ils s'y engageraient volontiers et ne négligeraient rien pour réussir ; mais bientôt, quel que fût leur zèle et quelles que fussent leurs forces, ils s'apercevraient de leur impuissance.

C'est une vieille et folle idée, en effet, de vouloir empêcher d'éclater sur nos têtes ces orages intellectuels formés dans une région inaccessible aux coups de l'autorité. J'ai entendu reprocher à M. de Malesherbes de n'avoir pas épuisé toutes les ressources de l'arbitraire contre la philosophie du XVIIIe siècle..... C'est l'effet d'une passion aveugle ou d'une véritable hérésie en matière de pouvoir et de civilisation. »

Nous sommes bien éloignés de cette hérésie, et si nous reproduisons sur un tel sujet les paroles mêmes de M. Oscar de Vallée, c'est que nous sommes heureux de voir exprimer ainsi publiquement une opinion qui a toujours été la nôtre, et qui est aussi la pensée du souverain qui, après avoir restauré en France le principe d'autorité, entreprend aujourd'hui l'œuvre glorieuse de fonder à jamais la liberté dans l'ordre et la sécurité. Entre toutes les libertés, celle de la pensée est, à nos yeux, la plus belle et la plus précieuse, elle est comme la vie de l'âme et de l'intelligence des peuples, et elle nous semble, dans son développement calme et régulier, l'auxiliaire décisif des princes, parce qu'elle laisse aux hommes cette dignité d'eux-mêmes, qui leur permet, en se donnant tout entiers et sans réserve, de servir loyalement et franchement le gouvernement de leur pays. Si l'œuvre est difficile, c'est un devoir d'autant plus grand pour chacun d'aider de son concours, humble ou puissant, le glorieux monarque qui l'entreprend parmi nous, et nous ne pouvons mieux faire, en finissant, que de répéter ces paroles de M. l'avocat général : « Soyons, sans réserve, étroitement unis à cette dynastie sous la main de laquelle la Révolution, commandée, garde les biens qui lui sont propres, repousse le reste, et promet, comme la fin de l'œuvre, la liberté dans la religion, dans la grandeur et dans la paix. Si je ne me trompe, nous ne pouvons mieux la servir, et la France avec elle, qu'en nous mettant au premier rang de ceux qui, par leur dignité, leur sagesse, leur libre dévouement, rendront ce couronnement glorieux, nécessaire et paisible. »

A la Cour de cassation, M. l'avocat général Blanche, en prenant « la loi commerciale » pour sujet de son discours, s'est demandé si cette loi était encore en rapport avec les développements de notre commerce et de notre industrie, et en harmonie avec le nouveau régime économique né du dernier traité de commerce avec l'Angleterre. Le savant et sagace magistrat n'est point favorable à notre législation en cette matière, et le régime des sociétés en commandite, les lois sur les agents de change, sur les jeux de Bourse, sont l'objet de son blâme motivé et énergique ; tandis que, d'un autre côté, il fait des vœux pour le développement de notre crédit commercial, au moyen des *magasins généraux*, des *warrants*, des *ventes publiques de marchandises en gros*, des *chèques*, tous ces instruments de crédit que l'Angleterre manie déjà si habilement, et que l'Empereur, dans des lois récentes, s'est efforcé de nationaliser en France. Ce serait un travail, tout ensemble de jurisconsulte et d'économiste, que celui d'apprécier les critiques exprimées ou les réformes demandées par l'éminent magistrat de la Cour suprême. Pour nous, nous nous sommes demandé si ce discours n'a pas une autre et plus haute portée, et si, quand l'orateur poursuit de ses vœux de réforme les sociétés en commandite, les charges

d'agents de change, etc., il n'obéit pas à une pensée plus élevée, celle de mettre d'accord ces créations de l'intelligence et de l'activité humaine avec les principes éternels de la morale. Cette noble ardeur échauffe et illumine en plus d'un endroit l'œuvre de M. Blanche. Peut-être cependant les réformes qu'il demande auraient-elles paru plus faciles et plus prochaines, s'il avait signalé davantage ce besoin de moralité qui se fait chaque jour sentir plus impérieusement dans le monde commercial.

C'est Montesquieu qui a dit que « le commerce corrompt les mœurs pures..... Nous voyons, ajoutait-il, que, dans les pays où l'on n'est affecté que de l'esprit de commerce, on trafique de toutes les actions humaines et de toutes les vertus morales. » Montesquieu parlait pour son temps, et point pour le nôtre. La liberté, ici comme ailleurs, a purifié tout de son souffle. C'est la libre concurrence qui a détruit cet égoïsme commercial qui fondait la prospérité du vendeur sur l'exploitation éhontée de l'acheteur, c'est elle qui, en les moralisant, a relevé les classes commerciales à cette égalité de considération et d'honneur qui est aujourd'hui à la portée de tous les honnêtes gens. C'est cette moralité, sorte de respect de soi-même né de la liberté, qui a tourné l'esprit de nos grands manufacturiers vers l'amélioration morale et matérielle des classses ouvrières, et qui leur a imposé le devoir d'en faire plus et autre chose que des instruments de production et de fortune; et l'on peut prédire que c'est encore elle qui poussera inventeurs, industriels, capitalistes, vers ces vastes entreprises nationales de terre ou de mer, qui feront la grandeur et la gloire de la France, et où l'on considèrera la noble utilité des résultats plus que l'espoir des gros intérêts et des amples dividendes. C'est ce sentiment de probité, d'honneur, de gloire même, qu'il faut échauffer, exalter dans toutes les âmes, car c'est lui qui rendra facile à résoudre plus d'un problème que s'est posé l'esprit profond de M. l'avocat général Blanche.

CHRONIQUE POLITIQUE

14 novembre 1861.

Quousque tandem ! Combien de temps encore les malheureux traités de 1815 continueront-ils à nous créer des embarras ou à nous causer de fausses alarmes? Hier encore, la presse et l'opinion se sont émues, déjà on prononçait les gros mots de protestations énergiques, d'intervention des puissances, de question européenne, et tout cela à propos d'un oubli commis il y a quarante-six ans par les grands géomètres de l'Europe, et portant sur une parcelle de terre de 2,000 hectares. Heureusement, le *Moniteur* s'est empressé de réduire le fâcheux incident à ses véritables proportions, et d'affirmer « que le gouvernement de l'Empereur n'avait jamais eu la pensée de trancher par la force, et au moyen d'une occupation militaire, une question pendante entre la France et la Suisse depuis 1815. » Ce n'est pas, selon toute probabilité, un espoir vain que celui qui était exprimé en même temps par la feuille officielle, de voir cet incident aboutir « à la conclusion d'un arrangement destiné à mettre fin aux conflits qui ne pouvaient manquer de naître d'un état de choses mal défini. » Depuis lors, il a été nommé une commission internationale pour vider le différent de Ville-la-Grand : c'est un bon augure pour l'arrangement de l'affaire plus grave de la vallée des Dappes.

La vallée des Dappes, à laquelle la statistique officielle attribue une étendue de 5,103 arpents suisses, et le recensement de 1858 une population de 137 âmes, formant 23 familles, est formée par les versants opposés de trois montagnes : la Dôle, au sud-est de la vallée ; le Mont-des-Tuffes, qui borne la vallée à l'ouest ; et le Mont-d'Arzier, contre-fort du Noir-Mont. La vallée renfermée entre ces trois sommités tire toute son importance de sa position. Des deux routes principales qui la traversent, l'une se dirige du lac de Genève sur le fort des Rousses, et relie la Suisse à la France ; l'autre va du fort des Rousses à la Faucille, et met en communication la partie des départements de l'Ain et du Jura que longe la frontière suisse. Unique point de jonction entre le pays de Gex et les Rousses, cette seconde route est, en temps de paix comme en temps de guerre, d'une haute importance pour la France ; la Suisse, de son côté, a toujours cru sa dignité et sa sécurité intéressées à ce qu'elle se maintînt dans la possession d'une route qui lui permettait de surveiller et d'entraver le libre mouvement du voisin sur ses frontières. Aussi, les contestations et les négociations à ce sujet se rencontrent-elles déjà au commencement du XVIe siècle, à une époque où la frontière litigieuse n'intéressait que la Savoie d'une part, et la Bourgogne de l'autre.

Entre la France et la Suisse proprement dites, le litige au sujet de la vallée des Dappes surgit pour la première fois vers le commencement de la seconde moitié du XVIIIe siècle, lorsque le gouvernement français, sous le ministère Choiseul, s'occupa sérieusement d'exécuter le plan de la construction d'une nouvelle ville et d'un port à Versoix, dans le but de se ménager un entrepôt indépendant sur le lac de Genève. Les ouvertures directes faites au printemps de 1797 par le Directoire, en vue de la cession d'une partie du pays près des Rousses, pour la construction d'une route sur Versoix, n'obtinrent du gouvernement bernois qu'une réponse évasive. L'invasion française au printemps de 1798, l'occupation et l'incorporation de Genève, dont elle fut suivie, dispensaient les États confédérés de répondre à la lettre impérieuse du 14 mai 1797, émanée du général en chef de l'armée d'Italie, de Bonaparte. Le traité d'alliance défensive de 1803 confirma la France dans la possession de la vallée des Dappes. Elle nous resta jusqu'à la fin de l'empire. Le premier traité de Paris la restitua à la Suisse, et la déclaration des puissances sur les affaires de la Suisse (30 mars 1815) portait dans son article 2 : « Le Valais, le territoire de Genève, la principauté de Neufchâtel sont remis à la Suisse ; la vallée des Dappes ayant fait partie du canton de Vaud, lui est rendue. » Mais le second traité de Paris ayant imposé à la France de nouveaux sacrifices, et en partie au profit de la Suisse, les ministres des quatre grandes puissances ne purent s'empêcher de reconnaître que l'abandon de la vallée des Dappes à la France ne constituerait qu'une compensation bien faible des nouvelles concessions consenties par elle à la Confédération helvétique. La veille même de la signature du traité de paix (19 novembre 1815), ils remirent au ministre français des affaires étrangères une note dans laquelle ils proclamèrent « la justice de la demande faite par la France » au sujet de la restitution de la vallée des Dappes; la circonstance seule que « le plénipotentiaire suisse qui était à Paris ne se trouvait point autorisé à y consentir, » les empêcha de stipuler cette restitution dans le traité qu'ils étaient sur le point de signer; mais « *leurs gouvernements s'engageaient*, disaient-ils, *à intervenir de la manière la plus efficace auprès de la Confédération helvétique..... pour que cette affaire soit arrangée à l'entière satisfaction de la France, et de la manière dont elle l'a demandé.* »

Il ne paraît pas que les gouvernements anglais, russe, autrichien et prussien se soient sérieusement souciés de l'engagement pris par leurs ministres. Ils se bornèrent à envoyer, quatre ans plus tard, des notes séparées, mais à peu près identiques, pour réclamer de la Suisse la rétrocession de la vallée des Dappes à la France. Le mémoire qu'en retour la Suisse adressa au congrès d'Aix-la-Chapelle fut laissé sans réponse, et l'intercession des quatre grandes puissances en faveur de la France en resta là. D'autant plus actives furent, durant les six à huit premières années, les contestations et les négociations entre les deux parties directement intéressées, la Suisse arguant du droit formel que lui reconnaissait l'acte général des traités de Vienne, la France faisant valoir la révocation indirecte de ce droit par la note du 19 novembre 1815. Les négociations n'aboutirent pas. Aucun des deux partis ne voulant céder entièrement, la vallée des Dappes

resta, jusqu'à un certain point, un terrain neutre, dont la poignée d'habitants ne donnait ni impôts ni soldats à aucun des deux gouvernements, et où ni la France ni la Suisse n'exerçaient la totalité des droits souverains. Cet état de choses n'était pas sans sérieux inconvénients et pouvait à tout moment amener des conflits. Aussi, les négociations rouvertes en 1858 semblèrent un moment toucher à une solution. D'après l'arrangement proposé, la France aurait reçu la partie de la vallée traversée par la route qui lui est nécessaire pour assurer ses communications entre deux parties de son territoire, et la Suisse aurait conservé les deux versants du Jura, c'est-à-dire la Dôle, qui forme pour elle une excellente frontière. La France offrait une indemnité de 350,000 fr. pour la parcelle de territoire cédée. C'est cette dernière disposition qui aurait déplu en Suisse, où l'on croit que pas un pouce du territoire national puisse être cédé sans une compensation territoriale équivalente. Les dispositions peu confiantes et peu amicales que la Suisse entretient envers nous, surtout depuis la guerre d'Italie, peuvent bien avoir eu leur part dans l'insuccès des propositions françaises. Le fait est que ces propositions, assez favorablement accueillies par le gouvernement vaudois, que la chose intéresse particulièrement, la vallée des Dappes faisant partie du canton de Vaud, n'ont pas trouvé grâce devant le conseil fédéral, qui, dans son rapport du mois de décembre 1859, a conclu à leur rejet, qu'il motive par des raisons d'intérêt stratégique.

Mais, antérieurement à cette négociation avortée, en 1851 déjà, la France, pour bien marquer le maintien de sa protestation contre la possession de la vallée des Dappes par la Suisse, avait signifié au conseil fédéral, par l'ambassadeur français à Berne, que le préfet de l'Ain avait l'ordre de s'opposer, même par la force, à toute tentative de la part du canton de Vaud pour faire acte de souveraineté sur le territoire en litige. Les autorités suisses y adhérèrent, tacitement du moins, et par leur conduite durant une dizaine d'années : les arrêts prononcés par les tribunaux suisses contre les ressortissants de la vallée restaient inexécutés, bien que le droit de juridiction ait été en toute occasion maintenu. Or, depuis quelques mois on a commencé à sortir de cette réserve, ce qui paraît avoir amené la France à réitérer énergiquement sa déclaration de 1851. Sur ces entrefaites, le tribunal suisse de Nyon ayant prononcé une peine contre un individu coupable de voies de fait, et le condamné ayant pris la fuite, le bruit se répandit qu'il s'était réfugié dans la vallée des Dappes et que la gendarmerie suisse allait l'y poursuivre pour s'emparer de lui : c'est pour prévenir cet exercice du pouvoir judiciaire de la part des autorités suisses, que la gendarmerie et la troupe françaises du fort des Rousses seraient allées occuper le village des Cressonnières suisse. Telle était du moins la première version généralement admise en France même. Depuis, le témoignage des journaux francs-comtois est venu réduire considérablement la portée de ce que le gouvernement bernois s'était empressé de signaler aux cantons comme une flagrante violation de territoire. Au dire de ces journaux, voisins du lieu du litige, « la troupe et la gendarmerie des Rousses se sont tenues sur la frontière française pour observer les mouvements des gendarmes suisses, mais sans pénétrer sur le terri-

nel ait « obtenu » le résultat ambitionné. Le doute dans lequel le discours royal laisse ses auditeurs sur les limites de cette tentative, à savoir surtout si c'est d'une conservation ou d'une restitution qu'il s'agit pour le Saint-Siége, est bien fait pour aiguillonner cette curiosité impatiente qui s'attache aujourd'hui à tout ce qui touche à la brûlante question de Rome. La discussion de l'adresse aux Cortès espagnoles, mais bien plus encore la réouverture du Parlement italien, fixée au 20 novembre, ne tarderont pas à nous éclairer sur la portée de cette déclaration inattendue du discours du trône, et, en particulier, sur l'état actuel de la question de Rome. Nous attendrons ces prochains éclaircissements pour nous engager nous-même plus avant dans les perspectives nouvelles qui semblent s'ouvrir pour les affaires d'Italie.

Pendant que l'ancienne monarchie de Charles-Quint est en train de redevenir une grande puissance coloniale, une de ses anciennes provinces européennes, plus tard, une de ses plus formidables rivales sur les mers et dans les contrées lointaines, — la Hollande, — est sérieusement agitée par des questions relatives à ses possessions d'outre-Mer. Le lecteur français aura à peine prêté une attention distraite aux dépêches télégraphiques de la Haye, publiées dans les journaux parisiens des 11 et 13 novembre, et annonçant la démission offerte et acceptée de M. Van Zuylen, ministre des affaires étrangères, et l'ébranlement momentané de la position de M. Loudon, ministre des colonies. Un changement de personnes dans le ministère des Pays-Bas n'est pas, en effet, un événement de première importance pour l'Europe ; toutefois, la crise actuelle a une sérieuse portée ; elle tire son origine d'une grave question de principe, qui est en même temps une question vitale pour l'avenir maritime et colonial de la Hollande et pour le développement d'une des plus grandes colonies que l'Europe détienne aujourd'hui encore sous sa souveraineté.

Les Néerlandais, on le sait, passent pour être le peuple colonisateur par excellence. Tandis que l'Angleterre ne conserve ses possessions de l'Inde qu'au prix de sacrifices énormes, tandis que la France, depuis trente ans qu'elle occupe l'Algérie, en est toujours à la recherche du meilleur système de colonisation, les Pays-Bas exercent sur Java une souveraineté que rien ne vient troubler ; ils tirent tous les ans de cette magnifique colonie un surplus de recettes qui allége considérablement les charges de la mère-patrie : à ce point, que l'équilibre du budget néerlandais dépend du plus ou moins d'élévation de l'excédant colonial. La Hollande semblerait donc avoir trouvé la véritable solution, avidement et vainement cherchée par tant d'hommes d'Etat, du problème qui consiste à rendre la possession coloniale financièrement productive pour la mère-patrie. Toutefois, les hommes vraiment libéraux, aux yeux desquels le profit budgétaire ne constitue pas une légitimation absolue du système immoral ou antilibéral dont il peut être le produit, les esprits clairvoyants, que la prospérité du moment n'aveugle pas sur les dangers de l'avenir, ont commencé depuis quelques années à sentir et à signaler hautement les inconvénients graves et nombreux que recèle le système colonial hollandais. Ce système est basé sur la fiction tout orientale que le sol est la propriété

elle, c'est bien assez pour enlever à la sixième toute importance stratégique; que, si réellement, comme on semble toujours le craindre en Suisse, il prenait fantaisie à la France d'aller à Genève, ce n'est certes pas l'article 75 de l'acte général des traités de Vienne, que, d'ailleurs, elle se fait gloire d'avoir déchirés, qui arrêterait la marche de nos bataillons. La réponse est peut-être un peu brutale, surtout de la part du fort vis-à-vis du faible. Mais le vrai au fond est que, dans la situation actuelle de l'Europe, dans l'état misérable où se trouvent les traités de 1814-15, et au point où en sont les relations de la France avec la Suisse, un peu de flexibilité de la part de celle-ci, que l'autre ne manquerait pas de payer par un peu d'amitié (en sus du prix comptant, bien entendu), garantirait mieux la Confédération helvétique contre les dangers réels ou imaginaires qu'elle redoute de son puissant voisin, que ne pourrait jamais le faire la possession d'un bout de route et d'une petite vallée. Jusqu'à présent, aucun acte n'est venu justifier les appréhensions que la France impériale, par son existence seule pour ainsi dire, inspire à sa voisine helvétique; eh bien, plus la Suisse croit à des velléités agressives et conquérantes de notre part, plus il serait pour elle d'une bonne politique de nous enlever, sans que ni sa dignité ni aucun de ses intérêts en souffrissent, le seul prétexte que nous aurions de passer de l'intention aux faits. Si les républiques, les petites surtout, ont le droit de se montrer plus jalouses encore que les grandes monarchies de leur honneur national, n'est-il pas aussi de leur devoir de témoigner, envers l'Europe qui les protége, d'un plus grand souci pour les intérêts de la paix générale, envers elles-mêmes de se montrer plus ménagères du sang et de l'argent de leurs citoyens?

Empressons-nous d'ajouter, pour rendre hommage à la vérité, que la Suisse pourrait en remontrer, dans l'art de ménager les deniers des contribuables, aux États les plus avancés, et à ceux-ci bien plus qu'aux autres. Avec son impôt presque lilliputien de six ou sept francs par habitant, alors que, dans la plupart des États européens, on atteint, on dépasse même le chiffre de 30 francs, la Suisse semblerait avoir touché aux dernières limites de l'économie dans la gestion des finances publiques. Elle est peut-être seule à ne pas le croire! Elle ne connaît même pas cette sotte crainte du mieux qui, prétendent les paresseux d'esprit, serait l'ennemi du bien; on croit en Suisse que, pour les finances aussi, le bien doit toujours être le stimulant à faire mieux. Le conseil d'État du canton de Vaud en a fourni un témoignage public en mettant au concours la théorie de l'impôt, en appelant les lumières de la discussion publique et contradictoire sur un sujet qu'ailleurs on croit ne pouvoir entourer d'obscurités assez épaisses. Nous devrons à cet appel, qui déjà avait donné naissance au Congrès de Lausanne, plusieurs travaux dignes d'attention, sur un sujet dont l'importance va croissant journellement avec le développement des dépenses dites publiques, et qui ne le sont pas toujours autant qu'on voudrait le faire croire aux populations qui en supportent les charges. Le plus remarquable, ou du moins d'après l'avis des juges du concours, des écrits provoqués par l'appel du conseil d'État vaudois, celui qui a remporté le premier prix du concours, vient de paraître et il s'est imposé à

l'attention, nonobstant le silence un peu systématique dont la presse française l'a accueilli[1]. Un écrit de P.-J. Proudhon, quoi qu'on fasse, aura toujours un attrait pour ceux qui aiment la hardiesse dans les idées, la vigueur dans l'argumentation, la netteté dans la forme : c'étaient là du moins les qualités auxquelles les premiers travaux du célèbre écrivain socialiste durent leur grand retentissement. De ces brillantes qualités on rencontre encore des traces très manifestes dans le nouveau volume ; mais ce qu'on y retrouve surtout, et développé de plus en plus, c'est la particularité prédominante de son talent, l'esprit de contradiction. Une jeune femme d'esprit et d'un grand courage littéraire, Mme Juliette Lamber, dont les « idées anti-proudhonniennes » ne sont pas indignes de l'accueil que le public leur a fait[2], appelle Proudhon le « contradicteur-né. » Ce n'est pas mal trouvé. On dirait, en effet, qu'à force de contredire beaucoup d'hommes et beaucoup de choses, — avec grande raison parfois, — Proudhon en est arrivé à ne pouvoir plus faire un livre où la seconde moitié ne soit la contradiction de la première ; c'est comme chez certaines gens qui, à force de dire des contre-vérités à tout le monde, finissent par s'en faire accroire à eux-mêmes ; l'habitude devient plus forte que la raison ou dégénère en manie. De cette rage de contradiction, tournée contre lui-même, M. Proudhon avait déjà fourni un éclatant exemple dans son avant-dernier ouvrage, qui commence par l'apothéose de la guerre pour aboutir, on peu s'en faut, à l'idylle de la paix universelle ; son dernier livre trahit un progrès nouveau et très considérable dans cet art de se contredire à dessein et systématiquement.

Passant en revue les principaux impôts aujourd'hui usités, en France particulièrement, Proudhon démontre l'iniquité de l'assiette chez les uns, l'inégale répartition de ceux-ci, l'influence pernicieuse de ceux-là sur l'organisme économique ou social ; il n'y a pas un seul des impôts en vigueur qui échappe à ses critiques. Et cette critique générale, impitoyable, à quoi aboutit-elle ? à plaider le maintien de tous les impôts possibles et impossibles, à nous enseigner « que rien de ce qui se révèle dans l'impôt n'est à négliger et qu'il nous est permis d'user, en vue de la justice, de tout ce que la justice nous a fait d'abord séparativement condamner ! » Ainsi encore, M. Proudhon dit des choses très sensées contre les excès de la centralisation qui surcharge l'Etat d'une foule de besognes dont les particuliers ou les collectivités secondaires (départements, communes, etc.) s'acquitteraient infiniment mieux et qui est la cause principale des charges croissantes des budgets. Et à quoi aboutit cet arrêt motivé contre la centralisation ? à demander que l'Etat, en sus des services si nombreux déjà qui l'accablent, accapare encore les services du crédit public (banques etc.), l'exploitation des mines, des chemins de fer et d'autres services reproducteurs. Ainsi encore, l'auteur du fameux manifeste, *la Propriété c'est le vol* plaide aujourd'hui, et nous l'en félicitons, le droit et la nécessité sociale

[1] *Théorie de l'impôt*, question mise au concours par le conseil d'Etat du canton de Vaud, en 1860, par P.-J. Proudhon. Paris, Hetzel.

[2] Une seconde édition, augmentée d'un examen critique du livre *La Guerre et la Paix*, vient de paraître.

de la famille, de l'hérédité, de la propriété, avec une force de logique et une onction communicative que lui envierait maint conservateur d'ancienne date; il démontre l'iniquité de certains impôts démocratiques, de tous les impôts qui atteindraient plus que le revenu disponible de telle classe de la société ou demanderaient à telle autre plus que ne valent les services qu'elle réclame de l'Etat. Et à quoi aboutit cette juste démonstration? à un système d'imposition où, quand le budget français serait de deux milliards par an, — et c'est aujourd'hui le cas, — le propriétaire foncier qui tire 3,000 fr. de revenu de sa terre aurait à en verser 2,000 au Trésor! Signalons enfin, pour abréger, la contradiction qui les résume toutes : M. Proudhon condamne avec raison l'insatiabilité de plus en plus générale et de plus en plus grande du fisc, qui dévore une part si considérable des épargnes de la nation, et M. Proudhon s'ingénie ensuite à justifier non-seulement le maintien des impôts existants, mais à ouvrir des sources nouvelles au Trésor et à lui fournir les moyens de soutirer aux populations d'autres centaines de millions par une foule « d'exploitations » pratiquées sur la plus grande échelle.

Le gouvernement helvétique serait le dernier, pensons-nous, à mettre en pratique les conclusions d'un écrit couronné cependant par l'un des gouvernements cantonaux les plus importants; la Suisse se trouve assez bien de son organisation financière, si simple et si économique, pour pouvoir, en toute quiétude, attendre que des projets de réforme plus sérieux se produisent. L'Amérique du nord qui, pour la modestie du budget approchait le plus de la Suisse, vient, elle aussi, d'en éprouver les bons effets, et de se convaincre que le meilleur et le plus sûr moyen de se préparer des ressources pour les besoins extraordinaires, c'est d'en demander le moins possible dans les temps ordinaires. Le gouvernement de Washington, dans les années normales, ne demandait à l'Union qu'un budget de cinquante à soixante millions de dollars et ménageait ainsi les forces du pays, et c'est pour cela qu'il a pu, dès le commencement de la guerre, réclamer et obtenir sans difficulté un emprunt de 250 millions de dollars. On serait porté à croire qu'il en est de même pour les forces militaires, si l'on devait ajouter foi aux dernières dépêches où l'on parle de 500,000 soldats fédéraux massés le long du Potomac : c'est une armée que les nations européennes les mieux organisées militairement auraient quelque peine à faire sortir du néant en si peu de temps. Les rapports antérieurs ne nous avaient pas préparés à un accroissement si rapide; en acceptant pour authentique le chiffre qu'on nous donne, nous n'avons plus qu'à admirer la prudente réserve qui remet de jour en jour cette bataille décisive sur le Potomac que les deux mondes attendent depuis trois mois avec une légitime impatience. En ce moment, cette grande bataille est remise sur le tapis avec plus d'insistance que jamais; les soldats de Mac Lellan brûlent, dit-on, d'ardeur patriotique et belliqueuse, et sont avides d'effacer le fâcheux souvenir de Bull-Run. Mais aucun mouvement important n'ayant été signalé ni dans l'une ni dans l'autre armée depuis le combat de Leesburg, il est probable que cet éternel « lendemain » qui doit être témoin de la bataille décisive, se trouvera encore une fois ajourné. Au départ du dernier cour-

Vienne retourner à l'absolutisme, aussitôt que l'ensemble de la situation européenne, et un peu aussi la conduite de la Hongrie, semblent avoir amoindri la force de coërcition à laquelle avait cédé l'Autriche il y a un an. Nous ne nous indignons point de ce retour, parce que l'absolutisme à visage découvert nous semble à tous égards infiniment préférable à l'absolutisme dissimulé. Nous attendrons M. le feld-maréchal comte Maurice Palfy, le nouveau gouverneur de la Hongrie, à l'œuvre, avant de juger ce nouveau moyen de « régénération constitutionnelle » imaginé par M. le chevalier de Schmerling. Nous ne pensons pas que cette nouvelle épreuve puisse décourager la Hongrie. Si elle comprend la leçon et sait en profiter, elle n'aura pas trop à regretter cet épilogue qu'on vient d'ajouter au régime que MM. de Bach et de Schwarzenberg ont fait peser sur elle de 1849 à 1860. Les consolantes paroles du *Szozat*[1], ce chant national que des milliers de voix répètent en face des baïonnettes, démontre que cette vie qu'on a voulu étouffer couve encore au fond de tous les cœurs. Seulement, s'il faut des chants nationaux, pas trop n'en faut. Aux temps des Bocskai, des Bethlen, des Tökŏli, des Rákoczy, on chantait un peu moins. C'est affaire de goût et d'époque, soit. Mais à force de répéter à tout propos en chœur les beaux vers de Vörösmarty, on oublie un peu que s'il est consolant de ne pas être *brisé*, il est bien plus avantageux encore de ne pas être *courbé*, et n'est-ce pas courir un peu au-devant de l'échec, que d'abandonner toutes ses armes au moment du combat ? S'il faut en croire des bruits qui courent à Pesth, une partie de l'opinion se prononcerait pour que, devant la situation qui leur est faite, les journaux hongrois cessassent de paraître. Ce serait, suivant nous, une résolution impolitique. Il nous semble même qu'un devoir ne devient que plus impérieux pour devenir plus périlleux et plus difficile.

Ce n'est pas en France assurément que cette politique de passivité pourrait aujourd'hui rencontrer encore de nombreux adeptes. La vivacité et l'énergie avec laquelle on a répondu dans certains journaux et brochures à la circulaire de M. le ministre de l'intérieur du 16 octobre en fournirait au besoin une nouvelle preuve. A ce titre et comme mesure qui marque l'étendue du terrain laissé à la libre discussion, ces écrits en faveur des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul valent beaucoup mieux que le morne silence de la rancune boudeuse que certains esprits auraient voulu opposer aux déclarations de l'autorité. Quelque opinion qu'on ait sur le fond même du débat, on ne lira pas sans intérêt quelques écrits *laïques* notamment où une sérieuse connaissance du sujet s'allie à une profonde chaleur des convictions et à une grande modération dans la forme. Ces qualités se trouvent réunies à un haut degré dans l'apologie très développée que consacre aux sociétés de Saint-Vincent-de-Paul un jeune banquier du faubourg Saint-Germain que nous n'avions connu jusqu'à ce jour que comme un financier instruit.[2] Ces revendications faites au nom de la liberté, et revendiquât-on même une liberté de privilége, de monopole, sonnent mieux à toute oreille

[1] Et après tant de désastres, dit ce chant, après tant d'années d'oppression, il y a encore, courbé, mais non brisé, il y a encore un peuple vivant dans ce pays.

[2] *La Société de Saint-Vincent-de-Paul dévoilée*, par *J. de Crisenoy*. Paris, Dumont.

libérale que les invocations surannées de la limitation, de l'omnipotence de l'Etat, que fait surgir depuis quelques jours la crise économique dont nous souffrons. Parce que les récentes surélévations de l'escompte à la Banque de France ont pu déranger certaines combinaisons commerciales ou financières, tel demandera dans une brochure d'immobiliser le taux de l'escompte [1], c'est-à-dire de guérir la douleur du doigt par l'amputation du bras; tel autre, parce que le monopole de la Banque de France est réellement préjudiciable à beaucoup d'intérêts et aggrave les crises, demandera que le monopole soit poussé à ses dernières limites, c'est-à-dire que la seule banque libre que nous possédions soit transformée en une division du ministère des finances [2]. N'étaient les voix éloquentes qui s'élèvent avec autant d'autorité que d'énergie en faveur des principes libéraux en matière économique, — comme celle de M. l'avocat général Blanche à la rentrée des tribunaux ou celle que nous a fait entendre, il y a peu de jours, l'éminent professeur M. Wolowski, à la réouverture de son cours au conservatoire des Arts-et-Métiers, — et l'accueil chaleureux que ces revendications de la liberté rencontrent auprès de la grande majorité du public français, les réclamations antilibérales que nous venons de signaler seraient de nature à donner une triste idée de l'état de notre éducation économique. Heureusement, ces voix sont isolées; leurs appels au monopole, à l'intervention de l'Etat, ont peu de chances d'être écoutés de la part d'un gouvernement dont le chef vient aujourd'hui même reconnaître avec une noble franchise et proclamer les dangers de l'omnipotence gouvernementale en matière de finances. La lettre impériale que *le Moniteur* publie ce matin fait noblement suite à la lettre mémorable par laquelle Napoléon III annonçait en janvier 1860 à la France l'inauguration de la liberté commerciale, et à cette autre lettre non moins remarquable qui élargissait, il y a juste un an, les pouvoirs du Corps législatif. Le manifeste du 12 novembre 1861 par lequel l'Empereur proclame sa résolution « de renoncer au pouvoir d'ouvrir, dans l'intervalle des sessions, des crédits supplémentaires ou extraordinaires » et d'accorder au Corps législatif « le vote par grandes sections du budget des différents ministères, » marquera une ère nouvelle dans les annales politiques et financières de la France. La double réforme qu'il réalise et dont un excellent « Mémoire » de M. de Fould, appelé à la direction des finances, fait si éloquemment ressortir toute la portée, est d'une importance trop réelle, surtout en raison des conséquences qu'elle fait entrevoir, — un fort accroissement du budget *normal* et un grand emprunt très prochain, — pour que nous entreprenions de l'apprécier ici, au courant de la plume et à la fin d'une chronique déjà longue. Nous y reviendrons. La France prend acte, avec une respectueuse reconnaissance, de cette noble promesse qui lui est faite du haut du trône : « *Elu du peuple, représentant ses intérêts, j'abandonnerai toujours sans regret toute prérogative inutile au bien pu-*

[1] De la *Banque de France et de la fixité du taux de l'Escompte*. Paris, Mallet-Bachelier.

[2] La *Banque de France et l'Etat*.

blic; » elle étudiera avec profit le « Mémoire » du nouveau ministre des finances, où les dangers des entraînements financiers sont exposés avec une franchise trop rare dans les documents officiels pour ne pas produire une légitime sensation dans l'Europe tout entière.

DES ACCIDENTS SUR LES CHEMINS DE FER.

Nous entendions l'autre soir un éminent professeur au Conservatoire des arts et métiers, M. L. Wolowski, définir et expliquer la liberté devant un immense auditoire d'ouvriers. « La liberté, disait-il, c'est le respect du droit d'autrui ; » parole profonde, que l'on pourrait traduire, en l'appliquant à la liberté de la presse, par ces mots : « c'est le respect de la vérité. » La presse, en effet, n'a pas de devoir plus impérieux à remplir envers le lecteur que d'éloigner de lui l'erreur, parce que celui-ci n'a pas de droit plus incontestable que le droit de ne recueillir d'elle que la vérité. Ce n'est donc, suivant nous, qu'avec une extrême réserve et à bon escient, avec une prudence, compagne habituelle de la dignité et du mérite chez l'écrivain, qu'il est permis de jeter des cris d'alarme et d'inquiéter l'opinion. Plus l'instrument est puissant, plus il convient de ne s'en servir que pour le bien, et si, par mégarde, le mal en est sorti, le journaliste, s'il a conscience de son devoir, se hâtera de le réparer. C'est ce que font toujours les journaux anglais, avec une loyauté et un empressement qui sont la sauvegarde la plus sûre de la liberté de la presse en Angleterre. Pour nous, qui ne savons guère user des libertés que pour les compromettre, nous avons bien de la peine, paraît-il, à nous familiariser avec ces simples notions de justice et d'impartialité. Parmi nos grands journaux, on en voit encore qui préfèrent un peu de bruit à beaucoup de considération, et qui sont plus jaloux de flatter l'erreur que de défendre la vérité.

C'est une erreur malheureusement trop accréditée que les accidents sur les chemins de fer deviennent de plus en plus fréquents, et c'est commettre une action répréhensible que d'en exagérer l'importance, c'est se rendre coupable, le plus souvent, d'une grave injustice que d'en faire remonter la responsabilité aux administrations, en les attribuant à leur imprévoyance ou à leur incurie ; on sème ainsi dans l'opinion des appréhensions fâcheuses, qui retardent le progrès au lieu de le hâter ; on soulève contre les compagnies des sentiments d'hostilité qui, aux mauvais jours, se traduisent en actes de violence. Nous croyons qu'il serait plus digne et plus utile de rassurer le public en l'éclairant, de réduire à leur juste valeur les faits regrettables, quand il s'en produit, de montrer que les chemins de fer sont de tous les moyens de transport les plus sûrs, les moins dangereux, comme ils sont déjà les plus prompts et les plus commodes ; de faire voir, par les perfectionnements que leur industrie, encore si récente, a réalisés depuis leur fondation, tout ce qu'il est permis d'attendre, pour le bien-être et la

sécurité, d'une œuvre qui ne sera jamais parfaite, puisque la perfection n'est pas de ce monde.

A l'étranger, on nous rend mieux justice. On s'y accorde, assez généralement, à reconnaître que les chemins de fer français sont les mieux exploités de l'Europe, ceux où la sécurité est la plus grande, l'ordre le plus parfait, le service le plus prévenant. Il ne se passe pas de jour que les ingénieurs étrangers ne viennent visiter nos lignes, étudier nos perfectionnements et se rendre compte des moindres détails, pour les appliquer chez eux. Plus intéressées que personne à éviter les accidents, les compagnies exercent une surveillance active et s'emparent avec empressement de toutes les inventions heureuses que la science met à leur disposition. Nous aurions le droit de tirer vanité des résultats qu'elles ont déjà obtenus. Si l'on considère le nombre énorme de voyageurs qui circulent annuellement sur les réseaux français et la vitesse relative des trains, loin d'y apercevoir ce danger permanent dont on voudrait effrayer les populations, on sera surpris du petit nombre d'accidents qui s'y produisent; et si l'on veut examiner loyalement les causes qui les ont déterminés, on découvrira souvent qu'ils proviennent de circonstances que la sagesse humaine n'aurait pas pu prévoir.

Il circule tous les jours sur les lignes du Nord, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans et de Paris à la Méditerranée, 2,130 trains, et leur parcours est ensemble de 192,000 kilomètres, ce qui fait par an 776,800 trains parcourant en totalité plus de 70 millions de kilomètres. Le nombre de voyageurs transportés sur ces lignes dans une période de dix ans, de 1850 à 1860, a été de 310 millions environ. Pendant cette période, le nombre des voyageurs qui ont perdu la vie par suite d'accident est de 44, ce qui fait un sur 7 millions. Existe-t-il une entreprise humaine où s'agitent les forces matérielles au milieu de circonstances difficiles et d'un concours d'hommes aussi considérable, qui voulût s'engager à ne pas faire un plus grand nombre de victimes?

Ces chiffres, empruntés aux sources officielles, ont une éloquence qu'il n'est pas facile d'affaiblir et contre laquelle ne sauraient prévaloir des affirmations formulées trop légèrement; mais quelle nouvelle force ne prennent-ils pas quand on les rapproche du chiffre des accidents de voiture qui se produisent, en un an, sur la voie publique dans la seule ville de Paris? En 1860, par exemple, la statistique officielle nous apprend que les accidents de cette espèce ont été de 920, qui ont occasionné la mort de 30 personnes et des blessures à 579 autres. Ainsi la circulation des voitures dans Paris a déterminé presque autant de morts violentes, en un an, que toute la circulation des chemins de fer français en dix ans. Et l'on parle de la multiplicité des accidents, des conséquences funestes qu'ils entraînent!

S'il était possible, en remontant dans le passé, aux temps déjà ténébreux des malles-postes et des diligences, de dresser la statistique des personnes tuées ou blessées relativement au nombre des personnes transportées par ces anciens véhicules, on trouverait, selon toute apparence, que la proportion était bien plus considérable que sur les chemins de fer. Et

cependant, combien ceux-ci, à première vue, avec leurs engins puissants et aveugles, cette rapidité prodigieuse, cette complication infinie du service, semblent moins sûrs dans la main de l'homme, moins dociles à sa volonté que ces voitures traînées par des animaux que l'instinct de la conservation guide et protége? Que serait-ce si nous évoquions le chiffre des accidents mortels qui portent le deuil dans les autres branches de l'exploitation industrielle, dans les chantiers de maçonnerie et de charpente, dans les usines, dans les houillères? Et sans pénétrer dans ces antres du travail où l'homme livre combat aux éléments et aux forces de la nature avec les armes si dangereuses qu'il a imaginées pour en triompher, en nous arrêtant devant un de ces brillants édifices que la civilisation élève au luxe et aux plaisirs, devant un de ces théâtres d'où il semble que la mort doive être toujours bannie quand ce n'est pas l'art qui l'y appelle, nous sommes-nous jamais demandé combien de personnes s'y cassent bras ou jambes chaque année pour nous montrer ces belles perspectives dont nous sommes si friands? Si nous voulions prendre dans l'histoire de l'Opéra une période de cinq années, les plus prospères d'une intelligente administration, nous trouverions peut-être, au revers de page, une liste d'accidents graves et de morts d'hommes plus longue que celle d'une période analogue dans les annales de nos chemins de fer. Qui aurait songé pourtant à en rendre l'administration responsable? L'habile directeur aurait victorieusement répondu que les plus grandes précautions étaient prises, et toutes les conditions du cahier des charges remplies, mais qu'il n'était pas un dieu, bien qu'il en eût plusieurs à ses gages.

Loin de se multiplier, comme le prétendent ceux qui parlent des choses sans les connaître, les accidents sur les chemins de fer deviennent de plus en plus rares, et dès les premières catastrophes qui ont signalé les débuts de leur exploitation, leur nombre a été toujours en diminuant. Cela tient aux efforts qu'ont faits aussitôt les compagnies et à l'émulation qui s'est manifestée parmi les hommes de l'art pour améliorer le service et le matériel. Ainsi le poids des rails a été augmenté, leur fabrication perfectionnée, leur forme plusieurs fois modifiée, et leur solidité sensiblement accrue. Les ruptures de rails, qui étaient autrefois assez fréquentes, sont aujourd'hui presque sans exemple. La substitution des éclisses aux coins en bois pour réunir ensemble les extrémités de deux rails consécutifs, a pour ainsi dire supprimé toute solution de continuité et donné une plus grande stabilité à la voie. Les traverses de support, rendues inaltérables par une préparation chimique, ont été multipliées et rapprochées les unes des autres. Enfin tous les appareils accessoires de la voie, tels que changements, croisements, aiguilles, plaques tournantes, disques-signaux, ont été également l'objet de nombreuses améliorations. Le matériel roulant s'est presque complétement transformé : aux anciennes machines de Sharp et Roberts ou de Stephenson, qui marchaient à raison de 32 à 40 kilomètres à l'heure, ont succédé ces superbes machines Crampton qui, réunissant, au plus haut degré, les conditions d'adhérence, de stabilité et de puissance de traction, franchissent en 6 heures la distance de Paris à Calais et peuvent atteindre la vitesse de 100 kilomètres à l'heure. Dans les

premiers temps, un voyage de 25 lieues en chemin de fer était un véritable supplice ; on y subissait des tortures de toutes sortes, des soubresauts au départ, un insupportable mouvement de lacet sur la route, des chocs à l'arrivée. Ce mouvement de lacet particulièrement disloquait la voie, le matériel et le voyageur. Aujourd'hui, un plus grand écartement des essieux, une meilleure répartition de la charge sur les roues, un équilibre à peu près parfait dans les pièces du mécanisme, des ressorts mieux fabriqués, un mode d'attelage plus serré et plus rigide ont fait presque complétement disparaître cet inconvénient, quoique la vitesse des trains se soit constamment accrue. En même temps, des modifications essentielles étaient également apportées dans l'aménagement des voitures, pour les rendre plus commodes et plus confortables ; les compartiments en ont été élargis, des appareils de chauffage y ont été installés pendant l'hiver ; les voitures de 3e classe, qui étaient dans le principe ouvertes à tous les vents, ont été closes et garnies de vasistas.

Le service des voyageurs n'a pas seul préoccupé les compagnies ; elles se sont attachées aussi à appliquer au transport des marchandises les procédés les plus économiques, afin d'abaisser leurs tarifs à la dernière limite. A cet effet, elles ont fait construire des locomotives d'une très grande puissance, et des wagons spéciaux, appropriés à chaque nature de transport. Aujourd'hui, il n'y a pas un seul des tarifs imposés par les cahiers des charges aux compagnies qui atteigne son maximum, et la plupart sont descendus à des prix plus bas qu'en aucun pays de l'Europe. Le public profite chaque jour largement des avantages qui en résultent ; l'agriculture et l'alimentation publique y puisent surtout des ressources inespérées, et, grâce au matériel immense que les compagnies ont à leur disposition, on a pu voir récemment le prix des farines s'équilibrer presque instantanément par toute la France, aussitôt que les arrivages du levant et d'Amérique ont touché aux quais de Marseille et du Havre.

Les améliorations sans nombre dont le matériel a été l'objet seraient insuffisantes néanmoins si le personnel qui le fait manœuvrer demeurait au-dessous de sa tâche. Ceux qui ont vu de près les administrations de chemins de fer savent quels soins président au choix des employés et à leur instruction pratique. Les fonctions qui exigent surtout une discipline rigoureuse sont, en grande partie, confiées à d'anciens militaires, qui présentent, sous ce rapport, les meilleures garanties. Si, malgré une surveillance incessante, une grande sévérité dans l'application des règlements, il se commet parfois des négligences, des fautes individuelles, est-il bien juste d'en faire remonter la responsabilité jusqu'à l'administration supérieure, et l'infirmité humaine n'y est-elle pas pour quelque chose? Les étrangers apprécient mieux que le public français la valeur de nos administrations de chemins de fer, car c'est principalement chez elles qu'ils viennent recruter le personnel de leurs exploitations. En Russie, en Allemagne, en Italie, en Espagne, ce sont le plus souvent d'anciens employés de nos lignes qui dirigent les services analogues à ceux dans lesquels ils étaient en sous-ordre chez nous.

On a prétendu quelquefois que, s'inspirant d'une pensée d'économie

mal entendue, nos compagnies abusaient des forces de l'homme et demandaient à leurs employés un travail excessif, où leurs facultés s'oblitéraient et perdaient leur aptitude. Informations prises, nous devons constater que, nulle part, le travail ne se prolonge au delà de douze heures. Le service des vingt-quatre heures est divisé en service de jour et service de nuit. L'homme qui veille la nuit se repose le jour. Mais un travail de douze heures semblerait encore excessif s'il devait être continu. Personne n'ignore que, sur les chemins de fer, sauf pour certains hommes d'équipe dans les grandes gares, le travail est intermittent et coupé souvent par des repos prolongés. Tel est, en particulier, le travail d'aiguilleur, le moins pénible de tous, et qui, en raison de son importance, est confié à des hommes de choix, attentifs et disciplinés. Qu'ils se trompent quelquefois, faut-il s'en étonner ? Le secret n'est pas encore trouvé de donner à l'homme le plus intelligent la précision d'une machine.

La science a mis un puissant auxiliaire au service de l'exploitation des chemins de fer. Le télégraphe électrique, dont l'emploi est aujourd'hui généralisé sur tous les réseaux de France, a singulièrement augmenté la sécurité du service. Par ce merveilleux agent, les ordres se transmettent instantanément d'une extrémité à l'autre de la ligne ; la marche des trains est à chaque instant signalée, et ils peuvent se succéder, pour ainsi dire, de minute en minute ; les signaux fonctionnent d'eux-mêmes ; la communication s'établit facilement entre le personnel d'un train et le mécanicien placé sur la locomotive ; en un mot, la télégraphie électrique reçoit, sur les voies ferrées, les applications les plus variées et les plus utiles. A tous les autres moyens de précautions mis en usages par les compagnies, il faut ajouter les signaux détonnants, placés sur la voie aussitôt qu'un accident ou l'arrêt fortuit d'un train vient à l'embarrasser, ou qu'un brouillard intense empêche d'apercevoir les disques ou les feux. On a pu voir dernièrement que, sur la ligne de Lyon, une collision avait été ainsi prévenue dans un tunnel par la détonnation de quelques boîtes. Il ne se passe pas de jour, enfin, que la prudence et la sollicitude des ingénieurs ne parviennent à diminuer les chances de danger, et n'ajoutent par leurs inventions pratiques à la sécurité déjà si grande du voyage en chemin de fer. Pourquoi faut-il que de temps en temps nous entendions des voix sans autorité dans la matière, et s'inspirant un peu trop du sentiment vulgaire qui porte l'homme à dénigrer ce qu'il ne connaît pas, s'efforcer de rabaisser ce qui semblerait être pour nous un juste sujet d'orgueil, et porter sans motif l'inquiétude dans les esprits? Est-ce bien la mission de la presse? Est-ce faire un digne usage de cette liberté précieuse qui devrait être le gage de toutes les autres et l'instrument par excellence de la vérité ? A. DE CALONNE.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Cᵉ, rue Coq-Héron, 5.

DES

IMPOTS DE CONSOMMATION

NEUVIÈME PARTIE[1]

IMPÔTS SUR LES BOISSONS

(SUITE)

La loi de finances, du 28 avril 1816, régit aujourd'hui encore, en grande partie, les contributions indirectes. Nous allons présenter ici un exposé complet de celles de ses dispositions qui sont relatives aux vins, cidres et poirés.

Le chapitre 1er traite des *droits de circulation*, perceptibles à chaque enlèvement ou déplacement de ces liquides, d'après un tarif annexé à la loi, et dont les bases varient suivant qu'il s'agit de vins en cercles ou en bouteilles, ou de cidres et de poirés. Le droit de circulation, applicable à chaque catégorie, est le même pour toute l'étendue de l'Empire, sauf en ce qui concerne les vins en cercles. A l'égard de ces derniers en effet, les départements ont été divisés en quatre classes, et la taxe diffère suivant que le lieu de destination du liquide se trouve situé dans le même département que le lieu de son enlèvement, ou dans un département limitrophe, ou dans tous autres (Art. 1er).

[1] Voir 2e série, t. IX, p. 600 (livr. du 30 juin 1859); t. X, p. 568 (livr. du 31 août); t. XII, p. 25 (livr. du 15 novembre); p. 198 (livr. du 30 novembre); t. XIII, p. 229 (livr. du 31 janvier 1860); t. XV, p. 169 (livr. du 31 juillet); t. XVII, p. 385 (livr. du 15 octobre 1860); t. XX, p. 457 (livr. du 31 mars 1861).

Il ne peut être perçu qu'un seul droit, quels que soient le mode et la durée du transport (Art. 2).

La loi exempte du droit de circulation :

1° Les boissons que les propriétaires, colons partiaires ou fermiers font conduire des pressoirs dans leurs caves, ou qu'ils enlèvent de celles-ci (pourvu qu'il s'agisse de produits de leurs récoltes), quels que soient d'ailleurs le lieu de destination et la qualité du destinataire (Art. 3) ;

2° Celles transportées par les négociants, marchands en gros, courtiers et débitants d'une de leurs caves dans une autre, située dans l'étendue du même département (Art. 4) ;

3° Celles amenées par les fermiers et colons partiaires chez les propriétaires, ou réciproquement, en vertu de baux authentiques ou d'usages notoires (Art. 3) ;

4° Celles enlevées à destination de l'étranger ou des colonies françaises (Art. 5).

Aucun enlèvement ni transport, même en exemption, ne peut être fait sans une déclaration préalable de l'expéditeur ou de l'acheteur. Il faut se munir d'un congé dans tous les cas où il y a lieu au paiement du droit. Dans les cas d'exemption au contraire, il suffit de prendre soit un acquit à caution, soit un passavant, dont le coût est seulement de 25 cent., le timbre compris. Il n'est besoin que d'une seule de ces pièces pour toutes les voitures ayant la même destination et marchant ensemble (Art. 6 à 9). Le transport de vendanges ou de fruits n'est pas assujetti aux formalités dont il vient d'être question : il en est de même des liquides emportés par les voyageurs pour leur usage pendant le voyage, pourvu que leur quantité ne dépasse pas trois bouteilles par personne (Art. 11 et 18).

Les liquides doivent être conduits à la destination déclarée dans le délai porté sur l'expédition, sauf les cas de force majeure dûment constatés (Art. 13 et 15).

Les autres dispositions du chapitre 1er de la loi sont relatives aux énonciations de la formule de déclaration ; à l'emploi des laisser-passer, dont les expéditeurs peuvent faire nsage quand l'enlèvement a lieu sur des points où la régie ne possède pas de bureaux, et sauf l'échange ultérieur de ces laisser-passer contre des passavants ; aux précautions prises pour sauvegarder les intérêts de la régie dans le cas où, par un motif quelconque, un transport se trouve interrompu, ou bien encore lorsqu'il devient nécessaire, en cours de voyage, de mettre à terre le chargement, de rabattre les futailles ainsi que d'ouiller ou transvaser leur contenu ; à la fixation des déductions réclamées pour coulage de route ; à la surveillance exercée sur les transports par les employés des contributions indirectes, des douanes et

des octrois, et aux saisies provisoires qu'ils sont autorisés à pratiquer en cas de contraventions ; enfin, à la répression de ces contraventions, lesquelles sont punies, suivant leur gravité, de la confiscation des liquides saisis et d'une amende de cent à six cents francs (Art. 10, 12 à 17 et 19).

Le chapitre II, relatif aux *droits d'entrée* (§ 1er), établit ces droits dans toutes les communes d'une population agglomérée de 2,000 âmes et au-dessus, sur toutes les boissons introduites ou fabriquées dans l'intérieur et destinées à la consommation du lieu (Art. 20). Les vendanges et les fruits frais ou secs destinés à la fabrication des cidres et des poirés y sont par conséquent assujettis (Art. 23). Toutefois, les habitations éparses et les dépendances rurales entièrement détachées du lieu principal en sont affranchies (Art. 21).

En ce qui concerne les vins en cercles, le tarif est fixé d'après une double base, le chiffre de la population et la classification des départements dont nous avons parlé plus haut. Il repose au contraire sur le chiffre de la population seulement pour les vins en bouteilles, les vins de liqueur tant en cercles qu'en bouteilles, les cidres et les poirés (Art. 20). Le ministre des finances statue sur les réclamations auxquelles le classement des départements et des communes peut donner lieu (Art. 20 et 22).

L'introduction des liquides dans une commune sujette aux droits d'entrée ne peut être effectuée qu'après une déclaration accompagnée de l'exhibition des congé, acquit-à-caution ou passavant, et moyennant le paiement des droits, si ces liquides sont destinés à la consommation locale. L'entrée ne peut avoir lieu qu'à de certaines heures, qui varient suivant les saisons. Enfin, le défaut de déclaration est puni de la saisie des boissons, et même de celle des attelages qui ont servi au transport, à moins que le contrevenant ne consigne le maximum de l'amende ou ne fournisse caution solvable (Art. 24 à 27).

Le chapitre II s'occupe ensuite du *passe-debout*, lequel est délivré moyennant la consignation ou le cautionnement des droits, et sauf décharge à la sortie, pour les boissons qui ne font que traverser le lieu sujet ou qui y séjournent moins de vingt-quatre heures (§ 2) ; du *transit*, pour un séjour d'une durée plus longue (§ 3) ; et de *l'entrepôt*, réel ou fictif, public ou à domicile, d'une durée illimitée, mais qui n'est accordé aux propriétaires, négociants et distillateurs, que pour des quantités d'au moins neuf hectolitres de vin et dix-huit hectolitres de cidre ou poiré. Les entrepositaires sont soumis à toutes les obligations des marchands en gros. Ils sont tenus en outre de produire aux commis, lors des exercices, des certificats de sortie relatifs aux boissons qu'ils auront expédiées pour l'extérieur, ainsi que des quittances du droit d'entrée pour celles qu'ils auront livrées

à l'intérieur. A la fin de chaque trimestre, ils doivent acquitter ce même droit sur les quantités manquantes à leur charge, sauf les déductions légales. Dans celles des villes ouvertes où la perception ne peut être opérée à l'entrée des vendanges, pommes ou poires, il doit être procédé chez tous les propriétaires, après chaque récolte, à un inventaire des produits fabriqués. Il en est de même à l'égard des vendanges et fruits récoltés dans l'intérieur d'un lieu sujet aux droits d'entrée. Les boissons obtenues en jetant de l'eau sur de simples marcs, et communément appelées *piquettes*, sont affranchies du payement du droit d'entrée, à moins qu'elles ne soient déplacées pour être vendues en gros ou en détail.

Le chapitre III traite du *droit à la vente en détail* des boissons, qui est fixé à 15 p. 0/0 du prix de la vente. Ce prix doit être déclaré à la régie et affiché dans le lieu le plus apparent du domicile du détaillant. Les contestations qui peuvent s'élever entre celui-ci et les employés au sujet de l'exactitude de la déclaration du prix de vente sont jugées par le maire de la commune, dont la décision sert provisoirement de base à la perception du droit, et sauf recours au préfet en conseil de préfecture. L'arrêté préfectoral, qui doit intervenir dans le délai de huitaine, est suivi du rappel ou de la restitution du droit acquitté par le débitant.

Tout débitant est tenu, avant de commencer son commerce, de déclarer au bureau de la régie les espèces et les quantités de boissons dont il compte s'approvisionner, ainsi que le lieu de son établissement. Il est assujetti aux visites et exercices des employés de la régie. Ces visites peuvent avoir lieu même les jours de fêtes et dimanches. La loi a organisé les exercices avec des précautions très minutieuses dans l'intérêt du trésor. C'est ainsi que les boissons déclarées par les détaillants, soit avant leur établissement, soit pendant le cours du débit, doivent être comptées et prises en charge par les commis. Ceux-ci procèdent au jaugeage, au marquage des futailles et à la dégustation des liquides, et se font présenter, pour en prendre note sur leurs registres, les congés, acquits-à-caution ou passavants à l'aide desquels les boissons ont dû être introduites dans les caves des débitants, et les quittances des droits d'entrée dans les lieux sujets à ces droits. C'est ainsi encore que le débit de chaque pièce est suivi séparément et le vide marqué sur la futaille à chaque exercice des employés ; que les marchands en gros ou en détail ne peuvent vendre des boissons ou les détenir chez eux que dans des futailles contenant au moins un hectolitre, à moins qu'ils ne soient pourvus d'une autorisation spéciale. Ils ne peuvent ni se servir pour le débit d'un tonneau renfermant plus de cinq hectolitres, ni mettre en vente ou avoir en perce à la fois plus de trois pièces de chaque

espèce de boissons ; ni faire un remplissage sur une pièce ou mettre celle-ci en bouteilles hors de la présence des commis ; ni enlever de leurs caves les futailles vides sans qu'elles aient été préalablement démarquées, et cela sous peine de payer le droit de détail et sans préjudice des autres effets de la contravention.

La loi fait défense à tous propriétaires et principaux locataires de laisser entrer chez eux des boissons appartenant aux débitants sans qu'il y ait bail par acte authentique pour les caves, magasins et autres lieux de dépôt où seront placées les boissons. Toutes communications intérieures sont interdites entre les maisons des débitants et les habitations voisines, et les commis peuvent exiger qu'elles soient scellées. Mais lorsqu'il y a impossibilité d'interdire les communications, le voisin du débitant peut être soumis, en vertu d'un arrêté du préfet, aux exercices des commis et au paiement du droit de détail, lorsque sa consommation apparente est évidemment supérieure à ses facultés et à la consommation réelle de sa famille, d'après les habitudes du pays.

Le décompte des droits à percevoir en raison des boissons trouvées manquantes chez les debitants est arrêté tous les trois mois, et les quantités de boissons restantes sont portées à un compte nouveau. Le payement de ces droits est exigé à la fin de chaque trimestre, ou lors de la cessation de commerce du débitant. Il peut même être réclamé au fur et à mesure de la vente, pourvu qu'il y ait une pièce entière débitée, ou lorsque les boissons auront été mises en vente dans les foires, marchés, et autres réunions de ce genre.

Il est accordé aux débitants, pour déchets et consommation de famille, 3 p. 0/0 sur le montant des droits de détail qu'ils ont à payer. Ceux qui ont déclaré leur intention de cesser le commerce, doivent retirer leur enseigne et demeurent assujettis pendant trois mois aux visites et exercices des commis de la régie. Enfin, les débitants qui refuseraient de scuffrir les exercices seraient contraints, nonobstant les suites du procès-verbal de contravention, au paiement du droit de détail, non-seulement pour toutes les boissons restant en charge lors du dernier exercice, mais encore pour celles débitées pendant que les exercices demeureront suspendus, au prorata de la somme la plus élévée qu'ils auront payée pour un trimestre pendant le cours des deux années précédentes. Quant aux débitants qui n'auraient pas encore été soumis aux exercices, ils seront tenus d'acquitter une somme égale à celle payée par le débitant le plus imposé du même canton.

On conçoit combien tout ce luxe de formalités est de nature, dans la pratique, à préjudicier aux débitants, en les exposant à des pertes

de temps considérables. Aussi la loi leur permet-elle de s'en affranchir d'une manière absolue ou conditionnelle.

Il n'existe qu'un seul cas d'affranchissement absolu de l'exercice. Les droits de détail et d'entrée ont été remplacés, pour la ville de Paris, par une *taxe unique aux entrées*, fixée à 10 fr. 50 c. par hectolitre pour le vin en cercles, à 15 fr. pour le vin en bouteille, et à 5 fr. pour le cidre et le poiré. Mais il a été décidé depuis, par l'art. 11 de la loi de finances du 3 juillet 1846, que la fabrication des cidres et poirés ne peut avoir lieu dans l'intérieur de Paris qu'à la condition de se soumettre aux exercices et d'acquitter, d'après les quantités fabriquées, les droits dus au Trésor et à la ville.

L'affranchissement conditionnel a lieu par le moyen de l'abonnement. Il y en a plusieurs espèces dont le § 3 du chapitre III fournit l'énumération :

1° *Abonnements individuels.* — Ils doivent être consentis par la régie toutes les fois qu'un débitant se soumet à payer l'équivalent du droit de détail dont il est estimé passible. Cet équivalent est réglé à l'amiable ou, en cas de contestation, par le préfet en conseil de préfecture, sauf recours au conseil d'Etat. L'abonnement ne peut être fait que pour une année au plus ; il doit être constaté par écrit, et ne confère, du reste, à l'abonné aucun privilége. Dans le but de s'affranchir des obligations relatives aux déclarations des prix de vente, le détaillant peut aussi s'abonner à l'hectolitre pour les différentes espèces de boissons, mais pour un laps de temps qui ne peut excéder deux trimestres. Les abonnements individuels sont résiliés de plein droit dans le cas de fraude ou de contravention dûment constatées.

2° *Abonnement général avec une ville.* — Ce mode d'abonnement est consenti entre la régie et le conseil municipal pour le montant des droits de détail et de circulation, et en vue d'affranchir les débitants des exigences de l'exercice, et la circulation à l'intérieur de toute formalité. Il ne peut être fait pour plus d'une année, et doit être approuvé par le ministre des finances. Le payement de la somme convenue en remplacement s'effectue par quinzaine, et la commune vote une imposition pour le recouvrement de cette somme, comme elle est autorisée à le faire pour les dépenses communales. Faute de payement d'un terme de quinzaine, l'abonnement est révocable de plein droit, et le recouvrement des sommes dues au Trésor est poursuivi, au besoin, par voie de contrainte sur le receveur municipal et par la saisie des deniers et revenus de la commune.

3° *Abonnement général avec les débitants.* — Il est consenti entre la régie et les débitants d'une commune, pour une année et sauf renouvellement, sur la demande des deux tiers au moins d'entre eux

approuvée par le conseil municipal, et moyennant l'engagement de payer l'équivalent du droit de détail antérieurement perçu, d'après la moyenne des trois dernières années. Le traité qui intervient doit être approuvé par le ministre des finances. L'équivalent se règle à l'amiable ou, en cas de contestation, par le préfet en conseil de préfecture, sauf recours au conseil d'Etat. La répartition de l'équivalent est faite, sous le contrôle de l'autorité municipale, par des syndics, entre tous les débitants alors existants dans la commune. Tous sont solidaires du payement des droits, lesquels sont exigibles, de mois en mois, par douzièmes ; ils jouissent, pendant la durée de l'abonnement, du monopole de la vente au détail.

Le § 4 du chapitre III accorde une remise de 25 p. 0/0 sur les droits aux propriétaires, vendant en détail les boissons de leur cru, sous la condition qu'ils les vendent eux-mêmes ou par des domestiques à gages ; qu'ils fassent une déclaration préalable à la régie dans le but d'indiquer la quantité de boissons de leur cru qu'ils auront et entendront vendre ; qu'ils ne pourront fournir aux buveurs que les boissons déclarées, avec des bancs et tables ; qu'ils seront enfin assujettis aux exercices et à toutes les obligations imposées aux débitants de profession. — Le chapitre IV s'occupe des *marchands en gros.* Outre les négociants, courtiers, commissionnaires, bouilleurs de profession, etc., la loi répute marchand en gros tout particulier qui reçoit ou expédie des boissons pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, soit dans des futailles d'un hectolitre au moins, ou en plusieurs futailles qui, réunies, contiennent plus d'un hectolitre, soit en caisses et paniers de vingt-cinq bouteilles et au-dessus (Art. 98). Mais ne sont pas considérés comme marchands en gros ceux qui reçoivent accidentellement une pièce, une caisse ou un panier de vin pour en faire le partage avec d'autres personnes ; ni ceux qui, par suite de départ ou de succession, vendent des boissons destinées à la consommation domestique (Art. 99).

Tout marchand en gros est soumis à une déclaration préalable des quantités, espèces et qualités des boissons qu'il possède, tant dans le lieu de son domicile que partout ailleurs. Il est tenu par la régie un compte d'entrée et de sortie de ces liquides. Les quantités manquantes pour lesquelles le marchand ne peut représenter de quittances du droit de circulation donnent lieu au payement du droit de détail, sauf les déductions accordées pour ouillage et coulage [1].

[1] Ces déductions, successivement réglées par diverses lois, étaient, lors de l'enquête législative de 1851, établies ainsi qu'il suit pour les vins : 8 p. 100 par an dans les départements de 1re classe ; 7 p. 100 dans ceux de 2e classe ; 6 p. 100 dans ceux de 3e classe. Il était perçu 1 p. 100 en sus de ces quotités, quand il s'agissait de propriétaires n'entreposant que les produits de leurs récoltes. La déduction pour les cidres et poirés était de 7 p. 100. (Loi du 20 juillet 1837 et ordonnance du 21 décembre 1838.)

Les magasins, caves et celliers des marchands en gros sont ouverts aux visites des employés, qui peuvent y faire des vérifications à la fin de chaque trimestre, et même plus fréquemment s'ils le jugent nécessaire. Mais les marchands ont le droit de transvaser, mélanger et couper les boissons hors de leur présence, et les pièces ne sont pas marquées à l'arrivée.

Nous terminerons l'examen de la loi du 28 avril 1816, relativement aux vins, cidres et poirés, en signalant l'art. 144, aux termes duquel les commerçants doivent se munir d'une licence annuelle dont le prix, fixé à 50 fr. pour les marchands en gros, varie de 6 à 20 fr. pour les détaillants, qui sont divisés en huit catégories suivant la population de leur résidence.

La loi du 28 avril 1816 ne devait avoir d'effet que jusqu'au 1er février 1817. Elle a été maintenue en vigueur par les lois budgétaires successives. La première qui l'ait prorogée, celle du 25 mars 1817, y introduisit en même temps diverses améliorations (titre VII). Le tarif du droit de circulation des boissons fut remanié et la taxe calculée à raison de 50 p. 0/0 du prix moyen des ventes déclarées dans chaque département, c'est-à-dire au tiers du droit de détail. L'hectolitre de vins en cercles paya 1 fr. 50 c., 2 fr., 2 fr. 50 c. ou 4 fr., suivant qu'il était expédié pour les départements de première, deuxième, troisième ou quatrième classe. (On considère comme vins en cercles ceux qui sont renfermés dans des vases d'une capacité de deux litres et au-dessus, pourvu qu'ils ne soient point scellés ou cachetés de manière à empêcher la vérification de leur contenu). Le vin en bouteilles fut taxé uniformément à 10 fr. par hectolitre; le cidre et le poiré à 80 cent. aussi par hectolitre.

On affranchit en même temps du droit de circulation, quels que fussent le lieu d'enlèvement et l'expéditeur, et à la charge de prendre un acquit-à-caution du coût de 25 cent. :

1° Les vins, cidres et poirés enlevés à destination de négociants, marchands en gros, courtiers, facteurs, commissionnaires et tous autres munis d'une licence de marchand en gros;

2° Les mêmes boissons enlevées à destination de toute personne vendant en détail (Art. 82)[1].

Le droit de circulation changeait ainsi de caractère. Il devenait un véritable droit de consommation, perçu seulement sur les boissons à

[1] On sait que l'*acquit-à-caution* est un laisser-passer que l'expéditeur, sous la garantie d'une caution reconnue solvable par la régie, s'engage à rapporter dûment déchargé dans un délai fixé à l'avance et calculé sur les besoins de l'affaire.

L'acquit-à-caution laisse circuler en franchise la matière imposée, jusqu'à ce qu'elle parvienne au consommateur, qui paie sur-le-champ; ou au débitant, qui paye après la vente; ou à l'étranger avec exemption entière du droit, grâce à la décharge de l'acquit à la sortie du territoire.

destination des particuliers qui s'approvisionnaient en gros. Les autres déplacements étaient exempts de la taxe qu'ils devaient précédemment acquitter, et le commerce se trouvait par suite délivré de gênantes et coûteuses entraves.

L'art. 85 de la loi du 15 mai 1818 affranchit du droit de circulation une troisième catégorie de boissons : les vins et cidres expédiés pour la ville de Paris. D'un autre côté, l'exemption accordée au propriétaire ou fermier pour l'expédition des vins, cidres et poirés de sa récolte, quels que fussent les lieux de destination et la qualité du destinataire, fut singulièrement restreinte. Le récoltant ne jouit plus de la franchise que pour le transport de ses boissons, des caves ou celliers où la récolte avait été déposée, dans une autre de ses caves située dans l'étendue du même département, et, hors du département, dans l'arrondissement ou les arrondissements limitrophes. (L. 25 mars 1817, art. 81, et 17 juillet 1819, art. 3.)

La loi du 25 mars 1817 abaissa à quinze cents âmes le minimum de population des villes et communes sujettes aux droits d'entrée. En même temps, elle soumit une nouvelle boisson, *l'hydromel*, aux droits de circulation, d'entrée, de détail et de licence. Il dut être imposé, dans tous les cas, comme le cidre. L'hydromel, dont on consommait une grande quantité en Irlande au moyen âge, et qui, d'après Leland, y était taxé ainsi que la bière [1], qui est encore une boisson répandue en Russie [2] et dont la taxe était associée à celle du vin dans l'ancienne république de Cracovie [3], n'est un objet de consommation que dans quelques parties du nord de la France.

Le nouveau droit de circulation, établi par la loi de 1817, était beaucoup plus élevé que celui qu'il remplaçait. Il ne tarda pas à soulever tant de plaintes, que la loi du 24 juin 1824 dut supprimer le tarif par classes de départements, et lui substituer une taxe uniforme, réduite, de 1 fr. 50 par hectolitre, pour les *vins*. Le droit sur les *cidres*, *poirés et hydromels* fut également restreint à 60 cent. par hectolitre par la loi du 4 mars 1827.

Malgré ces dégrèvements, l'ensemble de la législation des boissons n'en continuait pas moins à être l'objet de vives attaques, surtout de la part des pays producteurs, dont plusieurs récoltes surabondantes avaient encombré outre mesure les celliers. Le gouvernement dut songer sérieusement à une réforme. Le 13 avril 1829, il présenta à la Chambre des députés un projet de loi dans ce sens. L'exposé des motifs commençait par constater les diverses causes qui avaient rompu l'équilibre entre la production et les besoins de la consomma-

[1] *Discours préliminaire de l'Histoire d'Irlande.*
[2] Tooke, t. III, p. 474.
[3] Golenski.

tion (récoltes surabondantes, extension de la culture de la vigne, accroissement de la quantité aux dépens de la qualité, etc.), causes qui, disait-il avec raison, contribuaient bien autrement que l'impôt à la stagnation du commerce des boissons. Invoquant la nécessité universellement reconnue de ressources pour l'Etat, il rappelait qu'en 1816 on avait tenté, mais inutilement, de les demander à d'autres matières. Il reconnaissait toutefois que le système en vigueur était susceptible de modifications, ayant pour but de maintenir un juste équilibre entre les diverses taxes, et de ménager également les intérêts du producteur, du marchand et du consommateur.

Le projet proposait donc d'abord *de réduire d'un quart les droits d'entrée* perçus au profit du Trésor, et, comme conséquence, de faire subir pareille réduction aux droits d'octroi, lesquels, dans quelques villes, dépassaient même le taux des premiers, contrairement à la loi.

L'exagération des deux taxes réunies était telle, en effet, que souvent elle équivalait presque à une prohibition, et amenait tout au moins un déplacement de consommation au préjudice de la vie de famille. C'était à Paris surtout que le mal se faisait sentir, le tarif municipal ayant été porté, par une fausse application de la loi, au taux de la taxe totale de remplacement, au lieu de se régler seulement sur la portion représentative du droit d'entrée. L'art. 9 le ramenait à la limite commune. Le soulagement résultant de la réduction était évalué, dans les villes de premier ordre, à 3 fr. par hectolitre, — pour Paris, à 7 fr. 20 c. — Le Trésor devait perdre ainsi 6,300,000 fr. sur les droits d'entrée; les octrois, 9,700,000 fr.; les deux tiers de cette dernière diminution portaient sur Paris; mais, afin que la perte fût moins sensible à son budget, la réduction ne devait, par mesure exceptionnelle, s'y opérer que successivement, en trois années. — Dans l'intention de compenser le sacrifice du Trésor, en réprimant en même temps une fraude presque universelle, le projet proposait ensuite de restreindre à la commune et aux communes limitrophes la franchise du droit de circulation accordée au récoltant de vins, cidres et poirés, sauf le cas où celui-ci consentirait à se soumettre, au lieu de destination, aux obligations imposées aux marchands en gros. Il étendait la nomenclature des agents chargés de constater les contraventions, et assurait une sanction à la répression de la fraude en matière d'octrois.

La commission législative chargée de l'examen du projet de loi ne lui fut pas favorable. Elle en proposa le rejet à l'unanimité. (Rapport du 27 mai 1829.) — Le droit d'entrée lui semblait, de toutes les taxes qui frappaient les boissons, la moins onéreuse, la moins difficile et la moins chère dans sa perception. C'était l'ensemble des formalités si gênantes imposées à la circulation, et, par suite, au com-

merce des liquides, qu'elle aurait voulu voir simplifier et adoucir, et l'administration proposait, au contraire, de les aggraver. Le gouvernement, d'ailleurs, avait déjà la faculté d'abaisser, par ordonnance royale, le tarif des octrois municipaux, et la commission l'engageait vivement à faire usage de cette faculté.

Tout en blâmant le système en vigueur, la commission s'empressait de déclarer qu'elle reconnaissait la nécessité de taxes indirectes qui, atteignant dans de sages limites le consommateur, vinssent soulager le producteur, exclusivement frappé par l'impôt direct. « On peut affirmer avec assurance, disait-elle avec une hardiesse peu soucieuse de preuves, que plus un pays avance en lumières comme en richesse, plus l'impôt direct diminue, et plus l'impôt indirect est appelé à fournir, dans une plus forte proportion, aux dépenses publiques. » Elle invitait donc le gouvernement à formuler de nouvelles propositions, et, tout en déclinant une initiative à cet égard, elle lui signalait que l'impôt indirect qui paraîtrait le moins onéreux au pays et qui porterait le moins de préjudice au développement des relations commerciales, serait, sans contredit, celui qui se percevrait à la fabrication, pour ainsi dire à la naissance des produits, « de telle sorte qu'une fois sortis des mains du producteur, une fois lancés dans la circulation, ils fussent affranchis de toute entrave, de toute gêne, de tout contrôle. »

La loi ne fut pas discutée ; mais le gouvernement n'abandonna pas son entreprise. Une commission composée de « personnes instruites, choisies avec soin parmi les partisans des différents systèmes, » fut chargée, sous la présidence du ministre des finances, d'une nouvelle étude de ces questions si difficiles et si complexes. Le résultat de ses travaux se trouve consigné dans le rapport au roi du 15 mars 1830 (p. 98-110). Nous en donnerons, à cause de son importance particulière, une rapide analyse.

Le rapport résume d'abord les griefs que l'on impute à l'impôt. « On l'accuse de nuire à la consommation, soit par l'élévation des tarifs, soit par les entraves qu'il met à la liberté du commerce. C'est à lui qu'on attribue l'encombrement des celliers, le défaut de débouchés, la vilité des prix, et la gêne qu'en ressent la production. »

Mais un premier examen rassure ; ce n'est pas l'impôt qu'il faut accuser de l'engorgement des vignobles. De nouveaux terrains, consacrés chaque année à la culture de la vigne, de ceux-là même qui étaient employés à la culture des céréales ; la subdivision des propriétés plus favorable à cette exploitation qu'à toute autre ; la préférence donnée, par le choix de plants plus féconds et l'usage des engrais, à la quantité, aux dépens même de la qualité, et surtout trois années successives d'une grande abondance, telles sont les

causes, aujourd'hui bien connues, qui ont rompu l'équilibre entre la production et la consommation. La preuve en ressort, jusqu'à la dernière évidence, de documents statistiques qui montrent partout une augmentation considérable dans le nombre d'hectares livrés à la culture de la vigne [1]. — Dans certains départements, la culture a doublé en vingt ans. Le produit s'est également accru d'une manière remarquable.

Des documents statistiques établissent aussi que les exportations n'ont point à souffrir du régime des taxes extérieures [2].

Cependant on doit reconnaître au système en vigueur un vice réel; c'est l'inégalité de charges qu'il crée entre les contribuables.

Dans les campagnes, le récoltant ne paye rien, même à une distance assez éloignée. Le consommateur qui s'approvisionne en gros ne paye qu'un faible droit de circulation, qui ne varie pas, tandis que celui qui achète au détail supporte un droit de 15 p. 0/0 de la valeur vénale; aussi la disproportion, peu sensible dans les pays de récolte, est considérable dans ceux où le vin est cher.

Les droits d'entrée et d'octroi ajoutent encore aux charges des habitants des villes. « Plus les villes sont populeuses et éloignées des pays de production, plus cette disparité se fait sentir, et il n'est guère permis de douter que, dans ce cas, l'excès des taxes ne porte quelque atteinte à la consommation, ou tout au moins ne la déplace en attirant au dehors une partie des consommateurs, résultat éminemment contraire à la consommation domestique. Et cependant c'est dans les villes qu'il importe le plus de favoriser la consommation, car c'est là principalement que se réunissent toutes les circonstances propres à lui donner de l'activité. » La première réforme à opérer semble donc être la réduction successive des droits d'entrée et d'octroi sur les boissons. On devrait même poser en principe qu'un objet de consommation, soumis à l'impôt indirect au profit de l'Etat, ne peut plus être taxé au profit des communes; que l'impôt général est exclusif de l'impôt local [3].

[1] En 1788, 1,500,000 hectares; en 1830, 2,125,000.

[2] Les exportations de 1786 à 1789, sous l'empire du traité de 1786, ont été, année moyenne, *pour les vins*, de 1 million d'hectolitres. L'année moyenne, de 1820 à 1830, a été de environ 1,100,000 hectolitres.

[3] « Quand une taxe est établie au profit de l'Etat sur une matière d'un usage général, le tarif doit en être calculé de telle sorte qu'elle n'excède nulle part les limites auxquelles elle peut être portée, sans nuire essentiellement à la consommation, et par conséquent à la production; mais si des taxes locales sont tolerées ensuite sur la même matière, l'équilibre est aussitôt dérangé, et toutes les combinaisons faussées. En vain dirait-on que ce sont les consommateurs qui s'imposent volontairement; il ne s'agit pas seulement de mesurer les charges des contribuables, il s'agit aussi de défendre les intérêts du producteur et de mettre le revenu public hors d'atteinte. Or, ces sortes de taxes peuvent, dans certaines localités, devenir prohibitives, ou tout au moins repousser un objet recueilli au loin au profit d'une production analogue du pays, comme le vin par exemple, dans les lieux où

Mais la réduction ou même la suppression des droits d'entrée et d'octroi sur les vins, cidres et poirés, ne réparerait pas les inégalités de la législation ; il faudrait trouver un impôt qui atteignît, dans une juste proportion, les consommateurs de tous les lieux et de toutes les conditions, et qui fît en même temps retrouver au moins une partie du sacrifice sur les entrées, car les besoins de l'Etat ne lui permettraient pas de faire cet abandon sans remplacement.

Quel peut être cet impôt?

On a proposé un *droit unique* payé à la première vente par le producteur et garanti par l'inventaire après la récolte, système extrêmement simple, et qui aurait pour avantage de rendre la liberté à la circulation et au commerce des boissons.

Mais l'inventaire présente de grandes difficultés d'exécution. On ne peut s'en tenir à des déclarations ou à des estimations; il faut des vérifications à domicile, faites partout simultanément après la récolte, chez les récoltants et les non-récoltants sans distinction. Il faut ensuite des recensements très fréquents, afin d'assurer la rentrée régulière de l'impôt ; pour prévenir les fraudes, il faut encore ne pas se borner à compter, mais aussi déguster. Ainsi, plus de deux millions de producteurs, dont un tiers au moins ne récolte pas au delà des besoins de sa consommation, se trouveraient soumis à toutes les rigueurs de l'exercice. En outre, le droit unique, s'il devait produire autant que l'impôt actuel, serait excessif dans la plupart des vignobles, et quelquefois même supérieur, dans les mauvaises années, à la valeur du produit chez le récoltant. La rentrée de l'impôt ne serait jamais assurée ; le vigneron, lorsqu'il serait pressé de vendre, ce qui n'arrive que trop souvent, s'inquiéterait peu de l'impôt, et quand ensuite on le lui demanderait, il serait presque toujours sans ressources, et il y aurait continuellement lieu à des poursuites judiciaires.

La régie a déjà fait l'expérience du système de l'inventaire au début du siècle, et les difficultés ont été telles qu'il a fallu l'abandonner; chaque année, des sommes plus considérables tombaient en non-valeurs, et cependant le droit n'était que de 40 cent. par hectolitre.

Ce système est encore pratiqué actuellement (1830) dans quelques provinces du Rhin, séparées de la France en 1814. Considéré comme une addition à l'impôt foncier sur les terres plantées en vignes, et comme soumettant le producteur à la loi des acheteurs et des capita-

le cidre ou la bière forme la boisson habituelle ; et dans ce cas les octrois, en circonscrivant en quelque façon les limites de la consommation, peuvent dégénérer en une sorte de ligne de douanes intérieures, au grand préjudice de la richesse publique et de l'impôt. (*Rapport au roi.*)

listes, il excite les plus vives plaintes, et a amené la diminution progressive de la culture de la vigne.

La taxe unique à la première vente ne satisfait à aucune des conditions de l'impôt indirect : elle est perçue loin du consommateur et longtemps avant la consommation; n'est pas en rapport avec la valeur de l'objet imposé, et encore moins avec la dépense du consommateur; nuit aux spéculations en obligeant le spéculateur à consacrer à l'avance du droit une partie des capitaux qu'il emploierait à l'achat de la matière même; pèse à la fois sur ce qui doit être exporté et sur ce qui doit être consommé à l'intérieur; en un mot, est assise sur la production et agit sur le producteur absolument comme l'impôt direct, avec cette différence même que la charge s'accroît, non en raison du produit en argent, mais en raison de la récolte en quantité, c'est-à-dire fort souvent en proportion inverse du revenu.

L'inventaire, comme moyen de mettre la matière imposable sous la main du fisc, de telle sorte qu'elle puisse être suivie ensuite jusqu'au moment de la consommation, en assurant en même temps sa liberté de circulation au moyen d'acquits-à-caution, qui feraient passer la responsabilité du producteur au marchand, de celui-ci à un autre, et ainsi de suite jusqu'au dernier destinataire, soumettrait toujours le producteur, que l'on veut soulager, à un joug très dur, par la responsabilité de l'impôt au taux le plus élevé et l'obligation des exercices par les employés de la régie.

A quel parti convient-il donc de s'arrêter? La disproportion des prix entre les différents crus, les frais de conservation et de transport, les bénéfices des spéculateurs, enfin la substitution du cidre et de la bière au vin, comme boisson de première nécessité, proscrivent la taxe uniforme, qui serait la plus inégale de toutes les taxes. La première condition d'un impôt sur cette matière est évidemment qu'il soit réglé sur la valeur au lieu et au moment de la consommation.

« Le droit de vente en détail remplit parfaitement cette condition et satisfait de même à toutes celles qu'on peut rechercher dans l'établissement des taxes indirectes. Il frappe partout la matière imposable en raison de sa valeur; suit toutes les variations du cours, et pèse par conséquent sur le consommateur dans la juste proportion de sa dépense. Celui-ci ne paye qu'au moment où il consomme et sans qu'il s'en doute, car pour lui l'impôt se confond avec le prix. Quant au débitant, il n'est tenu d'acquitter le droit qu'après l'avoir reçu, et se trouve réellement le premier percepteur. A la vérité, ce mode d'imposition exige une surveillance à domicile, qui n'est pas sans quelque rigueur; mais si l'on considère qu'elle s'exerce dans des lieux toujours ouverts au public, on reconnaîtra qu'aucune industrie n'aurait moins à souffrir d'un semblable contrôle. »

Pour compléter le système, il faudrait asseoir sur les mêmes principes l'impôt des consommateurs s'approvisionnant directement. *Ce droit de consommation* serait réglé non d'après le prix d'achat, impossible à contrôler et à constater, mais d'après le terme moyen des déclarations de prix de vente en détail, durant cinq années, réduits aux deux tiers pour faire la part du bénéfice débitant, qui doit se couvrir du droit de 15 p. 0/0 et s'indemniser de ses frais. Le tarif du prix moyen sur une série de cinq ans, formé pour chaque département, pourrait être révisé chaque année, en écartant du calcul la plus ancienne et y faisant entrer la dernière. Ce système entraînerait la suppression de la franchise attribuée au récoltant, autre part que sur le lieu même de la production, ce qui est juste, et mettrait fin à des fraudes nombreuses.

Outre l'avantage d'étendre ainsi l'impôt à tous ceux qui doivent le supporter, de le répartir également entre tous les contribuables, de soulager notamment les consommateurs des villes, d'anéantir la fraude, le nouveau système ferait disparaître les entraves et les formalités, qui embarrassent le passage des boissons aux entrées des villes. Les boissons n'en resteraient pas moins soumises, il est vrai, aux liens du fisc, depuis le premier enlèvement jusqu'à la consommation, mais c'est là une conséquence inévitable de l'impôt.

Afin de ne pas causer une trop grande perturbation dans les budgets des villes, le gouvernement pourrait, comme compensation de la suppression des droits d'octroi sur les boissons, abandonner les prélèvements faits sur leurs revenus au profit du trésor.

Il n'y aurait du reste aucun avantage à renoncer pour la ville de Paris au régime d'exception en vigueur. Le tarif du droit unique devrait seulement être abaissé, et une taxe d'octroi moins onéreuse pourrait y être maintenue, si les finances de la ville n'en permettaient pas la suppression complète.

Le ministre des finances terminait cette partie de son *rapport au roi*[1], en déclarant qu'il n'était pas encore en mesure de réaliser immédiatement les modifications importantes qu'il proposait, mais qu'il avait voulu livrer son système à l'investigation et au débat contradictoire de tous les intérêts qui se trouvaient engagés dans la so-

[1] Le ministre évaluait la somme totale de l'impôt à 122 millions, savoir :

Droit de circulation	8,500,000 fr.
Expéditions, en cas d'exemption	600,000
Droit d'entrée (Paris non compris)	17,900,000
Droit de détail	87,900,000
Droit général de consommation (eaux-de-vie)	900,000
Taxe unique à Paris	12,200,000
Ensemble	97,500,000
Droits d'octroi au profit des villes (Paris compris)	25,200,000

lution présentée. Cet appel calme et grave de l'initiative ministérielle à l'opinion publique devait être troublé dans ses conséquences. L'impôt des boissons ressentit bientôt le contre-coup de la Révolution de juillet. Un des premiers soins du gouvernement nouveau fut de chercher à donner satisfaction aux plaintes que l'impôt suscitait, et, dans ce but, il crut devoir sacrifier en partie les intérêts du trésor. Le 6 octobre 1830, le baron Louis, ministre des finances, présenta deux projets de loi à la Chambre des députés. Le premier, essentiellement transitoire, avait pour objet de faciliter la perception de l'impôt jusqu'à la promulgation de la réforme. Il substituait l'abonnement à l'exercice en faveur de tous les débitants qui en feraient la demande, et ordonnait l'application d'office de l'abonnement général autorisé par la loi du 28 avril 1816, dans les lieux où les perceptions seraient interrompues. Cette loi fut votée le 17 octobre.

Le second projet contenait un remaniement complet de la législation. L'exposé des motifs commençait par déclarer que « les impôts indirects sont les plus équitables de tous, ceux qui se répartissent le mieux. Ils se proportionnent à la prospérité publique, se resserrent ou se développent avec elle, et l'on peut en user sans crainte, car lorsqu'ils produisent, c'est un signe que le pays est riche et qu'il peut dépenser. »

Entre tous les impôts de cette espèce, il n'y en a aucun qui réunisse à un plus haut degré que l'impôt des boissons, toutes les conditions nécessaires à une taxe de consommation. Il atteint, en effet, une denrée d'un usage général, sans être cependant de première nécessité. S'il est devenu l'objet de l'animadversion publique, c'est à cause de son assiette et de son mode de perception. Les formalités relatives à la circulation et les exercices sont odieux. Une réforme est indispensable.

Plusieurs systèmes ont été mis en avant : *la licence*, *l'inventaire*, *l'impôt sur les vignes*. Ils ont tous pour effet de dénaturer l'impôt, en le transformant successivement d'impôt de consommation en impôt direct, et de rendre la perception ou plus inexacte, ou plus difficile.

La *licence*, qui ferait payer, en un droit fixe, la somme de taxes que le commerçant acquitterait dans l'année sur les quantités qui traversent ses caves, serait impossbile à asseoir ; car nul, pas même le débitant, ne peut présumer la somme de vins qui passera chez lui dans le courant d'une année.

L'inventaire serait plus impraticable encore ; il soumettrait 2 millions de producteurs aux exercices, dont les formalités paraissent déjà insupportables aux 300,000 débitants de vins qui existent en France. Enfin *l'impôt sur les vignes* exigerait un cadastre spécial, sans cesse remanié, ce qui serait inexécutable surtout dans les pays

de cultures mêlées. D'ailleurs les vignobles payant déjà 10 millions dans la contribution foncière, il faudrait la quadrupler pour avoir seulement 40 millions.

L'impôt doit être maintenu le plus près possible de la consommation, condition que remplit le nouveau projet. Il supprime les droits de circulation, de détail et de consommation (sur les eaux-de-vie) ainsi que les exercices, et propose l'établissement de deux taxes seulement : 1° Un *droit d'entrée* dans les villes de 4,000 âmes et au-dessus ; le tarif suit, *pour les vins*, la double progression de la population des villes et de la classe des départements ; *pour les cidres, poirés, hydromels et eaux-de-vie*, celle seulement de la population ; la faculté d'entrepôt est maintenue ; les taxes d'octroi ne pourront, en aucun cas, excéder la moitié du droit d'entrée. 2° Dans les communes rurales, *une taxe répartie sur l'ensemble des débitants* et égale aux deux tiers des droits de détail payés pendant la moyenne des trois années précédentes. Le maire, en Conseil municipal, sera chargé d'opérer la répartition, laquelle aura lieu par trimestre, en raison de l'importance présumée du commerce de chacun des débitants de la commune.

L'exposé des motifs signalait lui-même les inconvénients de ce système. « Le droit unique d'entrée, perçu une seule fois aux portes des villes, s'y fera sentir, quoique modique. La répartition dans les campagnes a aujourd'hui une base équitable et certaine ; c'est le débit connu de chaque marchand dans les années précédentes. Dans deux ou trois ans, cette base ne sera plus exacte, parce que le débit aura varié. Il ne restera aux conseils municipaux que la notoriété publique. Malgré ces inconvénients, le système proposé est aujourd'hui le seul praticable. »

Le produit du droit aux entrées était évalué à 30 millions, celui des abonnements forcés dans les campagnes à 15 ; avec une réduction proportionnelle sur les bières, c'était pour le Trésor une perte de 50 millions environ. Pour combler en partie le déficit, le gouvernement proposait l'établissement *d'un droit sur le transport des marchandises par terre et par eau.*

Ce droit, parfaitement équitable, puisqu'il atteignait le commerce intérieur tout entier, d'une perception facile, devait être fixé, pour les transports par terre, à 1 cent. par 100 kilog. et par lieue de poste, c'est-à-dire au douzième des frais moyens de roulage ; pour les transports par eau, il était réduit de moitié. Son produit était estimé à 20 millions au minimum.

Le ministre annonçait, en outre, le remaniement de certaines contributions directes (contributions mobilière, des portes et fenêtres).

Le projet de loi du 5 octobre ne fut pas discuté. Le gouvernement

le retira pour le remplacer par des modifications moins radicales, et, par suite, plus conformes aux leçons de l'expérience. Elles se ressentaient cependant encore des circonstances de l'époque. La loi du 12 décembre 1830, sur les crédits provisoires, pour l'exercice 1831, maintint toutes les anciennes taxes sur les boissons, mais en leur faisant subir de notables réductions. C'est ainsi que le droit à la vente en détail fut abaissé à 10 p. 0/0 du prix de vente, et que le droit d'entrée, sensiblement atténué, fut, en outre, restreint aux villes de 4,000 âmes et au-dessus. Le droit de circulation, unique depuis la loi de 1824 (1 fr. 50 c. par hectolitre), fut de nouveau gradué, pour les vins, d'après la classe des départements; et la taxe de la classe la plus élevée (la quatrième) fut seulement de 1 fr. 20 c.; les surcharges différentielles des droits d'entrée et de circulation pour les vins en bouteille, comparativement aux vins en cercles, furent supprimées. On abaissa à 50 cent. le droit pour les cidres, poirés et hydromels. Les débitants conservèrent la faculté de s'affranchir de l'exercice par des abonnements collectifs ou individuels; et les conseils municipaux purent également en voter la suppression dans l'intérieur des villes et le remplacement au moyen, soit d'une taxe unique aux entrées, soit de tout autre mode de recouvrement.

La loi de finances du 21 avril 1832 ajouta encore à ces facilités; elle permit aux conseils municipaux des villes de 4,000 âmes et au-dessus de convertir en une taxe unique aux entrées, non-seulement le droit de détail, mais encore celui de *licence des débitants* et celui de *circulation;* en conséquence, les vins, cidres, poirés et hydromels à destination de ces villes y étaient expédiés en franchise. — Pour délibérer sur la conversion, les conseils municipaux devaient s'adjoindre un certain nombre de marchands en gros et de débitants, les plus imposés à la patente. — La faculté d'entrepôt était maintenue pour les marchands en gros et pour les récoltants. Ceux de ces derniers qui ne voudraient pas jouir de l'entrepôt pouvaient se libérer par douzièmes.

Dans les communes vinicoles, les recensements servant à constater les droits d'entrée sur les vins fabriqués dans la circonscription des lieux sujets, et le payement de ces droits sur les vendanges qu'on y introduit constituent des opérations assez irritantes. Les conseils municipaux furent, en conséquence, autorisés à remplacer le recensement des vins nouveaux et le droit d'entrée sur les vendanges par un abonnement général équivalent, pour le payement duquel ils purent s'imposer comme pour les dépenses communales. Cet abonnement dut avoir pour base la quantité sur laquelle les producteurs avaient payé le droit d'entrée dans une année de récolte complète, avec réduction, le cas échéant, dans la proportion des

produits apparents de la récolte de l'année. A défaut de bureau de la régie dans le lieu même de leur résidence, les marchands en gros et les récoltants obtinrent le droit de se faire délivrer, pour les boissons qu'ils expédieraient, des laisser-passer valables jusqu'au premier bureau de passage. Enfin, le nom du destinataire, qui devait être déclaré précédemment au moment du départ, put n'être inscrit sur les expéditions qu'à l'arrivée seulement.

Les dispositions que nous venons d'analyser étaient l'œuvre de la commission législative chargée de l'examen du budget de 1832. Le rapport, présenté le 3 février 1831 par M. Humann, député du Bas-Rhin, au nom de cette commission, examinant les reproches adressés à l'impôt des boissons, et les réformes que l'on proposait d'y introduire, le justifiait des uns, démontrait les inconvénients des autres, et concluait ainsi :

« L'examen de cette législation nous a laissé la conviction profonde qu'elle n'a pas les inconvénients qu'on lui impute ; nous y introduisons néanmoins quelques changements, qui adouciront encore davantage les formes de la perception..... Ces modifications complètent les facilités qu'il est possible de consentir; si l'on veut aller au delà, il faut renoncer à toutes les recettes indirectes. Je dis à toutes, car il arriverait que, voyant le revenu décroître, vous voudriez diminuer proportionnellement les dépenses de recouvrement ; or, en affaiblissant ainsi la surveillance, les produits vous échapperaient l'un après l'autre ; déjà la taxe des boissons prête à la juste critique que les frais de perception sont trop élevés ; et pourquoi le sont-ils ? Parce que les tarifs ont été abaissés au point de réduire le revenu d'une trentaine de millions.

» Ce sacrifice est regrettable, nous n'hésitons pas à le dire ; il a rompu les proportions de l'impôt et l'équilibre même de nos finances. Le pays en a-t-il été soulagé ? Loin de là ; il a fallu lui faire subir le rehaussement de la contribution personnelle, mobilière et des portes et fenêtres, et vous savez l'irritation qui s'en est suivie. C'est qu'il est pour chaque nature d'impôt, direct et indirect, une mesure que l'on ne peut dépasser sans être obligé de reculer et de revenir sur ses pas.

» Cet inconvénient n'est point à craindre encore pour nos taxes de consommation ; quand on pense qu'en Angleterre, où l'on compte à peine 22 millions d'habitants, les droits sur les boissons rapportent 500 millions, on est bien rassuré sur la possibilité de recouvrer en France 60 millions au même titre. »

L'auteur du *Système financier de la France*, M. d'Audiffret, dans son livre Ier, *Examen des revenus publics* (édition de 1840, p. 57-

66), a examiné la législation des boissons, et son appréciation des réformes tentées en 1830 ne leur est pas favorable :

« La législation, dit-il, a été modifiée les 12 décembre 1830 et 21 avril 1832, plutôt sous l'influence de la difficulté des temps que d'après les conseils du savoir et de l'expérience. L'abaissement du droit de détail n'a favorisé que le débitant, et a fait rejeter sur les contributions directes et l'enregistrement le déficit considérable créé par ce dégrèvement, dès lors si onéreux pour la propriété, qu'il prétendait secourir..... Il est à regretter qu'on n'ait pas adopté le système proposé en 1830, qui avait pour objet, comme il aurait eu pour résultat, d'asseoir l'impôt sur la seule base réellement équitable d'une taxe égale, établie aussi exactement que possible sur la valeur vénale, et payable au moment même de la consommation [1]. On serait parvenu ainsi à ramener aux principes d'une véritable justice distributive un impôt pour lequel les exigences du moment ont tantôt arraché d'aveugles concessions, tantôt inspiré des expédients de perception qui dissimulent la rigueur des charges en aggravant quelquefois leurs conséquences. N'a-t-on pas, en effet, fortifié les objections des propriétaires par la conversion d'une partie du droit de détail en taxes d'entrée? Les adoucissements partiels, qui ont été récemment accordés ont-ils régularisé et simplifié le régime précédent? La diversité des combinaisons ne s'en est-elle pas accrue, et n'a-t-elle pas encore augmenté les inégalités, qui ne peuvent trouver d'excuse que dans cette loi fatale des circonstances dont nous devons commencer à secouer le joug? »

Des écrivains moins autorisés n'ont pas craint de critiquer plus énergiquement encore la confusion possible des consommateurs, des récoltants et des débitants, sous le régime de la taxe unique de 1832; ils ont protesté contre ces concessions faites aux immunités

[1] L'auteur s'étend sur le système proposé dans le rapport au roi de 1830 (à la rédaction duquel il avait eu grande part), et en démontre les avantages. Il assigne pour principale cause à la gêne des viticulteurs leur défaut de prévoyance. « Nous ajouterons, pour fortifier cette opinion, que l'incertitude naturelle de la récolte des vignes, qui exige toujours des frais considérables, dont l'avance est tantôt perdue, et tantôt fertilisée par la variation de la température, donne à cette culture le caractère d'une spéculation hasardeuse, dont le succès dépend de deux conditions rares et difficiles à réunir : la précaution constante d'une réserve de fonds, et l'habitude de l'économie au milieu des jours de l'abondance. Ces chances aléatoires, trop souvent ruineuses pour les cultivateurs, entretiennent un mécontentement qui est quelquefois injuste dans ses plaintes, et est en même temps un attrait pour la cupidité humaine, qui entraîne ordinairement sur les pas de la fortune, et soutient toujours l'espérance de l'atteindre. » — « Le taux du droit, qui avait été adopté en 1830, ne paraissait pas excéder les facultés des consommateurs, ni restreindre la vente des boissons; il semblait avoir été réglé dans une assez sage proportion pour concilier les justes exigences du Trésor avec les intérêts des producteurs, auxquels il rendait une entière liberté de circulation pour faire arriver sur les marchés leurs produits, et les livrer sans aucune entrave aux populations les plus agglomérées. »

du cabaret par un pouvoir placé dans des conditions dont l'histoire a éclairé surabondamment les difficultés réelles d'existence [1].

La loi de finances, du 25 juin 1841, supprima une des principales dispositions de celle du 21 avril 1832. — A partir de 1842, la taxe unique à l'entrée des villes ne dut plus remplacer que les droits d'entrée et de détail sur les vins, cidres, poirés et hydromels. — La perception du droit de licence des débitants et celle du droit de circulation, ainsi que les formalités à la circulation, furent maintenues, pour l'avenir, dans les villes soumises à cette taxe (Art. 18).

Voici comment l'auteur du rapport à la Chambre des députés, M. Rivet, justifiait la modification proposée, ou plutôt le retour à l'ancien régime [2] :

« Les villes les plus peuplées, celles où la perception devait naturellement rencontrer plus d'obstacles, ont senti bientôt elles-mêmes qu'en comprenant le droit de circulation dans la taxe unique, elles s'ôtaient le contrôle le plus actif, le plus praticable d'ailleurs, sur les quantités qui échappaient à l'octroi. Bordeaux, Lyon, Caen, Bourges, Toulouse, Nancy, Lille, Rouen, les villes où les intérêts municipaux sont représentés avec une grande énergie, ont renoncé à affranchir le droit de circulation. On conçoit en effet que, dès que toute circulation est libre dans l'intérieur des villes, que les conducteurs n'ont aucune justification à produire, il suffit de franchir la barrière pour que l'on soit à l'abri de toute recherche, et que la fraude soit consommée. D'un autre côté, l'absence des formalités à la circulation empêche que les agents de l'administration ne soient informés de l'enlèvement des boissons des magasins ou entrepôts. Quant au droit de licence, il n'y a pas de motif sérieux pour faire supporter à la masse des habitants un droit que les débitants seuls doivent acquitter. » « On le voit, ajoutait le rapporteur, ce n'est pas une atteinte à la loi de 1832, c'est une modification utile aux villes comme au Trésor, dont la fraude seule aura à souffrir. »

La modification que nous venons d'indiquer ne fut pas la seule apportée par le législateur de 1841 à l'impôt des boissons. En ce qui concerne le droit de circulation, les immunités accordées par les lois de 1816 et de 1819 au propriétaire récoltant furent restreintes :

1° Au transport des vins, cidres et poirés, des pressoirs du propriétaire à ses caves et celliers, ou de l'une à l'autre de ses caves, dans l'étendue d'un même arrondissement ou des cantons limitrophes de l'arrondissement, qu'ils fussent ou non dans le même département;

[1] *De l'impôt sur les boissons*, par P. Conquet, p. 87 à 92.
[2] Séance du 3 mai 1841. (Voir le *Moniteur* du 16.)

2° Au transport des mêmes boissons, qu'un colon partiaire, fermier ou preneur à bail emphyteotique à rente, remettrait au propriétaire ou recevrait de lui, dans les limites ci-dessus indiquées, en vertu de baux authentiques ou d'usages notoires.

C'était dans le but de mettre obstacle à des fraudes nombreuses que ces restrictions avaient été proposées. Comme atténuation, le récoltant eut la faculté de transporter ses boissons en franchise hors des limites que nous venons de déterminer, à quelque distance que ce fût, pourvu qu'il se munît d'un acquit-à-caution, et qu'il se soumît, au lieu de destination, à toutes les obligations imposées aux marchands en gros, le payement de la licence excepté. On abrogea en même temps la disposition de la loi de 1816 (Art. 85) qui accordait une remise exceptionnelle de 25 p. 0/0 sur les droits aux propriétaires vendant en détail les boissons de leur cru.

La loi de 1841 réglait encore que le montant des abonnements individuels des débitants de boissons serait payable par mois et d'avance. Elle assurait l'application d'un principe déjà écrit dans la loi de 1816, en soumettant la récolte et la fabrication des boissons à l'intérieur des villes sujettes aux droits d'entrée à des déclarations et vérifications, ainsi qu'au payement immédiat du droit, sauf les cas où l'entrepôt était réclamé.

Pour dresser le relevé complet des modifications apportées par le gouvernement de 1830 à la législation de l'impôt des boissons, cause de préoccupation fréquente pour ses financiers, nous devons mentionner encore un acte important. Les taxes locales, levées sous le nom d'octroi, s'appliquant aux vins, cidres et poirés déjà taxés pour le Trésor public, constituent une aggravation considérable des charges des propriétaires de vignes et des consommateurs. Aussi la loi de finances du 11 juin 1842 disposa-t-elle qu'à l'avenir l'établissement des taxes d'octroi votées par les conseils municipaux, la modification de celles existantes, ainsi que les règlements relatifs à leur perception, devraient être autorisés par ordonnances royales rendues dans la forme des règlements d'administration publique (Art. 8). Les droits d'octroi établis sur les boissons, en vertu de ces ordonnances, ne purent excéder ceux perçus aux entrées des villes au profit du trésor (le décime non compris). Dans les communes non soumises, à raison de leur population, à un droit d'entrée sur les boissons, le droit d'octroi ne put dépasser le droit d'entrée déterminé par la loi pour les villes d'une population de 4,000 âmes. Il ne put être établi aucune taxe d'octroi supérieure au droit d'entrée qu'en vertu d'une loi (Art. 9). Enfin, les taxes d'octroi existantes, qui seraient supérieures aux limites ci-dessus fixées, durent continuer à être perçues pendant toute la durée déterminée par l'ordon-

nance d'autorisation, sans cependant dépasser le 31 décembre 1852, époque où elles devaient cesser de plein droit (Art. 10).

La révolution de 1848 se trouva en présence de l'impôt sur les vins ainsi souvent remanié mais toujours assez discuté pour qu'un publiciste de talent, M. Fonfrède, crût y trouver une cause d'impopularité fatale à l'existence du premier empire et des gouvernements qui l'avaient suivi [1].

Un décret du gouvernement provisoire, en date du 31 mars 1848, rendu pour satisfaire aux sommations des débitants de la banlieue parisienne, qui réclamaient l'abolition de l'exercice, tout en sauvegardant, autant que faire se pouvait, les intérêts du Trésor, tenta une réforme éphémère de l'impôt des boissons [2]. Les droits de circulation et de détail sur les vins, cidres, poirés et hydromels furent supprimés à partir du 15 avril et remplacés par un *droit général de consommation* uniforme pour les cidres, poirés et hydromels (1 fr. 25 c. par hectolitre), et gradué pour les vins suivant la classe des départements (département de première classe, 1 fr. 25 c.; de deuxième classe, 2 fr. 50 c.; de troisième classe, 3 fr. 50 c.; de quatrième classe, 5 fr.). Ce droit était payable à l'enlèvement des boissons, ou à leur arrivée à destination. Dans ce dernier cas, elles devaient être accompagnées d'un acquit-à-caution. Les formalités à la circulation étaient maintenues pour assurer la perception du nouveau droit. Les débitants de boissons, qui voudraient n'acquitter le droit de consommation qu'après la vente pouvaient obtenir l'entrepôt, mais en se soumettant alors aux exercices de la régie. Beaucoup de débitants des départements optèrent pour ce dernier mode à cause du crédit des droits qu'il leur conservait. D'autre part, les populations des contrées vinicoles, soumises seulement jusqu'alors, pour leur consommation, au simple droit de circulation, ne supportèrent pas sans murmures la charge double et même triple que leur imposait la nouvelle taxe. « Les réclamations [3] auxquelles donna lieu le changement de perception furent bientôt si vives et si générales, que l'exécution en devint impossible, et le gouvernement, par l'organe de M. Duclerc, ministre des finances, en demanda la modifica-

[1] Citation faite dans les *Tablettes européennes* du 30 octobre 1849.

[2] Voici en quels termes étaient conçus les considérants du décret : « Considérant que le mode actuel de perception du droit sur les boissons est éminemment vexatoire et onéreux; que l'exercice est attentatoire à la dignité des citoyens qui s'adonnent au commerce des boissons; que la forme injurieuse de cet impôt constitue une excitation perpétuelle, et comme une excuse à la fraude; qu'il en résulte les plus graves dommages pour le commerce, pour l'industrie, pour la santé des travailleurs, et même pour leur vie..... »

[3] Rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les boissons. (*Moniteur* du 8 décembre 1849.) — Une autre tentative du gouvernement provisoire n'avait pas eu plus de succès. Un décret du 18 avril 1848 : « Considérant que l'octroi établi

tion par un projet soumis à l'Assemblée nationale le 10 juin 1848. Le 22 du même mois, sur la proposition de son comité des finances et sur le rapport de M. Deslongrais, l'Assemblée constituante, pensant qu'il fallait aller plus loin, supprima le décret du 31 mars, et rétablit purement et simplement la législation antérieure à partir du 10 juillet, en accordant toutefois aux débitants qui en feraient la demande l'abonnement basé sur les produits de 1847, atténués d'un dixième.

Cette décision de l'Assemblée, inspirée surtout par les besoins du Trésor, ne tranchait pas définitivement la question. De nombreuses propositions, dues à l'initiative parlementaire, furent successivement présentées relativement à l'impôt des boissons, et soumises à une commission spéciale, qui, après mûr examen, proposa, le 19 mars 1849, par l'organe de M. Mauguin, son rapporteur, le maintien du principe de la taxe, mais en faisant subir au système de perception des modifications profondes (taxe de 28 millions sur les marchands et débitants; contribution additionnelle à la propriété vinicole, etc.). Contrairement à ces conclusions, et contrairement aussi à celles de la commission du budget, l'Assemblée constituante, au moment de l'expiration de son mandat, pressée du désir de laisser après elle quelque réforme qui popularisât son passage, même au détriment du bon état des finances, décida, par un amendement à la loi de finances, et à la majorité de 293 voix contre 259, que l'impôt des boissons serait aboli à partir du 1er janvier 1850. (L. 19 mai 1849, art. 3.) Avant cette époque, le gouvernement devait présenter à l'Assemblée nouvelle un projet de remplacement de l'impôt aboli.

La suppression qui venait d'être décrétée n'était pas réalisable, surtout en présence des réductions déjà opérées sur la taxe du sel et sur le revenu des postes, de la pénurie du Trésor et du déficit énorme par lequel se soldait le budget. Le 4 août 1849, M. Passy, ministre des finances, déposa un projet de loi tendant à maintenir l'impôt des boissons, mais en lui faisant subir une transformation complète. « Les droits établis, disait l'exposé des motifs (*Moniteur* de 1849. p. 2588), sont multiples, et, au tort de peser inégalement sur ceux qui les acquittent, ils joignent celui d'entraîner, par les modes de recouvrement en usage, des gênes et des complications qui toutes ne sont pas indispensables à la sûreté de la perception. »

sur les boissons pesait d'une manière inique sur les diverses qualités de vins; que cet impôt frappait la boisson ordinaire des travailleurs de cent pour cent de la valeur primitive, tandis que les vins de luxe ne payaient que 5 ou 10 p. 100 de leur prix vénal; que cette inégalité provoquait des fraudes nuisibles à la santé des travailleurs, » avait chargé le ministre des finances et le maire de Paris de présenter dans un bref délai un règlement basé sur le principe de l'égalité proportionnelle. La commission spéciale chargée de ce travail le jugea inexécutable.

En conséquence, et comme remède, il proposait de remplacer tous les droits existants par une *taxe générale de consommation*, dont la quotité, fixe pour les cidres, poirés et hydromels (1 fr.), et pour les vins en bouteilles (10 fr. par hectolitre), variait, pour les vins en cercles, de 1 fr. à 5 fr. 50 c. d'après un tarif gradué en vingt-neuf classes, selon le prix moyen dans chaque département. La taxe était perçue à l'enlèvement, sur déclaration préalable de l'expéditeur ou de l'acheteur. — Le congé une fois pris, les boissons parvenaient à leur destination sans nécessité de déclarations nouvelles, ni aucune des formalités précédemment exigées à l'arrivée. Les marchands en gros et les débitants jouissaient du bénéfice de l'acquit-à-caution pour les boissons qui leur étaient expédiées; le crédit des droits leur était même maintenu, sous la condition de la prise en charge à l'arrivée de l'exercice des employés de la régie. La taxe générale à Paris était remplacée par un droit aux entrées. Le transport en franchise était réduit pour le récoltant aux limites de la commune. Enfin, le produit du nouveau droit ne devant pas compenser celui des anciens, le projet élevait le tarif des licences, et rétablissait celui des eaux-de-vie et esprits au taux fixé par la loi de 1824. (Il avait été réduit en 1830.)

Le système de M. Passy, plus radical que celui du rapport au roi de 1830, en ce qu'il supprimait le droit de détail, plus radical même que celui du décret du 31 mars 1848, qui avait conservé la taxe d'entrée, ne fut pas discuté : le gouvernement le retira quelques mois après sa présentation. Nous croyons cependant qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire ici l'appréciation sommaire de la commission chargée de son examen. (Rapport du 29 novembre 1849, — *Moniteur* du 8 décembre.)

« Ce système, disait la commission, repose sur le double principe de l'unité et de l'égalité des taxes. Il supprime tous les droits, une partie des formalités actuelles, et les remplace par une taxe générale de consommation. — Niveler l'impôt, le répartir entre tous les contribuables sans distinction, populations urbaines et populations rurales, marchands, débitants et simples particuliers ; ne laisser subsister de différences dans la quotité des droits que celle résultant de la valeur différente des boissons dans chaque localité, tel est le but que s'était marqué le ministre. Mais comment se proposait-il de l'atteindre? Pour réaliser l'équilibre des charges, il déplaçait seulement le poids de l'impôt, reportait sur les habitants des campagnes une somme de 13 millions environ, dont il soulageait les habitants des villes; aggravait la position des consommateurs ordinaires pour améliorer celle des détaillants ; et, d'un autre côté, pour retrouver l'équivalent des droits qu'il faisait perdre au Trésor, et dont le déficit peut-être eût

dépassé ses propres prévisions, il tombait dans l'inconvénient d'augmenter sensiblement le taux des licences, qui, comme toutes les taxes fixes, ne peuvent frapper sans injustice et sans dommages sur les contribuables, qu'à la condition d'être très modérées : ce projet reproduit le principe du décret du 31 mars 1848, tout en en modérant l'application, et nous avons craint qu'il ne fût destiné à soulever les mêmes objections et les mêmes plaintes. Nous aurions craint aussi..... que le droit unique de consommation, soit uniforme, soit gradué, substitué au droit proportionnel, ne fît courir trop de chances au revenu public, en subordonnant l'importance de ses perceptions aux vicissitudes de l'agriculture et du commerce. Ce qu'il y a d'avantageux dans le système en vigueur, c'est que, quelle que soit l'abondance ou la pénurie des récoltes, il assure à l'Etat un revenu presque constant par le rendement du droit de détail qui, réglé d'après la valeur, profite de l'élévation des prix et compense ainsi la perte sur les quantités. »

Le 14 novembre 1849, M. Fould, succédant depuis quelques jours à M. Passy dans le ministère des finances, annonça le retrait du projet de loi déposé le 4 août précédent, et présenta en même temps à l'Assemblée un nouveau projet, qui contenait trois propositions distinctes : abrogation de l'art. 3 de la loi de finances du 19 mai 1849 ; maintien, pour 1850, de la législation en vigueur ; nomination d'une commission d'enquête parlementaire sur l'assiette et le mode de répartition de l'impôt des boissons. La commission chargée de l'examen de ces propositions conclut, le 29 novembre suivant, par l'organe de M. Bocher, son rapporteur, à leur adoption (*Moniteur* du 8 décembre 1849), et, après une longue discussion, où toutes les opinions se firent jour [1], cet avis fut partagé par l'Assemblée. La loi du 20 décembre 1849 maintint l'impôt sur les anciennes bases pour 1850, et décida qu'une commission parlementaire de quinze membres procéderait immédiatement à une enquête sur l'état de la production et de la consommation des vins et esprits, sur l'influence qu'exerce en cette matière l'impôt des boissons, et sur les modifications que cet impôt peut recevoir. M. H. Passy fit entendre là cette occasion des paroles assez caustiques sur l'assiette générale de l'impôt des boissons : « Je ne suis pas, dit-il, de ceux qui font éloge d'un impôt, parce que 12 millions de personnes ne le payent pas, 20 millions le payent un peu ; 5 millions, qui sont les plus pauvres, le payent presque en totalité, etc..... Je ne doute pas que

[1] Voir notamment le discours de M. Léon Faucher. (*Economie politique et finances*, t. II, p. 319 et suivantes), dans le quel il se prononce pour le maintien de la législation en vigueur, sauf certaines modifications. — Dans une étude publiée en avril 1848, M. Faucher avait été d'un avis différent et avait proposé une taxe unique de circulation.

l'enquête n'éclaire la nécessité de modifications considérables dans le système de l'impôt. »

Les procès-verbaux de cette enquête ont été publiés, et M. Bocher, représentant du Calvados, en a consigné les résultats, en même temps que les propositions de la commission, dans *le rapport* qu'il déposa, *le 14 juin* 1851, sur le bureau de l'Assemblée législative. Les événements de décembre 1851 ne permirent pas de discuter ce rapport, qui contient sans contredit un travail des plus complets sur la matière; mais la plupart de ses conclusions ont été admises par le gouvernement, et ont pris place dans le décret budgétaire du 17 mars 1852. Il nous semble donc mériter à tous les titres un examen sérieux et détaillé, d'autant plus qu'il couronne une période presque demi-séculaire, pendant laquelle tous les éléments fondamentaux de l'impôt des vins avaient été vivement débattus et s'étaient jusqu'à un certain point successivement vaincus, diminués ou absorbés.

E. DE PARIEU,
de l'Institut.

La fin à une prochaine livraison.)

PRISE AU MOT

NOUVELLE

J'ai lu quelque part, ou, pour mieux dire, j'ai lu partout, que très souvent nous accusons à tort la destinée. On affirme volontiers qu'en y regardant de plus près nous n'imputerions nos maux qu'à nous-mêmes, et, je l'avoue, je ne vois guère là qu'une banalité sentencieuse. Je connais des gens cruellement affligés sans l'avoir mérité, et je me défie de ces moralistes comme il y en a tant, dont l'austérité n'est que de l'égoïsme déguisé; jeter la pierre aux malheureux est le sûr moyen de n'avoir point à les secourir, et c'est pour cela, je le crains, que la doctrine qui les condamne en masse a fait une si belle fortune. Ceci posé, au risque de passer pour un libre penseur en bonnet de dentelle, je suis prête à reconnaître qu'hommes et femmes nous faisons bien des sottises, et j'en ai fait une, pour mon compte, qui m'a coûté cher. Faute vaudrait mieux, mais je ne veux pas qu'on m'accuse de charlatanisme, et mon mari..... hélas! mon mari m'en passerait bien d'autres.

J'avais dix-neuf ans quand j'épousai M. Lenepveu et nous nous adorions. Il était joli homme, jeune aussi et assez généreux, du moins il s'en vantait, pour se charger de l'établissement de ma sœur Valentine, alors âgée de treize ans. Nous étions orphelines, et je ne me serais pas mariée de bon cœur s'il avait fallu mettre la petite au couvent, et plus tard la voir dans une situation inférieure. C'était alors une enfant pleine d'esprit, mais sans beauté et à laquelle il fallait une dot à moins d'un miracle. Aussi ce fut un bien doux moment que celui où j'appris les bonnes intentions de mon futur à son égard; Sosthènes en sut quelque chose, car il voulut être le porteur de cette heureuse nouvelle, et dans l'excès de ma joie, je l'embrassai comme

un frère. C'était le fils d'une vieille amie de ma mère ; nous étions camarades d'enfance, ainsi s'explique cette innocente familiarité. Et puis il allait quitter la France pour longtemps.

Cependant plusieurs années s'étaient écoulées, et l'on me citait comme une femme assez heureuse, à cela près que je n'avais pas d'enfants, et que mon mari élevait une danseuse à la brochette, quelquefois deux ; je n'y voyais pas grand mal, du moment que son cœur n'était plus à moi. Enfin, le pauvre homme, plus il me trompait, plus il était trompé, je lui souhaitais tout un sérail. Quant au détail d'une transformation qui fit, en peu de temps, du plus empressé des futurs le plus indifférent des maris, je le passe. Qu'on sache, cela suffira, que je pressentais la vérité bien avant de la connaître positivement, que j'avais suivi avec une ardente curiosité les diverses phases de ce travail moral, assez semblable à celui de la chrysalide : je ne fus donc nullement surprise de voir, un beau matin, sortir de sa coque ce brillant papillon. Et à la vérité, le ver à soie ne sait pas son métier, auprès d'un mari qui ourdit sa trame d'infidèle ; j'avais parfois pitié du mal que le mien se donnait pour m'abuser et l'aurais engagé à prendre moins de peine, sans la certitude qu'il s'affranchirait bientôt de toute contrainte. Cette prévision se réalisa : ouvertement, hautement, impudemment je fus abandonnée.

Au surplus, j'avais encore d'agréables instants ; c'était quand le volage me revenait un grain de plomb dans l'aile. A la seule façon dont il daignait s'informer de ma santé, je devinais qu'Alphonsine ou Coquinette avait fait des siennes. Bonne âme, je prodiguais les plus ingénieuses consolations à cet amant malheureux, je l'accablais de questions bienveillantes qui le mettaient au supplice ; et puis, s'il s'arrangeait pour passer la soirée avec moi, je le renvoyais, en l'engageant à ne pas changer ainsi ses habitudes. Cela ne valait rien, il avait son cercle, il avait son excellent ami Berruyer, ce mortel hospitalier qui l'invitait à dîner quinze ou dix-huit fois par mois, et qu'une chose ou l'autre empêchait toujours de me rendre visite. Pourquoi le négliger ? Ce n'était pas bien. Au bout de vingt minutes, M. Lenepveu perdait patience, et s'en allait en cassant les portes. Moi, je riais..... Ah ! triste gaieté ! Passe-temps lugubre, se moquer de l'homme dont on porte le nom ! Qu'est-ce là ? se moquer de soi-même, et par malheur, je n'avais de choix qu'entre les larmes et l'ironie. On voit assez dans quel sens je m'étais décidée, et l'on me pardonnera si l'on songe à l'amertume d'une déception au fond de laquelle était le doute affreux d'un cœur forcé de reconnaître sa propre erreur. Si mon mari s'était trompé en prenant nos amourettes pour de l'amour, j'en avais autant à me reprocher, car ma soi-disant passion pour lui avait cessé le jour où je l'en avais découvert indigne.

Etait-ce bien là le caractère de la passion? Quelle foi doit faire une femme sur ses impressions après une pareille bévue? Il était difficile de rester sérieuse à une pareille question avec la réponse qu'il y avait au bout; je me mis à rire, et déjà c'était une habitude prise. J'ajouterai, s'il le faut, que j'avais une certaine disposition naturelle au scepticisme. Quant à l'amour, je n'y croyais plus; ce n'était à mes yeux qu'une illusion de nos sens, lorsque ce n'était pas un odieux calcul de notre raison. J'étais également persuadée de deux choses; l'une, que tout homme qui se disait ou voulait être sérieusement amoureux mentait ou poursuivait une chimère; l'autre, que j'étais personnellement assurée désormais contre tout entraînement de ce genre; en un mot, que je n'aimerais plus. Je demeurai donc vertueuse sans effort; le fruit défendu ne me tentait pas, et outre cela, c'eût été justifier M. Lenepveu que de me donner des torts; oui, je voulais conserver le droit de l'accabler des plus terribles reproches, par mon irréprochable conduite.

Ce fut après six ans d'une semblable vie que je regardai mon cœur, un jour de brouillard. Je le trouvai desséché, rétréci, battant bien un peu, mais plutôt par habitude. Cœur inutile, cœur mort. Allez donc douter de la Providence après cela. Ah! que de larmes ne cachait pas ce ton d'amère raillerie! Je le quittai, j'essayai de me rattacher à la vie par la foi, par l'espérance; puis, convaincue de l'inutilité de mes efforts, je tombai dans un douloureux abattement: c'était un plaisir acerbe à voir de mes yeux que je n'avais plus rien à espérer de l'avenir, c'était comme une saveur de désolation qui m'emplissait la bouche; j'avais l'âme noyée de fiel. On annonça M. Sosthènes de Merville.

« Chère Edmée, s'écria-t-il en me tendant la main, que je suis aise de te voir! Comment vas-tu?

— Très bien, Sosthènes, et vous? »

Il était tout naturel pourtant que Sosthènes m'eût tutoyée, car il avait été convenu jadis qu'on le maintiendrait dans cet innocent privilége. M. Lenepveu n'y voyait point d'inconvénient, ni moi non plus. En attendant, la nuance devait être saisie par un homme bien élevé; Sosthènes se mit à me dire *vous* le plus naturellement du monde, et je regrettai le *tu*.

Il y avait mille souvenirs dans ce petit mot. Nos goûters dans les bois, nos parties sur l'eau, nos bals de famille; toute mon enfance était là. Mais ce n'était pas l'instant de rêver au son des barcaroles, et je me disposais à ranimer l'entretien, quand je m'aperçus que Sosthènes rêvait de son côté, et rêvait profondément.

« Mon pauvre Sosthènes, lui dis-je sans oser le tutoyer, bien que

j'en eusse bonne envie, vous vous êtes donc laissé gagner à la maladie du siècle? Vous voici comme un saule pleureur!

— C'est que j'ai d'excellentes raisons pour n'être pas gai ce soir, répondit-il. Vous voyez l'heure qu'il est? Eh bien! dans cinq minutes j'aurai trente-cinq ans.

— Croyez-vous? C'est qu'alors j'en aurais vingt-cinq. »

Et puis nous nous mîmes à parler du passé. Néanmoins, nous n'étions ni l'un ni l'autre parfaitement à l'aise, et il en est souvent ainsi entre gens qui se retrouvent après une longue séparation. On craint réciproquement d'aborder certaines questions toujours délicates, celles qui demandent une connaissance parfaite de notre vie intime. Ce ne fut donc pas sans plaisir que je vis entrer Valentine.

Elle avait alors dix-neuf ans, et sa santé n'était pas des meilleures. Aussi, quand elle apparut dans sa petite robe de soie à carreaux gris et noirs, toute maigre, toute pâle, avec ses deux grands yeux bruns si tristes, si doux, je fus saisie d'une pitié profonde, maternelle. En un instant, je récapitulai ma conduite envers la pauvre enfant depuis que je m'étais chargée d'elle, et je n'y trouvai heureusement rien de répréhensible. Je crois qu'autrement je serais morte de honte et de douleur. Pourquoi la vue de cette jeune fille, qui passait sa vie à mes côtés, produisit-elle alors sur moi une impression si vive, c'est ce que je cherche encore à m'expliquer. Un regard de Sosthènes m'apprit qu'il éprouvait quelque chose d'analogue à ce qui se passait en moi, et je lui en sus bon gré.

Quant à Valentine, elle s'était avancée d'un air modeste vers Sosthènes, et lui avait tendu la main avec quelques paroles pleines d'à-propos, puis elle s'était assise et s'était mise à causer avec nous. On ne se fût point douté, à l'entendre, que c'était moi qui l'avais élevée, tant sa conversation respirait de grâce naïve, de bonté confiante. C'est que j'avais su lui cacher les tortures de mon cœur pour en préserver le sien; c'est que, sans feindre des illusions perdues ou une dévotion qui m'était impossible, j'avais pris grand soin de ne pas flétrir ses croyances. Un peu de réserve avait suffi : l'innocence se garde si bien toute seule! Soit qu'elle fût mieux portante, soit que la présence d'un étranger la surexcitât quelque peu, Valentine se montra vraiment séduisante; je fus émerveillée de son esprit, et Sosthènes m'en dit autant quand elle fut partie :

« Eh bien, répondis-je brusquement, elle est à marier, et je serais heureuse de vous nommer mon frère. »

On blâmera peut-être un pareil propos; bien qu'il n'y eût au fond rien de blâmable, je sentais parfaitement moi-même que cette ouverture avait quelque chose d'insolite dans la forme. Il semblait que je me fusse hâtée de faire mon devoir, avec le secret instinct de ce

qu'il m'en coûterait plus tard, si j'y manquais en cet instant. Et, malgré moi, j'insistai.

« Vous vous taisez, dis-je ; songez au proverbe.

— Ah ! s'écria-t-il, plût à Dieu que je pusse vous prendre au mot !

— Votre cœur n'est pas libre ?

— Libre, au contraire, trop libre ! et votre sœur me paraît charmante. Mais puisque vous m'avez donné l'exemple de la franchise, je vous avoue que je n'oserais prendre pour femme une personne d'une santé si délicate. Pardonnez-moi, chère amie, cette parole bien cruelle à vos oreilles, et laissez-moi espérer que, si les circonstances deviennent meilleures, — comme il y a tout lieu d'y compter, — je vous retrouverai dans les mêmes dispositions. »

Que répliquer à ce langage affectueux et sensé, moi qui venais de parler en étourdie ? Aussi, je me contentai de tendre la main à Sosthènes, qui ne tarda pas à prendre congé.

Je pensai à lui toute la nuit, et cet aveu dût-il paraître étrange, je m'étonnai qu'après avoir vécu sous le même toit à l'âge où le cœur est si prompt à se donner, nous ne fussions pas devenus amoureux l'un de l'autre ; c'était une sorte d'anomalie. Je me l'expliquai du moins d'une manière assez flatteuse pour mon amour-propre, en me disant qu'un tout jeune homme ne sait pas voir. J'aurais avoué d'ailleurs que notre sexe est sujet à la même infirmité, car Sosthènes venait de se montrer à moi sous un jour tout nouveau. Ce n'était pas qu'il fût remarquablement beau, mais un homme n'a que faire de cela quand il se présente bien et qu'il passe pour une intelligence d'élite. Telle était la réputation de Sosthènes de Merville, qui, après d'assez éclatantes folies, s'était trouvé, l'on ne sait comment, un des plus sages coopérateurs du ministre des affaires étrangères. Secrétaire d'ambassade, j'avais cru comprendre qu'il attendait un poste plus important, et il n'est pas de femme insensible au prestige d'une fortune rapide et méritée. Prestige est bien le mot, et j'en conviens en rougissant, je comprenais sans trop de peine que cet aimable diplomate eût été traité comme un surintendant. Le bruit m'en était venu à travers le détroit. Quoi qu'il en fût, ce n'étaient pas mes affaires ; et puis le jour commençait à poindre ; il fallait dormir un peu.

Dire que je m'éveillai et me levai tout comme à l'ordinaire n'offrirait point un bien vif intérêt, mais il me sera permis, je suppose, de constater que trois ou quatre heures de sommeil avaient sensiblement changé le cours de mes idées. Un instant modifié sous l'empire de je ne sais quelles vagues aspirations, l'état de mon âme était redevenu ce qu'il était habituellement ; sans cesser de rendre justice aux nombreux mérites de M. de Merville, je ne voyais en lui qu'un homme

comme un autre, c'est-à-dire médiocrement estimable par cela seul; je n'étais point tentée de lui confier les débris de mon cœur. Je supportai donc à merveille une pensée qui, la veille, me chagrinait un peu : c'est que décidé à ne point épouser celle que je lui avais si maladroitement offerte, Sosthènes se garderait bien de fréquenter la maison. Vanité des prévisions humaines ! huit jours à peine s'étaient écoulés depuis sa première visite et je l'avais vu trois fois. La quatrième, M. Lenepveu se trouvait là et je m'imaginai qu'il fronçait le sourcil. Jaloux ! oh ! je crois que je lui aurais pardonné en bloc le passé, le présent, et l'avenir. Mais ce n'était qu'une illusion, et il se leva bientôt en s'excusant auprès de Sosthènes ; s'il le quittait ainsi, c'était pour raison majeure : Berruyer n'était pas bien, Berruyer l'inquiétait.

« Berruyer ? demanda Sosthènes.

— Un de mes amis, repartit M. Lenepveu d'un ton sentimental, mon meilleur ami. Un camarade de collége, et c'est sacré, vous savez ! »

Sosthènes s'inclina d'un air assez ironique, et tandis que M. Lenepveu fermait la porte sur lui, je pensai au jour où il m'avait offert son premier bouquet. Si je n'avais su depuis longtemps la raison de l'altération morale que j'avais subie, ce simple rapprochement me l'aurait donnée. Sosthènes qui avait tout compris, crut de son devoir de m'arracher à ces pensées désolantes ; il me demanda si je comptais passer l'été à la campagne. Je ne concevais point, répondis-je, le plaisir de porter des sabots et de converser avec des fermières.

« Mais avec les fleurs, reprit-il, avec les arbres ?

— En un mot, n'est-ce pas, avec la nature ? C'était bon pour les adeptes de Jean-Jacques. Moi, arbres, fleurs, nature, ne me disent rien. Que voulez-vous ! Et, si vous tenez à me plaire, ne parlons jamais de moi. »

Il vint s'adosser à la cheminée, et d'un ton affectueusement railleur : « Vous êtes nerveuse ce soir, dit-il, et je vois ce qui vous tourmente : vous tremblez pour Berruyer. Le connaissez-vous ? Ah ! pauvre femme, je crains que son vrai nom ne soit : M. Prétexte.

En s'exprimant ainsi, quel pouvait être son but ? Il n'en avait d'autre, j'en suis persuadée maintenant, que de me témoigner discrètement sa sympathie pour mon malheur ; c'étaient là des paroles toutes simples. J'eus le tort de vouloir à toute force leur donner un sens profondément calculé. Croire à tant de bienveillance, c'eût été bon pour une autre, je ne me laissais plus prendre à ces beaux sentiments-là ; il me parut infiniment plus sage de m'arrêter à cette pensée : Sosthènes a deviné les tristes mystères de mon intérieur, et il

tâte le terrain, prêt à se poser en consolateur si je veux être consolée. Cette interprétation forcée me jeta dans un trouble inexprimable, et je fus bien cinq minutes sans oser le regarder. Je m'y décidai pourtant, et ce que je vis aurait dû me dessiller les yeux. Si Sosthènes avait été à la découverte des chances qu'un amant pouvait avoir auprès de moi, certes il ne devait pas être mécontent, car une femme outragée dédaigne rarement la vengeance. Et loin de me paraître bien joyeux, il me frappa par cette expression de mélancolie, dont je l'avais amicalement plaisanté quelques jours plus tôt. Quand j'y songe, cette figure sérieuse et calme, où la fatigue du travail se lisait mieux encore que celle du plaisir, n'était point d'un chercheur d'aventures. Malheureusement, je ne m'arrêtai pas à ces réflexions salutaires, j'avais la tête montée, je n'étais plus moi-même. Au fait, s'il voulait prendre mes couleurs, le grand mal !

« Décidément, m'écriai-je, vous n'êtes pas bien portant, Sosthènes. Et voulez-vous savoir ce que c'est, suivant moi? Un mal terrible, le regret. Allons, écrivez-*lui* de prendre le paquebot sous prétexte de venir consulter Louis ou Chomel, de se faire ordonner le climat de Paris, rien de plus simple. Moi, je ne puis vous voir cet air penché sans en ressentir un chagrin extrême. Là, les Anglaises sont-elles aussi formalistes qu'on le prétend? Combien de cœurs avez-vous désespérés là-bas? Deux, quatre, six, huit, dix? Ah! traître, vous avez été jusqu'à la douzaine !

— En tout cas, dit-il, je n'irai certainement pas jusqu'au nombre treize. Je ne veux plus aimer.

— Et votre femme, malheureux !

— Ma femme..... c'est une autre série. Les autres ne comptent plus.

— Ah ! très bien, très bien. Infortunées ! »

Je ne me reconnaissais plus à ce langage qui était bel et bien celui de la coquetterie. Ce qui me rassura, c'est que ma victime me parut en fort bon état, et j'en étais toute consolée, le croie qui voudra ! C'est que, tout en tâtant le terrain à mon tour, je n'avais nullement alors le dessein de rendre Sosthènes amoureux, et c'était encore le plus sage ; la suite est là qui le prouve. Cependant, il avait repris sa place en face de moi, de l'autre côté du foyer, et tout en souriant :

« Il faut bien parler de quelque chose. Voulez-vous que nous parlions de moi?

— Oh ! très volontiers. Je m'intéresserai toujours à ce qui vous touche. Si vous avez des peines, si vous me croyez bonne à les consoler, allez, je vous écoute. »

Il répondit d'une voix émue :

— Combien croyez-vous qu'il y ait de temps, Edmée, qu'une

femme ne m'ait adressé de ces bonnes paroles? Bien des années, car il me semblerait, — en fermant les yeux bien entendu, — que je viens d'entendre ma mère ou la vôtre provoquer mes petites confidences de jeune homme, comme elles l'ont fait tant de fois. Seulement, je ne suis plus jeune, et c'est ce qui me rend si bon appréciateur de la meilleure chose du monde : une affection sûre et pure par conséquent. Tel que vous me voyez, je suis las de la vie de garçon, las à n'y pas croire, — à moins d'être garçon. Vous voulez bien me supposer favorisé des belles infiniment plus que je ne le fus jamais; mais la liste de mes amoureuses fût-elle de deux mille — et six — je ne serais pas plus dégoûté que je ne le suis de ce genre de triomphes. Quelle est la plus jolie femme de Paris, selon vous? C'est vous, n'est-ce pas?

— Et selon vous?

— Selon moi.....

Il me regarda avec une attention que je ne trouvai pas exempte de toute impertinence, et se levant dans une sorte d'enthousiasme moitié sérieux, moitié feint, il s'écria :

« Ravissante, divine. Eh bien ! chère amie, je vivrais dix-huit mois à côté de vous sans songer à vous rimer le moindre madrigal.

— A la bonne heure, m'écriai-je aussitôt. Je ne vous appellerai pas ravissant et divin, mais je ne vous apprendrai rien en vous disant que vous êtes fort agréable; eh bien! je ne vous demanderais pas autre chose que de la bonne amitié, dussé-je vivre dix-huit mois à côté de vous; je crois même pouvoir aller jusqu'à deux ans révolus. »

Cette réplique, où je mis une certaine vivacité, parut donner à songer à Sosthènes, qui reprit au bout d'un instant et en soulignant chaque mot de cette petite allocution :

« Je crains que vous ne vous trompiez, Edmée, j'ai parlé fort sérieusement.

— Moi de même, ne vous y trompez pas non plus. D'ailleurs, c'est d'une belle âme de m'avertir si délicatement du danger qu'il y aurait à m'enflammer. Bien reconnaissante! »

Après un pareil début, la conversation devenait difficile, presque impossible. Nous nous trouvions dans la situation de deux corps d'armées après une vive escarmouche : ou donner bataille ou sonner la retraite. C'est ce que fit Sosthènes; mais tout le désarroi fut pour moi, qui restais maîtresse du terrain. De peindre ce que j'éprouvais, je n'essaye; il est des instants où nos sentiments sont assez contradictoires pour défier toute analyse. En même temps, si j'étais à peu près impuissante à dominer le trouble de mes esprits, j'en avais par-

faitement conscience. Commençais-je donc à aimer Sosthènes? Heureusement non, puisqu'il m'avait déclaré n'être nullement disposé à m'offrir son cœur.

Cependant fallait-il l'en croire? Avait-il réellement les aspirations qu'il disait? C'était d'autant moins probable qu'il avait décliné l'honneur d'épouser ma sœur avec un empressement impossible à méconnaître. La raison qu'il m'en avait donnée pouvait tout aussi bien n'être qu'un prétexte. Il me paraissait étrange aussi, incroyable, qu'un homme de politique et de plaisir songeât à se marier pour renaître à l'existence, pour retrouver auprès d'une chaste compagne les naïves amours de l'adolescence. Consommé dans la science infernale de Metternich et de Gentz, il éprouvait donc à trente-cinq ans des spasmes de collégien! Il lui fallait une blanche fiancée, après quelles fredaines! S'il m'avait dit : je veux me marier pour acquérir une grande fortune, pour assurer mes relations, faire en un mot un mariage de raison, passe! Mais par inclination? à d'autres! Encore une fois je ne me payais pas de ces fadaises-là. Ces idées, qui convenaient si bien à la tournure de mon esprit, s'en emparèrent en un instant, au point de ne plus laisser place à des conjectures contraires, non moins admissibles, si j'y eusse mieux songé. Il était bien naturel, au surplus, que je niasse toute croyance aux autres, moi qui me piquais de ne croire à rien. Une question restait : pourquoi cette feinte? où tendait-elle?

Peu m'importait! Du moins, c'est ce que je me répétais, bientôt forcée de convenir qu'une question dénuée de tout intérêt ne se fût pas reproduite avec cette persistance, et voici comment je la résolus. M. de Merville, sans m'aimer le moins du monde, n'aurait pas été fâché de grossir de mon nom ces listes dont il parlait avec une certaine complaisance, et il espérait, en me piquant au jeu, me voir tomber à ses pieds. C'est vous, pensai-je, qui tomberez aux miens. Ou je ne suis pas femme, ou vous payerez votre fatuité d'une bonne petite humiliation. En vérité, je ne sais où j'allais chercher tout cela. La certitude qu'il n'y avait en face de moi qu'un homme à bonnes fortunes me rassurait sur les suites de ma conduite. Je ne me serais pas pardonnée de me jouer d'un amour sincère, mais c'était tout au plus me moquer d'un séducteur émérite, c'était justice. Je dois ajouter que ce projet avait tout le charme d'une diversion inattendue à mes ennuis quotidiens. Que ce soit une excuse à ma folie.

« Etes-vous marié, demandai-je à Sosthènes la première fois que je le vis, ou du moins cherchez-vous votre femme dans ce beau monde parisien où vous voici si répandu? Ah! vous me négligez, je vous en préviens, — sans vous en vouloir pour cela. Cherchez donc et trouvez, j'en serai ravie. Seulement ce serait un vrai désappoin-

tement si nous allions ne pas nous convenir, Mme de Merville et moi. Je ne vous verrais plus..... Bah ! cela vaut mieux peut-être que de se voir moins. »

Sosthènes avait compris. Je venais de lui faire une de ces ouvertures qui n'engagent à rien et qui mènent à tout. Il en parut aussi peu surpris que peu scandalisé, et je crus deviner au ton de sa réplique qu'il s'était dit :

« Une de plus, pourquoi pas ! » Le vieil homme avait reparu.

« Vous savez, continuai-je, que Berruyer vient d'emmener mon mari dans sa charmante villa de Baden-Baden ? Oui, ils sont partis en garçons depuis trois jours. Me voici veuve un peu plus encore qu'à l'habitude. En somme, ce voyage ne m'apprend rien ; mais on croit en vain prendre son parti de ces choses-là, et quand je pense qu'à l'heure qu'il est, Monsieur se pavane sur le territoire allemand, une princesse de la rampe au bras gauche, le sang me bout. Oui, je conçois que certaines femmes se vengent en pareil cas ; je ne le ferais pas, mais que d'autres le fassent..... Ne répétez pas cela, au moins.

— Soyez tranquille, triste Arthémise, j'aime bien mieux le garder pour moi. » Telle fut sa réponse.

Attaquer si résolument le cœur d'un homme auquel j'avais offert la main de ma sœur trois semaines auparavant, c'était inouï. A ce spectacle, tout homme, un diplomate excepté, devait tomber de son haut ; je savais à qui je m'adressais, la chose avait passé. Quant à Sosthènes, il revint le lendemain, ayant en poche une loge pour le Théâtre-Français, et s'offrant à m'y accompagner, c'est-à-dire que, sans m'avoir baisé la main, il me traitait comme si je lui eusse appartenu depuis les temps les plus reculés, et qu'il proposait à une honnête femme une escapade à faire croire qu'elle n'avait plus rien à ménager. Je le priai donc de consentir que j'attendisse le retour de M. Lenepveu, s'il n'était pas définitivement parti, et mon trop galant ami parut trouver ce refus si naturel, que je l'aurais plutôt soupçonné d'en être satisfait. Je suis sûre aujourd'hui qu'en se permettant cette démarche hasardée, Sosthènes ne voulait que savoir tout de suite à quelle espèce de femme il avait affaire : conjecture d'autant plus probable que ses manières, à partir de cet instant, reprirent leur franchise première. Convenons-en, je ne lui en sus pas le gré que j'aurais dû : donc il voulait bien de moi, mais à condition qu'il n'aurait qu'à me prendre. A la première apparence de défense, il reculait. Je me promis de changer tout cela.

Aussi bien le retour de M. Lenepveu m'ayant rendu cette liberté d'action, dont nous ne jouissons pleinement que sous l'œil d'un mari, je poussai si vigoureusement Sosthènes, qu'il se troubla. Du moment

que M. Lenepveu avait la bonté de sommeiller dans un coin, j'étais libre de garder Sosthènes jusqu'à minuit et plus ; c'était moi qui lui demandais des loges à présent. Il m'en pleuvait, et comme M. Lenepveu, intimement lié avec MM. les directeurs, était libre de papillonner dans les coulisses, il ne se plaignait pas trop, et je ne saurais dire combien il m'était commode. Ce n'était pas qu'il se fît mon complaisant dans le sens odieux du mot, mais son indifférence envers moi ne lui permettait pas de donner aux assiduités de Sosthènes leur véritable sens. Sosthènes était un aimable compagnon ; sa présence faisait très bien l'affaire d'un homme qui ne vivait que pour s'amuser, et dont le mariage hâtif n'avait qu'une explication : c'est qu'il y avait vu une partie de plaisir. Je ne sais au juste ce que dura ce manége ; mais je puis affirmer que jamais coquette ne le fut plus résolûment que moi. Après avoir un peu négligé mon inutile beauté, j'appelai à son aide tous les artifices de la parure, en même temps que je me trouvai, je ne sais comment, avoir un peu d'esprit par-ci par-là. Dès lors, ce qui devait arriver arriva, Sosthènes perdit tout à fait la tête. Loin de continuer à me parler de son mariage, il s'appliqua à s'insinuer dans mes bonnes grâces, et ce que ses lèvres taisaient encore, déjà ses yeux me l'avaient appris, c'est-à-dire.....

C'est-à-dire qu'il me trouvait jolie, et bonne pour amuser les loisirs que lui faisait la politique.

Avec toute la bonne volonté du monde, je ne pouvais donner d'autre interprétation à son attitude auprès de moi ; j'étais son caprice. Combien je me sentais flattée de cette pensée, on le devine. Aussi j'appelais l'instant de la vengeance avec une ardeur qu'aurait dû modérer le sentiment de ma faute : si l'on m'insultait, c'est que je l'avais voulu. Oh ! qu'on voit clair dans sa vie quand on la contemple à distance !

Cependant tout annonçait une catastrophe. Un soir, en me conduisant à ma voiture, Sosthènes profita de la cohue pour me serrer la main d'une façon fort significative, et je le lui rendis. Surexcitée par ce déplorable succès, et voulant le pousser à bout, je le tins à distance tout une semaine ; il ne put me voir en tête-à-tête malgré des tentatives désespérées. Le lundi suivant, j'avais du monde à dîner, et, au sortir de table, au moment où je m'y attendais le moins, Sosthènes me glissa un tendre billet avec une incomparable dextérité. C'était élégant, suffisamment spirituel, en somme froid comme glace. Je répondis :

« Mon ami et toujours mon ami,

» C'est donc sérieux ? Quoi, se peut-il que vous ayez conçu pour

moi des sentiments si différents de ceux que vous m'inspirez à moi-même? Vous me le jurez, et pourtant ma raison n'admet point qu'un homme de tant d'esprit se soit mépris à ce point. Soyez-en sûr, mon cher, mon excellent Sosthènes, certains épisodes de notre intimité que vous me rappelez en des termes si vifs, — trop vifs, — n'avaient nullement la portée que vous leur attribuez; vous l'avouerai-je, j'ai complétement oublié telle de mes paroles et de mes actions à laquelle vous paraissez attacher tant d'importance. Puisque vous le dites, il faut que cela soit; mais, en vérité, il ne m'en souvient pas, et c'est, je pense, la meilleure preuve de ma parfaite innocence. En tout cas, ce malentendu me met au désespoir, car, en vous attirant comme je l'ai fait, je n'avais qu'un but : rompre un isolement dont vous paraissiez affecté, ou plutôt je me laissais aller à l'inspiration toute naturelle d'une vieille amitié.

» Il ne peut y avoir autre chose entre nous; prenez la peine d'y réfléchir un moment et vous en demeurerez convaincu. Quant à moi, voici ce que je vois au fond de cette singulière aventure : vous êtes moins fou que vous ne l'étiez jadis, moins sage aussi que vous ne le croyez être, et je ne suis pas trop laide. Ce ne sont pas, il me semble, des raisons pour nous mettre l'un et l'autre dans une de ces situations horriblement fausses, qu'une grande passion rend à peine acceptable, et dont le vrai nom est si malhonnête que je le veux laisser dans mon écritoire. Vous seriez le premier à regretter votre triomphe, et même après votre folle incartade, ce serait mal à moi de vous jouer ce mauvais tour. J'aime mieux vous ramener à des projets, dont vous m'entretintes un soir, et que j'approuvai sans réserve. Vous en disiez de votre conversion un peu plus long qu'il n'y en a, soit! — vous conservez un faible pour la galanterie, et vous êtes fort capable d'oublier que vous voulez faire une fin, si l'on n'était là pour vous en toucher deux mots à l'occasion, d'accord; je n'en suis pas moins persuadée que dès l'instant où vous auriez subi le charme d'une union durable, vous ne songeriez plus à en former d'autres; le tout est de s'y mettre. Et puis, ne l'oubliez pas, cet habit à la Fronsac que vous portez si bien commence à vous gêner un peu à certains jours; ce ne serait, à vous entendre, qu'une défroque à mettre bas..... Mariez-vous donc, et ne songez plus à moi; après tout, il n'y va pour vous que d'une piqûre d'amour-propre, peu de chose! Pour mon compte, vous me trouveriez toujours prête à seconder des projets bien naturels à votre âge, et plus sensés que cette déclaration d'amour à une femme qui n'avait rien fait pour se l'attirer.

» Vous, venez me voir, et prouvez-moi que vous êtes sans rancune en restant mon ami et toujours mon ami. « E. L. »

Enchantée de cette réponse effrontément impertinente, je l'adressai à M. de Merville par ma femme de chambre, et j'attendis l'issue de toute cette aimable espiéglerie. Je comptais sur une réponse foudroyante pour commencer; on ne me répondit point; quatre longs jours s'écoulèrent et Sosthènes ne vint pas. Probablement, il n'osait, et cette pensée adoucissait mon ennui, bien qu'ennui soit peu dire. Je le vis enfin; sa contenance n'accusait nul embarras; franches et cordiales, ses manières donnaient à croire qu'il ne s'était rien passé entre nous de particulier; jamais il ne s'était montré plus libre d'esprit, plus sûr de lui-même; je croyais rêver. M'avait-il adressé une déclaration d'amour en style fleuri, ou cette illusion n'était-elle que le premier symptôme d'un mal qui devait tôt ou tard me conduire à Charenton? Il est vrai qu'il y avait là plusieurs personnes, et j'attendais mon séducteur à notre premier tête-à-tête. Au bout de six mois nous ne nous étions pas vus une seule fois sans témoins, tant Sosthènes avait bien pris ses mesures; c'était à croire qu'il payait mes gens. Je n'avais qu'un parti : attendre, et j'attendis, partagée entre le désappointement de ce dénoûment inconcevable et le plaisir de découvrir chez Sosthènes mille qualités nouvelles.

Plus j'apprenais à le connaître, plus je m'attachais à lui. Il avait ses défauts, au nombre desquels était une facilité de mœurs, — si cela peut s'appeler des mœurs, — très condamnable encore, bien qu'il tendît évidemment à se réformer sur ce point; il était ambitieux, et peut-être un peu trop partisan de la doctrine du succès; il était diplomate..... simple et bon néanmoins; il avait l'esprit large, parfois grand. Il ne médisait point et il pardonnait à la calomnie; il jugeait tout de haut, hommes et choses; sa conversation, judicieuse autant que spirituelle, me faisait un bien infini. A chaque instant, j'étais délicieusement surprise de trouver des tendresses, des naïvetés d'enfant chez cet homme qui avait égorgé des peuples, car c'est à la fois le principal devoir et la gloire suprême de la diplomatie, chacun sait cela. La vie l'avait quelque peu désenchanté, c'est vrai, mais il n'avait point perdu ce qu'on perd si souvent dans des luttes déchirantes : la foi. Il croyait à l'honneur, à l'amour, à la vertu, et j'étais forcée de me dire qu'il y avait là, sous une légèreté dont j'avais eu récemment la preuve, un cœur droit, très capable d'un sérieux attachement. Quant à l'irritation sourde que m'avait causée d'abord cet inexplicable silence, elle avait cessé devant le respect affectueux dont m'entourait Sosthènes; bref, il m'était impossible de continuer à ne voir en lui qu'un fat. Je l'avais provoqué, éconduit, et plus d'un à sa place se fût vengé par des propos blessants, des insinuations perfides : il s'y prit tout autrement, il fut parfait.

Dix-huit mois s'écoulèrent sans autre incident; chargé d'un poste important au ministère, Sosthènes achevait de se distinguer, ses louanges me revenaient de tout côté, et je me laissais aller aux charmes de cette intimité, sans en rechercher le vrai caractère. Mainte fois nous nous étions trouvés seuls sans qu'il fît la moindre allusion au passé. Je ne crois pas indispensable d'ailleurs de dépeindre des émotions, souvent très vives, quand je l'entendais venir ou croyais à une nouvelle tentative. Un soir, je le trouvai préoccupé; je vis Valentine rougir en lui parlant; ce fut un éclair : Sosthènes aimait Valentine, et Valentine..... Je les observai..... Décidément, il n'y avait rien entre eux, c'était à mes yeux un fait établi d'autant plus solidement, que j'avais mis à rechercher la preuve du contraire une ardeur fiévreuse. Si malgré moi je conservais quelques doutes, je voulus les repousser, j'y parvins : on vient à bout de tout. Et quand Sosthènes, à quelques jours de là, me demanda un entretien particulier : enfin, pensai-je, il va parler !

Il parla bien, mais ce fut pour me demander la main de Valentine. J'eus à peine la force de proférer quelques paroles évasives, et Sosthènes, sans insister, se retira en me priant de le prévenir quand j'aurais une réponse à lui donner.

Le croira-t-on? je me raidis si bien contre l'évidence, qu'après quelques heures d'une horrible bataille, j'en étais à me dire qu'il n'y avait dans tout cela rien de sérieux. Que Sosthènes crût aimer Valentine, comme il avait cru m'aimer moi-même et tant d'autres, ce n'était point impossible. Qu'il persistât dans son dessein matrimonial, pour peu qu'un obstacle quelconque s'élevât entre elle et lui, c'était moins probable. Valentine, maintenant que je connaissais mieux Sosthènes, était la femme du monde qui lui convenait le moins. Si l'on m'objectait qu'une telle affirmation infirmait un peu la bonne opinion que je m'étais formée, comme malgré moi, de Sosthènes, je ne serais pas embarrassée de répondre : je pensais alors de lui tout le mal possible, explique qui voudra une contradiction si brusque. Avec cette conviction, la prudence la plus scrupuleuse devait présider à ma conduite; c'était un devoir, et sans doute un devoir sacré, car nul autre ne m'avait inspiré la même ardeur à le remplir. Mon plan était déjà fait, et j'étais persuadée que, sauf peut-être un semblant de résistance pour la bienséance, Sosthènes en viendrait à se retirer de lui-même. On trouvera probablement que c'était une infamie d'entraver ainsi l'établissement de ma sœur, mais je le répète je la prenais pour un devoir : Sosthènes n'aimait pas, et lui démontrer son erreur, c'était leur rendre service à tous deux.

« Vous m'avez demandé ma sœur en mariage, Sosthènes, lui dis-je dès que l'occasion s'en présenta, et je ne puis qu'être honorée de votre

recherche, vous en remercier de tout mon cœur. Seulement il est de mon devoir de vous rappeler que la santé de Valentine est bien chancelante, et jadis vous hésitiez à cette pensée, vous en souvient-il ?

— Oui, ma chère Edmée, et je comprends ce qui se passe en vous; vous craignez qu'après avoir négligé des considérations de cette nature, — et toujours si graves, — je ne m'en repente. Soyez sûre du contraire; j'ai mûrement réfléchi, et j'aime assez Valentine pour l'épouser telle qu'elle est, surtout avec l'espoir de la voir mieux portante une fois mariée. Même chose arrive tous les jours; trouver sous une enveloppe si frêle une âme si forte, si belle, c'est ce qui n'arrive guère..... Si je ne l'aimais pas, pourquoi l'épouserais-je ? »

C'était l'accent de la sincérité; il l'aimait, j'en étais convaincue; moi sceptique, je croyais à cela.

« Nous verrons, dis-je. Laissez-moi, je vous prie, j'attends quelqu'un. »

S'il l'aimait, pourquoi donc la lui refuser ? Aimais-je donc moi-même celui que je m'efforçais ainsi d'éloigner de ma sœur ? Ma conduite, depuis quelques jours, n'avait-elle été qu'un odieux subterfuge ? Non, je n'aimais pas ! non, je ne m'étais pas brûlé les doigts en jouant avec le feu, comme une petite fille ! Ce n'était pas vrai, menteur qui l'osait dire ! Et puis j'aurais eu la main tout en cendres que je n'aurais pas soufflé. Lui avouer mon amour, si j'en avais eu, au moment même où il y eût répondu par cette indigne trahison ! voir ce don Juan de chancelleries ricaner dans sa moustache blonde au spectacle de mes souffrances ! mille fois, mille fois plutôt le brasier de Scévola ! Eh ! qu'allais-je chercher là ? Je n'aimais pas, j'en étais sûre.

« Valentine !

— Que tu me reçois froidement, dit-elle en venant s'asseoir à mes pieds. Si j'ai commis quelque faute, gronde-moi et que ce soit fini. Qui donc m'accueillera quand tu me repousses ? Ma bonne chérie, que t'ai-je fait ? ne suis-je plus cette sœur que tu appelais « ma fille ? » Ah ! tu souffres, je le vois. Dis-moi ce que c'est, je te consolerai peut-être. »

Je l'attirai dans mes bras et fondis en larmes.

« Moi qui voulais justement te parler, reprit-elle en baissant les yeux. Edmée, j'aime quelqu'un.

— Qui donc ?

— Sosthènes.

— Et t'aime-t-il, crois-tu ?

— Oui, je le crois..... sans oser y croire, — tu sais !

— Eh bien, mon enfant, dis-je avec effort, nous verrons. En attendant, tu as bien fait d'être franche, et si ce mariage est possible, il se fera. »

Ah! ce séduisant, cet irrésistible Sosthènes, je savais bien que je ne l'aimais pas, moi! Et puisqu'il me demandait ma sœur et qu'il lui convenait, il n'y avait plus qu'à commander les violons.

« Ainsi, reprit Valentine, tu ne désapprouves pas mon choix? Crois-tu qu'il veuille de moi pour femme, dis? »

Je la regardai, comme pour donner plus de poids à ma réponse, et j'éprouvai la plus cruelle douleur de ma vie : je la trouvai belle; belle d'une beauté irrégulière et tourmentée, belle d'une beauté de sainte et de mourante, belle, si l'on veut, de cette étrange beauté des laides, qui vient de l'âme et qui va droit à l'âme, mais admirablement belle. Et j'étais désespérée de la trouver belle, et c'était ma sœur! Jalouse donc? Eh! non.

« Si M. de Merville t'aimera! m'écriai-je, pourquoi donc pas? »

Je n'en pus dire davantage, et cette fois je n'eus point à rougir du sentiment qui me coupa la parole. En un clin d'œil, j'avais mesuré les ravages qu'eût exercés sur cette frêle jeune fille une passion contrariée. Il fallait la sauver encore une fois, et je lui adressai quelques bonnes paroles. Pour me remercier, la chère enfant se mit à causer avec moi comme avec une mère. Quel cœur! un ange! Hélas! chaque mot de ses lèvres me déchirait l'âme, car à tout ce qu'elle me débitait de bon, de sensé, de spirituel, je concevais mieux qu'elle pût inspirer une passion sérieuse. Cela dura deux grandes heures sans désemparer et quand M. Lenepveu rentra :

« Qu'avez-vous? me demanda-t-il, vous êtes pâle.

— Pâle, vous me trouvez pâle? Il faut donc que je sois vert-pomme. Un pareil prodige peut seul vous contraindre à me regarder. Tenez, monsieur, allez dîner chez Berruyer, souper chez Berruyer, établissez-vous-y définitivement, vous m'obligerez. Et si d'aventure Berruyer ne s'entend pas à soigner vos rhumatismes, eh bien, vous me reviendrez, et je vous ferai de la tisanne comme par le passé. Jusque-là, avancez-moi ce guéridon, s'il vous plaît. J'ai une lettre à écrire à M. de Merville. J'écrivis : « Venez ce soir à huit heures, » et dès qu'il parut :

« Vous la voulez, lui dis-je, et vous me jurez de la rendre heureuse? Je vous la donne. »

Pour toute réponse, Sosthènes me baisa la main, et pendant ce temps-là je jetai un coup d'œil à la glace. Souriante, calme, il ne restait plus trace sur mes joues de cette pâleur dont M. Lenepveu avait fait tant de bruit. Non, je n'aimais pas Sosthènes, la beauté de mon teint en était la meilleure preuve, surtout en oubliant que

j'avais mis du rouge, et si l'on n'oublie guère d'en mettre, il est si facile d'oublier qu'on en a mis !

On trouvera peut-être qu'il y avait moins de générosité que d'égoïsme à me démontrer la tranquillité de mon cœur, en accordant ma sœur à un homme qui, la veille encore, me faisait la cour, et nécessairement coupable à mes yeux d'une certaine légèreté. Mais il y avait dix-huit mois de cette aventure, Valentine avait le cœur pris, et d'un autre côté je m'étais remise à penser de Sosthènes tout le bien du monde. Enfin les plus grands torts étaient de mon côté, et j'avais la conviction que cet homme léger, se rangeant une bonne fois, ferait un mari passable ; qu'exiger de plus ? En attendant, il me semblait avoir passé d'enfer en paradis ; il ne s'agissait plus de flammes ni de brasiers ; je nageais dans un bain de senteurs, c'était un bien-être inexprimable. Sosthènes devait éprouver quelque chose d'analogne ; il venait seulement de reprendre sa désinvolture accoutumée, et entre nous on pouvait bien lui passer un peu d'embarras. Je dois ajouter que, sans se départir de la réserve dont je lui donnais l'exemple, il sut me remercier de ma conduite par quelques mots d'une délicatesse infinie. Nous ne manquions pas de choses à nous dire, et je voulus couler à fond la question d'intérêt.

« Que pensez-vous du sans dot ! » demandai-je brusquement à Sosthènes.

Il tressaillit légèrement et me pria de répéter.

« J'ai dit : Que pensez-vous du sans dot ?

— Que c'est l'écueil où viennent se briser bien des passions, fausses ou sincères, répliqua Sosthènes. Il y a bien des gens qui eussent fait bon ménage, et à qui la modicité de leur fortune n'a pas permis d'en tenter l'expérience. On a beau dire, il faut compter avant de se charger d'une famille, et mieux vaut avant qu'après.

— Vous personnellement épouseriez-vous une fille sans dot ?

— A la rigueur, et si l'amour s'en mêlait..... oui ! Seulement les vingt mille francs de rente qui me suffisent aujourd'hui, seraient un mince revenu même en y joignant les appointements de ma place. Je ferais médiocre figure dans les salons de Vienne ou de Berlin. C'est peut-être là un langage singulier dans la bouche d'un amoureux, mais il ne dépend pas de moi d'avoir dix ans de moins. Au surplus, Valentine n'est pas tout à fait sans dot. Combien a-t-elle ?

— A elle appartenant ? Ce que j'ai eu moi-même : quarante-trois mille francs.

— Je croyais pouvoir compter sur soixante mille, repartit Sosthènes. Au surplus, je ne me dédis point, ce sera à moi de m'arran-

ger. Et ma foi ! je l'aimerai tout autant que si elle avait les cent ou cent vingt mille francs qui feraient si bien mon affaire. »

Un pareil langage dans la bouche d'un homme sensé, n'avait rien que de naturel, et néanmoins il me frappa. Quelqu'un venait, ce fut à peine si j'eus le temps de demander le secret à Sosthènes pour quelques jours encore. Il me le promit et se retira prudemment devant un clan de provinciaux qui me faisaient la grâce de préférer pour ce soir-là mon salon à l'Opéra-Comique.

Ma nuit fut agitée, ma journée triste, la vue de Valentine me fit mal, et prévoyant la visite de Sosthènes, je me dis malade et pris le lit. Il est vrai que je n'étais pas bien. C'était un état de prostration, analogue aux suites d'une grosse fièvre, avec des périodes de surexcitation, presque de délire. Il me restait assez de force pour tenir ma langue, et cependant ma pauvre tête travaillait avec une activité maladive. Tantôt je faisais danser sur mes genoux tout un monde de petits neveux, beaux comme le jour, forts comme des Turcs ; tantôt je me figurais que ce projet de mariage n'avait pas eu de suites malgré toute ma bonne volonté. Que devenait Valentine, je ne savais, je ne voulais pas savoir, et puisque ce n'était pas moi qui avais détourné d'elle M. de Merville, le reste ne me regardait pas. Puis la réalité reprenait son empire, je voyais les choses telles qu'elles étaient ; ils s'aimaient, je leur avais promis de les unir, et il me restait à tenir ma promesse. Aussi bien le délai que j'avais demandé tirait à sa fin, et mon futur beau-frère devait commencer à s'impatienter. S'il n'y avait eu que lui ! Mais Valentine ? Elle souffrait, je le voyais bien, et j'étais de plus en plus effrayée des conséquences qu'une rupture aurait eues pour elle.

Et cependant, cela n'était pas impossible. Sosthènes, je le voulais bien, était aussi amoureux que peut l'être un diplomate de trente-cinq ans, mais cela ne signifiait pas qu'il ne dût reculer devant aucun sacrifice. En ce qui concernait la santé, c'était une question vidée ; une autre question restait, importante aussi, la question..... la question d'argent. Il n'y avait, comme disent les gens d'affaires, rien d'écrit, et si M. Lenepveu regimbait à tirer de sa poche les soixante ou quatre-vingt mille francs qui eussent porté à cent ou à cent vingt mille la petite fortune de Valentine, il n'était pas impossible que M. de Merville n'en éprouvât un sensible désappointement, car c'était sur cette somme qu'il paraissait compter. Je ne lui en faisais pas un crime, je ne partais pas de là pour mettre en doute la sincérité de ses sentiments. Il aimait Valentine de toute son âme, oui ; seulement il n'eût pas été fâché, sinon de s'enrichir, du moins de ne pas trop s'appauvrir par ce mariage. Je saisis donc la première occasion d'en finir, bien résolue à traiter M. Lenepveu comme

un nègre s'il se faisait tirer l'oreille. Quand j'étais malade, il ne passait jamais plus de trois jours sans entrer chez moi, je lui dois cette justice.

« Vous ne sortez pas assez, me dit-il un matin, tout en jouant avec sa cravache ; il vous faudrait du mouvement, le grand air !

— Vous me conseillez vos remèdes, m'écriai-je, et c'est très bien, surtout si vous me permettez de ne pas les suivre.

— Vous auriez tort. Ecoutez, Edmée, vous avez envie d'une calèche neuve. Laissez-moi vous en offrir une à condition que vous vous en servirez tous les jours. Vous ne sortez pas assez, vous dis-je.

— Soit. J'essayerai de votre régime, sauf quelques modifications indispensables, bien entendu.

— Pendant que nous y sommes, interrompit vivement ce mari qui tremblait toujours devant moi, pourquoi ne pas changer aussi les chevaux? »

Evidemment il était à ma discrétion, il était capable de tout pour conserver le droit d'aller au Vaudeville avec Alphonsine, même de lâcher quatre-vingt mille francs.

« Je vous remercie, lui dis-je ; vous n'êtes pas un mari modèle, oh ! non, mais vous avez de bons côtés. Quel dommage que j'aie cru trouver en vous autre chose qu'un caissier ! Quant à la calèche, nous n'en parlerons pas cette année. Nous aurons à pourvoir à des dépenses plus pressées et plus lourdes. Je marie Valentine.

— Ah ! diable. Et avec Sosthènes? Je m'en doutais. Bon choix ! Une jolie fortune, de l'avenir ! C'est gentil ce qu'il fait là. C'est noble, c'est beau !

— Gentil, interrompis-je, me paraissait un peu faible, noble et beau sont trop forts. Valentine est charmante et elle n'est pas tout à fait sans fortune.

— Oui, quarante-trois mille francs sont encore une somme. Dites à ce cher Sosthènes que je les lui prends à six pour cinq ans, sur première hypothèque. Je veux exhausser d'un étage ma maison de la rue Vivienne, c'est une excellente occasion pour lui et pour moi, ou je ne m'y connais pas.

— Très bien. Que feront-ils du reste?

— Comment, du reste? Quel reste? Ah ! la fortune de Sosthènes, je comprends. Ma foi, ils en feront ce qu'ils voudront.

— C'est éluder la réponse, dis-je. Avez-vous oublié que vous vous êtes engagé à pourvoir à l'établissement de ma sœur? Oh ! Il y a de cela des siècles ! C'était du temps que vous étiez éperdûment amoureux de Mlle Edmée. Et ce fut justement Sosthènes que vous chargeâtes de m'apporter cette bonne parole.

— Je ne me souviens pas, repartit M. Lenepveu d'un air embarrassé, d'avoir pris un semblable engagement, du moins dans des termes aussi formels. Cependant, si vous l'exigez, il faudra bien que je m'exécute. Sachez seulement qu'il me serait impossible d'aller, comme vous le disiez tout à l'heure, jusqu'à quatre-vingt mille francs; j'ai des obligations.....

— Coûteuses; tout Paris le sait. »

Il baissa les yeux et reprit au bout d'un instant :

« Ne prenez pas cet air fâché, je ferai ce que vous voudrez; je ne saurais mieux dire. Et puis, cette chère enfant, je l'aime beaucoup aussi, moi.

— En voici la preuve, dis-je, et je vous remercie. Pourtant, je ne voudrais pas non plus vous mettre le pistolet sous la gorge. »

M. Lenepveu me prit affectueusement la main; son visage rayonna.

« Comme vous, continuai-je, j'aime beaucoup Valentine, et je n'oublie pas que j'ai des devoirs envers elle..... »

Le visage de M. Lenepveu s'assombrit, et sa main laissa retomber la mienne. Je repris :

« Mais, mon ami, envers vous aussi j'ai des devoirs, et qui passent avant tout.

— Edmée, s'écria-t-il, Edmée, vous..... vous êtes une femme de sens, une femme d'élite, une femme..... Ne nous hâtons pas néanmoins de..... car enfin, cette petite n'a pas grand'chose, et nous ne sommes pas des Harpagons, n'est-il pas vrai? Moi, je voudrais agir suivant les principes de l'équité. Et tenez, je m'en remets complétement à vous; dites-moi ce que vous en pensez.

— Je pense que, sans m'opposer à l'élan spontané de votre générosité, je ne dois pas vous imposer un sacrifice au-dessus de vos moyens.

— Très bien pensé, dit M. Lenepveu, vous lisez dans mon cœur.

— Je pense que, s'il avait absolument fallu tenir votre parole, dame! il l'aurait fallu! Est-ce le cas? Non. Sans être bien riche, Sosthènes l'est assez pour se passer la fantaisie d'un mariage d'inclination. Et, sachez-le, c'est lui qui, en faisant allusion à cette bienveillante ouverture, m'a forcée à vous la rappeler. Je m'attendais bien à être assez froidement reçue, et je ne vous en veux pas le moins du monde, car, pour mon compte, j'ai toujours vu dans tout cela moins une parole proprement dite, que des paroles en l'air. Il est une chose encore qu'il vous est permis de ne pas oublier : c'est que Valentine n'a eu qu'à se louer jusqu'ici de votre générosité. Depuis qu'elle est dans la maison, elle n'a manqué de rien; elle serait

la première à le proclamer. Enfin, elle ne s'inquiète pas du chiffre de sa fortune avec l'amour en tête, je vous en réponds; l'important pour elle, c'est d'épouser son beau Sosthènes; et qu'en conclure? C'est que vous porteriez le désordre dans vos finances, bien moins pour assurer l'avenir de votre belle-sœur que pour obliger un étranger. Cela est si vrai, je pressentais si bien des hésitations fort naturelles de votre part, mon ami, que, dans le premier moment, j'avais envie de dire net à Sosthènes qu'il ne fallait pas compter là-dessus. Cependant, je le répète, je me serais fait scrupule d'entraver vos bonnes intentions dans le cas où vous y auriez persisté, et, avant tout, je voulais me mettre en règle avec ma conscience. Vous concevez?

— Je conçois, s'écria M. Lenepveu avec effusion, je conçois à merveille. Non, je n'ai jamais entendu rien de mieux déduit, de plus juste, de plus sage. Vous avez parlé là, ce qui s'appelle parlé! Ah! quand les femmes s'en mêlent, elles posent les questions avec une netteté, sous un jour..... saisissant! Il y a une chose surtout que j'ai particulièrement goûtée, c'est quand vous m'avez dit : « S'il » l'avait absolument fallu. » Eh! pardieu oui, j'aurais lâché la somme s'il l'avait fallu. Ce n'est ni pour soixante, ni pour quatre-vingt mille francs que j'aurais laissé cette petite coiffer le bonnet de sainte Catherine. Je l'aime comme un père, moi! Et puis, savez-vous? ce n'est point une si sotte position déjà que d'être votre beau-frère. Nous sommes fort à notre aise à l'heure qu'il est, et la succession de mon oncle Rennepont est de l'or en barre. J'emprunterais là-dessus trois cent mille francs comme un liard; je les aurais demain matin.

— Vraiment?

— Manière de parler, vous entendez bien. L'argent est très rare par le temps qui court. C'était tout bonnement pour vous dire que nos neveux, si Valentine nous en donne, ne seront pas à plaindre; car, après mon oncle Rennepont, je n'ai plus parent qui vive; je vous laisserai tout, et ma foi vous ferez ce que vous voudrez. On n'emporte pas ses écus dans l'autre monde, c'est dommage, mais c'est ainsi. Ah! les petits gaillards, ils auront la vie douce! Tenez, chère amie, Merville, qui est un malin, a pesé tout cela, et ce serait l'humilier, je crois, que de lui mettre quatre-vingt mille francs dans la main, à propos de rien. Très fier, Merville! Ce serait un mariage manqué. »

Ce mot m'éclaira sur l'indignité de ma conduite. Oui, c'était un mariage manqué, mais non parce qu'on doterait Valentine, je le savais bien; c'était ce terrible sans dot, au contraire, qui allait tout compromettre. Et c'était moi qui l'aurais voulu! Valentine, malheu-

reuse, Valentine payant de son bonheur, peut-être de sa vie, l'égoïste satisfaction que je ressentirais à voir s'éloigner d'elle l'homme que j'aimais. Non, je ne l'aimais pas !

« Ah ! m'écriai-je d'une voix suffoquée par la douleur et les remords, ah ! monsieur, vous le prenez ainsi ! J'avais donc cent fois raison de penser qu'en fait d'argent, comme en fait d'amour, vous étiez incapable de tenir vos promesses ! Comment n'avez-vous pas vu le piége que je vous tendais ? Vous avez cru, vous avez pu croire que je vous permettrais d'abandonner ma sœur, autrement que vous ne m'avez abandonnée, mais non pas moins indignement ! Vous vous êtes imaginé qu'après avoir souffert huit ans en silence, je me laisserais fermer la bouche par ces pitoyables raisons, la première fois que je tenterais de faire valoir mes droits ! Car ce sont mes droits, monsieur ; vous m'avez formellement promis de doter Valentine, et j'ai le regret de vous l'apprendre, vous avez dû ma main moins à la puissance de vos charmes, qu'au désir que j'avais de voir cette enfant heureuse un jour, et heureuse par moi. Vous étiez très séduisant, mais ou je ne suis pas la fille de ma mère, ou je n'aurais pas voulu de vous si vous n'eussiez accepté la condition *sine quâ non*.....

— Vous parlez latin ! s'écria-t-il tout épouvanté.

— Cela se peut, monsieur Lenepveu; maintenant voici du français. Si vous ne donnez cent mille francs à Valentine, je quitte la maison et vous intente un procès.

— Un procès ? à quel propos, je vous prie ?

— Je ne sais pas, mais je vous intente un procès, voilà qui est sûr. Et tenez, je plaide en séparation de corps. Je prouve que vous avez introduit vos maîtresses dans le domicile conjugal.

— Jamais, jamais, madame ! Si j'introduisais ma maîtresse ici, pourquoi donc irais-je chez elle ? Et j'y vais tous les jours, plutôt deux fois qu'une. Demandez au portier !

— Alors je me transporterai auprès de votre oncle Rennepont, je lui dirai cent horreurs de vous, et il vous déshéritera.

— Bast ! il est en enfance, et j'ai le testament en poche !

— Oui. Eh ! bien, écoutez encore : par quels moyens je vous ferai la guerre, je ne sais ; n'importe ! je vous la déclare. Et nous verrons !

— C'est tout vu, dit-il, je donne les cent mille francs, et que le diable soit de la pécore !

— Ah ! vous rendez les armes.

— Parfaitement. Et sapristi ! vous auriez bien pu vous dispenser de me tendre ce traquenard. Vous ne sembliez pas me conseiller cette dépense et j'ai cru bien faire de parler comme vous. Je vous quitte, je vais à la Bourse, signer un transfert.

— Cravache en main ?

— Eh ! mon Dieu, ma chère, on peut prendre sa cravache pour sa canne. Et puis quand j'irais au bois !

— C'est chez cette femme que vous allez. Vous y allez tous les jours. Ah ! pas de dénégations, c'est vous qui me l'avez avoué tout à l'heure.

— Jamais ! jam..... Hum ! hum ! »

La mémoire lui était revenue, et il s'en alla tout penaud. Au bout d'un instant, on annonça Sosthènes. Sa vue me jeta dans un trouble inexprimable, mes regards s'obscurcirent et mon cœur se serra. Je crus sentir que ma raison m'échappait.

« Je suis aise de vous trouver seule, me dit Sosthènes ; j'ai à vous parler. Il s'agit de la dot de Valentine.

— Je vous écoute, répondis-je d'une voix tremblante. Qu'est-ce donc ?

— Tout ce qu'il y a de plus simple. Valentine, si je ne me trompe, possède une quarantaine de mille francs. Eh ! bien, je saurais, au besoin, m'en contenter. Dans le cas où M. Lenepveu tiendrait à lui faire un cadeau, j'aurais sans doute quelque peine à m'y opposer, car l'argent a bien son mérite, comme je vous le disais l'autre soir. Néanmoins, je crois que je demanderais ce sacrifice à ma future, en me réservant de l'en dédommager par notre contrat, bien entendu. Seul au monde, je puis disposer de mon bien à mon gré, et quant à celui de M. Lenepveu, j'ai quelque raison de m'en abstenir.

— Serait-ce parce que vous vouliez lui prendre sa femme il n'y a pas bien longtemps ?

— J'espérais, reprit-il sans se déconcerter, j'espérais aller au-devant de vos vœux, Edmée, en jetant un voile sur mes torts envers vous. Je croyais qu'une fois rappelé par vous à des sentiments dont je n'aurais pas dû m'écarter, un silence respectueux était à la fois la plus digne et la meilleure des excuses. Je m'étais trompé, je le vois, et dès lors je n'ai plus qu'à vous demander humblement pardon d'un entraînement sans excuse, sauf ma folie et votre beauté.

— Je vous ai pardonné, Sosthènes. Sans invoquer des preuves plus sérieuses, mon accueil a dû vous prouver que je n'attachais pas grande importance à vos galanteries.

— C'est une pensée que j'ai souvent eue sous une autre forme, Edmée ; souvent je me suis dit, en songeant au passé, qu'on avait bien raison de faire de l'indulgence l'attribut par excellence de la vertu. »

Il tentait tout au monde pour m'apaiser, je n'avais plus qu'à relever ce suppliant en gants jaunes, qui embrassait l'autel à la ma-

nière antique. Un éclat n'eût servi de rien ; oui, j'allais être de sucre et de miel ; c'était le seul parti raisonnable.

« Un mot, continuai-je : il y a donc des femmes qui se rendent ainsi à première sommation?

— On attend généralement la seconde, répliqua-t-il.

— Manière de me rappeler délicatement que vous ne daignâtes point me l'adresser, continuai-je en m'animant par degrés. Mais, je vous en préviens, railler serait pousser l'audace au delà du point où elle prend un autre nom. Vous prétendez épouser ma sœur, monsieur ; vous avez su, je n'en doute pas, lui inspirer un attachement, bien dû à un homme tel que vous, et dont mon expérience seule m'a préservée, je vous l'ai promise enfin. Réfléchissez-y pourtant, peu de femmes eussent répondu comme moi à la demande que vous m'avez faite, — c'est de la seconde que je parle. Qu'arriverait-il, — réfléchissez-y, — si vous me forciez à me repentir de tant de mansuétude, à concevoir des craintes — sérieuses — sur votre caractère et conséquemment sur le sort de Valentine?

— Je ne vois pas trop, interrompit Sosthènes, ce que mon caractère vient faire ici. En tout cas, vous vous fâchez, Edmée, et c'est très grave, prenez-y garde ! Oh ! je ne vous en veux pas. »

En même temps, il me jeta un regard passionné ; je demeurai tout interdite. Il reprit :

« Vous n'achevez pas? On dirait que vous ne savez plus où vous en êtes. »

C'était l'exacte vérité. Qu'entendait-il par ces paroles énigmatiques? Pourquoi cet ardent coup d'œil? M'étais-je trompée ; m'aimait-il donc? A cette pensée, une angoisse poignante m'étreignit le cœur ; souffrance et volupté tout ensemble, étrange sensation à laquelle je ne suffisais plus. Ah ! les femmes ne se rendent pas, elles succombent, il faut avoir senti cela. Je répondis :

« Ce n'est pas de moi qu'il s'agit ici, monsieur, c'est de vous. Laissez donc là ces discours indiscrets, et permettez que je continue. Supposez que, soudainement éclairée sur votre compte, je croie de mon devoir de désabuser ma sœur, de lui dire, par exemple : lis cette lettre, et sache que l'homme dont tu prétends faire ton mari voulut me séduire. Il est venu soupirer sous ton balcon, sais-tu pourquoi? Parce que je l'avais congédié, et les serments qu'il t'a faits avaient servi pour moi. L'amour qu'il te jure, il me l'avait juré. Si ce n'est pas un méchant homme, c'est un cœur léger, sans foi ni loi que le plaisir. Songes-y, ma toute belle. Si je faisais cela, dites?

— Oh ! je ne vous en voudrais guère non plus !

— Vous ne.....

— Eh ! non, je ne vous en voudrais pas. Essayez, je ne vous en demande pas davantage.

— Ce n'est pas sérieux, n'est-ce pas ? Ce n'est pas sérieux, Sosthènes ?

— Rompre un mariage au point où en est le mien et celui de votre sœur, n'est pas sérieux ? Qu'est-ce qui est sérieux alors ? les Mémoires de l'Académie des sciences ? »

Il ricanait et je crus voir le diable.

« Ce que vous disiez tout à l'heure, reprit-il, oui, vous pourriez le faire, mais alors..... vous m'aimeriez. »

Oui, je l'aimais, je me l'avouais à la fin ; j'étais vaincue, et, pardessus le marché, je m'étais trahie.

« Maintenant, reprit-il d'une voix qui me remua jusqu'à l'âme, supposition pour supposition. Supposez donc que je vous dise : Je vous aime, Edmée, et je n'ai jamais aimé que vous. Il est vrai, je me croyais revenu des grandes passions ; je n'aspirais plus qu'aux calmes félicités du foyer domestique..... Je vous vis et tout changea. Repoussé, je me jurai de vaincre votre indifférence, et vous voyez, j'ai tenu parole ; dix-huit mois de dissimulation ne m'ont rien coûté. Eh ! non, non, ce n'est pas Valentine qu'il me faut ; qu'elle trouve un autre mari ! C'est mal, c'est affreux ; j'ai compromis à jamais le repos d'une innocente jeune fille, mais cela est, voilà comment la passion s'y prend. J'ai voulu le secret de votre cœur, coûte que coûte, et je l'ai, vous me l'avez livré ; tôt ou tard vous serez à moi, le reste ne m'est rien. Voyons, madame, que répondriez-vous ?

— Que c'est une infâme trahison, m'écriai-je épouvantée. Valentine vous aime et votre abandon la tuera. Moi, je suis forte, je puis souffrir. Epousez-la, Sosthènes, au nom du ciel ! Et puis, quand j'en mourrais.....

— *Elle* en mourrait, reprit-il en feignant d'avoir mal entendu, *elle* en mourrait, c'est à savoir. L'amour, à mes yeux, est plutôt un grand plaisir, qu'une grande souffrance, et je crois qu'à bien compter, il a embelli plus d'existences qu'il n'en a brisé. Que voulez-vous, c'est mon sentiment ! »

Dépeindrai-je l'effet que produisit sur moi ce ton d'épicurien succédant à ces phrases incendiaires ? Sosthènes n'était plus le même homme, ou plutôt, il avait repris sa voix et son air de tous les jours.

Moi, je pressentis qu'il m'avait jouée jusqu'au bout. Une colère terrible grondait en moi.

« Ne froncez pas le sourcil, dit-il, cela ne vous sied point ; et, en outre, je ne suis pas dupe de ces airs à la Ristori qu'il vous plaît de prendre pour m'intimider. Soyez-en certaine, je n'ai pas craint un seul instant de vous voir renverser l'édifice de mon bon-

heur, — pour prendre aussi le ton de la tragédie. Seulement, voyant que vous prétendiez me mystifier quelque peu, je me suis cru en droit de vous le rendre; convenez que ma petite comédie valait bien la vôtre. Et maintenant, chère sœur, appelez Valentine, car vous avez daigné me l'offrir une seconde fois, et, cette fois, je vous prends au mot. »

Je sentais bien qu'il mentait horriblement, mais on ne ment pas avec plus d'esprit, et, puisqu'il m'offrait un moyen de me tirer d'affaire, je devais me hâter d'accepter. Je mis donc la main de Valentine dans la main de Sosthènes; c'était agir avec bon sens, et il y avait assez longtemps que cela ne m'était arrivé.

Leur mariage suivit de près, et ils partirent le surlendemain, me laissant persuadée que je touchais au trépas. A mon grand étonnement, je me remis assez vite. De même, je m'étais arrangée pour haïr Valentine d'une haine à la Borgia et quand nous nous retrouvâmes, je l'embrassai avec les sentiments d'une mère, cette rivale abhorrée! Elle allait mieux; et quand je la vis, douce, aimante, spirituelle, s'asseoir sur son tabouret comme jadis, puis me dire: « Je suis heureuse, et je te dois le bonheur, » ce jour-là, je fus payée de tout.

De tout! avais-je donc beaucoup souffert? Je n'aurais osé dire oui, et l'année ne se termina pas sans m'apporter cette conviction : c'est qu'il m'était arrivé absolument la même chose qu'à Sosthènes. Comme il avait cru m'aimer lui-même, — un instant, — j'avais cru l'aimer aussi. Nous étions quittes.

C'était une consolation, mais bien amère. En effet, quand, du sein de ma tranquillité présente, je songeais à la période orageuse que je venais de traverser, j'étais assaillie des réflexions les plus tristes. Sincère aujourd'hui, j'avais cru l'être alors, et toute autre à ma place s'y fut trompée : j'avais pleuré, j'avais frémi; en un mot, j'avais cru aimer pour toutes sortes de bonnes raisons; et cependant, que restait-il de tout cela? à peine un souvenir, à peine douloureux pour mon amour-propre. Il y avait des instants où j'étais tentée de regretter, comme diversion, l'horrible souffrance d'une passion sans espoir. Me flatter d'aimer un jour, c'était deux fois impossible : je n'étais plus toute jeune, et, à la suite de cette seconde mésaventure, j'étais entrée dans une défiance de moi qui n'est pas croyable; je me considérais comme une sorte de machine à gasconnades, perfectionnée, brevetée sans garantie du gouvernement; si mon cœur s'était avisé de me dire : « Tu aimes; » je lui aurais immédiatement répondu : « Tu mentiras donc toujours, bagasse! » Et l'on ne peut le nier, douter de soi-même est la forme suprême du scepticisme. O croquemitaine, ô loups garous, saintes croyances, terreurs char-

mantes, que ne donnerait-on pas pour vous retrouver ! Un bruit de chaînes traînées dans l'ombre, le moindre spectre, ce serait délicieux. Hélas ! on est réduite au tic tac de sa montre, et, malgré tous ses efforts, on ne voit, dans le rideau qui blanchit là-bas au clair de lune, — qu'un rideau complétement inoffensif. Je disais bien, cette aventure m'a coûté cher ; je ne peux plus même avoir peur la nuit.

Maintenant, dans quelle catégorie convient-il de me ranger ? Dans celle des personnes malheureuses par leur faute ou dans celle..... Mais, pardon, nous souffrons tous par notre faute ; c'est de l'orthodoxie, et je conseille à tous présents et à venir de m'accabler impitoyablement ; il y va de leur salut. Moi, je cours surveiller l'emplâtre de M. Lenepveu, et sans trop m'en plaindre : il me rend service, le pauvre homme, à son insu ; car, en le voyant, je suis bien forcée de croire aux maris perclus. C'est toujours cela.

Oh ! s'il m'avait aimée !

PAUL DELTUF.

MÉMOIRES

D'UN MORMON

CINQUIÈME PARTIE [1]

IX

Episodes de mon séjour à la ville du Lac-Salé. — Je suis appelé à la direction de la mission française. — Principaux incidents de mon retour en Europe. — Situation des succursales de Suisse et de France.

Avant d'arriver à la conclusion de ces récits, je crois devoir y ajouter quelques détails tout personnels. Ce n'est pas que j'attache de l'importance à ce qui peut me concerner particulièrement, mais je tiens à édifier le lecteur, par tous les moyens possibles, sur la sincérité de mon témoignage.

J'ai habité quatre ans la ville du Lac-Salé. Pendant un si long séjour, je n'aurais pu demeurer un serviteur inutile de notre Eglise. Les frelons d'aucune sorte ne sauraient vivre dans cette ruche humaine. Une nombreuse et riche collection de graines de toute espèce, que j'avais importée dans le pays, m'avait permis de me livrer à des expériences intéressantes d'horticulture. Après bien des tâtonnements, j'avais acquis une telle habileté dans le jardinage que j'obtins dix premiers prix à nos expositions publiques annuelles; je

[1] Voir 2e série, t. XXIII. p. 251 (livr. du 30 septembre 1901); p. 403 (livr. du 15 octobre); p. 647 (livr. du 31 octobre); t. XXIV, p. 94 (livr. du 15 novembre).

cumulais les fonctions de jardinier, pépiniériste et marchand de graines. Notez que de ma vie je n'avais manié jusque-là le moindre outil agricole ni même planté un chou. Je tirais directement mes graines de Paris. Mes superbes choux-fleurs *Lenormand*, ainsi que d'autres plantes d'origine française, éclipsaient constamment les produits américains de mes confrères. Situé dans l'un des plus beaux quartiers de la ville, et non loin de la résidence princière du gouverneur Cumming, mon vaste jardin réunissait tous les avantages naturels, sol légèrement ondulé, d'une fertilité extrême, surtout propice à la culture des arbres fruitiers, source d'eau limpide, inaltérable, coulant à quelques pas de la maison. J'étais particulièrement fier de mes pêchers et pommiers, surtout de mes riches plantations de melons. Ceux de France réussissent admirablement sous cette latitude ; les pastèques du midi y acquièrent des dimensions fabuleuses.

Nos plus belles dames mormonnes se disputaient mes pots de fleurs, et les jeunes filles du voisinage venaient régulièrement cueillir de mes fruits, et surtout mes *currants*, sorte de groseille sauvage que la culture rend propres à faire d'excellentes confitures. En été, je couchais à la belle étoile, sur l'herbe, devant ma maison, et la porte ouverte. C'est la coutume générale des colons d'Utah. Les scies, les haches à fendre le bois restent la nuit dans la rue, et jamais personne n'y touche. Durant les quatre ans de mon séjour chez les Mormons, je n'ai été victime que de deux vols. Je cultivais un superbe melon *Cincinnatus* pour notre exposition nationale annuelle, lorsqu'un beau jour on vint en plein midi le cueillir, pendant mon absence, et le manger sur le seuil même de ma porte. Le cas était pendable, d'autant plus que ce melon était le seul de cette variété qui eût réussi. D'après des renseignements positifs fournis par mes voisins, le coupable était un Français, l'un de mes amis les plus intimes, mais non converti au mormonisme. Le malheureux a constamment nié son crime.

Voici l'autre larcin. A l'approche de l'hiver, la métropole des saints est inondée d'Indiens qui viennent demander aux « pâles visages, » les moyens de combattre les rigueurs du froid. Ils parcourent alors la cité, de maison en maison, et chacun leur donne selon ses facultés. Un jour un couple indien vint me trouver dans mon ermitage. C'était l'un des plus beaux échantillons de la race sauvage que j'aie vus dans les deux Amériques. Représentez-vous l'Hercule Farnèse, couvert d'oripeaux, armé d'un revolver et d'une double carabine. Sa femme, à la fleur de l'âge, était en tout digne d'un tel chef. Nous dirons, en passant, que les aborigènes de l'intérieur du Grand-Bassin ne sont pourtant que les parias ou le rebut

des puissantes tribus qui les environnent. J'avais apporté de Paris un miroir à barbe, qui eut sans doute pour la belle squaw un attrait irrésistible. Il me fut escamoté d'une façon tellement subtile, en ma présence même, que je ne m'en aperçus que bien longtemps après le départ de ce couple intéressant.

Le tour était digne d'un *pick-pocket* émérite de Londres. Voilà, durant quatre ans, les seuls vols dont j'ai été victime chez les Mormons. Les plus beaux jours de ma vie, je les ai passés dans cet ermitage, jardinant du matin au soir.

Ma femme, une Parisienne attachée à sa ville natale, et mère de famille accomplie, n'avait pas voulu me suivre dans l'Utah. Brigham me donna le conseil de former en Utah d'autres nœuds et d'y fonder une nouvelle famille. Il croyait que, sous l'empire de cet incident inattendu, ma femme s'empresserait de venir me rejoindre; je pensais le contraire, et dans le but de la conquérir plus tard, ainsi que ses deux fils, à la nouvelle religion, je m'abtins. Les gens du monde s'imaginent volontiers que les Mormons ne pratiquent la polygamie que dans un but purement sensuel. Cette opinion est aussi générale qu'erronée. Un saint des derniers jours, j'entends un homme véritablement digne de ce nom, doit au contraire s'appliquer, par la pratique constante de la prière et du travail, à maîtriser absolument ses passions. J'ai cru devoir insister sur cet incident de mon existence privée, pour mieux montrer que je pouvais parler polygamie en homme parfaitement désintéressé dans la question.

La manière dont je fus appelé, par le pontife des Mormons, à remplir ma présente mission en France est trop particulière pour ne pas figurer dans ces mémoires. Après mon initiation aux rites sacrés de l'*Endowment*, j'éprouvai le besoin de consulter Brigham sur une affaire délicate, et qui m'était toute personnelle. C'est ce que je fis par écrit. Ma lettre portait la date du 24 août 1859. Un *post-scriptum* contenait ces mots : « Je présume que lorsque la guerre actuelle entre la France et l'Autriche sera terminée, vous m'enverrez en mission dans mon pays natal. Si telle est votre détermination, ayez la bonté de me le faire savoir un peu d'avance. » A cette époque, j'ignorais encore que la France avait glorieusement conquis la paix sur le champ de bataille de Solferino. La réponse du président m'annonça que plusieurs missionnaires partiraient en septembre pour l'Europe, et qu'il serait bien aise que j'eusse le temps d'arranger mes affaires pour me joindre à eux. Le 17 de ce mois, il me fit délivrer une double commission imprimée, qui me chargeait officiellement d'aller prendre en main la direction de la mission française pour notre Eglise. Dès le lendemain, il nous conféra sa bénédiction apostolique dans les bureaux des historiographes. Ses deux conseil-

lers et quatre membres du collége des Douze assistèrent à la cérémonie. Georges Watt, sténographe en chef de l'Eglise, transcrivit textuellement son allocution générale, ainsi que les paroles qui furent tour à tour prononcées, d'abord sur la tête de Ch. Hooper, notre représentant au Congrès fédéral, puis sur celles des missionnaires. Jamais Brigham n'avait parlé d'une manière plus solennelle ni plus divinement inspirée.

Avant de prendre congé de Brigham, je lui indiquai par écrit les noms de deux saints parlant notre langue, avec prière de les envoyer en France. Le premier, Philippe De La Mare, natif de Jersey, préside aujourd'hui les succursales des îles normandes, l'autre, Eugène Henriod, originaire du Havre, dirige la conférence de Southampton (Angleterre).

Après avoir fait mes adieux à mon jardin, le 18 septembre, je me joignis à notre petite caravane. Elle se composait de seize individus, dont huit missionnaires pour l'Europe, avec dix chariots légers traînés par des mules. Elle marchait sous les ordres du capitaine Hooper, notre mandataire à Washington. Parmi nos missionnaires, je dois citer en première ligne Nat Jones, célèbre chez les Mormons par ses longues pérégrinations dans l'Inde, et J. Van Cott, l'habile directeur de la mission scandinave. Nous avions aussi avec nous John Smith, fils d'Hyrum, celui qui fut martyrisé avec le prophète Joseph; John Smith, aujourd'hui grand patriarche de l'Eglise, se rendait à Florence (Nébraska), pour en ramener sa sœur et toute sa famille. Nous avions encore l'honorable M. Wilson, *attorney general* d'Utah, et sa jeune femme, l'une des plus aimables Américaines qu'il m'ait été donné de connaître. Rien de plus agréable que de voyager à travers ces vastes solitudes durant cette saison de l'année. Mais notre marche, constamment très rapide, m'empêchait de tenir régulièrement mon journal. Nous ne vîmes que rarement les Indiens, et n'aperçûmes qu'un seul troupeau de bisons. Toutefois, il est encore bien rare qu'un semblable voyage ne présente pas quelques aventures. Voici celles dont j'ai gardé le souvenir.

Situé sur la rivière Platte, et à moitié chemin environ des quatre cents lieues qui séparent les bords du Lac-Salé du Missouri, le fort Laramie est le poste militaire le plus important que possède l'Union dans ces parages. Je me souviens qu'une fois, que nous étions campés à dix lieues tout au plus de ce fort, sur les bords du Nébraska, le capitaine Hooper m'éveilla en sursaut au point du jour avec ces mots : « Alerte, Parisien ! allons voir où sont nos mules ! » Nous explorâmes vainement les environs, tous les coins et recoins du cours sinueux de la rivière et nous revînmes fort désappointés, avec l'intime persuasion que les Indiens avaient enlevé dans la nuit toutes nos bêtes, et la

douce perspective de faire à pied les deux cents lieues qui nous séparaient encore du Missouri. Le capitaine surtout était inconsolable, et il y avait bien de quoi. Au retour, nous fûmes accueillis par un déluge d'épigrammes qui auraient dû nous faire deviner tout d'abord que plusieurs de nos compagnons, plus habitués que nous à la traversée des prairies, étaient au fond moins inquiets que nous, et se raillaient tout simplement de notre maladresse. Le loustic de la caravane, Milo Andrus, originaire de l'Ohio et l'un des vétérans du mormonisme, se distinguait entre tous par ses quolibets intarissables. Il ne nous restait plus qu'un cheval pour nous tous. A cette occasion, le Parisien et le capitaine devinrent le point de mire de bien des épigrammes. Andrus finit par enfourcher cet unique cheval. « Capitaine, dit-il d'un air narquois, si nos mules ne sont pas à plus de trois cents milles d'ici, je me fais fort de vous les ramener toutes, avant cinq heures de temps. » Effectivement, bien avant l'heure indiquée, notre jovial compagnon ramenait triomphalement toutes nos bêtes. Les odorantes émanations du *buffalo-grass*, précieuse graminée particulière à cette région, les avaient entraînées au loin dans la prairie. Andrus et nos autres compagnons, ayant déjà fait bien des fois le voyage, connaissaient mieux les localités que moi et que Hooper, ancien négociant californien, fraîchement converti au mormonisme. Ils avaient été droit au pacage en question, sûrs d'y retrouver nos mules. Je fus dès lors convaincu qu'en compagnie de Mormons émérites, la traversée du grand désert américain n'offre guères plus d'embarras que celle du bois de Boulogne à des Parisiens.

Un peu plus loin, je devins le héros involontaire d'une autre aventure. Nous venions de dépasser le fort Kearney, poste militaire important, situé non loin du Nébraska. C'est là que nous traversâmes pour la dernière fois cette rivière. Elle se divise, un peu plus haut, en quatre branches très larges mais peu profondes, encore subdivisées par des îles charmantes et d'une rare fertilité. Un jour, d'importantes cités s'élèveront sur les bords de cette rivière. Nous passâmes la nuit sur la rive gauche. J'avais pour habitude de faire tous les matins une portion du chemin à pied, en partant avant le convoi. Donc, dès les deux heures du matin, tout étant prêt pour le départ, je m'acheminai hardiment à grands pas, suivant une belle route qui serpentait le long de la rivière. La caravane, coupant à travers champs, prit, elle, une autre direction parallèle à la mienne, mais beaucoup plus courte. Au bout d'une heure de marche, n'entendant rien venir derrière moi, je revins sur mes pas, persuadé que le départ avait été différé par un incident quelconque, et n'ayant aucunement l'idée que nos chariots eussent pu prendre un autre chemin, et se trouver au

contraire fort en avant, ce qui était pourtant la vérité. Naturellement donc, je continuai à ne rien voir, à ne rien entendre. La nuit était des plus sombres, et le calme profond qui m'entourait me sembla bientôt effrayant. Il fallut me rendre à l'évidence : j'étais perdu, entièrement perdu dans l'immensité de ces prairies. La perspective que j'avais devant moi n'était rien moins qu'agréable. Comment sortir vivant de cet interminable labyrinthe? Cette épreuve physique et morale a été certainement l'une des plus graves de ma vie. Avec d'autres compagnons de voyage, je me serais cru perdu, je l'aurais été peut-être. Mais avec des Mormons, avec des vétérans d'une Eglise qui a victorieusement supporté les épreuves les plus affreuses, avec des témoins oculaires des vertus divines de Joseph Smith, pouvais-je croire à une coupable insouciance du sort d'un de leurs frères? Au bout de trois mortelles heures, en effet, un cri faible et lointain parvint à mes oreilles; on était à ma recherche! Je répondis à cet appel. D'autre cris plus rapprochés se firent entendre, et je marchai à grands pas dans la direction qu'ils m'indiquaient. La nuit était admirablement belle, mais toujours noire comme l'Erèbe, et, pour comble d'embarras, les herbages de la prairie s'élevaient dans cet endroit à une telle hauteur, qu'ils dépassaient parfois ma tête de plus d'un pied. Guidé par les appels réitérés de mes compagnons, je les rejoignis néanmoins sans accident. Cette aventure m'apprit à ne plus devancer désormais le départ de la caravane, sans me renseigner soigneusement sur la direction à suivre.

Nous voyagions à grandes étapes. La moindre de nos journées était de quinze lieues. Andrus égayait nos bivouacs de mille histoires drôlatiques. La musique était aussi l'une de nos distractions favorites. Doué d'une voix de ténor des plus agréables, Jacob Gates, l'un de nos meilleurs missionnaires, nous fit souvent passer de bien douces heures. Je n'oublierai surtout de ma vie le charme inexprimable que j'éprouvai en l'écoutant chanter la complainte mélancolique d'un pauvre esclave kentuckyen, batelier du « père des eaux, » qui ayant perdu une épouse adorée, la redemande à Dieu, ou le conjure de l'appeler auprès de sa *Nelly*. Mais rien ne trompait mieux l'ennui de nos longues marches, rien ne saurait exprimer l'effet solennel que produisaient nos hymnes sacrés, chantés en chœur par tous nos voyageurs, au milieu des splendeurs du désert, et parfois en présence de ses sauvages habitants. Le cantique *Umy Father*, de miss Elisa Snow, est surtout un chef-d'œuvre en ce genre.

Notre dernière entrevue avec les Indiens mérite une mention spéciale. Nous venions de traverser le Loup-Fork, rivière aussi considérable que la Seine. La ville commencée de *Genoa*, habitée en

grande majorité par des Mormons, s'élève pittoresquement sur sa rive droite. Pour l'atteindre plus directement, mais surtout pour éviter certaine vallée infestée de Peaux-Rouges, nous dûmes faire un détour qui nous prit une journée entière. Nous eûmes à parcourir ce jour-là l'une des plus ravissantes contrées du Nébraska, le plus vaste des territoires américains, dont l'étendue dépasse à elle seule celle de la Grande-Bretagne. En revenant de la Chine, j'avais passé six mois à Manille; j'avais foulé les fraîches savanes de Mindanao; j'avais visité Timor, puis Célèbes; j'avais résidé sept mois à Java, cette superbe reine de l'Océanie. Je connais également le Brésil, le cap de Bonne-Espérance; mais dans toutes ces contrées favorisées du ciel, jamais je n'avais rien vu de comparable aux paysages qui se déroulèrent ce jour-là sous mes yeux.

C'était le 22 octobre. Nous jouissions d'une de ces tièdes matinées, si communes dans cette délicieuse saison connue sous le nom d'*indian summer*. Le soleil nous éclairait de ses plus doux rayons, l'atmosphère était d'une transparence sans égale. Dirigés par l'elder Jones, nous marchions à l'aventure, car nulle trace de sentier n'était visible à nos regards. Nous avons déjà essayé précédemment de donner une faible idée des variétés infinies d'aspects qu'offrent ces solitudes, mais en ce jour la nature semblait s'être surpassée, et ce que je voyais ne saurait ni se décrire ni s'oublier. C'était tantôt un immense parc naturel, orné çà et là de bouquets d'arbres, tantôt un gracieux vallon bordé d'arbustes sauvages, ici des ruisselets aux ondes cristallines, là de petits étangs décorés de saules-nains, plus loin, une suite de ravissantes ondulations de terrain couvertes de graminées gigantesques. Dans le lointain, de majestueux cours d'eau empruntaient au soleil des reflets d'argent, et des futaies d'une végétation luxuriante encadraient dignement cet Eden à reconquérir! J'étais ébloui, fasciné de ce spectacle, et j'implorai pour nos saints des vertus dignes de leur assurer une longue et heureuse possession de cette terre promise des derniers jours.

A la halte de midi, Andrus et Jacob Gates, son compagnon de voyage, partirent en avant avec leur chariot, espérant atteindre et franchir avant nous le Loup-Fork. Cette fois, leur sagacité fut en défaut; ils se perdirent dans le dédale inextricable de la prairie, et ne purent retrouver nos traces que le lendemain. Quant à nous, nous n'arrivâmes qu'à minuit sur les bords boisés de la rivière, ombragés d'arbres touffus. Ces lieux enchantés constituent le champ de chasse des *Pawnees*, les Indiens les plus pillards du Nord-Amérique. Sur ce terrain dangereux, nous dûmes faire bonne garde jusqu'au matin, autrement nous aurions couru grand risque de perdre cette fois nos mules pour tout de bon.

Le lendemain, après avoir traversé en bac la rivière, nous vîmes ces terribles Peaux-Rouges. A peine eûmes-nous atteint l'emplacement où s'élèvent les premières constructions de la ville projetée de Genoa, qu'une multitude de sauvages vint nous assaillir avec des gestes et des paroles suppliantes, que leurs figures hâves de faim nous expliquaient trop clairement. Il me restait encore une certaine quantité de provisions, notamment des *crackers*, sorte de tout petits biscuits délicieux que fabriquent nos boulangers, plus de vingt livres de bœuf fumé, etc., provisions qui, en raison de notre prochaine arrivée sur les bords du Missouri, me devenaient inutiles. Mes largesses me conquirent à l'instant le cœur des *squaws* (femmes indiennes). Elles m'entourèrent en si grand nombre que le surplus de mes vivres y eut bientôt passé. Un jeune et beau cavalier pawnee, penché sur le cou de sa monture, m'indiquait de son doigt celles qui méritaient mes cadeaux de préférence; c'étaient probablement ses femmes. Parmi ces Indiennes, une surtout était remarquable par l'extrême régularité de ses traits; elle ne paraissait pas avoir plus de vingt ans. Jamais je n'avais vu plus belle sauvagesse, et je suis sûr que, vêtue convenablement et soigneusement débarbouillée, cette Vénus au teint cuivré aurait produit le plus grand effet à Paris. Il fallait entendre caqueter ensemble ces filles d'Eve, tantôt chuchotant joyeusement, tantôt éclatant en rires inextinguibles. La Vénus en question s'émancipa jusqu'à ajuster sur son nez mes bésicles, ce qui provoqua une nouvelle explosion de folle gaieté.

Nous fûmes ensuite témoins des curieuses évolutions d'une autre troupe de Pawnees, composée de cent dix cavaliers, commandés par un chef à peine sorti de l'adolescence. C'était visiblement un escadron d'élite, qui nous donna pendant plus de deux heures le spectacle de ses manœuvres. Le jeune chef paraissait aussi gai qu'alerte. Des éclats de rire continuels accueillaient presque tous ses commandements, faits d'ailleurs avec une aisance merveilleuse, et ponctuellement exécutés. Dans la soirée, je sus par un Mormon du pays que ces guerriers s'exerçaient pour entrer prochainement en campagne contre une tribu voisine. Genoa et ses environs avaient, à cette époque, une population d'environ trois cents prosélytes, la plupart d'origine européenne, et qui, établis là provisoirement, travaillaient à se compléter un pécule pour émigrer plus tard dans le Grand-Bassin.

Depuis cette ville jusqu'au Missouri, le territoire de Nébraska n'offre plus qu'une immense prairie, légèrement ondulée, et coupée de petits courants d'eau plus ou moins richement boisés. Il y a là des éléments de production immenses et à peu près inexplorés. Le Nébraska, qui n'a encore qu'une population de 40,000 âmes, pourra

certainement en nourrir 50 millions. Les fermes, naturellement très isolées sur un aussi vaste espace, ont généralement pour maîtres des *yankees*, émigrés des Etats du New-England. Pour donner une idée au lecteur de l'aisance exceptionnelle dont jouissent ces colons, nous dirons ici que notre capitaine, s'étant adressé au propriétaire de la première ferme que nous rencontrâmes, lui demanda combien de temps il lui faudrait pour préparer à dîner pour toute la caravane. Cet hôte improvisé ne demanda qu'une demi-heure, et le repas fut splendide. Je comptai sur la table onze espèces de mets chauds et froids, avec thé, café, et diverses liqueurs. Le tout pour vingt-cinq cents par tête !

Le 27 octobre, nous arrivâmes à Omaha, capitale du Nébraska, jolie petite ville située sur la rive droite du Missouri. Nous n'avions mis que vingt-huit jours pour franchir le grand désert. Dès le surlendemain, nos missionnaires prirent passage sur le *Colonel-Guslinn*, joli steamer, en partance pour Saint-Joseph. Dans la soirée, le capitaine Hooper me joua un tour de sa façon. Trois cents passagers étaient réunis dans le grand salon. Un petit corps de musique militaire y jouait des fanfares. « Concitoyens, s'écria notre mandataire au congrès, je vous présente M. Bertrand, d'Utah, en route pour la belle France. Il va nous chanter la *Marseillaise*. » A l'instant, la musique attaqua la ritournelle de cet hymne fameux. Devant une semblable invitation, il n'y avait pas à reculer, et je ne leur fis pas grâce d'une seule strophe. Des applaudissements frénétiques accueillirent ce chant national qui, depuis 1792, a fait tant de fois le tour du monde, et auquel se rattachent, même dans ces contrées lointaines, de glorieux souvenirs. Ce fut en chantant la *Marseillaise* que des colons de la Louisiane, encore Français de cœur en dépit de la diplomatie, repoussèrent victorieusement un débarquement anglais en 1812.

Le cours du Missouri, dont les eaux étaient assez basses dans cette saison, se trouvait obstrué de *snags*, troncs d'arbres morts, souvent énormes et fort désagréables à rencontrer. Cet encombrement rendait la navigation impossible pendant la nuit. Les bords de cette rivière, embellis d'une multitude de jolis villages, sont incomparablement plus pittoresques et mieux boisés que ceux du Mississipi.

De Saint-Joseph nous nous rendîmes, par la voie ferrée, à Hannibal, sur le Mississipi. Nous y arrivâmes à la tombée de la nuit. Le steamer *Di Vernon* [1] nous attendait là pour nous transporter à Saint-

[1] *Di*, diminutif de Diana; Diana Vernon, ce type enchanteur créé par Walter Scott, dans son beau roman de *Rob-Roy*.

Louis. Je fus ébloui des installations de ce beau navire. Le salon, richement décoré, n'avait pas moins de 250 pieds de long, sur 40 de large, et 32 de haut. La table, divisée en deux parties, et qui occupait toute la longueur du salon, était servie avec un luxe princier. L'heure du thé venait de sonner. Deux séries, chacune de cinq cents passagers, se succédèrent à ce *lunch*, et il fallut un troisième service supplémentaire. Les domestiques étaient tous des hommes blancs, et je ne vis aucun noir à bord. Après le thé, je visitai tous les coins et recoins du navire, et je retrouvai partout le même luxe. Il n'y avait pas jusqu'au salon barbier qui ne fût un vrai boudoir, avec des meubles dignes d'un palais. Véritable palais flottant, le *Di Vernon* offrait sur son pont l'image de l'arche de Noé : depuis la poule jusqu'au cheval de prix, tous les animaux s'y trouvaient dans les meilleures conditions d'aménagement.

A mon retour au salon, je vis que la grande table avait été démontée et métamorphosée en une multitude de tables de jeu. En face de la buvette, un groupe fort nombreux de *politicians* discutait avec chaleur les chances des divers candidats à la présidence des Etats-Unis. L'institution particulière du Sud y était vivement battue en brèche par un orateur de Boston. Après de violents débats, un chaud *republican* s'avisa de proposer un vote fictif parmi les assistants, afin de pressentir, dit-il, par ce *poll* anticipé, l'opinion publique des citoyens américains à la future élection présidentielle. Le résultat de cette étrange opération montra que la majorité des assistants était en faveur du sénateur Douglas. Ce pronostic, toutefois, ne s'est pas vérifié.

Cependant le *Di Vernon* voguait majestueusement sur le « père des eaux. » Aucune oscillation de vagues n'était sensible à bord de ce noble steamer. Sa proue, vivement éclairée, projetait au loin une lueur éblouissante et fantastique à travers les ténèbres. Parmi les trois mille steamboats qui naviguent sur les eaux du Mississipi, de l'Ohio et du Missouri, celui-là est à la fois l'un des plus rapides et des plus magnifiques.

Le lendemain, au point du jour, nous débarquâmes à Saint-Louis. Je fis là mes adieux au capitaine Hooper, et partis seul pour Philadelphie. La distance entre ces deux villes est d'environ douze cent quarante milles (413 lieues). Diverses voies ferrées les relient ensemble. Je pris celle de l'Illinois et de l'Indiana. Dans les wagons américains, les siéges ne sont pas disposés en travers, comme en France, mais en long ; ce qui permet aux voyageurs de communiquer tous ensemble. Ils sont de plus parfaitement rembourrés, autre et agréable dissemblance. Je remarquai aussi, non-seulement qu'il était défendu de fumer dans les wagons de première classe, mais

qu'effectivement on n'y fumait pas. L'égalité démocratique la plus complète régna constamment entre nous pendant ce long trajet. A chaque instant du jour et de la nuit, on nous offrait des journaux et toutes sortes de fruits et de pâtisseries. A Pittsbourg (Pensylvanie), des *sleeping cars*, sorte de larges fauteuils à bascule, remplacèrent les siéges ordinaires.

En rail-way, comme sur le steamer, la politique faisait les frais de presque toutes les conversations. Le procès criminel de John Brown qui, à cette époque, s'instruisait en Virginie, les conséquences probables de cette affaire sur la future élection du président, la brûlante question de l'esclavage, etc., préoccupaient vivement l'esprit de nos voyageurs. Nos quatre cent treize lieues de distance furent franchies en quarante-neuf heures. A Philadelphie, je trouvai la plus gracieuse hospitalité chez l'elder Ch. Maser, qui présidait les saints de cette ville. Je fis dans sa maison connaissance intime avec l'elder George Q. Cannon, alors directeur de toutes nos succursales des Etats de l'Union. De Philadelphie, je me rendis à New-York, où je reçus également un accueil fraternel.

Le 20 novembre, je partis de New-York sur le steamer *Vanderbilt*, à destination de Londres. J'avais pour compagnon de voyage W. Gibson, Ecossais, l'un de nos missionnaires envoyés en Angleterre. A Londres, j'appris de la bouche de l'elder Asa Calkin, directeur de nos missions européennes, qu'un schisme ayant éclaté dans la branche de Paris, elle ne comptait plus que treize membres.

Le 10 décembre 1859, j'arrivai à Paris. Depuis dix ans, il existait dans cette ville une petite succursale de notre Eglise, et une autre plus importante au Havre. Une quinzaine de saints français ont émigré dans l'Utah. Si l'on me demandait pourquoi le mormonisme n'a pas conquis en France un plus grand nombre de prosélytes, je répondrais que l'évangile des derniers jours n'a été annoncé publiquement que deux fois à Paris : en 1851, dans le faubourg Saint-Antoine. La liberté des cultes pleine et entière, telle qu'elle existe en Angleterre et aux Etats-Unis, n'existera pas de longtemps en France; et je ne sais si, dans l'état actuel des esprits, cette compression officielle profite à d'autres tendances qu'à celles du matérialisme, c'est-à-dire à l'infirmation de toute croyance religieuse et du principe même de l'autorité.

Quoi qu'il en soit, notre Evangile a déjà conquis plus de cent vingt mille croyants en Europe. L'Angleterre, l'Ecosse, la Suisse, mais surtout la Suède, la Norwége et le Danemark, sont les pays où nos missionnaires font aujourd'hui le plus de progrès. La Germanie protestante fournira tôt ou tard des légions de prosélytes à l'œuvre du

prophète Joseph. L'anecdote suivante suffira pour faire comprendre au lecteur comment certains Etats allemands ont été soustraits, jusqu'à ce jour, à notre propagande.

Le 29 janvier 1853, Orson Spencer, chancelier de notre université, et Jacob Houtz, adressèrent une requête à M. de Raumer, ministre des cultes à Berlin, pour lui représenter que, porteurs de lettres crédentielles de Brigham-Young, gouverneur d'Utah, ils avaient été désignés par une conférence générale de l'Eglise, tenue le 1er septembre 1852 à la ville du Lac-Salé, pour venir solliciter auprès de Sa Majesté le roi de Prusse une audience particulière, à l'effet d'obtenir de lui l'autorisation de prêcher l'Evangile dans ses Etats. Dans ce curieux document, ils rappelaient à M. de Raumer que le roi avait récemment ordonné au baron V. Hérolt, son ministre à Washington, de s'informer auprès du docteur Bernhisel, notre représentant au Congrès fédéral, des principaux dogmes et de la doctrine de notre Eglise. En réponse à cette demande, nos principales publications avaient été envoyées avec empressement à Sa Majesté prussienne, des bureaux du *Millenial Star*, journal du mormonisme, qui se publie à Liverpool.

Deux jours après la remise de leur supplique, nos apôtres furent mandés par le préfet de police. Ils furent minutieusement et sévèrement interrogés, par une sorte de cour spéciale, sur les motifs de de leur arrivée à Berlin. Après cet examen, cette cour leur fit signifier une sentence motivée, portant ordre de quitter la Prusse dès le lendemain matin sous peine de *transportation ;* et défense d'y revenir sous la même peine. Ainsi, même en Europe, l'intolérance de certains Etats protestants dépasse celle des pays catholiques. En France, du moins, si l'on nous empêche de prêcher, on ne nous expulse pas comme des gens criminels ou dangereux.

Lors de mon arrivée à Paris, j'avais trouvé que notre branche ne comptait, comme on me l'avait annoncé d'avance, qu'un personnel de treize membres. Elle était présidée par M. E. Huber, d'origine allemande. Un certain nombre de nos frères avaient fait scission, grâce aux ténébreuses machinations d'un ex-protestant français. Son nom est indigne de figurer dans ces mémoires. Entré dans notre Eglise à Genève, où il étudiait la théologie calviniste, puis envoyé par le président de la mission suisse dans les vallées du Piémont pour en évangéliser les habitants, cet homme avait introduit parmi les saints d'Italie la fausse doctrine d'après laquelle ils avaient le droit d'élire directement leurs chefs. Cette hérésie, contraire aux dogmes fondamentaux de notre Eglise, valut à son auteur une première sentence d'excommunication. Ayant fait amende honorable, il obtint son pardon, mais ce ne fut que pour retomber bientôt dans ses premiers éga-

rements. C'est alors qu'il vint répandre parmi les saints de Paris la même doctrine anarchique, savoir, qu'ils avaient le droit légal de nommer leur président. Là, comme en Italie, son unique but était de s'emparer de la direction d'une succursale. Une lettre très insolente, qu'il écrivit aux autorités de Liverpool, lui valut une excommunication définitive. Il s'avisa alors d'en appeler directement au prophète. Sa requête, formulée en anglais pitoyable, émaillée d'invectives grossières, m'avait été envoyée par lui, quand j'étais alors dans l'Utah. Le fond de cet absurde placet était digne de la forme. Il y menaçait le successeur de Joseph, en cas de déni de justice, de saisir le gouverneur civil Cumming de cette affaire. Je lui répondis que Brigham était un personnage beaucoup trop respectable pour que je me permisse de lui présenter de pareilles billevesées. Une nouvelle requête en français, et formulée cette fois en termes très convenables, me fut expédiée de Paris. Alors je remis l'une et l'autre à Brigham avec un rapport sur les antécédents du pétitionnaire. Depuis, je me suis trouvé en relations immédiates avec ce personnage, et j'ai acquis la certitude qu'imbu d'idées qu'il a puisées dans le *Contrat social* de J.-J. Rousseau, cet individu, comme une foule de rationalistes, est aussi capable de comprendre le mormonisme, qu'un aveugle de juger des couleurs.

Les autres dissidents de Paris, ramenés par mes exhortations, rentrèrent pour la plupart dans le giron de l'Eglise. Sur l'invitation de l'elder Woodard, président de la mission suisse, le 2 janvier 1860, je partis pour Genève. Les saints de cette ville me firent un accueil des plus gracieux. Après être resté cinq jours avec eux, je partis avec l'elder Woodard pour Saint-Imier, dans le canton de Berne. Une importante succursale existe dans cette ville. Je visitai le Locle et La Chaux-de-Fonds, puis je revins à Genève. L'elder Witch, cuisinier de M. Fazy, y présidait notre succursale. J'eus alors l'occasion de visiter en détail le somptueux palais où réside princièrement ce démocrate émérite, et de m'apercevoir que démocratie n'est pas toujours synonyme de simplicité. Les divers cantons suisses, ceux surtout de la Suisse allemande, ont déjà fourni plus de trois cents émigrants à l'œuvre de Joseph. Aujourd'hui, cette mission, dirigée par l'elder John L. Smith, l'un des neveux du fondateur du mormonisme, compte un millier de prosélytes. L'elder Ballif, né à Lausanne, mais qui a résidé six ans dans l'Utah, travaille activement dans cette mission depuis un an. Homme instruit, plein de zèle et de dévouement, parlant parfaitement les langues française et allemande, Ballif est un des membres les plus utiles et les plus justement honorés de notre église.

En quittant la Suisse, j'allai passer quinze jours à Marseille, ma

ville natale, que je n'avais pas vue depuis vingt-neuf ans, et que je trouvai, comme on pense, prodigieusement changée à son avantage. Je revins ensuite à Paris, où j'ai constamment résidé depuis dix-huit mois. J'ai fait, à diverses reprises, des démarches auprès des autorités françaises pour obtenir l'autorisation de prêcher publiquement notre doctrine. J'épargne au lecteur les détails de ces tentatives, infructueuses jusqu'ici ; ces détails, pénibles pour moi, seraient fastidieux pour lui. Je me console de mon insuccès par le témoignage de ma conscience. Elle me dit que, dans cette circonstance, comme toujours, j'ai agi avec une entière simplicité de cœur, sans aucune arrière-pensée d'orgueil ou de cupidité. Je m'abstiens de discuter les motifs qui m'ont valu tantôt des refus dédaigneux, tantôt un silence plus dédaigneux encore. Mais ne me sera-t-il pas permis de demander humblement si, à une époque où les doctrines matérialistes et le scepticisme moral font chaque jour de si effrayants progrès parmi les hommes les plus intelligents, savants, artistes, fonctionnaires publics et même universitaires, il y avait un bien grand péril social à laisser prêcher une doctrine dont la base, après tout, est la régénération de l'homme par la foi unie au travail; une doctrine sans doute progressive, mais qui néanmoins se rattache par d'intimes liens à ce qu'ont cru et pratiqué les hommes les plus vertueux, les plus vénérables des siècles passés? Encore si cette interdiction officielle, qui pèse sur nous en France, profitait à l'antique foi de nos pères ! Mais, hélas ! si les apôtres du mormonisme sont muets, les organes des Eglises officielles n'en prêchent pas moins dans le désert. « Les Français sont des têtes légères, qui ne pensent pas à Dieu. » Ce reproche, formulé il y a plus de soixante ans par un de leurs plus terribles ennemis (Suwarow), est encore trop mérité de nos jours.

Pour moi, tant que notre souverain-pontife me jugera propre aux pénibles labeurs de l'apostolat, je ne cesserai de multiplier mes efforts pour manifester à mes compatriotes ce que je crois la vérité, soit par la voie de la prédication, si elle m'est enfin permise, soit par celle de la presse. Puis j'irai finir mes jours dans notre Sion, en faisant des vœux pour que les apôtres qui me succéderont ici soient plus habiles et plus heureux que moi. Dussent toutes mes tentatives de prosélytisme demeurer stériles, je ne serais pas un digne chrétien des derniers jours, si de loin comme de près je cessais d'aimer ma patrie, une patrie comme la France !

X

Conjectures des principaux publicistes français sur l'avenir politique des Mormons. — Cataclysme américain. — Conclusion.

Tous ceux qui, soit en France, soit ailleurs, ont écrit sur le mormonisme, sont unanimes sur ce point, qu'une telle absurdité ne peut durer; c'est déjà trop qu'elle ait commencé. « Trois choses la maintiennent : son isolement, la nouveauté de son enthousiasme et l'habileté de son chef. Or, Brigham mourra, et on trouvera difficilement une suite de chefs aussi bien doués et adaptés à leur rôle. D'autre part, l'enthousiasme vieillira, et, si l'on regarde les religions précédentes, on n'en trouva guère dont la foi vive et la ferveur pieuse aient duré plus de cent ans. Enfin, les déserts se peupleront, et la civilisation ordinaire rejoindra et enveloppera ce petit monde. Il est probable qu'alors ses vices intimes feront leur effet; et l'on a de la peine à croire qu'une société fondée sur l'ignorance, sur l'asservissement des sujets et sur l'abaissement des femmes puisse durer quand son fanatisme se sera refroidi, quand son chef sera un homme ordinaire, et quand la civilisation environnante l'attaquera par la contagion de la science solide et profonde, de la liberté civile et religieuse, du mariage légal et naturel. » Tel est l'oracle prononcé contre nous par M. Taine.

L'autorité du célèbre inventeur du naturalisme en matière religieuse est certes d'un grand poids ! Nous lui ferons cependant remarquer humblement que l'exil des Mormons dans les vastes solitudes d'Utah leur ayant été imposé par la force, leur isolement actuel n'est nullement volontaire, et n'a nullement été la condition de leur succès. Cette religion qui *asservit* les hommes, en établissant parmi eux la plus grande égalité possible, au point de vue religieux comme au point de vue politique; qui *abrutit* les femmes, en faisant de toutes d'honnêtes mères de familles, et en détruisant ainsi la prostitution; cette religion, dis-je, s'était formée, développée sous le contact passablement brutal de la *civilisation ordinaire* du Missouri et de l'Illinois. Là, en butte à des violences immédiates et atroces, les disciples de Joseph Smith ont montré le même dévouement à la cause qu'ils croient sainte, la même chaleur de conviction que dans leur asile actuel, où la calomnie seule les poursuit encore à travers les déserts.

Nous ne savons pas trop sur quelles données historiques se fonde

M. Taine pour fixer à cent ans la moyenne de l'enthousiasme dans chaque religion, comme la climatologie fixe la moyenne de chaleur dans chaque latitude. La mythologie grecque, la théocratie druidique, le brahmanisme, le bouddhisme, et bien d'autres cultes, ont régné pendant plusieurs siècles par la foi. Le fanatisme religieux et conquérant des sectateurs de Mahomet a persisté, chez les Arabes, puis chez les Turcs, du VIIe au XVe siècle. Aujourd'hui même, il brûle encore dans bien des cœurs ; les événements du Liban n'ont que trop démontré qu'il y a encore là de vrais musulmans, de même qu'il y a encore en Bretagne de vrais catholiques. Enfin, la religion qui, à toutes les époques, a retenu et concentré les plus vives parcelles de la vérité divine, le christianisme, dont notre foi est le complément suprême, a eu assurément plus d'un siècle de ferveur primitive. Elle a eu, dans ses évolutions ultérieures, des périodes de recrudescence, d'ardeur religieuse, qui se sont prolongées bien au delà de ce terme moyen de cent ans, imaginé par le rationalisme moderne.

Ainsi, même en n'envisageant les choses qu'à un point de vue purement humain, les prévisions philosophiques sur la durée du mormonisme ne sont pas très inquiétantes. Il est un fait plus incroyable que notre révélation, que tous les miracles de la tradition chrétienne, c'est la persistance superbe de la raison humaine dans son infaillibilité, en présence des rudes démentis qui lui sont infligés chaque jour. Il y a trente ans, lorsque Joseph fondait son Eglise dans la *log-house* de David Whitmer, à Manchester (New-York), avec un personnel de cinq membres, quel homme d'Etat, quel rationaliste des deux mondes, aurait pu prévoir l'état actuel de cette Eglise? Nous ne voulons pas opposer nos pronostics à ceux du rationalisme, on nous traiterait d'insensé, comme on eût fait à ceux qui auraient prédit, à l'époque de la naissance du roi de Rome, la restauration de la maison de Bourbon; en 1814, les événements des Cent-Jours, et ainsi de suite. Mais les progrès du mormonisme ont été assez prompts, assez inattendus, pour que ceux qui n'ont pas su prévoir ce qui s'est déjà réalisé soient un peu plus circonspects dans leurs appréciations de l'avenir.

Un autre critique de la nouvelle religion s'est occupé de nous sous ce titre : *Le Mormonisme et les Etats-Unis.* Ce titre, pour le dire en passant, est un argument en notre faveur sous la plume de nos adversaires. Il implique une reconnaissance involontaire, forcée, de l'importance sociale conquise en si peu d'années par l'œuvre du prophète américain.

Le critique dont il s'agit ici, M. Elisée Reclus, a visité les Etats-Unis, mais non le pays des Mormons. Il ne les connaît que par des récits ou des écrits hostiles : « Je ne vois là, dit-il dédaigneusement,

qu'un ramassis d'idiots de tout pays, de toute langue, au nombre de cent mille, qui, disséminés sur un plateau presque aussi vaste que la France, ne sont qu'une goutte d'eau au milieu de l'Océan. Trente millions d'hommes libres les enserrent de toutes parts. Du côté de la Californie, soixante mille colons s'avancent par Carson Valley vers les bords du Lac-Salé ; du côté du Kansas, cent mille citoyens marchent à pas de géant vers les Montagnes-Rocheuses. Dans dix ans, un chemin de fer reliera San-Louis à San-Francisco. Pris entre deux feux, les Mormons n'auront qu'à choisir l'une de ces alternatives : se fondre parmi ces sociétés plus civilisées, ou bien aller peupler l'une des îles du Pacifique..... » J'ignore si M. *Elisée* Reclus, en tirant cet horoscope, a cru faire honneur au nom du prophète qu'il porte, mais je crains bien qu'il ne se soit étrangement fourvoyé. L'avenir, un avenir prochain, démontrera toute l'inanité des pronostics que tant d'écrivains se sont permis de faire sur l'œuvre de Joseph. Depuis le jour de sa fondation, les scribes et les pharisiens américains n'ont cessé de prophétiser périodiquement son anéantissement. A force de vouloir exterminer les Mormons, ils en ont fait une véritable puissance.

Dès le lendemain de mon retour à Paris (11 décembre 1859), j'annonçai hautement qu'à la prochaine élection présidentielle, la question de l'esclavage allait devenir la pierre d'achoppement de la république des Etats-Unis. Cette sombre prophétie, si bien vérifiée depuis, ne trouva partout que des incrédules. Il n'y avait là, chez moi, aucun mérite personnel de divination. Le cataclysme américain est pour nous, Mormons, un article de foi depuis bien des années.

Dès l'an 1832, c'est-à-dire à l'époque où les merveilleux progrès de la jeune Amérique excitaient au plus haut degré l'admiration et l'envie de l'ancien monde, où les germes destructeurs qui se développent si rapidement et d'une manière si effrayante aujourd'hui, étaient aussi bien cachés qu'en janvier les larves d'insectes nuisibles l'été ; — en 1832, dis-je, la révolution qui commence dans le Nouveau-Monde, et le contre-coup violent qu'elle aura dans l'ancien, ont été solennellement prédits par l'humble fondateur du mormonisme.

Dans l'intérêt de la vérité, je constate, dès à présent, qu'aucun publiciste européen n'avait su prévoir les graves événements qui, depuis près d'un an, ont éclaté de l'autre côté de l'Atlantique. Or, la guerre civile actuelle ne constitue que la première phase du bouleversement américain, qui nous a été annoncé, il y a près de trente ans, par l'étonnante prophétie qu'on va lire. Je ferai remarquer, et l'on va saisir l'importance de l'observation, que cette prophétie a été publiée par notre église, à Liverpool, dès l'année 1851, dans l'opuscule *The Pearl of Great Price.*

Révélation donnée à Joseph Smith, le 25 décembre 1832.

« En vérité, ainsi dit le Seigneur, touchant les guerres qui éclateront bientôt, *en commençant par la rébellion de la Caroline du sud*, et qui occasionneront bien des morts et des calamités; les jours viendront où la guerre se répandra sur toutes les nations, *en commençant par cet endroit.* Car, voici : les Etats du sud se sépareront des Etats du nord, et les premiers feront appel à d'autres nations, même à la Grande-Bretagne, ainsi qu'elle est nommée, et ces nations feront appel à leur tour à d'autres nations pour se défendre contre d'autres encore; et ainsi la guerre se répandra sur tous les peuples. Et il arrivera qu'après un temps les esclaves se révolteront contre leurs maîtres, qui s'enrôleront et se disciplineront pour faire la guerre. Et il arrivera que ceux qui restent des anciens possesseurs du pays se coaliseront également; ils deviendront extrêmement furieux, et infligeront aux Gentils de rudes châtiments. C'est ainsi que par l'épée et l'effusion du sang seront frappés les habitants de la terre; c'est ainsi que par la famine, la peste, des tremblements de terre, des éclairs fulgurants et la foudre du ciel, ils subiront les effets de l'indignation et de la main vengeresse d'un Dieu tout puissant, jusqu'à ce que toutes les nations aient été complétement détruites, afin que les cris et le sang des saints cessent de monter de la terre vers le Dieu des armées, pour lui demander vengeance contre leurs ennemis. C'est pourquoi, restez dans vos lieux saints sans vous troubler, jusqu'à ce que vienne le jour du Seigneur; car, voici, il vient bientôt, dit l'Eternel. Amen. »

Vingt-huit ans moins un jour après cette révélation, c'est-à-dire le 24 décembre 1860, M. Pickens, gouverneur de la Caroline du sud, annonçait par une proclamation, que cet Etat, brisant le lien fédéral, se séparait de l'Union. A cette nouvelle, les Elie et les Elisée du rationalisme déclarèrent unanimement que cet acte révolutionnaire n'aurait aucune conséquence sérieuse. J'annonçai, moi, que les Etats cotonniers, puis les autres de l'extrême Sud, briseraient tous successivement le lien fédéral, pour constituer une nouvelle confédération, dont l'esclavage serait la base. Après l'impolitique pendaison de John Brown en Virginie, Dieu frappa les chefs du peuple américain d'une cécité morale complète. Le président Buchanan, par son inaction, ses ministres, par leur connivence avec les meneurs révolutionnaires, contribuèrent puissamment à propager dans tout le Sud la fièvre séparatiste. Saisis de vertige, les législateurs de Washington rejetèrent successivement tous les compromis qui leur furent proposés pour sauver l'Union. Les amis de la Constitution déployèrent les plus louables efforts pour maintenir intacte cette première grande charte des droits de l'homme. Tout fut inutile. En désespoir de cause, la Virginie, mère de Washington, fit un appel à

tous les Etats pour former un Congrès de la paix. Environ deux cents vieillards, deux cents hommes fossiles, se réunirent en conférence à Washington pour délibérer, à huis clos, sur le sort de la république. Il ne sortit que de vaines paroles de ce cénacle conservateur.

Cependant, les six Etats à esclaves de l'extrême Sud, ayant formé une nouvelle fédération, avaient mis à leur tête Jefferson Davis, un homme de guerre. Alors les yeux des amis de la Constitution se tournèrent avec anxiété vers l'élu des Etats libres du nord. Le moment était solennel. Une seule chance restait pour sauver l'Union : c'était l'appel au peuple américain. Lui seul avait le droit de donner à une convention nationale le mandat de reconnaître ou non l'indépendance de la nouvelle fédération. Le 4 mars 1861, jour de son installation, M. Lincoln célébra, dans une effusion lyrique, les ineffables douceurs de la paix. Il nia la révolution, et attendit stoïquement le défi de son beau-frère Davis.

Cet accomplissement littéral de la première partie de la prédiction de Joseph Smith nous dispense de tout commentaire. C'est à Charleston, ville principale de la Caroline du sud, que s'est détraquée, puis à jamais brisée la puissante organisation du parti démocratique qui gouvernait l'Union depuis près d'un demi-siècle. C'est là que les deux principales fractions de ce parti, les partisans quand même de l'esclavage et les démocrates du nord, s'étant réunis en convention le 23 avril 1860 pour nommer un candidat à la présidence, ne purent jamais s'entendre sur le choix à faire. Dès le début, les exaltés du Sud manœuvrèrent pour exclure le fameux sénateur Douglas, candidat favori de la majorité. Après les débats les plus orageux, après cinquante-sept tours de scrutin inutiles, la convention finit par se disloquer misérablement, sans pouvoir même nommer un candidat. C'est ainsi que commença le grand schisme national entre la démocratie du Nord et celle du Sud, ce qui rendit possible l'avénement de l'abolitionisme au pouvoir. C'est encore dans cette ville qu'a été proclamée l'indépendance nationale de la Caroline du sud. Enfin, le 12 avril 1861, cette même cité de Charleston a tiré sur le drapeau fédéral les premiers coups de canon qui ont commencé la guerre civile.

Ici, au risque d'exciter encore quelques sourires d'incrédulité, nous ne pouvons nous dispenser de mentionner un autre document, non plus prophétique, mais historique, et qui émane directement du fondateur du mormonisme. En 1844, les disciples de Joseph Smith voulaient lui donner leurs voix pour la présidence, et l'annonce de sa candidature, stimulant la rage de ses ennemis, a sans doute hâté l'accomplissement de leurs abominables projets. Cédant aux vœux manifestés autour de lui, le prophète publia à Nauvoo, le 7 fé-

vrier 1844, moins de cinq mois avant sa mort, un manifeste électoral, sous ce titre : « *Vues sur les pouvoirs et la politique du gouvernement des Etats-Unis.* » Joseph ne se faisait assurément aucune illusion sur les chances de sa candidature ; et néanmoins, depuis Washington, jamais le peuple américain n'avait reçu de plus sages conseils. Il proposait, notamment, l'affranchissement général des esclaves, au moyen du rachat, proposition dont on ne méconnaîtra pas aujourd'hui, sans doute, la clairvoyante sagesse. Voici ce qu'il disait à cet égard aux planteurs du Sud :

« Pétitionnez aussi, vous, gens de bien parmi les habitants des Etats à esclaves, pour que vos législateurs abolissent dès aujourd'hui, ou au plus tard vers 1850, la servitude des noirs, et pour que les abolitionnistes échappent à l'outrage et à la ruine, à l'infamie et à la honte. Priez le Congrès pour que l'on paie à chaque individu un prix raisonnable pour ses esclaves, et qu'on subvienne à cette dépense au moyen de l'excédant des ressources que produit la vente des terres publiques, et d'une réduction faite sur le traitement des membres du Congrès. Brisez les chaînes des pauvres noirs, et prenez-les à gage comme les autres humains, *car une heure de vertueuse liberté sur la terre vaut toute une éternité d'esclavage*..... Dans les Etats-Unis, le peuple est le gouvernement, il est le seul souverain qui doive régner, le seul pouvoir qui doive être obéi, le seul gentleman qui doive être honoré, à l'intérieur comme à l'extérieur, sur terre ou sur mer. Si donc je devenais président des Etats-Unis par les suffrages d'un peuple vertueux, j'honorerais les anciennes traces des pères vénérés de la liberté, je marcherais dans le sentier des illustres patriotes qui portèrent l'arche du gouvernement sur leurs épaules, en ne visant qu'à la gloire du peuple. Et si ce peuple pétitionnait pour abolir la servitude dans les Etats à esclaves, j'emploierais tous les moyens honorables pour faire exaucer ses prières, et donner la liberté aux captifs, en accordant aux gentlemen du Sud un équivalent raisonnable de leur propriété, afin que la nation entière pût être véritablement libre !.... »

A ces avis salutaires, on répondit par l'assassinat de Joseph, puis par toutes les persécutions dont nous avons donné le détail ; et ces violences iniques, bien loin de nous nuire, n'ont fait que profiter à notre cause. Si les Américains nous laissent quelque repos, c'est qu'une épreuve décisive leur a démontré l'impossibilité de nous forcer dans notre dernier asile, et surtout d'ébranler notre foi. Enfin, leurs propres affaires, qui sont si déplorablement embrouillées, ne leur laissent plus le loisir de s'occuper des nôtres.

L'histoire des Etats-Unis était une vivante preuve de la puissance des idées démocratiques. Jamais nation, ancienne ou moderne, n'avait progressé si rapidement que les fils des premiers colons. Il y a quelques mois à peine, le peuple américain disputait encore le

sceptre commercial de l'univers aux plus puissantes nations de l'Europe. Ses produits figuraient avantageusement sur tous les marchés, son pavillon étoilé flottait sur toutes les mers. Après Londres, New-York passait pour la cité la plus commerçante du globe; les opprimés de l'ancien monde enviaient au nouveau les bienfaits de l'admirable constitution des Etats-Unis. Les yeux de tous les amis du progrès se tournaient avec amour vers ces rivages fortunés, où s'élevait majestueusement le plus magnifique temple que des mains humaines eussent jamais édifié à la liberté. Cette terre privilégiée devait réaliser l'idéal de l'égalité sur la terre, inaugurer le règne de la fraternité des peuples. A son exemple, l'ancien monde, brisant cette fois, en parcelles si impalpables qu'elles ne puissent se rejoindre ni se reforger jamais, les vieilles chaînes de la superstition et de la tyrannie dynastique, n'allait plus former à son tour qu'une seule république d'Etats-Unis. Quel revirement soudain et terrible! En quel métal, plus vil que le plomb même, s'est changé ce diamant dont les reflets éblouissaient l'univers! Nef de Washington, quel noir ouragan a d'un souffle éteint tes étoiles, et t'entraîne, à la seule lueur des éclairs, vers des tourbillons et des écueils impitoyables!

Il existe dans le monde une grande diversité d'opinions sur les causes qui ont amené cette crise. Les hommes du passé, ravis de joie, impriment dans leurs journaux, disent dans leurs salons, en secouant la tête d'un air capable : « Vous le voyez, la république n'est qu'une chimère. La chute de l'œuvre de Washington va démontrer une fois de plus à nos ennemis que l'homme n'est pas fait pour l'exercice du *self-government*..... » Dans les Etats libres du nouveau monde, ainsi qu'en Europe, les amis du progrès, tous les adversaires de l'esclavage, attribuent généralement l'état actuel de l'Union à cette lèpre sociale de la servitude des noirs, qu'ils considèrent comme la honte de l'Amérique. De leur côté, les planteurs du Sud mettent sur le compte des abolitionnistes négrophiles du Nord la discorde, l'agitation fébrile, ces sentiments de haine féroce qui se manifestent ouvertement entre les deux fédérations. Ils traitent leurs antagonistes de philanthropes hypocrites, et leur reprochent amèrement leurs empiétements successifs sur les droits imprescriptibles du Sud, leur intervention dans l'existence légale de « l'institution particulière. » Ces diverses opinions ne vont pas au delà de la surface des choses. Pour nous, nous ne voyons là que des causes purement accessoires; un mal, bien autrement intime et puissant, a produit cette anarchie intellectuelle qui désole tout le pays. Nous voulons parler de cette décadence morale qui semble augmenter chaque jour en raison de la prospérité matérielle. Peu d'hommes savent, en France, à quel degré de corruption est déjà parvenu le peuple américain. Les péri-

péties de sa présente révolution nous la révéleront dans toute sa plénitude.

D'un côté, l'aristocratie orgueilleuse des planteurs du Sud, de l'autre, l'aveugle hostilité des abolitionnistes du Nord, deux fanatismes inconciliables et irréconciliables; puis, au Sud comme au Nord, l'anarchie religieuse, l'indifférence, le relâchement des liens de la famille, l'oppression et l'extermination systématiques de la race indigène, crime héréditaire qu'il faudra expier chèrement tôt ou tard; le luxe inouï, la vénalité des hommes politiques, la corruption des mœurs en haut lieu et dans presque toutes les classes; l'adoration exclusive du veau d'or, la prostitution de la justice, l'influence malfaisante de la liberté illimitée de la presse, telles sont les formes diverses de cette dépravation morale qui a fait déchoir graduellement le peuple des Etats-Unis. Enfin, il a, suivant nous, comblé la mesure par le massacre de Joseph Smith, par les persécutions dirigées contre ses disciples, le tout au mépris de la foi jurée, et en foulant aux pieds les principes d'une Constitution qui proclame la tolérance universelle, la liberté religieuse et politique la plus illimitée.

La révélation de Joseph, que nous avons produite, n'est pas l'unique lumière prophétique que possèdent les saints sur le sort lamentable qui attend l'œuvre de Washington. Le *Livre de Mormon* est bien autrement explicite là-dessus. On y trouve des détails d'une effrayante précision sur les causes qui devaient amener le grand cataclysme du Nord-Amérique; et tout ce qui s'accomplit, tout ce qui se prépare visiblement dans cette immense région, pour laquelle le nom d'*Etats-Unis* n'est plus qu'un sobriquet dérisoire, demeure strictement conforme à la révélation faite aux saints des derniers jours.

Cette guerre sera longue, féroce, gigantesque. Les fédéraux poursuivent une chimère en voulant forcer les Etats à esclaves à rentrer dans l'Union. L'ancienne confédération est à jamais rompue. Les premiers événements ont démontré qu'il existait une grande supériorité de moyens militaires du côté des Etats du Sud, ce qui a surpris bien des gens de ce côté de l'Atlantique. Toutefois, nous croyons qu'après des efforts prodigieux, le Nord finira par l'emporter, en ayant recours aux mesures les plus extrêmes, c'est-à-dire en appelant les noirs à la liberté. Une guerre servile sera la conséquence naturelle de la présente guerre civile. Les abolitionnistes de la Nouvelle-Angleterre travaillent depuis longtemps à préparer le terrain pour amener l'insurrection des esclaves. Il ne leur reste que cette alternative de vaincre le Sud. Ce grand crime de lèse-nation sera certainement commis. Ce n'est là qu'une simple question de

temps. Nous verrons alors des Spartacus africains renouveler sur une immense échelle toutes les horreurs de Saint-Domingue. Aujourd'hui ces sanglantes saturnales sont ouvertement provoquées par les puritains négrophiles des Etats du Nord. Tout récemment, dans un meeting du Nord, des applaudissements frénétiques ont accueilli ces féroces paroles : « *Il faut faire entrer l'Afrique en ligne de bataille !* »

Mais, selon toute apparence, de nouveaux germes d'anarchie et de dislocation naîtront, se développeront par suite même de cette victoire si chèrement achetée. Parmi ces germes de mort, on peut signaler le paupérisme introduit depuis trente ans par les millions d'émigrants de l'Europe. Ces enfants perdus de l'ancien monde ont importé dans le nouveau leurs préjugés religieux, politiques et sociaux, ainsi que toutes les théories modernes qui ont surgi dans leur mère-patrie. Imbus des idées socialistes les plus subversives, les prolétaires américains réaliseront tôt ou tard ces sauvages théories. L'état déplorable du commerce dans les grandes cités de l'Atlantique, la suspension totale des travaux, le manque absolu d'occupation pour les classes ouvrières, y ont déjà produit une affreuse misère. La faim est une perfide conseillère ; et l'on peut, sans être un grand prophète, annoncer que d'ici à peu d'années New-York, Boston, Philadelphie, et d'autres villes encore, deviendront le théâtre d'émeutes sanglantes et réitérées.

Les Indiens ne resteront pas non plus des spectateurs impassibles du conflit américain. Descendants des possesseurs légitimes du sol, ils ont un trop grand intérêt dans le dénouement final de ce drame, qui se joue en leur présence, pour ne pas y prendre part. On verra bientôt quel rôle important ils auront à jouer dans ce grand cataclysme. Nous abstenant ici de toutes spéculations intempestives, de toutes vérités qui sembleraient encore par trop invraisemblables, nous répéterons simplement : « Attention ! la parole est aux événements. »

Ce n'est pas tout. La Californie, qui n'attend qu'un moment favorable, proclamera plus tard son indépendance nationale, et, appelant à elle l'Orégon et le territoire de Washington, constituera la fédération du Pacifique. La fièvre de la sécession travaille les Américains d'une étrange façon. Avant cinq ans, les Etats-Unis formeront une douzaine de petites républiques fédératives acharnées à s'entre-détruire. Ainsi sera complétée la dissolution de l'œuvre de Washington. Puis, chaque Etat considérable, tel que celui de New-York, la Pensylvanie, l'Ohio, etc., finira par proclamer son autonomie politique. C'est alors que naîtra providentiellement, de la célèbre de-

vise *E pluribus unum*, le plus épouvantable chaos social des temps modernes.

Tel nous apparaît, dans son ensemble, l'enchaînement des scènes de ce drame, présentement commencé. Nos prévisions à cet égard ne se fondent plus seulement sur nos annales religieuses, sur la curieuse prophétie dont nous avons parlé, mais sur des éléments tout humains de certitude. Chaque correspondance d'Amérique affaiblit l'espoir d'un dénouement pacifique; chaque journée nous montre plus distinct, plus saisissant, ce lugubre et prochain avenir. Nous n'inventons rien, nous n'exagérons rien, et la haine, quoi qu'on en dise, n'est nullement dans nos cœurs. Béni soit Dieu, si la présence de quelque juste parmi ce peuple retient encore son bras prêt à frapper! Mais on dirait, au contraire, qu'il se hâte d'enlever tous ceux qui ont mérité de ne pas voir ces scènes de carnage et de deuil, ou qui auraient pu contribuer à les conjurer. Il y a quelques jours encore, la nation américaine a perdu un homme d'Etat, qui a été l'un de nos plus violents ennemis, mais auquel nous rendrons néanmoins cette justice, que sa rare éloquence aurait pu exercer, dans la crise actuelle, une salutaire influence. La mort du sénateur Douglas enlève une chance de plus aux amis de la paix.

Puisque le nom de M. Douglas se trouve sous notre plume, nous ne pouvons nous dispenser de rappeler un nouveau et irréfragable témoignage de la puissance divinatoire dont a joui Joseph Smith. Dans sa biographie, publiée il y a plusieurs années avec les plus minutieux détails par le *Deseret-News*, notre *Moniteur* officiel, on trouve le récit d'une longue conversation, qui eut lieu en mai 1843, entre le prophète et M. Douglas. Ce dernier exerçait alors les fonctions de juge dans l'Etat d'Illinois. Joseph lui annonça de la façon la plus catégorique, la plus solennelle, « que si les Etats-Unis ne se hâtaient d'accorder aux saints une juste indemnité pour les spoliations dont ils avaient été victimes dans le Missouri, et de châtier les crimes commis contre eux dans cet Etat par des officiers civils et militaires, la vengeance divine ne tarderait pas à frapper la nation d'une manière terrible; que l'Union américaine serait rompue, émiettée en mille débris, pour avoir iniquement permis que le meurtre de tant d'innocentes victimes, et la honteuse spoliation de quinze mille de ses citoyens restassent impunis, ce qui serait une tache éternelle sur l'écusson de cette puissante république, tache dont la seule pensée eût fait rougir de honte le visage des illustres auteurs de la Constitution! » Puis il ajouta ces remarquables paroles : « Monsieur le juge, vous aspirerez un jour vous-même à la présidence des Etats-Unis; mais si jamais vous tournez votre main contre moi ou contre les saints des derniers jours, vous sentirez sur vous tout le poids de

la main vengeresse du Tout-Puissant. Vous vivrez assez pour reconnaître que je dis la vérité, car notre conversation de ce jour ne sortira jamais de votre mémoire. » Cette curieuse prophétie, relatée dans une publication bien antérieure à la crise américaine et à la mort de M. Douglas, lui fut faite à la suite d'une consultation légale, dans cette même ville de Carthage, où Joseph devait périr assassiné un an après. M. Douglas n'avait alors que trente ans, et n'était pas encore très connu. On sait quel rôle considérable il a joué, durant les six dernières années, dans les luttes politiques des Etats-Unis. Après avoir puissamment contribué à l'élection de M. Buchanan, c'est lui qui conseilla de faire exterminer les Mormons par l'armée fédérale. Puis, s'étant séparé de la politique de M. Buchanan, sur la fameuse question du Kansas, il se mit à louvoyer à travers tous les partis, dans l'espoir de lui succéder à la présidence. Tacticien politique consommé, il remua ciel et terre sur toute l'étendue de l'Union, pour atteindre ce but, et n'obtint néanmoins que les suffrages d'un seul Etat dans la dernière élection présidentielle. Avant de mourir, le *petit géant de l'Ouest* a vu de ses propres yeux commencer l'accomplissement de la prophétie de Joseph.

Nous arrivons à la conclusion de ce travail, à la définition du rôle providentiel que les saints sont appelés à remplir dans la crise actuelle de l'Amérique, et, plus généralement, dans l'avenir de la civilisation et de l'humanité. Cette conclusion, le lecteur pourrait facilement la tirer lui-même.

Le « mormonisme, » nous ne saurions trop le redire, n'est autre chose que le christianisme complété par un supplément de révélation venu à son heure; accomplissement littéral d'une foule d'antiques prophéties, c'est la restauration des grandes vérités révélées, des traditions et institutions apostoliques, illégalement tombées en désuétude.

A peine nés d'hier, les saints des derniers jours forment déjà l'unité religieuse, politique et sociale, la plus forte, la plus compacte qui ait jamais fonctionné sur ce globe. Empruntés à toutes les nationalités, véritable sel de la terre, les Mormons sont la masse la plus croyante en Dieu qui existe présentement en ce monde. Par leur foi, les colons du Grand-Bassin sont de force à soulever les montagnes rocheuses pour les précipiter dans l'Atlantique.

Quand je développe, dans certains salons de Paris, les diverses péripéties que va parcourir, selon nous, le drame américain, mais surtout lorsque j'affirme que la prééminence de cette jeune et puissante nation tombera finalement dans la main des Mormons, je passe, aux yeux de nos esprits forts, pour une bête extrêmement curieuse.

Mais c'est là mon moindre souci. On pourrait dresser un catalogue bien long, bien humiliant pour l'orgueil humain, de toutes les fausSetés acclamées, de toutes les vérités honnies, seulement depuis soixante ans. Je crois et j'affirme que les Américains vont donner au monde un nouvel et mémorable exemple de l'instabilité des institutions humaines, et de l'inanité des plus profonds calculs politiques. Les deux fédérations du Nord et du Sud s'agitent l'une et l'autre avec une aveugle frénésie, mais c'est Dieu qui les mène précisément où elles ne veulent pas aller. Or, parmi les résultats les plus inattendus en Europe, et, dans notre conviction, les plus inévitables de ce grand bouleversement, il en est un qui, si étrange qu'il puisse paraître encore à cette heure, s'accomplira très prochainement. Nous voulons parler du retour des Mormons dans leur terre promise du Missouri, de la reprise des magnifiques domaines dont ils ont été cruellement spoliés, de la construction du grand temple, cette merveille des merveilles architecturales qui constituera la Nouvelle-Jérusalem, temple central dont Joseph a jeté les fondements, et dont le sol prédestiné n'a jamais été labouré ni ensemencé depuis, tant les usurpateurs même de nos biens sont dominés, malgré eux, par le pressentiment de notre retour.

En attendant que le cours naturel des événements amène ces résultats, l'Utah forme le *Champ d'asile* par excellence des Américains. Ce vaste territoire, si merveilleusement colonisé par les Mormons, est déjà devenu pour eux le point d'appui qu'Archimède réclamait pour soulever le monde. Dès à présent, Brigham et son peuple se préparent avec ardeur à recueillir, à sauver les épaves du grand naufrage des Etats ci-devant Unis. D'immenses approvisionnements de grains, de comestibles de toute espèce, sont tous les ans mis en réserve dans ce but.

La ville du Lac-Salé s'étend et s'embellit à vue d'œil ; la construction du temple avance rapidement. De vastes magasins, d'importants édifices publics et particuliers s'élèvent partout, comme par enchantement, dans cette jeune capitale. Une double ligne électrique, qui va relier New-York à San-Francisco, et qui traverse notre cité, fonctionnera le 1er décembre 1861 : une distance de dix-huit cents lieues sera dévorée en quelques secondes. Nos autres cités de l'intérieur suivent l'impulsion de la métropole. Dans toutes les vallées surgissent de nouveaux établissements. L'immigration y devient tous les ans de plus en plus considérable. Les diverses industries se développent et marchent de pair avec l'agriculture. La charrue perfectionnée est l'arme de guerre favorite des saints ; la culture du sol constitue la base de leur organisation sociale. Tandis que les canons rayés accomplissent leur œuvre de destruction dans l'Amérique

protestante, l'industrie mormone achève de métamorphoser nos vallées en greniers d'abondance, et toute l'étendue du Grand-Bassin en une fertile oasis. Heureux les Américains que l'horreur de l'anarchie et des luttes fratricides, ainsi que le juste pressentiment du courroux divin, entraîneront à venir nous joindre ! Ils retrouveront, sous l'égide de notre théocratie libérale, la paix, l'ordre et la vraie liberté, dont ceux-là sont seuls dignes de jouir, qui joignent au sentiment du droit celui du devoir.

Truth and liberty, la vérité et la liberté, deux mots sublimes, telle est notre devise nationale !

Un véritable phénomène moral, impossible partout ailleurs, vient de se manifester encore chez ces étranges colons. Invités à élire un nouveau mandataire au Congrès fédéral, les citoyens d'Utah ont voté, comme un seul homme, le même bulletin politique. Le docteur Bernhisel a réuni *l'unanimité* des suffrages. Cet accord si touchant, si imposant, et dont on chercherait vainement un second exemple dans les Etats les plus civilisés de l'ancien monde, forme surtout un contraste saisissant avec ce qui se passe dans le nouveau, où il n'existe en réalité, dans chacun des deux camps, d'autre unanimité que celle de la haine pour le parti opposé.

Les dernières nouvelles reçues de l'Utah commencent à vérifier nos pressentiments en ce qui concerne l'immigration américaine. Déjà de riches familles des deux partis, fuyant les désastres de la guerre civile, sont venues chercher parmi nous un refuge ; d'autres sont prochainement attendues. En Amérique, les courants sociaux sont aussi rapides que ceux des fleuves. De ce qui se passe en ce moment à la plénitude d'importance qu'un avenir prochain réserve au mormonisme sur les rives du Missouri, il y a moins loin que de ses débuts à sa situation actuelle.

Quand la première partie de notre œuvre sera accomplie, quand, en fidèles disciples du Christ, nous aurons secouru, sauvé nos anciens persécuteurs, notre champ d'asile, agrandi et glorifié, sera pleinement digne d'une destination ultérieure plus importante encore : celle de recueillir, à une époque dont nous implorons tous l'ajournement, les débris des futurs naufrages sociaux de l'Europe.

C'est ainsi que la terre promise de Joseph sauvera sans doute tôt ou tard des milliers de Français de tout rang, de toutes classes, qui certes n'y pensent guères.

LOUIS A. BERTRAND.

LES HISTORIENS

DE

L'ÉCOLE AMÉRICAINE[1]

III. — LES HISTORIENS NATIONAUX

GEORGE BANCROFT, *Histoire des Etats-Unis depuis la découverte du continent américain*, Paris, Didot et Ce; Bruxelles et Leipzig, Lacroix, Verboeckhoven et Ce, éditeurs. — JARED SPARKS, *Œuvres historiques*. — MARSHAL, *Histoire de Washington*. — HILDRETH, *Histoire des Etats-Unis*. — G. TUCKER, *Histoire des Etats-Unis*. — W. CURTIS, *Histoire de la Constitution*, etc., etc.

Les historiens américains se divisent en deux familles bien distinctes : ceux qui, comme Prescott, W. Irving, Emerson, Motley, ont cherché en dehors des Etats-Unis les sujets de leurs savants travaux, et ceux qui ont localisé leurs aptitudes et circonscrit, si j'osais dire, leur ambition à des thèmes nationaux : ainsi Bancroft, ainsi Jared Sparks, Marshall, Hildreth et les promoteurs de ce mouvement d'études historiques qui s'est propagé avec tant d'énergie et de succès sur le sol de l'Union. Ce n'est pas à dire qu'il faille mettre en question le plus ou le moins de patriotisme des uns et des autres. Les penchants personnels ont joué le grand rôle dans cette direction de chacun, et s'il y avait une excuse à y faire valoir, il serait aisé de démontrer comment, sans paraître suivre la même route, les deux

[1] Voir 2e série, t. XIII, p. 246 (livr. du 31 janvier 1860); t. XVIII, p. 412 (livr. du 15 décembre).

familles d'historiens se sont rencontrées dans la poursuite du même but, comment le même esprit d'investigations les a animés les uns et les autres, comment le même instinct philosophique, les mêmes préoccupations tournées vers le développement de la démocratie et de la liberté américaine les ont tous confondus dans une école unique.

Bancroft, le maître illustre de la famille des *Historiens nationaux*, ouvre sa magnifique *Histoire des Etats-Unis* par ces paroles : « Les Etats-Unis constituent une partie essentielle d'un grand système politique qui embrasse toutes les nations civilisées. A une époque où la puissance de l'opinion s'accroît rapidement, les Etats-Unis ont la préséance dans la pratique et dans la défense du droit d'égalité parmi les hommes. » Plus loin il ajoute : « Il y a à peine deux siècles que le plus ancien de nos Etats fut colonisé. Ses habitants se composaient de quelques faibles tribus éparses, de barbares étrangers au commerce et à la vie politique. La hache et la charrue étaient inconnues. Le sol, dont la fertilité avait augmenté pendant un repos de plusieurs siècles, prodiguait une végétation magnifique, mais inutile. Au point de vue de la civilisation, cet immense domaine était une solitude. Le but de cet ouvrage est d'exposer comment se sont accomplies les diverses transformations de notre continent, et de démontrer que le sort d'une nation ne dépend pas de l'aveugle destin. Notre patrie ne doit sa gloire et sa prospérité actuelles qu'aux institutions dont l'a dotée son heureux génie[1]. » De son côté, le chef de l'autre famille des historiens, Prescott, après avoir brillamment exposé la curieuse organisation sociale des Péruviens sous le gouvernement autocrate des Incas, s'écrie, dans un élan chaleureux[2] : « Là où la liberté d'action n'existe pas, il n'y a pas de moralité. En l'absence de tentations, on ne peut guère prétendre à la vertu. Quand la routine est rigoureusement prescrite par la loi, il faut faire honneur des actes à la loi et non à l'homme. Si le meilleur gouvernement est celui qui se fait le moins sentir, qui n'empiète pas sur la liberté naturelle du sujet qu'en ce qui est essentiel à la subordination civile, alors de tous les gouvernements inventés par l'homme, celui des Péruviens a le moins de droit réel à notre admiration. Il n'est pas aisé de comprendre le génie et la portée d'institutions si opposées à celles d'une république libre, où chaque homme, quelque humble que soit sa condition, peut aspirer aux plus grands honneurs de l'Etat, choisir sa carrière et faire sa fortune à sa manière; où la lumière de la

[1] Bancroft, *Histoire des Etats-Unis*, t. Ier, traduction de Mlle Gatti de Gamond, dans la collection des grands historiens de Lacroix, Verboeckoven et Ce.

[2] Prescott, *Histoire de la conquête du Pérou*, t. Ier, traduction de M. R. Poret. (Même collection.)

science, au lieu d'être concentrée sur un petit nombre d'élus, se répand de toutes parts comme la clarté du jour, et peut tomber également sur le pauvre et sur le riche ; où le conflit des individus éveille une généreuse émulation qui provoque les talents et impose aux facultés leur développement le plus énergique ; où le sentiment de l'indépendance inspire à l'individu une confiance en lui-même, inconnue aux sujets timides du despotisme ; où enfin le gouvernement est fait pour l'homme, tandis qu'au Pérou l'homme ne semblait fait que pour le gouvernement. Le Nouveau-Monde est le théâtre sur lequel ces deux systèmes politiques, de nature si opposée, ont été mis en pratique. L'empire des Incas a passé et n'a pas laissé de traces. L'autre grande expérience dure encore, expérience qui doit résoudre le problème si longtemps discuté dans l'ancien monde, de l'aptitude de l'homme à se gouverner lui-même. Malheur à l'humanité si elle doit échouer ! »

Sous la plume d'un écrivain spécial comme Bancroft, ou sous la plume d'un brillant chroniqueur comme Prescott, les mêmes préoccupations sont le fond de l'école des historiens américains. L'un fait des institutions démocratiques et libérales des Etats-Unis le thème exclusif de sa glose ; l'autre y revient nécessairement, par détour et comme point de comparaison. Tous deux, en s'engageant par deux routes différentes à la recherche des solutions de problèmes humains, ont allumé leurs flambeaux au même foyer de lumière. Tous deux ont une égale confiance dans la force des institutions de leur patrie. « Notre gouvernement, dit Bancroft, par son organisation, nécessairement identifiée avec les intérêts du peuple et sa durée, dépend exclusivement de l'attachement de la nation. » — « La constitution, ajoute-t-il, n'est pas une lettre morte irrévocablement fixée ; on peut la perfectionner en adoptant tous les changements que le temps et l'opinion exigeront ; il n'y a pas de crainte qu'elle périsse aussi longtemps qu'elle conservera la force de ses institutions. » Les événements actuels eux-mêmes, s'ils doivent attrister l'âme patriotique de Bancroft, ne donnent pas tort à sa confiance, car cette constitution américaine, en laquelle il a une foi si grande, survit à la rupture de l'Union. Le problème « de l'aptitude de l'homme à se gouverner lui-même » se continuera, avec une force de plus, dans les deux républiques du Nord et du Sud, issues de la même origine, puisque le premier soin des Etats dissidents a été de se placer sous l'égide de la même constitution qui les avait abrités jusqu'alors [1].

Pour la gloire littéraire des Etats-Unis, on peut considérer comme

[1] Voir l'Introduction de notre ouvrage *les Trente-Quatre Etoiles de l'Union américaine.*

providentielle la division en ces deux familles de la race de leurs historiens. Nouveaux venus dans le grand mouvement scientifique et intellectuel de ce siècle, ceux-ci ont dû à cette bifurcation d'école, tout en conservant une originalité qui permet de les confondre sous une dénomination commune, de pouvoir conquérir rapidement le rang auquel ils aspiraient. Ils y sont parvenus par deux routes à la fois.

I

La famille des historiens nationaux a montré deux qualités essentielles, comme caractères généraux : un zèle infatigable à déblayer les décombres du passé et un patriotisme un peu exclusif peut-être. Bancroft et avec lui Richard Hildreth, Ticknor Curtis, George Tucker, John Hamilton, Jared Sparks et tant d'autres, ont introduit dans l'histoire de leur pays, soit qu'ils l'aient généralisée, soit qu'ils l'aient localisée, une certaine dose de philosophie et la préoccupation politique poussée, chez Bancroft notamment, jusqu'à la passion du dogme. Certes le vénérable juge John Marshal y mettait plus de modestie quand il écrivait son *Histoire des colonies*, et qu'il initiait (en 1804) le public à la vie de Washington dont il fut le premier biographe ; mais en même temps il ouvrait la voie future à ses successeurs, et leur donnait déjà le ton sinon la mesure et la couleur, car un chaud et noble patriotisme lui avait inspiré ces deux ouvrages, et les mêmes sentiments se retrouvent dans ses savants écrits sur la constitution, publiés après sa mort par les soins du juge Story. Les travaux de John Marshal semblent avoir été la conséquence de sa longue carrière diversement remplie. Né en 1755 à Germantown, en Virginie, il avait porté les armes; officier dans l'armée révolutionnaire, il avait assisté aux principaux combats de la guerre de l'indépendance, à côté et sous les ordres de Washington qu'il vit à l'œuvre, dont il étudia de près le caractère militaire et les grandes vertus civiles. Les impressions personnelles de Marshal passèrent donc dans son œuvre, qui, pour affecter la forme d'un simple récit, échappe difficilement cependant à l'influence des éminentes fonctions à la fois judiciaires et politiques que l'auteur remplissait alors et où il apportait une autorité et un talent qui lui valurent l'honneur exceptionnel de les conserver pendant trente-quatre ans, de 1801 à 1835, année de sa mort. La même influence le poussa à écrire, par comparaison, son *Histoire des colonies;* quant à ses travaux sur la constitution, ils furent un produit naturel de ses hautes

fonctions. John Marshal était juge-chef (*chief-justice*) à la cour suprême des Etats-Unis; fonctions éminentes, ai-je dit, et qui impliquent des attributions telles qu'aucun tribunal, chez aucun peuple, n'en posséda jamais d'équivalentes, car elles embrassent toutes les juridictions : ecclésiastique, civile, criminelle, commerciale, maritime. La cour suprême aux Etats-Unis est supérieure même au pouvoir politique; elle interprète la constitution, et, de son autorité légale, y rappelle le président et le Congrès, en sanctionnant ou en déclarant inconstitutionnelles les lois votées par ce dernier et les décisions du pouvoir exécutif. Ecrire l'histoire de son pays dans des conditions pareilles, à l'issue d'une révolution à laquelle soi-même on a pris une part et dont l'on a mission de fixer les grandes conquêtes, c'est faire acte de politique en même temps que d'annaliste.

Le degré atteint dans cette voie est une question de caractère personnel, de talent, de passion et de tempérament. Si le sentiment de patriotisme et la droiture d'intention n'ont pas fait faute à Marshal, il faut reconnaître que cet honnête homme manquait des qualités essentielles qui sont le signe des historiens de marque. Il n'avait rien de ce qui est nécessaire pour constituer un fondateur d'école, et cependant l'honneur lui revient, ne fût-ce que par le privilége de l'âge et de la date, d'avoir, comme je le disais, donné le ton à une école.

Si honorable que soit son *Histoire de Washington*, encore toute fraîche des émotions de la veille, elle n'a paru ni assez complète, ni conçue d'assez haut pour laisser de l'hésitation à ceux qui entreprirent, après lui, de peindre la grande et noble figure du héros de l'Amérique. Cette tâche fut ambitionnée, et le succès justifia sa prétention, par un homme qui a pris une part importante au mouvement historique de son pays, Jared Sparks, professeur, puis président de la célèbre université d'Haward, dans le Massachusetts, où Bancroft, lui aussi, occupa une chaire de langue ancienne.

Jared Sparks est né dans le Connecticut, en 1794, au sein de cette Nouvelle-Angleterre, la terre privilégiée des grandes études en Amérique, et qui a fourni aux Etats-Unis la plupart de ses meilleurs écrivains, ce qui a fait dire à un critique américain, contrairement à des préjugés fort accrédités, « que les institutions américaines, l'absence de classes oisives, et l'absorption des populations dans le travail industriel, ne sont pas un obstacle au développement de la littérature, des sciences spéculatives et des arts. » En effet, les populations de la Nouvelle-Angleterre, incontestablement les plus industrieuses et les plus actives de l'Amérique du Nord, sont celles qui ont le plus produit en littérature. « Nous avons, ajoute le même critique, dans les Etats méridionaux de cette république, une classe

nombreuse, possédant de grandes fortunes, du loisir et du repos; eh bien, elles n'ont rien fait, comparativement, dans le champ des spéculations intellectuelles. » Ce n'est pas que la culture et la vivacité d'esprit aient failli à ces populations méridionales; mais il en est des productions de l'intelligence comme des fleurs et des fruits de la terre : certains climats, les plus riches, les plus généreux souvent, en sont déshérités; trop d'exhubérance parfois, trop de séve, un trop grand et trop hâtif travail de la nature nuisent à la végétation. On peut croire qu'un phénomène identique se manifeste par rapport aux efforts de l'intelligence. Et puis, il faut tenir compte surtout des origines des populations, de la stabilité de leurs institutions, de leurs mœurs primitives, qui laissent dans l'atmosphère et mettent dans le sol des semences éternelles.

Je ne rappellerai pas comment et par quelle race pieuse, austère, fut peuplée la Nouvelle-Angleterre, et qui fit de l'éducation la première pierre des assises de la société. Avec le nombre des années, l'édifice a grandi; les générations, en succédant aux générations sur le sol de la Nouvelle-Angleterre, ont continué à faire de l'éducation la plus solide garantie de la morale publique; les grands centres d'enseignement y ont pris naissance dès le début, puis s'y sont ensuite concentrés, quelque généreux efforts que l'on ait tentés pour provoquer la décentralisation dans cette atmosphère sans cesse réchauffée par un puissant rayonnement de l'intelligence. La littérature, les sciences, les arts s'y sont développés comme des produits naturels.

Jared Sparks, élevé dans ce milieu, destiné d'abord à la carrière ecclésiastique, ordonné même comme ministre unitaire à Baltimore, consacra sa première jeunesse à de savantes controverses théologiques. Son esprit ardent, amoureux des vastes horizons, se tourna avec passion vers des études plus générales et plus appropriées, sans doute aussi, à ses goûts, à son amour de la gloire, à une sorte de besoin, si j'ose dire, de mettre un peu la main dans toutes les sortes de sujets. Quoique concentrés ou à peu près sur une même époque historique, les travaux considérables de Jared Sparks ont pu néanmoins satisfaire, par leur variété, son penchant à la curiosité et à la diversité. Il s'y est donné la mission spéciale d'amonceler les documents, d'élargir et d'éclairer la voie déjà ouverte par Marshal, non pas seulement en compilateur et en éditeur remarquablement intelligent, mais en écrivain marquant du sceau d'une incontestable autorité ses volumineux ouvrages, devenus une source féconde de renseignements, et qui ont imprimé une direction sûre aux historiens nationaux, nombreux aujourd'hui.

La carrière littéraire de Jared Sparks a été laborieusement remplie. Directeur en 1823 d'une revue célèbre de l'autre côté de l'Atlantique, la *North American Review*, il prépara, dès cette époque, pour la commencer cinq ans plus tard, la publication de cette série d'ouvrages sur les hommes illustres de l'Amérique, qui lui ont valu le titre de Plutarque américain : Washington, Franklin, Gouverneur Morris, lui doivent d'avoir été connus sous leur véritable jour ; c'est par ses soins que leur caractère particulier, leurs opinions, leurs correspondances, ont été révélés au public. C'est à lui que le Congrès confia la publication de la correspondance diplomatique sur la révolution américaine; et enfin il entreprit et mena à bonne fin la célèbre bibliothèque de biographie américaine (*Library of American Biography*). Jared Sparks, comme on voit, a été exclusivement américain dans ses travaux. Sa tâche était aussi délicate qu'elle fut glorieuse pour lui, à ce point de vue surtout que le résultat a été de seconder et de féconder les efforts des sociétés historiques pour la recherche et l'ordonnance des matériaux sur l'histoire nationale. Plusieurs de ces sociétés ont pris en peu de temps un développement considérable; à la tête de toutes, marche à coup sûr celle de New-York, dont la collection d'ouvrages et de documents relatifs à l'histoire des Etats-Unis est des plus remarquables. « On est étonné, dit M. J.-J. Ampère[1], que ce pays nouveau ait déjà tant de matériaux d'histoire. » On est étonné, en effet, de voir combien, sans compter les *Annales* de Holmes, l'*Histoire des hommes du nord* de Wheaton, les publications spéciales des œuvres de Jefferson, de John Adams, de Hamilton, les correspondances de tous les grands patriotes de l'indépendance, les monographies des anciennes provinces, les papiers d'Etat, on possède aux Etats-Unis de sources de renseignements spéciaux ! On peut dire aujourd'hui que la lumière est faite complétement ou bien à peu près sur l'histoire américaine. Jared Sparks, c'est une justice à lui rendre, a singulièrement contribué à cet heureux résultat. Mais pendant que dans la fièvre des recherches, les hommes dévoués à ces utiles accumulations de matériaux imprimés ou manuscrits, y mettaient plus de zèle que de discernement quelquefois, Jared Sparks apportait, lui, dans ses travaux spéciaux, le sens pratique de l'historien, beaucoup de tact, un grand respect pour la vérité, un art infini dans le détail biographique, et une remarquable sûreté de jugement, ayant au service de ses idées un style clair, sobre, quoique sans éclat et sans vivacité; la timidité de ses vues, la sécheresse de ses appréciations, l'absence de chaleur et de ce souffle où s'élargit la pensée, peut-être bien « le diable au corps » de Voltaire, en lui manquant

[1] J.-J. Ampère, *Promenade en Amérique.*

aussi, ne lui ont pas permis de s'élever assez haut pour prétendre à cette prédominance absolue de l'écrivain qui assure l'influence hors de chez soi. Quoi qu'il en soit, Jared Sparks est, à juste titre, très populaire en Amérique. Les services qu'il a rendus à l'histoire de son pays sont immenses; bien certainement on doit à son initiative, à son exemple, à ses savantes leçons, cette pléiade d'historiens nationaux qui se sont livrés, avec un talent inégal sans doute, à des travaux d'une valeur et d'un intérêt incontestables au double point de vue de l'histoire proprement dite et de la politique appliquée à l'histoire.

II

Dans ce groupe d'historiens nationaux contemporains, dont je ne saurais en une seule fois rappeler tous les titres, il en est un qui a vu sa renommée franchir les espaces atlantiques, s'accroître dans ce voyage en popularité, et disputer en Europe, aux plus grandes gloires de la science historique en ce siècle, un rang que personne ne lui a contesté. Cette fortune si méritée de Bancroft est due précisément à ce qu'il a élevé son thème spécial à la hauteur d'une thèse universelle, et y a mis l'empreinte des passions humaines. C'est à cette condition que l'histoire du moindre coin de terre comme la vie de tout homme, quelle que soit sa nationalité, peut intéresser, émouvoir toutes les âmes; à plus forte raison quand il s'agit d'un pays comme les Etats-Unis, théâtre d'un des plus grands problèmes politiques qu'il ait été donné aux sociétés anciennes et modernes de résoudre. Bancroft a donc fait plus que raconter l'histoire des origines de l'Amérique, celle des premières colonisations, le développement graduel du peuple, sa marche si rapide dans la voie du progrès et ses conquêtes morales et matérielles; il a exposé les conditions de ce succès unique dans les annales de l'humanité en le ramenant au triomphe du problème résumé par Prescott. Le sujet déjà vaste a été agrandi par l'écrivain, et l'historien s'est doublé d'un philosophe et d'un moraliste. Jusqu'où ses prétentions ont-elles atteint, c'est ce que nous dirons; voyons comment il est y arrivé progressivement.

Georges Bancroft est né le 3 octobre 1800, à Worcester, dans le Massachusetts. Sa jeunesse a été studieuse et son esprit s'est formé prématurément à l'exemple et sous la direction de son père, théologien éminent, homme d'une austérité proverbiale, qui fut pendant cinquante ans chef d'une église congressionnelle à Worcester. A ces qualités de l'esprit et du caractère, Bancroft le père joignait un pa-

triotisme exalté, et il publia en 1807, quelque temps après John Marshal, une *Vie de Washington*, en qui se résumait, à cette époque, toute la période révolutionnaire. La figure de Washington apparaissait comme l'incarnation de la liberté conquise et des jouissances de l'indépendance. Ecrire sa vie était, et c'est bien encore un peu, l'occasion la plus solennelle d'épancher ses sentiments patriotiques. George Bancroft entra à treize ans à l'université d'Haward; il en sortit à l'âge de dix-sept ans, avec tous ses grades universitaires. Destiné à la carrière ecclésiastique, il passa brillamment sa thèse théologique, et en 1818, grâce à un subside que lui procura M. Everett, dont le nom se trouve toujours mêlé à tout ce qui touche aux lettres en Amérique, le jeune Bancroft partit pour l'Allemagne, afin d'y compléter ses études déjà si fortes. Il reçut le brevet de docteur en philosophie à Gœttingue où il avait travaillé sous le professeur Heeren; il se rendit ensuite à Berlin, puis à Heidelberg, où il se lia intimement avec le célèbre historien Schlosser, dont les leçons décidèrent le goût de Bancroft pour les études historiques. Après avoir visité l'Italie, la France, l'Angleterre, il revint aux Etats-Unis (1822), ayant renoncé à la carrière ecclésiastique pour entrer comme professeur de langue grecque au collége Haward.

L'enseignement était comme une passion chez lui, avec la préoccupation de réformer le système de l'éducation aux Etats-Unis, en y introduisant les méthodes allemandes. Bancroft quitta sa chaire du collége Haward et fonda à Northampton un établissement scolaire appelé le *Round Hill-School*, et dans lequel il s'entoura de professeurs allemands. En même temps, il s'occupait de travaux littéraires et scientifiques. Après avoir publié, à son retour en Amérique, un volume de petits poèmes sur ses voyages, il entreprit la traduction de divers ouvrages allemands, notamment les *Manuels d'Histoire* d'Heeren, son ami de Gœttingue, l'*Histoire des Etats de l'Antiquité*, et le *Système politique de l'Europe et de ses colonies, depuis la découverte du monde jusqu'à l'indépendance du continent américain*, puis divers traités sur l'étude des langues anciennes. Ce n'était encore jusque-là qu'un professeur qui occupait ses loisirs dans l'intérêt de son mandat, en même temps qu'il fortifiait son esprit au contact de savants travaux et préparait sa plume, pour un moment prochain, à des luttes autrement sérieuses. Ses plans de réformes scolaires avaient rencontré des oppositions qui le rebutèrent bientôt; il abandonna son établissement de Northampton, et se retira en 1826 à Springfield. Il se tourna alors du côté de la politique et y montra tout de suite, pour le parti démocrate américain, cette ardeur et ce zèle qu'il transporta dans son principal ouvrage auquel il travaillait déjà, tout en faisant de la polémique courante et en insérant, dans

la *Quaterly Review* de Boston, des articles de principes, de philosophie et de critique littéraire; quelques-uns de ces articles ont été réunis en 1855, sous le titre *d'Essais et de Mélanges*[1]. Bancroft était déjà un écrivain en évidence, lorsqu'il publia en 1834 le première volume de son *Histoire des Etats-Unis* (*Histoire de la Colonisation*), qui fut accueilli avec une extrême faveur en Amérique. Le succès immense de cet ouvrage fut pressenti dès le début; il se consolida au fur et à mesure de la publication des diverses parties, qui devaient se souder ensuite entre elles sous le titre général que l'ouvrage a conservé. On compte aujourd'hui seize ou dix-huit éditions de l'œuvre nationale de Bancroft. Immédiatement après l'apparition du premier volume Bancroft fut appelé par le pouvoir fédéral aux lucratives fonctions de collecteur des douanes à Boston; c'était moins une distinction qu'une récompense honorable, et une large compensation pécuniaire que le gouvernement offrait à un écrivain déjà en renom. Ce fut le premier pas de Bancroft dans la voie des fonctions publiques, qui ne le détournèrent pas de la poursuite de ses grands travaux historiques; il les acheva au milieu des honneurs politiques. Nommé secrétaire d'Etat de la marine sous l'administration du président Polk, en 1844, il rendit d'éminents services à ce département en y introduisant de notables réformes. « Aucun ministre, dit un biographe de Bancroft, n'a exercé une influence plus puissante et plus heureuse sur cette branche des services publics. » C'est à lui que l'on doit, entr'autres, la création d'un observatoire astronomique à Washington et d'une école de marine à Annapolis. Bancroft quitta le cabinet en 1846 pour aller représenter les Etats-Unis en qualité de ministre plénipotentiaire à Londres, et conserva ce poste jusqu'en 1849.

Nous n'appuyons sur ce côté de la carrière de Bancroft que parce qu'il nous fournit, sans sortir de notre sujet, l'occasion de repousser, par un exemple entre mille, un préjugé généralement répandu contre le peuple américain, à qui l'on reproche, fort à la légère, de ne tenir grand compte que des intérêts matériels, de donner peu de place dans ses préoccupations au mouvement des idées, et de professer tout au moins une médiocre estime pour les hommes voués aux travaux de l'intelligence. Rien n'est plus absolument faux que ce reproche banal, répété constamment par des gens fort ignorants des mœurs américaines. Il n'y a pas de pays, au contraire, où la considération et la popularité soient plus facilement accordées qu'aux Etats-Unis, aux écrivains et aux savants, et je ne sache pas de gouvernement qui

[1] La traduction de ce volume doit paraître prochainement dans la collection des éditeurs belges, qui publient en ce moment l'*Histoire des Etats-Unis*.

leur soit plus prodigue que le gouvernement américain de ses faveurs efficaces. Il s'est toujours fait un point d'honneur de les appeler à des emplois lucratifs ou de leur réserver des postes officiels à la hauteur de leur illustration. On rencontre peu d'écrivains ou de savants de mérite en Amérique, à qui le gouvernement n'ait tendu honorablement la main, ou qu'il n'ait appelés à prendre leur part dans la distribution de ses faveurs, lors même que la politique ne les poussait point par goût ou par ambition, comme Bancroft, à profiter du triomphe de leur parti. C'est ainsi que le hasard, beaucoup plus que la pente de leurs études et de leurs spéculations, a fait de quelques-uns d'entre eux des hommes d'Etat ou des *politicians*. Le gouvernement américain a surtout mis un soin particulier à se faire représenter à l'étranger par les illustrations littéraires ou scientifiques du pays. A ne prendre que parmi les contemporains, et parmi les plus célèbres, MM. Bancroft, Everett, Washington Irving, Mottley, Haliburton (*Sam Slick*), Hauthorn, et combien d'autres, ont rempli les fonctions de consul ou de ministre! Ce n'est certainement pas là ce qu'on peut appeler de l'indifférence de la part du peuple américain à l'endroit des professions purement libérales. Ces récompenses généreuses du gouvernement ont protégé la littérature en Amérique contre l'envahissement de ce qu'on appelle le métier, et y ont développé le sentiment des fortes études et des travaux sérieux. En fait de métiers, il y en a aux Etats-Unis mille beaucoup plus productifs que le métier littéraire, et qui conduisent plus vite et plus directement à la fortune, à l'influence, à la considération; les grandes et réelles jouissances de la culture intellectuelle se sont donc concentrées, comme profession exclusive, dans un petit groupe d'individus dont le moindre a en soi l'étoffe d'un esprit distingué, ou sont devenues un passe-temps délicat chez des hommes qui ont demandé la richesse et le bien-être matériel à d'autres veines. Aussi peut-on affirmer qu'à de très rares exceptions près, la littérature et la science spéculative aux Etats-Unis sont tenues dans le plus grand respect et par ceux qui s'y adonnent et par le gouvernement jaloux de les préserver de toute profanation, et par le peuple lui-même.

Ces conditions particulières dans lesquelles se sont développés les travaux de l'intelligence en Amérique, expliquent naturellement la direction sérieuse qu'ils y ont prise, notamment vers les recherches historiques; c'est ce que nous avons déjà eu l'occasion de constater.

III

Aucun écrivain n'a peut-être mieux mérité que Bancroft, au double point de vue de l'illustration personnelle et d'un zèle ardent pour le parti politique qu'il embrassa, de participer aux largesses de son gouvernement et d'être appelé aux postes éminents qu'il a occupés. Certes, dans tous les pays du monde, Bancroft passera pour un historien, pour un philosophe, pour un écrivain de premier ordre; mais aux Etats-Unis il était désigné naturellement à la plus grande popularité, car nul plus que lui n'a répandu la lumière sur le rôle politique et social du peuple américain au milieu des grands problèmes et des révolutions qui agitent et divisent les sociétés modernes. S'il s'est fait exclusivement Américain pour écrire l'histoire de son pays, c'est moins, comme on le lui a reproché, ailleurs qu'en Amérique, bien entendu, par un parti pris excessif de patriotisme, que parce qu'il a trouvé dans le cadre choisi le thème le plus propre à la démonstration qu'il avait entreprise : « La préséance des Etats-Unis dans la pratique et dans la défense du droit d'égalité parmi les hommes. » Nul pays n'offrant plus que les Etats-Unis l'exemple frappant « de la souveraineté du peuple posée en axiome, » il paraît tout naturel aux esprits dégagés de prévention, que Bancroft ait exalté l'Amérique, puisqu'elle seule donnait satisfaction aux aspirations de sa philosophie et aux besoins de son esprit. L'*Histoire des Etats-Unis* n'a été pour Bancroft, on le croirait volontiers, qu'un prétexte pour développer, avec des faits à l'appui, sa thèse de prédilection : la loi irrésistible du progrès. Après en avoir cherché les éléments dans le passé, il constate, avec une foi inébranlable, ses victoires dans l'avenir, où son regard n'hésite pas à se plonger aussi loin qu'il peut être donné à l'humaine raison d'oser y pénétrer. Ce n'est pas seulement de l'audace chez lui, c'est affaire de logique. Systématiquement, il professe que le rôle de l'histoire est incomplet si celle-ci se borne à raconter des événements accomplis, car ces événements ont une influence inévitable sur le présent et sur l'avenir; ainsi le veut la loi du progrès qui régit l'humanité. La mission de l'historien est donc de constater cette influence et d'en expliquer les conséquences. Il semble aux yeux de Bancroft, que cette image vulgarisée de « l'Histoire armée d'un flambeau » n'est exacte qu'à la condition que ce flambeau éclairera les ténèbres de l'avenir.

Cette méthode si vaste, si grandiose même qu'elle soit, est pleine

de piéges et de périls, dont le moindre est celui où Bancroft ne pouvait manquer de tomber : l'obéissance aux passions. En effet, l'homme le mieux et le plus sainement doué est-il assez sûr de son indépendance pour ne point redouter l'influence de sa condition présente? Ne sentira-t-il s'éveiller aucun scrupule dans sa conscience? Ses passions, dominées peut-être par l'autorité des faits du passé, auront-elles un frein suffisant quand il s'agira d'étendre jusqu'aux profondeurs de l'avenir ce mystérieux sondage des décrets du maître du monde? Bancroft n'avait point cette infaillibilité que Dieu a d'ailleurs refusée aux hommes; et, de l'aveu même de ses plus fervents admirateurs, il a glissé sur la pente où l'orgueil du génie l'entraînait. En un mot, il ne portait pas contre les passions le bouclier préservateur; il a été trop ardemment engagé dans les luttes et les ambitions de son parti politique, selon la remarque d'un critique américain, pour être « un calme spectateur du présent. »

Le peuple dont l'illustre historien a écrit l'histoire, compte à peine deux cents ans d'une existence toute remplie de ces épreuves dont les plus grandes nations ne voient le couronnement qu'après de longs siècles d'attente, et au prix des plus douloureux sacrifices. Ce peuple est né dans la liberté; cette liberté, il est venu la fonder dans le désert où il plantait ses tentes; c'est le premier air que les générations nées sur ce sol ont respiré, c'est le premier mot qu'elles ont balbutié, la première foi politique qu'elles ont professée. Toute la vie de ce peuple, si petit à son origine, s'est passée à combattre pour la liberté, à la sauvegarder des atteintes qui l'ont menacée. Il ne faut donc pas s'étonner que la liberté joue le principal sinon l'unique rôle dans l'ouvrage de Bancroft. S'il y a en cela parti pris de sa part, il faut convenir aussi qu'il n'est pas le maître de s'en défendre. Il se heurte partout à la liberté; à l'origine de cette jeune société, comme au point culminant de sa prospérité, Bancroft ne se fait pas seulement par passion l'avocat de la liberté, celle-ci est la base même de son ouvrage; c'est à elle seule qu'il attribue la marche ascendante de la nation américaine.

Aucun historien peut-être n'a eu à traiter un sujet plus intéressant, plus vivant, plus curieux que celui au service duquel Bancroft a mis une rare érudition, un esprit d'analyse remarquable, une inépuisable fécondité d'idées. Réduit au terre à terre d'un récit purement annaliste, le sujet pouvait rentrer dans les conditions vulgaires où l'avaient laissé les prédécesseurs de Bancroft, et où, sous prétexte d'impartialité, ont tenté de le ramener quelques écrivains venus après lui; mais élevé au degré où Bancroft l'a porté, ce sujet prend des proportions grandioses et saisissantes, saisissantes non-seule-

ment par l'ampleur, mais par la fougue des idées. « Ce n'est pas, a dit en parlant de lui M. J.-J. Ampère, l'allure paisible, le langage soigné et un peu étudié d'Irving et de Prescott; c'est une ardeur, une véhémence de récit qui remue le lecteur et l'entraîne. » C'est bien la qualité dominante de Bancroft, en y ajoutant un peu d'emphase et une continuelle visée à l'éloquence, lors même qu'il n'en faudrait pas. C'est l'écueil commun à tous les écrivains qui se mêlent de prouver par la démonstration, quand le fait ne leur suffit pas. A part ces taches, le style de Bancroft est mâle comme sa pensée, substantiel comme son érudition, et approprié aux sujets divers qu'il aborde; on est surpris quelquefois de lui trouver une grande souplesse à côté même de la déclamation, c'est à croire qu'il apporte dans ces adoucissements soudains, comme dans ces roideurs affectées, la coquetterie élégante des écrivains qui se plaisent aux difficultés de la forme en manière de parade. Mais, en revanche, on rencontre des chapitres, des volumes entiers même, écrits tout d'une bonne veine, irréprochables, avec le ton juste, la couleur exacte, le degré d'entrain, de verve, d'éloquence, et aussi de simplicité qui convient. Ce n'est pas un mince mérite dans une œuvre aussi variée, remplie de thèmes ardus, où les questions les plus étrangères les unes aux autres s'entrecroisent et déroutent tout à coup le lecteur.

IV

Il y a eu aux Etats-Unis mêmes une tentative de réaction contre ce que l'on a appelé l'*américanisme* exclusif de Bancroft. J'ai expliqué précédemment comment l'auteur de l'*Histoire des Etats-Unis* était arrivé à concentrer toutes ses facultés sur son sujet, et comment il en avait tiré une démonstration absolue. Le reproche adressé à Bancroft est donc maladroit au point de vue national et injuste par rapport à l'idée générale qui domine son ouvrage. Il est bon de faire remarquer que c'est moins le peuple américain, qui s'est élevé contre les prétentions de Bancroft, qu'un groupe politique; les écrivains qui se sont mêlés de cette querelle avaient bien un peu intérêt à réagir contre la grande fortune littéraire de l'illustre chef de l'école des historiens nationaux. Il s'agissait de démontrer qu'on pouvait écrire l'histoire des Etats-Unis sans suivre les traces de Bancroft, à la façon dont l'a écrite, avec talent d'ailleurs, M. Richard Hildreth, en détruisant les principes de l'unité américaine, en soulevant des germes de désaccord entre les races de ce vaste territoire. M. Hildreth, qui avait mis d'abord au service de ces querelles domestiques une

vaillante plume de romancier moraliste, a transporté dans l'histoire l'animation facile, l'humeur batailleuse du polémiste. Le côté philosophique de l'histoire a perdu sous sa plume ardente et convaincue ce grand souffle qu'on trouve dans Bancroft; celui-ci avait visé à embrasser dans le vaste cercle de son esprit l'humanité tout entière, M. Hildreth a rétréci ce cercle en y faisant entrer des passions locales. Plus exact dans son appréciation, Bancroft a pris les Etats-Unis pour point de comparaison du plus grand problème politique et social des temps modernes; Hildreth, lui, a ramené la question a un fait accompli, et il a cru relever son sujet en classant du premier coup les Etats-Unis au rang de puissance faite, et en ne s'occupant plus que des événements et accidents qui leur sont particuliers. M. Hildreth a été sincère d'ailleurs en s'imaginant être plus exclusivement national que Bancroft.

Pendant que l'un confirme purement et simplement les faits, l'autre ne les consigne jamais que pour en déduire les conséquences inhérentes à son système. Il n'importe pas peu à Bancroft de voir la Virginie se colonisant et se développant sous l'influence des lois libérales; il suit et fait suivre avec passion les efforts des colons pour conquérir peu à peu la souveraineté du peuple, la liberté du commerce, l'indépendance religieuse, la sécurité contre l'établissement des impôts par la métropole, l'universalité du suffrage, tous droits qui seront revendiqués les armes à la main au jour du soulèvement pour l'indépendance définitive. Ce n'est pas sans un certain orgueil que Bancroft constate que « la Virginie est le premier Etat dans le monde composé de bourgs séparés et dispersés sur un immense territoire, où le gouvernement ait été organisé d'après le principe du suffrage universel. » Dans l'histoire de la liberté et des conquêtes sociales, c'est là au moins un phénomène intéressant à noter, aussi bien que la résistance des populations à se laisser enlever ce droit souverain qu'on tenta de leur reprendre quelques années plus tard, en 1655, « en le restreignant aux chefs de famille. » De ces faits qui ne sont pas indifférents à l'humanité, Bancroft tire naturellement des enseignements généraux et d'un ordre supérieur; ils perdent, au contraire, de leur autorité si on les réduit aux simples proportions de conquêtes purement locales.

Plus les scènes où se jouent ces drames politiques sont étroites, à l'origine des colonisations, plus ces drames ont des proportions grandioses, et la leçon en est d'autant plus salutaire. Bancroft n'est donc pas si exclusivement *Américain* qu'on se l'imagine, quand il établit, à propos de la fondation du Maryland, que c'est là seulement où le sentiment de la liberté et de l'indépendance a animé les colons que la prospérité a récompensé leurs courageux efforts. Sous la

plume entraînante et colorée de Bancroft la transformation de ces colonies faibles et en apparence impuissantes, en sociétés politiques fortement constituées, a un intérêt saisissant; le lecteur suit sans effort le vol de l'historien qui l'entraîne dans des régions plus vastes encore que ce coin de terre peuplé de quelques centaines d'habitants, et où se posent et se résolvent, non sans donner le spectacle des agitations et des luttes qui leur sont inhérentes, les plus grands problèmes sociaux. Ces petits peuples ne sont déjà plus des familles, où tout s'ordonne et se règle selon le vœu du chef; on dirait des nations se comptant par millions d'âmes, possédant l'orgueil, la virilité qui justifient leurs prétentions. Ils ont leurs despotes, c'est-à-dire les propriétaires concessionnaires ou leurs mandataires contre qui se défendre et revendiquer des droits et des garanties; ces maîtres eux-mêmes, armés de pouvoirs que jalouse la Couronne d'Angleterre, doivent résister à celle-ci. La lutte, du côté du peuple, s'étend donc à deux degrés, comme un double pouvoir le menace sans cesse. Laissez dans le domaine d'une simple question locale ces tiraillements intérieurs, ces résistances, ces victoires des uns, ces défaites des autres, vous amoindrissez nécessairement cette curieuse épopée de l'aspiration incessante des peuples vers l'extension de leurs droits. Bancroft n'est donc ni exclusivement *Américain*, ni exagéré quand il s'étudie à établir clairement que c'est un besoin pour les peuples d'obtenir des garanties des pouvoirs et de placer ces garanties sous la protection des lois. Il ne sort pas non plus de son rôle d'expérimentateur politique quand il constate l'ardeur des habitants du Maryland « à conserver leurs libertés, » et leurs prétentions à vouloir partager avec le « propriétaire, » le droit de faire les lois, « nouvelle preuve, ajoute Bancroft, que partout l'esprit de liberté populaire manifestait sa puissance en Amérique. » Il faut conclure de là, avec Bancroft, que l'air de la liberté circulait comme un courant précieux dans les déserts de ce vaste continent; l'historien est donc parfaitement autorisé à prendre, comme il l'a fait, les résultats politiques acquis en Amérique comme le thème d'une démonstration sociale. « Rien n'est plus remarquable, dit-il avec raison, dans l'histoire primitive des Etats-Unis, que l'attachement général des colonies pour leurs franchises; les assemblées populaires eurent partout, dès leur apparition sur la scène du monde, la conscience de leur importante mission, et firent preuve immédiatement de leur aptitude à se donner des lois efficaces. »

Je ne voudrais pas rabaisser le talent de M. Richard Hildreth et des historiens de son parti, ni contester le mérite de leurs intentions; mais il me semble évident que l'avantage de Bancroft sur eux est dans la manière plus générale et plus large dont il a présenté

l'enseignement qui ressort de l'histoire du continent américain. Bancroft, sous beaucoup de rapports, avait trouvé l'histoire des colonisations et celle de la période révolutionnaire au point où ses compétiteurs contemporains l'ont voulu ramener : c'étaient de simples annales monographiques, abondantes en renseignements, où perçait, il est vrai, une glorification très franche des efforts du peuple primitif, mais limitée aux faits accomplis. L'illustre historien a élargi le cercle de cette école ; pourquoi réagir contre lui dans un sens plus étroit? Chaque génération d'écrivains, en se succédant en Amérique, a eu sa tâche à remplir ; je parle de ceux de la famille des historiens nationaux. Après la couche des chroniqueurs de la colonisation sont venus les narrateurs de l'épopée révolutionnaire ; c'étaient deux classes distinctes d'historiens, dont quelques-uns ont été contemporains, tandis que d'autres s'imposaient la double tâche de scinder les deux époques dans leurs ouvrages ; c'est à peine si les utiles et consciencieux travaux de Jared Sparks ont indiqué les liens qui unissaient le passé et le présent du peuple américain. Bancroft a confondu dans sa personnalité tous ces éléments épars ; il a ramené dans sa main les fils du passé et du présent, et en a fait cette unique épopée dont la liberté est l'âme.

XAVIER EYMA.

LES

NOUVELLES RÉFORMES FINANCIÈRES

I

Certaine presse étrangère se plaît à attribuer à l'empereur Napoléon III un penchant très prononcé pour les surprises. Ce penchant ne constituerait pas seulement un trait saillant dans le caractère du souverain de la France; une grande part du succès qui a signalé ses actes tiendrait à l'art profond avec lequel il sait mûrir discrètement ses projets, pour les mettre en œuvre avant que leur existence ait même été soupçonnée. Il appartiendra au futur historien du second Empire de démêler ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette manière de voir. Le fait est que presque tous les actes marquants du règne actuel ont autant frappé par l'inattendu que par leur portée. Pour citer seulement un ou deux exemples récents, les plus sagaces parmi les membres du corps diplomatique se doutaient-ils, le 31 décembre 1858, des paroles qu'ils devaient le lendemain entendre adresser à M. le baron Hübner? Les plus optimistes amis de la paix osaient-ils prévoir, après la meurtrière bataille de Solferino, le fait qui, à quinze jours de distance, devait se produire à Villafranca? Et pourtant, ces deux actes si prompts et d'apparence si modeste, — un compliment de nouvel-an, le premier; une signature improvisée, le second, — compteront parmi les événements les plus féconds de l'histoire contemporaine.

Depuis deux ans, c'est sur le terrain de la politique intérieure que ces grandes surprises se sont portées. L'année 1860 venait à peine de s'ouvrir, quand l'Empereur, par la mémorable lettre du 5 janvier, inaugurait l'ère de la liberté commerciale dans cette France, que l'opinion s'était habituée à regarder, et non à tort, comme la patrie par excellence du régime protecteur. L'année 1860 ne touchait pas

encore à son terme, quand l'Empereur, par le décret du 24 novembre, investit le Corps législatif, qui ne s'y attendait guère, d'un certain droit d'ingérence, au moyen de la discussion de l'Adresse, dans la politique générale, et lui offrit le partage d'un pouvoir qu'on l'avait dit si jaloux de garder intégralement. Un an ne s'est pas écoulé, et déjà l'Empereur fait une nouvelle brèche dans ses prérogatives et abandonne de nouveaux droits aux représentants du pays. Toute l'Europe est en ce moment sous le coup de la profonde impression qu'ont produite les documents insérés dans le *Moniteur* du 14 novembre, et elle est convaincue comme la France que la série des grandes surprises n'est pas encore close.

Involontairement on se demande : y a-t-il une connexion intime entre ces réformes qui se succèdent coup sur coup? Elle est manifeste entre les mesures du 24 novembre 1860 et celles qu'annoncent les lettres impériales du 12 novembre 1861. On saisit moins aisément le lien qui les rattache, les unes et les autres, aux grandes mesures qui sortirent du programme impérial du 5 janvier 1860. Ce lien existe pourtant. Le programme de liberté commerciale, si hautement proclamé et si vigoureusement exécuté, a révélé pour la première fois, d'une façon bien marquée, le mouvement en avant qui s'opère dans la politique impériale, et dont les actes du 24 novembre 1860 et du 12 novembre 1861 attestent la progression continue. Ce mouvement, autant qu'il est permis déjà d'en saisir et d'en fixer le caractère, tendrait à conduire le second Empire vers le gouvernement de tous par tous et pour tous, au développement des intérêts généraux par le concours des forces générales, à un régime moins tutélaire et plus véritablement démocratique.

On peut aujourd'hui le dire, après d'augustes aveux si francs et d'actes plus expressifs encore : la confiance dans la généralité des citoyens n'était pas, durant les premières années, le trait prédominant de la politique impériale. Et parce qu'elle se méfiait de l'ensemble, — à tort ou à raison, ce n'est pas le lieu de l'examiner, — elle cherchait à s'appuyer fortement sur certaines fractions de la nation, estimées les plus disposées ou les plus aptes à soutenir le nouvel ordre des choses; c'étaient notamment l'armée, le clergé et la haute finance. On n'a pas oublié l'estime toute particulière en laquelle le second empire tenait ces trois piliers-maîtres du trône restauré, à quel point ils jouissaient de ses faveurs et de ses encouragements. Certes, l'armée paya de retour et largement; sur les hauteurs de Balaclava comme devant la tour de Solferino; au pied du Liban comme devant les portes de Péking; en Cochinchine comme aux sommets du Jurjura, elle se montra la digne émule de la « grande armée; » elle rétablit, aussi imposant que jamais, le prestige de nos

armes; elle satisfit amplement la soif de gloire militaire qui, avec d'autres traditions du premier empire, s'était réveillée dans certaines couches de la société. Bientôt on arriva cependant à reconnaître que l'éclat des armes n'avait plus et ne pouvait plus avoir cette fascination qu'il exerçait au commencement du siècle; que la situation générale de l'Europe et les tendances de l'époque commandaient de n'en user que modérément; en un mot, que l'armée était un merveilleux instrument de puissance, mais un médiocre moyen de gouvernement. Plus vite encore, l'empire parvint à s'apercevoir combien étaient décevantes les espérances qu'il avait fondées sur la finance. Séduits par les promesses, rajeunies et accomodées à notre époque, d'une chimère qui, au temps du régent, avait déjà fait banqueroute en France, quelques-uns des conseillers du second empire avaient cru et fait croire à la possibilité d'un merveilleux développement de la fortune nationale, autrement que par l'ardeur et la persévérance au travail; on y poussait donc par tous les moyens : d'en haut, on imprimait « l'élan » à la spéculation, et on ne lui refusait pas le stimulant de l'exemple. La crise de 1857, — heureusement mitigée par la prévoyance gouvernementale qui, dès le commencement de 1856, avait aperçu le danger et s'était appliquée à refréner la fougueuse ardeur de la spéculation, — venait bientôt démontrer aux moins clairvoyants qu'au fond le travail seul est productif de bien-être; que le développement matériel d'un pays ne peut pas être *forcé*, pas plus que son développement intellectuel; que le subit enrichissement de quelques-uns n'accroît point la richesse nationale; qu'un régime économique, basé sur la fallacieuse « prospérité » d'une telle provenance, menaçait de s'écrouler, si l'on ne s'empressait de l'étayer d'appuis plus sérieux. Quant au clergé, enfin, le gouvernement impérial n'avait pas tardé à se convaincre que c'était un auxiliaire difficile, et dont le dévouement n'était pas toujours aussi absolu que ses exigences. Déjà avant 1859, des incompatibilités de vues, de tendances et de prétentions, avaient plus d'une fois troublé la bonne entente entre l'Eglise et l'Etat, entente que le second empire avait recherchée avec un si grand empressement et à laquelle il avait fait des sacrifices très réels; la guerre d'Italie et l'attitude prise ensuite par le gouvernement dans la question romaine, amenèrent des divergences profondes, presque des luttes ouvertes entre lui et son ancien allié.

La méprise était donc manifeste; elle était fondamentale, et maint autre gouvernement l'aurait pu payer de son existence. L'empire eut l'œil assez vigilant pour s'apercevoir promptement de l'erreur commise; il eut la volonté intelligente et ferme de la réparer à temps. L'Empereur, en proclamant, le 5 janvier 1860, qu'il faut surtout s'occuper des arts et des intérêts de la paix, qu'il faut rendre

sa vigueur féconde à l'industrie, « en l'affranchissant de toutes les entraves intérieures qui la placent dans des conditions d'infériorité, » qu'a-t-il fait, au fond, si ce n'est préparer la réalisation de la promesse de Bordeaux : « l'empire c'est la paix ! » et l'accomplissement de cette autre promesse réitérée que l'empire sera démocratique, c'est-à-dire qu'il développera le bien-être des classes les plus nombreuses, en favorisant le travail honnête, sérieux, qui est l'unique source vive et intarissable de ce bien-être? En conviant le Corps législatif, dix ou onze mois après, « à une participation plus directe à la politique générale de notre gouvernement; » en restituant aujourd'hui à ce même corps de l'État le droit exclusif de voter les crédits extraordinaires et supplémentaires : qu'a fait l'auteur de ces résolutions, si ce n'est proclamer que les intérêts généraux seuls, définis et surveillés par leurs représentants légitimes, doivent désormais imprimer la direction à la politique intérieure et extérieure du pays, et être seuls l'objet des sacrifices qu'il s'imposerait en sang et en argent? La liberté moins restreinte, que depuis un an on a tenté de laisser à la presse, quelques autres mesures encore réalisées ou essayées depuis 1860, émanent de cette même pensée réparatrice qui voudrait se préserver contre ses propres « entraînements » par un contrôle sérieux, qui voudrait trouver des appuis solides dans la satisfaction des exigences légitimes du pays, qu'elles appartiennent à l'ordre matériel ou moral, au domaine politique ou social.

Nous n'entendons point dire qu'il y a là un plan bien arrêté, un système prémédité : les hésitations, les restrictions, qui souvent retardent ou même paralysent l'effet des mesures auxquelles nous assistons, sembleraient nous démentir. Mais quand des grands actes s'accomplissent dans la vie d'un peuple, alors même que l'initiative de l'exécution appartient à des intelligences réellement supérieures, la logique n'est pas toujours dans les volontés qui agissent, mais dans la force des choses qui les fait agir. La suprême sagesse en politique consiste précisément à suivre avec attention les indications parfois mystérieuses, que cette aiguille, — la force des choses, — trace au cadran du temps, à les déchiffrer avec soin, à les traduire dans la pratique. Aussi avons-nous garde de répéter la singulière assertion que certains journaux ne se lassent de rééditer tous les matins et tous les soirs ; à les en croire, les réformes tentées depuis deux ans seraient dues à l'initiative toute spontanée de la volonté impériale. Comme tout éloge banal, celui-ci frise l'injure. La constitution d'un grand pays n'est point un canevas sur lequel une main de Pénélope brode telle fleur aujourd'hui, telle autre demain ; un gouvernement trahirait plus qu'un manque d'intelligence s'il s'avisait, sans motif, de modifier du jour au lendemain, coup sur coup, les bases fonda-

mentales de l'organisme politique. L'Empire, ce nous semble, n'a donné à personne le droit de le juger capable d'étourderies pareilles, qui seraient plus que des fautes : elles toucheraient au suicide.

Plus encore que dans aucune autre occasion, cette force des choses à laquelle l'Empereur se fait honneur d'obéir, est manifeste dans les réformes du 12 novembre dernier. Ce n'est assurément pas pour capter les bonnes grâces du Corps législatif, — à la grande majorité duquel le gouvernement et l'opinion n'ont jamais eu à reprocher un excès d'opposition, — que l'Empereur, dans la lettre adressée à M. le ministre d'Etat, annonce sa « détermination de renoncer au pouvoir d'ouvrir, dans l'intervalle des sessions, des crédits supplémentaires ou extraordinaires; » toute équivoque devient impossible en face de l'entière franchise avec laquelle une autre lettre impériale, adressée à M. Fould, confesse que c'est le « danger » révélé « avec tant de lucidité, » par cet homme d'Etat qui détermine l'Empereur à faire de nouvelles concessions et à « adopter complétement » les vues exposées dans le Mémoire du nouveau ministre des finances : ce Mémoire, qui a eu les honneurs de la reproduction dans la partie officielle du *Moniteur*, constate à la face du pays l'existence d'une « crise » qu'il faut « conjurer » avec « promptitude et décision. » Quand le ministre librement choisi par Napoléon III, prononce un tel arrêt sur le régime financier suivi pendant dix ans par les ministres librement choisis, eux aussi, par l'Empereur, il aurait bien le droit d'être cru sur parole ; ses allégations sont d'ailleurs justifiées par des faits patents, incontestables.

II

« C'est surtout en finances qu'il faut se garder de voir en beau, d'envisager les choses comme on voudrait qu'elles fussent; il convient, au contraire, de les apprécier sévèrement et sans illusion..... si on ne veut pas que le moindre événement vous prenne au dépourvu : » ainsi s'exprimait à la Chambre des députés, dans la séance du 6 mars 1847, l'honorable représentant de Tarbes; ainsi il parle et agit aujourd'hui à sa rentrée au ministère des finances. Les événements de ces dix dernières années n'ont pu, en effet, qu'affermir M. Fould dans ces sages convictions. C'est en s'obstinant à toujours « voir en beau, » que la France est arrivée à cette « crise » si grave que l'ex-représentant de Tarbes est appelé à conjurer.

Au lieu d'apprécier les choses « sévèrement et sans illusion, » de comparer soigneusement les ressources effectives du pays et les charges budgétaires qu'on lui imposait, de proportionner à ses facultés contributives les sacrifices qu'on lui demandait, on aimait à

s'extasier sur l'*inépuisabilité* des ressources nationales. Le mot restera, parce qu'il peint et explique. A quoi bon calculer, peser, chicaner, quand on puise à une source intarissable! Tout au plus la curiosité des statisticiens oisifs et de quelques hommes de métier peut-elle trouver intérêt à connaître d'une façon exacte le débit de la source merveilleuse!..... C'était se tromper et s'étourdir de gaieté de cœur. Oui, la France est un pays riche, qui peut amplement et aisément satisfaire à tous les besoins réels des services publics; oui, ses moyens suivent une marche ascendante, et d'elles-mêmes les recettes publiques doivent s'accroître d'année en année par les progrès de la population, de l'activité économique, de l'aisance générale. Mais cette richesse nationale a ses limites; mais cet accroissement veut ne pas être surforcé et ne peut pas être surforcé d'une façon durable. En le tentant néanmoins par l'augmentation trop forte et trop rapide des dépenses publiques, en absorbant ainsi d'une manière peu ou point productive cette partie des épargnes annuelles de la nation qui devrait entretenir et féconder son activité économique, on peut insensiblement arriver à en tarir les sources, à amoindrir les forces créatrices et les facultés contributives de la nation la plus riche..... Le Mémoire de M. Fould et les lettres de l'Empereur donneraient à penser que ces règles élémentaires d'une bonne gestion des finances publiques n'ont pas toujours été rigoureusement observées durant la dernière période décennale.

C'est naturellement sur les dépenses de l'Etat, représentatives des charges imposées aux populations, que porte, avant tout, la curiosité investigatrice du public, éveillée par les actes du 14 novembre. Quelle a été, se demande-t-il, l'étendue et l'accroissement des dépenses nationales? Le tableau qui suit y répondra; il permet en même temps de comparer les faits de ces dix dernières années avec les résultats de la période décennale précédente.

DÉPENSES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES.
(*Millions de francs.*)

Années.	Sommes.	Années.	Sommes.	Années.	Sommes.	Années.	Sommes.
1841.....	1,425	1846.	1,567	1851.	1,461	1856.	2,196
1842.....	1,441	1847.	1,630	1852.	1,513	1857.	1,893
1843.....	1,445	1848.	1,771	1853.	1,548	1858.	1,859
1844.....	1,428	1849.	1,646	1854.	1,988	1859.	2,208
1845.....	1,489	1850.	1,473	1855.	2,399	1860.	2,148[1]
Totaux...	7,228		8,087		8,909		10,304
Moyennes.	1,446		1,617		1,782		2,061

[1] Le compte de 1860 n'étant pas encore définitivement réglé, ce chiffre peut encore subir un léger changement.

L'accroissement est manifeste et considérable. De la première période quinquennale (1841-45) à la quatrième (1856-60), la moyenne des dépenses annuelles augmente de près de moitié. L'accroissement est encore de plus de 25 p. 0/0, si à la période de 1856-60 on compare celle de 1846-50, où la disette (1847) pourtant, et la révolution (1848-49), avaient exceptionnellement surélevé les charges du Trésor public. Entre les deux moyennes décennales (1841-50 et 1851-60) il y a une différence de 390 millions par année moyenne à la charge de la seconde période. S'en tient-on à cette dernière seule, on constate de sa première moitié (1851-55) à la seconde (1856-60) une augmentation de dépenses de 279 millions par année moyenne, quoique la première quinquennale ait déjà eu à supporter, elle aussi, une année de guerre (1855). Nous n'avons pas à apprécier ici les résultats obtenus en retour de ces sacrifices; nous y reviendrons. Il s'agit de nous rendre d'abord un compte exact du fait même de l'accroissement des dépenses, et de savoir ensuite à quel point il pouvait être légitimé et facilité par l'accroissement des ressources naturelles de l'Etat. Voici quelle en a été la progression :

RECETTES ORDINAIRES.

(*Millions de francs.*)

Années.	Sommes.	Années.	Sommes.	Années.	Sommes.	Années.	Sommes.
1841.....	1,198	1846.	1,352	1851.	1,273	1856.	1,638
1842.....	1,236	1847.	1,343	1852.	1,336	1857.	1,683
1843.....	1,270	1848.	1,207	1853.	1,391	1858.	1,748
1844.....	1,298	1849.	1,257	1854.	1,418	1859.	1,728
1845.....	1,330	1850.	1,296	1855.	1,536	1860.	1,741 [1]
Totaux ...	6,352		6,455		6,954		8,538
Moyennes.	1,270		1,291		1,391		1,708

De la première période quinquennale à la quatrième, l'accroissement des recettes moyennes annuelles est du tiers; pour les dépenses, il atteignait, nous venons de le voir, la moitié presque du chiffre des années 1841-45. Entre les deux moyennes décennales, la différence en faveur de 1851-60 (recettes) n'est que de 268 millions; la différence à sa charge (dépenses) s'élevait à 390 millions. Enfin, dans la période de 1841-50 le total des dépenses ne dépassait les recettes ordinaires que de la somme de 2 milliards 508 millions, tandis que la différence à couvrir au moyen de ressources extraordi-

[1] Même remarque que ci-dessus pour le chiffre des dépenses en 1860.

naires, autrement dit le déficit, s'élève à 3 milliards 721 millions dans l'époque comprise entre les années 1851 et 1860.

Il ressort de tous ces éléments de comparaison que les dépenses de l'Etat ont progressé d'un pas bien plus rapide que ses revenus, et que la ressource des crédits extraordinaires a dû être exploitée plus largement que dans les époques antérieures. Il y a une seule circonstance atténuante à signaler dans nos tableaux : de 1851-55 à 1856-60, la moyenne annuelle des recettes ordinaires s'est accrue d'une somme (317 millions) supérieure à celle qui représente l'accroissement des dépenses (279 millions). La différence est relativement insignifiante, surtout quand elle laisse encore subsister un écart de 353 millions entre le montant des recettes ordinaires et le total des dépenses annuelles; elle a néanmoins été largement exploitée par l'optimisme. « Puisque les recettes augmentent fortement, disait-on, les dépenses peuvent bien s'accroître indéfiniment; aux hommes spéciaux qui auraient trouvé cette argumentation un peu hasardée, on cherchait à démontrer que l'augmentation des recettes est le signe manifeste d'un développement continu et considérable de la prospérité nationale, et qu'un pays qui se trouve dans cette heureuse condition n'a pas trop à s'inquiéter de l'accroissement de ses dépenses : il peut, au besoin, hardiment escompter l'avenir..... Mais est-il vrai, d'une façon générale, que la progression de nos recettes ordinaires soit l'effet et le témoignage infaillible des progrès réalisés dans l'activité économique, dans la richesse générale, dans l'aisance des classes moyennes et populaires? La réponse serait moins affirmative si ceux qui la font prenaient la peine d'analyser ces recettes dont ils exaltent tant la marche ascendante.

Personne n'ignore que les impôts directs sont d'un rendement à peu près stationnaire. C'est dans les revenus indirects, impôts volontaires prélevés sur la production et la consommation avec lesquelles ils croissent et décroissent, que se manifeste la progression continue : entre 1850 et 1859, par exemple, le rendement des impôts et revenus indirects s'est élevé de 778 millions à 1,101 millions, tandis que les rendements réunis de toutes les autres recettes ordinaires n'ont monté que de 548 millions à 627 millions. Décomposons cet accroissement décennal de 353 millions sur les revenus indirects, et nous trouvons qu'il en revient plus de 74 millions au droit sur les boissons[1], et près de 57 millions à la vente des tabacs[2]. Ni l'homme politique ni l'économiste financier ne peuvent, ce nous semble, se réjouir de l'immense progression que fait le débit de ces deux arti-

[1] Le rendement, de 100,795,198 fr. en 1850, s'est élevé à 174,904,603 fr. en 1859.
[2] Le rendement a monté de 122,068,401 fr., en 1850, à 178,754,024 fr., en 1859.

ns que le Trésor doit aux possesseurs des livrets
ne se prêtent pas à la conversion, à moins de
rue l'extrême gravité de la situation en
les 200 millions environ avec lesquels
ux et les cautionnements des em-
mposition de la dette flottante,
ement conversibles en rente.
orter tout au plus sur un
terait donc le capital
nviron, et la rente
croissement sur

nancière qui aboutit à de tels
r. Tout a été dit depuis longtemps
r les dangers des déficits budgétaires,
ermanence; or, la disproportion constante
uée entre les recettes ordinaires du Trésor et
s publiques signifie évidemment que tous les
1852 ont été en déficit, quoique les budgets préven-
oujours présentés en équilibre ou à peu près, quoique
s budgétaires définitifs aient rarement laissé un découvert,
e les uns et les autres aient souvent offert le mirage d'un excé-
t de recettes [1]. Dans le budget de l'Etat, aussi bien que dans le budget de l'individu, de la famille, il y a déficit, quand les dépenses ne sont pas couvertes par des rentrées permanentes, assurées. On peut admettre que des causes imprévues et majeures, — la maladie, par exemple, dans la famille, la guerre pour l'Etat, — dérangent parfois l'équilibre; mais la perturbation ne devrait jamais survivre longtemps à la cause qui lui a donné naissance; dans une économie bien organisée, on s'appliquera même à réparer ensuite, aussi promptement que possible, par la réduction des dépenses ou l'accroissement des ressources la rupture momentanée de l'équilibre. Quand, par contre, la disproportion entre les dépenses et les revenus cesse d'être accidentelle, quand elle nécessite le recours continu aux

[1] Nous ne croyons pas devoir insister sur la distinction essentielle à faire entre *découvert* et *déficit*, après les observations très judicieuses dont cette importante question a été l'objet dans un récent travail de M. Lequien. (Voir la *Revue Contemporaine*, livraison du 15 mai 1861.)

Au 1er janvier des années	Nombre d'inscriptions.	Capital dû.	Rente annuelle.
1855.....	835,157	6,082,877,853	236,442,772
1856.....	1,020,338	7,558,040,822	284,668,525
1857.....	1,028,284	8,031,992,466	299,099,242
1858.....	1,008,682	8,422,096,778	310,880,953
1859.....	937,711	8,593,288,155	315,993.646
1860.....	1,073,801	9,334,012,005	346,168,645
1861.....	988,465	9,718,276,913	349,887,166

Du tableau qui précède, et dont tous les chiffres sont empruntés aux documents officiels, il ressort que, malgré l'économie annuelle de 18 millions obtenue en 1852 par la conversion de la rente 5 p. 0/0 en 4 1/2 p. 0/0 et nonobstant la courte reprise, au commencement de 1859, de l'amortissement, le capital de la dette consolidée s'est accru en neuf ans de la somme de 4,202,082,310 fr., et la charge de rente annuelle, de la somme de 110,582,639 fr.; du 1er août 1830 au 31 décembre 1851, la rente n'avait augmenté que de 40,394,798 fr. Toutefois, cette augmentation de 110.6 millions de francs sur les charges obligatoires de la nation, ne résume pas tout l'effet permanent et ineffaçable de la gestion financière pendant cette période : il y a encore la dette flottante à régler. Le Mémoire de M. Fould la porte à un milliard. Ce chiffre n'a rien d'exagéré, quand on sait que la dette flottante s'élevait le 1er janvier dernier à 811 millions, et que l'exercice 1861 y ajoutera, ainsi l'assure M. Fould, un découvert de 200 millions, « sans compter les crédits qu'il faudra ouvrir par suite du renchérissement des subsistances. » La consolidation de la dette flottante, au taux où en est aujourd'hui la rente, accroîtrait le capital nominal de la dette publique de 1,300 millions au moins et la rente de plus de 40 millions. On dit M. Fould très chaleureux partisan de la conversion; tous les financiers s'accordent, au reste, pour reconnaître les graves inconvénients d'une dette flottante trop considérable, les dangers que des exigibilités de cette étendue peuvent amener, dans un moment de crise, pour le crédit public : les souvenirs de 1848 et particulièrement de la quasi-banqueroute que le Trésor dut faire aux déposants des caisses d'épargne sont encore dans la mémoire de tous. Il faut cependant tenir compte de deux circonstances. La première, c'est que les deux cinquièmes seulement de la dette flottante incombent au régime actuel : au 1er janvier 1852, la dette flottante dépassait 600 millions; l'accroissement depuis lors serait donc de 400 millions environ. En second lieu, la conversion ne pourrait jamais embrasser la totalité de la dette flottante.

Ainsi, les 300 millions que le Trésor doit aux possesseurs des livrets des caisses d'épargne, ne se prêtent pas à la conversion, à moins de répéter l'acte arbitraire que l'extrême gravité de la situation en 1848 pouvait seule excuser; les 200 millions environ avec lesquels les avances des receveurs généraux et les cautionnements des employés comptables entrent dans la composition de la dette flottante, ne sont pas non plus de leur nature facilement conversibles en rente. La conversion pourrait, ce nous semble, porter tout au plus sur un capital effectif de 500 millions : elle augmenterait donc le capital nominal de la dette consolidée de 650 millions environ, et la rente annuelle, d'une charge de 20 millions de francs. L'accroissement sur 1852, serait alors de 130 millions de rente annuelle.

III

Les inconvénients d'une gestion financière qui aboutit à de tels résultats ne sont plus à démontrer. Tout a été dit depuis longtemps par la science et la pratique sur les dangers des déficits budgétaires, et surtout des déficits en permanence; or, la disproportion constante que nous avons remarquée entre les recettes ordinaires du Trésor et le total des dépenses publiques signifie évidemment que tous les exercices depuis 1852 ont été en déficit, quoique les budgets préventifs se soient toujours présentés en équilibre ou à peu près, quoique les comptes budgétaires définitifs aient rarement laissé un découvert, quoique les uns et les autres aient souvent offert le mirage d'un excédant de recettes [1]. Dans le budget de l'Etat, aussi bien que dans le budget de l'individu, de la famille, il y a déficit, quand les dépenses ne sont pas couvertes par des rentrées permanentes, assurées. On peut admettre que des causes imprévues et majeures, — la maladie, par exemple, dans la famille, la guerre pour l'Etat, — dérangent parfois l'équilibre; mais la perturbation ne devrait jamais survivre longtemps à la cause qui lui a donné naissance; dans une économie bien organisée, on s'appliquera même à réparer ensuite, aussi promptement que possible, par la réduction des dépenses ou l'accroissement des ressources la rupture momentanée de l'équilibre. Quand, par contre, la disproportion entre les dépenses et les revenus cesse d'être accidentelle, quand elle nécessite le recours continu aux

[1] Nous ne croyons pas devoir insister sur la distinction essentielle à faire entre *découvert* et *déficit*, après les observations très judicieuses dont cette importante question a été l'objet dans un récent travail de M. Lequien. (Voir la *Revue Contemporaine*, livraison du 15 mai 1861.)

expédients pour « joindre les deux bouts, » pour obtenir un équilibre apparent, quelque ingénieux que soient et quelque « faciles » que paraissent les expédients, le moment arrive tôt ou tard, mais infailliblement, où la série en est épuisée : l'individu, la famille ou l'Etat, écrasés sous le fardeau des charges que ces expédients toujours coûteux leur ont imposées et ne pouvant plus escompter l'avenir, se trouvent acculés dans une impasse, au bout de laquelle on rencontre l'impuissance, la ruine, la banqueroute..... Voilà où en sont arrivées l'Autriche et la Russie par la permanence des déficits; voilà où la France ne veut et ne doit pas arriver. C'est à l'en préserver, quand il en est temps encore, que tendent, en première ligne, les réformes promises dans la lettre impériale du 12 novembre.

Dans notre régime financier, tel qu'il a été établi par le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, il y a un double écueil qui facilite les « entraînements » et sollicite la prodigalité : le Corps législatif n'est pas libre dans le vote du budget, qu'il adopte plutôt qu'il ne l'accorde au gouvernement; ce budget que l'administration s'est fait, elle est maîtresse ensuite de le dépasser indéfiniment. Le vote du Corps législatif n'est point libre, parce que l'article 12 du sénatus-consulte le restreint au vote par ministères (on votait autrefois par chapitres) et le met ainsi dans l'alternative ou de rejeter le budget tout entier d'un ministère, ou de l'accepter en bloc tel qu'il est sorti des délibérations du Conseil d'Etat, avec les très faibles changements que la commission budgétaire parvient quelquefois à y introduire. Le rejet d'un budget entier étant chose très grave, puisqu'il arrêterait le fonctionnement de toute une branche importante du service public, le Corps législatif finissait toujours par adopter, malgré les augmentations constantes des dépenses, auxquelles les grandes administrations sont pour ainsi dire fatalement entraînées quand une volonté plus puissante que la leur ne les arrête pas. Mais ces propositions budgétaires que le Corps législatif ne pouvait pas réduire, le gouvernement pouvait ensuite les dépasser à son gré, puisque la Constitution ne lui avait point enlevé la faculté d'ouvrir des crédits supplémentaires et que l'article 4 du sénatus-consulte lui avait donné la faculté d'ouvrir des crédits extraordinaires.

Usant du pouvoir de fait qu'elle possédait d'imposer ainsi ses demandes budgétaires au Corps législatif, l'administration les a surélevées d'une façon continue : de 1,485 millions, somme à laquelle la loi des finances avait fixé les dépenses pour 1853, on était monté à 1,766 millions dans la loi des finances pour 1859. Usant du droit de faire appel aux crédits supplémentaires et extraordinaires que le Corps législatif ne se croyait pas libre de ne pas sanctionner ultérieurement, l'administration dépassait constamment de quelques cen-

taines de millions les crédits accordés dans la loi des finances. Nous avons eu la curiosité de relever dans le *Bulletin des Lois* les crédits supplémentaires et extraordinaires ouverts dans la seule année, normale pourtant, de 1860; voici le résultat sommaire de nos recherches, qui pourraient bien pêcher par quelques omissions :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES EN 1860.

Nombre des crédits.	Services auxquels ils appartiennent.	Montant des crédits.
8	Finances.	25,584,975
7	Agriculture, etc. . .	13,430,950
4	Intérieur..	2,890,544
6	Instruction publique.	1,475,390
1	Algérie.	1,152,966
2	Affaires étrangères..	1,047,429
2	Légion d'honneur. .	381,410
2	Justice.	101,140
3	Ministère d'Etat. . .	74,118
1	Marine.	32,646
36		46,171,568

CRÉDITS EXTRAORDINAIRES EN 1860.

Nombre des crédits.	Services auxquels ils appartiennent.	Montant des crédits.
7	Guerre.	97,974,760
5	Marine.	73,101,834
6	Agriculture.	7,445,000
5	Intérieur.	4,121,856
6	Finances.	2,786,350
9	Ministère d'Etat. . .	2,643,022
1	Algérie.	1,461,325
4	Affaires étrangères..	1,405,520
2	Légion d'honneur. .	140,000
1	Instruction publique.	75,000
46		191,154,807

Qu'à ces 82 crédits extra-budgétaires, s'élevant à 237,326,375 fr., l'on ajoute les 15 décrets (sauf omission) de virement rendus dans la même année 1860, et portant sur une somme de 10,929,326 fr., on comprendra alors que le budget primitif doit sensiblement se modifier dans le cours de l'exercice et être méconnaissable quand, quinze ou dix-huit mois après, le règlement définitif des comptes vient solliciter l'approbation des Chambres.

Le Corps législatif, il faut lui rendre cette justice, a constamment réclamé contre le vote par ministère qui l'empêchait de faire le budget, et contre les crédits extraordinaires qui donnaient au pouvoir exécutif toute facilité pour le défaire. Ce n'est que dans la session de 1861 qu'il a obtenu du gouvernement la promesse que satisfaction lui serait donnée, dans une certaine mesure, sur le premier point. Deux amendements, présentés sur le paragraphe de l'adresse relatif aux finances, avaient demandé qu'on restituât à la Chambre le vote du budget par chapitres, tel qu'elle l'avait exercé antérieurement au sénatus-consulte de 1852; dans le cours de la discussion, les auteurs du second amendement concédaient aux orateurs du gouvernement que le vote du budget par chapitres, tels qu'ils sont actuellement établis, aurait l'inconvénient de faire rentrer l'administration dans l'assemblée; ils se déclaraient prêts à accepter un terme moyen entre l'ancien et le nouveau mode, c'est-à-dire le vote du budget par

grandes divisions. « Je reconnais, — déclarait alors M. Magne, ministre sans portefeuille, dans la séance du 18 mars, — que le moyen proposé, de supprimer les chapitres actuels et de les remplacer par de grandes divisions, pourrait arriver peut-être à concilier les deux grands intérêts qui paraissent en lutte, savoir : l'indépendance du souverain, le droit pour lui de protéger sa responsabilité par la liberté de ses mouvements, — et le droit qui appartient à la Chambre de voter les dépenses de l'Etat. » C'est à l'engagement pris à ce propos que fait allusion la lettre de l'Empereur à son ministre d'Etat, annonçant la présentation d'un sénatus-consulte, « qui, suivant sa promesse, réglera par grandes sections le vote du budget des différents ministères. »

Ce pouvoir plus étendu accordé au Corps législatif dans la fixation du budget serait toutefois d'une efficacité douteuse, si le gouvernement conservait le pouvoir d'accroître ensuite les charges du pays par les crédits supplémentaires et extraordinaires; l'Empereur renonce à ce pouvoir discrétionnaire. « Depuis longtemps, — lit-on dans la lettre de l'Empereur à son ministre d'Etat, — depuis longtemps, vous le savez, ma préoccupation était de renfermer le budget dans des limites invariables..... Malheureusement des circonstances imprévues et des nécessités toujours croissantes, m'ont empêché d'atteindre ce résultat. *Le seul moyen efficace d'y parvenir est d'abandonner résolument la faculté qui m'appartient d'ouvrir, en l'absence des Chambres, des crédits nouveaux.....* Je viens donc vous prévenir de mon intention de réunir le 2 décembre le Sénat, pour lui faire connaître ma détermination *de renoncer au pouvoir d'ouvrir, dans l'intervalle des sessions, des crédits supplémentaires ou extraordinaires.....* » Dans la lettre adressée le même jour à M. Fould, l'Empereur insiste de nouveau sur « le moyen d'asseoir solidement le crédit de l'Etat, en renfermant les ministres dans le budget réglementaire; » le Mémoire de M. Fould démontre la nécessité de cette concession par une argumentation où les vues élevées de l'homme d'Etat s'allient heureusement à la science du financier consommé.

Seulement, tandis que l'Emperenr estime que « ce système (la renonciation aux crédits extra-budgétaires) fonctionnera sans préjudice pour l'Etat, si..... une explication loyale des besoins réels de l'administration persuade le Corps législatif de la nécessité de doter convenablement les différents services, » son nouveau ministre des finances juge indispensable de compenser l'abandon des crédits extra-budgétaires par la latitude la plus large qui serait donnée à l'administration pour les virements. Voici brièvement quelle est la signification de ce mot que le public français a tant entendu répéter depuis quinze jours, et dont il n'est pas obligé de connaître *a priori*

le sens exact. Prenons le projet de budget pour 1862 : il accorde au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, une somme de 4 millions pour encouragements aux pêches maritimes ; si une inondation vient répandre la misère sur toute une contrée, et que le ministre juge que la moitié du crédit de 4 millions servirait plus utilement à soulager cette misère qu'à encourager les pêches maritimes, la faculté de virement le met à même d'opérer instantanément ce transfert ; sous l'ancien régime parlementaire, — qui, toutefois, admettait les exceptions en cas d'urgence réelle, — la loi devait annuler 2 millions sur les pêches maritimes, et voter la même somme pour secours aux inondés. Voici un exemple d'une autre nature : Supposons qu'on ait voté au ministère de la guerre 37 millions de francs pour le chapitre fourrages, en prenant pour base le prix élevé auquel ils se vendaient au moment de la fixation du budget ; durant l'exercice, la bonne récolte amène une baisse, et 5 millions peuvent être économisés sur ce chapitre. Sous l'ancien régime, ils auraient fait retour au Trésor, et les chambres en auraient disposé comme elles l'auraient jugé bon ; grâce à la faculté de virement, l'administration peut, sans avoir besoin d'importuner le Corps législatif, transférer (*virer*) cet excédant de 5 millions au chapitre armement, et s'en servir par exemple, pour remplacer par des baïonnettes yatagan les baïonnettes droites de notre infanterie de ligne. M. Fould estime qu'avec la latitude des virements, un budget bien doté peut suffire non-seulement aux nécessités prévues, mais encore à celles qui se produiraient inopinément dans le courant de l'exercice. « En effet, qu'un besoin imprévu vienne à révéler dans une partie du service une insuffisance quelconque, il sera possible, au moyen d'un virement, de porter d'un chapitre sur un autre le supplément nécessaire, sauf au gouvernement à régulariser cette opération devant le Corps législatif, et à faire remplacer les fonds sur le chapitre auquel ils auront été pris. » Le nouveau titulaire du département des finances réclame donc l'abandon des restrictions que la loi du 5 mai 1855, le décret du 10 novembre 1856, et la pratique administrative, ont cru devoir porter depuis quelques années à l'exercice de cette faculté ; il veut le retour franc et entier à la latitude illimitée des virements dans chaque ministère : à cette condition, le pouvoir exécutif pourra aisément se passer des crédits extra-budgétaires.

Les réformes promises peuvent donc se résumer en ces trois points : 1° Le vote du Corps législatif sera plus sérieux, puisqu'il n'aura plus lieu en bloc par ministère, mais par grandes divisions ; 2° le gouvernement n'aura plus le droit de dépasser l'ensemble des crédits ainsi votés pour chaque ministère ; 3° en dedans toutefois des sommes

grandes divisions. « Je reconnais, — déclarait alors M. Magne, ministre sans portefeuille, dans la séance du 18 mars, — que le moyen proposé, de supprimer les chapitres actuels et de les remplacer par de grandes divisions, pourrait arriver peut-être à concilier les deux grands intérêts qui paraissent en lutte, savoir : l'indépendance du souverain, le droit pour lui de protéger sa responsabilité par la liberté de ses mouvements, — et le droit qui appartient à la Chambre de voter les dépenses de l'Etat. » C'est à l'engagement pris à ce propos que fait allusion la lettre de l'Empereur à son ministre d'Etat, annonçant la présentation d'un sénatus-consulte, « qui, suivant sa promesse, réglera par grandes sections le vote du budget des différents ministères. »

Ce pouvoir plus étendu accordé au Corps législatif dans la fixation du budget serait toutefois d'une efficacité douteuse, si le gouvernement conservait le pouvoir d'accroître ensuite les charges du pays par les crédits supplémentaires et extraordinaires; l'Empereur renonce à ce pouvoir discrétionnaire. « Depuis longtemps, — lit-on dans la lettre de l'Empereur à son ministre d'Etat, — depuis longtemps, vous le savez, ma préoccupation était de renfermer le budget dans des limites invariables..... Malheureusement des circonstances imprévues et des nécessités toujours croissantes, m'ont empêché d'atteindre ce résultat. *Le seul moyen efficace d'y parvenir est d'abandonner résolument la faculté qui m'appartient d'ouvrir, en l'absence des Chambres, des crédits nouveaux.....* Je viens donc vous prévenir de mon intention de réunir le 2 décembre le Sénat, pour lui faire connaître ma détermination *de renoncer au pouvoir d'ouvrir, dans l'intervalle des sessions, des crédits supplémentaires ou extraordinaires.....* » Dans la lettre adressée le même jour à M. Fould, l'Empereur insiste de nouveau sur « le moyen d'asseoir solidement le crédit de l'Etat, en renfermant les ministres dans le budget réglementaire; » le Mémoire de M. Fould démontre la nécessité de cette concession par une argumentation où les vues élevées de l'homme d'Etat s'allient heureusement à la science du financier consommé.

Seulement, tandis que l'Emperenr estime que « ce système (la renonciation aux crédits extra-budgétaires) fonctionnera sans préjudice pour l'Etat, si..... une explication loyale des besoins réels de l'administration persuade le Corps législatif de la nécessité de doter convenablement les différents services, » son nouveau ministre des finances juge indispensable de compenser l'abandon des crédits extra-budgétaires par la latitude la plus large qui serait donnée à l'administration pour les virements. Voici brièvement quelle est la signification de ce mot que le public français a tant entendu répéter depuis quinze jours, et dont il n'est pas obligé de connaître *a priori*

le sens exact. Prenons le projet de budget pour 1862 : il accorde au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, une somme de 4 millions pour encouragements aux pêches maritimes ; si une inondation vient répandre la misère sur toute une contrée, et que le ministre juge que la moitié du crédit de 4 millions servirait plus utilement à soulager cette misère qu'à encourager les pêches maritimes, la faculté de virement le met à même d'opérer instantanément ce transfert ; sous l'ancien régime parlementaire, — qui, toutefois, admettait les exceptions en cas d'urgence réelle, — la loi devait annuler 2 millions sur les pêches maritimes, et voter la même somme pour secours aux inondés. Voici un exemple d'une autre nature : Supposons qu'on ait voté au ministère de la guerre 37 millions de francs pour le chapitre fourrages, en prenant pour base le prix élevé auquel ils se vendaient au moment de la fixation du budget ; durant l'exercice, la bonne récolte amène une baisse, et 5 millions peuvent être économisés sur ce chapitre. Sous l'ancien régime, ils auraient fait retour au Trésor, et les chambres en auraient disposé comme elles l'auraient jugé bon ; grâce à la faculté de virement, l'administration peut, sans avoir besoin d'importuner le Corps législatif, transférer (*virer*) cet excédant de 5 millions au chapitre armement, et s'en servir par exemple, pour remplacer par des baïonnettes yatagan les baïonnettes droites de notre infanterie de ligne. M. Fould estime qu'avec la latitude des virements, un budget bien doté peut suffire non-seulement aux nécessités prévues, mais encore à celles qui se produiraient inopinément dans le courant de l'exercice. « En effet, qu'un besoin imprévu vienne à révéler dans une partie du service une insuffisance quelconque, il sera possible, au moyen d'un virement, de porter d'un chapitre sur un autre le supplément nécessaire, sauf au gouvernement à régulariser cette opération devant le Corps législatif, et à faire remplacer les fonds sur le chapitre auquel ils auront été pris. » Le nouveau titulaire du département des finances réclame donc l'abandon des restrictions que la loi du 5 mai 1855, le décret du 10 novembre 1856, et la pratique administrative, ont cru devoir porter depuis quelques années à l'exercice de cette faculté ; il veut le retour franc et entier à la latitude illimitée des virements dans chaque ministère : à cette condition, le pouvoir exécutif pourra aisément se passer des crédits extra-budgétaires.

Les réformes promises peuvent donc se résumer en ces trois points : 1° Le vote du Corps législatif sera plus sérieux, puisqu'il n'aura plus lieu en bloc par ministère, mais par grandes divisions ; 2° le gouvernement n'aura plus le droit de dépasser l'ensemble des crédits ainsi votés pour chaque ministère ; 3° en dedans toutefois des sommes

grandes divisions. « Je reconnais, — déclarait alors M. Magne, ministre sans portefeuille, dans la séance du 18 mars, — que le moyen proposé, de supprimer les chapitres actuels et de les remplacer par de grandes divisions, pourrait arriver peut-être à concilier les deux grands intérêts qui paraissent en lutte, savoir : l'indépendance du souverain, le droit pour lui de protéger sa responsabilité par la liberté de ses mouvements, — et le droit qui appartient à la Chambre de voter les dépenses de l'Etat. » C'est à l'engagement pris à ce propos que fait allusion la lettre de l'Empereur à son ministre d'Etat, annonçant la présentation d'un sénatus-consulte, « qui, suivant sa promesse, réglera par grandes sections le vote du budget des différents ministères. »

Ce pouvoir plus étendu accordé au Corps législatif dans la fixation du budget serait toutefois d'une efficacité douteuse, si le gouvernement conservait le pouvoir d'accroître ensuite les charges du pays par les crédits supplémentaires et extraordinaires; l'Empereur renonce à ce pouvoir discrétionnaire. « Depuis longtemps, — lit-on dans la lettre de l'Empereur à son ministre d'Etat, — depuis longtemps, vous le savez, ma préoccupation était de renfermer le budget dans des limites invariables..... Malheureusement des circonstances imprévues et des nécessités toujours croissantes, m'ont empêché d'atteindre ce résultat. *Le seul moyen efficace d'y parvenir est d'abandonner résolument la faculté qui m'appartient d'ouvrir, en l'absence des Chambres, des crédits nouveaux.....* Je viens donc vous prévenir de mon intention de réunir le 2 décembre le Sénat, pour lui faire connaître ma détermination *de renoncer au pouvoir d'ouvrir, dans l'intervalle des sessions, des crédits supplémentaires ou extraordinaires.....* » Dans la lettre adressée le même jour à M. Fould, l'Empereur insiste de nouveau sur « le moyen d'asseoir solidement le crédit de l'Etat, en renfermant les ministres dans le budget réglementaire; » le Mémoire de M. Fould démontre la nécessité de cette concession par une argumentation où les vues élevées de l'homme d'Etat s'allient heureusement à la science du financier consommé.

Seulement, tandis que l'Emperenr estime que « ce système (la renonciation aux crédits extra-budgétaires) fonctionnera sans préjudice pour l'Etat, si..... une explication loyale des besoins réels de l'administration persuade le Corps législatif de la nécessité de doter convenablement les différents services, » son nouveau ministre des finances juge indispensable de compenser l'abandon des crédits extra-budgétaires par la latitude la plus large qui serait donnée à l'administration pour les virements. Voici brièvement quelle est la signification de ce mot que le public français a tant entendu répéter depuis quinze jours, et dont il n'est pas obligé de connaître *a priori*

le sens exact. Prenons le projet de budget pour 1862 : il accorde au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, une somme de 4 millions pour encouragements aux pêches maritimes ; si une inondation vient répandre la misère sur toute une contrée, et que le ministre juge que la moitié du crédit de 4 millions servirait plus utilement à soulager cette misère qu'à encourager les pêches maritimes, la faculté de virement le met à même d'opérer instantanément ce transfert ; sous l'ancien régime parlementaire, — qui, toutefois, admettait les exceptions en cas d'urgence réelle, — la loi devait annuler 2 millions sur les pêches maritimes, et voter la même somme pour secours aux inondés. Voici un exemple d'une autre nature : Supposons qu'on ait voté au ministère de la guerre 37 millions de francs pour le chapitre fourrages, en prenant pour base le prix élevé auquel ils se vendaient au moment de la fixation du budget ; durant l'exercice, la bonne récolte amène une baisse, et 5 millions peuvent être économisés sur ce chapitre. Sous l'ancien régime, ils auraient fait retour au Trésor, et les chambres en auraient disposé comme elles l'auraient jugé bon ; grâce à la faculté de virement, l'administration peut, sans avoir besoin d'importuner le Corps législatif, transférer (*virer*) cet excédant de 5 millions au chapitre armement, et s'en servir par exemple, pour remplacer par des baïonnettes yatagan les baïonnettes droites de notre infanterie de ligne. M. Fould estime qu'avec la latitude des virements, un budget bien doté peut suffire non-seulement aux nécessités prévues, mais encore à celles qui se produiraient inopinément dans le courant de l'exercice. « En effet, qu'un besoin imprévu vienne à révéler dans une partie du service une insuffisance quelconque, il sera possible, au moyen d'un virement, de porter d'un chapitre sur un autre le supplément nécessaire, sauf au gouvernement à régulariser cette opération devant le Corps législatif, et à faire remplacer les fonds sur le chapitre auquel ils auront été pris. » Le nouveau titulaire du département des finances réclame donc l'abandon des restrictions que la loi du 5 mai 1855, le décret du 10 novembre 1856, et la pratique administrative, ont cru devoir porter depuis quelques années à l'exercice de cette faculté ; il veut le retour franc et entier à la latitude illimitée des virements dans chaque ministère : à cette condition, le pouvoir exécutif pourra aisément se passer des crédits extra-budgétaires.

Les réformes promises peuvent donc se résumer en ces trois points : 1° Le vote du Corps législatif sera plus sérieux, puisqu'il n'aura plus lieu en bloc par ministère, mais par grandes divisions ; 2° le gouvernement n'aura plus le droit de dépasser l'ensemble des crédits ainsi votés pour chaque ministère ; 3° en dedans toutefois des sommes

grandes divisions. « Je reconnais, — déclarait alors M. Magne, ministre sans portefeuille, dans la séance du 18 mars, — que le moyen proposé, de supprimer les chapitres actuels et de les remplacer par de grandes divisions, pourrait arriver peut-être à concilier les deux grands intérêts qui paraissent en lutte, savoir : l'indépendance du souverain, le droit pour lui de protéger sa responsabilité par la liberté de ses mouvements, — et le droit qui appartient à la Chambre de voter les dépenses de l'Etat. » C'est à l'engagement pris à ce propos que fait allusion la lettre de l'Empereur à son ministre d'Etat, annonçant la présentation d'un sénatus-consulte, « qui, suivant sa promesse, réglera par grandes sections le vote du budget des différents ministères. »

Ce pouvoir plus étendu accordé au Corps législatif dans la fixation du budget serait toutefois d'une efficacité douteuse, si le gouvernement conservait le pouvoir d'accroître ensuite les charges du pays par les crédits supplémentaires et extraordinaires; l'Empereur renonce à ce pouvoir discrétionnaire. « Depuis longtemps, — lit-on dans la lettre de l'Empereur à son ministre d'Etat, — depuis longtemps, vous le savez, ma préoccupation était de renfermer le budget dans des limites invariables..... Malheureusement des circonstances imprévues et des nécessités toujours croissantes, m'ont empêché d'atteindre ce résultat. *Le seul moyen efficace d'y parvenir est d'abandonner résolument la faculté qui m'appartient d'ouvrir, en l'absence des Chambres, des crédits nouveaux.....* Je viens donc vous prévenir de mon intention de réunir le 2 décembre le Sénat, pour lui faire connaître ma détermination *de renoncer au pouvoir d'ouvrir, dans l'intervalle des sessions, des crédits supplémentaires ou extraordinaires.....* » Dans la lettre adressée le même jour à M. Fould, l'Empereur insiste de nouveau sur « le moyen d'asseoir solidement le crédit de l'Etat, en renfermant les ministres dans le budget réglementaire; » le Mémoire de M. Fould démontre la nécessité de cette concession par une argumentation où les vues élevées de l'homme d'Etat s'allient heureusement à la science du financier consommé.

Seulement, tandis que l'Emperenr estime que « ce système (la renonciation aux crédits extra-budgétaires) fonctionnera sans préjudice pour l'Etat, si..... une explication loyale des besoins réels de l'administration persuade le Corps législatif de la nécessité de doter convenablement les différents services, » son nouveau ministre des finances juge indispensable de compenser l'abandon des crédits extra-budgétaires par la latitude la plus large qui serait donnée à l'administration pour les virements. Voici brièvement quelle est la signification de ce mot que le public français a tant entendu répéter depuis quinze jours, et dont il n'est pas obligé de connaître *a priori*

le sens exact. Prenons le projet de budget pour 1862 : il accorde au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, une somme de 4 millions pour encouragements aux pêches maritimes ; si une inondation vient répandre la misère sur toute une contrée, et que le ministre juge que la moitié du crédit de 4 millions servirait plus utilement à soulager cette misère qu'à encourager les pêches maritimes, la faculté de virement le met à même d'opérer instantanément ce transfert ; sous l'ancien régime parlementaire, — qui, toutefois, admettait les exceptions en cas d'urgence réelle, — la loi devait annuler 2 millions sur les pêches maritimes, et voter la même somme pour secours aux inondés. Voici un exemple d'une autre nature : Supposons qu'on ait voté au ministère de la guerre 37 millions de francs pour le chapitre fourrages, en prenant pour base le prix élevé auquel ils se vendaient au moment de la fixation du budget ; durant l'exercice, la bonne récolte amène une baisse, et 5 millions peuvent être économisés sur ce chapitre. Sous l'ancien régime, ils auraient fait retour au Trésor, et les chambres en auraient disposé comme elles l'auraient jugé bon ; grâce à la faculté de virement, l'administration peut, sans avoir besoin d'importuner le Corps législatif, transférer (*virer*) cet excédant de 5 millions au chapitre armement, et s'en servir par exemple, pour remplacer par des baïonnettes yatagan les baïonnettes droites de notre infanterie de ligne. M. Fould estime qu'avec la latitude des virements, un budget bien doté peut suffire non-seulement aux nécessités prévues, mais encore à celles qui se produiraient inopinément dans le courant de l'exercice. « En effet, qu'un besoin imprévu vienne à révéler dans une partie du service une insuffisance quelconque, il sera possible, au moyen d'un virement, de porter d'un chapitre sur un autre le supplément nécessaire, sauf au gouvernement à régulariser cette opération devant le Corps législatif, et à faire remplacer les fonds sur le chapitre auquel ils auront été pris. » Le nouveau titulaire du département des finances réclame donc l'abandon des restrictions que la loi du 5 mai 1855, le décret du 10 novembre 1856, et la pratique administrative, ont cru devoir porter depuis quelques années à l'exercice de cette faculté ; il veut le retour franc et entier à la latitude illimitée des virements dans chaque ministère : à cette condition, le pouvoir exécutif pourra aisément se passer des crédits extra-budgétaires.

Les réformes promises peuvent donc se résumer en ces trois points : 1° Le vote du Corps législatif sera plus sérieux, puisqu'il n'aura plus lieu en bloc par ministère, mais par grandes divisions ; 2° le gouvernement n'aura plus le droit de dépasser l'ensemble des crédits ainsi votés pour chaque ministère ; 3° en dedans toutefois des sommes

votées, il pourra opérer, au moyen des virements, et sauf ratification ultérieure du Corps législatif, tous les changements de destination qui lui sembleront opportuns. Cette triple réforme suffira-t-elle au but qu'on se propose d'atteindre? Après avoir exposé impartialement la nature et l'étendue du mal, la nature et l'étendue des remèdes, nous pouvons laisser au lecteur, mis en possession de tous les éléments du débat, le soin de comparer, de juger. Pour l'aider dans cette besogne, quelques rapides observations suffiront.

IV

Ce n'est pas M. Fould qui aurait pris l'initiative de la réforme portant sur la votation du budget. M. Fould redoute la spécialité du vote, parce qu'elle tend « à faire intervenir le pouvoir législatif dans l'administration. » Mais puisque l'Empereur avait promis déjà d'accéder aux vœux du Corps législatif, son nouveau ministre des finances se résigne à cette modification, — « pourvu que les chapitres ne renferment que de grandes divisions. » Si les « grandes divisions » de M. Fould, ou ce que la lettre impériale appelle les « grandes sections, » devaient répondre aux sections actuelles du budget, l'effet pratique de la réforme pourrait être fort limité; il resterait bien au-dessous de l'effet produit par le vote par chapitres, réclamé d'abord par le Corps législatif, et qui aurait modifié, d'une façon radicale, les conditions d'établissement du budget. Ainsi, le ministère des finances, qui absorbe à lui seul la moitié du budget des dépenses, se divise aujourd'hui en 78 chapitres : cela prête à l'examen détaillé, partant aussi au rejet éventuel, si la Chambre ne parvient pas à se mettre d'accord avec le gouvernement sur tel ou tel chapitre des dépenses proposées. Mais ces 78 chapitres sont groupés en cinq divisions; eh bien, les raisons qui ont toujours empêché le Corps législatif de rejeter le budget de tout un ministère, alors même que de nombreuses parties lui en paraissaient critiquables, s'opposeraient de même au rejet des « grandes sections. » L'administration, qui prépare le budget, et, par conséquent, en établit aussi la charpente, ne penchera point vers l'excès du fractionnement. La garantie serait plus sérieuse si le classement était enlevé à l'administration : la lettre de l'Empereur annonçant que le « sénatus-consulte *règlera..... par grandes sections le vote du budget* des différents ministères » pourrait prêter à croire que le sénatus-consulte ne se bornera pas à établir le *principe* du nouveau mode de votation. Il faut supposer qu'en tous cas le droit d'amendement, restitué aux Chambres par le décret du 24 novembre 1860, sera étendu aussi aux lois de finances : l'in-

convénient des « grandes sections » se trouverait ainsi corrigé dans une certaine mesure, et la portée de la réforme du 12 novembre 1861 en serait sensiblement élargie.

Dans un budget établi de cette façon, c'est-à-dire où le fractionnement du vote et le droit d'amendement permettront au Corps législatif une ingérence réelle dans la fixation des crédits, la faculté des virements offre moins d'inconvénients, parce que l'exercice en est moins « facile » que dans les budgets votés en bloc. Théoriquement, nous ne pensons pas du virement tout le bien qu'en dit M. Fould : c'est une latitude qui peut, comme les autres, prêter aux abus, et changer fortement la destination des crédits votés par la législature ; en fait, nous convenons qu'en face d'un budget dont les limites sont infranchissables, le virement est une nécessité pour l'administration, puisque c'est le seul moyen qu'elle ait de pourvoir aux besoins imprévus qui se produiraient dans l'intervalle des sessions. Les virements de cette nature peuvent d'ailleurs être admis d'autant plus aisément que, dans la plupart des cas, l'administration devra venir ensuite demander au pouvoir législatif de remplacer les sommes virées au chapitre dont elles ont été détournées : elle se gardera donc d'opérer les détournements à moins d'une nécessité impérieuse qui les légitime devant les Chambres. Moins justifiables nous paraissent les virements d'une autre nature, ayant pour but, non d'accroître la dotation devenue insuffisante d'un chapitre, mais de trouver l'emploi à l'excédant d'un autre chapitre : nous en avons cité déjà un exemple. La nécessité, qui seule peut légitimer l'emploi des deniers publics à une destination autre que n'a voulu leur donner le pouvoir législatif, ne saurait être invoquée en pareil cas ; l'administration cependant pourrait d'autant plus facilement se laisser entraîner qu'elle ne serait pas alors retenue par la crainte d'avoir à demander à la législature le remplacement des crédits détournés ainsi de leur destination première. Il ne serait pas difficile, ce nous semble, d'obvier à cet inconvénient, en circonscrivant mieux le droit de virement à restituer à l'administration.

Quelle que soit, toutefois, l'importance attachée par M. Fould à cette restitution, il ne voit, lui-même, dans la faculté de virement que le corollaire ou le correctif de la réforme principale annoncée dans la lettre de l'Empereur : l'abandon des crédits extra-budgétaires. C'est là, en effet, le point capital ; à cette condition seulement, le budget peut devenir une vérité, l'ordre se rétablir dans nos finances. C'est beaucoup, assurément. Il ne faut pas, toutefois, l'oublier : ce n'est point une pure question de légalité, une question d'attributions entre les pouvoirs législatif et exécutif, qui est en jeu ; il s'agit de remédier d'une manière sérieuse et durable aux embarras

nés de l'état de choses actuel, et d'en empêcher le retour. Une dépense annuelle de deux milliards dépasserait-elle moins les ressources effectives, parce que la totalité en serait votée par la législature, tandis qu'une partie en est aujourd'hui obtenue par des voies extra-budgétaires? Nous croyons avoir suffisamment fait voir, dans la seconde partie de cette étude, que les recettes du Trésor sont de beaucoup inférieures au chiffre moyen que l'ensemble des dépenses ordinaires et extraordinaires atteignait dans ces dernières années, et que la marche des revenus et impôts indirects n'autorise point à croire que l'on puisse aisément obtenir une augmentation considérable des recettes ordinaires. Ceux qui prétendent que les nouvelles réformes visent simplement à « régulariser » la gestion financière, à englober tous les crédits dans le budget normal, et à « solidariser » le Corps législatif avec toutes les dépenses, rapetissent à dessein la portée des grandes mesures du 14 novembre : les déficits resteraient permanents, et rien au fond ne serait gagné, ou presque rien. La généreuse initiative de l'Empereur et les projets de M. Fould visent évidemment plus loin ; ils tendent à empêcher le déficit, en établissant une plus juste proportion entre les recettes ordinaires et les dépenses permanentes, par l'amoindrissement des secondes. L'abandon du pouvoir de décréter des crédits extra-budgétaires peut forcer la législature à mieux doter quelques services, et à créer à cet effet des sources nouvelles par l'établissement de tel ou tel impôt secondaire ; mais il est évident que l'ensemble du budget normal devra rester fort au-dessous des sommes absorbées jusqu'à présent par l'ensemble des crédits budgétaires et extra-budgétaires ; autrement, la crise ne serait pas conjurée, mais masquée momentanément.

M. Fould ne se borne pas à faire entrevoir qu'à son avis, une large réduction des dépenses serait le seul remède efficace aux embarras actuels et la seule garantie solide contre leur retour ; il signale les points qu'elle devrait atteindre. L'opération pourrait s'effectuer et sur les dépenses couvertes jusqu'à présent par les crédits extraordinaires, et sur celles qui font l'objet des crédits budgétaires. Avec toute la discrétion que lui imposait la destination première de son remarquable Mémoire, mais assez clairement pourtant, M. Fould laisse entendre que les crédits extra-budgétaires, dont ces derniers temps ont fait une si large consommation, n'ont pas toujours été provoqués par des nécessités réelles ; ils ont souvent été l'effet volontaire « d'entraînements » généreux ou le résultat forcé d'importunités. En se dépouillant du pouvoir discrétionnaire avec lequel il disposait des deniers publics, le gouvernement sera protégé contre ses propres entraînements, et fera cesser « l'encouragement à des demandes de toute nature » que ce pouvoir discrétionnaire don-

nait aux « communes et aux particuliers. » On demandera moins au Corps législatif, et il saura mieux résister. Quant à une autre partie des dépenses extra-budgétaires, quant aux dépenses budgétaires elles-mêmes, le nouveau ministre des finances fait fort bien comprendre que la réduction de nos dépenses militaires et maritimes pourrait non-seulement s'effectuer sans inconvénients sérieux, mais qu'elle est même sollicitée, commandée, par les graves préjudices que l'augmentation croissante de ces dépenses entraîne pour nous et pour les autres Etats d'Europe.

L'immense retentissement qu'a produit ce passage du Mémoire au delà du détroit, dans les contrées d'outre-Rhin et dans le reste de l'Europe, prouve à quel point M. Fould a touché juste. Deux points sont aujourd'hui hors de conteste. Voici le premier : la plaie qui ronge l'Europe matériellement et moralement, c'est la paix armée, c'est l'exagération de son état militaire, c'est l'absorption excessive de ses forces travailleuses, de ses facultés intellectuelles, de ses ressources financières, par ce qu'elle appelle le soin de sa défense. Voici le second : c'est la France qui a entraîné l'Europe dans ces folles prodigalités ; c'est notre exemple d'abord, c'est plus encore la frayeur, — mal fondée, sans doute, mais réelle, mais profonde, — que nous inspirons à nos voisins, et jusqu'aux voisins de nos voisins, qui pousse la plupart des Etats européens à se consumer l'arme au bras, à se ruiner en armements, à courir à la banqueroute par la voie que l'Autriche et la Russie ont suivie avec tant de succès. Et voici pourtant un troisième point qui est tout aussi incontestable : s'il y a un pays en Europe qui puisse aisément se passer de ce luxe ruineux, c'est bien le nôtre. Balaclava et Sébastopol, Marignan et Magenta, valent, comme moyens de défense, bien des corps d'armée; la France a montré que le sang des vainqueurs de Marengo, de Wagram, d'Iéna, n'a pas dégénéré. Par la foudroyante rapidité avec laquelle, au printemps de 1859, nous avons su marcher, arriver et vaincre en Italie, nous avons en outre appris à l'Europe que nous saurions toujours porter les premiers coups et les plus décisifs aux Etats téméraires qui voudraient en faire l'essai ; notre excellente organisation administrative, militaire, maritime et financière, permet à la France, surprise même, de foudroyer ses ennemis avant qu'ils n'aient chargé leurs armes. Rappelons que ces prodiges de rapidité par lesquels, il y a bientôt trois ans, nous frappions l'Europe d'étonnement et presque d'admiration, n'ont aucunement été produits par l'élan et l'impétuosité irrésistible de la défense nationale ; c'est au service d'un peuple ami, au service d'une « idée, » dans l'intérêt de la liberté, que ces prodiges se sont accomplis : voilà, ce nous semble, de quoi répondre aux publicistes qui voudraient nous faire accroire

que les intérêts des causes libérales et nationales exigent que nous nous ruinions, nous et les autres pays libres, avant le combat. Ce que la France pourrait faire dans le cas presque impossible où elle se trouverait directement atteinte, elle le pourrait faire et le ferait, — le printemps de 1859 en témoigne, — pour toute cause étrangère qui lui serait sympathique; et plus elle aurait ménagé ses forces dans l'intervalle, plus, au moment suprême, ses coups seraient terribles et décisifs.

Il y a plus. Loin de servir les causes libérales et nationales, l'exagération de notre état dit défensif leur porte un très grave préjudice. Sans parler des charges que nous imposons gratuitement aux peuples libéraux, au détriment de leurs tendances progressistes, nous fournissons aux autres puissances le prétexte avidement saisi d'accroître leurs forces militaires, qu'elles appliquent, en attendant les événements extérieurs en vue desquels se font les armements, au service de l'oppression intérieure. Croit-on, par exemple, que l'Autriche et la Russie auraient pu depuis dix ans maintenir ces immenses armées avec lesquelles aujourd'hui elles meurtrissent la Hongrie et la Pologne, si, vis-à-vis d'une partie de leurs propres sujets et vis-à-vis de l'opinion européenne, ces armements ne s'étaient trouvés en quelque sorte légitimés par l'exemple que donne la France et par les craintes qu'elle inspire?.... Bien des choses, belles, grandes, glorieuses, ont été accomplies au moyen des fortes dépenses que notre pays s'est imposées depuis dix ans; nous sommes heureux et fiers de le proclamer. Nous n'examinerons point si les résultats obtenus étaient parfaitement proportionnés au prix qu'ils nous coûtaient: il y en a dans le nombre qui ne s'évaluent pas en argent. Mais le prestige est reconquis; mais la gloire de nos armes brille avec un éclat éblouissant; mais notre position en Europe est plus grande et plus respectée que jamais! Il reste au gouvernement impérial une impérissable gloire à conquérir: c'est d'émanciper la France, tant que faire se peut, de la tutelle administrative, de délivrer l'Europe du cauchemar de la paix armée, de nous mettre en état, nous-mêmes et les autres peuples libéraux, de ne détourner que ce qui est absolument indispensable pour l'état défensif, de ces forces matérielles et morales, de ces ressources intellectuelles et financières, que le XIXe siècle doit consacrer, sous peine de suicide, au progrès général, au développement des lumières et du bien-être des classes les plus nombreuses. Si les réformes du 14 novembre sont exécutées aussi libéralement qu'elles sont largement conçues, — et la présence de M. Fould aux affaires nous en est un sûr garant, — elles constitueront un heureux acheminement vers ce but noble et élevé : la France aura, encore une fois, bien mérité de l'Europe.

J. E. HORN.

LES

CONTES DE PERRAULT

LEUR ORIGINE, LEUR NOUVELLE ÉDITION

Les Contes de Perrault, Préface de M. P.-J. STAHL, illustrés de 40 grandes compositions de M. G. DORÉ, un grand volume in-folio, imprimé en caractère du XVIIIe siècle. Paris, J. Hetzel et Didot.

I

« Ainsi donc, Amélie, vous persistez, malgré mes observations, à mettre entre les mains de votre petite Lise les *Contes des Fées* de Perrault : c'est, dites-vous, le premier livre qu'elle doit lire, c'est le plus propre à exciter vivement sa curiosité et à lui inspirer le goût de la lecture ! » Le baron de Walkenaer, auteur de *Lettres*, d'ailleurs savantes, *sur les Contes des Fées attribués à Perrault, et sur l'origine de la féerie*, commençait, en 1826, par cette interpellation morose, à sermonner une jeune mère, coupable, suivant lui, d'une grave erreur de goût. Il ne pouvait pardonner qu'elle aimât pour sa fille, « une enfant si vive, si jolie, et d'une intelligence si précoce, ces contes surannés et dédaignés aujourd'hui de toutes nos institutrices ! » L'homme sévère ajoutait : « Vous préférez ces narrations bizarres à ces recueils d'historiettes, variées selon les différences des âges, des états et des rangs, où se manifestent tous les degrés de la sensibilité et toutes les nuances de la morale ; productions élégantes dont se vante à juste titre notre siècle de lumières, et qui ont fait la réputation et la fortune de plus d'un auteur de nos jours ! Je m'étonne

d'une préférence, aussi étrange dans une femme douée d'un tact si fin, d'un sens si droit, d'un esprit si vif et si brillant. »

Heureusement l'invective paraît n'être ici qu'une figure oratoire; l'éloquent pédagogue revient vite à des sentiments plus modérés; il est même tout près d'avouer que ces contes sont charmants, mais à une condition, c'est qu'Amélie renonce à les croire l'œuvre de Perrault. Elle promet d'y renoncer, si on lui prouve que l'opinion commune et la sienne sur ce point résultent de quelque méprise. Le baron, dès lors indulgent, se déclare satisfait par une docilité aussi exemplaire, et se charge (tant il est obligeant et bon ami!) d'administrer les preuves convenables. Il entreprend d'établir « que les *Contes des Fées*, publiés par Perrault sous le nom de son fils, ne sont pas de lui, mais qu'ils ont été transmis de siècle en siècle, par la bouche des mères et des nourrices, jusqu'à l'époque où Perrault les mit par écrit. Lorsqu'il pense, à la vingt-huitième lettre, s'être honorablement tiré de sa démonstration, il lève la prohibition d'abord jetée sur le livre; il donne l'*exeat*. Toute réflexion faite, il encourage lui-même la bonne mère à lire ces contes à la jeune Lise et à les lui expliquer : seulement, qu'elle ait grand soin d'apprendre à l'enfant le peu de droit que Perrault aurait à se dire l'inventeur de ces narrations, « puériles en apparence, mais d'où l'on peut faire ressortir de touchantes leçons de morale! » A la bonne heure, c'est conclure sagement : il n'y a tel que de passer aux vrais érudits leurs petites colères et de laisser évaporer un courroux innocent.

Amélie est-elle parvenue à extraire des contes *faussement* attribués à Perrault les touchantes leçons de morale que réclame M. Walkenaer? Nous ne savons; mais, en ce cas, elle aurait été plus adroite que Perrault lui-même. En général, les moralités versifiées qu'il met à ses narrations ont un certain air d'ironie souriante; elles cadrent mal avec les *Contes*, dont la principale moralité est qu'il faut amuser les enfants. Amuser, voilà le point à obtenir dans la toute première éducation. Songez à ne servir, pour cet âge si tendre, que les mets qui lui conviennent, et prenez garde de vouloir rien devancer. Puisque les enfants ont besoin de merveilleux, il convient de leur en donner abondamment, et, lorsque leur intelligence deviendra plus forte, il sera temps de leur réciter des fables réellement morales. L'agrément, à cette seconde phase, devra couvrir et égayer encore l'utilité; mais, dans la première période, il suffit d'occuper la tête sans agir ouvertement sur le cœur. Le prodige d'abord, puis le prodige comme déguisement d'une leçon [1]. Plus tard, on leur présentera

[1] « Les enfants aiment avec passion les contes ridicules; on les voit tous les jours transportés de joie ou versant des larmes au récit des aventures qu'on leur raconte. Ne manquez pas de profiter de ce penchant; quand vous les voyez disposés à vous entendre, ra-

la vérité, embellie sans doute, mais non plus sous les traits de la fable. C'est à un quatrième moment qu'il sera bon de leur dire les choses sans détour. Du reste, en quelques courtes années, on pourra parcourir les trois premières phases et venir à ce dernier effort, de guider le jugement sans détruire en eux le goût des fictions aimables ou frappantes.

Cette marche est indiquée par les gradations que suit l'intelligence de l'enfant; enseigner d'autre manière, commencer par des notions sérieuses et toutes vraies, ce serait une grande faute, une hérésie contre les lois de l'hygiène morale. Il n'y aurait pas moins d'inconvénients à laisser engourdies et vides les facultés de ces jeunes imaginations. La plus illustre des autorités en matière d'éducation, Rousseau, a mis en circulation mainte pensée fausse à cet égard. Méconnaissant lui-même ce que sa pensée devait aux fictions où s'était nourrie son enfance, et que le premier livre de ses *Confessions* nous indique avec tant de charme, l'auteur de l'*Emile* a écrit des conseils qui, par bonheur, n'égarent aucune mère : nulle femme ne voudrait dessécher l'esprit de son enfant sous espoir de le rendre plus vigoureux.

Mme Sand le dit dans ses *Mémoires*, si peu lus et qui contiennent tant d'idées excellentes : « Retrancher le merveilleux de la vie de l'enfant, c'est procéder contre les lois mêmes de la nature. L'enfant se développe dans un milieu pour ainsi dire surnaturel, où tout est prodige en lui. On ne lui rend pas service en hâtant sans ménagement l'appréciation de toutes les choses qui le frappent. Il est bon qu'il la cherche et qu'il l'établisse à sa manière durant la période de sa vie où, à la place de son innocente erreur, nos explications, hors de portée pour lui, le jetteraient dans des erreurs plus grandes encore, et peut-être à jamais funestes à la droiture de son jugement, et, par suite, à la moralité de son âme..... La vie de l'individu n'est-elle pas le résumé de la vie collective? Quiconque observe le développement de l'enfant, le passage à l'adolescence, à la virilité, et toutes nos transformations jusqu'à l'âge mûr, assiste à l'histoire abrégée de la race humaine, laquelle a eu aussi son enfance, son adolescence, sa jeunesse et sa virilité. Eh bien! qu'on se reporte aux temps primitifs, on y voit toutes les notions humaines prendre la forme du merveilleux, et l'histoire, la science naissante, la philosophie et la religion, écrites en symboles que la raison moderne traduit ou interprète. La poésie, la fable même sont la vérité, la réalité relatives de ces temps reculés. Il est

contez-leur quelque fable courte et jolie. Mais choisissez quelques fables d'animaux qui soient ingénieuses et innocentes : donnez-les pour ce qu'elles sont; montrez-en le but *sérieux*. » FÉNELON, *de l'Education des filles* (1688).

donc dans la loi éternelle que l'homme ait sa véritable enfance, comme l'humanité a eu la sienne, comme l'ont encore les populations que notre civilisation n'a fait qu'effleurer. En somme, je veux qu'on donne du merveilleux à l'enfant tant qu'il l'aime et le cherche, et qu'on le lui laisse perdre de lui-même, sans prolonger systématiquement son erreur, dès que le merveilleux n'étant plus son aliment naturel, il s'en dégoûte, et vous avertit, par ses questions et ses doutes, qu'il veut entrer dans le monde de la réalité. Mais la fable est la meilleure forme pour introduire en lui le sentiment du beau et du poétique, qui est la première manifestation du bon et du vrai. Les fables de La Fontaine sont trop fortes et trop profondes pour le premier âge. » Mme Sand se rencontre ici avec l'auteur d'un excellent article inséré dans *Quaterly Review*, sur *les livres pour les enfants*. Quiconque voudra se faire un fonds d'idées saines et larges sur ce sujet, devra consulter ces belles pages d'un écrivain anglais des plus distingués.

Avant les fables de La Fontaine, avant ces chefs-d'œuvre de malice, le meilleur livre à donner, c'est celui des *Contes* de Perrault, où la malice ne manque pas non plus, mais dont la narration n'a pour objet que de plaire doucement à la curiosité. Miçkiewicz, dans son *Cours de littérature slave* (t. II, p. 335), constate la facilité d'ironie plaisante qui règne chez notre auteur; mais il lui reproche d'avoir tourné en caricature des sujets naïfs et populaires, par suite d'avoir tué le genre même des *Contes* d'enfants. Un tel blâme est immérité. Perrault a seulement fixé les lois nouvelles de ce genre; il en a fourni les modèles excellents; il a fait voir, par des exemples achevés, comment la bienveillance d'un homme, qui aime les enfants, reste tout aussi spirituelle que l'on voudra, sans cesser de se rendre ingénue. Aussi a-t-il le bonheur de servir de guide à toute mère aimable et aimante : les femmes l'imitent à plaisir, et leur esprit, dirigé par celui qu'il a eu, l'égale ensuite, ou même le surpasse, tout en restant fidèle à sa direction. Quelle gloire enviable ! « Ma mère et ma sœur, dit encore Mme Sand, me racontaient les *Contes de Perrault*, et, quand ils étaient épuisés, elles ne se gênaient pas pour m'en raconter de nouveaux, qui ne me paraissaient pas les moins charmants de tous. » Depuis deux siècles et plus, les mères, les grandes sœurs le regardent ainsi comme leur maître. Pour comble de bonne chance, il se trouve que Mme Sand ne serait pas éloignée de faire honneur à la même école de cet art de conter, où elle est aujourd'hui sans rivaux. *Lélia* élève de *Riquet à la houpe*, quel paradoxe ! Mais, après tout, pourquoi pas? *Candide* et *Micromégas* ont bien eu quelques obligations à Cyrano de Bergerac !

Les Anglais ne se font pas faute de médire de notre littérature;

mais ils épargnent Perrault. On peut citer pour preuve une page que lui consacre Henri Hallam, dans l'histoire justement estimée de la littérature de l'Europe pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles. Le savant critique prononce ce jugement digne d'être rapporté, malgré certaines erreurs sur lesquelles nous reviendrons : « On peut, je crois, reconnaître Charles Perrault comme l'inventeur d'un genre de fiction qui devint extrêmement populaire, et qui a eu, même après avoir cessé de trouver des imitateurs directs, une influence sensible sur la littérature légère en Europe. L'idée était originale, et fut heureusement exploitée. Peut-être l'auteur s'est-il quelquefois emparé des contes d'enfants, tels qu'ils avaient été consacrés par la tradition de bien des générations successives ; mais une grande partie de son merveilleux paraît avoir été de son invention, et je serais disposé aussi à lui faire honneur de plusieurs de ces contes, quoiqu'il soit difficile de former une conjecture à cet égard. Il a su leur donner à tous, autant que faire se pouvait, un intérêt réel, avec un naturel d'expression, une naïveté piquante, une morale qui n'est ni trop évidente ni trop recherchée, et une satire légère du monde, qui font des *Contes des Fées* une sorte de pendant en prose des *Fables de La Fontaine*. Ces fictions amusantes s'emparèrent de l'imagination d'une noblesse indolente, mais nullement stupide. La cour de Versailles et tout Paris répétèrent des contes de fées ; ce genre resta en vogue pendant plus d'un demi-siècle. Un petit nombre de ces contes seulement appartient à la période actuelle. Les successeurs immédiats de Perrault, Mme de Murat et la comtesse d'Aulnoy, la dernière surtout, ne sont pas sans mérite ; mais elles sont loin de cette simplicité et de cette heureuse brièveté qu'on trouve dans les *Contes de Perrault*. Il est possible que le comte Antoine Hamilton ait écrit, avant la fin du siècle dernier, ces autres contes qui l'ont rendu fameux, mais qui ne furent publiés que plus tard. Avec beaucoup de traits admirables d'esprit et d'invention, ces contes ont un ton trop forcé sous ce double rapport ; le travail s'y fait trop sentir, et, perdu sur de telles bagatelles, il excite en nous une sorte de pitié : ils sont écrits, non pas pour le monde, mais pour une coterie exclusive ; et, en pareil cas, le monde se venge tôt ou tard. »

II

On ne saurait mieux apprécier la distance qu'il y a de Perrault à ses plus anciens imitateurs ; mais sans revenir sur ce que nous avons dit de la moralité prétendue de ses contes, sans montrer dès mainte-

nant qu'il n'est pas l'inventeur d'un genre, et que la trace de ses nombreux emprunts peut être retrouvée, nous constaterons tout d'abord que les contes écrits *en prose* par Perrault n'étaient pas destinés et n'agréèrent point spécialement à cette classe que Henri Hallam appelle, avec assez de raideur, « une noblesse indolente, mais nullement stupide. » L'illustre Anglais aura été trompé par ses souvenirs ; il aura confondu avec les récits en prose, lesquels s'adressent à tout le monde, ces contes en vers qui sont également l'œuvre de Perrault, et dont un fut fait, sinon tous, pour une jeune femme du grand monde.

En 1691, Perrault, âgé de soixante-trois ans, imita de Boccace, une nouvelle, que les « plaquettes » de la *Bibliothèque bleue* avaient rendue populaire en France depuis longtemps, *la Marquise de Salusses* ou la *Patience de Griselidis*. Son imitation était en vers. *Griselidis* eut du succès, et l'auteur la republia (1694), mais avec deux autres contes en vers : *Peau d'Ane* et *les Souhaits ridicules*. *Peau d'Ane* est dédiée à la marquise de L***, c'est-à-dire probablement à la marquise de Lambert. Nous avons, il est vrai, dans nos recueils actuels, le conte de *Peau d'Ane* en prose ; mais il fut mis sous cette forme par un anonyme, peu après Perrault, et la version nouvelle ne commença de se répandre vulgairement que vers 1735. D'ailleurs, cette prose est exquise, égale à celle de Perrault, et bien meilleure que ses vers, qu'il faisait sans peine, mais sans éclat. La rédaction de *Peau d'Ane* en vers fut peu à peu oubliée, si bien qu'en 1776, la *Bibliothèque des Romans* (T. V.) l'exhumait comme une rareté. On n'en a guère retenu que ce passage :

Il est des gens de qui l'esprit guindé
Sous un front jamais déridé,
Ne souffre, n'approuve et n'estime
Que le pompeux et le sublime:
Pour moi j'ose poser en fait
Qu'en de certains moments l'esprit le plus parfait
Peut aimer sans rougir jusqu'aux marionnettes,
Et qu'il est des temps et des lieux
Où le grave et le sérieux
Ne valent pas d'agréables sornettes.
Pourquoi faut-il s'émerveiller
Que la raison la mieux sensée,
Lasse souvent de trop veiller,
Par des contes d'ogre et de fée
Ingénieusement bercée,
Prenne plaisir à sommeiller ?

Sans craindre qu'on me condamne
De mal employer mon loisir,
Je vais, pour contenter votre juste désir,
Vous conter tout au long l'histoire de *Peau d'Ane*.

Cette même histoire, La Fontaine la connaissait comme un vieux

conte, et il la mentionne en 1676 ou 1678, dans son apologue sur *le Pouvoir des Fables :*

> Si *Peau d'Ane* m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême.

Cela soit mis en passant, pour rectifier une erreur assez commune, d'après laquelle il semble que La Fontaine aurait lu ou pu lire, tout imprimé, le récit de Perrault.

Le passage que nous avons transcrit démontre clairement que notre auteur, loin de songer à produire des contes moraux, essayait seulement de se réjouir et de récréer son prochain par *d'agréables sornettes.* Pour commencer, il avait voulu divertir quelques personnes de la société élégante ; heureux dans de premiers essais, il eut l'ambition de conquérir les suffrages d'une classe plus nombreuse, et peut-être plus difficile, plus judicieuse en fait de contes ; il s'occupa d'écrire pour les enfants.

A la vérité, il mit sa seconde œuvre sous le patronage d'une jeune princesse, Mlle Elisabeth-Charlotte d'Orléans, qui n'avait pas moins de vingt ans. Cependant, comme pour bien attester qu'il s'adressait à l'enfance, il publia son livre sous le nom de son fils, Perrault d'Armencourt, lequel était alors dans sa dixième année. Derrière l'auteur putatif se cachait un auteur de soixante-huit ans, un père, qui dans sa verte vieillesse, s'était amusé lui-même à refaire, de vive voix, des contes de grand-père, et ne les avait ensuite rédigés qu'après en avoir vu l'effet sur une auguste assemblée de bambins réunis pour cette fin. A la date de cette publication (1697), on aime à se représenter Perrault heureux au milieu de son jeune auditoire, et pensant tout bas quelque chose d'analogue à ce que disent les vers célèbres de Victor Hugo :

> Tous les petits enfants viennent autour de moi.....
> Puis lorsqu'ils ont jasé tous ensemble à leur aise,
> Ils font soudain, les grands s'appuyant sur ma chaise,
> Et les petits, toujours groupés sur mes genoux,
> Un silence, et cela veut dire : Parle-nous [1].

Le volume était un modeste in-12 et renfermait les huit contes suivants : *la Belle au bois dormant*, *le Petit Chaperon rouge*, *Barbe bleue*, *le Chat botté*, *les Fées*, *Cendrillon*, *Riquet à la houppe* et *le Petit Poucet.* Le frontispice gravé représentait une jeune fille et deux jeunes garçons écoutant une vieille femme qui file en leur débitant ses histoires. Au-dessus des cornettes de la bonne femme étaient écrit ces mots : « *Contes de ma mère l'Oye.* »

[1] *Les Enfants*, p. 68. (Collection Hetzel.)

Ce n'était pas la première mention que Perrault faisait en allusion à ces *Contes de la mère l'Oye;* il en avait déjà touché quelque chose dans un endroit de son *Parallèle des anciens et des modernes*, et les avait comparés aux fables milésiennes. Le rapprochement n'était pas des plus exacts, et ne se justifiait que par un point, la présence du merveilleux dans ces récits galants et même obscènes de la Grèce ionique. *L'Ane* de Lucien et celui d'Apulée ont eu d'autres visées que celui de *la Mère Oie*. Celle-ci et sa commère la *Cigogne* avaient fait le bonheur des enfants depuis bien des siècles en France. Les nourrices, les grand'mères, les conteurs de village aimaient à dire qu'ils tenaient de l'un ou de l'autre de ces volatiles leurs meilleures historiettes, dont quelques-unes avaient passé dans les livrets de la *Bibliothèque bleue*. Jean Oudot, imprimeur de Troyes en Champagne, vers la fin du XVIe siècle, recueillit dans sa collection de plaquettes un certain nombre de ces affabulations, qui, rustiquement imprimées et couvertes de gros papier bleu, circulèrent dans toute la France avec le roman des *Quatre fils Aymon*, cette même *Griselidis* que Perrault imita depuis, *Jean de Paris*, *Robert le Diable*, etc. La Mésangère, dans son *Dictionnaire des Proverbes*, assure qu'il existe un ancien fabliau dans lequel on représente une mère oie faisant à ses oisons des contes qui les rendent attentifs. Cette petite pièce et la brochure d'Oudin nous ont échappé, sans que nous veuillions douter de leur existence.

L'oie n'a plus chez nous le crédit qu'elle avait chez nos pères. Avec Tite-Live, Pline, et toute l'antiquité, ils la tenaient pour un oiseau réfléchi, vigilant, observateur. Ses qualités morales sont également certifiées de nos jours, mais sans recouvrer les priviléges qu'on lui reconnaissait autrefois. Nos vieux Gaulois du moyen âge, pour figurer le génie des contes familiers, avaient donc élu très judicieusement ce palmipède, et sa cousine, la cigogne, une des plus remarquables échassières. Sur d'autres motifs fondés, ils accordaient une certaine valeur aux contes du vieux loup [1].

Descartes, dans ses *Lettres*, parle avec malveillance des contes de la Mère-Oie et de la Cigogne; mais on sait que Descartes n'était pas toujours équitable envers le mérite et dédaignait la philosophie vulgaire. On peut donc négliger son opinion et tenir ces prudes dames pour très sages et très bien renseignées. L'humeur dogmatique et impérieuse de l'inventeur des *Tourbillons* le rendait impropre à comprendre ces deux excellentes personnes, qui, sans doute, ont eu de tout temps la vertu en recommandation, mais sans catéchiser leur

[1] « Ce sont des contes de peau d'asnon, des contes au vieux loup ou de ma commère Oye. » Oudin, *Curiosités françaises* (1640).

auditoire : conteuses par plaisir, elles sont méthodiques, non systématiques. Cette absence de prétentions leur a permis de narrer plusieurs historiettes un peu gaies sans éveiller pourtant de trop vives susceptibilités.

Qu'elles donnent un peu dans la chimère, on ne saurait le nier. C'est ce qui a nui à leur réputation chez les gens froids dont Adrien Montluc s'est fait l'écho, dans sa comédie *des Proverbes*, à l'endroit (acte II, scène II) où un personnage s'écrie : « Seigneur docteur, ce que je vous dis ne sont point des contes de la Cigogne. » Mais le président Odet de Tournebœuf, écrivant la comédie *des Contents*, atteste l'innocence des récits de la Cigogne (acte III, scène VI). Là, un libertin se promettant de mettre une fille à mal se dit à lui-même : « T'amuserais-tu seulement à lui faire des contes de la Cigogne? » Ce qui prouve que ces contes, comme le beau en général, ont l'air libre, sans faire venir les mauvaises pensées.

On a prétendu que la Cigogne aux contes n'était pas un oiseau, mais une femme, et voici ce que rapporte M. Leroux de Lincy, d'après les manuscrits Gaignières : « Jeanne des Essars, mariée en 1556 à René de Beaux-Enclos, seigneur de Sigogne, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, etc., fut fort connue sous le nom de la dame de Sigogne, étant une des dames de la reine-mère, Catherine de Médicis. Elle avait de l'esprit et faisait si bien un conte, qu'on la citait toujours en ce genre pour une des plus agréables personnes de la cour, et pour y fournir elle en inventait souvent; ce qui fit dire depuis ce commun proverbe : *faire des contes à la Sigogne*, quand ce sont des choses fabuleuses. Cette dame mourut fort âgée [1]. » Cette dame de Sigogne, à la cour des Valois, ne pouvait inventer ou dire que des gravelures; supposez même, très gratuitement, que, dans sa vieillesse, elle eût l'imagination moins licencieuse qu'au temps où elle divertissait Catherine de Médicis, ce ne devait pas être la pudeur en personne; tandis que la vraie Cigogne montra de bonnes mœurs en tout temps et n'eut jamais rien de compromettant ni pour elle-même ni pour autrui. D'ailleurs, si le simple bon sens conseille de repousser toute confusion entre Jeanne des Essars et la Cigone, il y a un motif historique pour rejeter le témoignage des manuscrits Gaignières, c'est que déjà dans Rabelais, Panurge « contait les fables de Turpin, les exemples de saint Nicolas et *le conte de la Cigogne.* » Remarquez en passant que ce conte est associé à d'honnêtes sujets, et que Panurge le récita un jour qu'il affectait de paraître simple et doux. Il le récitait à des géants : ceux-ci, on ne l'ignore pas, possèdent quelquefois la même ingénuité

[1] *Le Livre des Proverbes français*, t. II, p. 65.

crédule que les enfants. La Cigogne est bonne mère ; on pouvait la choisir pour l'emblème respecté d'une diseuse d'historiettes ; mais les esprits, en se corrompant, discréditent ce qu'il y a de plus vénérable. Cet emblème est devenu, par le génie libertin des bouffons italiens et français, la ridicule mère Gigogne, c'est-à-dire une dérision de la maternité.

III

Dans les veillées bourgeoises, au moyen âge, et surtout dans les veillées à la campagne, sous le chaume, telles que les escraignes dijonnaises, « dans ces assemblées de filles, où, — comme disait Tabourot, — se trouve une infinité de varlots et jeunes amoureux, » les contes de toute sorte étaient autrefois entendus avec plaisir, car le goût et le talent de conter étaient, en France, des qualités aussi communes qu'on les peut voir encore à Naples [1]. L'Homère de ces réunions était ou un ménétrier ambulant, poète facile et sarcastique, ou quelque bonhomme sédentaire. Souvent aussi, le dé de la causerie était tenu par une vieille et discrète femme, la Mère-Oie, la Mère-Cigogne ou la Mère-Grand de ces naïves académies.

Noël Dufail, au chapitre v de ses *Propos rustiques et facétieux*, nous présente le tableau d'une séance « où l'on s'ébattait ainsi à jaser : » « Le président est un vieux compagnon charpentier, Robin le Clerc, moult prudhomme, qui inventa (la bonne personne !) mille bons mots concernant le fait d'agriculture, imposant à signifier à beaucoup à la bonne foi et sans mal penser. Volontiers après souper, le ventre tendu comme un tambourin, Robin jasait, le dos tourné au feu, tillant bien mignonnement du chanvre, ou racoutrant, — à la mode qui courait, — ses bottes, cousant de la gorge, comme il le savait faire, quelque chanson nouvelle. Jeanne, sa femme, de l'autre côté, qui filait, lui répondant de même ; le reste de la famille ouvrant (travaillant) chacun en son office : les uns adoubant les courroies de leurs fléaux, les autres faisant dents à rateaux, brûlant hars pour lier l'aixeul (l'essieu) de la charrette, rompu par trop grand faix, ou faisant une verge de fouet de néflier ou meslier. Et, ainsi occupés à diverses besognes, le bonhomme Robin, après avoir imposé silence, commençait le conte de la Cigogne, du temps que les bêtes parlaient, ou comme le renard déroba le poisson, comme il fit

[1] *Histoire littéraire de France*, t. XXIII, p. 69, cf. pour les contes du XIVe siècle : Monteil, t. Ier, Epit. XLII.

battre le loup par les lavandières, lorsqu'il l'apprenait à prêcher; comme le chien et le chat allaient bien loin du lion, roi des bêtes, qui fit l'âne son lieutenant, et voulut être roi du tout; de la corneille, qui, en chantant, perdit son fromage; de Mélusine, du loup-garou, du cuir d'Anette, du moine bourré; des fées, et que souventes fois parlait à elles familièrement, même le soir, passant par le chemin creux, et qu'il les voyait danser au branle, près la fontaine du Cormier[1]..... »

La Fontaine et Perrault, enfants, ont dû assister à de telles jaseries. Devant eux, Robin et Jeanne le Clerc ont chanté ou conté : de là, leur veine gauloise. La Fontaine, plus ami du plaisir, s'y est souvent donné de grandes licences; Perrault, plus retenu, s'est complu dans les données morales. Tous deux avaient feuilleté beaucoup et toutes sortes de livres; le premier a mieux connu l'antiquité romaine, mieux étudié aussi notre vieille littérature; le second, volontiers paradoxal, traite les Latins et les Grecs avec une passion injuste de dénigrement, et, parmi les écrivains modernes, il ne choisit pas toujours les meilleurs pour leur donner ses préférences. L'un et l'autre ont aimé le génie italien; mais La Fontaine s'est attaché à Boccace, c'est-à-dire au conteur graveleux, ricaneur, sceptique et sensuel; Perrault s'inspira surtout d'un conteur plus voilé dans ses licences, plus fantasque, plus inventif, plus charmé des fictions badines que de la chronique scandaleuse, Jean-Alesio Abbattutis, ou, pour restituer le vrai nom à la place de l'anagramme, Jean-Baptiste Basile. Celui-ci composa en patois napolitain, vers 1678, le *Pentamerone*, qu'il farcit de proverbes, de calembours, de dictons, de coq-à-l'âne, mais en ajoutant de son fonds les imaginations les plus bouffonnes[2]. La *Bibliothèque des Romans* (t. XVI, juin 1777) a donné un aperçu de ce recueil, et en a extrait le délicieux conte de *Zoza*, qui forme le cadre du *Pentamerone* même. Au tome XVIII (septembre), on trouve encore les *Dons des fées*, l'*Assassinat sucré*, *Roselle*[3].

Basile avait mis à la fin de ses diverses historiettes une conclusion morale en vers; Perrault a fait de même, bien qu'avec peu de succès, pensons-nous, et de manière à prouver que ces sortes de

[1] Monteil (t. IV, chap. LXVIII) a représenté de même une de ces conversations de la veillée.

[2] Le sous-titre, *lo Cunto de li Cunte* (*le Conte des Contes*), paraît un hommage à Quévédo, comme à l'auteur le plus habile du genre. Quévédo a, en effet, dans ses œuvres une nouvelle intitulée *Cuento de Cuentos*.

[3] Ce sujet a été repris chez nous par M. Génin; il se nomme chez le nouvel imitateur *Pipolet et Rosalinde*. *L'Assassinat sucré* a fourni le modèle d'un conte assez libre, *l'Adroite Princesse*, qui parut en 1742, et que l'usage est d'attribuer, mais faussement, à Perrault. (Voir les *Lettres sur la Féerie*, p. 33.)

récits ne comportent aucune moralité particulière. Ce qu'ils admettent en eux-mêmes, ce qui doit en former l'esprit général, c'est le sentiment d'une certaine confiance naïve dans le courage de l'homme et dans les ressources de son âme pour vaincre les obstacles de la vie.

Cendrillon, la *Belle au bois dormant*, le *Chat botté* existent déjà dans le *Pentamerone*. Basile en avait emprunté le sujet, comme celui de presque tous ses contes, aux traditions populaires du pays de Naples. Mais ces traditions ne semblent pas avoir appartenu aux Napolitains en particulier. On supposerait, sans trop d'invraisemblance, qu'elles avaient été importées ou de France, par les Provençaux, ou d'Allemagne. Pour mieux dire, il y a entre les peuples de l'Europe au moyen âge un tel commerce d'idées, un échange si compliqué d'influences en tout genre, que, pour une infinité de sujets, il est vain de rechercher à qui peut appartenir la priorité de mise en œuvre. L'érudition, qui devrait rester étrangère aux petites vanités nationales, les caresse, au contraire, avec zèle, et par cette manie qui se pique de patriotisme, fausse souvent le caractère de ses découvertes. Les Allemands ont ce travers, qui quelquefois atteint au même degré ou peut-être va plus loin encore chez nos érudits. Jadis, les sujets de la grande et de la petite épopée, nés d'une inspiration anonyme, passaient librement d'une province à l'autre, d'un royaume au royaume voisin. L'originalité était tout entière dans la forme, dans les détails de mœurs, de costume, de langage; là se marquait le caractère local. Personne ne cherchait pour soi l'individualité littéraire. C'était plutôt l'esprit de telle ou telle classe de personnes qui donnait la physionomie à telle ou telle espèce d'œuvres, et si La Fontaine, Molière et Perrault méritent réellement le nom d'écrivains populaires, cela tient à ce que, tout en restant des esprits cultivés, ils ont parlé le langage libre et naïvement figuré du peuple de notre pays et de leur temps. Comme leurs ancêtres les trouvères et les jongleurs, comme ceux même qui couraient de ville en ville, comme les *tabureors*, ces batteurs de tambour qui s'en allaient, dans les veillées d'hiver, chanter *Gauteron*, *Marguet la Convertie*, ou *Richaut*, ils puisèrent leurs inspirations partout, ainsi que l'a fait Shakespeare. Avec eux, il importe donc moins de savoir d'où ils ont tiré leurs fables, que d'admirer la puissance avec laquelle ils ont marqué de leur cachet propre ce qui, jusque-là, était le bien de tout le monde. Encore, la perfection de leur art est-elle au point qu'ils ont fait servir la langue commune à l'expression des idées, et résumé, fixé ainsi, sous une forme indélébile, la sagesse des temps antérieurs. Par là, ils ont rendu un véritable service, et vulgarisé, en outre, les idées nouvelles qu'ils ajoutaient aux anciennes. On a dit

avec raison que La Fontaine, entre autres, avait sans doute lu les anciens romans en prose, mais qu'avant tout il avait étudié les contes, les fabliaux, les apologues, à la source vivante de la tradition. De même Perrault, pour écrire ses *Contes*, a pu feuilleter le *Pentamerone*, mais il s'est souvenu surtout des historiettes de sa nourrice; il avait reçu d'elle le sujet des *Souhaits ridicules*, et s'inquiétait peu que ces vœux indiscrets fussent déjà dans le prétendu Bidpaï, Sendabar, Syntipas, les fabliaux des *Tresses*, d'*Auberée*[1]. Ce n'est pas lui qui eût recherché si *Griselidis*, avant d'être chantée par Boccace, avait été célébrée par un trouvère français. Qui sait s'il ne lui suffisait pas de l'avoir lue dans la *Bibliothèque bleue?* Toutes ces questions de propriété intellectuelle, au fond, ne signifient rien ou presque rien; elles n'ont d'autre utilité que d'amener la science critique, avide de les résoudre, à remuer parfois des montagnes de documents, d'où sortent des renseignements plus précieux que la thèse qui a été l'occasion de cette recherche.

Perrault ignorait peut-être que Bonaventure des Périers eût écrit, au XVIe siècle, la nouvelle de *Peau d'âne*. S'il l'a su, il a bien fait de ne pas s'en souvenir, puisque c'est dans des Périers un des contes les moins réussis. Qu'importe à l'art une prétendue originalité, indifférente pour le lecteur, et dont un vieux livre, tombé par aventure sous la main d'un élève de l'Ecole des chartes, démontrera l'orgueilleux néant! Certaines personnes croient avoir découvert une merveille quand elles peuvent vous dire : « *Cendrillon* se retrouve, non-seulement dans la *Cenerentola* du *Pentamerone*, mais encore dans *Ashputtel*, conte hessois; le pays de Galles, la Pologne et la Servie peuvent la revendiquer également. » Ces trouvailles sont la chose du monde la plus inutile, si l'on s'avise, comme il arrive souvent à ceux qui les font, d'en vouloir déduire seulement le droit de tel ou tel canton à réclamer l'honneur d'avoir inventé l'idée-mère. La plupart du temps, ces revendications montrent seulement l'entêtement individuel et la vanité nationale. Mais ce qui est d'une toute autre valeur, et ce à quoi servent les rapprochements signalés pour un autre but par les érudits, c'est qu'ils aident à faire ressortir les différences caractéristiques du génie de chaque peuple. Les comparaisons établies de cette manière précisent les vues de la critique, favorisent les observations sur le goût et les mœurs, et permettent de découvrir sous quelle forme la plus achevée un sujet a été produit. Dans les *Souhaits*, de Perrault, par exemple, la fameuse aune de boudin qui se suspend au nez de la bûcheronne est une invention

[1] La même historiette est dans La Fontaine (*Fables*, VII, 6), et forme la 78e nouvelle de Philippe de Vigneulles.

parfaitement analogue à la nature prosaïque et grotesque de l'esprit welche. Il y a plus de délicatesse et d'élévation dans le conte correspondant qui se récite au village en Poméranie, et que voici abrégé :

« Un pauvre pêcheur avait sauvé la vie à un génie des eaux, alors enchanté sous la forme d'un poisson et qu'il avait pris dans son filet. Le pêcheur conta cette aventure à sa femme, qui le gronda fortement de n'avoir demandé au génie aucune récompense pour un aussi grand service. Le pauvre homme retourna donc au bord de la mer, et ayant évoqué le génie, celui-ci apparut et demanda à son libérateur ce qu'il désirait : « Ma femme, dit le pêcheur, est fatiguée de » vivre dans une pauvre cabane et voudrait avoir une jolie petite » maison. » Le génie lui accorda ce premier souhait ; mais la femme s'ennuya bientôt de sa maison. Comme ses désirs étaient sans bornes, elle demanda d'abord un château, puis elle voulut être reine, puis empereur, puis pape. Enfin, cette malheureuse créature, poussée par la rage et l'aveuglement de l'ambition, voulut être le bon Dieu. Mais le génie, justement courroucé d'un tel blasphème, retira sa protection au pêcheur et à sa femme, et les rendit aussi pauvres qu'ils étaient auparavant [1]. »

On verra plus loin que l'ancien esprit français, représenté par Perrault, regagne, par certains avantages, ce qu'il perd à être confronté ici avec l'imagination allemande; mais quand même il arriverait que nos contes populaires ne vinssent qu'au second rang (et je crois, pour ma part, qu'ils méritent d'être placés au premier), ce serait déjà une gloire de ne céder qu'aux Allemands. Ils sont passés maîtres en ce genre, et il y a, au milieu des paradoxes de l'humoriste, un fonds d'excellentes observations dans cette page de Ch. Nodier : « L'Allemagne, dit-il, a été riche dans ce genre de créations, plus riche qu'aucune autre contrée du monde, sans en excepter ces heureux Lévantins, les suzerains éternels de nos trésors, à l'avis des antiquaires. C'est que l'Allemagne, favorisée d'un système particulier d'organisation morale, porte dans ses croyances une ferveur d'imagination, une vivacité de sentiments, une mysticité de doctrines, un penchant universel à l'idéalisme, qui sont essentiellement propres à la poésie fantastique ; c'est aussi que, plus indépendante des conventions routinières et du despotisme gourmé d'une oligarchie de prétendus savants, elle a le bonheur de se livrer à ses sentiments naturels sans craindre qu'ils soient contrôlés par cette douane impérieuse de la pensée humaine qui ne reçoit les idées qu'au poids et au sceau des pédants. Cette individualité méditative, impression-

[1] Les frères Grimm, *Kinder-und Hausmæhrchen*, cf. *Histoire et traité des Sciences occultes*, par le comte de Résie, t. I, p. 324.

nable et originale, qui caractérise ses habitudes, se manifeste, de temps immémorial, dans les innombrables monuments de sa bibliothèque fantastique, et là, au contraire de nos habitudes littéraires où tout est subordonné à l'aristocratie de l'esprit, c'est la popularité qui consacre le succès. L'Allemagne jouit encore, sous ce rapport, des mêmes franchises qu'au siècle de Goetz de Berlichingen. Elle en est redevable à cette multitude de circonscriptions locales et d'usages particuliers qui ont maintenu la précieuse ingénuité des peuples primitifs. Depuis la belle histoire de *Faust*, admirablement poétisée par Gœthe, qui n'a rien ajouté d'ailleurs à l'idéalité philosophique de l'invention, l'Allemagne a été jusqu'à nos jours le domaine favori du fantastique. Elle a complété l'histoire psychique de l'homme, si magnifiquement ouverte dans la *Genèse* par l'emblème vraiment divin de l'arbre de la science et des séductions du serpent. Faust est l'Adam du paradis terrestre, parvenu à se croire égal à Dieu. Le *Rêve* de Jean Paul est le dénoûment solennel de ce triste drame, et cette autre apocalypse le terrible mot de l'énigme de notre vie matérielle. Hors de ces trois fables, il n'y a point de vérité absolue sur la terre. »

Contre l'ordinaire de Nodier, ces réflexions, qui ne manquent pas de justesse, semblent par endroits emprunter le voile nébuleux du sujet qu'il aborde et de l'imagination allemande dont il s'occupe. Il y aurait bien quelque chose à dire sur l'avantage que les Allemands auraient retiré, suivant notre auteur, du maintien de leurs institutions gothiques et de la multitude des circonscriptions locales ; on pourrait contester de même que le sujet de *Faust* soit spécialement une création allemande ; mais ce qui demeure incontestable, c'est la richesse, l'ingénuité, la profondeur de la littérature fantastique en Allemagne. Nous reprenons notre droit d'égalité, sinon de supériorité, partout où nous pouvons mettre en jeu cette finesse malicieuse et non cherchée, cette légèreté de touche, ce bon sens jusque dans la fiction la plus libre, ces grâces enfin qui animent tous les récits acceptés par Perrault. Pourquoi n'a-t-il pas puisé plus abondamment dans ses souvenirs? pourquoi n'a-t-il pas commencé un peu plus tôt et ouvert d'une main moins avare ces chroniques des âges qui n'ont pas été et ne seront jamais, annales magnifiques dont nous avons perdu tant de regrettables parties? Quels chefs-d'œuvre il eût pu ajouter à ceux que nous avons déjà, s'il avait gaspillé moins de temps à écrivailler contre les classiques anciens? Qui ne donnerait en échange de tous ses poèmes sérieux, y compris son *Adam*[1], un seul petit conte sur un de ces personnages populaires dont tel ou tel proverbe nous conserve la men-

[1] ***Adam, ou la Création de l'homme, sa chute et sa réparation.*** Paris, 1637, in-12.

tion confuse? Il est fâcheux qu'il ait dispersé son activité sur trop d'objets dont l'importance est aujourd'hui si complétement effacée? Après tout, sans cette promptitude d'imagination qui, dans le cours de sa vie, l'a porté vers tant de choses diverses, aurions-nous eu en lui l'homme parfait et complet qui seul pouvait écrire les *Contes* de son recueil? Une œuvre telle que celle-là ne saurait venir d'un personnage ténébreux, d'un solitaire épris seulement de curiosités archéologiques; c'est le franc et libre travail d'un homme qui, ayant vu assez de choses pour posséder un bon trésor de réflexions amassées, n'a perdu avec l'âge ni la bonne humeur, ni la bonté, ni une sorte de témérité facile. En son temps, Perrault avait été avocat, commis de finances, amateur de beaux-arts, faiseur de projets, académicien, controversiste, tout comme un autre; il dessinait, composait des vers, rédigeait des mémoires administratifs, comme tout le monde. A l'époque où la mode était de discuter sur la grâce, il avait écrit son poème théologique de *Saint-Paulin;* il avait, non moins que tant d'autres, poussé son petit paradoxe dans la république des lettres. Cette ubiquité d'esprit, n'est-ce pas un caractère essentiellement français et surtout parisien? Comme un véritable enfant de Paris, Perrault conserva toujours un fonds de candeur et de bonhomie qui, la vieillesse venue, lui permit d'être, dans la retraite, au milieu de ses enfants, un personnage respectable et charmant : point de morgue, point de doléances, de la bonne grâce et d'honnêtes intentions jusqu'au bout, voilà quel fut son aspect. Il aimait ses enfants et ceux d'autrui; il retrouva pour eux, dans une case longtemps négligée de sa mémoire, un amas de souvenirs embellis par une imagination qui s'était frottée à tout. Le même homme qui, jadis, avait empêché qu'on ne leur fermât le jardin des Tuileries [1], leur ouvrit de sa main des palais enchantés tout remplis de surprises et de merveilles; il leur en fit les honneurs, non sans se souvenir, en leur parlant, de l'époque badine où, jeune, il imitait la folle veine de Scarron. Il y a dans ses *Contes* plus d'un endroit qui fait penser à cette association où ses deux frères, Beaurain leur camarade et lui-même, écrivaient et illustraient, par le dessin à l'encre de Chine, une traduction burlesque du sixième livre de l'*Enéide.*

[1] « Je suis persuadé, continuai-je, que les jardins des rois ne sont si grands et si spacieux qu'afin que tous les enfants puissent s'y promener. » C'est une parole qui se trouve dans les représentations adressées par Perrault à Colbert, au moment où le ministre avait voulu interdire les Tuileries au peuple. Un critique, la rapportant d'après les intéressants *Mémoires* de notre auteur, ajoute avec raison : « Ces Tuileries, ouvertes et publiques, qu'on dut à Perrault, dès ce temps-là, cadrent bien avec l'idée aimable qu'on se fait de l'ami et de l'enchanteur des enfants. Dirai-je une pensée qui m'est souvent venue en traversant ce jardin tout peuplé de statues? J'aimerais à voir le buste en marbre de Perrault placé à l'ombre du grand marronnier. »

IV

M. Génin (Dieu pardonne cette fausse vue à un juge ordinairement spirituel !) a osé dire que *les Contes de Perrault* sont écrits *platement et sans couleur*. Avait-il donc oublié cette admirable et brève description de *la Belle au bois dormant*, où sous l'influence de la baguette magique, tout devient immobile : « Les broches elles-mêmes, qui étaient au feu, pleines de perdrix et de faisans, s'endormirent, et le feu aussi. » Ou bien supposait-il que le style n'a d'effets que ceux qui sont cherchés ? M. Michelet, plus sensible et plus profond, a fait un jour l'éloge, au collége de France, du pittoresque de Perrault. Il louait en particulier ce détail, dans la *Barbe bleue* : « Et la sœur Anne lui répondait : Je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie. » Les deux belles formes de verbe ! Comme elles rendent la désolante immensité de la plaine lumineuse, mais vide et monotone ! Entre le jugement de M. Michelet et celui de M. Génin, nul peintre n'hésitera, et peut-être même devrait-on, pour l'honneur de Nodier, ne pas dire qu'il trouvait le style de Perrault *peu figuré*. C'est une pure distraction de notre ingénieux contemporain, qui, lui-même, a su rendre l'hommage le mieux senti à l'écrivain des *Contes*, et prophétiser que « sans aucun doute, avec Molière, La Fontaine et quelques belles scènes de Corneille, ce chef-d'œuvre ingénu de naturel et d'imagination, doit survivre à tous les monuments du règne de Louis XIV. » Et quant au dessin, « quel vif attrait dans les moindres détails de ces charmantes bagatelles, quelle vérité dans les caractères, quelle originalité ingénieuse et inattendue dans les péripéties ! quelle verve franche et saisissante dans les dialogues ! Aussi, poursuit-il, je ne crains pas de l'affirmer, tant qu'il restera sur notre hémisphère un peuple, une tribu, une bourgade, une tente, où la civilisation trouve à se réfugier, il sera parlé, aux lueurs du foyer solitaire, de l'odyssée aventureuse du *Petit Poucet*, des vengeances conjugales de la *Barbe bleue*, des savantes manœuvres du *Chat botté*, et l'Ulysse, l'Othello, le Figaro des enfants vivront aussi longtemps que les autres. » Ils vivront sans vieillir. Cela est si vrai que, dans les contes, les enfants, apercevant çà et là des locutions insolites, les interprètent, toutes surannées qu'elles soient, avec un bonheur de divination que leur envient et leur envieront nos Saumaises présents et futurs.

S'il fallait formuler un éloge en règle de l'œuvre de Perrault, c'est une de ses pages que nous aimerions à emprunter. Il suffirait de détacher et de lui appliquer ce que cet excellent homme, étranger à

toute envie, écrivait à la gloire de La Fontaine : « Le talent merveilleux que la nature lui donna, dit-il, n'a pas été inférieur à celui de Rabelais et de Marot, et lui a fait produire des ouvrages d'un agrément incomparable. Il s'y rencontre une simplicité ingénieuse, une naïveté spirituelle, et une plaisanterie originale qui, n'ayant jamais rien de froid, cause une surprise toujours nouvelle. Ces qualités si délicates, si faciles à dégénérer en mal, et à faire un effet tout contraire à celui que l'auteur en attend, ont plu à tout le monde : aux sérieux, aux enjoués, aux cavaliers, aux dames et aux vieillards, de même qu'aux enfants. Jamais personne n'a mieux mérité d'être regardé comme original et comme le premier en son espèce. Non-seulement il a inventé le genre de poésie où il s'est appliqué, mais il l'a porté à sa dernière perfection ; de sorte qu'il est le premier, et pour l'avoir inventé, et pour y avoir tellement excellé, que personne ne pourra jamais avoir que la seconde place dans ce genre d'écrire. Les bonnes choses qu'il faisait lui coûtaient peu, parce qu'elles coulaient de source, et qu'il ne faisait presque autre chose que d'exprimer naturellement ses propres pensées, et se peindre lui-même. S'il y a beaucoup de simplicité et de naïveté dans ses ouvrages, il n'y en a pas eu moins dans sa vie et dans ses manières. « Il s'estimait peu ; il souffrait aisément la mauvaise humeur de ses amis ; il ne leur disait rien que d'obligeant ; il ne se fâchait jamais, quoiqu'on lui dît des choses capables d'exciter la colère et l'indignation des plus modérés [1]. »

Perrault avait tenté inutilement de faire maintenir par Colbert la pension de La Fontaine ; du moins par cette noble apologie, il le vengea de la mauvaise humeur des esprits moroses. Par une rencontre heureuse, tous les traits du panégyrique peuvent convenir également à l'auteur qui l'a composé, tous, jusqu'au mérite d'avoir *inventé* un genre familier. Ce mot est exact au même titre pour Perrault que pour La Fontaine ; car l'invention n'est pas seulement une vue intuitive de quelque chose de nouveau : découvrir et développer dans les objets ce que n'y voyait pas le vulgaire des copistes ; composer un tout idéal et intéressant de choses connues par parties ou donner à un tout existant une grâce, une beauté nouvelle, c'est là surtout (les critiques en conviennent), c'est excellemment l'office et la gloire d'un inventeur. Avant La Fontaine on avait eu des fables françaises et étran-

[1] *Les Hommes illustres de France qui ont paru en France pendant le XVIIe siècle*, 3e édition, t. I, p. 177. On sait que dans ce recueil monumental, Perrault a formé une galerie de cent personnages célèbres, princes, cardinaux, ministres, hommes de guerre, savants, poètes, peintres, sculpteurs, graveurs et dessinateurs. C'est une belle pensée que celle d'un pareil assemblage. L'auteur qui, dans un siècle de priviléges, imaginait une semblable union de tous les mérites et de tous les talents au sein de la gloire, et qui l'exécuta, ne pouvait être qu'un esprit libéral et judicieux.

gères; avant Perrault, on avait des contes : leur originalité à tous deux n'en est pas moins certaine.

Toute philosophie sensée admet d'une part la spontanéité de l'esprit général et d'autre part l'échange, la transmission invisible ou apparente des idées. Appliquer sur le métier l'œuvre du voisin, ce n'est pas un plagiat si l'on y ajoute par son propre travail une force inventive égale à celle que présente l'œuvre antérieure. A ce compte, Perrault n'est ni plagiaire, ni même imitateur : il a pris ses motifs d'inspiration où bon lui semblait et néanmoins il est original. Il l'est de la manière la plus satisfaisante, puisqu'en même temps qu'il se souvient, il transforme selon le génie de sa nature propre, de son temps et de son pays. M. Cantù, intéressé comme Italien à lui diminuer son mérite, reconnaît cependant que, malgré *le Pentamerone*, Perrault n'est soumis à répétition ni de la part de J.-B. Basile, ni de personne[1]. Tout au plus, sa nourrice ou sa mère-grand auraient-elles droit de lui réclamer quelque chose : il leur doit peut-être ce ton de satire bénigne, qui n'est pas rare chez les vieillards et qui anime ses contes; mais ce qui lui appartient comme un bien des plus rares, c'est une brièveté peu commune à un certain âge et qu'il eut. Ses successeurs ne la lui ont pas prise. On aime aussi à voir le sentiment délicat qu'il sait introduire dans ses imitations. Le conte napolitain du *Pentamerone* lui avait montré Gagliuso ingrat envers l'instrument de sa fortune, ce fameux chat qui l'avait fait riche et gendre du roi; Perrault ne veut pas attrister, par le spectacle de l'ingratitude, les heureuses aventures du marquis de Carabas[2]; il supprime cette affligeante conclusion; il nous montre, au contraire, le chat botté admis en grand seigneur à la cour du roi, enrichi par la reconnaissance de son maître, et ne courant plus après les souris que pour se divertir. Voilà de ces ménagements, *maxima reverentia*, que l'on doit à l'enfance; il ne faut pas dépouiller la vie à ses yeux de cette fleur de générosité et de pudeur dont le parfum élève les jeunes âmes et fortifie les cœurs innocents. Les Gagliuso n'apparaissent que trop vite pour enseigner l'égoïsme et dissiper les enchantements.

V

Il y a des gens prédestinés qui obtiennent à discrétion tous les livres précieux ou seulement utiles. Nous n'avons pas eu cette bonne

[1] ***Histoire universelle***, t. XVI, p. 213 (tr. française).

[2] On les retrouve, comme celles du ***Petit Chaperon rouge*** et du ***Petit Poucet***, dans les contes populaires de l'Allemagne. Ce dernier est aussi dans la collection des contes hongrois de Georges Van Gaal.

fortune de mettre, comme M. Walkenaër, la main sur un volume publié du temps de Perrault, et qui contenait la critique de ses *Contes*[1]. Pourtant, nous aurions été curieux de voir si, au moment où ils furent publiés, la critique leur rendit justice, ou s'ils furent traités avec rigueur. Cette seconde supposition semble la plus probable, quand on envisage le dédain que tous les gens de lettres du XVIIIe siècle, même ceux qui composèrent à leur tour des contes féeriques, ont témoigné pour l'œuvre immortelle de notre auteur : nous ne voyons pas qu'elle soit mentionnée dans les écrits de Voltaire, de Diderot, de Marmontel ; Rousseau, La Harpe, Grimm oublient qu'elle existe. D'où vient? Ce silence général est-il la condamnation de notre goût? Bien que la critique d'aujourd'hui ait de suffisantes raisons pour être modeste devant celle du siècle précédent, qui s'entendait à former, non-seulement l'esprit, mais le caractère, nous croyons que le XVIIIe siècle a été injuste envers Perrault, et cette rigueur lui était d'autant moins permise, qu'il l'a beaucoup imité, et lui devait, à ce titre, une marque d'estime. Il est vrai que certaines créations, pour être bien appréciées, ont besoin de n'être plus nouvelles : un vernis d'antiquité ajoute à leur valeur. Perrault a mille détails qui tirent un agrément infini de ce qu'ils rappellent une civilisation maintenant éteinte ; ils prennent de là un air plus fantastique encore, une tournure de grand'mère qui ne leur messied pas, des façons de patriarche et de marionnettes tout ensemble. Un écrivain de ce temps-ci, comparant la *Cendrillon* allemande avec celle de Perrault, reproche à notre compatriote d'avoir imaginé « la bonne coiffeuse qui dresse les cornettes à trois rangs ; » les mouches de la bonne faiseuse, le gros rat « changé en un cocher qui avait les plus belles moustaches qu'on ait jamais vues ; » les lézards devenus des laquais qui montent derrière un carrosse « avec leurs habits chamarrés, et qui s'y tiennent attachés comme s'ils n'eussent fait autre chose de toute leur vie. » C'est du clinquant, s'écrie le censeur. Eh mais! ce clinquant, n'est-ce rien d'en avoir habillé toute l'histoire? Les paillettes du marquis d'Argencourt et le casque du charlatan ne sont pas des accessoires indifférents à la fortune, et ces prétendus clinquants ne sont autres que des atours charmants qui rendent plus piquante la vétusté du sujet en le rehaussant d'anachronismes voulus et comiques.

L'ironie fait le charme d'un conte, pourvu qu'elle soit légère et qu'elle effleure sans déchirer. Celle de Perrault est ainsi, parce qu'elle se joint au bon sens le plus sûr. Y a-t-il dans son recueil rien qui exagère la satire? Et cependant quel livre est plus propre à

[1] *Entretiens sur les Contes de fées et sur quelques autres ouvrages du temps*, par l'abbé de Villiers, dédiez à MM. de l'Académie françoise. Paris, Jac. Collombat, 1699.

éveiller l'esprit, à faire pénétrer le ridicule des sots, la bêtise des méchants, à mettre en garde contre tous les piéges de la vanité ? La morale n'y est point expresse, mais infuse ; si l'on n'y découvre aucune leçon directe, on peut y puiser tous les conseils nécessaires pour bien vivre. N'y cherchez pas des avis pathétiques, mais entendez le doux appel qu'ils adressent aux meilleurs sentiments de l'âme ; ce sont comme des invitations amicales et discrètes, dont le sens n'échappe qu'aux naturels pervers ou pervertis. Les enfants honnêtes saisissent cela très finement et vous montrent, d'un seul regard, qu'ils entendent et qu'ils approuvent la sagesse de l'auteur. Les coups d'œil d'intelligence qu'un jeune garçon échange, aux bons endroits, avec sa mère qui débite un de ces vieux contes, indiquent assez qu'en France on n'a guère besoin d'insister sur la morale pratique. Le caractère national y a pour cela trop de délicatesse, et l'esprit trop d'ouverture, surtout quand la première éducation est cette éducation maternelle que rien ne saurait suppléer. Les mères, soyons-en certains, savent gré à Perrault d'avoir eu le génie de son entreprise, toutes le respectent, toutes sont ses amies, et cela est juste. Pour aimer l'enfance avec autant de bonhomie, il faut avoir aimé les jeunes femmes passionnément. Or, il y a un certain amour de femme, avouable jusque dans la vieillesse, qui est la marque d'un cœur noble, d'une nature délicate et distinguée ; joignez-y de la finesse, une indulgence de bon goût, et vous avez la perfection du galant homme.

Charles Perrault fut éminemment ce galant homme. Il parle aux enfants en homme qui aime ingénuement leurs mères ; il ne violente jamais leurs sentiments, sollicite doucement leur imagination, sans la fatiguer, évoque devant eux un monde merveilleux, mais sans les arracher violemment, comme le conteur oriental, au domaine de la réalité. Il semble que pour lui cette réalité se continue dans le merveilleux, au lieu de s'en détacher par le contraste. C'est en quoi nous le trouvons surtout supérieur à ses modèles.

Le monde des poètes est une sorte de pays nouveau qui se surajoute à l'univers réel, et tantôt y confine, tantôt s'en éloigne. Dans cette seconde sphère, une foule d'objets empruntés à la vie positive deviennent plus sensibles aux yeux, par une disposition poétique de la lumière ; d'autres, artistement diminués ou placés dans un éloignement vaporeux, gagnent en mystérieux attraits ce qu'ils perdent en hauteur et largeur. L'esprit s'y joue des conditions banales de l'étendue, de la matière et du temps, de celles au moins que la grossièreté des sens organiques fait regarder comme indispensables à la vie, et qui pourtant donnent lieu à bien des doutes, quand on les examine en philosophe. A l'aide de quelques poussées hardies, l'imagination poétique perce les ténèbres qui nous environnent, et se

porte vers les seules réalités dont l'homme soit satisfait, je veux dire les réalités impalpables. Le conte est d'habitude bien autrement vrai que l'histoire; celle-ci est presque toujours une thèse de controverses; le conte est affaire de sentiment. Il vous subjugue et vous séduit; moins on se l'explique, plus on l'adopte, car il se rattache à tout cet ensemble de féeries et de croyances surnaturelles qui seul peut consoler les âmes de leur triste et froide union avec le corps.

Ce noble et curieux aspect a été parfaitement saisi, et d'une vue très originale, par l'auteur de la préface de cette dernière et brillante édition. M. P.-J. Stahl, à qui ne manque assurément ni la décision de l'esprit, ni la netteté pratique de l'intelligence, expose cette vérité d'une plume ingénieuse et pleine de sagacité ; il montre avec un art facile et judicieux combien le merveilleux est inséparable de la vie, combien il est habile à se glisser partout, combien il a de puissance heureuse pour exalter les sentiments jusqu'au sublime, ou les échauffer des plus délicieuses ardeurs. Il démontre enfin que, pour faire des contes, pour les lire, pour les bien comprendre, il faut être un homme, une femme ou un enfant d'esprit, et nul n'a ce bon sens naturel qui est l'essence de l'esprit, à moins de savoir se plaire aux choses poétiques et merveilleuses.

Il faut que M. P.-J. Stahl s'y plaise beaucoup, car il sait parler des contes et de leur auteur avec une grâce charmante et un véritable accent de sensibilité. Les enfants et les femmes n'ont pas plus d'abandon et de naïf élan dans l'admiration. Il va plus loin : entraîné lui-même dans le tourbillon qui éblouit et charme son esprit, il se met à conter, et ses historiettes, les anecdotes intimes dont il appuie ses raisonnements ont un tour ingénu, une expression touchante qui leur est particulière. Je ne sais si M. Stahl a voulu imiter Perrault, mais à coup sûr il ne lui ressemble pas. La malice de Perrault est toute gauloise, un peu ironique, un peu sceptique; celle de M. Stahl a ce grain de sensibilité qu'on retrouve chez les Allemands, dans Andersen, dans Gœthe lui-même, et qui se rehausse ici par une forme vive et spirituelle.

Confident de la pensée de l'éditeur, M. P.-J. Stahl nous explique pourquoi M. Hetzel a fait des *contes* de Perrault un livre si beau et si grand, si grand surtout, pour de petites mains ! Les petites mains sont avides des grandes choses, de même que l'esprit chez les enfants est avide du merveilleux. Rien ne les étonne de ce qui nous paraît à nous impossible ; le colossal et le surnaturel sont pour eux les manières d'être familières, et les illusions d'optique qui leur font tendre la main pour saisir la lune trouvent leur analogue dans leur jeune intelligence, qui comprend si bien les fées et admet sans difficulté la présence des génies. Le livre n'est donc pas trop grand, non plus que

les féeries auxquelles le crayon de M. Doré a donné un corps ne sont trop invraisemblables. Si pourtant elles avaient pu le devenir, M. Doré n'y aurait pas médiocrement contribué par le caractère fantastique de ses dessins et particulièrement de ses paysages. Nul jusqu'ici n'a su à ce point prêter aux arbres des forêts, aux rochers des montagnes, aux châteaux qui les couronnent, ce prodigieux aspect qui fait songer les esprits et qui évoque les féeriques trésors de l'imagination. Sur ce point, il est sans rival et ses compositions pittoresques resteront des modèles du genre. Moins rompu au dessin de la figure, moins bien préparé par ses études à cette perfection qu'elle réclame aux yeux des connaisseurs, à cette noblesse qui est la marque divine de la créature, il y déploie cependant une telle verve et une si grande variété d'attitudes et d'expression, qu'on oublie aisément les fautes en voyant tant de qualités. Il y a même chez lui de ces défauts qu'on a pu avec raison signaler dans des ouvrages d'un ordre plus élevé et plus grave, et qui deviennent ici la source d'un mérite spécial, en traduisant avec une singulière justesse le sens parfois comique et secrètement moqueur du style de Perrault. Telle est cette composition majestuense et grotesque où l'artiste fait défiler le cortége des invités aux noces de Peau d'Ane. Les chevaux y sont étrangement dessinés, mais qui s'en occupe? On assiste au rêve de l'artiste et du conteur, mieux encore au rêve de l'enfant à qui Peau d'Ane vient d'être conté, et les disproportions y sont un élément de plus, qui concourt à l'effet commandé. Telle autre planche, celle du Petit-Poucet notamment, ou celle de la rencontre du Petit Chaperon Rouge avec le loup, prise dans la réalité, tire sa force idéale de la physionomie des personnages, de l'attitude, de la forme du groupe, du paysage et de la façon dont le lointain est ménagé. On pourrait y mettre plus de savoir, on n' y saurait apporter plus d'invention, plus d'originalité, un instinct plus juste et plus prime-sautier. Les dessins des *contes* de Perrault font plus d'honneur encore à M. Doré que ceux de Dante; son talent s'y trouve mieux à l'aise et dans son milieu; le jet de son crayon y atteint mieux la pensée de l'auteur. C'est, à notre avis, son œuvre capitale, de même que cette nouvelle édition, imprimée en beaux types du XVIIe siècle, est le livre le plus précieux que la librairie française ait produit de nos jours. M. J. Hetzel, qui a élevé déjà tant de monuments à la gloire des écrivains du passé et de notre temps, n'en avait pas encore élevé d'aussi beau, d'aussi durable. Celui-ci vivra plus que bien des édifices de pierre ou d'airain, et l'on peut dire de lui ce qu'Horace disait modestement de ses vers : *ære perennius.*

E. DE LORME.

LA THÉORIE

DU

GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL

SUIVANT M. THIERS

Histoire du Consulat et de l'Empire, tome XIX.

Un attrait tout particulier s'attache au nouveau volume de M. Thiers. Parmi les événements de cette année 1815, l'une des plus mémorables et assurément la plus triste de ce siècle, même pour les vainqueurs, il est tout un ordre de faits politiques dont l'appréciation est du ressort de l'homme d'Etat, plutôt que de l'historien. L'organisation d'un système de gouvernement libéral, que tenta l'empereur Napoléon Ier au retour de l'île d'Elbe, offrait à M. Thiers une naturelle occasion de formuler une théorie constitutionnelle. Aussi, en ouvrant ce volume, la curiosité du lecteur se partage cette fois entre Napoléon et M. Thiers lui-même, ce qui ne peut être qu'infiniment flatteur pour ce dernier. On est heureux de retrouver, dans un récit définitif et pleinement digne du sujet, cette féerique épopée du golfe Juan, l'histoire de l'acte additionnel et du champ de mai. Mais, si l'on est assuré d'avance que l'historien n'a rien oublié, on désire voir si l'homme d'Etat n'a pas appris quelque chose de nouveau. On se demande si ses anciennes idées sur l'application du régime constitutionnel en France n'ont pas subi quelques modifications par suite de la chute du système sous lequel il a joué un rôle si actif et parfois si brillant comme ministre et surtout comme chef d'oppo-

sition parlementaire. C'est ce que la suite de cette étude va nous apprendre.

I

Napoléon, transporté à l'île d'Elbe sur la frégate l'*Undaunted*, avait mouillé le 3 mai 1814 dans la rade de Porto-Ferrajo et débarqué dans la journée du 4. Après quelques instants de trouble, invisible pour tous, il s'était mis résolûment à l'œuvre, et allait essayer les forces de son esprit à une tâche peut-être plus difficile pour lui que le gouvernement d'un grand empire : avec des ressources très limitées, un peuple, une marine, une armée en miniature, il se trouvait dans une situation absolument nouvelle pour lui. Rien n'est plus singulier et parfois plus touchant que de se figurer le vainqueur d'Austerlitz et de Friedland occupé, avec le petit nombre de fidèles qui avaient pu le suivre, à défendre sa vie contre quelque vulgaire assassin, à fortifier la petite île de Pianosa de manière à y trouver un refuge au besoin ; que de le voir se livrant aux calculs les plus minutieux pour assurer son existence et celle de ses serviteurs, à l'aide des deux ou trois millions qui constituaient alors toute sa fortune ; s'ingéniant pour se construire une retraite très modeste mais décente, capable de recevoir sa sœur Pauline et sa mère, qui pensait, très justement, que son devoir devait la rapprocher plus étroitement encore de son fils dans l'infortune. Là ne se bornaient pas ses soins : ce petit peuple qui, avant son arrivée, l'avait brûlé en effigie, bientôt converti, fanatisé par sa seule présence, occupait une grande partie de ses journées. Les pêcheries, les mines de fer, les routes, avaient été l'objet de sa puissante sollicitude. Mais, bien entendu, ce qui le préoccupait avant tout, c'était l'état des partis en France, la manière dont les Bourbons étaient accueillis, et les chances de succès, de durée, qui leur semblaient promises. En partant pour l'île d'Elbe, l'Empereur, on s'en souvient, ne s'était pas mépris sur les incompatibilités radicales qui existaient entre la nation et les Bourbons ; ses prévisions devaient être trop promptement justifiées. Tout allait mal en effet dans la mère-patrie ; l'armée était devenue, sauf quelques exceptions dans les grades supérieurs, presque ouvertement hostile. Sans cesse blessée par les procédés maladroits du gouvernement, elle conservait un souvenir religieux de son Empereur, une prédilection à peine dissimulée pour le drapeau tricolore. Le peuple ne pardonnait pas aux Bourbons d'être revenus à la suite de l'étranger. C'est en vain que les royalistes répétaient chaque jour

qu'il fallait s'en prendre à Napoléon et non aux Bourbons des souvenirs de l'invasion ; il répondait, et non sans raison peut-être, que Napoléon aurait repoussé l'invasion s'il n'avait pas été mal secondé ou trahi. Le rétablissement des Bourbons par les armes étrangères était pour eux une tache ineffaçable aux yeux de cette immense partie de la nation qui discute mal, mais qui sent vivement. Quant à la classe des fonctionnaires, qui comprenait les avantages sérieux de la nouvelle forme politique, qui se rappelait d'ailleurs les souffrances véritables qu'avait amenées l'état de guerre permanent des quinze dernières années, elle n'aurait pas mieux demandé que de se rallier à un gouvernement habile. Mais les fautes succédaient aux fautes ; on voyait chaque jour la désaffection générale faire de nouveaux progrès, et, comme il arrive d'habitude dans ces circonstances, on se souciait peu de se compromettre pour un pouvoir qui se compromettait lui-même, à ce point qu'il n'aurait sans doute pas le temps de récompenser le dévouement. Restait, il est vrai, une petite phalange d'hommes politiques, comme MM. de Lafayette, Lainé, Benjamin Constant, Mme de Staël, appuyés sur un assez grand nombre de bourgeois éclairés, très partisans des idées constitutionnelles, et en même temps très hostiles aux excès de l'Empire. Mais cette phalange elle-même était repoussée et méconnue dans les conseils du gouvernement; sa modération était taxée de faiblesse; son attachement aux principes de 1789 révoltait les royalistes purs, qui se disaient et se croyaient de bonne foi les seuls serviteurs utiles du nouvel ordre de choses. Disposée d'abord à la conciliation, la bourgeoisie constitutionnelle n'avait pas tardé à s'irriter à son tour des répulsions, des taquineries hostiles dont ses chefs étaient l'objet, et bientôt, sollicitée par le mouvement populaire, elle s'éloignait à son tour du nouveau régime.

Napoléon n'avait pas été le dernier à deviner les immenses embarras que les Bourbons accumulaient autour d'eux, et l'idée de rentrer en France prenait chaque jour plus de consistance dans son esprit. La visite que lui rendit M. Fleury de Chaboulou à l'île d'Elbe, sans avoir les conséquences décisives qu'on s'est plu à lui attribuer, l'affermit néanmoins dans son projet. Enfin, il fut décidément entraîné à tenter de nouveau la fortune par les avis qui lui parvinrent qu'au moins une des grandes puissances avait pensé à se saisir de sa personne, précisément pour prévenir une semblable tentative ; par la clôture du congrès de Vienne, et, au dernier moment, par la saison, qui permettait, grâce à des nuits encore longues, d'échapper à la surveillance des croisières anglaises.

Napoléon ne fit confidence de son projet qu'à sa mère : « Je ne puis, lui dit-il, mourir dans cette île, et terminer ma carrière dans

un repos qui serait peu digne de moi. D'ailleurs, faute d'argent, je serais bientôt seul ici, et, dès lors, exposé à toutes les violences de mes nombreux ennemis. La France est agitée ; les Bourbons ont soulevé contre eux toutes les convictions et tous les intérêts attachés à la révolution ; l'armée me désire ; tout me fait espérer qu'à ma vue elle volera vers moi. Je puis sans doute rencontrer sur mon chemin un obstacle imprévu ; je puis rencontrer un officier fidèle aux Bourbons qui arrête l'élan des troupes, et alors je succomberai en quelques heures. Cette fin vaut mieux qu'un séjour prolongé dans cette île, avec l'avenir qui m'y attend. Je veux donc partir, et tenter encore une fois la fortune. Quel est votre avis, ma mère? » Cette énergique femme éprouva un saisissement en écoutant cette confidence, et recula d'effroi, car elle comprenait que son fils, malgré sa gloire, pourrait bien expirer sur les côtes de France comme un malfaiteur vulgaire. « Laissez-moi, lui répondit-elle, être mère un moment, et je vous dirai ensuite mon sentiment. » Elle se recueillit, garda quelque temps le silence ; puis, d'un ton ferme et inspiré : « Partez, mon fils, lui dit-elle, partez, et suivez votre destinée. Vous échouerez peut-être, et votre mort suivra de près une tentative manquée. Mais vous ne pouvez demeurer ici, je le vois avec douleur ; du reste, espérons que Dieu, qui vous a protégé au milieu de tant de batailles, vous protégera encore une fois. » Ces paroles dites, elle embrassa son fils avec une violente émotion.

Après cet adieu suprême, le 21 février au soir, Napoléon quitta l'île d'Elbe, entouré de ses soldats, qui faisaient retentir l'air de ces cris de *Vive l'Empereur !* que l'immense majorité du peuple français allait bientôt répéter après eux.

On sait tous les détails de cette fabuleuse entreprise ; les périls et l'heureuse issue de la traversée, le débarquement au golfe Juan, le 1er mars ; le choix raisonné que fit l'Empereur de la route du Dauphiné, malgré les difficultés presque insurmontables qu'elle présente, de préférence à celle de la basse Provence, aboutissant à Toulon et à Marseille, cités royalistes ; ses proclamations célèbres au peuple et à l'armée, et « cette aigle aux couleurs nationales, volant, de clocher en clocher, jusqu'aux tours de Notre-Dame. » Aux environs de Cannes, il avait donné l'ordre d'arrêter toutes les voitures qui passeraient ; on mit ainsi la main sur le prince de Monaco qui, comme tant d'autres, avait passé du culte de l'Empire à celui de la Restauration ; Napoléon le fit relâcher aussitôt, l'accueillit avec gaieté et lui demanda où il allait. — Je retourne chez moi, répondit le prince. — Et moi aussi, répliqua Napoléon, bon voyage ! Au sortir de Cannes, on s'engagea dans les montagnes ; le froid était très vif et Napoléon fut souvent obligé de mettre pied à terre

pour se réchauffer ; peu habitué à cet exercice, il trébuchait souvent dans la neige et dut s'arrêter dans une espèce de châlet habité par une vieille femme et quelques vaches. — Avez-vous des nouvelles de Paris ? lui demanda Napoléon. Naturellement elle répondit qu'elle ne savait rien. — Vous ne savez donc pas ce que fait le roi ? — Comment, le roi ? dit la vieille femme, vous voulez dire l'Empereur ; il est toujours là-bas. — Cette habitante des Alpes ignorait que Napoléon avait été précipité du trône et remplacé par Louis XVIII. Napoléon regarda Drouot, l'un des témoins de ce singulier dialogue, et lui dit : « Eh bien ! Drouot, à quoi sert de troubler le monde pour le remplir de notre nom ? » Et il sortit tout pensif.

De Sisteron, on se dirigea sur Gap, puis sur Grenoble. Le moment décisif approchait : on avait devant soi une grande ville, bien défendue ; si l'on réussissait là, tout était dit, la route des Tuileries était ouverte. Consulté, dès les premiers jours, sur les chances de ce débarquement, si téméraire en apparence, Fouché avait répondu « que tout dépendrait de la conduite du premier bataillon qui rencontrerait l'*usurpateur*. » La rencontre de Virille décida en effet du sort de l'entreprise. « Ceux qui tireraient les premiers répondraient, avait dit l'Empereur, à la France et à la postérité des événements qu'ils auraient amenés. » M. Thiers ajoute : « Il avait raison, hélas ! et ceux qu'il interpellait ainsi allaient décider si Waterloo serait inscrit ou non sur les sanglantes pages de notre histoire ! » Devaient-ils donc frapper leur Empereur ? Le cœur se révolte contre une pareille exigence, et la froide raison n'en est pas beaucoup plus satisfaite. Qui oserait décider que cet horrible coup de feu eût tout apaisé en France et terminé subitement et sans retour la lutte entre la Révolution et la contre-révolution? Et d'ailleurs, le succès du retour de l'île d'Elbe une fois assuré, le désastre de Waterloo en était-il donc une conséquence fatalement inévitable, et n'a-t-il pas fallu l'enchaînement, le concours de bien des circonstances pour amener ce funeste dénouement ?

M. Thiers sait cependant mieux que personne que les obstacles accumulés contre les Bourbons venaient bien plutôt d'eux-mêmes que de l'Empereur ; et il nous fournit de cette vérité cent preuves convaincantes. N'est-ce pas lui qui nous dit :

« Ce jour-là, la France avait été conquise, et Napoléon était remonté sur son trône ! Ainsi, un acte de clairvoyance consistant à lire dans le cœur de la France blessée par l'émigration, un acte d'audace consistant à entraîner un bataillon qui hésitait entre le devoir et ses sentiments, étaient, avec les fautes des Bourbons, les vraies causes de cette révolution étrange, et bien ordinaire, disons-le, tout extraordinaire qu'elle puisse paraître ! Etait-il possible, en effet, que l'ancien régime et la Révolution, replacés

en face l'un de l'autre en 1814, se trouvassent en présence sans se saisir encore une fois corps à corps, pour se livrer un dernier et formidable combat? Assurément non, et une nouvelle lutte entre ces deux puissances était inévitable. Napoléon, il est vrai, en s'y mêlant, lui donnait des proportions européennes, c'est-à-dire gigantesques. Sans lui, cette lutte aurait été peut-être moins prompte; peut-être aussi n'aurait-elle point provoqué l'intervention de l'étranger, et, dans ce cas, il faudrait regretter à jamais qu'étant inévitable, elle eût été aggravée par sa présence. Mais ce point est fort douteux, et probablement l'étranger, en voyant les Bourbons renversés par les régicides, n'aurait pas été moins tenté d'intervenir qu'en voyant apparaître le visage irritant du vainqueur d'Austerlitz ! »

Parti le 9 de Grenoble, Napoléon était le 11 au matin à Lyon, où il fit une entrée triomphante. Déjà il reprenait ses habitudes de souverain, déplaçait et replaçait des fonctionnaires, prononçait la dissolution des Chambres de Louis XVIII. La traversée de la Bourgogne ne fut qu'une suite d'ovations; le 20 mars, les Bourbons quittaient les Tuileries; le même jour, à neuf heures du soir, Napoléon y entrait.

« La voiture pénétra dans la cour du Palais sans qu'on sût d'abord ce qu'elle contenait. Mais une minute suffit pour qu'on en fût informé. Alors, Napoléon, arraché des mains de MM. de Caulaincourt, Bertrand, Drouot, fut porté dans les bras des officiers à la demi-solde, en proie à une joie délirante. Un cri formidable de *vive l'Empereur !* avait averti la foule des hauts fonctionnaires qui remplissait les Tuileries. Elle se précipita aussitôt vers l'escalier, et formant un courant contraire à celui des officiers qui montaient, il s'engagea une sorte de conflit presque alarmant, car on faillit s'étouffer, et étouffer Napoléon lui-même. On le porta ainsi au sommet de l'escalier, en poussant des cris frénétiques; et lui, pour la première fois de sa vie, ne pouvant dominer l'émotion qu'il éprouvait, laissa échapper quelques larmes, et, déposé enfin sur le sol, marcha devant lui sans reconnaître personne, abandonnant ses mains à ceux qui les serraient, les baisaient, les meurtrissaient de leurs témoignages. »

Cependant les souverains étrangers, que la nouvelle de ce retour trouva encore réunis à Vienne, n'étaient pas restés inactifs, en présence de ce coup de foudre. Leur premier sentiment fut la terreur; le second, la colère, et le 13 avril, M. de Talleyrand proposa de décider que Napoléon Bonaparte, ayant violé la convention du 11 avril, et détruit ainsi le seul titre légal sur lequel reposât son existence, devait être mis hors la loi des nations, et traité en conséquence, s'il était pris. On sait la réponse de l'Empereur à cette déclaration : il prescrivit à ses troupes de pousser doucement le roi Louis XVIII hors du territoire, et quand il prit le duc d'Angoulême les armes à

la main, il ordonna qu'on traitât le prince avec tous les égards imaginables, et le laissa libre sur parole de repasser la frontière. Les souverains qui s'étaient partagé nos dépouilles et celles de beaucoup d'autres Etats ne pouvaient voir d'un œil indifférent le retour de l'Empereur. Ce retour semblait devoir inévitablement remettre en question, dans un avenir plus ou moins éloigné, toutes leurs acquisitions nouvelles, de sorte qu'à la terreur, à la colère, il faut ajouter l'avidité, si l'on veut se rendre un compte exact des sentiments qui animaient le congrès de Vienne.

Napoléon était donc hors la loi; ses courriers furent interceptés sur toutes les frontières. M. de Metternich mit tous ses soins à s'assurer de Marie Louise et de son fils, et les moyens puissants dont il disposait à cet égard ne paraissent pas malheureusement avoir jamais été nécessaires auprès de cette fille des Césars : elle dit à M. Menneval, qui était parvenu à se rendre auprès d'elle ; « qu'elle était fatiguée d'agitations et voulait se renfermer dans la vie privée, se consacrer à son fils et lui préparer un avenir modeste et assuré ; qu'avec ses fiefs de Bohême, il serait archiduc et riche archiduc, ce qui n'était pas commun en Autriche, qu'elle n'était en tout cela que mère, mère selon ses idées, mais aussi tendre que dévouée. »

Après ces premiers soins donnés à la surveillance du précieux fils de l'Empereur, on appliqua purement et simplement un des articles du traité de Chaumont, qui n'était que trop bien applicable à la circonstance, c'est-à-dire que chaque puissance s'engagea à fournir 150,000 hommes au moins, et plus s'il était nécessaire, et l'Angleterre 6 millions sterlings. Il ne faudrait pas croire cependant que les sentiments des peuples à notre égard ne se fussent pas modifiés. Le cabinet de Saint-James fut même obligé de recourir à une petite supercherie pour ne pas avouer qu'il avait décidé la guerre avec la France. Le thème de l'opposition dans le Parlement était en effet celui-ci :

« Que si on avait bien fait autrefois de combattre Napoléon à outrance, ou agissait imprudemment et par les vieilles inspirations aristocratiques du parti tory, en prenant aujourd'hui l'engagement, dissimulé mais évident, de le combattre de nouveau ; que le traité du 11 avril, conséquence naturelle de la situation en 1814, avait été violé sans pudeur, et de toutes les manières ; que non-seulement on n'avait pas payé à Napoléon son subside, ce qui l'avait réduit à vendre une partie des canons de l'île d'Elbe, mais qu'on avait mis en question le duché de Parme, assuré à sa femme et à son fils, refusé d'accorder une dotation promise au prince Eugène, et discuté presque publiquement si on ne le déporterait pas lui-même dans une île de l'Océan ; qu'on lui avait donné par conséquent tous les droits imaginables de rompre le traité du 11 avril ; que, descendu sur le terri-

toire français, il y avait trouvé non-seulement l'armée, mais la nation disposées à lui ouvrir les bras ; qu'avec l'armée seule, il ne serait pas arrivé en vingt jours à Paris, entouré des acclamations du peuple des villes et des campagnes ; qu'évidemment ce n'était pas comme chef d'une troupe de bandits, ainsi qu'on voulait bien le faire croire, qu'il était revenu sans tirer un coup de fusil, mais comme représentant vrai de la Révolution française ; que les Bourbons, au contraire, n'avaient pas vu un bras se lever pour leur défense, ce qui ne prouvait guère que la nation les préférât aux Bonaparte ; que dès lors, la guerre qu'on niait, mais qu'on était décidé à commencer sans retard, consistait réellement à prendre parti pour les Bourbons, qui s'étaient rendus suspects et antipathiques à la majorité de la nation française, contre Napoléon, qui était, aux yeux des masses, le représentant de leurs intérêts ; que c'était là une ingérence dans les affaires intérieures d'une nation indépendante, tout à fait contraire aux principes de la Grande-Bretagne, ingérence que moralement il faudrait s'interdire, fût-elle utile aux intérêts britanniques, mais dont il fallait s'abstenir bien plus encore lorsqu'elle pouvait devenir funeste à ces intérêts ; que Napoléon ne serait pas ce qu'il était, c'est-à-dire un homme d'un incontestable génie, s'il ne revenait pas modifié par le malheur ; qu'évidemment il devait l'être dans une certaine mesure, puisqu'il se hâtait d'accepter les conditions du traité de Paris, par lui obstinément repoussées en **1814** ; qu'à la vérité, on niait sa bonne foi, et qu'on rappelait son ancienne et immense ambition, que ce qu'on disait de son ambition était assurément très fondé ; mais que depuis le congrès de Vienne, il n'était plus permis de parler de cette ambition, sans parler de celles qui avaient usurpé la Pologne, morcelé la Saxe, privé de leur nationalité Venise et Gênes ; que l'expérience avait prouvé que ces dernières étaient aussi à craindre, et avaient besoin d'être contenues autant au moins que celle de Napoléon ; que dès lors, si celui-ci, profitant des leçons de **1813** et **1814**, proposait sérieusement la paix, c'était la peine d'y penser avant de se prononcer si brusquement pour la guerre ; qu'autant valait lui que d'autres sur le trône de France ; que recommencer la guerre, doubler encore une fois la dette anglaise, éterniser l'income-tax, braver enfin les chances d'une lutte qui pouvait devenir terrible, si elle devenait nationale de la part de la France, tout cela pour rétablir les Bourbons, était le sacrifice des vrais intérêts de l'Angleterre aux vieux préjugés des tories, et que, si flatteurs que fussent les compliments de Louis XVIII, ils ne méritaient pas qu'on les payât d'un prix aussi considérable. »

Mais malgré ces sentiments, qui étaient ceux de la grande majorité de la nation, le vieux parti tory, grâce à d'adroites combinaisons, pour lesquelles les partis politiques qui en profitent se montrent très complaisants, et trouvent des épithètes fort acceptables, le vieux parti l'emporta de nouveau. La cour de Vienne, malgré les liens personnels qui l'attachaient à l'Empereur, sans s'expliquer sur la succession future de Napoléon, se montrait plus attachée que ja-

mais aux principes de la légitimité, et la Russie, tout en refusant également de s'engager sur le choix du souverain qu'il convenait de donner à la France, se montrait, par orgueil autant que par intérêt, prête aux derniers sacrifices pour renverser le trône populaire de Napoléon. La Prusse dépassait tous les confédérés en violence de langage ; *le Mercure du Rhin*, qui passait pour l'interprète des passions prussiennes, répétait chaque jour qu'il ne fallait pas combattre les Français « comme des adversaires ordinaires, mais les traiter comme des chiens enragés, dont on se débarrasse en les assommant. Il fallait faire la guerre à Napoléon, sans doute, mais au peuple français plus encore qu'à Napoléon, car ce peuple, par son orgueil et son ambition, tourmentait l'Europe depuis vingt-cinq ans ; il fallait le briser comme corps de nation ; le partager en Bourguignons, en Champenois, en Auvergnats, en Bretons, en Aquitains, qui auraient leurs rois particuliers ; détacher les Alsaciens, les Lorrains, les Flamands ; restituer ceux-ci à l'empire germanique, et rendre à cet empire sa force d'unité en lui donnant un empereur ; il fallait, par conséquent, faire en Allemagne le contraire de ce qu'on ferait en France, puisqu'on lui ôterait ses rois pour leur substituer un empereur, tandis qu'on ôterait à la France son Empereur pour lui imposer cinq ou six rois ; il fallait prendre les biens nationaux, fruits du pillage révolutionnaire, et en faire, ou des dotations pour les armées coalisées, ou le gage d'un papier qui servirait à solder la nouvelle guerre de la coalition. » Ces extravagances, délayées dans des articles aussi révoltants par la forme que par le fond, étaient reproduites chaque matin dans ce journal, et colportées sur les bords du Rhin.

La guerre était donc inévitable et prochaine. L'Empereur, avec le génie qu'on lui connaît, se disposait à y faire face ; mais, hélas ! la France, dont les sympathies lui étaient si nécessaires pour mener à bien cette guerre, la plus juste, la plus légitime de toutes celles qu'il eût entreprises, la France hésitait à le croire ! Il se disait partout converti, aussi ardent pour la paix qu'il l'avait été autrefois pour la guerre ; il faisait dire et répétait lui-même qu'il consentait à adopter les traités de 1814, qu'il n'avait pas dû signer, mais qu'il respecterait comme la loi du pays et la condition nécessaire de la paix. Peu de personnes ajoutaient foi à ses assurances ; ses plus chauds partisans le défendaient à leur manière, en mettant en doute la sincérité de ses paroles ; ses ennemis avaient tout intérêt à les prétendre mensongères. Avec cette disposition de l'esprit public, si inopportunément malveillante, il était difficile de retrouver ces victoires qu'enfante le réveil d'une nation se groupant en masse innombrable autour d'un chef aimé et respecté. Napoléon le sentait, et plus

d'une fois, la nuit, entouré de quelques serviteurs fidèles, il se laissait aller à de sombres pressentiments :

« Oui, disait-il, j'ai eu de vastes desseins; mais puis-je les avoir encore? Quelqu'un peut-il supposer que je pense aujourd'hui à la Vistule, à l'Elbe, même au Rhin? Ah! certes, c'est une bien grande douleur que de renoncer à ces frontières géographiques, noble conquête de la Révolution, et, s'il ne fallait y sacrifier que la vie de mes soldats et la mienne, le sacrifice serait bientôt fait! Mais il ne s'agit pas même de cette ambition patriotique, puisque j'accepte le traité de Paris; il s'agit de sauver notre indépendance, de ne pas recevoir la contre-révolution des mains de l'étranger. Ah! je ne demande au sort qu'une ou deux victoires pour rétablir le prestige de nos armes, pour reconquérir le droit d'être maîtres chez nous, et, notre gloire relevée, notre indépendance reconquise, je suis prêt à conclure la paix la plus modeste. Mais, hélas! l'Europe ne veut pas croire à cette disposition, et la France pas davantage! »

II

M. Thiers était et demeure partisan décidé de la forme de gouvernement connue sous le nom de régime constitutionnel. Sur ce point, ses idées paraissent immuablement arrêtées, et il dit en propres termes qu'il ne saurait voir dans les adversaires de la Constitution anglaise appliquée à la France « que des esprits timides ou inintelligents. » N'est-ce pas aller un peu loin? Est-il bien sûr que tous les peuples, malgré les différences de coutumes, de traditions, de langage qui les distinguent, soient également propres à recevoir, à supporter même ces institutions politiques? En particulier, pour ne parler que de notre France centralisée et égalitaire, le temps est-il venu où l'on pourrait sans danger lui concéder cette liberté *sui generis*, qui ne vaut pas, à tout prendre, celle dont on jouit dans les pays démocratiques comme le nôtre, mais qui, en définitive, s'ajoutant à la première, irait grossissant la somme de nos franchises? On a déjà dit que le défaut d'aristocratie n'empêche pas, à lui seul, un peuple intelligent de se constituer comme le ferait un pays aristocratique, et que, le temps et la patience aidant, on parviendrait sans doute à trouver dans la bourgeoisie, changeante par nature et par nécessité, les conditions de sagesse, de ressemblance avec soi-même, de prudence dans les moments difficiles que l'on ne rencontre d'ordinaire que dans les corps éternellement voués, pour ainsi dire, à la vie politique. Rigoureusement, cela est possible; je ne voudrais rien préjuger de l'avenir; toutefois, c'est chose difficile, et l'expérience

est là pour nous le prouver. Mais d'ailleurs, ce gouvernement à la mode anglaise ne paraît pas lui-même à l'abri des injures du temps. Il me semble qu'il n'est pas besoin d'être très clairvoyant pour s'apercevoir qu'il est en train de se modifier profondément. Robert Peel a donné à l'aristocratie le premier et le plus rude coup par sa loi sur les céréales ; la dernière guerre de Crimée n'a pas laissé que de l'entamer encore ; vienne une seconde guerre, et l'on ne sera pas loin de décréter pour l'année une constitution analogue à la nôtre, c'est-à-dire égalitaire et anti-aristocratique. Si jamais une nouvelle loi de réforme électorale venait à passer, que le vote secret y fut admis, on pourrait affirmer que l'aristocratie perdrait en peu d'années la plupart de ses colléges électoraux. Ajoutons à tous ces symptômes, je ne dirai pas de décadence, mais au moins de transformation, le flot populaire qui monte, ces masses nombreuses d'ouvriers parfois intelligents et souvent bien misérables qui s'agitent sourdement ; la petite bourgeoisie qui ne demande plus seulement à s'enrichir, mais qui recherche en même temps une modeste part d'influence politique. Remarquons aussi que cette localisation de tous les services publics, qui est une des principales sources du pouvoir de l'aristocratie, va se restreignant chaque jour au profit du gouvernement central. En analysant et comparant ces divers symptômes, peut-être sera-t-on amené à conclure qu'avant d'engager tous les peuples à imiter la Constitution anglaise, il faudrait être bien sûr que cette Constitution n'est pas elle-même en voie de se rapprocher par quelques points de la nôtre. On trouvera même peut-être qu'il faut avoir une singulière préoccupation, un parti pris bien arrêté de ne pas tenir compte, dans l'expérience du passé, de tout ce qui peut contrarier des idées préconçues, pour proposer une nouvelle tentative de Constitution anglaise à un pays comme la France, où ce même régime, précédemment essayé, a donné lieu à d'amères déconvenues, trop vite oubliées aujourd'hui, pendant les jours de calme qui lui ont succédé. Enfin on devrait se rappeler qu'en fait notre pays a déjà obtenu la plupart des bienfaits que ce peuple, qu'on s'obstine à lui proposer comme modèle, paraît seulement en voie d'acquérir. Tout cela est assurément matière à réflexion. Aussi entre M. Thiers, qui tient pour timides ou même pour pires que cela les adversaires de la Constitution anglaise, et M. Guizot, qui se contente d'avouer que si on en a doté notre pays, ce n'est pas par esprit de calcul, mais par nécessité, on conviendra que notre amour-propre tout au moins doit nous faire pencher vers cette seconde manière de voir.

Il serait extrêmement injuste de croire que les critiques adressées par l'illustre auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* au régime politique de cette époque ne sont dans sa pensée qu'une allu-

sion systématiquement hostile au régime actuel. Si vif que puisse être, dans un tempérament méridional, le ressentiment des déceptions politiques, il nous répugnerait d'admettre que des rancunes de ce genre aient jamais exercé quelque influence sur les appréciations de l'éminent historien. Mais tout le monde n'a pas notre confiance ; il ne manque pas de lecteurs, d'esprits déliés, qui se vantent de comprendre à demi-mot, et qui, si on ne les avertissait de leur erreur, confondraient volontiers, sur ce point, le premier avec le nouvel Empire. En vérité, non-seulement nous tenons à croire M. Thiers incapable d'avoir songé ici à faire du pamphlet sous le couvert de l'histoire, mais nous ne pensons pas que sa haute intelligence ait pu méconnaître les différences profondes qui séparent les deux époques. Mais, d'un autre côté, il est si passionné pour le régime anglais, que nous ne pratiquons pas, cela est certain, (nous osons à peine avouer que nous n'en sommes pas fâchés) ; il paraît si épris de la liberté de la presse, que nous n'avons encore, il faut le dire, que d'une manière fort incomplète ; il se montre si hostile au suffrage universel, que nous possédons au contraire dans toute sa plénitude, — qu'il ne sera pas superflu de s'arrêter un instant sur ces divers points toujours si controversés.

Parlant du système électoral inventé par Sieyès, M. Thiers dit textuellement : « Il avait l'avantage apparent d'associer tous les citoyens à l'élection ; mais le vice profond inhérent au suffrage universel, c'est d'être illusoire, car ce qu'il y a de sérieux dans l'intervention du pays, c'est d'appeler à voter, non pas la totalité des citoyens, mais la portion réellement éclairée et capable d'avoir un avis. »

Qu'on nous permette d'user un instant de la théorie que nous venons d'emprunter à M. Guizot, et le suffrage universel deviendra légitime, « car il était nécessaire. » Si, en effet, on ne le veut pas universel, on le souhaite restreint, et dans quelles limites ? Difficultés de détail, diront quelques-uns ! difficultés sérieuses, peut-être insurmontables, répondront tous ceux qui, tenant compte des faits, ont médité sur les vicissitudes récentes de nos lois en matière d'élection. Le temps où ces lois étaient discutées ne sont pas cependant si loin de nous ; quel était alors le courant irrésistible de l'opinion ? Tout le monde se le rappelle, c'était l'augmentation du nombre des électeurs, augmentation réclamée d'ailleurs dans presque tous les Etats de l'Europe. Les électeurs à 200 fr. avaient fait leur temps ; l'adjonction des listes de capacités était imminente ; du modeste détaillant, on allait passer à l'avocat sans cause, au médecin sans malades, à l'étudiant de l'une et de l'autre Facultés. Sans doute, les électeurs étaient plus *instruits*, dans le sens universitaire, que le paysan qui laboure le sol,

ou l'ouvrier qui file et tisse le coton ; mais étaient-ils bien capables d'avoir un *avis sérieux* sur les affaires intérieures et extérieures d'un grand Empire? ou bien, serait-ce qu'étant peu aptes à comprendre individuellement la marche de la politique quotidienne, leur réunion, leur masse les constituât en une moyenne heureuse, capable de recevoir de bonnes impressions et de donner au pouvoir d'utiles conseils? A vrai dire, ce serait une prétention aussi difficile à légitimer mathématiquement que facile à réduire à néant, si l'on ne veut faire appel qu'à l'expérience de nos dernières années. Des leçons au pouvoir, on ne les a pas épargnées ; mais d'utiles conseils, on s'en est toujours montré fort sobre. Loin de nous la pensée de nous montrer injuste pour un système politique qui n'est plus ; mais ne devons-nous tenir aucun compte d'accusations si souvent reproduites par ceux-là mêmes qui se constituent les défenseurs attitrés du suffrage restreint? Oublions-les, cependant, car on ne pensait pas alors qu'en déclamant ainsi, on allait tout droit au suffrage universel, tout comme en criant pour la réforme on s'en venait à la République. Mais puisque c'est la Constitution anglaise qui doit nous servir de modèle, nous pourrions utilement rappeler ici ce que tout le monde sait, ce que les journaux anglais eux-mêmes reproduisent souvent dans un intérêt de parti, c'est que le suffrage restreint est facilement en butte à la corruption, que cette corruption a pris souvent des proportions scandaleuses, qu'elle épouvanterait nos mœurs publiques, et qu'elle paraît impossible à éviter complétement, quand, d'un côté, l'électeur dispose par sa voix d'une grande influence, et que, de l'autre, le gouvernement a un intérêt de vie ou de mort à s'assurer des élections favorables.

Toute autre assurément est l'allure du suffrage universel : les manœuvres fâcheuses ne sauraient, quoiqu'on puisse dire, s'y étendre bien loin, car il est impossible de corrompre à la fois des millions d'électeurs. Le gouvernement ne dispose pas d'un nombre suffisant de places, de bureaux de poste ou de débits de tabac pour satisfaire tous ceux que l'on voudrait gagner. La grande masse des électeurs est de plus, et par sa position même, en dehors de ces convoitises : que ferait un paysan illettré de faveurs pareilles? A la vérité, dit-on, il en est dont on peut s'assurer le concours pour un verre de vin. Mais qui ne sent tout de suite l'extravagance de cette tactique, à supposer que quelqu'un voulût l'employer à son profit? C'est un spectacle qui n'a rien de rare ni de bien choquant en Angleterre que celui d'un candidat défonçant publiquement les barriques pour se rendre favorable ses électeurs ; mais en France, celui qui voudrait pousser jusque-là la pratique des institutions du « peuple-modèle », serait immédiatement la risée de tout le monde et bientôt

l'objet des poursuites du procureur impérial. Quant aux distributions clandestines, elles ne sauraient jamais avoir une importance sérieuse lorsqu'on opère sur plusieurs milliers d'électeurs à la fois ; la corruption, hors des cas isolés, est donc matériellement impossible. Doit-on craindre un autre danger ? Ce corps électoral ignorant, très sensible par sa nature à toutes les influences et à toutes les pressions qu'on exerce sur lui, n'est-il pas capable de devenir la dupe du premier venu, d'un manège habile ? Il n'est personne de nous qui ne puisse répondre à une pareille question par sa propre expérience : depuis plus de dix ans que fonctionne notre système politique, chacun, de près ou de loin, a dû prendre part à quelques opérations électorales, et, si je ne me trompe, on a pu deviner, sous l'apparente confusion qui règne dans les luttes de cette nature, un ordre, une tendance à la hiérarchie, qui sont d'un rassurant augure. Quelles sont, en effet, les personnes que va voir le candidat ? quelles sont celles dont il brigue les suffrages ? S'adresse-t-il à la masse des électeurs ? non assurément ; il recherche le concours des principaux habitants de chaque commune qu'il traverse, et ceux-là, disposant chacun dans leur sens d'un certain nombre d'électeurs qui ont avec eux des relations habituelles d'affaires et d'intérêts, l'élection se fait en pratique comme on doit toujours désirer qu'elle se fasse, c'est-à-dire que l'électeur le plus instruit, le plus haut placé dans l'échelle sociale, est consulté et pris pour guide, de proche en proche, par celui qui l'est moins ; et de la sorte, s'il est vrai que le paysan ou l'ouvrier soit peu capable par lui-même de discerner le mérite d'un candidat qui se présente à leurs suffrages, cette ignorance se trouve compensée par sa tendance naturelle à chercher des lumières auprès de gens mieux informés que lui et dans lesquels il a confiance.

Ainsi se trouve dissipée cette apparente confusion qui, à vrai dire, existe dans tout système électoral. Mais la corruption et la confusion ne sont pas les seuls reproches qu'on ait adressés au suffrage universel ; ne lui fait-on pas aussi un grief de sa souplesse, de son extrême facilité à se plier aux exigences du gouvernement, par conséquent, de son peu de sincérité. N'est-il pas évident, au contraire, que rien ne serait plus difficile à manier que des colléges de 30,000 électeurs si le moindre germe de défiance venait à se développer dans le pays ? Croit-on par hasard que la confiance des majorités électorales irait aux candidats du gouvernement si elle faisait défaut au gouvernement lui-même ? Qu'on se rassure, l'esprit d'indépendance, d'opposition au pouvoir, quel qu'il soit, est chose vivace en France. Il se reproduira sous toutes les formes d'institutions, et ne paraît pas devoir s'éteindre de sitôt. Dans presque toutes les élections, il existe des candidats rivaux de ceux de l'administration,

et ces candidats obtiennent souvent un grand nombre de voix, quelquefois la majorité. Au surplus, il est un fait primordial, qui prouve surabondamment que l'on ne façonne pas à son gré le suffrage universel : lorsqu'il fallut procéder à l'élection d'un président de la République, le gouvernement d'alors ne se fit pas faute de travailler *la matière électorale*, afin de porter au pouvoir un général illustre, disposant déjà en fait de la puissance publique, ayant par conséquent d'énormes chances en sa faveur. On sait pourtant ce qui en advint.

Que le suffrage universel ait des défauts, il ne faut pas s'en étonner, et nous les verrions volontiers là où d'autres affectent de ne pas les chercher, dans la toute-puissance qu'il confère au peuple; mais qu'il ait plus de défauts qu'un autre système électoral, nous nous permettrons d'en douter. Enfin, il se recommande par une raison qui a bien une certaine valeur pour les esprits pratiques : il est le seul possible aujourd'hui, et toute tentative pour refaire un cens de 300, de 200, même de 100 fr., avorterait misérablement. Telle est notre conviction, et ce serait celle de l'immense majorité des ennemis eux-mêmes de cette institution s'ils voulaient interroger sérieusement leur conscience.

En revenant de l'île d'Elbe, Napoléon était décidé à donner à la France la liberté de la presse, et il la donna en effet, non pas cette liberté entière et absolue, telle que l'entendent certains partis, liberté qui dégénère bien vite en licence, et amène bientôt des mesures de compression nécessaires; mais telle que les pouvoirs réguliers l'ont toujours entendue, c'est-à-dire responsable devant les tribunaux des délits et des crimes qu'elle peut commettre. En accordant cette concession, l'Empereur se faisait-il illusion sur les périls de cette liberté? Cela n'est guère probable; mais il avait, pour se conduire de la sorte, une raison politique de premier ordre. Il était venu remplacer les Bourbons au prix d'une lutte sanglante, que son esprit clairvoyant jugea bientôt inévitable; il était alors forcé d'accorder au pays tout ce que les Bourbons lui avaient refusé; il voulait donc donner cette liberté, non pas avec hésitation et réserve, comme Louis XVIII, mais franchement et complétement. Napoléon d'ailleurs, n'avait contre la liberté de la presse, en 1815, que le lointain souvenir des saturnales du journalisme révolutionnaire. A ces excès, devenus justement odieux aux citoyens paisibles, un silence absolu de quinze ans avait succédé. Dans les premières années de l'Empire, ce silence, pourquoi le nier, avait été considéré comme un besoin, comme un bienfait, par la majorité honnête, saturée de clameurs anarchiques. Mais en France, on se lasse vite de tout, même de la sécurité, et, dans les derniers temps, Napoléon lui-même avait pu s'apercevoir,

en plus d'une grave occurence, que ce mutisme de la presse offrait, à son tour, des inconvénients et des périls. Depuis la fin de 1812 surtout, personne ne croyait plus à ce que l'autorité dictait aux journaux, et l'on était obligé aux plus étranges détours, non pas pour tromper le public, mais pour lui faire parvenir la vérité. L'expérience du passé, la nécessité présente, tout le portait donc à accorder la liberté de la presse. D'ailleurs, comme il le disait si spirituellement, « on a tout dit contre moi, tandis qu'il reste encore quelque chose à dire sur mes adversaires. »

Cependant, rien n'est plus juste, plus éloquent même que le tableau que trace M. Thiers des vices inhérents à cette liberté; et s'il est une chose qui surprenne le lecteur, c'est qu'aussi bien renseigné qu'il devait l'être et qu'il l'est assurément, notre illustre auteur ait pour elle un penchant si décidé.

« Sans doute, dit-il, s'il y a quelque chose qui au premier aspect révolte les âmes honnêtes, c'est d'entendre quotidiennement le vrai et le faux, et le faux bien plus souvent que le vrai; d'entendre l'ignorance ou l'improbité prétendre redresser les hommes les plus savants, les plus probes, et tout défigurer cyniquement, impudemment, sans mesure. Mais il y a dans l'état contraire, c'est-à-dire dans le silence forcé d'une nation éclairée, de quoi surpasser les inconvénients de la liberté la plus excessive. En effet, un pouvoir couvert par le silence peut tout, et qui peut tout est tenté de tout faire; de sorte qu'en y regardant bien, on se trouve placé dans cette alternative : ou laisser dire, ou laisser commettre des indignités. Or le choix ne saurait être douteux, et à la pratique on reconnaît bientôt qu'il vaut mieux laisser dire des indignités, pour que ceux qui gouvernent soit empêchés d'en commettre. De plus, le défaut de contradiction engendre peu à peu une telle défiance, qu'un gouvernement peut moins se défendre contre les faux bruits, contre la calomnie échangée de bouche en bouche, qu'il ne le peut contre une presse l'attaquant à la face du ciel. A la vérité, cette sourde défiance du public qui, dans le régime du silence, accueille si volontiers la calomnie et devient ainsi la punition du pouvoir absolu, opère moins vite que la calomnie audacieuse de la presse libre; mais ce mal lent et sourd qui mine, est au moins aussi funeste, quand il a gagné les masses, que le mal patent de la licence. On peut atteindre ce dernier par la réponse contradictoire : impossible d'atteindre l'autre dans l'ombre où il se cache. Sans compter qu'il arrive un jour, jour bien mal choisi, car c'est celui du malheur, où toutes les barrières venant à tomber à la fois, la passion longtemps contenue éclate, verse sur vous l'énorme arriéré de vingt ans d'injures, et vous accable, quand il n'y a plus une voix pour vous défendre, une oreille pour vous écouter !

Est-il vrai cependant qu'un gouvernement soit réduit à cette triste alternative, ou de laisser dire des indignités ou d'en commettre lui-

même? Il y a là je ne sais qu'elle raideur de syllogisme, quelle logique cassante à la manière des mathématiciens, qui met en garde contre la justesse d'un pareil raisonnement. Que peut désirer un pouvoir quand il touche à ces questions si délicates? Une chose, une seule, être éclairé. Est-on bien sûr de trouver la lumière dans ce déchaînement dont M. Thiers nous fait un tableau si triste et malheureusement si vrai. Qui se chargera de discerner, au milieu de ce verbiage ironique ou injurieux, la parole juste, le conseil utile et sensé? Est-ce bien d'ailleurs dans de pareils milieux que naissent facilement ces fleurs rares, qu'on appelle la raison, la sage fermeté, la prudence. En 1814, Napoléon ne pouvait savoir ce que nous savons aujourd'hui, ce que nous avons vu, et l'expérience des trente années qui ont précédé le nouvel empire, sans être concluante, doit tout au moins nous engager à une grande circonspection. Quels sont donc les services signalés que les journaux quotidiens (on comprend qu'il ne peut s'agir ici de la presse tout entière) ont rendus à la Restauration et au gouvernement de Juillet? Je sais et personne n'ignore la part considérable qu'ils ont eue à la chute de ces deux gouvernements; quant aux bons conseils qu'ils lui ont donnés, quant aux sages avis qu'ils ont eu la puissance de faire accepter, les chercher et les trouver seront chose plus difficile. Sauf de rares et honorables exceptions, la polémique de ces journaux (ceux de l'opposition, bien entendu) était acerbe, passionnée; les invectives y gâtaient, et souvent même y remplaçaient complétement les bonnes raisons, et l'on doit, ce me semble, se montrer indulgent pour les hommes d'Etat qui n'allaient pas chercher leur règle de conduite dans de pareils organes, plutôt faits pour détourner des idées qu'ils préconisent que pour y amener les esprits. N'est-il donc aucun moyen d'échapper à ce pressant dilemme des *indignités?* nous croyons la chose possible, et les lecteurs de la *Revue* se souviennent peut-être de quelques réflexions que nous leur avons soumises à ce sujet.

Mais il est une autre considération qui nous frappe et qui sans doute aura frappé bien d'autres esprits. Ce que tout gouvernement désire, c'est la lumière, c'est la connaissance aussi exacte que possible des vœux de la nation; or, comme le dit fort bien M. Thiers, cette connaissance il l'acquiert plus facilement et à moins de frais par la tribune de ses représentants que par la presse quotidienne. « L'expérience, dit-il, apprend en effet que si la liberté de la presse est souvent la calomnie sans réponse, la liberté de la tribune, au contraire, est la calomnie avec la réponse instantanée, devant les mêmes auditeurs qui ont entendu l'accusation, et avec la solennelle réparation du vote immédiat. Or, il n'y a pas un homme ferme et droit qui ne préfère la discussion de ses actes devant une assemblée,

obligée d'écouter la défense comme l'attaque, et de prononcer sur le champ, à la défense par écrit devant des lecteurs qui ont accueilli l'accusation par malice, qui se dispensent de lire la réfutation par légèreté, et ne se donnent guère la peine d'être justes, parce qu'ils n'ont pas mission expresse de l'être. » Entre la liberté complète de la presse quotidienne et celle de la tribune, notre choix est tout fait, et comme la lumière, à notre sens, vient plus sûrement et avec moins de périls de ce dernier côté que du premier, comme la presse elle-même, obligée de rendre compte à la fois de l'attaque et de la réponse, peut répandre partout d'utiles discussions, il nous semble qu'un gouvernement peut trouver là un moyen heureux de ne pas commettre d'indignités, et de n'en pas laisser dire non plus.

On sait que pour rédiger la constitution nouvelle de la France, plus connue sous le nom d'acte additionnel aux constitutions de l'empire, Napoléon avait appelé auprès de lui M. Benjamin Constant qui, quelques jours auparavant, l'attaquait encore avec une violence extrême. Mais les libéraux d'alors regardaient M. Benjamin Constant comme l'homme du temps qui, outre son talent d'écrire, possédait le mieux la théorie de la monarchie constitutionnelle ; ce fut aussitôt pour l'Empereur une raison décisive de le faire venir.

« Napoléon, raconte M. Thiers, avait bien des attitudes à prendre devant cet homme de tant d'esprit qui, à cette heure, était à sa merci. Il aurait pu être ou caressant ou dur, et dans les deux cas, il eût manqué de convenance. Il fut simple, poli et plein de franchise. Ne s'occupant en rien du passé, il ne parla que de l'œuvre pour laquelle M. Benjamin Constant était appelé ; il lui dit qu'ayant promis à la France une constitution libérale, il la voulait donner, et la donner telle qu'elle convenait, sans les restrictions d'un pouvoir timide, ou les complaisances calculées d'un pouvoir astucieux, accordant tout d'abord plus qu'il ne fallait pour avoir le droit de tout retirer ensuite ; que les esprits étaient fort animés à ce sujet et par conséquent peu raisonnables ; qu'il n'était pas bien sûr que ce fut leur dernier mot, car ils avaient bien varié depuis 1800, époque ou ils ne voulaient aucune liberté, tandis que maintenant ils les réclamaient toutes, qu'il ne fallait pas du reste s'y tromper ; que les vœux pour une Constitution libre étaient les vœux d'une minorité ; que les masses populaires ne voulaient que lui, Napoléon, et lui demandaient uniquement de les délivrer des nobles, des prêtres et de l'étranger ; mais qu'il entendait tenir grand compte des vœux des hommes éclairés, et se montrer aussi éclairé qu'eux ; qu'il avait donc la ferme résolution d'accorder la monarchie constitutionnelle ; qu'il n'y en avait qu'une, il le savait, laquelle consistait dans des ministres responsables, obligés de discuter au sein des Chambres les affaires du pays, et dans une liberté complète de la presse, sans aucune censure préalable ; que sur ce dernier point notamment, il était convaincu que vouloir enchaîner la presse était puéril, qu'il n'y aurait par conséquent, aucune diffi-

culté de fond avec lui, et qu'il s'agirait uniquement de trouver la forme convenable sans l'humilier; que l'on pourrait, sans doute, se demander s'il s'accommoderait à la longue des entraves au devant desquelles il allait; que la défiance, à cet égard, était permise; qu'il ne s'en offenserait point, mais qu'il était très préparé à subir les désagréments du régime constitutionnel, et qu'en tous cas, il espérait qu'on le ménagerait; qu'autrefois il avait eu de vastes desseins; que pour de tels desseins, le gouvernement constitutionnel aurait été un obstacle; mais qu'un seul intérêt le préoccupait désormais, c'était de résister à l'ennemi extérieur; que la lutte serait terrible, il ne fallait pas se le dissimuler..... Ces paroles prononcées d'un ton calme, ferme, convaincu, et à l'ombre de tant de lauriers, saisirent vivement l'imagination impressionnable de M. Benjamin Constant, le persuadèrent complétement ou à peu près, et il remercia le sort qui l'avait rendu prisonnier d'un tel vainqueur, Napoléon lui livra ensuite un amas de projet de constitutions, les uns signés, les autres anonymes. Jusque-là poli mais sérieux, il se dérida tout à-coup en prenant en mains certains de ces projets, dont il énonçait le sens, puis l'auteur. — En voici un d'un républicain, disait-il, en voici un autre d'un monarchiste à la façon de Mounier, en voici un troisième d'un royaliste pur, — puis exposant le contenu, Napoléon souriait du contraste des idées avec le nom des auteurs. car les républicains ne proposaient souvent que le despotisme, et les royalistes l'anarchie. Faites de tout cela ce que vous voudrez, ajouta-t-il, arrêtez vos idées, qui le sont sans doute déjà; trouvez une forme et venez me revoir; nous n'aurons pas de peine à nous mettre d'accord. Napoléon congédia ensuite M. Benjamin Constant, sans l'avoir ni caressé, ni maltraité, mais en l'ayant dominé par la simplicité, le charme et la fermeté de son esprit, devant lequel toute question se présentait non pas comme à résoudre, mais comme résolue. »

Voilà qui est bien certain, Napoléon voulait alors, non-seulement la liberté de la presse, mais la monarchie constitutionnelle, à la manière anglaise, c'est-à-dire avec des ministres responsables devant les chambres. Tout calcul intéressé, toute feinte étaient également dédaignés de ce grand esprit. Il fallait faire mieux que les Bourbons sur ce point, puisqu'on était venu les remplacer; l'expérience parlerait plus tard, et l'on modifierait ce qu'il y aurait de défectueux dans cette prèmière application, à notre pays, d'une forme de gouvernement copiée sur un modèle étranger. Dans cet entretien, dont M. Thiers n'a cité que des fragments, mais qu'on retrouve tout entier dans les *Lettres sur les Cent-Jours*, de Benjamin Constant, Napoléon lui dit encore que le succès d'une constitution calquée sur celle de l'Angleterre lui semblait *problématique* en France; que, néanmoins, il était décidé à en essayer, « le goût des constitutions, des débats, des harangues paraissant revenu. » Et l'on peut être assuré qu'il en eût essayé loyalement.

Bien des années se sont écoulées depuis cette époque; nous avons

eu deux monarchies constitutionnelles, et elles n'ont pas duré. Ne nous hâtons pas de conclure, cependant ; il y a de bonnes choses qui ne durent pas, et il en est de mauvaises qui fournissent une longue carrière. Toutefois, il nous est impossible de ne pas être frappé de cette double catastrophe, et ce serait bien mal comprendre les conseils si éloquents[1] que nous adresse M. Thiers à la fin de ce même volume, que de ne pas tenir compte de ces faits d'une importance si capitale. Comment donc s'orienter? Où est cette vérité que nous aimons, que nous appelons de tous nos vœux? Faudrait-il, par hasard, retourner purement et simplement en arrière? Mais l'histoire nous apprend que de pareils retours sont impossibles; elle n'en a jamais offert d'exemple. Dans le présent il y a toujours du passé ; mais le présent et le passé ne se copient jamais exactement. Quelles que soient les causes qui ont amené la chute de cette forme de gouvernement, ces causes existaient : se remettre identiquement dans une situation semblable, ce serait courir de nouveau les mêmes périls et les mêmes aventures. Si l'histoire et l'expérience doivent jamais servir à quelque chose, c'est à modifier, dans une juste mesure, la forme politique dont les vices ont amené la disparition.

Sans doute, la Constitution du premier Empire n'était pas exempte de reproches ; elle constituait, au profit d'un seul homme, une concentration de pouvoirs dictatoriaux qui, d'abord indispensable, devint plus tard dangereuse. Mais le régime de la Restauration, celui du gouvernement de Juillet, qui attribuaient à une seule Assemblée une part si considérable dans la puissance publique, n'avaient-ils pas aussi leurs défauts, trop bien démontrés par l'expérience de deux révolutions ?

Du reste, s'il est facile de se rendre compte des sentiments de l'Empereur au moment même où il voulait former cette monarchie constitutionnelle parce que ce système seul lui paraissait possible en ce moment, nous avons déjà indiqué qu'il n'avait dans cet expédient qu'une confiance assez limitée. Parlant avec M. Benjamin Constant de l'hérédité de la pairie, l'Empereur disait avec son langage si net et si heureusement figuré :

« Il faut une aristocratie, et il la faut surtout dans un Etat libre, où la démocratie a toujours une influence prépondérante. Un gouvernement qui essaye de se mouvoir dans un seul élément est comme un ballon dans les airs, inévitablement emporté dans la direction où soufflent les vents. Au

[1] « Triste siècle que le nôtre, du moins pour ceux qui en ont vu la première moitié ! Fasse le ciel que la génération qui nous suit et qui est appelée à en remplir la seconde moitié, voye des jours meilleurs ! Mais qu'elle veuille bien nous en croire, c'est en profitant des leçons dont ce demi-siècle abonde, et que cette histoire s'attache à mettre en lumière, qu'elle pourra obtenir ces jours meilleurs, et surtout les mériter. »

contraire, celui qui est placé entre deux éléments, et peut se servir de l'un ou de l'autre à son gré, n'est point asservi. Il est comme un vaisseau qui est porté sur les flots, et qui n'use des vents que pour marcher. Le vent le pousse, mais ne le domine pas. »

« Puis, il ajoutait bientôt : « Mais l'ancienne noblesse est contre moi, et la nouvelle est bien nouvelle. Tout cela ne ressemble pas à l'aristocratie anglaise, née avec la constitution anglaise, ayant contribué à la donner au pays, et n'ayant pas cessé de la pratiquer..... D'ailleurs, ajoutait-il, nous avons un peuple plein de préventions contre la noblesse héréditaire. Ce qui l'anime le plus en ce moment, ce qui le fait courir au-devant de moi, c'est la haine des nobles et des prêtres, et si vous lui présentez la pairie héréditaire, vous lui ferez jeter les hauts cris, sans être bien assuré d'avoir créé une véritable aristocratie avec une Chambre des pairs qui, pour assez longtemps, sera composée de chambellans et de généraux. »

Si bien que ce grand esprit, désabusé du pouvoir absolu par les leçons les plus dures, cherchait un contre-poids dans une aristocratie, et ne trouvait pas d'aristocratie en France. Que ce fût lui seul qui gouvernât, ou que ce fût une assemblée unique, alternative inévitable dans les pays qui n'ont plus d'aristocratie, c'était toujours une seule influence, une seule direction, et par conséquent les périls et la mort au bout. Sous le premier empire, il y avait bien un Sénat et un Corps législatif, mais le sentiment public ne s'y est jamais trompé ; l'Empereur était presque tout. Sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, il y avait bien une Chambre des Pairs et un roi, mais la Chambre des députés était à elle seule presque tout ; ainsi la même cause a engendré les mêmes périls, qu'il est temps désormais d'éviter.

Vouloir annihiler la personne du souverain en France sera, selon nous, une tentative toujours inutile et funeste. Les traditions historiques les moins contestées de notre pays contredisent fortement cette prétention. Le peuple veut avoir quelqu'un à aimer, à craindre, à critiquer surtout. En Angleterre, ce rôle objectif est celui de l'aristocratie. En France, il faut bien qu'il soit rempli par quelqu'un, et ce quelqu'un c'est le souverain, le souverain ayant une personnalité à lui, ne jouant pas un rôle impersonnel, comme dans les monarchies tout à fait constitutionnelles, un souverain qui puisse au besoin, dans les grandes circonstances, se mettre à la tête des soldats, qui puisse toujours faire face résolûment et par lui-même aux grands dangers publics, sous quelque forme qu'ils apparaissent. La France est un pays centralisé, il lui faut une capitale et un souverain ; la priver de l'un ou de l'autre, c'est la décapiter. Sans avoir des ministres imposés par un corps politique, ne peut-on se contenter de l'exercice d'un contrôle indépendant sur ces ministres librement choisis par le souverain ?

On a dit, en faveur du principe de la responsabilité ministérielle, que ce système assurait mieux un gouvernement conforme à l'esprit de la nation. Cela peut n'être pas toujours exact; et, pour ne citer qu'un seul exemple contraire, on a bien vu, en février 1848, que des ministres responsables, appuyés par une majorité non équivoque au sein des conseils législatifs, pouvaient cependant être parfaitement incapables de maîtriser un mouvement révolutionnaire. Au contraire, il ne me paraît pas impossible qu'un souverain qui a un grand pouvoir, et, par suite, un haut sentiment de responsabilité, comprenne aussi bien et exécute avec autant d'esprit de suite les volontés populaires, que le ferait une assemblée mobile à l'excès, et qui peut maintenir ou changer un ministère dans un tout autre but que la satisfaction d'un vœu du peuple. D'ailleurs, en France, on a le respect, je dirais volontiers l'idolâtrie, de la grandeur et de la force, qu'il faut bien se garder de confondre avec le despotisme; c'est donc un contre-sens de mettre sur le trône la personnification même de la faiblesse.

Résumons cette discussion déjà bien longue. M. Thiers évidemment n'a pas senti se modifier une seule de ses anciennes convictions; le régime constitutionnel, comprenant à la fois le suffrage restreint; la liberté de la presse limitée par les tribunaux seuls; les ministres responsables et tout-puissants, n'ont pas cessé d'être son idéal politique. Il a aujourd'hui les idées qu'il avait il y a quarante ans. Que sa profonde expérience, que ses études si complètes, qu'une catastrophe éclatante lui aient fait comprendre tous les vices inhérents au système politique du premier Empire, cela était naturel; mais que les faits survenus depuis la chute de Napoléon, que l'essai deux fois malheureux du régime constitutionnel ne lui ait rien appris, il y a peut-être lieu de s'en étonner. — Le gouvernement d'un peuple par un seul homme est un extrême, et par cela seul, à moins de circonstances exceptionnelles, mérite d'être répudié; mais le gouvernement par une assemblée unique pourrait avoir des défauts non moins graves, et doit, ce nous semble, encourir la même défaveur; or, quelque essai d'aristocratie que l'on tente en France, que ce soit une Chambre des pairs, que ce soit un Sénat, on ne trouvera jamais dans ces corps politiques un contre-poids suffisant; le souverain ou l'assemblée deviendront bientôt tout-puissants; l'équilibre sera rompu. Si ces données sont exactes, le remède est simple; il ne faut attribuer le pouvoir dans toute sa plénitude dictatoriale, ni au chef de l'Etat, ni aux mandataires du pays. C'est ce que depuis dix ans on essaye de faire, et, si l'on en juge par l'expérience, ce système mixte paraît concilier, dans une heureuse mesure, la grandeur nationale, la sécurité publique et le développe-

ment de la richesse commune. En toutes choses, il faut chercher, et chercher sans relâche le juste point, le degré raisonnable. Le système des électeurs censitaires a produit de tristes résultats; n'y revenons pas. — Le gouvernement d'un seul homme a amené des catastrophes; évitons-les. — Une assemblée toute-puissante s'est suicidée elle-même et a entraîné le pays dans sa chute; gardons-nous de la rétablir. — La presse, avec son mutisme forcé sous le premier empire, avec sa liberté grande sous le gouvernement de Juillet, a été également funeste? Cherchons un terme moyen entre ces deux époques. — Les ministres qui laissent tout faire et les ministres qui font tout n'ont pas heureusement gouverné le pays! Evertuons-nous à leur trouver une situation politique qui n'en fasse ni des commis ni des souverains. Voilà, selon nous, ce que conseille l'expérience et ce que veut la sagesse.

III

L'acte additionnel aux Constitutions de l'Empire étant rédigé, soumis à la sanction du peuple et ratifié par lui, il ne restait qu'à le promulguer d'une manière solennelle et qui pût faire impression sur les esprits. On sait que Napoléon (ses ennemis l'ont souvent assez répété) s'entendait mieux que personne à ces scènes théâtrales qui laissent parfois de longs souvenirs dans l'imagination des peuples, et ont ainsi leur côté utile. L'Ecole militaire et le champ de Mars avaient été choisis comme l'emplacement le plus convenable pour cette nouvelle cérémonie. L'Empereur fut chaleureusement accueilli quand il vint prendre place sur son trône, entouré des princes et princesses de sa famille. A ses côtés et sur des estrades réservées, se groupaient selon leur rang les corps de l'Etat; les autorités civiles et militaires, la magistrature, les représentants récemment élus, les députations des colléges électoraux, et enfin les envoyés de l'armée venant recevoir les drapeaux des régiments. Dans l'enceinte du champ de Mars se massaient 50,000 hommes de l'armée et de la garde nationale, et 100 bouches à feu. Après la messe, un *Te Deum* fut chanté, et le représentant des colléges électoraux lut d'une voix forte le discours que ces derniers adressaient à l'Empereur. Quelques-uns des passages de cette pièce, devenue historique, méritent d'être remarqués, et firent une véritable impression sur l'assemblée, les voici :

« Que veulent, sire, ces monarques qui s'avancent vers nous en un si vaste appareil de guerre? — Par quel acte avons-nous motivé leur agression?

Avons-nous depuis la paix violé les traités?.... Resserrés dans les frontières que la nature n'a point tracées, que, même avant votre règne, la victoire et la paix avaient reculées, nous n'avons point franchi cette étroite enceinte, par respect pour les traités que vous n'avez point signés et que vous avez cependant offert de respecter. Que veulent-ils donc de nous? Ils ne veulent pas du chef que nous voulons, et nous ne voulons pas de celui qu'ils prétendent nous imposer. Ils osent vous proscrire, vous qui, tant de fois maître de leurs capitales, les avez raffermis généreusement sur leurs trônes ébranlés! Cette haine de nos ennemis ajoute à notre amour pour vous. On proscrirait le moins connu de nos concitoyens, que nous devrions le défendre avec la même énergie, car il serait sous l'égide de la puissance française. Ne demande-t-on que des garanties? elles sont toutes dans nos nouvelles institutions et dans la volonté du peuple français, unie désormais à la vôtre. Vainement veut-on cacher de funestes desseins sous le dessein unique de vous séparer de nous et de nous donner des maîtres qui ne nous entendent plus, que nous n'entendons plus! Leur présence momentanée a détruit toutes les illusions qui s'attachaient encore à leur nom. Ils ne pourraient plus croire à nos serments, nous ne pourrions plus croire à leurs promesses. La dîme, la féodalité, les priviléges, tout ce qui nous est odieux, était trop évidemment le but de leur pensée. Un million de fonctionnaires, de magistrats voués depuis ving-cinq ans aux maximes de 1789, un plus grand nombre encore de citoyens éclairés, qui font une profession réfléchie de ces maximes, et entre lesquels nous venons de choisir nos représentants, cinq cent mille guerriers, notre force et notre gloire, six millions de propriétaires investis par la Révolution, n'étaient point les Français des Bourbons : ils ne voulaient régner que pour une poignée de privilégiés, depuis vingt-cinq ans punis ou pardonnés. Leur trône, un moment relevé par les armes étrangères et environné d'erreurs incurables, s'est écroulé devant vous, parce que vous nous rapportiez du sein de la retraite, qui n'est féconde en grandes pensées que pour les grands hommes, la vraie liberté, la vraie gloire..... Comment cette marche triomphale de Cannes à Paris n'a-t-elle pas dessillé tous les yeux? Dans l'histoire de tous les peuples est-il une scène plus nationale, plus héroïque, plus imposante? Ce triomphe, qui n'a point coûté de sang, ne suffit-il pas pour détromper nos ennemis? En veulent-ils de plus sanglants? Eh bien! sire, attendez de nous tout ce qu'un héros fondateur peut attendre d'une nation fidèle, énergique, inébranlable dans son double vœu de liberté au dedans, d'indépendance au dehors..... Confiants dans vos promesses, nos représentants vont, avec maturité, avec réflexion, avec sagesse, revoir nos lois, et les mettre en rapport avec le système constitutionnel, et pendant ce temps, puissent les chefs des nations nous entendre! S'ils acceptent vos offres de paix, le peuple français attendra de votre administration forte, libérale, paternelle, des motifs de se consoler des sacrifices que lui aura coûtés la paix; mais si on ne lui laisse que le choix entre la honte et la guerre, il se lèvera tout entier, afin de vous dégager des offres trop modérées peut-être que vous avez faites pour épargner à l'Europe de nouveaux bouleversements. Tout Français est soldat; la victoire suivra de nouveau vos aigles,

et nos ennemis, qui comptaient sur nos divisions, regretteront bientôt de nous avoir provoqués. »

Après ce discours, Napoléon, descendant de son trône, commença la distribution des drapeaux, et fit éclater dans l'armée et dans la garde nationale un enthousiasme non équivoque. Mais ces impressions ne devaient être que fugitives; le lendemain, les rôles étaient changés, ou pour mieux dire, chacun avait repris le sien : « La bourgeoisie était redevenue craintive, embarrassée; elle comprenait instinctivement que, dans ces circonstances critiques, il n'était pour elle qu'un parti à prendre, celui de se confier à Napoléon, qui seul pouvait la sauver. Ce parti, néanmoins, elle hésitait à le prendre, s'occupant plutôt de demander des garanties contre l'excès d'un pouvoir qu'elle avait connu tout-puissant, que de se serrer autour du vainqueur d'Austerlitz, qui peut-être, avec cet appui, n'eût pas été le vaincu de Waterloo !

Quant à l'Empereur, devenu plus triste encore depuis la chute de Murat, que l'on venait d'apprendre à cette époque, chute qui lui semblait d'un fâcheux augure pour lui-même, il ne recouvrait son entrain, sa gaieté même, qu'en voyant approcher le moment fatal du dernier combat qu'il allait livrer à l'Europe. Dans ces crises suprêmes, la vraie nature de l'homme reparut tout entière. Dans la vie politique, certaines paroles, certains actes de Napoléon peuvent lui mériter de justes reproches, mais au moment de la lutte, ou sur le champ de bataille, il fut toujours doux, simple, courtois, affable même. Ce n'est pas sans émotion qu'on se rappelle la visite que l'Empereur fit à la Malmaison quelques jours avant de partir pour Waterloo. L'Impératrice Joséphine y était morte le printemps précédent. Il revit cette modeste demeure où il avait passé les plus belles années de sa vie, auprès d'un épouse qui, malgré ses défauts, était cependant une de ces amies qu'on ne retrouve pas deux fois, et qu'on regrette toujours quand on les a perdues. Il consacra plusieurs heures à visiter ce petit château, et ces jardins où Joséphine cultivait ces fleurs qu'elle faisait venir des quatre parties du globe. Quelle différence entre cette année 1815 et les années 1800, 1801 et 1802, où il était à la fois l'objet de l'admiration, de la confiance, de l'amour du monde ! « Pauvre Joséphine, disait-il à la reine Hortense, à chaque détour de ces allées, je crois la revoir; sa mort, dont la nouvelle est venue me surprendre à l'île d'Elbe, a été l'une des plus vives douleurs de cette funeste année 1814; elle avait des faiblesses, sans doute, mais celle-là, au moins, ne m'aurait jamais abandonné. » Puis il demanda à la Reine Hortense de lui faire tenir une copie du portrait le plus ressemblant qu'on eût conservé de Joséphine; ne

sachant où il serait dans un mois, il désirait emporter avec lui cette espèce de talisman, à l'aide duquel il pouvait faire reluire à ses yeux les plus heureuses années de sa vie.

Le 12 juin, à trois heures et demie du matin, il montait en voiture pour se mettre à la tête de sa dernière armée.

Tels sont, en résumé, les faits principaux abordés par M. Thiers dans son dix-neuvième volume. Parler du talent de l'auteur, d'un ouvrage si exceptionnel, à quelque point de vue qu'on se place, et qui a eu le rare bonheur de captiver et de charmer l'attention publique pendant de si longues années, c'est s'exposer à des redites inévitables. M. Thiers a été un homme d'Etat remarquable ; ce sera un historien que la postérité la plus reculée consultera toujours avec fruit. On peut n'être pas complétement de son avis sur plus d'un point, mais comment ne pas l'admirer, même quand on ose le combattre ? Bien qu'assez jeune encore pour profiter des conseils pleins de sagesse que M. Thiers adresse à la génération qui suivra la sienne, il nous a malheureusement été possible d'assister à bien des catastrophes politiques ; c'est au milieu de ces temps agités que nous avons appris à le connaître. Perdu dans la foule, nous suivions d'un œil attentif et d'un cœur charmé ces luttes magnifiques où, partisan de la grandeur nationale, il essayait de ramener le gouvernement de Juillet aux vraies traditions de notre glorieux pays ; où, plus tard, défenseur de tous les principes sur lesquels repose la société, il forçait, par la toute-puissance du talent, ses ennemis les plus anciens et les plus ardents à honorer son caractère et à partager ses convictions. Dans ce palais de carton que la République avait édifié, que nous étions heureux alors de voir le représentant des idées qui nous étaient chères obtenir des triomphes si éclatants ! Bégayant à peine la langue politique, nous nous emparions avec avidité de ses arguments pour terrasser des adversaires aussi obscurs et aussi jeunes que nous. Tous ces sentiments, nous nous honorons de les avoir conservés intacts au fond de notre cœur, et quelques dissidences sur un point de doctrine politique n'auront jamais le pouvoir de les affaiblir.

EDOUARD BOINVILLIERS.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

THÉATRES. — Odéon : *Les Parents terribles.* — Gaîté : *Valentine Darmentière.* — Porte-Saint-Martin : *la Grâce de Dieu.* — Théâtre-Français : *On ne badine pas avec l'amour.* — Vaudeville : *Nos Intimes.*

Qu'est-ce qu'un paradoxe? L'antithèse, le contre-pied d'une vérité, ou du moins de ce qu'on appelle ordinairement une vérité, c'est-à-dire, purement et simplement, d'une théorie : une théorie est toujours une vérité pour celui qui l'invente. Quand une idée qui court a assez couru, quand elle a fait son temps, quand il est reconnu qu'elle a été assez exploitée pour passer à l'état de lieu-commun, il y a un moyen certain de la rajeunir, c'est de la déguiser. Or, on la déguise ordinairement en la montrant sous sa seconde face, qui n'est pas toujours le contraire de la première, mais seulement la réciproque; vous la voyiez par devant, regardez-la par derrière, car toute idée a deux visages; et c'est pourquoi il n'y au monde que des paradoxes: une vérité vieille est bien près d'être un mensonge, et un mensonge neuf n'est pas loin d'être une vérité. Tout va ainsi du noir au blanc dans ce monde où tout est possible, et certains dilettantes, parmi les sages, frappés de ce scandaleux parallélisme, ont jugé qu'il valait encore mieux s'en réjouir que s'en plaindre.

Au théâtre, le paradoxe est une mine féconde, une suprême ressource; c'est là surtout qu'il faut du nouveau, et que le vieux nous ennuie. Quand il s'agit de nos plaisirs, nous ressemblons tous plus ou moins à ce paysan raffiné (c'était un paysan athénien) qui exilait Aristide parce qu'il lui fâchait de l'entendre toujours appeler le Juste. Nous exilons de même les idées justes, aussitôt qu'on nous en a rabâché la justesse, et la peur de les rencontrer encore sur notre chemin fait que nous marchons droit au rebours. Nous prenons l'inverse, nous tournons le dos, nous cherchons des antidotes à la vérité, comme si elle était un poison; nous opposons à un proverbe un proverbe contraire, et rien ne demeure proverbial que les contradictions de l'humaine sagesse.

Rien n'est vrai, rien n'est faux, tout est songe et mensonge.

Ceux qui l'ont dit l'ont bien prouvé. Cervantes le savait bien le jour où il écrivit *Don Quichotte*, et Voltaire s'en doutait quand il conçut l'idée de *la Pucelle*. La chevalerie était pourtant une belle chose, et Jeanne d'Arc une sainte héroïne; mais il y avait si longtemps qu'on le disait! Les enfants prodigues étaient vieux comme la Bible; on a imaginé le père prodigue, qui n'est, on peut le dire, que le fils de ces enfants-là; de même, les enfants terribles ont enfanté les parents terribles, et voilà le monde renversé! Ce serait peu de chose, au demeurant, que ces générations paradoxales où les fils naissent avant les pères; mais voyez, je vous prie : la vertu avait toujours passé pour être une chose respectable; eh bien, à force de le dire, on a presque cessé de le croire; et le théâtre, pour nous plaire, a été obligé de nous montrer le vice respectable et respecté; la piété semblait, de toutes les vertus, la plus noble et la plus divine; la charité, de toutes les qualités humaines, la plus aimable et la plus douce; l'amitié, de tous les dons du ciel, le meilleur et le plus charmant; mais voici *Tartufe* et *les Faux Bonshommes*, et *Nos intimes* qui nous en dégoûtent. Défiez-vous, défiez-vous, disent les uns et les autres. Ont-ils tort? Non, sans doute : ils ont raison, pleinement raison; un paradoxe a toujours raison quand il est présenté avec art. Il y a longtemps qu'on nous aurait dégoûtés de l'amour si ce n'était déjà fait et si chacun n'y avait un peu travaillé pour son compte: le paradoxe aujourd'hui consisterait plutôt à nous en rendre le goût, si un instinct secret ne nous empêchait de complétement le perdre. Où veut-il en venir? dites-vous. A ceci, que toute idée neuve, même excessive, même fausse, même désolante, nous séduit pourvu qu'elle nous frappe, et qu'elle nous frappe chaque fois qu'elle choque un besoin de notre nature, un instinct de notre cœur, une conviction de notre esprit. C'est une revanche que nous prenons contre nous-mêmes. Heureux l'homme qui fera un livre ou une comédie sur ce titre : *Deux et deux font cinq*. Il le prouvera, croyez-le, parce que tout se prouve; et êtes-vous bien sûrs qu'on ne l'ait pas déjà prouvé?

Les Parents terribles de MM. Adolphe Belot et L. Journault sont le pendant des *Enfants terribles* de Gavarni; ils procèdent de ces derniers, et tout porte à croire qu'ils n'existeraient pas sans eux. Mais de combien s'en faut-il qu'ils soient aussi intéressants! « Tu sais bien, papa, M. Auguste, ce grand blond qui vient toujours quand maman est toute seule..... » Ainsi condensé en quelques légendes saisissantes, le sujet qu'a traité Gavarni, sujet de crayon plutôt que de plume, et qui fournit plus aisément quelques mots amers qu'une intrigue suivie, nous frappe sans nous plaire et nous fait rire sans nous égayer. Il y a tant de choses dont on rit de mauvaise humeur, dans ce plaisant pays de France où La Bruyère a écrit qu'il fallait rire avant d'être heureux, de peur de mourir sans avoir ri! La comédie de M. Belot peut nous aider à pratiquer le précepte. Le héros principal de ces trois grands actes est un de ces imbéciles du bon Dieu qui sont damnés sur la terre, en attendant qu'ils soient bénis dans le ciel.

Au reste, il faut avouer que les auteurs dramatiques ont une tendre préférence pour les niais ; voici chez M. Belot le sieur Bricard, et tout à l'heure nous verrons le sieur Caussade, chez M. Sardou. Bricard et Caussade sont deux bêtes, et on est frappé de la nécessité où sont les écrivains de donner toujours une bête, prétendue sympathique, mais assurément complaisante, pour grand ressort à leur œuvre. « Parbleu, se dit-on malgré soi, les méchants ont trop beau jeu avec de pareils adversaires ; et le grand mal quand le ressort deviendrait aussi la victime ! » Il est certain que les premiers seraient moins aisément pervers si les seconds étaient moins aisément stupides, et que le meilleur moyen de diminuer la méchanceté des uns serait de diminuer d'abord la sottise des autres. Le bon Bricard, des *Parents terribles* est un inventeur acharné à la découverte d'une bascule extraordinaire, et nous verrons bientôt le bon Caussade à la poursuite d'un cactus impossible. Bricard a épousé une femme charmante : il n'y en a, paraît-il, que pour ces gens-là, et il faut être Bricard pour trouver encore des femmes charmantes à Bourganeuf. Celle-ci traîne après elle une nuée de parents dont son mari devient la proie : les plaies d'Egypte étaient moins horribles, moins affligeantes, moins tenaces que ces gens-là. Enfin, de guerre lasse, Bricard s'exile de Bourganeuf avec sa femme et prend le chemin de Paris. Mais toute la parenté l'y poursuit, comme Pharaon poursuivait Moïse, et la Seine a des ponts que la mer Rouge n'avait pas ! Ils l'atteignent, le relancent, l'acculent, fagotés comme on l'est à Bourganeuf, la famille au complet, père, mère, oncle, belle-sœur, cousin, et la bonne ! Pauvre Bricard, ils en font litière, ils en font curée ! Le plus terrible de la bande est le cousin Cyprien, qui fait des vers. On ne harcèle pas un malheureux comme Cyprien harcèle Bricard, tant qu'à la fin, poussé à bout, l'autre se fâche et les met tous à la porte. Le public, qui n'a point la patience d'un savant, réclamait depuis longtemps leur expulsion. La pièce est amusante, moins pourtant que *le Testament de César Girodot*, du même auteur. Il semble qu'on y reconnaisse l'étude assidue et l'imitation des auteurs comiques français du second ordre, particulièrement de Picard. Picard a du bon, mais on ne l'imite point. Les vignerons habiles font du vin de Bordeaux, et ne font pas de vin d'Argenteuil. Il faut louer MM. Romainville et Thiron du soin qu'ils ont mis à composer les rôles de Bricard et de Cyprien.

Le théâtre de la Gaîté est tombé de *Courrier de Lyon* en *Valentine Darmentière*. Ce gros drame en cinq actes est l'œuvre de deux auteurs qui ont parfois la main plus légère, MM. Dumanoir et Dennery ; ils ont écrit cette fois avec des gants de boxe. Otez de *la Pénélope normande* les fantaisies de M. Alphonse Karr (un paradoxe vivant, celui-là !) et vous aurez *Valentine Darmentière*. Rien n'y manque, en effet, ni le mari voyageur qui s'en va aux Indes, sous prétexte qu'il adore sa femme et veut lui rapporter des cachemires ; (nous le mettrons, ce mari-là, avec ses amis Caussade et Bricard) ; ni le vil suborneur qui profite d'une absence aussi légitime pour séduire la femme délaissée, ni le désespoir de cette épouse coupable, quand elle apprend que son amant est un coquin, et que son mari va revenir ; ni enfin le pardon évangélique du dénoûment, ce même

pardon qui tombait naguère des lèvres de M. Lafontaine, au Vaudeville; qui tomba depuis des lèvres de M. Tisserant à l'Odéon [1], et qui tombe aujourd'hui des lèvres de M. Dumaine à la Gaîté. Tel est le gros de la pièce. M. Dennery n'a pu s'empêcher d'y ajouter un orphelin traîtreusement dépouillé, qui retrouve à la fin ses papiers et sa fortune. Dieu sait quelle consommation a faite M. Dennery de ces orphelins-là! Il a donné, en outre, à cette pauvre Valentine, un anévrisme qui l'emportera un jour ou l'autre. Cet anévrisme est intéressant, mais banal; je vote, à l'avenir, pour un cancer.

La Porte-Saint-Martin a eu le courage de reprendre cette éternelle *Grâce de Dieu*, qui a mouillé encore plus de mouchoirs que *la Closerie des Genêts*. Le Gymnase, qui est bon prince, a prêté à sa voisine la toute charmante Mlle Victoria pour jouer le rôle de Marie Loustalot. Toute la famille des Loustalot était d'ailleurs dignement représentée. La pièce n'a pourtant pas produit tout l'effet qu'on en attendait. Le directeur de la Porte-Saint-Martin comptait sans doute sur l'ordinaire succès de larmes, mais le public a paru lui répondre, comme Louis XIV à Mlle de La Vallière: «Non-seulement je ne pleure plus, mais je n'aime même plus à voir pleurer.» Il faut croire que toute cette poésie savoyarde, et la montagne et la vielle, et Chonchon et Pierrot, et les cinq sous pour monter notre ménage, et cette même cuiller dans laquelle nous mangerons, et le petit pot qui nous servira de soupière, il faut croire que tout cela est une poésie morte, une cuisine enterrée. Adieu donc, adieu, à la grâce de Dieu. Le gros acteur comique qui jouait le rôle de Pierrot y a mis toute sa bonne volonté; mais Mme Nantier-Didiée était bien plus charmante, il y a quelque cinq ans, dans le Pierrot de *la Linda*. Il est maintenant prouvé que toutes ces vieilles larmes sèchent sans musique, et que la musique est absolument nécessaire à toute cette pleurnicherie. Le directeur de la Porte-Saint-Martin le soupçonnait sans doute quand il conçut l'idée d'introduire dans la pièce un ballet, un vrai ballet italien, avec le signor Pulcinello accompagné d'une nuée de petits Pulcinelli, et des danseurs, et des danseuses, et des pierrots et des pierrettes, tout un carnaval. Il s'est dit, avec raison, que ceux qui seraient mal satisfaits des jérémiades de la famille Loustalot trouveraient un ample dédommagement dans les pirouettes (quoique médiocres) de ces dames, et que les jambes des unes aideraient à supporter les gémissements de l'autre. Le directeur de la Porte-Saint-Martin a eu raison une fois de plus. C'est un habile homme, qui connaît le cœur humain et les succès de toute sorte qu'on en peut tirer.

Les grosses affaires de la quinzaine sont le proverbe d'Alfred de Musset: *On ne badine pas avec l'amour*, que le Théâtre-Français nous a rendu, et la fameuse comédie de M. Victorien Sardou: *Nos intimes*, au Vaudeville. J'ai eu l'occasion de dire ailleurs combien la prose un peu musquée de l'auteur de *Rolla* me semblait inférieure à ses vers; je ne m'en repens point, et continue de le croire; mais assurément il faut comparer Alfred de Musset à lui-même, pour le trouver inférieur à qui que ce soit. Quand

[1] Voir *le Passé d'une femme*.

on se rapproche des autres, et particulièrement de toute sa lignée ; quand on met ces fraîches récréations, et, disons-le, ces doux sommeils de sa muse, en parallèle avec toute cette malingre littérature qui en est sortie, on frémit de la distance qui sépare les reliefs de son génie, qu'on me permette ce mot, la desserte de sa table, du lourd ordinaire contemporain. Ce qui chez lui est joli devient fade chez les autres ; il a extrait des quintessences ; les plus heureux de ses imitateurs n'ont fait que de lourds bonbons du jour de l'an, une triste contrefaçon belge ou suisse.

Tous les proverbes, toutes les petites comédies d'Alfred de Musset se ressemblent, elles sont sœurs, et ont, malgré leur variété, un air de famille. Elles sont nées d'un même besoin d'échapper au monde réel et de s'égarer dans les sentiers de la fantaisie : c'est un perpétuel voyage dans le bleu, mais le bleu tel que le comprenait ce coloriste païen, qui se rapproche plus des Grecs que des Allemands. Le bleu, pour lui, c'est le soleil, ce sont les costumes de l'Italie et de l'Espagne, c'est toute cette brillante fantasmagorie de la renaissance ; c'est l'épanouissement de l'art et de la liberté. Il lui faut des personnages fièrement campés sur la hanche, et drapés dans leurs manteaux, ivres de joie et d'amour, ardents à vivre, prompts à mourir, portant tout à l'extrême, tour à tour éperdus de gaieté et noyés de tristesse, enthousiastes et sceptiques, mais en tout cas ne connaissant de loi que leur fantaisie, et de Dieu que leur caprice. Tous, ils demeurent admirablement dépourvus de sens moral, et tous ils courent avec intrépidité à l'assaut du bonheur. Les uns tombent en route, les autres arrivent au but et s'en emparent ; mais les uns et les autres ont marché sur quelques corps et sur quelques âmes en passant ; peu leur importe, ce n'est point leur affaire ; ils ont pour première qualité un fier égoïsme, qui s'étale immédiatement dans toute sa gloire.

Le héros d'*On ne badine pas avec l'amour*, le brillant et aimable Perdican est du nombre ; il y a du don Juan chez tous ces hommes. Celui-ci, dépité des dédains de Camille, s'attaque à la pauvre Rosette, qu'il trouve moins farouche. Elle l'aime tout de suite, et bientôt elle en meurt. Tous les héros et toutes les héroïnes d'Alfred de Musset finissent par mourir d'amour, et il a bien raison de dire que c'est un mot avec lequel on ne badine pas. Rosette meurt comme Celio dans *les Caprices de Marianne*, comme André del Sarto, comme don Paez, comme Mariette, comme Rolla, comme tant d'autres enfin que l'amour assassine ; ils meurent d'y trop croire ou de n'y pas croire assez ; mais ils meurent, c'est la loi ; il faut boire le philtre empoisonné qui tue les uns par le plaisir et les autres par le désespoir.

Sur ce premier plan de personnages brillants d'égoïsme, et qui s'imposent, en dépit de toute morale, à notre sympathie, se détachent un certain nombre de figures grotesques destinées à les faire ressortir. Alfred de Musset, comme tous les poètes vraiment méridionaux, aime à mêler la grosse farce aux larmes les plus raffinées ; il se plaît à verser les pleurs vagues de l'idéale mélancolie sur le rire épais du carnaval. Dans *On ne badine pas avec l'amour*, les grotesques s'étalent à plaisir : c'est le curé Bridaine, c'est dame Pluche, c'est maître Blasius, de véritables

masques, aussi étrangers à la vie ordinaire que les Perdican et les Fantasio. Le poète s'en donne à cœur-joie avec eux ; il ne leur ménage pas le ridicule, il les engraisse de bêtise ou de grossièreté. Sur leurs lourdes jambes aussi bien que sur les ailes aériennes de ses don Juan, il échappe au monde réel, et c'est toute son ambition. Ces derniers sont diaphanes et ceux-là sont opaques ; mais les uns et les autres restent poétiques et également éloignés de la sèche vulgarité contemporaine. C'est pour cette raison que celui qui les a créés les couve d'un égal amour, et leur prodigue une tendresse impartiale. L'art infini qu'il emploie à les peindre ne distingue guère entre eux ; comme ils lui ont procuré la même jouissance, c'est-à-dire l'oubli de la réalité amère et fâcheuse, il leur témoigne la même satisfaction et la même gratitude.

On n'a pas assez vu, il me semble, dans cette fine fleur d'esprit et de sentiment qui embaume les proverbes d'Alfred de Musset, le besoin constant de fuir la vérité environnante, et de vivre d'une vie tout idéale en dehors de l'heure qui sonne et du souci qui menace. Les uns, les critiques réalistes, ont justement blâmé l'effort du poète pour fuir la réalité ; les autres, les imitateurs, ont copié sans vocation ce monde idéal, que l'on peint d'instinct, quand on y appartient soi-même, mais que l'on ne saurait copier d'après autrui, quand on n'y est pas prédestiné par le cœur et par l'imagination. Toute la vie d'Alfred de Musset a tourné, toute sa poésie a roulé sur un mot, l'amour, qui est en effet le fond de toute vie poétique, et ce mot, on le retrouve, énigme fatale, impérieux besoin, dans tout ce qu'il a écrit, vers ou prose. Il l'a crié dans ses vers, il l'a épelé dans ses proverbes ; mais il l'a lu partout en traits de feu qui éclairaient la salle du festin. « Adieu, Camille ! s'écrie Perdican, retourne à ton couvent, et lorsqu'on te fera de ces récit hideux qui t'ont empoisonnée, réponds ce que je vais te dire : Tous les hommes sont menteurs, inconstants, faux, bavards, hypocrites, orgueilleux ou lâches, méprisables et sensuels ; toutes les femmes sont perfides, artificieuses, capricieuses, vaniteuses, curieuses et dépravées..... mais il y a au monde une chose sainte et sublime, c'est l'union de deux de ces êtres si imparfaits et si affreux. On est souvent trompé en amour, souvent blessé, et souvent malheureux ; mais on aime, et quand on est sur le bord de la tombe, on se retourne pour regarder en arrière, et on se dit : J'ai souffert souvent, je me suis trompé quelquefois ; mais j'ai aimé ! » Voilà, voilà Alfred de Musset, sa vraie veine et son inspiration sincère. Cette prose est bien du même homme qui s'écriait avec plus d'énergie encore dans le langage des dieux :

> Vous me demandez si j'aime quelque chose.
> Je m'en vais vous répondre à peu près comme Hamlet
> Doutez, Ophélia, de tout ce qui vous plaît,
> De la clarté des cieux, du parfum de la rose,
> Doutez de la vertu, de la nuit et du jour,
> Doutez de tout au monde et jamais de l'amour

Je m'arrache à cette éclatante poésie, pour venir enfin à ce bon M. Caussade dont le nom rime si aisément avec *maussade*, et aux *Intimes* de

M. Victorien Sardou. Je ne raconterai point la pièce ; tant de gens l'ont déjà racontée que tout le monde la connaît. Le sujet en est aussi vieux que le monde, et beaucoup de fabulistes l'avaient traité lorsque Socrate en causa avec ses amis. Les amis sont rares, la plus petite maison n'en est jamais pleine ; l'amitié est une plante précieuse qui ne donne qu'un seul fruit et qui ne croît qu'au Monomotapa. Quant à ces parasites intimes qui vivent autour de nous, par nous, sur nous, vrais cryptogames de l'amitié, ce ne sont point des amis ; voilà ce que tous les hommes de bon sens ont dit et répété, depuis les Hindous,

De fort honnêtes gens, qui boivent comme nous,

jusqu'au divin La Fontaine.

M. Victorien Sardou a traité ce sujet des faux amis, qui se rapproche beaucoup de la donnée des faux bonshommes, avec une grande verve de jeunesse, une supériorité réelle et un succès encore plus incontestable. L'enthousiasme du public était, le premier soir, à son comble ; il s'est un peu refroidi depuis, et le sens critique, si développé chez nous, a pris sa revanche. Pour notre compte, nous croyons que la pièce, tout excellente qu'elle est, devra la longue durée que chacun lui promet à quelques défauts essentiels. Tout ce qui est dans le sujet, c'est-à-dire chaque type de ces intimes « qui nous prennent depuis nos livres qu'ils ne nous rendent pas, jusqu'à nos femmes qu'ils nous rendent, » est réussi à souhait. Les Vigneux, les Marécat ne laissent rien à désirer ; ils sont également envieux, fâcheux, méchants, et pris sur nature. Toutes les scènes où ils figurent sont lancées avec une verdeur étonnante, conduites avec un art infini ; surtout la scène du duel, où l'on voit ces bons intimes empressés de faire tuer leur ami, à propos d'une querelle insignifiante, et pour une prétendue satisfaction de son honneur, qui n'est que la satisfaction de leur perfidie. De même, la scène où ils lui mettent martel en tête à propos de sa femme est vive, naturelle, bien nouée et bien dénouée ; le long discours où Marécat finit par se citer lui-même en exemple appartient à la vraie comédie. Tout cela a été remarqué, applaudi. Et comment ne pas applaudir en effet à tant de détails ingénieux, spirituels, à cette surabondance de traits fins qui débutent par cette fameuse limonade, où le mari trouve toujours quelques pépins de citron, et où l'amant n'en trouve jamais, pour aboutir au fameux renard du dénouement. Tant d'esprit fait aisément passer sur la sottise du bonhomme Caussade qui reçoit chez lui tous ces gens-là ; sur la maladresse de l'intime Vigneux qui refuse net d'accorder une petite place que Caussade lui demande, tandis qu'il lui coûtait si peu, non pas de l'accorder, mais de la promettre : nos intimes promettant toujours ! On ne s'est pas arrêté à ces vétilles et on a bien fait ; on ne s'arrête pas à quelques morts de plus ou de moins dans une bataille gagnée !

Malheureusement, c'est le troisième acte, ou plutôt certaine grande scène du troisième acte, qui a surtout contribué à la fortune de la pièce. Or, ce troisième acte est presque en dehors du sujet, et d'ailleurs, selon nous, bien au-dessous des deux premiers. Je ne parle pas du quatrième ;

c'est le dénouement, et M. Sardou a bien pu y prendre quelques libertés, après Molière. Voici la grande scène en question : le bonhomme Caussade a une femme charmante, qu'un de nos intimes, le plus charmant de nos intimes, est en train de séduire. L'affaire va de soi, et l'auteur nous fait assister, contre toute attente, au triomphe de la vertu de Mme Caussade. Quel triomphe ! et à quel prix ! Encore une victoire comme celle-là et je retourne en Epire sans armée ! C'est précisément cette victoire que M. Sardou nous montre ; nous avions la *scène du balcon*, dans *Fanny*; nous aurons maintenant la *scène du salon* : chaises renversées, cordons de sonnettes cassés, pâmoisons feintes, retours offensifs, tout est perdu un instant, comme à Marengo ; dernier stratagème, suprême et victorieux effort ! Voilà cette fameuse scène ; on sait qu'à l'ordinaire elle se termine autrement. « Dieu me pardonnera d'avoir faibli un instant, s'écrie Mme Caussade avec fierté, car je me suis bien défendue ! » Défendue de quoi, s'il vous plaît ? De ce que vous aviez cherché si longtemps de ce qui vous arrivera un jour ou l'autre. J'aime mieux le mot de la duchesse de Rohan au chevalier de Valfons dans une circonstance analogue : « Avouez que j'ai fait une belle défense ; mais rien ne vous intimide ! » On pourrait encore appeler cette fameuse scène la scène de la *première occasion*. C'est ce qui a flatté le public ; tout le monde l'a reconnue, cette fameuse scène *che fa il ladro*, comme disent nos voisins d'Italie.

Une chose me frappe, c'est qu'en nous montrant Mme Caussade si résistante, si triomphante, si curieuse de vertu et envieuse d'honnêteté, M. Sardou rend Caussade encore plus sot. Car il faut être un triple niais pour ne pas garder de toute tentation une femme qui a si peu de désir d'y succomber, une femme si foncièrement vertueuse ; en vérité, elle succomberait à ces tentations dont l'imbécile Caussade n'a pas su la prémunir, que ce serait pain bénit. Et vous verrez qu'elle y succombera, ou c'est qu'il y a un Dieu pour les bêtes.

Je le répète, le succès de *Nos Intimes* est là, dans cet éclat dramatique ; mais la force de la pièce est ailleurs, dans le développement ingénieux et naturel de l'idée première, dans la fidélité de l'auteur à son sujet. Je n'insisterai pas sur quelques autres défauts déjà signalés par tout le monde. Il est évident que le renard du dénouement comble Caussade de ridicule, et le public de désappointement ; qu'il ne faut pas tromper par des incidents burlesques l'attente des gens qui réclament du tragique, etc., etc. J'aime mieux reprocher à M. Sardou son penchant toujours plus prononcé à encombrer la scène, sa tendance au bruit, au remue-ménage. Que l'acteur brûle les planches, fort bien ; mais il faut dans l'auteur plus de retenue, de gravité ; du mouvement, fort bien, mais ici, c'est un sautillement perpétuel, un feu d'artifices d'incidents et de complications.

Ce défaut en engendre un autre plus dangereux, dont M. Sardou fera bien de se garder, l'amour du petit, la recherche des minuties et des vétilles. M. Sardou *fait petit*, c'est incontestable, et il a assez de talent pour faire grand. Une pièce de M. Sardou ressemble à un de ces cadres où l'on rassemble certain nombre de portraits photographiques ; il fera bien de ne mettre dans un seul cadre qu'un seul portrait. Ce que Molière fit pour son siècle

avec *Tartufe*, Beaumarchais pour le sien, avec *le Mariage de Figaro*, c'est-à-dire la grande, l'unique comédie de l'époque, est encore à faire pour le nôtre. Est-ce à M. Sardou qu'est réservé un pareil honneur? Beaucoup de gens le pensent déjà et même le disent. Il est vrai qu'ils disent aussi : *Beau comme nos intimes*. Ce sont des fanatiques, une autre espèce d'amis dont il faut se défier.

A. CLAVEAU.

REVUE MUSICALE

Enfin nous commençons à sortir un peu du régime exclusif des *reprises*, et l'on essaye de nous remettre tout doucement à celui des nouveautés. Les grandes et sévères beautés d'*Alceste* demandaient un contraste, un repos : pour complaire au goût de tous, sans porter ombrage au goût de quelques-uns, l'Opéra s'est hâté de nous donner un ballet, italien de style et de composition, c'est-à-dire vif, gracieux, éblouissant, magnifique.

Cependant, il ne faudrait pas croire que l'œuvre de Gluck n'ait pas été dignement reçue, et que, dans sa manière de l'accueillir, notre public se soit montré ignorant, ou même indifférent. Dans tout ce qu'on a dit et écrit sur cette résurrection musicale, ce qui nous a paru le moins mérité, ce sont les invectives contre notre époque, pour laquelle évidemment Gluck n'a pas travaillé ; ce sont aussi les reproches directs ou indirects, contre nos compositeurs modernes, qui nous ont dégoûtés de Gluck ou rendus moins sensibles que ses contemporains aux effets de son art ; mais Gluck avait fait la même chose pour Rameau et Rameau pour Lully : c'est la loi générale et sans exception. Il existe dans l'art et dans les moyens qu'il emploie une nécessité d'enchère continuelle : on part du plus simple et l'on arrive à ce qu'il y a de plus composé : on fait d'abord tout juste ce qui est nécessaire pour l'expression, l'émotion, la surprise, et l'on augmente au fur et à mesure que les effets perdent de leur puissance. Cherchez un exemple dans l'histoire du violon, sur lequel on ne pratiqua le démanché que longtemps après l'invention de l'instrument. D'abord, on se contenta de prendre par extension du petit doigt, l'ut aigu, au-dessus des lignes, et alors, comme dans le siècle dernier encore, le chef d'orchestre criait à ses musiciens *gare l'ut !* Une fois le démanché reconnu possible, sept positions furent abordées successivement, et l'on ne s'arrêta plus qu'à l'extrémité de la touche, tout près du chevalet. Il en fut absolument de même pour le nombre et la force des instruments, pour l'addition des sonorités nouvelles, pour les combinaisons d'orchestre. L'enchère marcha sans cesse : Mozart, Spontini, Rossini, Meyerbeer rendirent à Gluck ce qu'il avait prêté à Rameau et aux autres,

ce qui n'empêche pas qu'il y ait en musique, comme en littérature, des beautés éternelles, sans préjudice de tout ce qu'il y a dans l'une et l'autre de passager, de périssable. Lisez une page de Rabelais, de Montaigne, des vers de Marot, de Racan, de Malherbe devant une nombreuse assemblée, et vous verrez tout de suite ce que le temps leur a laissé, ce qu'il leur a ravi. Quant à notre public, malgré les habitudes que son oreille a prises, et dont il n'est pas plus responsable que les artistes qui les lui ont données, il s'est montré aussi attentif, aussi respectueux, aussi disposé à comprendre et à croire qu'on avait droit de le lui demander. Après tout, on ne saurait avoir la prétention de le forcer à dire qu'il s'amuse lorsqu'à tort et à raison il ne s'amuse pas, ni à juger les détails d'une œuvre d'art sur laquelle le temps a marqué sa trace avec autant de science et de finesse que les jurés-priseurs qui, par état, doivent se connaître en antiquités.

Cela dit, revenons à cette *Etoile de Messine* que nous devons à l'association d'un auteur français, M. Paul Foucher, et d'un chorégraphe étranger, M. Borri; l'auteur a fourni le canevas et le chorégraphe la broderie. M. le comte Gabrielli, presque aussi Français qu'Italien, a encadré le tout dans une musique destinée à être applaudie dans tous les pays. Ce n'est pas chose facile que de composer et surtout de mettre en scène un de ces ballets d'action si chers à nos ayeux. Chez nous, leur décadence remonte au jour où l'on s'est aperçu que le langage des gestes était trop borné dans son vocabulaire, et qu'il était impossible de s'en contenter sans tomber à chaque instant dans de fastidieuses redites. De plus, on a reconnu qu'un pareil idiome n'était propre qu'à l'expression d'un infiniment petit nombre de sentiments, et tout à fait insuffisant pour communiquer la plupart des idées. Le ballet d'action a donc cédé la place à ces pures fantaisies poétiques, empruntées à toutes les mythologies de l'Orient ou de l'Occident. Les auteurs de *l'Etoile de Messine* ont voulu résister à l'entraînement général, et réchauffer les cendres du culte ancien. Leur imagination ne s'est pas fatiguée à chercher un sujet complétement neuf. Ils se sont souvenus de quelques opéras, tels que *la Muette de Portici*, *Gustave* : ils ont pris à l'un sa touchante héroïne, à l'autre son bal fameux. Ils se sont aussi rappelé le double théâtre d'*Hamlet*, l'auberge des *Saltimbanques*, et le dénoûment de *la Fonti*, autre ballet, dans lequel une danseuse, folle d'amour et de désespoir, dansait son dernier pas sur la place publique, et mourait épuisée par ce suprême effort. De toutes ces souvenances et aussi de quelques inventions, qui n'appartiennent qu'à eux, ils ont formé un programme riche en développements et en contrastes, que domine de toute sa hauteur le rôle d'une première danseuse de compagnie nomade, de cette *Etoile de Messine* que l'on contemple avec une lorgnette de spectacle, et non avec le télescope des Leverrier.

Gazella, c'est le nom de *l'Etoile*, est placée entre deux astres de grandeur bien différente, Don Rafaël de Lemos, fils du gouverneur de Messine, fiancé à la comtesse Aldini, qu'il finit par épouser, malgré la foi jurée à la pauvre fille, et Gianni, premier danseur, qui passe pour le frère de Gazella, mais qui est son amoureux, sans qu'elle s'en doute. Le drame se déroule dans le cercle de ces trois personnages, auxquels se joignent, de plus

près ou de plus loin, la comtesse Aldini, Don Flaminio de Mendoza, galant fourbe et grotesque, le duc de Lemos, le chef de la compagnie nomade, un jeune pêcheur et une jeune hôtelière des rivages siciliens. Le lieu de la scène change alternativement du palais à l'hôtellerie, de la plage où tourbillonne la tarentelle plébéienne, à la salle de spectacle aristocratique, où se joue la *Révolte des Fées.*

Ce n'est donc pas la variété qui manque aux évolutions du ballet nouveau ; ce n'est certainement pas non plus le mouvement, l'activité, le *brio.* Le chorégraphe italien se reconnaît particulièrement à ce signe, que, dans ses œuvres, le repos n'existe pour personne ; on s'agite, on se remue sans fin ni cesse. On se partage en bandes que distinguent les couleurs ; on s'aborde, on se croise, mais sans se confondre ; on lutte d'entrain, d'éclat, de scintillement de paillettes ; les groupes semblent semer des étincelles sur leur passage. A travers toutes ces manœuvres d'une précision quasi militaire, une ballerine, mime et danseuse à la fois, s'élance comme la gerbe d'un feu d'artifice. Mme Ferraris est cette artiste, à qui le nom d'*Etoile* revenait de droit ; elle l'avait déjà conquis par la vigueur extraordinaire de ses pointes, par l'audace de ses attitudes, par la volubilité singulière de ses moindres pas. Dans *l'Etoile de Messine*, elle est tout ce qu'on l'a vue, plus radieuse et plus vigoureuse encore si c'est possible ; elle éblouit et fascine, comme son rôle l'oblige à le faire, et comme nulle autre qu'elle n'y réussirait au même degré. De tous les artistes qui l'environnent, aucun ne l'égale, comme du reste c'est leur devoir, mais ils s'y soumettent sans effort. MM. Mérante, Chapuy, Bauchet, principaux satellites de l'étoile, sont des danseurs plutôt que des mimes : les mimes se sont en allés avec le ballet d'action, et les danseurs aussi ont souffert de la proscription ; comment donner tout son essor à un talent, lorsqu'on sent qu'il est toléré à grand'peine ? *Væ victis.* Heureusement pour Mlle Louise Marquet, sa beauté florissante n'a qu'à se montrer pour recevoir un accueil et des encouragements sur lesquels le talent ne saurait compter toujours.

La renommée aux cent bouches n'a permis à personne d'ignorer la haute faveur qui est venue chercher *l'Etoile de Messine* jusqu'en son berceau. Autrefois, les bonnes fées se dérangeaient pour honorer de leurs dons la petite créature qui se débattait entre le néant et l'existence. Il y a quelques jours, c'est un enchanteur qui, sur la prière du père ou des pères, a bien voulu quitter sa retraite pour appeler toutes les prospérités sur le ballet naissant. Rossini est l'enchanteur ; il s'est laissé entraîner à la répétition générale, et la nouvelle de sa présence n'a pas tardé à se répandre. Cependant le ballet a commencé ; la musique de M. le comte Gabrielli s'est fait entendre pendant un acte et plusieurs tableaux. Mais voilà que, dans l'intervalle d'un tableau à un autre, les parties de l'ouverture de *Guillaume Tell* sont placées sur les pupitres et que l'ouverture est tout à coup attaquée avec vigueur par l'orchestre entier. On raconte qu'à ce moment, l'illustre maestro, quelque peu surpris, et croyant que le comte Gabrielli avait repris la parole, se mit à dire, avec sa bonhomie si fine : « Certainement l'imitation est permise, mais celle-là me semble un peu

forte. » Le maître avait raison ; les imitateurs sont absous, non les copistes. M. le comte Gabrielli imite, comme tant d'autres, la musique de Rossini, mais sans la copier. Il tâche de faire de la musique qui chante, de la musique qui danse, suivant l'occasion. Il a écrit pour nous la partition de *Gemma*, ballet pour lequel M. Théophile Gautier s'était associé à Mme Cerrito, la danseuse ; il a écrit celle de *Don Gregorio*, l'opéra-comique où M. Couderc joue si bien le rôle de précepteur dans l'embarras ; enfin, il vient d'écrire celle de *l'Étoile de Messine*, pour Mme Ferraris et pour nous.

M. Meyerbeer n'ayant pas encore voulu cette année nous donner cet ouvrage qu'on appellera toujours *l'Africaine*, tant que l'auteur n'aura pas révélé son vrai nom, nous n'aurons de lui qu'une *Marche* composée pour le couronnement de S. M. le roi de Prusse, et qu'on dit pour le moins aussi belle que la plus belle de ses *Marches aux flambeaux*. Prenons toujours, et ne comptons pas avec le génie. Mais, comme il faut autre chose qu'une marche à un théâtre pour passer l'hiver ou le printemps, on a mis en répétition *la Reine de Saba*, de M. Gounod, et on travaille à lui faire une entrée magnifique. Avant *la Reine de Saba*, qui est en quatre ou cinq actes, nous aurons un ouvrage de proportions moindres, destiné à servir d'escorte au ballet nouveau ; c'est *La Voix humaine*, de M. Alary, l'un de ces compositeurs qui, malgré des années remplies de succès de concert et de salon, sont restés toujours jeunes, parce qu'ils ont été fort peu joués sur les théâtres.

Si de l'Opéra nous passons à l'Opéra-Comique, nous voilà plus que jamais envahis par les reprises ! Après *les Mousquetaires de la reine*, après *le Postillon de Lonjumeau*, on a repris *la Sirène*, l'un des plus charmants ouvrages de MM. Scribe et Auber. Le rôle de Scopetto était, il y a quatorze ans, l'un des meilleurs de M. Roger ; l'acteur y avait une part beaucoup plus large que le chanteur, et l'on comprend que, bien que l'artiste ait gagné quelque peu d'embonpoint, le rôle se trouve encore parfaitement à sa taille. Mlle Lavoye a été remplacée par Mlle Marimon, jeune et gentille cantatrice, qui a fait de grands progrès depuis quelque temps, et à laquelle nous n'en demandons plus qu'un, mais celui-là est indispensable : nous la prions de ne pas pousser sa voix au delà de ces limites où la voix perd son nom et son charme. Quelle folie de prendre pour des sons ces espèces de petits cris sans valeur appréciable, dont plusieurs jeunes chanteuses se montrent éprises ! C'est l'exemple de Mme Cabel qui les a séduites, et qui même a tenté des artistes telles que Mme Carvalho. Comment ne s'est-il pas rencontré de professeur assez prudent pour abaisser le diapason de toutes ces dames, et leur dire en termes polis, mais fermes : « Tu n'iras pas plus haut ! »

La Circassienne a suivi de près la *Sirène*, mais, soit qu'on ne l'ait pas reprise assez tôt dans la saison actuelle, après l'interruption nécessitée par les congés, soit que la vogue du *Postillon* ait été trop vite coupée pour que M. Montaubry pût retourner du rôle de Chapelou à son rôle hermaphrodite de *la Circassienne*, il est certain que le public a semblé contrarié, dépisté, et n'a pas témoigné pour ce dernier ouvrage le même empressement que dans l'origine. *Le Postillon* s'est donc remis en selle, et le public peut le revoir

trotter quand il lui plaira, sauf, peut-être, à redemander bientôt *la Circassienne*. En nous éloignant de l'Opéra-Comique, nous lui laisserions pour adieu le conseil de songer davantage à nous donner de nouveaux ouvrages, si nous n'apprenions à l'instant même qu'indépendamment des pièces, depuis si longtemps à l'étude qu'elles ne sauraient guère plus passer pour jeunes, le directeur venait de recevoir un ouvrage dont les paroles sont de M. Sardou, l'auteur des *Pattes de mouches* et de *Nos intimes*, et la musique de M. Vaucorbeil, dont la renommée, comme celle de M. Alary, déjà vieille dans les salons, est encore dans la fleur de son printemps au théâtre.

Au Théâtre-Lyrique, encore une reprise, mais accompagnée de toutes les circonstances atténuantes capables de l'excuser, et escortée de deux petits ouvrages nouveaux, l'un agréable, l'autre insupportable. *Jaguarita*, de MM. Halévy et de Saint-Georges, avait joui d'une vogue immense, tant que Mme Cabel était restée au boulevard du Temple pour prêter à la belle sauvage le double charme de sa personne et de sa voix. Mme Cabel étant revenue, *Jaguarita* devait reparaître et ramener la foule. Il faut qu'on puisse être une *Jaguarita* des pieds à la tête, sans exception ni réserve, ou bien il faut ne pas s'en mêler. On trouvera tant qu'on voudra des beautés civilisées et aux trois quarts déguisées par leur costume : des beautés sauvages, ne déguisant rien, sont autrement rares. Quel dommage que Mme Cabel ait, comme nous le disions tout à l'heure, porté si haut son diapason. Avec un organe dont les sons partent toujours du sixième étage, impossible d'obtenir cette tendresse moelleuse d'inflexions, ces nuances délicates d'accents toujours prêts à monter ou à descendre, selon qu'il s'agit de gémir, de plaisanter, de menacer, de s'épanouir en transports d'amour ou de colère.

La partition de *Jaguarita* se range au nombre des plus belles productions du grand maître. Les beautés y abondent ; au troisième acte, loin de s'affaiblir, l'inspiration s'échauffe et s'élargit. Il y a là des airs et des couplets charmants ; il y a d'excellents morceaux d'ensemble, vivement colorés, heureusement rhythmés, qui égalent pour le moins le ravissant finale du premier acte, dont M. Monjauze dit si bien le solo, de sa voix nette et fraîche ; *O nuit tutélaire !* Avec Mme Cabel et M. Monjauze qui rentraient dans leur bien en reprenant leurs rôles, *Jaguarita* devait infailliblement procurer au Théâtre-Lyrique l'équivalent de ce que le *Val d'Andorre*, des mêmes auteurs, lui avait apporté l'année dernière.

Deux petits actes sont venus après *Jaguarita*. Le premier a pour titre *le Café du Roi* et pour auteurs MM. Meilhac et Deffès ; le second, *la Nuit aux Gondoles*, est, pour les paroles, de M. Jules Barbier, pour la musique, de M. Prosper Pascal. A la qualification que nous lui avons déjà infligée, nous n'ajouterons rien, sinon que ce dernier est presque inintelligible, *Darkness visible*, et que le peu qu'on y comprend prouve que le reste ne vaut pas la peine qu'on cherche à le comprendre. Une saltarelle assez vulgaire et répétée jusqu'à satiété, voilà ce que les plus bienveillants ont remarqué et regretté dans ce triste naufrage.

Le Café du Roi est une autre épave, mais de qualité bien supérieure On sait que les villes d'eaux, à l'exemple de Bade, se sont mises sur le

pied de faire composer et jouer pour leurs visiteurs des ouvrages nouveaux, dont les prémices leur sont acquises. De toutes les pièces que la belle saison a vu naître et qui, pour la plupart, ont expiré sous les douches de bravos, une seule, représentée à Ems, est parvenue à franchir le seuil du *Kursaal* et à venir se réfugier, tout humide encore, sous le toit hospitalier du Théâtre-Lyrique. Malgré le talent connu de M. Meilhac, elle doit son salut beaucoup moins à l'auteur qu'au musicien. M. Meilhac a mélangé, suivant la formule, divers ingrédients tirés d'une armoire secrète de ces petits appartements que Louis XV avait tant multipliés dans le royal Versailles. Seulement, il n'a pas regardé aux étiquettes ni aux dates. Il a imputé au jeune prince les manies du monarque vieillissant, notamment celle de faire son café lui-même, en présence d'une personne qui se moquait de lui, quoiqu'elle ne fût pas précisément la reine de France. Il a raillé le même prince sur ce qu'il chantait faux, et l'histoire l'atteste, mais il lui a fait prendre une leçon de chant, ce à quoi Louis XV n'a jamais songé de sa vie. Bref, M. Meilhac eût été plus avisé de suspendre son innocente *atellane* au clou de quelque souveraineté imaginaire d'Allemagne ou d'Italie, que de la placer dans un cadre où elle ne peut entrer qu'à la condition d'y blesser ceux qui savent quelque chose, sans offrir un attrait de plus à ceux qui ne savent rien.

La partition de M. Deffès a justifié l'estime que ses précédentes œuvres avaient inspirée. C'est un compositeur élégant, correct, spirituel même, maniant l'orchestre d'une main aussi ingénieuse que légère, et auquel la mélodie ne refuse pas de sourire assez souvent. Il y a dans sa partition nouvelle un vrai bijou, ce sont les couplets que chante Mlle Girard, et qu'elle chante délicieusement tandis que Mlle Baretty sommeille :

C'est un enfant,
Qui s'est endormi sous ma garde.

On les redemande chaque fois que la pièce se joue, et, s'il était possible de n'entendre que cela, nous connaissons des gens qui reverraient la pièce tous les soirs, ou, pour ne pas exagérer, de deux jours l'un.

Au Théâtre-Italien, les reprises sont de droit commun. Les ouvrages plus ou moins anciens, c'est la règle ; les nouveaux, c'est l'exception. Les habitués de ce fortuné spectacle ressemblent, non par l'âge, mais par les goûts, à cet illustre vieillard qui ne lisait plus guère, mais qui relisait. Suivant la coutume, nous avons donc *relu* déjà plusieurs des partitions qui sont comme implantées au répertoire. L'une de celles qui nous manquaient le plus, et que nous avons retrouvée avec un vrai plaisir, c'est *Don Pasquale*, cet *opera buffa* de la dernière heure, cette musique si riante d'un compositeur qui allait bientôt s'éteindre dans la tristesse et la stupeur. Sans doute, pour en jouir sans retour amer, il eût fallu oublier Donizetti et Lablache, cet artiste de génie, qui savait si bien imiter la sottise, et en qui *Don Pasquale* se personnifiait si plaisamment ; mais si M. Zucchini n'est pas de force à soutenir la comparaison avec son modèle, si M. Delle Sedie, malgré son intelligence rare de chanteur et d'acteur, n'at-

teint pas tout à fait M. Tamburini ; si M. Bélart demeure trop inférieur à M. Mario par la voix et par sa tournure ; en revanche, Mlle Marie Battu a fait un grand pas dans le rôle brillant, mais singulièrement difficile de Norina. Déjà, en reparaissant dans *Un Ballo in Maschera*, la jeune cantatrice avait montré que le volume de sa voix s'était accru, et qu'elle avait acquis plus de facilité à l'émettre. Dans Norina, ces progrès se sont manifestés avec plus d'évidence encore : elle a joué en comédienne habile, mieux que ne jouait Mlle Grisi elle-même, dont l'audace moqueuse allait jusqu'à l'impudence, et nous inspirait parfois des craintes pour l'avenir du ménage ; elle a chanté aussi bien qu'elle, et avec plus de puissance que jamais.

Un autre ouvrage de Donizetti, *Anna Bolena*, vient d'être aussi remis à la scène. Mme Alboni s'est chargée du rôle dans lequel Mme Pasta, et, après elle, Mlle Grisi, se signalaient par leur expression tragique. M. Badiali a pris le rôle d'Henri VIII, M. Bélart celui de Percy, Mlle Marie Battu celui de Jeanne Seymour. L'exécution n'a pas été mauvaise, quoique l'absence de Rubini s'y fît sentir ; mais, en somme, l'ouvrage a paru lourd et triste ; il n'y a pas d'apparence qu'il obtienne une longue suite de représentations. C'est de la tragédie pure, telle qu'on l'écrivait il y a plus de trente ans, telle que M. Verdi la pratiquait encore à ses débuts ; mais depuis il a changé de système, et il doit s'en féliciter, car ses nouvelles idées ont produit *Rigoletto* et *Un Ballo*.

Il nous tardait d'avoir réglé nos comptes avec tous les théâtres où la musique est en honneur pour arriver à l'événement le plus musical de l'année entière, événement tout simple et tout naturel, et pourtant si imprévu qu'il tient du prodige et n'excite pas moins de surprise que d'enthousiasme ; nous parlons des *Concerts populaires de musique classique* fondés par M. Pasdeloup, au cirque Napoléon, et avec lesquels, chaque dimanche, depuis cinq semaines, il attire plus d'amateurs que n'en saurait contenir la vaste salle. Nous l'avons dit ailleurs : « En toutes choses, il s'agit de bien choisir son jour et son heure. C'est ce que fit notre illustre Habeneck, lorsqu'il jugea qu'il était temps de mettre Beethoven en lumière et qu'il fonda la *Société des Concerts* pour initier un petit nombre d'auditeurs à ses immortels chefs-d'œuvre. C'est ce que vient de faire M. Pasdeloup en agrandissant le cercle, et en appelant la foule à goûter des plaisirs jusqu'alors réservés à quelques élus. Entre Habeneck et M. Pasdeloup il y a corrélation manifeste : chacun d'eux a bien connu son époque ; l'un a commencé ce que l'autre continue. Déjà, en créant la *Société des jeunes artistes du Conservatoire*, M. Pasdeloup avait montré son désir d'étendre, de populariser une institution qui avait toujours conservé quelque chose d'aristocratique, tant à raison des limites du local que de l'élévation des prix d'entrée. On peut dire que la noblesse et le clergé siégeaient seuls à la *Société des Concerts* : le tiers-état n'y mettait pas le pied. C'est donc une espèce de 89 musical que M. Pasdeloup vient d'opérer, en proclamant l'égalité des Français devant la musique. »

Qui se serait imaginé que la musique classique exercerait une attraction si puissante ? On ne cessait de se plaindre des étroites dimensions de la salle du Conservatoire, mais qui donc eût osé conseiller à la Société des

Concerts un changement de domicile? Comment deviner que le cirque Napoléon fût une salle de concert toute trouvée, et la meilleure peut-être, car on y entend aussi bien qu'on y voit : rien n'y brise la chaîne électrique, rien ne l'interrompt de l'une des extrémités à l'autre. La sonorité en est excellente; les moindres nuances y sont saisies et l'admiration s'y traduit par des explosions de murmures approbateurs, seule façon d'applaudir permise pendant l'exécution des morceaux; ensuite on s'en dédommage par des bravos redoublés et des bis.

M. Pasdeloup a parfaitement compris son programme, où il n'entre que de la musique instrumentale, des ouvertures, des symphonies, des fragments de septuors ou quintettes, des fantaisies comme *l'Invitation à la valse*, de Weber, la polonaise de *Struensée*, de Meyerbeer. Un seul soliste figure dans chaque concert, et c'est ainsi qu'on a entendu MM. Allard, Jacquart, Lubeck, Mohr et Auroux, sur le violon, le violoncelle, le piano, le cor et la clarinette. Jusqu'ici on n'a exécuté que des symphonies de Beethoven, d'Haydn, et la symphonie en *la* de Mendelssohn. Jamais en aucune autre enceinte ces chefs-d'œuvre n'avaient été mieux écoutés, mieux sentis, et c'est un suffrage plein d'une émotion majestueuse, imposante, que celui qu'expriment à la fois plusieurs milliers de personnes, se confondant en une seule et même acclamation! La Société des Concerts a été notre grande institutrice; nous lui devons nos respects et notre reconnaissance; mais elle ne nous suffisait plus : il y avait autre chose à faire, et M. Pasdeloup l'a osé avec talent, avec succès.

Nescio quid majùs nascitur Iliade.

WILHELM.

CHRONIQUE POLITIQUE

29 novembre 1861.

Nous entrons dans la saison parlementaire. En attendant que les grandes assises s'ouvrent à Londres, à Paris, à Berlin, les Etats secondaires, l'Italie en tête, ensuite l'Espagne, les Pays-Bas, la Belgique, sont déjà en pleine discussion. La saison promet d'être fort intéressante; espérons qu'elle ne sera pas moins féconde. Elle sera, en tout cas, très vive. Elle l'est déjà en Belgique, par exemple, où, depuis six jours se continue un débat singulièrement animé, auquel prennent part les lutteurs les plus vaillants des deux camps. L'objet en est la reconnaissance du royaume d'Italie. On n'a pas oublié que la récente crise ministérielle qui a fini par la retraite de M. le baron de Vrière, ministre des affaires étrangères, son remplacement par M. Charles Rogier et la rentrée de M. Frère-Orban aux affaires, avait eu pour cause et effet la nomination de M. Solvyns au poste de ministre de Belgique près la cour de Turin; le jour même (6 novembre) où M. Rogier avait annoncé à M. le comte de Montalto, représentant de Victor-Emmanuel, que désormais le gouvernement belge « lui reconnaîtra la qualité de ministre du roi d'Italie, » il informait le commandeur Targioni, que, « par suite de cette circonstance, il se trouve, bien à regret, dans l'impossibilité de continuer ses relations officielles » avec le représentant de François II. Cette double démarche a été vivement attaquée par la droite, représentée dans cette ardente mêlée particulièrement par deux anciens ministres, M. de Decker et M. le comte Vilain XIV, et par l'impétueux représentant de Tournai, M. Barthélemy Dumortier; la politique ministérielle avait pour défenseurs, outre MM. Frère et Rogier. notamment MM. Orts et Defré, représentants de Bruxelles. Nous aurons à revenir, dans notre prochaine Chronique, sur ce débat important, qui, — il faut l'espérer, — aura produit son résultat; signalons, en attendant, ce fait caractéristique que les défenseurs aussi bien que les adversaires de la reconnaissance du royaume d'Italie tirent leurs principaux arguments, moins de la justice ou de l'injustice de la cause italienne, de la consolidation assurée ou douteuse du nouvel ordre de choses, que des analogies ou dissemblances qui existeraient entre les événements dont l'Italie est aujour-

d'hui le théâtre, et ceux auxquels la Belgique indépendante doit son existence. Des deux côtés, il y a un peuple qui, fatigué de la domination et de l'oppression étrangères, s'est levé pour secouer un joug insupportable et redevenir maître de ses destinées ; mais alors que les tendances *anti-annexionistes* et autonomes, — vis-à-vis de la Hollande aussi bien que vis-à-vis de la France, — constituaient le principe déterminant de l'indépendance belge, c'est le principe annexioniste et centralisateur qui semble dominer dans la création du nouveau royaume d'Italie. Les défenseurs de la politique ministérielle appuient particulièrement sur cette analogie dans la naissance des deux royaumes ; ils en concluent que la Belgique est appelée et obligée plus que tout autre Etat européen à reconnaître les faits accomplis en Italie. Les adversaires de la nomination de M. Solvyns signalent la contradiction dans laquelle la Belgique se met avec elle-même, le danger auquel elle s'expose en sanctionnant le triomphe des tendances annexionistes et centralisatrices que, un jour ou l'autre, on pourrait tourner contre son existence à elle-même. Au fond de la discussion ardente, parfois même violente, il y a cependant autre chose encore que des réminiscences historiques ou de lointaines craintes d'avenir ; il y a la lutte entre les amis et les adversaires du pouvoir temporel, lutte éternellement vivace dans un pays où, depuis qu'il existe comme Etat indépendant, l'antagonisme entre le parti libéral et le parti catholique constitue le pivot même de ce qu'on appelle, — très improprement à la vérité, — la vie politique. Les deux partis, toujours en présence et toujours en hostilité, se trouvent ainsi directement, — on dirait presque personnellement — intéressés, moins dans ce qui déjà s'est fait en Italie, que dans la conséquence prévue des faits accomplis jusqu'ici : l'imminence des événements qui paraissent attendre le Saint-Siége.

Peut-être ces événements sont-ils moins proches qu'on ne l'aurait cru il y a quelques mois. On serait fondé à le dire après les ouvertures si impatiemment attendues et si peu satisfaisantes dont le Parlement italien, à sa récente rentrée en session, vient d'être gratifié par M. le ministre des affaires intérieures et extérieures. Des remerciements sont dus, en tout cas, à M. Ricasoli pour avoir introduit d'une façon toute nouvelle la publicité dans le domaine diplomatique. La tradition, l'usage, et un peu aussi le bon sens, avaient jusqu'à présent maintenu comme règle de ne présenter aux pouvoirs législatifs des documents internationaux que sur les affaires déjà vidées d'une ou d'autre façon, des documents portant sur des négociations qui ont été terminées ou rompues ; M. Ricasoli a livré au Parlement et à la publicité des documents qui n'ont pas même eu la chance d'arriver à leur adresse. Le président du cabinet italien a tenu à montrer à l'Italie que, s'il n'est pas parvenu à la « compléter » aussi promptement qu'il le lui avait promis lors de son entrée en fonctions, ce n'est du moins ni le bon vouloir ni l'activité qui ont manqué de sa part. Fidèle exécuteur tes-

tamentaire du comte de Cavour, M. Ricasoli s'est empressé de rédiger en douze articles les propositions que le créateur du royaume d'Italie avait manifesté l'intention de soumettre au Saint-Siége. Un long mémoire adressé au pape et dont l'onction ferait honneur à l'écrivain le plus pieux, une lettre au cardinal Antonelli, dont on invoquait l'appui, devaient accompagner le « projet d'articles, » et aider à le faire agréer par Pie IX. Bien plus que sur sa propre éloquence épistolaire et sur l'intercession du premier ministre romain, M. le baron Ricasoli comptait pour la réussite de ses offres sur l'intervention efficace du gouvernement français, prié de faire parvenir ces documents à Rome. En raison de la disposition d'esprit où se trouve la cour romaine, le gouvernement français a décliné une mission dont l'échec lui semblait assuré d'avance..... C'est à l'exposé de ces faits que M. Ricasoli a dû borner le résumé de ses démarches et des résultats obtenus dans la question romaine depuis la mort de M. de Cavour; il a pu ajouter, il est vrai, qu'il n'en continuait pas moins à entretenir le vif désir d'installer bientôt dans la ville éternelle et le Parlement et le gouvernement d'Italie.

La discussion a été renvoyée au 2 décembre. Nous ne voulons pas en préjuger l'issue. Tout porte à croire qu'elle n'aboutira pas à des résultats bien positifs. On déploiera, selon toute probabilité, beaucoup d'habileté oratoire et beaucoup de savoir théologique pour se convaincre mutuellement que le pape peut se passer du pouvoir temporel; parviendra-t-on à en convaincre Pie IX? Cela est au moins problématique. On reprochera à la France, les uns sur le ton de la complainte, les autres dans un langage agressif, son obstination à garder Rome et le pape; réussira-t-on à ébranler les résolutions de l'Empereur? C'est fort douteux. Rien ne se conçoit plus aisément, rien n'est plus naturel, que les plaintes suscitées à Turin par l'attitude du gouvernement impérial dans la question romaine; quand, à deux pas devant soi, on a une belle capitale en perspective pour un royaume inachevé, une capitale que son possesseur saurait à peine défendre contre un seul bataillon de bersaglieri, il est bien douloureux de s'en voir interdire l'approche et l'occupation par une puissance qu'on est obligé de regarder comme une puissance amie, à laquelle déjà on doit tant, et à laquelle on serait si heureux de devoir bien plus encore. Mais toute légitime que soit l'amertume que notre défaut de complaisance distille dans les cœurs italiens, nous avouons franchement que toutes nos sympathies pour la cause italienne ne suffisent pas pour nous faire partager ce sentiment de douloureuse affliction que la presse libérale en Piémont et ailleurs affecte de ressentir. Nous ne pouvons nous défendre contre la pensée que l'Italie, pour se montrer digne de la fortune vraiment miraculeuse dont la Providence l'a comblée depuis deux ans, aurait mieux à faire que de mendier éternellement à la France l'abandon des derniers restes des Etats du Saint-Siége.

L'Italie, nous le croyons volontiers, est faite à peu près. Pour qu'elle le soit complétement, deux conquêtes lui restent à réaliser : elle doit enlever Rome au pape, aujourd'hui assurément le souverain le plus faible de l'Europe, et elle doit reprendre la Vénétie sur l'Autriche, qui la garde au moyen de ses fameuses forteresses et de 100,000 hommes de troupes aguerries. Pour tout juge impartial, il est manifeste que Venise est de beaucoup la plus grosse et la plus importante partie de cette double tâche. Non-seulement, parce que, comme situation géographique et stratégique, comme population, comme richesse, comme force, elle dépasse largement le patrimoine de saint-Pierre déjà si réduit ; mais encore et surtout parce que rien n'est fait définitivement, c'est-à-dire que rien de ce qui a été obtenu depuis deux ans n'est assuré, tant que 100,000 soldats autrichiens campent sur les bords du Mincio et peuvent, au premier revirement européen ou à la première perturbation intérieure en Italie, envahir en vingt-quatre heures et la Lombardie et le Piémont. Il est impossible de se figurer une Italie fondée pour l'avenir tant que Venise est au pouvoir de l'Autriche ; par contre, Rome, laissée même en dehors de l'Italie une, ne serait jamais pour elle qu'une gêne, un embarras, ce ne serait point un danger. Mais il y a plus : la Vénétie conquise et l'Italie ainsi devenue complète géographiquement et assurée politiquement, Rome ne peut manquer de lui revenir avec le consentement ou contre la volonté du pape ; d'autre part, Rome livrée aujourd'hui au gouvernement de Turin, lui donnerait tout au plus — nous disons tout au plus, et ne regardons point la chose comme entièrement assurée, — un certain prestige, un accroissement de force morale ; peut-être aussi, la prise de Rome rendrait-elle disponible une partie des forces militaires absorbées aujourd'hui par les soins du maintien de l'ordre dans l'ex-royaume de François II ; mais il est certain que la possession de la ville éternelle n'accroîtrait pas de 5,000 soldats l'armée piémontaise, et n'ajouterait pas 50 millions aux revenus du Trésor piémontais. En d'autres termes, la Vénétie ne tarderait pas à livrer Rome aux Italiens, tandis que Rome ne les aiderait nullement à conquérir la Vénétie. En cet état de choses, ne semblerait-il pas plus logique de reprendre Venise sur l'ennemi autrichien que de réclamer éternellement à l'ami français l'extradition de Rome? Ne serait-il pas plus chevaleresque et plus digne d'une nation qui veut être grande et qui, pour vivre, doit se montrer forte, de se mesurer d'abord avec le puissant au lieu de se consumer en convoitises pour le patrimoine du faible? Un instant, lorsqu'on avait acquis, il y a quelques semaines, la certitude que la France n'est pas en ce moment disposée a accéder aux vœux de M. Ricasoli, on prit un certain élan vers la Vénétie ; l'élan n'a pas été de longue durée. Bientôt, on découvrit qu'il était plus commode de lancer des notes contre Pie IX que de croiser les armes avec François-Joseph. C'est plus commode peut-être ; est-ce plus glorieux, est-ce même plus avantageux? Nous en doutons. Les amis de l'Italie nous disent cons-

tamment que Rome est la capitale naturelle, la capitale obligée, indispensable de l'Italie une. Nous sommes convaincus, en effet, que le jour où l'Italie sera véritablement faite, complétement, irrévocablement, aucune force humaine et aucune volonté divine ne l'empêchera de se donner Rome pour capitale. Mais c'est le couronnement de l'œuvre ; on ne couronne l'œuvre que quand elle est achevée. Ce n'est pas d'Athènes, leur capitale naturelle, obligée, mais du misérable village de Nauplie, que les Grecs ont reconquis leur indépendance ; ils ne se sont donné l'historique cité pour capitale que lorsqu'ils avaient créé un Etat pour cette capitale, que cinq ans après la reconnaissance de cet Etat par la conférence de Londres.

La conquête de Venise n'est pas chose aisée ; personne ne le conteste. Nous croyons volontiers que le royaume d'Italie n'est pas encore suffisamment organisé, développé et consolidé, pour s'attaquer au quadrilatère. Mais cet aveu, que les Italiens sincères font ouvertement, que le cabinet Ricasoli confirme tacitement, ne dit-il pas assez que l'Italie a bien des choses encore à faire avant d'avoir le droit de réclamer avec tant d'impétuosité son couronnement, qu'elle aurait des tâches plus utiles et plus impérieuses à accomplir que de se consumer en déclamations et en réclamations contre l'occupation française de Rome ? Quand une nation qui se respecte se voit refuser une demande répétée avec insistance, sa dignité, ce nous semble, ne lui laisse d'autre choix : ou de prendre ce qu'on refuse de lui donner, ou de se résigner à attendre un revirement plus favorable. Et les aveux indirects que fait l'Italie par son attitude dans la question vénitienne prouvent surabondamment que, ce temps d'attente réservée et digne, elle n'aurait pas à le consommer stérilement ; qu'elle pourrait largement l'utiliser pour organiser administrativement, politiquement, militairement, financièrement, ce qu'elle a conquis depuis deux ans. Elle se préparerait ainsi, non-seulement à compléter ses conquêtes par l'indispensable reprise de la Vénétie ; elle s'assurerait encore la conquête de Rome d'une manière bien plus mâle, bien plus digne que par les éternelles sollicitations : elle devrait sa capitale, non au bon vouloir d'un allié, mais à la force des choses..... Le débat qui doit s'ouvrir le 2 décembre sur la demande d'enquête que vient de présenter le duc Proto Maddaloni au sujet des affaires napolitaines, menace de grandement confirmer cette appréciation. L'optimisme le plus confiant ne saurait se dissimuler que l'état des provinces napolitaines « laisse à désirer. » L'armée d'occupation française prend depuis quelque temps fort au sérieux son rôle de garde-frontière : tantôt elle repousse, tantôt elle fait même prisonnières les bandes royales qui, après une tentative avortée, veulent se retirer sur le territoire romain. On ne saurait donc plus rejeter sur les « facilités » offertes par cette retraite aux partisans de François II les actes qui continuent à tenir l'armée piémontaise en haleine. Et quand, en face

d'une garnison de 70,000 à 80,000 hommes, une poignée de « brigands, » officiellement « anéantis » tant de fois déjà, peut reparaître en force tantôt sur tel point, tantôt sur tel autre, occuper des villages, et livrer presque des batailles rangées, il faut bien qu'il y ait, dans l'état général des choses et des esprits, des éléments qui les soutiennent ou qui paralysent la répression. Il importe au gouvernement de Turin et à l'Italie d'éclaircir ce mystère ; aussi ne saurait-on trop louer le Parlement d'avoir su résister aux singulières exhortations qui réclamaient la démission immédiate de M. le duc Proto Maddaloni, en punition de sa demande d'enquête ; le Parlement a mieux fait que de repousser cette réclamation, tout au moins singulière de *l'Opinione* : il a admis le dépôt et la discussion de la pétition présentée par le représentant de Naples, toute étrange qu'en soit la tendance réelle ; la lumière ne saurait donc tarder à se faire.

Le prochain développement des affaires italiennes se trouve, au surplus, compliqué par un nouvel élément inattendu, le contre-coup qu'elles ne peuvent manquer de ressentir, des réformes qui s'accomplissent en France. A première vue, le gouvernement italien peut être désagréablement affecté de ces réformes, parce qu'elles signifient une attitude plus pacifique de la France ; elles ne pourront cependant, en dernière analyse, que tourner à l'avantage de l'Italie ; d'abord, parce qu'elles la forceront à se fier moins aux secours étrangers et à compter un peu plus sur elle-même, ce qui est toujours un grand avantage moral et même matériel pour une nation qui aspire à devenir véritablement autonome ; ensuite, parce que les tendances nouvelles qu'inaugure le programme impérial du 12 novembre tourneront immanquablement au profit général de la liberté et du progrès en Europe. Quoi qu'on en dise, la France est et reste le pays d'initiative par excellence ; elle ne remue pas sans produire une formidable secousse qui se propage à travers toute l'Europe. Déjà les promesses du 12 novembre produisent leur effet ; dans plusieurs Etats étrangers, avant même que notre Sénat ait pu leur donner force de loi, c'est-à-dire avant même que n'ait pu être préparée leur application en France. En Angleterre, le mouvement réformiste, que lord Palmerston et le comte Russell avaient cru étouffer sous le poids des canons Armstrong, se réveille depuis quelques jours avec une grande intensité ; des meetings ont eu lieu dans ce but à Birmingham ainsi que dans d'autres villes manufacturières. M. Bright et ses amis sont en train de reprendre avec vigueur leur croisade contre l'esprit routinier de l'administration anglaise et contre la progression trop rapide de ses dépenses. Or, les journaux et les correspondances d'Angleterre sont unanimes à reconnaître que ce réveil subit du mouvement réformiste est dû à l'impulsion que nos réformes du 12 novembre impriment aux espérances pacifiques et aux tendances progressistes ; ils s'accordent de même à affirmer que le succès de ce mouvement dépendra de l'étendue dans laquelle seront réalisées chez nous les espérances

éveillées par les dernières lettres impériales. Il a fallu toute l'habileté avec laquelle l'administration, — en faveur des intérêts que nous n'avons pas à exposer ici, — exploitait les craintes inspirées par nos armements et nos excessifs budgets de guerre, pour faire supporter à la nation anglaise, si éminemment « productrice » et économe, le double fardeau de la stagnation dans les progrès pacifiques et de la progression dans les dépenses militaires; cette habileté ne pourra pas continuer à s'exercer avec le même succès en face de notre nouvelle politique..... L'Espagne, de son côté, qui s'ingénie depuis quelques années à suivre les exemples que donnait l'administration française, et qui ne choisissait pas toujours les meilleurs, paraît devoir subir la salutaire influence de nos réformes, et se préparer à modérer la facilité avec laquelle les Cortès avaient jusqu'à présent secondé les « entraînements » administratifs vers la prodigalité. M. Salaverria, le ministre des finances, dont l'économie n'avait pas paru jusqu'à ce jour être la qualité prédominante, s'est vu amené, dit — *la Correspondancia*, journal semi-officiel de Madrid, — « à signaler l'urgence d'examiner avec une attention scrupuleuse les crédits extraordinaires. » M. le marquis de Corvera, ministre des travaux publics, qui ne croyait pas pouvoir réduire ses demandes de crédits extraordinaires, est devenu la victime de ce rigorisme de fraîche date : sa démission a été acceptée; D. Jose Posada Herrera, ministre de l'intérieur, est chargé de remplir par intérim les fonctions de ministre des travaux publics. On regrettera le hasard qui a voulu que l'esprit d'économie, subitement éveillé au sein du conseil madrilène, dût, en première ligne, frapper sur les dépenses peut-être les moins improductives. A part ce regret, on doit se féliciter de voir l'impulsion et l'exemple donnés; et, si les Cortès prennent au sérieux leur devoir de contrôle, l'Espagne pourrait arriver, non-seulement à s'arrêter dans la voie des prodigalités où, depuis quelques années, elle s'avançait avec une ardeur et une insouciance toute castillane; peut-être, en diminuant ses dépenses, trouverait-elle encore moyen de se montrer, vis-à-vis de ses nombreux créanciers européens, moins oublieuse de ses dettes qu'il ne convient à une nation qui va aujourd'hui opérer à main armée des encaissements au Mexique.

Nous aurons à signaler encore plus d'un autre exemple de l'effet exercé en Europe par nos réformes du 12 novembre. Chaque semaine, chaque mois, nous en apportera sans doute des preuves nouvelles. Il en sera de ces réformes comme de toute mesure réellement grande et féconde : les effets, loin de s'affaiblir en s'étendant, gagneront en force en se propageant. Nous n'avons plus à apprécier ici la nature et la valeur des dernières concessions impériales; nous venons de leur consacrer une étude spéciale. Disons seulement que la note par laquelle le *Moniteur* d'hier (28 novembre) cherche à modérer l'ardeur avec laquelle les propositions de réforme se produisaient dans quelques journaux, n'ébranlera point la

conviction générale, que l'œuvre à consacrer par le sénatus-consulte du 2 décembre 1861 n'est point un changement isolé, mais tient à une série d'idées inaugurées par la politique impériale. Qu'il nous soit permis de le dire : il a fallu l'impérieuse nécessité de confier à des mains nouvelles l'exécution du nouveau programme pour décider l'Empereur à se séparer « momentanément » du ministre dont le court passage au département des finances à été marqué par plus d'une mesure féconde. M. Forcade de la Roquette, dont la rapide fortune n'a étonné que ceux qui n'avaient pas eu l'occasion d'apprécier ses solides qualités et la noblesse de son caractère, emporte du ministère qu'il a géré des témoignages dont pourraient s'enorgueillir les plus anciens et les plus éminents serviteurs de la dynastie impériale. C'est à « regret » que l'Empereur renonce aux services du jeune administrateur qui a su gagner « son amitié et sa confiance, aux lumières et au patriotisme » duquel il compte faire appel à la première occasion : c'est en ces termes, paraît-il, que Napoléon III aurait tenu à manifester à M. de Forcade combien il lui en coûtait de se priver pour l'instant de ses services. L'éloignement de l'ancien ministre des finances du centre des affaires publiques ne saurait être de longue durée : plus que jamais l'œuvre de réformes pacifiques que poursuit le gouvernement a besoin du concours des esprits sagaces et libéraux; M. de Forcade brille au premier rang parmi ces esprits-là.

Avons-nous besoin d'ajouter que quand nous parlons de tendances pacifiques nous ne prétendons nullement dire qu'elles doivent nous faire oublier nos droits et nos devoirs, et que, pour n'avoir pas toujours la main sur la garde de son épée, l'Europe n'en saura pas moins s'en servir avec promptitude et vigueur toutes les fois que la justice et l'honneur l'y convieront ? L'Angleterre pourrait bien être amenée, contre son gré, à en administrer bientôt la preuve à sa sœur d'Amérique. Les esprits au-delà de la Manche sont montés, depuis deux jours, au plus haut diapason de l'indignation sous l'impression qu'y a produite l'acte inqualifiable qu'un vaisseau de la marine du Nord, le *San-Jacinto*, vient de commettre sur un steamer des postes anglaises, le *Trent*. Cet incident a singulièrement compliqué les embarras que les deux pavillons américains donnaient déjà depuis quelques jours au gouvernement anglais. On se le rappelle, il y a quelques semaines, le gouvernement des Etats séparatistes avait résolu d'envoyer en Europe, pour le représenter officieusement auprès des gouvernements de France et d'Angleterre, deux personnages importants, MM. Mason et Slidell, qui, avant la séparation, avaient représenté les Etats de la Virginie et de la Louisiane dans le Sénat des Etats-Unis. *Le Nashville*, de la marine du Sud, avait été armé en guerre et chargé ostensiblement de les transporter en Europe. En réalité, il devait seulement détourner sur lui l'attention de la marine du Nord, pour laisser s'accomplir, avec d'autant plus de sûreté, la traversée de MM. Mason et

Slidell : ces messieurs s'étaient embarqués secrètement sur la côte de la Floride et avaient gagné la Havane, pour continuer de là leur voyage en Europe sous la protection du pavillon anglais. *Le Nashville*, à la poursuite duquel le gouvernement de Washington avait aussitôt expédié un de ses meilleurs navires de guerre, était heureusement arrivé en Europe, il y a peu de jours ; sur sa route et à peu de distance des côtes de France, il avait rencontré un navire américain, *l'Harvey-Birch*, qui, après avoir déchargé dans le port du Havre une cargaison de farines, en était reparti, le 16 novembre, pour New-York ; *le Nashville* l'arrêta, prit à son bord l'équipage et les vivres, et mit le feu au vaisseau capturé ; il se dirigea ensuite vers Southampton pour se ravitailler. Le représentant des Etats du Nord à Londres s'empressa de protester contre l'admission du vaisseau de guerre sud-américain dans les ports anglais. L'administration anglaise était embarrassée et indécise ; les dires sur la décision à prendre, pour laquelle le gouvernement attendait l'avis de ses légistes, variaient d'un jour à l'autre.

C'est sur ces entrefaites qu'arriva en Angleterre la nouvelle de l'insulte faite par l'Amérique du Nord au pavillon de la Grande-Bretagne. Le *Trent* est un petit paquebot anglais qui fait le service entre la Havane et l'île Saint-Thomas, où la malle bi-mensuelle des Antilles anglaises s'arrête pour prendre les voyageurs à destination de l'Angleterre. C'est ce vapeur que MM. Mason et Slidell avaient choisi pour leur voyage en Europe. Parti le 7 novembre de la Havane, le *Trent* fut rencontré le lendemain dans le canal de Bahama par le *San-Jacinto*, qui l'arrêta. Un officier de ce navire se rendit aussitôt à bord du *Trent*, et déclara au capitaine Williams qu'il était à la connaissance de son commandant que MM. Mason et Slidell, avec leurs secrétaires de légation, MM. Eustis et Mac-Farlane, se trouvaient au nombre des passagers, et qu'il avait l'ordre de les prendre *morts ou vifs*. Deux embarcations pleines de soldats vinrent bientôt appuyer la demande impérieuse de l'officier. Le capitaine du *Trent* dut se borner à protester, l'inégalité de forces ne lui permettant pas de résister. Les quatre passagers requis furent enlevés et transportés comme prisonniers sur le *San-Jacinto*. La nouvelle de ce fait, apportée par le navire *la Plata*, a produit dans toute l'Angleterre une immense sensation. Les Consolidés ont aussitôt baissé de 1 0/0 ; un meeting, à Liverpool, s'est prononcé de la façon la plus énergique contre l'insulte faite au pavillon anglais ; on assure même que, dans le conseil des ministres, réuni aussitôt sous la présidence de lord Palmerston, il aurait été question d'envoyer immédiatement ses passe-ports à M. Adams, le représentant du gouvernement de Washington à Londres. La presse reflète naturellement toute la vivacité de l'indignation populaire ; toutefois, si nous en jugeons d'après le langage du *Times*, comme organe de la Cité, et du *Morning-Post*, qui reçoit ses inspirations de lord Palmerston, on veut se garder de toute précipitation. On attendra les explications du gouver-

nement fédéral ; il s'agit de savoir si c'est d'après des instructions ou d'après ses propres inspirations qu'a agi le commandant américain ; la moindre satisfaction qui, en ce dernier cas, serait exigée par l'Angleterre, devrait être la destitution des officiers du *San-Jacinto*, la mise en liberté immédiate des passagers capturés et une large indemnité pour eux ainsi que pour le *Trent*. M. Lincoln pourra-t-il aller jusque-là, surtout en face de la surexcitation qui domine en Amérique depuis plusieurs mois contre l'Angleterre ? Le voudra-t-il, après les avantages que l'expédition navale dirigée contre les ports du Sud vient de remporter à Port-Royal, et qui paraissent avoir singulièrement enflé l'outrecuidance des Yankees ? Attendons les prochaines nouvelles, puisqu'on veut bien attendre en Angleterre. Il nous semble évident, toutefois, que le cas du *Trent* ne saurait être regardé comme un incident isolé, qui serait vidé aussitôt qu'une satisfaction correspondante aurait été donnée à la partie lésée. Quand l'Europe entière proteste depuis longtemps contre les barbaries d'un autre âge qui se sont perpétuées dans la guerre maritime ; quand, par la solennelle déclaration adoptée le 16 avril 1856 par les Puissances réunies au Congrès de Paris, on s'est appliqué à ramener le droit de guerre maritime à des règles plus équitables, l'Europe ne saurait permettre que de nouvelles barbaries y soient introduites par ce même gouvernement de Washington, qui seul avait trouvé la déclaration du Congrès de Paris entachée d'un libéralisme trop étroit, et qui, par son refus d'y adhérer, avait empêché cette déclaration de devenir partie intégrante et définitive du droit des gens moderne. Le Congrès de Paris avait notamment déclaré, et l'Europe presque entière a sanctionné, que le pavillon neutre est inattaquable, c'est-à-dire qu'il couvre même la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre ; on a pu discuter lors de la guerre d'Orient, et depuis, pour savoir si certains objets, le charbon, par exemple, pouvaient être traités comme contrebande de guerre ; mais il n'est venu l'idée à personne que des hommes politiques envoyés par une puissance belligérante pour plaider leur cause devant l'opinion ou devant le gouvernement d'un autre pays, puissent être traités de « contrebande de guerre, » et exposer le pavillon neutre qui les couvre aux violences dont le *Trent* vient d'être l'objet. Si jamais il y eut une cause où les puissances soient solidaires, c'est bien celle-ci, en face de cette insolence et de cette brutale provocation. Avons-nous besoin de rappeler que la France y est plus étroitement et plus directement intéressée qu'aucun autre pays ? Toute atteinte portée au droit maritime moderne est pour elle une sorte d'injure personnelle, non-seulement parce qu'elle est, après l'Angleterre, la première puissance maritime, mais aussi et surtout parce que c'est elle qui, en tout temps, a défendu le principe de la liberté des mers parce que c'est encore sur la proposition de son représentant au Congrès de Paris, M. le comte de Walewski, qui présidait cet aréopage, que ce principe a remporté une nouvelle victoire et obtenu une nouvelle consécration.

Les États fédérés ont trop à redouter de l'animosité de l'Europe, qui, par la reconnaissance du Sud, pourrait mettre une fin si prompte à la crise américaine, et l'indignation produite par l'affaire du *Trent* est trop générale, trop unanime pour qu'on ne soit pas autorisé à espérer que le gouvernement de Washington fera tous ses efforts afin d'apaiser cette querelle et pour donner des gages contre le retour de pareilles violences. M. Lincoln et M. Seward ne peuvent pas manquer d'entrevoir que si l'Europe est entraînée malgré elle à se mêler de la guerre américaine, elle y mettra peut-être d'autant plus d'ardeur et de vigueur, que depuis le 12 novembre on commence à considérer les immenses armements de ces dernières années comme ne devant pas trouver de sitôt, dans le vieux monde, l'emploi tant redouté par les uns et si ardemment désiré peut-être par les autres.

Cette opinion rassurante se fait jour, entre autres, chez les populations prussiennes, et elle n'a pas peu contribué à l'issue si favorable à la cause libérale des élections primaires du 19 novembre. Ce n'est pas, hélas! que l'entrevue de Compiègne ait beaucoup contribué à resserrer les liens entre l'Allemagne et la France, ni imprimé à la Prusse un mouvement plus libéral. Une dernière espérance nous avait été donnée par l'optimisme inépuisable de certains journaux : la rencontre des souverains de France et de Prusse devait tout au moins amener la prompte signature du traité de commerce qui, depuis tantôt un an, se négocie entre notre pays et le Zollverein. Au lieu d'aboutir, ces négociations sont aujourd'hui à peu près rompues, grâce aux chicanes protectionnistes derrière lesquelles se cache le mauvais vouloir de l'administration berlinoise. Heureusement, la bureaucratie prussienne n'est pas encore, malgré ce qu'elle en pense, tout le peuple prussien. On vient d'en voir une nouvelle preuve dans son éclatant échec électoral. Le parti progressiste est assez loyal pour reconnaître qu'il doit une grande partie de son triomphe au concours inattendu qui lui est venu de l'*Erbfeind*, au coup si rude que le programme impérial du 12 novembre vient de porter aux tendances guerroyantes et prodigues de certains cercles de Berlin. Pour bien juger de la portée de ce résultat, il sera bon de jeter un coup-d'œil sur les partis qui se sont disputé le terrain électoral.

La Prusse est divisée en deux camps politiques inégaux sous le rapport de la force numérique, mais dont l'un compense par ses puissantes influences ce qui lui manque quant au nombre. Cette minorité puissante, tout le monde le sait, c'est la fraction féodale, recrutée dans les rangs de la noblesse avec ou sans terres seigneuriales, des hauts fonctionnaires de l'ancien régime, enfin du corps d'officiers, composé aux trois quarts des fils cadets d'une aristocratie aussi pauvre qu'orgueilleuse. Du côté opposé, on trouve le grand parti libéral, comprenant l'immense majorité de la nation, et ses subdivisions en progressistes et constitutionnels, selon le degré d'énergie que ses membres apportent dans la défense des principes

libéraux. L'ardeur exceptionnelle que ces deux partis ont manifestée cette fois à l'occasion des élections s'explique par les événements des dernières années. On sait que la Charte prussienne, quoique datant de 1850, est restée pendant huit ans lettre morte. Le parti féodal, de concert avec une bureaucratie rétrograde, s'était attaché, sous le règne de Frédéric-Guillaume IV, soit à laisser sommeiller les dispositions fondamentales de la Charte, soit à les exécuter dans un esprit diamétralement opposé aux intentions du législateur. Après une courte lutte contre un pouvoir tracassier, la fraction progressiste ou démocratique s'était retirée, comme Achille, sous sa tente, sans participer au combat et en laissant seuls en présence les libéraux modérés et les féodaux. Ceux-ci possédant la majorité parlementaire, grâce aux mesures oppressives du pouvoir et à son système d'influences sur les élections, le parlementarisme devint, aux mains du gouvernement, l'instrument docile avec lequel on aurait fini par tuer la liberté. La maladie du roi Frédéric-Guillaume IV et le changement de règne, à eux seuls, n'auraient pas suffi pour réveiller l'opinion ; il a fallu que la réaction, ne doutant plus d'aucun succès, s'attaquât à l'héritier légitime du trône, et que celui-ci, pour vaincre ses ennemis, fît appel à l'opinion libérale du pays. De ce jour date le retour d'un système de légalité et de probité politique ; de là date l'avénement du ministère Hohenzollern-Auerswald, sorti des rangs du parti constitutionnel. A ce moment, le pays avait à renouveler la représentation nationale, et ne se souciant que du danger commun, toutes les fractions du parti libéral se réunirent pour fortifier le ministère par une compacte majorité. Non pas que les libéraux avancés eussent abdiqué leurs principes ; bien au contraire : ils proclamèrent très haut qu'ils maintenaient leur programme de 1848. Toutefois, le principe même du gouvernement parlementaire étant attaqué par le parti féodal, les progressistes déclarèrent vouloir soutenir le ministère tant qu'il marcherait résolûment dans la voie constitutionnelle.

Trois années se sont écoulées depuis cette époque. Le ministère prussien, dans l'opinion des progressites, n'a tenu qu'en partie les promesses qu'il avait faites. Les lois réactionnaires de la période de 1850 à 1858 ne sont pas toutes rapportées; l'organisation féodale des provinces et des arrondissements subsiste toujours ; à la tête des provinces se trouvent les fonctionnaires institués par le ministère précédent, et dont les opinions sont en opposition manifeste avec le régime actuel ; l'égalité politique des confessions religieuses n'est pas encore devenue une vérité ; la liberté industrielle garantie par la Charte est toujours entravée par les règlements prohibitifs du cabinet Manteuffel ; la loi sur la responsabilité ministérielle, prévue par la Charte, n'a pas été proposée aux Chambres ; l'organisation de la Chambre des seigneurs, contraire à l'esprit de la Charte, n'a pas été modifiée, et il a été permis à ce corps d'entraver les réformes les plus modérées proposées par le gouvernement et adoptées par la Chambre basse. Par-dessus

tout, le gouvernement n'a rien fait pour accélérer l'œuvre de la réforme unitaire de l'Allemagne, et il veut imposer au pays un vaste plan de réorganisation de l'armée, qui accroîtrait largement les charges déjà si lourdes des contribuables. C'est ce dernier point surtout qui a été fortement articulé dans la dernière lutte électorale : point de réorganisation militaire, point d'accroissement des charges militaires, tel est le programme que le peuple prussien vient de sanctionner dans ses comices.

Au fond, ce programme du parti avancé est aussi celui des libéraux modérés, à cette différence près qu'étant plus proches des régions du pouvoir, ces derniers connaissent mieux les obstacles que rencontre à la cour le développement des institutions parlementaires. Ils rappellent que la conversion du roi aux idées libérales est de trop fraîche date pour être à l'abri de tout retour vers le passé : des exigences trop grandes et trop précipitées pourraient bien ébranler les bonnes intentions qu'on lui prête, avec raison sans doute, et augmenter l'irritation qu'il a pu éprouver de la résistance que l'on oppose à la réorganisation militaire. Il faudrait y réfléchir, disent les modérés, avant de déclarer la guerre à la cour. Le ministère actuel comprend ses devoirs envers la couronne et envers la Chambre. Si celle-ci lui refusait son aide, il n'hésiterait pas un instant à se retirer; mais que les progressistes ne s'y trompent point : ce n'est pas dans leurs rangs que le roi choisirait ses nouveaux ministres, mais bien dans les rangs des féodaux. Les progressistes se le tiendront-ils pour dit et appuieront-ils le ministre quand même? Il est permis d'en douter, après le résultat des élections primaires. D'ailleurs, ils reprochent au ministère Hohenzollern de tenir le même langage que le ministère Manteuffel : cet ancien ministre, lorsqu'il fut à bout d'expédients et de faux-fuyants, avait l'habitude de dire ou de faire dire à l'opposition que, si elle persistait à l'attaquer, il se retirerait, mais ce serait pour faire place à un cabinet de l'extrême droite. Ce langage, répliquent aujourd'hui les progressistes aux modérés, vous avait fait fléchir, et c'est ainsi que vous avez sanctionné un état de choses contre lequel vous vous débattez vous-même, mais dont vous ne pouvez sortir qu'en adoptant notre ligne politique, plus franche et plus énergique que la vôtre.

Cette lutte des partis en Prusse et le temps d'arrêt que semble éprouver dans ce pays le développement des institutions parlementaires, réagit nécessairement sur la marche générale des affaires en Allemagne. Les esprits qui s'étaient tournés un instant pleins d'espérances vers la Prusse, hésitent et se découragent. Les collectes pour la flotte allemande sous la direction de la Prusse, assez abondantes au commencement, ne produisent plus que de maigres offrandes : peut-être les entreprises maritimes du Hanovre vont-elles imprimer un peu plus d'énergie au cabinet de Berlin. On sait que le roi de Hanovre a formé le projet de se faire nommer grand-amiral de la flotte allemande. A cette fin, il a saisi la Diète germanique

d'une proposition tendant à ordonner la construction d'un certain nombre de chaloupes canonnières dans la mer du Nord. La motion hanovrienne ne parle pas des établissements de terre qu'exigera cette marine, tels que docks et chantiers de construction, école de marine, etc., etc. : tout cela sera cependant nécessaire pour une flotte composée de chaloupes canonnières aussi bien que pour une escadre de vaisseaux et de frégates. Dans ces petits Etats germaniques, on parle des plus grandes choses avec une assurance qui ferait frémir un homme d'Etat anglais ou français. L'esprit moqueur des écrivains français a souvent raillé le patriotisme à courte vue qui règne dans ces Etats « duodécimaux, » mais jamais on n'en a parlé avec plus de verve et de sévérité à la fois que ne l'a fait le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, dans une brochure intitulée : *Le duc de Gotha et son peuple*, et dont un publiciste belge réellement distingué, M. Gustave Oppelt, vient de publier une édition française [1]. « La population de Gotha, y lisons-nous, se divise comme suit : 1° la noblesse et tous ceux qui, en qualité d'anciens fonctionnaires, pensionnés et rentiers, s'y sont associés ; 2° la riche bourgeoisie et l'aristocratie ; 3° les artisans, les ouvriers, et en général toutes les personnes qui, dans les villes d'un ordre secondaire, sont mécontentes de leur sort, et qui, obéissant à un instinct égoïste, jalousent quiconque occupe dans la société une position plus élevée qu'elles..... La première catégorie voit en moi la personnification des principes révolutionnaires de 1848..... La seconde catégorie se compose de soi-disant libéraux. Ceux-ci prônent bien haut le libéralisme, sans avoir le courage de s'imposer les sacrifices que réclame impérieusement le triomphe d'un tel principe. Cette catégorie devrait, semble-t-il, constituer mon principal soutien et représenter l'expression vivante de mes sentiments et de mes idées. Mais il n'en est rien, et par malheur tout leur système est échafaudé sur des intérêts purement égoïstes..... Le souverain, envisageant chaque affaire avec une rigoureuse impartialité, ne peut espérer devenir réellement populaire ; d'autant plus qu'à Gotha, comme dans la plupart des petites résidences, l'intrigue a constamment beau jeu..... Quant à la troisième catégorie, mon autorité lui semble en quelque sorte négative, et elle n'a de valeur qu'en raison de l'impopularité dont les deux autres catégories me gratifient. De plus, je passe à ses yeux pour mauvais prince, parce que, malgré mes idées progressistes et ma justice à l'égard de cette agréable démocratie, je n'hésite pas à faire réprimer toute infraction aux lois libérales dont ils se rendent coupables. » Ce que S. A. le duc de Gotha dit de sa résidence s'applique à peu près aux trente-quatre autres Etats dont se compose l'Allemagne ; on comprend à quel point cet état des choses et des esprits rend difficile la tâche des amis du progrès et de la liberté, combien il facilite le jeu des Tartufes du constitutionalisme, espèce dont nous

[1] Paris, chez Amyot et Dentu, 1861.

ne voudrions pas dire que M. de Schmerling offre un échantillon si curieux.

Le ministre d'Etat autrichien continue à protester de ses intentions libérales. Il fait semblant de faire voter par le Reichsrath, incomplet et incompétent, une loi de l'*habeas corpus*, une loi sur la garantie du secret des lettres, une loi sur la liberté de la presse, etc. Pendant ce temps, on bâillonne les journaux de Pesth, on destitue les autorités des comitats, les corps municipaux, et on envoie des garnisaires aux fonctionnaires qui ne veulent pas servir ce régime de l'arbitraire. La procédure employée en Croatie est en harmonie avec ce qui se fait en Hongrie. Les Croates, comme on sait, ont rédigé une adresse à l'Empereur, où ils protestent contre la Constitution centraliste du 26 février, et revendiquent l'ancienne Constitution du royaume *Triple et un*. Cette antique Constitution, prétendent-ils, n'a pas été abrogée par les événements de 1848 ; mais ces événements ont abrogé et annulé le lien fédératif entre la Croatie et la Hongrie. Le gouvernement viennois a voulu être plus logique que les Croates : dans sa réponse à la Diète d'Agram, il est dit que l'empereur trouve parfaitement fondé que les Croates se regardent comme dégagés de leurs rapports avec la Hongrie, mais qu'il est d'avis aussi que, ces liens étant rompus, la Constitution croate ne saurait être rétablie telle quelle. Table rase est donc faite en Hongrie et en Croatie, et tout marcherait au souhait des absolutistes dans la meilleure des Autriches possible, n'était cet embarrassant problème de l'argent qui fait absolument défaut et qu'il faut absolument trouver pour vivre. L'Autriche pourrait bien en mourir. Elle le sent ; mais le retour franc, sincère, lui est-il possible ? La « sagesse des peuples » l'a dit depuis longtemps ; « on tombe toujours du côté où l'on penche. » Flottant depuis un an entre la nécessité des concessions libérales et ses prédilections héréditaires pour l'absolutisme, la cour de Vienne finit naturellement par retourner de plus en plus ouvertement à ces dernières. Ne voyons-nous pas le même phénomène, pour ainsi dire fatal, se produire à Saint-Pétersbourg ? La dure leçon de la guerre de Crimée n'avait pas été perdue pour le successeur de Nicolas Ier, pas plus que la leçon de la guerre d'Italie ne l'avait été pour François-Joseph. Alexandre II avait des intentions bien plus sincèrement libérales que son cousin d'Autriche, et il n'était pas, comme celui-ci, rivé par un passé absolutiste de dix ans à la politique héréditaire de sa maison. Il a entrepris une grande réforme qui pouvait régénérer son pays, si elle était complétée par d'autres concessions libérales : Alexandre II les faisait espérer. Que sont devenues ces espérances ? Les étudiants des Universités de Saint-Pétersbourg, de Moscou, de Kazan, qu'on enferme aujourd'hui par centaines dans les forteresses, tandis que d'autres centaines sont incorporées dans les compagnies disciplinaires ou expédiées en Sibérie, ne le savent et ne le sentent que trop ; ils payent de leur liberté, de leur avenir, de leur vie, les modestes illusions auxquelles ils

s'étaient laissés aller..... Et pourtant, on serait presque tenté d'accuser ce régime d'une extrême douceur, quand on le compare aux violences sans nom dont la Pologne russe continue d'être le théâtre. Dans ce malheureux pays, auquel les ukases du 5 mai dernier devaient apporter un régime de liberté et de sécurité, relatives du moins, les rigueurs ne sont point réservées à la jeunesse et à l'intelligence seulement, qui, en effet, sont les ennemies-nées de l'absolutisme et un danger permanent pour lui ; en Pologne, les enfants et les octogénaires, les femmes et les malades, ne sont pas même exempts des vengeances exercées par les agents russes ; les visites domicilières sont devenues l'une des principales occupations, l'occupation permanente des autorités militaires, et ne sont interrompues que par les enlèvements en masse des citoyens et des femmes les plus inoffensifs, qu'on jette pêle-mêle, sans distinction ni d'âge, ni de rang, ni de confession, sur la paille des prisons ; le chanoine et le pasteur, l'évêque et le rabbin s'y coudoient et s'y abreuvent de la même eau ; la dame noble, la vaillante bourgeoise et l'honnête ouvrière y brisent ensemble le pain noir. Rien n'annonce que ce régime soit près de finir. Les cosaques prendront demeure dans les rues de Varsovie, où leurs tentes d'été viennent d'être remplacées par des baraques. C'est une démence qui, heureusement, ne fait pas perdre la raison ni le courage aux victimes : aujourd'hui même, le 29 novembre, toute la Pologne fêtera, de la seule façon qui soit encore possible, c'est-à-dire dans les réunions de famille, dans la prière et le recueillement patriotique, l'anniversaire de l'insurrection de 1830, et prouvera à ses oppresseurs qu'elle sait être « prudente quand il le faut et persévérante toujours. » Le bref du Saint-Père, adressé le 6 juin dernier à feu l'archevêque de Varsovie, et que la *Semaine catholique* de Posen a publié ces derniers jours, ne manquera pas d'affermir la Pologne catholique dans cette « persévérance » qu'elle oppose, confiante dans la justice de sa cause, aux violences de l'oppresseur ; les dernières nouvelles de Saint-Pétersbourg démontreront encore une fois aux hommes politiques de la Pologne à quel point cette « prudence » est indispensable vis-à-vis d'un pouvoir qui n'a pas même toujours la franchise de son absolutisme, mais qui s'y maintient résolûment. Le télégraphe, en effet, nous informe de la démission offerte, et acceptée cette fois, de M. Wielopolski, qui formait, pour ainsi dire, le dernier trait d'union, ou essayait du moins de le devenir, entre les patriotes polonais et les maîtres russes ; M. Wielopolski avait été appelé, par l'empereur même, à Saint-Pétersbourg, après les scènes sanglantes et sacriléges qui avaient marqué à Varsovie le milieu du mois dernier. Sa retraite définitive ne peut évidemment signifier autre chose, si ce n'est qu'en face du nouveau système de rigueur dans lequel est entré le cabinet de Saint-Pétersbourg, les Polonais les moins exigeants et les plus désireux de maintenir l'apparence au moins d'une

bonne entente entre le royaume et l'empire, reconnaissent aujourd'hui l'inanité de leurs efforts, l'impossibilité d'éviter la rupture.

Nous ne saurions clore cette *Chronique* sans signaler, en quelques mots, le changement qui vient de s'accomplir sur le trône de Portugal. La terrible et mystérieuse maladie qui, dans ces derniers temps, avait exercé, coup sur coup, de si cruels ravages dans la maison royale de Lisbonne, est venue enlever le roi Don Pedro V à la fleur de son âge. Quelque court qu'ait été son passage sur le trône, le jeune roi avait su gagner la profonde affection de son peuple et l'estime de l'Europe par les rares qualités de caractère et d'esprit dont il a donné de nombreux témoignages, par une intelligence précoce, par un sincère attachement aux institutions libérales, et une infatigable activité dans l'intérêt du progrès et des lumières. Tout porte à espérer que son jeune frère, le roi Louis (né le 31 octobre 1838), qui lui succède à l'âge de 23 ans, saura consoler la nation portugaise de cette perte cruelle, en continuant avec le même dévouement éclairé et le même zèle du bien, l'œuvre commencée par un prédécesseur dont le souvenir vivra longtemps dans la mémoire reconnaissante des Portugais.

J.-B. HORN.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Cie, rue Coq-Héron, 5.

UTOPISTES DU XVIIE SIÈCLE

HOBBES

On pourra s'étonner de rencontrer Hobbes au nombre des utopistes. Quoi! dira-t-on, un utopiste, celui qui ne croit, comme saint Thomas, qu'à ce qu'il touche, celui qui ne compte que sur la nécessité et sur la contrainte, celui qui ne voit dans l'homme qu'une bête féroce toujours prête, si elle n'est enchaînée, à dévorer son semblable; celui qui ne voit dans la société que la force organisée, dans le droit que l'étendue de sa puissance, et dans la religion elle-même qu'un instrument de domination et d'asservissement! Un utopiste, celui qui confond l'âme avec le corps, l'honnête avec l'utile, la raison avec le calcul, et Dieu avec le néant! C'est précisément parce que Hobbes a été au XVIIe siècle le défenseur le plus intrépide de toutes ces idées, qu'il me semble juste d'inscrire son nom à côté de ceux de Harrington et de Campanella. L'utopie, en effet, n'est pas la même chose que l'idéal. L'idéal nous élève au-dessus de ce que nous sommes pour nous montrer ce que nous devons, et, par suite, ce que nous pouvons être. L'utopie nous trompe sur l'un et l'autre. C'est l'esprit d'aveuglement et de chimère appliqué au gouvernement et à l'histoire même de la société. Or, de même qu'il y a des chimères ambitieuses, fruit de la présomption et de l'orgueil, qui franchissent toutes les limites du possible, il y en a de lâches, il y en a de viles, qui, méconnaissant les forces et la dignité de la nature humaine, la réduisent à un abaissement que repoussent tous ses instincts, que condamnent ses intérêts, même les plus égoïstes et les plus vulgaires. Ce sont celles de la dernière espèce qu'on rencontre chez l'auteur du *Leviathan*.

Il est impossible, quand on prononce le nom de Hobbes, de ne pas penser involontairement à Machiavel. Il existe, en effet, à certains égards, une ressemblance frappante entre ces deux esprits. Quelques-unes des propositions les plus désespérantes et des maximes les plus audacieuses du publiciste italien se retrouvent presque dans les mêmes termes chez le philosophe anglais : par exemple, que le seul mobile des actions des hommes, c'est la satisfaction de leurs désirs égoïstes et intéressés ; que la nature les ayant créés avec la faculté de tout désirer et l'impuissance de tout obtenir, puisque leurs désirs se portent sur les mêmes objets, ils sont par là même condamnés à se haïr d'une haine implacable, à se faire une guerre sans trêve et sans pitié [1] ; que pour sortir de cet état, le plus misérable et le plus horrible de tous, il n'y a rien qui ne soit permis, il n'y a point de droit ni de devoirs, s'il y en a dans l'ordre naturel, qui ne doivent être sacrifiés aux lois de la société, et que la société à son tour est instituée dans le seul but de comprimer l'anarchie par la force organisée.

Mais, malgré la conformité de leurs principes généraux, Machiavel et Hobbes ont suivi deux voies entièrement opposées. Machiavel commence par la politique, il ramène tout à la politique, et c'est la politique qui le mène à la philosophie, parce qu'il éprouve le besoin d'étayer, sur des principes quels qu'ils soient, les doctrines étranges qu'il a tirées de son expérience et de ses sentiments personnels. Hobbes, au contraire, commence par la philosophie, et même par la métaphysique, c'est-à-dire par la partie la plus ardue et la plus abstraite de la philosophie, et c'est par elle qu'il arrive à la politique, après avoir passé par la morale. De là deux physionomies tout à fait différentes. Chez le premier, ces vœux souvent contradictoires, ces contrastes inattendus, ce mélange perpétuel de raisonnement et de passion, de sentiments généreux et de monstrueuses théories, qui étonnent et qui déroutent la critique. Chez le second, au contraire, une rigueur inflexible, des maximes absolues, et cette unité géométrique qui est le caractère et le fond même de son génie. Machiavel historien, homme d'Etat, nourri des enseignements de l'expérience, comprend mieux la diversité des applications et des conséquences. Hobbes, penseur solitaire, logicien inflexible, n'ayant en quelque sorte que des idées et point de passions, nous fait apercevoir plus nettement les principes en les mettant à nu dans leurs dernières profondeurs. Je veux écarter dès le début toute équivoque, je ne dirai pas toute illusion, puisqu'il est impossible d'en avoir dès

[1] Discours sur la 1re décad. de Tite-Live, liv. I, ch. XXXV I, et la première partie du *De cive* de Hobbes.

qu'il s'agit de Hobbes : la doctrine que je vais exposer n'est pas seulement la politique du despotisme sous sa forme la plus dure, c'est aussi sa philosophie ; non celle qu'il professe ostensiblement, mais celle que la logique lui impose et d'où découlent tous ses actes et toutes ses pensées ; celle qu'il ne peut abandonner un instant sans prononcer sa propre condamnation.

Mais avant tout il faut rendre à Hobbes la justice que Machiavel, surtout depuis quelque temps, obtient assez généralement de l'histoire. Il faut mettre sa personne et son caractère à l'abri des reproches que méritent ses opinions. C'est assez la mode, depuis quelques années, de chercher l'explication d'un système dans la vie, dans les mœurs, dans le caractère de celui qui l'a inventé. Je pense tout autrement ; ma conviction est que les hommes ne sont jamais ni aussi bons, ni aussi mauvais que leurs théories. Vauvenargues a raison, sans doute, les grandes pensées viennent du cœur : mais le cœur n'a pas toujours la force de les suivre jusqu'au bout, pas plus que les mauvaises, dont la véritable source est le plus souvent dans les infirmités de l'intelligence. On ne tient pas assez compte de la différence profonde qui existe entre ces deux puissances de notre âme : l'esprit et le cœur, ou l'intelligence et le sentiment. L'intelligence, par la réflexion et l'analyse, ne voit qu'un côté des choses ; le sentiment, c'est-à-dire la nature, reste indivisible et n'abdique jamais ses droits. Si l'on donnait quelque attention à ce fait, on apporterait à la fois plus de bienveillance dans l'appréciation des personnes et plus d'impartialité, par conséquent plus de lumières dans celle des doctrines. Je vais maintenant faire l'application de cette règle à Hobbes.

I

On a beau scruter sa vie, racontée par lui-même en vers latins, ou telle que ses contemporains nous la font connaître, on n'y trouve, comme dans la vie de Spinosa, qu'une pensée toujours fidèle à elle-même, qui se développe dans la solitude, dans la pauvreté, entre deux ou trois amis, et se manifeste uniquement par des écrits pleins de gravité, durant une vie presque centenaire. Il était né à Malmesbury, petit village du comté de With, en 1588, et prolongea ses jours jusqu'en 1679. Ce moraliste de l'intérêt, cet apôtre du bien-être, c'est à la tempérance seule, à la pureté de ses mœurs, à la régularité de ses habitudes, qu'il dut de vivre aussi longtemps ; car sa mère, effrayée, dit-on, par l'approche de la fameuse *Armada*, qui devait, l'année même de sa naissance, envahir l'Angleterre, le mit

au monde avant terme, avec une constitution des plus chétives. Ses premières années furent remplies par ses études, où il montra une précocité merveilleuse, puisqu'on raconte qu'à huit ans il traduisit en vers latins la *Médée* d'Euripide. Au sortir de l'Université d'Oxford, âgé à peine de dix-neuf ans, il entra dans la maison du comte de Devonshire en qualité de précepteur, et fit avec ses élèves, à qui il resta attaché jusqu'à sa mort, plusieurs voyages en France et en Italie. C'est durant ces voyages qu'il se lia d'amitié avec Gassendi, le P. Mersenne et Galilée, après avoir déjà été admis en Angleterre dans le commerce de Bacon, dont il traduisit plusieurs écrits en latin. En 1628, en présence des événements politiques qui commençaient à agiter son pays, il traduisit Thucydide, afin de retenir son pays sur la pente des révolutions par les exemples du passé. Il faisait parler l'histoire au profit de l'autorité, comme Machiavel faisait parler Tite-Live au profit de la république et de la liberté. C'est une preuve que l'histoire, quand elle n'est pas éclairée d'abord par la connaissance de l'homme et par la lumière de la conscience, prête son assentiment à tous les systèmes.

Revenu, en 1637, dans sa patrie, et ayant embrassé, avec la famille où il était entré, la cause du roi, il ne tarda pas à concevoir des craintes pour sa sûreté et se réfugia en France, où il demeura depuis 1640 jusqu'en 1653. Pendant ces treize années d'exil, il publia trois de ses principaux ouvrages, tous relatifs à la morale et à la politique : le *De cive*, le *Traité de la nature humaine* et le *Leviathan*, dont j'aurai à m'occuper bientôt d'une manière particulière. C'est dans cette même époque qu'il faut placer ses discussions avec l'évêque Bramhall, d'où sortit l'écrit intitulé : *Quæstiones de libertate, necessitate et casu, contra Bramhalleum episcopum Derriensem*, et dont la publication ne date que de 1656. Depuis le moment de son retour définitif en Angleterre, dans l'année 1653, jusqu'à celui de sa mort, arrivée vingt-six ans plus tard, il n'y a plus autre chose à remarquer dans la vie de Hobbes que ses ouvrages portant sur les branches principales des connaissances humaines, et qu'il réunit lui-même sous les titres suivants : *la Logique*, *la Philosophie première*, *la Physique*, *la Politique* et *les Mathématiques*. Il passa ces dernières années dans la retraite, dans le travail, dans le recueillement le plus profond, fuyant l'éclat et le bruit de la discussion, occupé d'études littéraires, physiques et historiques, et ramenant toutes ces connaissances diverses à une seule idée, celle qui fait la base de sa philosophie. On voit que la vie de Hobbes est une vie pure et irréprochable, plus solitaire, plus spéculative et en somme plus désintéressée que celle de Machiavel. C'est une raison de soumettre ses doctrines à un examen plus sérieux, car elles sont en quelque sorte plus préméditées.

Elles émanent d'un esprit plus réfléchi. La passion se réfute d'elle-même par ses propres violences. L'esprit de système doit être combattu par le raisonnement et plus encore par la raison.

La plupart de ceux qui, en France et dans l'enseignement public, ont parlé de Hobbes, ne l'ont considéré que sous divers points de vue partiels. Les uns, et c'est le plus grand nombre, nous ont montré en lui le moraliste et l'écrivain politique; les autres, le philosophe et le métaphysicien. C'est principalement sous cet aspect que le considère M. Damiron dans son excellente *Histoire de la Philosophie au XVIIe siècle.* Pour moi, je suis convaincu que diviser la pensée de Hobbes, c'est la mutiler, la défigurer, et qu'on s'expose ainsi à perdre l'enseignement le plus important qu'elle puisse nous offrir; je suis convaincu que la politique de Hobbes ne peut se comprendre que par sa morale, et sa morale que par sa philosophie tout entière. Je dois ajouter que la politique de Hobbes est complétée par sa théologie ou sa manière de comprendre les rapports du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Il n'est pas nécessaire cependant que, pour embrasser toutes les faces de son système, nous analysions tous ses ouvrages; un seul nous suffira, parce qu'il nous présente un fidèle résumé des autres, et peut être considéré comme l'expression la plus haute et la plus originale des méditations de toute sa vie. C'est celui qui porte le titre de *Leviathan*, titre bizarre, inspiré par le mauvais goût du temps, et que Hobbes lui-même, heureusement, a pris soin de nous expliquer. « Ce grand *Leviathan*, dit-il, qui nous représente la Cité, c'est un ouvrage de l'art, c'est l'homme artificiel créé pour la protection et le salut de l'homme naturel, à qui il est bien supérieur en grandeur et en force [1]. En d'autres termes, les vues philosophiques, dans le *Leviathan*, sont subordonnées aux vues politiques. C'est la société qu'on veut nous représenter comme une œuvre artificielle, destinée à corriger l'œuvre de la nature.

Rien de plus méthodique et de plus clair que le plan de ce livre. Il se divise en quatre parties, dont la première traite de l'*homme* en général, la seconde de l'*Etat* ou de la Cité, la troisième de l'Etat chrétien, *De civitate christiana;* enfin, la quatrième, sous le nom de royaume des ténèbres (*De regno tenebrarum*), nous offre une sombre peinture de l'anarchie morale et de la confusion intellectuelle, qui, selon l'auteur, sont la conséquence infaillible de la liberté ou de tout système politique opposé au despotisme. En parlant de l'homme,

[1] *Magnus ille Leviathan, quæ civitas appellatur, opificium artis est et homo artificialis, quamquam homine naturali, propter cujus protectionem et salutem excogitatus est, et multo et ratione multo major.* Præf.

Hobbes nous fait connaître sa psychologie et sa morale ; en parlant de l'Etat, il nous découvre sa politique ; dans ses vues sur l'Etat chrétien, nous trouverons sa théologie, et, en voulant nous montrer les effets respectifs de la liberté et du pouvoir absolu, il interroge à sa manière la philosophie de l'histoire, et même l'histoire de la philosophie et de la religion.

La facile économie de ce livre nous permet d'y rattacher toutes les œuvres importantes de Hobbes et d'en tirer les lumières dont nous aurons besoin. Ainsi, la première partie peut être regardée comme un résumé de trois grandes compositions : le *Traité de la nature humaine*, la *Logique* et la *Philosophie première*; dans la seconde, viennent se fondre le *De cive* et le *De corpore politico*, publiés quelques années auparavant. Les deux dernières trouvent également leur complément dans de nombreux écrits dont l'énumération ne peut avoir ici aucun intérêt.

La psychologie de Hobbes étant le point le plus éloigné du cercle où doivent s'arrêter particulièrement nos recherches, nous nous bornerons à en tirer les prolégomènes les plus indispensables pour faire comprendre, dans leur unité géométrique, les autres parties du système.

II

Selon l'auteur du *Leviathan*, s'il existe quelque chose comme des êtres spirituels, nous l'ignorons entièrement, car nous ne connaissons, nous ne concevons que des corps et des qualités corporelles. La philosophie tout entière, par conséquent la psychologie, est donc une branche de la physique.

En effet, les facultés dont s'occupe la philosophie sont de deux espèces : les facultés intellectuelles et les facultés morales, celles qui produisent la connaissance, ou ce qu'on nomme l'esprit, et celles qui produisent la volonté, les passions, les affections, en un mot, ce qu'on appelle l'âme. Les unes et les autres sont des qualités purement matérielles, comme celles qui président à la nutrition, à la digestion, à la circulation. Elles ne sont ni plus nobles ni plus précieuses.

Les facultés intellectuelles ont pour cause l'action des objets matériels sur les organes et par les organes sur le cerveau, qui, à son tour, réagit sur les objets extérieurs. Les facultés morales, provoquées également par les corps qui nous entourent, prennent une direction différente : au lieu de se porter vers le dehors, elles s'exercent

au dedans de nous ; elles passent de la tête au cœur, et par le cœur, diversement affecté, donnant une impulsion au corps tout entier, elles produisent les mouvements appelés volontaires. Tel est le mécanisme général de notre vie intérieure, de celle que nous appelons orgueilleusement la vie de l'esprit et de l'âme. Il s'agit maintenant d'en faire sortir une à une toutes les facultés qui concourent soit à la connaissance, soit à la volonté.

La première forme sous laquelle nous connaissons les objets, par conséquent la source de toutes nos idées, le fonds commun de toutes nos facultés intellectuelles, c'est la sensation. La sensation est tout à la fois le mouvement que les objets extérieurs produisent dans les organes de notre corps, et l'image, la représentation matérielle de ces mêmes objets. Le moindre inconvénient du matérialisme est de faire reculer l'esprit humain. Si la politique de Hobbes nous ramène à Machiavel, sa psychologie, bien plus rétrograde, nous fait retourner en arrière jusqu'à Démocrite.

Tant que dure l'action des objets sur nos organes, la sensation conserve son nom ou prend celui de connaissance ; mais, dès que cette action a cessé et que la sensation va en diminuant, comme l'agitation que gardent les vagues en l'absence du vent qui les a remuées, alors elle devient l'imagination. Quand l'imagination affaiblie ne nous offre plus que les traits effacés des choses que nous avons cessé de voir ou qui ont cessé d'exister, elle reçoit le nom de mémoire. La mémoire développée et riche d'un grand nombre de souvenirs est l'expérience. Enfin, quand les souvenirs ou les images du passé sont tellement évanouis et décolorés qu'ils cessent de nous représenter les objets par eux-mêmes et qu'ils ne peuvent rester présents à notre esprit qu'à l'aide d'un signe ou d'un mot, alors ils ne sont plus que des conceptions ou des idées, et la faculté à laquelle nous devons ce résultat, ou plutôt la faculté dans laquelle nous le généralisons, c'est l'intelligence.

L'intelligence est donc inséparable de la parole, et, si fiers que nous en soyons, il n'y a rien de plus dans cette faculté que dans les précédentes. Elle dérive tout entière de la sensation. Elle est commune à l'homme et à la brute. *Intellectus communis est hominibus cum brutis.* Nous en avons une preuve dans le chien, que nous pouvons dresser à comprendre la parole.

Le seul privilége que Hobbes reconnaisse à l'intelligence de l'homme, c'est de s'élever à une hauteur où l'intelligence des animaux ne peut pas la suivre, de s'élever du particulier au général, des conséquences aux principes, des effets aux causes, de la partie au tout, pour descendre ensuite du général au particulier, des principes aux conséquences, des causes aux effets. Arrivée à ce point,

elle ne peut plus aller plus loin et se nomme la raison. Mais la raison, pour Hobbes, inséparable de la parole comme l'intelligence, n'est que la faculté de raisonner, et le raisonnement lui-même n'est que le calcul. Il combine entre elles, il réunit et sépare, associe et divise les idées que nous avons reçues par les sens et qui vont se résoudre dans la sensation. Le raisonnement, à l'aide du langage, procède exactement de la même manière que le calcul à l'aide des chiffres. Il est le calcul lui-même, réduit à ses deux opérations fondamentales : l'addition et la soustraction. La première de ces opérations a lieu quand nous croyons nous élever du particulier au général, et la seconde quand nous descendons du général au particulier: car ce que nous appelons une idée générale n'est pas autre chose, dans la pensée de Hobbes, que la somme d'un certain nombre d'idées particulières ou, pour mieux dire, de sensations.

Cette opinion est précisément celle que Roscelin et Guillaume de Champeaux ont rendue si célèbre au moyen âge, qui a agité et scandalisé les universités chrétiennes au XIIe et au XIVe siècle : c'est le nominalisme. Les conséquences de cette doctrine (je ne parle encore que des conséquences philosophiques) sont faciles à apercevoir. Si toute idée générale se réduit à un signe, à un chiffre ou, comme disait Roscelin, à un son de voix (*flatus vocis*), par lequel on exprime une certaine somme de sensations ou d'images plus ou moins semblables entre elles, évidemment ces sensations et ces images sont les seules choses dont nous puissions avec certitude affirmer l'existence ; il n'y a plus dans notre esprit aucun principe qui nous élève au-dessus de ces apparences, il n'y a plus pour nous aucune vérité, aucune loi, aucun être nécessaire ; l'unité qui n'est pas dans notre pensée, notre pensée ne peut la découvrir dans la nature des choses ; Dieu, s'il existe, nous est absolument inaccessible ; l'âme et le corps, confondus entre eux, ne sont l'un et l'autre que l'ensemble des impressions que nous recevons par les sens.

Ces conséquences, que les nominalistes du moyen âge n'ont jamais osé regarder en face, qui étaient à la fois paralysées et voilées dans leur esprit par les fortes croyances de leur temps, Hobbes les accepte, sinon avec joie, du moins avec une parfaite résignation. Il n'attend pas qu'on les lui signale, il les montre lui-même comme le fondement sur lequel il va élever sa morale et sa politique. Aussi, devant le courage avec lequel il nous livre un secret que d'autres, ne pensant pas mieux que lui, ont essayé de dissimuler, on est autorisé à dire : *Habemus confitentem reum.*

III

La morale de Hobbes n'est qu'une partie de sa psychologie. Elle est la théorie ou plutôt la genèse des passions venant à la suite de la genèse des idées. Nous y apprenons comment, de l'impression que font sur nous les objets extérieurs, naissent successivement, par une série de transformations, tous les phénomènes de la vie affective et morale, comme nous avons vu précédemment le même fait engendrer de la même manière les idées et les facultés dont se compose notre vie intellectuelle. Il existe, en effet, une étroite ressemblance entre la méthode de Hobbes et celle de Condillac, et les opinions qu'elle leur suggère sur plusieurs facultés importantes sont presque entièrement les mêmes. Seulement, Hobbes, plus profond à la fois et plus hardi, ne laisse en dehors de son système aucun élément essentiel de la conscience humaine, tandis que Condillac s'arrête à la surface et cherche à transiger avec le sens commun. Maintenant, qu'une théorie psychologique sur l'origine et sur l'enchaînement de nos passions tienne lieu de morale, on le comprendra sans peine, si l'on songe que la liberté, dans le système de Hobbes, n'existe pas, que la volonté n'est qu'une forme du désir, que le bien n'est que le désir satisfait, et que les passions, en l'absence de la liberté et du devoir, sont nécessairement la seule règle et le seul guide de notre vie.

Toute passion, tout sentiment, si noble et si désintéressé qu'il nous paraisse, toute action que nous croyons émanée de la liberté et des saintes inspirations de la conscience, a son origine première dans les appétits et les répulsions des sens, ou, comme dit Hobbes, dans l'appétit et l'aversion provoqués eux-mêmes par le plaisir ou par la douleur physique, par une sensation agréable ou pénible. Mais ces deux mouvements primitifs, suivant les circonstances dans lesquelles ils sont excités, suivant le degré d'énergie et d'étendue avec lequel ils se produisent, prennent des noms différents et nous paraissent être autant de passions et même de facultés différentes. L'appétit, se fixant avec persévérance sur un objet déterminé et présent, devient d'abord le désir et ensuite l'amour. L'aversion, dans des conditions semblables, devient la haine. L'absence d'amour et de haine, d'appétit et d'aversion, en présence d'un objet incapable d'éveiller en nous aucun de ces sentiments, ou dont l'action est paralysée par une force supérieure, voilà ce que nous appelons le mépris. Le mépris est donc quelque chose de physique comme l'appétit ou la sensation elle-même.

Les autres passions sont toutes issues de celles-là, et par conséquent ne sauraient passer à nos yeux pour moins matérielles. A l'appétit joignez cette pensée que l'objet désiré n'est pas hors de notre portée, vous avez l'espérance. Le désespoir, ou plutôt la *désespérance*, se produit dans le cas contraire. La crainte, c'est l'aversion ou la haine associée à l'idée que la chose que nous haïssons pourra nous arriver. Sommes-nous, en outre, persuadés que nous pourrons la supporter? Alors apparaît en nous le courage. La conviction opposée nous donne la lâcheté. Le courage se manifestant brusquement pour disparaître aussitôt, c'est la colère. La colère, excitée en nous par la volonté de nos semblables, reçoit le nom d'indignation. L'admiration, c'est le plaisir ou la joie que nous cause une connaissance nouvelle. Cette manière d'expliquer la nature humaine atteint jusqu'à la charité et la religion. La charité, si nous en croyons Hobbes, consiste à aimer notre propre bien, notre propre plaisir dans les autres, et la religion n'est que la crainte égoïste que nous inspirent des puissances inconnues ou invisibles. Ne résulterait-il point de là que toute religion est une crainte superstitieuse, qui a son fondement dans l'ignorance? Non, il y a une différence entre la religion et la superstition. La première s'adresse à des puissances invisibles qui sont reconnues par la tradition et par l'Etat; la seconde, à des puissances invisibles qui sont l'œuvre de notre propre imagination [1]. En d'autres termes, la première est une superstition publique, et la seconde, une sensation privée.

Toutes ces définitions sont radicalement fausses, et reposent, pour la plupart, sur un grossier artifice de langage. Mais il ne s'agit pas d'en faire la critique; la tâche serait trop facile et nous détournerait sans utilité de notre but. L'important est de montrer qu'elles suppriment toute distinction entre le bien et le mal, entre le devoir et la passion, entre l'honnête et l'utile, entre l'utile et l'agréable, et que le trait particulier de la morale de Hobbes est, comme je l'ai déjà dit, la destruction et la négation de toute morale.

Le bien, selon l'idée qu'il nous est encore permis de nous en faire, c'est l'objet de notre amour, ou, ce qui est la même chose, de nos désirs et de nos appétits. Tout bien réel doit, par conséquent, se résoudre dans un plaisir physique. Le mal, c'est l'objet de notre haine, engendrée elle-même par les aversions et les répugnances de nos sens. Tout mal réel doit donc se ramener à une douleur physique. Le beau et le laid ne sont que le bien et le mal considérés d'un certain côté, qui frappe plus notre imagination que nos sens. Le beau,

[1] *Metus potentiarum invisibilium, fictæ illæ sint, sive ab historiis acceptæ sint publice, religio est; si publice acceptæ non sint, superstitio.* (*Leviath.*, 1re part., ch. VI.)

c'est l'apparence du bien, et le laid, c'est l'apparence du mal, c'est-à-dire que le premier nous fait espérer un plaisir, que le second nous fait craindre une souffrance. Mais s'il n'existe pas autre chose, en définitive, que les plaisirs et les souffrances du corps, qu'est-ce donc qu'on entend par les plaisirs et les peines de l'esprit? Ces derniers, nous répond Hobbes, sont ceux que nous prévoyons dans l'avenir, tandis qu'on rapporte particulièrement au corps ceux que nous éprouvons dans le présent. Mais comme ils dérivent de la même source, ils ne sont ni plus vils, ni plus nobles les uns que les autres. La volupté des sens, dont on parle avec tant de mépris, n'est répréhensible qu'autant qu'elle est défendue par les lois de l'Etat[1].

Une fois les passions mises à la place du devoir, et les appétits aveugles à la place de la raison, à quoi bon conserver la volonté? A quoi bon conserver la liberté? Aussi Hobbes les supprime, ou, ce qui est exactement la même chose, il les considère comme un résultat, comme un développement de nos passions mêmes. Ce qui fait que nous nous croyons des êtres libres, c'est que nous sommes capables de délibérer et que, dans un grand nombre de circonstances, nous délibérons en effet avant d'agir. Mais la délibération, si nous écoutons Hobbes, n'est pas autre chose qu'une lutte engagée en nous entre plusieurs passions contraires. Lorsque autour d'une même action viennent se grouper successivement la crainte et l'espérance, l'amour et la haine, l'appétit et l'aversion, la lâcheté et le courage, alors, sollicités en deux sens opposés, nous restons nécessairement en suspens jusqu'à ce que l'une des forces qui se combattent l'emporte sur les autres. Tant que l'action est encore à faire et que nous n'avons pas de raison de la regarder comme impossible, nous disons que nous sommes libres. « Mais à proprement parler, dit Hobbes[2], la liberté n'est pour un être que l'absence d'empêchement; ce qui fait qu'elle se dit aussi bien d'un être non raisonnable que d'un être raisonnable; car de l'un comme de l'autre, on peut également affirmer qu'ils sont et qu'ils ne sont pas libres, selon qu'ils trouvent ou ne trouvent pas dans les corps extérieurs un obstacle à leur mouvement. La liberté n'est donc que la possibilité de se mouvoir dans l'espace, la possibilité et non la puissance. Elle n'appartient pas plus à un homme qu'à un fleuve. » Quant à la volonté, ce n'est plus la lutte entre nos passions, ou la passion ayant des chances de se satisfaire, c'est la passion même ou celui d'entre nos désirs qui l'emporte sur les autres et qui met fin à la délibération. C'est à peu près la définition de Condillac : « La volonté est un désir qui n'éprouve pas d'obstacle. »

[1] *Vbi supra*, ch. VI, p. 43 de l'édition de Londres, in-8°.
[2] *Ibid., ibid., et physic.*, p. 202.

Mais en l'absence du devoir et de la liberté, qu'est-ce qui aura la force de régler nos passions? Qu'est-ce qui les contiendra dans les bornes nécessaires pour qu'elles ne tournent pas au détriment de la vie même, dont on veut qu'elles soient le seul ressort? Enfin, les hommes étant obligés de vivre ensemble, ou du moins n'ayant aucun moyen de s'éviter, qu'est-ce qui pourra concilier les appétits et les passions de l'un avec ceux de tous les autres? Pour répondre à cette question, Epicure et quelques philosophes du XVIIIe siècle, Helvétius, Volney, Saint-Lambert, ont distingué entre le plaisir et l'intérêt bien entendu, entre les passions particulières qui nous portent tantôt vers un objet, tantôt vers un autre, et la passion générale et constante du bonheur. Le bonheur, ou de quelque nom qu'on veuille l'appeler, l'intérêt bien entendu, le bien-être étant d'un plus grand prix que le plaisir, puisque l'un peut embrasser toute notre vie, tandis que l'autre ne dure qu'un instant, il est évident, disaient-ils, que le premier, toutes les fois qu'ils sont incompatibles, doit être sacrifié au dernier. De plus, comme ils faisaient entrer dans l'intérêt bien entendu ou dans le bonheur la sécurité que donnent les lois, le commerce de l'amitié et les plaisirs de l'esprit, ils croyaient cette seule idée assez puissante pour gouverner l'homme et la société. Hobbes n'est point tombé dans cette inconséquence. Après avoir dépouillé l'homme de son libre arbitre, il n'admet pas qu'il soit en son pouvoir de se modérer ni de se contenir, ou de sacrifier une partie des jouissances qui s'offrent à lui et vers lesquelles il est entraîné par des appétits irrésistibles, pour conserver les autres. Ne reconnaissant en nous d'autres facultés que celles qui dérivent de nos sens, ni d'autre mobile que nos appétits et nos passions, il n'imagine pas un autre bien que celui que nous attendons de la satisfaction de ces mêmes appétits et de ces mêmes passions; il ne comprend pas qu'on les réprime ni qu'on les contredise au nom d'un bonheur imaginaire, quand notre bonheur réel, notre seule règle, notre seule fin est de les satisfaire. « Le bonheur, dit-il, est le passage perpétuel d'une passion à une autre, et la satisfaction d'un premier désir n'est que le chemin qui nous conduit à celle d'un désir nouveau [1]. »

Faire consister le bonheur à contenter tous nos désirs, sans règle, sans choix, sans préférence, c'est dire que l'homme n'est jamais heureux; car nos désirs et nos passions ne s'arrêtent pas. A peine satisfaits, ils renaissent; à peine en possession de l'objet qu'ils recherchaient, ils se portent sur un autre objet; de manière que notre vie se passe à mépriser ce que nous avons et à convoiter

[1] *Felicitas progressus perpetuus est ab una cupiditate ad alteram, et adeptio prioris cupiti ad adeptionem posterioris via est.* (*Leviath.*, ch. x.)

ce que nous n'avons pas. C'est précisément ainsi que Hobbes se représente la vie humaine. Mais cette loi fatale de notre nature a encore une autre conséquence : elle ne cesse de nous mettre aux prises les uns avec les autres ; elle est la source de l'envie, de la haine, de l'ambition, de la discorde ; elle est le principe immortel et l'aliment inépuisable de la guerre.

La guerre, malgré le foyer qu'elle trouve dans notre cœur, ne serait qu'un mal temporaire si elle n'éclatait qu'entre des forces inégales, c'est-à-dire si les hommes étaient naturellement inégaux, car tôt ou tard le plus fort l'emporterait, et le vaincu étant obligé de subir la loi du vainqueur, la paix s'établirait d'elle-même. Mais telle n'est pas la condition où nous sommes placés. Les hommes, si nous en croyons Hobbes, sont naturellement égaux, pourvu qu'on les considère en masse et dans l'ensemble de leurs facultés. Evidemment tel homme l'emporte sur ses semblables par la science, tel autre par l'intelligence, un troisième par la force. Mais qu'on les compare entre eux d'un point de vue plus général et plus élevé, aussitôt l'inégalité disparaît, car le nombre supplée à la force, et l'intelligence à la science. Entre les intelligences elles-mêmes, l'inégalité n'est pas aussi grande que nous le supposons. C'est l'éloignement seul, soit dans l'espace, soit dans le temps, qui nous fait attribuer à certains esprits une supériorité exceptionnelle ; *e longinquo reverentia major*. Les grands hommes sont toujours contestés par leurs contemporains et leurs compatriotes, et rien de plus vrai que cette parole de l'Evangile : « Nul n'est prophète dans son pays et dans sa famille. » L'envie entre bien pour quelque chose dans cette appréciation sévère ; mais elle vient surtout de ce que nous connaissons mieux ceux qui vivent près de nous que ceux dont nous sommes séparés par une grande distance ou qui ont depuis longtemps cessé d'exister. Il y a quelqu'un qui nous est encore plus connu que nos contemporains, nos concitoyens et nos proches : c'est nous-mêmes. Or, ajoute Hobbes d'un ton moitié sérieux, moitié satirique, quand nous comparons nos facultés à celles des autres, il nous arrive rarement d'être mécontents de notre lot.

La croyance à l'égalité physique et intellectuelle des hommes, produite pour la première fois peut-être par Hobbes, a fait de nombreux prosélytes chez les philosophes du XVIIIe siècle. Elle a captivé surtout Mably et Rousseau, qui en ont fait la base de leur politique démocratique et républicaine ! Hobbes, avec beaucoup plus de raison, en a fait le fondement du despotisme.

IV

« Quand les sauvages de la Louisiane, dit Montesquieu[1], veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre au pied et cueillent le fruit. Voilà le gouvernement despotique. » On serait tenté de croire que ces énergiques paroles ne laissent plus rien à dire. Mais il n'en est pas ainsi. Le despotisme ne se contente pas d'être un fait, il a la prétention de s'appuyer sur le droit, sur la raison, sur les lois de la nature humaine ; par conséquent, il a sa théorie comme les autres formes de gouvernement ; il a sa philosophie qui le justifie et l'explique.

Le despotisme s'est toujours justifié par l'anarchie ; et c'est aussi le seul argument que Hobbes ait pu trouver en sa faveur. Seulement, au lieu de considérer l'anarchie comme un fait transitoire ou intermittent, qui pourrait bien un jour disparaître complétement au sein d'une civilisation plus accomplie, l'auteur du *Léviathan* nous la présente comme la conséquence nécessaire de notre organisation physique et morale, comme l'état naturel de l'homme, et plus que cela, comme le droit lui-même, comme le droit naturel, primitif, absolu. De là résulte que le despotisme, pour lui, n'est pas un remède héroïque, dont il n'est permis d'user que dans un péril extrême ou dans un état peu avancé de la société ; il le confond avec la société elle-même, car il y voit la condition sans laquelle l'ordre social ne peut exister dans aucun temps ni dans aucun pays.

En effet, d'après les principes de sa morale et de sa psychologie, les hommes sont constitués de telle sorte qu'ils n'ont d'autre règle que leurs passions, et les passions à leur tour ne peuvent être ni contenues ni réprimées ; elles nous entraînent successivement d'un objet à un autre, toujours ardentes, insatiables, inassouvies. De là cette proposition dans laquelle se résume, selon Hobbes, le droit naturel : Tous ont droit sur tout, sans excepter même la personne de nos semblables (*jus omnium in omnia ipsis hominum corporibus non exceptis*) ; car notre droit, c'est notre désir. D'un autre côté, nous sommes tous égaux, nous avons tous les mêmes moyens, et par conséquent les mêmes espérances d'obtenir ce que nous désirons. Aussi ce que l'un possédera, tous auront le droit, l'espérance et la force de le posséder, et personne ne cédera rien aux autres, ne devra rien lui céder. Voilà ce qui constitue l'état de nature, c'est-à-dire l'état dans lequel nous jouissons de la plénitude de nos droits et de

[1] *Esprit des lois*, liv. v, ch. xiii.

nos forces naturels. L'état de nature est donc identique à l'état de guerre : guerre de chacun contre chacun, guerre de tous contre tous : *bellum uniuscujusque adversus unumquemque ; bellum omnium contra omnia.* Qu'on y songe bien ; ce n'est pas là un accident, une situation temporaire, qui peut cesser d'elle-même ; c'est notre état normal, notre état naturel, notre état légitime, et que Hobbes achève de peindre par ces mots : l'homme est pour l'homme un loup : *homo homini lupus.*

Mais c'est la plus déplorable, la plus horrible de toutes les conditions : c'est la violence, le meurtre, la misère, la famine ; car personne ne pouvant compter sur rien, personne ne voudra rien fonder, rien produire, et ceux qui ne périront pas sous les coups de leurs semblables périront de besoin. Or, puisque notre droit est illimité, inépuisable, et embrasse tout ce qui peut diminuer notre dommage ou augmenter notre plaisir, c'est une manière d'en user que d'y renoncer entièrement pour obtenir la paix. En effet, puisque c'est en lui que la guerre a son principe, la paix sera établie par cela même que nous l'aurons sacrifié ou aliéné dans une mesure convenue pour tous, et ce sacrifice, encore une fois, n'est qu'un exercice légitime de notre droit même. Il aura lieu sous la forme d'un contrat synallagmatique. Tous s'engageront envers tous à renoncer à une même part de leur liberté, à une même part de leur droit naturel, la part jugée nécessaire à la paix commune, et ce contrat, c'est l'unique base sur laquelle repose la société, c'est le contrat social, dont l'idée remonte bien au delà de J.-J. Rousseau et même de Hobbes, puisqu'on la trouve déjà chez Mariana. Tous ceux qui, sous une forme ou sous une autre, auront accepté le contrat social feront partie d'un même peuple, seront citoyens d'une même cité.

Qu'on cesse donc de répéter que l'homme est un être sociable, ou, comme l'appelait Aristote, un *animal politique.* Qu'on cesse de nous parler de ce penchant inné, de cette bienveillance irrésistible qui nous empêche de nous passer les uns des autres et nous fait une loi de la vie commune. Rien n'est plus loin de la vérité. La société, c'est une situation violente, contre nature, créée par l'égoïsme et par la peur. Ne dites pas que nous nous aimons les uns les autres ; dites plutôt que nous avons peur les uns des autres.

La peur est si bien le premier mouvement de notre âme en présence de nos semblables, que, hors de l'état de guerre, dans la société même, elle ne cesse de nous poursuivre. Il n'est rien qu'un homme craigne autant qu'un autre homme. Nous avons peur des étrangers, de nos concitoyens, de nos voisins, de nos domestiques. Nous ne voyageons pas sans être armés ; nous avons soin, chaque nuit, avant de nous coucher, de verrouiller nos portes ; nous gardons

sur nous la clef de nos armoires et de notre coffre-fort; nous ne sommes tranquilles que sous la protection de la force.

Cependant Hobbes ne veut pas complétement dépouiller la nature humaine, il ne veut pas que les noms de la vertu et de la morale disparaissent de la langue. Dans la société, bien que tout s'explique par l'égoïsme et par la peur, il y a encore des obligations à remplir. La première de toutes, c'est d'être fidèle à sa parole, c'est de respecter le contrat que nous avons signé, auquel nous avons souscrit sous une forme ou sous une autre. C'est en cela que Hobbes fait consister la justice. Or, il est impossible selon lui que nous trahissions la justice sans trahir notre intérêt. C'est notre intérêt le plus cher d'être justes, c'est-à-dire d'être fidèles au contrat sans lequel la société n'existerait pas. De plus, celui qui se lie par un contrat et se dispense de l'observer, celui qui manque à sa parole, qui viole ses engagements, est dans la situation d'un homme qui soutiendrait à la fois le pour et le contre, qui dirait en même temps et pour la même chose oui et non ; il ne trahirait pas seulement son intérêt, il trahirait la raison, le sens commun, il serait en contradiction avec lui-même. Voilà par quels principes et par quels arguments Hobbes s'efforce de suppléer à l'idée du devoir.

La justice n'est donc que le respect de la loi; entendons-nous bien, de la loi promulguée par le souverain, de la loi écrite. Là où il n'y a pas de lois écrites, il n'y a ni justice ni droit. L'humanité, la charité, la modestie, la reconnaissance n'ont, comme la justice, d'autre fondement que l'intérêt. Les législateurs et les philosophes ont prescrit ces qualités comme des devoirs, parce qu'ils ont vu qu'elles étaient utiles à la conservation de la société et de la paix qui en est le but.

Mais Hobbes ne se fait pas longtemps illusion sur ces vertus équivoques. Il comprend très bien que la justice, si elle dépend de notre seule volonté, ne sera jamais qu'un vain nom, et que le pacte social, s'il sortait du domaine des abstractions pour revêtir une forme déterminée, ne serait bientôt qu'une lettre morte. Il faut donc, pour que la société existe réellement, qu'elle s'appuie sur une base plus solide; il faut qu'à la place de cette feuille de papier ou de parchemin, intervienne une volonté toute-puissante, dans laquelle s'absorbent toutes les autres, et qui dispose à son gré de toutes les forces du corps social. Voilà ce qu'on appelle la souveraineté. La constitution de la souveraineté, dans la pensée de Hobbes, n'est donc pas autre chose que celle de la société elle-même.

Voici maintenant les conséquences qui découlent de cette identification, celles que Hobbes lui-même en a tirées.

La première de ces conséquences, c'est qu'il n'y a rien dans la so-

ciété, ni droit, ni institution, ni justice, qui ne soit une émanation du souverain pouvoir. De même que le souverain fait la différence du juste et de l'injuste par les lois dont il est l'auteur, de même il fait la différence du vrai et du faux; car, aux yeux de la société, une opinion ne peut passer pour une vérité ou pour une erreur, que lorsqu'elle a été reconnue comme telle par le souverain. Souveraineté est donc synonyme de pouvoir absolu. Cela veut dire que le souverain tient dans sa main les tables de la loi, les balances de la justice, l'épée de la guerre, les clefs du sanctuaire; qu'il est à la fois le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Il faut tout cela au souverain, ou le souverain n'existe pas, et la société pas davantage; il est obligé de fouler à ses pieds quiconque a une volonté propre et prétend garder, au sein de l'ordre social, une partie de son droit naturel. Voilà ce qui lui donne la première attribution : l'épée de justice. Le souverain exerce également l'empire de la force quand il défend la société entière contre les attaques du dehors : alors à l'épée de la justice vient se joindre l'épée de la guerre. Mais son autorité serait inefficace et éphémère si à la puissance exécutive ne se joignait la puissance législative : celui-là seul agit d'une manière irrésistible et sûre, qui fait la règle d'après laquelle il doit agir. D'un autre côté, la puissance exécutive n'est pas autre chose que la puissance judiciaire. La propriété, la famille, la conscience, tout ce que vous regardez comme inséparable de votre personne, dès que vous l'avez confié à la protection de la force publique, n'est plus qu'une émanation de cette force même. Elle le laisse subsister ou le supprime, comme il lui convient; car cette suppression est dans son droit. Si, habituellement, elle juge à propos d'y renoncer, c'est qu'elle la trouve pleine de dangers. Elle n'en est pas moins, en définitive, le seul fondement de tous les droits particuliers que vous invoquez.

Nous verrons plus tard pour quelles raisons Hobbes ajoute à toutes ces attributions le pouvoir spirituel. Mais il faut d'abord que nous le suivions sur un autre terrain. Il faut que nous recherchions avec lui sous quelle forme doit être exercé le souverain pouvoir.

La souveraineté doit-elle être confiée à une seule personne ou à plusieurs? A un homme ou à une assemblée? A un corps privilégié ou au peuple tout entier? Doit-elle revêtir la forme d'une monarchie, d'une aristocratie ou d'un gouvernement démocratique? Si vieille que soit cette question, Hobbes a trouvé le secret de la traiter d'une manière originale. Venant après Platon, après Aristote, après Polybe, après Cicéron, après Machiavel et tant d'autres, il a su lui donner un caractère et un intérêt nouveau.

D'abord, entre ses mains, le problème se simplifie. Tous les au-

teurs que je viens de citer, à l'exception de Machiavel, ont distingué dans chacune des trois formes principales de gouvernement l'usage de l'abus, l'état régulier de la corruption et de la décadence. De la monarchie ils ont distingué la tyrannie, de l'aristocratie l'oligarchie, et de la démocratie la démagogie. Aux yeux de Hobbes, ces distinctions n'existent pas, parce qu'il ne met pas de différence entre l'injustice et le droit, entre le droit et la force. Que parlez-vous des institutions qui tempèrent une monarchie? Il n'y a pas de monarchie si elle n'est absolue. Pourquoi dites-vous que la modération doit être la règle des aristocraties? Si le pouvoir est entre les mains de la noblesse, il faut qu'il soit illimité comme entre les mains d'un roi. Enfin, il n'y a de vraie démocratie que celle qui est sans frein et sans limites; autrement rien ne distingue cette forme de gouvernement du gouvernement aristocratique.

Le problème ainsi réduit à sa plus simple expression, il s'agit de savoir entre quelles mains doit se trouver placée, non pas la souveraineté comme nous l'entendons, mais cette puissance absolue, illimitée, sans laquelle il n'y a pas d'ordre, ni de paix, ni de droit; sans laquelle, en un mot, la société n'existe pas. Ramené à ces termes, le problème est résolu.

Qu'est-ce qui se rapproche le plus de l'état de nature, c'est-à-dire de l'égalité entre tous les hommes, de l'anarchie, du droit de tous sur tous? C'est incontestablement la démocratie. Donc la démocratie est la pire espèce de gouvernement. Après la démocratie, il n'en est pas de pire que l'aristocratie, car l'aristocratie ne diffère que par l'étendue du gouvernement démocratique. C'est la démocratie pour une partie de la nation, au lieu d'embrasser la nation tout entière. La monarchie seule peut assurer l'ordre et la paix; elle est le seul gouvernement régulier, légitime; elle est, dans la rigoureuse acception du mot, le seul gouvernement possible.

Hobbes ne se contente pas de cet argument général, de ce raisonnement *à priori*. Il essaye de le fortifier par une critique habile, je n'ai pas besoin de dire sévère, des deux formes de gouvernements qu'il repousse.

La démocratie a le désavantage d'être nécessairement infidèle à son principe. Le peuple prétend qu'il se gouverne lui-même. Cela n'est pas; cela ne peut pas être. Il n'est pas possible que le peuple reste toute l'année, toute la journée sur la place publique. Il faut que chaque citoyen fasse ses affaires, et les affaires de chaque citoyen, quand il les fait lui-même, passent nécessairement avant celles de la république. Le peuple remet donc sa puissance entre les mains d'une assemblée ou de tout autre pouvoir, soit individuel, soit collectif. Dans le dernier cas, c'est une aristocratie substituée

à la démocratie ; dans le premier, le pouvoir est entre les mains d'un dictateur ; c'est pour un temps la monarchie absolue. Mais il y a quelque chose de pis qu'un dictateur : ce sont plusieurs dic-dictateurs.

Les mêmes objections s'élèvent contre l'aristocratie. Là aussi nous rencontrons un corps nombreux, qui ne peut gouverner par lui-même, parce qu'il ne peut être constamment réuni. Là aussi, au sein d'un corps privilégié, on choisit une assemblée, qui devient une aristocratie dans l'aristocratie, et, par là même, une tyrannie déguisée. Là aussi se présente plus d'une fois la nécessité de confier le salut de l'Etat à une dictature.

Enfin il y a un vice commun à tous les gouvernements appelés libres et où l'autorité réside, au moins en partie, dans les assemblées délibérantes. Une assemblée politique est toujours divisée en plusieurs partis qui, se disputant le pouvoir, éternisent les discussions et arrivent difficilement à prendre une résolution quelconque. Dans une assemblée, si petite qu'on la suppose, les secrets de l'Etat sont mal gardés, et ses intérêts les plus chers sont livrés à la vanité, à l'intrigue, aux passions aveugles d'un tribun ou aux pompeuses déclamations d'un rhéteur. De quoi se composent, en effet, selon Hobbes, la plupart des assemblées politiques ? D'une immense majorité d'incapables et d'un petit nombre d'orateurs. Ceux-ci n'offrent d'autre aliment à ceux qui les écoutent que des artifices de rhétorique ou des assertions dénuées de fondement, ou jettent le trouble dans leur pays, ou le laissent sans conseils [1]. La monarchie absolue, au contraire, nous offre à la fois l'unité, la discrétion, la sagesse dans les conseils, la vigueur et la promptitude dans l'exécution. L'unité de gouvernement, dans une monarchie, n'est pas artificielle ou nominale comme dans une république ; elle est naturelle et réelle, puisque le gouvernement est tout entier dans la personne du prince. Hobbes devait applaudir au mot de Louis XIV : « L'Etat, c'est moi. » De l'unité de gouvernement découlent nécessairement l'unité d'action, l'unité et la constance des vues, la stabilité des institutions ; tandis qu'avec les assemblées, et surtout les assemblées populaires, tout est soumis à un mouvement perpétuel. Un monarque absolu a, de plus, les meilleurs conseillers, car il les choisit pour leurs qualités utiles et non pour leurs qualités brillantes. Puis, comme ils lui exposent leurs avis dans l'intimité et à huis clos, ils ne sont pas tentés d'en faire usage, et lui n'est pas exposé à être dupe des pompes de l'éloquence.

[1] *Quorum maxima pars rerum civilium imperiti sunt ; cæteri cum oratores sint, orationibus aut fucosis, aut inepte doctis sententias dicentes, civitatem aut turbant aut nihil juvant.* (*Leviath.*, ch. XIX, p. 113-114, édit. cit.)

Il faut reconnaître, en dépit des principes qui l'ont inspiré, que, dans ce plaidoyer contre tous les gouvernements libres et contre le pouvoir des assemblées, il y a une grande part de vérité. Mais quelle est l'institution humaine qui ne donne point prise à la critique? quelle est l'œuvre de notre intelligence ou de notre industrie qui, envisagée seulement du côté de ses imperfections, ne donne pas raison à celui qui l'attaque? On peut donc accorder sans peine que la liberté, même la mieux réglée et la plus sage, a ses inconvénients et, à certains jours, ses dangers. Mais le despotisme en a bien davantage, sans compter l'abaissement moral qu'il impose au peuple qui le subit. Au reste, les vices qui s'attachent à cette forme de gouvernement ont été aperçus par Hobbes lui-même; il les reconnaît avec une franchise qui ne laisse rien à dire à ses adversaires. Seulement il prétend démontrer que, faisant partie de la nature humaine et étant compris, en quelque sorte, dans l'essence de la société, ces vices, s'ils méritent ce nom, se développent tout aussi bien, et même davantage, dans les gouvernements appelés libres. En effet, que reproche-t-on à la monarchie absolue? De supprimer la liberté, de violer la justice, de livrer quelquefois, par le hasard de l'hérédité, le sort de toute une nation à la discrétion d'un enfant ou d'un idiot. Voici la réponse de Hobbes à chacune de ces objections.

La monarchie absolue ne supprime pas la liberté; car on ne peut supprimer que ce qui existe, et la liberté, dans le sens moral qu'on attache à ce mot, n'existe pas. La liberté, considérée comme le privilége de l'homme, est une pure chimère; c'est le cours des événements qui nous mène, comme il mène toute la nature. Or, si la liberté n'existe pas dans l'ordre naturel, comment serait-elle possible dans l'ordre politique? Si l'on entend par liberté la faculté de suivre nos penchants et nos désirs, il ne faut pas plus l'attendre d'une république que d'une monarchie; car, ainsi qu'on l'a déjà dit, cette faculté est incompatible avec l'existence de la société, confondue elle-même avec celle d'un pouvoir sans limites. La seule différence qu'il y ait entre la monarchie et la république, entre la monarchie absolue et un gouvernement populaire, c'est que sous l'une nous n'avons qu'un seul maître, et sous l'autre nous en avons une multitude.

La monarchie absolue n'est pas contraire à la justice, car si vous remontez jusqu'à l'origine du genre humain ou jusqu'à l'état de nature, une seule chose est juste : c'est que chacun mesure son droit à l'étendue de ses appétits et de ses passions; c'est que chacun fasse ce qui lui plaît. Est-ce bien cette justice que vous voulez? Vous savez qu'elle a pour conséquences inévitables l'anarchie et la guerre.

La justice, transportée dans l'ordre social, n'est donc pas autre chose que la loi, et la loi, c'est la volonté du souverain. Mais on croit qu'il est difficile à un homme, investi du souverain pouvoir, de ne pas sacrifier l'intérêt de l'État à ses passions, à ses courtisans, à ses favoris. Qu'est-ce à dire? N'y a-t-il pas aussi les passions des assemblées et de la multitude? N'y a-t-il pas les courtisans et les flatteurs du peuple, non moins vils ni moins avides que ceux des rois? Ainsi que les rois, le peuple n'a-t-il pas ses favoris qui l'exploitent et le mènent au gré de leur ambition cachée sous le masque du patriotisme?

Enfin, il n'est pas vrai que la monarchie absolue place jamais l'exercice de la souveraineté entre les mains d'un enfant ou d'un insensé. Un enfant, un insensé ne gouvernent jamais. Ils ont des tuteurs ou des curateurs qui gouvernent sous leur nom. Il est vrai qu'un autre danger se présente alors : c'est celui que crée cette tutelle même, celui qu'apportent presque toujours les interrègnes et les régences. Mais cette situation est toujours exceptionnelle dans une monarchie, tandis qu'elle constitue l'état normal des républiques. Les gouvernements de cette espèce ont toujours besoin de curateurs, de protecteurs et surtout de dictateurs. Comment en serait-il autrement? Le peuple est un enfant qui n'atteint jamais l'âge d'homme.

Les difficultés qu'on élève contre la monarchie absolue tournent donc à la confusion des gouvernements libres, et la monarchie absolue, le despotisme, pour l'appeler par son vrai nom, demeure le seul gouvernement raisonnable, le seul gouvernement légitime, parce qu'il est seul propre à établir parmi les hommes la concorde et la paix, le seul propre à donner aux États la stabilité et la force.

Mais le despotisme politique est une institution incomplète, si l'on n'y joint le despotisme moral. A celui qui dispose à son gré des personnes et des choses appartient aussi le droit de régler les consciences, et, pour que ce droit ne reste pas entre ses mains une lettre morte, il faut que la religion soit son instrument et sa complice. Comment la religion peut devenir l'instrument du despotisme, comment elle le doit, c'est ce que Hobbes nous apprend dans sa théologie ou dans cette partie du *Lévathan* qui a la prétention de nous offrir le modèle de la *Cité chrétienne*, comme Platon nous a donné celui de la république des philosophes. Étrange aberration, qui fait du christianisme un auxiliaire du matérialisme, et de la religion en général un moyen non-seulement d'opprimer, mais de corrompre les hommes!

V

En vain Hobbes a-t-il condamné toutes les religions en les représentant comme les filles de l'imagination et de la peur : en vain ses principes matérialistes sont-ils particulièrement hostiles au spiritualisme chrétien ; les croyances religieuses n'ont jamais manqué à l'humanité ; le christianisme dure depuis dix-huit cents ans, il faut donc l'accepter au moins comme un fait, sauf à l'expliquer, s'il est possible. Mais le christianisme n'est pas seulement un fait de l'ordre moral, c'est aussi un fait politique ; c'est une société, ou plutôt une réunion de sociétés ; c'est un gouvernement, un véritable pouvoir. Comment les principes sur lesquels repósent cette société, ce gouvernement religieux, pourront-ils se concilier avec les principes du gouvernement civil? En un mot, quels doivent être les rapports de l'Etat et de l'Eglise? Tel est le problème dont il nous reste à demander la solution à l'auteur du *De cive* et du *Léviathan.*

Cette grande question, où se trouvent engagées tout à la fois la philosophie, la politique et la religion, peut aussi être résolue de trois manières : d'une manière philosophique, par la liberté de conscience ou la distinction du citoyen et du croyant, la séparation de l'Etat et de l'Eglise ; d'une manière religieuse ou purement théologique, par l'absorption de l'Etat dans l'Eglise, par la toute-puissance de l'autorité spirituelle ; enfin, d'une manière politique, par l'absorption de l'Eglise dans l'Etat, ou la toute-puissance de l'autorité temporelle. Il n'y a que ces trois solutions possibles ; ni l'histoire ni la raison ne nous en font soupçonner une quatrième.

Laquelle des trois Hobbes devait-il choisir? Evidemment ce n'est pas la première ; admettre la liberté de conscience, c'était admettre toute autre liberté ; c'était reconnaître un droit que la société, et par conséquent le pouvoir, sont obligés de respecter ; c'était admettre que l'individu est quelque chose en face de l'Etat ; c'était renverser son système par la base. La seconde solution, l'absorption de l'Etat, ne lui convenait pas davantage, car elle le faisait renoncer non-seulement à son système, mais à lui-même, à son caractère de philosophe et de libre penseur ; elle supposait que son scepticisme ou son nominalisme n'étaient qu'un jeu derrière lequel se cachait une foi profonde, comme chez Huet et chez Pascal. Elle était en opposition avec ses sentiments patriotiques et protestants, la domination de l'Eglise sur l'Etat n'étant pas autre chose que la doctrine ultramontaine, l'opposé du système anglais. Reste donc la troi-

sième solution : absorber l'Eglise dans l'Etat, faire de la religion en général un instrument de gouvernement, et du christianisme un auxiliaire du pouvoir absolu, du despotisme fondé sur le matérialisme. Cette opinion paraît difficile à soutenir, mais l'esprit de système ne recule devant aucune difficulté. Voici, au reste, quelle est la marche suivie par Hobbes, quelle est la méthode par laquelle il cherche à concilier ses principes avec l'esprit et la lettre du christianisme.

La société religieuse, la société chrétienne invoque la loi de Dieu, comme la société civile invoque la loi du souverain. Comme citoyens, comme hommes, c'est à la volonté du prince que nous devons obéir; comme chrétiens, nous devons nous soumettre à la volonté de Dieu. La volonté de Dieu se fait connaître de deux manières : par la nature, c'est-à-dire par l'expérience, qui tient la place de la raison dans le système de Hobbes, et par la parole révélée. La nature et la révélation, l'expérience et l'Ecriture sainte ne peuvent pas être en contradiction l'une avec l'autre, puisque toutes deux viennent de Dieu, puisque le même Dieu qui a parlé aux prophètes et aux apôtres est le créateur du monde. Par conséquent, nous pourrions dire *à priori* qu'il n'y a rien dans la loi révélée qui ne soit dans la loi naturelle, ou plutôt qu'il n'y a rien dans l'Ecriture qui soit contraire à la raison, c'est-à-dire à l'expérience. En effet, Hobbes admet qu'il y a dans l'Ecriture des mystères, c'est-à-dire des choses qui nous sont absolument inconnues, absolument incompréhensibles, et dans ce nombre est l'existence de Dieu, comme nous le verrons bientôt; mais rien ne peut s'y trouver qui soit contraire à la loi naturelle et à l'expérience. Les facultés de l'expérience sont comme une somme d'argent que Dieu nous a prêtée pour notre usage; il ne faut pas la laisser dormir dans le sac, c'est-à-dire dans une foi aveugle, mais la faire servir à la justice, à la paix et à la vraie religion. *Sunt illa instar minæ quæ a servatore nostro hominibus ad negotiandum data est, nec in fide implicita, quasi in sudario involuta reponenda, sed ad justitiam, pacem, veramque religionem expendenda*[1]. D'ailleurs, c'est en vain que, dans les choses que nous savons par expérience, que nous voyons avec nos sens, que nous comprenons par le raisonnement, on nous recommanderait la soumission; nous ne pouvons pas changer la nature de nos facultés; nous ne pouvons pas faire que les objets ne soient pas pour nous tels que nos facultés nous les présentent.

On comprendra sur-le-champ la portée de cette théorie. Ce n'est pas la conciliation de la raison et de la foi, telle qu'on la comprenait au XVIIe siècle. Les philosophes du XVIIe siècle, à commencer par

[1] *Leviath.*, ch. XXXII, p. 98

Descartes et à finir par Leibnitz, reconnaissaient comme parfaitement réels tous les faits et tous les dogmes énoncés dans l'Ecriture ; ils admettaient comme non moins digne de notre confiance le témoignage de nos facultés naturelles ou de la raison. Seulement, ils avaient soin de séparer ces deux domaines, en disant que la foi n'a pas à intervenir dans les choses où règne l'évidence de la raison, ni la raison dans les choses où la foi a prononcé. Chez Hobbes, il n'en est pas ainsi ; la foi est absolument subordonnée à la raison, ou plutôt aux sens qui en tiennent lieu. Tout ce qui ne s'accorde pas avec leur témoignage est non pas nié ouvertement, mais dénaturé par l'interprétation, jusqu'à ce que l'Ecriture tout entière soit devenue pour ainsi dire un code de matérialisme. Voici quelques échantillons de ce nouveau système d'exégèse.

L'Ecriture nous parle souvent d'esprits ; Dieu souffla dans les narines de l'homme l'esprit de vie ; l'esprit de Dieu planait sur la surface des eaux ; un esprit apparut à Job ; et de là on a conclu que la Bible voulait enseigner le spiritualisme ; mais, détrompons-nous, un esprit, ce n'est pas autre chose qu'un corps plus subtil que ceux que nous touchons de nos mains ; par conséquent, un esprit, ce peut être l'air, un souffle, un feu, ou les fantômes que notre imagination évoque pendant notre sommeil. Ainsi, l'esprit qui plane sur les eaux, c'est un grand vent qui souffle sur les eaux dont la terre est couverte, ou qui les divise pour laisser apparaître les continents. L'esprit de vie, soufflé dans les narines d'Adam, c'est la respiration, sans laquelle la vie est arrêtée. L'esprit qui passa devant Job et fit dresser ses cheveux et figer le sang dans ses veines, c'est une image évoquée dans sa pensée par la sensation de la terreur.

Ce que nous disons des esprits s'applique, en partie, aux anges. Ange ne veut pas dire autre chose que messager, et tout peut servir de messager à Dieu : un vent, une tempête, un homme, un songe, un pressentiment, une image de l'esprit. La plupart des anges dont l'Ecriture nous cite les noms ne sont que des visions. Certaines visions nous apparaissent toujours les mêmes dans des circonstances identiques, sous l'influence des mêmes sentiments, des mêmes préoccupations. Quoi d'étonnant alors qu'on ait pu les reconnaître et les désigner par des noms propres[1].

La parole de Dieu, invoquée par tous les personnages de l'Ecriture, ce n'est pas une parole réelle, matérielle : car, comment Dieu parlerait-il, n'ayant pas d'organes comme nous ? ce n'est pas même une inspiration : quelle communication peut-il y avoir entre Dieu et nous ? La parole de Dieu, c'est la doctrine de Dieu, c'est-à-dire la

[1] *Leviath.*, ch. xxxiv.

doctrine enseignée en son nom, la doctrine dont il est le sujet; c'est, dans l'Ancien Testament, le code de toutes les lois civiles et cérémonielles enseignées aux Juifs; c'est, dans le Nouveau Testament, la morale évangélique. En effet, chez les descendants d'Abraham, réunis en corps de nation dans la terre sainte, Dieu avait rang de roi absolu; et, comme il est impossible de l'entendre lui-même, ce rang appartenait, de fait, à chacun des prophètes qui parlaient en son nom. Quelquefois aussi l'on entend, par la parole de Dieu, la sagesse de Dieu, c'est-à-dire la loi de l'univers. Le prophète, c'est celui qui parle au peuple ou qui exerce l'autorité au nom de Dieu, c'est un prédicateur ou un prince ecclésiastique. Les apôtres étaient de véritables prophètes, et les prédicateurs de nos jours peuvent se parer du même titre. Du reste, on n'établit aucune différence entre les vrais prophètes et les faux prophètes. Le seul moyen de les distinguer, c'est que les uns restent fidèles à la tradition et à l'autorité, ou ne sont que les interprètes du premier d'entre eux, c'est-à-dire de Moïse, tandis que les autres parlent en leur propre nom. Moïse est le plus grand des prophètes, parce qu'il est venu le premier, parce qu'il a établi l'autorité prophétique et les lois religieuses dont ses héritiers ne peuvent plus s'écarter. On dit qu'il a vu Dieu face à face, parce qu'il avait des visions plus vives, plus extraordinaires, plus imposantes que les autres prophètes; disons le mot, parce qu'il était arrivé à un plus haut degré d'hallucination.

Dieu lui-même, que devient-il? Dieu, c'est l'être incompréhensible qui échappe entièrement à nos facultés; parlons franchement, qui n'existe pas, puisque rien ne peut être admis comme vrai que ce qui est conforme à nos facultés. Aussi nous sommes placés dans cette alternative : ou de lui attribuer nos propres faiblesses, nos propres facultés, ou de ne lui laisser que des attributs négatifs. L'immortalité, c'est la résurrection, la vie matérielle sans la crainte de la mort. Le règne du Christ, c'est son second avénement sur la terre, où il sera roi absolu, prince temporel d'une monarchie universelle. Hobbes ne dit pas qu'il croie à la résurrection, qu'il croie au règne futur du Christ; il dit seulement que c'est de cette façon qu'il faut entendre les promesses de l'Ecriture.

Telle est l'exégèse biblique de Hobbes, c'est ainsi qu'il prend l'Écriture pour complice de son système; il ne la combat pas de front comme on l'a fait au dernier siècle, il la corrompt ou la déguise. Il lui reste maintenant à la mettre d'accord avec son système politique, et cela n'est pas difficile.

L'Écriture doit être interprétée par la raison au profit des sens, au profit de l'expérience, au profit de l'intérêt de la société. Mais qui est-ce qui a le droit de faire cette interprétation? Ce n'est pas tout

le monde. Ce n'est pas chaque membre de la cité chrétienne, autrement nous rentrons dans le système de liberté, dans l'anarchie morale d'où sortira bientôt l'anarchie politique. Ce droit n'appartient qu'au chef de l'Etat; c'est pour lui seul qu'existe l'exégèse rationnelle. Non-seulement il aura le droit d'interpréter les livres saints, il appartient aussi à lui seul d'en fixer le nombre, d'admettre les uns, de repousser les autres, de prononcer en dernier ressort sur leur authenticité. La question de l'authenticité des livres saints, pour Hobbes, ne signifie pas autre chose que ceci : sont-ils reconnus ou non par le souverain comme l'expression de la volonté de Dieu? « Ainsi moi-même, a-t-il soin d'ajouter, je ne reconnais sous le *nom de sainte Ecriture que les livres consacrés par l'Eglise anglicane* [1]. »

La société religieuse ne diffère donc en aucune manière de la société civile; l'Eglise et l'Etat, puisqu'ils ont tous deux le même chef, puisqu'ils obéissent aux mêmes lois, puisque le système religieux est absolument le même que le système philosophique qui sert de base à la législation, sont une seule et même chose [2].

L'Etat, c'est la réunion des citoyens, ou des sujets considérés comme hommes; l'Eglise, c'est la réunion des citoyens considérés comme chrétiens [3].

La distinction du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel n'a été imaginée que pour troubler les consciences et bouleverser les Etats. Il n'y a pas plus d'Eglise universelle que de république ou de monarchie universelle. Cela ne veut pas dire que le chef de l'Etat doit exercer les fonctions de grand-prêtre. Il a des prêtres, des prédicateurs sous ses ordres qui enseignent la religion par la persuasion ou par la parole; lui, la fait respecter comme loi de l'Etat par le glaive. Cependant, il peut arriver que le chef de l'Etat, devenu le chef de l'Eglise, exige une profession de foi anti-chrétienne, et qu'il n'y ait point de milieu entre le martyre et l'hypocrisie. Que faut-il faire alors? Il faut se soumettre, nous répond Hobbes, à la loi de l'Etat et courber la tête devant les décisions toujours légitimes du souverain. D'ailleurs, en parlant et en agissant comme il nous l'ordonne, il n'en résulte pas que nous soyons obligés, cela fût-il en notre pouvoir, de changer de croyances. Autre est le domaine de la foi, autre celui de l'obéissance. Le prince peut exiger l'obéissance. Il ne dépend pas de lui d'imposer la foi : en d'autres termes, la conscience

[1] *Quare nullos ego libros pro Scriptura sacra agnoscere debeo præter eos quos sancivit Ecclesia anglicana*, liv. III, ch. XXXIII, p. 270.

[2] *Ecclesia ergo eadem res est cum civitate.* (Leviath., *ubi supra.*)

[3] *Civitas ideo quidem est quod cives sunt homines, Ecclesia quod cives sunt christiani.*

doit se taire quand le prince a parlé; l'hypocrisie est, pour un sujet fidèle, le plus saint des devoirs.

V

Nous possédons maintenant, dans tous ses éléments essentiels, le système de Hobbes, car, après avoir pris connaissance de sa philosophie générale, de sa politique et de ce que nous pouvons appeler sa théologie, que nous reste-t-il encore à apprendre? Il existe, il est vrai, dans l'ouvrage qui a servi de guide et de texte à notre analyse, une quatrième partie intitulée *le Royaume des ténèbres* (*De regno tenebrarum*), mais quelques mots suffisent pour en donner une idée. C'est une réfutation en règle des faux systèmes ou des erreurs qui naissent soit d'une fausse interprétation de la religion, soit d'un mauvais usage de la philosophie. Or, tout ce qui se rapporte aux erreurs de la première espèce se réduit à une fastidieuse et violente déclamation contre la religion catholique. Hobbes nous prouve, par son exemple, que les habitudes d'intolérance et le fanatisme du sectaire peuvent se conserver même au sein de l'athéisme, tant cette maladie a de racines dans le cœur humain. Quant à sa polémique contre les systèmes de philosophie, elle rentre davantage dans l'esprit général du XVIIe siècle, et plus particulièrement de l'école cartésienne; elle consiste a accuser de frivolité et d'ignorance les plus grands génies de l'antiquité : Platon n'est qu'un rêveur, Aristote n'est qu'un sophiste; il a pris des mots pour des choses, des abstractions pour des réalités, et c'est à ce titre qu'il a été le digne précepteur du moyen âge, cette époque de superstition et de ténèbres. Sait-on ce que Hobbes reproche avec le plus d'amertume à l'auteur de la *Métaphysique* et de l'*Organum*? D'avoir développé outre mesure les croyances spiritualistes, d'avoir fait reculer l'esprit humain jusqu'aux temps de la plus grossière crédulité. Cela seul peut nous faire juger de la solidité de son érudition et de l'impartialité de sa critique. Mais peu importe ce qu'il a pensé des autres, c'est son propre système qu'il s'agit d'apprécier.

Cette philosophie désolante ressemble à un défi jeté au sens commun et au sentiment moral. Mais elle a une qualité qui lui tient lieu de toutes les autres, et dont il est d'autant plus juste de lui tenir compte qu'elle n'y a aucune prétention. Elle nous inspire l'horreur de deux choses, qu'on peut considérer comme les deux plus grandes plaies de l'humanité : je parle du despotisme et du matérialisme. Ces deux choses, Hobbes a le mérite de nous les avoir fait connaître

mieux que personne avant lui et après lui, et de nous avoir montré, avec une force de raisonnement admirable, qu'elles ne sont que les deux faces opposées et comme les deux pôles d'une même idée. En effet, bien d'autres ont pris la défense du matérialisme, mais en lui donnant un certain attrait, en l'accommodant aux passions et aux ardeurs de la jeunesse, en le rattachant à un certain culte aveugle de la nature, foyer mal éteint du vieux paganisme. Bien d'autres aussi ont été les champions du despotisme, mais en l'entourant d'une auréole, en le divinisant avec leur imagination, en plaçant son origine dans le ciel, en le considérant comme une mystérieuse émanation, comme une image de la toute-puissance divine, adorable encore dans la dégradation et le délire des passions humaines. Hobbes, avec sa terrible logique et son cœur inaccessible à toute faiblesse, nous ramène à la vérité. Il nous montre que le matérialisme nous ravale à l'état de brutes et le despotisme à l'état d'esclaves, et que le dernier est le seul remède possible du premier; que, pour dompter la bête féroce, qui n'est pas comme les autres, contenue par l'instinct, il n'y a pas d'autre moyen que le joug et la chaine. En retournant la proposition, il n'est pas moins vrai de dire que lorsqu'on cherche à fonder le despotisme sur un principe, on n'en trouve pas d'autre que celui-ci : l'homme est un être sans raison, par conséquent sans devoirs et sans droits, une matière animée par des passions indomptables.

Une critique complète de ce système nous écarterait de notre but et serait superflue. La métaphysique matérialiste de Hobbes, sa logique nominaliste et sa morale sensuelle ont été réfutées depuis longtemps avec une force et une clarté qui ne laissent rien à désirer. Que pourrais-je ajouter aux raisonnements de tant de philosophes qui ont défendu contre Hobbes la cause de l'âme, de Dieu et du devoir, depuis Descartes jusqu'à Jouffroy? Je m'en tiendrai à la partie purement politique de sa doctrine, et encore me contenterai-je de la mettre en opposition avec elle-même, car, si bon logicien que soit Hobbes, la raison, la conscience humaine sont encore meilleures logiciennes que lui. Hors des vérités qu'elles proclament, hors de la nature, il n'y a de place que pour l'esprit de chimère et de contradiction. Voici donc, sous la forme la plus simple qu'elles soient capables de revêtir, les objections que nous adressons à l'auteur du *Leviathan* :

1° Puisque, par leur nature même, les hommes sont condamnés à l'anarchie et à l'état sauvage, comment se fait-il que partout nous les voyions en société, et que ce que nous appelons l'état sauvage ne soit, pour ainsi dire, qu'un premier degré de l'ordre social?

2° Puisque l'état de société est un état contre nature, qui n'a pu s'établir que par convention ou par un contrat librement accepté,

comment se fait-il que nous n'apercevions nulle part dans l'histoire les traces de cette convention, les monuments de ce contrat social, qui, après Hobbes, a été la chimère du XVIIIe siècle?

3° Puisque l'homme n'est pas un être libre, capable de choisir entre le bien et le mal, entre l'utile et le nuisible, comment lui proposez-vous de sortir de l'état de nature pour entrer dans l'état social, et de résister à tous les instincts qui l'entraînent vers l'une de ces conditions pour s'imposer toutes les contraintes de l'autre?

4° Puisqu'il n'y a ni devoirs ni droits, ni bien ni mal dans la nature, comment exiger de l'homme qu'il soit fidèle au contrat qu'il a signé en faveur de la société et de la paix? En le violant, dites-vous, il mentirait et se mettrait en contradiction avec lui-même. Mais où est pour lui la défense de mentir et l'obligation de mettre ses actions d'accord avec ses paroles?

5° En admettant que la société soit le résultat d'un contrat, qu'un tel contrat soit possible sans le libre arbitre, qu'il soit obligatoire en l'absence de toute idée morale, il reste toujours vrai qu'il ne peut obliger que ceux qui l'ont signé, qui l'ont accepté volontairement : comment donc peut-il obliger nos descendants? comment obligerait-il nos femmes, nos enfants et les enfants de nos enfants à perpétuité?

6° Si, abandonnant l'idée de contrat, vous dites que la société s'est établie d'elle-même, par le triomphe du plus fort sur le plus faible, que devient votre principe de l'égalité absolue des hommes, de l'égalité absolue des facultés, de la ressource toujours ouverte de résister à la force par le nombre?

Le système de Hobbes, si positif qu'il nous paraisse, est donc un tissu de contradictions et de chimères, et ces chimères, ces contradictions, ce n'est pas à Hobbes qu'il faut les imputer, mais au matérialisme, d'où sort nécessairement le fatalisme, qui, à son tour, a pour conséquence le despotisme et l'esclavage. Le système contenu dans le *Leviathan* nous fournit, comme diraient les mathématiciens, une preuve par l'absurde, c'est-à-dire une preuve indirecte de cette vérité : si l'on veut imposer aux hommes des devoirs, il faut leur reconnaître des droits; si l'on désire qu'à la contrainte exercée par la force ils substituent le respect de l'autorité, il faut que l'autorité se montre à eux comme la gardienne et la sauvegarde de leur liberté.

AD. FRANCK,
de l'Institut.

MADAME

DE MAINTENON

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX

Françoise d'Aubigné était petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, si célèbre par sa vie aventureuse, ses ouvrages pleins de verve et de vanterie, sa position dans le parti calviniste et auprès de Henri IV, enfin son état de rébellion incurable, qui le conduisit à mourir dans l'exil. Constant d'Aubigné, fils d'Agrippa, né en 1585, eut une vie aussi agitée et toute pleine de désordres et de crimes : il trahit son père et la cause protestante, changea plusieurs fois de religion, dissipa tous ses biens, ne vécut que de dettes, d'expédients, et même de faux monnayage. En 1613, il était condamné à mort à la Rochelle pour complicité de rapt de la fille d'un magistrat; son père obtint sa grâce. Il se maria une première fois en 1611, et quelques années après, « ayant trouvé sa femme avec le fils d'un avocat, il tua celui-ci de trente coups de poignard, et sa femme de sept, après l'avoir fait prier Dieu[1]. » Poursuivi criminellement pour ce fait, il s'enfuit à la Martinique et ne revint qu'après avoir obtenu des lettres de rémission. Enfin, avec de l'esprit, de la valeur et des talents, il mena une existence vagabonde, débauchée, misérable, dont la moitié se passa « dans les prisons de la Rochelle, d'Angers, de Paris, de Bordeaux et même hors du royaume[2]. » Il se trouvait, en 1627, enfermé

[1] Lettre inédite d'Anne de Rohan, sœur du duc Henri, à la duchesse de la Trémouille, en date du 23 février 1619. (Arch. du ch. de Thouars.)

[2] Autographe du 21 février 1630, par lequel Constant reconnaît avoir reçu de son père diverses sommes pour le tirer de ses prisons. Cet acte fait partie d'une série de documents

au Château-Trompette « pour avoir eu commerce avec les Anglais, » lorsque, étant âgé de quarante-trois ans, il épousa Jeanne de Cardilhac, fille d'un gentilhomme qui commandait le Château-Trompette pour le duc d'Epernon. Sorti de prison quelques mois après, en y laissant de nouvelles dettes, il resta à peine libre pendant quatre ans et fut de nouveau enfermé à Bordeaux, soit pour ses anciens méfaits, soit pour s'être mêlé d'une conspiration contre le cardinal de Richelieu. Sa femme obtint, trois ans après, qu'il fût tranféré à Niort, les parents de Constant habitant le voisinage de cette ville. Elle partagea sa captivité, et c'est dans la conciergerie de Niort qu'elle mit au monde, le 27 novembre 1635, Françoise d'Aubigné : c'était son troisième enfant.

Françoise, après avoir été baptisée comme catholique, fut emportée par sa tante, Mme de Villette, sœur de Constant, qui avait déjà à sa charge les deux fils de son frère. Mme de Villette, femme d'une grande vertu et calviniste très austère, que Mme de Maintenon a aimée et vénérée pendant toute sa vie, habitait la terre de Murçay, près de Niort, qui lui venait d'Agrippa d'Aubigné. Elle donna à sa nièce la même nourrice qu'à son fils, lequel devint lieutenant-général et fut le père de Mme de Caylus. Elle l'éleva dans la religion réformée et la garda jusqu'à l'âge de sept ans. Pendant ces sept années, Constant continua à rester en prison, recevant des secours de la famille de Villette, et attaquant sa femme devant le tribunal de Niort à cause de l'abandon où il se trouvait, ainsi que sa fille, « délaissée aux mains de personnes professant la religion réformée. » En effet, Jeanne de Cardilhac, qui était une femme intelligente, énergique, froide, sévère, avait quitté son mari ainsi que ses enfants et s'en était allée à Paris ; mais c'était pour tenter de recouvrer une partie des biens laissés par Agrippa d'Aubigné, et qui avaient été frauduleusement acquis par le sieur Caumont d'Adde, deuxième gendre d'Agrippa. Elle entama à ce sujet une série inextricable de procès [1] et de disputes qui durèrent quatre ou cinq ans ; elle n'y gagna que des insultes, des chagrins et des misères, et enfin elle fut forcée d'en venir à une transaction ruineuse. Elle sollicita aussi la grâce de son époux ou du moins sa translation à Paris, mais écrivait-elle à Mme de Villette, « le cardinal m'a dit qu'il ne fallait point songer à sa liberté, et que, pour sa transfération, je ne devais point la souhaiter, vu que ce seroit pour lui faire son procès ici [2]. »

originaux relatifs à la famille d'Aubigné, qui m'ont été communiqués par M. Fillon (de Fontenay), et avec lesquels j'ai le dessein de refaire l'histoire fort mal connue de la famille d'Aubigné et de l'enfance de Mme de Maintenon.

[1] J'ai entre les mains la correspondance et les pièces de ces procès, et je me propose d'en publier une partie.

[2] Lettre autographe du 23 janvier 1643. (Cab. de M. le duc de Noailles.)

Constant fut délivré de prison par la mort de Richelieu. Il tira ses enfants des mains de la famille de Villette, et vint retrouver sa femme à Paris. Ce fut alors que Françoise d'Aubigné, ou comme on l'appelait dans le Poitou, *Bignette*, vit sa mère pour la première fois. Elle fut embrassée avec tant de froideur par cette femme, dont les chagrins avaient durci le cœur, qu'elle pleura en regrettant sa tante. Constant recommença sa vie désordonnée, faisant de nouvelles dettes, demandant un emploi ou de l'argent à tout le monde; enfin, en 1645, il obtint de la Compagnie des Iles de l'Amérique une commission de gouverneur de l'île Marie-Galante[1]. Il partit avec sa famille. Françoise d'Aubigné tomba malade dans le voyage; on la crut morte et on allait la jeter à la mer, quand sa mère, voulant la voir une dernière fois, s'aperçut qu'elle respirait encore. On arriva aux Antilles; mais d'Aubigné ne put s'établir à Marie-Galante, habitée entièrement par des sauvages. Il végéta deux ans à la Martinique, pendant lesquels Françoise et ses frères reçurent de leur mère une éducation solide et sévère jusqu'à la dureté. Mais Jeanne de Cardilhac était catholique; elle éleva donc ses enfants dans la religion romaine, pendant que leur père, catholique quand il était en prison et protestant quand il était en liberté, les raillait de croire aux superstitions papales.

En 1647, Constant mourut; sa veuve revint en France avec ses enfants, aussi pauvre qu'avant son départ; mais elle luttait contre sa mauvaise fortune avec une énergie désespérée, et elle reprit opiniâtrément et sans plus de succès ses procès contre la famille de Caumont. Ses enfants restèrent à peu près abandonnés. Françoise d'Aubigné fut recueillie de nouveau par Mme de Villette, qui recommença à l'élever dans la religion protestante, et l'enfant, qui montrait déjà un esprit et une fermeté précoces, se prit de passion pour cette religion, que son grand-père avait si vaillamment défendue et que sa tante honorait par ses vertus. Mme de Neuillant, femme du gouverneur de Niort, était une parente éloignée des d'Aubigné, très zélée catholique et grande amie de Jeanne de Cardilhac; elle voulut plaire à la régente Anne d'Autriche en enlevant Françoise à cette éducation hérétique. Elle sollicita donc et obtint un ordre de la cour pour retirer l'enfant des mains de Mme de Villette; elle la prit chez elle, mais « comme elle était, dit Saint-Simon, l'avarice même, » elle la relégua parmi ses domestiques, lui confia le gouvernement de sa basse-cour,

[1] Extrait des *Actes d'assemblées de la Compagnie des îles de l'Amérique*, fin mars 1645. (Pièce communiquée par M. P. Margry.) « Sur le rapport de Fouquet, commission de gouverneur pour trois ans et assurance pour trois autres est donnée à Constant d'Aubigné, qui a demandé d'aller habiter Marie-Galante à certaines conditions. La Compagnie agrée les articles convenus entre d'Aubigné et Berruyer. Incontinent après, d'Aubigné entre en l'assemblée et y prête le serment de gouverneur de Marie-Galante, entre les mains de M. d'Aligre. »

enfin essaya de la convertir à force de mauvais traitements. Françoise résista. Alors Mme de Neuillant la plaça chez les Ursulines de Niort, mais en refusant d'y payer sa pension [1]. Les religieuses essayèrent vainement de ramener la jeune fille à la religion catholique, et encore bien qu'elles l'aimassent à cause de son bon cœur et de son esprit, elles la renvoyèrent à sa parente. Celle-ci l'emmena à Paris et la rendit à sa mère, qui voulut à son tour dompter la petite huguenote, même en la maltraitant. Elle n'y réussit pas davantage. Alors on la mit chez les Ursulines du faubourg Saint-Jacques, où les obsessions pour la convertir devinrent « rudoiements, duretés et façons cruelles. » La jeune fille était âgée de treize ans ; déjà grande, forte, résolue, elle rappelait par son énergie le caractère d'Agrippa, et les protestants disaient qu'elle ferait, comme son aïeul, « honneur à la religion. » C'est alors que, poussée à bout, elle jeta un cri de détresse vers sa tante si vénérée et lui écrivit une lettre touchante, la première que nous ayons d'elle, et où se révèlent déjà l'étendue de son esprit et la fermeté de son caractère :

« Madame et tante,

» Le ressouvenir des grâces singulières qu'il vous a pleu faire tomber sur de pauvres petits abandonnés me fait tendre les mains devers vous et vous suplier d'amployer votre crédit et vos soins à me tirer de céans, la vie m'y étant pire que mort. Ah ! madame et tante, vous n'imaginez l'enfer que m'est ceste maison soy disant de Dieu, et les rudoiements, durtés et façons crueles de celles qu'on a fait gardiennes de mon corps et de mon âme, non pource qu'elles n'y peuvent joindre. Rivette vous dira tout au long mes angoisses et souffrances, estant céans seule et unicque à qui me fier. Vous suplie derechef, madame et tante, de prendre en pitié la fille de vostre frère et humble servante [2].

» FRANÇOISE D'AUBIGNY [3].

» De Paris, ce 12 octobre (1619 ?). »

Mme de Villette n'entendit ou n'écouta pas cette plainte. Alors, la pauvre fille, qui avait déjà fait un si cruel apprentissage de la vie, commença à faiblir. D'ailleurs, on prit pour la vaincre d'autres moyens plus efficaces, la douceur et la persuasion. Enfin, après une année d'exhortations, d'instructions, même de controverses, après

[1] « Cette pension était encore due, dit Mlle d'Aumale, quand Mme de Maintenon se trouva en faveur ; elle l'a bien payée depuis. »

[2] Autographe appartenant à la famille de Mougon.

[3] On écrivait indifféremment *d'Aubigny* ou *d'Aubigné*. Le vrai nom est *d'Aubigny* ; mais l'usage a fait prévaloir *d'Aubigné*.

avoir lassé, disait-elle, la Bible à la main, le docteur qui la prêchait; Françoise d'Aubigné se convertit au catholicisme.

Elle sortit du couvent à l'âge de quatorze ans et vint rejoindre, dans une petite chambre de la rue des Tournelles, sa mère, qui vivait du travail de ses mains et d'une rente de deux cents livres, dernier débris de la fortune de son mari, arraché à la cupidité de la famille de Caumont. Françoise était déjà remarquée pour sa beauté; elle l'était aussi pour son esprit et sa raison. En effet, les agitations et les misères de son enfance avaient mûri avant le temps son caractère, donné à toute sa personne un air sérieux, grave, même défiant, qui n'était pas de son âge, enfin imprimé sur sa figure une sorte de tristesse sévère qui ne la quitta jamais.

Dans le voisinage de la dame d'Aubigné demeurait un homme célèbre par ses ouvrages, son esprit, ses précoces infirmités : c'était Scarron, né en 1610, et qui appartenait à une famille honorable du parlement de Paris. Scarron, bien que perclus de tous ses membres et ne vivant que des pensions de la cour, conçut tant d'estime pour cette jeune fille, belle, spirituelle et modeste, qu'il lui offrit ou de la prendre pour femme, ou de payer sa dot dans un couvent. Françoise refusa l'un et l'autre; mais, deux ans après, ayant perdu sa mère, qui mourut à Niort de misère et de chagrin, elle se trouva dénuée de tout, et, pour comble, retombée à la charge de Mme de Neuillant; alors elle consentit à devenir l'épouse (1652) de celui qu'elle appelait plus tard « son pauvre estropié, » et qui, à cette époque, jouissait d'une grande et honorable renommée. Ce fut pour elle une sorte de fortune, et certainement un repos et un asile pour sa jeunesse, si tourmentée, si malheureuse, si abandonnée.

Elle fut à la fois pour Scarron un secrétaire, une servante et aussi une écolière, car c'est dans sa compagnie qu'elle apprit le latin, l'italien, l'espagnol, et se nourrit l'esprit de nombreuses lectures; mais elle se trouva auprès de lui dans une position difficile. Scarron narguait ses souffrances par un enjouement inaltérable, des saillies sans fin et sa passion pour les lettres. « On n'a jamais vu, dit Segrais, une imagination plus vive que la sienne. » Sa maison était donc le rendez-vous « de tout ce qu'il y avait de plus poli à la cour et de tous les beaux esprits de Paris[1] : » on y voyait le duc de Vivonne, le marquis de Coligny, le maréchal d'Albret; Mmes Fouquet, de la Sablière, de la Suze; Scudéry, Pellisson, Ménage, etc. Mais les ouvrages de Scarron témoignent que les conversations y devaient être d'un goût équivoque, souvent même licencieuses. « Cependant, disent les dames de Saint-Cyr, Françoise d'Aubigné vécut avec lui

[1] *Mémoires-anecdotes* de Segrais, p. 88.

d'une manière fort douce et fort honnête, lui rendant les assiduités et les complaisances qu'une femme doit à son mari, mais imprimant par sa modestie tant de respect à la nombreuse compagnie, qu'un de ces jeunes gens disait : « S'il me fallait manquer à la reine ou bien à elle, j'aimerais mieux le faire à l'égard de la reine [1]. » Elle était d'ailleurs soutenue dans ce personnage par son naturel, ennemi de toute faiblesse; par sa défiance du monde et le souvenir des malheurs de son enfance; par une fierté extrême, la passion de se faire un renom de femme sage, un amour de la bonne gloire et de sa propre dignité, qui a été le mobile de toute sa conduite; enfin, « par un grand fonds de religion, qui l'empêchait de faire aucun mal. » Scarron lui-même subit le charme de cette vertu pleine d'agréments. « Il était extrêmement libre dans ses paroles, dit Segrais; mais au bout de trois mois elle l'avait corrigé de bien des choses. » Sa bouffonnerie devint une gaieté douce et résignée; il n'eut plus que des témoignages de respect pour sa jeune épouse; « il la consultait même sur tous ses ouvrages, et se trouvait très bien de ses corrections. » — « Mon mari, disait Mme de Maintenon, avait le fond excellent. Je l'avais corrigé de ses licences; il n'était ni fou ni vicieux par le cœur, d'une probité reconnue, d'un désintéressement sans exemple. »

Scarron mourut en 1660. « Le seul regret que j'aie en mourant, dit-il à Segrais, c'est de ne pas laisser de bien à ma femme, qui a infiniment de mérite, et de qui j'ai tous les sujets imaginables de me louer. » Sa veuve le pleura, ne parla jamais de lui qu'avec respect, et eut pour premier soin, dès qu'elle fut sortie de la misère, de fonder une messe perpétuelle pour le repos de son âme [2]. Elle avait alors vingt-cinq ans et était dans tout l'éclat de sa beauté [3]; elle se retrouva dans le dénûment et l'abandon de ses premières années, et se

[1] *Notes* (manuscrites) *des Dames de Saint-Cyr.*

[2] Aux Jacobins de la rue Saint-Dominique. Mme de Maintenon demeurait alors (1670) rue de Vaugirard. L'acte de fondation existe encore et se trouve dans le cabinet de M. Feuillet de Conches.

[3] Voici le portrait que fit d'elle Mlle de Scudéry, dans son roman de *Clélie*, qui parut en 1658 : « Elle était grande et de belle taille, mais de cette grandeur qui n'épouvante point et qui sert seulement à la bonne mine. Elle avait le teint fort uni et fort beau, les cheveux d'un châtain clair et très agréable, le nez très bien fait, la bouche bien taillée, l'air noble, doux, enjoué, modeste, et pour rendre sa beauté plus parfaite et plus éclatante, les plus beaux yeux du monde. Ils étaient noirs, brillants, doux passionnés, pleins d'esprit; leur éclat avait ce je ne sais quoi qu'on ne saurait exprimer. La mélancolie douce y paraissait quelquefois avec tous les charmes qui la suivent, et l'enjouement s'y faisait voir à son tour avec tous les attraits que la joie peut inspirer. Son esprit était fait exprès pour sa beauté, grand, doux, agréable, bien tourné. Elle parlait juste et naturellement, de bonne grâce et sans affectation. Elle savait le monde et mille choses dont elle ne se souciait pas de faire vanité. Elle ne faisait pas la belle, quoiqu'elle eût mille appas inévitables; de sorte que, joignant les charmes de sa vertu à ceux de sa beauté et de son esprit, on pouvait dire qu'elle méritait toute l'admiration qu'on eut pour elle. »

réfugia aux Hospitalières de la place Royale, dans une chambre que lui prêta la maréchale d'Aumont. « Mme de Thianges la retira ensuite auprès d'elle; elle fut aussi avec la duchesse d'Aiguillon. Enfin, on dit à la reine-mère que Scarron laissait une femme sans aucun bien, jeune, fort belle, vertueuse et de beaucoup d'esprit, que la pauvreté pourrait peut-être réduire à de grandes extrémités, et que Sa Majesté ne pourrait faire une plus grande charité que de faire rétablir la pension de deux mille livres qu'avait son mari. La reine l'accorda et ordonna qu'on lui en portât sur-le-champ le premier payement [1]. »

La veuve de Scarron se retira dans le couvent où elle avait abjuré le calvinisme, aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques. « Elle y vit la meilleure compagnie de ce temps-là, disent les dames de Saint-Cyr, et, avec sa modique pension, elle gouverna si bien ses affaires qu'elle était toujours honnêtement vêtue, quoique simplement, car ses habits n'étaient que d'étamine du Lude, et avec cette *grisette*[2], du linge uni, bien chaussée, de beaux jupons, chose qu'on lui a entendu dire, sa pension, celle de sa femme de chambre et ses gages payés, elle avait encore de l'argent de reste et disait qu'elle n'avait jamais passé de temps plus heureux [3]. » — « Le temps de ma jeunesse a été fort agréable, disait-elle aux Dames de Saint-Cyr, n'ayant point d'ambition, ni aucune de ces passions qui auraient pu troubler le bonheur que je trouvais dans la sorte de vie que je m'étais ménagée, j'étais contente et heureuse; je ne connaissais ni le chagrin ni l'ennui [4]. »

Elle fréquentait principalement les hôtels d'Albret et de Richelieu, où abondait « la compagnie de la cour et de la ville la plus distinguée et la plus choisie. » Mme Scarron, malgré sa mauvaise fortune, y était accueillie avec empressement : « Elle plaisait infiniment, dit Saint-Simon, au maréchal d'Albret et à tous ses commensaux, par ses grâces, son esprit, ses manières douces et respectueuses, et son attention à plaire à tout le monde. » Les ennemis que lui fit plus tard son élévation, les écrivains protestants ou opposés à Louis XIV, ont essayé de flétrir cette époque de sa vie; mais leurs accusations calomnieuses sont démenties par le respect ou l'estime que lui témoignaient les gens les plus sévères, les femmes les plus vertueuses; par les louanges que tous les écrivains de cette époque, même

[1] Segrais, p. 98.

[2] « Etoffe fort à la mode dans ce temps, dit Mlle d'Aumale, pour les personnes d'une médiocre fortune. »

[3] *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

[4] Entretien avec Mme de Glapion, dans les *Lettres historiques et édifiantes*, adressée par Mme de Maintenon aux Dames de Saint-Cyr, et publiées par Th. Lavallée, t. II, p. 218.

Bussy-Rabutin, donnent « à son honnêteté et à sa vertu; » enfin, par sa glorieuse et irréfutable pauvreté. « Je l'ai cent fois, dit l'intendant Basville, ramenée dans mon carrosse des hôtels d'Albret et de Richelieu dans la rue Saint-Jacques, où elle demeurait. J'étais pénétré pour elle du même respect que j'aurais eu pour la reine; son regard seul en inspirait, et nous étions tous surpris qu'on pût allier tant de vertus, de pauvreté et de charmes. » — « Ceux qui me déchirent, disait-elle aux Dames de Saint-Cyr, ne m'ont point connue; ceux qui m'ont connue savent que j'ai vécu sans reproche avec ce monde aimable qu'il est si difficile de voir sans danger. Il est triste de finir sa vie avec d'autres gens que ceux avec qui on l'a commencée. » Enfin, dans les instructions familières qu'elle faisait à Saint-Cyr, elle a souvent elle-même proposé cette partie de sa vie comme exemple aux demoiselles qui devaient aussi se trouver dans le monde jeunes, pauvres, orphelines, exposées à tous les dangers. « Les femmes m'aimaient, disait-elle, parce que j'étais douce dans la société et que je m'occupais beaucoup plus des autres que de moi. Les hommes me suivaient, parce que j'avais encore les grâces de la jeunesse. J'ai vu de tout, mais toujours en tout honneur : c'était une amitié d'estime et générale. Je ne voulais point être aimée en particulier de qui que ce soit; je voulais l'être de tout le monde, faire dire du bien de moi, faire un beau personnage et avoir l'approbation des honnêtes gens : c'était là mon idole..... Il n'y a rien que je n'eusse été capable de faire et de souffrir pour cela. Je me contraignais beaucoup; mais cela ne me coûtait rien, pourvu que j'eusse une belle réputation : c'était là ma folie. Je ne me souciais pas de richesses; j'étais élevée de cent piques au-dessus de l'intérêt; mais je voulais de l'honneur [1]. » Enfin, ce fut à cette époque qu'elle prit le goût et les pratiques d'une dévotion solide : elle se livra moins au monde, dompta son amour de grande réputation, s'imposa des austérités et même des privations sur les plaisirs de l'esprit. Elle avait pour directeur un vieux et simple prêtre, qui garda sa confiance tant qu'il vécut : c'était l'abbé Gobelin, « qui avait été homme de guerre dans sa jeunesse et s'était fait d'église par un vrai détachement du monde et par amour de la science et de la vertu; avec un aspect fort commun, il avait beaucoup d'esprit et de pénétration, et lui disait bien toutes ses vérités [2]. » C'est à lui qu'elle écrivait ces lignes, qui résument toute

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 221. — *Mémoires* (inédits) *pour servir à l'histoire de la fondation de la maison royale de Saint-Cyr*, par Languet de Gergy, archevêque de Sens, t. II, p. 836.

[2] *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, chap. XIX. — Il m'a ordonné, dit-elle, de me rendre ennuyeuse en compagnie, pour mortifier la passion qu'il aperçut en moi de plaire par mon esprit; j'obéis; mais voyant que je bâille, et que je fais bâiller les autres, je suis prête quelquefois à renoncer à la dévotion. » — Il lui avait aussi ordonné de faire des retranchements

sa vie : « Je ne me connais pas de péchés ; j'ai une morale et de bonnes inclinations, qui font que je ne fais guère de mal, et j'ai un désir d'être estimée qui me met en garde contre toutes mes passions. »

Ce fut dans les hôtels d'Albret et de Richelieu qu'elle fit connaissance ou amitié avec les femmes célèbres de l'époque, MM^mes^ de Sévigné, de La Fayette, de Coulanges, la princesse des Ursins, la marquise de Montchevreuil, enfin Mme de Montespan, « avec qui elle avait bien des rapports, disent les dames de Saint-Cyr, par l'esprit et les charmes de la conversation. » — « On lui a ouï dire, ajoutent-elles, que rien n'était plus aimable que Mme de Montespan, lorsqu'elle la connut chez Mme la maréchale d'Albret ; ses sentiments étaient honnêtes et sa conduite réglée..... Mais enfin Mme de Montespan plut au roi et en eut un enfant. Il fut question de le mettre entre les mains d'une personne qui sût et le bien élever et le bien cacher ; car d'abord on voulait du secret. Mme de Montespan se souvint de Mme Scarron, et lui fit proposer par M. de Louvois de prendre l'enfant (1669). La jeune veuve, qui sentait ce qu'elle était née, refusa d'abord, ignorant que l'enfant fût au roi. Elle consulta son confesseur, et, d'après son avis, elle répondit : « Si l'enfant est au roi, je » le veux bien ; mais il faut qu'il me l'ordonne. » Le roi, en effet, la fit venir à Saint-Germain et la pria de prendre l'enfant, ce qu'elle fit [1]. » On ne saurait douter que la veuve de Scarron n'ait cherché dans ce rapport avec le roi une occasion de fortune, non de la fortune inouïe qui lui advint, mais de celle qui pouvait l'empêcher de retomber dans la gêne ; cependant sa conduite eut aussi pour mobile la reconnaissance : trois ans auparavant, à la mort de la reine mère, elle avait été privée de sa pension. Elle sollicita vainement son rétablissement, et, privée de toute ressource, elle allait être réduite à chercher une condition en Portugal, quand elle s'adressa en dernier lieu à Mme de Montespan : « Je lui peignis ma misère, raconte-t-elle, mais sans me ravaler. » La favorite fit rétablir la pension.

Mme Scarron ayant accepté la charge d'élever les enfants de Mme de Montespan, « ce fut pour elle le commencement d'une fortune singulière, mais aussi le commencement de ses peines et de ses contraintes. Il fallut s'éloigner de ses amis, renoncer au plaisir de la société pour laquelle elle semblait être née, et il le fallut sans pou-

sur sa toilette, et comme elle lui disait qu'elle ne portait ni soie ni dentelle, mais des robes de petite bourgeoise : « Je ne sais ce qu'il y a, ma très honorée dame, répondit-il, mais quand vous venez vous confesser, je vois tomber à mes pieds une quantité d'étoffe qui a trop bonne grâce et sied trop bien. »

[1] *Notes des Dames de Saint-Cyr.* — *Mémoires* (inédits) de Mlle d'Aumale. — *Mémoires pour servir à l'histoire de la fondation de la maison royale de Saint-Cyr*, par Languet de Gergy.

voir en donner de bonnes raisons aux gens de sa connaissance [1]. » Elle se retira dans une maison isolée de la rue de Vaugirard, et elle y vécut avec les enfants, leurs nourrices, quelques domestiques, sans voir ni recevoir aucun de ses amis.

Le personnage de Mme de Maintenon dans ces circonstances nous semble assez étrange et peu digne de la réputation de vertu sévère qu'elle ambitionnait, qu'elle avait acquise; mais les idées de cette époque n'étaient nullement les nôtres. La royauté s'était placée dans une sphère si élevée, toutes les classes de la société l'entouraient de telles adorations, qu'on lui avait fait une existence et une morale en dehors de l'humanité; ses faiblesses et ses scandales, tout en restant des crimes aux yeux de la religion, étaient, aux yeux du monde, excusés, et pour ainsi dire respectés; enfin l'on éprouvait à l'égard des amours du Jupiter de Versailles un sentiment un peu semblable à celui qu'éprouvaient les anciens à l'égard des désordres de leurs dieux. Aussi le poste de gouvernante des enfants naturels du roi était regardé non comme une dégradation, mais comme une faveur; Mme Colbert l'avait occupé pour les enfants de Mme de la Vallière sans exciter d'autre sentiment que l'envie; pas un des contemporains n'a reproché à Mme de Maintenon ce qu'elle appelle elle-même « cette sorte d'honneur un peu singulier. » Ajoutons qu'elle sanctifia son personnage par la tendresse passionnée qu'elle eut pour les enfants de Mme de Montespan, par les peines infinies qu'elle se donna pour les élever : elle en fut la vraie mère, et ils la regardaient comme telle, surtout le duc du Maine, enfant maladif et infirme, pour lequel elle eut toutes les alarmes, toutes les faiblesses, toutes les illusions de la maternité.

Quand le mystère de ces enfants fut dévoilé, c'est-à-dire quand le roi, les ayant reconnus (1673), les fit élever auprès de lui, Mme Scarron alla demeurer à la cour et eut le même appartement que la favorite. Néanmoins elle garda sa vie accoutumée, sa dévotion, qui devint plus sévère, ses sociétés de Paris, où elle continua à être goûtée [2]. Vivant dans les apparences d'une grande intimité avec Mme de Montespan, quoiqu'elle eût beaucoup à souffrir de son humeur impérieuse et de ses emportements, elle ne cessa pas de lui faire des remontrances; elle osa même dire son sentiment au roi. Louis avait d'abord conçu un grand éloignement pour la veuve de Scarron, et, tout en l'estimant pour l'affection qu'elle montrait à ses enfants, il évitait sa présence; mais ayant eu l'occasion de s'entretenir avec

[1] *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

[2] « Mme Scarron soupe ici tous les soirs; sa compagnie est délicieuse..... C'est un plaisir de l'entendre raisonner..... Elle est habillée modestement et magnifiquement..... Elle est aimable, belle, bonne et négligée. » (*Lettres de Mme de Sévigné*, 1672 et 1673.)

elle; il s'accoutuma peu à peu à sa parole facile, tour à tour sérieuse et enjouée, « à son esprit aimable et merveilleusement droit, aux grâces de toute sa personne, à son air de satisfaction intérieure et de calme parfait, qui étaient le témoignage d'une bonne conscience et d'une vie sans reproche; » enfin il prit insensiblement du goût pour cette femme « d'une humeur toujours égale, maîtresse d'elle-même, modeste, raisonnable, et qui joignait à des qualités si rares les agréments de l'esprit et une grande instruction[1]. » Au retour d'un voyage qu'elle fit aux Pyrénées pour la santé du duc du Maine (1674), il lui donna l'argent nécessaire pour acheter la terre de Maintenon, qui rapportait quinze mille livres de rente, « et il voulut, dit Mme de Caylus, qu'elle en prît le nom[a]. »

Alors la faveur de Mme de Montespan se mit à décroître et celle de Mme de Maintenon commença; mais celle-ci, ne prévoyant pas où cette faveur devait la conduire, satisfaite d'avoir été tirée du besoin par les bontés du roi, ne pouvant plus supporter les outrages de Mme de Montespan, qui la traitait en maîtresse jalouse, songea « à briser ses chaînes. » Elle voulut se retirer de la cour et passer le reste de sa vie dans la solitude ou dans un couvent[2]. Son confesseur, qui la conduisait avec autorité, l'en empêcha; elle fut retenue aussi par la volonté du roi, qui lui ordonna de ne plus rendre compte qu'à lui de l'éducation de ses enfants. D'ailleurs, à cette époque et grâce aux exhortations de Bossuet, Louis commençait « à avoir de bons sentiments et des retours fréquents vers Dieu; » il se plaisait de plus en plus dans les entretiens de Mme de Maintenon, dont la faveur aug-

[1] *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

[2] Il l'appela ainsi par politesse ou par badinage, au retour du premier voyage qu'elle fit à Maintenon. « Il est très vrai, écrivait-elle, que le roi m'a nommée Mme de Maintenon, et que j'ai eu l'imbécilité d'en rougir. Les amis de mon mari ont tort de m'accuser d'avoir concerté avec le roi ce changement de nom. »

« Mme de Montespan et moi, écrivait-elle à l'abbé Gobelin, avons eu une conférence fort vive, et comme je suis la partie souffrante, j'ai beaucoup pleuré; elle en a rendu compte au roi, à sa mode. Je vous avoue que j'ai bien de la peine à demeurer dans un état où j'aurai tous les jours de ces aventures-là. J'ai eu mille fois envie d'être religieuse, et la peur de m'en repentir m'a fait passer par-dessus les mouvements que mille personnes auraient appelés vocation; je meurs d'envie. Il y a sept mois que de me retirer, et la même raison m'a empêchée de le faire; c'est une prudence bien timide, et qui me fait consumer ma vie dans d'étranges agitations. Songez-y devant Dieu, je vous en conjure; je sais bien que je puis faire mon salut ici; mais je crois que je pourrai encore mieux le faire ailleurs, et je ne saurais comprendre que la volonté de Dieu soit que je souffre de Mme de Montespan. Elle ne saurait trouver en moi les oppositions qu'elle y trouve sans me haïr; elle me redonne au roi comme il lui plaît, et m'en fait perdre l'estime; je suis donc avec lui sur le pied d'une bizarre qu'il faut ménager, je n'ose lui parler directement, parce que elle ne me le pardonnerait jamais, et quand je lui parlerais, ce que je dois à Mme de Montespan ne me peut permettre de parler contre elle; ainsi je ne puis jamais mettre un remède à ce que je souffre; cependant la mort vient, et vous et moi aurons un grand regret à un mal emploi du temps passé. » (Extrait des lettres à l'abbé Gobelin, dans les *Notes des Dames de Saint-Cyr.*)

mentait tous les jours. « Sa Majesté, raconte Mme de Sévigné, va passer très souvent deux heures de l'après-dîner dans la chambre de cette dame, à causer avec une amitié et un air libre et naturel qui rend cette place la plus désirable du monde. Nul ami n'a tant de soin et d'attention que le roi en a pour elle. Elle lui fait connaître un pays tout nouveau, je veux dire le commerce de l'amitié et de la conversation sans chicane et sans contrainte : il en paraît charmé. » — « Quand je commençai à voir, racontait-elle aux Dames de Saint-Cyr, qu'il ne serait peut-être pas impossible d'être utile au salut du roi, je commençai aussi à être convaincue que Dieu ne m'avait amenée à la cour que pour cela, et je bornai là toutes mes vues [1]. Je lui donnai alors de bons conseils, et je tâchai de lui faire rompre ses commerces [2]. » Elle lui dit librement « le tort qu'il faisait à sa gloire et le scandale qu'il donnait à son peuple, dont il répondrait à Dieu ; » elle lui parla « en chrétienne et en véritable amie de Mme de Montespan [3] ; » mais « elle assaisonnait ses paroles de tant de grâce et savait placer si à propos ses remontrances, que jamais il ne s'en trouva blessé. Quelquefois il en badinait avec elle ; quelquefois il en paraissait touché ; il gémissait sur ses chaînes et n'osait les briser [4]. » Mais alors les emportements de Mme de Montespan devinrent tels, que Mme de Maintenon en fit ouvertement ses plaintes au roi, lui demandant à quitter la cour. Louis refusa, et la tira de toute dépendance en la nommant dame d'atour de la Dauphine. Il se détacha de plus en plus de Mme de Montespan, et, après beaucoup de rechutes et de désordres, il finit par rompre avec elle. Alors les courtisans crurent que Mme de Maintenon allait prendre sa place ; mais ils ne connaissaient ni la froide vertu ni la pieuse ambition de cette femme, qui toute sa vie a eu pour maxime : « Il n'y a rien de si habile que de n'avoir point tort et de se conduire toujours et avec toutes sortes de personnes d'une manière irréprochable [5]. » — « Ceux qui disent que je veux me mettre à sa place, écrivait-elle avec un dédain plein de noblesse, ne connaissent ni mon éloignement pour ces sortes de commerces ni l'éloignement que je voudrais en inspirer au roi [6]. »

Tous les gens de bien, le pape, les évêques, applaudirent à la victoire de Mme de Maintenon sur Mme de Montespan : c'était, disait l'un d'eux, celle de l'esprit du bien sur celui du mal, et ils trouvèrent qu'elle avait rendu au roi et à l'État un signalé service. « Je suis trop glorifiée, disait-elle, de quelque bonne intention que je tiens

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 73.
[2] Lettre à Mlle d'Aumale, du 18 janvier 1706.
[3] Lettre à l'abbé Gobelin, de l'année 1675.
[4] *Mémoires* de Languet de Gergy, t. I, p. 115.
[5] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 75.
[6] Lettre à Mme de Saint-Géran, du 7 août 1682.

de Dieu[1] ! » En effet, Louis XIV était arrivé à l'âge de quarante-huit ans, et l'on voyait avec effroi que ce prince, si grand par les pensées politiques et la droiture de son esprit, ne sortait pas des désordres de sa jeunesse, qu'il devenait de plus en plus l'esclave de ses plaisirs, et qu'il s'acheminait vers une vieillesse honteuse où s'abîmerait sa gloire ainsi que la grandeur du pays. Or, dans le dix-septième siècle, le roi n'était pas seulement le chef de l'État, il en était l'âme ; c'était la patrie incarnée, une sorte de providence visible et le lieutenant de Dieu sur la terre ; c'était enfin l'homme ayant la charge du bonheur et du salut de vingt millions d'hommes, de la fortune et de l'avenir de la première nation chrétienne. Que deviendrait cette royauté d'essence divine et sa magnifique mission avec un prince contempteur de ses premiers devoirs, dont les passions s'étaient mises au-dessus des lois religieuses et humaines, entouré de femmes qui mendiaient un de ses regards, un de ses caprices, et de courtisans qui bâtissaient d'infâmes espérances sur les scandales futurs d'une fin de règne désordonnée ? Que deviendrait la France si elle était affligée d'un Louis XV avant le temps, alors qu'elle allait entrer dans les difficultés et les périls enfantés par la révolution d'Angleterre et la succession de la monarchie espagnole ? Mme de Maintenon tira Louis XIV de ce bourbier ; elle le rendit à ses devoirs, aux soins assidus de son royaume, au bon exemple qu'il devait à ses sujets ; elle dissipa les nuages de son orgueil et le fit descendre de son Olympe pour lui inspirer des sentiments chrétiens de repentir, de modération, de tendresse pour son peuple, et surtout d'humilité : enfin, au moment où le malheur allait frapper cet homme, gâté par quarante ans d'adulations et de prospérités inouïes, elle le mit à même de supporter ces coups avec une constance sans égale et de retenir la France sur le penchant de sa ruine. C'est en cela qu'a consisté le rôle politique de Mme de Maintenon ; ce fut là toute sa mission, la seule qu'elle se fût donnée ; c'est là sa gloire.

« Peu de gens sont capables de croire, disait-elle à son amie Mme de Brinon, que je sois où je suis sans y être parvenue par une profonde habileté : vous savez ce qu'il en est[2]. » En effet, elle n'usa d'abord de son ascendant sur Louis XIV que pour le rapprocher de la reine. « Il eut alors pour son épouse des attentions, des égards, des manières tendres auxquelles elle n'était pas accoutumée et qui la rendaient plus heureuse qu'elle n'avait jamais été ; elle en fut touchée jusqu'aux larmes et disait avec une espèce de transport : « Dieu a suscité Mme de Maintenon » pour me rendre le cœur du roi. Elle lui

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 21.
[2] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 312.

en témoigna sa reconnaissance et marqua à toute la cour l'estime qu'elle faisait d'elle [1]. » — « La famille royale, écrivait Mme de Maintenon, vit dans une union tout à fait édifiante ; le roi s'entretient des heures entières avec la reine. Le don qu'elle m'a fait de son portrait est tout ce qu'il y a de plus agréable pour moi depuis que je suis à la cour ; c'est dans mon esprit une distinction infinie [2]. »

Si la reine eût continué de vivre, il est probable que le rôle de Mme de Maintenon se fût terminé là, et que sa vie serait allée se perdre dans un cloître ; mais Marie-Thérèse mourut inopinément le 30 juillet 1683. « Mme de Maintenon en fut très sensiblement affligée, et sa douleur parut des plus vives. Personne, disait-elle, n'a plus de raisons que moi de la pleurer [3] », et elle témoigna le dessein de quitter la cour. Mais, comme elle le dit dans une lettre à Mme de Brinon, « une nouvelle scène allait réveiller le monde, » et elle nous est révélée par ce billet de Louis XIV à Mme de Maintenon, écrit le jour même de la mort de la reine :

« Dieu me punit, madame ; je me soumets à ses volontés. Je lui ai donné bien des sujets de mécontentement, à cette belle âme. Ne vous éloignez pas, ma chère madame de Maintenon ; j'ai besoin de consolation. Vous pourrez vous retirer, quand vous vous lasserez de me dire la vérité. »

Mme de Maintenon lui répondit :

« Sire, la reine n'est pas à plaindre ; elle a vécu, elle est morte comme une sainte. C'est une grande consolation que l'assurance de son salut. Vous avez, Sire, dans le ciel une amie qui demandera à Dieu le pardon de vos péchés et la grâce des justes. Que Votre Majesté se nourrisse de ces sentiments. Mme la dauphine se porte mieux. Soyez, Sire, aussi bon chrétien que vous êtes grand roi [4]. »

Après les funérailles, la cour alla à Fontainebleau. « Pendant ce voyage, dit Mlle d'Aumale, la faveur de Mme de Maintenon devint encore plus grande. Le roi ne pouvant se passer d'elle, la fit loger dans l'appartement de la reine ; les conseils se tenaient dans sa chambre, et le roi y faisait une grande partie de ses affaires, sur lesquelles il la consultait souvent. Elle se fit un plan de vie très-chrétienne, tâ-

[1] *Mémoires* de Mlle d'Aumale. — *Mémoires* de Languet de Gergy.

[2] Lettre à Mme de Saint-Géran, du 1er novembre 1683.

[3] *Lettres historiques et édifiantes*, t. Ier, p. 19. — Lettre du 24 août 1683.

[4] *Notes des Dames de Saint-Cyr.* — La Beaumelle a eu connaissance de ces lettres si importantes, qui jettent tant de clarté sur les relations de Louis XIV et de Mme de Maintenon ; il les a insérées avec quelques changements dans la première édition de ses *Lettres de Mme de Maintenon* (2 vol. in-12. Nancy, 1753) ; mais les Dames de Saint-Louis, qui lui avaient communiqué ces lettres, eurent quelque scrupule de les voir publiées, contrairement aux intentions formelles de leur fondatrice ; elles le témoignèrent à La Beaumelle, qui les a passées sous silence dans les autres éditions des *Lettres de Mme de Maintenon*.

chant de se tenir plus près de Dieu pour être plus en état de servir au salut du roi, car elle était persuadée que c'était pour cela que Dieu avait conduit les choses où elles en étaient. »

« Pendant ce voyage, dit Mme de Caylus, je vis tant d'agitation dans son esprit, que j'ai jugé depuis qu'elle était causée par une incertitude violente de son état, de ses pensées, de ses craintes, de ses espérances; en un mot, son cœur n'était pas libre et son esprit fort agité. Pour cacher ces divers mouvements et pour justifier les larmes que nous lui voyions répandre, elle se plaignait de vapeurs, et allait chercher à respirer dans la forêt avec la seule Mme de Montchevreuil; elle y allait même quelquefois à des heures indues. Enfin les vapeurs se passèrent, le calme succéda à l'agitation, et ce fut à la fin du voyage. » — « Mes agitations sont finies, écrivait-elle le 20 septembre à l'abbé Gobelin, du moins dans les apparences; ne m'oubliez pas devant Dieu, car j'ai grand besoin de forces pour faire un bon usage de mon bonheur. » Mme de Caylus ajoute qu'avant la mort de la reine on voit dans les lettres de Mme de Maintenon à l'abbé Gobelin une femme dégoûtée de la cour et qui ne cherche qu'une occasion de la quitter; mais après la mort de la reine, cette même femme ne délibère plus : « le devoir est pour elle marqué et indispensable d'y demeurer; et dans ces temps différents, sa piété est toujours la même. »

A cette époque, Mme de Maintenon avait quarante-huit ans; mais elle était encore d'une grande beauté. « Elle avait, disent les Dames de Saint-Cyr, le son de voix le plus agréable, un ton affectueux, un front ouvert et riant, le geste naturel de la plus belle main, des yeux de feu, les mouvements d'une taille libre si affectueuse et si régulière qu'elle effaçait les plus belles de la cour. .... Le premier coup d'œil était imposant et comme voilé de sévérité : le sourire et la voix ouvraient le nuage..... » Mais c'était moins par sa beauté qu'elle plaisait au roi que par sa piété tendre et facile, ses conseils délicats, les idées élevées qu'elle lui inspirait pour la réforme de son royaume : « C'était, dit Fénelon, la sagesse parlant par la bouche des grâces. » — « D'ailleurs, ajoute l'abbé de Choisy, en le faisant entrer dans les vues de l'éternité, elle s'était acquis un ascendant d'autant plus solide que les intérêts humains n'y avaient aucune part. » Aussi Mme de Sévigné disait : « La place de Mme de Maintenon est unique : il n'y en a point, il n'y en aura jamais de semblable. »

Le changement qui se fit alors dans Louis XIV parut merveilleux à toute la France, et fut regardé « comme un coup de la Providence. » Ce prince, dans la force de l'âge lui, habitué à vivre dans sa cour comme un empereur païen, passa tout à coup d'une vie scandaleuse à une vie réglée, sévère, édifiante, occupé uniquement des soins de

son royaume, sous l'influence d'une femme presque vieille, la veuve d'un poète burlesque, qui ne lui parlait que de conversion et de pénitence, et dont tout le charme, la séduction, la puissance secrète, consistaient dans un mot : le devoir.

« Si c'est un prodige, dit Languet de Gergy, de voir la veuve de Scarron devenir, à l'âge de cinquante ans, l'épouse de Louis le Grand, c'est un autre prodige non moins surprenant de voir que cette veuve n'y soit parvenue que par sa piété; qu'elle ait captivé le roi parce qu'elle était vertueuse; qu'elle ait fixé sans faiblesse le plus volage de tous les cœurs pendant plus de trente années consécutives; que dans tout cet espace de temps elle n'ait acquis ni terre, ni rentes, ni biens, ni titres; que, parée de sa seule modestie, elle n'ait été occupée que de complaire au roi, de lui inspirer de la piété par la douceur de son esprit, et de ménager sa gloire, sa santé et sa vie, en s'oubliant totalement elle-même [1]. »

Si Mme de Maintenon n'avait pas pris le soin d'anéantir les lettres qu'elle écrivait alors à l'abbé Gobelin [2], avec toutes celles que lui écrivait Louis XIV, nous saurions « à quelles conditions, comme elle le dit elle-même, elle accepta l'amitié du roi [3], » et ce qui amena, moins d'un an après la mort de la reine, leur mariage. On ne peut que le conjecturer par la conduite de toute sa vie, par quelques fragments de sa correspondance avec mesdames de Brinon et Saint-Géran, par ses entretiens intimes avec Mme de Glapion [4]. Cependant un billet

[1] *Mémoires*, t. IV, p. 172.

[2] Mme de Maintenon avait demandé à l'abbé Gobelin de ne pas conserver ses lettres. Comme elle craignait de n'être pas obéie, elle se fit restituer celles des années 1684 et 1685, où il pouvait être question de son mariage avec Louis XIV, et elle les détruisit elle-même. L'abbé Gobelin conserva toutes les autres, même celles de 1686, où se trouvent certaines preuves du mariage. Quelques jours avant sa mort, « ne voulant pas priver le monde de ce sujet d'édification, » il les envoya secrètement aux Dames de Saint-Louis. Mme de Maintenon, dit l'une d'elles, n'a jamais été instruite que nous fussions en possession de ce dépôt. Quant aux lettres de l'abbé Gobelin, Mme de Maintenon les détruisit toutes; une seule lui échappa : elle est de 1691, pendant le siége de Mons. « A moins de donner à Mme de Maintenon, dit une Dame de Saint-Louis, le titre de Majesté, rien n'est plus fort. » (Voir plus loin, chap. X.)

Les lettres de Louis XIV à Mme de Maintenon étaient très nombreuses. Mme de Maintenon ne voulut conserver que des billets insignifiants qu'elle donna aux Dames de Saint-Cyr, avec une seule lettre écrite en 1698 sur l'arrivée de la duchesse de Bourgogne, encore cette lettre est-elle en partie raturée. Trois ou quatre billets importants ont néanmoins échappé à sa vigilance : nous en avons vu deux. Tout le reste fut détruit en 1703. Voici ce que Mme de Glapion écrivit à ce sujet en tête d'un manuscrit de Mme de Maintenon renfermant une *Instruction de Bourdaloue* (publiée en 1819 par M. de Château-Giron) : « Mme de Maintenon a donné ce livre, qui est écrit de sa main, à Mme de Glapion, après en avoir brûlé du vivant et toutes les lettres qu'elle avoit du roy; surtout un grand nombre pendant la campagne de Mons; ce fut une perte irréparable que tout ce qu'elle mit au feu ce jour-là, l'année 1703; mais elle ne voulut pas le laisser après elle. »

[3] *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 73.

[4] Voir ces entretiens dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. II.

précieux, échappé à la destruction et conservé par les Dames de Saint-Cyr, témoigne quels étaient à cette époque les sentiments de Mme de Maintenon pour Louis XIV, les relations pleines de dignité des deux personnages, et l'issue prochaine qu'elles devaient avoir.

Au mois de mai 1684, le roi fit faire le siége de Luxembourg par le maréchal de Créquy, et, pour empêcher que le prince d'Orange n'essayât de secourir la place, il se porta lui-même sur l'Escaut avec quarante mille hommes. Il avait emmené, suivant sa coutume, une partie de sa cour, Mme la Dauphine, Mme de Maintenon, comme dame d'atour, etc. Il laissa les dames à Valenciennes et alla à diverses reprises visiter ses troupes, qui étaient établies entre Condé et Marienbourg. Pendant ces absences, il écrivit plusieurs fois à Mme de Maintenon, et celle-ci lui répondit par le billet suivant, daté du 1er juin.

« Sire, un jour d'absence de Votre Majesté m'est un siècle. Je suis persuadée de vos sentiments, mais je ne puis vivre tranquille loin de vous. Je mets tout mon bonheur, tous les plaisirs de ma vie à voir Votre Majesté ; qu'elle juge de mon inquiétude. Après tant de biens et tant d'honneurs que j'ai reçus de vous, je ne sais pas encore quelle sera ma destinée, mais je tremble et suis dans les plus vives agitations en écrivant ce billet à Votre Majesté [1]. »

Quatre jours après, Mme de Maintenon écrivait de Valenciennes à Mme de Saint-Géran : « Nous attendons ici des nouvelles du roi, et nous ne les attendons pas tranquillement. Je sais bien qu'il n'y a rien à craindre pour sa vie, pour sa santé, ni pour sa gloire ; je crains pourtant, et la raison ne me guérit pas de cette folie. Je ne donnerai jamais au roi des conseils désavantageux à sa gloire, mais si j'en étais crue, on aurait moins d'ambition et l'on songerait plus sérieusement à son salut. Mais ce n'est pas à moi à gouverner l'Etat : je demande tous les jours à Dieu qu'il en inspire et qu'il en dirige le maître, et qu'il lui donne des sentiments pacifiques. Le roi m'écrit deux billets fort affectueux : j'y ai répondu en chrétienne. »

Il est probable que ce fut pendant le séjour de Louis XIV et de Mme de Maintenon à Valenciennes que leur mariage, convenu dès le voyage de Fontainebleau, fut définitivement résolu. Pour mieux tromper la cour sur son dessein, le roi offrit alors à Mme de Maintenon la place de dame d'honneur de la Dauphine, devenue vacante par la mort de la duchesse de Richelieu. Mme de Maintenon la refusa « fort généreusement et fort noblement », dit Dangeau. D'ailleurs, et quelle que fût la faveur de Mme de Maintenon,

[1] *Notes des Dames de Saint-Cyr.*

la cour était fort éloignée de la pensée d'un mariage. En effet (et c'est là le triomphe de la veuve de Scarron), Louis XIV était à cette époque dans tout l'éclat de sa prospérité et à l'apogée de sa grandeur : c'était le temps où, en face de ses ennemis terrifiés et immobiles, il agrandissait et construisait les frontières de la France, conquérait Strasbourg, bombardait Gênes et Alger, enfin était la terreur de l'Europe et l'admiration de ses sujets. C'est pourtant cette heure culminante de sa vie et de son règne, celle où il était dans toute la plénitude de ses facultés et de sa gloire, que le grand roi choisit pour se limiter et se tempérer lui-même, faire un mariage de raison et chercher près d'une de ses sujettes le repos domestique et un intérieur tout bourgeois.

Luxembourg se rendit le 4 juin. La cour était de retour à Versailles le 9 du même mois. Quelques jours après, et probablement dans la nuit du 12 juin [1], sept personnes se réunissaient mystérieusement dans la chapelle de Versailles : c'étaient, outre Louis le Grand et Françoise d'Aubigné, le père de Lachaise qui dit la messe, l'archevêque de Paris (Harlay) qui donna la bénédiction, les marquis de Louvois et de Montchevreuil qui furent les témoins, et le valet de chambre, Bontemps, qui prépara l'autel et servit la messe. Aucun acte ne fut dressé de ce mariage.

Mme de Maintenon, insoucieuse de sa renommée, voulut que la postérité restât dans l'incertitude sur son état : elle détruisit elle-même, nous l'avons dit, toutes les lettres qui auraient pu le témoigner; elle garda sur ce sujet le secret le plus parfait, excepté avec ses confesseurs, le cardinal de Noailles, et les époux Montchevreuil; enfin, dans ses entretiens intimes avec les Dames de Saint-Cyr, elle laissa à peine échapper quelques paroles qui en fussent la preuve [2].

[1] Cette date concorde parfaitement avec les lettres écrites par Mme de Maintenon à cette époque et où l'on trouve des allusions très claires à son changement d'état. Ainsi, elle écrit à son frère, à la date du 18 juin : « Nos états sont différents; le mien est éclatant, le vôtre tranquille. Dieu m'y a mise; il faut s'en tirer le mieux que je pourrai; il sait que je ne l'ai pas cherché. Je ne m'élèverai jamais davantage et je ne le suis que trop..... » Le 25 juin, au même : « Ne vous servez jamais du terme d'*ordonner* : il faudrait que je fusse folle pour en user ainsi avec vous .... » Le 11 juillet, au même : « Que mon état présent n'empoisonne point le vôtre, puisque c'est une aventure personnelle qui, comme vous dites fort bien, ne se communique point..... » Le 18 août, à M. de Villette : « Le roi n'a point de galanterie; vous pouvez le dire sans craindre de paraître mal instruit. » — Enfin le 27 septembre, à son frère : « Je ne doute point de tous les sots discours qu'on vous fait : on voudrait vous exciter contre moi et peut-être aussi vous faire faire quelque extravagance. Je ne pourrois vous faire connétable quand je le voudrois, et quand je le pourrois, je ne le voudrois pas, étant incapable de vouloir rien demander de déraisonnable à celui à qui je dois tout, et que je n'ai pas voulu qu'il fît pour moi une chose au-dessus de moi. Ce sont des sentiments dont vous pâtissez peut-être, mais peut-être aussi que si je n'avois pas l'humeur qui les inspire, je ne serois pas où je suis. »

[2] Il y a dans les Lettres de Mme de Maintenon et dans les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr* de nombreux passages qui prouvent le mariage aussi distinctement que si nous en

L'évêque de Meaux, plusieurs autres prélats, le pape lui-même[1] furent consultés : ils décidèrent « que c'était remplir les desseins de Dieu que de faire servir la confiance du roi pour Mme de Maintenon, et les complaisances légitimes de Mme de Maintenon pour le roi à faire triompher dans le royaume la vertu et la piété par l'usage de l'autorité souveraine[2]; » alors elle consentit « à être une énigme pour le monde. » — « Il n'a jamais paru qu'elle ait eu le moindre désir d'être déclarée reine : l'attirail de la majesté lui aurait déplu; la jalousie et la haine des princes auraient été pour elle un plus grand tourment encore; enfin, c'était sa vie humble et cachée qui faisait sa puissance[3]. » Mais ce mariage ne fut douteux pour personne, à voir la familiarité respectueuse de Louis XIV avec Mme de Maintenon, les soins assidus et particuliers de cette dame pendant les maladies du roi, la vie pieuse des deux personnages. Le roi lui donna en particulier toutes les prérogatives qui ne pouvaient appartenir qu'à son épouse, ne l'appelant que *madame*, sans nom ni titre, la traitant avec des égards, une déférence qui ressemblaient à de la soumission. Le dauphin, tous les princes de la famille royale ne lui parlaient, ne lui écrivaient qu'avec une affection respectueuse, la consultant sur tout, implorant sa bienveillance, s'adressant à elle et au roi comme *aux chefs de la famille;* toute la cour était à ses pieds, sollicitant un mot, un regard d'elle; des parlements, des provinces, des villes, des régiments s'adressaient à elle et au roi;

possédons Pacic; je me contente de citer celui-ci : « Quoiqu'il n'y ait rien d'apparent, et Mme du Pérou, qui puisse prouver juridiquement qu'elle ait été mariée au roi, l'intime confiance avec laquelle elle vivait avec lui, et d'ailleurs sa conduite si pieuse et si édifiante ne permettent pas d'en douter; elle a toujours gardé sur cela un secret inviolable. Cependant un jour, que j'avais l'honneur d'être avec elle (c'est Mme du Pérou qui parle), elle me dit, en parlant de Mme de Montespan et des autres maîtresses du roi, qu'il y avait bien de la différence de l'amitié du roi pour elle et de celle qu'il avait pour ces dames, que c'étaient des *liens sacrés*. M. le maréchal de Villeroy nous dit un jour que c'était aussi vrai que le roi avait épousé Mme de Maintenon, qu'il était vrai qu'il avait été marié avec sa femme. » En outre, les lettres de l'évêque de Chartres, Godet-Desmarets, à Mme de Maintenon, dont il dirigeait la conscience, renferment de nombreux passages aussi convaincants.

[1] Les *Notes des Dames de Saint-Cyr* disent que si l'on faisait des recherches à la chancellerie du Saint-Siége, on trouverait une correspondance de Louis XIV et de Louvois à ce sujet.

[2] *Mémoires* de Languet de Gergy, p. 163. — Le grand Arnault écrivait le 13 juin 1688, à M. du Vaucel : « ..... Je ne vois pas ce qu'on peut reprendre dans ce mariage contracté selon les règles de l'Eglise. Il n'est humiliant qu'aux yeux des faibles qui regardent comme une bassesse de s'être pu résoudre à épouser une femme plus âgée que lui, et si fort au-dessous de son rang; au lieu qu'il a fait une action agréable à Dieu, s'il n'a regardé cette union que comme un remède à sa faiblesse qui l'empêchait de faire des chutes criminelles. Ce mariage le lie d'affection avec une personne dont il estime l'esprit et la vertu, et dans l'entretien de laquelle il trouve des plaisirs innocents qui le délassent de ses grandes occupations. Plût à Dieu que les directeurs de sa conscience ne lui eussent jamais donné de plus mauvais conseils ! »

[3] Lettre d'une dame de Saint-Louis à La Baumelle.

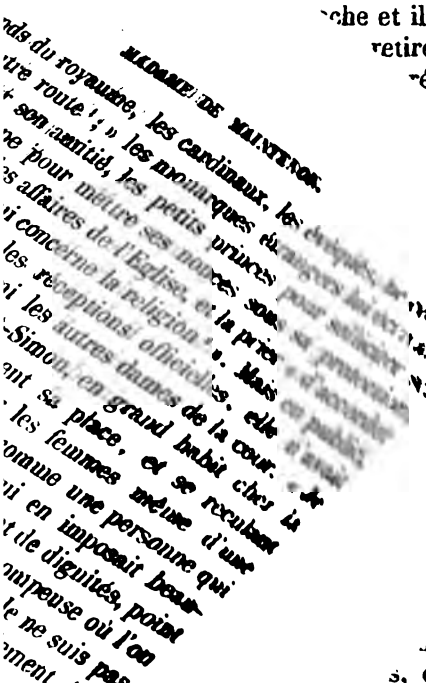

…che et il m'a fallu toujours dissimuler. Mon
…retirer des femmes, et ensuite de le don-
…réussir si je n'avais été extrêmement
…e que j'ai souffert; mais j'étais là
…lle d'Aumale ajoute : « Je l'ai
malade, prendre l'air le
…le roi par mille inven-
…s répétitions, sans
chambre à dix
… en soupi-
…ius. »
qu'une mé-
était trop ja-
…es, trop plein de
avait toute sa con-
…ement. Il la consulta
…es secrets de l'Etat, tous
commode de travailler dans
…crète, réservée; il disait d'elle :
…es perfections et beaucoup plus
…mmes; enfin, s'il prenait son avis en
…s, c'était en lui disant agréablement :
qu'en pense *Votre Solidité?* » Mais il ne
… diriger, de décider, de gouverner aussi en-
…olument que du temps de Marie-Thérèse. « On
…rne l'Etat, disait-elle, et l'on ne sait pas que Dieu
de grâces que pour m'attacher au salut du roi..... Le
…ntendre parler d'affaires que par ses ministres. Je ne
…onner des maximes générales; je ne puis rien sur les faits
…iers[2]. » Et à ceux qui lui reprochaient de ne rien faire pour
…parents : « Je crois devoir faire ce que je fais, et que Dieu ne m'a
…oint mise où je suis pour persécuter incessamment celui à qui je
voudrais procurer un repos qu'il n'a pas[3]. » Elle tenta de réformer
les habitudes ruineuses de Louis XIV, de l'apitoyer sur les misères
publiques, mais elle n'y réussit que faiblement : « Je n'ai pas plu,
écrivait-elle au cardinal de Noailles, dans une conversation sur les
bâtiments; Marly sera bientôt un second Versailles. Il n'y a qu'à
prier et à patienter[4]. »

[1] *Notes* de Mlle d'Aumale.
[2] Lettre du 12 septembre 1678.
[3] *Lettres à la princesse des Ursins*, t. II, p. 260.
[4] Lettre du 19 juillet 1698. — « Elle a fait tout ce qu'elle a pu, disent les *Notes des Dames de Saint-Cyr*, pour s'opposer à la chapelle magnifique que le roi fit faire à Ver-

Dieu au milieu d'Israël, pour protéger tout le bien et réprimer tout le mal, suivant les bornes de votre autorité [1]. »

Elle ne parvint à la conversion de Louis XIV ni facilement ni complétement. « Le roi, disait-elle, ne manquera ni une station ni une abstinence, mais il ne comprendra pas qu'il faille s'humilier, se repentir, et aimer Dieu plutôt que le craindre ; le fond est plein de religion, mais l'ignorance est extrême. »

Elle en fut souvent pleine de chagrin, et eut besoin de l'encouragement des directeurs de sa conscience : « Consolez-vous de ces imperfections, lui écrivait l'évêque de Chartres, par les grandes perfections que Dieu lui a données : il a une grande foi, beaucoup de fermeté pour le bien, beaucoup de conscience selon ses lumières, et un cœur fort droit avec une grande douceur et bien de la sagesse..... Je ne puis croire qu'un homme de tant de prières, à qui Dieu a donné une amie si fidèle et si chrétienne comme par un miracle, ne devienne à la fin un homme nouveau. Ne vous découragez donc pas; travaillez en paix, avec circonspection, mais sans relâche, à cette œuvre excellente que Dieu vous a confiée..... Quand il verra la personne qu'il aime et qu'il estime le plus dans une joie et dans une liberté d'esprit continuelle, dans une continuelle innocence et dans un amour ardent des bonnes œuvres, Dieu lui fera la grâce d'aspirer au même bonheur. La femme fidèle sanctifie l'homme infidèle, dit saint Paul ; combien plus le mari chrétien [2] ! »

Pour arriver à son but, elle dut subir une vie ennuyeuse et fatigante ; car Louis XIV, avec cet égoïsme qui semblait naturel à sa grandeur, lui imposa la domination la plus entière et mit son dévouement à une épreuve perpétuelle. « Il m'aimait, il est vrai, disait-elle à Mme de Glapion, et plus que personne ; mais avec cela il ne m'aimait qu'autant qu'il était capable d'aimer ; car les hommes, si la passion ne les mène pas, sont peu tendres dans leur amitié [3]. » Devant cet homme chagrin, ennuyé, que rien ne pouvait plus distraire, elle fut toujours d'une égalité d'humeur, d'une complaisance inaltérables, unie, tranquille, reposée, une servante toujours prévenante et affectueuse, une confidente toujours prête à l'écouter, à dissiper ses idées tristes, à lui inspirer de la quiétude, à lui donner un avis ou une consolation sans prétention et sans orgueil. « Je regarde ma vie comme un miracle, disait-elle à Mlle d'Aumale, quand je fais réflexion que j'étais née impatiente et que jamais le roi ne s'en est aperçu, quoique souvent je me sois sentie à bout et prête à tout

[1] Languet, t. Ier, p. 176.

[2] *Notes des Dames de Saint-Cyr; Lettres édifiantes*, t. II, p. 308, et t. IV, p. 906.

[3] Languet, t. Ier, p. 325. (Voir tout cet entretien avec Mme de Glapion dans les *Lettres historiques et édifiantes* adressées par Mme de Maintenon aux Dames de Saint-Louis.)

quitter ; j'étais née franche et il m'a fallu toujours dissimuler. Mon dessein a été d'abord de le retirer des femmes, et ensuite de le donner à Dieu. Je n'aurais pu y réussir si je n'avais été extrêmement complaisante. Dieu seul sait tout ce que j'ai souffert ; mais j'étais là pour tâcher de sanctifier le roi[1]. » Et Mlle d'Aumale ajoute : « Je l'ai vue quelquefois lasse, chagrine, inquiète, malade, prendre l'air le plus riant et le ton le plus satisfait, divertir le roi par mille inventions, l'entretenir seule quatre heures de suite sans répétitions, sans bâillements, sans médisances. Quand il sortait de sa chambre à dix heures du soir, et qu'on fermait son rideau, elle me disait en soupirant : « Je n'ai que le temps de vous dire que je n'en puis plus. »

D'après cela, on doit juger que Mme de Maintenon n'eut qu'une médiocre influence dans les affaires de l'Etat. Louis XIV était trop jaloux de son autorité, trop orgueilleux de ses lumières, trop plein de lui-même pour laisser, même à la personne qui avait toute sa confiance, une part quelconque dans le gouvernement. Il la consulta dans les choses difficiles ; il lui confia tous les secrets de l'Etat, tous ses embarras, tous ses ennuis ; il trouva commode de travailler dans la chambre de cette femme sensée, discrète, réservée ; il disait d'elle : « C'est une sainte, elle a toutes les perfections et beaucoup plus d'esprit que la plupart des hommes ; enfin, s'il prenait son avis en travaillant avec ses ministres, c'était en lui disant agréablement : « Qu'en pense *la Raison?* qu'en pense *Votre Solidité?* » Mais il ne cessa pas un instant de diriger, de décider, de gouverner aussi entièrement, aussi absolument que du temps de Marie-Thérèse. « On croit que je gouverne l'Etat, disait-elle, et l'on ne sait pas que Dieu ne m'a fait tant de grâces que pour m'attacher au salut du roi..... Le roi ne veut entendre parler d'affaires que par ses ministres. Je ne puis que donner des maximes générales ; je ne puis rien sur les faits particuliers[2]. » Et à ceux qui lui reprochaient de ne rien faire pour ses parents : « Je crois devoir faire ce que je fais, et que Dieu ne m'a point mise où je suis pour persécuter incessamment celui à qui je voudrais procurer un repos qu'il n'a pas[3]. » Elle tenta de réformer les habitudes ruineuses de Louis XIV, de l'apitoyer sur les misères publiques, mais elle n'y réussit que faiblement : « Je n'ai pas plu, écrivait-elle au cardinal de Noailles, dans une conversation sur les bâtiments ; Marly sera bientôt un second Versailles. Il n'y a qu'à prier et à patienter[4]. »

[1] *Notes* de Mlle d'Aumale.
[2] Lettre du 12 septembre 1678.
[3] *Lettres à la princesse des Ursins*, t. II, p. 260.
[4] Lettre du 19 juillet 1698. — « Elle a fait tout ce qu'elle a pu, disent les *Notes des Dames de Saint-Cyr*, pour s'opposer à la chapelle magnifique que le roi fit faire à Ver-

D'ailleurs, Mme de Maintenon, avec tout son esprit et son instruction, n'avait pas de génie politique et n'entendait rien aux choses d'Etat : « elle n'était pas née pour les affaires, disent les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr;* la droiture de son cœur et la justesse de son esprit l'éloignaient de toutes les intrigues. » — « Je vous conjure, écrivait-elle à la princesse des Ursins, de me regarder comme une femme incapable d'affaires, qui en a entendu parler trop tard pour y être habile, et qui les hait encore plus qu'elle ne les ignore. » Pendant toute sa vie, elle n'assista que deux fois au conseil : « Je mourrais de douleur, disait-elle, si j'y assistais souvent. Que les rois sont à plaindre ! que les hommes sont mauvais ! » Elle s'efforça seulement d'y faire entrer des hommes de bien, comme MM. de Beauvilliers et de Chevreuse : « J'ai voulu, disait-elle, qu'ils fussent amis du roi, afin qu'il vît d'honnêtes gens capables de lui faire aimer la vertu et d'éloigner de lui cette corruption de maximes et de flatteries qui l'environnent [1]. » Elle eut part à la nomination du ministre Chamillard, mais si elle se trompa sur sa capacité, elle se trompa avec tout le monde, qui avait applaudi à la nomination de cet honnête homme [2]. « C'est à l'opinion publique, disait-elle, à désigner les ministres. » Quant aux généraux, elle les jugeait comme la postérité les a jugés : elle avait confiance dans Luxembourg, Boufflers, Villars et Berwick; elle craignait la paresse et l'ignorance de Vendôme; elle se défiait de la capacité de Catinat; enfin elle disait des autres : « Je voudrais que nos ennemis craignissent nos généraux autant que je les crains moi-même. Je ne vois que des courtisans et pas un capitaine. » En résumé, elle n'eut presque aucune part aux résolutions et aux fautes politiques de Louis XIV, et lorsqu'on lui demanda son avis sur de graves questions, elle vit sainement les choses : ainsi elle blâma cette funeste invasion du Palatinat qui favorisa la révolution d'Angleterre, elle approuva l'acceptation du testament du roi d'Espagne. Toute son influence se porta réellement sur les affaires d'église et de conscience, et cette influence ne fut pas de tout point heureuse et éclairée; son esprit si sûr, si droit, s'y montra irrésolu, étroit, minutieux; elle y fit des fautes; mais là, comme dans les affaires d'Etat, elle subit ordinairement la volonté de Louis XIV, et s'opposa sans succès aux persécutions qui déshonorèrent son règne. « Pourquoi dites-vous, écrivait Voltaire en 1752, que Mme de Maintenon eut beaucoup de part à la révocation de l'édit de Nantes? Elle toléra cette persé-

sailles, parce que la misère des peuples était grande dans ce temps-là, et qu'elle croyait aussi que Versailles, dans la suite, ne serait plus le séjour de la cour.

[1] *Lettres édifiantes*, t. VI.

[2] « Quand il fut élevé à cette charge, le peuple disait aux portes des églises : Pour cette fois, en voilà un bon ! il aime le peuple. » (*Lettres édifiantes*, t. V, p. 759.)

cution comme elle toléra celle du cardinal de Noailles, mais certainement elle n'y eut aucune part, c'est un fait certain [1].

Mme de Maintenon n'a donc pas eu sur Louis XIV l'influence malfaisante que ses ennemis lui ont attribuée : elle n'eut pas de grandes vues, elle ne lui inspira pas de grandes choses, elle borna trop sa pensée et sa mission au salut de l'homme et aux affaires de religion ; l'on pourrait même dire qu'en certaines circonstances elle rapetissa le grand roi ; mais elle ne lui donna que des conseils salutaires, désintéressés, utiles à l'Etat et au soulagement du peuple ; et en définitive, elle a fait à la France un bien réel en réformant la vie d'un homme dont les passions avaient été divinisées, en arrachant à une vieillesse licencieuse un monarque qui, selon Leibnitz, « faisait seul le destin de son siècle ; » enfin, en le rendant capable de soutenir, « avec un visage toujours égal et véritablement chrétien, » les désastres de la fin de son règne.

THÉOPHILE LAVALLÉE.

[1] *Correspond.*, t. VI, p. 270.

CATULLE A SERMIONE

SA VILLA DU LAC DE GARDE

PREMIÈRE PARTIE

I

«Suso in Italia bella giace un laco
Appiè dell' Alpe, che serra Lamagna
Sovra Tiralli, ed ha nome Benaco,
Per mille fonti, credo, e più, si bagna,
Tra Garda e val Camonica, Peninno
Dell' acqua che nel detto lago stagna.
Luogo è nel mezzo la dove 'l Trentino
Pastore, e quel di Brescia, e 'l Veronese
Segnar potria, se fesse quel cammino.

« Au nord, dans la belle Italie, est un lac, au pied des Alpes qui cernent l'Allemagne au-dessus du Tyrol. Il a nom Benaco [1]. Mille sources et plus, je crois, descendant des Alpes, entre Garda et val Camonica, alimentent l'eau qui dort dans ce beau lac. Au milieu est un endroit où le pasteur de Trente, ainsi que ceux de Brescia et de Vérone, pourraient donner la bénédiction s'ils suivaient ce chemin [2].» Telle est la description que Dante fait du lac de Garde. (*Enfer*, chant XX.)

Quel est celui qui ne sent pas s'accélérer les battements de son

[1] ***Benacus***, nom latin du lac de Garde.

[2] Le nord du lac de Garde appartient au diocèse de Trente ; la rive droite, au diocèse de Brescia, et la rive gauche au diocèse de Vérone. Dante veut donc dire que si on prolongeait les limites des trois évêchés à travers le lac, il y aurait un point commun à la juridiction des trois évêques.

cœur en pensant à cette incomparable nappe d'eau qui cache sa naissance au sein des grandes montagnes du Tyrol italien, et vient mollement s'étaler dans les plantureuses campagnes de Lombardie? Les magnificences de la terre et les grands souvenirs de l'histoire, les actions mémorables des hommes et les somptuosités de la création, se trouvent là réunis. Ils donnent une immense illustration à l'azur du Benacus, qui reflèta l'image des plus célèbres poètes, des plus éminents capitaines, et qui fut rougi du plus noble sang.

Nous laisserons de côté l'histoire de ce lac, qui fournirait cependant de bien belles pages, et nous nous bornerons à rappeler au promeneur attiré dans ces lieux le souvenir d'un illustre Romain, d'un poète charmant, d'un ardent amoureux qui vécut sur ses bords. Nous demanderons au vieux Benacus quelques échos de cet âge triste et magnifique, dans lequel le génie de Catulle, de Lucrèce, de Bibaculus, de Salluste, de Cicéron, de Cornelius Nepos, de Varron, de Caton (d'Utique), consolait le monde des ravages de la discorde civile. Que le lecteur veuille bien nous suivre au milieu du lac, à la presqu'île de Sermione, et nous essayerons de faire revivre à ses yeux Catulle, sa villa, ses poésies et ses amours.

La presqu'île de Sermione s'avance à une grande distance au centre de la partie inférieure du lac de Garde. Il semble que la nature ait voulu ainsi placer au milieu de cette étendue d'eau un observatoire d'où les hommes pussent en mieux saisir toute la beauté.

Les Romains donnaient au lac de Garde le nom de Benacus. Ils l'appelaient aussi *lac des Lydiens*, parce que les Rhetii, qui habitaient les montagnes voisines, tiraient, suivant une ancienne tradition, leur origine des Etrusques et des Lydiens.

Le temps a conservé presque intact le nom de la résidence de Catulle. L'*Itinéraire d'Antonin* mentionne dans la Gaule transpadane, au nord de la voie de Verona à Brixia (Brescia), entre les stations d'Ariolica (Peschiera), et ad Flexum sur le Cleusis (Ponte San-Marco sur le Chiese), le poste de Sirmio ou Sermio, dont le nom s'est étendu à la presqu'île. L'isthme qui l'unit au continent est si bas, qu'il semble, à distance, ne pas exister. Souvent il est couvert par les ondes agitées, et il se trouve toujours dissimulé par les joncs que produit en abondance sa terre molle et limoneuse. La presqu'île se relève au contraire et forme trois petites collines fertiles et gracieuses. « Le sol ne s'y refuse pas aux dons de Cérès; il ne repousse pas ceux de Bacchus; nulle part même l'arbre de Pallas ne s'élève avec plus de vigueur. » Ainsi parle Silius Italicus.

Nec Cereri terra indocilis, nec inhospita Baccho,
Nullaque Palladia sese magis arbore tollit

L'huile qu'on y fabrique, le vignoble qui donne le moute-sirmio, les citrons qu'on y recueille, justifient encore le dire du poète. Cette péninsule possède donc tous les avantages : une position charmante, un terroir généreux, une végétation luxuriante, un climat admirable. « L'air y est tempéré et le ciel serein ; les gazons et les arbres riants, l'onde douce et pure, » dit le Tasse :

Ve l'aura molle, e 'l ciel sereno, e lieti
Gli alberi e i prati, e pure e dolci l'onde.

C'est en remarquant bien ce concours de circonstances si favorables, qu'on se rend compte du charme particulier qu'on éprouve en cet endroit, et qu'on s'explique pourquoi il séduisit Catulle.

Catulle (Caius Valerius Catullus) était né à Vérone, en 668 de Rome (86 avant J.-C.). La famille Valeria, à laquelle il appartenait, devait être considérable, car Valerius, son père, logeait César lorsqu'il venait à Vérone. Catulle fut envoyé très jeune à Rome. L'éloquence latine atteignait alors à la perfection, et les citoyens les plus distingués s'y adonnaient avec ardeur. Ses talents précoces le mirent en relations particulières avec Cicéron et Cornélius Nepos, relations qui se changèrent ensuite en une grande intimité. Dès qu'il eut pris la robe virile, Catulle se rendit en Grèce. Il voulait connaître la patrie première des arts et des lettres. Il partit avec le préteur Memmius chargé d'une mission en Bithynie. Dans ce voyage, il se livra avec passion à l'étude de la langue des Grecs. Il s'occupa également des sciences, et les connaissances qu'il acquit en ce genre lui firent donner par ses contemporains la qualification de *docte*.

Son séjour en Orient fut assez long. Il y vécut avec tous ces fils de patriciens que Rome y envoyait pour s'instruire, particulièrement à Athènes, et qui, en étudiant la littérature ou la philosophie des Hellènes, se livraient en même temps à tous les plaisirs de ce voluptueux pays. Revenu en Italie avec les goûts et les idées de l'Orient, Catulle put continuer à les cultiver, car Rome cherchait alors à égaler le faste asiatique dans ses plus grands excès. C'était le temps des splendides villégiatures. Le solstice d'été voyait Rome se dépeupler chaque année. Tout citoyen de quelque distinction allait passer la belle saison à la campagne. Le luxe donnait alors aux *maisons des champs* les proportions les plus étendues. Elles n'avaient de villa que le nom (fond de terre) ; car on n'y trouvait ni cultures, ni prés, ni bestiaux. Elles étaient construites à la façon des palais des rois de Perse, et meublées avec toute la recherche des plus belles habitations de la ville. On ne se trouvait pas satisfait si ces résidences n'étaient que magnifiques. Il fallait qu'elles fussent nom-

breuses, et qu'aucun canton agréable n'en manquât. Cicéron en posséda jusqu'à dix-neuf.

Catulle était accueilli avec la plus grande estime dans ces délicieuses habitations, qui peuplaient tous les villages de la côte occidentale de l'Italie, Cumes, Antium, Laurente, Tibur, Misène, Puteoli, et surtout Baia, le séjour voluptueux par excellence, le rendez-vous de la plus illustre société, Baia si enchanteresse, qu'elle faisait perdre à des Romains le souvenir de Rome même. Le jeune poète suivit la mode universelle, qui convenait d'ailleurs à ses penchants ; il eut aussi des villas.

II

La première était située dans la Sabine, à Tibur, sur le bord de l'Anio, opposé à la ville. On lit dans l'ode XLIV : « O mon domaine, sabin ou tiburtin, car il est glorifié du nom de tiburtin par ceux qui n'aiment pas à blesser Catulle, et il est flétri du nom de sabin par ceux qui désirent le contraire. » Cette habitation n'était pas très considérable. Une estimation légale l'avait cotée 30,000 sesterces (6,000 fr.). Ce n'était à proprement parler qu'un pied à terre, où Catulle se retirait lorsqu'il ne voulait pas s'éloigner beaucoup de Rome.

Sa seconde villa se trouvait dans la presqu'île de Sermione. Bien plus étendue que la précédente, elle était aussi beaucoup plus chère à Catulle, qui y était peut-être né. Il y avait au moins vécu enfant et on s'explique l'affection qu'il lui portait. Il l'a exprimée dans l'ode XXXI : « Sermione, perle des îles et des presqu'îles qu'enveloppent dans leur liquide empire l'un et l'autre océan, avec quel bonheur, avec quelle joie je te contemple, j'ose à peine croire que j'aie quitté les champs de la Thrace et de la Bithynie, et que je puisse te regarder sans crainte. Quoi de plus heureux que d'être libre de soins lorsque, l'esprit rejetant le fardeau de l'ambition et fatigué de pérégrinations lointaines, nous revenons dans nos foyers chercher le repos tant désiré ! Ce bonheur me suffit ; c'est l'unique récompense de tant de fatigues. Salut, ô gracieuse Sermione ! réjouis-toi du retour de ton maître. Réjouissez-vous aussi, ondes du lac Lydien. Que dans toute ma maison règne l'allégresse. »

La fortune de Catulle dut être assez importante. L'éducation qu'il

[1] L'épithète de sabin paraissait une injure de rusticité grossière, que le poète élégant ne voulait pas accepter.

L'huile qu'on y fabrique, le vignoble qui donne le [illegible] citrons qu'on y recueille, justifient encore le dire [illegible] péninsule possède donc tous les avantages ; une [illegible] un terroir généreux, une végétation luxuriante, un [illegible]

« L'air y est tempéré et le ciel serein ; les gazons [illegible] l'onde douce et pure, » dit le Tasse :

V'è l'aura molle, e 'l ciel sereno, e lieti
Gli alberi e i prati, e pure e dolci l'onde.

C'est en remarquant bien ce concours de circon[stances] qu'on se rend compte du charme particulier [à] endroit, et qu'on s'explique pourquoi il sédu[isit]

Catulle (Caius Valerius Catullus) était [né] Rome (86 avant J.-C.). La famille Valeria [était] devait être considérable, car Valerius, son [père] venait à Vérone. Catulle fut envoyé très [jeune] latine atteignait alors à la perfection, [et] gués s'y adonnaient avec ardeur. Ses [premiers] relations particulières avec Cicéron [et] se changèrent ensuite en une grande [amitié] virile, Catulle se rendit en Grèce. [Il] mière des arts et des lettres. [Il] chargé d'une mission en Bithy[nie] passion à l'étude de la langue [grecque] sciences, et les connaissance[s] donner par ses contemporain[s].

. Nam tui Catulli
culus est aranearum.

Son séjour en Orient fu[t] de patriciens que Rome [envoyait] ment à Athènes, et qui, [à] cette époque, de se targuer de pauvreté. Il des Hellènes, se livrai[ent] de gens fort aisés pouvaient se trouver misé- voluptueux pays. Rev[enus] fortunes qui existaient alors. Mais, d'une l'Orient, Catulle put [croire] Catulle était riche, comme nous allons nous en as- alors à égaler le fast[e] les ruines de Sermione. temps des splendid[es] se détache, nous l'avons dit, de la partie méri- dépeupler chaque [année] de Garde, entre Desenzano et Peschiera, et se pro- passer la belle sa[ison] une langue de terre basse, large de plusieurs *sons des champ*[s] son origine et diminuant graduellement jusqu'à n'avoir de villa que l[e] mètres environ d'épaisseur. Au point de son plus grand ni prés, ni b[ois], elle est coupée par un fossé qui fait de Sermione des rois de [Vérone]. On y pénètre par un pont étroit, gardé par une *habitation*[s] forteresse. Elle a été élevée sur les débris des fortifications ro- dences n['ont] ainsi qu'il est facile d'en juger par quelques portions des

parties n'appartiennent pas toutes à la
cipale est l'ouvrage des Vénitiens.
corps de bâtiments réunis
rte tour, qui servait de
tre donnaient accès
côté de la pres-
les herses,
tes, et

angulaire,
enceinte, sé-
ac d'une manière
avres dans lesquels
ges sont aujourd'hui
, les courtines du châ-
net des chemins de ronde
ent est garni de mâchicoulis
me à Avignon, ce qui ne permet
ions plus haut que le XIVe siècle.
nt au castel et contigu à la rive mé-
te d'une époque fort reculée, puisqu'il
nciens géographes latins et qu'il a donné
avant la naissance de Catulle. Composé à
maisons de pêcheurs, il s'augmenta plus tard
us ou moins directement à l'habitation seigneu-
On y trouvait des cabanes de paysans employés à
ardins et à l'exploitation de quelques terres. Une po-
où se préparait la nourriture des ouvriers; un ther-
é) où l'on débitait des boissons chaudes, du vin cuit, de
el, etc.; des maisons d'hospitalité pour les voyageurs et les
ers; la taberna pour les riches, la caupona pour les pauvres.

Tel était ce village au temps de Catulle; tel il est resté. Quelques cultivateurs et des pêcheurs en forment la population. On y voit, comme autrefois, une osteria (hôtellerie) où les visiteurs se soucient peu de loger, une trattoria (restaurant) n'offrant presque aucune ressource, et des cabarets où les villageois vont le soir jouer à la mora.

Sous la voûte de la maison communale, on a réuni les antiquités déterrées à Sermione. Elles ne sont ni nombreuses ni intéressantes. Elles se composent de morceaux de pierres tumulaires et de fragments de cippes grossiers. Les parcelles d'inscriptions qui y subsistent encore n'indiquent que les formules funéraires en usage, ou les noms obscurs des individus dont ces pierres couvraient les cendres.

reçut, les relations de son père avec César l'indiquent. Ses deux maisons de campagne, son patrimoine de Vérone et son habitation de Rome le prouvent. On n'a pas de chiffre précis à ce sujet, mais on sait qu'Horace, qui ne possédait qu'une petite villa, n'avait pas moins de 40,000 fr. de revenu. Catulle était certainement plus riche. Sa fortune lui venait de son père. Il l'avait plutôt amoindrie qu'accrue par ses voyages et sa vie dissipée. L'épigramme x nous apprend que, contrairement à l'usage, il n'avait retiré aucun profit de son voyage en Bithynie. « Interrogé à ce sujet, je répondis, dit-il, ce qui était vrai, que ni moi, ni le préteur, ni aucun de ceux qui l'accompagnaient, nous n'en étions revenus plus riches ; d'autant que le préteur, fort dissipateur, se souciait des gens de sa suite comme d'un poil de sa barbe. »

Catulle, entraîné par ses goûts très prononcés pour les plaisirs, n'épargnait pas la dépense. Il dut même, en certaine occasion, recourir à l'emprunt. On lit dans l'épigramme XXVI. « Ma villa (de Tibur) n'est exposée ni au souffle de l'Auster, ni à celui du Zéphyre ou du cruel Borée, mais à 15,200 sesterces (3,066 fr.) hypothéqués sur elle. O le vent horrible et pestilentiel! » La somme était faible et ne devait pas l'inquiéter beaucoup. Elle ne constituait pas, à proprement parler une dette. Si Catulle s'en plaint, ce n'est qu'un prétexte pour émettre une vive saillie en quelques vers. Le possesseur d'un domaine comme Sermione ne pouvait se trouver malheureux de devoir 3,066 fr. Il ne faut pas prendre non plus au pied de la lettre les vers qu'il adresse à Fabullus, et dans lesquels il prétend que sa bourse est pleine de toiles d'araignée.

..... Nam tui Catulli
Plenus sacculus est aranearum.

C'était assez la mode, à cette époque, de se targuer de pauvreté. Il est vrai que beaucoup de gens fort aisés pouvaient se trouver misérables à côté des immenses fortunes qui existaient alors. Mais, d'une manière absolue, Catulle était riche, comme nous allons nous en assurer en examinant les ruines de Sermione.

Cette presqu'île se détache, nous l'avons dit, de la partie méridionale du lac de Garde, entre Desenzano et Peschiera, et se projette au nord. C'est une langue de terre basse, large de plusieurs kilomètres à son origine et diminuant graduellement jusqu'à n'avoir plus que cent mètres environ d'épaisseur. Au point de son plus grand rétrécissement, elle est coupée par un fossé qui fait de Sermione une île véritable. On y pénètre par un pont étroit, gardé par une vieille forteresse. Elle a été élevée sur les débris des fortifications romaines, ainsi qu'il est facile d'en juger par quelques portions des

substructions. Ses différentes parties n'appartiennent pas toutes à la même époque, mais la masse principale est l'ouvrage des Vénitiens. Elle forme un carré, et comprend deux corps de bâtiments réunis par deux courtines aboutissant à une très haute tour, qui servait de poste pour le guet. Deux larges baies en plein cintre donnaient accès dans le château, l'une du côté de l'isthme, l'autre du côté de la presqu'île. On voit encore dans ces ouvertures les glissières des herses, les trous où l'on plaçait les barres qui consolidaient les portes, et les mâchicoulis extérieurs qui les défendaient.

La porte de l'isthme était protégée par une barbacane angulaire, percée de meurtrières. A l'est et au nord, une seconde enceinte, séparée du château par des lices, s'avançait dans le lac d'une manière assez irrégulière. Elle circonscrivait deux petits hâvres dans lesquels pouvaient s'abriter de légers navires. Ces refuges sont aujourd'hui envahis par les sables. L'enceinte extérieure, les courtines du château et la barbacane portent à leur sommet des chemins de ronde ou coursières étroites. Leur couronnement est garni de mâchicoulis en pierre, portés sur des consoles, comme à Avignon, ce qui ne permet pas de faire remonter ces constructions plus haut que le XIVe siècle.

Le village est à la fois adjacent au castel et contigu à la rive méridionale de la presqu'île. Il date d'une époque fort reculée, puisqu'il est mentionné par les plus anciens géographes latins et qu'il a donné son nom à la presqu'île avant la naissance de Catulle. Composé à l'origine de quelques maisons de pêcheurs, il s'augmenta plus tard des gens attachés plus ou moins directement à l'habitation seigneuriale de Valerius. On y trouvait des cabanes de paysans employés à l'entretien des jardins et à l'exploitation de quelques terres. Une popina (cantine) où se préparait la nourriture des ouvriers; un thermopole (café) où l'on débitait des boissons chaudes, du vin cuit, de l'hydromel, etc.; des maisons d'hospitalité pour les voyageurs et les étrangers; la taberna pour les riches, la caupona pour les pauvres.

Tel était ce village au temps de Catulle; tel il est resté. Quelques cultivateurs et des pêcheurs en forment la population. On y voit, comme autrefois, une osteria (hôtellerie) où les visiteurs se soucient peu de loger, une trattoria (restaurant) n'offrant presque aucune ressource, et des cabarets où les villageois vont le soir jouer à la mora.

Sous la voûte de la maison communale, on a réuni les antiquités déterrées à Sermione. Elles ne sont ni nombreuses ni intéressantes. Elles se composent de morceaux de pierres tumulaires et de fragments de cippes grossiers. Les parcelles d'inscriptions qui y subsistent encore n'indiquent que les formules funéraires en usage, ou les noms obscurs des individus dont ces pierres couvraient les cendres.

Le premier mamelon de la presqu'île est couvert de vignes et se nomme le Monte-Sirmio. Il produit un vin liquoreux, qui a quelque réputation dans la contrée. Autour de cette colline, on reconnaît les traces d'une vieille enceinte. Elle remonte au temps des Romains, mais on ne sait rien, ni de l'époque à laquelle elle fut construite, ni de l'importance du poste qu'elle protégeait. Les deux autres éminences constituaient plus particulièrement le domaine de Catulle. Celle du sud formait le parc, celle du nord était disposée en jardins. A l'extrémité de la seconde, on rencontre les ruines de la villa.

Il y a des gens trop positifs, pour lesquels les ruines sont sans intérêt. Ils n'y voient que des pierres, passent vite et oublient plus vite encore. Mais il en est d'autres qui, dans ces reliques, aiment à retrouver une page de l'histoire du passé, et c'est à ceux-là que nous nous adressons. Pourquoi parcourir des ruines si elles doivent rester muettes? Si à leur aspect l'imagination ne franchit pas les bornes de la réalité, qu'est-ce que ces débris? Du calcaire en décomposition. Si, au contraire, une idée s'y rattache, si l'on songe qu'ils ont été liés à la vie de certains personnages, qu'ils ont vu leurs joies et leurs douleurs, alors on se sent pris d'une émotion profonde. Sous le regard intellectuel, ces murs se redressent, s'embellissent, et reparaissent avec leurs hôtes, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la fraîcheur. Compris ainsi, les pèlerinages aux ruines sont pleins de poésie et de charmes. Envisagées sous cet aspect, les ruines sont toujours contemporaines, toujours nouvelles pour chaque génération, qui va leur demander quelquefois des enseignements et toujours des souvenirs.

Nous croyons donc qu'il est indispensable, en visitant les constructions antiques, de connaître les êtres qui les ont animées, et qui sont, par rapport à nous, ce que les Romains nommaient les génies du lieu. A Sermione, nous en trouvons deux, Catulle et Lesbia. Evoquons leurs ombres mystérieuses sur ces murs écroulés, jadis confidents de leurs amours.

III

Catulle était de moyenne taille, plein de distinction et de grâce. Sa voix était pénétrante, sa physionomie douce et fière. On ne pouvait méconnaître en lui une nature d'élite, également propre à dominer les intelligences ou à séduire les imaginations. Ainsi que la plupart des esprits supérieurs, il réunissait à une gaieté communicative habituelle, des accès de tristesse et de dégoût. Il y avait opposition dans les tendances de sa nature comme dans celles de son époque. L'étude

des bonnes lettres grecques lui avait inspiré l'amour du vrai, du beau, de l'honnête. Son organisation passionnée le conduisait à s'en écarter souvent dans la pratique. Cœur à la fois droit et ardent, il comprit le véritable amour sans s'y livrer d'abord. Il le louait dans ses vers, tout en prenant place parmi les libertins émérites, les hanteurs de mauvais lieux, les coureurs d'illustres et périlleuses aventures. Aimable, joyeux convive, plein de savoir et de verve, il brillait au milieu des doctes aussi bien qu'auprès des dames. Fêté et chéri de tous ceux qui aimaient l'esprit et le plaisir, on le rencontrait plus souvent au théâtre, dans la voie Suburane [1], sous les portiques du cirque de Pompée [2], que dans les temples des dieux. Son éducation, son séjour en Grèce, développèrent ses instincts poétiques. Les circonstances politiques y aidèrent également, en l'éloignant des affaires publiques. Catulle était né au déclin de la république, au milieu des guerres de Marius et de Sylla. Les proscriptions, la guerre civile, l'Italie désolée, tels étaient les récits qui avaient bercé son enfance. La conjuration de Catilina venait d'épouvanter les plus fortes âmes, lorsque le poète revint de l'Asie. Il avait alors vingt-deux ans.

La république, parvenue au plus haut point de grandeur, touchait à sa ruine. Les intérêts privés remplaçaient le patriotisme. L'abaissement des caractères et de la dignité personnelle, l'ambition, l'avidité, suite naturelle de la corruption, avaient fait disparaître l'amour de la vraie liberté. On en parlait encore beaucoup, mais chacun la revendiquait pour sa faction et la déniait aux autres. Ce qu'on voulait, c'était la liberté d'opprimer ; ce qu'on désirait, c'était la puissance pour arriver à la richesse. Dans Rome régnait un désordre affreux. La corruption et la vénalité des charges étaient publiques. Ceux qui les briguaient exposaient leur argent sur la place et le distribuaient ouvertement. Les magistrats avaient retenu le pouvoir dictatorial au delà des limites légales. Rome les avait laissés faire. Ne se sentant plus assez d'énergie pour pourvoir lui-même à son salut, indifférent aux choses politiques, peu soucieux de qui serait son maître, le peuple-roi s'offrait à qui le voudrait prendre.

Quelques âmes généreuses combattaient pourtant en faveur de la liberté mourante. Catulle aurait pu se distinguer à côté des Cicéron et des Caton. Mais son esprit était trop clairvoyant, son caractère trop impressionnable. La marche des choses devait profondément le dégoûter de s'y mêler. Des hommes indignes parvenaient aux honneurs ; le poète jeune et honnête ne pouvait retenir son indignation,

[1] Habitée par les courtisanes.
[2] Promenade habituelle des Dames.

témoin l'épigramme III : « Qu'attends-tu pour mourir, Catulle? Nonius Struma est assis dans la chaise curule. Vatinius a prêté, pour le violer, le serment consulaire. Catulle qu'attends-tu pour mourir? » Pourquoi lutter d'ailleurs? La masse populaire, corrompue et avilie, laissait tomber sans les défendre ses plus courageux défenseurs. Elle refusait le consulat à Caton, et Cicéron partait pour l'exil.

Catulle, par ses relations, ses études, son esprit, était républicain. Il persista dans son opinion jusqu'à sa mort. L'état dans lequel il retrouvait Rome lui montrait assez que la liberté allait s'éteindre, moins par la faute d'un ambitieux que par celle de ses concitoyens. La république devant nécessairement périr, il n'était plus question que de savoir comment et par qui elle devait être abattue [1]. Catulle ne se le dissimulait pas, et il crut inutile de combattre pour une cause perdue sans ressource. Mieux que personne, il voyait grandir la fortune de César, mais il ne voulut pas la suivre. Ses talents et ses anciennes relations de famille lui assuraient un accueil empressé de la part de l'ancien hôte de son père; ils lui promettaient une magnifique place auprès du maître, des honneurs et des largesses. Il ne voulut rien et se tint à l'écart. Froissé dans ses opinions les plus chères, détestant la dictature, il poursuivit de ses plus mordantes épigrammes l'illustre triomphateur des Gaules, et lui imprima dans ses vers, au rapport de Suétone, une tache éternelle.

Dans de pareilles circonstances, avec une telle inflexibilité de principes, Catulle ne pouvait prendre part aux dernières luttes du Forum. Il délaissa les affaires publiques pour se consacrer entièrement à l'amour et aux muses. Si les agitations politiques lui conseillaient la retraite, les doctrines philosophiques de cette époque ne l'y invitaient pas moins. Le caractère romain s'était fort abaissé; la morale n'avait pas moins décliné. On ne regardait plus comme heureux l'homme doué de vertus, mais celui qui, favorisé de la fortune, employait sa vie à gratifier ses sens. Caton, quoique moins sévère que son aïeul, passait pour un original bizarre. Les mœurs, la philosophie des Perses avaient suivi à Rome le luxe oriental. On n'ambitionnait que les plaisirs, l'oisiveté et une vie exempte de souffrances et de soucis. On ne faisait consister le bonheur que dans la jouissance incessante de toutes les voluptés [2]. Catulle partageait les opinions de son temps. Son séjour en Grèce et en Asie autant que la tournure des choses politiques en Italie l'avaient affermi dans cette philosophie sensualiste. Après les proscriptions sanglantes qui avaient dépeuplé Rome à plusieurs reprises, dans ces temps de dis-

[1] *Grandeur et Décadence*, chap. XI.
[2] Diodore de Sicile, liv. II.

cordes et de bouleversements, qui pouvait compter sur l'avenir? Il fallait donc user du moment présent comme s'il avait dû être le dernier. La vertu! que pouvait-elle lui offrir? Des luttes dangereuses, une agitation incessante, l'exil sans doute, la mort peut-être. Et pourquoi? Pour obtenir plus tard de la postérité des honneurs à sa cendre, un nom à son mausolée, de la gloire à son ombre. Triste compensation à une existence amère et inquiète. Au contraire, en suivant les indications de la sensualité, il n'y a plus de sentier difficile à parcourir. Les jours passeront heureux, les heures couleront joyeuses :

Sed current albusque dies, horæque serenæ [1].

Entre ces deux voies, on préférait la seconde.

Les principes de l'école ionienne dominaient alors. On avait pris de la philosophie épicurienne la partie purement matérielle. Ne nous laissons pas séduire par les rayons trompeurs de la gloire et de la vertu, disait cette morale spécieuse. Celui-là seul est sage qui suit la loi de ses désirs. N'est-ce pas folie de placer le mérite dans l'abnégation et le sacrifice? Les dieux n'ont-ils pas répandu à pleines mains sur la terre les doux plaisirs? N'ont-ils pas voulu, par d'innombrables tentations, conseiller aux hommes de jouir d'une vie paisible et sensuelle? Pourquoi les divinités auraient-elles placé à notre portée tous les biens, toutes les délices, si nous étions destinés à n'en pas user, si, pour leur plaire, il fallait nous abstenir d'y toucher? Le ciel les fit pour notre usage; la loi naturelle nous invite à en profiter. La brièveté de la vie indique qu'il faut se hâter d'en jouir. L'heure à peine commencée s'enfuit et va se perdre dans le néant. L'existence s'écoule rapidement, et il ne nous est pas donné de naître deux fois :

..... Currit mortalibus ævum
Nec nasci bis posse datur [2].

Une semblable doctrine chez Catulle devait le conduire à de folles amours. Ne pouvant satisfaire ce besoin de participation aux grandes choses qu'éprouvent toutes les belles intelligences, il se livra avec ardeur aux passions érotiques et aux plaisirs de la table. Il se plongea d'abord dans un libertinage sans bornes. Une femme l'en arracha; son cœur, resté vierge, ressentit vivement ce premier, cet unique amour. Il y consacra toute sa vie. Il y trouva d'ineffables joies et d'immenses douleurs. Cette femme, c'est la ravissante beauté qui a attaché son nom, d'une manière indissoluble, à celui

[1] Silius Italicus, liv. XV.
[2] Silius Italicus, liv. XV.

de Sermione, qui l'a autrefois animée de sa présence, et qui l'embellit encore aujourd'hui de son souvenir : c'est Lesbia.

Catulle nous apparaît donc sous des aspects très différents. A Rome, grand-prêtre de Posthumia, la patronne des buveurs, il préside à de joyeux banquets. Il passe ses jours aux promenades, à courtiser les femmes, et consume ses nuits dans de bruyantes orgies. A Sermione, nous le voyons, l'épieu en main, animer à la chasse l'agile limier de Sparte ou le chien crétois au poil hérissé ; tantôt il dispose sur des baguettes polies le filet à larges mailles, où vient périr la grive gourmande ; tantôt il tend adroitement le lacet fatal à la grue voyageuse. D'autres fois, honorant Vacuna ou Murcia, déesses du repos et du *farniente*, il vient s'asseoir sur l'herbe, près de la rive du Benacus, à l'endroit où tombe l'ombre vacillante de quelque frêne antique. Il joint avec une cire molle ces roseaux d'une longueur inégale, qui furent jadis la nymphe Canna, et s'amuse à tirer de ce rustique instrument les modulations que les bergers font entendre aux campagnes. Parfois il se livre à ses méditations poétiques. C'est « à l'heure matinale où l'hirondelle commence ses tristes lais, peut-être en mémoire de ses premières douleurs; à l'heure où l'esprit, plus étranger à la chair et moins pris de pensées terrestres, est presque divin dans ses visions : »

Nell' ora che comincia i tristi lai
La rondinella presso alla mattina,
Forse a memoria de' suoi primi guai,
E che la mente nostra pellegrina
Più dalla carne, e men da' pensier presa,
Alle sue vision quasi è divina [1].

On le voit alors errer en rêvant au milieu de ses parterres, et composant ses vers, dans lesquels il faisait passer la vivacité du coloris des fleurs et la fraîcheur de la rosée. La fin du jour était consacrée à l'amour. Le poète demeurait de longues heures aux pieds de sa noble dame, soit dans les bosquets de ses jardins, soit voguant le long des rives ombragées d'oliviers, où le lac imite la mer par ses molles ondulations :

Et dulci mentitur Nerea fluctu [2].

Le caractère de Catulle, son tempérament, ses principes, avaient déterminé le genre de son existence. L'esprit du temps en avait réglé les détails. Sa maison était, comme on va le voir, en rapport avec les goûts et les idées de son époque.

[1] *Purgatoire*, chant IX.
[2] Claudien.

IV

Dès qu'on a quitté les rues étroites et tortueuses du hameau de Sermione, on s'engage dans un chemin bordé de grenadiers, d'arbousiers, de lauriers, de magnolias et de citronniers. On s'avance, en le suivant, entre les deux derniers mamelons de la presqu'île, boisés d'oliviers. A travers quelques échappées naturellement ménagées dans cette petite forêt, on distingue le lac et les bords opposés ; points de vue fugitifs et incomplets qui aiguisent la curiosité. A la pointe nord de la presqu'île, on se trouve en face du plus beau spectacle qui se puisse imaginer. L'œil ne s'arrête pourtant pas à le contempler tout d'abord, pressé qu'il est de scruter les débris de la demeure de Catulle.

Le promontoire rocheux de Sermione présente à son extrémité un abaissement naturel, que le travail des hommes a probablement complété. La maison de Catulle était fondée dans cette dépression. Les voûtes de l'étage inférieur s'élevaient jusqu'au niveau du plateau, de manière que le rez-de-chaussée se trouvait de plain-pied avec le jardin. Cet étage inférieur subsiste seul aujourd'hui. Sa grandeur surprend. On croirait voir les substructions de quelque immense monument. L'étendue de ces ruines montre combien la villa devait être magnifique.

En examinant bien ce qui en reste, et en s'aidant des connaissances que nous possédons sur la forme des maisons romaines, on parvient à retrouver la disposition presque entière de l'habitation de Catulle, ainsi que les diverses parties qui la composaient. Destinée à une résidence d'été, elle faisait face au couchant, et semblait bâtie dans l'eau, qui la baignait de trois côtés. Les ruines des trois corps de bâtiment ayant vue sur le lac, se distinguent facilement. Elles laissent entre elles un espace intérieur vide. La voûte qui le couvrait s'est écroulée. Là se trouvaient les deux principales pièces : le péristyle et l'atrium. En s'avançant de la terre vers le lac on rencontrait d'abord le péristyle entouré de colonnes reliées par des plutei, caisses de marbres où l'on cultivait des fleurs. Au milieu de la salle, une corbeille de verdure entourait une fontaine. A l'extrémité, se trouvaient, séparés par un corridor, le sacrarium, chapelle domestique avec un autel au fond, et le tablinum, pièce renfermant les papiers de famille. A la suite, venait l'atrium[1], avec ses murs chargés

[1] Dans les villas, l'atrium succédait au péristyle, à l'inverse de ce qui avait lieu pour les maisons de la ville. Vitruve l'indique très clairement, liv. VI, ch. VIII.

de stuc, de marbre et d'arabesques; ses portiques, au plafond incrusté de figurines moulées, son bassin de marbre, et son velum de lin. L'atrium s'ouvrait sur la galerie extérieure, au delà de laquelle régnait une vaste terrasse découverte, s'avançant au milieu des viviers, et dont les substructions sont faciles à distinguer. A gauche du péristyle, étaient les cuisines et les logements des serviteurs intimes, masquant le venereum, qui se trouvait derrière. Cet appartement secret, dont le nom indique assez la destination, occupait l'angle sud-est de la maison, et avait vue sur le lac aussi bien que sur les jardins. Il se composait d'une salle à manger, de deux cabinets avec des lits de térébinthe, d'un office pourvu d'un fourneau pour tenir les plats chauds, et d'un escalier dérobé conduisant à une porte secrète. Le venereum était richement décoré : des peintures en couvraient les murs. Elles représentaient d'ordinaire un faune surprenant une nymphe, des tritons jouant avec des Néréides, Vénus et Adonis, Actéon et Diane, des danseuses et autres sujets du même genre, en rapport avec ce lieu, où tout devait respirer la volupté. A gauche de l'atrium, était l'appartement de Catulle et une grande salle à manger. L'un et l'autre d'un style sévère et garnis de meubles de bronze ou d'airain. A droite du péristyle, on voyait les chambres hospitalières destinées aux visiteurs, et pourvues de lits de cèdre; les aleatoriæ, petites salles consacrées aux jeux, et qui servaient aussi pour lire, écrire, ou faire la sieste. Chacune avait un lit en bois de citronnier avec de belles couvertures, des matelas de crin, invention des Gaulois, et de nombreux coussins de poils de lièvre enveloppés de soie.

A droite de l'atrium, sur la série de voûtes étroites qui subsistent encore bien conservées, on trouvait une salle à manger et l'appartement de Lesbia. Cette seconde salle à manger (triclinium) occupait l'angle nord-ouest de la maison. Elle s'ouvrait des deux côtés sur les galeries extérieures, et par toutes ses ouvertures jouissait de la vue du lac. Sa décoration était somptueuse. Les peintures reproduisaient tous les attributs d'un festin. On se rappelle que, dans les villas des anciens, il était d'usage d'avoir plusieurs triclinia dans des expositions différentes. On mangeait dans l'un ou dans l'autre, suivant la saison ou selon l'heure du jour. Le triclinium d'été s'établissait souvent dans les jardins, sous une treille ou une charmille.

Le logement particulier de Lesbia comprenait une chambre à coucher, une chambre de toilette, une chambre de travail (œcus), et un escalier dérobé, qui conduisait aux bains situés au-dessous. La chambre de Lesbia était une merveille. Le luxe du siècle suivant dépassa cette magnificence. Il prit de plus grandes proportions, mais il ne montra ni plus de goût ni plus d'élégance qu'au temps de Ca-

tulle. Il ne faut pas perdre de vue qu'à l'époque dont nous parlons, vivaient Cicéron et Hortensius, Lucullus et Crassus, Mamurra et César. Alors, comme aujourd'hui, les femmes étaient la cause de prodigalités sans bornes. Il fallait, ce qui était juste, que l'appartement fût digne de la beauté de celle qui devait l'occuper. Essayons, d'après les renseignements imparfaits des auteurs anciens, de donner une idée de celui de Lesbia.

Les lambris sont chargés de richesses. L'agate et le porphyre, le marbre et les mosaïques se montrent partout. Le marbre blanc d'Alexandrie est incrusté de marbres de toutes couleurs, qui représentent des oiseaux, des animaux, des amours, des naïades. Le plancher est tapissé d'onyx. L'ébène de Meroë (Abyssinie), élancé en colonnes, sert de support. L'ivoire est le vêtement des portes. Il brille sur les siéges, *candet ebur soliis*, dit Catulle (épithalame LXIV). Le seuil est couvert d'écailles de tortue découpées en lames minces, et imitant les bois veinés. Tous les meubles sont en ivoire artistement travaillé. Des figurines d'argent en grand nombre servent d'ornement ou de candélabres. Un tapis d'écarlate d'Egypte, éblouissant de palmes d'or, couvre le sol.

Au milieu de la chambre, s'élève la couche en bois de citronnier, plaquée d'argent, appuyée sur des pieds d'ivoire. Les matelas sont rembourrés avec la laine, plus douce que la soie, arrachée aux brebis de Tarente. Les coussins sont garnis de duvet de cygne. Le lit est recouvert des plus fines toiles de Memphis et de couvertures babyloniennes, merveilles de l'art. On aura une idée de la richesse de ces tissus d'Asie en songeant que Mamurra, si décrié dans les vers de Catulle, en avait payé une 800,000 sesterces (160,000 fr.). Le baldaquin est formé de tentures attaliques brochées d'or et d'étoffes phrygioniennes, brodées à l'aiguille avec des fils de nuances variées, par-dessus lesquelles sont drapés des rideaux de pourpre de Gétulie.

Le cabinet de toilette n'était pas moins curieux : ses murs, ornés de bas-reliefs en stuc, représentaient des sujets légers. Des tapis de pourpre aux nuances variées couvraient les lits de repos. Les trépieds et les divers meubles étaient d'argent, ainsi que les vases destinés aux plus simples usages. De tous côtés, brillaient des miroirs d'argent ou d'acier poli. Il y en avait d'assez grands pour pouvoir réfléchir l'image d'une personne entière. Des ciselures et des ornements embellissaient tellement ces objets, que le prix d'un seul de ces meubles excédait la dot qu'anciennement le Trésor public donnait aux filles des généraux pauvres. Sur des tables d'érable apportées d'un autre climat, s'étalaient tous les ustensiles et ingrédients nécessaires à la toilette, et dont l'ensemble composait ce que les an-

ciens appelaient « le monde d'une femme » : *hunc mundum muliebrem appellarunt majores* (Tite-Live, lib. XXIV).

Cet arsenal de la coquetterie féminine comprenait non-seulement les instruments de toilette, mais encore toutes les préparations qui servaient à relever ou conserver la beauté, ou à en procurer une artificielle. Dans les alabastri, petits vases d'onyx en forme de poire ou de bouton de rose, étaient les parfums, tels que le nard de Syrie, le cyprus de Canope au bord du Nil, le cinnamome, qui coûtait un prix fabuleux, enfin le parfum royal, le plus estimé de tous, le comble du raffinement, et ainsi appelé, parce qu'il était composé pour l'usage des rois des Parthes (Pline l'Ancien, liv. XII et XIII). Des ampoules d'albâtre renfermaient l'essence libyque extraite des belles roses de Cyrène, la pommade parfumée au suc du scoïnos (jonc aromatique) inventée par les Baléares (Diodore de Sicile, liv. V); le lomentum, pâte de farine de fèves et de riz mélangées, pour donner à la peau plus de souplesse et éclaircir le teint; les cosmétiques divers auxquels l'efféminé Cosmus avait imposé son nom : le noir, pour teindre les paupières, afin de donner aux yeux plus de grandeur et d'éclat, recherche empruntée aux femmes de l'Orient, qui l'ont conservée encore aujourd'hui. Le fucus, fard rouge, extrait d'une espèce de mousse, et qu'on appliquait sur la peau avec un petit pinceau ou avec le doigt. Suivant Valère Maxime, les Romaines avaient emprunté l'habitude de se teindre la figure au pastel des Bretons et des Belges, chez lesquels cette coutume était fort ancienne. Les dames de Rome la prirent d'abord comme une mode et un ornement. Peu après, elles apprirent à s'en servir pour masquer les ravages du temps.

C'est dans ce cabinet que la belle Lesbia venait s'asseoir à son lever. Ses pieds nus jouaient dans des sandales dorées. Elle ne portait d'autre vêtement qu'un indusium de fin lin d'Achaïe, sorti des fabriques de Carthage, et brodé de fils de pourpre et d'or autour du cou, sur la poitrine et aux manches[1]. Elle recevait de ses esclaves les pastilles de myrte qui purifient l'haleine, les pâtes qui colorent les gencives, la poudre de pierre ponce qui ranime l'émail des dents. Puis au milieu d'une atmosphère embaumée d'ambre, de costus et de myrrhe, dont les émanations s'échappaient de petites capsules de vermeil, les cosmetæ (femmes de chambre) s'occupaient d'habiller leur maîtresse. La cistellatrix (esclave chargée de la garde des parures) étalait les divers vêtements, et présentait la capsella et le scrinium (boîtes renfermant les joyaux). Enfin l'ornatrix procédait

[1] L'*indusium* était une chemise longue, à manches courtes, qui s'est conservée dans la gandoura des Musulmans.

à la coiffure, opération difficile, où les dames romaines dépensaient beaucoup d'habileté et d'invention. Il n'y avait pas alors de mode à cet égard, et les coiffures étaient aussi capricieuses que variées.

Tel était le temple qui renfermait la divinité de Sermione. Nous la ferons connaître elle-même lorsque nous aurons achevé la description de la villa.

Toutes les pièces que nous venons d'indiquer étaient pavées en mosaïque. On y employait le plus beau marbre de Numidie. De petits prismes de marbre ou de pierres dures nommées tessellæ ou tesserulæ, débris de mosaïques désagrégées, se trouvent en grande quantité dans les ruines de Sermione. Les enfants du village les ramassent et les vendent aux visiteurs. Ces petites pierres nous fournissent la preuve de la restauration par Catulle, de la villa de Sermione, puisque l'usage des mosaïques ne se répandit à Rome que sous la dictature de Sylla.

Une large galerie se détachait presque perpendiculairement des portiques qui longeaient le venereum. Elle servait de bibliothèque et de pinacothèque. On en distingue très bien les substructions ainsi que celles de l'exèdre, auquel elle aboutissait.

L'exèdre était un pavillon pentagonal, avec une abside dans l'un de ses angles. Il se trouvait à environ cinquante-cinq mètres au sud de la villa. Cette salle était richement mais sévèrement ornée. Couverte en voûte, quatre colonnes, surmontées de chapiteaux d'airain la partageaient comme une basilique. Le marbre recouvrait les murs à l'intérieur. On y trouvait des candélabres, des trépieds, des statues et des bas-reliefs en airain ou en bronze de Corinthe, métal qu'on estimait alors plus que l'argent. L'exèdre servait aux assemblées académiques. On y réunissait des poètes, des historiens, des orateurs, qui venaient y converser ou y lire leurs ouvrages. C'était un salon littéraire exclusivement réservé aux hommes. Arrêtons-nous un instant sur ces murailles en ruine qui vibrèrent souvent à la lecture des vers de Catulle. Au milieu d'elles on comprend mieux cette poésie qui les a charmées.

Catulle appartient à l'aurore du siècle d'Auguste. Les Latins, avant lui, ne comptaient qu'un petit nombre de poètes, et personne n'avait encore abordé le genre lyrique. Catulle, très enthousiaste de la poésie grecque, qu'il avait étudiée avec soin, tenta le premier d'en faire passer les beautés dans la langue de Rome. Sa muse indépendante, ouvrit des chemins nouveaux et créa les genres érotique, lyrique et élégiaque. Il ne paraît pas avoir composé d'ouvrage de longue haleine. Ce que nous possédons de lui se borne à de petites pièces sans lien entre elles. Il les fit sans plan arrêté, à table, en aimant, au mi-

lieu des plaisirs ; étreint par la souffrance, dans les orgies tumultueuses ou dans la solitude.

Comme on confie ses secrets à un ami, Catulle confiait les siens à ses vers. Dans la prospérité ou dans l'adversité, il ne cherchait pas ses confidents ailleurs. Sa vie s'y déroule tout entière. Nées de l'inspiration du moment, au sein de la joie ou de la douleur, ses compositions en ont la gaieté ou la tristesse. Les unes racontent ses amours et vantent sa maîtresse. « L'amoureux Catulle, dit Properce, a composé des vers qui ont rendu Lesbia plus célèbre qu'Hélène. »

> Hæc quoque lascivi cantarunt scripta Catulli,
> Lesbia quis ipsa notior est Helena.

D'autres sont de joyeuses improvisations, comme l'indique le passage suivant : « Hier, dans un moment de loisir, Licinius et moi nous nous sommes amusés à tracer sur mes tablettes de joyeux impromptus. Chacun de nous, s'escrimant en vers badins, traitait tantôt un sujet, tantôt un autre et payait son tribut, animé par le vin et la gaieté. »

Quelques-unes de ces pièces devaient être chantées ou récitées dans les banquets, avec accompagnement de lyre et de flûte, ainsi que le montrent leur rhythme et leur disposition, par strophes entremêlées de chœurs. Sa verve satyrique éclate dans une série de mordantes épigrammes, et le récit de ses chagrins revêt la forme de l'élégie. Dans ces divers genres, il possède une égale supériorité.

Catulle est le véritable, le seul barde des Latins, le plus éminent de leurs *diseurs d'amour*. Il a su dérober une parcelle de ce feu qui animait les muses de la Grèce. Il est de tous les Romains celui qui a le plus approché du lyrisme hellénique. Ses vers sont pleins de sentiment et de passion, de fraîcheur et de jeunesse. Des idées élevées, un style très pur, une extrême élégance, des images aussi vraies que hardies, une facilité prodigieuse, d'harmonieuses combinaisons, des mots composés, de fréquentes licences imitées des Grecs, donnent aux œuvres de Catulle un caractère pittoresque et varié, plein d'originalité et de charme.

Il est à regretter pour sa gloire qu'il ait traité certains sujets obscènes, sans dissimuler, au moins par la délicatesse de la forme, la grossièreté du fond. Pour le comprendre et l'excuser, il faut songer à la grande corruption des mœurs de ce temps, qui devait marquer son empreinte sur les œuvres littéraires. Le langage était loin d'avoir la même circonspection que le nôtre. *Nulla verbis pudor*, écrivait Juvénal. On ne se piquait pas alors de cette pruderie extérieure dont nous nous targuons aujourd'hui. Des mots qui nous scandalisent ne choquaient anciennement personne. Le pudique Pline le

jeune, dans sa lettre à Paternus (liv. IV, lettre XIV), excuse complétement les légèretés de style du poète de Sermione : « Si par hasard, dit-il, vous trouvez des endroits un peu libres, votre érudition devra vous rappeler que les hommes éminents et les plus austères qui ont écrit dans ce genre, non-seulement n'ont pas gazé la lascivité des choses, mais se sont servis d'expressions fort crues. » Catulle s'est lui-même expliqué à cet égard. A ceux, qui à cause de la liberté de ses écrits suspectaient sa moralité, il répondit par les vers suivants :

Nam, castum esse decet pium poetam
Ipsum ; versiculos nihil necesse est ;
Qui tum denique habent salem ac leporem
Si sunt molliculi, ac parum pudici.

« Le pieux serviteur des muses doit être chaste. Il n'est pas nécessaire que ses vers le soient. Ils n'auraient même ni charme, ni piquant, sans une certaine mollesse et un peu de libertinage.

Catulle n'eut pas une célébrité populaire égale à celle de ses successeurs et de ses imitateurs. Bien qu'entre lui et eux peu d'années se fussent écoulées, un immense changement s'était produit. La république avait cessé d'exister. Catulle et Lucrèce s'étaient trouvés effacés par Cicéron, Hortensius, Caton. La parole en action, l'éloquence, avait alors une importance bien supérieure à celle de la parole spéculative, la poésie. Mais quand le Forum fut devenu muet, l'éloquence n'avait plus de but ; elle s'affaiblit, s'éteignit même ; la poésie reprit le premier rang, et fut d'autant plus exaltée qu'elle était la forme la plus élevée de la flatterie.

Cependant les gens de lettres ne méconnurent pas le mérite de Catulle. De son temps, on le nommait le plus aimable des poètes. Ceux qui s'illustrèrent après lui en parlent toujours avec le respect qu'on n'accorde qu'aux hommes éminents et aux renommées acquises. Les Grecs, si supérieurs aux Romains pour la poésie, ne voyaient, parmi les vers des Latins, que ceux de Catulle qu'on pût entendre avec quelque plaisir après ceux des poètes grecs. Enfin, Martial nous dit que Vérone ne devait pas moins à la naissance de Catulle, que Mantoue à celle de Virgile.

Ces éloges mérités suffisent à sa gloire, et ils ont été confirmés par la juste admiration que tous les siècles ont accordée à son génie.

V

Descendons maintenant dans l'étage inférieur de la villa. La maçonnerie de la partie nord est plus soignée que celle des ruines de l'exèdre.

Au luxe de ces substructions on reconnaît qu'elles formaient, non pas des caves, mais des appartements. En effet, là se trouvaient les thermes, c'est-à-dire les bains chauds, tempérés et froids, et toutes les pièces accessoires qui s'y rattachaient. On sait que les Romains faisaient un grand usage des bains. On y passait en se levant, et avant les repas. Outre ces moments où on les considérait comme une obligation, il n'y en avait aucun où on ne fût disposé à les prendre par plaisir. De là la magnificence surprenante des établissements thermaux publics et particuliers. Les personnes un peu opulentes avaient des bains dans leurs maisons et surtout dans leurs villas.

A Sermione, ils occupaient l'étage inférieur en entier. L'eau y arrivait facilement à travers les grottes, dont nous parlerons plus loin, et elle s'écoulait dans le lac avec non moins de facilité. Cette disposition est tout à fait semblable à celle des thermes de la villa de Cicéron près de Gaëte, qui étaient placés sous les terrasses étagées du jardin [1].

La villa de Catulle avait un double système de bains, les uns pour les hommes, les autres pour les femmes. Sous le péristyle et l'atrium régnait une large salle, qui servait de promenoir et d'antichambre. A l'une de ses extrémités, l'eau, arrivant d'en haut, tombait en cascades dans une vasque, d'où elle se rendait aux différents bains. A l'autre bout, sous la terrasse, se trouvait le nymphéum, pièce vaste, voûtée, garnie de rocailles, de statues et de lits de repos. Les fenêtres donnaient sur les viviers et sur le lac. Au milieu, une gerbe d'eau jaillissante rafraîchissait l'air. C'était une retraite pleine d'agrément et de fraîcheur, où les baigneurs venaient se reposer au sortir des étuves.

Les deux thermes étaient semblables comme disposition. Ceux du nord, ou bains de Lesbia, l'emportaient par leur décoration. Nous nous bornerons à parler de ceux-ci. A l'inspection des ruines, on retrouve les différentes pièces qui les composaient : l'apodyterium, salle pour se déshabiller; le frigidarium ou bain froid, avec sa piscine en granit poli, ornée à l'extérieur de sculptures grotesques; le tepidarium ou bain tiède; c'était la pièce la plus ornée. On y voyait des peintures, des bas-reliefs en stuc blanc, de composition légère et représentant des sujets voluptueux. Dans cette salle, on distingue encore la place où étaient fixés des crochets de bronze qui, au moyen de trochlées (poulies) et de chaînettes d'argent, soutenaient la baignoire de même métal dans laquelle Lesbia goûtait à la fois le plaisir du bain et celui de la balançoire. Puis venait le sudatorium ou étuve. Sur des trépieds d'airain, on brûlait des parfums, qui, en se mêlant

[1] L'abbé Chaupy.

à la vapeur d'eau, produisaient un effet très agréable. Enfin l'eleothesium (chambre aux parfums). Là, au sortir de l'étuve, des esclaves répandaient sur le corps de Lesbia la diapasma, poudre faite avec des pétales de roses, qui servait à réprimer la transpiration. D'autres l'enveloppaient de linges odorants, l'épilaient, la frottaient de pierre ponce pour adoucir la peau, parfumaient sa chevelure avec le baume de Syrie, et la fardaient avec une composition à base de céruse, à la manière des femmes de Ninive.

Le bain des hommes, semblable à celui de Lesbia, donnait accès dans un crypto-portique, ou galerie souterraine placée sous la bibliothèque. C'était un lieu de repos, très frais, où l'on faisait la sieste pendant la grande chaleur. Le crypto-portique, dont les bases existent encore, conduisait à une grotte placée sous l'exèdre. Là se trouvait le posticum, ou porte dérobée, qui ne manque à aucune des constructions des anciens; elle s'ouvrait sur le lac. Quelques marches permettaient un facile et discret accès dans la maison aux personnes mystérieusement amenées, et qu'on désirait dérober à la vue même des serviteurs. Le long du crypto-portique régnait une terrasse basse, qui formait le quai d'embarquement : elle était plantée d'arbustes toujours verts, de buis, de cyprès, reliés entre eux par des guirlandes de lierre, mode qu'on retrouve encore dans beaucoup de villas modernes en Italie.

Le mamelon sud, couvert de grands arbres, constituait le parc. Des enceintes particulières renfermaient divers animaux utiles ou curieux. On y distinguait les aviaria (volières) peuplées d'oiseaux de toute espèce, et surtout de paons de Babylonie au plumage éclatant. Le leporarium (garenne), où l'on élevait différentes sortes de gibier. Le cochlearium où l'on engraissait des escargots apportés d'Afrique, et qui prenaient là un développement énorme.

Sur le flanc oriental de ce mamelon on trouve d'autres ruines. Ce sont celles des dépendances de la villa. Les logements des esclaves. Les équilia (écuries) et les carceres (remises), ornées de bustes de la déesse Epona ou Hippona, protectrice des chevaux. Le sphæristerium (jeu de paume), qui manquait rarement dans les maisons de campagne.

Au milieu du parc s'élevait un petit temple grec que la galanterie de Catulle avait consacré à Vénus Lesbia. Chez les anciens, Vénus personnifiant la beauté physique, était partout vénérée, mais dans chaque localité elle portait un surnom, indiquant soit un de ses états, soit un des effets qu'elle produit. Il n'était pas rare d'adjoindre à son nom celui d'une femme célèbre. Properce suivit l'exemple de Catulle. Il dédia aussi, près de Baiæ, un temple à sa maîtresse, sous le nom de Vénus Cinthia. Sur les ruines du temple de Vénus Lesbia, consacré

par l'amour à celle qui avait été l'ornement, la joie, la déesse de cette presqu'île, on a édifié une modeste chapelle, placée sous l'invocation de Notre-Dame-de-Sermione.

Le mamelon nord était disposé en jardins. Devant la maison s'étendaient les xystes ou parterres, dessinés par des bordures de buis, d'acanthe ou de romarin. On y rassemblait des fleurs par masses considérables, pour fournir aux guirlandes et aux couronnes dont on faisait une grande consommation. Les espèces de fleurs cultivées chez les anciens se réduisaient à quatre : les lis blancs et rouges: la saliunca (valériane) dont l'odeur est très agréable et qu'on plaçait dans les vêtements; les violettes de Tusculum, pourpres, jaunes et blanches; les roses de Préneste, d'Héraclée, de Milet et surtout de Pœstum, si célèbres par leur abondance, leur parfum, et qui fleurissent deux fois l'an. Au sud des xystes, le sol assez fortement incliné présentait une série de terrasses étagées, que les Latins appelaient des jardins suspendus. Ces terrasses sont encore assez bien conservées, ainsi que leurs murs de soutènement, flanqués d'anterides (contreforts).

De l'autre côté des parterres, on voyait le viridarium : c'est ce qu'on nomme aujourd'hui un jardin anglais. Les deux Pline en font connaître la disposition. Des allées sinueuses au travers de massifs d'arbres, de pièces de gazons, ou d'acanthe rampante. Les Romains attachaient beaucoup d'importance à réunir dans leurs jardins toutes les plantes dont la verdure ne périt jamais. C'était une coutume qu'ils avaient empruntée aux Egyptiens. Leurs bosquets étaient composés de pins, de mélèzes, de cyprès, d'yeuses, de myrtes, d'oliviers, de lierres, de grenadiers, d'orangers, de lauriers et autres arbrisseaux au feuillage persistant. Tout l'art des topiaires (tondeurs d'arbrisseaux) s'était épuisé pour former des voûtes de verdure, des berceaux, des charmilles, discrets asiles pour le repos ou le plaisir, dans lesquels on trouvait une ombre épaisse, que le plus ardent soleil était obligé de respecter.

Une magnifique gestatio (promenade ombragée d'arbres, et ainsi nommée parce que l'on s'y faisait porter en litière) entourait les jardins et le parc. On y avait presque constamment la vue du lac. Ses vestiges se retrouvent en quelques endroits. Le cercle qu'elle formait était coupé par une avenue transversale, passant entre les deux mamelons et longeant les oporothèques ou serres, établies dans ce lieu abrité. Les principales allées et la gestatio étaient ornées de statues, telles que des figures de satyres pour se préserver des maléfices; des bustes de Priape, protecteur des jardins, des Hermès, des Faunes, des Sylvains, et d'autres dieux champêtres.

Il n'existe pas de sources à Sermione. Par suite, on peut se de-

mander comment Catulle pouvait avoir des jardins complets, sans ce mouvement des eaux qui les animent et les fertilisent? La réponse est facile. Rien n'était plus simple que d'amener l'eau du lac sur le point culminant des coteaux (environ 18 mètres) d'où elle se répandait ensuite de toutes parts. Les moyens d'élever l'eau étaient connus des anciens. Dans les jardins suspendus de la citadelle de Babylone, une des colonnes était creuse et contenait des machines qui faisaient monter de l'Euphrate une grande quantité d'eau (Diodore de Sicile, liv. II). Strabon nous apprend que les Egyptiens arrosaient facilement tout le Delta à l'aide d'une machine construite par Archimède de Syracuse, et qu'on nommait cochlea (limaçon) à cause de sa forme. Les Romains employaient également la ctesibica, pompe à double effet, inventée par Ctésibius d'Alexandrie; la noria, chaîne sans fin à godets, s'enroulant sur un tympanum (roue à chevilles), et d'autres engins hydrauliques, qu'ils désignaient par le terme général d'antlia.

On ne peut donc pas douter qu'il n'y ait eu à Sermione de l'eau en abondance pour alimenter les bains et les cascades, les bassins et les ruisseaux que les Latins affectionnaient tant, et que l'orgueil des propriétaires se plaisait à nommer des lacs, des Nils ou des Euripes. Ce qui le prouve par-dessus tout, ce sont les ruines du réservoir de distribution, que les gens du pays appellent très improprement, bagni di Catulle (les bains de Catulle). Le peu d'étendue de la construction, sa position au milieu du jardin, où les bosquets masquaient la vue; son éloignement de la maison; le peu de commodité qu'offrait ce point élevé pour les manœuvres d'eau, démontrent que les bains ne pouvaient être en cet endroit. Les morceaux de tuyaux qu'on a, dit-on, trouvés dans ces ruines ne sont pas un indice suffisant de l'existence des thermes en ce lieu, mais ils confirment notre opinion, que ces restes de murs sont ceux d'un réservoir.

Le jardin comme la villa avait un étage inférieur. Le sous-sol est sillonné de souterrains. Sous les terrasses étaient de vastes celliers, où s'amélioraient les vendanges de tout un siècle. On voyait figurer là ces vins fameux des vignobles d'Æquana (Terre de Labour); des coteaux de Tarente, des montagnes de Lydie, des collines de la Campanie, des monts de Rhétie, etc..... Les paysans de Sermione, en remuant les terres en cet endroit, ont exhumé des morceaux de verre, des débris de poteries, provenant des récipients destinés à contenir des liquides.

Les grottes sont en partie comblées ou écroulées. Quelques-unes, demeurées intactes, permettent d'apprécier leurs dimensions et leurs dispositions. On reconnaît deux rameaux principaux se coupant à angle droit : l'un, orienté est-ouest, partait du réservoir principal et aboutissait au soubassement de la villa; l'autre, allant du sud au

nord, communiquait avec les celliers et débouchait peut-être sur le lac. Des soupiraux circulaires indiquent la place et la direction de ces grandes galeries, auxquelles d'autres de moindre dimension venaient probablement se rattacher. Le système général forme donc une croix grecque dont le développement atteint quatre cent quatre-vingts mètres. La largeur des galeries varie de quatre à sept mètres; leur hauteur est d'environ trois mètres cinquante centimètres. Elles sont entièrement percées dans le roc, et ce travail semblerait surprenant si l'on ne se souvenait des immenses souterrains pratiqués par Lucullus dans le promontoire de Misène et des fameuses grottes du cap Pachynum en Sicile.

Les grottes de Sermione, comme toutes celles de ce temps, n'étaient pas seulement de simples retraites, mais de véritables appartements. On y trouvait des lits, des bancs, des sièges, des tapis, des statues. Les murs avaient pour ornement des rocailles, des coquillages, et même des bas-reliefs. L'agrément de ces demeures souterraines provenait principalement de l'eau, qui, introduite dans de petits tuyaux, produisait par son écoulement différents sons. Elle se montrait ensuite en fontaines, en cascades, en jets, en bassins; puis, après avoir réjoui les yeux par son mouvement, et les oreilles par son murmure, elle se rendait dans les bains.

Sermione tirait un autre ornement de superbes viviers. La disposition des lieux avait beaucoup favorisé leur établissement. Les rochers, comme il est facile de le voir, ont été taillés de manière à former sous l'eau le radier des bassins, que des murs séparaient les uns des autres. Des ouvertures, fermées par des grilles d'airain d'un réseau très serré, permettaient le renouvellement de l'eau. On avait laissé subsister dans ces bassins quelques pointes de rochers, qu'on garnissait de plantes aquatiques, pour imiter des îles. Ces viviers venaient baigner le pied de la villa de trois côtés. Cette proximité était indispensable avec les goûts de ce siècle. Les dames aimaient à jeter leurs lignes de soie, sans quitter leur lit, et les gourmets voulaient voir nager les poissons de la table même où l'on devait les manger (Martial, liv. x, épigramme xxx). C'est peut-être aux viviers de Catulle que le lac de Garde doit d'être peuplé d'une si grande variété d'excellents poissons. On distingue parmi les plus renommés : la tinca (tanche), le fregarolo, la bottatrice (lotte), le pesce persico (perche), l'anguilla (anguille), le carpione, la lampreda (lamproie), la trota (truite saumonée), l'agone, le meilleur poisson des lacs de Lombardie.

A côté de l'emplacement des viviers, tout à fait au nord de la presqu'île, dans le lac même et à quelques mètres du rivage, une source sulfureuse tiède sort d'une fissure de rocher. La nature, si-

bérale envers Sermione, l'a encore gratifiée d'une source thermale! Aucun vestige n'indique qu'on ait autrefois cherché à l'isoler des eaux du lac et à l'utiliser.

VI

L'aperçu qui précède a montré ce qu'était la maison de Catulle. Quelle idée ne doit-on pas s'en former en songeant qu'elle était entourée des plus magnifiques tableaux que la nature ait jamais offerts à la contemplation du regard humain! De la pointe de Sermione, l'œil embrasse le cercle entier de l'horizon. A l'endroit où la rive s'abaisse le plus, est assise Peschiera, à cheval sur le Mincio, cachée dans ses fortifications, et entourée d'un vaste camp retranché. Au-dessus, se dessinent le Monte-Croce, les hauteurs de Salionze et de Castelnuovo, sur lesquelles bivaquaient, à la fin de juin 1859, les troupes franco-sardes qui cernaient Peschiera, et allaient s'en emparer, quand l'armistice du 11 juillet arrêta leurs succès. Dans le lointain, vers l'est, on aperçoit les tours maximiliennes qui défendent la colline au pied de laquelle est Vérone, l'ancienne Fearann, colonie des Gaulois cénomans, sortie de Brescia. C'est à cause de cette origine que Catulle nomme Brescia la mère chérie de Vérone:

rixia, Veronæ mater amata meæ.

En suivant la rive gauche, à partir de Peschiera, on voit les villages de Lazize, Bardolino, Garda, qui revendique l'honneur d'avoir donné son nom au lac. Ces villages occupent l'emplacement de l'ancienne forêt Ligana, près de laquelle Claude II battit les Goths (vers 268). Au-dessus, s'élève le clocher de Rivoli, à l'entrée des gorges de l'Adige.

A travers la porte titanesque, formée par le Montebaldo, à l'est, et le Monte-Acuto, à l'ouest, la partie nord du lac disparaît dans la brume et l'ombre des montagnes. A droite, sont les villages de Torri, Pai, Menarolo, Malsesine, avec un vieux château sur un petit promontoire. A la tête du lac, Riva, en partie masquée par un contrefort; à gauche, Limone, qui doit son nom à son commerce de citrons; Arr, sur une hauteur, avec un ermitage des plus pittoresques, placé sur un pic; Gargnano, Maderno, l'ancien bourg Benacum, qui avait donné son nom au lac et qui fut plus tard appelé Tusculanum, par

suite sans doute du caprice de quelque villégiateur, qui aura voulu retrouver dans sa résidence le nom célèbre de Tusculum.

Sur cette côte, aimée du soleil, le citronnier est cultivé partout. Malgré la douceur de la température, ces arbres exigent une certaine protection contre les gelées matinales. A cet effet, une foule de piliers en maçonnerie sont disposés dans les plantations, et supportent durant l'hiver des volets et des toitures. Ces pilastres, blanchis à la chaux, se détachent sur la verdure, et de loin on croit voir un immense vignoble, parsemé de grands échalas.

A partir de Maderno, la rive s'infléchit et forme le golfe de Salo; sur une éminence près de la ville, s'élèvent les ruines du bâtiment dans lequel le général Guyeux, avec dix-sept cents hommes, sans eau et presque sans munitions, résista deux jours aux efforts du corps entier de Quasdanovich. Il fut dégagé à la suite du beau combat de Salo (31 juillet 1796). La partie sud du lac montre les villages de Manerbe, Padenghe, Desenzano et Rivoltella. Derrière et sur la chaîne de collines qui complète la ceinture du lac, on découvre l'élégante coupole de l'église de Lonato, les coteaux de Castiglione, la tour de Solferino, l'espionne de l'Italie, Cavriana, Volta, dominé par le château de Gonzague, puis, entre les hauteurs et le lac, le hameau de San-Martino, entouré de grands cyprès.

Tel est l'aperçu sommaire de ces charmants rivages, qu'il ne faut pas même entreprendre de décrire.

Le lac de Garda ne possède qu'une seule île; elle est située à la pointe orientale du golfe de Salo, et on la nomme Isola-Lecchi. Elle renfermait naguère une villa délicieuse. Une forêt de citronniers, d'orangers, d'oliviers, etc., la couvrait d'une ombre éternelle. Maintenant, des remparts ont bouleversé les parterres; on trouve des canons où croissaient les fleurs; des piles de boulets ont remplacé les oranges et les limons. Cette gracieuse résidence s'est transformée en place de guerre, hérissée d'appareils d'agression et de défense. Bientôt peut-être le bruit des combats viendra troubler son calme séculaire. La beauté de certains lieux ne devrait-elle pas les faire considérer comme neutres? Les progrès de la civilisation ne devraient-ils pas préserver des outrages de la guerre ces magnifiques basiliques de la nature aussi bien que les temples des hommes?

L'Isola-Lecchi abrite et protége la flottille italienne contre les entreprises de la flottille allemande de Peschiera, car la moitié de ce lac italien appartient encore à l'empire d'Autriche. La persistance des hommes du Nord à se maintenir en Italie a amené des navires de guerre sur ce beau lac, étonné de voir de semblables hôtes se promener sur ses ondes.

Les canonnières qui forment actuellement la flottille italienne

furent apportées en 1859 par l'armée française, et ce n'est pas un des faits les moins surprenants de notre temps. L'antiquité offre plusieurs exemples de navires transportés par terre, soit pour les faire sortir des ports bloqués par l'ennemi, comme à Tarente dans la deuxième guerre punique, ou à Carthage dans la troisième, soit pour les y faire entrer comme à Oricum, dans la guerre de César et de Pompée, mais le trajet parcouru n'excédait jamais quelques centaines de mètres. En 1859, il s'agissait d'un parcours de 340 kilomètres : de Gênes à Desenzano. Les cinq canonnières, démontées et placées sur un nombre infini de trucs, franchirent cette distance en quelques heures, par la voie ferrée qui passe à travers l'Apennin. Peu de jours après, elles étaient remontées sur la plage de Desenzano, et l'on vit alors s'élancer du rivage et voguer sur les ondes une flotte qu'aucun rameur n'avait amenée :

Et jàm, per colles dumosque ad littus adacta,
Innabat pelago veniens sine remige classis [1].

Ces bâtiments, mouillés à l'Isola-Lecchi, contribuent à donner au lac de Garde l'aspect de la mer, à laquelle on l'a souvent comparé. Comme la mer, il a aussi ses tempêtes. D'après Pline l'Ancien [2], elles occasionnaient une pêche fort extraordinaire : « Tous les ans, dit-il, au mois d'octobre le Benacus est troublé, et les anguilles agglomérées sont roulées par les vagues à l'endroit où sort le Mincio, en quantité si prodigieuse, qu'on en trouve des paquets d'un mille ensemble dans les pêcheries établies sur la rivière. Cette pêche miraculeuse ne se reproduit plus ; mais les tempêtes n'ont pas cessé d'agiter de temps à autre le lac ordinairement très calme. Sous l'impulsion d'un coup de vent du nord, on le voit rapidement grossir. Ses eaux paraissent alors presque noires. Les plantes aquatiques sont jetées jusqu'au sommet des ruines de la villa de Catulle. Les flots heurtent la rive avec un sourd murmure, et lancent leur écume dans les fenêtres du premier étage des maisons de Desenzano. Lorsqu'on a la bonne fortune d'assister à ce spectacle, on comprend pourquoi Virgile a dit [3] que les flots du Benacus s'enflent en mugissant comme ceux de la mer :

..... Te quæ
Fluctibus et fremitu assurgens, Benace, marino.

Ce n'est pas une métaphore poétique, c'est une peinture fidèle de la réalité. Les touristes sont rarement témoins des grandes colères

[1] Silius Italicus, liv. XII.
[2] *Histoire naturelle*, liv. IX.
[3] *Georgiques*, liv. II.

du lac de Garde, car elles n'éclatent guère qu'au début et à la fin de l'hiver. Pendant la belle saison, rien ne ride habituellement sa surface, si ce n'est le léger sillage des bateaux qui apportent à Desenzano les bois, les cuirs, les grains et les chanvres du Tyrol, ou celui des barques à voiles, blanches et effilées comme une aile de mouette, qui portent des pêcheurs ou des promeneurs.

Calme ou en fureur, le lac de Garde est toujours d'une suprême beauté. La nature y a réuni tout ce qui peut flatter la vue dans un majestueux et inexprimable contraste. Au nord, d'immenses montagnes; leur cime inhabitée est ordinairement blanchie par les neiges; leurs flancs disparaissent sous l'ombre noire des grandes forêts; leur pied est couvert de villages, de fleurs, d'arbres au feuillage toujours vert. Un printemps perpétuel règne en bas, tandis qu'un hiver presque continuel réside au sommet. Au sud, au contraire, le terrain, doucement ondulé, n'est pour ainsi dire qu'un immense jardin; végétation luxuriante, riches cultures, arbres variés, villas délicieuses, on trouve là tout ce qui peut ravir l'amateur le plus passionné de la campagne.

Aucun langage ne saurait rendre l'harmonie admirable des deux parties du lac, ni peindre la sublime majesté de ce panorama grandiose, dont le souvenir seul fait éprouver les plus vives émotions.

LAMAL.

(La 2e partie à la prochaine livraison.)

MERYEM

PREMIÈRE PARTIE

I

Une histoire écrite avec des pierres brisées, une ville française fraîchement éclose au milieu des fleurs, c'est-à-dire un passé et un avenir, voilà Tlemcen.

Le passé fut long et brillant, à en juger par le grand nombre de ruines qui l'enserrent comme un réseau dont les fils rompus traînent sur le sol. Mais par-dessus cette histoire, que le Romain commençait avec ses aqueducs, que le Berber continuait avec ses palais et que le Turc taillait de son cimeterre, le temps à son tour a inscrit sa légende. Pour déchiffrer entièrement les annales primitives, il faudrait dépouiller les pierres des mousses dont elles sont revêtues ; arracher les lierres et les clématites qui cachent les brèches des murs et complètent les arcades mutilées. Peut-être alors, avec ces ruines, on reconstruirait savamment tous les palais et les arcs de triomphe écroulés : mais à quoi bon? si l'histoire des hommes garde ses mystères, ceux de cette terre féconde et de ce ciel splendide se révèlent d'eux-mêmes. Les murs rougis par le soleil disent la date des siècles, la gazelle raconte les merveilles de la solitude, et dans les sillons où la main de l'homme ne sème pas, la graine perdue germe et grandit sous l'œil de Dieu, qui donne à la plante l'eau, l'abri et le rayon. De hautes montagnes préservent sa tige frêle de la fureur des vents du désert et baignent ses racines dans leurs sources, tandis qu'une chaleur ardente hâte son développement. C'est ainsi que les cactus croissent là en plein champ comme des chardons, et que l'olivier

devient un arbre haut comme un chêne. Sous cette végétation envahissante, la ruine orgueilleuse est forcée chaque jour de se courber un peu plus ; ce que l'arbre ne domine pas, le lichen le dévore, la fleur le couvre et l'arbuste le nivelle.

Cependant, à quelques pas de la ville algérienne, une tour, attribuée aux Romains, s'élève encore aussi haut que les minarets et les bois d'oliviers. De sa plate-forme, à laquelle on monte par un escalier de pierre, on voit la ville de Tlemcen en profil. Les maisons, généralement surmontées par des terrasses, dessinent les unes sur les autres leurs angles droits. Leur toiture horizontale reçoit de tous côtés les rayons éblouissants du soleil. Dans cette atmosphère lumineuse, où les ombres s'effacent, où les lignes se confondent, l'œil se fatigue à distinguer des détails, à reconnaître les constructions françaises, parmi les maisons mauresques. Mais cette grande clarté qui rend la masse confuse, blanchit et détache au contraire vivement sur le bleu cru du ciel les arêtes des terrasses, des mosquées et de la forteresse du Méchouar. Et grâce à la splendeur constante de l'astre du jour, les humbles maisons brillent sur la hauteur comme les palais d'autrefois.

Un jour, quelques années après la conquête de cette partie de l'Algérie, un jeune officier de chasseurs était monté sur l'ancienne tour pour examiner l'horizon de collines et de montagnes dont elle est environnée. Il étudiait leurs courbes vertes, grisâtres et azurées qui descendent graduellement jusqu'au bassin de la Tafna ; il admirait les sillons d'or qui couraient sur leurs flancs, et tout ce paysage étincelant comme un diamant taillé. Bientôt, son œil fatigué par une lumière aveuglante, chercha derrière la ville, entre de noirs sommets, les ombres de la vallée où le Safsaf prend naissance. Mais il se souvint des rudes sentiers qui y conduisent ; sentiers à peine tracés dans les débris, côtoyant ou franchissant les précipices, et souvent obstrués tout à fait par des blocs de rochers, ou des buissons de cactus. Il quitta la plate-forme, descendit lentement les degrés usés et rompus en plusieurs endroits, sortit de la tour et se retrouva avec bonheur dans les jardins qui s'étendent autour du monument romain. Il gagna un bois d'oliviers pour y chercher un peu de fraîcheur et d'obscurité, rare bonne fortune dans ce pays du soleil.

II

Souvent, en Algérie, les officiers de l'armée, bien qu'ils soient toujours sur le pied de guerre, jouissent des loisirs de la paix. Telle

était la situation où se trouvait Georges Varon, depuis trois mois qu'il habitait Tlemcen. Chaque jour, il errait pendant des heures entières autour de la ville, des ruines mauresques au camp romain, et du bassin desséché aux rives riantes du Safsaf. Il allait à pas comptés, faisant de longues et fréquentes stations, rêvant, dessinant et butinant des souvenirs. Nous venons de le voir sur la tour antique, une autre fois nous l'aurions trouvé sur la montagne, près de Sidi-Daoud, prison cachée sous un manteau de lierre, ou bien plus haut encore, en face des ruisseaux de perles et des gerbes d'or de quelque chute d'eau, frappée par les rayons du matin. Cette union brillante de l'onde et de la lumière lui semblait un baiser d'amour du ciel à la terre, principe permanent et radieux de fécondité.

Georges aimait à observer ce pays à l'état de transition, entre une civilisation morte et une autre près de naître. Bien des vestiges du passé épars sur le sol allaient être bientôt proscrits comme d'inutiles encombrements, par une administration régulière et raisonnée. On devait nécessairement déblayer les sentiers pour en faire des routes, enlever les pierres amoncelées, raser les vieux murs, assainir la ville en élargissant les rues et en détruisant les masures mauresques. On allait arracher la fleur sauvage, émonder et greffer les arbres ; chaque champ libre devait trouver un maître. Là, comme partout, le pittoresque céderait le pas à l'utile. Quand tous ces progrès seront accomplis, il ne restera plus des anciens souvenirs qu'un camp, une tour et une mosquée. Alors on visitera les cimes de l'Atlas comme celles des Alpes ou des Pyrénées. L'oranger croîtra partout ; les jardins se rempliront de fleurs doubles, ces monstres cultivés ; et le Parisien, en cueillant la pêche à côté de la Grenade, en voyant l'Arabe devenu un laboureur paisible, se demandera comment ce pays, désormais si calme, si monotone, a pu être troublé naguère par le bruit des razzias, par les hurlements de l'hyène et les cris du chacal.

Il était facile à M. Varon de prévoir cet avenir, qui de plus en plus devient le présent. Cela donnait un vif attrait au désordre et à la sauvagerie de ces sites encore abandonnés à eux-mêmes. Il en jouissait en artiste, comme d'une originalité d'autant plus curieuse qu'il la croyait destinée à disparaître bientôt. Aussi préférait-il ces promenades aux libations de bière et d'absinthe dont ses camarades usaient à profusion pour oublier les ennuis de l'exil.

Ce jour-là, après avoir pris un peu de repos dans le bois, Georges suivit un sentier creusé par un ruisseau dont une végétation vigoureuse envahit les rives. La nature sauvage y lutte de luxe et de puissance avec la nature cultivée. C'est une suite de jardins, de haies fleuries, coupées de hautes herbes, de plantes grimpantes et de vignes.

folles. La vue, habituellement bornée par la montagne, trouve pourtant çà et là de profondes échappées, où des rayons de soleil égarés éclatent joyeusement parmi les sombres verdures, Georges rencontra bientôt un coin de paysage à transporter sur une page de son album. Il profita d'un accident de terrain pour s'asseoir commodément, et ébaucha un croquis rapide.

Il se croyait à l'abri des importuns ; mais dès qu'il eut commencé son travail, un bruit s'éleva..... C'était le bruit d'un cheval au sabot léger, au jarret solide. Le cavalier qui le montait paraissait le retenir ou le diriger avec précaution, car les pas étaient lents et leur retentissement sec. Les sinuosités du ravin ne permettaient point de l'apercevoir encore, au moment où, avec une curiosité insouciante, Georges releva la tête. Ne voyant rien, il fixa de nouveau ses yeux sur le point de vue qu'il avait choisi ; mais aussitôt une apparition inattendue vint distraire son regard.

C'était un cheval arabe de formes sveltes et pures. Il relevait avec impatience ses jambes nerveuses. Sur ses flancs bruns, sur sa crinière lustrée comme une chevelure de femme, flottait la longue jupe d'une amazone. La jeune fille guidait avec aisance l'animal frémissant. Sa taille flexible se penchait et s'enlevait légèrement. Elle passait avec son vêtement sombre sur un fonds de verdure, et semblait enveloppée et comme caressée par l'atmosphère transparente. Son visage, d'une correction de lignes remarquable, offrait de plus un attrait de couleur singulier. Des tons bistrés, des reflets fauves, accusaient une origine méridionale. Ses cheveux noirs, relevés et massés au-dessus du front, brillaient comme de l'acier poli. Ils s'échappaient, ondulés et abondants, de dessous son chapeau de paille. Sa peau se dorait à la racine des cheveux, autour des joues, du menton et de la ligne du cou. Ses lèvres charnues, rouges comme une cerise mûre, s'entr'ouvraient sur une rangée de dents petites et bien aiguisées, qui semblaient également prêtes à mordre ou à sourire ; mais le trait le plus frappant de sa physionomie résidait dans le regard. Ses yeux, protégés par des sourcils épais et des paupières merveilleusement longues et fournies, ressortaient, d'un cercle bleuâtre comme un éclair entre deux nuages. Il devenait impossible de soutenir longtemps ce regard clair, incisif, mais généralement tempéré par le sourire qui en faisait une caresse franche comme tout de qui est pur.

Georges eut le bonheur ou le malheur, comme on voudra, de recevoir à la fois ce regard et ce sourire. Il s'en émut jusqu'à ne plus savoir ce qu'il faisait. Il se leva, laissant tomber crayon et album, poussé par le désir instinctif de suivre la jeune fille qui disparaissait déjà au détour du sentier. Mais en ce moment un cavalier

s'élança dans le ravin à la suite de l'amazone. Georges s'arrêta et porta machinalement la main à son front ; il venait de reconnaître son nouveau chef, le colonel de Jouilly, arrivé d'Oran depuis quelques jours.

III

Georges Varon ramassa son esquisse inachevée, mit l'album dans sa poche, et reprit le chemin de la ville sans cesser de sentir ce regard qui l'avait si étrangement remué. Certes, il avait senti, dans d'autres circonstances, plus d'un regard lumineux et caressant s'arrêter sur lui. Il avait même, comme bien d'autres, l'innocente fatuité de croire qu'il savait deviner la pensée d'une femme par l'expression de ses yeux, travail hiéroglyphique dans lequel les méprises sont fréquentes. Mais jamais, dans ses courses militaires à travers la France ou l'Afrique, il n'avait été saisi, envahi par une impression aussi vive et aussi rapide. Arrivé sans encombre de passion jusqu'à sa vingt-deuxième année, il s'était contenté de respirer les parfums des fleurs ouvertes sur son passage. Cependant, il pouvait se trouver beau sans erreur et se juger bon sans orgueil.

La fréquence des changements est, dans la vie militaire, un obstacle puissant aux affections sérieuses et durables. — Georges, d'ailleurs, n'était pas une nature vulgaire. S'il n'avait pas encore mis toute son âme dans un amour, c'est qu'il fallait pour cela qu'une femme lui apparût comme le digne objet d'aspirations nobles et grandes ; c'est qu'il voulait lire l'intelligence sur son front, la bonté sur ses lèvres, et la délicatesse de la pensée dans la grâce de ses traits. A part ce petit idéal bien raisonné en amateur du beau, Georges était un de ces esprits heureux qui trouvent la vie charmante, pour peu qu'elle soit facile. Il tenait de son père une mince fortune ; mais il espérait que sa bonne conduite et ses aptitudes connues, de ses chefs le feraient avancer rapidement. — Au régiment, on le considérait comme un méticuleux viveur, mais comme un bon camarade ; on l'aimait généralement, parce qu'il se montrait toujours affable et gai.

En rentrant dans l'intérieur de Tlemcen, M. Varon se dirigea vers un café qui se trouvait alors à l'un des angles de la place du Méchouar, et où plusieurs officiers étaient déjà réunis depuis longtemps. Aussitôt qu'ils aperçurent Georges, ils s'écrièrent :

— Enfin voici Varon !...

Ceci fut dit entre deux bâillements, évidemment on comptait sur le nouveau venu pour réveiller la conversation ; mais Georges salua

Cette plaisanterie fit encore rire le capitaine, mais n'eut aucun succès auprès de Georges, qui se contenta de répondre gravement :

« Les arts se tiennent.

— Il n'y a que des feuilles blanches, dit M. de Barres en feuilletant l'album. Ah ! voici un commencement de croquis, puis, plus rien..... Jeune homme, ajouta-t-il en se penchant vers Georges, vous avez vu aujourd'hui Mme de Juilly ? »

Georges tressaillit involontairement.

« Et vous aurez le plaisir de la voir encore : car la voilà..... »

Une femme, en effet, s'avançait sur la place au bras du colonel de Juilly. Elle était jeune et fort belle ; mais la blancheur éclatante de son teint et la couronne de cheveux blonds qui parait son front ne permettaient pas de la confondre avec celle que Georges avait remarquée dans le ravin.

— Ce n'est pas elle ! s'écria-t-il comme s'il se rassurait.

— Vous vous trompez, reprit le capitaine, qui se méprit sur le sens de cette exclamation ; je l'ai déjà rencontrée à Oran, dans une maison où elle se trouvait avec ses deux filles, et je la reconnais très bien. Je me permettrai même d'aller la saluer. Cet empressement pourra déplaire à son vieux mari ; heureusement, peu m'importe ce qu'il en pensera ; il n'est pas mon chef. »

Le capitaine quitta la table où il était assis devant le café, et, gracieux, le regard fascinateur, alla s'incliner devant Mme de Juilly. Varon le suivit des yeux en se disant :

« Elle ne peut être la fille de cette femme si blonde et si jeune ; mais alors qui donc est-elle ? »

IV

Mme de Juilly n'était pas aussi jeune qu'elle le paraissait, ni son mari aussi vieux qu'on pouvait le croire en le voyant. Elle avait conservé cette fraîcheur et cet éclat qui rendent les blondes si attrayantes quand elles sont belles. Elle restait blanche, grasse, souple et mince, aucun pli ne coupait le grain de sa peau, aucune fatigue n'avait encore altéré la pureté de ses lèvres, ni le doux éclat de son regard. A trente-quatre ans, elle paraissait en avoir tout au plus vingt-cinq. Le colonel, au contraire, à quarante-cinq ans en accusait au moins cinquante. Cependant, sa santé était robuste et ses traits réguliers, mais le climat de l'Afrique avait blanchi de bonne heure ses cheveux, tanné sa peau et ridé son front et ses joues. Pendant qu'il faisait ses laborieuses campagnes, Mme de Juilly l'attendait pai-

siblement dans sa famille. Tant que sa vie de soldat fut rude, il ne voulut pas la lui faire partager, et s'il l'avait enfin amenée à Oran et à Tlemcen, c'est qu'Oran est une ville des plus agréables, et Tlemcen une des résidences les plus saines de l'Algérie. Puis, le colonel s'était attaché à ce pays, où il avait lutté, souffert, et contribué pour sa part à la conquête et à la colonisation, et il tenait à jouir de son œuvre.

Cette détermination semblait devoir lui assurer le bonheur; il tenait beaucoup à la vie de famille, et avait pour sa femme une affection profonde, enthousiaste, à laquelle ces longues et fréquentes séparations avaient imposé jusque-là de rudes épreuves. Mais comme la perspective du bonheur est toujours trompeuse en ce monde, la vie de ces époux réunis fut moins douce qu'ils ne l'avaient espéré : l'humeur du colonel s'était aigrie par suite de ces changements perpétuels d'existence. Cette altération de son caractère survivait aux circonstances qui l'avaient produite, et depuis cinq ans qu'elle ne quittait plus son mari, Mme de Juilly le trouvait souvent brusque, fantasque, et subissait d'incompréhensibles scènes, qu'une larme terminait, mais qui recommençaient incessamment sous le moindre prétexte. Ce caractère bizarre faisait passer le colonel pour jaloux, et il l'était en effet à sa manière. Orgueilleux de sa femme, il voulait qu'elle fût admirée. Il l'entraînait dans le monde, l'obligeait à être élégante, aimable, applaudissait à ses succès, jusqu'au moment où, s'offusquant d'un mot, d'un regard, d'un sourire, il lui faisait payer par quelque dureté son triomphe ou sa joie. Et la jeune femme, si gaie tout à l'heure, soudain pâlissait, tremblait, et le suppliait du regard. Quelquefois, ce regard suffisait pour le calmer; mais, le plus souvent l'irritation persistait. Mme de Juilly devait quitter la fête et subir en rentrant la colère ou les bouderies glaciales de son mari. Sa vie devint une alternative de bonheur et de larmes. Elle était bien aimée, et il lui arrivait d'en douter. Dévouée et impressionnable, elle avait des révoltes intimes contre ce despotisme qui l'humiliait, mais sa timidité l'empêchait de s'en plaindre. Extérieurement, elle se résignait, et le colonel se persuadait qu'en somme il était un excellent mari. Il ne pensait pas que plus une femme est digne d'amour, plus est grande sa susceptibilité.

Pendant quelques instants de causerie avec Mme de Juilly à Oran, le capitaine de Barres avait trouvé le moyen de lui adresser au moins dix phrases d'une amabilité exagérée. Deux ou trois fois, le colonel, présent à leur entretien, fronça vivement ses sourcils noirs sans que M. de Barres s'en aperçût. Mais Mme de Juilly avait parfaitement compris ce jeu de physionomie. Aussi, quand le capitaine s'approcha d'elle sur la place de Tlemcen, elle prit un air glacial. Cette froideur satisfit

le colonel, qui sourit alors à M. de Barres. « Capitaine, lui dit-il, je suis heureux de vous retrouver ici ; nous voilà isolés, ennuyés comme des gens qui arrivent du bout du monde ; vous viendrez nous voir, j'espère.

— Certainement, dit le capitaine en envoyant à Mme de Juilly son plus séduisant regard. Ce fut du bien perdu, car elle détournait obstinément les yeux.

— Souvent et en ami, insista le colonel.

— Ce sera trop d'honneur pour moi, répondit le capitaine ravi.

— Et un grand plaisir pour nous, » ajouta le colonel de plus en plus aimable.

Madame de Juilly, impatientée et ne comprenant rien à ce caprice, salua précipitamment et entraîna son mari.

« Quelle bonne rencontre ! s'empressa de lui dire le colonel. M. de Barres est excellent musicien, chose assez rare en Algérie. Vous ferez des duos et même des trios avec lui, puisque notre fille ne chante pas trop mal.

— Mais cet homme me déplaît, s'écria la jeune femme.

— Comment, il vous déplaît? Vous ne me paraissiez pas du tout de cet avis à Oran?

— A Oran, je ne lui ai parlé qu'une fois ; il ne faisait que passer dans cette ville et j'espérais ne plus le voir. J'ai donc été aimable pour lui comme on l'est pour les ennuyeux, quand on sait qu'ils ne pourront devenir des importuns.

— Et moi qui croyais vous être agréable ! vraiment, les femmes ont d'étranges façons d'agir, dit le colonel, qui aimait à mettre sa fantasque humeur au compte de sa femme.

— Vous vous êtes trompé, répondit Mme de Juilly. D'ailleurs, vous avez remarqué comme moi l'affectation que ce monsieur met dans chacune de ses paroles ; il est fort gênant d'avoir des rapports fréquents avec des gens qui en disent plus qu'ils ne pensent.

— Décidément vous l'avez en horreur, ce malheureux capitaine. J'en suis fâché, car, pour ma part, il me fait l'effet d'un homme charmant, et si vous tenez à ne pas me contrarier vous l'accueillerez bien. »

Une des manies du colonel était d'attirer chez lui les hommes pour lesquels sa femme témoignait de l'antipathie. En revanche, il éconduisait impitoyablement ceux qu'elle aimait à voir. Avec un peu d'adresse, Mme de Juilly lui aurait parfaitement donné le change sur ses véritables sentiments, mais sa franchise naturelle en aurait souffert. Puis, le colonel était fin, rusé, pénétrant ; quand elle n'osait dire hautement sa pensée, elle préférait garder le silence.

C'est le parti qu'elle prit à propos du capitaine, pour ne pas avouer

à son mari que la crainte d'exciter sa jalousie entrait pour beaucoup dans l'aversion qu'elle avait manifestée. M. de Juilly n'entendait pas qu'on le crût jaloux; ce seul mot l'eût mis en fureur.

En ce moment, tous deux se dirigeaient en silence vers leur demeure. Nous allons les accompagner chez eux, pour faire connaissance avec cette habitation. Ils entrèrent par une porte très basse dans une maison irrégulièrement bâtie. Une première porte intérieure se présentait à droite; c'était celle de l'écurie, soigneusement fermée. Puis, venait une cour carrée, encadrée de fleurs et aux angles de laquelle grimpaient de magnifiques grenadiers. Plusieurs portes vitrées s'ouvraient sur la cour, et l'on voyait s'agiter doucement les portières blanches et roses qui retombaient derrière elles, et qu'un souffle insensible soulevait. Une petite fontaine jaillissait au milieu de cette cour, et rafraîchissait incessamment le parterre. Parmi les fleurs, on avait ménagé d'étroits passages pour pénétrer dans l'intérieur de la maison. Chaque pièce formait un carré long avec une porte unique de la hauteur du plafond, et une fenêtre dans le coin. Aucune de ces ouvertures ne donnait au dehors. Sur trois côtés, la maison se terminait au premier étage par une terrasse d'une surface égale à celle de l'appartement. Mais au fond de la cour, on avait élevé depuis peu la façade intérieure pour bâtir deux pièces de plus. C'était, on le voit, une maison mauresque appropriée aux besoins et aux habitudes d'une famille française.

Dès que Mme de Juilly entra dans la cour, une blonde fille, son portrait rajeuni de dix ans, souleva une des portières.

« C'est vous! s'écria-t-elle en se précipitant dans ses bras et en tendant son front au colonel, qui y mit un baiser de père.

— Chère fille, dit-il, où est Marie?

— Elle repose un peu; elle était fatiguée de sa longue course.

— C'est vrai, nous avons fait ensemble beaucoup de chemin aujourd'hui; cette enfant est intrépide; on dirait un vrai garçon. »

Le colonel accentua fortement ce dernier mot. En le prononçant il souriait, et une joie intime perçait dans ce sourire.

V

M. Varon se dirigeait deux jours après vers l'habitation du colonel.

Pendant ces deux jours, il avait adressé au capitaine de Barres bien des questions sur la famille de Juilly, mais les réponses du capitaine ne lui avaient rien appris sur ce qui l'intéressait le plus. M. de

Barres ne s'était occupé que de Mme de Juilly. Quant à ses filles, l'une lui avait paru brune et l'autre blonde, c'était tout ce qu'il en savait. D'ailleurs Georges se gardait d'avouer tout l'attrait que cette conversation avait pour lui. Le souvenir de la fière amazone qu'il avait entrevue dans le ravin lui imposait déjà cette discrétion, marque certaine d'un véritable amour. Il ne voulait pas l'exposer aux railleries de ses camarades. De son côté, le capitaine, orgueilleux de son succès auprès du colonel, succès qu'il attribuait modestement à l'influence de Mme de Juilly, avait bien assez à faire de le raconter à ses amis. Il leur affirmait de très bonne foi qu'elle lui avait fait le plus charmant accueil.

« Oh ! quelle femme ! quelle femme ! répétait-il, il n'y a qu'une perle comme celle-là à Tlemcen, et elle s'y trouve exprès ! pour moi.

— Distinguons, capitaine, s'était empressé de lui demander Henri Laudun : Y vient-elle exprès, ou s'y trouve-t-elle seulement ? »

Cette question calma les transports de M. de Barres ; il comprit tout à coup quelles idées fâcheuses sur Mme de Juilly ses paroles imprudentes pouvaient donner à ses camarades, et répondit très sérieusement :

« Mme de Juilly est la femme la plus honorable que je connaisse.

— Ce qui veut dire ? insista Henri, impitoyable pour l'amour-propre du capitaine.

— Ce qui veut dire qu'elle ne peut être venue à Tlemcen exprès pour moi.

— Bravo ! capitaine, » s'écria Georges touché de la loyale franchise avec laquelle M. de Barres s'exécutait. Evidemment M. Laudun s'était attendu à une autre réponse, car il eut l'air légèrement embarrassé. Mais le capitaine, sans le remarquer, se rapprocha de Georges, et lui serrant la main lui dit bas et rapidement :

« Vous serez mon ami. »

Ces mots firent deviner à M. Varon le véritable caractère du capitaine. En lui l'amour-propre cédait toujours à la vérité, et la tête écoutait le cœur. Ceci se passait quelques minutes avant la visite de Georges à son chef.

Le colonel était absent ; mais Mme de Juilly recevait. On introduisit le visiteur dans un petit salon où trois femmes se levèrent pour l'accueillir, toutes trois belles et souriantes : Mme de Juilly, Elise, sa dernière fille, son portrait vivant, mais encore plus blonde, et Maria, l'objet de l'ardente curiosité du jeune homme.

C'était bien elle ! Il sentit peser de nouveau sur lui ce regard qui l'attirait en le dominant ; malgré le gracieux empressement que

Mme de Juilly mettait dans son accueil, une contrainte singulière; serrait le cœur du jeune officier et tenait sa bouche close. Les minutes s'écoulaient longues comme des heures; les monosyllabes même expiraient sur ses lèvres; il se sentait devenir ridicule..... Heureusement Marie lui vint en aide.

« Nous nous sommes déjà vus, monsieur, » dit-elle.

Ces quelques mots rompirent le charme, et le jeune amoureux crut voir s'entr'ouvrir le ciel. Elle se souvenait de lui! Elle l'avait donc remarqué?

« Oui, mademoiselle, répondit-il; mais cette rencontre a été bien fugitive, et je n'espérais pas que vous en auriez conservé le souvenir.

— Il faut que j'aie la mémoire bonne et le coup d'œil sûr. Je dessine aussi le paysage.

— Rien ne lui a échappé, pensa-t-il.

— Vous aviez choisi l'autre jour un endroit ravissant pour un artiste, continua-t-elle.

— Je le croyais d'abord comme vous; mais pourtant il m'a été impossible d'achever mon dessin. »

La jeune fille sourit, et son sourire, où rayonnait la franchise, semblait être l'expression d'une pensée heureuse.

Mme de Juilly indiqua à Georges, comme une des œuvres de Marie, un tableau où les ruines de Santa-Cruz à Mers-el-Kébir resplendissaient colorées par le soleil d'Afrique. C'était vigoureusement peint: le soleil brûlait, la pierre faisait saillie sur la toile. Georges admirait encore quand le colonel entra, lui tendit la main, et, regardant aussi le tableau, s'écria:

« N'est-ce pas que c'est beau?»

Le visage de M. de Juilly s'éclairait d'une vive satisfaction.

« C'est magistralement peint, répondit le jeune homme avec un élan trop vif pour n'être pas sincère.

— Vous me faites plaisir, M. Varon, en accordant votre attention à cette toile; mais cela ne m'étonne pas. Je sais déjà que vous êtes un véritable artiste, et que votre suffrage a son prix.

— Vous me jugez trop favorablement, mon colonel.

— Non, je dis ce que je pense, et mes louanges valent quelque chose, car je ne les prodigue pas. En sachant employer comme vous le faites vos heures de loisir, vous ne donnerez jamais de scandaleux exemples au soldat; l'amour de l'art agrandit et élève le cœur. »

Le colonel s'exprimait avec un ton d'affabilité qui lui était ordinaire vis-à-vis de ses inférieurs, de ses amis et des membres de sa famille, pourvu qu'il ne fût pas surpris dans un moment d'humeur.

contre sa femme. En présence d'un étranger, sa bienveillance en venait facilement à la gaieté, comme ses affections ou ses sentiments à l'exaltation. Généralement très accessible à l'impression du moment, il se montrait lui-même, se souciant peu de se déguiser. Avec une telle disposition, il se laissait naturellement aller plus facilement et plus vite que bien d'autres à l'effet produit par une physionomie nouvelle.

Georges avait une figure heureuse plutôt que belle. Il possédait cet attrait indéfinissable qui produit la sympathie avant de laisser le temps de songer à la beauté. Il avait de plus une tournure élégante et distinguée, avantage plus digne d'être apprécié chez un homme que des traits réguliers.

« Permettez-moi, continua le colonel, de vous présenter à ma famille, que vous connaissez très peu encore. D'abord, à Mme de Juilly, ma femme ; puis à Elise, notre fille, l'enfant gâté de tous ; enfin à Marie, que j'appelle mon garçon. Vous avez vu comment elle se tient à cheval ; au besoin elle ferait le coup de fusil comme un de nos plus braves tirailleurs. Après cela, dans l'intérieur, la femme reparaît ; c'est elle qui gouverne ma maison, et qui, je suis tenté de le croire, me gouverne quelquefois moi-même.

— Ah ! j'en suis incapable, mon père, protesta la jeune fille d'une façon charmante, qui n'était pas tout à fait une négation.

— Son père ! répéta Georges tout bas. Mais..... » Ses réflexions furent interrompues par l'arrivée du capitaine de Barres.

« J'avais hâte, colonel, dit celui-ci, de profiter de votre permission pour rendre mes hommages à ces dames. »

Et, se tournant vers Mme de Juilly, il s'efforça de déployer toutes ses grâces dans un salut profond.

« Nous vous en savons gré, capitaine, répondit M. de Juilly.

— Et moi, je suis d'autant plus heureux d'être venu aujourd'hui, que je rencontre ici un ami, reprit M. de Barres en serrant la main de Georges. Vous avez là, colonel, continua-t-il, un officier aussi habile à se servir du crayon que de l'épée, un homme sur lequel on peut compter.

— Je le sais, et je l'en félicitais tout à l'heure ; mais vous, monsieur, vous ne parlez pas de vos talents ; votre réputation de virtuose est cependant établie.

— Hélas ! oui, pour mon malheur.

— Comment ! pour votre malheur ! Vous allez nous expliquer cela ? s'écria Georges.

— Volontiers, et en deux mots : le violon m'a fait perdre beaucoup de temps et m'a procuré plus d'un chagrin.

— Je ne comprends pas, dit Mme de Juilly ; la bonne musique ne peut être qu'un agrément pour soi-même et pour les autres.

— Pour vous, madame ; mais, pour moi, c'est bien autre chose, et vous allez en juger. Grâce à ce maudit talent, j'ai été souvent très recherché et entraîné dans des maisons où je trouvais des hommes prêts à me serrer la main et des femmes distinguées disposées à me traiter avec indulgence. Eh bien ! madame, savez-vous ce qui m'arrivait ? c'est qu'au bout de quelques mois, quand je commençais à consolider mes liaisons d'amitié ou à former des rêves d'avenir, le tambour battait la marche et sonnait l'heure de la séparation. Il fallait tout quitter. Mais derrière moi mon talent montait en croupe pour me procurer ailleurs de nouvelles sympathies, suivies de nouveaux regrets.

— Ce qui ne nous empêchera pas, monsieur, de vous recevoir le mieux possible, reprit Mme de Juilly en envoyant à son mari un regard qui signifiait : Je dis ceci pour vous être agréable.

— Et moi, madame, de ne pas reculer devant cette tentation nouvelle.

— Et vous ferez bien, dit le colonel. Ces liaisons passagères sont encore la grande consolation de notre vie errante. Ainsi, c'est décidé, vous viendrez faire de la musique avec nous ; Mme de Juilly joue très bien du piano, Elise a déjà une voix agréable, et.....

— Et Varon, continua M. de Barres, est un baryton passable.

— Comment ? comment ? s'écrièrent les jeunes filles.

— Il possède donc tous les talents ? dit le colonel ; puisqu'il en est ainsi, nous dînerons ensemble après demain dimanche, et nous passerons une bonne soirée.

— J'y compte bien ! répondit M. de Barres.

— A dimanche ! » reprit le colonel en s'adressant particulièrement à M. Varon.

VI

« Je m'y perds ! s'écria Georges en sortant.

— Que voulez-vous dire ? lui demanda son ami, qui était sorti en même temps que lui.

— Vous avez eu le temps de remarquer comme moi ce qui m'étonne ; Mme de Juilly est décidément très jeune.

— Eh bien !

— Pensez-vous qu'elle puisse être la mère de cette brune et superbe personne qui a l'air d'avoir vingt ans ?

— Cela me paraît difficile ; mais cela m'est indifférent.

— Cependant le colonel la nomme sa fille.

— Et dans le monde, on appelle cette jeune fille Mlle de Juilly.

— Vous croyez ?

— J'en suis sûr.

— Au fait, le colonel pouvait être veuf quand il s'est marié avec Mme de Juilly et avoir déjà un enfant.

— Je puis encore vous certifier le contraire.

— Mais alors.....

— Alors cela vous intéresse-t-il beaucoup ? demanda M. de Barres en souriant.

— Capitaine ne riez pas ! et si vous savez quelque chose, dites-le-moi.

— Je ne rirai pas, mon cher Varon. Ah ça ! vous aimez donc Marie de Juilly ! Allons, je ne vous trahirai pas ; mon ami Gaston l'ignorera même si vous le désirez, et cependant il n'en rirait pas non plus, cet amer critique. S'il n'aime pas, lui, c'est qu'il a poussé autrefois l'amour jusqu'à la souffrance et qu'il en a peur. Là-dessus, je ne puis être de son avis.

— Mais, capitaine, me direz-vous enfin ?....

— Quoi donc ?

— Ce qu'est Mlle de Juilly ?

— Ce qu'elle est ? l'amour vous grise mon cher Varon. Comment ? vous entrez dans une famille où il y a deux jeunes filles charmantes, portant chacune le nom de leur père, et votre tête travaille au point de ne plus savoir ce que l'une des deux peut être ?

— Soit, je suis fou, n'importe, parlez toujours.

— Je ne suis pas mieux instruit que vous, mais vous y allez avec une ardeur qui m'effraye. A quoi vous mènera cette grande passion ? M. de Juilly, malgré ses cheveux blancs, n'est pas au bout de sa carrière, il deviendra général. Dailleurs il a de la fortune..... Croyez-vous qu'il vous donnera sa fille ?....

— Je n'ai pas songé à cela.

— Alors, qu'espérez-vous ?

— Ecoutez, capitaine, je n'ai jamais aimé.

— Ah !....

— Ou du moins, jamais je n'ai ressenti rien de pareil ; l'autre jour, quand vous me supposiez occupé de Mme de Juilly, je venais d'être frappé à l'improviste par la vue de Mlle Marie ; je n'ai pas raisonné la sensation qui m'arrivait rapide, éblouissante : je l'ai subie.

— Voilà qui devient grave, très grave ; prenez garde ! cette folie pourrait vous entraîner loin.

— Ne voit-on pas tous les jours des hommes sérieux livrer leur

temps, leur santé, leur fortune, aux caprices d'une femme indigne?

— Certes, cela se voit trop.

— Et ces fous d'une curieuse espèce s'enorgueillir encore de leur folie?

— Oui..... mais, où voulez-vous en venir?

— A ceci : de ces amours dégradants et funestes, personne ne s'inquiète. Et si un homme aime d'un amour loyal une femme honnête, chacun lui signale cet amour comme un danger. Pour moi, capitaine, j'ose vous le dire, parce que vous me comprendrez; je ne veux pas m'effrayer de cette pure joie qui m'arrive. Au lieu d'égayer la vie monotone que nous menons par des plaisirs abrutissants, je me ferai un idéal de cette jeune fille.

— Prenez garde, celle-là sera peut-être bien passionnée pour deuxturer un pur idéal. Vous voulez en faire un ange du ciel, mais à coup sûr c'est une noble fille de la terre. »

La conversation en était là, au moment où les deux amis entraient dans un café où MM. Laudun et Gaston fumaient intrépidement au milieu des tables désertes.

« Vous venez de faire votre visite au colonel? demanda Henri.

— A quoi devinez-vous cela? dit le capitaine.

— A votre air joyeux.

— Puisque vous êtes pénétrant, je vous avouerai que M. et Mme de Juilly m'ont admirablement reçu; je dois dîner chez eux dimanche avec Varon.

— Vous êtes bien heureux, fit Henri avec un gros soupir.

— Votre tour viendra, insinua Gaston.

— Jamais, mon sort est réglé. Je me suis présenté hier chez le colonel, et de même que ces messieurs, j'ai trouvé Mme de Juilly adorable. Mais à mon premier compliment elle a paru embarrassée; au second, le colonel m'a arrêté en me parlant d'affaires de service, et j'ai compris que le mari d'une jolie femme est toujours l'homme le plus assommant du monde.

— Messieurs, s'écria Gaston, si vous ne tenez pas à m'endormir, changez de conversation. Je sais bien qu'en Algérie l'amour a été mis à la mode, peut-être parce que les vraies femmes y sont rares. Mais ne pourrions-nous pas causer de choses plus sérieuses?

— Cher ami, lui répondit M. de Barres à mi-voix, tu te mens à toi-même. »

VII

Le dimanche, vers onze heures, Georges s'arrêta sur la place du Méchouar, près de la porte de l'église, à côté de la musique militaire qui arrivait pour la messe ; il se mit à causer avec d'autres officiers en attendant que le chef de musique donnât le signal. La porte du petit temple s'ouvrait à chaque instant pour livrer passage aux femmes qui se glissaient l'une après l'autre dans l'intérieur. Elles étaient presque toutes laides ou fanées ; mais elles affichaient ce jour-là des prétentions à l'élégance. On entendait le frou-frou incessant de volants soyeux qui se couvraient au soleil d'une poudre étincelante. A l'occasion de ce dimanche, qui était un jour de fête, plusieurs dames avait arboré fièrement de vrais chapeaux de Paris, vieux de trois ans au moins. Georges, tout en causant, semblait dominé par une préoccupation fébrile. Il regardait au passage toutes les femmes avec une attention, une impatience mal déguisées. Enfin, il se retourna frissonnant au contact d'une robe unie et légère. Derrière lui, l'œil baissé et la démarche lente, passait Marie de Juilly avec sa mère et sa sœur. Elles entrèrent dans l'église. En ce moment, la musique éclatant en harmonie sonore, annonça que la messe commençait ; à cet appel, on vit accourir du fond de la place les retardataires.

Georges alors changea de place à pas comptés, dépassa peu à peu les groupes formés par les musiciens et les causeurs, et s'appuya un moment contre le mur de l'église. Arrivé enfin sur le seuil, il se retourna et regarda autour de lui comme pour voir si décidément il ne trouverait rien de mieux à faire que d'entrer. Puis, quand il crut avoir suffisamment prolongé ce rôle d'indifférente flânerie, il poussa la porte et se trouva dans la chapelle.

Deux rangées de colonnes qui n'appartenaient à aucun ordre d'architecture connu, soutenaient la voûte grise de cette église provisoire. Le long de ces colonnes se tenaient des soldats debout et l'arme au repos. Parmi les femmes agenouillées dans la nef, Georges distingua bien vite les dames de Juilly. Il approcha doucement, et s'arrêta à deux pas de la chaise de Marie.

Inclinée sur son livre de prières, elle semblait absorbée dans une méditation pieuse, et le jeune homme, nous l'avouons à sa honte, se laissa aller à contempler la courbure gracieusement ondulée de ce cou frais et brun, plus longtemps peut-être, et avec plus d'attention qu'il n'était convenable en un pareil lieu.

Un mouvement général qui se produisit dans l'assistance donna bientôt un autre cours aux idées de Georges. Marie, agenouillée jusque-là, se releva comme les autres, se retourna à demi pour s'asseoir, et dans ce moment, elle le vit. Il se recula, craignant d'avoir encouru sa disgrâce ; mais le regard qu'elle lui jeta, si rapide qu'il eût été, n'exprimait aucun courroux. Seulement, chose étrange ! ce regard lui apparut voilé par une larme. Elle roula sur les cils pressés, et tomba comme une goutte de pluie égarée sous un ciel bleu.

Georges s'étonna. — Pourquoi donc cette larme ? Marie avait au front la sérénité des anges, et à ses lèvres la prière montait encore. Il se contenta de la saluer par un imperceptible mouvement de tête, puis il s'éloigna. Elle l'avait vu ; il n'osait lui imposer plus longtemps sa présence.

VIII

Deux heures après, Georges se dirigea vers la montagne de Djafour, et s'engagea dans le ravin ; un attrait irrésistible l'entraînait vers l'endroit où il avait vu Marie pour la première fois. Il voulait reprendre, achever cette fois son dessin ébauché, le compléter surtout de souvenir, en y encadrant la délicieuse figure de l'amazone. Excellente idée ! Elle ferait merveille au milieu du paysage. Mais, avait-il bien le droit de s'emparer ainsi de sa personne sans sa permission ? Ne serait-ce pas une hardiesse encore plus grande que celle qu'il s'était permise en l'admirant pendant sa prière ? Peut-être, mais, du moins, cette hardiesse, elle ne la connaîtrait jamais, pas plus que son amour, et ce serait une possession bien innocente que celle-là.

Georges ouvrit donc son album. Il voulait donner au dessin des proportions plus grandes pour faire mieux ressortir la figure. Comme il prenait son crayon, il s'arrêta stupéfait : Marie elle-même était là, debout vis-à-vis de lui.

« Je vous le disais, s'écria-t-elle, ce site est vraiment délicieux ! »

Georges se hâta de refermer son album.

— Mais, continuez donc, reprit-elle.

— Décidément cela m'est impossible, ce paysage vide et solitaire me semble aujourd'hui insignifiant.

— Je ne suis pas du tout de votre avis.

— Peut-être vous en rapprocherez-vous tout à l'heure. Le premier aspect d'un site qui me plaît se grave dans ma pensée ; plus tard, je l'y retrouve toujours semblable. Mais, si quelque..... détail essen-

tiel ne s'y retrouve plus, je ne puis m'habituer à ce vide ; et je reste sur ma première impression, la seule qui me satisfasse.

— Qu'y a-t-il donc de changé ici depuis l'autre jour?

— Presque tout..... et presque rien depuis un moment.

— Vous devenez obscur !

— En ce cas, je m'explique, s'écria Georges, incapable de dissimuler plus longtemps. Un paysage tire souvent son charme des personnages qui s'y rencontrent. Celui-ci, mademoiselle, ne reprendra tout le sien que si vous me permettez de vous y placer.

— Vous oubliez mon cheval, répondit joyeusement la jeune fille.

— Je n'en ai nullement l'intention ; mais c'est un détail tout à fait secondaire, dit Georges déconcerté par cette insouciante gaieté.

— Vous vous trompez, reprit-elle sérieusement, nous sommes dans un pays où le cheval de race joue un grand rôle. Dans le combat, il est honoré comme un héros ; dans la légende, comme un être merveilleux. Voyez-vous? dit-elle, en indiquant les pentes qui, commençant à leurs pieds, s'en allaient détacher fièrement leurs cimes arides dans l'azur du ciel : Par delà cette chaîne de l'Atlas s'étend une région habitée par le peuple qui sait le mieux élever et aimer les chevaux. »

A mesure qu'elle parlait, son regard s'exaltait, ses narines frémissaient, et le sang montait à ses joues. Qu'avait-elle, et quel sentiment l'agitait? Pourquoi cette émotion? et cette larme du matin, pourquoi? Georges ne réussissait pas à deviner ; mais il lui vint comme une inspiration :

« Et de cet autre côté, au delà de la mer, dit-il, s'étend un autre pays, celui où l'on sait le mieux aimer. »

Ces mots parurent changer le cours des idées de la jeune fille ; elle soupira faiblement.

« Oui, reprit-elle, vous avez raison ; ici le passé tombe en ruines, et là-bas est la France, la vraie patrie de ceux qui pensent, de ceux qui aiment, et qui attendent un avenir. On devrait oublier le pays où l'on est né, quand toutes les attaches du cœur s'y sont brisées et quand l'âme et la pensée se sont épanouies ailleurs, sous l'influence d'une vie plus complète.

Ces paroles coulaient lentement des lèvres de Marie ; elle se les disait plutôt à elle-même qu'elle ne les adressait à Georges. Il écoutait et recueillait dans son cœur cette confidence inachevée.

« Nous te cherchions, Marie? s'écrièrent deux voix doucement inquiètes. Heureusement tu n'es pas seule, dirent Mme et Mlle de Juilly en apercevant M. Varon.

— Bonne mère, pardonnez-moi, je suis folle comme toujours ; je ne sais pas me promener sans éprouver le besoin de courir et d'as-

pirer l'air à pleine poitrine ; mais soyez sans crainte, nous ne sommes pas assez éloignés de la ville pour qu'il y ait aucun danger.

— Si vous me le permettez, d'ailleurs, s'empressa de dire Georges, je vous accompagnerai, mesdames.

— Monsieur de Juilly, dit la jeune mère en forme d'explication, nous a conseillé de ne pas nous écarter quand nous sortirions sans lui. Mais Marie courait en avant et nous l'avions perdue de vue.

— Les environs de Tlemcen deviennent chaque jour plus sûrs, » répondit M. Varon en offrant son bras à Mme de Juilly. Marie s'arrangea pour marcher à côté de Georges en enlaçant la taille d'Elise. Quand le sentier se rétrécissait, les deux jeunes filles prenaient les devants ; mais Marie réglait son pas sur celui de M. Varon, et tournait à chaque instant la tête pour échanger quelques paroles avec lui.

On se dirigea ainsi vers le *bois de Boulogne*, où le colonel de Juilly avait promis à sa femme de venir la retrouver. Ce bois offre aux pas des oisifs des gazons verts, fleuris, et des sentiers perdus dans les taillis, sous les arbres, aux bords des ruisseaux ou sur des rampes escarpées. Dans cette solitude, on chercherait vainement ce qui fait tout l'attrait de la promenade parisienne dont il porte le nom : du bruit, de l'éclat, des fêtes, l'affluence des promeneurs ou le mouvement des voitures. A peine si le chant de quelque rossignol perdu dans le feuillage trouble par intervalle le silence de ce mystérieux asile. Au lieu de sable fin, on y foule la violette ; les rochers moussus s'y suspendent d'eux-mêmes au-dessus des sources jaillissantes. Les arbres sauvages ou cultivés, les arbustes d'Europe et le jujubier, le lentisque ou le grenadier indigène, y enlacent fraternellement leurs branches. Sur cette terre vierge et féconde, les arbres d'Europe se surpassent eux-mêmes ; ils rivalisent de vigueur avec ceux du pays. La main de l'homme avait à peine tracé des lignes qu'une végétation luxuriante se hâtait de les effacer. Chaque jeune tronc s'y multipliait de lui-même ; d'une saison à l'autre, il en jaillissait de nouveaux rejetons ; ils gagnaient du terrain au-dessous du sol par les racines, s'écartaient, encombraient les allées, croisaient leurs branchages touffus au point d'intercepter entièrement le passage, mais cette démocratie végétale était splendide de force, de puissance et de verdure.

« On se sent vivre ici ! s'écria Marie, la joie monte au cœur comme la sève dans ces plantes. J'aime leurs senteurs sauvages, et le mouvement incessant et mystérieux de ce sol fécond.

— C'est peut-être l'image du travail dans la solitude, dit Georges.

— Du travail et de la vie, reprit la jeune fille ; je subis vivement et facilement, je le sais, les impressions extérieures ; je me plais à

donner une existence imaginaire aux objets qui me frappent. C'est sans doute parce qu'ils agissent sur moi à mon insu, mais il me semble que l'air, la terre, les arbres, les fleurs, les sources et même la pierre insensible, ont quelque secret point de contact avec mon âme. Je comprends les personnifications mythologiques des peuples primitifs; je crois voir les Sylphes dans l'air, l'Ondine dans la vague, la Dryade dans la forêt, et le Gnome railleur derrière un bloc de rocher. Alors, si la fleur s'épanouit librement au soleil, si l'eau coule abondante et limpide, si l'air est pur et la végétation splendide comme ici, toutes ces choses à la fois muettes et animées ont pour moi des voix et des sourires. Comme elles, il faut que j'exprime et que je communique mes sensations, surtout à ceux que j'aime. »

Et la jeune fille, joignant l'action à la parole, enlaça plus étroitement la taille d'Elise, en la serrant contre elle par un mouvement passionné qui fit sourire Mme de Juilly et troubla Georges. Elise reçut les caresses de Marie comme une ardente expansion à laquelle elle paraissait habituée.

« Toujours la même! murmura-t-elle.

— Toujours!.... répéta Marie du même ton. »

Les deux jeunes filles échangèrent quelques paroles inintelligibles pour Georges, parce qu'elles les prononçaient à voix basse, et que d'ailleurs Mme de Juilly détournait son attention en causant avec lui.

Ils formaient ainsi deux groupes séparés, s'entretenant à part, quand M. de Juilly se montra tout à coup parmi les arbres. Il avait l'air soucieux et contrarié. Mme de Juilly quitta aussitôt le bras de Georges et se précipita vers son mari; mais celui-ci, sans changer de place, se détourna d'elle par un mouvement brusque. M. Varon avait déjà salué le colonel, qui semblait affecter de ne pas lui répondre. Le jeune homme restait cruellement embarrassé, mais Marie l'appela en lui disant :

« Venez donc, monsieur Varon? ma mère n'a plus besoin de vous pour la soutenir dans ces mauvais chemins; elle a le bras de mon père. Vous allez nous aider à cueillir des violettes; c'est ma fleur de prédilection, continua-t-elle, pendant que Georges s'approchait. A nous trois nous allons faire un bouquet énorme; suivez-moi, il y en a beaucoup de ce côté. »

Tout en parlant ainsi, elle s'éloigna rapidement, entraînant Elise et Georges; elle mit bientôt entre celui-ci et le colonel une distance assez grande pour qu'il ne pût entendre ce qu'il disait à sa femme.

Marie butinait ses fleurs chéries avec une joie d'enfant. Georges, malgré cette gaieté, n'était pas sans inquiétude; il examinait de loin l'attitude du colonel. Enfin il le vit offrir son bras à Mme de Juilly et se pencher gracieusement vers elle, et alors il se sentit plus à l'aise.

Il se retourna du côté des jeunes filles, disposé à partager leur joie, et devint un peu confus en s'apercevant que Marie le regardait.

« Mon père vous aime beaucoup, lui dit-elle, comme si elle eût deviné sa préoccupation. » Et tout aussitôt, pour ne pas s'appesantir sur cette idée, elle se hâta de parler d'autre chose avec un empressement qui ne parut pas tout à fait naturel à M. Varon.

« Je crois que ton cœur devine tout, Marie, » dit alors Elise, en réponse à une de ces paroles mystérieuses que les jeunes filles se plaisent à s'adresser pour cacher quelque rire étouffé ou quelque rêve souriant.

En ce moment, M. et Mme de Juilly se rapprochèrent des jeunes filles, et les engagèrent à revenir sur leurs pas.

« Monsieur Varon, dit Marie, donnez-moi votre bas : nous allons rentrer ensemble, j'ai à vous montrer mon album avant le dîner. » Georges obéit en regardant le colonel, sa physionomie avait totalement changé. Il souriait.

IX

Marie, penchée au bras de Georges, marchait doucement. Elle avait perdu tout à coup sa vivacité d'allure, et paraissait lasse et accablée par la chaleur. Elle s'appuyait sur le jeune homme avec une simplicité confiante et un fraternel abandon. L'œil languissant, le sourire indécis, elle ne répondait à sa sœur, ainsi qu'à Georges, que par monosyllabes et avec une complaisance fatiguée.

M. de Juilly causait bruyamment en entraînant sa femme, et jetant çà et là un mot à Georges. Mais la lenteur de Marie mit bientôt fin à cette conversation saccadée. Elise, après avoir essayé de se tenir à une égale distance des deux couples, se décida à demeurer près de sa mère, et les deux jeunes gens se trouvèrent en arrière d'une vingtaine de pas. Cela n'arrêta point la course ni la verve du colonel. Georges le voyait gesticuler de loin comme un homme absorbé par ce qu'il dit. Marie relevait la tête, aspirant la brise qui se faisait sentir à la lisière du bois. Elle écarta du bout de ses doigts roses une mèche de cheveux qui frisait sur son front, replia ses paupières couleur d'ambre, et arrêta sur M. Varon un regard d'une sympathie pénétrante. Il y répondit, d'abord instinctivement, puis baissa aussitôt les yeux.

« La musique militaire de Tlemcen est assez bonne, dit la jeune fille.

— Ah ! c'est à la musique qu'elle songe quand elle regarde ainsi, » se dit Georges à part.

Il allait répondre quelque banalité, lorsqu'elle reprit :

« Ce matin elle m'a émue. Oui, cet hommage officiel rendu à la vieille foi dans une pauvre église, bâtie d'hier, sur ce plateau sauvage, me transportait bien loin de notre siècle sceptique. J'ai gardé comme un culte le souvenir de l'âge chevaleresque où l'on faisait de la poésie et du roman en action. C'était aussi le temps où l'on croyait à sa dame, comme on croyait en Dieu. »

Puis, sans attendre de réponse, elle retomba dans sa rêverie.

« Aujourd'hui encore, dit Georges après un silence, il y a des hommes qui gardent le culte des deux croyances. »

Elle secoua doucement la tête.

« C'est rare, dit-on.

— Non, car on les retrouve, ces croyances, à l'aurore de tout être digne du nom d'homme. Quand une jeune âme naïve, timide, ignorante, balbutie et s'essaye, sa première pensée est un idéal; son premier sentiment, une conviction; plus tard, quand le doute l'envahit, l'homme souffre, et souvent il regrette. Regretter, n'est-ce pas se souvenir?

— Ne parlons pas de souvenirs, reprit-elle vivement, le souvenir est un deuil d'une partie de soi-même, une chose morte dans une créature vivante.

— C'est aussi parfois un joyeux battement d'ailes du passé.

— Assez, assez, dit-elle péniblement, ou du moins plus tard..... »

Ses yeux humides s'ouvrirent tout grands, l'air sécha une larme au passage, un pli riant des lèvres acheva d'effacer la trace de cette tristesse subite. Elle s'accusa en souriant de maussaderie, et manifesta le désir d'aller plus vite et de rejoindre ses parents.

Elle précipitait ses paroles et ses pas, mais reprenait sa gaieté à mesure qu'elle avançait. Georges, au contraire, devenait pensif; il se sentait gêné. Tout à l'heure, seul avec elle, il était à l'aise, confiant, heureux; l'âme lui montait aux lèvres, et cependant il n'avait rien dit.

Mais on rejoignait déjà le colonel, qui fut très gracieux. M. de Barres arriva presque en même temps chez M. de Juilly; il vit les deux jeunes gens ensemble.

Dès que Marie eut quitté Georges, M. de Barres glissa ces mots au jeune lieutenant :

« Vous allez vite, bien vite, mon cher. »

Georges fit un geste.

Le colonel se rapprochait; les dames étaient allées se débarrasser de leurs chapeaux et de leurs ombrelles, et les trois hommes causèrent amicalement pendant un quart d'heure; bientôt après, on se

mit à table, car cette promenade, qui avait paru si courte à Georges, s'était, en réalité, prolongée assez tard.

Mme de Juilly se plaça entre les deux officiers, et Georges se trouva auprès de l'aînée des jeunes filles. Mais évidemment une contrainte pesait sur les principaux personnages. Les politesses que Mme de Juilly adressait à ses invités se glaçaient en passant dans sa voix ou dans son geste, et son regard évitait obstinément de se fixer sur eux. Cette gêne visible affligeait et troublait M. Varon; il se reprochait d'avoir maladroitement froissé le caractère ombrageux du colonel; il lui était impossible toutefois de deviner comment. Il finit par n'y plus rien comprendre, en voyant que le colonel était décidément d'une humeur charmante, et que les deux jeunes filles partageaient sa gaieté; seulement, Marie jetait souvent un regard furtif sur Mme de Juilly. M. de Barres tenait tête au colonel et s'occupait de ses voisines. Il lançait des mots de tous côtés, d'une façon très étourdie en apparence, mais très calculée en réalité pour rendre la conversation générale et mettre Georges en train de lui répondre. Le jeune homme s'observait, craignant d'être observé.

« Pas tant de réserve, mon ami, lui cria follement le capitaine dans un moment où l'on riait; nous sommes ici entre amis.

— Certainement, dit le colonel. Thérèse, ajouta-t-il en s'adressant à sa femme, dites donc à M. Varon que nous sommes en famille. »

Encouragé par ces paroles, Georges devint à son tour plus gai, plus communicatif; il remarqua que, quand il s'occupait de Marie, la figure du colonel semblait s'épanouir. Georges aurait bien voulu prendre cette gaieté pour une approbation; il n'osa s'arrêter à cette idée, qui faisait battre son cœur. Cependant, dans la soirée, assis avec Marie sur un divan, tout en feuilletant un album pendant que le capitaine chantait avec Mme de Juilly et Elise, il eut un instant le vague pressentiment d'un amour possible. La brune fille, après lui avoir montré un croquis qu'elle tenait d'un artiste distingué, leva les yeux sur lui, comme pour voir ce qu'il en pensait; mais, comme envahie tout à coup par une autre idée, elle resta pendant quelques moments immobile, sans le quitter des yeux.

Georges essaya de fuir l'attrait magnétique de ce regard; il tourna la tête vers le groupe des musiciens formé autour du piano; mais là, il rencontra le sourire du colonel, et, dans ce sourire, il crut lire une raillerie bienveillante.

« Bravo! bravo! bravo! » s'écria M. de Juilly.

Les deux premiers bravos étaient pour les musiciens, mais le troisième semblait s'adresser à Georges. Le jeune homme éprouva une sensation de chaleur suffocante dans la région du cœur, et eut besoin d'un violent effort pour dominer l'émotion qui allait le trahir.

Il se répétait tout bas qu'un tel bonheur ne pouvait être qu'un rêve. mais un rêve dont il craignait de se réveiller.

« Monsieur Varon? lui dit Marie, vous êtes distrait; mon album ne vous intéresse pas.

— Pardon, mademoiselle, j'écoutais la musique, je..... — Il balbutiait.

— Ah! je comprends; les bravos expressifs de mon père ont attiré votre attention; il est fou de musique, et quand il applaudit, il dirige partout ses bravos pour en quêter d'autres et faire partager son enthousiasme.

Cette fois, Georges pâlit visiblement, et tout entier à l'amère déception qui lui arrivait par celle qu'il aimait, il ne chercha pas même à lui répondre. Il ne vit pas l'air inquiet de Marie, car dans ce moment le colonel s'avança brusquement de leur côté, et proposa à Georges un tour de promenade sur la terrasse, que celui-ci accepta machinalement.

Quand ils furent hors du salon, le colonel lui dit :

« M. de Barres joue admirablement du violon. J'étais tellement absorbé par le plaisir de l'entendre, que je vous abandonnais un peu trop à la causerie d'une petite fille.

— Comment! une petite fille? Mais Mlle Marie.....

— A seize ans à peine, et pourrait vous ennuyer par ses enfantillages.

— Seize ans! répéta Georges profondément étonné. Peut-on avoir à seize ans tant de talents et de connaissances, tant de maturité et de discernement? Votre fille est une merveille, colonel.

— Non, c'est une enfant du soleil; les filles du midi sont parfois très précoces.

— Je vous croyais Breton.

— Oui, je suis originaire d'un petit village situé sur l'extrême limite de la Bretagne, entre Laval et Vitré; mais Marie est née en Algérie. »

Georges savait parfaitement que le colonel avait longtemps habité l'Algérie sans sa famille, et que Mme de Juilly était une Parisienne. En supposant qu'elle se fût trouvée en Algérie à l'époque de la naissance de la jeune fille, on ne pouvait admettre que cette circonstance eut beaucoup influé sur son développement moral et physique. Le colonel ne lui expliqua rien en ajoutant :

« Oui, Marie est en effet déjà une jeune fille remarquable; ce sera une femme charmante, pleine d'originalité. Si Dieu m'eût donné un garçon, je ne lui aurais pas souhaité plus d'intelligence ni d'énergie. Non-seulement elle conçoit avec facilité, mais elle retient, elle s'approprie et acquiert autant par le travail de la mémoire que par celui

de l'esprit. Ce qu'elle sait lui sert de jalons pour se guider vers ce qu'elle ignore, et ce qu'on ne lui a jamais dit, elle le devine. Elle vous a étonné, vous qui la connaissez à peine ; elle m'étonne moi-même tous les jours. J'ai l'habitude d'étudier les hommes pour les mieux commander, elle les dévoile d'un regard ou d'un mot. Son instinct est parfois plus clairvoyant que ma vieille expérience. »

Le colonel s'exprimait avec une vivacité qui devenait insensiblement de la véhémence ; il s'exaltait au bruit de ses paroles et aux élans de son cœur. Il est vrai qu'il avait dans Georges un auditeur aussi attentif qu'il pouvait le souhaiter.

« Ah ! mon colonel, dit-il en soupirant, vous êtes bien heureux !

— Heureux ! certainement, certainement, fit M. de Juilly, comme un homme ramené par ce mot à un autre ordre d'idées. Il reprit d'une voix grave et émue :

— C'est un bonheur chèrement payé, jeune homme ; j'ai vécu dix ans seul, de la vie des camps ; je redoutais pour Elise le climat d'Afrique. Par dévouement paternel, je me suis résigné à des séparations continuelles. Pendant cette longue épreuve, j'ai vieilli, mes cheveux blanchissaient tandis que Mme de Juilly restait jeune et belle. Aujourd'hui encore, rien n'a changé en elle, et moi j'ai cessé de me ressembler..... Je suis heureux, dites-vous ; mais si elle ne l'était plus ? »

L'épanchement du colonel prenait un caractère si intime, que M. Varon s'en trouvait gêné. Répondre devenait bien délicat, se taire était impossible.

Ils parcouraient la terrasse. Une nuit lumineuse d'Afrique permettait à Gorges de distinguer le visage du colonel. Il y voyait une interrogation nettement formulée, l'attente anxieuse d'une réponse. Autour d'eux, la solitude était complète, rien ne pouvait les distraire l'un de l'autre.

Le jeune homme répondit sérieusement :

« Il serait trop douloureux de penser que le soldat glorieux aux yeux de tous, celui dont l'exemple a réchauffé tant de braves cœurs, électrisé tant de nobles courages, ne trouvât au milieu des siens que l'indifférence ou l'oubli. Ce serait aussi contre la nature de la femme ; elle préfère celui qui domine. L'homme admiré est toujours aimé.

— Oui, en imagination ; mais dans la vie positive ! Là, plus de héros, ou son héroïsme même est plutôt un péril. Il rapporte dans le ménage les brutalités de sa gloire, et, à chaque heure, l'illusion échoue contre quelque misère. Ses infirmités morales et physiques se trahissent là au grand jour. L'homme réel n'est plus l'homme aimé. »

Le terrain fuyait de plus en plus sous les pas de Georges. Cependant il dit courageusement :

« Si je pouvais vous considérer comme mon égal, colonel, je vous répondrais.

— Soyez tranquille, reprit M. de Juilly d'un air fin, je ne le dirai pas à votre colonel.

— Où veut-il en venir? pensa Georges.— Eh bien ! s'écria-t-il, je ne puis partager votre opinion. Pour moi, si j'aime un jour, c'est-à-dire si je confie ma vie entière à une femme, j'aurai assez de présomption pour ne concevoir jamais une crainte ni un doute. Cette certitude, je la puiserai dans mon estime pour elle et dans la fermeté de mon amour. Les circonstances pourront nous séparer, la souffrance me défigurer, le temps me vieillir, je resterai convaincu qu'en lui rapportant mon cœur, mon âme, mon affection exclusive, je lui aurai sauvé ce qu'elle aime le mieux en moi. Et je me considérerais comme coupable vis-à-vis de cette femme choisie et noble entre toutes, si je pensais autrement. Non, je ne pourrai jamais supposer que celle pour qui j'aurais gardé une passion ardente, un amour sans lassitude, un dévouement absolu, me déroberait une seule de ses pensées..... Ce ne sera pas en elle que j'irai chercher ma foi, ce sera en moi. Je mesurerai ses forces aux miennes, et mon cœur me répondra du sien. Une femme dédaigne rarement la première un amour profond : l'oubli ne vient pas d'elle, ni de causes extérieures ; sa passion se nourrit d'idéal. Elle aime surtout à se sentir aimée. »

Georges avait parlé longtemps et avec une assurance croissante, parce que M. de Juilly prenait à l'écouter un plaisir évident.

« Vous ne savez pas la joie que vous me donnez ! s'écria celui-ci en lui tendant la main. Touchez là, jeune homme, et comptez sur mon amitié. »

Il n'y avait plus d'hésitation ni d'arrière-pensée dans l'accent du colonel, et ce fut du fond du cœur que Georges lui dit :

« Merci.

— Rentrons vite, reprit M. de Juilly, ces dames finiraient par s'étonner de notre absence. »

X

M. Varon n'osait prendre la cordialité de son chef pour un encouragement. Cependant, il sortit de chez lui plus heureux qu'il n'y était entré. Il avait d'ailleurs la tête pleine pour quelques jours. Re-

passer dans sa mémoire les paroles de Marie, ses attitudes, les inflexions de sa voix, et démêler le vrai sens de la conversation qu'il avait eue avec son père ; que de sujets de méditations ! Georges s'y absorba. Il y découvrit mille énigmes, qu'il expliquait à sa manière, et dont il tirait autant de motifs d'espoir. On le vit moins souvent au café ; il ne sortit plus que pour se promener hors des murs, ou pour faire quelques visites au capitaine de Barres. Celui-ci l'écoutait parce qu'il avait de son côté beaucoup à dire. Mme de Juilly et sa fille étaient selon lui deux femmes à part. Elles possédaient la même finesse de traits, la même grâce dans la pose, le même charme dans l'accent. On eût voulu pouvoir les aimer toutes deux. Elise avait plus de délicatesse, mais sa mère était plus complète. A cette dernière devait appartenir la préférence, et cependant, parfois, en retrouvant dans les yeux d'Elise, agrandis par la maigreur juvénile du visage, l'attrayante douceur de ceux de sa mère, il lui semblait que son cœur pourrait se tromper. La plus délicieuse soirée de sa vie, il l'avait passée, disait-il, près de ces deux femmes, blanches comme des cygnes, mélodieuses comme des fauvettes.

« Oh ! ces voix ! ces voix ! répétait-il en les confondant ; mais..... vous les avez entendues ?

— Moi ! disait Georges distrait..... non.

— Ah ! c'est vrai, j'oubliais..... où en êtes-vous ? »

C'était le tour de Georges. Il rapportait tout ce qui s'était passé, sans omettre le moindre mot ; puis il venait aux conclusions, ou plutôt aux conjectures. Evidemment, il y avait dans tout cela quelque mystère ; le colonel, en l'amenant sur la terrasse, voulait le sonder, et il avait été content de lui. Mais Marie, comment pouvait-elle être une « fille du soleil, » ainsi que l'avait dit le colonel ?

Le capitaine se prit à rire.

« Ah ! c'est fort simple : Mme de Juilly, comme beaucoup de Parisiennes, a des propriétés dans le Midi. Pendant le séjour prolongé de son mari en Algérie, elle devait habiter son château du Dauphiné. Marie, née d'un soldat d'Afrique, à un pas de la Provence, est de toute manière une fille du Midi.

— Vous vous plaisez à me désespérer, dit Georges.

— Je vous ramène à la réalité.

— Et vous gardez pour votre part autant d'illusions que moi ?

— Pas le moins du monde, puisque je me borne à ambitionner quelque sympathie de la part de Mme de Juilly. Au lieu qu'il vous faudra réussir non-seulement auprès de Marie, mais auprès du père, de la mère et de la sœur, autant de cœurs qui se tiennent.

— Vous avez raison, » soupira Georges.

Un matin, Henri Laudun entra vivement chez le capitaine, et

interrompit les deux amis. Il venait les engager à aller dîner chez Mlle Hélène Tassot, où Gaston Durner devait se trouver également.

Mlle Tassot était, avant l'arrivée des dames de Juilly, la reine de Tlemcen. Henri le prétendait, du moins, et on ne le démentait pas trop, parce qu'elle possédait une dot de quarante mille francs ; richesse alors féerique dans la colonie. Son père, officier d'administration, était un vieux bonhomme ; sa mère, espagnole et cuivrée comme une Javanaise, était une fausse bonne femme. Tous deux adoraient leur fille et s'effaçaient devant elle. Hélène avait à peu près le teint de sa mère, malheureusement ; mais ces reflets métalliques ne semblaient déplaire aucunement à M. Laudun ; il y aurait même trouvé volontiers un charme de plus. A la lumière des bougies, cette coloration exotique, prenait des tons splendides. Une ligne d'or brillant, réminiscence de la dot, dessinait les contours des traits de l'héritière. Ses lèvres rouges, ses dents blanches et ses yeux émérillonnés, lui faisaient sa part de beauté et surtout d'originalité. Du reste, il fallait l'aimer ou la trouver laide.

Elle se plaisait fort à recevoir. Son père donnait des dîners copieux et interminables, selon la mode du pays, où l'on mange et où l'on boit pour tuer le temps, de sorte qu'on a généralement l'estomac plein et la tête vide. Mais l'invitation faite à Georges et au capitaine avait un but tout particulier. A l'arrivée des dames de Juilly, toute la ville s'était émue. Les hommes perdaient la tête d'amour et les femmes de rage. Hélène elle-même craignit d'être détrônée ; la curiosité et la jalousie lui inspirèrent le désir d'avoir chez elle Georges et le capitaine, qui, admis tout d'abord dans l'intimité de ces dangereuses rivales, pouvaient mieux que personne la renseigner sur bien des points. Elle avait donc chargé M. Laudun de les lui amener.

Le soir, des approvisionnements formidables étaient étalés chez M. Tassot. Le dîner eût suffi à rassasier un régiment entier. La salle à manger servait aussi de salon. Les femmes étaient assises d'avance autour de la table ; les hommes, debout, fumaient en attendant le potage. Mlle Tassot entretenait une conversation très animée avec Mme Larizier et Mme Etienne, grosse femme toute rose qui, par contraste, osait disputer la palme de la beauté à la brune Hélène. Déjà le nom de Marie était parvenu aux oreilles de Georges ; il écoutait d'un peu loin, Hélène s'en aperçut.

« Vous pouvez vous approcher, monsieur, nous ne nous faisons pas de confidence, » lui dit-elle.

Georges s'avança.

« Je racontais à ces dames une chose assez singulière : « Il y a seize

ans, mon père faisait la traversée d'Alger à Marseille, sur la même frégate que le colonel de Juilly, alors commandant. M. de Juilly dit à mon père qu'il allait en France passer quelques jours de congé auprès de sa femme et de sa petite Elise, une enfant *unique*, âgée de quelques mois. Cependant, le commandant (et ici Hélène ralentit sa parole et souligna chaque mot), le commandant ne voyageait pas seul. Il emmenait avec lui une femme, évidemment jeune encore, malgré ses traits flétris et son air triste. Cette femme portait la tunique blanche des Sahariennes et un long haïk, dans les plis duquel elle tenait enveloppé un enfant tout jeune, sa fille, qu'elle nommait Meryem. Cette femme avait une physionomie sauvage et effrayée. Elle ne parlait qu'à son enfant et au commandant, qu'elle appelait « maître. » Pendant la traversée, elle s'empressait autour de lui ; souvent elle lui disait en mauvais français : « Moi à toi, » c'est-à-dire, je suis ton esclave.

» Trois mois après, mon père revit le commandant à Constantine. M. de Juilly était seul cette fois. Il apprit à mon père qu'il avait laissé en France, auprès de sa femme, l'esclave arabe avec sa fille Meryem, ou, en français, Marie ! »

Georges avait prêté à ce récit une vive attention ; le nom de Marie dans la bouche d'Hélène lui fit éprouver une sensation douloureuse. Elle s'arrêta sur ce nom, et, promenant autour d'elle des yeux où la méchanceté étincelait, elle ajouta :

« Vous ne devinez pas ?

— Quoi donc ? s'écria Mme Etienne.

— Que Mlle Marie de Juilly est la fille d'une servante, sinon d'une esclave, puisqu'il n'y a pas d'esclaves en France ?

— Mlle Marie de Juilly porte le nom de mon colonel, s'écria Georges avec force, et vous me permettrez.....

— Modérez-vous, interrompit à voix basse le capitaine de Barres, qui se trouvait derrière lui, vous avez affaire à une femme, et vous ne connaissez pas le moyen de lui imposer silence. Laissez-moi lui répondre. »

Georges avait dû se pencher en arrière pour écouter M. de Barres ; et ce petit mystère intriguait fort Hélène. Elle se tenait prête à lancer quelque raillerie venimeuse, dès que Georges retournerait la tête de son côté ; mais ce fut le capitaine qui prit la parole, d'une voix haute et mordante :

« Et quand cela serait ? Mlle Marie n'en reste pas moins une jeune fille remarquablement belle et des plus distinguées. Mon Dieu ! ajouta-t-il avec une négligence affectée, j'ai connu des filles de mendiantes qui n'étaient pas trop mal. »

L'œil d'Hélène lança un éclair fauve ; sa joue jaune devint blanche, et d'une voix fébrile, elle s'écria :

« A table ! »

Mme Tassot se mordit les lèvres en avalant la première cuillerée de son potage ; quant à M. Tassot, il servit en homme qui a une conscience pacifique et un appétit féroce.

En s'asseyant, le capitaine dit à Georges :

« Voilà deux femmes qui vont me détester maintenant ; elles sont capables de me jouer quelque méchant tour. J'ai pris la chose sur moi, car si Mlle Tassot a dit vrai.....

— J'ai de l'espoir ! s'écria Georges sans penser qu'il pouvait être entendu.

— Chut ! on nous regarde. Si Mlle Tassot a dit vrai, c'est par exception. Elle a l'habitude de dire du mal de confiance, quand il s'agit de l'origine des autres, pour tâcher de faire oublier la sienne. Je vous en apprendrai davantage après le dîner et à l'écart. Ici ce serait imprudent ; vous ne sauriez être trop circonspect.

— Vous êtes un digne ami.

— Quand ça y est, dit le capitaine en appuyant l'index sur sa poitrine, ça n'en sort pas. »

Le dîner terminé, M. de Barres tira Georges à part, et lui apprit que la mère d'Hélène avait en effet commencé par mendier dans les rues ; que M. Tassot l'avait prise là, et avait fini par l'épouser. « Il y a longtemps de cela, continua le capitaine, la famille Tassot a beaucoup voyagé depuis, et Mlle Tassot cherche à se persuader que cette vieille histoire est morte et enterrée. Quand par hasard quelqu'un y fait allusion en sa présence, elle croit voir un spectre sortir du tombeau.

— Qu'avez-vous donc dit à Hélène ? demanda Henri qui s'approchait ; elle me traite fort mal depuis que vous avez échangé quelques paroles ensemble avant le dîner.

— Elle m'en veut peut-être parce que j'ai très peu satisfait sa curiosité à propos des dames de Juilly, répondit M. de Barres, qui ne voulait pas s'expliquer plus clairement vis-à-vis de M. Laudun. Heureusement, c'est un tort que vous réparerez vous-même, car j'ai le projet de vous faire passer une après-midi avec ces charmantes femmes, objet d'un intérêt si ardent. M. de Juilly m'a promis de venir visiter ces jours-ci mon jardin, en famille ; je me charge de l'y retenir une demi-journée, et j'aurai soin de vous prévenir.

— Capitaine, vous êtes vraiment aimable.

— Je le sais..... fit M. de Barres en riant ; mais vous ne serez pas le seul admirateur de ces dames ; Varon sera de la partie, et vous aussi Durner, ajouta-t-il en s'adressant à Gaston.

— Oh ! pour ma part, je n'y tiens pas beaucoup, dit Gaston, qui écoutait en silence depuis un moment.

— Ce qui ne t'empêchera pas d'arriver le premier, » répondit le capitaine.

XI

Les trois jeunes femmes dont on s'occupait tant à Tlemcen menaient une vie des plus retirées. Elles étaient arrivées au mois de juillet, et ne se permettaient que de courtes promenades à la nuit tombante. Le jour, elles n'avaient garde de quitter leur fraîche demeure, où l'air et l'eau circulaient. Seule, Marie faisait toujours le matin ses longues courses à cheval avec le colonel. Cet exercice dans les environs verdoyants de Tlemcen lui plaisait chaque jour davantage. Elle rentrait le teint coloré, l'œil plein de lumière, et, riante, secouait sur la douce tristesse de Mme de Juilly les étincelles de sa gaieté. Mais cette gaieté était souvent insuffisante pour dissiper la torpeur glaciale qui depuis quelque temps envahissait la jeune femme. Elle ne se révoltait plus contre son mari par un mot ou par quelque signe d'impatience mal contenue ; elle vivait en elle-même, comme si une pensée absorbante l'eût empêchée de prendre part aux choses extérieures. On pouvait penser que sa sensibilité, émoussée par des chocs trop fréquents, avait fait place à l'indifférence ou bien à une résignation complète.

Marie s'apercevait de ce changement ; elle en souffrait sans oser en demander la cause, mais souvent aussi ses propres pensées l'enlevaient joyeusement à cette préoccupation pénible, et alors sa physionomie s'imprégnait en quelque sorte de bonheur. C'était comme une illumination intérieure dont on devinait la lueur. Elise ne s'y trompait pas. Parfois, frappée de ce rayonnement de l'âme, elle lui disait :

« Que tu es belle !

— Mais regarde-toi donc ? » lui répondait Marie. Elise, la modeste enfant, ne se doutait pas qu'elle aussi était en voie d'embellir. Pourtant, ses chairs raffermies perdaient leur pâleur transparente ; son sang circulait avec plus d'aisance et colorait ses joues de teintes rosées. Une force nouvelle, jeunesse, santé ou bonheur, gonflait ses veines, faisait battre son cœur, soulevait sa poitrine d'un souffle plus puissant, et mettait à son front l'auréole de la beauté.

Le colonel ne saisissait pas ces nuances ; en ce moment, il était assez content de lui, et il croyait que ses enfants et sa femme devaient

l'être. Il était convaincu que Thérèse détestait M. de Barres; d'un autre côté, Georges décidément ne songeait point à elle. Rien ne le troublait donc, et il avait accepté avec plaisir l'invitation du capitaine.

L'habitude des longues marches, une grande vivacité de tempérament et de caractère disposaient M. de Juilly à tout ce qui était variété et mouvement. Mais Mme de Juilly trouvait mille prétextes pour ne pas se rendre à cette invitation. L'heure indiquée était trop matinale, trop chaude ou trop tardive. Toutefois, elle ne refusait pas positivement; elle assurait le capitaine de sa bonne volonté, lui prodiguait des promesses vagues, et parvenait toujours à les éluder. Il y avait dans ce petit manége de femme plus de grâce qu'il n'en eût fallu pour accepter, et M. de Barres ne savait pas trop s'il devait se plaindre ou se féliciter. Il était sûr maintenant, quand il allait voir Mme de Juilly, de la trouver prête à sourire. Elle lui envoyait un regard doucement suppliant, irrésistible, quand le colonel impatienté s'écriait : finissons-en. Alors le capitaine aidait Mme de Juilly dans sa recherche de moyens dilatoires. On se séparait en prenant rendez-vous pour dans huit jours, ou même dans deux. M. de Barres en profitait pour venir plus souvent. Il surprenait parfois Mme de Juilly seule; mais à peine était-il assis, que la jeune femme appelait Elise ou Marie, ou bien les jeunes filles arrivaient d'elles-mêmes ; si elles tardaient, une lassitude extrême se peignait sur le visage de Thérèse. Malgré sa fatuité, M. de Barres n'osait dépasser avec elle les bornes d'une galanterie banale. Il avait même dû remarquer plus d'une fois qu'elle témoignait à Georges une sympathie plus franche ; mais la froideur et les précautions de Thérèse pouvaient bien être interprétées en faveur du capitaine, et celui-ci, dans ses moments fréquents de haute confiance en lui-même, se plaisait à penser que cette extrême réserve pouvait bien cacher un embarras ou un trouble secret.

Un jour, il eut vraiment lieu de le croire : Georges se présenta un quart d'heure après lui, Marie se promenait avec le colonel, et Mme de Juilly avait fait appeler Elise, qui ne venait point. M. de Barres, s'enhardissant ce jour-là, essayait une tirade sentimentale à effet. C'était un de ces demi-aveux qu'une femme peut avoir l'air de ne pas comprendre, mais qui la font réfléchir.

Thérèse, distraite, regardait un chameau qu'on déchargeait devant la porte ouverte de sa maison. Les hurlements de l'animal formaient un accompagnement désagréable et comique aux paroles du capitaine. La jeune femme avait soulevé une portière, et son regard demeurait obstinément fixé dans la direction de cet utile et bruyant quadrupède. Un peu contrarié, M. de Barres s'interrompit,

décidé à attirer l'attention de Thérèse par une exclamation. Il trouva celle-ci :

« Voilà un intéressant animal ! »

Thérèse se retourna en riant, mais elle était rouge jusqu'au front.

« De qui parlez-vous? » dit-elle.

Georges entrait en ce moment.

Ce mot provoqua une gaieté générale, et dans la conversation qui s'ensuivit, Mme de Juilly, secouant sa préoccupation ordinaire, étonna M. de Barres par sa gaieté. Cet élan de joie, à propos d'une plaisanterie vulgaire, ne s'expliqua aux yeux du capitaine que par une émotion excessive à laquelle il croyait bien n'avoir pas été absolument étranger. Thérèse, selon lui, éprouvait le besoin de se donner le change à elle-même sur ses sentiments. Ce qui le confirma dans cette pensée, c'est qu'à partir de ce moment, Mme de Juilly parut disposée à lui rendre la visite qu'il sollicitait depuis si longtemps.

CAMILLE PERIER.

(La 2e partie à la prochaine livraison.)

DES

LIBERTÉS PARLEMENTAIRES

SOUS LE RÉGIME IMPÉRIAL

Le Corps législatif est présentement convoqué pour la cinquième fois, et la session de 1862 sera probablement suivie d'élections nouvelles. La perspective prochaine de cet appel à l'opinion publique donne une importance, une solennité toute particulière à la session qui va s'ouvrir, et qui exercera sans doute une sérieuse influence sur le jugement du pays. Cette session est une véritable épreuve, et, pour la subir dignement, il importe aux représentants actuels de se recueillir, de méditer sur les incidents divers de leur législature, et principalement sur ceux de la session précédente, féconde en graves enseignements. Ce fut alors que l'attention du pays, trop longtemps distraite des débats parlementaires, y fut vivement ramenée par cette première expérience des libertés résultant du décret du 24 novembre, et qui se résument presque toutes dans le droit d'adresse. C'est donc dans ce droit, dans la manière dont il a été compris et exercé, qu'il faut rechercher l'esprit politique et le caractère de cette session.

L'honorable M. Odilon Barrot écrivait avant le 24 novembre : « Le droit des Chambres d'exprimer leurs vœux dans une adresse à la couronne était d'autant plus redoutable qu'il était moins limité dans son objet; ce n'était pas sur telle ou telle loi, telle ou telle mesure spéciale du gouvernement que les Chambres avaient le droit de faire porter leurs adresses à la couronne, c'était sur tous les objets quelconques qui pouvaient intéresser le pays, sur la marche

générale du gouvernement comme sur ses actes spéciaux, sur le personnel de ses agents comme sur leurs mesures, sur les griefs du présent comme sur les appréhensions de l'avenir. Aussi pouvait-on dire avec raison que l'adresse était la plus haute comme la dernière et la plus décisive expression du pouvoir parlementaire, l'*ultimatum* en quelque sorte de la représentation nationale. »

Le droit d'adresse, en effet, c'était tout cela : c'était souvent même la révolution ; témoin la fameuse adresse des *deux cent vingt et un* au roi Charles X, dans laquelle se trouvait le principe, le germe de la révolution qui éclata au mois de juillet 1830. Sous les protestations du plus profond respect, se dessinaient nettement les pensées hostiles d'une opposition qui, grâce aux imprudences du pouvoir, ralliait alors à elle toutes les forces vives du pays. Les derniers prestiges du droit divin s'évanouissaient et la souveraineté nationale apparaissait dans le lointain. Dix-huit ans plus tard, la discussion de l'adresse de 1848 fut encore une révolution. Le roi avait qualifié dans son discours de *passions aveugles et ennemies* l'agitation produite par les banquets. La Chambre avait adopté cette expression ; mais l'opposition avait porté le défi d'empêcher les banquets, et des députés de toutes les nuances avaient accepté des invitations pour celui du 12e arrondissement. Le ministère avait relevé ce défi dans la discussion de l'adresse, et voulait saisir le pouvoir judiciaire de la question de légalité. On sait que les événements en décidèrent autrement. Enfin, on peut signaler, dans l'histoire parlementaire depuis 1815, au moins comme des signes avant-coureurs des bouleversements, toutes ces adresses qui, renversant les ministères, imposant au chef de l'Etat les volontés et les passions des Chambres, destituaient la royauté de toute action, de tout pouvoir, et faisaient passer insensiblement mais fatalement, dans le parlement et dans les journaux, le gouvernement de la France. Ainsi, la discussion d'adresse dans laquelle la Chambre des députés introduisit des expressions flétrissantes pour ceux de ses membres qui avaient fait le voyage de Belgrave-Square ; celle qui empêcha une fois la ratification du traité conclu avec l'Angleterre à propos de la traite des nègres et qui consacrait le droit de visite ; celle qui interdit l'expédition contre Madagascar ; celle de 1823, cri de guerre contre la révolution espagnole ; celle de 1821 qui reprochait au ministère d'avoir livré aux puissances absolues du Nord l'indépendance des Etats italiens ; celle de 1815 qui demandait des tribunaux et des lois d'exception ; toutes ces adresses, dont le souvenir ne devrait jamais s'effacer, ne furent pas de simples avertissements, de simples conseils aux pouvoirs d'alors ; ce furent de véritables sommations à la royauté ; c'étaient des changements de ministres exigés

et accordés; c'était le pouvoir royal subordonné à l'omnipotence parlementaire.

Ainsi s'exerçait alors le droit d'adresse : est-ce là le droit qu'a entendu rétablir le décret du 24 novembre? Non, évidemment. Le Sénat, le Corps législatif ont bien qualité pour faire connaître à l'Empereur leurs opinions, leurs sentiments sur sa politique; ils sont libres de la critiquer, de témoigner leurs préférences et leurs défiances, d'exprimer leurs vœux, de transmettre, en un mot, au chef de l'Etat, tout ce qu'ils croient être conforme à la vérité et aux vrais intérêts de l'Empire; mais leurs votes, qui peuvent éclairer le gouvernement, ne l'enchaînent pas; le gouvernement n'est pas obligé de s'y conformer; sa liberté reste entière et absolue. Si les Assemblées adoptent quelque amendement, quelque proposition qui implique un blâme, cette censure n'entraîne pas de crise ministérielle; l'Empereur demeure juge souverain de l'utilité, de la convenance de ces votes, qui avertissent et ne commandent pas. Le souverain conserve sa pleine latitude d'appréciation et de décision, parce que seul il est responsable. La Constitution de 1852, dont le principe et le caractère n'ont point été altérés par le décret du 24 novembre, a voulu que le chef de l'Etat eût un pouvoir réel, sérieux, efficace : elle se mentirait à elle-même si, après avoir rendu l'Empereur responsable des actes de son gouvernement, elle subordonnait rigoureusement le choix de ses ministres aux votes d'une majorité parlementaire, qui pourrait redevenir ce qu'elle fut trop souvent autrefois, le produit factice des coalitions et des coteries. Elle retirerait sournoisement au chef de l'Etat, avec les droits qu'elle lui accorde, les moyens de remplir les devoirs qu'elle lui prescrit. On serait exposé à revoir ce qu'ont vu, pour leur malheur, deux dynasties, aujourd'hui en exil. Des manœuvres inspirées, comme jadis, par des rancunes ou des ambitions personnelles, pourraient forcer encore le gouvernement à sacrifier des ministres probes et habiles. Le décret du 24 novembre n'a pas eu pour but, assurément, la restauration de l'omnipotence parlementaire, qui a valu aux pouvoirs précédents de si funestes embarras. Dans la pensée de ce décret, le discours de l'Empereur, à l'ouverture de chaque session, c'est l'exposé de la situation intérieure et extérieure du pays, c'est, en quelque sorte, le mémoire à consulter mis sous les yeux des mandataires de la nation par le souverain; l'adresse, c'est la consultation demandée, c'est un avis, un conseil, tout au plus un avertissement, rien de plus, rien de moins.

Ceux-là, auxquels un semblable droit d'adresse ne suffit pas, ont sans doute oublié les discussions du Sénat et du Corps législatif au commencement de la dernière session. Rien n'a manqué à ces débats, ni l'éclat, ni l'éloquence, ni la liberté, ni même la passion.

Ce qui a manqué, dit-on, c'est la sanction, c'est-à-dire que si un vote du Corps législatif avait frappé d'un blâme la politique du gouvernement, celui-ci n'aurait pas subi, comme autrefois, l'alternative inévitable de changer sa politique ou de dissoudre la législature. Cela signifie, en d'autres termes, qu'il faudrait rétablir les ministres responsables. On comprend que telles puissent être les visées de certains partis : ils connaissent, par expérience, toutes les subtilités de l'ancienne stratégie parlementaire. Tour à tour vaincus ou vainqueurs dans les luttes brillantes ou stériles, ils ne veulent chacun se rappeler que leurs triomphes; cela est conforme à la nature humaine. Mais ce que l'on comprend beaucoup moins, c'est que des amis dévoués du régime impérial se fassent, à leur insu, les échos de cette réaction, c'est qu'ils se laissent entraîner, eux aussi, à insinuer : que le droit d'adresse, tel qu'il est sorti du décret du 24 novembre, ne saurait subsister; que l'institution des ministres sans portefeuille est éphémère ; qu'on ne conçoit pas des ministres obligés de défendre une politique dont ils n'ont pas la direction, et des actes qui ne sont pas leurs actes propres ; que ce n'est donc là qu'un état transitoire, et qu'il faudra bien en revenir aux ministres responsables devant les Chambres.

Voilà la vraie question : bien des fois déjà elle a été soulevée; mais jamais, peut-être, il n'a été plus opportun de l'examiner à fond, de ne plus se payer de mots, et de se montrer, dans ce sujet, attentif aux faits et pratique avant tout. Il est facile de prévoir que, pendant la session prochaine comme pendant celle de 1861, les mêmes discussions agiteront les esprits. On se demandera de nouveau si le droit d'adresse du 24 novembre est tout ce qu'il doit être, s'il répond à tous les besoins, et si on n'est pas mieux éclairé, on pourra être dupe encore une fois de certains mirages parlementaires qui ne devraient plus tromper personne.

Il importe donc, en cette matière plus qu'en toute autre, que la lumière se fasse autant que possible et d'avance. Cela importe d'autant plus, que les Assemblées, de leur nature, sont toujours promptes à se saisir de toutes les questions qui touchent ou qui semblent toucher à leur existence, à leur constitution, à leurs droits, et, pour ainsi dire, à leur personnalité. « ..... On s'abuserait, dit M. Thiers (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII), si on croyait qu'il est aisé de mesurer à des Assemblées leur participation aux affaires, qu'il suffit, par exemple, d'un peu de réserve pour les tenir à distance, comme on fait avec un indiscret, dont on se débarrasse en ne lui parlant pas de ce dont il est le plus pressé de parler. Lorsqu'on se décide à introduire les Corps délibérants dans le gouvernement, il ne faut pas le faire à moitié, car ils forcent les

portes qu'on ne voudrait qu'entr'ouvrir. » Cela est vrai ; il ne faut pas marchander aux Chambres leur part légitime d'action et d'influence. C'est ce qu'a voulu le décret du 24 novembre. Mais nous ne saurions être, à beaucoup près, d'accord avec l'illustre historien quand il insinue, un peu plus loin, que les Assemblées législatives, depuis 1814, *s'associèrent au gouvernement*, *qu'elles s'y intéressèrent*, *qu'elles se passionnèrent pour lui*, et que, *d'obstacles qu'elles auraient pu être, elles devinrent une force véritable.* Il serait plus exact de dire qu'elles ne furent que bien rarement, sinon jamais, les collaboratrices sincères, loyales, désintéressées du pouvoir central. Sans parler des oppositions extrêmes, les majorités elles-mêmes, organisées, disciplinées, maintenues par des combinaisons passagères, par des compromis perpétuels, avaient une tendance constante à soumettre le trône plutôt qu'à le soutenir. Cette tendance, à vrai dire, trouvait son appui, et jusqu'à un certain point son excuse, dans l'indifférence des masses pour les dynasties régnantes, dans la statisfaction secrète qu'elles éprouvaient en voyant ces dynasties s'affaiblir graduellement par de telles manœuvres. Les pouvoirs, ainsi minés sans relâche, devaient succomber fatalement après quelques années de tranchée ouverte. Mais, dans des conditions normales de gouvernement, s'il est dangereux de ne pas laisser aux Assemblées toute la place qui leur appartient, il est peut-être plus dangereux encore de leur faire une place plus grande que ne le comportent leur nature et leur tempérament. Il faut qu'elles soient tout ce que leur permettent d'être le caractère, les mœurs, les traditions, les institutions du pays qu'elles représentent. Mais elles ne doivent être rien de plus, comme rien de moins. Quand les Assemblées sont trop faibles, elles sont dominées ; quand elles sont trop puissantes, elles dominent. Dans le premier cas, il n'y a pas de liberté ; dans le second, il n'y a pas de gouvernement.

C'est donc, ici encore, une question de mesure ; en politique, il n'y en a pas d'autres. Tout le monde est d'accord aujourd'hui sur les principes, sur les prémisses. Tout le monde veut la liberté, tout le monde veut des assemblées ; mais quelle part doit-on faire à la liberté, aux assemblées ? A cette difficulté nous ne saurions trouver de solution dans un système politique qui admettrait la responsabilité ministérielle, le droit d'initiative, le droit d'interpellation, le droit d'adresse, tels que les exercèrent les chambres de 1814 à 1848, et la liberté de la presse illimitée telle que la réclament certains utopistes. Ce système a été mis à l'épreuve ; c'était l'état de lutte, d'antagonisme, créé, organisé avec beaucoup de science et de talent par la constitution elle-même ; c'était les partis toujours debout et sous les armes, ayant chacun son chef et son drapeau. Il constituait l'inquié-

tude, l'agitation, l'anarchie à l'état normal et permanent, et amenait une révolution tous les quinze ans. C'est l'histoire d'hier, c'est l'histoire de notre génération, et cependant on l'oublie, on refuse d'en tirer aucun enseignement, on ne veut pas convenir que, depuis quarante ans, tous nos mécomptes, toutes nos ruines ont eu, sinon pour cause unique, du moins pour auxiliaire, dans plus d'une circonstance décisive, cette outre aux tempêtes qu'on appelait le système parlementaire. Il serait sage, toutefois, de voir le passé tel qu'il fut, de ne pas faire revivre des illusions désormais sans excuse, maintenant qu'on sait où elles conduisent. Lorsqu'une assemblée, par le droit d'initiative, peut dire à des ministres : « Voilà ma volonté, exécutez-la; » par le droit d'interpellation : « Qu'avez-vous fait? rendez-moi compte; » par le droit d'adresse : « Vous n'avez plus ma confiance, retirez-vous; » lorsqu'une assemblée substitue à ce point son action, son autorité, à celles du chef de l'Etat, le gouvernement passe dans l'assemblée, et, en réalité, il n'y a plus de gouvernement. C'est l'invasion, c'est l'ingérance du pouvoir législatif dans le pouvoir exécutif, c'est la confusion des pouvoirs. Cependant Montesquieu, et, après lui, toute l'école libérale et philosophique, ont appelé la division et l'indépendance des pouvoirs, le principe même de la liberté. « Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, dit avec raison Montesquieu, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté, parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même Sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement. Le corps représentant ne doit pas être choisi pour prendre quelque résolution active, chose qu'il ne ferait pas bien; la puissance exécutrice doit rester tout entière entre les mains du monarque, parce que cette partie du gouvernement, qui a presque toujours besoin d'une action momentanée, est mieux administrée par un que par plusieurs. Sans doute, dans un Etat libre, la puissance législative, qui ne doit pas avoir le droit d'arrêter la puissance exécutrice, a le droit et doit avoir la faculté d'examiner de quelle manière les lois qu'elle a faites ont été exécutées; *mais quel que soit cet examen, le Corps législatif ne doit pas avoir le pouvoir de juger la conduite de celui qui exécute.* » Les penseurs et les orateurs de la Constituante parlèrent dans le même sens que Montesquieu, des dangers d'une trop grande extension de la puissance législative. Mirabeau, dans la séance du 31 août 1789, c'est-à-dire en pleine révolution, faisait entendre des vérités qu'on semble trop oublier aujourd'hui :

« Si l'on considère de sang-froid, disait-il, les principes et la nature d'un gouvernement monarchique, institué sur la base de la souveraineté

du peuple ; si l'on examine attentivement les circonstances qui donnent lieu à sa formation, on verra que le monarque doit être considéré plutôt comme le protecteur des peuples que comme l'ennemi de leur bonheur. — Deux pouvoirs sont nécessaires à l'existence et aux fonctions du corps politique : celui de vouloir et celui d'agir. Par le premier, la société établit les règles qui doivent la conduire au but qu'elle se propose, et qui est incontestablement le bien de tous. Par le second, ces règles s'exécutent, et la force publique sert à faire triompher la société des obstacles que cette exécution pourrait rencontrer dans l'opposition des volontés individuelles. — Chez une grande nation, ces deux pouvoirs ne peuvent être exercés par elle-même ; de là, la nécessité des représentants du peuple, pour l'exercice de la faculté de vouloir, ou de la puissance législative ; de là encore la nécessité d'une autre espèce de représentants, pour l'exercice de la faculté d'agir, ou de la puissance exécutive. — Plus la nation est considérable, plus il importe que cette dernière puissance soit active ; de là la nécessité d'un chef unique et suprême, d'un gouvernement monarchique dans les grands Etats, où les convulsions, les démembrements seraient infiniment à craindre, s'il n'existait une force suffisante pour en réunir toutes les parties, et tourner vers un centre commun leur activité. — L'une et l'autre de ces puissances sont également nécessaires, également chères à la nation. Il y a cependant ceci de remarquable, c'est que la puissance exécutive, agissant continuellement sur le peuple, est dans un rapport plus immédiat avec lui ; que chargée du soin de maintenir l'équilibre, d'empêcher les partialités, les préférences vers lesquelles le petit nombre tend sans cesse au préjudice du plus grand, il importe à ce même peuple que cette puissance ait constamment en main les moyens de se maintenir..... La nature des choses ne tournant pas nécessairement le choix des représentants vers les plus dignes, mais vers ceux que leur situation, leur fortune, et des circonstances particulières désignent comme pouvant faire le plus volontiers le sacrifice de leur temps à la chose publique, il résultera toujours du choix de ces représentants du peuple une espèce d'aristocratie de fait. Si la puissance législative est excessive, le prince menacé de la paralysie du pouvoir exécutif, n'a plus d'autre moyen que d'en appeler à son peuple en dissolvant l'assemblée. Si donc alors le peuple renvoie les mêmes députés à l'assemblée, ne faudra-t-il pas que le prince obéisse ? Car c'est là le vrai mot, quelque idée qu'on lui ait donnée jusqu'alors de sa prétendue souveraineté..... C'est le danger imminent de la paix publique troublée, et peut-être violée ; j'y vois l'incendie presque inévitable et trop longtemps à craindre dans un Etat où une révolution si nécessaire, mais si rapide, a laissé des germes de division et de haine, que l'affermissement de la Constitution, par les travaux successifs de l'Assemblée, peut seul étouffer. — N'armons pas le roi contre le pouvoir législatif, en lui laissant entrevoir un instant quelconque où l'on se passerait de sa volonté, et où, par conséquent, il n'en serait que l'exécuteur aveugle et forcé. — Sachons que, dès que nous avons placé la couronne dans une famille désignée, que nous en avons fait le patrimoine de ses aînés, il est imprudent de les alarmer en les assujettissant à un pouvoir

législatif dont la force reste en leurs mains, et où cependant leur opinion serait méprisée. Ce mépris revient enfin à la personne, et le dépositaire de toutes les forces de l'Empire français ne peut pas être méprisé sans les plus grands dangers. »

Ainsi pensait sur ce grave sujet le plus grand génie de notre première révolution, alors que déjà inquiet, craignant d'avoir trop vaincu, il s'efforçait par moments de calmer la tempête que lui-même avait déchaînée. Il prévoyait dès lors que le danger de l'Etat n'était plus du côté de la compression, mais de l'anarchie, et que, nonobstant les intentions les plus droites et le concours des plus grands talents, une assemblée législative, fût-elle vraiment l'élite de la nation, ne pouvait, sans encourir la responsabilité d'un immense péril social, absorber le pouvoir exécutif et usurper la dictature. Cette appréhension poursuivit le célèbre tribun de 1789 jusque sur son lit de mort, et ses dernières paroles : « les factieux vont après moi se disputer les débris de la monarchie, » exprimaient la prévision trop bien fondée des épreuves auxquelles ce despotisme législatif allait bientôt soumettre la France. Les terribles expériences de la Révolution n'ont pas empêché cette tendance absorbante des conseils législatifs de se reproduire sous les deux derniers règnes, et la même cause a produit fatalement les mêmes effets. L'histoire est là pour montrer que, dans ces luttes si animées, si brillantes, qui souvent constituent et résument toute la vie et toutes les annales des gouvernements parlementaires, ce n'est presque jamais le pouvoir législatif qui a succombé; mais bien le pouvoir exécutif, l'autorité.

C'était ce que semblaient deviner et prophétiser ces grands citoyens de 89, connaisseurs en liberté, sans doute, puisqu'ils en furent les fondateurs et les martyrs. Les Barnave, les Condorcet, les Mounier, les Turgot, les Lally-Tolendal, les Sieyès, les Tronchet, les Duport, etc., ont tous énergiquement signalé le danger des empiétements du pouvoir législatif. Ils disaient que lorsqu'après un long despotisme, une nation s'éveille et se reconstitue, son principal ennemi est alors le pouvoir exécutif, parce que c'est lui qui est corrompu, c'est lui qui a opprimé, et que c'est contre lui, non pas pour l'anéantir, mais pour le faire rentrer dans ses justes bornes, que la nation reprend l'exercice de ses droits. Mais quand la révolution est finie, quand, après avoir tout détruit, il faut rétablir; quand il faut faire un gouvernement qui donne le mouvement et la vie au corps politique, c'est alors une erreur profonde que de traiter encore en ennemi de la chose publique le pouvoir exécutif. (Thouret, séance du 13 août 1791.) Ils disaient encore qu'il faut mettre le peuple à l'abri

de toutes les espèces de tyrannie; que l'Angleterre a autant souffert de son long Parlement que d'aucun de ses rois despotes; qu'en effet, le long Parlement, tant qu'il continua d'observer la Constitution et d'agir de concert avec le roi, redressa plusieurs griefs et porta plusieurs lois salutaires; mais que quand il se fut arrogé à lui seul le pouvoir législatif, en excluant l'autorité royale, il ne tarda pas à s'emparer de l'administration, et que la conséquence de cette invasion et de cette réunion de pouvoirs fut le renversement de l'Eglise et de l'Etat, et une oppression du peuple pire que celle dont on avait prétendu le délivrer. Ils ajoutaient qu'il était souverainement prudent d'éviter le danger toujours incalculable de mettre le dépositaire de la force publique aux prises avec le Corps législatif; que si la puissance législative est trop grande, la couronne, sentant sa faiblesse, sera toujours intéressée à épier toutes les occasions, à saisir tous les moyens de circonvenir, d'embarrasser, de corrompre l'Assemblée nationale et d'altérer quelque partie de la Constitution; qu'en résumé, aussitôt que la moindre partie du pouvoir exécutif se trouve réunie au pouvoir législatif, à l'instant, la légitime représentation du peuple n'existe plus, et il est menacé de la tyrannie..... Ces sages avertissements étaient donnés par Lally-Tollendal, dans la séance du 19 août 1789, et semblent une allusion transparente à certains épisodes de nos modernes annales parlementaires, postérieures pourtant de plus d'un demi-siècle.

Ainsi, d'après les autorités les plus illustres, tous les efforts de ceux qui s'occupent de l'organisation d'un gouvernement libre et durable doivent tendre énergiquement à la division des pouvoirs. Mais pour qu'ils restent divisés, il faut qu'ils soient garantis de leurs attaques ou de leurs usurpations réciproques. Pour protéger le pouvoir confié aux représentants, pour empêcher le chef de l'Etat d'ériger ses caprices en lois et de renverser la Constitution, les moyens se présentent en foule; la permanence du Corps législatif, la résistance des représentants, le refus du budget, la liberté de la presse..... Quand l'esprit public a pénétré dans toutes les classes, quand la Constitution est devenue un livre élémentaire pour l'enseignement de la jeunesse, et que sa conservation a été recommandée à tous les corps, à tous les individus, on se demande ce que pourrait alors l'ambition d'un seul homme contre une nation généreuse. Il est plus difficile, et non moins nécessaire, de garantir le pouvoir exécutif des entreprises des représentants. Quelle que soit leur sagesse, ils peuvent tout ou presque tout; s'ils ne sont pas soumis à des règles précises, leurs passions les entraîneront un jour ou l'autre, et l'amour même du bien public pourra devenir la source des erreurs les plus funestes. L'esprit de défiance hostile vis-à-vis de l'autorité passe promptement des élus

aux électeurs. L'expérience n'a-t-elle pas appris que, dans les réunions nombreuses où l'on a la prétention de discuter en pleine liberté de grandes questions politiques ou sociales, les délibérations sont toujours fatalement guidées, maîtrisées par quelques hommes dont le mobile n'est, trop souvent, ni l'intérêt public, ni la vérité? Tel est, en particulier, le résultat fatal et final de l'extension illimitée des libertés parlementaires dont certains utopistes endurcis rêvent encore le retour. Quand on réclame avec tant de persistance le rétablissement de la responsabilité ministérielle, du droit d'initiative, du droit d'interpellation, du droit d'adresse comme il existait alors, on semble ignorer à quels nouveaux orages, à quels nouveaux naufrages on exposerait le gouvernement et la liberté. On oublie trop aisément le spectacle que présenta plus d'une fois la France, de 1814 à 1848. Il importe de remettre ce tableau si instructif sous les yeux de ceux-là qui perdent si facilement la mémoire. Il faut qu'ils sachent bien ce qu'a été, ce que redeviendrait indubitablement notre pays avec un tel système de gouvernement.

Ce système semble investir le souverain de droits considérables : le choix des ministres, la nomination de tous les fonctionnaires, la confection de la loi avec le concours des assemblées, les traités d'alliance, les déclarations de guerre; mais il n'a véritablement que l'apparence, l'ombre de ces droits. Les ministres? La couronne les reçoit tout faits par une majorité, trop souvent factice, laborieusement construite, plus laborieusement maintenue. La monarchie de 1814 a perdu sa majorité en 1825, après dix ans de luttes; la monarchie de 1830 n'en a eu véritablement une qu'en 1841, et elles se sont abîmées ensemble après sept ans de combats.

Le choix de tels ministres est donc nécessairement le résultat de transactions entre des coteries dont l'intérêt public est presque toujours le moindre souci, et pour lesquelles une supériorité trop marquée devient précisément, en général, un motif d'exclusion. Le souverain, qui est censé choisir ses ministres, en réalité les subit; ils ne sont que les représentants des coalitions ou des compromis parlementaires, s'imposant à l'aide de batailles de presse et de tribune; ils arrivent sans liens avec les intérêts naturels et permanents du trône, et sont souvent renversés par une intrigue en sens inverse, précisément au moment où ils commençaient à se mettre au courant de leur tâche et à devenir utiles. Dans ce système ultrà-parlementaire, le souverain reçoit habituellement les hauts fonctionnaires désignés par ses ministres, lesquels les subissent eux-mêmes de leur situation précaire au sein d'une majorité mobile, exigeante, incessamment traquée par les journaux, et empressée de recueillir au moins le profit de son impopularité. Se sentant imposés, ou tout au

moins protégés par des influences nécessaires à la marche des affaires, ces agents, sûrs du présent, s'assurent assez habituellement de l'avenir en se glissant dans les rangs des oppositions en passe de fournir les futurs ministères ; et, quand il leur arrive de n'être pas ingrats, c'est toujours au ministre, leur patron réel, jamais au chef de l'Etat, leur patron constitutionnel et fictif, qu'ils reportent leur concours et leur reconnaissance.

Ainsi, le droit de nommer les fonctionnaires, entouré des restrictions sans nombre qu'y apporte la soumission nécessaire du souverain aux ministres, de ceux-ci à la majorité, de la majorité elle-même au corps électoral, ce droit, dis-je, aboutit, en définitive, à la création d'une clientèle égoïste et douteuse, habituellement acquise à l'opposition, quelquefois aux ministres, jamais au chef de l'Etat.

Quant au concours des assemblées, on sait trop que, de 1814 à 1848, la couronne ne l'eut que bien rarement entier, loyal, sans arrière-pensée. D'abord, ce fut la faute du temps. Les agitations politiques avaient jonché la France des débris de partis mutilés et vaincus ; et dans les temps en apparence les plus calmes et les plus prospères, des mécontentements, légitimes parfois, il faut le dire, ne cessèrent de travailler sourdement dans le pays et même dans les Chambres. Puis, l'abus par trop facile du mécanisme parlementaire, tel que les Chartes de 1814 et 1830 l'avaient organisé, faisait trop beau jeu aux combinaisons personnelles et aux ambitions égoïstes. Dans un tel système, les ministères ne personnifient que des groupes de députés, flanqués de groupes de journalistes, organisés péniblement, d'une manière furtive et sans racines réelles et profondes dans le pays. Placés à la tête de leurs majorités, comme des généraux à la tête de leurs armées, les ministères prennent plutôt le parti des assemblées que celui de la couronne, parce que les assemblées, disciplinées par eux, font leur force et servent leur ambition, même contre le trône. Aussi a-t-on vu habituellement les hommes d'Etat, imbus de ces traditions, engager des luttes violentes contre la monarchie, ameuter les assemblées et les journaux contre elle, parce qu'elle résistait à leurs empiétements. C'est en vain que les chartes posaient comme bases essentielles l'irresponsabilité du chef de l'Etat et la responsabilité des ministres. Cette fiction légale, prise au sérieux en Angleterre, ne l'a jamais été en France, même par ceux qui la faisaient sonner le plus haut. Dans le fait, les souverains ont toujours été responsables, et les ministres ne l'ont jamais été : « Charles X, disait avec autant d'esprit que de profondeur l'auteur anonyme d'un écrit publié en 1850, Charles X est mort en exil, et M. de Polignac est mort paisiblement à Paris. »

C'est là toute la valeur et tout l'effet des fictions constitutionnelles.

dans la pratique du gouvernement ultrà-parlementaire. Quand un ministère arrive au pouvoir, sa première et sa plus nécessaire préoccupation est de s'assurer une majorité dans l'Assemblée. Pour atteindre ce but, il est obligé de donner des sûretés aux groupes qui s'associent à sa fortune et lui apportent des appoints. Ces sûretés, ce sont des influences et des places. Les faveurs sont donc généralement accordées aux ennemis, ou tout au moins aux tièdes, plutôt qu'aux amis et aux dévoués. Avec cette manière d'agir, funeste et pourtant nécessaire, on arrive à former au sein de l'Assemblée un parti ministériel vivant des faveurs de l'administration, mais non dévoué au chef de l'Etat.

Ce ministère, quoique le mandataire et l'organe du chef de l'Etat, est donc forcé, pour exister et pour agir, de se créer des forces qui ne profitent qu'à lui et qui sont souvent indifférentes, quelquefois hostiles au pouvoir central lui-même. D'un autre côté, ce ministère est responsable envers l'Assemblée, et il faut que le personnel administratif dont il répond ait sa confiance; mais, comme ce n'est pas précisément un titre à sa confiance d'avoir été placé par ses prédécesseurs, il change ou destitue souvent les fonctionnaires importants qui doivent leur origine aux pouvoirs antérieurs. L'expérience apprend ainsi aux fonctionnaires que leur existence et leur avenir dépendent du ministre qu'ils servent, et non exclusivement du chef de l'Etat. Ils n'ont donc nécessairement pour lui qu'un attachement plus que modéré; et l'on peut dire qu'à de rares exceptions près, leur dévouement pour le ministre est tout aussi tiède, parce que la fréquence des crises ministérielles les oblige à ménager tous ceux qui peuvent être appelés à lui succéder. Enfin, ces ministres, qui ont des intérêts séparés de ceux du souverain, en ont encore qui les séparent les uns des autres. Jaloux du pouvoir, de l'influence l'un de l'autre, ils tirent, comme on dit, chacun de son côté, au lieu d'être constamment réunis dans une pensée et dans un effort commun, en vue du bien général. Nous sommes assurément loin de prétendre que la situation ait toujours été aussi mauvaise de 1814 à 1830, et que des imprudences du pouvoir exécutif n'aient pas fourni plus d'une excuse plausible aux empiétements législatifs, mais nous ne nous attachons ici qu'aux traits généraux et non aux variations de détail, et tout homme de bonne foi qui a conservé la mémoire des faits, des tendances de cette époque, reconnaîtra l'exactitude de notre tableau.

Voilà donc les effets naturels des abus du système dit parlementaire. A l'intérieur, asservissement du pouvoir ministériel aux coteries, oubli et désaffection du pouvoir central; affaiblissement graduel et chute finale de l'autorité et du gouvernement. A l'extérieur,

es effets ne sont pas moins désastreux et moins visibles. Les agents diplomatiques n'étant que les organes de ministères perpétuellement discutés, renversés et renouvelés, ne représentent aux yeux des cabinets étrangers rien de fixe ni de traditionnel; et les gouvernements, n'ayant affaire qu'aux confidents d'une politique sujette à l'instabilité, ne se livrent pas à des hommes en situation d'être perpétuellement changés. Un pareil système énerve le gouvernement au dedans et le compromet au dehors. C'est la conséquence inévitable de toutes les formes d'exagération de la liberté.

A ce sujet, nous signalerons dans la Constitution des Etats-Unis, si longtemps préconisée comme le type démocratique le plus parfait, un enseignement utile à méditer. Cette Constitution avait sagement écarté le principe de la responsabilité ministérielle qui fait dépendre les ministres des votes d'une assemblée et met aux prises, pour les confondre et les faire absorber l'un par l'autre, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. En élisant un président pour quatre ans, les électeurs savent d'abord quel système ils portent au gouvernement, et ils ont ensuite la certitude que ce système sera loyalement suivi et expérimenté pendant quatre années, sans qu'aucune entrave lui vienne des ministres chargés de l'appliquer; car il a toute latitude dans le choix de ces ministres, et n'est point asservi, à cet égard, aux caprices des majorités. Aussi les ministres du président des Etats-Unis, dépositaires et organes de sa pensée, qu'ils connaissent, qu'ils acceptent et qu'ils servent, sont-ils dégagés de toute responsabilité politique vis-à-vis des Chambres, et entièrement couverts par la responsabilité du président, dont ils ne font que seconder et pratiquer les vues.

Tels doivent être des ministres véritablement constitutionnels : hors de là, il n'y a que confusion de pouvoirs et anarchie. Sans doute, ils doivent avoir toute l'initiative et toute la liberté de leur pensée, mais à la condition qu'ils ne l'imposent pas au chef du gouvernement, dont ils ne sont que les aides, les collaborateurs, les *secrétaires*, comme on disait dans l'ancienne langue politique, car, ce n'est pas aux ministres, constitutionnellement parlant, mais au chef du gouvernement que la nation a confié ses destinées. Ce qu'il faut craindre par-dessus tout, c'est l'instabilité déplorable et perpétuelle qu'amènent les changements de ministères, soumis aux fluctuations d'assemblées aussi mobiles que les nôtres; c'est l'anarchie introduite dans le gouvernement par une combinaison qui, soumettant les ministres au pouvoir législatif, fait que ces ministres, même les mieux intentionnés et les plus capables, négligent souvent toutes les grandes questions, ne travaillent incessamment qu'à se faire une clientèle dans les Assemblées, souvent même au détri-

ment du chef de l'Etat, dont ils sont pourtant censés pratiquer la politique, et qui, en dernier résultat, demeure toujours responsable, devant l'opinion publique et devant les révolutions. Les Sully, les Richelieu, les Colbert, les Louvois, les Choiseul, les Turgot, les Vergennes, les Maret, les Talleyrand, furent de grands ministres et n'étaient pas cependant des ministres parlementaires. On peut donc être grand ministre, même sous un chef d'Etat dont l'autorité absorbe ou domine toutes les autres; à plus forte raison sous un chef d'Etat qui n'est que le premier sujet d'une constitution.

Enfin, pour mieux connaître encore tous les vices inhérents à l'abus des prérogatives parlementaires en France, il faut se rappeler quels obstacles, quelles lenteurs ces tiraillements perpétuels apportaient à l'accomplissement des travaux même les plus utiles. En 1847, M. Desmousseaux de Givré, qui appartenait à cette fraction du parti conservateur qui s'était séparée du ministère et qu'on appelait les conservateurs *progressistes*, faisait un jour à la tribune le bilan de la politique ministérielle; il reprochait aux ministres de négliger tous les intérêts sérieux, toutes les questions pratiques, pour ne songer..... qu'à vivre, c'est-à-dire à s'assurer, par mille petits moyens plus ou moins avouables, l'appoint de quelques voix qu'il leur fallait pour avoir la majorité; puis M. Desmousseaux de Givré, s'adressant directement aux ministres, s'écriait : « Que faites-vous, qu'avez-vous fait à l'intérieur, à l'extérieur, pour toutes ces questions, pour tous ces intérêts qui ne peuvent plus attendre?... Qu'avez-vous fait, que faites-vous pour l'honneur, pour la grandeur de la France, pour son commerce, pour son industrie, pour les classes laborieuses?..... Qu'avez-vous étudié? qu'avez-vous résolu? encore une fois, que faites-vous, qu'avez-vous fait?..... L'opinion publique répond : « Rien, rien, rien, rien. » Voilà votre politique : c'est le néant. Depuis sept ans, vous vivez et c'est tout. Ce seul mot résume tous vos actes : Rien, rien, rien, rien! »

Cette apostrophe éloquente eut alors un grand retentissement, qu'elle mérite de conserver dans l'histoire. Le reproche de M. de Givré allait plus loin que les ministres, dont plusieurs étaient, on le sait, des hommes de premier ordre; il portait directement sur le système auquel ils étaient asservis.

Ainsi, toutes les exagérations de prérogatives, d'immunités parlementaires, qui font les affaires de quelques ambitieux, ne font pas les affaires de la France; elles ne font rien pour elle, rien, rien, rien! Mieux vaut donc un pouvoir législatif qui n'a pas de rapports directs avec les ministres, qui ne discute pas avec eux, qui n'a pouvoir ni de les élever, ni de les renverser, qui, enfin, privé de l'initiative parlementaire, ne donne à aucun de ses membres le

moyen de passionner les esprits en introduisant à volonté dans la discussion des questions dangereuses pour la paix publique.

Mais l'Angleterre, dit-on, jouit du droit d'adresse dans sa plus large expression parlementaire, et de tous les autres droits qui en découlent : pourquoi la France n'en jouirait-elle pas aussi ? Nous en avons indiqué la raison dans une étude précédente [1]. Nous avons dit que, dans la Grande-Bretagne, ces trois grandes portions de la société anglaise : l'église, la noblesse, les communes et corporations, sont des corps essentiellement gouvernants, réunissant la tradition et l'initiative, et vivant dans une entente vraiment enviable d'intelligence, d'activité et de patriotisme. La royauté est leur lien plutôt que leur guide, et elle préside à l'œuvre commune bien plus qu'elle ne l'accomplit. On comprend donc que le régime politique qu'on réclame convienne à un tel peuple. Il n'y a dans le gouvernement anglais aucune fiction : les intrigues, les coteries, qui y seraient impuissantes, par cela seul, ne s'y produisent même point. On n'y voit pas des absolutistes et des démagogues se donner la main pour faire des révolutions ; on n'y voit pas des tiers partis marcher aux ministères, en faisant à gauche ou à droite l'appoint des majorités ; on n'y voit pas le pouvoir royal miné sourdement par les uns, diffamé sournoisement par les autres. Tout le monde y fait son œuvre simplement, franchement ; tout le monde y occupe sa place et s'en contente, sans songer à l'étendre ou à la changer.

Pour tout pays organisé comme l'Angleterre, les libertés parlementaires dont il s'agit se trouveraient indiquées le plus naturellement du monde. Le pouvoir central et moteur n'aurait pas besoin d'y être fort, son action directe et immédiate pourrait y être très modérée sans inconvénients, parce que ces grands corps historiques et traditionnels ne séparent pas leur cause, leur puissance, leur destinée, de celles de la monarchie, et croiraient toucher à leur propre grandeur en touchant à la sienne. Mais ces libertés, c'est-à-dire celles qui ont pour effet d'affaiblir le pouvoir exécutif, de le dépouiller de son action prépondérante et dirigeante, pour la transporter dans une assemblée, ces libertés sont difficilement réalisables dans un pays comme la France, où tous les grands corps ont été brisés et anéantis ; où il n'y a plus ni noblesse, ni bourgeoisie, ni clergé en possession d'une existence politique ; où l'on ne saurait former une assemblée jouissant de ces libertés, sans qu'elle réunît, à l'instant même, des représentants de quatre ou cinq opinions ennemies ; où le principe de l'autorité a pour base moins le respect qu'on lui porte que le besoin qu'on en a ; où enfin, soit dans les

[1] *Revue Contemporaine* (livraison du 28 février 1861).

mœurs, soit dans les traditions, soit dans les institutions, il n'y a rien, absolument rien, qui assure au pouvoir, contre l'abus de ces libertés, le prestige et la force nécessaires à sa conservation. Le droit d'adresse, comme on l'entend, redeviendrait ici ce qu'il a été autrefois, un non-sens gouvernemental et un péril.

Prétendre calquer nos institutions sur celles de nos voisins, c'est méconnaître la profonde dissemblance qui existe entre les antécédents historiques, et, par suite, entre les caractères des deux nations. En France, il s'est accompli siècle à siècle un travail constant d'unification. Alors s'effacèrent et tombèrent graduellement tous les pouvoirs partiels ou locaux, qu'ils eussent pour dépositaires la bourgeoisie ou la noblesse, le clergé ou les parlements. En toutes choses s'introduisit l'unité, dans le territoire, dans la constitution du clergé, dans les corps judiciaires, dans l'administration, dans l'armée, dans les lois. Ce grand mouvement d'absorption s'opérait lentement, mais sûrement, au profit d'un pouvoir central et unique, s'élevant graduellement sur les débris de ces autorités vaincues, qu'il recueillit et résuma. Finalement, ce pouvoir monarchique resta seul debout, n'ayant plus autour de lui aucun grand corps politique qui pût lui servir d'appui et de force gouvernementale. Il dut alors, dans son isolement, se constituer de manière à se suffire à lui-même, à vivre de lui-même, et à triompher de tout ce qui pourrait lui faire obstacle. Sans doute, il n'est pas impossible qu'un tel pouvoir parvienne à organiser une Constitution qui lui permette de vivre et de se maintenir à la hauteur de ses droits et de ses devoirs, mais c'est à la condition qu'on ne le traite pas comme le pouvoir en Angleterre, qu'entourent des institutions qui lui prêtent leur influence et leur autorité; qu'on n'établisse pas près de lui des libertés excessives, qui bientôt deviendraient plus fortes que lui; qu'enfin, on ne le livre pas aux entreprises et aux assauts de ces libertés extrêmes, qui chez nous se tournent si vite en esprit d'opposition systématique et de révolte.

Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il n'y a pas d'assimilation à chercher entre la France et l'Angleterre. Le droit d'adresse, tel qu'il est institué par le décret du 24 novembre, est le seul possible, le seul durable en France : c'est le seul conforme à nos traditions, à notre caractère, à notre histoire. C'est là, qu'on ne l'oublie pas, sa meilleure raison d'être. Lorsqu'il s'agit, en effet, de la création, de la constitution d'un droit politique considérable, la première chose à faire, c'est de rechercher s'il a existé dans le passé, dans quelles conditions, avec quel caractère, quelle a été son action? Sans doute, cela ne veut pas dire que ce droit doive être réglé, exercé dans le temps présent comme il l'était autrefois. On doit tenir

compte des progrès de l'esprit public et de la civilisation, je n'ose dire de la moralité, car il s'en faut bien, hélas! que le sentiment du devoir ait marché de pair avec celui du droit; mais il faut étudier, conserver, dans cette prérogative renaissante, ce qui était son caractère principal et sa force, ce qui en avait fait une grande institution du pays en même temps qu'un instrument actif d'émancipation et de liberté. Ainsi, pour le droit d'adresse, si on veut savoir ce qu'il doit être aujourd'hui, il n'est pas sans intérêt de se rappeler ce qu'il était dans nos anciennes assemblées politiques, avant 89. Son caractère était purement représentatif : C'était le droit d'assister et de conseiller le roi, c'était les discours des orateurs des trois ordres, et les *cahiers*. « Le jour de la séance royale, dit M. Rathery, dans son *Histoire des États généraux de France*, les trois orateurs élus à cet effet dans chaque chambre, et qui le plus souvent n'étaient autres que les présidents, prononçaient successivement leurs harangues. Les discours terminés, le chancelier annonçait, de la part du roi, que les députés pouvaient s'assembler pour dresser leurs cahiers et les présenter ensuite, et que Sa Majesté leur ferait une réponse favorable. Lorsque les trois ordres avaient achevé leurs cahiers, ils députaient au roi pour lui demander le jour et l'heure où il lui plairait de les recevoir. Sur l'indication donnée par lui, la séance de réception des cahiers et de clôture avait lieu avec le même cérémonial que celle d'ouverture. »

Ces discours et ces cahiers n'étaient pas, comme on pourrait le croire, de vaines harangues officielles, mais bien presque toujours des adresses toutes fières d'indépendance et de liberté. On y trouvait même quelquefois des audaces de langage qui nous étonnent encore à la distance où nous sommes. Ainsi, aux états généraux de 1614, Robert Miron, parlant pour le tiers-État, osait s'exprimer en ces termes :

« ..... Il faut avoir un triple acier et un grand rempart de diamants à l'entour du cœur pour parler des misères du peuple sans larmes et sans soupirs. Le pauvre peuple travaille incessamment, ne pardonnant ni à son corps ni quasi à son âme, c'est-à-dire à sa vie, pour nourrir l'universel du royaume. Il laboure la terre, l'améliore, la dépouille, met à profit ce qu'elle rapporte..... De son travail, il ne lui reste que la sueur et la misère; ce qui lui demeure de plus présent s'emploie à l'acquit des tailles, de la gabelle, des aides et autres subventions qui se paient à Votre Majesté : n'ayant plus rien encore est-il forcé d'en trouver pour certaines personnes, lesquelles, abusant du nom sacré de Votre Majesté, le déchirent par commissions, recherches et autres inventions trop tolérées. C'est miracle qu'il puisse fournir à tant de demandes; aussi s'en va-t-il accablé. La nourriture de Votre Majesté, de tout l'état ecclésiastique, de la noblesse,

du tiers état, est assignée sur ses bras. Sans le labeur du pauvre peuple, que vaudraient à l'Église les dîmes, les grandes possessions, à la noblesse leurs belles terres, les grands fiefs, au tiers état leurs maisons, leur rentes et leurs héritages? Il faut passer plus outre. Qui donne à Votre Majesté les moyens d'entretenir la dignité royale, fournir aux dépenses de l'État, tant dedans que dehors le royaume? qui donne le moyen de lever les gens de guerre, qui? le laboureur. Les tailles et le taillon (que le peuple paie), ordonnés en France pour l'entretènement des gens de guerre, les font mettre sus, et ils ne sont pas sitôt en pied qu'ils écorchent le pauvre peuple qui les paie..... Qui pourvoira donc à ces désastres, sire? Il faut que ce soit vous. C'est un coup de Majesté; vous avez assez le moyen de le faire; votre pauvre peuple, qui n'a que la peau sur les os, qui se présente devant vous tout abattu, sans force, ayant plutôt l'image de mort que d'homme, vous en supplie au nom de Dieu éternel, qui vous a fait régner, qui vous a fait homme pour avoir pitié des hommes, qui vous a fait père de votre peuple pour avoir compassion de vos enfants..... Outre ce, défendez les corvées qui chargent le peuple autant que les tailles. Un pauvre homme est contraint de laisser ses semailles, d'abandonner son août, et d'aller à la corvée pour le gentilhomme. Que cet acte soit déclaré roturier et puni avec toute la rigueur; roidissez-vous généreusement contre toutes oppressions. C'est le plus sûr moyen de retenir tant de têtes avec une seule tête, et de ranger doucement sous un joug commun de puissance cette multitude inquiète, désunie et turbulente..... Si Votre Majesté n'y pourvoit, il est à craindre que le désespoir ne fasse connaître au pauvre peuple que le soldat n'est autre qu'un paysan portant les armes, que quand le vigneron aura pris l'arquebuse, *d'enclume qu'il est, il ne devienne marteau.*

Aux états-généraux de 1560, l'orateur du tiers état, François Grimaudet, fit une vive peinture des abus de la justice, des vices du clergé et de la noblesse.

« Les tribunaux, dit-il, ne sont autre chose qu'une boutique où les magistrats détaillent par le menu ce qu'ils ont acheté en gros..... Les prêtres font marchandise des pardons et absolutions des péchés du peuple; ils sont riches des biens du monde, pauvres des biens spirituels..... Les nobles n'ont rien retenu de leurs pères, fors le nom et les armes qu'ils ont diffamés par oisiveté. Leur fait d'armes est de faire assemblées illicites et ports d'armes contre les édits du roi, sont au village à battre et outrager le pauvre homme, voler le bien du pauvre marchand, faire infinies farces au peuple, avec grands blasphèmes du nom de Dieu en toute furie. Se disent fort magnanimes comme Hercule pour terrer et intimider le pauvre peuple, es toutefois des guerres publiques, et lorsqu'il faut prendre les armes pour la défense du roi et du royaume, sont chrétiens si débonnaires qu'ils ne bougent de leurs maisons, de peur d'offenser leurs frères chrétiens, ennemis du roi et du royaume..... Reste le tiers état, lequel trouvons sans macule publique. C'est celui qui soutient les guerres,

en temps de paix entretient le roi, laboure la terre, fournit de toutes choses nécessaires à la vie de l'homme : toutefois est grandement taillé des subsides et taxes intolérables. »

Aux états généraux de 1483, les cahiers du *commun* (le tiers état) font un tableau saisissant des misères du peuple dans les provinces, et notamment dans la Normandie, qui supportait à elle seule le quart des charges du royaume :

« A cause de quoi, y est-il dit, sont ensuis plusieurs grands et piteux inconvénients ; car les aucuns sont fuis et retraits en Angleterre, Bretaigne et ailleurs, et les autres morts de faim à grand et inumérable nombre, et autres par désespoir ont tué femmes et enfants et eulz-mêmes, voyant qu'ils n'avoient de quoi vivre, et plusieurs hommes, femmes et enfants, par faute de bestes, sont contraints à labourer la charrue au col, et les autres labouroient de nuict pour crainte qu'ils ne fussent de jour prins et appréhendez pour lesdites tailles. Au moyen de quoi, partie des terres sont demeurées à labourer, et ce parce qu'ils étoient soumis à la volonté d'iceulx qui vouloient eulz enrichir de la substance du peuple et sans le consentement et délibération des trois états. Ces choses considérées, semble aux dits états que le roy doit avoir pitié de son povre peuple et le descharger des dites tailles et charges, ainsi qu'il a fait déclarer, afin qu'ils puissent vivre sous lui ; et de ce l'en supplient très humblement..... » — « Depuis l'an mil quatre cent cinquante n'a été contrée où il n'y ait tousiours gens d'armes allant et venant ; vivants sur le povre peuple, maintenant les gens d'armes de l'ordonnance ; maintenant les nobles de ban, maintenant les francs archers, autrefois les hallebardiers et aucune fois les Suisses et piquiers qui leur ont fait maulx infinis..... Et est à noter et piteusement considérer l'injustice et iniquité en quoi a été traité ce povre peuple : car les gens de guerre sont souldoyez pour le deffendemment et oppression, et ce sont ceux qui plus l'oppressent. Il faut que le povre laboureur paye et soudoye ceux qui le battent, qui le délogent de sa maison, qui le font coucher à terre, qui lui ôtent sa substance, et les gaiges sont baillez aux gens d'armes pour les préserver et deffendre et garder leurs biens..... Et quand le povre homme laboureur a payé à grand'peine la cotte en quoi il étoit de sa taille pour la soulde des gens d'armes et qu'il se cuide conforter à ce qui lui est demeuré, que ce sera pour vivre et passer son année ou pour semer, vient une espasse de gens d'armes qui mangera et dégastera ce pou de bien que le povre homme aura réservé pour son vivre. »

Enfin, aux états généraux de 1648, les cahiers résolurent la question des apanages dans le sens de la monarchie et de l'unité du royaume :

« La Normandie, y était-il déclaré, ne pouvait être détachée de la couronne, dont le roi avoit juré de ne rien séparer ; qu'il *falloit* que M. Charles

se contentât de l'apanage de 60,000 fr. qu'on lui avoit offert, avec une terre en titre de duché, et encore sans tirer à conséquence pour l'avenir, car de tels apanages seroient la ruine du royaume ; que le roi seroit prié de renouveler l'ordonnance de Charles V, laquelle n'attribuoit aux fils de France que 12,000 liv. tournois par an, avec une terre en titre de comté ; enfin que le duc de Bourgogne seroit invité à se conformer à la délibération des états et à presser M. Charles de s'en contenter. »

Tel était le langage des adresses des états généraux. Sans doute, tout, dans l'origine et dans la forme de ces assemblées, portait la trace du bon plaisir. Le roi les convoquait quand il voulait, où il voulait et comme il voulait. Les états étaient dissous légalement après la présentation de leurs cahiers et la séance de clôture. La périodicité de leur convocation, imposée en 1355, accordée en 1483, promise souvent, réclamée toujours, ne s'établit jamais. Mais est-ce à dire que les adresses, les cahiers des états généraux aient été sans influence sur les biens dont nous jouissons, sur les libertés que nous avons conquises? Non, disons-le avec un historien éminent : « Les états généraux, par leurs cahiers, par leurs adresses, ont eu un effet moral dont on tient en général trop peu de compte ; ils ont été d'époque en époque une protestation contre la servitude politique, une proclamation violente de certains principes tutélaires, par exemple, que le pays a le droit de voter ses impôts, d'intervenir dans ses affaires... Si ces maximes n'ont jamais péri en France, les états généraux y ont puissamment contribué, et ce n'est pas un léger service à rendre à un peuple que de maintenir dans ses mœurs, de réchauffer dans sa pensée les souvenirs et les prétentions de la liberté. (Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe.*) Non, les efforts de nos pères n'ont point été perdus pour nous. Tant de vœux, tant de patriotisme, tant d'éloquence, n'ont point été prodigués en pure perte par ces hommes, les orateurs du tiers état, les rédacteurs des cahiers, auxquels il n'a manqué que de venir à temps pour voir leurs noms conquérir la gloire et la popularité : les Masselin, les Philippe Pot, les Guy Coquille, les Bodin, les Miron, les Rapine, les Savaron, etc. S'il ne leur a pas été donné de réformer les abus, ils en ont dressé l'inventaire et souvent indiqué le remède. Les réformateurs de 1789, mieux servis par le temps et par l'esprit public, ont eu ainsi un point de départ qui a simplifié leur tâche. On ne l'a pas assez remarqué, la plupart des principes définitivement conquis à cette époque avaient été invoqués par les cahiers, par les adresses des anciens états généraux et parfois pratiqués dans ces assemblées : notamment le vote par tête, le doublement du tiers, la réunion des trois ordres, l'unité des poids et mesures, celle

de la législation, l'examen des recettes et des dépenses, le refus de l'impôt, etc., etc. On avait prononcé à leur occasion cette parole hardie : « *Qu'il fallait faire droit aux griefs du peuple avec le roi ou sans lui* (*apologie contre les détracteurs de la monarchie aristocratique, par Mayerne Turquet*, p. 79), avant que Sieyès ne dit : « Il ne peut exister entre le trône et l'assemblée aucun *veto*, aucun pouvoir négatif. » On avait proposé de procéder « par voie de résolution et non de supplication » avant que Camille Desmoulins n'écrivit : « Il ne nous faut plus d'états généraux qui fassent des doléances ; il nous faut une Assemblée nationale qui fasse des lois. » Enfin, on avait déjà vu, parmi les députés du peuple, alors que le lieu de leurs séances était démeublé (Mayer, vol. 17, p. 118) (vieil expédient de cour qui n'avait pas même le mérite de la nouveauté), et que les gens du roi leur intimaient l'ordre de quitter la place, un courageux citoyen, Rapine, s'écrier : « *Sommes-nous autres que ceux qui entrèrent hier dans la salle de Bourbon ?* » Mais ce qu'il se demandait alors, plus tard, dans des circonstances semblables, un autre, Sieyès, l'affirma : « *Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier.* » Il y a entre ces deux phrases toute la distance qui sépare 1614 de 1789.

Eh bien, si le droit d'adresse, dans les états généraux, a eu cette importance, alors que les moyens de publicité n'existaient pas encore, ce n'est pas assurément parce qu'il s'agissait d'un droit, d'une liberté parlementaire. Ces assemblées n'imposaient pas leurs volontés à la royauté et ne choisissaient pas pour elle ses ministres et ses agents ; elles ne paralysaient pas son action ; elles ne l'envahissaient pas, elles ne l'absorbaient pas. Au contraire, nous l'avons dit, le droit d'adresse avait un caractère purement représentatif, c'était le principe de la séparation des pouvoirs, avec ses conséquences régulières, pacifiques et fécondes. Toutes les fois que ce droit n'a pas eu ce caractère, qu'il s'est transformé, qu'il est devenu un droit parlementaire, c'est-à-dire toutes les fois que les états sont entrés en lutte avec le roi, et ont voulu gouverner à sa place, il y a eu déviation du principe représentatif, et, partant, confusion de pouvoirs, antagonisme, chaos et sédition. Ainsi, les états étaient parlementaires, ils étaient séditieux lorsqu'ils s'emparaient du pouvoir en l'absence, pendant la minorité ou l'empêchement des rois ; lorsqu'en 1484, ils prenaient l'administration dans leurs mains ; lorsqu'en 1593, élus par la sédition et pour la servir, ils voulaient nommer le chef de l'État. Ils l'avaient été quand Étienne Marcel, ce tribun du XIVe siècle, qu'on a voulu réhabiliter de nos jours, imposait son chaperon à un régent de France !....

Ainsi, le droit d'adresse de nos anciennes assemblées a dû son ac-

tion et ses plus précieuses conquêtes, non point à des duels à outrance avec la royauté, non point à des prétentions subversives, à des empiétements factieux sur le pouvoir exécutif, mais au respect, mais à la pratique du principe tutélaire de la séparation des pouvoirs. Il a servi au triomphe de la grande cause de notre régénération politique et sociale, par le seul effet de ses patriotiques protestations. Ces protestations ont instruit, amélioré, réformé l'esprit public, et ont préparé de meilleurs jours.

Il faut donc conclure, avec l'autorité de l'histoire et de la raison, que tel doit être le mode d'action et de manifestation du droit d'adresse et de tous les autres droits représentatifs. Ils doivent être mis en œuvre, sans doute, de manière à pouvoir exercer une certaine influence sur le chef de l'Etat, mais sans s'attaquer à son autorité, une influence purement morale et de raison. L'attitude même et les discours de la minorité pouvant agir sur l'opinion, qui peut réagir, à son tour, sur la Chambre, il en résulte que la majorité elle-même est susceptible d'en recevoir l'impression dans une certaine mesure.

Là est la véritable supériorité du gouvernement purement représentatif, c'est le gouvernement de l'opinion. Les batailles de tribune entre une Assemblée et des ministres ne sont pas une garantie de plus d'indépendance, de progrès et de liberté ; le pouvoir s'y use et y succombe, et la révolution écoute aux portes et s'apprête à rentrer. Dans une assemblée représentative, c'est par l'action politique des discours et des votes sur l'opinion que se font les affaires de la nation. Ces discours, ces votes dirigent l'opinion publique dans un sens ou dans un autre, et cette opinion influe d'une manière calme et sérieuse sur l'attitude et les conseils des représentants, et finalement sur les déterminations du chef de l'Etat. Et qu'on ne croie pas que cela n'est rien ; c'est tout. Il n'est pas d'assemblée, il n'est pas de chef d'Etat qui puisse résister longtemps à la pression de l'opinion. Le jour où un souverain, où une assemblée sont constitués aux yeux de tous, avec éclat, avec certitude, en état d'opposition avec l'opinion publique, il faut qu'ils cèdent ou qu'ils périssent : il n'y a pas de milieu.

L'ancien système parlementaire, au contraire, qu'on ne s'y trompe pas, n'est pas toujours le gouvernement de l'opinion ; c'est le plus souvent le gouvernement de l'ambition et des ambitieux ; les libertés parlementaires ne sont pas les vraies libertés du peuple, ce sont surtout les libertés des ambitieux ; elles leur servent à escalader le pouvoir et les fonctions lucratives ; rien de plus. Ce n'est pas à dire qu'elles n'aient jamais eu en France d'autre résultat. Les luttes de la tribune ont fait jaillir plus d'un talent et placé en lumière plus

d'un esprit élevé, plus d'un beau caractère. Nul plus que nous n'admire ces nobles figures qui ont brillé d'un si vif éclat dans les assemblées des trois derniers règnes. Nous disons seulement qu'à de si belles effigies il y avait le revers de la médaille, et qu'au-dessous de ces âmes désintéressées des appétits vulgaires, s'agitait trop souvent la tourbe avide et dangereuse de la médiocrité triomphante. Ces ambitions jalouses, en mettant tous les jours aux prises les ministres et les assemblées, en transportant le gouvernement dans le Corps législatif, font dépendre tous les jours la sécurité du pays des mobiles résolutions d'une mobile assemblée. Napoléon Ier, qui voyait dans l'Angleterre la seule ennemie redoutable que la France eût en Europe, qui tenait sur elle les yeux constamment fixés, qui l'étudiait sans cesse et pénétrait les plus secrets ressorts de sa Constitution, ne cessait de reprocher à cette Constitution, avec la vivacité de langage qui lui était propre, de faire que les grandes affaires d'Etat, celles qui exigent pour réussir de longues méditations, une grande suite dans les vues, un secret profond dans l'exécution, fussent livrées à la publicité et aux hasards de l'intrigue ou de l'éloquence : « Que MM. Fox, Pitt ou Addington, disait-il, soient plus adroits l'un que l'autre dans la conduite d'une intrigue parlementaire, ou plus éloquents dans une séance du Parlement, et nous aurons la guerre au lieu de la paix ; le monde sera de nouveau en feu ; la France détruira l'Angleterre ou sera détruite par elle! Livrer, s'écriait-il avec colère, livrer le sort du monde à de tels ressorts ! »

Napoléon, en s'exprimant ainsi, disait vrai par rapport à la France; il se trompait pour l'Angleterre. Là, nous l'avons démontré, le système parlementaire est sans danger ; en France, au contraire, il est plein de périls. La marche politique de l'Angleterre a toujours été entièrement différente de la nôtre ; et ce qui, chez nous, a été l'œuvre de l'initiative et des efforts de la royauté, a été chez les Anglais l'œuvre de l'aristocratie, c'est-à-dire des assemblées. En Angleterre aussi, le pouvoir royal ne dirige pas, il est dirigé ; en France, il a été toujours le pouvoir dirigeant : il doit l'être encore et toujours. On peut, on doit lui imposer des contrôles, mais non point des pouvoirs rivaux. Autrement, il succombe, parce qu'il est seul contre tous, parce qu'autour de lui rien ne le soutient, rien ne le fortifie. Cette solitude a été, il est vrai, l'œuvre de la royauté, qui a tout détruit autour d'elle ; mais Louis XI et Richelieu n'auraient pas accompli cette tâche sans les fautes des grands corps politiques, sans l'assentiment et l'aide de la nation.

M. Billault avait donc raison, quand il disait dans son dernier discours au Corps législatif : « ..... L'Empereur, repoussant nettement des vœux dont la portée est facile à apprécier, ne modifiera pas la

Constitution du pouvoir telle qu'elle a été édictée par le plébiscite de 1852; et ne substituera pas à des ministres responsables envers l'Empereur le système d'un ministère parlementaire dont l'apparition ne serait, en réalité, que la translation du pouvoir gouvernemental en d'autres mains que celles entre lesquelles la Constitution et le peuple l'ont déposé..... » M. Billault, en tenant ce langage, faisait preuve d'un vrai libéralisme; il était libéral, mais il n'était pas révolutionnaire. Les libertés parlementaires, telles qu'on nous les peint quelquefois, c'est la révolution.

Le droit d'adresse doit donc rester ce qu'il est dans le décret du 24 novembre. Tel quel, il a suffi pour donner à la session de 1861 l'éclat que seule donne la véritable liberté. Il suffira pour faire éclater, dans la session de 1862 et dans celles qui suivront, le même patriotisme, le même amour du bien public; il suffira pour assurer aux sénateurs et aux députés des nouvelles législatures les moyens d'exprimer, en toute indépendance, leurs opinions et leurs sentiments sur la politique du gouvernement, leurs inquiétudes comme leur sécurité, leurs soupçons comme leur confiance. Leurs discours, leurs votes feront tout le bruit, auront tout le retentissement qu'ils peuvent désirer. L'opinion les entendra et les jugera. Si c'est la vérité qui a été dite, l'opinion l'acceptera et la fera accepter au gouvernement. N'est-ce pas elle qui, à la longue, finit toujours par être la plus forte? Le droit d'adresse du 24 novembre, c'est le droit d'appel à l'opinion; c'est le droit d'avis, c'est le droit d'avertissement. La liberté, la franchise de la parole, voilà le seul avertissement que le pouvoir ait à recevoir sous un vrai gouvernement représentatif, la seule voix qui se puisse élever jusqu'à lui et dissiper ses illusions, s'il en a. Le décret du 24 novembre n'oblige pas d'en atténuer la force et d'énerver les expressions; qu'elles soient respectueuses, c'est le devoir de tous les orateurs; mais qu'elles ne soient pas timides et douteuses; la vérité a assez de peine à pénétrer jusqu'au cabinet des princes; il ne faut pas l'y envoyer faible et pâle; il faut qu'il ne soit pas possible de la méconnaître. Voilà tout ce que veut le décret du 24 novembre, voilà toute sa pensée. N'est-ce pas une liberté suffisante, et la main qui la donna n'a-t-elle pas été aussi loyale et confiante qu'elle a été libérale?

R. LANÇON.

L'AFFAIRE DU TRENT

LE DROIT DES NEUTRES

Un événement fort grave vient de se produire. La paix du monde en est menacée, tout au moins la guerre entre les Etats du nord de l'Amérique et l'Angleterre serait à la veille d'éclater. Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs en leur racontant comment le steamer-poste anglais le *Trent* fut arrêté le 14 novembre dernier, dans le canal de Bahama, par le vapeur de guerre américain le *San-Jacinto*, et la façon dont furent enlevés, malgré le pavillon qui les couvrait, les deux délégués des Etats confédérés du Sud, MM. Slidell et Mason, et les deux secrétaires de leur mission. Mais il importe de préciser les faits apportés par le commandant du *Trent*. Dégagés des détails qui maintiennent une certaine émotion autour de cet acte d'agression maritime, ces faits se résument de la manière suivante : MM. Slidell et Mason, envoyés par les Etats confédérés en députation, le premier auprès du gouvernement français, le second à Londres, pour négocier, présume-t-on, la reconnaissance par les deux cabinets de la nouvelle république, étaient parvenus à tromper la vigilance des croisières de blocus devant Charlestown et s'étaient réfugiés à l'île de Cuba, où ils avaient pris passage sur un steamer-poste de la malle royale anglaise, le *Trent*, la frégate à vapeur américaine de *San-Jacinto*, ayant rencontré ce steamer, l'arrêta, après un premier appel d'un coup de canon à poudre, par un coup de canon à boulet, et envoya des embarcations à bord, avec ordre de saisir les deux passagers, « même par la force, » et, ajoute-t-on, « morts ou vifs. » L'arrestation eut lieu ;

dans quelles conditions? il importe peu; après quoi le *San-Jacinto* continua sa route et laissa le *Trent* reprendre la sienne.

Au reçu de cette nouvelle, un long cri d'indignation s'éleva en Angleterre, et trouva même un écho assez unanime en France. Des plumes pressées déclarèrent, avant que le cabinet de Saint-James lui-même se fût prononcé, et sans attendre l'opinion des conseillers légistes de la couronne, qu'il y avait eu outrage au pavillon de la Grande-Bretagne, et violation flagrante du droit des neutres. Le cabinet de Londres, qui avait manifesté d'abord des dispositions prudentes, pencha tout à coup du côté des mesures de rigueur, et, sur l'avis émis par les légistes, que le commandant américain avait agi en dehors de son droit, fit un *casus belli* de cette affaire; il demande aujourd'hui une réparation morale et la restitution des prisonniers; des forces imposantes se préparent à prendre la mer, pour appuyer ces prétentions.

En attendant les explications du gouvernement fédéral, la presse anglaise et la presse française se livrent à de nombreux commentaires, où tiennent la plus grande place la passion, l'oubli de l'histoire, les hypothèses gratuites, les interprétations plus ou moins fondées sur les intentions du président Lincoln, sur la conduite du capitaine du *San-Jacinto*, sur la responsabilité personnelle qui doit en incomber à celui-ci. Nous aurions désiré de voir un peu plus de calme dans l'examen de la grave question que soulève l'arrestation du *Trent* et de rencontrer plus de vues pratiques dans la façon dont on a relevé, en faveur de l'Angleterre, le gant jeté par l'Amérique du Nord. Et d'abord, l'Amérique du Nord a-t-elle jeté réellement le gant à la Grande-Bretagne, a-t-elle usé seulement d'un droit légitime, mais terrible et déplorable dans tous les cas? C'est ce qu'il importe d'examiner. Il nous semble que, dans la précipitation que l'on a mise à s'indigner, on a négligé un peu trop de tenir compte de deux éléments importants: d'abord, de l'attitude de l'Angleterre vis-à-vis des États-Unis, depuis que le Sud s'est séparé du Nord, ensuite, du caractère et de l'esprit des traités maritimes existant entre les deux nations. C'est en examinant ces traités et en rappelant les précédents, qu'il sera seulement permis de juger si, en l'absence d'un code maritime international, il y a eu véritablement outrage au pavillon, ou bien s'il y a eu purement et simplement interprétation plus ou moins exagérée du texte des traités préexistants, motivée par l'attitude préalable de l'une des parties engagées dans le conflit.

I

Le gouvernement américain a seul qualité pour déclarer l'intention qu'il a eue en laissant ou en faisant saisir MM. Slidell et Mason à bord d'un bâtiment battant pavillon neutre. Quant à présent, on ne peut que faire des suppositions, et, pour nous guider dans ces suppositions, nous n'avons que les déclarations d'un homme considérable de l'Amérique du nord. Tout le monde a lu la lettre si calme et si digne du général Scott, ancien général en chef de l'armée fédérale, qui proteste, avec une sincérité à coup sûr non suspecte, du vif désir, autant que de l'intérêt des Etats-Unis de conserver la paix avec l'Angleterre, au prix même de « sacrifices honorables ; » le général Scott en est si profondément convaincu, qu'il se sent assez fort pour prendre sur lui, si le gouvernement britannique entretient quelques doutes sur ce point, de dire que le président des Etats-Unis, quand il connaîtra ces doutes, ne perdra aucune occasion de les dissiper. » Certes, il manque à ces paroles l'attache officielle; elles ne suffisent pas, nous le savons bien, pour donner à l'Angleterre la satisfaction qu'elle poursuit; mais il nous semble que ces paroles, venant d'un homme aussi autorisé que le général Scott, ont un caractère qui devrait tempérer, au moins momentanément, les violences de langage de la presse anglaise, et arrêter les présomptions du cabinet de Londres.

Si, comme il nous est permis de le croire sur la déclaration du général Scott, la question de préméditation est écartée, non dans l'accomplissement de l'acte commis par le *San-Jacinto*, mais dans l'outrage au pavillon, il restera à examiner dans quelles limites les Etats-Unis ont failli au respect des neutres, jusqu'où ils sont blâmables, et quelle réparation matérielle ou morale ils doivent à l'Angleterre. La discussion peut être tranchée par le canon; elle peut aussi se résoudre par des négociations. Le champ serait ouvert, dans ce dernier cas, aux interprétations qui, loin de donner sujet à une guerre, provoqueront, nous en nourrissons le ferme espoir, une réglementation définitive et universelle du droit des neutres à la mer, droit précieux et bien autrement respectable que celui des belligérants. Quand les peuples sont en paix, ils ne songent pas toujours aux calamités que produit la guerre ; ces calamités sont bien pires quand elles atteignent les nations neutres. Notre vœu le plus sincère est donc que l'on puisse, par une entente mutuelle, prévenir ce conflit déplorable à propos d'un acte où l'une des parties voit une atteinte à son honneur, où l'autre ne trouve que l'exercice d'un droit. « Lorsque

l'envoyé d'un gouvernement, écrivait Jefferson en 1793 [1], et le gouvernement auprès duquel il est accrédité entendent d'une manière différente les lois et les traités qui doivent faire la règle commune de leurs relations, aucun des deux ne peut sans injustice s'attribuer le droit exclusif d'interprétation. Chaque nation a un droit égal à expliquer le sens des règles qui leur sont communes à toutes, et la raison et l'usage ont établi en pareil cas un mode de procéder convenable et bien entendu. » Ce mode dont parle Jefferson est l'ouverture de négociations dont l'objet est de faire valoir des deux côtés l'interprétation que chacune des parties entend donner aux lois dont la bonne application est contestée.

Ce passage de la correspondance de Jefferson que je viens de citer n'est pas une de ces règles générales de gouvernement que l'illustre homme d'Etat américain aimait à poser en manière d'axiome politique, ni une de ces prévisions fréquentes chez ce grand esprit. Jefferson tranchait résolûment, alors, une question analogue à celle que soulève la capture des délégués du Sud. Le ministre de la république française en Amérique, Genet, s'était plaint que les Anglais, en guerre avec la France, saisissaient les propriétés françaises à bord des navires américains, et il poussait l'Amérique à réclamer son droit de pavillon neutre, pour s'opposer à de tels procédés, qui avaient atteint notamment les malheureux colons de Saint-Domingue, arrêtés dans leur fuite et dépouillés par les Anglais, sans respect et sans pitié pour de telles infortunes. C'est là, disait Jefferson, « une calamité déplorable ; mais la guerre y expose. » Il ajoutait que cette conduite des Anglais ne pouvait être considérée comme une violation du droit des gens, en vertu de la doctrine alors admise et si longtemps pratiquée, « que les propriétés d'une nation amie ne peuvent être saisies sur un navire ennemi, tandis que les propriétés d'un peuple ennemi sont de bonne prise sur un navire ami. » Jefferson était loin d'admettre cette doctrine détestable. En 1793, comme à toutes époques depuis lors, le peuple américain a fait de généreux efforts pour substituer à ce vestige d'un temps de barbarie des principes véritablement libéraux et conservateurs de la dignité des peuples, notamment celui-ci : « le pavillon couvre la marchandise, » que Jefferson appelait le « véritable principe dicté par la morale des nations [2], » et qui, limité alors à des traités spéciaux, ne formait que des exceptions à la règle générale du droit des gens.

Le gouvernement américain avait voulu en faire une loi générale, et, en 1784, tous les ministres chargés de négocier les traités

[1] Lettre au gouverneur Morris. Philadelphie, 16 août 1793.
[2] Instructions à M. Livingston, ministre des Etats-Unis à Paris, 9 septembre 1801.

d'amitié et de commerce auprès des gouvernements européens avaient pour instructions de faire admettre le principe de la franchise des neutres et de la franchise des pavillons. L'Angleterre s'y refusa constamment et énergiquement. Le peuple américain a toujours été un peuple trop essentiellement maritime pour avoir renoncé, en aucun temps, à poursuivre la réglementation de la condition des neutres à la mer. En 1806, nous trouvons, dans une lettre de Jefferson à l'empereur de Russie, Alexandre Ier, le désir, exprimé en termes très pressants et très élevés, de « voir étendre d'une manière plus libérale les droits des neutres, suivant la marche de la science et les perfectionnements de la morale, » et de les dégager « de toutes les restrictions que les progrès de la civilisation ont depuis longtemps rendues déraisonnables et vexatoires. » En 1812, les Américains ont soutenu contre l'Angleterre une guerre qui leur a fait beaucoup d'honneur, et dont le but unique était de faire triompher les principes d'une neutralité complète ; enfin, au congrès de Paris, le gouvernement américain a fait des propositions bien autrement libérales que celles qui ont été adoptées dans l'acte additionnel du 16 avril 1856. Ces propositions n'ayant pas été agréées, les États-Unis n'ont pas donné leur adhésion à ce traité. Les États-Unis sont donc restés vis-à-vis de l'Angleterre sur le même pied qu'avant la signature de l'acte additionnel du 16 avril, et comme il est de règle, en ce qui touche le droit maritime public, que « l'étranger n'est tenu de s'y conformer qu'autant qu'il s'agit de dispositions consenties, positivement ou tacitement, par la nation à laquelle il appartient [1], » les États-Unis sont restés seuls, parmi les grandes nations civilisées, investis du pouvoir d'armer en course, de ne pas reconnaître la franchise des pavillons, de visiter les neutres à la mer ; droit immoral, nous en convenons, et indigne du pays qui avait fait tant d'efforts pour l'abolir, pour conquérir la liberté des mers, et pour détruire cette dernière forteresse de la barbarie ; droit, néanmoins, qu'il ne nous était pas donné de faire disparaître du code des nations pour celles de ces nations qui refusaient d'adhérer aux déclarations du traité de Paris.

II

Cette situation étant établie, il convient d'examiner dans quelles limites les États-Unis ont exercé leur droit de belligérants vis-à-vis

[1] V. de Moléon.

son pavillon neutre, s'ils sont restés dans les termes de ce droit, ou s'ils l'ont outre-passé.

Nous ne parlerons qu'incidemment de l'arrestation du brick français de *Jules-Marie* dans les mêmes parages où le *Trent* se plaint d'avoir été victime d'un acte de brutalité, qualifié mal à propos d'acte de piraterie. Il est certain que le *Jules-Marie*, de même qu'un bâtiment hollandais visité également par le *San-Jacinto* dans le voisinage du canal de Bahama, quelques jours avant le *Trent*, ont subi les conséquences de l'état de guerre où se trouve l'Amérique du Nord, et de la mission donnée à ses navires de guerre d'appréhender les personnes considérées, à tort ou à raison, comme des émissaires de guerre. Le gouvernement français ne s'est pas ému de l'incident; la visite subie par le *Jules-Marie* paraît n'avoir été que la conséquence d'un droit exercé avec une courtoisie qui laisse peut-être à désirer, au rapport du capitaine; mais le gouvernement impérial ne semble pas avoir vu dans ce fait violation de pavillon, sévices ou outrage. Quant aux avaries que le bâtiment français a supportées, elles rentreront vraisemblablement dans la catégorie des dommages ordinaires, réglés par la voie des arrangements amiables ou par les tribunaux compétents. Cet incident n'a donc eu aucune portée politique et n'en pouvait pas avoir : la neutralité n'excluant pas le droit de visite, et le pavillon ne suffisant pas à constater la nationalité d'un bâtiment pour des belligérants, étrangers, comme le sont les États-Unis, au traité du 16 avril 1856.

Le droit de visite est incontestablement un droit vexatoire; il change le belligérant en un despote de la mer; mais il ne faut pas oublier non plus que si la neutralité assure des privilèges, elle impose des devoirs. Et d'abord, il n'y a pas, fait observer un jurisconsulte distingué, M. d'Hautefeuille[1], plusieurs neutralités; l'admettre, c'est ouvrir la porte à l'arbitraire et aux subtilités. Un peuple étant neutre par sa seule volonté, nul autre peuple ne pouvant l'y contraindre, il doit accepter et observer pleinement la neutralité, avec ses charges et ses obligations. Jefferson, dans les instructions à Robert Livingston, que nous avons citées plus haut, disait avec raison, en rappelant l'autorité des écrivains les plus accrédités, « qu'une nation neutre doit, dans tout ce qui a trait à la guerre, observer une exacte impartialité entre toutes les parties; que des faveurs accordées à l'une d'entre elles au préjudice des autres constitueraient une neutralité frauduleuse, dont aucune nation ne serait la dupe. » Or, la vraie neutralité s'acquiert par trois conditions à observer : « 1° Ne rendre aucun service *direct* ou *indi-*

[1] *Traité des Devoirs et des Droits des Nations neutres*, par Hautefeuille.

rect de guerre à l'un des belligérants; 2° s'abstenir de transporter des marchandises de contrebande; 3° éviter toute violation de blocus à l'entrée ou à la sortie.

L'Angleterre a-t-elle observé fidèlement et scrupuleusement sa neutralité envers les Etats du nord de l'Amérique, depuis le début de la guerre de sécession? C'est ce que nous ne nous attacherons pas à rechercher ici; il n'est nul besoin de savoir si la Grande-Bretagne a fait plus qu'exprimer des sympathies en faveur des Etats du Sud; il s'agit de trouver où est l'outrage au pavillon britannique dans l'affaire du *Trent*, où est l'illégalité de la visite opérée à bord de ce steamer, et de l'arrestation des envoyés du Sud. Le droit de visite étant admis de la part d'une nation qui n'a point adhéré à des traités qui l'abolissent, le *San-Jacinto* a légalement requis le *Trent* au moyen de la *semonce* d'abord, puis du canon à boulet, de se soumettre à la visite et de lui livrer des personnages accusés d'être des émissaires de guerre et porteurs de dépêches des rebelles. Toutes réserves étant faites sur la forme apportée par le commandant du *San-Jacinto* dans l'accomplissement de son mandat, la visite a été un acte légal, au point de vue où se place le gouvernement américain; un des organes les plus énergiques de la presse anglaise, le *Times*, en a constaté expressément la validité : « A n'écouter que les autorités, dit ce journal, le témoignage de la loi internationale va toujours à montrer que le croiseur de guerre belligérant a le droit d'arrêter, de visiter et de fouiller tout navire marchand sur les hautes mers[1]. » Le *Times* ne met qu'un restriction, tout au moins subtile, à reconnaître ce droit des belligérants : c'est qu'au moment où il a été consacré, les « steamers n'existaient pas; les malles transportant des lettres qui intéressent toutes les nations de la terre étaient inconnues. » Si le crime reproché au commandant du *San-Jacinto* se réduisait à une question d'interruption du service postal, il faudrait bien vite l'innocenter, puisqu'il s'est borné à saisir en pleine mer ceux qu'il avait mission de saisir à bord du *Trent*, après quoi il a laissé liberté de manœuvre au steamer anglais. Or, le grief le plus sérieux que l'on articule, au contraire, contre le commandant Wilkes, c'est d'avoir agi de la sorte, au lieu d'avoir conduit le *Trent* dans un port américain pour le remettre entre les mains d'un tribunal compétent; en sorte, fait observer le plus judicieusement du monde, le général Scott dans sa lettre précitée, « que notre offense eût été moindre si elle eût été plus grande; le mal fait au pavillon britannique eût été mitigé si, au lieu de saisir les quatre rebelles, nous avions saisi le navire,

[1] *Times* du 28 novembre.

détenu tous les passagers pendant des semaines et confisqué la cargaison. »

Le général Scott avait un argument plus péremptoire encore à opposer à ce reproche adressé au commandant Wilkes, c'est le droit réciproque dont jouissent le croiseur belligérant et le navire neutre visité, à savoir : l'un de prendre livraison en pleine mer de la contrebande, ou de la refuser en cas d'offre de la part de l'autre. Dans ce second cas, lorsque le navire neutre a été conduit dans un port par le croiseur, tous les objets de contrebande saisis à son bord sont déclarés de bonne prise, au moins provisoirement, et le navire est libre de reprendre alors la mer avec le reste de sa cargaison, sans même attendre le prononcé du jugement auquel donne lieu son arrestation. Ainsi donc, le capitaine du *San-Jacinto* était libre ou d'agir comme il l'a fait, ou de conduire le *Trent* dans un port américain. Nous ne voyons pas en quoi le capitaine Wilkes eût été plus ou moins excusable ou plus ou moins coupable. Le droit de visite est légal ou bien ne l'est pas ; l'arrestation est justifiable ou bien ne l'est pas ; qu'importe que ce double acte ait été accompli à bord d'un steamer ou d'un bâtiment à voile, en pleine mer et sous vapeur, ou bien dans un port ? Le plus ou le moins ne constitue pas la violation d'une loi ; la violation est ou n'est pas. Qu'aurait dit l'Angleterre si le capitaine du *Trent*, conduit dans un port américain, eût cru, pour pouvoir continuer immédiatement sa route, devoir laisser prendre les passagers à son bord ? Le résultat eût été identiquement le même. Si, au contraire, le capitaine anglais, persistant à vouloir attendre le jugement du tribunal des prises, fût demeuré dans le port jusqu'à l'issue du procès, ne se serait-il pas exposé à un blâme de son gouvernement, à des réclamations et à des demandes d'indemnité de la part des passagers autres que les rebelles, et de la part des expéditeurs et des destinataires de la correspondance ?

Si l'intention de provocation et d'insulte au pavillon britannique est écartée, et on le peut préjuger avec l'autorité du vénérable général Scott, si le droit de visite exercé à bord du *Trent* est reconnu légitime, et on ne peut suspecter le *Times* de complaisance en cette occasion ; si le mode de saisie opérée en pleine mer et sous vapeur est déclaré valide, conformément à la loi internationale, et nullement préjudiciable dans l'espèce, sur quoi portera donc la discussion ? sur quoi se fonderont les réclamations de l'Angleterre ? Evidemment sur la qualité des passagers arrêtés ; sur le droit de protection que leur assurait le pavillon battant à la corne du *Trent ;* sur l'assimilation qu'on a faite d'eux à la contrebande de guerre.

Tous les publicistes ne sont pas d'accord sur ce qui constitue la contrebande de guerre. La définition en est très étroite ou très élastique ; la nomenclature des objets qui entrent dans cette dénomination est très resserrée ou indéfinie. Selon quelques-uns, ne doivent être considérés comme contrebande de guerre que les objets destinés à devenir immédiatement, entre les mains du possesseur, un moyen direct d'attaque ou de défense. D'autres ont ouvert la marge en désignant comme contrebande de guerre tout ce qui peut, même indirectement, « devenir utile en guerre. » Jefferson disait avec raison, à ce propos : « Qu'est-ce que la contrebande ? Ou ce n'est rien, ou c'est tout ce qui peut, en quelque façon que ce soit, aider un ennemi et lui être utile. » Cette observation est importante sous la plume d'un homme qui préférait que le droit de visite fût aboli et qu'on effaçât du dictionnaire maritime les mots « contrebande de guerre. » Jefferson redoutait l'extension que l'arbitraire, l'interprétation, l'assimilation, pouvaient donner au droit de saisie. Il est certain que si, par contrebande de guerre, on entend tout ce qui peut nuire directement ou indirectement à l'un des belligérants, on arrive, par la force de la logique, à conclure que des lettres, instructions écrites, et les porteurs de ces dépêches, rentrent aisément dans la catégorie des choses qui doivent nuire à l'un des belligérants en aidant l'autre. Nous avons à peine besoin d'insister sur l'anomalie qui est produite dans l'affaire du *Trent*, le commandant du *San-Jacinto* ayant cru devoir prendre sur lui de saisir les porteurs des dépêches et négliger de s'emparer de celles-ci.

Au moment de la guerre de Crimée, en 1854, la France déclara solennellement, le 29 mars de l'année, qu'elle respecterait les propriétés particulières de l'ennemi, n'autoriserait pas des armements en course, ne saisirait que la contrebande de guerre, mais interdirait le transport des dépêches de l'ennemi. Si, dans la déclaration du 29 mars 1854, dont l'acte additionnel du 16 avril 1856 fut la confirmation solennelle, la distinction existe entre la contrebande de guerre proprement dite et la correspondance de l'ennemi, il n'en est pas moins implicitement établi que le transport des dépêches ne serait point autorisé, ce qui veut dire qu'elles étaient saisissables. Mais, du moment que les dépêches ou papiers d'État peuvent être assimilés à la contrebande de guerre, n'est-on pas conduit tout naturellement à lui assimiler aussi les porteurs de ces dépêches ? Que

l'expression contrebande de guerre soit défectueuse quand il s'agit de définir l'intervention d'un homme dans un acte belligérant, nous l'admettons ; mais la portée de l'acte justifie l'assimilation.

Ici, nous raisonnons d'après la détestable doctrine dont l'entêtement traditionnel de l'Angleterre a contraint les Etats-Unis à faire l'application. Le côté moral de la question est réservé, et de l'exposé même du conflit soulevé par l'affaire du *Trent* sortira une conclusion que nos lecteurs pressentent déjà.

MM. Slidell et Mason avaient-ils un caractère diplomatique suffisamment accusé pour les mettre à l'abri des recherches du gouvernement fédéral ? Evidemment non ! N'étaient-ils que de simples rebelles ayant cherché un refuge sous le pavillon britannique, et peut-on invoquer en leur faveur la loi de l'humanité à côté de la loi politique ? Nous ne le croyons pas. Si, dans notre conviction, l'effort tenté par les Confédérés du Sud, si leurs victoires, mêlées de quelques défaites, si la constitution effective et régulière de leur gouvernement, si leurs droits incontestables à se former en Etat souverain, suffisent, aux yeux de tous les hommes impartiaux, pour garantir leur indépendance, il n'en est pas de même aux yeux du gouvernement fédéral. Celui-ci n'a pas abandonné sa prétention de ramener les Etats sécessionnistes dans l'Union ; ses armées sont sur pied et menacent les frontières de la république dissidente, ses flottes en bombardent les ports, autour desquels elles exercent un blocus contestable, mais qu'on les autorise à considérer comme réel ; bien, en un mot, les Etats du Nord seuls se regardent comme souverains et indépendants ; seuls ils ont les bénéfices de cette souveraineté à l'étranger, et naturellement ils persistent à tenir les Confédérés pour *rebelles*. L'Europe a encouragé ces prétentions en tolérant le blocus fictif des ports du Sud, en renonçant officiellement à l'échange des correspondances privées entre leurs nationaux et les Etats du Sud. Il y a là, disons-le hardiment, une inconséquence, puisque, en même temps, les puissances européennes, du moins la France et l'Angleterre, attribuaient à ces *rebelles* le caractère et le titre de *belligérants*. Ce titre et ce caractère semblaient devoir entraîner *de plano* la reconnaissance de leur souveraineté, laquelle implique l'établissement et l'échange de relations diplomatiques. Il n'en a rien été. La France et l'Angleterre ont continué à ne reconnaître, comme par le passé, que la souveraineté du Nord ; aux yeux de celui-ci, il était donc inadmissible que MM. Slidell et Mason fussent revêtus d'un caractère diplomatique quelconque ; le gouvernement de Washington n'a pu voir et n'a dû autoriser à voir en eux que des émissaires de rebelles, des agents provocateurs, des négociateurs illégitimes, en un mot, de la contrebande de guerre.

Est-ce une raison, dira-t-on, pour violer le refuge de ces rebelles, envahir le *territoire* anglais, arracher par la force, à la protection d'un pavillon neutre des coupables, même des criminels? On va jusqu'à invoquer le bénéfice des traités d'extradition, qui eussent au moins assuré la légalité des réclamations. On oublie justement qu'il existe des traités d'extradition dont les termes sont à peu près bien définis, tandis qu'entre l'Angleterre et les Etats-Unis il n'existe pas de traité international garantissant la neutralité du pavillon, et c'est là le grand malheur qu'il faut faire disparaître. Le gouvernement fédéral, s'il avait attribué à MM. Slidell et Mason le caractère d'envoyés plénipotentiaires réguliers, abdiquait *de facto* la souveraineté qu'il prétend exercer seul dans la république de l'Amérique du Nord, et l'Angleterre ne saurait invoquer, en faveur de ses protégés, le titre que leur dénie le cabinet de Washington.

Pour les Etats-Unis comme pour l'Angleterre, MM. Slidell et Mason ne sont que des rebelles, et qui plus est des émissaires de rebelles, de leur propre aveu et de l'aveu du gouvernement qui les a investis d'une mission. Le premier de ces titres les mettait incontestablement à l'abri de toute atteinte; le caractère officiel qu'ils s'attribuent justifie l'intérêt du gouvernement fédéral à les arrêter dans l'accomplissement de leur mandat. Des vaincus, des fugitifs, des proscrits qui trouvent asile sur un territoire neutre ou sur un bâtiment neutre sont inviolables; mais des émissaires de rebelles, quelque sympathie qu'ils inspirent d'ailleurs, ne peuvent pas jouir du même bénéfice. Sur terre, on les arrêterait aux frontières; sur mer, la nation qui en a malheureusement le pouvoir use du droit de visite, lequel recule, si nous osons dire, ses frontières jusqu'à la zone maritime des autres pays.

A quel titre l'Angleterre a-t-elle arrêté, en 1780, à bord d'un paquebot hollandais, Henri Laurens, envoyé en Europe par le congrès des colonies rebelles, en qualité de ministre plénipotentiaire chargé de négocier la reconnaissance de la république naissante et de contracter un emprunt? Aux yeux de l'Angleterre, Laurens était-il et pouvait-il être revêtu du caractère diplomatique qui rendît sa personne sacrée à bord d'un navire neutre? Non, en vérité. Laurens était-il aux yeux de l'Angleterre, un rebelle vaincu, proscrit, fugitif, allant chercher asile sur une terre neutre et déjà abrité par un pavillon neutre? Evidemment non. Laurens n'était rien, aux yeux de l'Angleterre, qu'un émissaire de rebelles, un agent provocateur. Le gouvernement fédéral, dans ses prétentions plus ou moins mal fondées, ne peut pas attribuer à MM. Slidell et Mason un autre caractère que celui qui fut attribué, en 1780, à Laurens, par l'Angleterre. M. Jefferson Davis a beau déclarer que la mission de ses en-

voyés n'avait d'autre objet que de s'éclairer auprès des gouvernements de l'Europe sur la validité du blocus appliqué aux ports du Sud par le président Lincoln ; il n'en est pas moins vrai que la mission avait trait aux faits de la guerre actuelle, et tendait à solliciter une intervention tout au moins morale en faveur des rebelles. Peu importe l'objet de la mission ; elle ne donne en aucun cas un caractère d'inviolabilité aux personnes qui en sont chargées et auxquelles un gouvernement souverain est autorisé à contester et le droit de la remplir et le caractère que lui attribuent des intéressés inhabiles à agir. La conduite des Américains du Nord est justifiable, en 1861, au même titre que l'était celle des Anglais en 1780 ; justifiable parce que les Etats-Unis ne sont liés aujourd'hui avec l'Angleterre par aucun traité garantissant les droits des neutres, pas plus que l'Angleterre, qui repoussait énergiquement, alors, la franchise du pavillon, n'était liée vis-à-vis de la Hollande. Répétons le mot de Jefferson à propos des malheureux colons de Saint-Domingue dépouillés sur navires neutres par les Anglais : « C'est une calamité déplorable, mais la guerre y expose; » la guerre y expose, parce que les droits des neutres ne sont pas reconnus par toutes les nations, et que tant qu'ils ne le seront pas, les méfaits et les crimes du passé seront toujours invoqués contre ceux qui s'en sont rendus coupables, pour justifier les violences dont ils se plaignent à leur tour.

Nous aurions voulu ne pas avoir à rappeler l'abus que l'Angleterre a fait de sa toute-puissance sur les mers, si nous n'avions trouvé dans l'événement qui préoccupe l'Europe avec raison et à tant de titres, l'occasion de signaler les conséquences déplorables de la législation inégale qui règle les relations internationales, quant aux droits des neutres, quant au respect des pavillons, quant au blocus. Il est bon de se souvenir, dans de pareilles circonstances ; sinon pour dresser toujours des actes d'accusation contre un passé dont on se repent, du moins pour éviter le retour de calamités dont l'histoire fait mention. C'est la leçon qu'il faut en tirer, non une satisfaction malicieuse et puérile. A quelles extrémités violentes la méconnaissance des droits des neutres n'a-t-elle pas poussé l'Angleterre dans le siècle passé, et même à des époques plus rapprochées de nous? De combien d'outrages cette grande nation, jalouse de tout ce qui porte atteinte à l'honneur de son pavillon, ne s'est-elle pas rendue coupable envers tous les peuples de la terre?

Aujourd'hui que l'Angleterre est revenue à la doctrine morale de la liberté des mers et de la franchise du pavillon, elle subit la peine des représailles[1]. Devons-nous nous en féliciter? Loin de nous une

[1] Il faut lire sur cette doctrine de la liberté des mers, une étude remarquable que notre

pareille pensée. La France a toujours défendu la liberté des mers ; ses déclarations au moment de la guerre de Crimée, son initiative dans la rédaction de l'acte additionnel du 16 avril 1856, au Congrès de Paris, toute son histoire maritime, enfin, en sont la preuve. L'Angleterre a longtemps, trop longtemps contesté ces principes généreux ; elle y est revenue, pour n'en plus sortir, il faut l'espérer. Victime d'une atteinte à son droit de neutre, elle est prête à tirer l'épée pour le revendiquer. Rien de mieux. Faut-il une dernière guerre pour faire triompher les principes de justice, que nous applaudirions. Mais nous osons croire que cette guerre ne sera pas nécessaire pour amener les Etats-Unis à la pratique d'une doctrine qu'ils répudient aujourd'hui parce qu'ils sont armés d'un droit terrible que les traités leur ont laissé entre les mains.

En vertu de ce que Jefferson appelait le droit égal de toutes les nations à interpréter des règles communes à toutes, il y aura des négociations ouvertes. Les Etats-Unis ne peuvent pas désirer la guerre ; la Grande-Bretagne n'a aucune raison de la faire à tout prix. Sur la déclaration pressentie du gouvernement de Washington qu'il n'y a pas eu préméditation d'outrage au pavillon britannique, satisfaction sera aisément donnée de part et d'autre. Ou nous nous trompons fort, ou le peuple américain, après l'effervescence du premier moment, montrera dans cette grave circonstance autant de droiture, de raison, d'impartialité qu'on est en droit d'en attendre de M. Lincoln. Le président des Etats-Unis sera heureux de rendre la liberté aux prisonniers, si on lui démontre qu'ils ont été illégalement arrêtés, a dit le général Scott dans sa lettre. Les légistes américains, s'il faut en croire les communications télégraphiques, maintiennent la légalité de l'acte et le droit de l'exercer. Ce n'est pas à dire que, devant une guerre formidable, où le monde entier aura des intérêts gravement compromis, les deux cabinets ne soient disposés à ouvrir des négociations préalables, et dès lors l'issue ne peut en être douteuse.

Nous n'irons pas cependant jusqu'à partager de tout point l'opinion récemment émise par M. Cobden. Dans une lettre qu'il a livrée à la publicité et qui a eu un grand retentissement, l'éminent homme d'Etat anglais exprime la pensée que la guerre est impossible parce que l'Angleterre doit hésiter à la déclarer à une nation qui deux fois lui a victorieusement résisté. A ce compte, les peuples ne se feraient plus la guerre, car tous ont passé par la double épreuve de la défaite et de la victoire. S'il pouvait en être ainsi

éminent collaborateur, M. A. Franck, y a consacrée dans la *Revue Contemporaine* du 15 août 1860, (2e série, t. XVI, p. 385.) Ce travail a pour objet *Selden et sa théorie du droit maritime.* (Noté du D.).

nous nous en réjouirions. Au fond, la lettre de M. Cobden est digne de remarque; elle insiste sur la nécessité et sur la probabilité d'un arrangement amiable en vertu du droit réciproque des deux nations d'interpréter la loi. « J'ai vu avec quelque surprise, dit le célèbre économiste, que dans certains cercles, on affecte que, du moment où nos autorités légistes ont donné leur opinion sur l'affaire en litige, cette affaire se trouve jugée, et que nous n'avons plus qu'à prendre les mesures nécessaires pour exécuter le jugement. On oublie que l'affaire en litige doit être décidée non par la *loi anglaise*, mais par la *loi internationale*, et que si le gouvernement du président assume la responsabilité de l'acte de l'officier de sa marine, il réclamera pour les raisonnements et les précédents invoqués par ses fonctionnaires légistes à Washington, la même considération qu'il est tenu d'accorder aux fonctionnaires légistes de la Grande-Bretagne. S'y refuser, ce serait dénier l'égalité devant la loi, qui est la règle de tous les Etats civilisés, et s'arroger pour soi, comme partie intéressée, un pouvoir arbitraire et dictatorial. » C'est la doctrine de Jefferson que nous avons rappelée plus haut. Nous avouons que l'opinion de M. Cobden et de Jefferson prévaut dans notre esprit sur les emportements de quelques organes de la presse, et que nous inclinerions volontiers pour un arbitrage qui sauvegarderait l'honneur des deux nations sans lui coûter une goutte de sang ni un acte de violence.

M. Cobden rappelle en outre fort à propos les propositions faites, il y a cinq ans, par le président Pierce, et qui avaient pour but d'exempter la propriété privée sur mer de toute capture par des vaisseaux armés, de toute espèce, » propositions agréées par la France et par la Russie, mais repoussées par « le gouvernement anglais en opposition avec l'opinion unanime des corps commerciaux du pays. » Le président Buchanan a, plus tard, élargi encore la question en proposant l'abolition du blocus en faveur des ports purement commerciaux. L'Angleterre a repoussé également cette ouverture. Qui en souffre le plus aujourd'hui? La Grande-Bretagne. C'est une raison pour nous d'y voir briller l'aurore d'une liberté complète de la mer. Plus la leçon est sévère, plus l'acte de rigueur que viennent d'accomplir les Etats-Unis semble barbare, plus nous croyons que la guerre sera facilement conjurée de part et d'autre, et de ce conflit devra sortir un grand bien : l'adhésion de toutes les puissances au traité de Paris comme base d'un code maritime international à mettre en harmonie avec les progrès et les conquêtes de l'époque, et finalement, nous en nourrissons le ferme espoir, l'accession des Etats confédérés du sud au rang d'Etats souverains et indépendants.

XAVIER EYMA.

L'ARLÉSIENNE

Dans l'azur d'un ciel grec en sa limpidité
L'aurore souriait, et ses ardeurs naissantes
Déjà brûlaient votre aile, ô brises caressantes!
Alors aux portes d'Arle un passant arrêté,
Soulevant des figuiers la poudreuse verdure,
Abaissait son regard sur d'antiques débris;
Et, comme il contemplait l'indécise sculpture
Où se trahit un art de l'idéal épris,
Vint une jeune fille en sa taille semblable
Au Dieu par le ciseau sur le marbre tracé,
Comme Nausicaa naïve et secourable.
Et l'étranger lui dit en rêvant du passé :

« Enfant, ton cœur est bon, si j'en crois ton visage;
Car jamais la beauté, qui nous égale aux Dieux,
Sans la bonté, dit-on, ne revêt leur image!

LA JEUNE FILLE.

» Qui t'inspire, étranger, ces mots harmonieux?
Souvent, dans ce vallon, souvent un malheureux
Me pria du regard; mais sa lèvre plaintive
N'implorait pas ainsi le froment et l'olive.

L'ÉTRANGER.

» N'est-il de malheureux que ceux dont le destin,
Est d'implorer du riche un indigent festin?

LA JEUNE FILLE.

» Mon cœur, jusqu'à ce jour, en a peu connu d'autres;
Mais s'il est des douleurs, instruisez-moi des vôtres.

L'ÉTRANGER.

» Tes parents soient loués! qui ne t'ont pas appris
A fuir tout pèlerin avec crainte ou mépris.
Il est des voyageurs malveillants; mais sois sûre
Qu'un saint pressentiment les nomme à l'âme pure.
Le soleil n'atteint pas au faîte des cyprès,
Un moment à leur ombre abrite tes beaux traits.
Ecoute : Sur les bords de cette mer divine
Où ton Rhône grondant court engloutir ses flots,
Bien loin d'Arle apparaît une terre en ruine,
La Grèce!.... Chaque tombe y renferme un héros.
Et l'onde qui la baigne, et les vents qui l'effleurent,
Semblent, pleins de soupirs, des amis qui la pleurent.
La Grèce est ta patrie.....

LA JEUNE FILLE.

» Oh! j'étais tout enfant,
Et mon père déjà me la nommait souvent.
Jusqu'au jour de sa mort il nourrit ma pensée
Des merveilleux récits d'une époque passée.
Ma mère et moi, la veille encor de notre deuil,
Nous sentions à sa voix nos cœurs s'emplir d'orgueil.
Oui, notre race est grecque!.... Un Dieu te fit-il naître
Aux rives que mon père eût tant aimé connaître?
Où chaque jour m'emporte un songe aérien?

L'ÉTRANGER.

» J'honore tes aïeux, jeune fille, et ma veine,
A défaut de leur sang, de leurs pensers est pleine.
A la Grèce étranger, pourtant Athénien,
Fils du ciel d'Occident, je m'abreuve et m'inspire
Des flots de leur sagesse et des chants de leur lyre.
Mais loin de ce pays, plus loin encor du leur,
Je naquis entouré d'amis et de bonheur.

LA JEUNE FILLE.

» Des amis ! du bonheur ! Crois-tu que ce rivage
A tes désirs jamais puisse offrir davantage,
Dis ?..... Mais si nos sentiers ont fatigué tes pas,
Viens d'abord de ma mère honorer le repas. »

Et poussant d'un doigt prompt la porte hospitalière,
La vierge, sur le seuil qu'elle atteint la première,
S'arrête, et, rougissante, annonce l'étranger.

Du type que les temps n'ont encor pu changer,
La mère offrait aussi le radieux modèle ;
Sous un front où du sang la fierté se révèle,
De bruns sourcils arqués animent des yeux bleus,
Profonds comme les flots, et séduisants comme eux.
Incliné sur le col, l'ovale de la joue
S'encadre des cheveux qu'un simple bandeau noue.
Un maternel orgueil relève doucement
L'aile rose du nez au fin linéament ;
Et les lèvres, qu'un rire intelligent décore,
Semblent aux doux mots grecs vouloir s'ouvrir encore.
La taille, le maintien, rappellent aux regards
Tout ce que de plus pur ont enfanté les arts.
On l'eût dite, à la voir en sa robe pudique,
Ou la fille, ou la sœur de la Cérès antique.

Or, ainsi que leurs traits, leurs cœurs se ressemblant,
L'une et l'autre, à la fois, bénissaient la présence
De l'hôte à qui riaient, sous ce toit bienveillant,
Les rapides apprêts d'une facile aisance.
Quand les mets savoureux et les gâteaux dorés,
Par l'adroite économe avec soin préparés,
Quand la fraise et les vins mûris sur d'autres rives,
Ont apaisé la soif et la faim des convives,
La mère, à qui déjà sa fille, en peu de mots,
Avait dit la rencontre et les premiers propos,
La mère, au voyageur, d'une voix curieuse,
Demande alors où tend sa course aventureuse.
Et l'hôte ami des droits de l'hospitalité,
En veut par son récit voir le prix acquitté :

« J'aime les arts, dit-il, et j'aime la nature,
Les chefs-d'œuvre de Dieu, ceux de sa créature.
Tout ce qui m'apparaît reflet, ombre ou miroir,
Du céleste idéal que je crois entrevoir ;
Les flots aux mille bruits de la mer azurée,
Un lointain horizon, une page inspirée,
Les ruines sans tache éparses sur les bords
Qu'ont aimés vos aïeux, sur lesquels ils sont morts,
Les splendeurs du présent, les splendeurs d'une autre ère,
Aux nuits de ma pensée apportent la lumière.
En pressant tour à tour ces échelons de feu,
L'esprit finit bientôt par monter jusqu'à Dieu ;
Il vit à ces splendeurs, comme vit l'hirondelle
Aux chauds rayons du jour que suit partout son aile.
Pris à l'aspect du beau d'un sacrilége ennui,
Mon pays au faux goût sacrifie aujourd'hui.
La plume du penseur, le pinceau de l'artiste,
Les attraits de la femme, ô ciel ! rien n'y résiste.
Combien de nobles cœurs, amants de l'idéal,
Retombent épuisés aux pieds du dieu fatal !
S'ils veulent protester, la foule qui l'encense
Leur jette son dédain ou son indifférence.
Trop faible pour lutter, trop jeune pour l'oser,
J'aime en secret les dieux que j'ai su m'imposer.
Avant que la vieillesse à mon foyer me lie,
Je vais cherchant le beau, cette image affaiblie,
Cette incarnation terrestre et pâle, hélas !
D'un type à nos regards invisible ici-bas.

» Je révère les Grecs qui, donnant à la terre
Platon, et Phidias, et le divin Homère,
Les premiers, par le luth, le verbe et le ciseau,
Ont appris aux mortels à concevoir le beau,
Ils offrirent à l'âme en ce monde égarée,
De la beauté suprême une image épurée.
L'art, chez eux, s'inspirant de ce type idéal,
A la perfection tendit d'un vol égal.
Leur corps même, bientôt pétri par leur génie,
Offrit de leurs pensers la sereine harmonie ;
Et leur sang, jusqu'à nous par le temps respecté,
Donne à vos traits encor leur calme majesté.
Tel le rayonnement de sa vertu première,
Survivant aux malheurs d'une longue carrière,

Protége d'un vieillard les traits majestueux ;
Ou tel, après sa mort, le phénix fabuleux,
De ses cendres toujours, qu'un Dieu puissant féconde,
Renaissait pour rouvrir ses ailes sur le monde. »

Or la mère attentive, écoutant l'étranger,
S'imaginait entendre, au foyer de famille,
Comme autrefois, le père instruire encor sa fille.
Celle-ci, dans son cœur, s'était prise à songer.

« Vous qui joignez, dit l'hôte, à l'amour des ancêtres
Leurs aspirations qui les ont faits nos maîtres,
Puissiez-vous, l'une et l'autre, avoir à votre gré
Et l'époux préféré, et la longue vieillesse ;
Le ciel ne doit mener en vos nobles demeures,
Que chargé de ses biens le cortége des heures ! »

Et l'étranger déjà s'apprêtait à quitter
Ce toit qui plus longtemps eût voulu l'abriter,
Lorsque, le saluant d'un humide sourire,
La vierge le retint, et se prit à lui dire :

« Ton pays, quelque jour, aimera mes aïeux ! »

L'hôte laissa tomber un soupir douloureux.....
Mais remarquant alors, sous les cils bruns cachée,
Une larme à l'enfant par sa plainte arrachée :

« Je bénis cette larme éclose en ton regard !
Survivante des Grecs, tu la répands sur l'art ;
Tu venges l'idéal des mépris du vulgaire. »

Il partit. L'art charmait son âme tout entière.
Mais, dans la jeune fille, aux regrets du passé
Se joignit un regret avec peine effacé.

J. M. JOUFFROY.

FEMMES ET SOLEIL.

Dans l'air frais du matin il pleut des hirondelles,
Le foin vert roule au loin d'enivrantes vapeurs,
Un soupir vague et lent courbe les épis frêles
Eveillés en silence au bord des flots rêveurs.

Comme un soldat surpris qui jette bas sa tente
Le soleil en sursaut se dresse dans les cieux :
Dans l'herbe molle, au pied des buissons noirs, serpente
Un torrent de lumière ardente,
Où vogue dans le vent l'essaim des muguets bleus ;

Des fourrés pour le voir la chevrette lascive
S'élance, un pied en l'air et l'oreille aux aguets ;
Sur ses bras frémissants la forêt large et vive
Recueille et berce au loin des éclairs inquiets !

C'est par un jour pareil qu'aux rives de la Grèce
La mer, la pâle mer, prise de volupté,
Enfanta toute en pleurs l'amoureuse déesse
Qui, deux mille ans, sous l'ombre épaisse,
Fit pâmer dans ses bras la jeune humanité ;

C'est par un jour pareil que les nymphes pourprées,
Le désir sur la lèvre, et pressant leur sein nu,
Epiaient au travers des branches éclairées
Le pas dans le sentier du chasseur inconnu !

Avec ses cheveux d'or Vénus est descendue
Dans la tombe implacable où s'en vont tous les dieux,
Sans peur Hylas se penche à la source perdue ;
Mais dans la tranquille étendue
Toujours rit le soleil, toujours brillent les cieux,

Sur la mer de feuillage où frémit chaque branche
Comme un flot qui se gonfle au chant clair des grillons,
Où le frelon babille, où dort la rose blanche,
La gaîté plane encore avec ses long rayons ;

Les placides ormeaux couronnés de lumière
Nonchalamment au loin regardent derrière eux
Traîner les plis fuyants de leur ombre légère,
Pour entendre chanter la terre
Le nuage charmé s'arrête au bord des cieux !

Des femmes vont passer, des femmes indolentes
Suivant aussi du pied le rêve de leur cœur,
Bouquet éparpillé de vierges rougissantes
Comme en cueillait Paphos dans sa prairie en fleur.

Oh ! venez, pas furtifs ; venez, robes discrètes !
C'est aujourd'hui grand jour, c'est aujourd'hui l'été ;
Les papillons neigeux tiennent leurs ailes prêtes,
En chœurs s'attroupent les fauvettes
Pour faire un doux cortége à la douce beauté.

L'hiver est bien parti. Laissez vos pesants châles
Dormir dans les parfums de vos boudoirs profonds ;
Oubliez les longs bals, et sous les lustres pâles,
La valse qui flétrit l'innocence des fronts ;

Oubliez les grands airs et les allures molles,
Que donne la fatigue, et qu'on prend pour l'amour,
Les sourires fardés et les aveux frivoles
Qu'au bruit des pieds, les lèvres folles,
Sans aller jusqu'au cœur se renvoient tour à tour ;

Pour se parer l'un l'autre à la fête éternelle
Dieu fit la femme belle et fit beau le soleil ;
Tous deux, regardez-vous. La terre maternelle
En va frémir d'orgueil sous son manteau vermeil.

Venez ; les bois mouvants sur les épaules nues
Ont de chastes reflets à bercer en chemin,
Les ruisseaux argentés sous les routes perdues
Promènent de ces voies émues
Qui font rougir la joue et qui gonflent le sein.

Sous le gazon fleuri de larmes embaumées
De gais pétillements se sont mis à courir ;
La chaleur assoupit les fleurs demi-pâmées ;
Vos lèvres, malgré vous, vos lèvres vont s'ouvrir !

Et toute grande, enfin, soulevant sa paupière
L'œil souriant du monde inonde le ciel bleu ;
Passez, femmes, passez dans sa riche lumière,
Laissez au-dessus de la terre
Avec l'astre divin planer votre âme en feu ;

Un rêve est doux la nuit, sous les forêts plaintives ;
Mieux pourtant vaut le jour tombant sur la beauté,
Le jour qui fait jaillir en étincelles vives,
Un cœur ivre d'amour au chaud soleil d'été !

DANS LES BLÉS

Comme un aigle agitant les éclairs de ses ailes,
Plane un large soleil sur les côteaux brûlés ;
Sous le vol transparent des maigres sauterelles
La moisson pousse en chœur ses vagues solennelles.....
Oh ! les beaux blés !

J'aperçus les amants derrière un sycomore,
Embarrassant leurs pas dans les sillons voilés,
Lui comme le ciel jeune, elle plus jeune encore ;
Autour d'eux pétillait la cigale sonore.....
Oh ! les beaux blés !

De quels frissons ardents, de quelle plainte émue
Les taquinait l'essaim des épis étoilés,
Quand la blonde à son bras s'arrêta suspendue
Pour aspirer l'amour dans l'immense étendue.....
Oh ! les beaux blés !

Bien seuls ! Ils le croyaient. Dans les champs solitaires
Rien qu'un bruit lent et sourd de bœufs agenouillés
Mâchant avec lenteur la cime des fougères,
Un ruisseau babillard, frétillant dans les pierres
Oh ! les beaux blés !

Rien que le ciel qui rit et le bois qui sommeille !
Amants, mêlez sans peur vos longs regards troublés.
Elle rougit pourtant, rougit jusqu'à l'oreille
Quand frémit le baiser sur sa lèvre vermeille.....
Oh ! les beaux blés !

Et l'ondulation des plaines indiscrètes
Ouvrant et refermant ses sillons affolés,
Dans les coquelicots, les bleuets, les clochettes
Roula joyeusement deux têtes inquiètes.....
Oh ! les beaux blés !

Sait-on quand peut finir un baiser qui commence ?
Les refrains ne sont plus, lorsqu'on les a chantés.
Je changeai prudemment de chemin en silence
On peut avoir besoin de la même indulgence.
Oh ! les beaux blés !

GEORGES LAFENESTRE.

REVUE CRITIQUE

Principes de la doctrine et de la méthode en médecine, par le docteur DELIOUX DE SAVIGNAC, 1 vol. in-8. Paris, chez Victor Masson et fils.

Notre époque n'est pas favorable aux études philosophiques, et, malgré les louables efforts que font quelques écrivains de mérite, il leur est bien difficile de fixer l'attention sur les questions de principes et sur les nobles et pures spéculations de l'esprit. Ce qu'on recherche aujourd'hui, ce sont les ouvrages qui s'occupent des applications immédiates de la science; quant aux études abstraites ou à celles qui ne promettent que des résultats éloignés, on les repousse dédaigneusement. Et cependant, l'homme qui pense et qui réfléchit ne peut pas, quoi qu'il fasse, en observant les phénomènes, dégager son esprit de la préoccupation de leurs causes. Quelque branche des connaissances humaines qu'il étudie, pour peu qu'il veuille creuser la science et comparer les faits les uns aux autres, il ne peut éviter de rechercher les principes qui les gouvernent, les lois qui les régissent jusque dans les plus minces détails; et sa pensée, malgré tous les obstacles, ne peut se contenter de l'observation brute et de la constatation matérielle de ces faits; elle veut les expliquer et connaître leurs rapports. Les esprits vulgaires ou médiocres seuls échappent à ces préoccupations élevées et se contentent de poursuivre dans l'étude de la science son utilité actuelle et ses résultats pratiques, peu soucieux de la méthode, ce flambeau qui éclaire, et des principes qui seuls ont le pouvoir de féconder.

M. le docteur Delioux de Savignac sait mieux que personne combien les générations actuellement vouées aux sciences médicales sont éloignées de l'étude des principes, et il a voulu, autant qu'il dépendait de lui, les ramener dans la voie d'une méthode rationnelle. Il signale les deux principaux écueils sur lesquels vient se briser l'enseignement de nos écoles de médecine : « Près de l'un, dit-il, sont ceux qui vous disent que la médecine se passe de doctrines et de théories, et qui se font gloire de les repousser toutes; près de l'autre sont ceux qui cherchent à vous abuser par des hypothèses : chants de sirènes; si vous les écoutez, vous vous perdez. Les premiers vous trompent; on ne marche pas sans doctrine en médecine; ils ont la leur, doctrine personnelle et qui n'en vaut pas toujours mieux pour cela. L'empiriste lui-même ne s'en passe point; il rationalise un peu moins que les autres, mais enfin il rationalise, car on ne fonde pas

une science sur des faits bruts ; il faut, bon gré mal gré, des principes pour les unir. Les seconds vous menacent d'une séduction plus dangereuse, plus funeste dans ses conséquences que l'empirisme et le sensualisme purs ; ils vous égarent en vous jetant hors des voies de l'observation sérieuse des phénomènes de l'organisation, en faisant la part arbitraire et inégale entre les lois d'origine diverse qui la régissent. Ceux-ci remettraient volontiers la médecine sur le trépied fatidique ; ceux-là finiraient par la condamner au terre à terre expérimental. »

M. le docteur Delioux oublie un troisième écueil, près duquel se tiennent ceux qui nient la science médicale, prétendant que la médecine est simplement un art. Ceux-là ont trouvé de nos jours, à l'Ecole de Paris, une personnification brillante, qui a élevé ce paradoxe presque à la hauteur d'un dogme. Heureusement cette manière de voir, en voulant individualiser la médecine, exclut par ce fait même l'idée de faire école. Elle pourra produire quelques personnalités éclatantes, mais elle frappe d'abord d'impuissance toute tentative doctrinale, elle n'est et ne peut être que l'empirisme individuel.

Après des considérations générales dans lesquelles l'auteur fait preuve d'une grande et solide instruction, d'un esprit élevé et d'un jugement plein de sûreté et de pénétration, il présente un tableau rapide, mais exact et fidèle des différentes doctrines qui ont tour à tour régné en médecine, depuis le naturisme d'Hippocrate, jusqu'au vitalisme moderne de Montpellier et à l'organicisme de l'Ecole de Paris. Dans cette revue générale, d'ailleurs très bien tracée, M. Delioux resserré peut-être dans des limites trop étroites, a omis de parler d'un fait qui, selon nous, a une portée historique pleine d'enseignements. C'est que, dès le berceau de la médecine scientifique, le vitalisme de l'école hippocratique de Cos eut déjà à combattre une sorte d'organicisme professé à l'école de Cnide, foyer médical en rivalité avec celui de Cos. Il y avait là comme un reflet de deux écoles philosophiques qui, dès le principe, partagèrent les esprits éclairés, nous voulons dire le spiritualisme de Pythagore et le sensualisme de Thalès de Milet. L'auteur aurait, croyons-nous, trouvé dans ce parallèle l'origine et l'explication de beaucoup de doctrines, qui, sous des noms divers, ont remué et passionné le monde scientifique depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Il y aurait également trouvé l'occasion de faire remarquer l'influence qu'ont eue sur les doctrines médicales les différents systèmes de philosophie générale qui ont surgi dans le cours des siècles. Il y avait dans ce point de vue de l'histoire intellectuelle de quoi tenter un esprit aussi éclairé et aussi cultivé que le sien, et ce n'était point s'éloigner de son objet que de l'envisager sous cette face.

La conclusion de M. Delioux sur cette partie de son sujet est l'éclectisme rationnel. Il veut recueillir par expérience, observer avec les sens les faits tels qu'ils sont et non tels qu'on les désire ; il veut, à l'occasion, les produire artificiellement, les scruter en détail en les décomposant par l'analyse ; recomposer chacun d'eux ou en grouper plusieurs, les juger ou les présenter par la synthèse ; induire des phénomènes évidents à certaines lois qui les régissent. Pour cela, il veut qu'on tienne en égale con-

sidération la sensation et la raison, l'expérience de l'une comme celle de l'autre, et qu'on allie en d'équitables proportions le sensualisme et le rationalisme, de même qu'à un point de vue, plus exclusivement médical, il veut que la fusion s'accomplisse entre l'animisme, le solidisme et l'humorisme; car, dit-il, en médecine, il ne faut point diviser pour régner.

Un des principaux mérites de M. Delioux, c'est, après avoir exposé toutes les doctrines qui ont eu ou ont encore quelque autorité en médecine, et les avoir passées au crible d'une critique sage et mesurée, de conclure à son tour et d'affirmer nettement celle à laquelle il se rattache. Dans ce travail de révision, il trouve souvent une tournure heureuse pour caractériser une école. C'est ainsi qu'il dit : « Les tissus et les propriétés vitales, pour Bichat, c'est tout l'homme. » De même, un peu plus loin : « pour Barthez, le principe vital et les forces, c'était tout l'homme. »

M. Delioux est un pur dynamiste. De même que les physiciens et les chimistes attribuent à des forces nommées par eux attraction et affinité, les phénomènes qui se passent dans la matière inorganique, de même il attribue également à des forces ceux qu'on observe dans l'organisme vivant. Pour lui, la force n'est pas une substance, mais un principe, un attribut inhérent à la matière qui, elle, implique plus logiquement l'idée de substance, c'est-à-dire de soutien, de support de la force. Toutefois, la matière n'étant rien sans la force, et la force étant nulle sans un objet, la matière nue ne serait pas plus substance que la force seule; leur union réalise l'être, le rend complet, partant, le fait substance. Il n'admet dans l'homme qu'une seule substance immatérielle, c'est l'âme. Les forces cependant sont spirituelles, immatérielles, sans quoi on serait nécessairement amené à reconnaître que la matière a en elle-même, dans ses molécules ou dans leur arrangement le motif de son activité. La force vitale propre aux corps vivants n'est ni âme, ni archée, ni principe vital; elle est un simple mode d'activité inhérent à la matière organisée. Pour être conséquent avec lui-même, l'auteur est obligé d'admettre la pérennité des forces; car la mort, n'entraînant que la dissolution et non la perte de la matière, puisque celle-ci n'est rien sans la force, il faut de toute nécessité penser qu'elle ne peut périr. Nous devons ajouter, pour ne pas donner lieu à de fausses interprétations, que l'auteur entend ici la pérennité des choses créées seulement dans la durée assignée à la nature; l'immortalité supernaturelle de la substance spirituelle, l'âme, est inscrite comme une vérité irréfragable dans la conscience de l'humanité. L'être vivant possède à lui seul la capacité de concentrer les forces physico-chimiques et les forces vitales, ces dernières étant l'attribut de la matière organique qui n'est telle que parce qu'elle est animée par un dynamisme spécial.

Il résulte de ce qui précède que la propriété que possède l'organisme vivant de se nourrir, de se mouvoir et de sentir, n'est qu'un effet contingent dont la cause est la force; la propriété vitale n'est donc qu'une aptitude déterminée par l'existence préalable de la force vitale. De cette aptitude naît la fonction qui est le but de l'organe, et il s'établit ainsi une *hiérarchie* vitale qui s'exprime par trois forces auxquelles répondent autant de propriétés d'où découlent trois grandes fonctions. M. Delioux les

classe de la manière suivante : forces formatrice, motrice et sensitive; propriétés de formativité, de motricité et de sensibilité; fonctions de nutrition, de locomotion et de sensation.

Telle est en substance la philosophie médicale de M. le docteur Delioux de Savignac. Nous ne parlerons pas ici de la seconde partie de son livre, qui contient l'application de ces principes à la pratique de la médecine; il nous faudrait, pour en rendre compte, entrer dans des détails techniques sans intérêt et d'ailleurs difficiles à comprendre pour les lecteurs de la *Revue*. Nous terminerons cette analyse par quelques observations critiques propres à faire mieux ressortir encore les difficultés de l'œuvre entreprise par le savant auteur.

Exposer *les principes de la doctrine et de la méthode en médecine* et ne pas craindre, pour établir la philosophie médicale, de fouiller jusqu'au cœur de la philosophie générale, c'était une tâche difficile, *opus sane arduum!* Disons tout de suite que M. Delioux l'a accomplie avec un grand talent et beaucoup d'intelligence. A la clarté de l'exposition, à l'enchaînement logique des idées, à une érudition variée et de bon aloi, viennent se joindre un sentiment élevé de la science et un désir d'être utile qui font autant d'honneur à l'homme qu'au médecin. L'ensemble de son œuvre présente même une certaine teinte d'originalité dont on a le droit d'être surpris puisqu'il s'agit des problèmes les plus vieux et les plus souvent médités. Bien que se maintenant dans les généralités de la science, l'auteur s'éloigne avec un égal soin des pures abstractions de la métaphysique et de la stérile constatation des phénomènes, et par là il se montre véritablement médecin; et tellement que, dans sa seconde partie, il n'a pas reculé devant les difficultés d'une révision encyclopédique de la médecine, dans le but de déduire les conséquences applicables de ses principes. Nous ne connaissons aucun ouvrage qui contienne d'une manière plus complète tous les principes de la science et de l'art, et nous sommes d'autant plus heureux de lui rendre ce témoignage que nous ne pouvons adopter quelques points essentiels de son dogmatisme.

M. Delioux a dû admettre et a admis la spiritualité et la pérennité des forces; mais il n'explique pas comment, la vie ayant un terme, les forces vitales n'en auraient pas, puisqu'elles sont inhérentes à la matière organisée. On comprend la pérennité des forces physico-chimiques; car la matière minérale ne se perd pas, bien entendu, dans la durée assignée à la nature; mais on ne conçoit plus comment les forces vitales survivraient à leur *substratum* organique. Cette objection nous paraît très sérieuse, et nous regrettons que le savant auteur ne l'ait pas abordée. Quant à la spiritualité des forces, on est tout d'abord étonné de la voir soutenue par le médecin qui, un peu plus loin, ne veut pas reconnaître de maladie sans lésion organique. Mais, en outre, si la force vitale est un principe inhérent à la matière organisée, il suit de là qu'il y a dans l'homme deux principes spirituels, immatériels : 1° l'âme intelligente; 2° la force vitale. M. Delioux a beau déclarer que celle-ci n'est point le principe vital de l'école de Montpellier, qu'en effet il combat longuement et avec vigueur, il est cependant bien difficile de voir une différence radicale entre ces deux prin-

cipes, et même de ne pas les considérer comme étant de la même famille; de sorte que les objections qu'il adresse à l'un retombent de tout leur poids sur l'autre. Ajoutons encore que les forces organiques qui commandent et régissent la formativité, la motricité et la sensibilité, envisagées comme le fait l'auteur, nous reportent invinciblement à la doctrine scolastique du réalisme.

Enfin quel rôle assigner à l'âme au milieu de ce dynamisme? C'est en vain que vous voulez abandonner à la philosophie générale l'étude de l'être pensant, et vous borner à la considération de la matière organique. Vous constatez vous-même que la physiologie, quand elle aborde les fonctions cérébrales, a des connexions inévitables avec la psychologie. D'ailleurs, on ne peut ainsi, à sa volonté, scinder l'unité humaine; le médecin a le droit et il a pour devoir d'étudier l'homme tout entier. Votre élimination est arbitraire et artificielle; et quand vous êtes appelé auprès d'un malade, ce n'est pas simplement de la matière organisée que vous avez à soigner.

Mais il faut nous arrêter. Nous n'avons ni la volonté ni le loisir de discuter ici : ces discussions sont vieilles comme le monde, et elles renaîtront sans cesse; car si le problème philosophique de la vie humaine est une des préoccupations incessantes de notre esprit, il n'est pas de ceux dont il nous soit donné d'avoir une solution complète. Dr René Briau.

Le Périple de la mer Noire, par Arrien; traduction, étude historique et géographique index et carte, par Henry Chotard, docteur ès lettres, in-8° de VIII-240 pages, Paris, Aug. Durand. 1900.

Le court document connu sous le nom de *Périple d'Arrien* est un des morceaux géographiques les plus intéressants que nous ait laissés l'antiquité. Il est de la première moitié du IIe siècle de notre ère. Arrien de Nicomédie, gouverneur de la province de Cappadoce pour l'empereur Adrien, reçut, à ce qu'il paraît, la mission d'inspecter les parties du littoral caucasien qui relevaient alors de l'autorité romaine : c'était vers l'année 137. Les résultats de cette inspection, qui commence à Trébizonde et s'arrête à Sébastopolis (antérieurement nommée Dioscurias), furent transmis à l'empereur sous la forme d'un rapport. Ils constituent la partie essentielle du document, et se trouvent ainsi entourés d'une double garantie d'exactitude et d'authenticité, que n'offrent malheureusement pas au même degré tous les monuments des siècles anciens. Nous disons la partie essentielle, parce que deux additions ont été faites après coup par Arrien à son Rapport, l'une ajoutant la description de la côte d'Asie de Byzance à Trébizonde, l'autre reprenant la même description depuis Sébastopolis, où finit le Rapport, et la conduisant jusqu'au Bosphore Cimmérien; puis de ce dernier point poursuivant jusqu'à Byzance pour achever le pourtour du Pont. Ces parties ajoutées sont tirées de quelque ouvrage antérieur, de celui de Ménippe, selon toute apparence, écrivain qui vivait sous Auguste et sous Tibère, et qui avait publié une description du Pont-Euxin, un *Périple*, comme on disait alors, que Marcien d'Héraclée a plus tard réduit en un

abrégé dont nous avons des fragments. Elles ont pour nous l'intérêt qu'aura toujours un document utile, de quelque main qu'il nous vienne; mais ce qui fait la véritable importance du *Périple d'Arrien*, c'est la partie qui lui est personnelle, la partie réellement originale, celle qui va de Trébizonde à Dioscurias. Cette relation, dans sa rédaction concise, témoigne d'un observateur exact; elle contient de très utiles indications pour la géographie littorale et pour l'ethnographie.

Aussi a-t-elle été à plusieurs reprises l'objet de bons travaux d'exégèse critique, entre lesquels il faut mettre au premier rang les amples commentaires de son éditeur allemand, M. Hoffmann (1842), et les nouveaux éclaircissements du savant éditeur des *Petits géographes grecs* de la Collection Didot, M. Carl Müller (1855). Mais sur des œuvres de cette nature, il reste toujours quelque chose à dire. On peut faire remarquer, par exemple, ce que n'ont peut-être suffisamment relevé ni Hoffmann, ni M. Müller, qu'Arrien est le premier qui, dans la nomenclature des peuples ou des tribus du fond de l'Euxin, nous ait fait connaître dans leur ensemble les noms réellement en usage, avec leur véritable application géographique; les écrivains antérieurs se transmettaient, sur ces parages peu fréquentés, des notions et des dénominations conventionnelles, qui, pour la plupart, dataient des âges héroïques. La nomenclature d'Arrien est tout à fait positive; c'est presque de la géographie moderne. Ainsi, l'appellation quasi mythologique de Colchi et de Colchide, bien qu'elle soit mentionnée comme souvenir traditionnel, est remplacée par celle de Sanni, qui sont nos Souanes. Le nom de Lazes, qui devint si célèbre trois siècles plus tard, au temps de Justinien, apparaîtrait ici pour la première fois s'il n'avait déjà été cité par Pline, cinquante ans auparavant. La plupart des autres dénominations de peuples et de rivières subsistent encore aujourd'hui.

Il y avait donc à écrire, en s'aidant, non pas seulement des géographes antérieurs ou contemporains, mais aussi des auteurs byzantins, du Géorgien Vakhoucht et des explorateurs européens, un commentaire intéressant et instructif, même après M. Carl Müller. Mais ce commentaire, il ne faut pas le demander à M. Chotard. Ce qu'il publie sous forme de livre n'est autre chose qu'une thèse qu'il a composée pour ses épreuves du doctorat, et dans ce commentaire on ne peut guère louer que la bonne intention. Il est regrettable que le jeune auteur n'ait pas mis à profit, pour donner plus de consistance et de solidité à sa première élaboration, les observations et les conseils qu'il a dû recevoir de ses juges, si compétents dans toutes les matières d'érudition; et si nous-même nous avons consigné ici, sans vouloir entrer dans les critiques de détail, quelques-unes des remarques générales que nous a suggérées la lecture de son travail, c'est parce que nous avons pensé qu'elles lui pourront être de quelque utilité dans le cas où il poursuivrait une branche d'études où il y a maintenant tant à faire, — à refaire, devrions-nous dire, — pour un travailleur sérieux.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

LES DERNIERS ROMANS DE Mme SAND

Jean de la Roche. — Constance Verrier. — Les Dames vertes. — L'Homme de Neige. — La Ville noire. — Le marquis de Villemer. — La Famille de Germandre. — Valvèdre.

« Tu veux que je travaille ; je l'ai voulu aussi, mais je ne peux pas ! Je ne suis pas né, comme toi, avec un petit ressort d'acier dans le cerveau, dont il ne faut que pousser le bouton pour que la volonté fonctionne. » Cette phrase est de Mme Sand ; c'est un artiste qui l'adresse à un autre artiste dans un roman où elle semble avoir mis beaucoup de sa personnalité, et on se la rappelle involontairement quand on songe à cette fécondité extraordinaire qu'une incessante production n'a point épuisée, que le temps n'a point lassée, que le succès n'a pas assouvie. On se la répète malgré soi, cette phrase caractéristique, en présence de ce merveilleux besoin de création servi par une égale faculté de renouvellement. Voilà bien le petit ressort d'acier : poussez le bouton, il fonctionne et il donnerait au génie même je ne sais quelle apparence mécanique, s'il pouvait y avoir quelque chose de machinal dans le génie. Mme Sand fait des romans comme les poissons nagent, comme les oiseaux chantent et comme les fontaines coulent ; elle possède l'*appareil* à romans le plus complet et le plus solide qui se puisse imaginer. Tandis que tous les appareils voisins et rivaux se sont détériorés ou usés autour d'elle, l'heureux don d'activité qu'elle a reçu du ciel va toujours grandissant avec les années, et cette activité même, en même temps qu'elle est plus rassise et maîtresse de soi, devient tous les jours plus régulièrement abondante et plus largement productive. C'est la véritable source intarissable : n'attendez pas qu'elle se dessèche ; elle coule et doit couler ainsi jusqu'à la fin, rare et curieux exemple de durée dans la brièveté contemporaine, témoignage précieux de stabilité et de progrès dans un siècle où tout s'en est allé en lueurs fugitives ou en éclairs. A l'heure qu'il est, George Sand reste seul debout parmi les romanciers, comme Victor Hugo parmi les poètes.

Cette longueur de prospérité et de talent a étonné quelques personnes amoureuses de ce qui est court, et attiré à l'auteur du *Marquis de Villemer* le reproche de monotonie. Je lisais encore tout récemment un article, fort bien fait d'ailleurs, où l'on assurait que Mme Sand s'était livrée tout

entière, avait tout donné d'elle-même, dès *Jacques*, idées, caractères et jusqu'au style, c'est-à-dire que depuis lors elle n'avait guère fait que déchoir ou se répéter. La répétition d'œuvres comme *Lélia*, *Valentine* ou *Mauprat* serait encore digne de quelque intérêt, de même qu'il n'y aurait peut-être pas trop lieu de se plaindre si M. Victor Hugo ajoutait un second volume aux *Feuilles d'automne*; toutefois, je voudrais justement montrer ici comment les derniers romans de Mme Sand me semblent tout différents des premiers, ou, pour mieux dire, exactement l'opposé, même au point de vue du style; je voudrais définir avec précision cette *seconde manière*, et en quoi elle consiste, suivre, en un mot, l'évolution, la transformation peut-être involontaire de ce talent, que le temps n'a point vaincu, mais dont la souplesse égale la résistance, et qui a su se modifier du tout au tout avec de tels ménagements de transitions et de nuances que l'on donne dans la métamorphose, sans presque l'avoir aperçue, et que l'on qualifie d'identique ce qui est absolument contraire.

Où prenons-nous les derniers romans de Mme Sand, et cette seconde manière où commence-t-elle? La démarcation, à vrai dire, semble nettement tranchée; c'est un roman fameux, *Elle et Lui*, qui forme la ligne et sert de barrière. Je ne dis pas (on est prié de le bien noter) : « En deçà ou au delà, point de salut, » je pense seulement que la limite est là et non ailleurs. L'*Histoire de ma vie* serait aussi une borne excellente et partagerait distinctement cette existence littéraire, comme les traits à l'encre rouge séparent les propriétés sur le cadastre. Au reste, entre l'*Histoire de ma vie* et *Elle et Lui*, la distance n'est pas grande; c'est un terrain neutre, un champ de transition; mais si le changement n'est définitif qu'après *Elle et Lui*, la transition commence beaucoup plus haut que l'*Histoire de ma vie*. La période des romans villageois, *la Mare au Diable*, *François le Champi*, *la Petite Fadette*, *Jeanne*, la période de poésie paysanne et campagnarde est déjà transitoire. On y pressent, sinon le désaveu, du moins un demi-abandon des anciennes convictions romanesques; l'éclat du premier feu s'est un peu amorti; il y a plus de calme et plus de mesure, une plus grande possession de soi et plus de maturité : l'art y domine la passion : c'est un pas vers *Jean de la Roche* et *le Marquis de Vilemer*.

Mais, après *Elle et Lui*, Mme Sand a décidément franchi la région des tempêtes. Ce livre étrange et admirable ressemble à un inventaire destiné à clore la liquidation d'un passé orageux. On dirait que l'auteur a voulu y jeter d'un seul coup, comme sur un bûcher, tout ce qui restait du vieil homme, et lancer un dernier mot de mépris à cette dépouille mortelle en la quittant. Quelques personnes, susceptibles dans leurs lectures, ont trouvé le sujet d'*Elle et Lui* scandaleux; il l'est, oui, si l'on veut, mais beaucoup moins que les *Confessions de saint Augustin* ou de *Jean-Jacques Rousseau*. Les erreurs qu'on y raconte ne sont pas sans noblesse, et les péchés qu'on y représente gardent quelque grandeur. En tout cas, erreurs et péchés y conservent leur vrai nom de péchés et d'erreurs, et un livre ne va jamais bien loin dans le scandale quand il ne va pas plus loin dans le paradoxe. Il y a des gens qui pardonnent tout à *Indiana* et à *Valentine*, et qui ne

pardonnent rien à *Elle et Lui*; c'est une singulière inconséquence, car George Sand s'est écrié, ou à peu près, dans ce dernier livre : « *Entre l'artiste et l'épicier, c'est l'épicier qui a raison,* » et un pareil aveu d'une pareille bouche devrait suffire au ravissement de ces gens-là. On ne le trouverait assurément ni dans *Indiana*, ni dans *Valentine*, dont il serait justement la condamnation. C'est l'artiste ici qui a raison, trop raison *contre le bourgeois*, si bien que ce mot étrange nous frappe comme le reniement définitif du passé dans un livre consacré au passé. Il implique une entière renonciation aux anciennes théories, un changement complet d'idées et de vues, un désenchantement de tout ce qui fut aimé et prêché dans les beaux jours de la jeunesse. Il a dû réjouir tous les partisans d'une certaine morale; pour notre compte, nous ne voulons le considérer, ce mot curieux : « c'est l'épicier qui a raison, » que comme une prophétie. Il annonce, en effet, les derniers romans de Mme Sand, il en est l'avant-coureur; à la plupart il pourrait servir de préface. Aussi, croyez que ces soi-disant moralistes l'ont retenu, qu'ils ne l'oublieront plus et qu'ils le rappelleraient aigrement à son auteur si par hasard quelque trace des anciennes hardiesses reparaissait dans les écrits nouveaux.

Un petit bout d'oreille, échappé par malheur.....

Il ne reparaît guère, à vrai dire, que dans *Constance Verrier*, un roman en conversations, où l'on voit trois femmes d'âge, d'idées et de condition différentes, faire un cours d'amour qu'on n'a pas besoin de professer (c'est-à-dire qu'on aurait tort de professer) dans les pensionnats de demoiselles. L'héroïne vertueuse triomphe d'ailleurs au dénoûment, et cette réparation peut satisfaire les plus difficiles.

Mais *Jean de la Roche*, *la Ville noire*, *le Marquis de Villemer*, *Valvèdre*, et *la Famille de Germandre* offrent à ces délicats de morale bien d'autres dédommagements. Que nous sommes loin, ici, de la passion impétueuse des Indiana et des Valentine! Mme Sand, qui, autrefois, sacrifiait tout à ces belles ardeurs, et qui faisait de l'amour, de l'amour invaincu et invincible, le grand ressort de ses romans; Mme Sand, qui préférait les héroïnes coupables aux héroïnes pédantes, et soulevait ainsi bien des réclamations; Mme Sand est aujourd'hui scrupuleuse d'honnêteté et casuiste de vertu. Elle remplit ses livres de personnes et de sentiments qui pourraient remporter le prix Monthyon. Elle donne aux uns et aux autres une logique subtile, des raffinements merveilleux, une délicatesse inouïe. Cette transformation est capitale : comme il y a deux forces dans l'âme humaine, la passion et la raison, dont la première a tant d'intérêt à être dominée par la seconde, et la seconde tant de plaisir à être dupée par la première, Mme Sand, qui faisait autrefois de la passion son Dieu, fait aujourd'hui de la raison sa loi; elle n'admet plus que des héros et des sentiments raisonnables. Ce qui m'étonne, c'est qu'on ne s'en plaint pas. Une sérénité à toute épreuve a remplacé les vieilles tempêtes, et le gros temps s'est changé en bonace. L'amour de Mlle Lowe pour Jean de la Roche, calme; l'amour de Tonine pour Sept-Epées, dans *la Ville noire*, calme; l'amour de Caroline

de Saint-Geneix pour le marquis de Villemer, calme; l'amour de Mme Hortense de Sévigny pour le chevalier de Germandre, calme et toujours calme; l'auteur semble avoir administré à tous ces gens-là une médecine morale, la plus calmante du monde, qui leur fait immoler immédiatement ce qu'ils ont de plus cher et sacrifier d'emblée le désir du bonheur à la passion du devoir. Rien n'est plus édifiant, mais il n'en est pas tout à fait de même dans la vie; il en coûte beaucoup à chacun de se déchirer de ses propres mains, comme le font si allégrement Lowe, Tonine et Caroline. Tant d'abnégation nous paraît outre nature, et quand le stoïcisme est si aisé, nous ne sommes pas loin de le traiter d'indifférence. Si charmantes que soient Lowe et Tonine, elles ne deviendront jamais complétement nos amies, et Caroline de Saint-Geneix ne nous est si sympathique, je le crains, que parce qu'elle finit comme Indiana commence. *Le Marquis de Villemer* est un chef-d'œuvre, tout le monde le dit, et même ceux qui ne l'ont pas lu; selon nous, George Sand n'a rien fait de plus exquis; mais on est bien aise quand on voit que l'auteur se décide à mettre le feu aux poudres, et la chaleur, un peu trop contenue peut-être du début, nous ravirait moins sans l'explosion finale : « Oui, je vous aime plus que ma vie, répondit-elle, en pressant contre son cœur ce noble front, siége d'une âme si grande et si vraie; je vous aime plus que ma fierté et plus que mon honneur! J'ai nié cela longtemps à moi-même, je l'ai nié à Dieu dans mes prières, et je mentais à Dieu et à moi! J'ai enfin compris, et j'ai fui par lâcheté, par faiblesse! Je me sentais perdue, et je le suis! Eh bien! qu'importe, après tout!... je passerai pour votre maîtresse.... J'y consens, j'accepte le mépris que j'ai tant redouté, et il me semble que le calice versé par vous me donnera une vie nouvelle. » Enfin, nous y voilà, nous retrouvons George Sand tout entière, et je soupçonne que les plus grands fanatiques de morale ont été sensibles à cet admirable délire autant et plus qu'à la philosophie du commencement.

Mais Mme Sand ne s'est permis cela qu'une seule fois depuis *Lélia* et *Jacques*, encore est-ce en tout bien, tout honneur, et seulement pour déterminer un mariage, circonstance, comme on voit, fort attendante, et qui nous ramène bien en deçà de *Valentine*. La seule femme un peu faible des derniers romans est cette pauvre Alida de Valvèdre, si flottante, si nerveuse et si fragile, encore ne succombe-t-elle pas, et pourtant l'auteur a soin de nous dire en maint endroit que c'est une folle. En vérité, elle nous dédommage un peu de ses sages compagnes. Celles-ci, fidèles au rôle que Mme Sand a imposé à toutes ses héroïnes, se sont mis en tête d'*initier* l'homme qui les aime, c'est-à-dire apparemment de faire son éducation. Sur ce point, l'écrivain n'a point changé, il est resté de son sexe et réclame pour lui la même prérogative : la femme, selon lui, est l'institutrice naturelle de l'homme; fort bien, mais il paraît qu'elle ne lui apprend plus aujourd'hui ce qu'elle lui apprenait vers 1835. Alors elle lui enseignait la passion, et maintenant la morale; l'objet de cette étude commune a beaucoup varié, et je connais des incorrigibles qui le regrettent.

Toutes ces héroïnes, froides au milieu du feu, et qui semblent revêtues

d'une cuirasse incombustible, font trop de honte à notre pauvre nature, et humilient plus que de raison la fatuité masculine. S'il y avait eu des sapeurs-pompiers à Rome, quand Néron s'ingéra de la brûler, ces soldats n'auraient eu qu'à faire leur devoir pour lui causer beaucoup d'ennui ; il eût douté de son pouvoir en s'assurant que quelqu'un pouvait éteindre un incendie que le maître du monde avait allumé, il eût souffert horriblement dans sa fatuité impériale. Or, nous éprouvons quelque chose d'analogue en présence des Lowe, des Tonine et des Caroline. Ces créatures nous paraissent attenter à notre puissance, et leur haute philosophie, un peu forte pour de si jeunes têtes, ressemble, pour nous, à un crime de lèse-majesté. Depuis que Mme Sand fait des romans, c'est-à-dire depuis plus de trente années, elle nous inflige ce petit supplice, et notre résignation n'est pas toujours égale à sa cruauté. Ce qui nous fâche encore davantage, c'est qu'elle choisit de préférence, pour nous faire la leçon, de grandes filles auxquelles nous nous croirions volontiers supérieurs. Quand Lélia nous admonestait autrefois, nous tendions l'oreille, nous baissions la tête ; celle-là n'était pas de notre race, et du premier coup nous reconnaissions le langage et les traits d'une immortelle. Mais aujourd'hui, ce n'est plus Lélia : pour bien nous convaincre de notre irrémédiable infériorité, Mme Sand lui a substitué de grandes ignorantes, comme Mlle Corisande de Germandre, qui ne sait rien de tout ce qu'on apprend, et qui finit cependant par épouser un capitaine de dragons que ses sermons ont converti ; ou bien de grandes pédantes comme Mlle Lowe, qui sait le grec. Ce grec ressemble à une gageure. Je suis convaincu que Mme Sand a eu l'idée de ce grec la première fois qu'elle a lu les *Femmes savantes* de Molière, et elle s'est dit : « ne pourrait-on venger Armande et prouver, même à Molière, que les femmes savantes ont du bon ? » Et elle l'a prouvé, car assurément rien n'est plus charmant que Mlle Lowe Butter, qui sait du grec autant qu'homme de France, voire un peu plus.

Et ne croyez pas que les Corisande et les Lowe tremblent ou même hésitent quand il s'agit de prendre une résolution sur les choses de la vie et de dire aux hommes : « Là est votre devoir, ici est le nôtre ; » elles ont la science de *de Officiis* infuse, et le *summum bonum* leur a été révélé par une grâce d'état. C'est plaisir de voir ces gentilles personnes trancher ainsi du docteur, dogmatiser en toute circonstance sur la meilleure conduite à tenir, et imposer leur autorité de moralistes à tout ce qui les entoure. Elles possèdent une assurance de décision à toute épreuve, un aplomb de prédicateur que rien ne déconcerte ; c'est au point qu'en les voyant faire leur prône avec tant de hardiesse, on se demande si elles ne sont réellement pas inspirées d'en haut, et si la chaire d'où elles prêchent n'a pas quelque chose de divin. Les paroles qui en tombent sont-elles vérités, sont-elles paradoxes ? Il n'est pas toujours facile de le dire ; mais elles tombent toujours avec la même gravité convaincue et profonde. Mme Sand, par leur voix et par leur exemple, mortifie et invite à mortifier tout ce qui s'appelle le cœur, tout ce qui est classé parmi les passions, et elle y met une éloquence au moins égale à celle qui nous vantait

autrefois la passion comme une force de l'âme et qui nous recommandait de vivifier avant tout notre cœur.

Aujourd'hui les passions les plus violentes, à moins d'être non pas légitimes, mais seulement légales, prennent à ses yeux le nom de faiblesses. La *légalité*, ce fantôme contre qui elle rompit tant de lames au bon temps, est devenue pour elle une chose aussi respectable que respectée, et autant elle trouva d'ardeur autrefois pour l'attaquer, autant elle met de zèle aujourd'hui à la défendre. Sensible surtout (j'ose le dire) aux questions d'art, je constate le changement et ne le juge point; mais voyez, je vous prie : dans ce temps-là on disait à Mme Sand : « Votre héros, c'est l'amant sous toutes ses formes, l'amant toujours vanté, toujours heureux, et se prélassant à son aise dans le beau rôle que vous lui faites; votre ennemi, c'est le mari, c'est le mariage. » A quoi elle répondait nombre de choses fort justes qu'on aurait tort de lui opposer aujourd'hui, car ce n'était pas un évangile, mais un simple plaidoyer. Elle s'était fait l'avocat de sa cause; mais depuis quelques années déjà la cause et les arguments ont changé. Dans les derniers romans de Mme Sand l'amant a toujours tort, et le mari a toujours raison. Dès *Elle et Lui* on pouvait le prévoir; dans le *Marquis de Villemer* on en a la certitude. Non qu'on rencontre dans ce roman une de ces liaisons à trois qu'il est si ordinaire de rencontrer; mais le marquis y raconte une petite histoire antérieure à l'intrigue présente, une histoire qui lui a donné un fils, et il faut l'entendre, lui si doux, si bon et si calme, maudire le souvenir de ce premier amour. « Il n'y a pas longtemps qu'elle est morte? — Trois ans. — Elle t'aimait donc beaucoup? — Non! — Comment, non! — Elle m'aimait autant que peut aimer une femme qui ne doit ni ne veut rompre avec son mari. — Bah! ce n'est pas là une raison: au contraire, les obstacles stimulent la passion. — Et ils l'usent! Elle était lasse de tromper, et par conséquent de souffrir. La seule crainte de me désespérer l'empêchait de rompre avec moi. J'ai beaucoup manqué de courage; elle est morte à la peine et par ma faute! »

Mais la vraie vengeance du mari, c'est *Valvèdre*. La femme de Valvèdre, Alida, c'est Indiana ayant tort, et Valvèdre, c'est Jacques qui ne se tue pas. Je ne veux pas insister sur cette sombre figure de Jacques qui revient de temps en temps, comme un fantôme, hanter les romans de Mme Sand; j'aurais trop de choses à dire qui ne seraient point goûtées sur la grandeur qu'il y a dans ce suicide, autrefois si mal vu, du mari trompé; sur la portée philosophique d'une action qui, sans être encourageante, peut devenir sublime, et à propos de laquelle les moralistes classiques disaient autrefois : « Naguère on tuait ou la femme ou l'amant; George Sand tue le mari. » Mais entre Indiana et Alida que de ressemblances! c'est la même fièvre, la même fluctuation, la même faiblesse, les mêmes luttes, les mêmes nerfs, c'est aussi la même nature indolente, le même relief créole. Il n'est pas jusqu'au nom en *a* que Mme Sand ne pratiquait plus, et qu'elle a repris parce qu'il allait bien à ce caractère. On trouve en plus dans Alida de Valvèdre, une pointe de sophisme; c'est une de ces personnes fantasques et un peu ergoteuses, dont l'espèce n'est

point perdue, qui savent donner doctoralement les raisons de toutes leurs fantaisies et de tous leurs caprices : figurez-vous la logique de Port-Royal appliquée à la question des chiffons. Mme Sand, d'ailleurs, en a fait un admirable portrait : « Vous êtes, lui dit son mari, une femme charmante, que le monde admire et entraîne ; mais jusqu'ici vous n'êtes ni une épouse dévouée, ni une mère intelligente. Prenez-y garde et réfléchissez. » Et l'auteur ajoute : « Au lieu de réfléchir, elle voulut se tuer. » Puis le mari continue : « Oui, voilà le vice de cette organisation si séduisante. L'orgueil est immense et jette comme une paralysie de stupidité sur le raisonnement. Il est aussi impossible à ma femme de suivre une déduction élémentaire, même dans la logique de ses propres sentiments, qu'il le serait à un oiseau de soulever une montagne. Et cela, j'en avais deviné, j'en ai constaté la cause ; c'est cette sorte d'athéisme qui la dessèche. Elle vit aujourd'hui dans les églises, elle essaye de croire aux miracles, elle ne croit réellement à rien. Pour croire, il faut réfléchir, elle ne pense même pas. Elle invente et divague ; elle s'admire et se déteste, elle construit dans son cerveau des édifices bizarres qu'elle se hâte de détruire : elle parle sans cesse du beau, elle n'en a pas la moindre notion ; elle ne le sent pas ; elle ne sait pas seulement qu'il existe. *Elle babille admirablement sur l'amour ; elle ne l'a jamais connu et ne le connaîtra jamais.* Elle ne se dévouera à personne, et elle pourra cependant se donner la mort pour faire croire qu'elle aime ; car il lui faut ce jeu, ce drame, cette tragi-comédie de la passion qui l'émeut sur la scène, et qu'elle voudrait réaliser dans son boudoir. Despote blasée, elle s'ennuie de la soumission, et la résistance l'exaspère. Froide de cœur et ardente d'imagination, elle ne trouve jamais d'expression assez forte pour peindre ses délires et ses extases d'amour, et quand elle accorde un baiser, c'est en détournant sa tête épuisée et en pensant déjà à autre chose. » Qui n'a vu cela quelque part ? Et qu'est-ce autre chose, je le demande, que la figure même des premières héroïnes de George Sand ? Seulement, par un coup de son art, l'écrivain a changé l'angle, et on voit celle-ci sous un autre jour. Pauvre Alida ! il semble, encore une fois, que son auteur ait voulu se venger d'Indiana sur elle, et c'est elle qui a pâti pour toutes les fautes de ses aînées.

Tout cela prouve assez qu'il y a eu dans l'esprit d'un écrivain qui s'est toujours efforcé, on doit le reconnaître, de trouver à la vie un sens et un but, une sorte de déplacement de l'idéal. Mme Sand ne met plus son objet, ses visées, son idéal, c'est le mot, où elle le mettait autrefois. Il est facile de s'en convaincre en examinant dans ses derniers volumes ce personnage de tous les romans sur lequel un auteur concentre ses plus chères idées, et auquel il réserve sa sympathie. Quel était-il autrefois ? quel est-il maintenant ? Autrefois, c'était avant tout un artiste, un poète, ou à tout le moins un homme du monde dans toute sa fleur et son éclat. C'était Raymond, c'était Stenio, c'était Bénédict. Mais Mme Sand aura trouvé sans doute que ce personnage était encore trop grossier, elle a voulu l'affiner davantage, elle s'est étudiée à lui enlever ce qui n'allait en lui qu'à faire plaisir aux yeux, et tout d'abord, la beauté. Le nouveau besoin d'idéal qu'elle éprouve, ou plutôt la nouvelle forme qu'elle en a conçue, se trahit

dans ses derniers livres par le triomphe des plus disgraciés. Elle semble jalouse de bien prouver qu'elle n'en veut qu'à l'âme, en répudiant tout ce qu'il y a de beau et de séduisant dans les choses matérielles. Comme la raison dans ses livres a pris le pas sur l'imagination, les raisonneurs ont pris le pas sur les poètes et sur les artistes. Ses derniers héros sont des savants, des hommes sérieux, le marquis de Villemer est un historien, le chevalier de Germandre est un mécanicien, et Valvèdre est un géologue. Au vieux fond de musique, de poésie et de peinture sur lequel se détachaient autrefois les héros et les passions créés par son génie, a succédé un fond nouveau de sciences morales ou physiques, histoire, géologie, mécanique, minéralogie. Que si par hasard quelqu'un de ces héros graves est doué de quelque beauté, ce sera une beauté purement morale, un rayonnement de l'âme au travers du visage; tel est cet incomparable marquis de Villemer, au demeurant un homme assez laid, qui a besoin d'être très monté par quelque vision intérieure pour que les femmes ordinaires le trouvent supportable. Mais évidemment Mme Sand s'est repentie de l'avoir encore fait si beau, et elle a voulu recommencer ce type, avec plus de gaucherie et de laideur, dans la *Famille de Germandre*. J'en appelle à tous ceux qui ont lu les deux romans. Ne saute-t-il pas aux yeux que ces deux personnages, le marquis de Villemer et le chevalier de Germandre, sont un seul et même homme, ou, si l'on veut, que le second est la retouche du premier? Laid, pédant, horriblement maladroit, le plus déplaisant des mécaniciens, au demeurant un brave garçon, tel est le chevalier de Germandre, et l'on se demande par quoi il a pu séduire Mme Hortense de Sévigny. Par son bon cœur, vous répond l'écrivain; mais chacun sait que cela n'y suffit point; et alors il devient inutile de proposer en exemple des dénoûments auxquels personne ne croit. Sénèque a écrit, je le sais, que s'il était possible de voir dans l'âme d'un homme de bien, on serait ébloui d'une lumière éclatante, supérieure à toute beauté physique et matérielle; le malheur, c'est qu'on n'y peut voir, et que Mme Hortense de Sévigny surtout, qui a un faible pour le capitaine de dragons, ne possédera jamais cette sublime clairvoyance. A peine l'admet-on chez Caroline de Saint-Geneix, et pourtant Caroline avait plus de pénétration qu'Hortense, et la beauté *interne* du marquis était plus transparente que celle du chevalier.

Ce penchant de plus en plus prononcé à n'admettre d'idéal que la vertu même et son fondement le plus solide, en dehors et au préjudice des dons brillants et des qualités séduisantes, jetterait peut-être, j'ai honte de le dire, quelque froideur sur les derniers romans de Mme Sand s'il n'était accompagné et relevé par un sentiment très exact, très pratique de la vie. Mme Sand ne se perd jamais dans les nuages; elle est très entendue, elle pense à tout. Si ses personnages sont quelquefois fabuleux, le milieu où elle les meut est le plus naturel du monde. On y dort, on y mange, on y boit, et, quand on y a bu, on s'y grise; on y dépense son argent, et alors on est ruiné; on y marche ainsi logiquement de causes en conséquences, et les effets les plus saisissants naissent des circonstances les plus ordinaires. J'insiste sur ce point, parce que d'autres romanciers ont dû leurs plus grands succès au bizarre et à l'imprévu. Chez Mme Sand, rien de pareil; ce n'est pas elle

qui remue les millions comme l'ont fait Balzac, Eugène Sue ou Alexandre Dumas; non, elle sait le prix de l'argent, et qu'on n'en déterre pas partout; aussi ne trouve-t-on pas de mines dans ses romans. En un mot, elle a placé l'idéal de ses personnages dans la hauteur merveilleuse de leur caractère, et non dans l'étrangeté merveilleuse de leur vie. Ce sont des dieux; mais ils habitent la terre et ressemblent aux hommes. Cela est d'un art plus délicat et plus élevé que d'ouvrir le ciel à des héros qui ne sont pas capables d'y monter, et de supprimer l'impossible en faveur de personnages qui, livrés à eux-mêmes, jugeraient les choses les plus simples ardues et inexpugnables. L'originalité de Mme Sand consiste expressément dans cette facilité prodigieuse à idéaliser l'âme de ses héros sans idéaliser leur existence.

Mais elle se développe surtout dans ses derniers romans, et devient un des caractères distinctifs de *cette seconde manière* dont il me sera bien facile maintenant de retrouver la trace jusque dans les procédés de composition, et même dans le style. Certes, on n'a jamais pu accuser Mme Sand, sauf peut-être à propos de *Lélia*, d'exagération ni d'enflure; son talent est de franche venue, ami de la simplicité et du naturel; mais jamais ce naturel et cette simplicité n'ont suivi plus librement leur cours. Il est bien impossible qu'on en mette davantage dans l'exposition des événements et dans l'analyse des caractères. L'auteur ne craint pas d'ôter l'illusion à ceux qui l'écoutent en les prévenant d'abord : « Je vais vous raconter ceci, je vais vous raconter cela. » Il le dit, et il le fait, et cette affectation de franchise, cette sincérité avec le public, qui semble ôter à un auteur tant de ressources, lui en donne au contraire d'infinies. On sait, avec lui, où l'on va et il ne vous tend point d'embûches; on est flatté de la confiance avec laquelle il vous fait entrer dans les procédés d'observation et de récit; on l'aime de ne point faire l'habile avec nous. Quant au style proprement dit, jamais on ne me persuadera que le style du *Marquis de Villemer* ressemble au style des *Lettres d'un voyageur*. Il y a certes de la chaleur, du mouvement, de la vie dans l'un et dans l'autre, il y a de l'éloquence partout; mais ce qui vous entraînait dans les *Lettres d'un voyageur* s'insinue ici et pénètre; aux violences juvéniles a succédé une onction infinie, sans mollesse pourtant et sans défaillances, comme par un mélange habile de Fénelon et de Rousseau. La langue, plus calme, est aussi plus savante, plus variée, plus riche en tours, plus solide et courte, malgré son extrême abondance, et d'une délicatesse de nuances qu'on ne trouverait point dans les premiers romans. Les derniers, pour tout dire d'un mot, sont plus *féminins*; Mme Sand n'y est pas toujours l'*homme* qu'on disait, l'*homme* qu'elle était. Il y a, par exemple, dans la *Famille de Germandre*, certain châle que Mme Hortense donne à porter à son domestique, pour lui faire comprendre, sans le dire tout haut, qu'il doit la suivre et ne la point laisser seule; c'est le comble de la finesse! Or, le *Marquis de Villemer*, *Jean de la Roche* et la *Famille de Germandre* sont pleins de châles comme celui-là.

Cette transformation du talent, du génie de Mme Sand nous semble maintenant assez établie pour qu'on puisse, mais bien prudemment, en rechercher

cher les causes. Elles sont peut-être au nombre de trois; mais la première doit être touchée avec une extrême réserve, parce qu'elle tient à la vie privée de l'écrivain. Le roman d'*Elle et Lui* permet au moins de conjecturer que des orages la troublèrent, et ces orages déterminèrent une crise à la suite de laquelle il parut à l'auteur de *Lélia* qu'un bouleversement s'était fait dans la société. Il y vit les places toutes changées, les rangs complétement intervertis, et la hiérarchie absolument détruite; l'artiste qui y tenait le haut bout auparavant, était maintenant déchu et dégradé; le bourgeois, son rival naturel, avait grandi de tout ce qu'il avait perdu; pour l'un et pour l'autre, la règle de conduite, la discipline morale avait également varié. Le premier, qui avait raison autrefois, avait maintenant tort, et le second, qui avait tort, avait raison. Un ressentiment involontaire avait modifié le point de vue. Toutefois il n'y a là qu'une pure hypothèse. On peut croire avec autant de raison que le simple désir de réussir au théâtre, où l'on ne réussit qu'avec une morale convenue, obligea George Sand à se métamorphoser ainsi, et que la vertu passa ainsi de son théâtre dans ses romans. Enfin, il est permis de penser que la métamorphose est venue tout simplement du progrès de l'âge. On n'écrit pas dans l'âge mûr comme dans la jeunesse, parce que dans la jeunesse on peint la passion que l'on éprouve, et dans l'âge mûr la vertu que l'on aime. Cette nature-là serait une mauvaise nature qui ne s'épurerait pas en vieillissant.

J'avouerai même que le changement ne choquerait personne et ne causerait pas le moindre dépit, si Mme Sand n'y avait mis un peu trop de fanatisme. Mais la morale des derniers romans, de *Jean de la Roche*, du *Marquis de Villemer*, et de la *Famille de Germandre*, a beau être la vraie morale, et leur vertu la vraie vertu, on regrette involontairement, en les comparant aux autres, que l'auteur y ait répudié cette vertu sublime, la pitié, la charité si l'on veut, cette pitié qui compâtit aux faiblesses humaines, et qui a toujours une larme, une parole de consolation pour le malheur, même coupable. La pitié, c'était le fond, c'était le beau et le grand des premiers romans de Mme Sand. Ceux-ci sont durs comme des romans puritains qu'ils sont. Les femmes, ces consolatrices naturelles de tout ce qui souffre, s'y montrent impitoyables; il semble que l'auteur ait pris cette singulière devise : rudoyez, rudoyez, rudoyez, il en restera toujours quelque chose. Je rudoie, dit Laure; je rudoie, dit Caroline; je rudoie, dit Corisande : ô Valentine, où êtes-vous?

Pour faire passer ces rigueurs, pour les faire admirer, il a fallu un art prodigieux. Voilà ce qui a véritablement grandi chez Mme Sand, l'art, et non pas la morale, qui semble pourtant s'être singulièrement améliorée. Jamais Mme Sand n'a encadré ses héros, dorénavant vertueux, dans des paysages plus magnifiques, et l'Auvergne lui devra un beau cierge. Ses yeux d'artiste ont vu dans la Haute-Loire et dans le Puy-de-Dôme ce qu'on n'y avait pas encore vu, ou ce qu'on n'avait pas su rendre. On dit que la nature est plus belle que tout, mais je crois bien que la plume de Mme Sand est supérieure à la nature qu'elle décrit. Sa plume! ce n'est pas assez dire; c'est son cœur qui a senti, qui a peint cela, c'est son âme, c'est son génie. Jamais elle n'a joint à ces admirables paysages plus de ces petits

quadri, véritables tableaux de genre, dont la peinture n'offrirait peut-être point l'équivalent. Se souvient-on du capitaine de Germandre embourbé dans les marais du Berry, et de Caroline de Saint-Geneix à cheval *sur la Blanche?* « Elle s'était improvisé une jupe longue en défaisant lestement un ourlet; elle avait jeté sur ses épaules une casaque de basin blanc, et un petit chapeau de paille de jardin sur ses longs cheveux déroulés par la course lui séyait à merveille. Animée par le plaisir du galop..... etc. » Il faudrait tout citer. *Les Dames Vertes* et *l'Homme de Neige*, dont nous n'avions guère à parler, parce que ces deux livres, l'un fantastique, l'autre narratif, ne semblent être que des jeux de son esprit, que d'admirables fantaisies de sa plume, abondent en descriptions analogues. Le pittoresque est son élément; elle est peintre.

Elle est philosophe aussi, et plus peut-être qu'il ne serait absolument nécessaire pour une romancière; mais qui s'en plaindrait? C'est dans *Valvèdre* surtout qu'il faut chercher ce penchant de George Sand à sortir du concret pour entrer dans l'abstraction pure, et cette magnifique interprétation de la nature, aussi profonde que la description en est brillante. Jamais personne n'a fait plus d'efforts pour pénétrer le sens intime de ce monde qui nous entoure et des beautés qui le décorent. Va-t-on bien loin avec cette philosophie? Le mieux est peut-être encore de s'en tenir à la foi des simples, au catéchisme des enfants, et de n'en point chercher si long; mais il y a de la grandeur dans cette recherche, et elle éblouit parfois ceux qu'elle ne convainc pas. Les observations générales de Mme Sand sur les hommes qui habitent ce monde qu'elle décrit si bien, sur leur destinée, sur leurs mœurs, sur leur valeur, sur le rang qu'ils occupent dans la composition de cet univers, appartiennent également à la philosophie. Tandis que Balzac voit voler une mouche sur l'oreille de Mmes de Beauséant ou de Sérizy, George Sand s'attaque à la société tout entière, vue de haut et synthétiquement. Elle en saisit fort bien, et mieux peut-être que Balzac, l'aspect général et l'ordre universel. On n'est pas ainsi philosophe et peintre sans être poète, et Mme Sand est poète à chaque instant par le mot, par le détail, par la couleur. Mais elle a voulu prouver dans *la Ville noire* qu'elle ferait au besoin une ode et une idylle en prose. La pièce qui termine ce roman ressemblerait à du Pindare mélangé de Théocrite, si l'industrie moderne n'y jouait point son rôle. C'est une épithalame avec chœur, strophes et récitatifs : « Taisez-vous, rouages terribles! tais-toi, folle rivière! Fers et feux, enclumes et marteaux, voix du travail, faites silence. Laissez chanter l'amour! C'est aujourd'hui la fête d'hyménée..... Souviens-toi, jeune époux, du premier coup que, vacillant sous ta main débile, l'outil cruel porta dans ta pauvre chair. Ce fut ton premier cri, ton premier sang. Tu fus, ce jour-là, baptisé par la souffrance, et ton ancien te dit : Ce n'est rien, c'est le baiser de ta nourrice! — Et toi, tu ramassas le fer brutal en répondant : A la longue, le nourrisson mènera durement la marâtre. Souviens-toi. »

Il faut relire cette pièce plus belle que la plus belle poésie. Ainsi Platon parlait en prose la langue des Muses. Et Mme Sand a cinquante-huit ans! On ne rappellerait pas son âge à une actrice, on peut le rappeler au génie, parce qu'il est immortel!

A. CLAVEAU.

CHRONIQUE POLITIQUE

14 décembre 1861.

Le Sénat est saisi du nouveau sénatus-consulte. C'est lundi ou mardi prochain que devra être déposé le rapport de la commission chargée de son examen. La rédaction du rapport a été confiée à la docte plume qui avait rédigé déjà le rapport si souvent cité sur le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, qu'il s'agit aujourd'hui de modifier ; on peut donc être assuré que ce nouveau travail abondera en vues élevées et en considérations remarquables. Il est permis de penser que le Sénat mettra moins de temps à discuter le rapport de M. Troplong que n'en a consacré la commission à examiner les propositions qui lui étaient soumises. Une note du *Moniteur* autorise à croire que le vote pourra être émis avant les vacances de Noël. Nous sommes loin, du reste, de nous plaindre de la lenteur relative avec laquelle la commission du Sénat s'acquitte de sa tâche délicate ; elle a laissé ainsi à l'opinion le temps de se prononcer, notamment par la voie de la presse, sur la portée et la valeur des concessions offertes et demandées dans le projet de sénatus-consulte du 2 décembre. Sans croire que ces avis aient une influence décisive sur le contenu du rapport et l'issue de la discussion, on peut supposer que le Sénat en tiendra compte comme élément d'appréciation. Certains bruits fort accrédités attribuent déjà au palais du Luxembourg une attitude qui ne serait point celle d'une approbation sans réserve ; une telle attitude refléterait assez fidèlement l'accueil fait dans le public au projet de sénatus-consulte et à l'*Exposé des motifs* qui en signale les principes et en développe les conséquences.

Le public n'a pas ménagé les objections à ce double travail. On trouve qu'il ne réalise pas en entier les espérances que la lettre impériale du 12 novembre et le Mémoire de M. Fould avaient autorisé à concevoir. Les observations portent particulièrement sur l'article 1er, destiné à assurer la spécialité du vote budgétaire. On se demande si la substitution du vote par grandes sections au vote par ministères, telles surtout qu'elles sont établies dans la nomenclature annexée au projet de sénatus-consulte, constituera une modification très radicale dans le sens de la spécialité. La nomenclature divise le budget total en soixante-huit sections, sur lesquelles porteront dorénavant les votes du Corps législatif ; c'est presque sept fois

autant de votes qu'il en émet dans le système actuel du vote par ministères. Mais la majeure partie des nouvelles sections n'embrasse que des services secondaires et des allocations relativement peu importantes, sur lesquels plus d'une raison interdit au Corps législatif d'exercer son droit d'examen et de rejet éventuel; par contre, les grands services, largement développés et richement dotés, ne seuls un examen et un vote plus *spécialisés* pourraient introduire des modifications et des réductions considérables, sont condensés dans des sections très larges, qui permettent difficilement l'action du vote; les cinq sixièmes du budget total, ou une somme de plus de 1 milliard 700 millions, se trouvent renfermés dans une vingtaine de sections, sur les soixante-huit que contient la nouvelle nomenclature. Parmi ces vingt grandes sections, il en est qui demandent une allocation en bloc de 200 millions de francs environ (entretien et solde des troupes), ou même de plus de 600 millions (dette, emprunt et dotations). Le rejet d'une « section » aussi riche, à laquelle se rattachent des services nombreux et urgents, serait, objecte-t-on, tout aussi impossible que l'a été le rejet du budget de tout un ministère dans le système jusqu'ici en vigueur; or, en l'absence du droit d'amendement, que le nouveau système ne restitue point au Corps législatif, la faculté de rejeter, au besoin, la totalité d'un crédit demandé par le gouvernement est le seul moyen dont dispose le Corps législatif pour obtenir la modification ou la réduction qu'il jugerait opportun d'introduire dans telle ou telle partie du budget. Présenter au Corps législatif des « sections » que leur étendue et leur importance rendent *irrejetables* (si l'on nous permet cette expression), ne serait-ce pas diminuer grandement la concession qu'on entend lui faire par un fractionnement plus grand du vote budgétaire? Le précédent invoqué dans l'exposé des motifs n'est pas de nature à faire juger la nouvelle nomenclature plus favorablement. La Restauration s'était vue amenée, elle aussi, à donner aux Chambres la spécialité du vote budgétaire, après l'avoir refusée durant quatorze ou quinze ans; elle aussi avait cherché un terme moyen entre la spécialité du chapitre, que réclamait la Chambre, et le vote par ministères, qui seul lui était jusque-là accordé; elle aussi avait trouvé ce terme moyen dans les « grandes sections. » Mais, tandis que le projet de sénatus-consulte du 2 décembre 1861 n'admet que soixante-huit sections pour un budget dont le total ne restera assurément pas au-dessous de 2 milliards, l'ordonnance royale du 1er septembre 1827 avait admis quatre-vingt-six sections, et naturellement autant de votes, pour un budget qui était encore au-dessous de 1 milliard de francs.

Heureusement le Sénat est en état, si ces objections de détail lui paraissent fondées, de faire disparaître les inconvénients qu'elles signalent; il possède, de par la Constitution de l'empire, le droit d'amendement, et l'Exposé des motifs l'invite d'une façon expresse à « examiner avec détail » les propositions du gouvernement; cet examen minutieux

serait sans valeur si le Sénat ne pouvait en faire sortir les changements qu'il jugerait nécessaires. La presse, en relevant avec une grande liberté les imperfections qu'elle croyait découvrir dans le projet de sénatus-consulte, et l'administration, en laissant toute latitude à ces critiques pour se produire, ont fait, croyons-nous, une chose aussi utile qu'opportune. Cette discussion offrait un autre élément de satisfaction : évidemment, l'intérêt public, pour nos affaires intérieures, pour le développement de nos institutions représentatives, est redevenu assez vivace, assez vigoureux, pour résister même aux préoccupations les plus graves que peuvent susciter les événements extérieurs ; peut-être n'en étions nous pas encore là il y a quelques années. Le débat provoqué par les promesses impériales du 12 novembre a été ralenti, mitigé, mais il n'a point été étouffé sous le bruit retentissant de l'affaire du *Trent*. Cet incident qui, depuis quinze jours, a fait couler d'immenses flots d'encre et noircir tant de colonnes de journaux, en est aujourd'hui encore au point où l'a laissé notre dernière *Chronique* ; nous y avons exposé l'origine et la nature du conflit, et nous en avons signalé les conséquences probables. Aujourd'hui encore, nous persistons à croire que si la guerre entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord devait malgré tout sortir de la capture des délégués sécessionistes, il serait fort difficile, presque impossible, pour la France de rester jusqu'au bout spectatrice neutre d'une lutte qui ne tarderait pas à prendre des proportions colossales ; nous persistons de même à croire que si cette malheureuse lutte devait conserver le caractère que semble lui imprimer l'acte de violence du *San-Jacinto*, c'est-à-dire si c'était entre la liberté des neutres et l'abus du droit des belligérants qu'il s'agissait de décider, le parti à prendre par la France, qui a toujours combattu pour les principes les plus libéraux en cette matière, ne saurait être douteux : forcément notre pavillon flotterait à côté du drapeau sur lequel seraient inscrits la liberté des mers, la sûreté des neutres, et le développement progressif du droit des gens maritime. Mais, plus nous croyons inévitable la participation finale de notre pays dans la guerre qui éclaterait entre l'Angleterre et les Etats fédéraux de l'Amérique du Nord, plus nous regretterions la triste nécessité qui obligerait la France de contribuer, les armes à la main, à détruire ou à affaiblir une grande république à la fondation de laquelle la patrie des Lafayette, des Rochambaud, avait contribué si largement et si généreusement ; et d'autant plus réelle, d'autant plus profonde est la satisfaction avec laquelle nous enregistrons les chances croissantes d'un arrangement pacifique. Des deux côtés de l'Océan, l'effervescence des premiers jours paraît se calmer à mesure qu'on connaît mieux les détails du conflit qui l'avait provoquée, à mesure qu'on réfléchit sur les conséquences incalculables que pourrait entraîner une rencontre sanglante entre les deux peuples frères. Le gouvernement anglais s'est empressé, il est vrai, d'expédier une note éner-

gique à lord Lyons pour lui enjoindre de demander au gouvernement de Washington prompte et entière réparation de l'insulte faite au pavillon anglais; mais on assure que la forme de cette dépêche n'est point violente et n'exclut pas l'éventualité de pourparlers qui arrêteraient la rupture. L'amirauté britannique active ses armements avec une ardeur fiévreuse, que la population, loin de vouloir modérer, encourage et stimule; toutefois, sans parler du discours de M. Bright, de la lettre de M. Cobden, de l'adresse des Amis de la Paix, qui tous, naturellement, plaident le maintien de la paix, l'opinion générale commence à manifester hautement ses vœux pour une issue non sanglante du conflit; l'idée notamment mise en avant par le *Daily-News* d'en appeler, conformément au vœu énoncé en 1856 par le Congrès de Paris, à l'arbitrage d'une puissance amie, gagne du terrain à Londres et dans les autres grands centres : le prompt départ du général Scott pour l'Amérique a même fait croire, — à tort, à ce qu'assure aujourd'hui le *Moniteur*, — à un commencement de réalisation de ces bruits de médiation. D'autre part, les dispositions des esprits en Amérique semblent se mettre à l'unisson de ces tendances conciliantes d'une partie considérable du public anglais. On s'empresse de proclamer, d'après la déclaration formelle du capitaine Wilkes, que le commandant du *San-Jacinto* a agi sans instructions précises en arrachant MM. Mason et Slidell au navire qui les portait; l'exaltation qui, d'abord, faisait un héros national du hardi capitaine, auteur de l'importante capture des délégués du Sud, s'apaise devant la perspective du prix trop élevé dont une guerre avec l'Angleterre ferait payer cet acte d'héroïsme. Les journaux les plus avancés, le *Hérald* y compris, se demandent si MM. Mason et Slidell n'incommoderaient pas l'Union beaucoup moins à Londres et à Paris que ne le fait leur séjour forcé à Boston; de nombreux meetings, tenus dans les villes qu'on supposait le plus fortement irritées contre l'Angleterre, examinent la question de la restitution des délégués capturés aux autorités anglaises; ils engagent le gouvernement de Washington à faire preuve, dans cette délicate affaire, de toute la condescendance compatible avec le droit et l'honneur de la nation. En un mot, sans qu'on ait pu se concerter et s'influencer mutuellement, on a dans les deux camps baissé le ton provoquant des premières heures; on se montre disposé à écouter les conseils de la modération; on tient la voie ouverte aux efforts conciliants de la diplomatie..... Décidément, le bon sens n'est pas encore banni des deux rives de l'Atlantique, et l'horreur de la guerre est mieux qu'une chimère des utopistes.

Dans cet état des choses, on peut, sans accuser trop de naïveté confiante, s'adonner encore à l'espoir que la note anglaise présentée par lord Lyons à la Maison-Blanche n'y trouvera point cet accueil hautain qu'on avait d'abord redouté et qui couperait court à toute négociation. Ce premier délai obtenu, tout peut être sauvé encore. Avons-nous besoin d'ajouter que

nos vœux les plus ardents et nos sympathies les plus vives sont en faveur d'une solution qui épargnerait aux deux mondes les horreurs d'une nouvelle lutte, dont nul n'oserait fixer d'avance ni la durée ni les proportions? Si par lui-même, ce résultat n'était déjà un bien suprême, il aurait un autre titre à nos préférences, par cette conviction généralement partagée que si la guerre est empêchée entre l'Angleterre et l'Amérique, elle le sera par l'intermédiaire de la France. Notre pays y gagnerait doublement. L'Angleterre y verrait une nouvelle preuve de notre bon vouloir envers elle; notre alliance avec ce grand pays s'y retremperait, et en même temps le nom de la France reprendrait dans le nouveau monde une partie de son ancien prestige. Mais la médiation de la France aurait évidemment des résultats heureux d'une portée bien plus générale encore, d'une nature autrement durable; le gouvernement de l'Empereur, ce nous semble, pour faire une œuvre digne de lui, ne pourrait pas se borner à aplanir les difficultés nées de l'affaire du *Trent*; il s'appliquerait à faire disparaître la cause même de ce regrettable incident, à assurer un dernier triomphe à ce principe de la liberté des mers, de l'inviolabilité des neutres, dont, depuis des siècles, la France s'est constituée le champion courageux et persévérant. C'est contre la résistance opiniâtre de l'Angleterre, — ainsi que l'a savamment démontré, encore une fois, un des plus récents et des meilleurs traités sur cette matière[1], — qu'ont constamment échoué nos généreuses tentatives. Maîtresse des mers, l'Angleterre a cru de son intérêt d'y maintenir, dans toute sa rigueur brutale, le droit du plus fort. Aujourd'hui, la situation est sensiblement modifiée. Les idées de justice et d'équité ont acquis assez d'empire dans l'opinion pour s'imposer aux gouvernements même qui se croiraient intéressés à les contester; en outre, l'état des faits n'est plus le même : le *Rule Britania* a cessé d'être vérité absolue même aux yeux de John Bull; la Grande-Bretagne commence à sentir qu'elle aussi est vulnérable et que les règles dont jadis elle regardait l'application pour ainsi dire comme son privilége pourraient être mises en pratique contre elle, à une époque où de l'autre côté de l'Océan il y aurait une marine rivale de la sienne. L'Amérique du Nord qui, en 1812-1813, avait mis presque son existence en jeu pour défendre contre la puissante Angleterre le principe de la liberté des mers, ne pourrait manquer, — sans parler des circonstances particulières du moment qui lui en font un devoir envers elle-même, — de souscrire à un complément de l'œuvre du Congrès de Paris qu'elle avait été la première à réclamer il y a cinq ans. Enfin, le jour où les trois grandes marines, — les marines anglaise, française et américaine, — édicteraient ce complément naturel de la déclaration du 16 avril 1856, c'est-à-dire l'absolue inviolabilité du pavillon neutre en temps de guerre, les marines secondaires, heureuses d'échapper à la loi du plus fort,

[1] *Histoire du Droit maritime*, etc., etc., par M. Hautefeuille. Paris, Guillaumin, 1858.

s'empresseraient d'adhérer à cette réforme libérale. L'agression du *San-Jacinto*, qui faisait déjà poindre d'effroyables calamités, pourrait ainsi devenir le point de départ d'un progrès sérieux et durable dans le droit maritime.

Plus est flatteuse cette perspective, et parce qu'elle est flatteuse, et plus il faut se garder de s'y abandonner avec trop de précipitation. La teneur de la note anglaise qui doit être remise aujourd'hui même au gouvernement de Washington et qu'en Amérique on pourrait trouver d'autant plus blessante qu'on s'était d'avance montré plus accommodant; une victoire sur le Sud qui accroîtrait l'impétuosité et l'influence du parti de la guerre; les relations peu amicales qu'entretiennent lord Lyons et M. Seward; une foule d'autres circonstances encore, qu'il serait oiseux d'énumérer, (car, dans des situations aussi délicates, ce sont d'ordinaire les incidents les moins prévus qui viennent tout à coup en dénouer les fils), peuvent avant la fin de cette année substituer aux chances pacifiques la certitude de la guerre. Mais la guerre est une trop grande calamité pour que l'esprit ne s'arrête pas volontiers, tant qu'elles ne sont pas devenues absolument inadmissibles, aux espérances de paix. On dit que les canons chargés partent quelquefois tout seuls; d'autres veulent qu'on ne les ait pas chargés en vain. Le vrai dans ces opinions, c'est que les grands armements de terre et de mer multiplient les chances d'explosion. Des déclarations parties tout récemment de très haut autorisent à dire que le zèle défensif a peut-être été poussé trop loin. Il nous semble toutefois que les dérivatifs ne manquent pas à l'emploi des forces militaires; la France notamment peut les utiliser à des conquêtes plus dignes d'elle, plus avantageuses au point de vue de l'intérêt général, que ne le serait une lutte avec des nations longtemps nos amies, quelquefois nos obligées, et dans lesquelles se personnifie à des degrés et avec des nuances diverses la cause de la liberté et du progrès.

Faut-il préciser? Un exemple se sera présenté tout seul à l'esprit du lecteur; il aura pensé à Madagascar. Il vient de s'y produire un fait considérable: Radama II vient de succéder à sa mère Ranavalona, morte après un règne de trente-deux ans, et d'appeler l'influence française à y reprendre un rôle dont l'avait destituée la vieille reine. L'attention du public s'est aussitôt dirigée vers cette île, la plus vaste du globe, dont Louis XIV avait déjà voulu faire la « France orientale. » On sait que la souveraineté de la France sur cette île avait été proclamée par lettres-patentes de Louis XIII, du 24 juin 1642, confirmées l'année suivante par Louis XIV; que le fort Dauphin, établissement principal de l'île Dauphine, nom donné à Madagascar, devint bientôt le chef-lieu des établissements français au delà du cap de Bonne-Espérance, et, de 1667 à 1772, la résidence d'un gouverneur général ou vice-roi, près de qui siégeait un conseil souverain. Un édit de 1686, confirmé par ceux de 1719, 1720 et 1725, annexait dé-

finitivement Madagascar à la couronne de France. Les revers qui attristèrent les dernières années du règne de Louis XIV empêchèrent de donner suite à cette résolution ; elle ne fut point abandonnée. Sous Louis XV, le duc de Choiseul chargea les autorités des îles de France et de Bourbon d'entretenir sur presque toute la côte, depuis Sainte-Luce jusqu'à la baie d'Antongil, des agents civils et militaires, et lui-même, en 1750, fit occuper l'île Sainte-Marie, voisine de Tintingue, et chargea M. Modave, en 1768, de relever le fort Dauphin. La révolution tentée en 1786 par le baron Beniowsky pour renverser la domination française et se faire proclamer roi de Madagascar, avait, malgré l'insuccès de cette tentative, porté un coup funeste à la domination de la France ; celle-ci restreignit ses possessions et n'entretint plus à Madagascar qu'un petit nombre d'agents pour la garde du pavillon, et afin de protéger les escales que continuèrent à y faire les navires à destination de l'Inde, ou ceux qui venaient y chercher des approvisionnements pour nos établissements des îles de France et de Bourbon. Ni sous Louis XVI, ni sous la République, ni même sous le premier Empire, où la France cessa d'être une puissance coloniale, les droits de la France sur l'île de Madagascar n'ont été abandonnés. L'article 8 du traité de Paris du 30 mai 1814 nous ayant rendu, à peu d'exceptions près, « les colonies, pêcheries, comptoirs et établissements de tout genre que la France possédait, au 1er janvier 1792, dans les mers et sur les continents de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Inde, » — l'amiral baron de Mackau reprit solennellement possession, le 15 octobre 1818, de Tintingue et de Sainte-Marie, en présence des chefs et des principaux habitants du pays, réunis en assemblée générale ; le 1er août 1819, le pavillon français flottait au fort Dauphin.

Mais dès ce jour commencèrent aussi les attaques et les insultes des Hovas, qui, enhardis par leurs faciles triomphes sur les autres tribus, prétendaient à la possession intégrale de l'île ; Ranavalona notamment, qui succéda en 1828 à Radama Ier, avait fait serment à la faction militaire dont elle tenait le pouvoir, de ne jamais céder à des étrangers aucun point quelconque du territoire. Une petite expédition, composée de six bâtiments et d'environ 500 hommes de débarquement, eut bientôt raison de ce serment : le 2 août 1829, Tintingue, rentré sous la domination de la France, fut fortifié et pourvu d'une garnison ; les combats livrés avec succès à Tamatave, à Ambatoumanoui et sur quelques autres points, avaient décidé Ranavalona à traiter. Tout s'annonçait sous d'heureux auspices, lorsque les événements politiques survenus en France amenèrent en juillet 1831 l'évacuation de Tintingue. Les petits établissements acquis depuis lors, notamment près de Sainte-Marie, ne sont qu'une faible compensation de cette perte, qui cependant n'a pas dégénéré en abandon ; la France n'a jamais renoncé à son droit sur l'île de Madagascar. Les exactions et les violences contre l'étranger qui signalèrent le règne de Ranavalona et

amenèrent, entre autres, le bombardement de Tamatave, en 1843, par les forces françaises et anglaises réunies, et l'expédition préparée l'année suivante en France, sous le commandement du général Duvivier, ont transformé presque en devoir d'humanité pour la France ce qu'autorisait son droit de possession. En 1860, Ranavalona avait fait remettre en vigueur une vieille loi qui enjoint à tous les étrangers, commerçants ou non, de quitter le pays avec leurs effets et marchandises après un mois de séjour, sauf à y revenir, mais toujours aux mêmes conditions; quant à la résidence à l'intérieur de l'île, le gouvernement des Hovas se montre moins que jamais disposé à la tolérer; les simples visites, surtout quand elles peuvent voiler un but politique, lui sont suspectes à ce point que le prince Alfred, fils de la reine d'Angleterre, a dû, l'année dernière, renoncer, lors de son voyage de Maurice, à se rendre, comme il en avait le dessein, près de la cour d'Emirne.

Malgré les vues moins absolues qu'on attribue à Radama II, et l'éducation française qu'il a reçue, il ne paraît pas maître de modifier sensiblement ce régime; en outre, de même que ses prédécesseurs, le jeune souverain ne semble pas vouloir se contenter de régner sur les Hovas; il réclamerait le titre et les prérogatives de roi de Madagascar. On le croit enfin porté à prêter crédit aux influences britanniques. Peu de jours après son avénement, Radama II a cru devoir en informer par lettre autographe le gouvérneur de l'île Maurice, M. Stevenson, qui s'est empressé de nommer une commission pour aller féliciter le nouveau souverain. L'ascendant de l'Angleterre à la cour de Radama II serait un danger nouveau ou du moins un grave inconvénient pour la France. Située sur les flancs de l'Afrique orientale, dans une position d'où elle commande les deux passages maritimes d'Europe en Asie, qui sont, au nord, le détroit de Bab-el-Mandeb, au sud, le cap de Bonne-Espérance, l'île de Madagascar occupe l'une des plus fortes positions du globe ; que ces ports puissent un jour, grâce à une alliance avec le roi des Hovas, s'ouvrir aux escadres de la puissance qui déjà occupe Perim, possède Aden, domine toutes les îles de l'Arabie et plusieurs points de la côte africaine, règne à Bombay, à Ceylan, à Calcutta, à Maurice, ou que seulement elle puisse prendre pied sur le rivage de Madagascar avant qu'il soit remis sous notre autorité, et l'indépendance de nos petites colonies, la Réunion, Sainte-Marie, Mayotte, Nossi-Bé, satellites de la grande île, serait très sérieusement menacée. La canalisation de Suez, mettant les deux hémisphères en communication, augmentera encore l'importance de Madagascar, qu'elle placera à quelques jours de la France. Les souvenirs du passé, autant que les intérêts de l'avenir, la justice aussi bien que l'utilité générale, légitimeraient donc des projets dont on doit sans doute s'occuper en haut lieu, et qui, à part les autres avantages manifestes, auraient pour résultats de mettre notre puis-

sance coloniale mieux en rapport avec les progrès que nous avons réalisés depuis dix ans comme puissance maritime.

Dans la situation que crée à l'Angleterre son différend avec les États-Unis, et surtout en raison des vives sympathies où se retrempe à cette occasion notre alliance avec elle, il n'est guère permis de supposer que nos projets sur Madagascar rencontrent une opposition sérieuse de la part de notre alliée, dont ils ne blessent aucun intérêt légitime. Les autres États de l'Europe voudront d'autant moins y mettre obstacle que les moyens leur manqueraient pour le faire, en supposant même qu'ils se crussent intéressés à le tenter. Serait-ce par hasard la Russie — elle seule compte pourtant encore comme puissance maritime en Europe après l'Angleterre et la France — qui s'inquiéterait de l'extension de notre influence sur les côtes africaines, où elle n'a rien à voir? Le gouvernement de Saint-Pétersbourg est trop absorbé par des inextricables embarras intérieurs pour pouvoir, et de longtemps encore, s'immiscer utilement dans les questions extérieures. Les faibles espérances qu'on avait pu naguère concevoir pour l'introduction de la liberté en Russie semblent peu à peu s'évanouir. Ce ne sont pas les populations seulement qui désespèrent; il est évident que le gouvernement lui-même a perdu tout vouloir et tout pouvoir de réaliser, même en partie, les réformes qu'il avait fait entrevoir. Les conseils de l'empire semblent en proie à l'anarchie; les idées, les volontés et les actes s'y confondent et s'y contredisent; le vieux despotisme seul paraît surnager pour maintenir la fraction même la plus intelligente de la nation dans une condition humiliante. A coup sûr, ce n'est pas cette aristocratie russe dont nous savons apprécier ici les hautes qualités, ni cette bourgeoisie d'un esprit commercial si délié, qui conseilleraient au gouvernement cette politique d'oppression et de démence qu'il pratique en Pologne. Si jamais ce noble pays avait pu se rattacher à la Russie, on peut dire que depuis bientôt un an le gouvernement russe a tout fait pour rendre cette union impossible.

L'état de Varsovie et du royaume de Pologne ne s'est pas modifié depuis la dernière fois que nous en avons parlé ici; même anarchie d'une part, même énergie contenue de l'autre. A peine le général Luders a-t-il remplacé le général Soukozanett, qu'on parle de le remplacer à son tour par le général Besak. La situation justifie d'ailleurs jusqu'à un certain point la retraite successive et plus ou moins déguisée des lieutenants : les Russes ont tout fait pour que les représentants de l'empereur en Pologne soient en présence d'un véritable désert gouvernemental. Il n'y a plus de loi, plus de vie publique, plus d'administration, d'éducation, de justice, de culte extérieur. Tout se réduit à cette formule d'une terrible simplicité : crime et châtiment. Le crime, c'est tout et rien; le port d'un voile noir, d'une épingle emblématique; le chant d'une hymne, une réunion en famille, une conversation

dans la rue, un sourire même, une prière ! Le châtiment, c'est uniformément la prison d'État, la Sibérie, les compagnies disciplinaires. On comprend que le rôle de lieutenant chargé d'appliquer un pareil système est pénible et odieux. Aussi, les véritables chefs du royaume sont-ils en ce moment les anciens adeptes du régime de l'empereur Nicolas, MM. Platanoff, Enoch et Krusenstein ; ce sont eux qui inspirent les mesures de répression et s'opposent de toutes leurs forces aux améliorations qui pourraient conduire à une légalité quelconque. Dans le Conseil d'Etat, ils ont suscité des obstacles relativement à la question des études, puis à celle des israélites ; ils en soulèveront bien plus encore pour la question des paysans. Malgré eux cependant, le Conseil d'Etat a adopté sur ces deux premières questions des conclusions conformes aux projets rédigés par le marquis Wiélopolski dans un sens assez libéral ; mais que valent les plus belles résolutions, les édits les plus libéraux, en face d'un pouvoir qui foule aux pieds la justice, l'équité, l'humanité ?

La situation du marquis Wiélopolski, que nous venons de nommer, est une des énigmes du moment. Est-il en disgrâce, est-il en faveur ? sa démission offerte, refusée, acceptée, retirée, est-elle définitive ? On n'en sait rien. Ce qui est certain, c'est que, sur ce point encore, l'influence funeste des conseillers de Nicolas se fait grandement sentir ; Platanoff et ses amis se trouvent en antagonisme avec M. Wiélopolski, que la force des choses fait aujourd'hui, malgré son impopularité, le représentant en quelque sorte de la légalité dans le royaume. Son sort importe donc à la Pologne, et le public est impatient d'apprendre si, comme une dépêche le dit, il est parti pour Berlin, en disgrâce par conséquent, ou si le poste de lieutenant lui est réservé, comme l'affirme une autre dépêche. En attendant, les arrestations continuent. Elles ont cependant changé de caractère ou plutôt d'objet. L'attitude énergique du clergé dans la question de la fermeture des églises, l'inébranlable fermeté du prélat Bialobrezski et du chapitre, irritent au plus haut point le gouvernement ; c'est donc vers eux qu'il dirige ses coups. Les prêtres prisonniers se comptent par centaines. Il y en a au delà de 150 dans la citadelle seulement, beaucoup dans les forteresses, bien plus encore sur les routes qui mènent en Sibérie, où on les incorpore comme soldats dans le corps d'Orembourg ; mais l'homme vers lequel les regards se tournent surtout, c'est le prélat Bialobrezski. Il y a quelque chose de vraiment remarquable dans la conduite de ce vieillard, dont les circonstances ont fait non-seulement le représentant de la religion offensée, mais de la nation tout entière. Chassé de partout, le sentiment national s'est réfugié dans la foi, et c'est bien l'image de la Pologne écrasée, mais vivante et inébranlable, que ce prêtre infirme, octogénaire, presque mourant, et dont toute la puissance des Russes ne peut faire courber le front et mentir la conscience. Ils l'ont enfermé comme un criminel ; ils l'ont condamné à mort, et ils n'ont

pu ébranler sa constance; sa grâce lui a été offerte, assure-t-on, il l'a refusée. « Dieu, a-t-il dit, vient de me faire une grâce unique en m'envoyant cette condamnation; je n'ai rien à demander à l'empereur. » Cette réponse, c'est la réponse de la Pologne entière. Elle accepte l'épreuve qui vient de Dieu, et repousse la grâce dérisoire que lui offre un oppresseur haineux, implacable..... La sentence de mort prononcée contre le vénérable prélat vient d'être aggravée encore par la *grâce* impériale : dix ans de Sibérie, pour un octogénaire qui y sera expédié en plein hiver, est-ce autre chose qu'un raffinement de barbarie, qu'une prolongation de l'agonie du condamné?.... Les fidèles des autres cultes, les protestants et les israélites, ne sont guère plus épargnés. Parmi les prisonniers de la citadelle se trouvent le grand rabbin Meysels, le rabbin Yostroff, plusieurs pasteurs protestants. Quant aux citoyens, il faut renoncer à compter les victimes; chaque jour, une nouvelle liste s'ajoute aux précédentes.

Au milieu de ses malheurs, il faut encore que la Pologne voie s'accroître son deuil par la mort de ses meilleurs citoyens. Dernièrement, nous suivions ici la dépouille du vénérable prince Adam, ce patriarche de l'émigration; aujourd'hui Varsovie, et tout le royaume pleurent l'un de leurs patriotes les plus dévoués et les plus éminents, le comte Thomas Potocki. Une lettre de Varsovie a, ici même, fait connaître à nos lecteurs cet homme de bien, ce courageux citoyen. Une blessure terrible, reçue en combattant pour son pays, l'avait privé de l'usage de ses membres, mais elle avait laissé intacte son intelligence. « Torturé par des souffrances presque sans trêve, nous écrivait-on, il savait en triompher pour écrire des livres qui ont beaucoup contribué à introduire et faire goûter dans le pays les questions économiques. Il participait avec assiduité et apportait le concours d'un rare talent de parole à des travaux et à des discussions que le gouvernement ne tolérait qu'avec peine, mais auxquels les citoyens savaient, à force d'habileté et de modération, donner une portée considérable. » Notre correspondant ajoutait : « C'est un spectacle qui n'est pas sans grandeur, de voir le comte Thomas Potocki, privé de l'usage de ses bras et de ses jambes, discuter les sujets les plus graves et les plus abstraits de l'économie politique, et poursuivre sa pensée à travers des douleurs qui lui arrachent souvent des cris au milieu de ses discours. » C'est contre de tels hommes que la Russie a entrepris une tâche impossible; si quelques-uns sont retirés de la vie prématurément, comme le comte Thomas Potocki, il en est d'autres, comme le prélat Białobrezski, dont la vieillesse ne semble se prolonger que pour rendre plus éclatant le triomphe moral de la justice sur la force, que pour soutenir, par leur héroïque exemple, le courage des populations si rudement éprouvées.

A voir ces souffrances, dont les malheureux habitants du royaume de Pologne sont de nouveau accablés, on se prendrait presque à vanter la félicité de leurs frères Posnaniens, dont la situation, pourtant, offre du bien

légitimes sujets de plainte. Du moins, les Polonais du duché de Posen ont-ils, dans une certaine mesure, l'usage des moyens légaux pour faire entendre leurs vœux et valoir leurs droits ; ils en usent avec une modération et une fermeté qui témoignent hautement en faveur de la maturité de leur esprit politique. Les élections parlementaires qui viennent d'avoir lieu dans le duché ont donné un résultat des plus favorables pour la cause de la nationalité. Il y a eu vingt Polonais élus, trois de plus que dans la dernière Diète prussienne. Ce résultat est dû au patriotisme et au bon sens des électeurs ruraux, aux efforts unis du clergé et des propriétaires ; cette union de toutes les classes l'a emporté sur l'influence des employés, les menées du ministère, la parole même du souverain. Serait-ce trop présumer du bon sens politique et de l'esprit d'équité des libéraux et des progressistes prussiens, que de croire que, grâce à sa composition, la nouvelle législature se montrera moins sourde que ne l'a été la législature précédente aux légitimes réclamations des Polonais? Que demandent ceux-ci? Exactement ce que les progressistes prussiens réclament si ardemment pour la nationalité allemande. Les élections générales des premiers jours de décembre ont radicalement modifié la composition de la Chambre, ainsi que nous l'avons, du reste, fait pressentir d'après le résultat des élections primaires du 19 novembre. Le parti féodal, battu dans la personne de ses chefs, MM. Blankenburg, Wagener, Zedlitz-Neukirch, est complétement mis à l'écart. Mais ce n'est point au profit du parti libéral ministériel ; le ministère a même subi de rudes échecs directs : M. de Roon, ministre de la guerre ; M. Bethman-Holweg, ministre de l'instruction publique, et le comte de Schleinitz, n'ont pas été réélus ; M. le comte de Bernstorff, qui vient de succéder à ce dernier au ministère des affaires étrangères, et s'était présenté pour la première fois aux électeurs, n'a point réussi à capter leurs suffrages. C'est le parti progressiste qui a profité et de la défaite du parti féodal et des nombreux échecs du parti libéral ; il compte une centaine environ de représentants, non compris ceux que lui donneront encore les élections supplémentaires nécessitées par les nombreuses élections doubles et triples, presque toutes à l'avantage des candidats progressistes. Les considérations assez développées dans lesquelles nous sommes entrés dans notre précédente *Chronique*, sur la position respective et les tendances de ces partis, nous dispensent de nous y arrêter cette fois.

La même raison nous permet d'être bref touchant les affaires d'Italie. Les débats longs, confus et passionnés auxquels vient de se livrer le Parlement italien, n'ont pas changé notre avis, développé ici il y a quinze jours, sur la question romaine, qui a été le prétexte principal de ces joûtes oratoires. Commencées le 2 décembre, elles ont été closes le 11 par l'ordre du jour que voici, adopté par 232 voix contre 79 : « La Chambre confirme les vœux du 27 mars, qui déclarent Rome capitale de l'Italie, et elle a la confiance que le gouvernement s'appliquera avec empressement à com-

pléter l'armement national, l'organisation du royaume, une efficace protection des personnes et des propriétés. Elle prend acte aussi des déclarations du ministère, relatives à la sûreté publique, au choix de fonctionnaires honnêtes, capables et patriotes, à la réorganisation de la magistrature, au plus grand développement des travaux publics, de la garde nationale, et de toutes les autres mesures qui peuvent procurer le bien-être aux provinces méridionales, et passe à l'ordre du jour. » Le langage incolore de cet ordre du jour, qu'officiellement on baptisera de vote de confiance, et dont une traduction libre, mais exacte, pourrait faire sortir tout le contraire, est une image fidèle des débats même qu'il résume. La seule chose que nous ayons pu y démêler avec quelque certitude, c'est qu'il existe au sein du Parlement trois opinions sur la situation intérieure du pays. La première opinion, qui se concentre presque exclusivement sur le banc des ministres, peut se formuler ainsi : tout est pour le mieux, et rien de meilleur ne peut être fait ; la seconde, représentée par les amis plus ou moins forcés du cabinet Ricasoli, est que bien des choses pourraient cependant être meilleures ; la troisième nuance enfin, qui est celle de la grande majorité du Parlement, incline à croire que beaucoup de choses pourraient difficilement être dans un état moins satisfaisant. Nous n'entendons point nous prononcer ici au courant de la plume entre ces trois opinions ; peut-être est-il cependant permis d'augurer de l'ensemble des renseignements et des enseignements fournis par les derniers débats parlementaires, l'avénement prochain sur la scène d'hommes d'Etat aussi distingués que ceux qui ont jusqu'ici été appelés à continuer l'œuvre de M. de Cavour. A notre sens, c'est plus qu'une spirituelle plaisanterie, c'est une mordante ironie que se permet envers M. Ricasoli un écrivain anonyme [1], quand il propose à ce dernier d'aller à Rome, objet de ses ardents désirs, par Pesth et Varsovie, après avoir fait de ces deux villes les capitales de deux grands royaumes catholiques, libres et indépendants. Malgré ses excellentes intentions et la supériorité de son intelligence (nous serions les derniers à les contester), et dont témoigne de nouveau une excellente lettre qu'il vient de publier sur la question de Rome [2], nous croyons, — à en juger d'après les progrès latents que M. Ricasoli, depuis son entrée au ministère, a fait faire à la cause de l'Italie, — que le détour par Pesth et Varsovie, pour arriver à Rome, ne serait peut-être pas le chemin le plus long.

J.-H. MORN.

[1] *Tout chemin mène à Rome.* Paris, Dentu.

[2] Elle est imprimée en tête de l'écrit remarquable de M. J. de Strada : ***Séparation des pouvoirs spirituel et temporel***, etc. Paris, Dentu..

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Cᵉ, rue Coq-Héron, 5.

CATULLE A SERMIONE

SA VILLA DU LAC DE GARDE

DEUXIÈME PARTIE

VII

Nous avons donné une idée du lac de Garde, de Catulle et de sa villa; mais cette étude resterait incomplète si nous ne rappelions les amours du poète, si nous ne faisions connaître la femme dont la grâce et la beauté ajoutèrent tant de charmes aux charmes déjà si grands de Sermione.

Catulle, nous l'avons dit, se rendit en Orient au début de sa carrière ; il était à cet âge où la route s'ouvre incertaine, et où l'inexpérience de la vie partage l'esprit irrésolu entre diverses directions. Jeté très jeune dans le pays le plus avancé en corruption, entouré d'aimables complaisants, on ne sera pas surpris de le voir passer par d'impures relations avant d'arriver à l'amour.

Son initiation à la vie érotique se fit à Corinthe, au fameux temple de Vénus Mélanis, où la dévotion des fidèles entretenait plus de mille courtisanes attachées au culte de la déesse[2]. En Asie, il avait complété son éducation sous ce rapport, avec les aulétrides (joueuses de flûte), et les hétaïres (courtisanes distinguées). Il revint à Rome, plein de passions, avide de voluptés changeantes, et livré complétement à la nature extérieure. Son imagination ardente l'entraînait vers les plaisirs des sens. Son cœur, encore muet, ne lui révélait rien

[1] Voir 2e série, t. XXIV, p. 454 (livr. du 15 décembre 1861).

[2] Strabon, liv. VIII.

des jouissances immatérielles. Il se fixa dans la ville où l'attiraient ses goûts, ainsi que la tournure de son esprit, et, pendant quelques années, il ne s'en éloigna que fort rarement. « Là est mon foyer, écrivait-il, là est ma demeure, là s'écoule la majeure partie de mes jours. » Ce qui le retenait à Rome, c'était la société des gens de lettres, mais surtout les plaisirs de tout genre qu'offrait cette capitale. Il y vivait comme il avait vécu à Corinthe, à Athènes, en Asie, dispersant les lambeaux de son adolescence aux ronces du libertinage. Lui-même nous en instruit : « Quand ma jeunesse florissante était dans la joie de son printemps, j'ai pris assez de part aux jeux de l'amour, et je ne suis pas inconnu à la déesse qui mêle à nos plaisirs une douce amertume. »

Catulle était assidu aux thermes publics, où se réunissaient les voluptueux émérites. Il ne tarda pas à se distinguer parmi eux, comme on en peut juger par plusieurs de ses pièces de vers, dans lesquelles il ne dissimule pas ses goûts orientaux. Il brillait dans les exercices du corps, si aimés des Romains : « J'étais, dit-il, la fleur du gymnase, la gloire de la palestre. »

Ego gymnasii fui flos, ego eram decus olei.

Au milieu du jour on le trouvait dans la voie Appienne, s'amusant à contempler les courtisanes, qui s'exerçaient à conduire elles-mêmes des chars, sur cette promenade très fréquentée. On le voyait rôder à la brune, soit près du temple d'Isis, soit autour de celui de Vénus et Adonis, où on les adorait selon le rite assyrien. La nuit, accompagné d'une bande joyeuse, il visitait les rues Sacrée, Patricienne ou Suburane, habitées par les femmes légères, ou s'engageait dans les souterrains du cirque, abandonnés aux prostituées, qui, du nom de ces galeries ténébreuses (fornices), avaient pris celui de fornicariæ.

Nul plus que lui ne prenait part à ces fêtes orgiaques, que ramenaient annuellement les kalendes de mai ou les nones de décembre, telles que les Floralia, les fêtes de Fauna, les Lupercales, etc.... Il se serait bien gardé de s'absenter de Rome aux Saturnales, le meilleur jour de l'année, selon lui :

Saturnalibus, optimo dierum.

Sa grande occupation consistait dans l'organisation des séances de débauche. Il ne manquait jamais de prétexte pour en faire naître l'occasion. Son calendrier, comme celui des Tarentius, contenait plus de fêtes que de jours. Les parties de table à frais communs

étaient alors en grand honneur. Catulle était un thaliarque[1] des plus distingués. Personne ne connaissait mieux les meilleurs bains, les marchés le plus délicatement fournis, les maisons les plus commodes, les caves les mieux choisies. Ces banquets s'intitulaient modestement une collation (comessatio). Ils succédaient au souper, mais on allait ordinairement les faire dans une autre maison. Ce n'était pas précisément un repas, mais une orgie, qui réunissait des jeunes gens et des courtisanes. La volupté n'y paraissait pas ordinairement en compagnie de la décence. Les convives se faisaient une gloire de leurs excès, et les publiaient avec la même facilité qu'ils les commettaient. Dans ces réunions vulgaires, Catulle venait demander à la débauche de calmer ses ardentes passions, et à l'ivresse, l'oubli de la honte que lui causaient ces grossières voluptés, indignes de lui. Il y dégradait son génie et y détruisait sa santé, comme il nous l'apprend par l'ode XIV, adressée à son domaine de Tibur : « Je suis allé volontiers dans ta retraite, écrit le poète, et j'ai chassé de ma poitrine la méchante toux que je m'étais justement attirée par mon goût pour les festins. »

Si ses maîtresses étaient nombreuses, elles n'étaient pas d'une classe fort relevée. La manière dont il parle d'Aufiléna (épigramme CIX), d'Ipsithilla (lettre XXXII), prouve qu'il ne leur accordait pas une grande considération. Il avait même des relations avec les créatures les plus abjectes. Une d'entre elles lui avait volé ses tablettes, et il la dépeint ainsi (épigr. XLII) : « Quelle est cette femme ? demandez-vous. C'est celle que vous voyez marcher d'une manière si ignoble, et ouvrir, pour rire, comme un mime, une bouche pareille à la gueule d'un chien gaulois. » Glissons sur ces tristes scènes où le poète s'avilissait. Nous allons le voir à présent, épuré par une vraie passion, abandonner cette atmosphère imprégnée des vapeurs du vice, et s'élancer vers les sphères radieuses de l'amour.

Catulle finit par se lasser de ces courtisanes aux caresses fiévreuses et de leur triste docilité. Fatigué de ces plaisirs, qui énervaient ses sens sans satisfaire son âme, il abandonna un genre d'existence désormais sans attrait pour lui. Il sentait le néant de la première période de sa vie, et éprouvait le besoin d'aimer. La réaction naturelle contre les déportements de sa jeunesse l'amenait à l'amour ; sa vocation poétique l'y conduisait également. L'inspiration procède de l'amour comme toutes les autres vertus ; pour bien chanter, il faut bien aimer, fait remarquer avec raison l'historien de la poésie provençale[2]. Properce avait autrefois formulé plus nettement encore cet aphorisme :

[1] On nommait ainsi celui des convives qui se chargeait d'organiser le repas.
[2] Fauriel, t. III.

Ingenium nobis ipsa puella facit!

« Mon génie, à moi, c'est ma maîtresse! » Catulle, comme nous l'avons dit, était, sous plus d'un rapport, un véritable trouvère. Son génie ne pouvait donc se développer tant que son cœur resterait muet. La passion allait venir : son cœur, demeuré vierge au sein de la débauche, la ressentit avec la plus vive énergie.

Un jour qu'il errait, suivant sa coutume, dans la voie Appienne, une lectica (litière) richement ornée attira son attention. Des esclaves africains la portaient, de nombreux domestiques l'entouraient; une flabellifera [1] marchait à côté, tenant un éventail formé de lames minces de bois recouvertes de plumes de paon et fixées au bout d'un roseau d'Abara [2]. Dans cette litière, se trouvait une femme vêtue d'une ralla (tunique) teinte en pourpre de mer, et enveloppée d'une palla (manteau) de gaze mélangée de fils d'argent, à la manière de Persépolis. Sa caliptra [3], ramenée en arrière, laissait voir son visage et ses cheveux renfermés dans une résille dorée. Jamais on ne vit plus de beauté épanouie sur un front adolescent. Elle avait une figure délicieuse, l'air distingué et modeste, une bouche ornée du plus doux sourire, des yeux pleins de flamme, une expression indéfinissable de grâce, de volupté et de pudeur. « L'amour qui, suivant Dante, se prend vite au noble cœur, »

Amor che al cor gentil ratto s'apprende,

s'empara de Catulle.

Quelle était cette femme? Personne ne la connaissait. Elle appartenait à la plus haute condition. Le nombre de ses esclaves, le luxe de sa litière, le patagium (broderie d'or) qui décorait sa tunique, le disaient suffisamment. Atteint d'une passion réelle, Catulle voulut rechercher celle qui l'avait fait naître. Il apprit qu'elle se nommait Clodia Metella [4] et était fille de Metellus Celer, qui avait été consul. Elle avait épousé depuis peu de temps un personnage considérable d'une colonie (épigramme XVII) qui venait récemment de se fixer à Rome.

L'image de cette femme ne quitta plus la pensée du poète. Son amour pour elle fut le tombeau de ses autres amours, si on peut donner ce nom aux passions éphémères qu'il avait éprouvées. Les tavernes, les galeries du Cirque, tous ses compagnons habituels

[1] Esclave chargée d'éventer.

[2] Ville d'Afrique, près de Carthage, dont les joncs étaient très renommés.

[3] Les dames romaines portaient ce voile en public, comme le font encore aujourd'hui les Musulmanes, de manière à cacher en grande partie leur figure.

[4] Apulée (*Apologie*).

furent délaissés. Désormais son triste passé était mort. Il envisageait plein de joie et d'espérance un avenir bien différent. Clodia lui apparaissait comme la nuée lumineuse destinée à le guider dans sa vie nouvelle.

Peu de jours après, il la rencontra de nouveau sous les portiques de Pompée, que fréquentaient les femmes des patriciens. Elle portait une stola blanche [1] à bande d'or, dont l'instita [2] à grands plis traînait majestueusement derrière elle. Son front était sans ornement, et ses cheveux un peu flottants, rassemblés derrière la tête avec une chaîne de perles. Une rica [3] en soie de Laconie couvrait sa tête et ses épaules. A ses oreilles se balançaient de magnifiques crotales [4], parure habituelle des dames d'un rang élevé. Ses cothurnes de pourpre étaient aussi garnis de perles.

Ainsi s'avançait, pour employer l'expression du grand amoureux de Florence, la belle créature blanc-vêtue, dont la figure étincelait comme l'étoile du matin.

Elle est belle, s'écriait Catulle, belle de la tête aux pieds, et semble avoir réuni en elle seule toutes les grâces que se partagent les autres femmes.

Lesbia formosa est : quæ quum pulcherrima tota est,
Tum omnibus una omnes surripuit veneres.

Au milieu de tant d'autres jolies femmes, elle seule était remarquée; elle seule semblait faite pour porter les tissus moelleux de Tyr; pour posséder tous les parfums que fournissent les plaines embaumées de l'Arabie; pour se parer des perles que l'Indien recueille dans les ondes. Objet de l'admiration générale, on l'eût prise pour cette magnifique Vénus de Gnide, ouvrage de Praxitèle, vers laquelle on accourait de tous les points de la terre.

Catulle dévoua sa vie à cette adorable femme, et puisque c'était d'amour qu'il devait mourir, nulle beauté ne paraissait plus digne de lui ouvrir la porte du tombeau.

VIII

Il y a des affinités morales qu'on ne saurait méconnaître, bien qu'on ne puisse les expliquer. Certains êtres sont certainement créés

[1] Longue robe qui tombait jusqu'aux pieds.
[2] Pièce d'étoffe qui ressemblait beaucoup au manteau de cour que portent aujourd'hui les femmes.
[3] C'est la mantille des Vénitiennes, ou le pezoto des Génoises.
[4] Pendants d'oreille formés de plusieurs perles.

l'un pour l'autre, et lorsqu'ils se trouvent en présence, ils se reconnaissent, ils s'aiment. Il en fut ainsi pour Catulle et Clodia.

Les poésies de Sapho avaient captivé l'esprit de Catulle. L'admiration qu'il professait pour la muse de Lesbos lui fit choisir le surnom de Lesbia pour celle qu'il voulait chanter dans ses vers. A partir de ce moment, il ne s'occupa plus que de faire connaître sa passion à celle qui en était l'objet. Chaque soir, il s'en allait, couronné de roses, baiser le seuil et frotter de parfums le chambranle de la porte de Lesbia[1]. Il modulait à demi voix quelques strophes amoureuses composées pour elle. Mais la porte ne s'entrouvait pas pour laisser pénétrer ses soupirs ni ses furtives prières. La nuit au milieu de sa course le voyait arriver, et les étoiles à leur déclin le retrouvaient chantant encore. Le jour le chassait. Alors il suspendait sa couronne à cette porte, toujours immobile, et déposait sur le seuil une torche renversée, afin que Lesbia n'ignorât pas que son adorateur avait passé la nuit à soupirer près d'elle.

Les démarches du poète n'étaient cependant pas perdues. Sa voix venait doucement frapper l'oreille de sa maîtresse, qui l'écoutait sans se laisser voir. Lesbia, éprise involontairement, luttait contre l'amour et résistait à la séduction. Sans doute son cœur appartenait déjà à Catulle; mais avant qu'elle en vînt à accueillir ses hommages, il restait un immense espace à franchir, et la jeune femme, prête à succomber, hésitait. Cette flamme réciproque resta longtemps contemplative. Lesbia ne connaissait pas encore le secret d'échanger des tablettes fidèles, et Catulle, timide peut-être pour la première fois, n'avait pas d'intelligences dans la maison de son amante. Les choses auraient pu demeurer longtemps ainsi sans l'amitié de Manlius. Mis dans la confidence de la passion du poète, il se chargea de la favoriser. Il ajouta ce service à ceux qu'il lui avait déjà rendus, ainsi que nous pouvons en juger par l'expression de la reconnaissance de Catulle : « Non, je ne vous tairai pas, ô Muses, toutes les marques d'amitié, tous les services que j'ai reçus de Manlius..... Il a reculé les limites de mon domaine ; je lui dois ma demeure, je lui dois ma maîtresse : »

Isque domum nobis, isque dedit dominam.

Par l'intermédiaire de Manlius, des relations s'établirent entre les amants. Catulle, ayant vu son amour accueilli, en fit le sujet de toutes ses poésies. Plein du souvenir de ses études grecques, il traduisit l'ode de Sapho et l'adressa à Lesbia : « Il est l'égal d'un dieu, il est plus qu'un dieu, s'il est possible de surpasser les divinités, celui

[1] Ovide, *Art d'aimer*, liv. I.

qui, assis près de toi, a le bonheur de t'entendre et de voir ton charmant sourire. Cette félicité m'enlève l'usage de mes sens. Dès que je t'ai vue, ô Lesbia, rien autre n'a plus existé pour moi. Ma langue est restée muette; un feu subtil a parcouru mes veines; un bruit confus a rempli mes oreilles; mes yeux se sont couverts de ténèbres. »

On conçoit l'effet que devaient produire de pareils vers sur une femme impressionnable. Lesbia, jeune et passionnée, n'avait pas trouvé chez son mari une affection qui attirât la sienne. Si elle devint infidèle, ce fut la faute de son époux, dont Catulle nous a tracé le portrait peu flatté : « C'est le plus niais de tous les hommes. Il n'a pas la raison d'un enfant que son père endort en le berçant. Marié à une jeune fille dans la fleur de son printemps, à une jeune fille plus délicate qu'un tendre chevreau, et plus digne de soins que le raisin déjà mûr, il la laisse folâtrer comme elle le veut, sans s'en inquiéter, sans se déranger. Semblable à un aune gisant dans un fossé, abattu par la hache du Ligure, et aussi insensible que s'il n'existait pas, mon imbécile ne voit rien, n'entend rien : »

Talis iste meus stupor, nil videt, nihil audit.

Au milieu de ces circonstances propices, Catulle, qui avait pour lui la séduction de la jeunesse et du génie, et la confiance que donne une passion profonde, devait arriver à son but. Il avait hâte de l'atteindre, car il pressentait que son séjour parmi les hommes ne serait pas long. Il comprenait, par la violence de sa passion, qu'elle serait la cause de son trépas. Il voulait donc profiter de l'heure présente, puisqu'il ne comptait pas sur le lendemain. Il revient souvent sur cette idée dans ses œuvres. Il cherchait à la faire partager à sa maîtresse : « Vivons, ô ma Lesbia, lui disait-il, vivons pour nous aimer. Le soleil peut disparaître et revenir; mais nous, lorsque s'éteint la lueur fugitive de nos jours, nous nous endormons dans une nuit éternelle. »

C'est un fait digne de remarque que tous les poètes, surtout les poètes érotiques, ont reproduit ces pensées de Catulle sur la brièveté de la vie et la nécessité d'en user rapidement. Qui ne se souvient, entre autres, de ces vers où le Tasse a si gracieusement résumé cette théorie réaliste des amoureux :

Così trapassa al trapassar d'un giorno
Della vita mortale il fiore e 'l verde;
Nè, perchè faccia indietro april ritorno,
Si rinfiora ella mai, nè si rinverde.
Cogliam la rosa in sul mattino adorno
Di questo dì, che tosto il seren perde:
Cogliam d'amor la rosa; amiamo or, quando
Esser si puote riamato amando.

« Ainsi se fanent dans l'espace d'un jour les fleurs et la fraîcheur de la vie. Le printemps a beau renaître, il ne nous rend pas la beauté et la jeunesse. Cueillons la rose brillante à son matin, puisque le soir elle sera déjà flétrie. Cueillons la rose d'amour, aimons quand nous pouvons être payés de retour en aimant. »

Les arguments de Catulle étaient superflus. Qu'était-il besoin de raisons pour convaincre Lesbia? Elle aimait, elle céda. Ce fut dans la maison de Manlius que les amants se réunirent, ainsi que nous le voyons dans l'ode LXVIII. « Sous son toit, nos mutuelles amours ont trouvé un asile où ma gracieuse déesse a souvent porté ses pas légers, et dont le seuil, foulé par ses pieds ravissants, l'a vue s'arrêter, suspendant le bruit de sa chaussure. »

Enveloppée d'une palla épaisse, dont la nuance obscure la dissimulait aux regards, la timide Lesbia se glisse en cachette au milieu des rues ténébreuses de Rome, vers le lieu du rendez-vous. Ainsi jadis embrasée d'amour, Laodamie pénétra dans la demeure de Protésilas. « Elle était pareille à Laodamie, lisons-nous dans l'ode LXVIII, ou suivait de bien près ses traces, la lumière de ma vie, lorsqu'elle vint s'abandonner à moi. Autour d'elle voltigeait l'amour étincelant sous sa tunique aux reflets dorés. »

Par une attention digne de celui qui en était l'objet, Lesbia avait pris son costume de mariée. Elle avait voulu revêtir ce vêtement des vierges, au moment où elle allait donner la virginité de son cœur. Aussi quand, émue et tremblante, elle eut déposé sa palla, elle apparut aux yeux charmés du poète, blanche et rayonnante comme les purs et doux rayons de la lune sur le miroir des eaux. Elle portait une simple tunique blanche, qu'une ceinture de laine de brebis serrait à la taille. Ses cheveux étaient simplement noués à la façon des filles de Sparte. Une couronne de fleurs de marjolaine, entrelacées de bandelettes de pourpre, entourait son front. Son pied exigu se jouait dans un brodequin couleur de safran. Un flammeum (voile) transparent cachait imparfaitement son visage.

L'heure était arrivée, l'heure qui ne se renouvelle pas, où Catulle allait posséder ce qu'il y a de plus divin sur la terre, une femme adorée qui aime. Le voile qui couvre la tête de Lesbia, le bandeau léger qui retient sa blonde chevelure, se détachent sous les baisers de son amant. La ceinture qui comprime les battements de son sein agité tombe à ses pieds.

Le lendemain de ce jour, Catulle, au comble de la joie, écrivait à Manlius : « Soyez heureux et toi et ma maîtresse et la maison même théâtre de nos amours; celui qui d'abord nous unit, toi par qui me sont advenues tant de félicités, et bien avant tous les autres, celle

qui m'est plus chère que moi-même, ma lumière, celle dont l'existence me fait aimer la vie. » (Ode LXVIII.)

L'insouciant mari de Lesbia laissa toute liberté aux amours de Catulle, dont il n'avait pas pénétré le secret. Lesbia, s'enhardissant à mesure que sa passion se développait, et trouvant une excuse dans son excès même, ne prenait plus beaucoup le soin de la cacher. Elle suivit souvent son amant à Sermione. Là, Catulle, s'enivrant de volupté près d'elle, aurait voulu cent voix pour dire combien il la chérissait, pour révéler par ses accents tout cet amour inexprimable qui se dérobait au fond de son cœur. Les vers qu'il composait alors sont empreints du délire de l'amour, témoin l'ode VII : « Tu me demandes, Lesbia, combien de tes baisers il faudrait pour satisfaire mon avidité? Autant de grains de sable sont amoncelés en Libye, dans les champs parfumés de Cyrène, entre l'oracle du brûlant Jupiter et la tombe sacrée de l'antique Battus; autant d'astres éclairent dans le silence de la nuit les secrètes amours des mortels; autant de tes baisers il faudrait à l'amoureux Catulle pour calmer ses ardeurs. Puissent les envieux n'en pouvoir compter le nombre, et la langue funeste des indiscrets n'en parler jamais! »

C'est à cette époque que Catulle fit sans doute les deux pièces de vers devenues si célèbres : l'une sur le passereau de Lesbia, l'autre sur la mort de ce petit oiseau. Elles sont assez connues pour qu'il soit inutile de les reproduire ici.

Le poète avait atteint l'apogée du bonheur. Il avait alors vingt-huit ans. Sa renommée était grande chez les amis des lettres. Ses principes politiques paraissaient pour un moment satisfaits par le retour de son ami Cicéron, rappelé d'exil; enfin il possédait une délicieuse maîtresse, qui semblait partager son amour. Bientôt, cependant, se manifestèrent les signes précurseurs des orages qui allaient briser ses affections. Catulle avait de tristes appréhensions. Elles croissaient à mesure qu'il connaissait mieux Lesbia. Elle révélait de plus en plus une nature trop richement douée physiquement, pour l'être beaucoup moralement. Si Catulle n'avait pas été fasciné dès la première rencontre, il aurait pu dès lors s'en apercevoir. A la coquetterie précoce de cette femme, aux éclairs capricieux que ses yeux lançaient comme autant de flèches brûlantes, au nuage voluptueux qui les voilait, à sa lèvre inférieure un peu forte, il était facile de reconnaître en elle des penchants qu'un seul amour ne satisferait pas.

L'illusion, cet admirable voile que la nature a fait pour couvrir les défauts d'autrui, n'avait pas permis à Catulle de voir autre chose que les perfections de Lesbia. A mesure que son caractère se dessinait davantage, l'illusion du poète se dissipait. Il songeait alors aux

vicissitudes amoureuses, aux variations des sentiments, à l'inconstance des cœurs, et déposait les craintes qui l'envahissaient dans quelques compositions qui nous sont parvenues. « Tu me promets, ô ma vie, disait-il à Lesbia, que notre amour plein de charmes durera toujours. Grands dieux, faites qu'elle puisse tenir ce qu'elle promet, et que ce soit sincèrement et du cœur qu'elle parle. Alors nous pourrions faire durer autant que notre vie ce lien sacré d'une tendresse éternelle. » Le doute se mêle à l'espérance. Un peu plus tard, l'espoir a disparu, et il ne reste plus que l'incrédulité. « Ma maîtresse m'assure qu'elle ne me préférerait aucun amant, pas même Jupiter, s'il l'en priait lui-même. Elle le prétend, mais ce qu'une femme dit à son amant, il faut l'écrire sur le vent ou sur l'eau qui coule : »

Dicit : sed mulier cupido quod dicit amanti,
In vento, et rapida scribere oportet aqua.

Ces vers présageaient un triste dénouement pour les amours de Catulle. Combien de larmes lui coûteront en effet la foi trahie et son bonheur perdu, quand il verra les noirs chagrins troubler cette mer sur laquelle il s'abandonnait, confiant en des paroles trompeuses. L'instant fatal n'était pas arrivé. Le poète avait encore à lui une période de félicité, avant qu'il s'abreuvât au calice de toutes les angoisses. Suivons-le à Sermione : la villa est tout en fête, Lesbia l'anime de sa radieuse beauté, et Catulle est heureux, car il se croit encore aimé.

IX

C'était le jour natal de Lesbia. L'usage voulait qu'on célébrât très pompeusement cet anniversaire. Catulle n'avait garde de manquer à cette coutume. Tous ses amis avaient été réunis. Un somptueux banquet et une collation sur l'eau devaient couronner cette journée. Quelques détails à ce sujet serviront à rappeler une partie des mœurs romaines, à dessiner le caractère de Lesbia et à montrer les fautes de son amant.

La terrasse qui s'avançait au milieu des viviers avait été transformée en triclinium, pour le souper des principaux invités, car on devait manger dans plusieurs salles. Les Latins, comme on le sait, ne s'accommodaient pas des nombreuses réunions à table, et ils n'admettaient pas que le nombre des convives fût supérieur à celui des muses.

Des étoffes attaliques, des voiles précieux aux nuances variées,

formaient sur la terrasse une tente destinée à abriter les conviés, sans leur masquer la vue du magnifique paysage des bords du lac. Les trois lits étaient de bois d'érable, incrusté d'ivoire, avec les angles et les joints garnis de baguettes d'argent. Les matelas qui les couvraient disparaissaient sous de riches couvertures babyloniennes. Le monopodium en citre[1] (table à un seul pied), qui occupait le centre des trois lits, provenait du mont Ancorarius[2] en Numidie. Cette table aux vastes contours reposait sur un gros pied d'ivoire, formé de ces dents apportées de Syène, où les déposa l'éléphant fatigué de leur poids.

Des abaci (buffets) d'airain entouraient la salle. On y voyait étalés une grande variété de vases précieux, ainsi que les fercula (grands plateaux d'argent) sur lesquels on disposait les mets de chaque service, et qu'on plaçait ensuite sur la table.

Sur le sol se déploient les tapis que le Sère a colorés dans le safran, et que Sidon a rougis dans le murex. Partout on a placé des fleurs et du feuillage. L'entrée est ornée du myrte cher à Vénus.

Pour la nuit qui va naître on a disposé sur la balustrade de la terrasse des statues armées de candélabres chargés de torches de cire odorante; des hampes imitant la tige de diverses plantes et portant des récipients remplis de poix et de résine; des lychnuchi (chandeliers) aux branches desquels pendaient des lampes de bronze, entretenues avec de l'huile parfumée. Sur des trépieds élégants se consument les plantes de Saba; la table est humectée d'essence de rose; on répand sur le sol des flots de verveine et d'adiante, qui passaient pour exciter la verve et la bonne humeur, d'après une croyance que les Romains avaient, suivant Pline l'Ancien, empruntée des Gaulois.

Le tricliniarque (principal domestique) a surveillé l'arrangement de la table et l'ornementation de la salle. Il assigne ensuite les postes et les fonctions aux esclaves. Le nombre en est grand et leurs emplois variés. Ils ne sont pas tous utiles, mais c'est une nécessité du luxe. Ils sont jeunes, beaux et bien vêtus. Ils portent avec grâce la tunique retroussée, en lin de Péluse, aux franges flottantes et nouée sur l'épaule[3]. Ils sont chargés, les uns de servir les mets, les autres de brûler des parfums; ceux-ci de faire passer les coupes pleines de vin; ceux-là du soin des buffets. De jolies filles et des enfants sont rangés près des lits. Les premières doivent rafraîchir les convives en agitant de légers éventails; les seconds, chasser avec une baguette de myrte les mouches qui les importunent.

[1] C'est le thuya moderne, le thyon des Grecs, appelé *citrus* par les Latins.
[2] L'Ouarsenis, près d'Orléansville, province d'Alger.
[3] Phèdre, liv. II, fable IV.

Le maître de la maison vient inspecter du regard cette légion de serviteurs, de vases et d'ornements, puis il passe dans l'atrium, où se réunissent les convives. Ceux-ci sortent du bain. Les uns l'ont pris brûlant, les autres ont avalé un peu de poudre de pierre ponce, pour exciter leur soif. Tous sont parfumés d'essence. Chacun a revêtu, selon l'usage, la toge blanche (cœnatoria) destinée aux festins. Les invités présentent les ombres (convives inattendus) qu'ils ont amenés avec eux. Les parasites se présentent eux-mêmes.

Un nomenclateur fait l'appel des convives (Sénèque) et leur indique la salle et la place qu'ils doivent occuper pour le souper. Le roi de chaque table, désigné par le sort, emmène les convives qu'il est chargé de présider. Catulle conduit dans le triclinium de la terrasse les élus qui sont admis à l'honneur de manger avec Lesbia. Tout est prêt ; on n'attend plus que l'arrivée de celle qu'on nommerait aujourd'hui la reine, et qu'on appelait alors la déesse du banquet.

Les parfums qu'elle exhale révèlent sa présence avant qu'on ne l'ait encore entrevue. Elle apparaît enfin. Elle s'avance lentement pour laisser aux yeux ravis le temps de l'admirer. Dans sa démarche molle et gracieuse, elle dessine les contours de sa taille élégante. Lesbia avait décoré sa beauté de tout ce que le luxe pouvait offrir. Elle était vêtue d'une riche crocota[1] de pourpre, ornée de plusieurs segmenta (bandes horizontales) de tissu d'or. Une fibula (agrafe) en pierreries la retient sur son épaule gauche. Son épaule droite est nue et ses bras découverts. Son sein, maintenu par un réseau d'or, brille au travers d'un cingillum[2] de bombicine d'Assyrie, étoffe d'une transparence si grande que les anciens la nommaient une nuée de lin, ou du vent tissé[3], quand elle était en soie. Un cercle de jaspe poli rassemble les plis de sa robe et lui sert de ceinture. Sa tunique, assez courte, laisse apercevoir ses pieds, emprisonnés dans de fines sandales écarlates, brodées d'or, ainsi que les armillæ (anneaux) qui entourent ses chevilles[4]. Ses cheveux sont relevés en rouleaux sur son front et disposés en longues boucles par derrière. Sa magnifique chevelure blonde, rehaussée par la poudre (cinis), humectée de cinname et d'amome, étincelle comme celle de Bérénice. Un nimbus (bandeau brodé) maintient sa coiffure et soutient, près des tempes, des lis bleus, apportés du lit sablonneux de l'Eurotas, qui les voit naître. Un amictus (voile) de soie d'une vaporeuse légèreté tombe derrière elle. Il est fixé sur sa tête au moyen d'un crinale (large

[1] Vêtement de fête emprunté par les Romaines aux femmes grecques.
[2] Vêtement qui couvrait le haut du corps comme un fichu ou une écharpe.
[3] Pline, *Histoire naturelle*, liv. II.
[4] La plupart des dispositions de ce costume sont prises sur un bas-relief en marbre du musée de Vérone.

peigne) et d'un acus (grosse épingle) d'ivoire incrusté d'or. Elle porte une parure d'émeraudes et de perles qui se font valoir par leur mélange alternatif. Ses cheveux en sont ornés, ses oreilles, ses doigts, jusqu'au spathalium qui décore son bras droit (bracelet à clochettes et à grelots); jusqu'au spinther qui brille à son bras gauche (lame d'or repliée sur elle-même comme un ressort de montre). A son poignet sont fixés par des fils d'or l'éventail et le miroir. Son cou est orné d'un monile (collier) formé d'étoiles d'or séparées par des perles. Elle y a joint un collier d'ambre, pour se conformer à la coutume du pays [1].

Telles étaient les armes qu'elle avait prises lorsqu'elle pénétra dans la salle du festin, marchant à la conquête des regards. Ce qui frappait plus en elle que sa riche parure, c'était son admirable beauté. Elle alliait un air martial à la grâce, une fierté sévère à une mollesse voluptueuse. Ses yeux expressifs, dont le contour noirci par le fard aiguisait la vivacité, parlaient tous les langages. Par moments, ils semblaient pleins de promesses; l'instant d'après, pleins de refus. Ses charmes naturels se rehaussaient des apparences de la pudeur, qu'elle nuançait selon le caractère de ceux auxquels elle voulait plaire. Son grand art était d'embellir ses moindres gestes et de lancer modestement des paroles caressantes, qui embrasaient les cœurs. Tant de grâce brillait en elle, qu'elle paraissait avoir hérité du collier et du voile que Vénus avait autrefois donnés à la fille de Cadmus. Celui qui la regardait était déjà vaincu. Cette femme singulière possédait un attrait tout-puissant, qui mettait à sa discrétion les regards, les cœurs et les volontés; mais on cédait à cette force mystérieuse avec un élan mêlé d'amertume, car on sentait qu'il y avait à la fois en elle un bon et un mauvais génie.

Son costume, si provoquant, indiquait suffisamment qu'elle était arrivée à l'époque de transition où elle allait abandonner le culte de l'amour pour se consacrer uniquement à celui de la volupté. La gaze qui voilait sa poitrine, sans la couvrir, les anneaux qui brillaient à ses jambes, c'était déjà une partie de la livrée des courtisanes qui s'introduisait dans son vêtement, en même temps que leurs appétits envahissaient son cœur.

Quelle faute commettait l'amant de Lesbia en exposant cette ravissante créature aux yeux de ses jeunes amis, ardents, avides de voluptés, et qui ne pouvaient la voir sans désirer de la posséder, sans tenter les derniers efforts pour y parvenir! L'imprudence de Catulle était grande. Elle se comprend pourtant, car elle est fort commune.

[1] Toutes les Gauloises transpadanes portaient des colliers d'ambre. C'est, suivant Pline l'Ancien, ce qui a donné naissance à la fable des sœurs de Phaéton.

Quelques âmes privilégiées savent seules taire leur félicité. Il faut être fort pour ne pas souhaiter d'exciter l'envie ; il faut être sage pour renfermer ses joies en soi-même. Ces qualités ne se trouvent guère parmi les amoureux : « Aimer et être sage, un dieu le pourrait à peine, » dit une des sentences de Syrus.

Amare et sapere vix deo conceditur.

Quand le cœur est trop plein, il a besoin de s'épancher. « L'allégresse du cœur s'augmente à la répandre, » a dit avec raison Molière. Catulle avait la même opinion : « Vénus, écrivait-il, aime les indiscrétions. »

Verbosa gaudet Venus loquela.

Il ne cessait donc de vanter Lesbia, de répéter qu'il trouvait en elle tout ce qu'on peut souhaiter : esprit, beauté, naissance, tous les charmes réunis. Voici, par exemple, en quels termes il invitait Fabullus à souper : « Tu y trouveras surtout ce qui rend un repas plus suave et plus agréable, c'est-à-dire le parfum que les Grâces et les Amours ont donné à ma maîtresse. Il est tel qu'en le sentant tu prieras les dieux de te rendre tout nez des pieds à la tête. » Cette exaltation des charmes de Lesbia devait exciter bien des désirs, provoquer bien des séductions, et Catulle aidait ainsi lui-même au naufrage de son amour. Le souper dont nous allons parler vint en hâter l'instant.

On prend place de la manière suivante : sur le premier lit, le poète Cinna (carmen XCIV), Aurélius, compagnon de voyage de Catulle en Asie (élégie XI), et le jeune Quintius, la fleur de la jeunesse de Vérone (carmen XCIX) ; sur le lit du milieu, Fabullus (lettre XII), Lesbia, et Calvus, l'orateur (épigramme LIII) ; sur le troisième lit, Catulle, Vérannius, le plus cher de ses amis (ode IX), et le poète Cécilius, habitant du lac de Côme (lettre XXXV).

Catulle saisit alors le simpule et la patère. Il adresse une prière aux dieux, invoque surtout Vénus qui préside aux festins, fait quelques libations, et s'écrie : « Versons aux dieux des coupes écumantes pour nous les rendre propices. Ce sont eux qui nous ont donné ce divin nectar, ce fleuve de l'oubli, où nous aimons à ensevelir nos chagrins. Que l'essence de l'épi de Cilicie humecte par trois fois nos chevelures. Que partout s'exhalent les parfums que nous envoie de sa terre opulente l'Arabe voluptueux. Commencez vos chœurs folâtres, naïades et néréides. Que les vents s'arrêtent dans les airs ; que la vague laisse mollement expirer son courroux sur la plage ; que cette soirée s'achève sans nuages. C'est l'anniversaire du jour où les dieux, dans leur bonté, firent naître ma gracieuse déesse, pour montrer aux

hommes un ensemble de perfections qu'ils n'auraient jamais imaginées réunies. Allons, des roses, du nard, des violettes, de l'ache toujours verte; couronnons-nous de fleurs. Que la joie règne sans réserve : fuyez, soucis, troupe importune; fuyez, préoccupations inquiètes; ne songeons qu'au plaisir de ce joyeux banquet. »

Aussitôt de jeunes esclaves répandent l'eau lustrale sur les mains des invités, et sur leurs têtes les essences odorantes. Des jeunes filles distribuent les sertæ, couronnes de fleurs aux nuances et aux odeurs variées : celles que l'on destinait à Lesbia étaient faites uniquement de pétales de roses. Les convives les placent sur leur tête et autour de leur cou [1], afin de se préserver de l'ivresse. Les anciens supposaient que l'odeur des fleurs ouvrant les pores offrait au vin le moyen d'évaporer ses fumées. C'est pour la même raison qu'ils se parfumaient et brûlaient des plantes odoriférantes dans leurs salles à manger.

Ces préliminaires terminés, on boit la coupe de la bienvenue (occursoria potio), liqueur composée pour exciter l'appétit, et on commence le repas.

X

On sait qu'aucun peuple n'a porté la sensualité de la bonne chère aussi loin que les Romains. Un souper en règle (cœna recta) comprenait un grand nombre de services, qui formaient chacun un repas complet. Chez les grands prodigues, il y en avait jusqu'à sept. (Juvénal, *Satire* I.) On y voyait réunis les dons variés de la terre et de la mer et tout ce que la folie d'un luxe insatiable allait quérir dans le monde entier [2]. C'est de cette manière que chaque souper de Lucullus, dans sa fameuse salle d'Apollon, arrivait à coûter plus de 200,000 sesterces (40,000 fr.), et qu'au témoignagne de Sénèque, des hommes sont parvenus à dépenser jusqu'à 3 millions de sesterces (600,000 fr.) pour un seul festin et pour un petit nombre de convives. Le banquet qu'offrait Catulle à Sermione n'atteignait pas ce degré de somptuosité; il était cependant encore fort remarquable eu égard à ce qui se pratique aujourd'hui. Il se composait seulement de trois services, dont voici à peu près le menu :

Premier service : — Des promulses, ou hors-d'œuvre propres à exciter l'appétit; raves apéritives, oseille confite, olives vertes, pois-

[1] La couronne du cou, *corona longa*, était à proprement parler une guirlande.

[2] Les animaux étaient amenés vivants des pays lointains. Les poissons étaient apportés à grands frais dans des caisses pleines d'eau.

son salé du Pont, etc. — Des huîtres callibléphares de Circei, frappées dans la neige. On leur donnait ce nom (belles paupières) parce qu'elles étaient bordées d'un filet de pourpre [1]. — Un sanglier d'Ombrie, nourri de glands d'yeuse, et servi entier dans un bassin d'argent garni de pyramides de pommes, selon l'usage introduit sous le consulat de Cicéron. — Des laurices, ou petits lapins qui avaient à peine vu le jour. — Du cartilage de trompe d'éléphant, fort recherché par la seule raison qu'on se figurait manger ainsi l'ivoire même. — Un scare (carlet). — Un élops du Pô (esturgeon). — Un rhombus de Ravenne (turbot). — Une grue, mets alors fort estimé. — Un afra avis (poule de Carthage). — Un tétraon (coq de bruyère). — Des navets d'Amiterne. — Des choux tellement gros, que la table du pauvre n'eût pu les contenir. — Des laitues conservées, dont les Latins ne pouvaient se passer en aucune saison.

On sert pour boisson : le mamertin de Sicile, au miel ; les vins de Naxos et de Surrentum, parfumés de myrrhe et de nard ; le gaurus doux, des coteaux du Vulturne, mélangé de safran de Cyrénaïque pour empêcher l'ivresse. Les coupes sont en cristal de Thèbes, ou en argent : celles-ci ont l'intérieur taillé en facettes, comme autant de miroirs, de sorte que le buveur voit son image s'y reproduire un grand nombre de fois.

Pour charmer l'ouïe, des groupes de musiciens alternant avec des chœurs de chanteuses, étaient placés au loin, de manière que les sons arrivassent doucement aux oreilles.

Deuxième service : — Dans des alvei (petits vases oblongs), sont placés : des bourgeons de vignes confits dans du vignaigre ; des olives noires ; des salgamæ (racines, herbes et fruits conservés dans la saumure) ; du garum des poissonneries de Carthage, sauce si renommée qu'elle coûtait aussi cher que les poissons les plus fins [2]. — Des murex de Baïæ. — Un chevreau d'Ambracie qui n'avait pas encore mangé d'herbe. — Des hérissons du cap Misène. — De larges pétoncles de Tarente. — Une mustèle au foie délicat (lotte). — Une dorade du lac Lucrin. — Un mullus (mulet ou surmulet) des rochers de Taormina en Sicile, acheté 6,000 sesterces (1,200 fr.). Le pêcheur eût peut-être moins coûté que le poisson. On l'apporte encore en vie sur la table. On le fait mourir dans du garum bouillant et on le confit pour ainsi dire tout vivant. (Sénèque.) — Un pygargus ou gazelle d'Egypte. — Un oryx de Gétulie (espèce de chèvre d'Afrique). — Une truie à la troyenne, remplie de hachis, d'oiseaux, de volailles et de condiments divers. — Des raves de Nursia. — Des artichauts

[1] Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXII.
[2] Pline l'Ancien, liv. XXXI.

de Carthage. — Une dodra, potage composé de neuf ingrédients : eau, vin, bouillon, huile, sel, pain, herbes, miel et poivre.

Le second service amène un changement de vins, Catulle en donne l'ordre par une joyeuse improvisation à son échanson (carmen XXVII). « Esclave, ministre du vieux falerne, donne-moi des coupes de vin plus amer, comme l'ordonnent les lois de Posthumia, la législatrice de nos festins. Disparaissez, eaux insipides, fléaux du vin. Allez trouver les sobres. Ici, Bacchus est sans mélange. »

Conformément à cette injonction, on fait circuler le calène au lentisque ; le falerne faustien au myrte ; le rhoïte ou vin de grenades ; le riche tmolus (des montagne de Lydie), à l'absinthe. On les boit dans des anaglyptes ou anaglyphes, coupes d'argent ciselées en relief, qui représentent des silènes et des amours, des satyres et des nymphes, des bacchantes et des centaures. Ces coupes sont couronnées de fleurs, afin de gratifier à la fois deux sens, l'odorat et le goût.

On introduit des præstigiatores (faiseurs de tours) pour amuser les convives. Des chanteuses viennent faire entendre des airs gais et animés, soutenus par les accords de la lyre harmonieuse et des flûtes. Les voiles qui couvraient la salle du festin s'ouvrent par le haut, et une pluie de violettes et de pétales de diverses fleurs se répand sur les invités.

Troisième service : — Pour le composer, on a été dépouiller le marché de la voie Sacrée (marché des comestibles à Rome) de tout ce qu'il possédait de plus beau. — Ce sont d'abord les condiments les plus relevés pour stimuler les estomacs fatigués. Des radis noirs, du chervis, des anchois à la lie de Cos, et l'épityrum composé d'olives broyées assaisonnées d'huile, de vinaigre, de rue et de menthe. — Viennent ensuite, le lucrum, coquillage du lac Lucrin, regardé comme un mets des plus rares. Un jambon de la Gaule transalpine, qui donne un nouvel appétit (Horace). — Des solitanæ d'Afrique (escargots) servis sur des grils d'argent. — Des foies d'oies grasses, nourries de figues et auxquelles on procure, en les baignant dans du lait miellé, une grosseur prodigieuse [1]. — Un tripatinum, le plus haut degré du faste dans un festin. Il se composait, de myxons, de bars (loups) du Tibre, pêchés entre les ponts de Rome, et de murènes de Tartessus (lamproies). La sauce était formée d'huile, de vinaigre, de poivre blanc, de vin vieux et de saumure de scombre. — Un attagen d'Ionie, (gélinotte). — Un paon de Samos, qui paraît tout rôti, revêtu de son splendide plumage. — Un faisan des bords du Phase.

[1] Pline, *Histoire naturelle*, liv. X.

— Des asperges de Ravenne, dont trois pèsent une livre[1], et qui avaient coûté 370 sesterces la pièce (7 fr. 50 c.). — Des champignons, que les convives armés de couteaux d'ambre, ont préparés de leurs mains, et qu'ils avalent brûlants, pour les refroidir à l'instant par des boissons saturées de neige. — Enfin le misy de la Cyrénaïque, truffe d'un goût et d'un parfum exquis.

Ces mets aussi variés que délicats sont accompagnés de ces crus fameux, qu'ont chantés tous les poètes latins. Le sétine, qui croît au-dessus de Forum Appii ; le cécube (entre Fondi et Gaëte) qui ranime le cœur prêt à défaillir (Horace) ; le massique, auquel Méroé, donna en peu d'années une vieillesse généreuse[2] ; l'aulon de Tarente, estimé à l'égal du falerne ; enfin le falerne consulaire, récolté sous le consulat d'Opimius, en 633 de Rome (120 avant J.-C.), et qui faisait les délices de la table des Pontifes. Les coupes varient avec l'espèce du vin. Ce sont d'abord des vases de cristal ornés des plus savantes ciselures. Viennent après des coupes d'onyx, sur lesquelles sont représentées des images voluptueuses. Enfin des vases murrhins en porcelaine fragile et translucide, apportés de l'Orient[3].

Durant ce troisième service, tout l'art des mimes et des baladins vient doubler les plaisirs de la table. Ils représentent des scènes amoureuses. Leurs costumes variés, toujours disposés de manière à faire ressortir la beauté des formes, sont d'une légèreté qui choquerait fort nos idées modernes. D'habiles musiciennes flattent les oreilles par les doux accords de la lyre dorienne mariée aux flûtes de Phrygie. De jeunes esclaves élevées à Ismuc[4], dont les eaux avaient la propriété d'embellir la voix, chantent des poésies érotiques légères, composées par Catulle et ses amis. Les sujets de ces vers sont : « Neptune et les vertes chevelures des Néréides ; » — « L'Épithalame de Thétis et de Pélée ; » — « Latone et les Flèches rapides de Diane ; » — « Les Larcins de Mars ; » — « Les Amours d'Acmé et de Septimius ; » — « La déesse de Gnide sur son char attelé de cygnes ; » et surtout « Lesbia et sa beauté. »

Par un de ces raffinements dont nous avons perdu le secret, la chaleur de l'atmosphère se trouva tout à coup rafraîchie. Une rosée très fine envahit la terrasse. Cette émanation vaporeuse s'échappait par petits nuages jaunes et roses du sommet des diverses statues qui entouraient le lieu du banquet. Rien n'était plus suave et plus voluptueux que ce brouillard artificiel, formé alternativement d'une

[1] Pline l'Ancien, liv. XIX.
[2] Lucain, liv. X.
[3] On croit qu'à cette époque les vases murrhins venaient de Chine, à travers l'Asie, ce qui explique le haut prix qu'ils atteignaient.
[4] Près de Zama en Afrique. (Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXII.)

infusion de crocus (safran) et de costum (racine balsamique).

Au dessert, on voit paraître des fromages variés : le docléate des Alpes dalmatiques, le fromage de brebis de Ceba dans la Ligurie, l'asinate de l'Ombrie, le vatusique des Alpes centroniennes (Savoie actuelle), le fromage de chèvres d'Agrigente, dont on améliorait la saveur en le fumant. Des sportellæ (corbeilles) sont pleines de fruits; on y distingue : les pommes de l'Eubée et du Picénum ; les grenades de Tarente, qui ne sont pas acides ; des abricots payés 30 sesterces la pièce (6 fr.[1]) ; les poires de Signia et de Syrie ; les prunes d'Egypte ; les pommes puniques ou grenades d'Afrique ; des coings de Cydon, ville de Crète (mala cydonia) ; des pêches, alors fort rares et achetées chacune 975 sesterces (175 fr.) ; le raisin double de Tibur ; les figues de Chypre et de Tusculum ; les dattes de Phénicie ; un artolaganus, gâteau délicat et savoureux, dans la pâte duquel on mêlait du vin, du lait, de l'huile et des épices. Enfin une foule de friandises de table qu'on nommait cupediæ, complétaient le dessert.

Dans des cristaux de Sidon, on verse le sirmio, variété des vins de Rhétie[2]. Dans des récipients d'ambre, merveilleusement taillés, on fait passer l'hydromel de Phrygie et la douce ambroisie d'Arvisium (vin de Chio). On distribue ensuite des coupes de forme bizarre, en électrum artificiel (mélange d'or et d'argent). Catulle, échauffé par le vin, apprend à ses convives que la forme inusitée de ces coupes venait de ce qu'elles avaient été moulées sur le sein de Lesbia. On les remplit de vin de Rhodes[3], cette liqueur précieuse, qui charme les dieux mêmes, et on les présente à Lesbia. Elle y effeuille sa couronne de pétales de roses, et ces jeunes débauchés avalent avec avidité en son honneur ces fragments de fleurs qui ont touché ses cheveux.

Pendant ce temps, pour réjouir les yeux autant que le palais et les oreilles, se répandent comme par flots une foule de charmantes filles, portant des guirlandes dont elles effeuillent les fleurs. Les tibicinæ (joueuses de flûte) et les citharistriæ (joueuses de guitare) font entendre des airs lydiens. Les saltatrices (danseuses), à peine vêtues, exécutent l'emmélie grecque, danse immodeste et bouffonne. Elles font place aux piquantes gaditanæ (femmes de Cadix), renommées par l'agilité et la grâce de leurs danses espagnoles, et leur talent à se servir des crusmata (castagnettes[4]). Toutes les ballerines, s'armant ensuite, les unes des cymbales, les autres du tympanum (tambour de basque), se mettent à décrire les orbes sans fin du sicinium (la

[1] Pline, liv. XV.

[2] *Géorgiques*, liv. II.

[3] Ce vin était si estimé et si cher, qu'on n'en donnait qu'une seule fois dans les plus grands repas. (Pline, *Histoire naturelle*, liv. XIV).

[4] Juvenal, *Sat.* X.

sicinnis des Grecs, ou danse des satyres), qui paraît être l'origine de la tarentelle napolitaine. Leurs poses, leurs mouvements, leur costume, tout est combiné pour éveiller des désirs chez les spectateurs. La danse voluptueuse de l'Ionie achève d'enflammer les imaginations. Toutes les saltatrices, rangées en demi-cercle, et composant divers groupes, forment le fond du tableau. Trois belles Milésiennes s'avancent au milieu et commencent à danser avec beaucoup de retenue. Elles sont enveloppées d'un voile d'étoffe transparente, répandu en plis étudiés autour de leur corps, et qu'elles savent laisser flotter à propos. Tantôt leurs yeux à demi fermés jettent un doux éclat, tantôt ils sont vifs et agaçants, et par intervalles ces jeux de prunelle constituent la danse à eux seuls (Apulée). Par moments, modestes et chastes; l'instant d'après, hardies et provocantes, ces courtisanes semblent nées de quelque faune lascif et d'une nymphe. Leurs pas sont d'abord lents et indécis. Bientôt le mouvement d'ondulation qui dessine leur taille se communique peu à peu à leur tête et à leurs bras. Puis, s'animant en même temps que la musique, elles traduisent par leurs gestes toutes les sensations de l'amour. Enfin, déployant leur voile au-dessus de leur tête, elles viennent, haletantes, l'œil ardent, le corps nu, tomber, dans des attitudes voluptueuses, aux pieds des convives [1].

La fête est des plus brillantes. La maison retentit de joyeuses clameurs. Si, comme l'a dit un sage, la première coupe est pour la soif, la deuxième pour la gaieté, la troisième pour la sensualité et la quatrième pour le délire [2], on peut juger de l'état dans lequel étaient les commensaux de Catulle, qui depuis longtemps avaient dépassé la quatrième coupe. La chaleur du vin a passé dans leur sang. Les parfums attaquent leurs nerfs, les chants et les danses embrasent leur imagination. Ils voient de leurs regards incertains la table tourner, les flambeaux se doubler. L'excitation est à son comble. La verve de chacun éclate en mille mots qui frisent la licence. Alors les yeux avides des convives convoitent la déesse du festin, que ses regards langoureux trahissent devant son amant. Lui seul ne s'en aperçoit pas. Il est heureux de l'admiration qu'elle excite. Quintius surtout ne peut cesser un moment de contempler cette tête radieuse, dont l'éclat si beau faisait vaciller la lumière elle-même. Il adorait secrètement Lesbia; mais il avait jusqu'alors combattu cette affection coupable, à cause de l'amitié qui l'unissait à Catulle. Lesbia, néanmoins, avait deviné l'amour du jeune Véronais, et son âme parjure méditait une trahison. Subissant aussi l'influence de l'atmosphère enivrante du

[1] Cette danse, d'après ce qu'en rapporte Apulée, ressemblait beaucoup à celles des Orientales et des Mauresques.

[2] Apulée, *Florides*, liv. IV.

banquet, on voit dans ses yeux humides briller un sourire plein de passion et de volupté. Ses regards acérés plongent dans le cœur du jeune homme, qui, à dater de ce jour, entièrement subjugué, vainquit ses derniers scrupules et oublia ses devoirs envers son ami.

On quitte enfin la table pour aller faire la collation sur le lac. Les invités, qui ont soupé dans les divers triclinia se réunissent. Les convives enlèvent Lesbia, et c'est dans les bras de Quintius qu'elle arrive à sa gondole. Des guirlandes de lanternes, garnies de violettes, entourent cette embarcation, faite en forme de dauphin. La tête en est dorée ainsi que la queue, relevée en panache à l'arrière. Des barques, agréablement peintes et ornées de lumières, se remplissent de femmes et de jeunes gens. Les rames effilées fendent les ondes. La flottille se met en marche. En tête rayonne Lesbia, étendue sur des coussins de soie, dans sa gondole pleine de clartés et de fleurs. Aux rives thessaliennes, telle autrefois parut Thétis, portée sur la mer par un poisson docile. Des bateaux chargés de rafraîchissements variés vont offrir aux conviés tout ce qui pouvait flatter leur palais; d'autres portent des musiciennes et des chanteuses.

Soudain la presqu'île s'illumine; le parc et les jardins étincellent de lumières qui font ressortir les masses sombres des bosquets. Des milliers de torches embrasent les airs. La villa resplendit, et cette masse de feux dissipe au loin les ténèbres qui couvraient la surface du lac. Des amas de bois, disposés avec art, forment sur l'eau des îles de flamme. Les gerbes du safran pétillent au milieu de ces brasiers; les poissons attirés par leur éclat viennent se jouer à la surface des ondes.

Sur le rivage, on voit errer comme des ombres, des invités, qu'on reconnaît pour ivres à leur marche mal assurée. Les uns s'égarent dans l'obscurité, les autres courent les cheveux en désordre, les vêtements dérangés. Ceux-ci agitent dans leurs mains des guirlandes ou des thyrses. Tous font retentir de leurs cris ou de leurs chants les bosquets et le parc. Sermione, vue à distance, ressemble à ces montagnes de Thrace, le Rhodope ou l'Orbelos, séjour des agiles satyres et des ménades furieuses. On croit les voir célébrer les fêtes orphiques ou les mystères de Bacchus.

La promenade sur l'eau se prolonge fort tard au milieu des symphonies et des chansons érotiques. On parfume le lac des fleurs arrachées aux couronnes. Le corps, écrasé du poids de l'orgie, fait plier aussi l'âme. La raison des convives achève de s'égarer. Cependant la fatigue gagne les plus intrépides; on songe à d'autres plaisirs. La volupté va faire succéder son ivresse à celle du vin. Les barques rejoignent la rive; les chants cessent; les torches mourantes jettent

leurs dernières lueurs. Le silence se fait, et l'obscurité vient cacher les excès du libertinage.

XI

Si les nobles caractères ont parfois des défaillances, ils réagissent promptement contre ces moments d'oubli, et les regrets viennent purifier leur cœur des fautes qui l'ont terni. Telle était la situation de Catulle le lendemain de la soirée que nous avons décrite. Levé avant ses hôtes, il se promenait seul sous les pergulæ de la villa (portiques extérieurs), livrant son front à la fraîche brise du matin pour calmer le trouble et l'agitation de ses pensées.

Ce qui s'est passé la veille revient à sa mémoire. Il se rappelle la beauté provocante de Lesbia, son abandon, ses grâces aimables pendant le banquet. Il se souvient des yeux enflammés des convives attachés sur elle, des regards ardents du jeune Quintius, et il frémit en songeant aux malheurs dont il est menacé. Et pourtant, c'était lui-même qui avait aveuglément fait connaître à ses amis débauchés les charmes de sa maîtresse ; c'était lui qui avait exposé sa gracieuse déesse aux regards de ces gens pris de vin ! Il ne se dissimulait aucune de ses fautes. Le repentir, ce châtiment moral, que les anciens matérialisèrent sous le symbole du vautour de Prométhée, vint étreindre le cœur du poète, et il se reconnut coupable : « Je souffre maintenant, murmura-t-il, je me repens de ce que j'ai fait : »

Jamjam dolet, quod egi, jamjamque pœnitet.

Au milieu de ces réflexions pleines d'amertume, ses regards tombent sur les fleurs, débris de l'orgie, qui jonchaient la surface du lac. Si fraîches naguère, elles étaient déjà flétries. Encore quelques moments, et elles allaient disparaître sous les eaux, où se perdre dans la poussière du rivage. Les yeux de Catulle se remplissent de larmes à cette vue. Ainsi, s'écrie-t-il douloureusement, ainsi se fanera, ainsi périra mon amour.

Ces pressentiments étaient justes. A partir de ce jour, Lesbia donna carrière à son tempérament avide de sensualité. La passion d'un homme distingué ne suffit plus à l'occuper. Elle rêvait d'autres ivresses. Nous l'avons dit, hors un cœur honnête, Lesbia possédait toutes les perfections. Sa jeunesse, sa beauté, son esprit, devaient susciter à Catulle des rivaux redoutables, et il est bien difficile de garder pour soi ce qui plaît à beaucoup de gens. Des libertins aussi

expérimentés que les amis de Catulle n'avaient pu manquer de remarquer que si Lesbia aimait encore le poète, son amour se prêterait néanmoins à quelques infidélités. Elle fut donc courtisée par un grand nombre; les prétendants étaient jeunes, ardents, beaux quelques-uns. Parmi eux figuraient Lesbius (épigramme LXXIX), Gellius (épigramme XC), Ravidus (épigramme XL) et surtout Quintius. Leurs hommages n'étaient pas repoussés. Catulle s'en aperçut et pria ses amis, au nom de leur ancienne amitié, de ne pas continuer leurs assiduités près de sa maîtresse : « Quintius, écrivait-il, si tu veux que Catulle te doive la vie et plus encore, s'il est quelque chose de plus précieux que la vie, ne cherche pas à lui enlever celle qui lui est plus chère que la vie, s'il est quelque chose de plus cher que la vie. »

Qu'elle était grande, l'erreur du poète qui croyait arrêter les entreprises de ses jeunes compagnons avec des prières et garantir son bonheur des tentatives de l'amour avec le bouclier de l'amitié ! Ses instances furent vaines. Sa destinée devait s'accomplir.

La femme qui veut trop paraître belle ne peut résister à de perpétuels assauts. Lesbia finit donc par oublier ses serments tant de fois répétés et dont les vents, qui ne devaient pas les entendre, avaient emporté les fallacieuses paroles. Catulle n'ignorait pas les perfidies de son amante. Quoiqu'elles lui fussent douloureuses, il les supporta d'abord. « Bien qu'elle ne se borne pas aux hommages du seul Catulle, disait-il, supportons doucement ces rares infidélités d'une maîtresse, assez réservée d'ailleurs dans ses trahisons. N'imitons pas la colère jalouse des sots. »

Mais Lesbia multipliant ses fautes, la patience du poète se lassa. Il se plaignit ; des reproches réciproques s'ensuivirent, et les amants se séparèrent. Catulle exprime ainsi sa douleur de cette rupture : « Infortuné Catulle, mets un terme à tes plaintes et ne cherche pas à ressaisir ce que tu as perdu. Des jours splendides ont brillé pour toi lorsque tu agissais sous l'inspiration d'une jeune femme, plus aimée de toi qu'aucune ne le fut jamais. Que de délicieux moments t'a donnés sa présence ! ce que tu désirais, elle le voulait également. Oui vraiment ! des jours splendides ont brillé pour toi. Mais elle ne veut plus maintenant. Cesse donc aussi de vouloir, puisque tu ne peux plus rien sur elle. Ne poursuis plus celle qui te fuit et cesse de vivre malheureux. Souffre avec résignation, endurcis ton cœur. Adieu, Lesbia. Déjà Catulle est moins sensible. Il ne te sollicitera plus ; il ne te fatiguera plus de ses prières. Mais tu souffriras, perfide, lorsque tes nuits s'écouleront dans la solitude. Quelle sera ton existence ? Qui te recherchera désormais ? A qui paraîtras-tu belle ? Qui aimeras-tu ? De qui seras-tu la conquête ? Pour qui seront tes caresses ? Sur quelles

lèvres s'imprimeront tes baisers?.... Quant à toi, Catulle, endurcis ton cœur. »

Il ne se borna pas à ces remontrances qu'il se faisait à lui-même. Il adressa plusieurs pièces de vers à Lesbia pour lui reprocher sa conduite. Ces lettres sont pleines de douceur et d'amour. Elles contiennent plutôt des plaintes que des reproches. « Nulle femme n'a pu se dire aussi tendrement aimée que tu le fus de moi, ô ma Lesbia! Jamais la foi des traités n'a été plus religieusement gardée que nos serments d'amour ne le furent par moi, mais tes fautes ont conduit mon âme à se départir de son pieux office. Désormais je ne pourrai plus t'estimer quand même tu redeviendrais fidèle, ni cesser pourtant de t'aimer, quoi que tu fasses. »

Cette pensée se reproduit plusieurs fois dans les œuvres de Catulle. Il méprise la femme qui l'a trompé, et cependant il conserve son amour pour elle.

Odi et amo. Quare id faciam, fortasse requiris ?
Nescio ; sed fieri sentio et excrucior.

« J'aime et je hais à la fois. Comment le puis-je? demanderez-vous peut-être. Je l'ignore, mais je le sens et c'est une torture. »

Il se montrait assez réservé dans ses écrits au sujet de sa maîtresse. Ses discours ne l'étaient pas autant, car il fut accusé d'avoir mal parlé de Lesbia. Il s'en défendit par quelques vers adressés à un ami : « Tu crois, lui disait-il, que j'ai pu médire de celle qui est ma vie et qui m'est plus chère que mes yeux. Je ne l'ai pu, et si je le pouvais, je ne serais pas si éperdûment amoureux. »

Soit par caprice, soit par suite d'une superstition très commune à cette époque, Catulle recourt aux enchantements pour ramener à lui sa maîtresse. Il emploie tour à tour la rotation du rhombe, le venin d'un crapaud gonflé, pris sous un buisson, les tronçons choisis d'un serpent, des plumes de hibou ramassées au milieu des tombeaux, une bandelette ayant entouré le lit d'un mort. Avec l'hippomane qui ravive l'amour, et la glossopètre qui désarme les rigueurs des amantes, il unit quelques herbes cueillies la nuit près de la porte Colline, pour composer les philtres qui rendent à leurs premières chaînes les cœurs désunis. Enfin, il immole des victimes noires aux dieux qui présidaient aux opérations magiques. C'est ainsi qu'il en vint à étudier l'art des enchantements amoureux et composa sur ce sujet un poème dont parle Pline l'Ancien, et qui n'existe plus.

Catulle cherchait à distraire son chagrin en s'occupant de ces artifices magiques, auxquels il ne croyait sans doute pas, mais qui fournissaient un aliment à ses espérances. L'amour, en effet, n'était pas entièrement éteint chez Lesbia. Elle conservait encore quelque

affection pour son premier amant, et, comme cela se produit souvent, la séparation avait fini par rallumer dans son cœur une partie de son ancienne tendresse. « Lesbia me traite fort mal en présence de son mari, dit Catulle dans l'épigramme LXXXIII. C'est une grande joie pour cet imbécile. Mulet, tu n'y comprends rien. Si elle se taisait et ne faisait pas attention à moi, elle serait guérie de sa passion. Ses reproches et ses railleries montrent non-seulement qu'elle pense à moi, mais encore qu'elle est irritée contre moi, c'est-à-dire qu'elle brûle d'amour et m'en parle. » Dans ces conditions, un rapprochement ne pouvait manquer de s'opérer entre les deux amants. Il eut lieu, et Catulle le célébra dans l'ode CVI. « Si quelqu'un voit jamais se réaliser un souhait ardent et inespéré, il en ressent une joie suprême. C'est donc pour moi une félicité plus précieuse que tous les biens, de te voir, ô Lesbia, revenir au gré de mon désir. Tu combles mes vœux en te donnant de nouveau à celui qui ne t'espérait plus. O jour qu'il faut marquer du caillou le plus blanc ! Qui donc est plus heureux que moi, ou qui peut dire qu'il existe quelque chose de plus désirable que cette vie que tu me rends ? »

Catulle croyait avoir retrouvé le bonheur. Sermione revit quelques belles journées, mais elles s'évanouirent bien vite. L'arbre à demi rompu par l'orage ne reprend jamais, malgré tous les soins, sa force et sa vigueur. De même l'amour, une fois brisé, ne peut plus recouvrer sa fraîcheur et son énergie première. La confiance absolue et l'estime, bases de toute passion, n'existaient plus chez Catulle. Il lui était impossible d'oublier complétement le passé, et, comme il l'avait écrit à Lesbia, s'il pouvait encore l'aimer, il ne pouvait plus l'estimer. Lesbia, de son côté, se lassa bientôt du caprice qui l'avait portée à renouer ses relations avec son amant. Les mêmes causes qui avaient amené ses premières infidélités la sollicitèrent avec plus de violence à en commettre de nouvelles. Bientôt elle perdit toute retenue. Elle s'engagea dans cette voie scandaleuse qu'avaient ouverte les Sempronia, les Fulvia et autres femmes d'illustre naissance. Properce, reprochant les mêmes fautes à son amante Cinthia, accuse Lesbia de lui en avoir donné l'exemple : « Avant elle, dit-il, Lesbia se conduisit de même impunément. »

Hæc eadem ante illam impune et Lesbia fecit.

Lesbia délaissa peu à peu Catulle. Bien que les liens qui l'unissaient à lui fussent devenus très légers, ils constituaient encore une espèce d'assujettissement et elle n'en voulait plus. Infidèle à celui qui méritait son amour, elle va le prodiguer à des hommes indignes. Elevée par sa naissance et sa beauté au-dessus du vulgaire, elle

descend dans la classe inférieure pour y choisir les objets de son affection. Sans souci de son ancienne renommée et de son premier amour, elle s'éprend d'affranchis et on la voit soumise à l'orgueil de gens qui la veille étaient encore esclaves. La neuvième taverne qu'on rencontre en sortant du temple des Jumeaux devint pour elle un lieu de prédilection. Quelle chute! La gracieuse déesse de Sermione n'était plus qu'une reine de cabaret (regina cauponæ). Là, comme Astarté, la Vénus insatiable que les Adonies[1] étaient impuissantes à satisfaire, elle se livrait à des orgies sans fin. En vidant des coupes, au milieu de la bruyante folie des soupers, elle faisait de Catulle l'objet de ses malignes plaisanteries. Ses compagnons de table, imitant son exemple, exerçaient leur langue aux dépens du poète et raillaient l'opiniâtre constance de son amour. Ces nuits de débauche étaient ensuite racontées partout en vers satiriques, dans lesquels Catulle se trouvait bafoué. Lui que naguère encore l'envie proclamait heureux entre tous les amants, le voilà par son amour même marqué du sceau du mépris. Il ne tarda pas à connaître ces excès, et de son style le plus acéré il stigmatisa les obscurs familiers de Lesbia : « Parce qu'ils sont là cent ou deux cents, s'imaginent-ils que je n'oserai pas tenir tête à leur bande? Vous vous trompez, mes lâches. Je noircirai de votre honte la façade de votre taverne, car elle est là, ma maîtresse, celle qui a fui de mon sein ; cette femme que j'ai aimée comme une autre ne le sera jamais et pour laquelle je me suis battu tant de fois. Gens commodes et faciles à contenter, vous êtes tous ses amants, et, ce qui est plus ignoble encore, vous n'êtes que des couards et des coureurs de bas étage. »

Quant à Lesbia, qui l'avait livré à la dérision publique, il ne pouvait, il ne voulait plus la revoir. Il chargea ses amis Furius et Aurélius de lui notifier la rupture définitive de ses relations avec elle : « Ce que je réclame de votre amitié, c'est de dire seulement à ma maîtresse ces courtes, mais tristes paroles : qu'elle vive heureuse avec tous ces amants qu'elle attache à son char, sans en aimer sincèrement aucun. Qu'elle ne compte plus, comme autrefois, sur mon amour ; il s'est éteint par sa faute, comme la fleur des prés qu'a touchée en passant le soc de la charrue. »

XII

Catulle affirmait que son amour était éteint ; il n'en était rien, cependant, puisqu'il sentait dans son cœur toutes les épines de la

[1] Fêtes en l'honneur d'Adonis.

souffrance. La plus poignante venait de la dégradation de Lesbia, qui s'était vu retirer le droit de porter la stola [1].

Tantôt, en songeant qu'elle s'enivrait de grossières voluptés, il exhalait en traits mordants sa douleur furieuse, et il accusait son amante des plus monstrueuses débauches. Tantôt, en apprenant que, dans les rixes des buveurs, ses blanches épaules avaient été honteusement meurtries par quelque brutal amant, il n'écoutait plus que son amour; la colère grondait dans son âme; son esprit se troublait: on outrageait Lesbia!

Sa passion subsistait donc toujours malgré ses efforts pour la détruire. L'amour se résigne difficilement à mourir; comme les êtres il a aussi son agonie. Elle fut longue pour Catulle. « Vous savez, écrivait-il à Manlius, combien de chagrins m'a causés la trompeuse Vénus, et avec quelle fureur elle m'a poursuivi, lorsque je brûlais d'autant de feux que les rochers de Sicile ou que la source embrasée de Malie, voisine des Thermopyles. Depuis lors mes yeux abattus n'ont cessé de verser d'intarissables pleurs et de baigner mes joues d'une triste rosée. »

Une pareille douleur indique un amour profond. Pourtant on s'est demandé si les anciens avaient compris l'amour; s'ils avaient pu connaître ce sentiment au milieu de leur libertinage? Leur licence, leur manière d'être vis-à-vis des femmes sembleraient donner raison à ceux qui ne font dater l'idéal de l'amour, que du moyen âge chevaleresque. C'est cependant une erreur. L'amour vrai, l'amour pur, l'idéal de l'amour, a existé de tout temps. On le reconnaît dans les âges bibliques, chez les Grecs, chez les Romains, comme au moyen âge, comme à présent. Il ne revêt pas les mêmes formes aux différentes époques, mais il part des mêmes sources. Il suffit de lire les œuvres des illustres amoureux de Rome pour se convaincre qu'ils ont compris et pratiqué l'amour, comme aux plus beaux temps de l'époque chevaleresque. Catulle en est surtout un exemple frappant. Les différents passages de ses ouvrages, que nous avons rapportés, montrent quelle adoration il professait pour Lesbia. Ils expriment la passion la plus vive dans la forme la plus gracieuse et la plus délicate. En quel temps a-t-on traité l'amour avec une plus exquise sensibilité? Qui pourrait relire sans émotion cette élégie touchante dans laquelle Catulle a pleuré ses malheurs? « Si le souvenir du bien qu'il a fait est une consolation pour l'homme qui pense avoir toujours bien agi, qui n'a jamais violé la foi sacrée, ni profané le nom des dieux pour tromper ses semblables, quelle satisfaction te restera dans ta vieillesse, ô Catulle, de cet amour si mal récompensé? Tout

[1] Ce vêtement des matrones était interdit aux courtisanes.

ce que l'on peut faire et dire de bien; tu l'as fait et dit, pour une ingrate. Pourquoi donc te tourmenter encore? Pourquoi ne pas affermir ton cœur et cesser d'être malheureux, puisque les dieux s'opposent à ta passion? Il est difficile, il est vrai, très difficile d'oublier subitement un amour qui durait depuis si longtemps; cependant il faut tout faire pour y parvenir. Ton seul espoir de salut, c'est de te vaincre toi-même. Il faut l'essayer, que cela soit possible ou non. O dieux! si la pitié est votre partage, si vous avez jamais accordé votre secours au malheureux près d'expirer, regardez-moi dans mon infortune, et si ma vie fut sans reproche, délivrez-moi de cette peste redoutable, qui, circulant dans tout mon corps comme un frisson mortel, a banni pour jamais la joie de mon cœur. Je ne demande plus qu'elle m'aime encore, ou, ce qui n'est pas possible, qu'elle revienne aux lois de la pudeur. Non. Ma guérison et la délivrance de ce mal qui me consume, c'est la seule grâce que j'implore de vous, ô dieux, pour prix de ma piété envers vous. »

On ne peut méconnaître dans les écrits de Catulle l'expression d'une passion ardente, et ceux qui douteraient de sa sincérité, ou qui voudraient n'y voir que la flamme d'une ardeur poétique, doivent se demander quelle fut la vie de Catulle après la perte de Lesbia, et quelle fut aussi sa mort. Il ne survécut pas à la perte de son amante. Or, les sentiments qui s'affirment par la mort sont certainement réels. Catulle était mort le jour où Lesbia l'avait quitté; s'il existait encore, ce n'était plus qu'une ombre, car la meilleure partie de lui-même avait péri. Sa vie était devenue un supplice. Il souhaitait ardemment de mourir, mais la funèbre visiteuse ne vint pas aussi promptement qu'il l'aurait désiré. Il souffrit encore quelque temps, et il souffrit cruellement, car il est un mal plus triste que tous les maux, c'est de vouloir mourir.

La conduite de Lesbia ajoutait à ses tourments. Elle finissait par où il avait commencé. Les désordres auxquels elle se livrait rappelaient cruellement à Catulle les erreurs de sa jeunesse. Un chagrin profond le consumait. Son âme déchirée d'angoisses s'égarait dans des transports insensés. Après tant de bonheur évanoui en si peu de temps, les jours lui sont amers, les nuits plus amères encore. Abîmé dans une pesante oisiveté, ses oreilles sont importunées de ses propres soupirs. Les muses sont impuissantes à consoler ses douloureuses insomnies. Pourquoi travailler d'ailleurs, puisqu'elle n'était plus là, cette compagne adorée, le charme de sa vie, l'inspiratrice de son génie? Sur la plage déserte de Sermione, Catulle, inconsolable, consumait les heures à pleurer l'abandon de Lesbia, et ce nom chéri ne cessait de réveiller l'écho de ces lieux désormais solitaires. Ses gémissements ne disaient que trop que cette séparation serait éternelle,

et cependant comme une torture incessante, une douce image de sa longue félicité lui revenait sans cesse à l'esprit.

Le corps trahit les angoisses de l'âme. La vie abandonnait peu à peu celui de Catulle, lorsqu'un nouveau chagrin vint achever de détruire cette existence affaiblie. Catulle avait un frère qu'il aimait beaucoup, et qui mourut en Troade. Dès qu'il en fut informé, il entreprit un long voyage en Orient pour aller pleurer sur les cendres de ce frère chéri. Cette perte augmenta la tristesse de son âme, et il traduisît ses vifs regrets dans plusieurs élégies, pleines de sentiment et de larmes : « Je ne te verrai plus jamais, lit-on dans l'une d'elles, ô frère que je chérissais plus que la vie, mais je t'aimerai toujours et je ne cesserai de déplorer ta mort en de tristes chants, comme, sous l'ombre épaisse des bocages, Progné gémissante pleure la mort d'Itys. »

En proie à ces déchirants souvenirs, Catulle envoie chercher à Cyzique de l'eau de la source de Cupidon, qu'on croyait alors efficace pour guérir de l'amour [1]. Il a recours au népenthès [2], ce fameux breuvage de l'oubli, dont Hélène, suivant Homère, avait appris le secret en Egypte. Vaines tentatives, vaines recettes ! Il n'est pas de remède à la douleur morale. Quoique jeune encore, Catulle vit sa santé s'altérer. Son corps se flétrit comme s'était flétrie son âme. Il s'éteignit prématurément. Il avait alors environ trente-quatre ans [3].

Ainsi devaient finir ses imitateurs, Tibulle à vingt-quatre ans, Perse à vingt-huit ans, Properce avant quarante ans, et tant d'autres moissonnés au début de la vie. Le génie est pour les poètes ce que le don prophétique était pour les pythonisses de Delphes. « Sitôt qu'Apollon descend dans le cœur d'un mortel, une mort prématurée est la peine ou la récompense de l'inspiration divine. Le délire, le débordement de l'enthousiasme, ébranlent la machine humaine. L'âme fragile se brise sous l'effort des dieux. »

..... Pulsusque Deorum
Concutiunt fragiles animas [4].

L'amour et le génie, deux flammes selon les uns, une seule suivant nous, avaient consumé le cœur de Catulle. Il expira sans avoir revu celle dont la présence, à son lit de mort, eût adouci ses derniers moments. Il est présumable qu'il acheva ses jours à Sermione, car « nulle part on n'aime mieux à mourir qu'aux lieux où l'on s'est plu à

[1] Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXI.
[2] C'était, à ce qu'on croit, une solution aqueuse d'opium.
[3] Catulle vivait encore en 700 de Rome, puisque dans l'épigramme XXIX il parle de l'expédition de César en Angleterre. Il n'existait plus en 704, lors du passage du Rubicon. Il mourut donc entre trente-deux et trente-six ans.
[4] Lucain, liv. V.

vivre[1].» Il fut inhumé dans sa villa, suivant une coutume assez générale à cette époque. Il n'est rien resté du marbre dépositaire de sa cendre, car les tombeaux eux-mêmes sont aussi dévolus à la mort. Mais à défaut de ces débris matériels, Sermione garde le souvenir du grand poète qui l'a illustrée, et ce souvenir ne périra pas. La villa ruinée, les jardins effacés, les grottes effondrées, les viviers détruits, et jusqu'aux flots du lac expirant sur la plage, tout semble à Sermione porter le deuil du poète, et l'on éprouve une impression de tristesse à la vue de l'abandon dans lequel est tombé son domaine. Plus heureuses, les villas de Pline au lac de Côme, ont vu de nouvelles maisons surgir des débris des anciennes ! On peut donc s'étonner que personne n'ait eu l'envie de restaurer les ruines du château de Catulle et de se créer une superbe habitation de plaisance dans un des plus beaux endroits du monde. Ne serait-il pas charmant de réédifier dans cette presqu'île, non une de nos constructions actuelles, mais une véritable villa romaine, embellie de tout ce que les procédés modernes permettraient d'ajouter au luxe connu des anciens. On ferait là une habitation ravissante, quelque chose d'inimitable, car il est rare de rencontrer un site aussi magnifique.

Sermione est un de ces lieux admirables dont l'aspect se grave au cœur du visiteur comme un impérissable souvenir. C'est un pèlerinage obligé pour tous les amateurs de la nature, pour tous les admirateurs de la poésie, pour tous les fidèles d'amour, et chacun, en parcourant le délicieux séjour du poète amoureux, s'écrie volontiers avec lui :

Peninsularum, Sirmio, insularumque
Ocelle, quascunque in liquentibus stagnis,
Marique vasto fert uterque Neptunus ;
Quam te libenter, quamque lætus inviso !

« Sermione, perle des îles et des presqu'îles qu'enveloppent dans leur liquide empire l'un et l'autre Océan, avec quel bonheur, avec quelle joie je te contemple ! »

LEWAL.

[1] Sentence de Syrus.

LA

POÉSIE CONTEMPORAINE

DE 1858 A 1861

II [1]

Edouard GRENIER : *Petits Poèmes*, 1 vol. Charpentier. — Alfred de TANOUARN : *Le Dernier amour*, 1 vol. Dentu. — Edouard PAILLERON : *Les Parasites*, 1 vol. Michel Lévy. — PÉCONTAL : *Légendes*, 1 vol. Librairie nouvelle. — Achille MILLIEN : *La Moisson*, 1 vol. Vannier. — Auguste de CHATILLON : *A la Grand'Pinte*, 1 vol. Poulet-Malassis et de Broise. — André LEMOYNE : *Stella maris*, *Ecce homo*, *etc.....* 1 vol. Firmin Didot. — Sébastien RHÉAL : *Les Messidoriennes*, 1 vol. Dentu. — Amédée POMMIER : *Colifichets*, *Jeux de Rimes*, 1 vol. Garnier frères. — H. DU PONTAVICE DU HEUSEY : *Etudes et Aspirations*, 1re série, 1 vol. Michel Lévy; 2e série, 1 vol. Castel. *Sillons et Débris*, 1 vol. Castel.

Au temps jadis, sous la dynastie de Boileau, quelque pressés que fussent les rangs des poètes, petits ou grands, on s'y pouvait toujours reconnaître, et le lecteur le plus frivole les classait sans difficulté. Les catégories littéraires étaient nettement établies ; nul n'en osait sortir : ici l'ode, plus loin l'élégie, l'épopée ou l'épître, l'épigramme ou la satire ; chaque écrivain choisissait son genre ; chaque genre imposait ses règles ; les volumes se rangeaient dans leurs cases ; on prenait une à une les cases, et on passait sans brusquerie du grave au doux, et du plaisant au sévère. Aujourd'hui, il n'en est plus tout à fait de même : l'école moderne a tout brouillé ; ses élégies rica-

[1] Voir la première étude sur la *Poésie contemporaine* dans la livraison du 15 octobre 1861 (2e série, t. XXIII, p. 427).

nent, ses satires sont larmoyantes, ses odes prennent des allures épiques, ses contes commencent par ramper et finissent par s'envoler ; plus de forme consacrée, plus de rhythmes spéciaux ; Aristote s'y perdrait, et le critique, étourdi, ne sait, parmi tant de gens qui portent sur leur carte d'introduction ce titre vague de poète, auquel tenir tête d'abord, et à qui donner la première audience. Bon gré, mal gré, il faut les recevoir un peu au hasard, comme ils se présentent, et s'exposer à la surprise du rire aussi bien qu'à celle des larmes ; ceux-ci fredonneront des chansonnettes ; ceux-là entonneront des hymnes ; on nous parlera des champs et de la ville, des étoiles et des becs de gaz, des fées et des courtisanes. A tout prendre, sied-il bien de s'en plaindre ? L'âme humaine n'est-elle pas exposée par la vie à ces continuelles alternatives de tristesse et de joie, de souffrance et de plaisir, d'espérances et de regrets, de découragements et d'orgueil ? Si personne n'en a bien pu jamais compter tous les mouvements, toujours si variés, souvent si complexes, personne ne saurait non plus imposer des formes invariables à l'art qui les peut tous exprimer. La poésie trouvera d'elle-même ses grandes divisions dans les différents moyens d'action qu'elle peut choisir ; elle sera la poésie qu'on chante, la poésie qu'on lit, la poésie qu'on mime ; mais les espèces y seront nombreuses, mal déterminées, et toujours prêtes à empiéter les unes sur les autres. Si les rimeurs de notre temps ont pris l'habitude de mettre en tête de leurs recueils un titre vague, qui ne les engage à rien, on aurait tort de les en réprimander ; ils sauvegardent ainsi la liberté de leur inspiration, le plus souvent changeante et capricieuse comme la vie, et qui doit moins compte de ses œuvres aux exigences de la rhétorique ou de la philosophie, qu'à celles de l'imagination qui les goûte et du sens esthétique qui les juge.

Cet individualisme peut avoir ses dangers ; toute liberté a les siens ; ils sont moindres pourtant que ceux du despotisme. Quand nous serions exposés encore à voir le bizarre usurper la place du beau, l'originalité souvent factice de la forme préférée à l'originalité plus profonde et plus discrète de la pensée, et vingt petites écoles s'ouvrir et se fermer bruyamment chaque jour, sans autre écolier que le maître lui-même, il faudrait préférer le mouvement fécond de ce désordre à l'inertie stérile où se tiennent d'habitude les codes littéraires. Si nous sommes malades aujourd'hui, au moins savons-nous bien que nous le sommes ; nous souffrons, mais nous luttons ; et si la grande route de l'art semble par instants perdue, plus d'un creuse à côté son sentier, et s'efforce sincèrement de la rejoindre. Les enfants chétifs, qu'une lisière aurait conduits, meurent vite à cette besogne ; ceux qui survivent sont mieux portants, et prennent au moins pour marcher une allure qui leur est propre. Comme à

toutes les époques de transition et d'épuisement, on est bien forcé de se traîner de temps à autre sur les traces du voisin ; mais c'est à regret, à son corps défendant ; si on imite, c'est du plus loin qu'on peut, le plus souvent à son insu ; en tout cas, on prend bien garde de s'en jamais vanter. Les poètes n'ont pas été moins nombreux chez nous en 1858, 1859 et 1860, que dans les années précédentes ; il serait pourtant difficile de préciser l'influence qui a pesé le plus sur eux : V. Hugo, Lamartine, Alfred de Musset, Théophile Gautier, Brizeux, ont eu également leurs adeptes ; aucun n'a pris la royauté absolue ; leurs disciples les plus soumis en apparence ne sont pas fâchés de regimber contre le maître ; ils vont le plus souvent qu'ils peuvent l'oublier chez les étrangers ; aucun ne manque l'occasion de sauter au premier jour par-dessus la muraille et d'aller labourer pour son compte un tout petit champ, quelquefois bien maigre et bien avare, mais qui lui appartienne du moins en propre, et où il puisse se promener en seigneur.

Grâce à ce besoin de personnalité qui tourmente les plus humbles des poètes secondaires, leur étude n'est aujourd'hui, malgré l'abaissement du niveau commun des productions, ni sans charme, ni sans utilité ; et bien qu'elle ne doive rien apprendre, après l'examen des maîtres, sur les tendances générales de la pensée contemporaine, elle en est pourtant le complément nécessaire. Le voyageur qui veut bien connaître un pays ne se contente pas d'en embrasser les grands horizons ni d'en étudier les grands mouvements de terrain : après avoir regardé, du haut d'une colline, scintiller au soleil les carrés tranchés de moissons et de bois, de parterres et de vignes, il descend dans la vallée, il rencontre, accroupies au pied du haut clocher, vingt chaumines pittoresques qu'il n'avait pas devinées, sous les masses épaisses de feuillage, mille arbrisseaux dont les fleurs lui sont nouvelles ; il retrouve à la fois, dans les innombrables détails qui l'arrêtent, toute la douceur de l'impression passée, toute la vivacité de l'impression présente. L'excursion que nous faisons aujourd'hui est du même genre ; quand on a nommé MM. V. Hugo, Leconte de Lisle, Mistral, Laprade et Bouillhet, on n'a pas nommé tous nos poètes ; à leurs côtés, s'élèvent bien des jeunes tiges qui s'efforcent de monter vers le ciel et réclament leur part de grand air ; à leurs pieds s'entr'ouvrent d'incertaines violettes, dont il est bon de recueillir le parfum. Nous les regarderons au passage, comme nous les rencontrerons, au hasard des pieds et du vent, sans nous déranger pour les classer méthodiquement ; quand l'arbre aura poussé péniblement, nous ne l'accuserons pas ; pourvu qu'il ait une branche verte à balancer au soleil, nous nous assiérons vite sous cette bonne branche, dans l'es-

poir que d'autres nous y voudront suivre. La critique a si bien travaillé le public, qu'on pourrait presque aujourd'hui se dispenser de lui signaler les défauts techniqnes des œuvres nouvelles; il voit vite ceux qui s'y trouvent; il en invente volontiers qui n'y sont pas; il a plus besoin d'être excité que contenu, de l'éperon que de la bride; s'il oublie rarement de railler, il tient peu à admirer; nous chercherons donc plus volontiers par où les écrivains ont réussi, que par où ils ont péché; dans tous les arts, pour analyser, la raison est bonne; pour goûter, la sensibilité vaut mieux.

Il serait facile, par exemple, de signaler dans les petits poèmes de M. Edouard Grenier une inexpérience de forme, une incertitude de style qui font de son volume un essai bien plus qu'une œuvre; mais le poète connaît et avoue sans détour ses faiblesses; il fait de sérieux et d'heureux efforts pour se compléter; on aurait mauvaise grâce à lui reprocher un défaut qu'il aura remplacé demain par une qualité. Au lieu de prendre la voie séduisante et dangereuse où se précipite aujourd'hui la jeune école, au lieu d'enfiler soigneusement des rimes, de pâlir sur la facture des strophes, de remuer tous les mots connus et inconnus de la langue avant de vivre et de penser, M. Grenier a procédé à rebours; il a senti longtemps avant d'écrire, et cherché la forme de sa pensée pendant que tant d'autres ont si grand'peine à trouver une pensée pour leur forme. Sa personnalité pourra éprouver quelque peine à se dégager des entraves extérieures parmi lesquelles il semble se débattre encore; mais elle est déjà trop puissante pour ne pas s'en rendre à la fin maîtresse; le sculpteur a sous la main un beau bloc de marbre, il saura bien y tailler sa statue. Si tous ces petits poèmes, l'un biblique, l'autre oriental, personnels ou impersonnels, n'ont guère de rapport entre eux que la communauté du volume, on y peut déjà saisir, à travers les imitations, le sentiment général qui les fait vivre, et qui leur créera sans doute, en se développant, des successeurs mieux constitués. Ce n'est ni l'amour de la nature; — M. Grenier ne la regarde qu'au passage; s'il lui accorde le fond de la scène, il lui refuse tout à fait un rôle actif, — ni la passion humaine; — ses héros ne sont guère passionnés; ils rêvent plus volontiers qu'ils n'agissent, et semblent d'une mélancolie trop tendre pour se porter aux vigoureux mouvements; — c'est autre chose, et c'est aussi bien, une compassion incessante pour toutes les souffrances et toutes les incertitudes humaines, qui se manifeste à la fois dans les confidences du poète et dans la conduite de ses personnages. La pitié est la dernière foi des siècles sceptiques; combien encore l'ont rejetée; combien ne l'ont jamais connue! M. Grenier la prêche et la répand. Pitié, s'écrie-t-il, pitié pour le Juif errant, pour l'immortel sans famille, sans amis, sans

patrie, qui n'a plus rien à apprendre, rien à sentir, rien à voir, pour le vagabond maudit, qui tombe épuisé sous l'avalanche de la montagne sans que l'avalanche veuille l'écraser; pitié, puisque le remords l'a pénétré, qu'il a appris la résignation, qu'il est devenu lui-même pitoyable, et qu'il peut s'écrier :

Je vis, je souffre, j'aime avec l'humanité.....
Aussi qu'ils me soient bons, indifférents, sévères,
Les hommes, maintenant, seront toujours mes frères.....
J'ai pour eux un amour triste et presque céleste:
Ils n'ont qu'un jour à vivre ; ils passent et je reste!

Et le Christ radieux descend à ces voix qui l'implorent, et Ahasvérus, pardonné, s'étend dans la paix de l'éternel repos. — Pitié, s'écrie-t-il plus tard, sur la rive odorante du Bosphore où les Arnautes mènent à la fraîcheur du soir les silencieuses caïques des sultanes; pitié pour l'aveugle qui tâte le mur en chantant! Et la blanche Aïssa tombant aux bras du malheureux paye son amour de la vie, et son âme, cachée sous les ailes de l'Elkovan, gémit encore aujourd'hui sur la cime des vagues et va s'abattre et planer sur l'épaule du triste mendiant. Pitié pour les nations tourmentées par l'anarchie, épuisées de servitude, sans union et sans liberté! et le blême fantôme du Dante accoste le poète au détour du bois de Ravenne, et lui commande, de sa voix mâle, le courage et l'espérance. *La Mort du Juif errant*, *l'Elkovan*, *la Vision*, sont trois hymnes à la Pitié, la pitié dans la foi, dans l'amour, dans le patriotisme. *Le Rêve*, pièce plus courte et plus complète, où se trouvent réunies toutes les qualités de pensée et d'expression de l'auteur avec une forme vague qui convient au sujet, est à son tour la pitié dans la mort. Le poète se sent enlever de terre ; il franchit sur les ailes d'un ange « le muet océan de l'éternel silence, » il aborde une région céleste, où l'entourent tous les morts qu'il aima dans la vie, et qui viennent lui demander un souvenir et des prières, car c'est la condition de leur félicité éternelle, et l'oubli de la terre leur est un châtiment :

Vivants, tant qu'on leur donne une pensée amie,
Ils meurent dans le ciel sitôt qu'on les oublie,
Car la seconde mort, c'est l'oubli des vivants.

L'inspiration de M. Grenier est donc, on le voit, toujours élevée, sérieusement humaine, excitée par la sensibilité et soutenue de la raison; c'est plus qu'il n'en faut pour être un vrai poète. Si l'instrument poétique ne vibre pas encore sous ses doigts aussi harmonieusement qu'il le voudrait, et n'exprime qu'incomplétement sa pensée, il n'est pas homme à désespérer, ni à sentir faiblir sa volonté; il viendra à bout de l'entreprise; son premier volume nous en est ga-

rant; du *Juif errant* à *la Vision*, comme forme poétique, le progrès est rapide, évident; il s'est mis d'ailleurs à une rude école qui n'encourage pas les faiblesses, à celle de la *Divine Comédie*, et l'énergique Alighieri, dont il semble écouter les leçons bien plus encore que celles de Byron, ne manquera pas de lui donner, avec des conceptions plus sévères et plus grandioses encore, un peu de cette sonorité puissante du rhythme et de cette énergique précision de pensée qui ne sont pas son moindre mérite, et qui font de ses tercets un des plus merveilleux langages qu'ait jamais écoutés l'humanité.

M. Alfred de Tanouarn n'est pas, tant s'en faut, aussi compatissant pour les hommes que M. Edouard Grenier. Son poème le *Dernier amour* commence à la fin du monde. La mer sanglante a enveloppé la terre de son mouvant linceul, une seule pointe de rocher se dresse encore au-dessus de l'abîme, battue sans relâche par une tempête de cadavres: sur cette cime s'est réfugié un couple tremblant, un jeune homme ardent, enthousiaste, surpris par la catastrophe au milieu de l'ivresse de ses illusions; une jeune femme sceptique et railleuse qu'il a inutilement aimée, depuis longtemps prête à la mort, ne regrettant rien des hommes ni des choses. Là s'engage entre eux un long dialogue sur le passé et l'avenir, l'un regrettant cette vie souriante qui lui faisait de si douces promesses, l'autre attendant sans peur l'anéantissement, qui la délivrera de l'ennui de vivre et du spectacle importun des sottises de l'humanité. La tempête pourtant mugit toujours, la vague monte, s'approche; malgré ses protestations et ses théories, la jeune femme se sent peu à peu faiblir devant les menaces des éléments et les reproches tendres de son amant; elle cherche enfin à se reprendre à la vie, elle veut connaître cet amour, qu'elle a nié, elle tombe aux bras de celui qu'elle avait toujours repoussé; sur les épaves du monde s'élève le dernier hymne à la volupté, suivi bientôt d'une dernière prière, de la prière qui demande à vivre, à vivre en aimant. Il est trop tard, l'abîme se gonfle et les saisit; sur l'immensité vide s'élève la voix implacable de l'Eternel, en qui tout s'absorbe et qui proclame à la fois sa propre existence et le néant des choses visibles.

Si cette donnée est étrange, elle est du moins grandiose; elle eût été saisissante si le poète était parvenu à donner à sa pensée la netteté et la précision nécessaires. Plus les idées sont vagues, plus les symboles ont besoin d'être lumineux. M. de Tanouarn a jeté un peu au hasard dans son poème ses idées et ses rêves, ses réflexions et ses sentiments, allant volontiers des uns aux autres, suivant les caprices de son inspiration, ne dédaignant, sur les ruines du monde, ni l'abstraction philosophique, ni le trait de comédie; il en est résulté une obscurité générale qui rend difficile la lecture de son poème

malgré la grandeur générale de l'œuvre et d'heureux éclats de sensibilité. L'épilogue est pourtant la reconnaissance douloureuse et terrible du panthéïsme implacable qui absorbe la personnalité humaine et ne lui laisse d'autre devoir ni d'autre plaisir ici-bas que la jouissance charnelle et présente. La conclusion est aussi lugubre que l'exorde. Par bonheur, le poète, dans une courte et spirituelle préface, nous supplie de ne pas le prendre au mot et de ne pas le croire si méchant qu'il se fait. La misanthropie est de droit commun; chacun en use à ses heures; M. de Tanouarn a écrit le *Dernier amour;* quant au reste, quant à ses convictions, ses croyances, il veut garder bouche close. Est-il idéaliste ou réaliste? poète politique ou religieux, panthéiste ou platonicien? Nous n'en savons rien, et lui-même croit bien n'en rien savoir. Que nous importe? Il ne nous adresse qu'une seule question : Suis-je un peu poète? Nous ne lui devons qu'une seule réponse. Oui, vous êtes poète, toujours poète par la pensée si ce n'est par la forme, poète par la mobilité des impressions, la rapidité des métamorphoses, l'assimilation facile des idées étrangères et jusqu'à l'incertitude des sensations, poète surtout par le désespoir et le découragement, l'horreur douloureuse des réalités stupides, le besoin insatiable de l'infini qui torture l'âme et en arrache à la fois des hymnes et des blasphèmes. Ecoutez cette voix profonde qui monte de l'abîme et jette aux mondes engloutis comme une dernière insulte et une dernière ironie :

Moi, je suis le seul être et la seule substance;
Il n'est rien de réel que ma réalité·
Mon immuable vie est la seule existence;
La Nature est mon ombre et n'a jamais été.

Dans l'absolu repos de ma béatitude,
Je peuple le néant de grandes visions;
Je m'efforce à combler ma vaste solitude
Et n'enfante jamais que des illusions.

.....

Parfois je m'assoupis, silencieux, inerte;
Tout se plonge avec moi dans le sein du sommeil;
L'éternité s'endort, solitaire et déserte,
Le temps reste immuable attendant mon réveil.

Ainsi les grands soleils et les moindres atômes
Devant moi sont égaux, éphémères et vains,
Et les peuples, comme eux, sont de pâles fantômes
Qui passent un moment dans mes songes divins.

Cette courte citation peut donner une idée de l'œuvre de M. de Tanouarn; grandeur de pensée, incertitude de style, impression vive, expressions ternes. Il est des défauts qu'on pardonne avec peine en France; la longueur et l'obscurité sont de ce nombre; on s'en corrige souvent par un commerce assidu avec l'antiquité. Le *Dernier*

amour atteste un sérieux mouvement d'imagination, qui ne saurait s'en tenir là; M. de Tanouarn aurait tort de se décourager ou de se contenter d'une première tentative.

M. Edouard Pailleron en est aussi à son début. Son recueil, *les Parasites*, a été remarqué dès le jour de son apparition et méritait de l'être. Une rare chaleur de convictions, une jeunesse sincère d'impressions, une verve charmante de style ne sont pas les seules qualités qu'on y puisse louer; nous croyons y voir un sérieux travail de pensée, une fécondité véritable d'imagination qui promettent plus encore qu'ils ne donnent et peuvent faire espérer à nos théâtres de véritables œuvres comiques, où la gaieté n'exclurait pas la pensée, où la satire des mœurs contemporaines saurait s'allier enfin à une forme vivante et poétique. Bien que le poète semble hésiter encore entre la forme lyrique et la forme satirique, entre le dialogue et le poème, le chemin qu'il prendra ne paraît pas douteux; ses héros ont l'allure du théâtre, et son alexandrin cinglant fouettera, jusqu'à ce qu'ils s'éveillent, les plus sourds du parterre. Malgré ses velléités lyriques, il est né poète comique; la première partie de son volume, *les Parasites*, où il s'exerce à lancer le trait vigoureux de la satire, est d'une supériorité marquée sur la dernière, où il s'abandonne plus exclusivement à ses rêves philosophiques et qu'il intitule *Utopies*.

Faut-il donc accuser M. Pailleron, comme quelques-uns l'ont pu faire, d'être un esprit incertain, qui ne s'est point encore choisi son but, et qui hésite sans cesse entre les réalités qu'il peut observer à ses pieds et les idéalités flottantes qui l'attirent vers le ciel? Nous ne le croyons pas. S'il y a hésitation chez lui, elle est tout au plus dans l'exécution, non dans la pensée. Son activité intellectuelle s'est divisée à sa source; elle a suivi, pour ainsi dire, deux courants, mais deux courants parallèles, qui doivent se réunir un jour et qui formeront le vrai fleuve. L'impression que le poète a éprouvée devant le spectacle de son temps a été double comme elle l'est pour toutes les âmes fortes en qui la licence du mal n'étouffe pas l'amour du bien; il a ri, puis il a pleuré, voyant de quoi rire et pleurer; quand il était las de flageller les vices et les ridicules de ses voisins, il se mettait à penser combien il serait plus doux de pouvoir aimer son prochain tout à son aise, sans soupçons, arrière-pensées, ni défiances. La mélancolie, chez lui, est voisine de la raillerie; lorsqu'il vient de donner une vigoureuse volée de bois vert à quelque pauvre diable, il se retourne volontiers pour essuyer une larme de pitié. Les volées, ce sont les *Parasites*, les larmes, ce sont les *Utopies*.

Quant aux bastonnades, quelques-unes sont déjà administrées d'une main alerte, qui promet de mauvais quarts d'heure aux épaules

des parasites de toute classe et de toute espèce que le hasard poussera devant elle. Mathurin Regnier et Alfred de Musset n'ont guère eu d'élève plus pétulant, plus enthousiaste, plus chargé de bonnes intentions; s'il a étudié chez l'un cet impitoyable langage, énergique, précis et net, qui semble se jeter à la tête de la victime et la déchirer à belles dents, cet art puissant de la description comique, souvent plus efficace que les meilleures maximes morales à punir le vice par son propre spectacle, il a demandé à l'autre le secret de sa voluptueuse harmonie, de ses malices inoffensives et de sa douloureuse gaieté. Toutes les pièces dont se compose cette première partie ne sont pas sans doute d'une égale valeur, ni même d'une exécution toujours habile, mais il n'en est pas une qui ne contienne quelques pages d'une raillerie de bon aloi ou d'une honnête indignation, qu'on pourrait croire d'un autre siècle, tant nous avons perdu l'habitude du bon rire et des franches colères. Venez, venez ici, pamphlétaires spadassins, revendeuses d'amour, gandins inutiles, réformateurs de brasseries, rentiers tremblotants, Tartuffes de la tribune et Basiles de la presse, voici un jeune homme qui veut appeler les choses par leur nom, comme faisaient ces grossiers qu'on nomme Juvénal, Regnier et Molière, voici un poète imprudent, qui retrouve, pour vous les jeter au visage, quelques-uns de ces vers sifflants, prompts et rudes, dont la blessure est vive et la cicatrice profonde; venez et faites mine basse; les rieurs sont de son côté! Gare à vous! le bâton ne va aujourd'hui qu'à la peau; demain peut-être il enlèvera la chair. Une brève description de soirée moderne donnera l'idée de la manière vive, claire et naturelle, dont M. Pailleron comprend le langage satirique, sans lui rien sacrifier du rhythme poétique, ni de la délicatesse de la pensée; nous la prenons dans sa première pièce, *Asmodée*, oraison funèbre de la gaieté et de l'esprit français, que le poète ne retrouve nulle part, ni dans le roman réaliste, ni dans les vaudevilles en collaboration, ni dans les gazettes scandaleuses. Est-ce donc dans les salons que nous le retrouverons?

Hélas! il ne faut pas y errer plus d'une heure,
Pour reconnaître vite et savoir tout au long
Que ce n'est pas d'esprit qu'on étouffe au salon.
O cercles où jadis d'une pente fleurie
Comme un ruisseau d'argent coulait la causerie!
O séjours où l'esprit régnait en souverain!
O belle Récamier, et vous bonne Geoffrin,
Doux maîtres dans cet art que chaque jour efface
De parler avec charme et se taire avec grâce,
Que diriez-vous de nous en voyant maintenant
Nos hôtels envahis par l'orchestre tonnant,
Et là, mille inconnus, ainsi le veut l'usage,
Dames longues de jupe et courtes de corsage,
Messieurs noirs et fluets, les bras en balanciers

Frotter notre parquet en dansant les lanciers.
D'autres, plus noirs encor, bâillant à pleines bouches,
Aux angles s'amasser comme un essaim de mouches,
Ennuyés et suant, et guettant les valets
D'un regard menaçant, avides de sorbets,
Et, de l'étroite enceinte assiégeant chaque porte,
Piller en naufragés le plateau qu'on apporte,
Cependant que, sans bruit, dans un coin écarté,
Le plus grand nombre encore, assis à l'écarté,
D'un « si monsieur le veut » se disputant leur bourse.
Continue au salon ce qu'il fait à la Bourse!

Pour bien faire connaître M. Pailleron, il faudrait joindre à ce passage quelques strophes du *Petit Baron*, un de ses persiflages les mieux réussis, les théories fameuses de Tristus sur le génie, la manière de s'en procurer et les commodes devoirs qu'il impose, le récit des métamorphoses subies par Basile jusqu'à son installation dans un bureau de journal, et par Tartufe avant de devenir chef de parti: l'espace nous est compté; nous ne saurions trop engager le lecteur à faire promptement connaissance avec tant d'estimables personnages.

Si cette honnête compagnie lui laisse dans l'esprit une impression pénible, il n'aura qu'à faire deux pas pour entendre d'une oreille surprise, dans *les Utopies*, la même voix qui semblait naguère ne savoir que railler et gronder, entonner tout à coup les hymnes enthousiastes de l'avenir ou se répandre en plaintes lointaines sur les tristesses du monde et les doutes de la vie. La mort fatale, qui engloutit sans pitié les générations et leurs œuvres, la guerre insensée, pourvoyeuse de la mort, la persistance de l'Eternel à dérober le secret des choses, ces activités fiévreuses des peuples se précipitant par saccades vers un but inconnu, ont tour à tour excité les méditations mélancoliques du penseur, sans abattre jamais son courage, ni ébranler la jeune vigueur de ses espérances. Ici, sans doute, l'artiste est moins sûr de lui-même; son vers incertain ne retrouve plus l'accent net qu'on lui remarquait dans la satire, et sa pensée, un peu vagabonde, qui pouvait se livrer sans trop de danger à tous ses écarts dans la longueur des grandes périodes, ne s'assujettit qu'avec répugnance au mouvement régulier des strophes; l'expression est souvent plus ingénieuse que logique, plus vive que précise; ce n'est pas la forme qu'il lui faut, ce n'est pas dans cette atmosphère excitante qu'il peut vivre; pourtant il fait bon voir, par ce temps de mesquines médisances, de satires venimeuses, de railleries cyniques, un jeune écrivain se préparer à la haine du mal par l'admiration du bien, au mépris des bassesses par l'enthousiasme des grandes pensées, à la persécution des vices et des ridicules par le panégyrique de la pitié et de la tolérance. Quelques-unes de ces méditations contiennent des développements philosophiques du meilleur style, auxquels on ne sau-

rait reprocher qu'une exubérance intempestive; elles témoignent toutes des excellentes habitudes d'un esprit actif et sérieux, qui ne saisit pas seulement les détails des choses, mais qui généralise sans peine son observation et s'élève naturellement aux questions d'ensemble les plus hautes.

Nous remercierons donc M. Pailleron de n'avoir pas craint pour ses *Utopies* le voisinage de ses *Parasites;* s'il s'était décidé à les supprimer dans le livre comme il les a supprimées sur le titre, il n'aurait montré qu'une face de son talent, et nous l'aurions mal jugé. Puisqu'il est poète, pourquoi craindre d'ouvrir son âme, de nous faire confidence de ses impressions les plus passagères, de ses rêves les plus chimériques? Du rêve à la pensée, de la pensée au rêve, le chemin est court et se fait sans qu'on s'en doute. Si nous n'avions eu qu'à nous moquer du petit Baron, de son binocle et de son stick, de sa merveilleuse cravate et de ses allures de maquignon; qu'à prendre en mépris ce Tristus crasseux, que la présomption mène à la paresse et la paresse à l'abrutissement; ce véreux agent d'affaires dont la chaussure est prête à Toulon; cette malheureuse fille affublée, on ne sait pourquoi, du sobriquet de fille d'amour, qui cherche sa vie durant

> Des amants pour avoir de riches vêtements,
> Et de riches habits pour avoir des amants,

s'il ne nous avait donné qu'à railler, mordre et déchirer, nous aurions pu craindre que cette verve moqueuse ne tournât insensiblement à l'ironie amère, que cet esprit malicieux ne sût que pétiller à l'étourdie, et ne tombât trop facilement dans la peinture mesquine des vulgarités quotidiennes. Les *Utopies* ont dû nous rassurer. Il y a là, dans le pêle-mêle inexpérimenté des mots et des phrases, tant de sincérité d'émotion, tant de chaleur sympathique, tant de belle ardeur de jeunesse, tant d'ivresse du bien, que les rudes années de la virilité peuvent venir sans danger ; ce cœur ne peut sans doute rien en craindre, il sera toujours aussi accessible à l'admiration qu'au mépris, à la commisération qu'à la raillerie. Quand le satirique frappera, il frappera de haut ; il saura défendre aussi bien qu'attaquer. Son œuvre aujourd'hui n'est pas complète; elle est encore divisée : on la pourrait comparer à une balance dont les deux plateaux sont également chargés de métaux bien différents, mais qui, en s'amalgamant, devront former un précieux alliage; quand la pensée philosophique s'alliera décidément à la fine observation, l'émotion à la raillerie, l'idéal à la réalité (cette alliance est déjà tentée heureusement dans plusieurs passages), M. Pailleron aura véritablement créé sa personnalité, et peut-être hâté la résurrection de notre théâtre.

Pour le moment, si nous pouvions lui donner un conseil, nous l'engagerions à se débarrasser au plus vite des lisières qu'il porte trop longtemps, et dont il n'a plus que faire. A-t-il un respect exagéré pour les maîtres, qui l'engage à marcher sans cesse dans leur ombre ? N'a-t-il simplement qu'une mémoire trop obligeante ? En ce cas, qu'il la renvoie à sa besogne ; elle l'embarrasse plus qu'elle ne le sert ; il parlera aisément sans elle. Les réminiscences du vieux Mathurin, d'Alfred de Musset, de Victor Hugo, sont beaucoup trop fréquentes dans ce petit volume ; elles y sautent d'autant plus sûrement aux yeux, que la pensée est presque toujours personnelle ; la forme seule est empruntée. Presque tous les grands mouvements de la poésie moderne y sont tour à tour pris à contre-temps. La belle pièce de *Morituri* rappellera le début de l'*Antechrist* :

« Ils mourront ! cette ville inextricable et sombre !.....
Il viendra ! quand viendront les dernières ténèbres ! »

Nous retrouvons dans les *Prostituées* les mouvements les plus communs de *Rolla* :

Vous, ne l'insultez pas, courtisanes du monde.....

Dupont et Durand ont laissé une trace trop profonde dans les dialogues de *Tristus*, de *Basiles et Tartufes*. Tristus surtout abuse étrangement des tours de phrase de son ami Dupont, son prédécesseur et son aîné. Ces négligences, qui ressemblent parfois à des parodies, s'oublient volontiers chez les poètes de salon ; mais M. Pailleron va compter maintenant avec le public, qui ne les lui pardonnerait plus. Cette petite chicane faite, répétons-lui, en le quittant, sa belle strophe des *Utopies*, qui semble résumer la pensée de son œuvre, et que devraient écouter les poètes aux heures de découragement :

Espérance ! Le monde marche
D'un pied lent, mais sûr ; chaque jour
Apporte quelque pierre à l'arche,
Gagne quelque cœur à l'amour.
Bien loin encor du but peut-être,
D'autres mourront qui sont à naître ;
Mais ne comptons pas par instants !
L'œuvre reste, si l'homme passe.
Qu'est-ce qu'un oiseau dans l'espace ?
Qu'est-ce qu'un siècle dans le temps ?

De M. Pailleron à M. Siméon Pécontal, la distance est grande : l'un vit tout dans le présent, l'autre ne vit que dans le passé. Passé ou présent, tout est bon pour les poètes, quand ils savent s'y prendre. Le champ fertile des légendes nationales et populaires, où M. Pécontal s'est mis à faire moisson, ne sera pas dépouillé si vite, et nos arrière-neveux y pourront glaner encore ; ces épis primitifs ont une

saveur qui ne vieillit pas, et les voyageurs et les érudits qui en ont aujourd'hui les mains pleines, sont toujours les bienvenus à leur retour. Triste ou gaie, lugubre et fantastique en Allemagne, passionnée et sarcastique en Espagne, souriante et mélancolique en Scandinavie, railleuse et positive dans la vieille France, grave et religieuse dans la Bretagne, la légende a partout recueilli la première histoire des nations, les naïves espérances du peuple et ses plus intimes douleurs; sa simplicité est son plus grand charme, sa meilleure défense contre les traducteurs. Tout artiste qui l'attaque n'a que deux moyens de la prendre : soit par l'esprit, en recherchant l'impression qu'elle produit, en négligeant la forme dont elle est enveloppée, pour lui en imposer une nouvelle aussi poétique, mais plus moderne, aussi puissante, mais plus personnelle ; soit par la lettre, en suivant pas à pas le texte naïf, en se contentant de reproduire le mieux et le plus simplement possible les étrangetés d'un langage oublié ; cette méthode, selon nous, est la moins bonne ; l'artiste est écrasé par l'original, et se condamne à ne rien demander à sa propre imagination ; il retrouvera à peine l'émotion passée, et ne communiquera aucune impression nouvelle ; c'est la méthode qu'a suivie M. Pécontal. Aussi, malgré le choix heureux de légendes familières et intimes qu'il a fait dans nos vieilles provinces et dans les régions rêveuses du Nord, faut-il avouer qu'il n'a pas su trouver pour elles une forme artistique définitive, comme Bürger, Goëthe, ou Heine l'ont fait parfois pour les traditions germaniques, qu'ils savaient s'approprier si complétement; il a été trop modeste, trop timide, il s'est trop effacé devant ses modèles ; son livre est propre comme une armoire de naturaliste, où tout est époussété, numéroté, étiqueté, et les jolies légendes rangées méthodiquement les unes derrière les autres par strophes régulières, y ressemblent aux papillons qui sèchent sur de longues épingles ; la forme est charmante, mais la vie est partie ; les ailes diaphanes sont encore étendues, mais la poudre de rubis et d'or qui les faisait luire au soleil est restée aux doigts du collectionneur. Un style élégant et correct, une conscience précieuse de traducteur ne suffisent pas dans un volume de vers ; l'imagination y veut trouver son compte, et on ne parvient à frapper l'imagination que par une sensation profonde, l'originalité du langage et le charme du rhythme ; nous aurions voulu trouver dans le livre de M. Pécontal un livre excellent, nous n'avons trouvé qu'un livre ordinaire.

M. Pécontal ferme la marche des poètes impersonnels. Après lui, nous ne rencontrerons que des poètes moins ambitieux, auxquels a manqué la volonté ou peut-être la force de franchir le cercle de leurs propres impressions, et qui se sont contentés de noter dans un langage plus harmonieux que le langage vulgaire les différents

mouvements de leur âme au contact du monde et des choses. A tout prendre, ce ne sont pas les moins bons. La conception d'un poème exige une puissance et une persévérance d'imagination, une concentration de sentiments, une sûreté d'exécution qui sont données à peu d'esprits dans un siècle ; s'il est beau d'y prétendre, il n'est pas rare d'y échouer. Mieux vaut, quand on ne sent pas en soi la force créatrice qui peut jeter au dehors les types vivants d'une grande pensée ; au lieu de montrer de vagues fantômes que la main ne saisit pas, que la vue s'épuise à chercher, mieux vaut répandre autour de soi sa propre vie, et faire du moins agir le seul être animé dont on soit le maître, le premier qu'on analyse, le seul qu'on peut connaître sans doute ; dans ce trésor toujours grossissant d'émotions, d'espérances, de rêves, de méditations, que les années fécondes amoncellent au fond de l'âme, qui sait si le chercheur obstiné, qui les en tire tour à tour pour les faire luire à la lumière, ne trouvera pas un diamant inespéré vers lequel voleront tous les yeux, et où chacun, en s'y mirant, croira se reconnaître ? Qui sait si, en répétant devant nous les chansons de ses heures de joie, les bénédictions des jours de croyance, les plaintes de ses espérances trompées, il ne poussera pas un de ces grands cris qui retentissent dans le cœur de l'humanité entière et qui résonnent à travers les siècles ? *Le Lac*, *la Tristesse d'Olympio*, *les Nuits* ont été une douleur personnelle et passagère ; ils sont aussi une douleur générale et éternelle ; beaucoup d'hommes les ont pu ressentir ; il a fallu de grands poètes pour les exprimer.

La personnalité des artistes, si grande qu'elle puisse être, n'offusque d'ailleurs que deux sortes de gens : les vaniteux, qui se sentent rapetissés par ce redoutable voisinage et ne veulent entendre parler que d'eux-mêmes ; les ignorants, qui ne comprennent rien aux développements de l'intelligence humaine et nient, par habitude, tout ce qu'ils n'ont pas senti. En général, l'homme attire l'homme ; le spectacle de la vie plaît aux vivants, et la connaissance de ses semblables est à la fois un besoin que le plus humble des mortels s'efforce de satisfaire, et un véritable plaisir qu'il aime à goûter jusqu'à l'excès. Les attraits artistiques du théâtre, du roman, des mémoires historiques, les charmes même journaliers des conversations secondaires, de la vie commune, des correspondances intimes, s'expliquent en grande partie par ce penchant naturel qui nous pousse à jeter des regards curieux dans l'existence de ceux qui nous ont précédés et de ceux qui nous suivent, et à y chercher des aliments pour nos haines et nos sympathies en même temps peut-être qu'une conformité avec nos propres sentiments, qui leur peut servir d'explication ou d'excuse. Un poète sincère, qui nous confie au jour le jour ses sensations et ses pensées, ses rêveries et ses impressions, nous paraît

donc toujours le bienvenu. C'est un homme de plus que nous pouvons connaître; s'il est bon, qu'on l'aime; s'il est mauvais, qu'on le plaigne; dans les deux cas, l'étude de son âme ne nous saurait être inutile; en l'absence de types créés, ce sera le poète lui-même qui servira de type à notre imagination; ce sera lui que nous verrons errer en rêve dans le pays qu'il nous a montré, sous les arbres qu'il vient de chanter, non pas en chair, non pas en os; nous nous tromperions lourdement; qu'il soit jeune ou vieux, laid ou beau, à quoi bon le savoir? C'est le portrait de son esprit qu'il nous a voulu donner, non celui de son corps; quelle que soit la forme idéale que revête pour nous cet esprit, nous en connaissons les passions, nous en avons suivi les mouvements; nous possédons le meilleur de l'homme, ce qui est sa véritable existence et sa vie; nous pouvons donc voir l'homme entier, le suivre dans ses joies et ses abattements, le comprendre et le juger, le mépriser ou l'aimer.

Quand vous aurez lu, par exemple, *la Moisson* de M. Achille Millien, que vous soyez étendu dans votre fauteuil, le brasier d'hiver sous vos pieds, une pincette entre les doigts, ou que vous longiez, à l'automne, la haie dénudée d'où délogent en hâte les frileux oisillons, il vous sera difficile de ne pas vous imaginer l'auteur de ces simples strophes au milieu d'une campagne paisible, ni trop stérile, ni trop luxuriante, sous un ciel limpide d'arrière-saison, qui ne pèse en rien sur l'âme, et lui laisse suivre en paix ses rêves comme aux ruisseaux leur doux courant. Le poète vit en frère avec les bergers accroupis sous les aulnes, avec les bûcherons qu'on entend haleter dans la profondeur du bois, avec les faneurs hâlés qui font tomber autour d'eux les hautes javelles; peu de livres, mais de bons, les poètes primitifs surtout, les légendes hongroises, le Barguz-breiz; pas de passions, pas de désirs; les émotions quotidiennes du village suffisent à ce cœur facile; une noce enrubannée qui sort de l'église au tintement des cloches, un nouveau-né qui arrive à la ferme en même temps qu'une bonne récolte, une bande enrouée de moissonneurs qui chante autour de la charrette gémissante, un sourire que le beau Jousé a jeté en fredonnant à la blonde Anna, et que la blonde Anna a renvoyé en rougissant au beau Jousé; un conte de la veillée, un charmant radotage de vieillard le font doucement rêver une grande heure; s'il arrive dans le pays un charlatan empanaché sur sa carriole triomphale, une bohémienne ridée sachant prédire à chacun ce qu'il désire, un hussard fanfaron qui traite de haut avec les payses, soyez sûr qu'il est le premier à aller voir, à interroger, à se réjouir; viennent aussi sans doute les heures de tristesse; où ne viennent-elles pas? On mène en terre un bon compagnon, on pense à ceux qui partent, à ceux qui oublient. Mais l'éter-

nelle Nature est là qui tend ses bras, qui ouvre son sein, qui apaise et qui console ; elle ne veut pas qu'on souffre longtemps ; la douleur coule sur l'âme comme une goutte de pluie sur la feuille de lierre ; au premier vent, au premier rayon, tout a disparu ; et le fossoyeur lui-même, accoudé sur sa bêche, pense bien plus aux épis égarés qui poussent si drus dans les tertres du cimetière, aux coquelicots et aux pâquerettes qui s'y ouvrent mieux et y sont d'un éclat si vif, qu'à tous les endormis qu'il y jette et qui ne se réveilleront pas.

Le titre qu'a pris M. Millien ne ment pas ; ses poésies sont bien rustiques, et rien n'y rappelle la ville, que quelques réminiscences vaguement mystiques de M. de Laprade, semées là comme par hasard, et qui disparaîtraient du volume sans lui rien ôter de sa valeur. En général, l'impression est franche, saine et simple ; elle est trop variable, trop fugitive surtout pour être puissante et profonde ; c'est l'impression du peuple, nette et précise, qui se contente d'elle-même et pousse rarement l'esprit jusqu'à la méditation ; mais la spontanéité nous en est précieuse, et sa sincérité nous enchante ! Tout est vu vite, comme au passage ; les portraits sont à peine esquissés, les descriptions courtes, les scènes rapides ; on y trouve plus de grâce que de grandeur, plus de finesse que de force, mais le charme de la vérité y passe, et c'est le meilleur. Aucune prétention dans la pensée, aucune dans l'expression ; M. Millien n'a pas peur du naïf ; quand il le rencontre, il l'aborde sans rougir. *Le Gué*, *la Nuit*, *la Noce*, *le Voyage nocturne*, *le Défilé*, *au Clair de lune*, *le Bûcheron*, *la Rentrée des foins*, *les Grillons*, *la Maraude*, *les Renards* peuvent être cités comme de petites idylles dont la simplicité hardie est le plus certain mérite, et qui nous semblent bien préférables aux pièces plus littéraires qui les entourent, comme *Patria*, *Conseil*, *la Muse*, *Aspiration*, où le poète cherche un style qui n'est pas le sien, et se débat malheureusement sous des influences étrangères. Quelques strophes de *la Source* donneront une idée de cette poésie aimable et modeste ; deux jeunes filles passent dans le sentier ; un pâtre les aperçoit :

Dans le chemin semé de pâles scabieuses
Il gourmandait ses bœufs, sifflait comme un oiseau ;
Mais voyant arriver les deux enfants rieuses,
Il s'en fut les attendre au bord du clair ruisseau.

« Maîtresses aux grands yeux, ô reines du village !
Je sais deux blanches fleurs qui brillent près d'ici,
Et deux oiseaux joyeux qui charment le bocage :
O filles au front pur ! le savez-vous aussi ?

— Laisse la fleur en paix, l'oiseau dans la ramure ;
Prends les vases pesants qui pendent à nos bras,
Et plonge-les, berger, dans le flot qui murmure :
Ils sont lourds à nos mains et l'eau coule si bas ! »

Bien vite se penchant sur la source limpide,
Le berger puisa l'onde et remplit tour à tour
Les deux cruches de grès que, de sa main humide,
Il tendait aux enfants avec un mot d'amour.

« O fleurs de la vallée, ô colombes fidèles!
Hélas! qu'auprès de vous le cœur est bientôt pris!
Aux yeux du pâtre ému vous vous montrez si belles!.... »
Mais, sans finir sa phrase, il s'arrêta surpris....

Les bœufs roux cheminaient sous l'ombre des charmilles,
Et le long de l'étang bordé de verts roseaux
S'éloignant à grands pas, riaient les jeunes filles.
— Adieu les pures fleurs! adieu les doux oiseaux!

Oui, adieu l'amour, la passion peut-être, adieu les sérieuses émotions! Les pensées des poètes sont fugitives comme ces rieuses alertes, gracieuses comme elles; nous attendions plus, et nous restons comme le berger, supris de ce départ subit. Ces récits rapides, ces joies presque enfantines, plaisent médiocrement sans doute aux amateurs d'étrangetés, aux curieux de corruption, si fréquents autour des œuvres d'art; les âmes encore ouvertes à la poésie simple et fraîche y trouveront plus d'une saine impression. Quant au titre de Précurseur, qu'on décerne d'avance à M. Millien dans la préface, nous nous croyons en droit de le lui contester au moins aujourd'hui; le poète, jusqu'à présent, ne fait preuve ni d'une assez grande originalité de pensée, ni d'une puissance d'imagination assez étendue pour exercer bien loin son influence; Brizeux a donné depuis longtemps des modèles de ce style doux et simple un peu au-dessus de la langue journalière, un peu au-dessous du grand style poétique; M. Millien ne les a pas dépassés. Qu'il ne se préoccupe donc pas trop des théories littéraires exclusives, parisiennes ou provinciales, centralisantes ou décentralisantes, qui prétendent régénérer l'Académie par le peuple, ou le peuple par l'Académie, qu'il détourne surtout de lui toute prétention à faire école. Il peut devenir, en se laissant aller à ses impressions quotidiennes, en leur cherchant consciencieusement une forme plus précise et plus personnelle, un vrai poète rustique et peut-être populaire, un de ces poètes qui ne font pas grand fracas dans les salons et qu'on ignore dans les boudoirs, mais qui se glissent volontiers dans la froide mansarde de l'ouvrière et dans l'atelier sombre du pauvre, pour leur apporter un lambeau de verdure, un rayon de soleil, un souvenir de la paisible vallée où l'on est né et du grand air qu'on y respirait, livres utiles et modestes, qui ne touchent au cœur que pour le pacifier, ne s'adressent à l'esprit que pour le charmer, et les laissent un instant après retomber doucement dans la réalité, sans leur préparer de chute douloureuse par la comparaison du rêve évanoui ou l'amertume de la méditation interrompue.

Ils passent, la brise emporte le bruit,
Et l'on n'entend plus que le doux murmure
D'un beau soir d'été, tandis qu'en la nuit
Va se recueillir la mère Nature.

Par la simplicité des impressions autant que par leur rapidité, M. Auguste de Châtillon se rapproche de M. Millien; mais la confidence de l'âme est chez lui plus complète et la vie plus naïvement mise à jour. M. de Châtillon n'est ni Parisien ni campagnard, ou plutôt il est à la fois l'un et l'autre; il est peintre: la moitié de sa vie s'est écoulée dans le grand atelier encombré de draperies étranges et de figurines cosmopolites, parmi les flocons de fumée et les bouffées de gaieté que lâchent autour du chevalet les amis insouciants, tout près du bruit de la rue où les chevaux piaffent, où les cochers grognent, où les gamins sifflent, où les grisettes minaudent; l'autre moitié sur les grandes routes, le sac au dos, le parasol sur la tête, la pique à la main devant un coucher de soleil insaisissable dont on attend dix années le retour, au coin de la cheminée profonde des auberges de hasard où ronfle sur ses pattes le gros chat de la maison, non loin du rôti dont le parfum lui donne de célestes rêves, au-dessous du tourne-broche patient dont le tic-tac monotone le berce depuis son enfance. Cette existence vagabonde, intelligente et insouciante, M. de Châtillon en a noté à la hâte, sur des feuilles volantes, toutes les impressions, tous les rêves, tous les souvenirs; vous voyez d'ici la variété et la richesse! Ici nous trouverons une description joyeuse et vive de *la Grand'Pinte*, cette plantureuse hôtellerie qui a prêté son enseigne au livre; là, c'est une rencontre de barrière, deux amis de cent ans qui cheminent en trébuchant vers le cabaret, un peu gris comme au temps du petit chapeau, et chevrottant leurs chansons de jeunesse; la société est un peu mêlée, mais tout le monde y porte le cœur sur la main; on y jouit d'un sans-façon décent qui vous met à l'aise, sans donner trop lieu de sermonner aux délicats; il n'y a pas jusqu'à Mlle Tripigoute, Tripiguette ou Tripignon, qu'on n'y veuille supporter tant elle est alerte et vive, sans hypocrisie et sans impudence, riant du bout de ses lèvres de vingt ans, et toute prête à pleurer; après une chanson vient un paysage, après un conte de revenants une odelette amoureuse; tout se croise, tout se heurte, tout se mêle dans ce volume comme dans cet esprit, tristesse et joie, rêves et pensées, émotions de l'art, émotions du cœur, tout s'y succède si vite qu'on suit à peine tant de mouvements agiles et inattendus, et qu'on ne sait plus en fermant le volume si l'on doit se réjouir ou se chagriner.

L'impression qu'il laisse est pourtant singulièrement douce et bonne. Quelle surprise de n'entendre chez un poète ni récriminations

contre le temps présent, ni lamentations mélancoliques sur le temps passé ! Dieu, la société, les paysans ou les citadins, les gouvernements et les partis, les réformateurs et les rentiers, peuvent être tranquilles, ils n'ont rien à craindre de ce côté. M. de Châtillon aime tout le monde, adore les champs, ne déteste pas la ville, serre la main de ses voisins, embrasse les joues de ses voisines ; pas une raillerie agressive contre les hommes ni les choses, pas une jalousie, pas une susceptibilité ; c'est le modèle des bons enfants. S'il est pauvre, combien d'autres le sont ! A-t-on besoin de gros écus dans sa poche pour regarder un effet de brume sur les bois, ou de lune dans la rivière ? La campagne appartient à un chacun, et le vin de la Grand'Pinte n'est pas cher dans les bonnes années ; d'ailleurs, un minois ouvert de paysanne qui passe, une grimace espiègle de bambins qui buissonnent, une douce heure d'hospitalité dans la chaumière ou le manoir, un souvenir qui se lève sous les pieds, un rêve impossible qui danse devant vos yeux valent bien des napoléons et des bank-notes, et ces richesses ne lui font pas défaut :

De rien et de tout je m'étonne,
Plein de folie et de raison,
La mouche qui vole et bourdonne
Souvent m'inspire une chanson.
....
Confiant et le nez au vent,
Ne voyant que de ma fenêtre,
Je chante en me disant : Peut-être !
Et j'attends le soleil levant.

Oh ! la bonne poésie d'hommes heureux, de paresseux peut-être ; mais la paresse est parfois si belle, et tant de gens devraient si bien la préférer aux activités fébriles des ambitions mauvaises ! Avec cette nature ouverte et facile, ces habitudes tranquilles et nonchalantes, j'ai grand'peur que M. de Châtillon ait horreur de tous les beaux progrès mécaniques, chimiques et politiques qui font l'orgueil de son siècle, de toutes ces prodigieuses inventions qui donnent insensiblement à l'humanité la puissance et la brutalité de la machine, de tout ce qui régularise, mesure et limite la vie ; avoir horreur, je me trompe : a-t-il la force de rien haïr ? Mais, en revanche, comme il s'en soucie peu ! Tous les réformateurs de toutes les brasseries et de tous les clubs de l'Europe lui hurleraient aux oreilles, qu'ils ne lui feraient pas détourner la tête pour regarder leurs plans les plus merveilleux :

On trouve de nos jours que tout est encor mal.
Les hommes ont beau faire, ils ne refont pas l'homme.
Dans mon rêve abrité, ce qu'ils font m'est égal,
Les cieux sont toujours purs aux beaux temps de l'année,
Et les bois toujours frais. Dieu seul est libéral ;
L'onde est toujours limpide et la pelouse ornée,

La fleur est toujours belle et fascine mes yeux,
Mon âme paresseuse aime la destinée.
Je hais le changement et d'idée et de lieux,
Cela m'ennuie, — assez veulent changer le monde ;
J'y trouve encore du bien, malgré qu'il soit très vieux.

Cette gaieté, cette bonne humeur, cette sérénité ne sont pas celles de l'égoïste, de l'épicurien, tant s'en faut, et c'est ce qui nous plaît. La mélancolie est là tout près, une mélancolie aimable, sympathique qui ne sait pas se cacher et qui finit souvent par prendre la plus grande place dans le cœur du poète. On dirait une de ces vapeurs transparentes et fines qui flottent l'automne autour des buissons pleins de soleil, et qui adoucissent délicieusement la lumière ; les vagues idées de mort, de douleur, de tristesse qui passent sur ces strophes scintillantes leur apportent un charme nouveau, plus sérieux et plus intime. L'absence, l'oubli, la perte des années, le regret du passé, toutes ces vieilles, toutes ces éternelles souffrances de l'homme, ont tour à tour fait doucement résonner l'obéissant écho. Le *Retour*, *Saint-Gratien*, *Solitude*, *la Toussaint*, *Montmorency* sont du nombre de ses meilleures pièces. La *Douleur du Charretier* n'aurait besoin, pour être un modèle de poésie populaire, que d'un rhythme moins étrange :

Dia ! hue ! — Oh ! ma pauvre fille est morte !
.....

Dia ! hue ! — Oh ! c'était toute sa mère !
Même voix, — je n'ai pas de bonheur.....
Mêmes yeux, — ma fille est dans la terre,
Et la mort dans mon cœur.

Dia ! hue ! — Oh ! nous passons par la Briche :
Avançons ! la Briche est encore loin.
Qu'aujourd'hui je voudrais être riche,
Pour pleurer dans un coin !

Dia ! hue ! oh ! je vais boire à l'auberge,
Pour tâcher d'oublier mon chagrin ;
Mes chevaux, puissiez vous sur la berge
M'écraser en chemin !....

La sincérité de l'impression, la vivacité du style font, en somme, de *la Grand'Pinte* un recueil des plus agréables à parcourir ; une composition plus habile, un soin plus délicat du rhythme, une recherche plus heureuse du pittoresque, une précision plus grande de langage, le mettent au-dessus de *la Moisson ;* c'est d'ailleurs le même genre de qualités naturelles et franches, avec moins de prétentions encore, le même genre de défauts aussi, peu ou point de sonorité musicale, une absence presque complète d'imagination. Les deux poètes ne savent pas sortir d'eux-mêmes ; ils acceptent leurs impressions quotidiennes, telles qu'elles viennent, et ne s'efforcent guère de

leur donner une forme artistique ; ils ne savent ni interpréter, ni développer, ni transfigurer. Si leur œuvre a souvent la spontanéité, elle n'a jamais la force ; le style s'élève à peine au-dessus de celui d'une conversation ; un pas en arrière, on tombe dans les ennuis et les vulgarités du réalisme. Un sentiment sincère de la nature, une délicatesse charmante de cœur ont toujours sauvé MM. Millien et de Châtillon ; mais le système est dangereux ; il ne faudrait pas s'y fier.

Ce n'est pas à coup sûr à M. Amédée Pommier qu'on pourrait adresser ce reproche de négligence ou d'inexpérience. M. Pommier est le versificateur de France qui connaît le mieux son métier ; il n'est pas sans doute de rhythme qu'il ne se soit permis, de rimes baroques qu'il n'ait accouplées ; c'est l'enfant terrible du romantisme, l'hercule de la fantaisie et du burlesque, le mystificateur incorrigible du bourgeois et du pédant ; quand il veut, c'est un poète charmant, énergique, original ; aujourd'hui il n'a pas voulu ; dans ce livre pimpant, pétillant, absurde et amusant qu'il nomme de son vrai nom, *les Colifichets*, il est revenu à ses tours de passe-passe, et ne cherche qu'à étonner par ses excentricités de langage ou de versification ; entre ses doigts agiles, la rime capricieuse sautille et disparaît comme la muscade des bateleurs, la strophe s'allonge et s'amincit comme la glaise malléable des modeleurs ; nous avons de longs poèmes en vers richement rimés de trois, de deux, d'une syllabe sur les motifs les plus fous ; une description du monde entier, une églogue saugrenue entre un financier et une bergère sur ce mode saccadé qui laisse bien loin derrière lui *la Chasse du Burgrave ;* le burgrave Alexis VI avait tout l'air d'un boiteux ; mais le financier de M. Pommier n'a plus qu'une jambe, et il ajoute à cette jambe une grande échasse sur laquelle il va cahin-caha conter fleurette dans la campagne :

La cascade au loin fume, et la roche moussue
Sue,
Se couvrant d'une gaze humide et d'un rideau
D'eau.
Là sur les blancs cailloux le ruisseau se trémousse,
Mousse,
Et par un chemin creux qui n'est pas le plus court,
Court.

Quant aux néologismes, quant aux archaïsmes, quant aux excentricités des métaphores, aux accouplements impossibles de mots, M. Pommier n'a, bien entendu, rien épargné pour ébourriffer de pied en cap ses lecteurs, personne n'a puisé avec un acharnement, une indiscrétion, une audace pareille dans le dictionnaire français ; il lui arrive même de puiser à côté. Nous ne voulons certes pas nier son habileté ; s'emporter contre lui serait hors de saison, le meilleur est

d'en rire ; ses rencontres sont parfois heureuses, ses étrangetés drôlatiques ; mais de grâce, à quoi bon, à quoi bon ? Quand on sait ainsi lancer à volonté le trait acéré de la satire, quand on peut décrire avec une abondance, une netteté pareilles, conserver à travers toutes ces escapades un sentiment véritable du beau, donner quand même à sa phrase une fermeté d'allure, à ses vers une solidité sonore que de plus célèbres envieraient avec raison, n'a-t-on pas perdu le droit de faire si bon marché de son talent, et de jouer si longtemps au dada? Que M. Pommier y prenne garde ; on est puni par où l'on pèche ; un violoniste habile qui passerait ses journées à imiter sur les cordes le braiement de l'âne ou le gloussement de la poule, courrait grand risque de ne plus retrouver, quand il le voudrait, l'agilité de ses doigts et la vigueur de son archet ; ses mélodies s'obstineraient à glousser. Si quelques pages des *Colifichets* rappellent *les Océanides* ou *l'Enfer*, ce n'est que de loin ; toute chaleur d'âme est tombée, l'imagination s'affaisse, on n'entend plus battre le cœur ; il n'est pas jusqu'au rire qui ne devienne forcé ; s'il est permis d'être burlesque, il ne le serait pas d'être ennuyeux.

MM. Henri Cantel et André Lemoyne sont aussi d'habiles ouvriers : ils sortent d'une école où l'on n'apprend pas à broncher sur l'hémistiche, ni à transiger avec la rime ; ils feraient volontiers le saut périlleux au travers des strophes les plus bizarres, mais ils comptent bien ne pas s'en tenir à ces pénibles exercices. Leur préoccupation est plus artistique et plus haute ; ce n'est pas la difficulté qu'ils recherchent, mais le style, c'est-à-dire une forme harmonieuse et précise, correcte et personnelle, qui s'adapte exactement à leur esprit comme un vêtement bien fait qui en fasse deviner tous les mouvements, sans les exagérer, les gêner, ni les fausser. Ce souci leur a porté bonheur. Si leurs deux *Recueils* ne font preuve ni d'une inspiration très élevée, ni d'une invention très puissante, ils sont pourtant de ceux qui séduisent le plus vite par la douceur de leur mélodie et la grâce du langage ; les deux habiles écrivains n'ont rien perdu des parcelles de leur imagination ; si minces qu'elles fussent, ils ont su y tailler avec patience des figurines mignonnes qui font plus d'effet que de gros blocs mal dégrossis.

Les Impressions de M. Cantel sont très passagères, ses *Visions* assez positives ; le poète habite un pays où l'on ne se pique guère de passions profondes, ni de philosophie transcendante :

> Gai comme un moineau franc, chantant, buvant toujours;
> Dans les buissons en fleurs de la verte Bohème,
> Ce pays triste et doux que je hais et que j'aime,
> Je me meurtris les mains à glaner les amours.

Les joies des sens sont celles qu'on y goûte de préférence ; les yeux

y aiment les beaux spectacles, les oreilles les folles chansons; on s'efforce d'y être encore jeune comme au temps de Catulle et d'Horace, comme si on savait encore se couronner de roses après les orgies, comme si le douloureux sanglot du Christ n'avait pas retenti sur le Calvaire et attristé à jamais l'âme virile de l'humanité; efforts tristement impuissants, qui en ont mené plus d'un aux blasphèmes du désespoir, au découragement de la honte, aux dégoûts incurables de soi-même et de sa propre corruption. La lyre sonore de M. Cantel ne voudrait répéter que les éclats de rire des courtisanes et les refrains insouciants des buveurs; la note moderne, la note triste, finit pourtant par y passer; elle y sonne plus doucement encore, plus délicieusement que la note antique. Pourquoi résister ainsi à ses nobles entraînements? Pourquoi rougir de ces émotions saines qui rendent au cœur son calme, à l'âme sa fierté? Quelques pièces plus spontanées, plus graves, commencent déjà chez le poète une transformation prochaine; nous le souhaitons et nous l'espérons. Une pareille habileté de facture, une tendresse si séduisante de style, une harmonie si limpide méritent d'être mieux employées qu'à célébrer les résistances ou les chutes des nymphes légères du XIXe siècle, si délicatement, si poétiquement qu'on s'y prenne : quand le bon vent se lève, il faut ouvrir ses ailes.

Les petites compositions de M. André Lemoyne, moins achevées peut-être, moins ingénieuses, moins précieuses que celles de M. Cantel, sont, en revanche, d'un sentiment plus pur, et laissent dans l'esprit une trace plus profonde, en même temps qu'elles savent mieux réjouir la vue par la douce chaleur de leur coloris. On y sent une âme, une âme tendre et discrète qui se recueille volontiers en elle-même, et ne confie les chagrins de l'isolement, de la séparation ou de l'oubli qu'à l'hirondelle qui passe en caquetant au-dessus des toits fumeux de la ville, à l'étoile qui sourit comme un œil divin dans la limpidité du ciel; si quelque douleur personnelle se cache sous ses strophes murmurantes, le poète a tout fait pour qu'on s'en doutât à peine, pour qu'on pût penser en le lisant, non pas forcément à lui, mais à soi-même; cette personnalité modeste, abritée sous ses charmantes métaphores, a de sympathiques séductions. *L'Absent*, *une Larme de Dante*, *Stella Maris*, *l'Hirondelle*, *Vieille guitare*, *Chemin perdu*, rappellent, par la sobriété de l'expression, la précision de l'image, la concision du trait, ces épigrammes, si merveilleusement finies, de l'anthologie grecque, avec un sentiment douloureux et une expansion affectueuse tout à fait modernes. Nous les préférons beaucoup à *Renoncement*, *Ecce Homo*, *Fleur d'Automne*, *un Poète*, où scintillent çà et là quelques belles strophes, mais qui n'offrent ni la solidité de style, ni l'ampleur de pensée que sembleraient exiger ces

sujets; ce soin excessif des détails a son danger; on finit volontiers par leur sacrifier l'ensemble : M. Lemoyne ne l'a pas toujours évité.

Le plus grave reproche qu'on puisse lui adresser, ainsi qu'à M. Cantel, ainsi qu'à l'école dont ils procèdent, c'est de limiter volontairement le champ de l'inspiration poétique aux impressions quotidiennes les plus vulgaires, et de se tenir pour satisfaits quand ils ont paré une pensée presque commune d'une forme élégante et recherchée. Le monde autour d'eux ne paraît pas marcher; s'ils entrevoient la nature, c'est à travers les mousselines de leurs fenêtres ou les verroteries des poètes secondaires; ils semblent n'avoir jamais feuilleté l'histoire, ignorent jusqu'à l'existence des religions passées ou présentes, et jusqu'aux premières notions de la philosophie. Moitié tristes, moitié joyeux, ils cheminent au travers de la vie, sans chercher le mot de l'énigme; que les passions humaines s'agitent de tous côtés autour d'eux, que leurs voisins les coudoient brutalement en courant, qui à la gloire trompeuse, qui aux amours insensés, qui à la fortune insaisissable, qui à la science incertaine, toujours le front levé, toujours l'espoir au cœur; que les vieilles nations, les vieilles idées s'écroulent autour d'eux de toutes parts avec un fracas terrible, pendant qu'une anxiété profonde saisit l'humanité dans l'attente des nouveaux temps qui se préparent, peu leur importe; pourvu qu'on les laisse en paix dans leur cabinet, ils y ciselleront patiemment des strophes, ils y aligneront lentement des rimes, ils y accoupleront ingénieusement les métaphores à propos d'un rayon furtif de soleil ou d'une étincelle de leur foyer, sans se préoccuper de jeter à toute cette foule remuante et active, ni une pensée nouvelle, ni un noble sentiment, ni une grande espérance, ni même une sublime illusion. Pour nous, qui plaçons plus haut le but de l'art, qui croyons aux lettres la puissance et le devoir d'exprimer les grandes émotions d'une époque, nous préférons à ces ciseleurs habiles les imprudents et les audacieux qui se jettent à corps perdu dans la mêlée du siècle, au risque d'être écrasés; nous aimons à retrouver dans les strophes viriles des poètes non-seulement l'écho léger de nos joies domestiques et de nos souffrances intimes, mais l'écho plus puissant des grandes préoccupations religieuses ou politiques de l'humanité; si la tâche est plus rude, elle est aussi plus noble, et les échecs y sont glorieux encore.

Ce souffle lointain des grandes idées a pu seul soutenir *les Messidoriennes* de M. Sébastien Rhéal. A coup sûr, MM. Lemoyne et Cantel pourraient apprendre à l'auteur sur la versification, sur la rime, sur la langue poétique, bien des secrets dont il ne paraît pas se douter; les *Stations poétiques* sont parfois des stations assez pro-

saïques ; l'expression est presque toujours au-dessous de la pensée, et l'imagination n'y sait guère voiler la nudité primitive de l'idée ; mais l'enthousiasme sincère du bien, une compassion profonde pour toutes les souffrances, toutes les chutes, toutes les désillusions, un mépris superbe pour les hontes et les bassesses, une confiance indomptable dans l'avenir, donnent à ce petit livre, comme à tous ceux de M. Rhéal, un caractère de virilité énergique qui peut faire oublier souvent les faiblesses de l'exécution.

Les véritables tentatives qui méritent d'être remarquées en ce genre sont celles de M. Pontavice du Heussey. Trois volumes, signés de son nom, ont paru successivement dans un court espace ; il a pu mettre en tête du dernier, *Sillons et Débris*, cette courte et significative épigraphe, *adesso e sempre*, maintenant et toujours. Tous trois en effet ne sont qu'un développement des mêmes doutes, des mêmes espérances, des mêmes convictions. Si plusieurs des recueils que nous avons signalés ont été écrits par des plumes mieux exercées, aucun n'atteste chez son auteur un mouvement si puissant de sensations grandioses et de nobles idées. Epoux et père, citoyen et philosophe, M. Pontavice s'est mis tout entier, naïvement, fièrement, résolûment dans son œuvre ; dès qu'une de ces cordes est touchée on entend résonner les trois autres. Contemplateur enthousiaste de la nature, observateur sympathique de la passion humaine, c'est une de ces âmes profondes et vibrantes où l'impression se prolonge, grossit peu à peu, et se multiplie comme la voix dans certaines forêts ; une rose qui meurt, une chanson éloignée qui se lève, un soupir d'enfant endormi, l'ombre d'une femme penchée sur un livre, le mènent insensiblement du rêve à la méditation, de la méditation à la discussion, de la discussion presqu'à l'action. Dans ses plus petites pièces on peut le retrouver presque tout entier, résolu, convaincu, regrettant vaguement le passé, comptant beaucoup sur l'avenir ; l'analyse d'une de ses poésies, si variées d'ailleurs d'allure et de forme, donnera une idée de ses façons habituelles. Ouvrons le second volume des *Etudes et Aspirations ;* voici une pièce qu'il intitule « Bonsoir. » Le père est assis sous sa lampe, devant le bureau chargé de gros livres, de Spinosa sans doute, de Kant, d'Hegel, de tous les démolisseurs sceptiques, de tous les inventeurs audacieux ; à côté de lui, on déshabille son bambin, et le bambin s'agenouille et récite à mi-voix sa prière du soir. La scène est assez simple sans doute ; mais voici ce qui s'y passe : en entendant ces lèvres innocentes implorer avec tant de confiance le bon Dieu qui promet le pain de chaque jour, en regardant ces yeux naïfs se lever si tendrement vers un ciel tout peuplé de joyeuses visions, le penseur convaincu, le douteur obstiné se sent faiblir ; malgré la résistance de son esprit, il se sent l'âme émue :

Ce bambin qui murmure une oraison naïve,
Me verse dans le sein une fraîcheur d'eau vive;
Je ne sais quelle odeur d'encensoir balancé,
Quels sons d'orgue affaiblis remontent du passé;
D' grands piliers sculptés se dressent dans mon rêve,
Un vieux chant du dimanche autour de moi s'élève,
Me charme, et j'aperçois dans l'ombre du saint lieu
Un jeune homme naïf à genoux devant Dieu.....
Toute ma vision vient d'un enfant qui prie.

Nous sommes déjà bien loin de cet enfant; attendons, nous allons plus loin encore. Nous n'en étions qu'à la rêverie, voici venir la méditation philosophique : « Tout à l'heure, se dit le poète, tout à l'heure j'étais sûr de ma science, tranquille sur la destinée; un soupir d'enfant suffit pour ébranler mon échafaudage d'arguments; malgré nous, il faut donc toujours retrouver dans la vie des sensations, des sentiments qui mettent à néant les plus belles résolutions de notre esprit; les abstractions les plus grandioses ne sauraient satisfaire l'âme personnelle de l'homme, et la froideur de la fatalité l'épouvante :

C'est trop majestueux, et c'est trop impassible.
La nature est de marbre et la loi n'aime pas!
Chaque chose se meut dans le tour d'un compas,
Du matin à midi, de la nuit à l'aurore,
Tout paraît, disparaît, pour reparaître encore,
Univers dépouillé du mal comme du bien,
Où l'équilibre est tout et la volonté rien!

Et la méditation philosophique va toujours s'élevant et s'élargissant, jusqu'à ce qu'elle redescende tout à coup vers le petit endormi, mais pour le serrer sans secousses sur ses ailes, et l'emporter vers « l'amour du Dieu vivant et de l'humanité. » Cette facilité à monter de l'impression familière vers les idées générales est un des traits caractéristiques du talent de M. du Heussey, et une des preuves les plus vives de la sincérité et de la spontanéité de ses inspirations.

Si la forme poétique répondait toujours chez lui à l'originalité de la pensée, ses recueils se placeraient dès aujourd'hui sans doute dans les rangs les plus élevés de la littérature contemporaine; par malheur, rien n'est plus inégal que le style de son œuvre; quelque puissante que paraisse sa faculté d'interprétation, il n'a pu réussir à s'assimiler assez complétement les théories philosophiques, pour leur faire perdre toute leur sécheresse et toute leur étrangeté. Les mots rébarbatifs de l'école lui viennent volontiers à la bouche : la *contingence*, la *personnalité*, la *solidarité*, tombent à chaque instant dans ses périodes murmurantes et limpides, comme de lourds pavés dans un courant paisible, et le pédantisme des expressions techniques y ramène trop souvent de l'idéal à la réalité. Ce défaut n'est pas le sien

propre : M. Victor Hugo le dissimule parfois avec peine sous l'enveloppe resplendissante de ses épithètes ; l'école de M. Théophile Gautier, si éprise des vocabulaires d'atelier, le partage en l'exagérant avec l'école réaliste ; chez M. du Heussey, il atteint des proportions inaccoutumées, que le voisinage des strophes harmonieuses rend plus choquantes encore. On y trouve une jeune femme

Toute de modestie et *d'idéalité*;

une autre dont les flammes du foyer « mobilisent les traits. » Quand le poète a trouvé une strophe heureuse :

Qui suis-je? Je ne sais; j'aimais, je n'aime plus.
Je prie et crois encore.....
Ma sagesse d'hier est folie aujourd'hui.
Je souriais, je pleure.....

Le philosophe ajoute :

Dans son identité, quand l'homme est-il bien lui?
Sur quel point, à quelle heure?

C'est encore ce philosophe, ce physicien, ce géologue incorrigible qui nous parlera de l'*idéal protéen*, de l'Océan, qui *s'identifie* au reflet qui le dore, du sol où monte le *feu central*. Qu'il reste là, ce maladroit savant, qu'il souffle au rêveur de nobles pensées, de magnifiques comparaisons, nous y consentons volontiers ; mais qu'il ait soin de se bien cacher et de ne pas mêler les éclats de sa voix sèche à l'éloquence sonore de son ami ! Ces interruptions désagréables finissent par lasser les plus patients.

Ce manque d'unité dans le style est le défaut capital de M. du Heussey, celui qui fait oublier parfois ses grandes qualités ; il faut pourtant reconnaître en lui le plus spontané et le plus humain des poètes dont nous avons dû nous occuper. Une communication intime, délicate et profonde avec la nature, une sympathie sérieuse et réfléchie pour l'humanité, une préoccupation vive et sans affectation de l'avenir du monde et de l'âme, la haine impitoyable de toutes les lâchetés, la compassion pour les faiblesses, une puissance d'enthousiasme extraordinaire, attestent chez lui une organisation poétique plus étendue et plus complète. Son émotion est sincère, et l'émotion emporte tout ; si l'on ne peut dire qu'il ait trouvé l'expression d'un sentiment moderne, il a du moins le mérite de la chercher ; ce n'est qu'à cette condition qu'on peut s'élever aujourd'hui au-dessus des versificateurs habiles et des imitateurs agréables qui rappellent à plaisir les maîtres sans les pouvoir remplacer.

GEORGES LAFENESTRE.

LA QUESTION

DES

EAUX DE PARIS

La discussion qui s'est élevée à propos des changements projetés par l'administration municipale dans le service des eaux de Paris, a eu trop de retentissement pour que ce recueil puisse la passer sous silence. En traitant cette question, nous ne saurions être suspects d'aucune arrière-pensée. Nous ne sommes ni des opposants, ni des apologistes systématiques, nous cherchons uniquement le vrai et l'utile. Tout en essayant de défendre l'eau de Seine contre certaines préventions, nous reconnaissons volontiers que si l'on risque ici de se tromper, c'est en voulant trop bien faire. Nous nous inspirerons, en un mot, du même esprit d'indépendance calme et raisonnée qui a dicté les articles récemment publiés dans cette Revue à l'occasion du nouvel Opéra.

I

Depuis la fin du siècle dernier, la question des eaux de Paris a décrit une sorte de cycle révolutionnaire, pareil, en miniature, à celui qui s'accomplissait en France, pendant le même laps de temps, pour les plus graves intérêts sociaux. Quelques détails historiques feront pleinement ressortir ce curieux parallélisme.

Il ne faut pas un grand effort d'esprit pour comprendre que le voisi-

nage d'une eau potable et salubre a dû figurer de tout temps parmi les conditions essentielles de l'établissement des cités. Dans celles-là même dont la fondation remonte à ces époques de luttes incessantes où l'on se préoccupait surtout des difficultés de l'abord, des facilités de la défense, on dut pourvoir avant tout à ce besoin impérieux d'eau potable, au moyen de passages souterrains et d'issues secrètes aboutissant aux cours d'eau les plus proches, ou de puits creusés dans le roc, parfois à une immense profondeur, comme on en retrouve encore dans les ruines des donjons féodaux.

Ces nécessités de refuge ou de défense contribuèrent aussi à l'établissement, dans une île de la Seine, de cette Lutèce, qui devait jouer un si grand rôle dans les annales du monde moderne. Cet emplacement offrait le triple avantage des facilités de la navigation, d'une grande abondance d'eau potable d'excellente qualité, enfin d'une fortification naturelle. Grâce à leur situation insulaire, nos ancêtres opposèrent aux attaques des Normands une heureuse résistance, qui est un fait capital dans les premiers siècles de notre histoire, et qui a exercé une influence décisive sur les destinées de la métropole actuelle du monde civilisé. C'est donc à la Seine que Paris doit son origine et les éléments de sa grandeur. La plus ancienne administration municipale parisienne dont on ait retrouvé quelques vestiges, est la corporation des *nautæ* ou marchands de l'eau, qui avaient érigé à la pointe de la Cité ces autels votifs dont quelques débris, couverts d'inscriptions, furent exhumés au siècle dernier parmi les fondations de Notre-Dame. Ces magistrats primitifs ne se doutaient guère que vingt siècles plus tard une autre administration municipale viendrait contester à la Seine, créatrice et bienfaitrice de Lutèce, le droit d'abreuver les Parisiens.

Pendant bien de siècles, l'eau de la Seine suffit aux besoins de la population qui, débordant du berceau primitif de la ville, s'étendait sur les rives du fleuve. La présence de deux cents, de trois cents mille habitants, ne suffisait pas encore pour altérer sensiblement cette eau. D'ailleurs, les égouts collecteurs, ce produit peu agréable mais nécessaire d'une civilisation avancée, n'étaient pas inventés encore, et, faute de dérivations et de pentes régulières, une notable partie des immondices n'arrivait pas jusqu'au fleuve.

Cependant la population augmentait, la civilisation était en progrès, avec ses exigences et ses inconvénients. Jusqu'à Louis XIV, on n'avait exécuté sur la Seine d'autres travaux hydrauliques que ceux du pont Notre-Dame et du Pont-Neuf, dont le dernier mot était la fameuse *Samaritaine*. Mais la plus ancienne et la plus importante construction de ce genre qui existât à Paris était l'aqueduc romain (*arcus Juliani*) que Julien l'Apostat avait fait construire pour amener

à son palais des Thermes les eaux du Rungis (Arcueil). Cet aqueduc avait servi depuis à l'approvisionnement du château de Vauvert et de la plupart des édifices importants situés sur la rive gauche de la Seine. Vers le commencement du XVIIe siècle, il tombait en ruines, quand Marie de Médicis le fit reconstruire par le célèbre Jacques de Brosses, l'architecte du Luxembourg. Ce travail, qui ne dura pas moins de onze années (1613-1624), et dont Louis XIII enfant avait posé la première pierre, fit grand bruit à Paris, et fournit à Cyrano de Bergerac le motif d'une de ces amplifications ampoulées, en forme de lettres, où il atteint si souvent le ridicule en visant au sublime. Voici un échantillon de cette prose, la plus burlesque assurément qu'un aqueduc ait jamais inspirée en aucune langue :

« Miracle ! miracle ! j'ai un fleuve sur la tête, et je respire à mon aise, et je n'ai point perdu pied ! Je me trouve en un pays où les fontaines volent, et où les rivières sont si délicates, qu'elles passent par-dessus des ponts, de peur de se mouiller. Ce n'est point hyperbole, car, à considérer les grands portiques sur lesquels celle-ci va comme en triomphe, il semble qu'elle soit montée sur des échasses pour voir de plus loin, et pour remarquer dans Paris les lieux où elle est nécessaire. Elle porte sa tête à l'égal des montagnes, et croyez toutefois qu'elle n'est pas de moins belle taille pour être *voûtée !* Plus savante que les docteurs de la Faculté, elle guérit d'un *regard* quatre cent mille altérés, etc. »

L'eau d'Arcueil a joui longtemps d'une grande réputation, en raison de sa fraîcheur. Suivant un ancien cérémonial, elle était la seule dont on fît usage à Paris pour la *bouche du roi*. Elle a néanmoins le grave inconvénient d'être chargée de matières calcaires qui la rendent impropre aux usages domestiques. On a même été jusqu'à la taxer d'insalubrité ; une expérience personnelle de vingt-cinq ans nous permet d'affirmer que cette accusation est au moins fort exagérée ; mais, cette eau fût-elle la première du monde, les 1,600 mètres cubes par jour que débite l'aqueduc d'Arcueil ne sont plus qu'une fraction insignifiante dans l'approvisionnement de Paris. Cette eau a de plus le désavantage de dégrader promptement les récipients dans lesquels on la laisse séjourner. La même observation s'applique, à plus forte raison, aux petites sources de Belleville et des Prés-Saint-Gervais, qui, traversant les mêmes couches de marne gypseuse que le Rungis, et arrivant plus promptement à Paris, demeurent chargées de matières calcaires, au point d'être décidément insalubres.

Un grand travail hydraulique fut exécuté sur la Seine, du temps de Louis XIV. L'ancienne machine de Marly, œuvre du charpentier Rennequin, jouit encore d'une célébrité un peu usurpée. Nous nous

souvenons d'avoir vu fonctionner les deux dernières roues de cet appareil, qu'on laissait encore subsister, toutes vermoulues et chargées de mousse, comme souvenir historique plutôt que pour leur utilité réelle, car le service de l'ancienne machine était fait dès lors par une pompe à feu, remplacée elle-même depuis trois ans par la belle usine hydraulique de M. Dufrayer. Par son développement immense et son tonnerre assourdissant, la machine Remmequin s'harmonisait bien avec les splendeurs et le fracas de Versailles ; mais, en réalité, elle faisait beaucoup plus de bruit que de travail. Louis XIV lui-même n'en était qu'imparfaitement satisfait. Il savait une chose dont beaucoup de gens ne se doutent pas de nos jours, c'est que ce grand attirail qui mettait le fleuve en émoi, n'alimentait complétement que Marly et Saint-Cloud, qu'il ne faisait arriver à Versailles même qu'une quantité d'eau minime, et que notamment il n'en fournissait pas une goutte aux somptueux bassins du parc. Jusqu'au 9 octobre 1859, l'Olympe de Versailles n'a disposé, pour ses ébats aquatiques, que de l'eau des étangs qui dominent la ville. C'était pour se débarrasser d'un expédient qui l'humiliait, que Louis XIV avait commencé le gigantesque aqueduc de Maintenon, destiné à conduire les eaux de la rivière d'Eure à Versailles et même éventuellement à Paris. Cette entreprise échoua. Des milliers de soldats employés à ces travaux succombèrent au typhus, produit de l'intoxication paludéenne. « Cela ne parut d'abord qu'un léger inconvénient, dit quelque part Mme de Caylus avec un sang-froid merveilleux, *à cause de la tranquillité dont on jouissait.* » Toutefois le mal prit bientôt des proportions tellement effrayantes qu'il fallut s'arrêter, et le souvenir de ces travaux inutiles, plus coûteux et plus meurtriers qu'une campagne, se représenta sans doute à Louis XIV sur son lit de mort, alors qu'il disait à son jeune successeur : « Ne m'imitez pas dans les trop grandes dépenses que j'ai pu faire. »

II

Sous le règne de Louis XV, et comme pour obéir aux goûts de l'époque, la Seine devint de jour en jour plus impure, et vers la fin du XVIIIe siècle, une réforme dans le régime des eaux parut aussi urgente que dans les mœurs et le gouvernement. L'agitation sur la question des eaux de Paris précéda de quatre ans la grande secousse des états généraux ; et, circonstance curieuse, elle eut pour organe l'homme dont l'éloquence fougueuse et incomparable devait donner plus tard une impulsion irrésistible à des innova-

tions bien autrement graves. La question des eaux de Paris fut, en 1785, le début révolutionnaire de Mirabeau.

Le futur tribun du Jeu de Paume était alors le conseil d'une compagnie qui proposait d'amener à Paris les eaux de l'Yvette, l'un des affluents de la Marne. Cette compagnie ne put s'entendre avec MM. Perrier frères, alors concessionnaires des eaux de Paris, et qui venaient d'établir pour ce service les deux pompes à feu de Chaillot et du Gros-Caillou. Une polémique violente s'engagea à cette occasion, et MM. Perrier ne trouvèrent pas de plus digne adversaire à opposer à Mirabeau que l'auteur du *Mariage de Figaro*, aussi renommé comme pamphlétaire que comme poète dramatique. Entre deux pareils champions, la lutte fut des plus vives. Mirabeau accusa sans façon les concessionnaires d'empoisonner les Parisiens, en leur distribuant des eaux prises au-dessous des égouts de la ville. Beaumarchais répondit à cette imputation par des analyses officielles qui semblaient établir une similitude parfaite entre l'eau de Chaillot et celle puisée en amont de Paris. Cet argument, qu'on a essayé de reproduire dans une circonstance toute récente, n'était pas, en réalité, plus probant alors qu'aujourd'hui. Ainsi que l'a dit avec grande raison un des hommes les plus compétents qui aient traité la question dans ces derniers temps, « ce n'est qu'à l'aide *d'un grand nombre d'analyses*, faites à différentes époques, sur des eaux prises à différents niveaux, sur le degré d'altération et de fermentation que subissent ces eaux, conservées pendant quelques jours, que l'on peut acquérir la preuve scientifique de leur insalubrité. » (Lettre de M. Arrault du 2 mai 1861.) A des raisons scientifiques d'une portée douteuse, Beaumarchais ajouta des injures, comme par exemple d'appeler Mirabeau l'homme aux *mirabelles*. Ces invectives, peu dignes d'un homme de tant d'esprit, lui valurent une virulente réplique de son adversaire : « Tous les certificats du monde, disait Mirabeau, ne me persuaderont pas qu'une eau dans laquelle se versent toutes les impuretés d'une ville immense soit plus saine que celle où il ne s'en verse point, et que le volume d'eau diminuant, tandis que celui des immondices reste le même, cette eau soit toujours également saine. Personne n'ignore, et je donne en mon nom le démenti dû au charlatanisme, à la jonglerie et à l'impudence, à quiconque niera que l'eau de la pompe de Chaillot, puisée lorsque les eaux sont très basses, ne soit, sans comparaison, plus vite corrompue que celle puisée ailleurs; et quelle peut en être la cause, si ce n'est la présence d'une plus grande quantité de matières effervescentes? »

Il est impossible de ne pas être frappé de l'analogie qui existe entre cette discussion et celle qui s'est élevée, il y a quelques mois, à propos des eaux de Montmartre. Bien que cette dernière eût pris un

moment des allures assez vives, elle a été de part et d'autre infiniment plus courtoise. A une analyse officielle qui prouvait, à un moment donné, l'innocuité de l'eau prise en aval de ce nouvel et impur affluent que la civilisation a infligé à la Seine, sous le nom d'égout collecteur d'Asnières, on répondait, comme nous venons de le dire, qu'une seule épreuve en si grave matière était évidemment insuffisante. On produisait même deux analyses contradictoires d'eau prise à la même place, dans des circonstances évidemment bien différentes, puisque dans ces deux analyses on avait obtenu 60 et 69 milligrammes de matières organiques par litre, tandis que la Bièvre, le plus équivoque des affluents de la Seine avant l'invention des collecteurs, ne contient que 58 milligrammes de ces matières, quantité déjà dix fois supérieure à ce qu'en contient l'eau de Seine prise seulement à Bercy. On ajoutait que cette eau de Montmartre, conservée dans un vase hermétiquement clos, fermentait et faisait sauter le bouchon comme du vin de Champagne, unique ressemblance qu'elle eût avec ce liquide. Assurément, depuis l'ouverture de l'égout d'Asnières, les habitants de Montmartre n'étaient pas condamnés à boire continuellement de l'eau aussi mauvaise que celle-là. La proportion des matières organiques est sujette à des variations incessantes, suivant que les eaux sont hautes ou basses, calmes ou agitées, suivant que les vannes de l'égoût sont ouvertes ou fermées. Mais les quartiers alimentés par la prise d'eau de Saint-Ouen n'en restaient pas moins soumis à des retours périodiques d'infection. Aussi l'administration municipale a compris qu'il y avait là quelque chose à faire; et, « pour rendre tout soupçon de mélange impossible, » a fait prolonger d'urgence la prise d'eau jusqu'à proximité de la rive gauche du fleuve, aussi loin que possible du débouché de l'égout. L'incident de 1861 a donc encore sur le débat primitif cet autre avantage qu'il en est résulté immédiatement une amélioration sérieuse, bien que partielle. Toutefois, en faisant cette concession indispensable, on a rejeté sur le fleuve lui-même la responsabilité d'une partie des méfaits de l'égout d'Asnières, en insinuant que tout ou presque tout ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans les plaintes formulées à Montmartre tenait à la détérioration forcément croissante de la masse des eaux du fleuve; que, malgré tous les palliatifs, on ne devait laisser boire de l'eau de Seine aux Parisiens que faute de mieux et en attendant mieux. Pour pouvoir apprécier d'une façon équitable et complète cette antipathie, et les modifications radicales projetées, il nous faut reprendre les précédents historiques de la question.

Les arguments allégués par Mirabeau contre l'eau de Seine à Chaillot n'auraient pas eu évidemment la même force contre une

prise d'eau faite en amont de Paris. Mais, en sa qualité de conseil d'une compagnie intéressée dans une entreprise de dérivation, il n'avait garde de proposer une autre solution que celle qui convenait à ses clients. Bientôt après, d'ailleurs, la convocation des états généraux vint offrir une plus digne carrière à ses talents. Mais les hommes de cette trempe ne s'égarent pas impunément; le prestige qui les environne rend leurs erreurs contagieuses. Si, devant l'histoire, le célèbre tribun de 89 reste responsable d'excès qu'il eût voulu réprimer, de même, dans la question spéciale des eaux de Paris, on peut lui reprocher d'avoir poussé tout d'abord les choses à l'extrême, d'avoir mal employé sa verve dans cette polémique en donnant l'impulsion vers des mesures radicales. L'entreprise de l'Yvette avait manqué. Le *statu quo* de Chaillot subsista. La Révolution ne fit rien pour la Seine, que de mêler parfois de larges traînées de sang aux immondices du fleuve.

Après l'avénement du Consulat, dès que le rétablissement de la sécurité permit aux gouvernants de s'occuper sérieusement d'améliorations pratiques, on pensa aux eaux de Paris, et l'on reconnut que le service de ces eaux et le régime même de la Seine avaient cruellement souffert de l'anarchie. Les hommes les plus intelligents, et à leur tête le premier consul, suivirent, dans cette question, l'impulsion extrême donnée par Mirabeau; on voulut à toute force créer du nouveau, sans examiner s'il n'était pas plus sûr d'essayer d'améliorer ce qui existait. Alors aussi on voulut absolument inventer pour Paris une autre eau que celle de la Seine. Les sources du bassin parisien étant proclamées malsaines ou tout au moins insuffisantes, on s'arrêta définitivement à l'idée d'une grande entreprise de dérivation. Les plans affluèrent de toutes parts. On étudia successivement les eaux des diverses rivières susceptibles d'être dirigées sur Paris. L'Yvette fut écartée malgré l'ancien patronage de Mirabeau. Les projets de dérivation du Morin, de la haute Marne, de l'Eure, furent tour à tour examinés et repoussés. Il en fut de même du plan qui amenait à Paris les eaux de la Loire, celui de tous les fleuves français dont l'eau est la plus parfaite au point de vue hygiénique, bien que la Seine, prise en amont de Paris, l'égale presque sous ce rapport. Cette conception gigantesque mais réalisable était faite pour tenter le premier consul. On l'écarta cependant et on crut pouvoir arriver à un résultat avantageux et peu dispendieux par la dérivation de la petite rivière d'Ourcq, l'un des affluents de la Marne. Les eaux de cette rivière furent à diverses reprises et minutieusement analysées par les chimistes les plus habiles de l'époque. « On ne se contenta pas d'analyser, on expérimenta en grand les effets de cette eau, soit comme eau potable, soit comme eau ménagère, et elle subit victo-

rieusement ces épreuves. » Enfin, elle fut dérivée par le célèbre ingénieur Girard vers la Villette, où elle débite près de cent mille mètres cubes d'eau par jour. A l'occasion de ce mémorable travail, on vit se reproduire le fait immuable des devis toujours dépassés. Dans le relevé des dépenses, présenté en 1816 avec une maligne satisfaction par le gouvernement de la Restauration, on voit que le devis originaire du canal était de 4 millions, que ce chiffre fut porté à 7 millions en 1805, à 8 en 1806, et qu'en définitive cette dérivation d'une eau bonne à sa source, et qui en route devient mauvaise, a coûté plus de 24 millions. Il n'est que trop vrai, en effet, que l'eau de l'Ourcq, une fois arrivée à Paris, se trouva ne plus avoir les qualités indiquées par les analyses et les expériences préalables. On a démontré que cette eau, aussi pure à sa source que les affluents plus lointains de la Marne, comme la Dhuis, qu'on voudrait faire dériver aujourd'hui, s'altérait, chemin faisant, par les contingents que lui fournissaient quelques petits ruisseaux, et par la nature du terrain parcouru. De même qu'après la république il avait fallu accepter comme un bienfait le retour d'un gouvernement absolu, il fallut en revenir à l'usage de l'eau de Seine prise à Chaillot, c'est-à-dire à l'ancien ordre de choses qu'on ne s'était pas donné la peine d'améliorer.

III

Il semblait que cette mémorable épreuve de l'Ourcq était faite pour dégoûter à tout jamais les nouvelles administrations municipales de semblables aventures. Cependant il n'en a pas été ainsi ; on a songé à une nouvelle tentative de dérivations plus lointaines, partant plus hasardeuses. Nous allons résumer la discussion qui s'est élevée à propos de ce nouveau projet.

Nous écarterons d'abord ce qui concerne les sources pourtant déjà acquises dans la vallée de la Vanne, cette partie du plan primitif étant désormais reléguée, par l'administration elle-même, dans un avenir fort éloigné. Ce qu'en disent les derniers documents officiels pourrait se résumer dans ce vers parodié de La Fontaine :

Nos arrière-neveux nous devront ce *breuvage*.

Nous voyons ensuite figurer au second plan la dérivation de la Somme-Soude, du Surmelin et autres petits affluents de la haute Marne. Ces espérances, fondées sur les eaux champenoises, ont eu pour base les travaux préliminaires de M. Belgrand, l'un de nos plus

habiles ingénieurs. Il a constaté la possibilité matérielle d'amener, d'une distance évaluée en moyenne à quarante lieues, une eau pleinement satisfaisante, à une hauteur de 80 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le voyage de ces eaux s'opérerait par un système d'aqueducs, partie en maçonnerie, partie en conduits métalliques. Dans le plan primitif, ces aqueducs apparaissaient montés sur arcades dans tous les endroits où le sol s'abaisse. A coup sûr, le passage triomphal de ces eaux, ainsi majestueusement exhaussées sur les nombreuses vallées qui les séparent de Paris, produirait dans plus d'un paysage des effets grandioses, renouvelés des Romains et des Carthaginois. Toutefois, il nous est impossible d'admettre que l'ambition de rivaliser avec l'antiquité, par l'érection de semblables monuments, ait été, comme on l'a dit, pour quelque chose dans la conception première des nouveaux projets. La civilisation moderne a ses prestiges, que l'antiquité lui envierait si elle pouvait revivre. Il serait puéril, en plein dix-neuvième siècle, de tenter des contrefaçons monumentales qui n'auraient plus de raison d'être. La construction de ces gigantesques aqueducs, qui approvisionnaient d'eau Rome et ses colonies, n'était pas une œuvre de faste, mais de nécessité. Les Romains ne connaissaient ni les prodiges de la vapeur, ni ceux des nouveaux moteurs hydrauliques, qui saisissent les fleuves au passage et les rendent tributaires des cités. Ces merveilles du génie moderne eussent même été inutiles à Rome, qui, en fait de fleuve, ne possédait que ce cours d'eau bourbeux, que Saint-Amant taxe d'outrecuidance pour oser se permettre « d'avoir un pont. » Rome n'avait que le Tibre et nous avons la Seine.

Les anciens n'en étaient encore qu'aux premiers rudiments des machines élévatoires. Tout leur talent consistait à aller chercher aux points culminants et à amener de distances souvent considérables les eaux nécessaires à l'approvisionnement des villes établies, pour des raisons militaires ou commerciales, dans des lieux dépourvus d'eaux potables. Pour l'accomplissement de ces travaux primitifs, l'esclavage et la colonisation militaire mettaient à leur disposition des ressources économiques de bras qui manquent à notre époque civilisée, et qu'elle ne saurait regretter. La reprise d'un pareil système de travaux, infiniment plus dispendieux aujourd'hui qu'autrefois, n'aurait pu être justifiée que par une nécessité absolue, qui n'est pas établie par l'enquête. Nous ne faisons, au surplus, toutes ces observations que pour mémoire; car, bien que l'emploi des aqueducs sur arcades figurât dans les premières études, on en est venu, dans le dernier état de la question, à éliminer complétement cet emploi, en substituant aux arcades des siphons métalliques, au moyen desquels les eaux dérivées franchiraient les vallées et les cours d'eau inférieurs

avec une dépense au moins trois fois moindre que celle qu'exigerait la construction d'aqueducs de l'ancien système.

Le projet de la Somme-Soude, malgré les plus chauds panégyriques sur les vertus bienfaisantes, sur la qualité savoureuse des eaux de Champagne, soulevait des objections spéciales d'une nature fort grave, et qui n'ont pas été suffisamment réfutées. On faisait remarquer que, dans l'évaluation de ces apports d'eau, les études préliminaires faisaient figurer un contingent considérable, produit hypothétique de drainages à pratiquer sous les plateaux crayeux du pays. Or, quiconque a fait exécuter ou suivi des travaux de drainage (et nous en parlons par expérience) sait combien les résultats en sont capricieux et intermittents; ils semblent se plaire à dérouter les conjectures les plus vraisemblables, les plus ingénieuses inductions. On s'étonnait donc, et à juste titre, qu'un projet qui promettait une moyenne d'eau fixe, ou à peu près, reposât en partie sur une base aussi peu solide. Toute opération qui se fonde sur le drainage, au point de vue de l'approvisionnement, est nécessairement aléatoire. Un ingénieur qui compterait sur des contingents de drainage pour faire marcher seulement une usine ou un moulin, serait justement taxé de témérité. Il est vrai que le rapport de la commission d'enquête a essayé de résoudre cette grave difficulté « par l'acquisition faite, dès le mois de juillet 1859, des eaux de la Dhuis et de la Vanne, dont les produits, doubles de ceux de la Dhuis, pourront s'élever jusqu'à 80,000 mètres cubes par jour. Ce n'est donc pas seulement par des drainages, mais bien par des sources jaugées, qui coulent dès à présent, qu'on entend alimenter l'aqueduc. Si les travaux de drainage augmentent encore dans une forte proportion, comme tout le fait espérer, le volume d'eau dont la ville pourra disposer, ce sera le *bonis* de l'entreprise. » Il y a dans cet essai de réfutation une inadvertance singulière, qui n'a pas été signalée encore, que je sache. Il est dit formellement, dans la première partie du rapport, que « le système de l'administration municipale comprend *trois* opérations distinctes et successives : la première est la dérivation de la Dhuis, *présentement seule en cause.* » Pour éviter toute espèce d'équivoque, nous croyons devoir reproduire *in extenso* le passage qui contient l'exposé complet du système administratif, avec ses trois opérations ou phases nettement caractérisées et délimitées :

« Les eaux de la Dhuis seront amenées à Paris dans un aqueduc spécial, et emmagasinées au-dessus de Belleville, à 108 mètres d'altitude absolue, c'est-à-dire à 81m,75 au-dessus de l'étiage de la Seine. Les 40,000 mètres cubes que cet aqueduc spécial débitera, au minimum, en vingt-quatre heures, excéderont probablement au début les besoins des populations des quartiers hauts, et le surplus profitera provisoirement aux

territoires inférieurs. Mais peu à peu la consommation se développera, et ces eaux seront absorbées entièrement dans les parties supérieures. Quand ce progrès sera réalisé, l'*aqueduc de la Somme-Soude* amènera une nouvelle ressource de 60,000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures dans un second réservoir pouvant desservir tous les points hauts de l'ancien Paris qui sont compris dans la région moyenne de la ville nouvelle. Ceux-ci (les habitants de cette région), à leur tour, auront un superflu qu'on déversera sur les parties basses, jusqu'à ce qu'ils consomment tout l'approvisionnement du *second réservoir*. C'est en prévision de ce résultat que la ville a acquis, dans la vallée de la Vanne, des sources qui pourront être amenées, par un *troisième aqueduc*, dans un troisième réservoir, à 70 mètres d'altitude, hauteur suffisante pour desservir les parties basses qui forment le centre de la ville. »

Ce plan est parfaitement clair. Trois projets d'aqueducs bien distincts doivent s'exécuter successivement, séparément, à des intervalles qui peuvent être fort longs. L'aqueduc de la Dhuis n'emprunte rien à celui de la Somme-Soude, lequel, à son tour, ne doit pas emprunter davantage à celui de la Vanne. C'est avec une satisfaction véritable que nous relevons ces déclarations si catégoriques, relativement au caractère distinct des opérations. Autrement, d'après les termes précédemment cités du rapport de la commission, à propos des drainages, on aurait pu supposer que l'administration, une fois qu'elle aurait obtenu gain de cause pour la Dhuis, avait l'arrière-pensée de confondre les deux autres opérations en une seule, et de faire exécuter à la fois les deux aqueducs de la Somme-Soude et de la Vanne. Une telle supposition n'étant pas admissible, la difficulté relative à l'incertitude des contingents de drainage subsiste dans toute sa force.

Une autre objection, non moins grave, s'est produite à l'occasion de la qualité même de ces eaux en général. Un homme dont l'autorité est grande dans la matière, M. Parisel, a fait observer que ces eaux participent au plus haut degré de la nature calcaire des montagnes dont elles proviennent. Les sels de chaux y sont tenus en dissolution par l'acide carbonique. Il est au moins à craindre qu'une fois ces eaux captées dans l'aqueduc, des dépôts calcaires ne s'y forment, par suite du dégagement gazeux qui ne peut manquer de s'opérer par l'agitation prolongée du parcours et de la circulation, surtout dans des conduits en fonte, lesquels semblent par leur nature même solliciter ce dépôt. Ces prévisions s'appuient sur de nombreux antécédents. A Grenoble, à Lyon, il en est résulté, en moins de vingt ans, des occlusions complètes, et, par suite, interruption du service. Mais ce n'est là qu'un inconvénient en quelque sorte préliminaire. Il a été affirmé, par des hommes très compétents, que ces eaux (celles

qui sont destinées à faire partie de l'aqueduc dit de Somme-Soude) étaient susceptibles d'exercer une influence fâcheuse sur certains tempéraments, notamment sur les personnes dont l'estomac est fatigué ou délicat, comme il s'en rencontre proportionnellement bien plus dans une grande ville que dans les campagnes. Cette influence est attribuée à la saturation de sels calcaires ou de magnésie, par des médecins qui résident sur les lieux, ou qui ont pris la peine de les visiter avant d'en faire l'objet de leur rapport. L'usage de quelques-uns de ces affluents, pris à leur point d'émergence, paraît également susceptible d'engendrer la carie dentaire, et même le goître dans certaines localités. Les soupçons les plus graves d'insalubrité s'attachent aux eaux provenant des puits percés dans la craie, eaux identiques par conséquent à celles des nappes souterraines sur lesquelles on comptait pour les drainages.

Enfin, la dérivation de ces eaux nécessaires à l'approvisionnement des populations, au fonctionnement d'usines importantes, à l'irrigation de plus de quarante mille hectares, rencontre un dernier obstacle, peut-être insurmontable, dans l'opposition des riverains, qui les considèrent comme un patrimoine séculaire, dont on n'a pas le droit de les dépouiller. Des documents nombreux, authentiques, attestent l'émotion légitime qui s'est manifestée en présence du projet municipal. Un de ceux qui ont obtenu le plus grand retentissement est la protestation du comice agricole de Châlons. Au nom des intérêts agricoles menacés, et au nom du droit, cette protestation constate qu'il n'existe aucune loi qui puisse donner à la *commune de Paris* le droit d'exproprier à son profit des terrains dont elle est séparée par une distance de plus de quarante lieues. La commune de Paris, heureusement, a abdiqué de nos jours les traditions de l'époque sinistre où elle s'arrogeait sans scrupule bien d'autres droits sur le reste de la France. Ce n'est plus du sang, mais seulement de l'eau qu'elle réclame aujourd'hui, et l'on a vis-à-vis d'elle toute liberté d'examen et de discussion.

IV

On pourrait donc considérer comme indéfiniment ajournés, dans la situation actuelle, le second et le troisième aqueducs, c'est-à-dire les dérivations de la Somme-Soude et de la Vanne. Reste l'aqueduc de la Dhuis, objet d'une prédilection visible. Il est vrai que la plupart des arguments allégués en sa faveur ont en quelque sorte un caractère négatif; on s'est surtout préoccupé de prouver qu'il est

impossible de laisser boire plus longtemps de l'eau de Seine, plutôt que de rechercher les raisons spéciales qui méritent au ruisseau de la Dhuis l'honneur très inattendu d'approvisionner Paris. Cependant on s'est efforcé d'écarter tout particulièrement de la Dhuis les présomptions d'insalubrité qui pèsent sur les autres eaux champenoises. On a démontré, par des analyses, que l'eau de ce ruisseau est convenablement iodurée, qu'elle ne présente pas cette forte proportion de sulfate de chaux et de sels magnésiens qu'on reproche aux autres eaux champenoises. Enfin, la dérivation de ce cours d'eau, qui traverse une contrée comparativement peu peuplée, froisserait moins d'intérêts, et donnerait par conséquent lieu à moins de réclamations que tout autre. Sans nier la valeur de ces arguments, nous ne pensons pas qu'ils motivent suffisamment une entreprise aussi coûteuse, et aussi aventureuse dans ses résultats. La question sanitaire est loin d'être complétement élucidée. La source de la Dhuis est bien voisine encore de ces marais de Saint-Gond, d'où sort le Morin, le plus mal famé des affluents de la Marne au point de vue des affections goîtreuses, et l'un de ceux qui devaient fournir leur contingent de dérivation au second aqueduc. D'après des renseignements personnels, que nous avons tout lieu de croire exacts, la plupart des habitants des villages qui font usage de l'eau de la Dhuis sont affligés de caries dentaires précoces. Enfin, le rapport même de la commission d'enquête, favorable à ce projet, nous fournit un des arguments contradictoires les plus sérieux. Comme on est bien obligé de reconnaître que la Dhuis, ne pouvant apporter qu'un maximum de 40,000 mètres cubes en vingt-quatre heures, ne saurait constituer à elle seule un nouveau système d'approvisionnement pour le Paris actuel, on s'empresse d'ajouter que « cette première dérivation étant en effet notoirement insuffisante pour compléter le service de Paris agrandi, tout est prévu pour parfaire ce service. » On rappelle imprudemment « que la dérivation de la Dhuis n'est qu'une partie des travaux projetés par la ville. » Ainsi l'on semble donner à entendre qu'une fois cette première partie des travaux enlevée, il faudra bien, bon gré mal gré, en dépit des accablantes objections qu'il soulève, en venir à l'exécution intégrale, immédiate, du plan primitif.

Quand même toutes ces objections n'existeraient pas, quand même l'exécution de ces immenses travaux serait facile, peu coûteuse et d'un succès assuré, pour la quantité comme pour la qualité des eaux; quand même les riverains battraient des mains au passage de l'aqueduc, renonçant à toute indemnité d'expropriation, il resterait une dernière difficulté, selon nous, insurmontable à tout projet d'approvisionner Paris par des dérivations d'eaux lointaines, et surtout d'eaux empruntées à des territoires voisins de notre frontière de l'est.

Les adversaires les plus habiles du projet municipal n'ont pas osé faire valoir cette considération stratégique, et nous avons peine à comprendre leur réserve, quand nous voyons à tout propos, en pleine paix, nos voisins d'outre-Manche discuter librement les éventualités d'une attaque sur leurs côtes. Ne craignons donc pas d'effaroucher les utopistes candides qui, dans chaque traité de paix, croient reconnaître l'avénement d'une ère éternellement pacifique. Supposons l'entière exécution, la pleine réussite des projets en question; supposons qu'elles soient excellentes, qu'elles soient devenues, par suite, indispensables aux Parisiens, ces eaux empruntées aux plateaux de la Champagne, placées sur la route de toute armée ennemie marchant sur Paris; admettons pour un moment que, par suite de l'emploi exclusif de ces eaux pour les usages les plus importants de la vie, les travaux de clarification et de filtrage aient été négligés du côté de la Seine, que l'altération des eaux de ce fleuve se soit encore accrue par suite de l'agrandissement de Paris; enfin, supposons une armée d'invasion maîtresse des plaines de la Champagne, coupant les aqueducs qui approvisionnent la capitale de la France, et réduisant son immense population à l'usage d'une eau devenue impotable et susceptible d'engendrer des épidémies. On prévoit les conséquences de cet état de choses. La privation d'eau potable a été, de tout temps, la cause de grands désastres militaires.

Si le système des dérivations nous paraît plus dangereux que le mal même qu'il s'agit de combattre, est-ce à dire pour cela que tout soit pour le mieux dans la situation actuelle? A Dieu ne plaise que nous en arrivions à une conclusion pareille! Nous nous empressons, au contraire, de reconnaître, avec l'administration, la nécessité d'améliorations profondes, radicales; seulement nous pensons que ces améliorations doivent porter, non sur le choix de tel ou tel cours d'eau à substituer à la Seine, mais sur le fleuve lui-même. Déjà de louables efforts ont été faits dans cette recherche, par la suppression du grand égout collecteur de la Concorde, qui altérait les eaux de Chaillot; par l'établissement d'une machine en amont du pont d'Austerlitz, en remplacement de la pompe du Gros-Caillou; par les travaux exécutés pour la prise d'eau de Saint-Ouen, dont nous avons parlé précédemment, et surtout par la récente construction des égouts parallèles au fleuve. Enfin, quoique l'eau du puits de Grenelle n'ait pas justifié à beaucoup près, ni comme quantité, ni comme qualité, les espérances qu'elle avait fait naître, nous ne pouvons qu'applaudir à la persévérance apportée au forage du puits de Passy, dont les eaux semblent devoir donner des résultats plus satisfaisants. On ne peut qu'approuver toutes les tentatives analogues faites pour accaparer, au profit de la population parisienne, quelques fractions de cette

grande nappe souterraine, dont bien des conditions diverses peuvent modifier la nature, et dans laquelle il peut se rencontrer, comme à Passy, des veines d'excellente qualité. Mais nous pensons, comme l'administration elle-même, que ce ne sont là que des palliatifs, et que les conditions générales d'approvisionnement qui suffisaient à nos ancêtres ne nous suffisent plus. Seulement nous croyons que les réformes à opérer dans le service des eaux de Paris seront d'autant plus efficaces qu'elles profiteront de l'expérience du passé et qu'elles porteront sur ce qui existe, c'est-à-dire sur la Seine elle-même, sur l'emplacement et la force des prises d'eau, sur leur emmagasinage et leur distribution. Voilà les véritables améliorations pratiques, fondamentales, auxquelles les administrations précédentes auraient dû songer et auxquelles on serait inévitablement forcé de revenir après de nouveaux essais, dont heureusement il est encore temps de se dispenser.

V

L'eau de Seine, prise en amont de Paris, au pont d'Ivry, « jouit d'une réputation méritée, » ses adversaires eux-mêmes l'ont loyalement proclamé. Cela est si vrai que, pour conquérir aux eaux de la Dhuis la faveur publique, on s'est attaché à faire ressortir, par des analyses comparées, leur analogie avec l'eau de Seine. Ce fleuve si heureusement doué, faut-il donc le délaisser?

Après soixante-quinze ans et plus d'essais, la question des eaux de Paris se trouve ramenée au même point : à l'approvisionnement par cette prise d'eau de Chaillot, contre laquelle tonnait Mirabeau. Malgré de nombreuses améliorations de détail, ce mode d'approvisionnement appelle une révision fondamentale; il se trouve de jour en jour en disproportion plus choquante avec les besoins du Paris actuel. A l'heure qu'il est, la ville de Paris ne dispose, suivant les documents officiels, que de 153,000 mètres d'eau par jour, ce qui donnerait en moyenne, par habitant, 90 litres d'eau seulement, c'est-à-dire dix fois moins que Rome, cinq fois moins que New-York, et même quelques litres de moins que Londres. Heureux encore si cette infériorité relative n'existait que par rapport à des villes de cette importance! mais le tableau comparatif dressé par les soins de l'administration nous montre Paris inférieur aussi, sous ce rapport, même à d'autres villes de France, et non pas seulement à Bordeaux et à Marseille, mais à Carcassonne, à Castelnaudary. Remarquons, de plus, toujours avec l'administration, que « cette quantité de 90 litres n'est que l'expression d'une moyenne, dépassée dans l'ancien Paris, mais

que n'atteignent pas, à beaucoup près, les nouveaux quartiers annexés, et surtout les coteaux qu'ils renferment. »

Maintenant, il ne faut pas perdre de vue que sur ces 90 litres par jour, un sixième tout au plus est de l'eau de Seine, applicable à la consommation ménagère, eau dont les quatre cinquièmes au moins proviennent de cette fameuse prise d'eau de Chaillot, qui, comme tant d'autres institutions, a persisté jusqu'ici, malgré toutes ses défectuosités et toutes les critiques. En dépit des réformes signalées précédemment, de graves inconvénients demeurent inhérents à cette eau puisée dans un fleuve souillé par la Bièvre et par les immondices de la navigation, qu'aucun collecteur ne saurait atteindre. Ajoutons-y les détériorations qui se produisent dans l'emmagasinage des eaux. Il existe à cet égard un document des plus curieux, mais dont nous n'oserions recommander la lecture aux Parisiens par trop susceptibles ; c'est le rapport du docteur Bouchut sur les réservoirs. Ce document fait ressortir, avec une évidence accablante, les inconvénients du système d'emmagasinage à ciel ouvert, qui existe dans la plupart de ces bassins. Depuis leur construction, il s'est établi dans le voisinage, tantôt des usines dont les cheminées déversent sur les eaux des flocons de suie, tantôt des habitations ayant à proximité des jours de souffrance d'un voisinage plus désagréable encore. Dans les jardins voisins, ont grandi des arbres qui envoient leur tribut de feuilles, de graines et de chenilles. Aussi, l'eau de tel bassin (réservoirs Racine) « est souvent recouverte de masses d'un brun jaunâtre, qui s'écoulent naturellement par les conduits de distribution, et dans ces masses figurent quantité d'infusoires végétaux et d'animalcules. » Aux réservoirs du Panthéon, l'eau tient souvent en suspension de ces myriades d'êtres vivants, *qu'on prend à la cuillerée comme dans un potage.* Il s'y développe quelquefois des poissons..... on en a trouvé un qui pesait plus d'une demi-livre, et qui a été remis à l'ingénieur. » Aux réservoirs de la rue de Vaugirard, également découverts, les animalcules sont en si grand nombre, que les gardiens sont forcés, faute de fontaine à filtre, de passer leur eau sur un linge, « quand ils veulent boire sans manger. » Un des réservoirs Popincourt, également découvert, a le monopole d'une foule de crustacés « du genre *Daphnis*, » très intéressants au point de vue de l'histoire naturelle, mais qu'on aimerait mieux recueillir partout ailleurs que dans de l'eau qui a la prétention d'être potable. Enfin, même dans les réservoirs fermés, comme ceux de la barrière des Bassins, les plus beaux de la capitale, il règne pendant l'été une chaleur extrême et une odeur infecte, parce que le plafond n'en est pas suffisamment épais. Pour apprécier à leur juste valeur la portée de ces observations, il importe d'ajouter que ces examens des réser-

voirs ont été faits à dessein par des temps chauds d'été, et par conséquent en pleine fermentation des matières organiques. Ces inconvénients s'atténuent, ou même disparaissent tout à fait dans les temps froids ou tempérés ; mais le principe n'en subsiste pas moins, et la santé publique ne saurait trouver son compte dans l'emploi d'une eau même filtrée, quand elle a été infectée de matières organiques en fermentation dans des réservoirs découverts, ou quand elle s'est échauffée dans des récipients qu'une voûte trop mince ne protége pas suffisamment contre l'effervescence des rayons solaires.

Ainsi, d'un côté, la situation actuelle réclame des améliorations graves et urgentes ; de l'autre, ces améliorations ne peuvent résulter de l'établissement d'un nouveau système de dérivation, dont nous espérons avoir démontré les inconvénients. Reste donc une seule solution pratiquement admissible : l'emploi perfectionné et développé des eaux de Seine.

VI

Comme on le voit, les conclusions de cet exposé historique se déduisent en quelque sorte d'elles-mêmes. Nous insisterons encore toutefois, car les défenseurs du projet de dérivation ont jugé utile de joindre au panégyrique des eaux de Champagne des réquisitoires en règle contre ce fleuve, qui n'en poursuit pas moins sa carrière, abreuvant magnanimement ses blasphémateurs.

Parmi les objections faites contre un plus long usage des eaux de Seine, les unes sont empruntées à l'hygiène, les autres à la science hydraulique.

Les premières se réduisent à peu de chose, en présence de l'aveu loyal fait par l'administration elle-même, qui place l'eau de Seine « au premier rang, soit pour le consommateur, soit pour les industriels, » et ne lui trouve d'autre défaut que d'être « presque toujours trouble, trop chaude ou trop froide, ou altérée par des détritus organiques. » Ces défectuosités sont toutes secondaires, et peuvent être l'objet d'améliorations directes, plus sûres, moins dispendieuses que des dérivations d'eaux amenées de quarante lieues. D'abord, l'inconvénient du froid ou de la chaleur se reproduirait inévitablement avec les eaux dérivées, qui apparemment, dans un si long parcours, ne seraient pas à l'abri des altérations de température ; heureux si elles n'en subissaient pas d'autres. L'inconvénient de l'eau trop froide, pendant une partie de l'hiver, est tellement minime qu'il est à peine besoin de le relever ; il disparaîtrait en grande partie par l'adoption du système qui place les réservoirs privés dans les caves. Ce système

aurait encore l'avantage de prévenir la majeure partie des dégradations occasionnés par les grandes gelées aux tuyaux de conduite dans l'intérieur des habitations.

L'inconvénient résultant de l'emploi d'eaux trop chaudes est plus grave, car leur usage n'est pas seulement désagréable, il peut être malsain pour certains tempéraments. Telle est du moins l'opinion d'un savant hygiéniste, M. Guérard. On a parlé aussi, et mal à propos selon les médecins les plus éclairés, des légères indispositions qu'éprouvent beaucoup d'étrangers dans les premiers temps de leur séjour à Paris, et dont on voulait rendre l'eau de Seine responsable. Le même résultat a été observé dans bien d'autres localités ; c'est la conséquence normale du changement de régime et de l'usage d'une eau nouvelle, à laquelle le tempérament a besoin de s'habituer. La conservation de la fraîcheur des eaux pendant l'été est, avant tout, une question d'emmagasinage. A ce point de vue encore, l'établissement des réservoirs dans les caves se représente avec avantage.

Quant à l'état trouble des eaux, quant à la présence de traces organiques accusées par diverses analyses sur l'eau prise dans la Seine même, tous ces inconvénients, comme on l'a dit avec raison, ne sont qu'une simple question de filtrage ou tout au moins de clarification. L'eau de la Seine étant, de l'aveu de tout le monde, très peu limoneuse en amont de l'embouchure de la Marne, on a proposé d'établir à cette hauteur des bassins de clarification auxquels on formerait facilement un lit artificiel de gravier, au moyen des alluvions de la plaine d'Ivry, et qui seraient séparés du lit du fleuve par des cloisons de la même nature, à travers lesquelles l'eau s'épurerait naturellement. A l'appui de ce système, on a fait valoir les installations de ce genre qui fonctionnent déjà à Londres pour la clarification de la Tamise, sur un terrain moins favorable pourtant que le nôtre. On a rappelé d'autres antécédents empruntés à la France même, à Lyon, à Toulouse, à Marseille, à Nevers, où les eaux, dans des conditions géologiques très diverses, sont de même purifiées artificiellement. On a surtout fait valoir un antécédent naturel plus important encore, celui du Loiret, qu'on a pris longtemps pour un affluent de la Loire, et qui n'est en réalité, comme des fouilles récentes l'ont démontré, qu'un bras de ce fleuve, séparé du lit principal par une obstruction considérable de gravier à travers laquelle s'opère ce même travail de clarification proposé pour la Seine. Des machines à vapeur élévatoires puiseraient dans ces bassins, et porteraient dans les réservoirs publics cette eau perfectionnée, qui n'aurait plus de rivale dans le monde. On a prouvé que la construction de bassins si utiles ne coûterait pas plus d'un million. A ce projet, il est vrai, on oppose l'existence, à une certaine profondeur dans la vallée de la Seine,

d'une couche d'argile plastique mélangé de pyrites et de cristaux de gypse, dont le contact donnerait, comme à Arcueil et à Belleville, une eau impropre aux usages domestiques. Cette objection disparaît devant la formation d'un lit artificiel de gravier, matière que les localités fournissent en abondance. Des essais de filtration en grand, faits par les ingénieurs du service municipal au pont d'Ivry, semblent avoir également réussi. Enfin, comme l'a suggéré l'un des hommes qui ont le mieux traité la question au point de vue hygiénique, M. Ch. Londe, on pourrait utilement, comme dernière épreuve de purification, appliquer aux réservoirs des points culminants l'ingénieux appareil du docteur Buroq, sorte de persienne en fonte qui s'adapte sur le faîte des murs des réservoirs, et dont l'intérieur et les lames sont garnis de pierres à filtre.

Le témoignage rendu à l'eau de Seine par l'administration elle-même nous dispense d'examiner en grand détail une question fort complexe et fort difficile, qui a été soulevée à propos du sujet qui nous occupe, celle de la prééminence, en principe général, des eaux de rivière sur les eaux de source, au point de vue de l'alimentation. On a de part et d'autre donné de bonnes raisons, exprimées quelquefois un peu vivement.

On a cité des eaux de fleuve irréprochables même après un long parcours, comme celles de la Loire, des eaux de source excellentes dès le début, comme celles de Saint-Clément à Montpellier, dont a parlé M. Figuier, l'un des plus habiles défenseurs des projets de dérivation. Nous connaissons, dans le Nord, des sources non moins remarquables, notamment celle dite *des Fées*, dans le département de l'Aisne, si pure à son point d'émergence, qu'on vient de plusieurs lieues à la ronde en recueillir l'eau, sous la roche même, pour les tisanes des malades. La source de Sainte-Clotilde aux Andelys, lieu annuel d'un pèlerinage célèbre, mérite les mêmes éloges. On pourrait en dire autant de plusieurs autres, et affirmer même de confiance que cette qualité *exceptionnelle* de salubrité au sortir de la terre se retrouve dans toutes les fontaines qui, soit à l'époque du paganisme sous ses diverses formes, soit au moyen âge, ont été l'objet d'un respect superstitieux. Mais ces eaux privilégiées constituent une dérogation à la loi commune, d'après laquelle les eaux souterraines, produit de l'infiltration des pluies et des neiges, perdent en traversant la terre, l'air qu'elles contenaient, pour se charger de carbonates terreux. Elles reparaissent à l'état de sources, chargées d'un grand nombre de sels, suivant la nature des terrains traversés. Parfois même elles provoquent sur leur passage des réactions chimiques qui leur communiquent une dose de calorique plus ou moins forte, d'où les eaux thermales. Dans

les circonstances ordinaires elles sortent froides, non oxygénées, chargées de différents sels, qui souvent leur communiquent un goût désagréable, et qui, selon la proportion, les rendent tantôt utiles, tantôt nuisibles à la santé. Après leur émergence à la surface de la terre, une partie des sels s'évapore ou se dépose, et peu à peu, dans le trajet à ciel ouvert, elles finissent par absorber la quantité d'oxygène nécessaire pour devenir tout à fait potables. Tels sont du moins les phénomènes ordinaires, car il est des eaux qui, malgré un trajet même long à l'air libre, se ressentent toujours de leur passage à travers les couches souterraines.

Il existe au surplus, à cet égard, et parmi les personnes les plus étrangères à l'hydrologie, pour peu qu'elles aient quelque prudence, une méfiance instinctive à l'égard des eaux prises à la source même, méfiance parfaitement conforme aux données de la science. L'usage des eaux ordinaires, prises trop près de leur source, et par conséquent encore insuffisamment oxygénées, ou surchargées de sels nuisibles, occasionne des goîtres, des caries dentaires, et souvent des accidents mortels, tandis que l'eau des fleuves, inférieure à celle des sources en fraîcheur et en limpidité, n'offre pas, à beaucoup près, les mêmes dangers. Aussi, sans contester les exceptions, nous croyons que l'on doit attribuer aux faits qui précèdent l'autorité de lois générales. A l'appui de ces indications, nous pouvons affirmer que l'eau des rivières a été reconnue préférable à celle des sources, pour les pratiques de l'hydrothérapie, cette branche nouvelle et si importante de l'art de guérir. Telle est du moins l'opinion des hommes les plus compétents, de MM. Bottentuit, Baldon, E. Duval, etc.

Les défenseurs des eaux de source ont fait valoir quelques arguments d'une espèce toute particulière. Ainsi, pour établir des antécédents d'usages favorables à leur thèse, ils se sont donné la peine de dresser un tableau comparatif de l'approvisionnement de diverses villes. Dans ce tableau, la majorité acquise aux sources contre les rivières est de onze contre huit; mais quand on regarde les noms des villes, l'avantage se rétablit d'une façon évidente au profit de la minorité. Nous voyons en effet figurer parmi les villes alimentées par les sources : Castelnaudary, Clermont, Vienne (Isère, bien entendu); et parmi les autres, Londres, New-York, Philadelphie. Un autre argument de même force a été emprunté à la prédilection que montrent, dit-on, les marins pour les eaux de source, même quand ils jettent l'ancre à l'embouchure des fleuves. Ceci, en vérité, n'a pu être allégué que par suite d'une singulière distraction; les marins français ne descendent pas apparemment de ce féroce Han d'Islande, qui ne buvait que de l'eau salée. Mais il est une prédilection gênante pour les antagonistes de la Seine : c'est celle des Pa-

risiens pour l'eau de leur fleuve. Cette préférence, faute de pouvoir la nier tout à fait, on s'efforce de l'atténuer, et l'on aurait peine à deviner comment. « Suivez, nous dit-on, cette population lorsque, les dimanches ou les jours de fêtes, elle fuit Paris pour quelques heures. Vous la verrez savourer avec délices les eaux fraîches et limpides qui s'offrent à elle à Ville-d'Avray, à Sceaux, Montmorency, Bougival, etc. » Voilà, je l'avoue à ma honte, un attrait idyllique de notre banlieue auquel je n'avais jamais songé; et je crains bien que la population parisienne n'y pense pas plus que moi. Quelle est donc la source qui attire tant de Parisiens à Asnières, dont on ne nous parle pas? Serait-ce par hasard l'égout collecteur?

Du reste, nous aurions pu, sans compromettre aucunement la cause que nous défendons, réserver complétement cette discussion. En ce qui concerne Paris, toutes ces généralités sont désormais hors de cause, la question est résolue par les faits. L'eau de Seine, en amont d'Ivry, est avouée bonne, et l'on peut la rendre excellente; tandis que de fâcheux soupçons d'insalubrité pèsent, quoi qu'on en dise, sur une partie au moins des eaux lointaines dont on propose la dérivation. Paris a bien, après tout, le droit de se montrer délicat, méfiant, dans une affaire où ses intérêts hygiéniques et pécuniaires sont si fortement engagés. La femme de César, nous dit-on, ne devait pas être soupçonnée; à plus forte raison sa future.

VII

Les arguments empruntés à l'hydraulique contre l'emploi des eaux de Seine ne sont pas plus concluants que ceux qu'on emprunte à l'hygiène. Cet emploi pourrait s'opérer en grand, en amont de Paris, soit au moyen de machines à vapeur, soit par des barrages éclusés, avec déversoirs, donnant l'impulsion à de puissants moteurs, grâce auxquels on obtiendrait l'eau de Seine élevée par la Seine elle-même, en quantité bien supérieure aux apports des aqueducs de dérivation projetés. Ces deux propositions s'appuient sur des antécédents dignes, assurément, d'être étudiés avec soin. Le système d'élévation par la vapeur a pour lui l'exemple de la colossale usine établie sur la Tamise, en amont de Londres, usine qui, par parenthèse, emploie l'eau du fleuve dans une proportion des quatre cinquièmes, et un cinquième seulement d'eau de source, bien qu'elle eût pu facilement prendre aux collines avoisinantes une quantité beaucoup plus forte de ces dernières eaux, si celle de la Tamise n'eût pas été regardée comme préférable. Dans la situation actuelle, la po-

pulation de Londres, encore supérieure de plus d'un tiers à celle de Paris agrandi, reçoit de cet établissement unique un volume d'eau proportionnellement plus considérable (95 litres en moyenne par individu, au lieu de 90) ; et la machine est disposée de telle sorte, qu'au fur et à mesure des besoins, elle peut recevoir des suppléments d'appareils. Tout cela valait bien la peine d'être examiné, sous le double rapport du fonctionnement et du prix de revient. Si cette étude a été faite, il est regrettable que les résultats n'en aient pas été communiqués au public. En revanche, on a fait des efforts multipliés pour démontrer l'impossibilité de l'emploi d'ateliers purement hydrauliques, mis en mouvement par des chutes d'eau. Deux antécédents, français cette fois, empruntés, l'un à la Marne, l'autre à la Seine elle-même, avaient été allégués en faveur de ce système. On s'est efforcé de les combattre, et l'on est parvenu à prouver que l'application en grand sur la Seine, du système de turbines Fourneyron, qui alimente le lac de Vincennes avec l'eau de la Marne, bien que rigoureusement possible, serait extraordinairement coûteux et difficile. Les arguments dont on s'est servi contre le précédent de Marly, sont loin d'avoir la même force. Les apologistes du projet de dérivation ont allégué une moyenne de chômages de deux mois par année depuis *trente-trois* ans, pour la machine de Marly, dans les temps de glace et dans les basses eaux. C'est là une singulière confusion. Ces longs chômages étaient du fait de l'ancien système, de l'appareil de Louis XIV, et de la pompe à feu qui l'avait d'abord remplacé. Depuis l'établissement du régime nouveau, c'est-à-dire depuis l'installation de l'usine hydraulique de MM. Dufrayer et Feray d'Essonnes (1859), il n'y a pas eu une minute de chômage dans les basses eaux, ni dans les froids moindres que 10 degrés. Même dans les gelées les plus rigoureuses, comme la machine fonctionne dans un bâtiment fermé, on pense qu'il sera facile de faire disparaître entièrement cette dernière et rare occasion de chômage, en maintenant la température à 0 par l'installation de quelques appareils de chauffage.

Ce n'est pas tout. On s'est efforcé d'amoindrir l'évaluation des forces de ce puissant et ingénieux appareil par des calculs fautifs dans leur base même. On a dit « que cette machine, en faisant marcher les roues à leur vitesse maximum, pouvait monter au plus, par vingt-quatre heures, 22,400 mètres cubes d'eau à 157 mètres de hauteur, ce qui représentait, toute déduction faite des déperditions de forces de toute nature, une force de 541 chevaux utiles, ou comptée en eau montée. » Cette déperdition est, sous plus d'un rapport, exagérée. Il y a deux degrés de déductions à faire pour établir la proportion exacte de la force brute au travail utile. Le premier de ces degrés est celui qui porte actuellement en hydraulique

le nom de cheval-vapeur, ou force mesurée sur l'arbre du volant des machines. Cette déperdition immédiate est communément évaluée à 30 p. 100 sur la force brute. La seconde déduction à faire pour convertir les chevaux-vapeurs en chevaux utiles résulte des pertes de force dans la transmission même du mouvement, dans les frottements des pistons et des clapets des pompes. Cette seconde déduction a été portée à 25 p. 100, et c'est ainsi qu'on est arrivé à poser le chiffre d'évaluation de 541 chevaux pour la machine de Marly. Or, le constructeur même de cette machine, froissé dans son légitime amour-propre, affirme et se fait fort de prouver « que, pour les pompes de Marly, qui ne sont certainement pas le dernier mot de la perfection, ce second degré de réduction va à peine à la moitié de ces 25 p. 100. » De plus, on a oublié de tenir compte de bien des circonstances accidentelles et toutes locales, qu'il faut déduire en sens inverse, quand on veut calculer intégralement la force de l'appareil. On a oublié que jusqu'ici les tuyaux de conduite de l'ancienne pompe à feu ont été conservés par économie, et que le diamètre de ces tuyaux, qui n'est que de 19 centimètres, est de beaucoup insuffisant pour débiter la quantité d'eau que les pompes pourraient élever sur l'aqueduc. Aussi les roues, qui avaient été calculées pour marcher à trois tours par minute, ne peuvent, sous peine de refoulement, marcher qu'à deux tours et demi; il y a donc là inactivité accidentelle, forcée, d'un sixième de leur force effective. On oublie encore de mentionner que cet appareil, quand il sera complet, aura six roues au lieu de trois; qu'un appareil de même force, établi en amont de Paris, n'aurait plus besoin de monter l'eau à 160 mètres, mais à une moyenne de hauteur inférieure de plus de moitié, ce qui permettrait de doubler au moins la quantité d'eau débitée. Enfin, on n'a pas rappelé un fait bien connu, et qui a son importance; c'est que l'appareil de Marly, complétement installé, avec ses six roues, ne reviendra qu'à 600,000 fr.; 1 million, y compris les nouveaux travaux de barrage. C'est là une dépense assurément fort modique, eu égard à l'importance, à la promptitude des résultats. Nous ne dirons pas que la solution de la question des eaux de Paris est à Marly; mais on ne saurait nier qu'il y ait là quelques-uns des éléments de cette solution.

Nous croyons inutile de reproduire tous les arguments par lesquels on s'est efforcé de démontrer non pas l'impossibilité (ce mot ne pouvait être prononcé et ne l'a pas été), mais la témérité ou le prix exorbitant d'un barrage en amont de la Seine. Nous nous bornons à constater qu'aucun argument n'a été produit contre l'emploi d'usines élévatoires à vapeur, et qu'en supposant même que tous les travaux allégués comme indispensables pour l'établissement d'un barrage le

fussent en effet, le coût vraisemblable de ces travaux n'atteindrait pas assurément, à beaucoup près même, les devis complets des dépenses de dérivation, à plus forte raison le chiffre définitif d'une entreprise aussi hasardeuse. Enfin, si l'on est si fort effrayé à l'idée d'un barrage, pourquoi ne pas essayer là une découverte récente et qui semble appelée à un grand avenir? l'appareil élévatoire Moriez, dont le mécanisme, merveilleusement simplifié, constitue une application vraiment nouvelle des forces hydrauliques, sans barrage et sans chute, fonctionnant même sous la glace. L'emploi de cet appareil ferait d'ailleurs disparaître l'objection la plus grave qui ait été produite contre l'élévation de la Seine par un barrage, celle des chances de submersion pour les terrains voisins.

Nous croyons devoir également réserver la question de l'évaluation des prix de revient; car on manque d'éléments sérieux pour l'établissement de ce compte comparatif. D'un côté, la dépense des travaux sur la Seine peut varier considérablement, suivant le système qui serait préféré. De l'autre, dans le projet de dérivation, tout est encore bien autrement incertain et aventureux, et les frais de construction, et ceux d'entretien; car les siphons dont on a adopté l'usage, s'ils coûtent moins cher à établir que les arcades, paraissent sujets à se dégrader promptement. Ils sont d'ailleurs d'une réparation difficile, et le chiffre de 100,000 francs, indiqué éventuellement comme pouvant faire face à l'entretien des conduites de dérivation, est évidemment insuffisant.

Dans cette situation, que nous avons essayé de résumer le plus impartialement possible, toutes nos sympathies sont pour l'amélioration sérieuse et durable, c'est-à-dire pour la persistance et le développement de l'emploi des eaux de Seine. En terminant, nous remarquerons avec plaisir que, dans un récent document officiel, le mémoire du 12 décembre 1861, le pouvoir municipal insiste avec un légitime orgueil sur l'activité remarquable qu'il déploie pour mener à bien les derniers travaux destinés à purifier la Seine, tels que la construction des collecteurs des deux rives et du grand tunnel qui doit capter l'eau de la Bièvre et la déverser dans l'égout d'Asnières. Cette vive et honorable sollicitude pour notre rivière est du plus heureux augure pour la solution que nous préférons. On ne prendrait pas tant de soin de la Seine si on voulait renoncer à ses bienfaits.

Bon ERNOUF.

L'AMÉRIQUE CENTRALE

SON ÉTAT ACTUEL, SON AVENIR

CONSTITUTION PHYSIQUE, HISTOIRE

La portion du continent américain qui est désignée sous le nom d'Amérique centrale commence, au nord, à l'isthme de Tehuantepec et se termine, au sud, à l'étroit et fameux isthme de Panama ou de Darien, par lequel, dans l'espace de trois siècles, le courant de l'émigration européenne s'est deux fois écoulé, d'abord dans l'Amérique du Sud, ensuite vers les resplendissants rivages de la Californie. Cette étendue de terrain, si petite quand on la compare au reste du continent, si grande quand on envisage sa position géographique et ses destinées futures, a sans cesse attiré l'intérêt des peuples civilisés ; et cela, depuis l'époque de sa découverte, au XVe siècle, époque où Balboa, après avoir traversé la partie la plus resserrée, l'isthme de Darien, s'élança, l'épée à la main, sur les eaux du Pacifique, dont il réclamait pour l'Espagne les rivages presque sans limites. Les besoins du commerce, les ressources nouvelles créées par les Américains du Nord sur la mer du Sud, ont accru l'intérêt, d'abord assez faible, qui s'attachait à ces contrées, en lui donnant une direction tout à fait pratique. Colomb, qui n'avait pas compris l'importance de sa découverte, et qui poursuivait un but unique, la recherche d'un chemin direct aux Indes, longea les côtes de l'Amérique centrale, depuis le golfe de Honduras jusqu'à la baie de Darien, dans l'irritant mais vain espoir de découvrir enfin le passage qui devait faire aboutir au pied du trône de Ferdinand et d'Isabelle les richesses incalculables du Cathay.

Cette jonction des deux Océans, convoitée depuis trois siècles, le XIXe siècle est destiné à l'accomplir. De jeunes Etats ont surgi sur la rive américaine du Pacifique, qui sont appelés à rivaliser de grandeur avec les plus fières nations de l'Europe. — Les îles australiennes et polynésiennes grandissent journellement en importance, et ont actuellement une sérieuse influence sur les calculs commerciaux et politiques du monde maritime. La côte de la Nouvelle-Hollande a vu se former et s'accroître un Etat nouveau, qui bientôt prendra place parmi les nations indépendantes. Pour tout dire en un mot, les grands courants de la civilisation qui, depuis trois siècles, se dirigent majestueusement à l'est, vers l'Inde, à l'ouest, vers le Nouveau-Monde, opèrent actuellement leur jonction dans les eaux du Pacifique ; ils ont enceint l'univers, et la création du passage direct aux Indes est devenue l'un des grands besoins de notre époque.

Le continent américain, depuis les glaces du nord jusqu'au cap que baigne le turbulent océan Antarctique, offre à ce passage une infranchissable barrière. Il a, de tout temps, été reconnu qu'on ne pouvait détruire cet obstacle géographique qu'en établissant une communication directe entre les deux mers. Vingt ans après la découverte, les trois routes que l'on regarde universellement aujourd'hui comme les seules praticables avaient été clairement indiquées, et ces routes sont, toutes trois, comprises dans ce qu'on appelle l'Amérique centrale ; bien plus, celle qui semble offrir le plus d'avantages coupe le centre de cet intéressant pays.

Il n'est donc pas hors de propos de faire connaître cette portion resserrée du globe à laquelle est réservé un si brillant avenir. Cependant, malgré les séductions qu'aurait sur notre esprit un travail de cette nature, notre intention n'est pas de décrire l'un après l'autre chacun des Etats indépendants qui composent actuellement l'Amérique centrale. Après avoir esquissé à grands traits la géographie générale et l'histoire du Centre-Amérique, nous n'entrerons dans des détails spéciaux que sur l'Etat de Nicaragua, parce que, selon toute probabilité, c'est précisément cet Etat que traversera le canal Inter-Océanique. Du reste, ces républiques sont comprises sous les mêmes latitudes, ont, pour ainsi parler, la même configuration topographique et des habitants d'une commune origine. En faisant connaître l'une d'elles, on les fait donc connaître toutes, et c'est le cas de dire au lecteur qui consentira à faire avec nous un voyage dans ce pays si peu connu et si heureusement doué par la nature : *Ab uno disce omnes.*

Par son aspect et sa configuration physique, l'Amérique centrale

présente le résumé de tous les autres climats et pays du globe. Des chaînes de hautes montagnes, des volcans isolés, des plateaux élevés, de profondes vallées, de larges et fertiles plaines, et des terrains d'alluvion d'une immense étendue, se trouvent groupés ensemble; de grands et beaux lacs, de majestueux cours d'eau accidentent le paysage, que vivifient de nombreux animaux et que décorent des végétaux magnifiques. Ce pays possède toutes les températures, depuis les chaleurs torrides que versent les tropiques jusqu'à l'air tiède et parfumé produit par un éternel printemps. Comme dans l'Amérique méridionale, la chaîne des Cordillères court le long de la côte du Pacifique; mais, interrompue par places, elle prend la forme de chaînons détachés, de pics isolés ou de groupes de collines à travers lesquels les cours d'eau venant de l'intérieur se frayent un passage vers l'un ou l'autre Océan. Aussi les principaux terrains d'alluvion bordent-ils le golfe du Mexique ou la mer Caraïbe. Là, la pluie tombe en plus ou moins grande quantité pendant toute l'année, la végétation est vigoureuse, le climat est humide et comparativement insalubre. Les vents alizés soufflent du nord-est, et l'humidité dont ils sont saturés, se condensant sur les plateaux élevés du continent, se résout en pluie du côté de l'Atlantique. Le versant du Pacifique est au contraire comparativement sec et salubre, comme les plateaux de l'intérieur.

Sous le rapport topographique, l'Amérique centrale présente trois points d'élévation bien marqués, lesquels ont, pour ainsi dire, fixé ses divisions politiques. Le premier est la grande plaine, dans laquelle est située la ville de Guatemala, et qui se trouve à environ 6,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. C'est là que commencent l'Usumasinta et le Tobasco, grands fleuves qui se déchargent dans le golfe du Mexique, après avoir arrosé Chiapa et Tobasco; le Motagua et le Gualan, qui courent à l'est et se perdent dans le golfe de Honduras; enfin, les petites rivières qui, se détournant à l'ouest, vont se jeter dans le Pacifique.

Une autre grande plaine occupe le centre de Honduras et s'étend dans la portion septentrionale du Nicaragua; de là, rayonnent une centaine de rivières qui portent le tribut de leurs eaux au nord et à l'est, dans la mer Caraïbe, au sud et à l'ouest, dans les grands lacs du Nicaragua et la mer du Sud. La plus remarquable d'entre elles est le Rio-Escondido, nommé par les Anglais Blewfields, le Vanks, le Coco ou Segovia, la Romaine, le Poyais et le Guyapi, sur le versant oriental; la Lempa, la Paz, le Nacaone et le Cholateca, sur le versant occidental.

Entre cette plaine et le troisième grand centre d'élévation, dans le Costa-Rica, se trouve le bassin des lacs du Nicaragua, avec ses ver-

doyantes collines et ses plaines ondulenses. Le nœud du plateau du Costa-Rica est le volcan Cartago, qui se dresse dans le centre même de ce plateau. Ici, les Cordillères reprennent leur physionomie générale de chaîne non interrompue; mais bientôt, sur l'isthme de Panama, elles s'abaissent de nouveau en monticules.

Ces particularités de configuration expliquent l'extrême variété du climat dont nous avons parlé plus haut, et qui n'est nulle part aussi sensible que dans l'Amérique centrale. Placée entre les 8e et 17e degrés de latitude nord, sa température générale devrait être un peu plus chaude que celle des Indes occidentales. Il en est bien ainsi sur la côte, où la température, très uniforme, est seulement modifiée par la coupe et la position des rives, aussi bien que par le voisinage des montagnes et par les vents dominants. Toutefois, sur la côte du Pacifique, la chaleur n'est pas aussi accablante que sur l'Atlantique, moins peut-être à cause de la faible différence de température, que par suite de la plus grande sécheresse et pureté de l'atmosphère.

D'après Dunlap, l'auteur des *Travels in Central America*, sur la côte sud-ouest (Pacifique), la saison des pluies commence régulièrement dans les premiers jours de mai et continue, avec une légère interruption d'une vingtaine de jours, vers la fin de juillet et le commencement d'août, jusqu'à la fin d'octobre, et, dans quelques contrées, jusqu'au milieu de novembre. Pendant tout le reste de l'année, c'est à peine s'il tombe quelques averses suffisantes pour abattre la poussière. Sur la côte nord-est (Atlantique), au contraire, la pluie ne discontinue que pendant trois ou quatre mois; la saison la plus sèche règne de juin à octobre, la plus humide d'octobre à mai. Il en résulte que les régions de l'intérieur et la côte sud-ouest jouissent, pendant toute l'année, d'une température à peu près égale, et que la côte nord-est est affligée, pendant les mois d'été, d'une chaleur suffocante. L'excès d'humidité la rend également très insalubre, tandis que le reste du Centre-Amérique, à quelques exceptions locales près, possède un climat plus sain peut-être que celui de tout autre pays situé dans les mêmes latitudes.

Dans la partie septentrionale du Guatemala, dans ce qu'on appelle Los-Altos, la température moyenne est plus basse qu'en aucune autre partie du pays. La neige tombe quelquefois dans le voisinage de Quezaltenango, capitale de ce département; mais elle disparaît immédiatement, le thermomètre descendant très rarement, sinon jamais, jusqu'à la glace. Près de Guatemala, le thermomètre oscille entre 12° et 26° centig.; la hauteur moyenne est de 22°; à Vera-Paz, entre le Guatemala et le Yucatan, on compte 10° de plus; et sur la côte, entre Belize et le golfe de Honduras, depuis le port de

Saint-Thomas jusqu'à celui de Truxillo, le climat est encore plus chaud et plus malsain.

L'Etat de San-Salvador se trouve tout entier sur le Pacifique. C'est le plus petit des Etats de l'Amérique centrale et le plus peuplé. Il est moins élevé que le Guatemala ou le Honduras, et la température générale en est probablement plus haute. La chaleur cependant n'y est accablante que sur quelques points de la côte, à Sonsonate par exemple, à la Union et à San-Miguel. Ce dernier endroit est encaissé dans les montagnes, et les vents dominants ne s'y font pas sentir, ce qui est surtout cause de sa haute température et de son insalubrité proverbiale.

La surface du Honduras est très accidentée, d'où lui vient son nom (*hondura*, profondeur). Ses côtes, sur l'un et l'autre océan, sont basses; mais, comme nous avons eu occasion de le faire remarquer, à l'intérieur le sol s'élève, et la température est vraiment délicieuse; à Tegucigalpa et Comayagua, villes principales de l'Etat, le thermomètre se maintient, en moyenne, à 24° centig.

Dans le Nicaragua, le département de Segovia, qui confine le Honduras, présente des conditions semblables et jouit de la même température. La partie principale du Nicaragua, toutefois, diffère essentiellement des autres Etats, et possède une topographie et un climat qui lui sont propres, et qui en font un des pays les plus pittoresques et les plus salubres de l'univers.

La population de Costa-Rica est concentrée sur le versant du Pacifique, et occupe le contrefort occidental du grand volcan Cartago. Aussi rencontre-t-on, selon la hauteur, tous les degrés de température, depuis la chaleur la plus intense, au port de Punta-Arena, jusqu'au printemps éternel de Santa-Jose et à la température automnale des terrains qui environnent le piton tourmenté de Cartago. Les parties orientales du Costa-Rica peuvent être considérées comme inhabitées, et la côte, depuis la lagune de Chiriqui au nord, est basse et insalubre.

Le rivage entier de l'Atlantique, comprenant la totalité de ce qui est désigné sous le nom de côte des Mosquitos, peut donner lieu à la même observation. Plusieurs points, toutefois, et ce fait est fort singulier, sont complétement exempts de la *malaria*, et, sur un rayon de plusieurs kilomètres, les habitants jouissent d'une santé parfaite, tandis qu'au delà les preuves d'insalubrité deviennent d'une évidence pénible. Pourtant cette côte serait inhabitée si l'on n'y rencontrait quelques sordides Indiens de la race caraïbe, parmi lesquels les Moscos ou Mosquitos sont les mieux connus, en raison de certaines relations équivoques avec la Grande-Bretagne. Cette tribu ne mérite en aucune façon le nom de nation qui lui a été

donné dans une intention parfaitement claire pour quiconque a étudié les tendances de la race anglo-saxonne ; c'est un composé de métis de toutes nuances, issus du commerce des Indiens avec les nègres. Ils sont en petit nombre et n'ont qu'une importance factice, car les nombreuses tribus indiennes habitant ce qui est géographiquement connu sous le nom de côte des Mosquitos, n'entretiennent point avec eux de relations.

Aucun pays n'est dans une situation aussi favorable au commerce que l'Amérique centrale. Ses ports s'ouvrent d'un côté sur l'Europe et l'Afrique, de l'autre sur l'Asie, la Polynésie et l'Australie. Le Guatemala possède sur la côte occidentale les ports de Belize (occupé actuellement par les Anglais), de Saint-Thomas et d'Izabal; le Honduras, ceux de Cabo Caballo, Omoa, Coxenhole (île de Roatan) et Truxillo; le Nicaragua, ceux de Cape Gracias á Dios, Blewfields et San-Juan; le Costa-Rica, ceux de Matina et Boca del Toro. Sur le Pacifique se trouvent Golfo Dulce, Punta-Arenas et Caldera, dans le Costa-Rica; Culebra, Salinas, San-Juan-del-Sur, Tamarinda et Realejo, dans le Nicaragua; Amapala et San-Lorenzo, dans le Honduras; la Union, Jiquilisco, Acajutla et Sonsonate (ou la Libertad), dans le San-Salvador; enfin, Istapa et Ocus, dans le Guatemala. Sonsonate et Istapa sont des rades plutôt que des havres. Acajutla pourrait également être regardé comme une rade; mais le mouillage est protégé partiellement par un long récif nommé *Punta de los Remedios*. L'atterrissage est, en conséquence, comparativement facile; il l'est complétement à marée basse. Il est nécessaire d'ajouter que l'Océan Pacifique étant beaucoup moins turbulent que l'Océan Atlantique, les vaisseaux peuvent, sur les points ci-dessus désignés, et pendant la plus grande partie de l'année, charger et décharger leurs cargaisons avec fort peu de difficulté.

Outre les fleuves que nous avons nommés plus haut, l'Amérique centrale possède de grands et magnifiques lacs; c'est, dans le Nicaragua, les lacs Nicaragua et Managua; dans le San-Salvador, ceux de Guija et Ylopango; dans le Guatemala, ceux de Golfo Dulce, Peten, Atitlan et Amatitan; dans le Honduras, celui de Yojos. Les lacs Nicaragua et Managua sont seuls navigables.

La superficie de l'Amérique centrale peut être estimée à 241,000 kilom. carrés; le pays est donc beaucoup plus grand que le Pérou ou le Chili, dont la superficie n'est que de 175,000 kilom. carrés pour le premier, et de 204,000 kilom. carrés pour le second.

Celle des provinces hispano-américaines qui devrait appeler le plus particulièrement l'intérêt et qui se trouve plongée dans le plus profond oubli, est la région s'étendant de Téhuantépec à Panama.

La conquête de l'ancien royaume de Guatemala a été signalée par des événements aussi remarquables que ceux qui ont accompagné la chute de Montézuma et des Incas; et cependant les historiens modernes en ont à peine parlé. Aussi, croyons-nous devoir entrer dans quelques détails sur la première colonisation de ces contrées, dont la politique européenne commence enfin à se préoccuper.

Parmi les divers états formés des débris du royaume de Guatemala, l'Honduras réclame l'honneur d'avoir été le premier visité par Christophe Colomb, qui, lors de son quatrième voyage, débarqua à Point-Casinas, le 14 août 1502, et y fut amicalement accueilli par les naturels. Quelques années après (1509), Alonzo de Ojéda et Diégo de Nicuessa formèrent, sous le patronage de Ferdinand le Catholique, deux établissements, dont l'un, s'étendant de Darien au cap Gracias á Dios, fut placé sous l'autorité de Nicuessa. Cristoval de Oli, suivant de près Gil Gonzalès de Avila, qui venait de découvrir la baie de Fonseca, arriva dans l'Honduras avec une commission de Fernand Cortez (1523), et débarqua non loin d'Omoa, dans une baie à laquelle il donna le nom de *Triomphe de la Croix*. Oli s'étant révolté contre Cortez, ce dernier envoya contre lui, de Mexico, Francisco de Las Casas, avec deux vaisseaux bien armés. Une bataille navale eut lieu ; Oli fut défait, massacré par les siens, et Las Casas resta en possession du pays. L'année suivante (1524), il fonda la ville de Truxillo. Celle de Natividad, à Puerto-Caballos, fut créée par Cortez lui-même, en 1536.

Ces établissements divers ne purent s'effectuer sans des conflits sérieux, quoique de courte durée, avec les premiers et légitimes possesseurs du sol. Les chroniques espagnoles, aussi bien que les ruines nombreuses disséminées de tous côtés, prouvent que les arts n'étaient pas étrangers à ces peuples autochthones, qui formaient alors une des nations les plus puissantes du nouveau monde. Suffisamment armés pour leurs guerres intestines, mais épouvantés, comme le furent les Mexicains et les Péruviens, par les chevaux et les armes à feu, ils durent naturellement succomber. Ce ne fut néanmoins pas sans des luttes héroïques parfois, bien que toujours inutiles et funestes. De temps en temps surgissaient des hommes énergiques, qui savaient ranimer le courage de leurs compatriotes. L'un d'eux, le cacique Lempira, réunit 30,000 hommes, se retira sur un rocher, à Arquin, près de la ville actuelle de Comayagua, s'y fortifia, et résista pendant six mois aux efforts des Espagnols, commandés par Alonzo de Carcéres, lieutenant de Montéjo, gouverneur de l'Honduras pour le roi d'Espagne. Il fut enfin tué d'un coup de feu sur ses remparts, où l'avaient appelé les Espagnols, sous prétexte d'une conférence. Sa mort fut le signal d'une soumission générale. Ceci se

passait en 1536. Trois cents ans plus tard, les Anglo-Saxons du Nord donnaient un exemple semblable de trahison en s'emparant, dans une entrevue, d'Oscéola, le fameux chef Séminole qui depuis dix ans les tenait en échec et les empêchait de prendre pied dans la Floride.

L'historien Juarros, qui a raconté les luttes des Espagnols avec les tribus aborigènes, ne dit pas un mot de la multitude d'individus cruellement mis à mort pendant l'œuvre de la conquête. Barthélemy de Las Casas, qui essaya vainement, en 1536, d'implanter la croix dans le Guatemala et qui visita également l'Honduras, est moins laconique à cet égard. Dans une lettre à l'empereur Charles-Quint, il rend compte des crimes commis par les Espagnols et peint en sombres couleurs les instincts féroces des conquérants.

« Ils massacrent les enfants, écrit le digne évêque, et leur brisent la tête contre des pierres. Les rois et les princes, ils les écorchent vifs ou les jettent à leurs chiens, qui les mettent en pièces. Quant aux pauvres gens, ils les enferment dans leurs demeures et les y brûlent vifs. Tous ceux qu'on épargne sont condamnés au plus affreux esclavage; on s'en sert en guise de mules et de chevaux; on les oblige à porter des fardeaux au-dessus de leurs forces; des milliers tombent morts journellement sous la charge. Quelques-uns se sont enfuis dans les bois, et sont morts de faim, après avoir dévoré leurs femmes et leurs enfants. Dans cette seule province (Honduras) plus de 200,000 individus ont été massacrés. Pour obliger les pauvres indigènes à indiquer où ils ont caché leur or, on les soumet aux plus abominables tortures..... Diégo de Velasco, en particulier, n'épargnait aucun de ceux qui tombaient entre ses mains; de sorte qu'en moins d'un mois il en tua environ 10,000. Il fit pendre 13 chefs, auxquels il avait donné le nom des 12 apôtres, en appelant le principal d'entre eux Jésus-Christ. On en a fait mourir d'autres de faim après leur avoir emprisonné la tête dans des carcans d'écorces de vignes sauvages; d'autres ont été enterrés vivants jusqu'aux épaules, et leurs têtes ont servi de buts à des boulets; on en a forcé plusieurs à se dévorer mutuellement; enfin, on a commis bien d'autres cruautés infernales, qu'il serait trop horrible de raconter. »

On se demande avec effroi par quelles horreurs indicibles les gens coupables de telles atrocités ont pu encore se surpasser eux-mêmes. Disons bien vite, pour le vouer à l'exécration de la postérité, le nom de l'homme, ou plutôt du monstre qui a permis l'accomplissement de telles infamies. Il s'appelait Cerceda. L'arrivée du gouverneur Alvarado y mit un terme. Les Indiens furent traités avec plus de douceur, et Cerceda dut aller rendre compte de son abominable conduite.

Alvarado fonda les villes de San-Juan et de San-Pedro Zula.

En 1542, dans le but de créer une communication facile entre l'Atlantique et le Pacifique, il créa, dans l'intérieur, la ville de Comayagua, appelée d'abord Nouvelle-Valladolid. Un ingénieur italien, Bautesta Antonelli, vint, par ordre de l'Espagne, étudier la route projetée entre les deux mers, et c'est cette même route que, trois siècles plus tard, les Anglo-Saxons ont adoptée pour la construction du chemin de fer inter-Océanique.

Pendant toute la durée du XVIIe siècle, les Espagnols poursuivirent avec ardeur la colonisation de l'Amérique. Les villages indiens les mieux situés furent rapidement transformés en belles cités commerçantes, et les naturels tombèrent peu à peu dans un état de vasselage plus pitoyable cent fois que l'esclavage avoué. Les lois relatives aux colonies réglaient avec assez d'équité les rapports des colons avec les aborigènes; mais elles ne furent bientôt pour les Hispano-Américains qu'une lettre morte. Opprimés comme colons par la mère patrie, ils opprimèrent à leur tour les naturels, incapables de leur résister. Les nègres esclaves ne furent introduits dans l'Amérique centrale, de même qu'aux Antilles, que lorsqu'un système raffiné de cruauté eut presque anéanti la race autochthone.

Sous un roi comme Philippe II, l'établissement du christianisme dans les colonies espagnoles devait être naturellement l'objet d'énergiques efforts. Néanmoins, ceux des missionnaires de l'Amérique centrale furent longtemps infructueux. Ce ne fut qu'en 1606, que les RR. PP. Estevan Verdalète et Juan Monteagudo réussirent à entrer en communication avec les Indiens. Mais ces derniers ne pouvaient avoir grande foi dans les paroles de paix des missionnaires qu'ils connaissaient comme les compatriotes de leurs bourreaux. Aussi les pères furent l'objet de ces terribles représailles qu'exercent, à l'occasion, les opprimés. Échappés, non sans peine, à la rage des Indiens, qui brûlèrent leur cabane érigée en Église, ils revinrent en 1610, accompagnés du capitaine Alonzo Daza et de 25 soldats. Enveloppés, dès leur arrivée, sur les confins de Tologalpa, ils furent tous massacrés et dévorés par les Indiens Xicaques, qui se servirent des crânes des morts en guise de coupes.

Le martyre de Verdalète et de Montéagudo ne fit que stimuler l'ardeur des missionnaires. Pendant le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, de courageux apôtres poursuivirent l'œuvre de la prédication chez les aborigènes, et, s'ils ne purent les convertir tous, au moins ils réussirent à adoucir leurs mœurs et à détruire totalement l'horrible habitude de l'antropophagie. En 1805, le P. Goicoecha essaya de nouveau de convertir les Xicaques; il traversa la montagne et la vallée d'Agalteca, et fonda les villages de Pacura et de San-Estevan (prénom de Verdalète le Martyr).

Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'histoire primitive de l'Amérique centrale. Pendant trois siècles, la capitainerie générale du Guatemala fut régie par cette puissante organisation coloniale au moyen de laquelle l'Espagne gouvernait à distance ses vastes possessions maritimes. Des contrées complétement dissemblables par leur climat, leurs productions, leurs mœurs, se mouvaient avec une égale régularité dans le même orbite politique. Les provinces guatemaliennes, comme les autres, demeurèrent, pendant cette longue période, dans une tranquillité absolue. Et cependant les tyrannies de toutes sortes ne leur furent pas épargnées. Les lettres de William Walton au prince-régent, lettres publiées à Londres, en 1814, contiennent une navrante description de la situation des provinces hispano-américaines au commencement du XIXe siècle. La corruption et la concussion étaient les ressorts qui faisaient tout mouvoir. Des monopoles de toutes sortes, attachés surtout aux denrées de première nécessité, absorbaient les bénéfices du travail des basses classes. La restriction et la prohibition avaient paralysé le commerce et fait tomber le prix des meilleures productions. Indépendamment des monopoles onéreux affectés à la couronne et à certains individus, il était défendu de planter la vigne et l'olivier, de distiller des esprits [1], de cultiver le lin et le chanvre, de faire des salaisons, de vendre, de province à province, non-seulement les articles importés d'Espagne, mais même les productions territoriales. Le cabotage était interdit, et toute relation avec les étrangers considérée et punie comme crime capital. Par suite des mêmes prohibitions, les mines de mercure restaient inexploitées.

Quant à la liberté de la presse, on ne l'y connaissait même pas de nom. La douane, et, à son défaut, l'inquisition, ne laissait circuler que des catéchismes ou des livres de prières. Il entrait même dans la politique coloniale de l'Espagne de cacher aux Américains l'histoire authentique de la conquête de leur pays. Ainsi les œuvres de Las Cases, vénéré pourtant comme un saint, furent défendues par le gouvernement, parce qu'il y donne une peinture exacte des horreurs commises par les premiers conquérants, et qu'il raconte la destruction des principales villes avec l'indignation d'un chrétien digne de ce nom et la véracité d'un témoin oculaire. Des sociétés patriotiques, qui avaient pour objet la bienfaisance ou la diffusion des sciences, furent dissoutes sous les prétextes les plus spécieux ; on défendait l'étude des lois et des droits des nations, droits auxquels les Américains n'avaient

[1] Quedando expresamente prohibido para la Nueva España, Tierra-Firme y Santa-Fe, los vinos, aguardientes, vinagre, aceyte de olivos, pasas, y almendras, de Peru y Chili, y privados rigorosamente en todos los plantios de olivares y vinas. *Gazeta de Mexico*, 3 octobre 1804. — *Censur extraordinaire*, n° 39, Cadix, 1814.

à prétendre en aucune façon. En présence d'un pareil régime, on peut s'étonner que les premiers symptômes de révolte contre la mère-patrie se soient manifestés seulement au commencement du siècle actuel. Ne faut-il pas attribuer cette longanimité à l'abâtardissement du type espagnol, produit du mélange des races? Chez les peuples énergiques, la tyrannie provoque inévitablement l'insurrection. Aussi n'y a-t-il aucun parallèle à établir entre les faits dont l'enchaînement amena la révolution de l'Amérique centrale et ceux qui assurèrent l'indépendance des colonies anglo-américaines. L'attachement inné à leurs droits et la résistance systématique à l'oppression qui distinguent les patriotes du Nord, faisaient complétement défaut aux populations léthargiques de la Nouvelle-Espagne, où la liberté de discussion était chose inconnue, et où la masse du peuple était plongée dans la plus complète ignorance. Il fallut, pour faire éclater l'orage, que l'Espagne comblât la mesure en étendant, plus qu'elle ne l'avait fait encore, son système d'exactions et d'injustes contributions. Quelques hommes d'une capacité incontestable, le docteur Ruiz, du Nicaragua, Valle, Barrundia et Matute, de l'Honduras et du Guatemala, exploitèrent habilement la désaffection croissante des colons. D'énergiques appels furent adressés au peuple, qui s'accoutuma peu à peu au mot de liberté, tout nouveau pour lui. Des insurrections éclatèrent, en 1812, dans le San-Salvador et le Nicaragua, mais elles furent promptement réprimées, et les *désaffectionnés* furent envoyés en Espagne pour y être jugés. La province de Costa-Rica, qui avait pris parti pour le gouvernement, fut récompensée par le titre de *muy noble* (très noble) conféré à la ville de Cartago, et celui de *ciudadas* (dités) donné aux villages de Heredia et San-Jose.

Ces tentatives d'insurrection se renouvelèrent à diverses reprises jusqu'en 1821. Elles furent, sans aucun doute, suscitées par l'exemple du Mexique, où les patriotes Hidalgo, Morelos, Minas et Victoria soutenaient, avec des fortunes diverses, depuis 1809, la guerre de l'Indépendance. Le triomphe de la liberté au Mexique acheva d'enflammer les esprits, et l'arrivée de Gavino Gainza, qui apporta les nouvelles des événements politiques survenus dans la Péninsule, fut le signal d'un *tollé* universel. Dès ce moment, la ruine de la souveraineté espagnole dans l'Amérique centrale fut consommée. Des assemblées furent tenues à Guatemala par le clergé et les plus puissantes familles; et, le 15 septembre 1821, la déclaration de l'indépendance du pays fut saluée par les acclamations enthousiastes de la population. La révolution s'accomplit avec tranquillité et sans qu'une goutte de sang fût répandue. La déclaration de l'indépendance porte la signature de Gavino Gainza, depuis président provi-

soire ; mais elle est l'œuvre du patriote José del Valle, qui, par son zèle ardent et ses talents hors ligne, a été, pour l'Amérique centrale, ce que fut Samuel Adams pour les Etats-Unis. Les députés du Guatemala à Madrid répondirent à cette déclaration par un splendide banquet, se rendant ainsi solidaires des actes accomplis par les colons leurs compatriotes.

L'Amérique centrale était-elle mûre pour la liberté? Il est permis d'en douter d'après ce qui s'est passé dans ce pays depuis la chute de la domination espagnole. Ce n'est pas que le patriotisme fît défaut aux habitants de ce pays; mais ils ont montré une persistance aveugle dans des querelles partielles et dans des révolutions stériles et funestes. Diverses formes du gouvernement républicain ont été tour à tour essayées et rejetées, et une génération entière s'est consumée dans des efforts impuissants à mettre d'accord des théories politiques complétement contradictoires. Révolutions aussi violentes que fréquentes, guerres de castes, rien n'a pu jusqu'ici corriger les vices radicaux des masses, ni opérer une fusion sociale. Chaque jour, les *pronunciamientos* de chefs ambitieux étaient suivis d'appels aux armes. Le président d'aujourd'hui était l'exilé du lendemain ; le ministre d'une semaine fomentait une insurrection la semaine suivante. — Les événements qui, dans les Etats démocratiques rigoureusement organisés s'imposent par la majorité sincère des suffrages, se décidaient dans le Centre-Amérique par la baïonnette et le canon. Tant il est vrai que des institutions républicaines ne peuvent prospérer là où l'ignorance populaire et la démoralisation des chefs s'opposent sans cesse au progrès et aux bienfaits de la liberté. Ceci s'est vérifié dans des Etats autrement civilisés que l'Amérique centrale.

Aussitôt après la déclaration de l'indépendance, les divisions intestines éclatèrent. Un parti puissant, à la tête duquel se trouvait Gavino Gainza, demanda l'annexion au Mexique, et prit son appui dans une armée envoyée par Iturbide, alors en possession du trône mexicain. Un combat sanglant eut lieu à San-Salvador le 3 juin 1822 ; l'armée mexicaine fut battue et dispersée ; mais le général Filisola ayant pris la ville de San-Salvador le 7 février 1823, l'Amérique centrale fut virtuellement incorporée au Mexique. Costa-Rica, San-Salvador, et la ville de Grenada refusèrent seules de reconnaître cette annexion. La chute d'Iturbide, qui arriva peu de temps après, fut le signal d'insurrections contre les autorités mexicaines. L'Assemblée nationale constituante se réunit de nouveau à Guatemala le 24 juin 1823.

Les actes de cette assemblée furent empreints du caractère le plus

libéral, et la Constitution fédérale fut modelée sur celle des Etats-Unis. Tous les titres et priviléges nobiliaires, y compris la qualification de *Don*, furent abolis; la vente des bulles du pape fut défendue; les obstacles qui entravaient l'émigration furent détruits; enfin, la république fut décrétée sous le nom de *République de l'Amérique centrale*, avec un drapeau national bleu, blanc et bleu, portant pour armes cinq volcans et pour devise : *Dios, Union y Libertad.* Il y avait dans tout cela, parmi des dispositions fort sages, des mesures au moins prématurées et peu conformes, comme on le vit bientôt après, à la situation réelle du pays.

Le premier Congrès fédéral eut lieu le 6 février 1826, et le général Manuel José Arce fut élu président. Les deux partis politiques qui se disputaient la suprématie et dont les rivalités allaient ouvrir une ère de discordes sanglantes, étaient déjà depuis quelque temps désignés sous les noms de *libéraux* et de *serviles*. Le parti libéral comprenait la plus grande partie des individus livrés à la profession médicale ou à celle du barreau, un grand nombre de commerçants et de propriétaires fonciers, enfin les artisans et les cultivateurs les plus instruits. Les chefs de ce parti avaient des principes démocratiques bien arrêtés. Plusieurs ont fait preuve d'habileté, de dévouement à leurs convictions. Mais l'impartialité historique nous oblige à reconnaître que la conduite de bien des libéraux a été entachée de vénalité et d'actes oppressifs et sanguinaires. Quant aux *serviles* ou *conservateurs*, ils se recrutaient dans les deux extrêmes de la société, l'aristocratie, et la dernière classe du peuple, et dans le clergé qui leur servait de trait-d'union. Ce clergé, à quelques honorables exceptions près, était ignorant et superstitieux, n'agissant que d'après cette maxime que ce qui lui était avantageux devait être sacré. Peut-être néanmoins, avec quelques sages ménagements, aurait-on pu tirer un meilleur parti de ces hommes, dont l'influence est grande sur les masses. Ce qui est incontestable, c'est que le clergé a joué un grand rôle dans les révolutions qui, depuis 1821, se succèdent dans l'Amérique centrale, et qui finalement ont amené la chute de l'institution démocratique inaugurée en 1823.

Dès 1827, les exactions et les actes arbitraires du président Arce entraînèrent le démembrement de la Confédération. L'Honduras et le Nicaragua se déclarèrent indépendants, et, dans chacun de ces Etats, les libéraux et les serviles en vinrent souvent aux mains, avec des fortunes diverses; mais la victoire resta en définitive aux troupes combinées des deux Etats dissidents, troupes placées sous le commandement du lieutenant-colonel Diaz. Ce résultat décisif était surtout dû à Francesco Morazan, l'un des types les plus remarquables qui aient figuré dans les derniers événements de l'Amérique centrale,

et qui, à partir de ce moment, devint le chef reconnu du parti libéral. Avant de commencer le récit des événements qu'il nous reste à dérouler, nous aimons à nous arrêter quelques instants sur le noble caractère d'un homme qui, comme on va le voir, était presque notre compatriote.

Morazan naquit à Honduras, vers 1799; il descendait d'une famille Corse qui avait émigré à Porto-Rico. « D'une belle et noble figure, dit Dunlap, sa contenance ne participait en rien de ce mélange de vanité et d'ignorance, de bassesse et d'insolence, si commun chez ceux des Hispano-Américains qui ont été momentanément investis du pouvoir. » Très versé dans notre histoire et notre littérature, il tirait orgueil de son origine française; il aimait particulièrement à rappeler que ses ancêtres avaient été les concitoyens de Bonaparte, qui, à coup sûr, l'eût jugé digne d'être son lieutenant. Ses grandes qualités le firent promptement distinguer et dès l'âge de vingt-cinq ans, il était secrétaire général de l'Honduras, dont il fut plus tard gouverneur. Pendant les quatorze années qui suivirent sa première victoire dans l'Honduras, il déploya une activité prodigieuse, une grande habileté et surtout une humanité inconnue jusque-là dans la sanglante histoire de l'Amérique centrale. Il réunissait les qualités du législateur à celles du guerrier. Ses soldats le chérissaient et lui obéissaient aveuglément; et, chose plus rare encore, il avait conquis l'estime et l'affection de nombreuses tribus aborigènes, qui s'associèrent fidèlement aux chances de sa courte destinée. Tel était l'homme qui aurait pu régénérer le Centre-Amérique et qui succomba sous la tâche qu'il s'était imposée.

Devenu général en chef de l'armée libérale, Morazan gagna sur les fédéraux la sanglante bataille de la Lempa, qui mit fin au pouvoir exercé jusque-là par les serviles. Poursuivant le cours de ses succès, Morazan envahit le Guatemala (1829), emporta la capitale et en chassa les autorités. Le congrès fédéral s'assembla sur ces entrefaites : Morazan, refusant pour lui-même la dignité de président, la fit conférer à Barrundia, jadis gouverneur du Guatemala. Il s'occupa ensuite de consolider cette restauration libérale, qui était son ouvrage. L'archevêque de Guatemala, qui avait conspiré, fut banni en compagnie d'un certain nombre de moines, et le congrès, cédant à l'entraînement du moment, abolit les couvents et ordres religieux dans toute l'étendue de la république; confisqua les biens des chefs des *serviles* convaincus d'exactions, et décréta l'exil contre Arce, Beltranea, et les anciens ministres fédéraux. La confédération des États renouvelée, l'éducation publique protégée, l'immigration étrangère encouragée, les emplois confiés aux hom-

mes les plus intelligents, tels furent les principaux actes de l'administration de Morazan.

Les années 1829, 1830 et 1831 furent employées par lui à l'extermination des bandes de brigands qui avaient survécu à la guerre civile. Tel était son désir de maintenir la paix, même au prix de son propre pouvoir, que le Costa-Rica s'étant déclaré indépendant, peu après la victoire du parti libéral, il aima mieux supporter cette scission que d'employer la force des armes pour ramener l'Etat dissident. Cette prudence porta ses fruits; le Costa-Rica rentra de lui-même dans la Confédération. Malheureusement la paix ne fut pas de longue durée. En 1832, l'ex-président Arce revint du Mexique avec une armée, et des insurrections éclatèrent dans le San-Salvador. Morazan envahit cet Etat, battit les insurgés, prit la ville de San-Salvador, arrêta les révolutionnaires et les envoya à Guatemala pour être jugés. Il commit alors la faute d'assumer, dans cet Etat, le suprême pouvoir, et cette imprudence fut habilement exploitée par les *serviles*. La conséquence de leurs menées fut qu'en avril 1833, l'Honduras, le San-Salvador, le Nicaragua et le Costa-Rica repoussèrent l'autorité du gouvernement fédéral. Malgré cette séparation virtuelle, on ne peut regarder la dissolution de l'Union comme un fait dès lors accompli, puisque les autorités fédérales continuèrent à remplir leur mandat.

Les serviles, désireux de ressaisir le pouvoir, s'étaient unis plus étroitement au clergé et poussaient les Indiens à la révolte. Ces derniers n'y étaient que trop disposés. En 1836, ils se réunirent en foule à Santa-Rosa, dans le Guatemala, et exterminèrent les soldats qu'on avait envoyés pour les disperser. Ils avaient reconnu pour chef un métis, nommé Rafaël Carrera, que la Providence destinait à exercer une grande influence sur les destinées de la république, et qui est encore à la tête du gouvernement de l'Etat de Guatemala.

Carrera est un métis, très brun de peau et de laide apparence. D'abord domestique d'une femme de caractère équivoque à Amatitlan, il servit ensuite un Espagnol, auquel il doit tout ce qu'il sait. Il se fit ensuite conducteur de porcs aux marchés de Guatemala et des autres centres de population. Ceci rappelle naturellement Sixte-Quint, et l'homme qui part de là pour arriver à conduire un grand Etat ne peut qu'être doué de facultés peu ordinaires. Bien qu'au début de sa puissance, Carrera ait accompli d'horribles actes de cruauté et fait périr dans les tortures, sans aucune forme de procès, ses ennemis réels ou supposés, il s'est conduit depuis avec une remarquable modération, mettant tous ses soins à appliquer convenablement les lois, à détruire le brigandage et à consolider le gouvernement. Au moyen d'extorsions et de confiscations, il a amassé, en numéraire, en maisons et en

terres, une fortune de plusieurs millions ; aussi a-t-il tout intérêt à rendre stable le gouvernement et à protéger la propriété ; mais sa vie privée offre des actes d'une immoralité révoltante. A l'exception des Indiens, toutes les classes de la population professent pour lui autant de haine que de crainte et n'attendent qu'une occasion favorable pour le renverser ; et quoiqu'il ait soin de s'entourer de gardes du corps et de tenir à sa portée de grands dépôts d'armes et de munitions, il sera certainement trahi par ses meilleures troupes et verra un jour tourner contre lui ces mêmes armes et munitions qu'il a réunies pour sa défense.

Battu d'abord par Morazan, à Mita, Carrera prit sa revanche sur le général Bonilla ; il fut de nouveau défait, avec un horrible carnage, par le général Salazar, qui, s'il avait su profiter de son succès, eût anéanti d'un coup Carrera et sa fortune.

Ces événements se passaient en 1838. La même année, le congrès national autorisa les divers Etats à édicter leurs lois, en réservant au pouvoir fédéral l'autorité générale et le droit de recueillir les impôts. La séparation des Etats était, grâce à cet acte, implicitement reconnue. Quelques mois plus tard, le congrès tint sa douzième et dernière session. Immédiatement après, les Etats proclamèrent leur indépendance absolue et procédèrent à l'organisation de leurs gouvernements respectifs. L'acte par lequel le Nicaragua se déclara libre, souverain et indépendant, porte la date du 30 avril 1838. Toutefois le congrès national semble avoir été tacitement reconnu jusqu'en 1839, époque à laquelle Morazan termina sa seconde présidence.

L'année 1839 s'ouvrit par une guerre générale. Carrera, d'abord simple instrument passif entre les mains des *serviles*, ne cacha plus ses instincts ambitieux. Sûr de sa force, car il disposait d'un puissant engin de destruction, les hordes indiennes du Guatemala, il obéissait encore, toutefois, aux instigations du clergé, qui, dans le désir de renverser Morazan et de rendre à l'Eglise les prérogatives et les privilèges qu'elle avait perdus, n'avait pas craint de déchaîner un orage que ni lui ni les *serviles* ne furent assez forts, plus tard, pour dominer. C'est à ce moment que Morazan déploya toutes les qualités dont il était doué. Etablissant son quartier général dans le San-Salvador, qui adhérait encore à l'ancien gouvernement fédéral, il réunit autour de lui une armée nombreuse. Fidèle aux principes de toute sa vie, et résolu de soutenir la cause libérale, il refusa de reconnaître la dissolution de l'Union et garda le titre de président. Il battit deux fois les troupes combinées de l'Honduras et du Nicaragua, commandées par Francisco Ferrera. Le général José-Trinidad Cabañas, chargé par Morazan de poursuivre l'armée vaincue, eut avec elle plusieurs

engagements, s'empara, le 28 août 1839, de Comayagua et, peu après, de Tegucigalpa. Ces succès furent les derniers du parti libéral ; ils ne servirent qu'à retarder sa chute.

La population de San-Salvador, excitée par les émissaires des *serviles* et par le clergé, essaya une insurrection, qui fut sans peine réprimée par Morazan. Pendant ce temps, Carrera s'était silencieusement, mais activement occupé à rassembler ses forces ; il tomba à l'improviste sur la ville de Guatemala, dont il s'empara sans coup férir. Impuissants désormais à briser leur créature, les *serviles* et le clergé durent baisser la tête sous la volonté de ce chef féroce, qui, se saisissant de la dictature, inaugura un système de meurtres et de proscriptions contre tous ceux des adhérents de Morazan qui n'avaient pu prendre la fuite. Le 17 avril, la Confédération fut définitivement dissoute, et le Guatemala s'érigea en Etat indépendant. Les lois libérales rendues par le précédent gouverneur furent rapportées ; quelques institutions, abolies par Morazan, furent rétablies. Toutefois Carrera refusa de rendre au clergé la plupart des priviléges ecclésiastiques, s'abstenant ainsi sagement de relever une puissance qui, une fois fermement assise, aurait promptement renversé la sienne. Chacun des Etats se donna un président et des ministres, et, tout en gardant le vain nom de république, essaya successivement diverses formes de gouvernement.

Après avoir bien consolidé son pouvoir, Carrera suscita une insurrection dans le département de Quesaltenango, lequel, après la dissolution de la république, s'était érigé en Etat indépendant, sous le nom de Los Altos. Une division des troupes de Los Altos, qui allait rejoindre Morazan, fut attaquée et défaite par les troupes guatémaliennes, commandées par le général Monteroso ; la dispersion de ce corps d'armée fut consommée le lendemain par Carrera en personne, et les vainqueurs prirent possession du Quesaltenango, qui fut annexé au Guatemala. C'était l'unique but de la rébellion fomentée dans Los Altos par les émissaires de Carrera. — L'Amérique centrale retournait à la barbarie ; il n'y avait plus d'industrie ni de commerce ; les cités n'étaient, pour la plupart, que des monceaux de décombres ; les champs restaient en friche. Le Costa Rica seul, par suite de son éloignement du théâtre de la guerre, n'avait pris aucune part à ces sanglantes querelles, et se trouvait dans un état de prospérité relative, à laquelle contribuèrent surtout les nombreux étrangers qui s'y étaient rapidement établis.

Malgré tous ses efforts, Morazan n'avait pu réunir que 1,200 hommes. Avec ce noyau d'armée, il entra dans le Guatemala et, le 18 mars 1840, prit possession de la capitale. Enveloppé bientôt par 5,000 hommes, commandés par Carrera, abandonné par le parti qui

l'avait appelé, Morazan devait succomber. Avec les 600 soldats environ qui lui restaient, il se fraya un passage à travers l'armée de Carrera et parvint à San-Salvador, après une merveilleuse retraite. Il s'aperçut bientôt que sa mauvaise fortune lui avait aliéné le peu de partisans qui lui étaient jusques-là restés fidèles, et que les *serviles* étaient les maîtres de la position. Désespéré, il s'embarqua, le 5 avril, à Trinidad, avec trente-cinq amis, et arriva heureusement à Valparaiso.

La chute de Morazan et du parti libéral fit tout d'abord croire aux *serviles* qu'ils allaient atteindre l'unique objet de leurs désirs et de leurs efforts, le rétablissement de l'ancien système, avec tous ses abus et ses priviléges surannés : c'est dans ce but qu'ils avaient acheté l'épée de Carrera. Mais ce dernier ne s'abusa pas un seul instant sur leur politique, et il possédait les qualités spéciales nécessaires pour la déjouer. Appuyé sur ses fidèles, mais terribles Indiens, et sur le clergé, qu'il était parvenu à se concilier sans se livrer à lui, il réussit facilement à dompter le vieux parti et devint en réalité le dictateur suprême de l'Etat. La disgrâce et l'exil du seul homme dont il eût à redouter l'énergie, les talents et les vertus, le laissèrent désormais libre de poursuivre le but qu'il a toujours en vue, l'absorption graduelle des Etats restés libres, et leur réunion sous sa propre autorité. Il commença par le San-Salvador, qu'il envahit à titre de représailles, y remplaça les autorités constituées par des clients à lui, installa, en qualité de commandant militaire, sa créature Malespin, et ne se retira qu'après avoir inondé de sang cette malheureuse contrée.

Dans son exil volontaire, Morazan recevait de fréquents appels des partisans qu'il avait laissés dans le San-Salvador. Longtemps il y résista ; mais son amour pour son pays surmonta ses irrésolutions ; sa destinée aussi le poussait. En février 1842, il débarqua à La Union; la nouvelle de son retour se répandit avec rapidité, et enflamma de joie les libéraux, qui coururent se ranger autour de lui. La Législature de l'Etat, encore sous l'influence des atroces cruautés de Carrera, lança contre Morazan et ses adhérents un décret de proscription. Convaincu, par l'attitude hostile des autorités, que le moment n'était pas encore venu de révolutionner le San-Salvador, Morazan se hâta de se rembarquer, se dirigea vers le Costa-Rica, et entra, presque sans opposition, dans la capitale San-Jose; le peuple l'accueillit avec de grandes démonstrations de joie, déposa spontanément son gouverneur Carrillo, qu'il voulait massacrer et qui ne dut la vie qu'aux prières de Morazan, et investit celui-ci de la première magistrature de l'Etat. Le nouveau gouverneur s'occupa aussitôt d'organiser une armée pour le soutien des idées libérales à la

défense desquelles il avait voué sa vie. Ses idées, d'ailleurs, s'étaient modifiées pendant l'exil. Par suite de son éloignement du théâtre émouvant de la guerre, il avait reconquis, avec le sang-froid du politique, toute la lucidité et l'élasticité de son esprit. Sans renoncer à son système de républicanisme pur, il pensait sagement qu'il fallait n'y adapter que peu à peu les institutions du pays, afin de ménager ce que la transition aurait eu de trop brusque. Il entreprit son œuvre avec une ardeur et une sincérité qui témoignaient de la pureté de ses intentions. Mais vingt ans de guerre et de sanglantes et inutiles modifications avaient rebuté les Costa-Ricains des expéditions militaires. Aussi tous les efforts de Morazan pour lever des troupes vinrent-ils échouer devant la résistance de la Législature, qui lui refusa les 250,000 fr. qu'il demandait pour commencer les hostilités. Les agents de Guatemala fomentaient le mécontentement des basses classes; de son côté, le clergé, qui avait déjà éprouvé les effets de la profonde antipathie de Morazan, lui fit une guerre sourde mais acharnée, et contribua, plus que les agents même de Carrera, à lui aliéner les esprits. Le 11 septembre 1842, l'insurrection éclata à la fois à Alajuela, Heredia et San-Jose. Morazan, qui n'avait que peu de soldats, se défendit en désespéré, et fut forcé, après une bataille d'une journée dans les rues, de fuir par la route de Cartago. Arrivé dans cette ville, il se rendit auprès du commandant, nommé Mayorga, qui lui devait sa position, et lui fit le récit des événements qui venaient de s'accomplir. Mayorga, après l'avoir attentivement écouté, comprit que la cause de son ami était perdue et ordonna aussitôt son arrestation ainsi que celle des généraux Villaseñor et Serravia, et de Francisco Morazan, fils naturel du général. Les prisonniers furent immédiatement ramenés à San-Jose, à l'exception de Serravia, qui mourut dans des convulsions de rage quand on lui mit les menottes. A peine arrivé, Morazan reçut l'avis qu'il n'avait plus que trois heures à vivre. Un simulacre de conseil de guerre l'avait condamné à mort. Il écouta la lecture de cette inique sentence avec la force d'âme qui ne l'avait jamais abandonné un seul instant, et consacra l'heure unique qu'on lui laissait encore à adresser à sa femme un suprême adieu, et à rédiger ses volontés dernières. Nous ne pouvons résister au désir de donner la traduction de ce testament, qui a d'ailleurs la valeur d'un document historique.

« San-José, 15 septembre 1842.

» Jour anniversaire de l'indépendance que j'ai fait tout mes efforts pour maintenir intacte. Au nom de l'Auteur de l'univers, dans la religion duquel je meurs;

» Je déclare que je suis marié et que j'institue ma femme mon exécutrice testamentaire.

» Je déclare que j'ai dépensé la totalité de ma fortune et de celle de ma femme pour donner un gouvernement légal au Costa-Rica, et de plus 18,000 piastres (*dies y ocho mil pesos*, — 90,000 fr.) dont je suis redevable au général Pedro Bermudes.

» Je déclare que je n'ai pas mérité la mort ; que je n'ai commis d'autre faute que de donner la liberté au Costa-Rica, et de chercher à pacifier la république. Ma mort est, en conséquence, un assassinat d'autant plus coupable que je n'ai été ni interrogé, ni jugé. Je n'ai fait qu'exécuter les ordres de l'Assemblée, ordres qui étaient d'accord avec mon désir de réorganiser la république.

» Je déclare n'avoir réuni des troupes, fait qui est aujourd'hui cause de ma mort, que dans le but de défendre le département de Guanacaste, appartenant au Costa-Rica, lequel, d'après les dépêches du commandant dudit département, était menacé par les forces du Nicaragua ; que si, ensuite, j'ai utilisé une partie de ces troupes pour la cause de la république, je n'ai pris que les soldats qui ont consenti à me suivre, car de semblables expéditions ne peuvent être entreprises sans l'assentiment des troupes.

» Je déclare qu'à l'assassinat commis sur ma personne se joint la forfaiture à la parole qui m'avait été donnée par Espinac, de Cartago, et qui me garantissait la vie sauve.

» Je déclare que mon amour pour l'Amérique centrale me suit dans la tombe. J'adjure la jeunesse de ce pays, que je quitte avec douleur, car je le vois menacé par l'anarchie, d'imiter mon exemple et de mourir plutôt que de l'abandonner au désordre où il est actuellement plongé.

» Je déclare que je n'ai pas d'ennemis, et que je n'emporte dans la tombe aucune rancune contre mes assassins, auxquels je pardonne en appelant sur eux la bénédiction du ciel.

» Je meurs avec le regret d'avoir fait un peu de mal à mon pays, quoique je ne désirasse que son bien-être ; et ce sentiment est d'autant plus poignant, qu'il a rectifié mon opinion sur la politique révolutionnaire et sur l'accomplissement des avantages que je voulais procurer au pays qui m'enlève la vie en expiation de ces fautes.

» Le désordre dans lequel j'écris, n'ayant que trois heures pour me préparer à la mort [1], m'avait fait oublier que j'ai un crédit sur la maison Bennet, par suite d'abbatis de mahogonys (acajou), sur la côte septentrionale ; ce crédit, qui peut s'élever à 10 ou 12,000 dollars (50 à 60,000 fr.), appartient à ma femme en compensation des pertes qu'elle a éprouvées sur la ferme (*hacienda*) de Jupuara, qui lui appartient en propre. J'ai également quelques autres dettes qui sont connues du señor Losano.

» Je désire que le présent testament soit rendu public, en tant que les résultats de ma mort et les négociations nationales rendent cette publication nécessaire.

FRANCISCO MORAZAN.

[1] Ce délai fut ensuite réduit à une heure.

Morazan fut passé par les armes avec son ami Villaseñor, à quatre heures et demie du soir, le 15 septembre 1842, le vingt et unième anniversaire de la déclaration de l'indépendance centre-américaine. Il avait vécu en héros ; il mourut en martyr. Telle fut la fin du meilleur et du plus grand des enfants de l'Amérique centrale. Dans la phalange brillante, mais trop peu nombreuse, des hommes d'élite appartenant aux divers Etats, aucun n'a égalé Morazan en vrai patriotisme, en honnêteté, en modération, en humanité ; aucun non plus n'a mieux fait preuve de ces talents multiples que nécessitaient l'époque et le pays. Sa personne et son esprit semblaient façonnés tout exprès pour rapprocher et réunir en faisceau les partis qui déchiraient l'Amérique centrale. D'une bravoure éclatante sur le champ de bataille, il avait pour les vaincus une clémence que ses partisans qualifiaient de faiblesse. Pendant les sanglantes exécutions publiques qui ont fait des guerres centre-américaines le synonyme de boucheries, Morazan, tant qu'il fut au pouvoir, ne signa que deux arrêts de mort. Quand le parti libéral parle de sa fin, le mot *exécuté* est soigneusement évité, et on ne se sert que du terme plus brutal et plus juste *assassiné*. Sa mort peut être attribuée aux intrigues de certains personnages qui avaient longtemps redouté l'énergique influence avec laquelle il traversait leurs projets d'agrandissement aux dépens de la patrie. Sa haine contre les monarchistes et l'aristocratie guatemalienne, ainsi que son irrévocable détermination de maintenir l'intégrité de la Confédération, sont clairement exprimées dans le beau discours qu'il prononça en 1839, et qui fut publié la même année. Un seul passage de ce discours suffira pour faire connaître le style énergique de Morazan : « *Ni las perlas del golfo de Nicoya, ni el oro del Rio-Guayape volveran á adornar la corona del marquez de Aicenina ; y si algun dia apariciese este símbolo horroroso de la Aristocrasia, el será el blanco del soldado republicano !* » Morazan, en un mot, sacrifia sa vie pour rétablir la république. Il prophétisa la rapide décadence du pays sous le système de petites souverainetés, et les événements n'ont que trop justifié ses prédictions.

Au moment de la mort de Morazan, voici en quelles mains reposaient les destinées de l'Amérique centrale : Carrera tenait le Guatemala courbé sous son inflexible volonté ; le San-Salvador obéissait à Malespin, ancien détrousseur de grands chemins, dont Carrera avait fait la fortune politique ; l'Honduras reconnaissait pour président Francisco Ferrera ; le Nicaragua avait, en 1841, élu dictateur Don Pablo Buitrago ; mais, bientôt après, ce dernier fut renversé par le général Fonseca, qui, en s'emparant du pouvoir, substitua le titre de grand-maréchal à celui de dictateur, ce qui ne l'empêcha pas d'être le plus abominable tyran qui ait jamais désolé cet Etat ; le

Costa-Rica avait convoqué un nouveau congrès et jouissait d'une sorte de prospérité et de tranquillité relatives.

En 1844, l'ancien président de la république, Manuel Arce, envahit le San-Salvador, mais fut repoussé avec perte. De son côté, Malespin entra dans le Guatemala, accompagné du général Cabañas, devenu, après Morazan, le chef du parti libéral. La jalousie qu'inspirait à Malespin la popularité de Cabañas empêcha le premier de profiter de l'occasion qui lui était offerte de renverser le parti servile. Il ordonna la retraite et licencia les troupes les plus favorables à Cabañas. Carrera, cependant, avait rassemblé 5,000 hommes, avec lesquels il ravagea le San-Salvador, sans avoir avec Malespin aucun engagement sérieux. Les troupes du Nicaragua avaient été mises sur pied pour soutenir le San-Salvador. Dans le but de renverser Ferrera, elles pénètrèrent dans l'Honduras, rencontrèrent à Choluteca l'armée hondurienne et furent complétement battues. L'armée d'Honduras était commandée par Santos Guardiola, dont l'énergie et la férocité devinrent dès lors proverbiales. Cabañas, proscrit par Malespin, s'était réfugié auprès de Fonseca.

Ami intime de Morazan, qu'il n'avait pu sauver malgré tous ses efforts, Cabañas s'était toujours montré le champion de la république fédérale, et, après la mort de son ami, il avait été virtuellement reconnu comme chef du parti libéral ou républicain. Son but était de renverser Malespin et Ferrera; puis, après avoir ainsi assuré le triomphe des libéraux dans le San-Salvador et l'Honduras, de marcher sur le Guatemala. La défaite de Choluteca avait éteint l'ardeur guerrière des Nicaraguiens. Cabañas releva leur courage, réunit 2,000 hommes et entra dans l'Honduras. Battu d'abord par Guardiola, il prit sa revanche quelques jours après; mais l'indiscipline de ses troupes le força de rentrer dans le Nicaragua, où le suivit l'armée combinée de San-Salvador et d'Honduras, commandée par Malespin et Guardiola. La ville de Léon, dernier boulevard des libéraux, assiégée et prise d'assaut, fut livrée par les vainqueurs à des excès de la plus horrible nature, et dont le récit, même le plus affaibli, ferait frissonner d'horreur. On aurait peine à trouver, aux plus sombres époques de l'histoire de l'ancien monde, des tableaux pareils à ceux que présentait alors l'Amérique centrale. Les liens du sang étaient journellement foulés aux pieds; le père fusillait son fils, le frère égorgeait son frère; la justice et l'humanité, complétement éteintes dans le cœur de ces sauvages, avaient fait place à une soif insatiable de meurtre, de violences et de pillage. L'anarchie régnait seule, dans sa forme la plus terrible et la plus hideuse. Et la responsabilité de ces atrocités ne doit pas peser spécialement sur

telle ou telle faction, tel ou tel chef; tous semblaient en proie à quelque accès de folie furieuse.

Ayant réussi, non sans peine, à sortir sain et sauf de Léon, Cabañas se retira dans le San-Salvador, et arriva assez à temps dans la capitale pour se mettre à la tête d'un soulèvement contre Malespin. Ce dernier, déposé, fut remplacé provisoirement dans la présidence (1845) par Guzman, qui, loin de mettre à profit les talents de Cabañas, le contraignit bientôt, à force d'humiliations et de dégoûts, à résigner le commandement des troupes. Ce ne fut que le 20 décembre que la paix fut définitivement signée entre l'Honduras et le San-Salvador.

Dans le Guatemala, pendant les années 1844 et 1845, Carrera avait consolidé son pouvoir en écrasant trois fois les insurrections suscitées par sa tyrannie. Devenu maître absolu, il se relâcha un peu de ces rigueurs et mit à la tête de l'administration Joaquin Duran, homme habile et libéral, grâce auquel le Guatemala entra dans la voie du progrès commercial et industriel. Le gouvernement, toutefois, conserva la forme d'une monarchie absolue; la liberté, la fortune, la vie des citoyens restant à la merci complète de Carrera.

Dans le San-Salvador, don Eugenio Aguilar, homme d'un caractère honorable et d'une grande modération, avait été élu président (mars 1845). Dans l'Honduras, Ferrera succomba malgré les efforts de ses partisans, et fut remplacé dans la présidence par Gaul (1846). Depuis l'invasion de 1844-45, le Nicaragua était tombé dans un état de stagnation plus déplorable encore que celui des autres Etats. En décembre 1845, Sandoval fut élu directeur; mais le gouvernement possédait si peu de ressources qu'il fut incapable, non-seulement de faire respecter les lois, mais encore de repousser les invasions faites par des pirates du San-Salvador dans les parties les plus peuplées du pays. Le Costa Rica resta sous la domination de Rafael Gallegos jusqu'en juillet 1846, époque à laquelle ce président fut déposé et remplacé par Jose Maria Alfaro. Plusieurs tentatives de fédération, avaient été faites par divers Etats de l'Amérique centrale; mais aucune n'aboutit. La plus connue fut celle qui est désignée sous le nom de *Pacte de Nacaome* (1847). Ce pacte, qui devait unir tous les Etats, ne fut conclu qu'entre ceux de Honduras, de San-Salvador et de Nicaragua. Le Costa-Rica résista toujours aux propositions d'Union fédérale. Les dissensions intestines qui, pendant trente années consécutives, avaient déchiré l'Amérique centrale, l'avaient mis en garde contre toute alliance, quelle qu'elle fût, avec les Etats voisins. A partir de 1846, sous l'impulsion du gouverneur Moras, il donna aux républiques ses sœurs, l'exemple du progrès. L'immigra-

tion de nombreux Européens développa rapidement ses ressources, et le soudain accroissement de la Californie fournit à ses productions agricoles un marché toujours ouvert. C'est à sa position extrême, ainsi qu'à l'énergie et à l'activité des résidants étrangers que le Costa Rica doit d'avoir devancé les autres Etats du Centre-Amérique dans la pratique de tous les arts utiles.

En 1850, le général Cabañas fut élu président dans l'Honduras. Ses vertus et sa fermeté étaient connues. Aussi la nouvelle de son élévation fut-elle accueillie partout avec la plus grande faveur, car elle parut la sauvegarde la plus sûre contre les tendances agressives et le désir d'empiétements que le Guatemala ne cherchait plus à dissimuler [1]. Toutefois, les hostilités n'éclatèrent pas avant 1852, grâce à la modération de Cabañas et à son vif désir de rester en paix avec tous les Etats. Cependant, en octobre, un corps considérable d'Indiens et de métis, après avoir pillé Gualan, ville située aux confins du Guatemala, et massacré le secrétaire d'Etat, qui refusait de leur livrer le trésor public, se réfugia dans l'Honduras, suivi de près par le général Solares, qui, avec quelques centaines d'hommes, dispersa ces brigands. Solares, digne général de Carrera, ne voulut pas quitter l'Honduras sans y laisser une marque de son passage. Il envahit la ville de Copan et y commit, sans provocation, les plus affreux excès. Cette violation de territoire en pleine paix excita dans l'Honduras la plus vive indignation, et Cabañas, après avoir épuisé les remontrances officielles, fut forcé de se préparer à la guerre. Le Guatemala était prêt à soutenir le choc. On s'aperçut alors que si Carrera avait, pendant quelques années, maintenu la paix, c'était seulement dans le but de réunir des moyens suffisants pour subjuguer les Etats voisins, et que l'invasion de Solares était un prétexte qu'il avait créé pour rallumer la torche de la discorde. Cependant Cabañas hésitait toujours à commencer la guerre. Après de lentes négociations, il réussit à faire signer, en avril 1853, la convention d'Equipulas qui stipulait une indemnité pour les habitants de Copan, et

[1] La vie de Cabañas, suite d'efforts actifs, mais malheureux, pour assurer le bien-être de son pays, n'a été entachée par aucun acte d'injustice ou de cruauté; son humanité, au contraire, est attestée par des actes nombreux. Il est né à Comayagua, en octobre 1808, de Don Jose Maria Cabañas et d'une dame de la famille des Fiallos. Il fit ses études dans l'Université de sa ville natale. Partisan déclaré de la cause libérale ou républicaine, lors des dissensions qui suivirent immédiatement la déclaration de l'indépendance, il s'engagea parmi les libéraux comme simple soldat, servit comme tel dans l'armée de San-Salvador, et contribua à la défense de cette ville assiégée par le général Manuel Jose Arce, commandant des troupes royales, en juin 1822. Son biographe fait remarquer que « pendant ses nombreuses campagnes, dans tout le cours de sa carrière militaire, il n'a jamais commis un meurtre ni un excès personnel ou politique. Ses ennemis peuvent signaler chez lui quelques erreurs de jugement; mais ils sont forcés d'avouer qu'il ne s'est rendu coupable d'aucune violation des principes qui constituent l'honneur, la bravoure et la noblesse de caractère. »

qui, par conséquent, était une reconnaissance virtuelle de l'injustice de l'agression. Mais Carrera refusa d'accéder aux termes de la convention signée par ses délégués. Cabañas, ayant ainsi épuisé tous les moyens de conciliation, se vit contraint d'entrer dans le Guatemala et il prit possession du département de Chiquimala; mais une force supérieure l'obligea de repasser la frontière. Le général guatemalien Grenados envahit à son tour l'Honduras et s'empara de la ville de Santa-Rosa, qu'il mit à sac. Pendant les années 1852-53, le reste de l'Amérique centrale assista, sans y prendre part, au conflit survenu entre l'Honduras et le Guatemala. Dans l'espace de dix ans de tranquillité, incident exceptionnel dans les fastes modernes du Centre-Amérique, le Costa-Rica avait atteint un degré de prospérité inouï jusque-là. Le San-Salvador s'abstint de toute participation active dans la lutte; mais il avouait hautement sa haine profonde pour Carrera et ses vives sympathies pour les libéraux, personnifiés en Cabañas. Dans le Nicaragua, le pouvoir était successivement passé à Ramierez, à Barrundia, et à Pineda. Au moment de l'élection biennale pour la présidence (1853), deux concurrents se trouvaient en présence; Fruto-Chamorro, la personnification du vieux parti servile avec sa politique exclusive et anti-progressiste, et Francisco Castellon, homme à vues larges, marchant dans les voies libérales que suivait Cabañas, et qui s'était distingué comme représentant du Nicaragua en Angleterre, en luttant victorieusement contre lord Palmerston, dans la question du protectorat Mosquito. Grâce à la corruption qu'il exerça sur les électeurs, Chamorro fut élu. Il inaugura son administration par des actes iniques et oppressifs. Castellon, banni, se réfugia dans l'Honduras et reçut de Cabañas le plus bienveillant accueil.

Cependant la guerre se poursuivait dans l'Honduras avec ce caractère de cruauté inhérent à la nature de Carrera. La ville d'Omoa, prise, dans l'été de 1853, par les forces guatemaliennes placées sous les ordres du colonel Zavila, fut saccagée et la citadelle démantelée, au mépris de la capitulation.

Castellon, tacitement aidé par Cabañas, qui lui fournit des armes, des munitions et quelques soldats, était rentré dans le Nicaragua, qui subissait impatiemment la tyrannie de Chamorro (mai 1854). Il fut accueilli à Nicaragua, la capitale, avec le plus grand enthousiasme. Léon, Chinandega et les villes voisines se déclarèrent en sa faveur, et, le 11 juin, il fut élu directeur provisoire. Chamorro s'était enfui à Granada, sa ville natale, où les tendances serviles et une vieille jalousie contre Léon, la cité rivale, lui assurèrent une retraite presque inexpugnable. Il s'y fortifia et s'y maintint, malgré un blocus irrégulier qui se prolongea jusqu'à la fin de 1855. Castellon était

maître de tout le Nicaragua, à l'exception de la ville assiégée. Mais la longueur du siége, la prostration de toutes les industries, conséquence inévitable de la guerre, fatiguèrent peu à peu un peuple habituellement peu stable dans ses affections comme dans ses inimitiés. Chamorro, après une succession de combats sanglants, reprit les villes importantes de Managua, Masaya et Rivas. Peu après, il mourut, et sa place, comme président nominal, fut prise par Estrada, sous l'administration duquel le parti servile se rétablit dans tout l'Etat, sauf dans le département occidental, où le peuple, inaltérable dans ses sentiments libéraux, obéissait toujours à Castellon.

Vers la fin de 1854, ce dernier, fatigué d'une lutte sans résultat et effrayé des tendances réactionnaires du peuple, envoya en Californie des émissaires chargés d'enrôler des Nord-Américains pour la guerre du Nicaragua. En mai 1855, le colonel William Walker, accompagné de cinquante-six hommes, s'embarqua sur le brick *Vesta*, débarqua à Realejo, le 11 juin, et s'incorpora dans l'armée nicaraguienne. Le résultat de l'introduction de ces auxiliaires fut le renversement du pouvoir des serviles et la restauration de leur adversaire. Walker, comme général en chef, tenait en réalité les rênes du gouvernement. Quelques centaines d'enfants perdus de toutes nations suivirent sa fortune. Cet audacieux aventurier, qui a été si diversement jugé, ne risquait pas sa vie pour annexer purement et simplement l'Amérique centrale aux Etats-Unis. Si l'on en veut la preuve, on la trouvera dans les persécutions que lui a fait subir le gouvernement de l'Union, et surtout dans son arrestation par le commodore Paulding. Certains journaux Nord-Américains ne lui ont pas épargné des injures qui ont trouvé de nombreux échos de ce côté de l'Atlantique. Walker était un ambitieux, on ne peut le nier; il est bien évident aussi qu'il voulait profiter de l'anarchie qui désolait le Centre-Amérique depuis de si longues années, pour s'y tailler une petite souveraineté. Mais il avait compris la nécessité d'inoculer beaucoup de sang généreux à cette population abâtardie de métis. Il est difficile de deviner à qui aurait profité son succès. Bien des gens croiront avec peine que les Américains du Nord n'en eussent pas tiré avantage, mais d'autres, qui l'ont connu, soutiennent que le fond de sa pensée était, avant tout, de faire du Nicaragua le trait d'union entre l'Ancien et le Nouveau-Monde, le grand chemin du commerce maritime, occupé et gardé par un peuple fort et indépendant. « Si l'Angleterre et la France me comprenaient ! » disait-il souvent. — Mais ni l'une ni l'autre de ces puissances ne pouvait peser de sa force morale ou matérielle sur les actes révolutionnaires d'un pays qui, par sa position même, éveillait tant d'intérêts et, bien plus, tant de susceptibilités.

Peut-être, au surplus, le même but pourra-t-il être atteint par des moyens plus francs et plus honorables.

Que les républiques du Centre-Amérique devinassent ou non les intentions réelles de Walker, le résultat n'en était pas moins le même pour elles. Aussi prirent-elles l'alarme à l'apparition de ce danger. Les haines de parti firent silence pour un moment, dès que l'existence nationale parut menacée, et une alliance fut conclue dans le but d'exterminer les étrangers.

Cabañas n'avait cessé d'encourager dans leurs efforts les libéraux du Nicaragua. Fidèle à ses principes, il regardait la confédération des Etats comme la seule forme de gouvernement qui pût faire subsister l'Amérique centrale. Il continuait la guerre avec le Guatemala et on l'a beaucoup blâmé, menacé qu'il était de ce côté, d'avoir pris parti dans les dissensions du Nicaragua. Mais il faut se rappeler que sa politique visait à tout prix au rétablissement de la République, et ce mobile explique pleinement toute sa conduite, s'il ne la justifie pas. Cependant Lopez et Guardiola préparaient, dans le Guatemala, une attaque contre Cabañas, à l'aide des contingents auxiliaires d'Indiens qu'ils étaient parvenus à réunir. Mais la sage administration de Cabañas avait conquis la faveur générale; ce motif, aussi bien que le manque d'argent, retarda, pendant quelques mois encore, l'accomplissement de ce mouvement agressif. A la fin de 1853, les hostilités étaient sur le point d'éclater. Le président avait profité du court répit que lui laissaient les factions pour donner aux intérêts commerciaux et industriels tous les encouragements compatibles avec l'appauvrissement général du pays. Mais la guerre avait paralysé toutes les branches du négoce et la détresse publique fut portée à son comble par des nuées de sauterelles qui, s'abattant sur l'Amérique centrale, dévorèrent en peu de temps tout ce qui était vert, et laissèrent après elles la famine et la désolation. En sa qualité d'Hispano-Américain, Cabañas, au début de son administration, s'était opposé aux entreprises qui devaient avoir pour résultat de donner aux étrangers, dans l'Amérique centrale, un ascendant dangereux. Ses ministres, Cacho et Méjia, obtinrent, toutefois, de lui qu'il modifiât ses convictions à ce sujet. Dans le temps même de sa fatigante campagne à Gracias, au mois de juillet, il trouva le moment de s'occuper du projet du chemin de fer inter-océanique. Profondément convaincu que la race hispano-américaine ne pourrait atteindre un degré permanent de prospérité que grâce à l'industrie des peuples du Nord, il envoya à Washington l'un des chefs du parti libéral, le señor Barrundia, alors fort avancé en âge. Ce fut le premier agent diplomatique de l'Honduras, Etat distinct, aux Etats-Unis. La mort de Barrundia à New-York, le 6 août

de la même année, mit prématurément fin aux négociations et trompa l'espoir anticipé des libéraux. L'invasion de Guardiola, qui eut lieu peu après, empêcha l'envoi d'un nouveau ministre, et décida la chûte complète de Cabañas et de son parti, événement plus regrettable, après tout, pour les Etats-Unis que pour les puissances européennes.

Au commencement de 1854, le général Francisco Gomez, un des plus braves officiers de Cabañas, fut envoyé, avec huit cents hommes, au secours des libéraux du Nicaragua. Cette petite armée fut décimée, pendant le siége de Granada, dont nous avons parlé plus haut, tant par les balles ennemies que par une fièvre maligne qui régnait alors dans le pays. Gomez fut une des premières victimes du fléau. Les soldats survivants, désormais sans chef, désertèrent et rentrèrent dans l'Honduras avec une aversion invincible pour toute expédition militaire future. L'exemple fut contagieux, et Cabañas, menacé par le Guatemala, était désormais incapable de lever les troupes nécessaires pour protéger les frontières occidentales. Guardiola redoubla alors d'efforts, et, en novembre, il entra dans le département de Gracias, lançant des proclamations où il attaquait l'administration de Cabañas et marquant ses progrès par le meurtre et le pillage. Le gouvernement fit, pour l'arrêter, tout ce qui était en son pouvoir. Ennemi du système habituel des contributions forcées, Cabañas se contenta d'imposer extraordinairement le timbre, ce qui n'accrut que médiocrement ses ressources. En même temps, il adressait, par l'organe du journal officiel, d'énergiques appels au peuple, dont il réclamait les services volontaires, appels qui ne trouvèrent pas d'écho. L'espoir que nourrissait Cabañas de la coopération du San-Salvador fut également déçu, en raison du bruit artificieusement répandu par Guardiola de la vente, par l'Honduras, aux Nord-Américains, de l'île de Manguerra, située dans la baie de Fonseca et appartenant au San-Salvador. Les encouragements donnés par Cabañas aux entreprises industrielles des *étrangers* furent également invoquées par ses ennemis comme un crime de lèse-nationalité. Enfin, les tentatives qu'il fit pour enrôler les Californiens dans la cause libérale échouèrent complétement.

Sur ces entrefaites, Carrera était parvenu à l'apogée de sa puissance. Le 23 mai 1854, un *pronunciamiento* lui conféra la dignité de président à vie. Les cérémonies d'inauguration eurent lieu le 21 octobre, avec le plus grand éclat. Les libéraux regardèrent, avec raison, cet événement comme un acheminement vers l'établissement d'un empire guatemalien et vers l'absorption des Etats adjacents. Aussi s'efforcèrent-ils, à différentes reprises, mais sans succès, d'organiser un mouvement général contre le pouvoir *servile*. A ce moment, Carrera céda au Mexique, pour 240,000 dollars (2,100,000

fr.), les droits du Guatemala au département de Soconusco, formant une portion de l'isthme de Tehuantepec, et au Chiapas.

A la fin de 1854, Cabañas, avec une partie des siens, quitta Tegucigalpa, siége du gouvernement pendant cette année, rallia à Comayagua le reste de ses troupes et s'établit à Santa-Rosa, dans le département de Gracias. Son départ fut le signal de menées sourdes, entreprises avec la plus grande activité par les principales familles serviles, à Tegucigalpa. Voyant approcher le terme de son mandat, Cabañas exprima le vœu que les candidats à la présidence fussent soumis au vote populaire, selon les termes de la constitution. Ce n'était pas là ce que voulait Guardiola, qui aspirait au pouvoir suprême et qui savait que les rapines, les meurtres, les débauches dont il se rendait chaque jour coupable, avaient fait de son nom un symbole de haine et de terreur dans toute l'Amérique centrale. Les tentatives faites par le San-Salvador, pour rétablir la paix entre l'Honduras et le Guatemala, échouèrent, par suite des intrigues de Guardiola, et au commencement de 1855 la guerre commença. En janvier, Cabañas se porta jusqu'à Sensenti, où, avec l'aide du général Mille, il défit deux fois les envahisseurs et les força de rentrer dans le Guatemala. Mais ils revinrent, peu après, avec des renforts que leur amenèrent les généraux Lopez et Medina. Ce dernier était un officier hondurien, digrâcié par Cabañas pour avoir trahi sa cause en rendant, en 1853, le château d'Osuna au général Zavala. Les hostilités furent momentanément suspendues, grâce à la médiation de San-Martin, président du San-Salvador. Pour faciliter les négociations entreprises à cet effet, Cabañas s'était éloigné de la frontière. Mais l'armée d'invasion ayant manifesté l'intention d'élever spontanément, et sans l'épreuve du vote, Guardiola à la présidence, la trève fut rompue et l'armée guatemalienne ravagea la région d'Ocotepeque. Elle y commit des excès qui sont relatés dans *la Gaceta oficial* de cette époque comme « au-dessus de toute description par leur horreur et leur énormité. » Cabañas était incapable désormais de résister aux forces toujours croissantes d'un ennemi qui arrachait, par la terreur, aux populations les subsides refusés aux demandes des libéraux. Il se réfugia dans le San-Salvador, et le pouvoir servile fut rétabli dans l'Honduras. Guardiola se trouvait alors dans le Nicaragua. Battu par Walker, au combat de Virgin-Bay, il se hâta de regagner l'Honduras, où il s'empara de la présidence. Son premier acte d'autorité fut de faire saisir et juger les ministres de Cabañas, Cacho et Mejia.

Ce fut quelque temps avant cet événement que Castellon, ainsi que nous l'avons dit plus haut, rallia les aventuriers du Nord-Amérique à la cause démocratique dans le Nicaragua. Lors de l'établisse-

ment du gouvernement Rivas-Walker, en octobre 1855, Cabañas, comptant sur la sympathie de ces auxiliaires, se rendit à Granada, et, rappelant les sacrifices généreux qu'il avait faits, en 1854, pour soutenir Castellon, il demanda que ses droits fussent substantiellement reconnus, et qu'on lui accordât des hommes et des munitions pour renverser l'usurpateur Guardiola. Mais le nouveau gouvernement, entouré qu'il était de voisins hostiles et regardant sa propre existence comme fort problématique, refusa l'aide qui lui était réclamée. Cabañas quitta brusquement Granada, maudissant l'ingratitude de ceux qu'il accusait de sa ruine. Depuis ce temps, tous les actes de Guardiola ont été ceux d'un tyran. Imitateur servile de la politique de Carrera, qu'il surpasse en brutalité, il passe, aux yeux du peuple, pour l'instrument du gouvernement guatemalien, auquel il serait, en tout temps, disposé à sacrifier les libertés de l'Honduras [1].

Ici se termine notre tâche d'historien. Ce qui suivit l'invasion du Nicaragua par les forces du Costa-Rica et la malheureuse issue de cette expédition; les relations diplomatiques établies entre le nouveau gouvernement du Nicaragua et les Etats-Unis, ainsi qu'avec quelques autres gouvernements européens; l'élévation de Walker à la présidence; l'alliance des autres républiques contre son gouvernement; sa chute et sa mort sont des événements qui se sont pour ainsi dire passés sous nos yeux, et dont chacun a pu lire le récit.

Depuis quelques années, les Américains du Nord considèrent avec un intérêt, dont il n'est pas difficile de comprendre le mobile, les phases diverses de l'histoire de l'Amérique centrale. Ainsi que nous l'avons dit, les expéditions de Walker ont trouvé dans le sein de l'Union de nombreux contradicteurs; mais elles ont rencontré aussi des sympathies. N'a-t-il pas été, pour ainsi parler, porté en triomphe à New-York, après avoir été ouvertement désapprouvé par le gouvernement fédéral? Dans l'ardent désir de conquête dont est

[1] « Santos Guardiola est un métis presque noir, grand et corpulent; ses traits dévoilent sa détestable nature. Il est fort aimé des soldats auxquels il permet toute licence. A une habitude invétérée d'ivrognerie, il joint tous les vices de la population corrompue de l'Amérique centrale. Souvent, dans ses accès d'ivresse, il fait fusiller des gens qui ne l'ont nullement offensé; et, toujours, le mot le plus indifférent est la condamnation de l'imprudent qui l'a prononcé. Sa brutalité, dans la vie privée, dépasse tout ce qu'on pourrait imaginer. Dans les villes où il séjourne, il se fait amener les femmes dont la beauté l'a frappé, et après les avoir soumises aux plus indignes traitements, il les chasse en les accablant d'injures grossières. Malgré tout, c'est le meilleur et le plus heureux des généraux présents, et peut-être passés de l'Amérique centrale. Semblable à Marius, le général romain, ses façons brutales terrifient l'ennemi. Il en résulte que tandis que l'arrivée de Cabañas et des autres chefs de parti, ne produit qu'une médiocre impression sur l'Etat envahi, la simple mention du nom de Guardiola fait fuir les habitants, qui se réfugient dans les bois, en abandonnant tout ce qu'ils possèdent. » Dunlop, *Travels in Central America*, p. 227.

possédée la race anglo-saxone, il est naturel qu'avant ses dissensions actuelles elle ait songé à étendre sa domination sur cette partie de l'Amérique, si bien dotée par la nature, et qui ne peut manquer d'acquérir une importance commerciale considérable. Les écrivains américains qui s'occupent de cette question, et ils sont nombreux, ont à ce sujet des théories qu'il est bon de faire connaître.

On a pu voir que la principale cause des guerres qui ont ruiné l'Amérique centrale, est la division des Etats en deux partis irréconciliables : l'un, désireux de maintenir le système de gouvernement absolu de la vice-royauté espagnole, et de faire renaître les anciennes institutions aristocratiques de la période coloniale ; l'autre, jaloux des progrès extraordinaires faits par les Etats-Unis, sous un gouvernement républicain, s'efforçant vainement d'établir un système semblable, et s'épuisant dans une lutte de trente années entreprise pour atteindre ce résultat. Depuis que Guardiola a usurpé le pouvoir suprême dans l'Honduras, cet Etat a conquis à l'extérieur une importance temporaire, par un traité conclu entre son gouvernement et celui de la Grande-Bretagne, traité qui a résolu enfin la question de l'Amérique centrale, restitué à la république les Bay-Islands et enlevé au territoire mosquito le protectorat anglais. Ce traité, qui porte la date du 15 septembre 1856, donne force de loi, dans l'Honduras, à certaines stipulations relatives à la liberté de conscience et au jugement par le jury. Les tentatives faites, sous la république fédérale, pour l'introduction de ces idées, ont donné naissance aux conflits sanglants entre les autorités et les Indiens, qui, alors, n'étaient pas plus capables qu'ils ne le sont aujourd'hui d'en apprécier les bienfaits. Les priviléges ainsi conquis par l'Honduras sont le premier exemple de l'établissement, dans le Centre-Amérique, d'institutions républicaines placées hors des capricieuses atteintes de ceux qui sont appelés temporairement à le gouverner. Il est peu probable, toutefois, que ces idées puissent s'étendre à toute l'Amérique centrale pendant l'administration de Guardiola, qui a tout récemment fait publier des lois spéciales contre l'introduction des étrangers dans l'intérieur du pays, sous quelque prétexte que ce soit, et pour empêcher les Nord-Américains d'établir même une résidence dans les ports de mer. Cette politique, si opposée aux vues de Cabañas, ne pourrait être abattue que par le rétablissement du vieux parti libéral, ou par l'intervention européenne.

Dans aucune période de l'histoire de l'Amérique centrale, le Nicaragua n'a présenté un plus remarquable spectacle que pendant l'année 1856. A cette époque, grâce à une suite d'événements extraordinaires, un nouvel élément s'est introduit dans ce pays, et l'ancienne forme gouvernementale a été radicalement changée. Tout

s'est accompli avec une rapidité prodigieuse ; de telle sorte qu'en quelques mois, on a atteint des résultats politiques et sociaux qui, dans des temps ordinaires, auraient demandé des années. Que l'Amérique centrale eût besoin d'être soumise à un régime rigide et centralisateur, c'est ce que l'histoire des trente dernières années démontre surabondamment. Il ne serait pas difficile non plus de prouver que le pays serait gouverné, avec plus d'avantage pour lui, et même avec plus d'équité, par un étranger que par un indigène.

Le gouvernement qui s'est efforcé d'obtenir la suprématie, sous les auspices des Anglo-Saxons, a été regardé soit comme une usurpation, soit comme un principe vivifiant, suivant les préjugés ou les sympathies des populations. Indépendamment de la classe qui, au Nicaragua, comme dans tout autre pays, est susceptible de se soumettre à l'influence directe du parti vainqueur, la masse des indigènes, appauvrie par tant d'années de guerre civile, appelle de tous ses vœux un gouvernement stable et assez puissant pour réprimer les factions, maintenir l'ordre, l'imposer au besoin, et sauvegarder la vie et la fortune des citoyens. Jusqu'à présent, ces bienfaits n'ont existé qu'en théorie sous les divers gouvernements nominalement républicains de l'Amérique centrale.

Le fameux voyageur naturaliste allemand, Moritz Wagner, faisait remarquer que, dans la plus grande partie de l'Amérique centrale, le peuple en est arrivé à un point d'arrêt qui fait augurer un avenir plus régulier et plus heureux : « Depuis la plaine de Mexico jusqu'à l'isthme de Panama, il semble, dit Wagner, qu'il existe un pressentiment parmi les populations ; c'est que, dans un temps qui n'est probablement pas fort éloigné, l'Amérique centrale se trouvera obligée, dans son propre intérêt, et nonobstant la ruine de la race qui l'a gouvernée jusqu'ici, de s'abriter sous la bannière constellée des Etats-Unis, et de suivre, docile satellite, l'orbite de cette planète. » Les Hispano-Américains voyaient avec un sentiment pénible cette impulsion nouvelle. Ils craignaient avec raison d'être complétement absorbés, annihilés par cette race plus énergique. Chacun néanmoins est convaincu que l'Amérique centrale ne peut que profiter des nombreuses immigrations empruntées aux peuples civilisés. Avec les émigrants s'introduiront simultanément les capitaux, les banques, l'activité industrielle et commerciale, les chemins de fer, la navigation à vapeur. Mais, en même temps, la race hispano-américaine, qui avait reçu de la Providence un merveilleux pays, susceptible de produire, presque sans soins, tout ce qui est nécessaire aux besoins de l'homme, perdra le privilége de sa bienheureuse indolence, et sera forcée de faire quelque attention aux progrès

gigantesques accomplis par la civilisation. Si l'on se rend bien compte de l'incapacité politique de ces populations et de la situation désespérée de toutes les républiques hispano-américaines, on se sent disposé à appliquer à ces républiques le mot terrible placé, par l'auteur de la *Divina Commedia*, au-dessus de la porte de l'enfer. Aussi, les Américains du Nord ne se font pas faute de leur conseiller, tout simplement, de se soumettre à leur sort avec la résignation des Asiatiques, puisque une longue et douloureuse expérience semble avoir démontré qu'ils sont incapables de vaincre par leurs seuls efforts leur léthargie originelle, et de fondre ensemble les éléments réfractaires juxtaposés dans cette contrée si belle et si malheureuse, où l'affranchissement de la métropole espagnole n'a été jusqu'ici qu'un fléau pire même que l'ancienne tyrannie.

Telles sont les raisons invoquées par les écrivains nord-américains en vue de préconiser l'annexion. Le cadre restreint d'un récit historique ne nous permet pas, on le comprend, de les discuter. D'ailleurs, on ne saurait se le dissimuler, la terrible guerre civile qui désole à cette heure l'Amérique du Nord porte avec elle des chances d'ajournement indéfini, sinon d'avortement complet, pour ces projets d'absorption. Les circonstances présentes sont telles que les puissances européennes pourraient bien lui disputer avec avantage l'honneur de la régénération morale et du développement civilisateur que réclame ce beau pays, qui doit compte au monde entier de son heureuse situation, de ses richesses, de sa fécondité, déplorablement gaspillées ou négligées jusqu'ici.

HIPPOLYTE VATTEMARE.

L'ÉCOLE DES PAGES

Sous un titre qui parle aux imaginations ardentes, on pourrait supposer que je vais retracer ici les amours et les faiblesses d'un autre temps. Ce but est loin de ma pensée ; celui que je me propose, plus sévère et plus noble, est de faire l'histoire d'une institution célèbre sous la monarchie. Cette institution, emportée par les idées de 89, comme tant d'autres qui n'ont plus leur raison d'être, ne portait-elle pas cependant un principe fécond pour l'art militaire? n'était-elle pas éminemment propre à entretenir cette vertu guerrière que l'on appelle l'honneur, et dont le germe est si précieux à conserver?

C'est à ses institutions qu'une nation doit sa gloire, sa grandeur, sa durée ; ce sont les ressorts qui lui impriment le mouvement et lui communiquent la vie, et aucune d'elles ne mérite le dédain et l'oubli, car personne ne saurait dire si la moins importante de toutes en apparence n'est pas celle d'où viennent la puissance et l'énergie si elle n'a pas été la force cachée d'un grand Empire, surtout quand elle touche à l'éducation de la jeunesse. Etudier l'organisation d'une école, faire l'histoire d'une institution qui était appelée à former des hommes de guerre qui ont souvent sauvé un Etat près de sa perte en décidant du sort des batailles, c'est étudier un des principes vitaux des sociétés. Qu'on nous permette donc de rechercher quel fruit les armées d'autrefois ont pu recueillir d'une institution issue de la chevalerie, et quel fruit pourraient tirer l'Empire et l'armée, avec la constitution qui la régit de nos jours, d'une pépinière d'officiers recrutés parmi les rejetons des nobles familles qui ont illustré le pays ou conduit ses phalanges à la victoire.

Personne ne contestera l'effet de la transmission du sang dans cette série de héros qui perpétue de siècles en siècles la lignée des

grands hommes. Ce serait renier les plus nobles souvenirs dont la patrie s'honore à bon droit. Personne ne méconnaîtra non plus la liaison étroite qui existe entre la jeunesse privilégiée des cours et l'avenir des maisons régnantes; car le dévouement de ces enfants de haute lignée devient une tradition de famille, basée sur la reconnaissance. C'est dans cet esprit que je veux considérer l'école des pages, l'envisageant dans son berceau, dans son âge mûr et dans son déclin.

Historien de ce qui n'est plus aujourd'hui qu'une ruine, j'assistai à la dernière phase de cette école, qui devait bientôt disparaître, peut-être pour toujours. C'était dans les derniers temps de la monarchie des Bourbons; aussi l'honneur de porter le nœud d'épaule fleurdelisé ne m'a-t-il fait connaître que les chagrins d'une cour triste et morose, dont tous les princes, sauf de rares exceptions, étaient âgés, et je n'ai pu contempler dans ces palais silencieux que les douleurs imprimées sur le front de cette race de rois, bien plus encore par les événements que par les années.

Après avoir jeté un coup d'œil rétrospectif sur l'origine de cette institution, qui remonte au temps de la féodalité; après en avoir fait connaître les vicissitudes, sous plusieurs générations successives de rois, je raconterai ce que j'ai vu et éprouvé pendant mon noviciat militaire, en y ajoutant les documents que j'ai pu recueillir dans des conversations intimes avec mes aînés et mes anciens camarades.

Les institutions répondent toujours à un besoin, soit du peuple, soit des dynasties qui le gouvernent; aussi les retrouve-t-on diverses par la forme, identiques au fond, chez les nations et aux époques les plus différentes. Lorsque Sésostris le Grand faisait élever dans son palais des enfants, pour être les compagnons et les amis de l'héritier de son trône, ne jetait-il pas les bases d'une école de pages? Mais c'est plus près de nous, en France, que nous aimons à chercher les premières traces de cette institution.

Charlemagne fonda une école attachée à la cour et qui devait former des guerriers qu'il récompensait avec des abbayes, des bénéfices et des fiefs. L'historien Eginhard nous a conservé le curieux discours par lequel le grand empereur gourmandait les jeunes nobles, dont il avait trouvé les épreuves et les compositions au-dessous de ce qu'il en attendait. « Vous autres nobles et jolis mignons, vous avez méprisé mes ordres, et votre gloire, et l'étude des lettres; vous vous êtes abandonnés à la mollesse, au jeu et à la paresse ou à de frivoles exercices. » Levant ensuite vers le ciel sa tête auguste et son bras invincible, il jura par son serment ordinaire : « Par le Roi des cieux! je ne me soucie guère, jolis mignons, de votre noblesse et de votre beauté; et tenez ceci pour dit : si, à force de zèle et de vigilance,

vous ne me faites pas oublier votre négligence passée, vous n'aurez plus jamais rien de Charles. » Le directeur de cette école était un Scot d'Hibernie (Irlande), nommé Clément.

Les troubles qui suivirent la mort de Charlemagne firent disparaître une de ses plus utiles créations, et c'est quelque siècles après seulement que l'on retrouve, sinon une école royale des pages, du moins les pages eux-mêmes. Ce mot paraît venir du grec (παϊς, enfant), et s'être appliqué d'abord à *viles personnes*, comme à des garçons de pied ; on le rencontre souvent, en effet, avec cette signification dans les anciens monuments de la langue française. Mais à la naissance de la chevalerie, à cette époque de transformation sociale, qui convertit en un sentiment de généreux dévouement le brutal courage des grands seigneurs ; à cette époque, où les femmes prirent sur les mœurs de la classe d'élite une salutaire et charmante influence, on comprit que, pour rendre héréditaires ces qualités qui distinguent l'homme noble, il fallait les habitudes et les traditions de tous les jours, il fallait un apprentissage qui saisît l'adepte aux premiers pas de la jeunesse. Alors les jeunes gens de la plus haute extraction demandèrent à être admis auprès des chevaliers d'illustre renom. Ils reçurent le nom de pages.

C'était le premier stage de la chevalerie et le noviciat des preux. On n'obtenait ce titre qu'à certaines conditions et après de longues épreuves. Il fallait d'abord être noble de père et de mère ; trois générations de noblesse, au moins, étaient nécessaires. Aussitôt que l'enfant avait atteint l'âge de sept ans, on l'envoyait dans le château de quelque seigneur, pour exercer les fonctions de page, varlet ou damoiseau. Les devoirs de domesticité qu'il avait à remplir, ennoblis par l'idée de dévouement, et mêlés d'ailleurs de leçons de musique, de poésie et d'exercices militaires, étaient une préparation à un office plus noble. A quatorze ans, le jeune homme, mis hors *de page*, montait au rang d'écuyer. Alors, il était chargé du principal service de la maison, et surtout du soin des armes et des chevaux, *destriers* ou *palefrois*[1], il suivait son maître dans les voyages et à la guerre. Les jours de combat, il se tenait derrière lui, toujours prêt à lui donner, au besoin, un nouveau cheval ou de nouvelles armes, à parer les coups qu'on lui portait et à recevoir les prisonniers. Des jeux pénibles, où le corps acquérait là souplesse, la vigueur et l'agilité nécessaires dans les combats ; des courses de bagues, de chevaux et de lances étaient les occupations habituelles des écuyers. Ils appre-

[1] Les destriers ou dextriers étaient les chevaux de bataille, grands et bardés de fer, nommés ainsi parce que les écuyers les conduisaient de la main droite, par la bride; les palefrois étaient les petits chevaux que les chevaliers montaient dans leurs voyages et leurs promenades.

naient à courir, à sauter couverts d'une cuirasse pesante, à franchir les palissades, à jeter la barre de fer, à jouter contre la *quintaine*, figure mobile représentant un chevalier armé. Tantôt ils escaladaient une forteresse d'argile et de gazon ; tantôt ils formaient deux troupes, dont l'une défendait un passage et un pont que l'autre tâchait de forcer. François Ier, dans sa jeunesse, et le vainqueur de Cérisoles, d'Enghien, se plaisaient à ces jeux. Après ce rude apprentissage, auquel l'amour, qui n'était pas toujours pur et constant, mêlait ses douceurs, on devenait chevalier, à l'âge de vingt et un ans.

L'institution des pages survécut à celle de la chevalerie ; quand la royauté absorba les domaines des vassaux de la couronne, les fils des grandes races entrèrent comme pages au service des rois, et y portèrent les anciennes traditions de dévouement et de fidélité. Les rois prenaient leurs aides de camp parmi les pages, ainsi qu'on le voit déjà sous Louis le Gros et, plus tard, sous saint Louis, lorsque ces monarques marchaient à la tête des armées. C'était un emploi tout à fait temporaire, de circonstance, de faveur et de domesticité. Sous Louis XIII, ce poste de confiance subit des modifications et devint un titre nouveau. L'aide de camp n'était plus un page comme autrefois : la signification du mot changea avec ses nouvelles attributions, et ce n'est que de cette époque qu'il prit l'acception qu'il conserve encore de nos jours, comme le prouve une lettre de Louis XIII au maréchal de Châtillon, datée du 23 avril 1641.

Louis XIV eut un grand nombre de pages. C'est sous son règne que furent établies les subdivisions de pages des grandes et petites écuries, pages de la chambre, pages de la vénerie et de la fauconnerie, pages de la musique, dits pages de la chapelle. A cette époque, les rois n'avaient pas encore seuls le privilége d'avoir des pages ; les princes du sang, les grands seigneurs, les ministres et les ambassadeurs en avaient aussi. Le duc de Chaulnes, ambassadeur à Rome, avait douze pages à sa suite, et la duchesse sa femme était accompagnée par douze demoiselles de noble lignage. Cependant, une telle munificence était rare. Mme de Sévigné, qui ne s'étonnait guère de rien, s'extasie, dans une de ses lettres, sur cette pompe quasi royale, tandis que le duc de Saint-Simon, qui aimait à fronder le luxe et l'ostentation, s'en montre quelque peu scandalisé.

Sous la monarchie absolue, les fonctions des pages consistaient non-seulement à escorter les rois à l'armée, mais encore à faire les commissions dans l'intérieur des appartements, à accompagner le monarque dans les cérémonies ; c'était un luxe de cour. Ils composaient ce qu'on appelait la maison du roi, où tout était grand et auguste, puisque les serviteurs de cette maison appartenaient aux plus illustres familles.

Au sortir de leurs fonctions, les pages devenaient propriétaires de régiments ou achetaient des charges à la cour et même dans la magistrature. Ils dissipaient souvent leur fortune dans ces charges et n'étaient point un fardeau pour la couronne.

Pour les pages de la chambre et de la grande et petite écurie, on exigeait les preuves de quatre générations de noblesse. Tous ces enfants d'honneur étaient élevés dans un hôtel particulier, sous la direction d'un gouverneur et de deux sous-gouverneurs ; ils avaient une foule de précepteurs et de maîtres, ce qui ne les empêchait pas de se livrer aux amusements de leur âge souvent plus qu'à l'étude des sciences et des lettres. *Cela est bien page*, disait Louis XIV, à qui on racontait un tour qu'avait fait un page à M. le premier président Harlay. *Hardi comme un page* est devenu un proverbe trop justifié par l'effronterie des pages à la cour dissolue de Louis XV.

Mais la révolution passa sur la France et emporta, avec la vieille monarchie, toutes les splendeurs des cours et les antiques institutions. Les écoles militaires seules survécurent ; leur gloire impérissable est d'avoir donné à la France le plus grand capitaine des temps anciens et modernes. Napoléon était boursier de l'école militaire de Brienne en 1779. On créa en 1796 une école d'équitation qui, en 1798, prit la dénomination d'école nationale d'instruction des troupes à cheval. Le chevalier n'existait plus, le page venait de disparaître, et cependant on sentait le besoin, pour les armées, de cet homme de guerre qui, maître de son coursier, le lance au plus épais des bataillons avec l'impétuosité de la tempête, et dont la fougue décide souvent du sort des batailles. La chevalerie avait créé la cavalerie, il fallait d'autres chevaliers pour mener à la charge les légions rapides ; il fallait des conducteurs de cavaliers. Ce fut pour en former que l'on établit l'école militaire d'équitation.

L'Empire sortit de l'anarchie où la révolution avait fait tomber la France. L'édifice social fut relevé par une main puissante et créatrice, et on vit reparaître plusieurs des institutions qui avaient succombé avec la dynastie de Louis XIV. Il faut à un trône la pompe et la splendeur ; il ne saurait être à l'unisson d'une riche maison bourgeoise. Les rois, aux yeux du peuple, empruntent quelque chose de leur grandeur à la magnificence qui les environne. Napoléon Ier l'avait compris. Fondateur d'une dynastie, il accepta les traditions monarchiques ; il créa une maison de pages. Il avait à conserver une noblesse qui ne datait que de lui, une noblesse qui était à elle-même ses ancêtres, ainsi que l'exprimait avec un orgueil si légitime le maréchal Lefebvre, quand il disait : « Moi aussi je suis un ancêtre. » Le brave maréchal était en effet la souche d'une noblesse militaire aussi pure et aussi glorieuse que l'ancienne, puisqu'il l'avait

conquise sur les champs de bataille comme les premiers héros et les premiers nobles de France. Il fallait perpétuer la lignée de ces hommes de guerre dont plusieurs mouraient les armes à la main au service du pays. Eût-il été juste qu'on fermât la carrière militaire aux fils et aux petits-fils de ces illustres capitaines dont les noms sont inscrits sur nos arcs de triomphes ; qu'on leur refusât l'épée de leurs pères, parce qu'un examinateur n'avait pas trouvé leurs compositions satisfaisantes? Est-ce que le jeune Beauharnais, plus tard le prince Eugène, avait eu besoin de traverser les épreuves et les hasards d'un examen pour mériter l'épée paternelle qu'il réclamait au général Bonaparte? N'a-t-on pas vu souvent la vie militaire ramener à une chaleureuse circulation un sang qui reposait inerte dans de jeunes veines? N'a-t-on pas vu de ces natures agrestes et sauvages, indociles au frein du précepteur et à la discipline des écoles, révéler sur les champs de bataille des qualités guerrières de premier ordre? Napoléon devait donc ouvrir une porte large et rémunératrice aux enfants de ses généraux ou de ses maréchaux : ce fut l'école des pages; il voulait une élite de cœurs dévoués pour le suivre dans ses campagnes, pour lui donner ce sang généreux qui enfante les victoires, pour le soutenir dans sa lutte gigantesque avec le malheur. Ce qu'il désirait, il l'obtint; l'école des pages de l'Empire fut pour l'armée et son chef une source de nobles officiers qui montrèrent souvent un dévouement sublime. Napoléon affectionnait avec raison ces jeunes enfants de ses fidèles, parce que la jeunesse résume en elle tous les sentiments désintéressés, parce qu'à la jeunesse appartiennent ces élans d'honneur qui, aux jours de l'infortune, apparaissent dans toute leur pureté. Les pages de l'empire accompagnaient le grand capitaine à l'armée, c'est à ses côtés qu'ils apprenaient comment on peut vaincre l'ennemi. C'est le jeune Lauriston qui, en sa qualité de page, remettait à l'Empereur la lorgnette qui lui servit à observer les évolutions de l'ennemi sur le champ de Wagram.

Tandis que Louis XIV donnait pour gouverneur à ses pages un des grands seigneurs de sa cour, Napoléon, au contraire, fidèle à l'esprit qui l'avait guidé dans la création de l'école des pages, choisit pour la place de gouverneur un soldat de fortune. A l'exemple du grand Frédéric, il crut ne pas pouvoir mieux faire que de confier ces jeunes enfants de la noblessee des camps à un brave et digne officier, qui leur transmît les traditions de loyauté et de courage puisées dans la grande famille militaire. Ce gouverneur, c'était le général Gardane.

Les Bourbons en rentrant en France trouvèrent les fidèles défenseurs de leur cause dispersés ou ruinés par la Révolution. Ne devaient-ils pas rassembler autour d'eux les épaves de ce grand nau-

frage? n'avaient-ils pas à recueillir autour de leur trône et à récompenser comme l'avait fait l'Empereur, sinon les compagnons de leur gloire, du moins les compagnons de leurs malheurs? Pouvait-on leur faire un crime d'honorer la plus belle et la plus rare des vertus, la fidélité à l'infortune? Aussi la Restauration ne tarda-t-elle pas à reconstituer l'école des pages. C'est à cette école royale que nous avons eu l'honneur d'appartenir, et dont nous nous plaisons à faire revivre les souvenirs. Il nous est doux de repasser, dans les jours de notre vieillesse, sur ces années de notre enfance, et la génération actuelle trouvera, nous l'espérons, quelque intérêt aux scènes historiques que nous évoquons devant elle; d'ailleurs le spectacle des vicissitudes humaines porte toujours avec soi un enseignement et des émotions. Nous sommes assuré de trouver de sympathiques échos en parlant d'une race de rois qui a pendant tant de siècles illustré la France, et dont les derniers rejetons sont errants sur la terre étrangère. La royauté trouva organisées l'école de Saint-Germain et l'école de Saint-Cyr, dans laquelle l'école spéciale de cavalerie ne tarda pas à se fondre; mais il lui fallait une école qui touchât de plus près au trône, aussi choisit-elle douze pages dits pages de la chambre. Nous avons vu qu'autrefois il y avait, outre ces derniers, des pages de l'écurie, de la vénerie; mais la première promotion de Louis XVIII n'admit que des pages de la chambre. Ils avaient un uniforme écarlate; cette couleur était malheureuse parce qu'elle réveillait le souvenir de l'étranger. C'était aussi la couleur adoptée pour les mousquetaires de la maison royale, tant il est vrai qu'il est difficile d'échapper à l'influence du milieu où l'on a vécu. En 1820, on modifia l'école des pages. Il n'y eut plus de pages de la chambre; à leur place on nomma trente-six pages de la petite écurie. Plus tard, c'est-à-dire au mois de juillet 1821, ces pages furent portés à quarante-huit. On les divisait en trois classes de seize chacune, sous la dénomination d'anciens, de semi et de nouveaux. Outre cette hierarchie, il existait deux premiers pages; plus tard quand M. le duc d'Angoulême prit le titre de dauphin de France, on en adjoignit un troisième pour être attaché à son service. Il avait les mêmes droits et les mêmes priviléges que les pages du trône.

Le premier page était présenté à la sanction du roi par M. le ministre secrétaire d'Etat; le grand écuyer ou premier écuyer proposait le second, et, dans la suite, il eut encore la prérogative de présenter le troisième page, appelé page dauphin, à la sanction de Mgr le dauphin. Cet honneur, ou plutôt cette dignité dans les maisons royales était réservé à ceux qui par leur travail, leurs progrès et leur bonne conduite, s'en rendaient les plus dignes; si l'on dérogea quelquefois à ce programme, ce fut en faveur des noms les plus illustres de la

noblesse française, ou pour récompenser d'éminents services. Les protégés étaient un Mortemart, un Biron, un Maillé, un Tholozan, allié à la famille de Mme de Tourzelles, gouvernante des enfants de France; un Périgord, prince de Chalais; un Castries, un Bouillé, petit-fils de celui qui tenta de sauver son roi à Varennes à la tête du Royal-Allemand, et qu'un peu d'indécision et surtout les desseins de la Providence empêchèrent de réussir.

Le 10 août 1825, le chiffre des pages s'éleva à cinquante-quatre, ce nombre resta dès lors le même jusqu'à la chute de la monarchie en 1830. Les six dernières places furent créées dans le but, disait le décret, de faciliter le service auprès de M. le dauphin et de Mme la dauphine. C'était un prétexte pour ouvrir une porte plus large aux enfants nobles, qui, suivant les traditions de famille, se vouaient au métier des armes; car, sauf les pages placés auprès de la personne de M. le dauphin, jamais l'auguste fille de Louis XVI n'en vit un seul attaché à sa personne.

Avant l'année 1825, l'admission dans le corps des pages n'avait pour conditions que l'âge de quinze ans au moins, et dix-sept ans au plus, les études de quatrième et la volonté royale. Le roi le *veut*, dans l'unique but de récompenser dans les enfants les services éminents rendus par leurs pères; telle était la formule de l'ordonnance de nomination. Cette ordonnance était contresignée par le premier écuyer; c'était un favoritisme franc, avoué; mais, à partir de cette époque, on soumit les postulants à une épreuve d'admission. Ces épreuves étaient encore toutefois plus apparentes que réelles, et nous savons que plus d'un candidat dérouté au milieu d'une démonstration mathématique de la quatrième règle, mais favorisé par le dieu du sommeil, a traversé les difficultés de la démonstration, pendant que l'inspecteur reposait doucement. Nous n'oserions pas affirmer que nous-même, nous n'avons pas dû, avec dix-huit de nos jeunes compétiteurs, la faveur du nœud d'épaule fleurdelisé et l'honneur d'être page de S. M. Charles X à cette influence soporifique. Les nouvelles exigences préparatoires à l'admission dans le corps des pages étaient surtout motivées par les difficultés qu'on trouvait alors à placer ces jeunes gens dans les divers services militaires, et par une polémique curieuse engagée dès 1824 entre M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre et le grand écuyer de Sa Majesté.

La liste des pages de la Restauration offre des contrastes piquants, qui tiennent à l'agitation des époques antérieures. Après la tourmente, les éléments les plus disparates se trouvent réunis par la force des choses. L'illustration rassemble dans la faveur du souverain des hommes qui avaient souvent porté les armes les uns contre les

autres. Les grands noms de la Monarchie et de l'Empire se trouvaient accolés dans cette liste des pages du roi de France : ainsi l'on voyait à côté de La Rochejaquelein, un Curial ; à côté d'un Bordesoule, un Chalais, un Castries, un Belle-Isle, un Biron, un Sully, un de Lorges.

Nous avons dit que le premier uniforme des pages, c'est-à-dire l'uniforme des pages de la chambre était écarlate. Quand ces derniers furent supprimés, on adopta pour les pages de la petite écurie, qui les remplacèrent, la livrée aux couleurs de la maison royale, qui était gros bleu et argent. La seule différence qui existât entre la tenue des pages et celle des valets de pied consistait dans quelques nuances légères : le galon au lieu d'être en argent était d'or ; chez les pages, un nœud d'épaule en satin blanc parsemé de fleurs de lis brodées en or était aussi le symbole de leurs fonctions près de Sa Majesté. Les premiers pages et les pages dauphin étaient distingués par une petite épaulette à graine d'épinards placée en haut et à l'attache du nœud d'épaule, seul insigne qui leur fût propre. Ils portaient tous un chapeau orné de plumes blanches. Pour la petite tenue, les pages portaient un frac qui avait beaucoup d'analogie avec celui des Cent-gardes d'aujourd'hui, si on en excepte la couleur qui était gros-bleu ; le nœud d'épaule était moins fleurdelisé et les fleurs de lis d'une plus grande dimension. Cette petite tenue, avec une culotte en velours noisette et les bottes à revers comme celle des jockeys, constituait aussi le costume de chasse des premiers pages, lorsqu'ils accompagnaient les princes dans ces exercices. Le costume de manége, avec les vestes ventre de biche, rappelait les couleurs de la grande maison de Condé.

Les études embrassaient la littérature ancienne et moderne ; c'est-à-dire les langues anciennes, le français et l'allemand, l'histoire, la géographie, les mathématiques, la physique, la fortification, le dessin, la topographie, la musique, la danse, l'escrime, la voltige, la natation, l'équitation avec l'art hippiatrique. Ce programme était à la hauteur de l'éducation la plus favorisée, et la munificence royale n'avait rien négligé pour l'instruction des jeunes enfants appelés à soutenir la gloire de leurs aïeux dans les armées, et à défendre le trône. Les meilleurs maîtres dirigeaient leurs études.

Le maître de mathématiques était le même que celui de Saint-Cyr, ainsi que le maître d'allemand. Les fortifications étaient enseignées par le professeur de l'école d'état-major. C'était à de vieux officiers d'infanterie et de cavalerie, témoins des grandes luttes de l'empire, et qui avaient conquis leurs épaulettes au milieu de la mitraille, qu'était confiée la direction des exercices et des manœuvres que comportent ces deux armes. Un homme d'un grand sa-

voir et d'une érudition profonde, professait l'histoire et l'art militaire. Le maître d'armes était le plus fameux du temps, et le maître à danser était l'élève favori du célèbre Vestris. La voltige était dirigée par un *clown* de première force. Enfin dans l'art de l'équitation, les pages avaient les plus grands maîtres de l'Europe : c'étaient, en première ligne, MM. d'Abzac et d'Aure ; puis les Goursac, les Boisfoucauld, qui les initiaient aux principes sévères de la vieille équitation française, et préparaient à la France des officiers de cavalerie dignes de la plus noble chevalerie.

Les pages étaient divisés en deux classes, qui formaient la haute et basse école. La haute école, sous la direction de l'illustre d'Abzac, comprenait les pages qui avaient déjà acquis un degré satisfaisant d'instruction dans l'art équestre. En entrant dans cette division, on recevait les éperons, marque distinctive du grade d'écuyer. Il fallait voir ce noble vieillard aux cheveux argentés, coiffé de son chapeau de manége classique. Agé de plus de soixante-dix ans, ce vénérable comte d'Abzac donnait ses leçons avec une clarté, une précision, un air de cour qui remplissaient les spectateurs d'admiration. Monté sur son cheval isabelle, à crins blancs, académiquement assis, il était le type du chevalier gentilhomme, et rappelait les belles gravures des anciens écuyers, en même temps qu'il était l'expression la plus noble de la perfection qu'on peut atteindre à un âge même avancé dans l'équitation académique.

La basse école comprenait les nouveaux pages : c'était le comte d'Aure, l'émule et l'élève favori du vieux d'Abzac, qui les formait. Porté sur son cheval le *Cerf*, ce cavalier déployait tout ce que la jeunesse, la grâce jointe à une habileté consommée, pouvaient produire de plus séduisant dans l'art de l'équitation.

Mme la dauphine et Mme la duchesse de Berry honoraient quelquefois de leur auguste présence la maison des pages. C'était toujours aux heures de manége. Parties soit de Saint-Cloud, soit de Villeneuve-l'Etang, résidence favorite de Mme la dauphine, les royales visiteuses venaient en costume d'amazone, suivies des officiers de leur maison, parmi lesquels se trouvait M. le comte d'Agoult, premier écuyer de la dauphine, pour admirer les prouesses de ces habiles écuyers célèbres dans toute l'Europe. Elles aimaient à voir les passes, les voltes, tous les airs de manége exécutés par les chefs de la vieille équitation française et par leurs élèves. Assises sur une chaise, entre les deux piliers qui servaient aux sauteurs, elles assistaient à la leçon tout entière.

C'était, il nous en souvient, quelques mois avant une révolution qui devait de nouveau disperser les derniers descendants de la vieille monarchie, et faire reprendre le chemin de l'exil à l'auguste prison-

nière du Temple, que fut donnée, dans le manége de l'école des pages, une représentation solennelle des exercices du grand art équestre. Une tribune toute couverte de velours cramoisi avec franges et crépinettes d'or, fut établie à la hauteur des piliers. Là, entourée des officiers de sa maison, Mme la dauphine assista au spectacle d'une séance académique équestre du temps de Louis XIV. Un des jeunes princes de la maison d'Orléans, M. le duc de Nemours, alors enfant, avait accompagné la dauphine de France. Trente beaux chevaux de couleurs différentes, furent amenés dans le cirque royal par des piqueurs en grande livrée. Il y avait dix chevaux de couleur grise, dix de couleur bai et dix de couleur alezan, tous étaient magnifiquement harnachés, avec des selles dites à la royale, en velours rouge brodé d'or, et des nœuds de ruban de couleurs variées nattés à la crinière et s'échappant en flots gracieux le long des tempes. Les dix chevaux gris portaient des nœuds de ruban bleu de ciel, les dix chevaux bai des nœuds de couleur cerise et les dix chevaux alezans des nœuds violets. Trente jeunes pages en tenue de manége vinrent à pied saluer Son Altesse; après avoir reçu la gaule traditionnelle des mains des piqueurs, ils s'élancèrent en selle, et le comte d'Aure, alors écuyer commandant du manége de Versailles, depuis la mort de M. le comte d'Abzac, conduisit la reprise des pages dont le savoir faire ne démentit pas la réputation de leur maître. Après des félicitations chaleureuses, Mme la dauphine demanda à M. d'Aure de monter devant elle son fameux cheval le *Cerf*. Obéissant aux ordres de la princesse, le noble écuyer exécuta des prodiges d'évolutions hippiques. Mme la dauphine avait quitté l'estrade et tenait le jeune duc de Nemours par la main. Dans un des airs de manége exécutés par l'habile écuyer, le *Cerf*, sous la main puissante qui le dirigeait, vint de l'extrémité du manége à fond de train sur les deux augustes personnages jusqu'à toucher les pieds de Mme la dauphine. Alors M. d'Aure d'enlever son cheval en le faisant pirouetter sur les jambes de derrière aux acclamations des spectateurs émus de la hardiesse et de l'habileté du cavalier. Le jeune prince effrayé, recula entraînant la dauphine par la main. « N'ayez pas peur, lui dit la princesse, qui n'avait point bougé et retenait l'enfant, n'ayez pas peur, il n'y a aucun danger, l'homme et le cheval ne font qu'un. »

Mme la dauphine se retira après avoir adressé à chacun une parole flatteuse et pleine de grâce; et quittant ce manége qu'elle voyait pour la dernière fois, elle regagna sur sa haquenée, couleur blanc porcelaine, le château de Saint-Cloud, qui devait, deux mois plus tard, voir l'agonie de la monarchie, dont le dernier soupir s'exhala quelques pas plus loin, dans un autre château royal, résidence favorite du roi chasseur, au château de Rambouillet.

Beaucoup de portraits nous ont été transmis de l'héroïque fille de Louis XVI; « la source des larmes était tarie dans ses yeux, » a dit d'elle Chateaubriand. Plusieurs de ces portraits ont donné à Mme la dauphine une expression de dureté qu'elle n'avait pas toujours. Il me semble encore la voir arriver sur son beau cheval blanc à la crinière soyeuse, en amazone couleur violette avec une toque à plumes blanches. Quel sourire gracieux, quelle douceur dans ses yeux d'un bleu tendre! Quand la joie rayonnait dans ses traits on voyait briller les reflets de la belle et noble figure de sa mère Marie-Antoinette. C'était bien là une princesse dans toute l'acception du mot, au port majestueux, entourée comme d'une auréole par le souvenir des infortunes de son enfance. La résignation semblait avoir plissé le front et les coins de la bouche de la noble martyre, et sur ses lèvres paraissait éclore l'évangélique pardon qu'elle traduisit plus tard dans son testament quand sa belle âme alla rejoindre dans le ciel ceux dont elle avait partagé les souffrances. Sa voix quelque peu sèche avait dans les circonstances habituelles de la vie ce timbre particulier aux personnes qui ont dévoré beaucoup de larmes; mais quand la joie visitait cette victime des révolutions, ce léger défaut disparaissait et les sons les plus doux, les plus pénétrants que puisse moduler la voix d'une femme venaient jeter une émotion sympathique dans le cœur de ceux qui l'écoutaient.

Souvent, pendant les manœuvres de l'infanterie qui suivaient les exercices du manége, c'est-à-dire l'exercice à feu auquel on accoutumait aussi les jeunes pages, j'ai vu chez cette héroïne dont l'âme recélait quelque chose de l'énergie virile, ce qui a fait dire d'elle, comme de sa mère, « qu'elle était le seul homme de sa famille, » j'ai vu sa belle figure s'épanouir, s'illuminer soudain à l'odeur de la poudre, trahissant par le jeu de sa physionomie le courage héréditaire de sa race. Telle apparut aux regards de ma jeunesse, cette princesse dont le cœur éminemment français battit jusqu'au dernier moment pour la patrie, qu'elle avait perdue.

Mme la duchesse de Berry, plus jeune, plus éveillée, portait dans ses visites le costume des amazones anglaises, et se coiffait du chapeau d'homme. Cette princesse avait pour tous ces plaisirs, pour tous ces jeux, le goût d'un enfant et l'entraînement de son âge. Elle trouvait des charmes à ces récréations de la jeunesse française. Le costume d'homme qui ramène la taille des femmes à des proportions plus petites, contribuait encore à donner un caractère enfantin à la princesse. Bien que jeune alors, la duchesse de Berry n'était pas jolie; son regard incertain par suite de la conformation de ses yeux, ajoutait cependant quelque charme à l'expression de sa figure. Gracieuse comme tous les enfants, elle trouvait des mots aimables qu'elle

débitait avec cette saillie et cette pétulance d'esprit particulières à la race napolitaine.

Quels que fussent les soins apportés à l'éducation des pages, elle donna lieu à une correspondance curieuse qui, dès 1824, fut échangée entre le ministre de la guerre et M. le grand écuyer. Cette correspondance, déposée dans les archives de l'Empire, est loin d'être favorable aux pages, et on pourrait nous l'opposer comme un argument contre la thèse que nous soutenons. En effet, les ministres de la guerre avaient plus d'une fois articulé des plaintes sur le peu de capacité de ces jeunes gens, et un jour M. de Clermont-Tonnerre, plus hardi que ses prédécesseurs et fort du témoignage du gouverneur, qui avouait humblement qu'un très petit nombre de ses élèves faisait preuve de quelque instruction, écrivit au grand écuyer que les rapports des chefs de corps accusaient une incapacité complète dans le commandement de la troupe chez ces jeunes pages à leur entrée dans les régiments, incapacité qui les rendait peu utiles pendant plusieurs années. Ailleurs, le ministre, embarrassé par les difficultés de placer ces jeunes gens dans la cavalerie à leur sortie de l'école par suite de suppressions, demande que l'on en fasse passer quelques-uns dans l'infanterie; plus tard, il demande encore, pour satisfaire aux exigences de la position et assurer les besoins du service, que les pages, à leur sortie, entrent à l'école de cavalerie, ajoutant toutefois cette considération curieuse : « Que les parents ne voudront peut-être pas en faire la dépense, parce que, diraient-ils, ce n'est point là ce que le roi leur a promis. » A ces plaintes, le grand écuyer répondait en demandant au ministre une place de plus dans l'état-major pour les pages, et en soutenant que les pages de Sa Majesté étaient des écuyers habiles et n'avaient rien à apprendre à une nouvelle école. Cette polémique révèle le double esprit qui régnait à cette époque et les tiraillements d'une société dont une partie se souvenait du passé, et dont l'autre voulait créer l'avenir.

Qu'y avait-il de fondé dans ces récriminations? Les généraux de l'Empire formés sur tous les champs de bataille de l'Europe et consommés dans la pratique de la guerre plutôt que dans les principes des écoles, ne voyaient pas sans déplaisir et sans sévérité ces descendants des vieilles souches nobiliaires apporter au camp l'inexpérience de leur âge et l'insuffisance de leurs études. Ces préventions contre les pages s'étaient également glissées dans l'esprit des vieux soldats, débris des armées impériales. J'en citerai un exemple qui m'est personnel.

C'était un dimanche de 1828, il y avait grande parade sur la place de Lille. L'armée à cette époque conservait encore de vieux sous-officiers de l'Empire à trois chevrons, décorés dans les batailles

du grand capitaine. Le mien était de ce nombre; j'osai lui demander quelques conseils sur ma place de bataille au moment où le général viendrait à passer dans les rangs; j'appartenais aux dragons. Le vétéran, ancien dragon d'Espagne, souriant narquoisement sous sa moustache grise, ne me répondit point. Je suivis mon inspiration, et j'allai me placer là juste où je ne devais pas être. Arrivé devant le front de mon peloton, le général baron Rottenbourg, cet homme si minutieux dans les détails, qui n'entrait sur la grande place et n'apparaissait aux troupes pour la revue que lorsque le premier coup de midi sonnait à l'hôtel de ville; s'arrêta devant moi, me considérant quelques instants : « Je parie, me dit-il, que vous sortez des pages? » Je m'inclinai en forme d'assentiment : « Cela ne m'étonne point. Eh bien! alors, reprit le général; allez vous remettre à votre place de bataille. » Le vieux sous-officier de la *Sierra-Morena* riait dans sa barbe. Je compris que la Restauration comptait beaucoup d'ennemis du privilége dans les rangs de l'armée. Cependant, Napoléon Ier avait eu aussi des pages; mais s'ils n'excitaient point les susceptibilités des troupes, c'est qu'on les voyait au feu derrière le grand homme, galopant au milieu de la fumée des batailles.

Il serait au moins hasardé de conclure de ma méprise contre l'institution des pages. Ces erreurs marquent une insuffisance d'instruction, mais n'infirment pas l'institution elle-même. Quand un jeune homme quitte les écoles, quand il passe de l'enseignement méthodique et réglementaire à l'imprévu de la pratique, il tombe infailliblement dans des surprises causées par l'émotion et où tout son savoir théorique est en défaut. A côté de ma mésaventure et de celle d'un jeune page, qui, allant remercier le roi Charles X de son brevet de sous-lieutenant, se serait fait lieutenant par distraction en changeant l'épaulette de côté, sans la remarque obligeante de quelques officiers présents à la réception, nous pourrions citer bon nombre de jeunes officiers, sortant de Saint-Cyr avec les plus beaux témoignages, qui échouèrent dans les premiers pas de leur carrière. C'était pour remédier à ces inconvénients, que, dans beaucoup de régiments, des colonels, plus sévères que celui sous lequel j'avais l'honneur de servir, faisaient faire aux jeunes pages qui y entraient un stage de quelques mois, depuis le métier de simple soldat jusqu'à celui de sous-officier. On remédiait vite ainsi à l'ignorance des notions premières des devoirs militaires.

D'un autre côté, l'embarras du ministre, pour placer dans l'armée tous ces jeunes favoris de la monarchie, le rendait souvent sévère dans les inspections de l'école royale. Un fait qui n'est point contestable, c'est que les pages excellaient dans tous les exercices du

corps, et, comme officiers de cavalerie, ce qui était leur destination spéciale, ils pouvaient rivaliser avec les meilleurs écuyers des régiments. Ce n'est point à leur sortie de l'académie royale qu'il fallait les juger, c'est lorsqu'ils avaient déjà reçu le baptême du feu, et, certes, on peut citer bon nombre d'entre eux qui sont parvenus aux grades les plus élevés de la hiérarchie militaire; un général de division, plusieurs généraux de brigade, des colonels, qui ont été et sont encore de bons chefs de corps, forment un bel argument en faveur de l'institution des pages; ils n'ont point failli aux traditions de leurs devanciers à la guerre. Et si l'on réfléchit que, par suite des événements de 1830, beaucoup ont quitté le service, brisant leur épée au seuil de la carrière, pour rester fidèles à la reconnaissance et à leur serment, on concevra ce qu'on aurait pu obtenir d'une institution qui donnait de si belles espérances.

L'école des pages était dirigée par un gouverneur et deux sous-gouverneurs. Trois adjudants, pris plus ordinairement dans l'arme de la cavalerie, veillaient à la discipline. C'étaient les sous-gouverneurs qui conduisaient les pages de service aux appartements du roi. En cas d'empêchement des sous-gouverneurs, cette mission incombait aux adjudants; mais ils ne pouvaient dépasser les pièces dans lesquelles les règlements et l'étiquette de la cour leur donnaient droit d'entrée. Cette interdiction était formulée dans une ordonnance pour le cérémonial, datée de l'an de grâce 1825, premier du règne de S. M. Charles X. Ce roi inaugurait ainsi son avénement au trône par un retour vers les idées de l'ancien régime, retour qui présageait aussi les fautes qui devaient lui coûter la couronne. Les petits détails historiques, souvent puérils en apparence, sont cependant des indices des plus graves événements de l'avenir.

Les premiers gouverneurs de l'école des pages, sous la Restauration, furent MM. de Razac et de Bellisle. A l'époque où j'avais l'honneur de compter parmi les pages, le marquis de Creux avait succédé au dernier. C'était un noble vieillard, à cheveux blancs, aux grandes manières de l'ancienne cour. Il y avait loin de ces gentilshommes de haute lignée aux gouverneurs de Frédéric et de Napoléon. Soldats d'un autre siècle, ils avaient fait la guerre avec les vieux maréchaux de Louis XV, et c'était de la fin du règne de ce roi que dataient leurs premières armes. S'ils n'avaient point été endurcis par les fatigues des luttes gigantesques de l'Empire, ils avaient au fond du cœur ces sentiments d'honneur, de loyauté, de bravoure, qui sont traditionnels dans les nobles familles. La courtoisie était leur apanage, et, dignes descendants des officiers de Fontenoy, ils auraient pu dire aussi : « A vous, messieurs les Anglais, tirez les premiers. »

L'aumônier des pages était le vénérable abbé Godot. Ce digne

serviteur de Dieu, échappé miraculeusement des prisons de la Terreur, présidait à l'instruction religieuse et célébrait l'office divin, les dimanches et fêtes, dans leur chapelle. Des sœurs grises avaient le soin des malades et la surveillance de la lingerie.

C'était dans la somptueuse ville créée par la main de Louis XIV, en face de son splendide palais, témoin des magnificences du grand roi et de l'humiliation de son second successeur, que la Restauration avait placé l'hôtel des pages.

Sur cette grande place, appelée la place d'Armes, vis-à-vis du château, s'élèvent deux édifices dignes de la gloire du grand roi. Comme deux sœurs jumelles, ces magnifiques constructions sont situées à droite et à gauche de l'entrée de la belle avenue de Paris. Le bâtiment de gauche, faisant face au château, avait pris la dénomination de *Grandes écuries ;* là se trouvaient réunis les carrosses et chevaux d'attelage de la cour. Le bâtiment de droite, appelé *Petites écuries*, avait été réservé à l'école des pages.

Une cour spacieuse, fermée de grilles aux flèches dorées, avec l'écusson fleurdelisé sur la grille d'entrée, était entourée de divers corps de logis. A gauche se trouvait la maison d'habitation des pages ; à droite étaient les logements réservés aux sous-écuyers et élèves écuyers ; au fond, celui du premier et du second écuyer, MM. d'Abzac et d'Aure ; puis, alentour, les corps de logis affectés aux besoins de l'écurie et les écuries des chevaux de manége. Une petite cour, placée derrière cette partie des bâtiments, conduisait à une belle carrière qui servait au dressage des chevaux en plein air, aux exercices de MM. les pages et à leurs récréations. A droite, le long de l'avenue de Paris s'étendait une grande construction, qui n'était autre que le manége, où se donnaient les leçons d'équitation. Des tribunes y étaient préparées pour les étrangers qu'attirait la réputation des écuyers de la vieille école française. Nous avons dit que, plus d'une fois, de royales visiteuses s'étaient plu à y venir. Le manége était traversé par une piste qui le divisait en deux parties correspondantes à la *haute* et à la *basse école.*

L'habitation des pages, c'est-à-dire le vaste corps de bâtiment qui borde l'avenue de Sceaux, renfermait en bas des salles destinées aux exercices du corps, au réfectoire et aux récréations, quand le mauvais temps ne permettait pas de se rendre à la grande carrière. Sur la salle des récréations donnait l'entrée de la chapelle, qui était petite, mais jolie ; aux étages supérieurs se trouvaient les dortoirs, la salle des armes, et la lingerie. Les pages couchaient dans de petites chambres disposées le long d'un grand couloir. Les deux premiers pages avaient droit à une chambre plus spacieuse.

A l'extrémité du corridor s'étendait un grand carré où l'on avait

disposé le râtelier d'armes. Cêt emplacement se transformait quelquefois en un petit théâtre dont les Menus-Plaisirs faisaient tous les frais et fournissaient les décorations. Là, les pages s'exerçaient à l'art dramatique, la tragédie exceptée, et les plus célèbres acteurs de Paris venaient diriger l'exécution des pièces sur cette petite scène improvisée. Ce théâtre, de même que celui de nos zouaves en Crimée, n'avait point d'acteurs féminins ; les plus jeunes pages, ceux dont la figure enfantine prêtait le plus à l'illusion, jouaient les rôles de femmes. Quelques-uns y excellaient. M. de la Villegontier jouait les soubrettes à s'y tromper ; d'autres ne réussissaient pas moins dans les rôles d'hommes, et j'ai vu M. de La Rochejacquelein faire bonne figure en capitaine de voleurs. L'élite de la société de Versailles et de Paris assistait à ces représentations, où les pages apprenaient à faire les honneurs de leur maison avec une politesse de bonne compagnie qui rappelait les meilleures traditions du passé. Tels étaient les amusements des pages de la cour de Louis XVIII et de Charles X, mais ce n'étaient pas les seuls.

Dans la salle d'armes qui servait aussi de salle d'escrime, de voltige et de danse, et de salle de récréation pendant le mauvais temps, il se passait des scènes que nous nous plaisons à flétrir comme contraires au bon ton, à la délicatesse des meurs, et qui n'ont pas tout à fait disparu malheureusement encore aujourd'hui des écoles du gouvernement. Je veux parler de ces épreuves que les anciens pages faisaient subir aux nouveaux, et qu'on décorait du nom de farces, de tours, mais qui souvent mettaient la vie de quelques-uns en danger. Où ces pratiques prenaient-t-elles leur source ? Seraient-elles une imitation des mystérieuses épreuves auxquelles on soumettait les adeptes dans les sociétés secrètes des temps anciens et du moyen âge ? Sous le prétexte d'essayer la trempe de caractère du nouvel initié, on le faisait passer par une série de dangers imaginaires. On retrouve encore ces coutumes barbares dans les ateliers des peintres, des sculpteurs, dans les colléges même, partout où sont réunis plusieurs jeunes gens. Il y a en nous un instinct cruel qui nous porte à inspirer de la terreur ; il semble que les traits sous lesquels se révèle la peur sur la physionomie offrent quelque chose dont on aime à jouir. Mettez un enfant timoré au milieu d'un groupe de camarades, et vous les verrez se délecter des angoisses de leur victime avec une joie de petits cannibales.

Ces cruels amusements sont une preuve de plus de l'empire de la tradition, puisque malgré la discipline, malgré la surveillance la plus sévère, on n'a jamais perdu dans les écoles et les académies l'usage de faire passer le nouveau par les cérémonies de l'initiation. Les surveillants eux-mêmes subissent l'influence générale, et ferment les

yeux souvent sur ce qu'ils tenteraient vainement de combattre. On ne saurait blâmer trop énergiquement l'odieux pouvoir que s'arrogent les anciens sur les nouveaux, injustice d'autant plus dangereuse que, s'attaquant à des âmes jeunes et impressionnables, elle les révolte et les habitue à la cruauté, en leur inspirant le désir de la vengeance et du talion. On sait combien de duels, combien d'antipathies pour toute la vie proviennent de ces scènes de collégiens. Il y a des cœurs que le ridicule blesse au vif, et l'honneur pris en flagrant délit de peur ne pardonne jamais à celui qui a dévoilé ses faiblesses, même celles de son enfance.

Voici en quoi consistaient quelques-unes de ces plaisanteries. Dans la salle d'armes étaient accumulées des chaises de quoi meubler une église ; je ne sais dans quel but on les avait placées là ; mais les pages leur eurent bientôt trouvé une destination. Après avoir entassé les chaises les unes sur les autres jusqu'à la hauteur du plafond, qui était fort élevé, on faisait escalader cette tour improvisée au nouveau, qui était obligé de prononcer un discours du haut de son estrade chancelante ; on l'encourageait par des bravos, et quand, plein de confiance, il touchait à sa péroraison, on tirait brutalement la chaise de fondation, l'édifice s'écroulait, et le malheureux orateur était enseveli sous les ruines de sa tribune, au milieu des rires et des huées des jeunes étourdis. J'ai vu souvent renouveler ce jeu cruel, et grâce à la flexibilité des os de l'enfance, aucun accident de fracture ne vint attrister ces scènes burlesques. Il y a probablement un Dieu pour les enfants comme pour les ivrognes.

Une autre épreuve plus dangereuse pour la vie des néophytes, s'appelait l'épreuve postale. La grande carrière du dressage des chevaux en était le théâtre. Au centre de cette place existait une belle pelouse verte, entourée de pistes bien sablées, servant à l'instruction des chevaux. Je ne sais qui eut l'idée diabolique d'en faire une route de poste, mais voici le moyen de locomotion qu'on employait : des relais de deux pages étaient placés de distance en distance autour de la pelouse ; puis les deux premiers pages prenaient le malheureux nouveau et le conduisant de toute la vitesse de leurs jambes au second relais, qui le repassait au troisième et ainsi de suite ; jusqu'à ce que épuisé, hors d'haleine, le patient tombât demi-mort sur la pelouse.

Un jour, un jeune page dont la famille était attachée à la maison de Mme la dauphine, subit l'épreuve postale, et fut emporté mourant à l'infirmerie : la nouvelle en arriva bientôt à la cour. M. le duc Doudeauville, ministre de la maison du roi vint faire une enquête, et cinq pages furent renvoyés dans leurs familles. Ils rentrèrent plus tard à l'Ecole ; mais l'exemple profita, et, appuyé par des mesures

sévères, il réussit sinon à empêcher tout à fait ces jeux barbares, au moins à les rendre moins graves et moins fréquents. Si fâcheuses que fussent ces habitudes, c'est à la faiblesse humaine qu'il faut s'en prendre plutôt qu'à l'institution même, car Saint-Cyr et l'Ecole polytechnique usaient encore, il y a peu de temps de ces persécutions contre les nouveaux; c'est ce qu'on appelait des *brimades*. Le ministre, en 1838, dans une instruction à M. l'inspecteur général, recommandait de poursuivre rigoureusement ces dégradantes traditions, que les mœurs actuelles repoussent, disait-il, et qui ne se pratiquent plus que dans les maisons où sont renfermés de vils malfaiteurs.

Au commencement de l'année 1830, un des souffre-douleurs des pages anciens portait un nom qui devint malheureusement historique dans le cours de cette même année. C'était le jeune de Polignac, fils du futur auteur des ordonnances de juillet. Ses jeunes persécuteurs avaient-ils le pressentiment des désastres qu'un ministre mal inspiré allait appeler sur la France et sur le trône?

La salle de police, qui punissait les graves infractions à la discipline, était une espèce de prison placée sous les toits de l'hôtel; cette prison ressemblait beaucoup, en été, aux plombs de Venise, la chaleur étouffante qui y régnait était plus propre à exalter ces jeunes cerveaux qu'à les calmer.

Les pages, appelés à remplir auprès des rois les fonctions domestiques, étaient eux-mêmes servis par des valets à la livrée royale. Il y avait un valet pour cinq pages. Il est curieux de rappeler ici le contraste que présente l'école aristocratique, élevée par la libéralité des rois et l'école de Saint-Cyr, qui représente aujourd'hui l'élément démocratique de 89. Le jeune saint-cyrien brosse ses habits, cire ses souliers, astique son fusil, fait son sac, comme le soldat; sauf la gamelle et la corvée de cuisine, toute son éducation est militaire. Sa nourriture quoique saine et substantielle se ressent du rude métier auquel il est destiné. Dans l'institution des pages tout, au contraire se ressentait de la munificence d'une maison royale. Il y avait des laquais à livrée au service des jeunes pages, et une table somptueuse servie en vaisselle plate aux armoiries du roi. Souvent le gouverneur et les sous-gouverneurs partageaient le repas de leurs élèves. On pourrait reprocher à l'institution ces habitudes de luxe si opposées à celles qui attendent le soldat au bivouac. Mais l'expérience a montré que les officiers sortis des pages ne le cédaient pas en bravoure à leurs camarades et supportaient aussi bien qu'eux les fatigues et les privations. On a toujours l'amour-propre de sa condition, une éducation trop lacédémonienne donne de la rudesse au

caractère, et j'aime mieux, même dans un soldat, la délicatesse de l'Athénien que l'âpreté du Spartiate.

Au temps glorieux de la monarchie,, l'étiquette voulait qu'à table le roi et la reine fussent servis par deux pages. Le soir, deux pages précédaient encore le monarque, en portant à la main des flambeaux de cire. A la chasse, le roi était accompagné de quatre pages; à la guerre, il en emmenait douze. Dans les grandes cérémonies, comme celle du sacre, les pages se plaçaient devant et derrière le carrosse du roi et sur les marche-pieds.

Sous la Restauration, les pages ne paraissaient plus que dans les grands couverts; ils escortaient encore Sa Majesté dans ses promenades. Le privilége toutefois de faire le service auprès de la personne du roi n'appartenait qu'aux seize pages anciens.

Dans ses excursions aux environs de Paris, Louis XVIII, ce roi goutteux et impotent, prenait un singulier plaisir à l'allure déréglée de ses chevaux. Souvent j'ai vu l'attelage royal entraîné par des coursiers normands avec toute la vitesse de leurs jambes et suivi de loin par son escorte efflanquée, galopant de toute ses forces, hors d'haleine; plus d'une fois elle resta en route. Le roi en prenait peu de souci, pourvu qu'on ne changeât rien à l'allure de son équipage.

Sous Charles X, deux pages accompagnaient les princes à la chasse; leur costume dans cette circonstance était la petite tenue avec la culotte en velours noisette et les bottes à revers, comme en portent les jockeys. Dans les chasses à tir, les tirées royales étaient de grandes allées pratiquées dans les forêts de la couronne, c'est-à-dire celles de Rambouillet, de Saint-Germain, de Compiègne; ces allées étaient subdivisées en allées plus petites, appelées *routins*, au nombre de trois; celle de droite, suivie par Sa Majesté; celle de gauche, occupée par Mgr le dauphin, et celle du centre, par le capitaine des gardes. Derrière le roi marchait le premier page; Mgr le dauphin était aussi suivi du page-dauphin. Porteurs d'un petit carnet en peau d'âne, sur lequel étaient désignées toutes les espèces de gibier dont la forêt foisonnait, les pages avaient pour mission d'inscrire avec un crayon le nombre et les espèces du gibier abattu par les augustes chasseurs. Il arrivait quelquefois qu'il s'élevait dans les airs un gibier rare, qui n'était point marqué sur la carte de chasse; sa possession éveillait alors l'émulation des chasseurs illustres, dont l'habileté à tirer était rarement en défaut. Un jour, Charles X et le dauphin chassaient ensemble. Il s'éleva devant le prince royal un *engoulevent*, espèce de gibier qui se tient ordinairement dans les vignes, et connu communément sous le nom de crapaud-volant. Le dauphin le tira et le crut atteint par le plomb; — l'oiseau continue son vol et passe devant le capitaine des

gardes, qui, par déférence ou par infériorité dans l'art de tirer, lui fait grâce ; il se présente alors au fusil de Sa Majesté ; le coup part ; un trépas glorieux fait tomber l'*engoulevent*. Il s'agissait de marquer la pièce ; chaque page se crut obligé de porter l'oiseau étranger sur la liste des victimes de son maître et de l'inscrire à côté des hôtes ordinaires des forêts royales. Alors surgit une vive contestation entre le roi et son fils au sujet de la propriété du volatile, comme s'il se fût agi du partage d'un domaine ou d'une province conquise. Mais le dauphin, qui aimait son père avec adoration, et qui était aussi bon fils que sujet fidèle, après avoir d'abord revendiqué chaleureusement ses droits, céda par *obéissance* ; il n'en fit pas moins constater cette marque de déférence filiale dans le procès-verbal de la chasse ; et nous ne doutons pas qu'il n'ait conservé jusqu'à sa mort, avec la ténacité du chasseur, la conviction intime que la mort de l'*engoulevent* ne fût au nombre de ses exploits.

Un équipage de mules conduit par des postillons à la livrée royale et chaussés de bottes à chaudron, menait les premiers pages plusieurs fois la semaine aux chasses princières. C'était encore une habitude empruntée à l'étiquette de la cour de Louis XV, cet autre roi chasseur. En effet, les pages de Louis XV n'allaient jamais à la chasse autrement qu'à mulet, jusqu'au rendez-vous ; la seule marque qui les distinguât des piqueurs de Sa Majesté était la cravate noire et le gilet écarlate. Dans les tableaux de chasse peints par Oudry, et qui existent encore à Fontainebleau, on voit reproduits avec une grande fidélité tous ces détails de costume, et ces traditions d'étiquette. Un de ces tableaux représente la rencontre fortuite des deux meutes de Louis XV et du prince de Condé, à Franchard, dans la forêt de Fontainebleau. On y reconnaît la livrée bleue du roi, la livrée ventre de biche de la maison princière. On dit que le roi céda le pas au prince de Condé, non sans quelque humeur toutefois.

Dans les galas de la royauté, connus sous le nom de *grand couvert*, le service près du souverain se faisait par les pages. On a voulu ravaler ces fonctions aux proportions de la domesticité ; mais qu'on se rappelle les cérémonies de la chevalerie, et l'époque où Bayard servait aussi à boire au duc de Savoie. Quand on a pour prédécesseurs de tels guerriers, et pour maîtres des princes qui tiennent dans leurs mains les destinées de tant de millions d'hommes, on se sent honoré plutôt qu'humilié d'avoir rempli auprès d'eux les devoirs domestiques d'un serviteur dévoué. La personne d'un souverain, qu'il soit oint du Seigneur ou élu par le suffrage des peuples, a quelque chose de sacré et de grand qui mérite la vénération et les hommages des nations. Un roi ne sera jamais et ne doit pas être aux yeux du peuple un homme comme un autre, et dans un état démo-

cratique même les premiers ne sont pas tellement grands qu'ils ne puissent servir le souverain. Je ne veux pour exemple de ce prestige des princes sur les peuples, que le spectacle de cette foule respectueuse que j'ai vue à un grand couvert de Charles X, et qui, après plusieurs révolutions, aimait encore à venir contempler un banquet royal dans le palais de Trianon. Ce fut, hélas! le dernier de cette monarchie, qui touchait à sa fin. La fête royale se donnait dans le pavillon charmant du petit Trianon, retraite favorite de Marie-Antoinette et de son amie la princesse de Polignac, dans ce lieu témoin des récréations innocentes que l'opinion publique, soupçonneuse et méchante a transformés en crimes. Le peuple se précipitait en foule sur les pas de Charles X, et recevait du souverain cet accueil gracieux qui gagnait les cœurs, mais qui ne suffisait pas à les retenir longtemps.

On a tracé des portraits contradictoires des derniers princes de la dynastie des Bourbons. Tous sont plus ou moins empreints des exagérations de l'esprit de parti. Je traduis ici fidèlement l'impression que m'a laissée dans ma jeunesse la vue de la famille royale.

Quand je vis le roi Charles X à Trianon, sa taille, déjà voûtée, accusait un grand âge; il portait ce costume dans lequel l'a si habilement peint le célèbre Lawrence, le costume de sa garde, bleu de roi et argent, à parements et retroussis cramoisis : signes distinctifs du 1er régiment d'infanterie de la garde royale; culotte de casimir blanc, avec bottes à la Souwaroff; la plaque du Saint-Esprit et le grand cordon bleu du même ordre étaient les seules décorations que portât Sa Majesté.

Après le grand couvert, Sa Majesté, accompagnée de Mgr le dauphin, se leva; ses pages étaient respectueusement rangés sur son passage. Charles X daigna s'arrêter et causa avec chacun d'eux. Sa mémoire était encore prodigieuse; il se rappelait chaque famille et savait d'un sourire charmant dissiper les craintes qu'inspirent toujours aux enfants la présence des rois. Sa figure longue conservait les traits de sa première beauté; sa bouche restait toujours entr'ouverte, comme si sa bonté naturelle eût attendu une occasion nouvelle de prononcer quelques gracieuses paroles. Maigre, sec, il conservait l'élégance du jeune homme dans un âge avancé; il était si naturel dans ses poses, qu'il n'avait pas besoin de chercher sur sa personne un objet qui lui servît de maintien. Son bras gauche était passé sur son chapeau à plumes blanches, sa main droite semblait toujours prête à se tendre à ses amis et ne s'ouvrait que pour donner. Tel se présenta à mes yeux ce prince, objet de tant de calomnies, dont l'histoire a déjà fait justice.

Mgr le dauphin, qui suivait le roi, n'avait point la distinction de

son père ; plus voûté que lui, il semblait toujours animé d'une impatience fébrile, se traduisant par des gestes qui manquaient souvent de dignité. Sa figure, cependant, n'était point commune ; la tête avait du modèle de Henri IV ; il visait quelque peu à prendre l'air militaire, et aucun tableau ne reproduit mieux le dauphin de France, duc d'Angoulême, que le tableau d'Horace Vernet, qui est à Versailles et qui représente le prince dans les tranchées du Trocadéro. Il faut lui rendre cette justice, comme militaire, comme chef de l'armée, il se montra toujours hostile au *passe-droit ;* la vieille armée et la jeune se partageaient également sa faveur et ses sympathies. Comme son père, il portait l'habit de la garde royale-infanterie, mais sans brandebourgs, le collet et les parements amaranthe, la culotte de casimir blanc et les bottes à la Souwaroff ; la plaque du Saint-Esprit décorait sa poitrine : il était rare qu'il portât d'autres décorations. Disgracieux dans sa tournure, la colère l'ennoblissait, parce qu'il n'éprouvait jamais ce sentiment que sous l'inspiration d'un sentiment de justice. Une seule fois il manqua à la rectitude habituelle de son caractère, ce fut à Saint-Cloud, dans les dernières heures de la monarchie. Là, il s'oublia au point d'arracher l'épée d'un maréchal de France, de l'infortuné Marmont.

Après le gala, le roi Charles X monta à cheval, et sa maison militaire défila devant lui ; déjà le vieux roi n'était plus solide en selle, et les mouches, qui fatiguaient sa monture, forcèrent un écuyer à se tenir aux flancs pour chasser avec son mouchoir les insectes incommodes.

Après cette fête, je vis encore une fois le roi Charles X à une grande revue à Issy, dans la plaine de Grenelle. On renouvela dans une petite guerre les manœuvres de Wagram, et le roi se plaça dans un carré de sa garde. Vers la fin de cette revue, la cavalerie de la garde royale et les deux régiments de grenadiers à cheval furent forcés de charger le peuple pour dégager le cortége royal, vers lequel la foule se portait en masse. Triste pressentiment d'une lutte prochaine entre cette garde fidèle et un peuple qui revendiquait ses droits à la liberté, car on était à l'automne de 1829. L'automne de 1830 retrouva le roi au château d'Holy-Rood, où s'abritaient, loin des orages, les dernières tiges de l'arbre séculaire de la monarchie française.

La monarchie de juillet, par des raisons qu'il ne nous appartient pas de juger, n'eut ni pages ni garde ; aussi, aux jours de malheur, elle n'eut point, pour l'escorter sur la route de la terre étrangère, ces serviteurs dévoués qui du moins n'ont pas manqué à son aînée.

A leur sortie de l'école, les pages entraient comme sous-lieutenants de cavalerie dans la ligne ; les premiers pages seuls avaient le

droit d'entrer dans la garde royale. Une place était réservée dans l'état-major à l'élève le plus distingué dans les études, et si la faveur a souvent présidé au choix des premiers pages, on peut dire que l'impartialité la plus constante n'a jamais failli au mérite. Il est arrivé quelquefois aussi que des pages entraient dans l'infanterie; mais c'était le cas le plus rare.

On ne peut nier que l'institution des pages, même avec ses défauts, n'ait eu pour effet de former des cavaliers pleins de bravoure et d'habileté équestre, de développer des sentiments nobles et généreux, d'inculquer des principes d'honneur, de courtoisie et de fidélité à la jeune génération. Tout tendait à rappeler à ces enfants les devoirs du chevalier. Quand ils quittaient la maison royale, chaque page recevait une épée et un anneau d'or, comme en portaient les chevaliers romains, dans l'intérieur duquel étaient inscrites les dates d'entrée et de sortie, et dont le chaton portait cette noble devise : *Unis et fidèles.* L'épée était pour la patrie; l'anneau rappelait aux pages qu'ils avaient appartenu à une même famille, dont le roi était le père; qu'ils étaient frères d'armes et avaient à remplir envers la royauté, à la générosité de laquelle ils devaient leur éducation, des devoirs de reconnaissance ; c'était leur signe de ralliement dans les épreuves de la vie.

On attaquerait de nos jours avec passion, sans aucun doute, la création d'une école des pages comme empreinte d'un esprit de favoritisme et d'aristocratie; l'amour du nivellement est encore si près de nous ! En effet, cette institution laisserait bien loin derrière elle les souvenirs de la république et du Consulat, d'une époque où on ne connaissait plus d'autre voie pour arriver à l'épaulette de sous-lieutenant que le bivouac et le champ de bataille, d'autre enseignement que l'assaut et la charge, où le fils du paysan pouvait devenir maréchal de France. Elle paraîtrait trop entachée de *féodalisme* à une armée qui se compose de citoyens de toutes classes, choisis après un concours et de nombreux examens; et cependant, il faut le dire, l'école des pages est en harmonie avec la tradition des cours; elle est en harmonie avec le principe d'hérédité dynastique; elle est d'accord avec le sentiment de reconnaissance des peuples et du souverain; elle répond à un besoin de l'armée; enfin, elle peut se soutenir même devant les principes de 1789.

L'étiquette communique toujours du prestige au sceptre et à la couronne, et l'hérédité du trône amène l'hérédité des titres, quelquefois des dignités dans les grandes familles. Si les peuples admettent dans les fils des souverains les droits transmis avec le sang, pourquoi ne les admettraient-ils pas dans les fils des héros ? L'armée aussi a besoin de grands noms qui lui rappellent de beaux

faits d'armes ; le souvenir d'une bataille gagnée attaché au nom de son général, n'est-il pas pour les soldats un talisman qui les conduit à la victoire? Imaginez une armée en déroute, démoralisée, poursuivie par l'ennemi et les rigueurs de la saison, et mettez à sa tête un Ney, et vous verrez l'influence puissante de ce nom.

C'est surtout comme école d'équitation destinée à fournir des officiers à la cavalerie que l'école des pages nous intéresse. Pour bien faire comprendre son importance à cet égard, nous rappellerons rapidement quel est le rôle de la cavalerie dans les batailles.

L'infanterie présente pendant l'action, derrière le volcan de feu qui sort de ses rangs, une ligne continue et un front parfait, le feu et l'escrime à la baïonnette ne sont pas incompatibles avec cet ordre et cette symétrie ; d'ailleurs, quand il en serait autrement, sa puissance n'y perdrait rien. Au contraire, la cavalerie, en déployant ses lignes qui recèlent l'avalanche, offre sur son front des aspérités, des ondulations, qui se produisent au détriment de sa force. L'énergie du choc, en effet, est proportionnelle à la masse multipliée par la vitesse ; par là on comprend que les saillies du front de la cavalerie, en s'émoussant une à une contre l'obstacle, n'offrent plus qu'une action individuelle, isolée et amoindrie, et tout le bénéfice de la charge qui doit comme l'ouragan renverser les colonnes immobiles et serrées de l'ennemi, tout ce bénéfice est perdu. Que faut-il à la cavalerie pour compenser ces désavantages? Il lui faut un officier d'une bravoure éprouvée, qui coure au-devant du danger, puisque sa place de bataille est en avant, il lui faut un officier plein de spontanéité et de fougue, puisqu'il doit entraîner ses escadrons, qu'il est le point de mire sur lequel tous les soldats ont les yeux fixés pour s'élancer sur ses traces contre les bataillons compacts ; puisque c'est sur son élan que chaque homme doit guider son élan pour arriver en masse, pour arriver tout d'une pièce ; il faut un officier qui lui communique un mouvement pour ainsi dire électrique et simultané.

L'officier d'infanterie, au contraire, a sa place de bataille derrière ses soldats ; il les pousse plutôt qu'il ne les entraîne, il les excite avec sa voix ; le cavalier les anime par son exemple. L'épée du premier est plus souvent un insigne pendant le feu qu'une arme active ; l'officier de cavalerie doit frapper de son sabre avec vigueur et sûreté. Aussi lui faut-il la dextérité et l'habileté équestre d'un centaure ; il faut qu'il ne fasse qu'un avec son cheval pour courir à fond de train sur un sol inégal, raboteux, jonché de cadavres ou de débris, pour se servir de ses armes sans être désarçonné, ou perdre son assiette. Tels étaient Murat, Montbrun, Lasalle, qui forment comme une trinité chevaleresque dans l'épopée impériale.

L'équitation la plus perfectionnée est donc pour l'officier de cava-

lerie une nécessité, et son instruction, pour être complète, réclame des exercices constants, progressifs et bien entendus, de gymnastique équestre, auxquels on ne peut se livrer fructueusement que dans une école spéciale ou académie. Le moyen âge avait, pour former des cavaliers, ses tournois, ses jeux, qui étaient des écoles de prouesses ; les cours des princes, les châteaux des seigneurs, offraient des arènes toujours ouvertes où la jeune noblesse recevait les premières leçons du glorieux métier qu'elle devait embrasser. Les futurs officiers des armées modernes ne jouissent pas des mêmes avantages.

Un ministre de Louis XV, le duc de Choiseul, l'avait compris. Eclairé par le désastre de Rosbach, et par l'importance que la cavalerie prussienne avait acquise sous des chefs tels que Seidlit et Warnery, il conçut l'idée des écoles d'équitation, des manéges militaires pour former des hommes d'élite. Il en établit cinq dans toute la France, une à Douai, une à Metz, une à Besançon, une à la Flèche et une à Cambrai. Cette sollicitude éclairée suffirait à la gloire du ministre de Louis XV. La République ne négligea pas non plus la cavalerie, comme l'atteste son école nationale d'instruction pour l'équitation. L'Empire et la Restauration continuèrent les mêmes traditions.

Une armée sans cavalerie serait un corps sans âme, un aigle sans ailes. C'est la cavalerie, en effet, qui achève les victoires, comme à Iéna ; c'est son absence qui les laisse incomplètes, comme à Bautzen. C'est elle qui recueille les trophées conquis par la valeur et les efforts de tous, c'est-à-dire les canons, les armes, les drapeaux dont sont décorés les voûtes de l'hôtel des vétérans de la gloire !

Au risque de froisser certaines susceptibilités démocratiques mal entendues, nous oserons dire que, dans la situation actuelle, le rétablissement d'une école des pages nous semblerait propre à former de bons officiers de cavalerie. L'institution à fait ses preuves à ce point de vue ; c'est de là que sont sortis les Nestiers, les Neuilly, les Montfaucon, les d'Auvergne, les Rohan et tous ces habiles écuyers qui ont été l'orgueil de la France. Depuis Louis XIV jusqu'au jour où l'école a cessé d'exister, plus de cinq mille pages sont parvenus au faîte de la hiérarchie militaire, et plus de la moitié a glorieusement succombé sur les champs de bataille ! n'est-ce point là un bel holocauste à la patrie, et qui justifie le vœu que nous formons?

J'ai dit que le principe d'une école des pages peut se soutenir même devant les principes de 1789. On répondra que ce sont des priviléges que nous réclamons, des castes que nous voulons rétablir ? l'armée ne verra-t-elle pas d'un œil jaloux ces officiers blasonnés ? Ne vaut-il pas mieux demander au concours ouvert pour tous, égal pour tous, le mode de recrutement des officiers ? Les épreuves auxquelles on sou-

met les candidats militaires ne sont-elles pas des garanties nécessaires de l'intelligence et du talent? et les écoles militaires actuelles n'ont-elles pas une organisation sinon parfaite, du moins qui satisfait à tous les besoins des armées?

D'abord, il se peut que le nom de page semble à quelques personnes un rappel de l'ancien régime; mais c'est là une appréhension puérile, basée sur des considérations purement nominales. Autant vaudrait se reprendre à quereller la dénomination si vulgaire de *monsieur* comme une dérivation inquiétante des temps féodaux. Ici, on le sent, nous rencontrons évidemment une question fondamentale bien autrement grave; celle de l'institution même de la noblesse. Cette question est complexe; elle est, en même temps, de principe et de fait; et, sous ce double rapport, en dépit de tous les emportements contraires, elle nous semble résolue affirmativement, par l'expérience aussi bien que par le raisonnement. La noblesse apparaît spéculativement comme l'élite de la nation; si elle n'a pas le monopole des natures d'élite qui portent leur patrie au premier rang, on ne peut nier qu'elle n'en ait fourni la moyenne la plus forte parmi les grands peuples historiques. Rome dut en grande partie l'empire du monde aux patriciens, et nous ne voyons pas que l'Angleterre se soit mal trouvée jusqu'ici d'avoir conservé son aristocratie. En France, à une époque désormais close, l'aristocratie nobiliaire a véritablement personnifié le pays, non sans grandeur et sans gloire. Par la force même des choses, elle a longtemps concentré dans ses rangs ce sentiment de la nationalité, qui peu à peu gagna toutes les classes. En jugeant de haut, comme il convient, cet enchaînement de faits glorieux dont se compose la destinée d'un grand peuple, on ne saurait méconnaître une solidarité intime et comme une parenté entre tous ceux qui ont servi honorablement la France à toutes les époques de son histoire. Au point de vue des idées nouvelles, dans ce qu'elles ont non-seulement de pratique, mais de conforme à la dignité humaine bien comprise, ils furent tous de vrais nobles, car ils furent tous de dignes Français, les vainqueurs de Bouvines et ceux d'Austerlitz, ceux de Denain et de Solferino, ceux qui, dans trois siècles différents, glorifièrent le nom de la France dans les champs de Fleurus.

Les abus qui tenaient au régime proprement dit des castes ont été trop sévèrement expiés pour ne pas mériter quelque indulgence, même dans l'histoire. Quant à leur résurrection, elle ne saurait être sérieusement redoutée. On peut s'étonner de l'importance attachée aux titres nobiliaires; mais il est impossible de la nier. Puisque la Révolution, en détruisant les priviléges et la fortune de la noblesse, a ébréché sur son prestige son glaive si redoutable, puisque ce pres-

tige a été réhabilité par le grand réorganisateur de la France, il faut bien reconnaître qu'en dépit de toutes les causes d'abus et de décadence accumulées par les siècles, il y avait dans le principe même de cette grande institution quelque chose de rationnel, de vivace, avec lequel la France nouvelle elle-même a encore à compter.

Maintenant, pour en revenir bien vite de ces généralités ambitieuses à notre modeste sujet, nous ne croyons pas qu'on puisse voir rien que de véritablement patriotique dans le rétablissement d'une école des pages, telle que nous la comprenons, c'est-à-dire accessible aux fils de tous ceux qui, sous l'ancien comme sous le nouveau régime, nobles des croisades, nobles de l'Empire, avec ou même sans blason, ont conquis, par leurs services militaires, le droit d'assurer à leur postérité des chances d'être à son tour utile à la France.

Nous savons qu'on exalte les garanties des concours ; nous savons que la loi d'hérédité vraie pour les sentiments de bravoure et d'honneur, incontestablement transmissibles avec le sang, perd souvent de sa puissance et de son infaillibilité pour les facultés intellectuelles. Mais combien de qualités que la théorie a laissées enfouies se développent tardivement et ne se révèlent que par la pratique, c'est-à-dire quand le sujet est aux prises avec les événements! Il serait superflu d'énumérer les nombreux exemples de ce genre que nous fournit l'histoire militaire aussi bien que l'histoire des lettres et des sciences. Qu'il nous suffise de faire remarquer que si, aux époques antérieures de nos annales, les écoles militaires avaient été dans l'essence des institutions des armées, la France eût peut-être été privée de nobles illustrations ; et sans prendre parti pour l'ignorance, nous pouvons, à bon droit, demander que seraient devenus ces grands hommes de guerre qui, quoique illettrés, furent les glorieux et nécessaires serviteurs de la France.

Le concours lui-même, qui est une émanation des principes d'égalité proclamés par la Révolution, le concours est-il toujours franchement équitable? Les passions humaines ne trouvent-elles pas des subterfuges pour échapper à la rigueur de la loi? Ne vaut-il pas mieux avouer un privilége fondé sur un sentiment légitime que de recourir à des artifices? Nous n'insistons pas sur ce point délicat, mais nous avons dû le constater. Combien de candidats ne doivent leur admission qu'à l'ingénieuse complaisance des examinateurs? Ferons-nous à ces juges un crime de leur indulgence? Non ; l'inflexible rigueur n'est pas dans la nature humaine ; tout s'enchaîne dans les sociétés ; on peut être un très honnête homme et un juge très indulgent.

Par la force des choses, l'organisation sociale présente trois élé-

ments différents : la fortune, l'intelligence et la noblesse. Offrez une arène à chacun d'eux, tournez-les au profit du pays ; la première s'ouvrira la porte, la seconde la forcera ; pour la troisième, que la reconnaissance du souverain et de la nation la rende large et facile. Aux riches qu'entraînera la vocation des armes, permettez de devenir officiers en leur prodiguant une instruction militaire qu'ils payeront largement. A ceux que la nature a doués d'une intelligence précoce, d'heureuses facultés, offrez des concours. Une école militaire gratuite sera l'asile de ces protégés de la nature. Vous aurez le droit d'être sévères, rigoureux, inflexibles ; vous n'aurez point à fausser la statistique des examens ; on entre ici par le droit de l'intelligence, comme tout à l'heure on arrivait par la faveur de la fortune. Enfin, que l'on arrive encore par le droit de ses aïeux, par le droit de grands services rendus dans le passé et qui sont des promesses pour l'avenir. Ce que nous réclamons pour les fils des héros, ce n'est pas un privilége, c'est la faculté de marcher plus facilement sur les traces de leurs pères.

Tel serait l'esprit d'une Ecole impériale des pages, fondée sur une vertu qui honore toujours un peuple, la reconnaissance envers les grands hommes. La France, a-t-on dit, est assez riche pour payer sa gloire. Il est donc permis de lui rappeler qu'elle a une dette envers ceux qui l'ont noblement et loyalement servie, et que cette dette est réversible sur les enfants de ses généreux serviteurs : l'Ecole des pages contribuerait à l'acquitter.

Vte DE NOÉ.

MERYEM

DEUXIÈME PARTIE[1]

I

Ce fut une belle matinée pour M. de Barres que celle où il se prépara à recevoir chez lui la famille de Juilly. Elle devait venir après la sieste, c'est-à-dire vers trois heures. Le capitaine avait l'intention de la retenir jusqu'au dîner. Quelle espérance fondait-il sur cette visite? Dans un enclos vaste, rempli de treilles arrondies en voûte, qui couraient d'arbre en arbre, en formant ainsi de véritables murailles de verdure, sous ces ombrages touffus ne serait-il pas possible de solliciter près de Mme de Juilly l'épanchement de son cœur? et alors..... il s'arrêtait..... il ne voulait pas en prévoir davantage, et cependant son imagination courait en avant, préparant des étapes dans un pays enchanté, quand la brusque entrée de Georges suspendit cette délicieuse rêverie :

« Je suis désespéré, dit Georges, mon service me retiendra jusqu'à quatre heures.

— Eh bien ! nous retiendrons à notre tour ces dames à dîner.

— Elles n'accepteront pas. Quoi qu'il arrive, capitaine, empêchez, je vous prie, Laudun de donner le bras à Marie pendant mon absence.

— Pourquoi Laudun plutôt que Durner? puisque vous êtes jaloux, ne choisissez pas; cela vous serait fatal. »

Cette parole rendit le lieutenant pensif tout le reste de la journée.

[1] Voir 2e série, t. XXIV, p. 481 (livr. du 15 décembre 1861).

Georges fut libre une demi-heure plus tôt qu'il ne l'avait espéré ; aussitôt, allègre comme un écolier débarrassé de son maître, il vola vers le jardin de M. de Barres. Ce jardin était un terrain concédé au capitaine par l'administration militaire. Il s'y occupait d'horticulture. Les ceps de vigne qu'il y avait trouvés étendaient sur ses fleurs une ombre protectrice et productive. D'énormes grappes pendaient aux branches des grenadiers, des aloës, des cerisiers et aux épines des cactus. La vigne projetait de toutes parts des rameaux d'un jet si vigoureux, que M. de Barres était forcé d'émonder çà et là parmi ce désordre pittoresque. S'il eût laissé la nature en pleine liberté, en quelques mois il serait devenu impossible de pénétrer dans son jardin.

Tout le monde était déjà réuni sous le berceau principal, devant une table ornée de fleurs, de confitures et de fruits en pyramides. La bière et le vin rafraîchissaient dans une fosse profonde remplie d'eau. On était encore debout. Le capitaine, évidemment soucieux et embarrassé, ne savait comment placer son monde. Les dames, sur sa prière, s'assirent au hasard. Georges prit place auprès de Marie, qui le remercia d'un sourire. Il n'en fallut pas davantage pour dissiper tout nuage ; il montra de la verve et mit chacun en gaieté. Le capitaine lui-même, qui paraissait sous l'impression d'une aventure désagréable, reprit son enjouement et affecta de s'occuper d'Elise. Celle-ci, distraite, ne l'écoutait qu'à demi ; ses regards se tournaient du côté de sa sœur, qui parfois échangeait avec Georges quelques mots tout bas en riant.

A la fin du repas, selon l'usage anglais adopté en Algérie, les hommes fument autour de la table en continuant à boire ; les femmes alors se retirent. Elise, au premier cigare, s'empara de Marie et s'éloigna vivement avec elle.

Georges, par un mouvement tout spontané, suivit les jeunes filles.

« Que cette collation m'ennuie ! dit Elise ! Je voudrais être déjà à la maison.

— Vraiment ! je ne te reconnais plus, repartit Marie ; toi qui aimes tant le monde et te complais ordinairement à ces sortes de parties de plaisir.

— Je ne sais ce que j'éprouve ; on dirait que je vais pleurer.

— Pleurer ! Folle ! regarde-moi donc, et dis-moi ce qui peut t'affliger ici. »

Le regard pénétrant de la jeune fille plongeait dans l'âme émue de sa sœur ; mais que pouvait-il y découvrir ? Elise baissa la paupière sous l'éclat de ce regard de flamme, comme si le rayon qui en jaillissait eût tout à coup éclairé les profondeurs mystérieuses de son cœur.

« Meryem ! s'écria Elise, ma bonne sœur, ma chère, ma bien-aimée Meryem !

— Meryem ! répéta une voix derrière les jeunes filles ; c'était celle de Georges.

— Quoi ! monsieur, vous nous écoutiez ? demanda Marie d'un air de reproche, tempéré par un adorable sourire. Meryem ! ce nom vous étonne ?

— En effet, Meryem est un nom arabe.

— Qui signifie Marie, monsieur, pour vous servir. »

Et Marie, faisant plaisamment une révérence, entraîna sa sœur, que l'étonnement de Georges paraissait avoir elle-même frappée de stupeur.

« Meryem, répéta tout haut le lieutenant resté seul.

— Oui, Meryem, c'est son nom, dit M. Durner, qui se trouva tout à coup près de lui ; ne le saviez-vous pas ?

— Elle est donc vraiment de sang arabe ?

— Que sais-je ? Arabe ou Française, peu importe ? Elle est telle qu'elle est, et le malheur serait qu'elle fût autre.

— Que voulez-vous dire, capitaine ?

— Rien, sinon que le soleil ne peut produire la neige, ni la lionne de l'Atlas enfanter une brebis.

— Vous parlez par figures comme les Arabes.

— J'ai toujours eu du goût pour leur littérature, et leur vie nomade ne me déplairait pas. J'aime les tentes qu'on dresse le soir et que le soleil levant voit plier sur le dos des chameaux ; j'aime ces immenses horizons où le soleil poudroie, et ces déserts où les squelettes marquent les étapes des voyageurs.

— Vous êtes sinistre, Gaston.

— Non, je suis las seulement de cette vie civilisée où nous tournons comme dans un cercle fatal. A certains moments, Georges, — et, en parlant ainsi, Durner étreignit le poignet de M. Varon d'une main de fer, — je voudrais tout quitter, partir pour le pays du soleil, vivre dans les sables et suivre les grandes caravanes.

— Vous avez la vocation du voyageur.

— Je n'ai pas celle des garnisons. Je ne suis pas comme de Barres, qui n'a rien de plus précieux que de plaire aux femmes et d'accompagner leurs romances de son violon.

— Que parlez-vous de de Barres ? dit Laudun en passant ses deux bras sous les bras des deux jeunes gens. Vous ne savez pas ce qui lui est arrivé ? »

Les deux officiers étaient trop concentrés dans leur propre pensée pour marquer beaucoup de curiosité. Laudun prit donc le parti de conter l'histoire qu'on ne lui demandait pas :

« Tantôt, dit-il, avant que vous ne fussiez arrivés ici, de Barres a voulu faire la cour à Mme de Juilly. De Barres est un excellent et noble cœur; mais vous savez son travers. Ne s'est-il pas avisé de croire la femme du colonel éprise de lui. Il paraît qu'il le lui a donné à entendre, car Mme de Juilly lui a répondu : « Mon mari, monsieur, » ne me consulte pas sur le choix de ses amis; si je parais quel- » quefois le ratifier, c'est pour lui être agréable. Ma complaisance » pour lui n'est jamais une preuve de sympathie pour personne. » Que dites-vous de cette rebuffade? J'étais là, derrière les treillis, et, sans le vouloir, j'ai parfaitement entendu. »

Les deux jeunes gens n'auraient pu en dire autant, car le récit du lieutenant n'était arrivé à leur esprit que comme un bourdonnement inutile.

II

Georges était toujours bien reçu chez son colonel; mais dans ce bon accueil il y avait des nuances. Elise, timide et embarrassée, rougissait autant qu'elle lui souriait; Marie, elle, montrait franchement sa joie en le voyant. Mme de Juilly avait des alternatives de bon et de mauvais visage. Tantôt elle paraissait aussi heureuse que Marie; tantôt, plus contrainte qu'Elise. Quant au colonel, il se réglait sur l'humeur de sa femme; mais en sens inverse. — Une chose l'inquiétait d'ailleurs : M. de Barres avait cessé tout à coup ses visites; pourquoi? « Oui, pourquoi? madame; ne le devinez-vous pas? » demandait-il à Thérèse. Celle-ci jugeait prudent d'éluder cette question; mais le colonel y revenait sans cesse.

— Vous avez trop de pénétration, de tact, pour ne pas le savoir, ajoutait-il.

— Si vous l'avez compris, répondit un jour sa femme, excédée de cette taquinerie, il est inutile de me le demander.

— Non, car vous manquez de confiance en moi, en ne me le disant pas. M. de Barres n'a plus reparu chez nous, et pourtant je ne lui ai pas dit, moi, le moindre mot qui ait pu le contrarier..... — C'est d'autant plus regrettable, reprit le colonel, après un silence, que les distractions sont rares dans ce pays; puis le capitaine est un homme charmant, riche, un officier d'avenir, et je crois qu'Elise lui plairait beaucoup.

— Je ne m'en suis jamais aperçue, répondit ironiquement Thérèse.

— Vraiment! fit le colonel du même ton; votre caractère est bien changé depuis quelque temps, ma chère Thérèse; vos distractions

sont prodigieuses, et la conversation devient impossible avec vous excepté quand M. Varon se trouve là. »

Thérèse rougit et s'écria vivement :

« Assez, de grâce ; cessez de recevoir M. Varon, mais épargnez-moi l'injure de vos allusions. »

Cette vive réplique indisposa le colonel. Quand sa femme lui démontrait ses torts, il pouvait à part lui les reconnaître, mais non les avouer ; et, dans ce cas, son amour-propre lui conseillait toujours de les aggraver. Il allait faire une sortie furieuse, lorsque, devant la porte, il rencontra M. Varon. Le colonel l'avait admis sur un pied d'intimité dont il était difficile de se départir sans raison. Comment mettre d'accord sa mauvaise humeur avec le bon sens? Dans les circonstances de cette nature, M. de Juilly n'était jamais embarrassé. C'était pour lui une occasion de déployer toute l'originalité de son caractère.

« Vous ne pouviez arriver plus à propos, mon cher Varon, dit-il d'un air dégagé. Mme de Juilly se réclame de votre obligeance.

— Je suis à ses ordres, » répondit Georges, dont les yeux distraits erraient du côté de la cour.

Mme de Juilly attendait avec une anxiété soigneusement dissimulée ce qu'allait dire son mari.

« Mme de Juilly, reprit-il, désirerait donner un bal, oui, un bal ; cela vous étonne ! Nous aurons donc besoin de cavaliers, et, comme M. de Barres nous néglige depuis quelque temps, elle voulait vous prier de l'engager à venir nous voir de sa part.

— Et de la vôtre, ajouta sévèrement Thérèse.

— De la mienne, certainement, » s'empressa de répéter le colonel, plus heureux qu'il ne voulait le paraître de la réserve de sa femme.

Cette réplique, au lieu d'exciter sa mauvaise humeur, le remit en joie. Ne voyant rien de suspect dans l'attitude de M. Varon, il ne songea plus à ce qui s'était passé. Il ramena l'entretien sur ce projet de fête, tout nouveau pour Mme de Juilly. Thérèse accueillit cette idée avec empressement : c'était une dérivation offerte à ses ennuis. On commença à dresser la liste des invités. Georges fournissait des indications et formulait son avis. On ne tarda pas à arriver à cette conviction qu'il était difficile de réunir à Tlemcen un groupe féminin qui fût seulement présentable. Après de grands efforts, on atteignit au chiffre énorme de quinze femmes. Le colonel n'en eût pas accepté une seule s'il avait été libre de choisir. Quand cette liste fut terminée, il avait bonne envie de la jeter au feu.

La reine de Tlemcen, Mlle Tassot, avait été écartée. Georges n'avait pas eu besoin de déployer pour cela une grande diplomatie, bien que Mlle Tassot fût sans conteste la femme la plus présentable

qu'on pût trouver dans la ville. Le colonel, au nom de Tassot, avait tressailli. Dès le premier mot de Georges, il raya le nom de cette famille. Quelques jours après, Henri Laudun, ignorant cette circonstance, vint voir le colonel et obtint de lui une lettre d'invitation en blanc, qu'il s'empressa de porter à la famille Tassot. Ainsi fut rétabli un équilibre qui menaçait, en se rompant, de troubler la paix de la colonie.

La soirée du colonel était un événement qui n'avait pu passer inaperçu à Tlemcen : Mlle Tassot savait déjà qu'on avait envoyé des invitations à des femmes qui ne la valaient pas. Elle supposa qu'on l'avait desservie auprès de la famille de Juilly, et considéra le capitaine de Barres comme le coupable sur qui devait tomber sa colère. M. de Barres fut heureux d'avoir été rappelé chez Mme de Juilly. Ce n'était pas un homme à s'obstiner dans ses idées et à prendre conseil du dépit ou de la passion. Il trouva même tout naturel de reporter sur la fille une pensée qui s'était un moment égarée sur la mère, et de ce jour il se montra fort attentif auprès d'Elise, et comme il n'avait rien de caché pour son nouvel ami, M. Varon, il s'en ouvrit un jour à lui en se promenant dans ce même jardin où son amour-propre avait reçu un si rude échec. L'aveu de ses nouvelles préférences venait d'échapper à ses lèvres, quand, à leur grande surprise, ils virent venir à eux le colonel. Il avait l'air soucieux et portait la tête plus haut que de coutume.

« On m'a dit que vous étiez ici, capitaine, dit-il, et je suis venu, car j'avais à vous parler.

— Je suis à vos ordres, » s'empressa de répondre M. de Barres.

Georges voulait s'éloigner, le colonel le retint.

« Vous me ferez plaisir de rester, dit-il d'un ton qui n'admettait pas de réplique. Les témoins ne sont pas de trop pour ce que j'ai à dire, et même il m'en faudrait peut-être davantage si j'en croyais ce billet. »

En parlant ainsi, M. de Juilly mit un papier sous les yeux du capitaine.

« Avant que vous lisiez cet écrit, ajouta-t-il, soyez certain que je le tiens pour mensonger. »

Le colonel avait dans l'accent de sa voix quelque chose de fier et de solennel.

« Merci, colonel ! s'écria M. de Barres après avoir lu. Je n'oublierai pas cette marque d'estime. »

On avait passé le papier à Georges : c'était une lettre anonyme qui dénonçait au colonel M. de Barres comme l'amant de sa femme.

« Vous avez des ennemis, capitaine, dit M. Varon.

— Nous avons des ennemis, reprit le colonel. L'auteur de cette

lettre cherche à nous nuire également à tous deux. Je n'aurais pas daigné y prendre garde si je ne savais combien la calomnie marche vite dans un endroit où le désœuvrement dévore plus d'heures que le travail et le plaisir. J'ai compté sur vous, capitaine, — et ici M. Juilly prit un air diplomatique, — pour imposer silence à de pareils bruits. Vous êtes attiré chez moi, je le sais, par un espoir très avouable. Eh bien ! mon cher ami, faisons de cet espoir une réalité ; ce sera la meilleure réponse que nous puissions renvoyer à la calomnie. »

Le capitaine ne put se défendre de penser que le colonel allait bien vite en besogne. Quoiqu'il sentît son cœur fort disposé à s'ouvrir, il se voyait pris à l'improviste, et tout en se disant que l'hésitation serait une injure pour le colonel, il hésitait pourtant à répondre.

« Eh bien ! fit M. de Juilly d'un ton bref, qu'en pensez-vous ?

— Ce que j'en pense ! vous le savez, colonel, ce serait le bonheur de ma vie ; mais.....

— Mais ! répéta le colonel, dont les deux sourcils commençaient à se confondre dans un pli énergique.

— Mais puis-je espérer que Mlle Elise.....

— Vous aimera ? N'en doutez pas, capitaine. » M. de Barres, charmé que le colonel lui-même ne mît pas en doute son pouvoir séducteur, allait répondre par une explosion d'enthousiasme, quand M. de Juilly ajouta : « D'ailleurs Elise fait tout ce que je veux. »

Ces paroles arrêtèrent subitement l'élan du capitaine et lui fournirent le moyen de se tirer d'embarras.

« Je ne puis admettre rien de pareil, s'écria M. de Barres, et je vous en prie, colonel, ne faites pas intervenir ici votre volonté paternelle. C'est un libre consentement que je désire, un libre essor du cœur.

— Vous avez raison, et je vous approuve ; cependant, insista le colonel, croyez-moi, un petit mot de moi ne pourrait pas vous desservir. Laissez-moi faire. Quant à la calomnie.....

— Quant à la calomnie, interrompit M. de Barres, heureux de détourner l'entretien de ce qui semblait l'objet principal, j'en fais mon affaire, et je vous jure que je saurai bien l'atteindre à sa source. Je connais cette écriture.

— Vous la connaissez ! et qui a osé écrire cela ? Il faut que je le sache.

— Mieux vaut que vous l'ignoriez, et vous allez le comprendre : l'auteur de cette lettre est une femme.

— Une femme ! En effet, cela devient embarrassant.

— Non, cette femme dans peu de jours se repentira amèrement de sa petite infamie, si vous me la livrez en me laissant sa lettre. Je

vous assure qu'elle ne l'aurait pas écrite si elle avait pu penser qu'elle tombât entre mes mains.

— Vous avez donc un grand pouvoir sur cette femme? demanda M. de Juilly.

— Je connais quelques-uns de ses secrets. »

Le colonel était très satisfait et très content de lui-même. Il s'était donné l'apparence d'une grandeur d'âme qu'il n'avait peut-être pas; et, de plus, il avait assuré à sa fille un mari qui, pensait-il, ne pouvait manquer de lui plaire. M. de Barres n'était pas un parti à dédaigner, et selon toute apparence il ne serait pas refusé. C'était aussi la pensée du capitaine.

« Mais si elle ne vous aime pas, demanda Georges, quand le colonel se fut éloigné.

— Elle m'aimera, » répondit M. de Barres.

III

Au mois d'octobre, les soirées sont déjà assez fraîches sur les hauteurs du moyen Atlas pour que le bal y devienne un passe-temps agréable. Il y a, du reste, en Algérie, des villes où l'on danse en toute saison. A Tlemcen, par contraste, on ne dansait jamais. Aussi, l'on peut juger de l'effet merveilleux produit par l'annonce de la soirée du colonel. Les élues préparaient des toilettes où le bon goût n'était pas toujours respecté. Elles en rêvèrent huit jours à l'avance. Quelques-unes eurent la fièvre, mais personne ne s'avisa d'être malade,

Le grand jour venu, Mme Larizier arriva la première; elle s'assit en s'excusant beaucoup de la simplicité de sa toilette, et jugea à propos d'expliquer comme quoi, nourrissant son fils, elle ne pouvait supporter le corset. Elle serait forcée de s'absenter, disait-elle, pendant la soirée pour aller remplir ses fonctions maternelles. Heureusement elle demeurait à deux pas, et serait bien vite de retour. D'ailleurs, si l'enfant était trop pressé, on le lui apporterait peut-être. Ce peut-être fit frémir Mme de Juilly.

Deux autres femmes succédèrent à Mme Larizier; c'étaient deux Espagnoles; l'une portait une robe de satin jaune et une fleur rouge dans les cheveux, l'autre, une robe de satin noir, couverte de blondes qui devaient avoir servi à quatre générations, tant elles étaient fripées. Ces deux femmes prirent place en bégayant des mots qui n'appartenaient à aucune langue.

Le capitaine franchissait le seuil suivi de Georges, de Gaston et

d'Henri, au moment où Mme Etienne s'y présentait elle-même, si bien qu'elle put faire une entrée magnifique. Elle était flanquée de deux gros garçons de six à sept ans, fort gentils d'ailleurs et peu timides.

« Ils se tiendront dans la salle à manger, dit-elle : le buffet, vous comprenez, c'est leur affaire. »

Débarrassée de ses enfants, Mme Etienne s'admira dans sa robe rose, dans ses fleurs roses et sa peau rose, tout en lançant des mots à Mme Larizier et des coups d'œil aux jeunes gens; puis, elle alla saisir au passage Mme de Juilly et entama avec elle une conversation intime, qui fut, au grand plaisir de Thérèse, interrompue par de nouvelles arrivantes. Trois dames en grand deuil se présentaient : deux vieilles sœurs et une jeune fille.

« Nous regrettons vivement, Madame, dirent-elles, de venir chez vous avec des vêtements aussi tristes.

— Il ne fallait pas y venir, » pensa le colonel.

Le salon se garnit peu à peu d'uniformes brillants et de toilettes qui ne l'étaient guère. Les femmes s'étonnèrent de voir les dames de Juilly si belles dans la fraîcheur des plus simples parures.

Enfin, Mlle Tassot entra, accompagnée de son père et de sa mère.

« Je n'ai pas invité ces gens-là ! s'écria le colonel.

— Tout va pour le mieux, lui dit tout bas M. de Barres; c'est notre vengeance qui nous arrive. »

Le capitaine alla au-devant de Mlle Tassot, ui offrit son bras et la conduisit à un large fauteuil où elle pouvait se carrer dans sa robe de tulle blanc à nœuds cerise. Elle n'était vraiment pas mal, et eût pu figurer même ailleurs qu'à Tlemcen, avec succès. Mme de Juilly ne la connaissait pas; mais elle connaissait si peu les visages de ceux qu'elle recevait ce soir-là!... En voyant une femme d'une élégance à peu près irréprochable se présenter avec aisance, elle se sentit attirée vers elle et lui fit plus d'accueil qu'à aucune autre. Si elle n'avait jamais vu Mlle Tassot, celle-ci, en revanche, la connaissait parfaitement pour l'avoir minutieusement étudiée sur la place du Méchouar ou à l'église. Elle s'empressa de répondre à ses prévenances par des paroles flatteuses et si adroites, que Mme de Juilly, se laissant aller au cours de la conversation, s'assit auprès d'elle. Ceci dérangeait les plans du capitaine, qui se tenait à portée de Mlle Tassot, guettant l'occasion de causer seul avec elle.

A ce moment, Elise traversa le salon, tenant le bras de Marie. Elle s'approcha pour dire un mot à sa mère.

« Ah ! Madame, quelle charmante fille vous avez là ! s'écria Mlle Tassot en affectant d'attacher ses regards sur Elise. C'est elle, je crois bien, que je vois quelquefois accompagner le colonel à

cheval. — Mlle Tassot savait bien qu'il n'en était rien. Elle voulait provoquer une réponse.

— Non, madame, ce n'est pas moi, répondit Elise, c'est ma sœur Marie.

— Vraiment, je ne savais pas que Mlle Marie fît partie de votre famille, » s'empressa de dire Hélène Tassot.

Marie rougit; Mme de Juilly se leva.

« C'est ma fille! dit-elle d'un air si sérieux, qu'Hélène se troubla légèrement.

— C'est ma sœur, reprit Elise.

— Pardon, mesdames, je regrette mon erreur. Mlle Marie mérite certainement de vous appartenir. »

Mlle Tassot mit assez de grâce dans son intonation et dans son sourire pour qu'on ne pût distinguer si ses paroles exprimaient une raillerie ou une excuse. Mais, le capitaine, debout derrière elle, l'écoutait et la comprenait.

« Vous vous exposez, lui dit-il à voix basse, aussitôt que les dames de Juilly se furent éloignées.

— Quoi, Monsieur, vous êtes là, dit-elle en lançant un regard haineux à M. de Barres. Vous me feriez plaisir en m'apprenant à quoi je m'expose?

— Vous savez, mademoiselle, que je n'ai rien à vous refuser. »

Et le capitaine s'empara de la place que Mme de Juilly avait laissée vide.

« Vous aimez M. Laudun? reprit-il.

— Ah! c'est de M. Laudun qu'il s'agit? dit Hélène d'un ton moitié ironique, moitié indifférent.

— Et vous devez l'épouser?

— Quelle rage de questions vous avez! Est-ce que vous me croyez obligée de vous faire mes confidences?

— Non, mais si vous désiriez devenir la femme de Laudun, je vous préviendrais d'un danger que vous affrontez, je suppose, sans vous en douter..... Henri Laudun est sous les ordres du colonel de Juilly, et il ne conviendrait pas, avouez-le, que vous vous fissiez l'écho de bruits blessants pour sa femme et sa fille.

— Je ne m'occupe pas de Mme de Juilly, et je trouve Mlle Elise charmante.

— Et l'autre?

— Je n'en connais point d'autre.

— Vous savez bien qui je veux dire.

— Est-ce que cela vous tient tant au cœur?

— Peut-être, dit le capitaine d'un ton grave. Je songe à entrer dans cette famille.

— Recevez mes félicitations, monsieur, cela était naturel, et j'aurais dû m'en douter.

— Ne raillez pas, mademoiselle, et gardez-moi le secret de mon espoir conjugal.

— Pourquoi faire? je n'aime pas M. Laudun. »

Hélène crut avoir déconcerté le capitaine. Elle comprenait qu'il soutenait avec elle une lutte dont le but lui échappait.

« Je vous assure, reprit M. de Barres avec un grand calme, que vous garderez mon secret. Si vous n'aimez pas M. Laudun, vous avez l'intention de l'épouser, et, pour moi, c'est la même chose. »

Et comme Hélène essayait de nier.

« Je n'ignore pas, mademoiselle, que vos succès et vos grâces vous permettent bien des fantaisies, mais vous n'êtes plus assez jeune pour leur sacrifier vos intérêts.

— Monsieur! s'écria Hélène sérieusement irritée.

— Vous me rappelez, continua le capitaine, une jeune fille, qui, séduisante comme vous, avait l'habitude d'atteler à son char quantité de victimes. Ce jeu, qu'elle trouvait charmant, lui devint fatal. Elle laissa derrière elle une réputation qu'elle ne méritait sans doute pas, et le jour où, s'apercevant qu'elle vieillissait, elle voulut sérieusement se marier, une lettre anonyme qu'elle avait écrite.....

— Vous ne savez ce que vous dites! interrompit Hélène toute bouleversée.

— Pardon, je le sais à merveille, poursuivit le capitaine, et mon histoire n'est point finie. J'ai lu la lettre anonyme dont je vous parle et je vous la montrerais au besoin, si je ne craignais d'attirer inutilement les regards sur nous. Il paraît même que la jeune fille, jugea prudent de quitter le pays pour échapper aux conséquences de son acte..... imprudent. Si ce récit trop véridique vous a intéressée, mademoiselle, j'espère que vous voudrez bien me pardonner les réflexions que je me suis permises tout à l'heure. »

M. de Barres se leva et s'inclina profondément devant Hélène, qui contenait à peine sa fureur.

Un quart d'heure après, Mlle Tassot, prétextant une indisposition subite, priait son père et sa mère de l'emmener. Henri Laudun, la voyant sortir du salon, se précipitait pour la retenir, quand le capitaine le saisit par le bras.

« Laissez-la partir, dit-il en l'entraînant près du colonel; et, s'adressant à M. de Juilly. Tout est fini, vous n'entendrez plus parler d'elle. »

Laudun était stupéfait. M. de Barres s'éloigna du colonel; Henri le suivit.

« Qu'est-ce que tout cela veut dire?

— Je vous l'expliquerai quand j'aurai le temps de vous démontrer la nécessité d'en garder le secret. Ici nous n'avons qu'une chose à faire, danser. »

Le capitaine prit place dans un quadrille et Laudun dut renoncer pour le moment à en apprendre davantage. M. de Barres dansait avec Elise, il essaya de la phraséologie galante imposée à tout danseur pour interroger le cœur de la jeune fille, sans formuler un appel trop direct. L'occasion était propice, car le quadrille, suivi d'un galop interminable, se prolongeait outre mesure. A cette époque, la mazurka, la schotisch et toutes les danses dérivées de la polka étaient peu connues à Tlemcen. Le galop fatigua Elise. Cette jeune fille d'une organisation très délicate ne supportait aucun exercice violent; à chaque tour, elle s'arrêtait. Le capitaine, heureux de se séparer avec elle du tourbillon des danseurs, lui proposa de s'asseoir.

« Non, dit-elle; voyez, ma sœur ne se fatigue jamais, comme elle est animée!

— Elle est charmante! mais, vous devriez vous reposer.

— Jamais, répondit-elle brusquement : Allons! »

Et elle entraîna son cavalier. Mais ses forces la trahirent de nouveau; après quelques tours elle s'arrêta encore; et comme le capitaine cherchait à renouer la conversation interrompue, Marie lancée avec Georges dans le tourbillon du galop passa légère et souriante devant eux. Georges entourait de son bras, la taille cambrée de la jeune fille, et semblait à peine la toucher du bout des doigts, tant elle était légère et gracieuse. On eût dit, à la voir, qu'elle se détachait de la terre. Son visage rayonnait, ses yeux sous leur brune paupière voilaient des regards de feu, jamais elle n'était apparue si belle et l'ivresse du bonheur répandue sur toute sa personne lui faisait comme un vêtement divin.

« Qu'elle est belle! » s'écria Elise. Et dans cette exclamation il semblait qu'il y eût un regret.

M. de Barres se crut obligé de tirer de son arsenal bien garni, un compliment flatteur. Un sourire singulier crispa les lèvres de la jeune fille, qui dit brusquement : « Allons encore! »

Cette fois, elle voulut montrer plus de courage, mais le capitaine la sentit bientôt fléchir et se rejeter en arrière sur son bras, haletante et toute pâle.

M. de Barres effrayé, allait demander secours, quand Marie, ramenée par Georges près de lui, l'en empêcha.

« Silence! dit-elle, ma mère vous entendrait et s'alarmerait! Il ne faut pas qu'elle s'aperçoive de l'indisposition de ma sœur. Emmenons Elise sur la terrasse, l'air frais de la nuit lui fera du bien. Vous,

monsieur Varon, restez pour rassurer ma mère si elle s'inquiète de notre absence. »

Marie, en achevant ces mots, entraîna Elise et M. de Barres. Georges obéit sans trop savoir comment il détournerait l'attention de Mme de Juilly, qui déjà, lui semblait-il, regardait de son côté. Tout à coup un grand bruit de porcelaines cassées, suivi de cris douloureux, arriva de la salle à manger; heureuse diversion! tout le monde courait à l'endroit d'où partait le bruit. Ce fut un lamentable spectacle, surtout pour les danseurs altérés. Les deux enfants de Mme Etienne gisaient à terre, au milieu d'un ruisseau de sirops et de glaces qui se frayait un passage à travers les verres et les bouteilles brisés. La gourmandise les avait entraînés à faire sur le buffet une tentative malencontreuse d'escalade. M. de Juilly donnait déjà l'ordre d'emporter les deux enfants quand Mme Etienne s'écria en riant :

« Ce n'est rien, monsieur, ne vous dérangez pas! laissez-les s'amuser.

— Ce n'est rien, » répétèrent toutes les personnes qui connaissaient la solidité des petits garçons de Mme Etienne.

Pendant cette scène, le salon se trouva à peu près vide, et Mme de Juilly y resta presque seule avec Georges. Celui-ci, qui avait cru éviter ses questions, la vit bientôt revenir vers lui après qu'elle eut jeté un rapide coup d'œil sur les personnes qui encombraient la porte de la salle à manger.

« N'avez-vous pas vu ma fille? lui demanda-t-elle.

— Vos deux filles, madame, sont allées prendre des rafraîchissements.

— Oh! non, monsieur; il leur fallait passer devant moi pour se rendre au buffet. Elles doivent être sorties d'un autre côté.

— Je les quitte à l'instant.

— Vous voulez me donner le change, monsieur; ma fille n'est pas dans les salons; elle est souffrante, malade peut-être. Venez. »

Elle prit le bras de M. Varon et l'emmena sur la terrasse. Au moment où ils passaient devant la porte de la salle à manger, le colonel se présenta devant eux :

« Où allez-vous si vite? demanda-t-il.

— Laissez-nous, » dit Mme de Juilly brusquement en repoussant le bras que son mari lui tendait.

Le colonel surpris demeura cloué au plancher. Mais à ce moment Elise rentrait dans le salon, appuyée sur le bras de sa sœur. Un groupe se forma autour d'elle, et, tout en s'informant de sa santé, le colonel ne quittait pas des yeux sa femme.

« Vous êtes bien troublée! » lui dit-il enfin.

Marie entendit cette parole, et son visage s'attrista. Ses yeux suivirent le colonel, qui s'éloignait avec sa femme ; et, en les voyant franchir une des portes du salon, elle devint inquiète et préoccupée.

« Qu'avez-vous ? lui demanda Georges.

— Rien, dit-elle, rien qui vous intéresse. Allez près de ma sœur et de M. de Barres. Je vous rejoins à l'instant. »

Et à son tour elle disparut.

Que se passait-il donc ? Georges se perdait en conjectures ; il aimait trop pour ne pas redouter les caprices de M. de Juilly ; en peu de minutes, il supposa tout, hormis la vérité. Il ne songea plus à prendre part à la fête ; il attendit, et, en attendant, il erra dans la salle à manger, dans la cour et dans toutes les pièces livrées à la circulation. Il ne put découvrir ceux qu'il cherchait ; Marie, le colonel et sa femme étaient devenus invisibles.

Georges traversait la cour pour la seconde fois quand il fut arrêté par M. Durner. Peu disposé à causer, il crut pouvoir se débarrasser en quelques mots du sérieux Gaston ; mais celui-ci le retint, et, lui prenant le bras :

« J'ai à vous parler, » dit-il.

Comme la cour, ornée de fleurs, pavée en tuiles vernies, éclairée aux quatre angles, était un endroit plus agréable que le salon pour un homme qui ne voulait pas danser, Georges n'opposa aucune résistance. Seulement, tout entier à sa préoccupation, il suivit machinalement l'impulsion de son camarade, sans remarquer le temps qui s'écoulait entre cette phrase : — J'ai à vous parler — et la communication qu'elle semblait annoncer. Après un long silence, Gaston reprit :

« Oui, il faut que je vous parle.

— Ah ! en effet, » dit Georges tout surpris, et comme réveillé.

Et de nouveau le silence s'établit. Gaston éprouvait un embarras évident à poursuivre cette conversation, qu'il avait pourtant provoquée.

« Ce que j'ai à vous dire est difficile, reprit-il, et je n'y arriverai qu'en sabrant la question.

— Sabrez..... dit Georgee d'un ton très indifférent.

— Eh bien ! reprit Gaston, comme un homme qui se hâte d'arriver au but, si l'un de vos amis aimait Mlle Marie de Juilly, que lui conseilleriez-vous ?

— Moi ! s'écria vivement Georges, arraché violemment à son apathie, moi !.... mais.....

— Mais..... vous l'aimez..... c'est tout ce que je voulais savoir.

— Pourquoi teniez-vous à le savoir ? » demanda Georges, craignant d'avoir devant lui un rival.

Les deux jeunes gens s'arrêtèrent ; Georges avait retiré brusquement son bras de dessous celui de Gaston.

« Rassurez-vous, lui dit M. Durner, vous l'aimez, et vous êtes mon camarade ; ce ne sera pas moi qui vous la disputerai. »

Et Gaston, après avoir serré la main de Georges, se dirigea vers la porte extérieure de la maison.

Georges le laissa partir sans prononcer un mot. Il demeura pensif ; il souffrait, il se sentait jaloux.

Certes, il était bien naturel que Gaston eût remarqué la beauté de Marie et qu'il songeât à l'aimer. Il avait quelque fortune et pouvait fixer plus raisonnablement que Georges le choix de M. de Juilly. Aussi, Georges déjà inquiet, vit dans les paroles de M. Durner un nouveau sujet de craintes. Gaston se retirait loyalement parce qu'il supposait, sans doute, que la recherche de Georges était agréée ; mais s'il apprenait que les espérances de son camarade n'étaient fondées que sur des rêves, que ferait-il ? Georges se disait avec angoisse que Marie pourrait l'aimer.

Tout à coup, un grand mouvement qui se faisait dans le salon, attira son attention. Il revint de ce côté, et vit que tout le monde partait, quoiqu'il ne fût pas encore minuit. On veillait peu alors à Tlemcen : pourtant, Georges s'étonna de voir des femmes si pressées de rentrer chez elles le soir d'une telle fête. Il s'informa. On disait que Mme de Juilly s'était trouvée tout à coup indisposée. En un quart d'heure, le salon fut désert. Georges et le capitaine de Barres s'en allèrent les derniers, s'interrogeant tous deux vainement sur cette indisposition étrange, quand Mme Larizier se précipita dans le salon avec son baby dans ses bras.

— Ah ! s'écria-t-elle, c'est déjà fini ! et moi qui avais promis encore deux quadrilles. »

IV

Le lendemain, dès dix heures du matin, M. Varon recevait une lettre de son colonel. M. de Juilly le priait de passer chez lui le plus promptement possible.

Georges lut et relut cette lettre pour tâcher de découvrir la pensée qui l'avait dictée, tous ses efforts furent inutiles. M. de Juilly s'exprimait d'une manière polie, bienveillante même, mais en même temps sèche et froide. Il pensa avec raison que cette lettre se rattachait aux incidents de la veille. Voici, en effet, ce qui s'était passé.

La veille, M. de Juilly entraînant sa femme hors du salon, s'était

hâté de la conduire dans un endroit écarté, où aucun invité ne pouvait venir les troubler.

Là, sa colère fit explosion.

« Vous me mettez, madame, dans une position intolérable. Vous me laissez le soin d'amuser ces ridicules marionnettes que vous m'avez fait inviter, dit-il. Grâce à vous j'en suis excédé. »

Il se jeta sur un siége comme un homme accablé d'ennui et de fatigue.

Thérèse, cette fois, n'était pas disposée à recevoir les reproches injustes de son mari avec son indifférence accoutumée; elle répliqua d'un ton sec :

« Avec plus d'exactitude, vous diriez, monsieur, que vous avez dressé vous-même la liste de ces invitations que vous regrettez d'avoir faites.

— Certainement, mais c'était dans le but de vous distraire, de vous amuser, vous le savez bien. Je vois avec plaisir que j'y ai réussi. Cependant j'aimerais, je l'avoue, que vous prissiez votre petite part dans la peine que je me donne.

— Reposez-vous, monsieur, promenenez-vous, jouez, ne vous occupez plus de rien, je me charge de tout. »

Thérèse fit un mouvement pour sortir, espérant terminer là cette discussion.

« Non, madame, s'écria le colonel en l'arrêtant, restez plutôt. Peu m'importent les invités.

— Mais il m'importe beaucoup, à moi, de savoir ce que devient Elise; elle était souffrante.

— Est-ce bien Elise que vous voulez rejoindre? Il m'avait semblé que vous étiez beaucoup moins pressée de vous informer de sa santé tout à l'heure, quand vous étiez au bras de M. Varon. »

Mme de Juilly releva la tête en jetant sur son mari un regard indigné :

« Enfin, monsieur, dit-elle, c'est donc de M. Varon qu'il s'agit..... Pourquoi tous ces détours? Ne pourriez-vous m'accuser franchement? Ce serait plus noble.

— Vos répliques, madame, sont promptes.

— Parce que vos suppositions sont insultantes.

— De mieux en mieux. Tout est bien de ce que vous faites, et je ne suis qu'un homme ridicule et insupportable. »

Thérèse essaya de l'interrompre, mais le colonel s'animait au bruit de ses propres paroles.

« Vous avez toutes les qualités, continua-t-il, excepté celle de comprendre ce qui me déplaît et de l'éviter. Il y a longtemps que vous auriez dû changer de manière d'être avec M. Varon, au lieu de

m'obliger, par votre obstination, à détester ce jeune homme, que je ne puis me défendre d'aimer. Il faudra que je prenne un parti à cet égard, un parti très grave, dont vous serez responsable, madame, car c'est vous..... »

Thérèse brisa d'un mot cette phrase menaçante.

« Cessons de voir M. Varon, dit-elle ; je vous en avais déjà prié..... voilà le seul parti que vous puissiez prendre. Mais souvenez-vous, désormais, que je réclame et que j'exige même ma tranquillité, à défaut de bonheur. »

Ce mot de bonheur sonna étrangement dans l'oreille du colonel. Sa femme pouvait donc être malheureuse à cause de lui..... par lui! Il en fut tout troublé et comme étourdi. Achevant de débrouiller cette idée confuse à travers laquelle la raison lui revenait, il répéta machinalement :

« Cessons de voir M. Varon. »

Marie entrait à ce moment; elle reçut ces paroles en plein cœur. Bondissant aussitôt vers le colonel, et lui sautant au cou :

« Mais je l'aime, mon père ! s'écria-t-elle.

— Tu l'aimes ! qui ? qui donc ? dit le colonel, très peu préparé à comprendre.

— Lui ! Georges ! répondit la jeune fille sans hésiter.

— Est-ce possible ? Mais il ne t'aime pas, lui, reprit le colonel.

— Mon père, dit la jeune fille d'une voix solennelle, vous me connaissez..... regardez-moi, et vous verrez que j'ai bien la figure d'une femme aimée.

— Mais, s'il en est ainsi..... » Et le colonel tourna vers sa femme un regard presque suppliant : Mme de Juilly venait de s'évanouir.

En face de cet incident, M. de Juilly reprit son naturel et jusqu'au lendemain entoura sa femme des soins les plus tendres, lui demandant pardon pour la première fois d'un accès de jalousie. Enfin, il voulut avoir une explication avec Georges et lui écrivit de venir.

Thérèse, encore pâle, écoutait les excuses de son mari et s'efforçait de sourire quand le jeune homme se présenta chez elle. M. de Juilly, sous prétexte de laisser du repos à sa femme, emmena Georges dans une autre pièce. Dès qu'ils furent seuls, il lui dit d'un air confidentiel :

« Mon cher Varon, j'ai, comme vous le voyez, une tendresse de père pour deux filles charmantes ; elles me le rendent bien, je devrais en être heureux, et, au contraire, cela me cause parfois des remords.

— Des remords ! répéta Georges, surpris.

— Oui. Vous avez dû remarquer qu'Élise est une frêle enfant et Marie une fille belle et robuste. Certes, l'une a besoin bien plus que l'autre d'une constante sollicitude, et cependant je me surprends,

ainsi que Mme de Juilly, à me préoccuper de l'une autant que de l'autre. Je m'en fais souvent un reproche, car Marie n'est pas ma fille !

— Mademoiselle Marie n'est pas votre fille ! s'écria Georges, avec un accent où perçait une certaine satisfaction. Oserai-je devenir indiscret et vous demander si elle est de votre famille ?

— Nullement, répondit M. de Juilly avec bonhomie.

— Elle est riche ?

— Non. »

Georges parut soulagé d'un grand poids.

« Qu'est-ce que tout cela peut vous faire, mon cher Varon ? demanda le colonel en souriant.

— Ne le comprenez-vous pas, mon colonel ? j'aime Mlle Marie ! et si elle était votre fille, pourrais-je lever les yeux sur elle ? Elle est mon égale et je puis espérer.

— Prenez garde, Elise partage notre tendresse pour Marie, et il dépend d'elle d'enrichir celle qu'elle regarde comme sa sœur.

— Si pareille chose devait arriver, dit Georges avec fermeté, je vous supplierais, mon colonel, de garder mon secret.

— Mon cher Varon, reprit le colonel, je vous ai assez éprouvé ; il faut que je parle à cœur ouvert. Votre recherche de Marie m'est particulièrement agréable, et il n'y aura d'obstacle à vos vœux que ceux qu'elle pourrait élever elle-même. En la mariant, je lui assurerai seulement le revenu qui lui sera nécessaire pour rendre sa position égale à la vôtre. Vous ne pouvez refuser cela. »

Georges fit un geste d'acquiescement.

« Il faut cependant, continua le colonel, que je vous fasse connaître Marie, car vous ne la connaissez pas. C'est un cœur dévoué, aimant, prêt à tous les sacrifices ; mais c'est en même temps un caractère énergique, indomptable et qui recèle un germe de violence qu'elle tient de son origine. Un sang viril fait battre ce cœur de femme encore enfant. Vous le comprendrez en apprenant que Marie est une fille du désert : il y a seize ans, je campais dans la province de Constantine. Je n'étais encore que commandant, et nous faisions de fréquentes razzias chez les tribus voisines. Au retour de ces expéditions pénibles, souvent douloureuses, on est parfois forcé, vous le savez, de traiter bien durement les prisonniers, surtout de pauvres femmes chargées de leurs enfants, et pour lesquelles on ne saurait pourtant retarder la marche des colonnes. Un jour, une de nos captives fut prise en route des douleurs de l'enfantement. On lui accorda un quart-d'heure de halte : ce court espace de temps avait suffi à d'autres ; mais les souffrances de celle-ci se prolongèrent. Elle était si jeune, si pâle, que j'eus pitié d'elle ; j'ordonnai qu'on la mît sur un

fourgon; au campement, je la séparai des autres et lui fis donner un meilleur lit. Le lendemain, je faisais ma tournée de surveillance du matin, et j'avais totalement oublié ma prisonnière, quand je la vis se traîner vers moi, avec son enfant suspendu à son sein. Elle me parla dans une langue qui m'était inconnue, mais je lus dans ses yeux l'expression de la reconnaissance. Quelques jours après, je fus pris d'atroces douleurs rhumatismales, causées par les brusques changements de température que nous subissions journellement en explorant les montagnes. Le médecin du régiment perdit sa peine à me soulager; je poussais des cris qu'on entendait de fort loin. Comme je me désespérais ainsi, on m'amena ma prisonnière, qui m'avait entendu et qui jurait sur sa tête de me guérir. L'interprète m'expliqua un traitement dont je vous épargnerai le détail et qu'elle disait infaillible. Je souffrais trop pour résister à l'envie d'en essayer; le succès en fut complet. Je voulus rendre la liberté à ma captive, mais elle s'y refusa et me demanda, pour sa récompense, de la garder avec moi, en qualité d'esclave, le reste de ses jours. Je lui objectai que je n'avais nul besoin d'esclave; que, d'ailleurs, j'étais marié, et que la présence d'une femme jeune auprès de moi pourrait inquiéter ma femme, dont les exigences du service me tenaient éloigné. « Tu es mon maître, me répondit-elle; ta femme sera ma maîtresse. » Par un mouvement de compassion, je lui avais sauvé la vie et celle de son enfant. Cet enfant était celui du seul homme qu'elle eût aimé, d'un Saharien dont elle était devenue l'épouse une année auparavant. Quelques mois après son mariage, sa tribu avait été attaquée, dispersée, son mari et ses parents massacrés, et elle-même conduite en esclavage. A la suite de plusieurs échanges successifs, elle avait été amenée dans la partie du Tell où nous l'avions prise. Dans cet état d'isolement, rien ne l'attirait plus vers la liberté. Elle serait morte de faim et de misère, ou réduite de nouveau en captivité avec son enfant, peut-être séparée de lui pour toujours, avant de rejoindre les débris de sa tribu, s'il en existait encore. Elle me supplia de la prendre en pitié. Elle ne voulait pas risquer de perdre son enfant, le seul souvenir qui lui restât de son amour et de ses jours passés. Je fus ému de ses prières, entrecoupées de sanglots et de mots incomus, mais que m'expliquaient ses larmes, ses gestes expressifs et désespérés. Je ne me sentis pas le courage d'abandonner cette malheureuse, à qui je devais la santé. Je venais d'obtenir un congé de convalescence; je conduisis à Mme de Juilly, en France, ma Saharienne, qui se nommait Aïssa. Elle vécut sept ans auprès de ma femme, la servant avec un zèle infatigable, ne cessant de répéter à sa fille Meryem, avant même que cette enfant pût la comprendre, qu'elle me devait la vie. Les races primitives ont le dévouement aussi tenace que la haine. Aïssa

mourut en me bénissant et en ordonnant à sa fille de m'obéir toujours. L'enfant de la femme arabe était jolie; elle se montrait déjà intelligente et pleine de cœur. Elle n'oublia pas un mot des leçons de sa mère, sut se faire aimer et se rendre indispensable, à Elise surtout, dont la santé réclamait des soins attentifs et continus. Mme de Juilly n'aurait pu y suffire; nos domestiques français y mettaient de la tiédeur, et plus d'une fois nous avons dû à Marie la conservation de cette frêle et chère existence. Vous l'avez deviné, Marie et Meryem sont la même personne. Son affection dévouée et constante, la reconnaissance de notre fille, les services qu'elle nous a rendus, l'instruction qu'elle a reçue et qu'elle s'est appropriée d'une façon merveilleuse, en ont fait l'égale d'Elise, sa sœur et notre fille. Cette fraternité, commencée dans les jeux de l'enfance, a grandi insensiblement avec elles. Elise aime certainement bien mieux la sœur de son choix que bien d'autres n'aiment leur sœur du même sang. Elle a voulu que nous adoptions Marie de cœur et de nom. Si vous n'aimiez pas Marie, mon cher Varon, j'aurais peut-être besoin de justifier longuement cette adoption; mais vous êtes digne de comprendre qu'un sentiment ne se dissèque pas. Un mot vous suffira : nous l'aimons; tâchez de devenir notre fils comme elle est notre fille. »

Georges serra énergiquement la main que lui tendait le colonel et sortit de cette entrevue plus heureux qu'il n'avait jamais été.

V

Elise ignorait complétement ce qui se passait entre son père et M. Varon. M. de Juilly avait voulu d'abord s'assurer de l'amour du jeune homme avant de révéler, même en famille, un sentiment que Marie, de son côté, aurait enfoui éternellement dans son âme, s'il n'eût pas été partagé. Cette jeune fille devait à son origine la fierté et les instincts merveilleux des races à demi sauvages; elle empruntait à son éducation et à ses habitudes la délicatesse d'impression des races civilisées. Jetée dès l'enfance chez des bienfaiteurs étrangers, orpheline et sans patrie, elle s'était rattachée de toutes ses forces à ceux qui lui rendaient les biens du cœur. Naturellement précoce, elle comprit de bonne heure sa situation. Tout en comptant sur l'amitié de la famille de Juilly, elle compta beaucoup sur elle-même; elle s'efforça de devenir parfaite et ne négligea rien pour se faire aimer. Elise trouvait en elle la sœur qui lui manquait, Mme de Juilly, une seconde fille, prévenante, alerte et gaie, et M. de Juilly le garçon qu'il n'avait jamais eu.

Bien que les deux sœurs eussent à peu près le même âge, on aurait dit qu'il y avait entre elles une différence de plusieurs années. On croyait découvrir cette différence d'âge dans leurs traits, dans leurs goûts, dans leur conversation et surtout dans leur raison. Elise vivait insouciante, comme une enfant gâtée, sûre de l'avenir, ignorante de beaucoup de choses parce qu'elle n'avait jamais senti le besoin de réfléchir et de prévoir, doucement bercée par les affections qui s'étaient toujours chargées de réfléchir et de prévoir pour elle ; Marie, au contraire, réfléchissait, sondait, analysait, étudiait, et croyait que chaque créature humaine a sa part d'action dans sa destinée. En un mot, elle était la femme, et sa sœur, l'enfant. Elle avait fini par prendre ainsi une large place dans cette famille, devenue la sienne. Sa présence faisait le bonheur de tous ; seule, elle avait sur le colonel un ascendant réel, peut-être parce qu'elle savait seule comprendre ses caprices, et parfois les détourner. M. de Juilly et Thérèse lui témoignaient une grande confiance ; ils l'initiaient à bien des choses graves qu'ils ne communiquaient pas à Elise. Plus d'une fois, sans lui apprendre la cause de ses larmes, Mme de Juilly pleurait avec elle, sûre d'être comprise, heureuse de l'être sans avoir parlé. Cela n'empêchait pas le colonel et sa femme de garder à Elise une tendresse plus timide, plus tourmentée, et, par conséquent, plus paternelle.

Voilà pourquoi M. de Juilly avait encore laissé ignorer à Elise que M. de Barres aspirait à sa main. Il voulait lui ménager les émotions, le bonheur, car il ne doutait pas que cette recherche n'en fût un pour sa fille. Quelques observations de Thérèse et de Marie le confirmèrent dans cette opinion. Elise, disaient-elles, semblait depuis quelque temps plus forte, plus joyeuse. Elle changeait, à son insu, peut-être ; mais pour des yeux clairvoyants, la transformation était évidente, elle devenait plus femme. Le soir du bal, le colonel avait vu Elise presque toujours au bras du capitaine, et sa vivacité, le rayonnement de son regard, l'avaient convaincu qu'elle ressentait au moins du goût pour lui. Celui-ci, de son côté, avait-il s bien caché son secret qu'elle n'en eût rien pénétré, et ne pouvait-il se faire que la jeune fille fût mieux instruite qu'on ne le croyait ?

On résolut de parler en même temps à Elise de M. de Barres pour elle, et de Georges pour Marie. Dans une soirée de famille, au coin du feu, que rendaient déjà nécessaire de froides nuits d'automne, Marie assise à côté d'Elise, et tenant sa main dans la sienne, lui dit doucement :

« Ma sœur chérie, j'ai un secret qu'il faut que tu saches, un secret plein de joies prochaines que tu dois partager. »

Elise leva ses grands yeux bleus, et les fixa sur sa sœur, sans l'interroger autrement. Celle-ci sourit et lui dit :

« Que penses-tu de M. Varon?

— Ce que j'en pense ! s'écria Elise, comme si cette question la troublait.

— Ce que nous en pensons tous, je crois, reprit Marie en souriant toujours. Il est bon, aimable, distingué, spirituel, il a l'âme loyale et le cœur vaillant..... il a..... mais, si tu ne m'arrêtes pas, je vais lui trouver toutes les qualités, et tu devineras.....

— Peut-être, répondit Elise, qui paraissait s'exprimer avec contrainte.

— Oh ! devine, devine ; ils savent tout, dit Marie, en désignant par un geste affectueux M. et Mme de Juilly.

— Ma chère enfant, dit le colonel, en pensant au bonheur de Marie, j'ai voulu aussi arranger le tien ; elle n'est pas la seule aimée, et nous ferons à la fois vos deux mariages.

— Occupons-nous d'abord de ma sœur, répondit Elise avec indifférence.

— Pour ta sœur, cela me paraît décidé. M. Varon me l'a demandée, c'est un parti convenable ; il l'aime, elle ne le déteste pas non plus. Si je connais bien les règles du code féminin, il ne reste qu'à tourmenter pendant un peu de temps ce pauvre garçon, pour le rendre plus heureux ensuite.

— Vous connaissez mal ce code dont vous parlez, mon père, » dit Marie en riant.

Tandis que la joie de Marie s'épanouissait sur son visage, la physionomie d'Elise devenait sombre ; Mme de Juilly s'en étonna.

« Tu ne te montres pas très satisfaite de nos projets, ma chère enfant, lui dit-elle. Tu t'y intéresses à peine, comme s'ils ne te regardaient pas ! Cependant ton père te l'a dit, il s'agit de ton avenir comme de celui de Marie.

— Marie sera heureuse, » dit Elise.

Et en même temps, comme pour échapper à cet entretien, elle se leva et fit quelques pas, mais elle chancela tout à coup et s'affaissa.

Mme de Juilly la crut morte.

Marie la releva en tremblant et la remit sur son fauteuil. Elle était pâle, brisée, haletante et inondée de larmes. Le colonel, persuadé que cette grande émotion venait d'un amour contenu et craintif pour le capitaine, s'écria :

« Tu seras heureuse aussi, mon enfant. Il t'aime ! Il t'aime ! »

Elise regarda son père d'un air effaré.

« Que m'importe ? dit-elle.

— Comment ! tu ne veux pas de M. de Barres, s'écria le colonel, mais alors qu'as-tu donc ?

Au lieu de répondre, Elise demanda à Marie dans combien de temps son mariage avec M. Varon serait conclu. Marie lui répondit :

« Quand je serai aussi sûre de son cœur que du mien.

— Mon père, dit alors Elise, en se tournant vers le colonel, vous direz à M. de Barres que mon mariage aura lieu le même jour et à la même heure que celui de ma sœur. »

Pendant qu'Elise décidait ainsi de son sort, M. Varon était à la fois très heureux et très embarrassé. M. de Juilly instruirait-il Marie de son amour ? Cela était douteux, et, de toutes façons, il aurait mieux aimé faire lui-même cette délicate confidence. A tort ou à raison, il se croyait, sur ce chapitre, plus d'éloquence que son colonel. Il s'agissait donc pour lui de rencontrer Marie, de lui parler, d'interroger ce cœur si fier et si difficile à conquérir.

Malheureusement, rien ne changea dans les habitudes de la famille de Juilly vis-à-vis de M. Varon ; on le recevait toujours dans le salon. Dès qu'on l'annonçait, chacun s'empressait d'accourir. Il fallait généraliser la conversation ; Marie conservait un calme inaltérable, et personne n'eût dit que cette attitude si réservée cachât un amour si profond. M. de Juilly seul mettait dans ses paroles une nuance marquée d'affection et de confiance, sans aucune allusion à ses récentes confidences.

De son côté, Gaston Durner ne reparaissait plus chez le colonel ; mais M. Laudun y vint souvent dès qu'il cessa de voir Mlle Tassot.

M. de Barres lui avait ôté l'envie de poursuivre la dot d'Hélène.

Un matin, une joyeuse cavalcade partit de la maison du colonel. Elle était composée de toute la famille de Juilly, du capitaine, de Georges et d'Henri Laudun.

Dans cette petite troupe, heureuse de chevaucher par une belle journée d'automne, dans les champs herbus, en plein soleil, Elise seule paraissait triste. Quand elle était montée à cheval, Henri, qui voyait tout et ne prévoyait rien, s'était écrié avec son étourderie ordinaire : « Dieu ! mademoiselle, comme vous êtes pâle ! » Si bien, que M. de Barres qui, en ce moment, soulevait le petit pied de la jeune fille pendant qu'elle s'élançait, pâlit aussi lui-même. Comme il n'avait pas jugé à propos d'apprendre à Henri Laudun ses projets sur Elise, celui-ci croyant avoir fait une découverte, montra en souriant M. de Barres à Georges. Mais Georges, occupé près de Marie, ne saisit point ce geste. Alors, le regard d'Henri tomba sur Mme de Juilly qui, debout, encore à terre, fixait des yeux singuliers sur Georges et sur Marie. Ses yeux, encadrés d'un cercle bleuâtre, brillaient comme deux lumières sur la pâleur mate de ses joues.

« Qu'est-ce que tout cela veut dire? » pensa Henri Laudun en retenant sur ses lèvres une exclamation.

On sortit par la porte d'Oran. M. et Mme de Juilly, Henri, Elise et le capitaine formaient un groupe assez serré. Elise affectait de ne pas se séparer de sa mère, tandis que Marie allait en avant avec Georges. Les deux jeunes gens pressaient le galop de leurs chevaux, et s'écartaient à chaque instant davantage. Elise parut plusieurs fois avoir envie de les suivre; elle lançait son cheval pour le retenir aussitôt. A la fin, elle lui fit prendre un galop rapide et laissa bientôt en arrière ceux qui l'accompagnaient. Mais il y avait une trop grande distance entre elle et ceux qu'elle voulait rejoindre. Elle se fatigua bientôt de cette poursuite, et, ralentissant le pas de son cheval, se retrouva à côté du capitaine, que M. de Juilly avait engagé à pousser en avant. Ainsi, cette occasion propice que Georges cherchait depuis si longtemps s'offrait d'elle-même à lui. Il s'était de longue main préparé à cet entretien; mais, dans cet instant, il avait tout oublié, et sa pensée, toute concentrée sur celle qui galopait auprès de lui, se fondait dans une muette extase. Marie était si belle! colorée, frémissante, l'œil ouvert et brillant, la taille inclinée, sortant de sa jupe flottante!.... Ses narines dorées s'agitaient en aspirant l'air avec force; une tresse échappée de son chapeau traçait une raie brune sur son cou; elle semblait se livrer tout entière au bonheur de vivre.

« Ne me trouvez-vous pas un peu sauvage? dit-elle à Georges tout à coup, en modérant l'allure de son cheval. Puis, sans transition, elle ajouta :

— Ah! l'on n'a pas impunément du sang arabe dans les veines! »

Ceci rappela à Georges son entretien avec le colonel. « Elle savait donc tout! » se dit-il.

« Cela vous étonne, je le vois, reprit Marie gaiement, de vous trouver près d'une sauvagesse, quand vous croyiez être avec une Française.

— Qui que vous soyez, s'écria Georges, peu m'importe! en vous, je ne vois que vous!

— Tant mieux reprit Marie. Il était gênant pour ma franchise de vous laisser ignorer qui je suis. En vous traitant en ami, il me semble que cette dissimulation de chaque jour devient un mensonge. Souvent, je retenais sur mes lèvres un des souvenirs trop rares de ma patrie; permettez-moi de vous en parler librement à l'avenir.

— Parlez, répondit Georges encore plus curieux de la confidence de Marie que de celle du colonel.

— Ma mère était une noble fille du Sahara. Elle a vécu assez longtemps pour me faire des récits merveilleux de son passé. La vie des

femmes arabes dans le désert ne ressemble pas à l'existence étroite et misérable des Mauresques. Elles partagent les émotions du combat avec leurs maris, qu'elles accompagnent même au fort du péril. Elles ont le reflet de leurs triomphes, elles sont heureuses de leurs exploits, glorieuses de leur gloire. Jeunes filles, les promesses de leur amour font les héros : nul ne peut être aimé d'elles s'il n'est vaillant. Femmes, elles ne gardent leur amour qu'au plus digne, et l'on sollicite leurs regards comme une bénédiction du ciel. Mon enfance a donc été bercée par d'étranges récits. J'ai souvent vu dans mes songes, flotter les burnous dans de brillantes fantasias, les chevaux voler, les fusils faire feu. J'ai cru entendre la voix des marabouts et celle des génies. J'ai cru à Allah, comme aujourd'hui je crois au Dieu des chrétiens. Peut-être mes vieux souvenirs et mes nouvelles croyances, en se mêlant dans ma pensée, m'ont donné quelques idées que je n'aurais pas eues; avec le temps la vulgarité des faits s'est effacée, leur poésie a grandi. J'ai placé les miracles des marabouts et les merveilles des génies dans la légende, les fantasias exécutées sous les regards des femmes pour leur plaire, m'ont rappelé les tournois chevalersques, et j'ai deviné le noble sens de ces paroles favorites de ma mère : « la religion de la femme, c'est l'amour. »

— Elle sait tout! se dit Georges. — Mademoiselle, reprit-il tout haut, votre franchise m'impose la vérité. Ces jour-ci, M. de Juilly, votre père adoptif.....

— Voulez-vous m'écouter encore? interrompit Marie en lui envoyant son regard lumineux.

— Encore? Oh, toujours!

— La femme arabe fait sa gloire de l'amour, la Française doit en faire sa vertu. Libre, selon les usages et les mœurs, elle ne peut pas être l'esclave du mari; mais elle a besoin d'être enchaînée par l'amour; il est son bonheur et sa force, et c'est dans ce sens qu'il est encore sa religion.

— Elle sera la mienne, s'écria Georges avec exaltation.

— Prenez garde, reprit la jeune fille, je suis Française aujourd'hui, c'est-à-dire du nombre de celles qui font de l'amour un lien unique, sinon éternel. Quand ce lien se brise par le caprice du mari, la femme arabe a le divorce; à nous, femmes de France, il ne nous reste rien..... Je me trompe, il nous reste la douleur, les regrets, le désespoir, ou la mort! Comment éviter ce malheur? Comment le mariage, ce chemin de la vertu, devient-il trop souvent la dérision du bonheur? Je suis trop jeune pour répondre à ces questions; mais j'ai déjà fait assez de remarques pour les poser. Je crois que la vertu et le bonheur vont ensemble, et j'espère que l'amour peut les unir;

mon cœur a besoin d'aimer franchement en plein soleil ; il ne sait pas changer ; il ne sait pas oublier !

— Prenez ma vie ! dit Georges ; elle est si bien à vous, que si vous la refusiez, je vous la vouerais encore !

— Si j'accepte et que vous le regrettiez un jour, reprit Marie lentement et comme si elle comptait ses paroles ; Marie, je vous l'avoue, pourra se souvenir de Meryem, c'est-à-dire de la femme primitive qui hait et maudit autant qu'elle aime.

— Marie ou Meryem, je vous aime ! et je vous jure que c'est pour toujours !

— Ne jurez pas ! s'écria Marie, c'est inutile. Il y a deux femmes en moi, la femme primitive et la femme civilisée. Si l'une voulait maudire, l'autre pardonnerait peut-être.

— Vous avez dit que l'amour est une vertu. Si j'étais capable d'y faillir, je me croirais d'autant plus coupable que Dieu m'a fait plus fort et la loi plus libre. Ne craignez rien de l'avenir, Marie, Dieu bénit ceux qui aiment et qui ont confiance.

— Qu'il nous bénisse alors ! » s'écria la jeune fille la main tendue vers Georges.

Il prit cette main et la brûla de ses lèvres.

— Vous m'aimez !.... Oh ! regardez où nous sommes, dit-il en s'arrêtant soudain, et comment croire ici au hasard ? C'est ici que je vous ai vue pour la première fois, il y a quatre mois. J'étais insouciant alors ; je vivais sans amour, sans penser qui j'aimerais jamais ; mais vous êtes passée le long de ces arbres, au pied de cette montagne, l'insouciance est partie et l'amour est venu. Un amour involontaire, qu'aucun espoir n'entretenait, une passion absolue, qu'aucune impossibilité ne détruisait. Je me sentais le courage de vous adorer toute la vie en silence, quand votre père est venu me dire : « Vous pouvez l'aimer. » Et vous, Marie, vous avez raison de vous fier à ma tendresse ; le cœur qui vous a appartenu, ne fût-ce qu'une minute, ne battra jamais pour une autre ; vous êtes de celles qu'on n'oublie pas, parce qu'elles ont l'attrait dans la beauté et la noblesse dans l'âme, c'est-à-dire, ce qui impose l'amour et ce qui le retient.

Il y avait déjà un peu de temps que Marie et Georges, absorbés par leur cenversation, envahis par une émotion croissante, abandonnaient peu à peu leurs chevaux à eux-mêmes. Ceux-ci en profitèrent pour ralentir leur allure et pour prendre à leur fantaisie le premier sentier venu. Enfin les jeunes gens furent rejoints par Elise et le capitaine. La jeune fille se plaignit d'un grand mal de tête et se dit heureuse de retrouver sa sœur, pour la prier d'abréger une promenade qui augmentait sa souffrance. Cette prière avait quelque chose d'impatient et d'absolu qui surprit Marie au milieu de son bonheur.

Elle répondit à sa sœur qu'elle était prête à rentrer ; mais qu'il fallait prévenir M. et Mme de Juilly.

« Ils arrivent sur nos pas, dit Elise. »

Un moment après, toute la cavalcade reprenait le chemin de la ville, Henri Laudun souriant, le capitaine évidemment contrarié, Marie et Georges échangeant d'heureux regards, le colonel et Thérèse en questionnant Elise sur sa santé.

VI

Tout le temps qu'avait duré cette promenade, la curiosité d'Henri Laudun avait été fortement excitée. Ses observations lui semblaient piquantes ; il ne demandait qu'à les communiquer ; il était même convaincu de la nécessité de cette communication ; elle lui serait agréable d'abord, et ses amis en profiteraient ensuite. Dans ces excellentes intentions, il chercha à revoir le capitaine dès le lendemain matin. La veille, en rentrant, M. de Barres s'était montré peu disposé à causer ; mais Henri espérait que cette disposition changerait avec la nuit. Précisément, il le rencontra parlant à Georges avec une grande animation, mais dès qu'il se mêla à la conversation, elle languit, et, comme il s'obstina à rester, Georges s'en alla.

« On se défie de moi ! pensa Henri. Capitaine, dit-il à M. de Barres, je sais que je ne vous inspire pas de confiance.

— Mon cher Laudun, vous vous trompez, protesta le capitaine par politesse.

— Soit ; vous avez grande confiance en moi, mais vous ne me dites pas le plus petit mot de vos secrets. Je ne vous en veux pas, vos secrets sont bien à vous, et vous avez le droit de les garder ; seulement, vous me donnerez bien aussi le droit de vous rendre un service d'ami. Vous aimez Mlle Elise de Juilly ?

— Moi ! qui vous l'a dit ?

— Personne, je l'ai vu ; je ne vous demande pas de m'en faire l'aveu, mais je le sais. Eh bien, vous m'avez souvent rendu de bons offices ; dernièrement encore, à propos de Mlle Tassot..... Laissez-moi à mon tour vous donner un bon avis : si vous tenez à épouser Mlle Elise, hâtez le mariage de Varon avec Mlle Marie.

— A quel propos ?

— Ne puis-je pas aussi avoir mes secrets ?

— Sans doute, mais vous ne voulez pas apparemment que je suive vos conseils en aveugle.

— Cela vaudrait peut-être mieux, mais vous êtes si épris !

— Que voulez-vous dire?

— Non, vous êtes trop épris, vous dis-je.

— Je ne le suis pas au point.....

— Ah! vous l'êtes donc! Ce n'est pas moi qui vous l'ai fait dire. Puisqu'il en est ainsi, je peux parler. Il aurait été ridicule à moi de vous entretenir d'une chose qui ne vous aurait nullement intéressé. Maintenant, je sais que cela vous touche au plus haut point.

— Dans tous les cas, vous croyez l'intérêt que j'attache à vos paroles armé de la plus robuste patience.

— J'arrive au fait. D'abord, à moins d'être privé d'intelligence, il était facile de voir hier que Varon aime Mlle Marie, et que cet amour est partagé; voilà deux heureux; venons à vous. Mlle Elise vous aimera forcément, si elle n'a pas mauvais goût; mais, pour le moment, elle n'y songe guère, parce qu'elle ne pense qu'à un autre.

— Et à qui? à qui? s'écria le capitaine avec vivacité.

— A celui qui aime sa sœur.

— Georges! c'est impossible?

— Il y a tant de choses impossibles qui arrivent tous les jours, capitaine; celle-là est du nombre. N'avez-vous donc pas vu hier la pâleur d'Elise, son désir de rejoindre sa sœur, son trouble lorsque Marie s'éloignait avec Georges? n'avez-vous pas remarqué son silence obstiné, son malaise, qui n'était qu'un effet du dépit?

— Vous êtes un profond observateur, dit M. de Barres tout pensif. Mais vous? quel démon vous pousse à me dire cela?

— Mon amitié pour vous, capitaine; je vous l'ai dit.

— Votre amitié! dit sérieusement M. de Barres; je veux y croire, car autrement le sentiment qui vous inspirerait ne serait pas de ceux qu'un loyal camarade peut concevoir..... Peu importe, d'ailleurs! je ne vois que trop la vraisemblance de votre dire, et maintenant que je rassemble mes souvenirs..... C'était une illusion, mais cette illusion m'était chère; pourquoi me l'avez-vous ôtée?»

Henri se sentit gêné en face d'un reproche qui se formulait avec un tel accent. La conscience de ses bonnes intentions le rassura.

« Comment! répondit-il, vous ne voyez pas que je vous sauve! Quoique nous soyons dans un pays musulman, Georges ne peut pas épouser deux femmes à la fois. Vous voilà averti; vous prendrez vos précautions pour que l'amour d'Elise n'ait pas le temps de se fortifier. Evidemment, elle n'a pour Georges qu'un caprice d'enfant; dès qu'il sera marié, elle n'y songera plus; d'ailleurs, elle aime trop sa sœur pour chercher à lui enlever Varon.

— Mais vous ignorez que Marie n'est pas la sœur d'Elise! Et qui sait si devant la passion, l'amitié de ces deux femmes ne faiblira pas?

— Marie n'est pas la sœur d'Elise ! répéta Henri confus, inquiet, et regrettant son indiscrétion. Ah ! je voudrais ne vous avoir rien dit.

— Si votre révélation m'a fait souffrir d'abord, elle aura cela de bon qu'elle adoucira le chagrin d'Elise ; puisque cette pauvre enfant ne peut avoir l'homme qu'elle aime, il ne faut pas qu'elle soit condamnée à supporter celui qu'elle n'aime pas !

— Que dites-vous, capitaine ? où allez-vous ? s'écria Laudun, auquel M. de Barres serrait la main plus vivement que de coutume.

— Je vais chez le colonel le dégager de sa parole.

— Je ne saurais qu'approuver votre délicatesse ; mais, je vous en prie, ne me nommez pas, reprit Henri, qui redoutait les conséquences de son indiscrétion. M. de Juilly penserait peut-être que je ne devais pas me mêler de ses affaires de famille, et, pour ma part, je vais tâcher de les oublier. »

Quand M. de Barres arriva chez le colonel, Marie seule le reçut ; M. de Juilly était sorti ; Elise n'avait pas quitté son lit depuis la veille, et Mme de Juilly était auprès d'elle. Le capitaine s'émut en apprenant l'indisposition d'Elise et insista pour voir un moment Mme de Juilly. Marie alla prendre la place de Thérèse dans la chambre de la malade, et Mme de Juilly vint parler au capitaine.

M. de Barres lui avoua une partie de ses craintes, en y mettant toute la réserve possible, et sans faire intervenir ni Georges ni Henri. Il dit simplement qu'il croyait qu'Elise n'avait pas de penchant pour lui, et évita tout ce qui aurait pu faire penser qu'elle en aimait un autre. Mme de Juilly comprit peu, d'abord, qu'Elise, élevée en enfant gâté, n'eût pas osé exprimer sa volonté à son père lorsqu'il lui avait proposé le capitaine pour mari.

« Tout ce que vous me dites, répondit-elle à M. de Barres, n'est guère vraisemblable.

— Je désire me tromper, madame, et je souhaite ardemment que l'indisposition de Mlle Elise ne résulte pas de la contrainte qu'elle s'impose ; je me retire avec cet espoir ; et, comme il s'agit plus de son bonheur que du mien, veuillez lui dire que je reviendrai seulement quand elle me rappellera.

— Ce qui signifie demain, monsieur. »

Mme de Juilly, plus troublée qu'elle ne voulait le laisser voir, prit congé du capitaine. Les paroles de M. de Barres venaient de lui remettre en mémoire le désespoir qu'Elise avait fait éclater à l'annonce du mariage probable de sa sœur. Elle ne pouvait s'empêcher de convenir elle-même de la tristesse étrange de sa fille, de sa pâleur, de la nouvelle altération de sa santé ; toutes choses qui ne parlent pas de bonheur. Pourquoi cette enfant tant aimée lui cachait-elle son

Elle entra dans la chambre de sa fille, éloigna Marie sans affectation, et préluda par des baisers et des caresses ; puis, doucement, avec un sourire indulgent, elle lui raconta les inquiétudes du capitaine.

« Ah !.... fit Elise en scandant ses paroles ; il croit cela..... il s'en est aperçu.

— Mais il faut le détromper, dit vivement la mère.

— Pourquoi donc, si cela est vrai ?

— Tu ne veux donc plus l'épouser ?

— Je le veux bien, si vous l'exigez.

— Quelle folie ! pouvons-nous rien exiger de toi ?

— Ma bonne mère ! s'écria Elise en cachant toute confuse sa blonde tête dans le sein de sa mère. Elle sanglottait.

— Enfant, pourquoi ces pleurs ? Ne suis-je pas là pour finir ton chagrin ?

— Si c'était possible, je ne le voudrais pas, répondit Elise en relevant son visage inondé de larmes.

— Ce n'est pas possible, et tu ne le veux pas ? Oh ! je t'en prie, ne me parle plus par énigmes ; sache-le, rien n'est impossible à l'amour d'une mère ; si j'avais encore la mienne, je crois que je lui demanderais des miracles !

— Il y a des miracles qu'on ne demanderait pas même à Dieu ! Crois-tu qu'on puisse désirer le malheur de ceux qu'on aime ?

— Veux-tu me désespérer ? s'écria Mme de Juilly.

— Non, je devrais te dire que je suis heureuse ; mais je n'en ai plus la force ! »

La voix d'Elise s'éteignit dans les sanglots. Elle se laissa glisser avec accablement sur sa couche.

« O mon Dieu ! soupira Mme de Juilly, ma fille se désespère et je ne sais pas la consoler !

— Laisse-moi pleurer, dit Elise ; seule avec toi ; cela me fait du bien.

— Non, je ne veux pas que tu pleures, je ne veux pas que tu souffres. Tu ne peux me tromper : la douleur te tuerait.

— Tant mieux ! » fit Elise avec un accent de résignation.

Mme de Juilly saisit sa fille, et la serra contre son cœur pour l'arracher à cette horrible pensée.

« Tu parles de mourir ! lui dit-elle d'un ton de reproche, aimée comme tu l'es !....

— Aimée ! répéta Elise d'une voix déchirante ; ce n'est pas moi qui suis aimée.

— Quel langage nouveau dans ta bouche ! Elise, ma chère Elise, que penses-tu donc ?

— Rien, rien ; mais je souffre, et je sens que je ne puis guérir.

— Elise, au nom du ciel..... Ta sœur !.....»

La jeune fille poussa un cri et se courba accablée contre son oreiller. Palpitante, pleine d'angoisses, Mme de Juilly devina enfin la vérité.

« Ah ! s'écria-t-elle, tu l'aimes aussi, toi ! »

Et elle se cacha le front dans les mains.

A cette époque, il n'y avait pas d'autre médecin à Tlemcen que les médecins du régiment. Celui qui fut appelé auprès de la malade, malgré son habileté reconnue, comprit peu de choses aux phénomènes nerveux qui constituaient la maladie d'Elise. Il soupçonna seulement une cause morale aux accidents variés qui se produisaient devant lui ; mais il eut assez de tact pour comprendre qu'il ne devait pas insister sur ce point avec la jeune fille et sa mère. Il se borna à recommander le calme et se renferma dans ces généralités qui font parfois douter du savoir des médecins et qui sont pourtant l'effet, souvent, d'une rare pénétration d'esprit. Mais l'humeur inquiète de M. de Juilly ne s'accommodait pas de ces choses vagues et obscures. La jeune fille, d'ailleurs, avait des crises et des convulsions qui portaient l'alarme dans tous les cœurs dévoués qui l'entouraient. Le docteur, sans les juger dangereuses, crut devoir répondre franchement aux questions obstinées du colonel ; il lui dit que les souffrances de sa fille devaient venir d'un chagrin violent et comprimé. Malgré sa brusquerie naturelle, le colonel, inspiré par sa tendresse, usa de ménagements avec sa fille et prit Thérèse à part, pour lui parler de la demi-révélation du docteur.

« Nous sommes bien malheureux, dit Mme de Juilly, car le seul remède qui puisse sauver notre enfant, il nous est interdit de l'employer.

— Pourquoi cela ? s'écria le colonel, à qui la pensée de l'impossible ne pouvait venir en tête.

— Je suis mère et n'ai point osé le chercher : notre fille aime le fiancé de Marie.

— Georges ! est-ce possible ? Alors, il faut que Varon..... Non, il ne le faut pas ; je n'ai pas ce droit.....

— Mais, ma fille se meurt..... dit Thérèse d'une voix brisée.

— Je vais lui parler, lui faire entendre raison. Elle comprendra que les devoirs, la parole donnée s'opposent à une pareille chose..... Elle sera forte, j'en suis sûr..... Ah ! je n'aurais jamais cru qu'Elise !.... Chère Thérèse, continua le colonel, en serrant les mains de sa femme, reprenez courage ; vous seule pouvez sauver notre enfant. Si j'essayais..... je serais dur..... »

En parlant ainsi, sa voix s'altérait, et de sa main il sécha rapide-

ment une larme qui perlait sur sa joue. Mme de Juilly essuyait franchement les siennes.

« Dites-lui..... mais, vous savez mieux que moi ce qu'il faut lui dire. Rendez-la digne de vous; dites-lui que la loyauté.....

— La loyauté ! interrompit la mère ; que m'importe votre loyauté, si notre fille succombe !

— Et Marie ?

— Je n'ai qu'une fille, monsieur, et il faut la sauver.

— Que voulez-vous faire ?

— Ce que mon cœur me dictera. Si Elise ne peut être sauvée qu'en immolant Marie, je l'immolerai. Voilà ce que je veux faire. Me trouvez-vous si cruelle et pensez-vous que je serais meilleure mère pour ne l'avoir point fait ? »

Le colonel n'avait jamais vu ce côté énergique du caractère de sa femme. Il s'en étonna d'abord, l'admira ensuite comme il admirait tout ce qui était fort, et finit par s'en laisser dominer. Il résolut donc d'abandonner à sa femme la conduite de toute cette affaire.

Cependant, étrangère aux découvertes de Mme de Juilly et aux débats qui s'en étaient suivis, Marie ne laissait pas de voir qu'il s'agitait dans la maison quelque mystère qu'on lui cachait, à elle pour qui la famille jusque-là n'avait pas eu de secret. Plus d'une fois, elle avait vu le trouble de Mme de Juilly quand elle parlait de Georges, et faisait allusion à son prochain mariage. Depuis le jour fatal où Elise avait gardé la chambre, elle remarquait qu'on ne parlait plus d'en fixer le jour. Sans doute la maladie de sa sœur en était cause, et elle redoublait de soins et d'attentions pour elle ; mais comment se faisait-il que le colonel lui-même eût une attitude si embarrassée quand M. Varon venait dans la maison ? Georges faisait des visites plus rares et plus courtes, cela était naturel, mais d'où venait le soin particulier que M. et Mme de Juilly mettaient à ne jamais leur laisser épancher leurs pensées ! Il semblait que tout à coup un obstacle imprévu eût surgi et que l'on n'osât s'en expliquer avec elle. Nature droite et fière, Marie résolut d'aller directement au but et d'interroger le colonel. Elle avait avec lui ses coudées plus franches qu'avec Mme de Juilly, parce qu'il la traitait en quelque sorte comme un camarade.

« Mon père lui dit-elle un jour ; que se passe-t-il donc ici ? On se cache de moi ; on fait triste mine à M. Varon. Me faudrait-il renoncer à mes espérances ? »

Attaqué de front le colonel se troubla.

« Demande à ta mère, » lui répondit-il, et il s'esquiva.

La jeune fille poussa un soupir et s'écria : « Il y a donc quelque chose ! »

Mme de Juilly était dans la chambre de sa fille, et Elise, qui s'était levée ce jour-là pour la première fois, était assise dans une chaise longue, le visage tourné à contre jour.

« Ma mère, dit-elle en entrant, mon père m'envoie vers vous pour vous demander ce que je dois craindre ou espérer.

— Que vous a donc dit votre père? demanda Mme de Juilly avec inquiétude. Mais redoutant une explication devant Elise, elle ajouta aussitôt : Chère Marie, nous parlerons de cela plus tard. Elise va mieux, tu le vois ; il ne faut pas réveiller ses crises. »

Marie saisit la main amaigrie de la jeune fille et la porta à ses lèvres avec passion.

« Ma sœur, dit-elle d'un accent profond, guéris-toi bien vite, car je souffre aussi beaucoup depuis que tu es malade.

— Toi ! fit Elise ; en caressant le front de sa sœur, tu n'as pourtant aucun motif, toi !

— Comment aucun motif ! d'abord je souffre de te voir souffrir et si je pouvais donner mon sang pour te rendre la santé.....

— Vous le donneriez, Marie, n'est-ce pas? s'écria Mme de Juilly avec une étrange expression.

— Sans doute, vous le savez bien.

— Oh ! ma chère enfant ! »

Et Mme de Juilly, oubliant toute réserve, serrait Marie avec effusion sur son sein.

« Oh ! cela me fait du bien, dit Marie avec une sorte d'extase ; il y a longtemps que vous ne m'aviez fait entendre de si bonnes paroles. »

Mme de Juilly baissa la tête devant ce reproche. Elise se chargea de répondre pour elle.

« C'est moi, Marie, qui en suis cause ; c'est ce vilain mal qui trouble tout.

— Il y a une autre cause, poursuivit Marie avec insistance ; il y en a une, le colonel me l'a dit. Est-ce mon mariage avec M. Varon qui vous déplaît, ma mère? »

Mme de Juilly tressaillit.

« Peux-tu penser ! dit-elle.

— Oui, je le pense. Mais, alors, pourquoi m'y a-t-on encouragée?

— Ne parlons pas de cela en ce moment.

— Et quand donc en parlerons-nous? Si l'on veut que j'oublie Georges, il est déjà bien tard..... trop tard, ajouta-t-elle en branlant tristement la tête.

— De grâce ! fit Mme de Juilly en joignant les deux mains.

— Elise est-elle donc de trop dans mes confidences? » continua la jeune fille d'un air soupçonneux et sans se laisser arrêter par les supplications de sa mère. Sa voix avait pris un timbre pénétrant, qui

n'avait plus la douceur de son timbre habituel, son œil un éclat fulgurant et ses traits une énergie singulière. Puis, par une inspiration soudaine, se tournant vers sa sœur :

« Si tu aimais Georges, reprit-elle, et qu'après lui avoir voué ta vie, on vînt te dire : tu ne seras pas à lui ! que ferais-tu ? »

Elise, tremblante et dominée, s'était redressée sur sa chaise longue et regardait Marie avec une sorte d'effroi.

« Moi..... balbutia-t-elle, moi.....

— Marie ! s'écria Mme de Juilly, que faites-vous ?

— Ce que je fais ? Je l'interroge, répondit la fille du Sahara.

— De quel droit ? demanda la mère, la tête perdue.

— Du droit de mon amour. »

Et revenant à sa sœur, qu'elle foudroyait de son regard :

« Elise, lui dit-elle, regarde-moi en face : jure-moi que tu vois mon mariage sans regret. »

La jeune fille tendit ses deux bras vers sa sœur.

« Je..... le..... »

La voix expira sur ses lèvres.

Marie bondit comme une lionne, et saisissant sa sœur par le front, pour lui faire relever la tête :

« Tu l'aimes ! s'écria-t-elle. »

La fille du désert s'était réveillée. Elle était là, pâle, frémissante, les mains crispées, la narine ouverte, les dents serrées, les yeux pleins de colère. Mme de Juilly eut peur, et, se précipitant sur elle :

« Malheureuse ! s'écria-t-elle, tu veux donc la tuer ! »

Cette parole tomba sur le cœur de Meryem comme une eau glacée sur un charbon ardent. Ses bras se détendirent, sa bouche se ferma, ses traits reprirent leur douceur, ses yeux se mouillèrent et elle s'affaissa aux pieds de sa sœur, dont elle inondait les genoux de ses larmes. Elise ne la voyait plus, ne l'entendait plus ; elle était évanouie.

VII

Le lendemain était un jour de fête militaire. Toute la ville était en branle. Par les rues principales aboutissant à la place du Méchouar, les troupes françaises et étrangères arrivaient en grande tenue. L'infanterie se massa du côté de l'église et du château-fort ; les cavaliers occupèrent le reste de l'espace. Au fond de la place, des groupes de curieux se formaient, car on avait annoncé une revue suivie d'exercices de fantasia. Dans ces groupes, on voyait dominer les sombres vêtements des juifs ; quelques Maures et quel-

ques Turcs, amis des Francais, se mêlaient à eux ; mais ils étaient en petit nombre. La conquête, à cette époque, n'était pas encore devenue une assimilation.

Sur cette place du Méchouar s'élevaient déjà des maisons nouvelles, plus françaises, mais moins commodes pour ce climat que les vieilles maisons mauresques. Aux fenêtres et aux portes apparaissaient les colons. Là seulement, on apercevait des têtes de femmes. De leur terrasse, les dames de Juilly auraient pu, quoique d'un peu loin, jouir aussi du spectacle ; mais leur séjour en Algérie leur avait déjà rendu bien familiers ces courses d'Arabes et ces jeux capricieux des cavaliers maures. Cependant, un œil exercé aurait pu voir à l'un des angles de cette terrasse une figure accroupie, enveloppée dans un grand burnous blanc. Cette figure était immobile, les yeux fixés du côté de la montagne. Que se passait-il dans cette tête vive et colorée dont on ne voyait que la ligne des yeux? Quels rêves transportaient l'esprit de Marie, car c'était elle, au delà de l'Atlas, dans les oasis du grand désert?

Bientôt les spahis et les chefs arabes, suivis de leur gouin, commencèrent de capricieuses évolutions. Leurs chevaux, lancés au galop, s'arrêtaient brusquement, et repartaient, prompts comme la foudre; la poudre frappait l'air de ses éclats sonores; des flocons de fumée blanche s'élevèrent et s'étendirent en une vapeur grisâtre. A travers cette vapeur, Marie voyait paraître et disparaître les fusils, les burnous blancs et rouges, les chevaux et leurs cavaliers. A cette distance, ils semblaient voler dans un nuage flottant, au milieu des éclairs, pareils à des êtres fantastiques. Enfin, ils disparurent dans une course folle, lancés à la poursuite d'un ennemi invisible. Peu à peu les autres corps de troupe s'éloignèrent, et la place redevint déserte. Marie gardait toujours la même attitude, et son regard la même direction. Elle entendait, sans s'en rendre compte, le bruit régulier des pas des soldats. Ce bruit se rapprocha. Quelques spahis traversèrent la rue qui longeait la terrasse. Machinalement, son regard s'abaissa. L'officier qui les conduisait était Gaston Durner. Son front était si triste, son œil si sombre, qu'elle sentit son âme vibrer à l'unisson de cette douleur profonde. Elle rendit le salut à l'orientale, comme si la fille du Sahara eût désormais seule survécu en elle, puis les spahis, à leur tour, disparurent, et tout rentra dans le silence. Marie retomba dans sa rêverie, un moment interrompue, et s'y abandonna avec une sorte de cruelles délices. Elle repassa dans sa mémoire ses espérances déçues, sa vie heureuse détruite. Elle remonta au temps où sa véritable mère lui parlait la langue de son pays d'origine et lui décrivait les contrées dont son père avait été le chef; elle voyait revivre la belle figure d'Aïssa, cette noble

fille du désert ; elle se représentait son père, ce prince du Sahara, qui, régulièrement chaque année, au retour de ses voyages, plantait sa tente hospitalière sur la terre des palmiers. Il lui semblait voir cette tente, que sa mère lui avait si souvent décrite, et cette terre bénie qui était une des grandes oasis du désert. Sa mémoire fidèle lui raconta les exploits guerriers de sa famille lointaine, dont elle se rappela les noms et les surnoms, ravivés dans ses souvenirs comme ces traits de burin que la main fait revivre en frottant l'acier. Transportée en arrière, dans cette chevalerie arabe, vivant moyen âge de nos jours, elle entendit le hennissement du cheval de race et les chants d'amour accompagnés des cris de victoire. Qu'elle était loin, au contraire, cette civilisation de l'Europe, qu'elle avait traversée comme en rêvant !

Dieu sait combien de temps Marie serait restée ainsi sur la terrasse, livrée à ses réflexions, si tout à coup le bruit d'un pas viril n'eût retenti derrière elle. Marie, sans se retourner, reconnut ce pas et tressaillit.

« J'accours à vos ordres mademoiselle, dit Georges. Le laconisme de votre billet m'a inquiété, Que devons-nous craindre encore? Mlle Elise est-elle plus mal ? »

Marie se leva soudain et plongeant dans les yeux de son amant un regard que rien ne pouvait arrêter :

« Non, dit-elle avec un sourire étrange, Elise va mieux et elle ira mieux encore..... demain.

— Pourquoi demain ? demanda Georges, que cette façon mystérieuse de parler inquiéta.

— Parce que demain une partie de ses vœux, sinon tous, seront comblés.

— Et puis-je savoir ?

— Qu'est-ce que cela vous fait ? Vous n'aimez pas Elise, n'est-ce pas ? C'est moi que vous aimez.

— Si je vous aime, Marie ! Ne le savez-vous pas ?

— Venez, dit Marie en saisissant le jeune officier par la main et l'entraînant dans la maison. Vous m'aimez, Georges, reprit-elle quand ils furent dans la chambre contiguë à la terrasse ; je le crois et j'ai besoin de le croire. Mais votre amour, dites-moi, est-il prêt à tous les sacrifices?

— A tous. Demandez-moi ma vie.

— La vie ! Ce n'est rien. Ce que je veux savoir, c'est si tu m'aimes assez pour m'immoler ton amour. »

Marie en parlant ainsi avait un accent passionné qui bouleversait l'âme entière de jeune homme.

« Quelle folie ! dit Georges après un moment d'étonnement, vous aimerais-je si je pouvais cesser de vous aimer?

— Qui te parle de cesser de m'aimer? je ne veux pas que tu cesses de m'aimer, je veux que tu m'aimes toujours ; mais es-tu assez fort pour renoncer à moi par amour pour moi, si je te le demandes?

— Non, s'écria vivement l'officier. »

Meryem poussa un cri sauvage, et enlaçant de ses bras ardents le cou de son amant, elle se suspendit à ses lèvres, en proie à une folle ivresse.

« Non, dit-elle en serrant ses épaules de ses mains crispées, non; je ne veux pas te perdre, je ne veux pas qu'on t'arrache à moi. Peu m'importent les autres; je t'aime, c'est tout ce que je sais. »

Georges la regardait avec effroi et se demandait d'où pouvait venir cette surexcitation croissante.

« Marie, lui dit-il, vous me faites trembler. Qu'avons-nous donc à redouter?

— Rien, si tu m'aimes comme tu dis m'aimer. Tu quitteras tout, présent, avenir, famille, patrie, tout, te dis-je. Tu viendras avec moi; où, je n'en sais rien, mais tu viendras.

— Je te suivrai partout, s'écria Georges séduit lui-même par cette exaltation contagieuse.

— Alors, viens; ne tardons pas une minute. Quittons cette maison, quittons ce pays qui ne recèle pour nous que le malheur. Viens. »

Déjà Meryem entraînait Georges sur ses pas, et celui-ci, sans rien comprendre, sans rien chercher à s'expliquer, la suivait comme un esclave docile, quand tout à coup Elise pâle, tremblante, traînante comme un spectre, apparut sur le seuil.

« Où vas-tu? » dit-elle d'une voix étranglée.

Devant cette image de la douleur, Meryem s'arrêta ; puis se fondant en sanglots :

« Grâce, s'écria-t-elle, ma sœur, grâce ! Prends pitié d'une pauvre fille du désert que tant de soins et tant de bontés n'ont pu changer, et qui a gardé ses passions sauvages et ses fièvres d'indépendance..... Il ne faut pas m'en vouloir, il faut me pardonner. »

Meryem se roulait aux pieds de la jeune fille.

« Tu ne vois donc pas le mal que tu me fais par ta douleur? dit tristement celle-ci.

— Oh! je suis indigne de ta pitié; j'aurais dû deviner; j'aurais dû savoir.....

— Tais-toi, fit Elise en posant sa petite main blanche et amaigrie sur les lèvres palpitantes de Meryem; tais-toi..... » Et elle ajouta tout bas : « Il t'entendrait. »

Ce mot fit tout à coup relever la tête à Meryem.

« Eh bien, oui! qu'il m'entende! — Ecoutez-moi, Georges : Je suis indigne de vous; je ne suis pas la femme bonne et dévouée que vous avez rêvée; je me sens incapable de vivre dans votre monde civilisé. D'aujourd'hui seulement je me connais, d'aujourd'hui je sais quel foyer de passion j'ai dans le cœur et vers quel gouffre profond je vous menais. Tout à l'heure je voulais fuir avec vous; je voulais vous associer à ma vie sauvage..... J'avais tort, et je m'en repens..... Après un long sommeil, je me suis réveillée la fille de ma mère..... Vous ne saviez pas qui j'étais quand vous m'avez aimée..... Regarde maintenant, et vois si tu me reconnais!

— Meryem! s'écria Georges, traduisant ainsi d'un mot toute sa pensée.

— Oui, Meryem, la femme du Sahara et non celle de votre pays. Ce n'est pas moi qui dois être votre compagne, Georges; celle que vous devez aimer, la voici. »

Et mettant la main d'Elise dans celle de Georges, elle s'enfuit.

Le bruit qui s'était fait avait attiré Mme de Juilly. Elle trouva Elise en proie à une crise terrible, et Georges empressé auprès d'elle. Ce fut bientôt une confusion extrême dans toute la maison. On envoya chercher le colonel, qui n'était pas encore rentré, et le docteur qui n'arrivait pas assez vite. Il vint pourtant, et trouva Elise mourante.

« C'est une crise suprême, dit-il. Si nous la sauvons, ce sera miracle. »

Ce miracle pourtant s'accomplit. Elise, peu à peu, se calma, puis, un engourdissement qui n'était pas le sommeil, mais qui, du moins était le repos, succéda aux convulsions. Enfin, le soleil avait disparu de l'horizon quand elle rouvrit les yeux. Elle chercha autour d'elle, vit sa mère et l'attira sur son cœur, reconnut son père et lui tendit doucement la main, aperçut Georges, qui dans son trouble était resté, et l'appela.

« Où est Marie? » demanda-t-elle.

Alors seulement on songea à la jeune fille. On courut à sa chambre, elle n'y était pas. On l'appela dans toute la maison, elle ne répondit pas. On visita l'écurie, son cheval arabe avait disparu. On se rappela alors qu'un cavalier des tribus, qui avait figuré dans la fantasia, avait pendant quelque temps stationné dans la rue, mais on n'y attacha d'abord aucune importance.

IX

A l'heure où la voix du prêtre musulman retentit pour la troisième fois sur la ville de Tlemcen, on vit un cavalier monté sur un

pur sang de robe blanche, franchir la porte des anciens rois. Ce cavalier paraissait très jeune, souple et mince, bien qu'il fût enveloppé d'un double burnous. Un grand chapeau de paille du Maroc couvrait son visage, et un long fusil passé en sautoir battait sur ses épaules. Le cheval hennissait, comme s'il eût de loin senti le désert, et son pied vif martelait le sol.

Auprès de ce cavalier qui était évidemment un chef, venait un autre cavalier arabe vêtu d'un grand burnous noir, et aussi coiffé du grand chapeau marocain. C'était un vieillard ; sa barbe était blanche, ses bras et son visage étaient bruns comme son cheval. L'âge n'avait pas courbé sa taille, mais une vie âpre et dure avait profondément sillonné son front.

L'allure des chevaux était rapide, bien qu'elle ne fût pas précipitée. Lorsque derrière eux, la ville de Tlemcen, dont on voyait briller au loin les lumières commença à disparaître, le plus jeune des cavaliers arrêta sa monture, et, étendant ses deux bras vers la ville en joignant les mains ::

« Adieu, dit-il, adieu tout ce que j'aime ! »

Puis il pencha la tête sur le cou de son cheval, et le lança au galop du côté de Sebdou.

On entendit quelque temps encore retentir sur le sol pierreux le pied des chevaux ; puis, tout rentra dans le silence :. les étoiles brillaient au ciel, la lune encore invisible faisait pâlir l'horizon.

Une heure après, le sol retentit de nouveau du pas des chevaux, des cris réveillèrent les échos endormis.

« Marie! Marie! » criaient les cavaliers. La voix du chacal répondit seule.

Huit jours se passèrent, pendant lesquels Georges et M. de Juilly firent dans toute la province les plus actives recherches. On s'adressa au général commandant la subdivision et à tous les bureaux arabes du voisinage ; on expédia des spahis indigènes dans toutes les directions ; on fit appel aux tribus ; on offrit de brillantes récompenses : vaines tentatives.

Dans la matinée du neuvième jour, un cavalier arabe s'arrêta devant la porte du colonel. C'était un homme bronzé et à la barbe blanche. On le fit entrer. Le vieillard fit les saluts les plus humbles, et, se redressant ensuite de toute la hauteur de sa grande taille, il présenta au colonel un bracelet en cheveux, à fermoir d'or. Sur ce fermoir était gravé le nom de Meryem.

« Où est-elle ? » demanda le colonel.

L'Arabe fit un geste et montra le Sud.

« Ne vous a-t-elle rien dit ?

— Elle m'a dit :: « Tu diras à mon père que la cavale du désert ne

» peut vivre qu'au désert, mais que je n'oublierai jamais ceux qui » m'ont nourrie. Tu diras à ma mère que j'ai tout donné pour sa ten- » dresse et que son image restera toujours dans mon cœur. Tu diras » à ma sœur que je veux qu'elle soit heureuse et qu'elle porte ce bra- » celet en souvenir de moi. »

Puis le vieillard renouvela ses saluts et se retira.

A quelque temps de là, Georges fut promu capitaine ; Elise guérit et devint la plus belle fille de l'Algérie. Cependant, elle regardait souvent ce bracelet qu'elle avait reçu du vieil Arabe et qu'elle portait au bras gauche ; souvent elle le baisait avec transport, et quand M. Varon était présent, il la remerciait du regard. Plus d'une fois, dit-on, leurs larmes se mêlèrent.

Un jour, le colonel, rentrant chez lui, apporta deux nouvelles. M. de Barres venait d'hériter d'un million et se retirait du service. On disait qu'il allait retrouver en France une sienne cousine qu'il aimait beaucoup et qu'il n'avait pas vue depuis l'âge de sept ans. L'autre nouvelle était plus intéressante pour la colonie. Le gouvernement voulait faire explorer la route des caravanes à travers le grand désert, et il faisait appel à ceux des officiers les plus familiers avec la langue et la vie arabes. Gaston Durner s'était présenté et avait obtenu la mission. Il devait partir dans quelques jours.

Il partit en effet. Il y a de cela quinze ans, et l'on a cessé d'attendre son retour.

CAMILLE PÉRIER.

NOTES CRITIQUES

SUR

LA MARCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

DES SCIENCES

XI

La disparition et réapparition momentanée des comètes : réponse à la *Revue Britannique*. — Répulsion réciproque de Pallas et de Cérès. — La Comète du 30 juin 1861. — Passage de Mercure sur le disque du soleil. — L'analyse spectrale, le rubidium et le cæsium, nouveaux metaux alcalins. — Le dianium, métal douteux. — Le fibrilia, matière textile. — *Etudes sur l'Histoire naturelle*, par M. Camille DELVAILLE. — Nouvelle pluie rouge tombée à Sienne. — Le dixième Congrès des savants italiens.

Le 15 juillet 1861, nous adressâmes à M. Elie de Beaumont, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, la lettre suivante[1] :

« Au mois de septembre 1858, j'etais à Versailles, et, en me promenant le soir, avec une personne qui est prête à confirmer ce que je vais dire, nous contemplions la comète dans une des belles allées de cette ville, lorsque nous vîmes pâlir l'astre. Il diminua à vue d'œil et finit par se réduire à un point lumineux, au noyau. Puis ce point s'éteignit comme la flamme d'une bougie par le souffle. Pas le moindre vestige de la comète. Au bout d'une minute, le noyau se ralluma et, avec une rapidité beaucoup plus grande que celle de l'extinction, la comète déploya de nouveau sa queue brillante. Cette évolution de disparition et de réapparition occupa un temps d'environ cinq minutes. Etonnés, nous nous arrêtâmes pour voir si le phénomène se renouvellerait, et, en effet, il se renouvela cinq ou six fois. La même chose s'est reproduite en d'autres soirées, et quelquefois nous l'a-

[1] Voir les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. LIII, p. 123.

vons attendue en vain. J'ai interrogé depuis plusieurs personnes : les unes ont vu le phénomène, d'autres ne l'ont pas vu. L'affaiblissement a souvent été mentionné, la disparition jamais, que je sache. Je repousse toute explication qui se fonderait sur l'interposition d'une vapeur quelconque. Les nuages étaient assez éloignés, et la comète avait pour champ un azur complet, le plus pur possible. La comète paraissait *absorber* la lumière de la queue ; et, lorsqu'elle se rallumait, elle paraissait la faire jaillir comme un jet d'eau. »

La question que soulevait cette lettre est incidemment abordée dans la *Revue britannique* du mois d'octobre 1861 ; M. Pieraggi lui consacre les lignes suivantes :

« Un correspondant de la *London Review* parle d'une intermittence d'éclat et même d'une disparition totale, mais momentanée, de la queue. Il cite à ce propos une lettre du docteur Montucci, rapportant un phénomène analogue de la comète de Donati ; trois autres correspondants de différentes localités d'Angleterre écrivent dans le même sens. A ce sujet, nous avons consulté quelqu'un dont on ne déclinera guère la compétence, M. J.-A. Barral, qui nous a répondu qu'il ne croyait pas que ce fût un phénomène inhérent à la comète, mais que cette disparition était plutôt due au passage d'un cirrus, assez ténu pour ne pas obscurcir le noyau, mais assez dense pour éclipser la queue. En effet, nous avons nous-même remarqué des variations nombreuses et irrégulières dans l'éclat de la comète, variations qui, par le temps qu'il faisait au mois de juillet, ne sauraient être attribuées à d'autres causes qu'à des causes météorologiques. »

Nous sommes loin de contester la compétence de M. J.-A. Barral, mais nous sommes persuadé que, si nous avions eu l'honneur d'un entretien avec lui, et si nous lui avions donné la description minutieuse de la marche du phénomène, notre témoignage, confirmé par celui de la personne avec laquelle nous avions fait l'observation, aurait suffi pour le convaincre qu'il ne pouvait être question ici de l'interposition d'un cirrus ou d'un voile de vapeur quelconque. M. Barral ne nous aurait pas contesté qu'un homme peut, en pareille matière, s'en rapporter à ses yeux, et que s'il ne voit pas de cirrus, il doit conclure qu'il n'y en a pas : un cirrus *invisible* serait un non-sens. Or, admettons pour un instant l'interposition d'un voile assez fort pour intercepter la lumière de la comète ; qu'arrivera-t-il ? Au moment de l'immersion, son bord doit se peindre sur le champ illuminé de la queue : cette dernière se trouvera entamée précisément comme le bord du soleil au commencement d'une éclipse. Si le voile envahit la comète par le bout, on le verra descendre jusqu'au noyau, toujours en laissant voir son bord sur le champ de la lumière, et la partie non couverte continuera à briller jusqu'à la complète immersion. Or, rien de tout cela n'est arrivé. A mesure que l'extrémité de la queue s'effaçait, *le reste perdait en même temps son éclat*, comme un fer rougi qui passe graduellement du blanc au rouge foncé : c'est ce qu'aucun voile ne saurait produire, car il éteindrait là où il se trouverait, mais pas ailleurs. Quant à un bord, un profil quelconque plus ou moins tranché, il n'y en a pas eu la moindre trace.

L'hypothèse d'un voile trop faible pour que son bord fût visible, nous semble difficile à admettre ; car si ce voile est d'une ténuité extraordinaire, comment pourra-t-il nous cacher la comète? Mais, même en supposant ce cas, la partie non encore couverte de l'astre brillerait du même éclat qu'auparavant, ce qui est contraire à notre observation. Ainsi, quelque ténuité que nous soyons disposés à accorder au voile présumé, jamais nous n'arriverons à mettre son action d'accord avec les faits observés. Comment enfin expliquer par un obstacle de ce genre la lenteur de la disparition, combinée avec la rapidité de la réapparition, laquelle s'est toujours produite, *à partir du noyau*, tandis qu'un voile, en quittant la comète, aurait dû d'abord découvrir l'extrémité de la queue, cette même extrémité par où il avait commencé à couvrir la comète? On voit que la supposition d'un voile quelconque est insoutenable.

Nous concevons parfaitement le désir des savants de ne pas jeter de perturbation dans les théories reçues, en acceptant trop légèrement un fait annoncé par des inconnus, mais nous croyons aussi qu'il n'est pas de l'intérêt de la science de repousser sans un examen sérieux les assertions de plusieurs témoins oculaires, lorsqu'ils parlent avec une profonde conviction.

La difficulté de faire accepter un fait qui est de nature à modifier profondément les opinions admises au sujet des comètes, cette difficulté, que nous avons prévue, a été cause que nous avons si longtemps gardé le silence. Pour qu'une assertion scientifique puisse peser de toute sa force sur le public, et notamment sur les savants, il faut qu'elle vienne d'un de ces hommes qui doivent à d'éclatants travaux une juste autorité. Nous ne prétendons pas à un pareil privilége. Il fallait donc, avant de nous aventurer à annoncer ce phénomène, nous armer de documents et de témoins. Les documents, nous les avons demandés aux auteurs, nous avons voulu savoir s'il avait jamais été question d'un fait semblable ; mais nos recherches ont abouti à un résultat négatif. Les témoins n'auraient pas dû nous manquer, puisque dans l'avenue de Versailles, plus de deux cents personnes ont vu la même chose que nous ; mais la disparition et la réapparition de la comète, si étonnantes pour un astronome, n'ont pas excité l'attention des promeneurs, qui se soucient médiocrement des phénomènes sidéraux. Si l'on a vu disparaître la comète, on s'est dit : « cela devait être, » et l'on s'est ensuite occupé de ses affaires et de ses plaisirs. Nous avons vainement parcouru les journaux, aucun n'a parlé de ce phénomène. Seulement, dans le petit cercle de nos connaissances, nous avons enfin trouvé quatre témoins irrécusables. Mais le fait avait vieilli, et il fallait attendre une occasion propice pour l'annoncer. La comète du 30 juin dernier nous l'a fournie. Depuis, d'autres témoins l'ont confirmé, et il a dès lors acquis aux yeux du public l'autorité qui lui manquait. Ajoutons que le même phénomène, sauf la disparition complète, a été observé dans la comète du 30 juin par un de nos amis intimes et par toute sa famille. On a vu cette comète perdre de son éclat, et enfin s'éteindre jusqu'au noyau, qui seul est resté visible; puis l'énorme appendice s'est rallumé soudain, ainsi que nous l'avons décrit pour la comète de 1858. Trois ans n'ont pas effacé de notre mémoire le moindre détail du phènomène;

toutes les circonstances nous en sont aussi présentes que si nous les avions sous les yeux. Nous admettons volontiers que les variations d'éclat observées par l'auteur de l'article cité plus haut aient été occasionnées par l'interposition de légers nuages, puisqu'il dit que le ciel était nuageux ; mais son observation n'infirme ni la nôtre de septembre 1858, ni celle de notre ami du mois de juillet dernier, qui ont été faites toutes deux par un temps parfaitement limpide. C'est au milieu d'un ciel pur que nous avons vu la comète disparaître *entièrement*.

Le fait établi, comment l'expliquer ? Nous reconnaissons notre insuffisance à ce sujet ; mais il nous sera sans doute permis d'indiquer jusqu'à quel point les diverses théories relatives aux comètes se trouvent infirmées par ce phénomène. Parmi les opinions le plus en faveur, il y a celle que M. Babinet a exprimée dans cette définition plus spirituelle que sérieuse : « les comètes ne sont que des *riens visibles*. » Cette assertion, que le public a trop légèrement acceptée, prétend se fonder sur les faits suivants : 1° Les comètes ne déterminent pas de perturbation *apparente* dans la marche des planètes et des satellites ; 2° la lumière des étoiles passe à travers les comètes sans réfraction ; 3° enfin, au dire de certains astronomes, la queue de la comète du 30 juin dernier aurait balayé notre terre sans que nous nous en soyons aperçus. Aucun de ces faits n'a à titre d'arguments une valeur réelle. Le premier tendrait à démontrer que les comètes n'ont aucune pesanteur : cependant leurs orbites sont des sections coniques, c'est-à-dire qu'elles sont de la même nature que celles des planètes. Or, comme le calcul de la section conique est fondé sur la marche de l'astre dans le rapport direct des masses, et inverse du carré des distances, ce rapport est représenté par une fraction ayant pour numérateur la masse. Si donc la masse est zéro, la fraction est nécessairement zéro. Donc la comète pèse, ou elle ne marcherait pas. Si elle n'exerce pas d'attraction apparente sur une planète ou sur un satellite, ce fait ne pourrait-il pas s'expliquer par une lutte entre deux forces, celle d'attraction et celle de répulsion, forces dont la résultante serait nulle ? M. Faye a apporté dernièrement des raisons très solides en faveur d'une force répulsive, et nous ne voyons pas de motif pour la rejeter. C'est, du reste, une question que nous avons déjà traitée ici [1].

Nous trouvons une confirmation inattendue de notre manière de voir dans une publication récente intitulée : *Système néocartésien ou mécanique céleste expliquée par les effets de la rotation*, par M.r Joseph Lavezzari [2]. Nous sommes loin de souscrire à toutes les opinions de l'auteur ; mais lorsqu'il cite des faits, nous sommes libres de les mentionner sous sa responsabilité, d'autant plus que si, comme il l'affirme, ces faits ont été sciemment cachés au public, il est bien que la lumière se fasse. Voici ses paroles :

« Si Cérès et Pallas eussent été connues de Newton, si Newton avait pu les observer au moment de leur conjonction, peut-être n'aurait-il jamais

[1] *Revue Contemporaine*, livr. du 31 décembre 1860, p. 734.

[2] Amiens, Lemer aîné.

publié son système. Car lorsque ces deux petites planètes passèrent ensemble, côté à côté, sous le même méridien, on observa, à la stupéfaction des astronomes, que, loin de se précipiter l'une sur l'autre, par l'effet de leurs attractions réciproques, et comme le voulait le système de la gravité universelle, *elles se repoussèrent*, en se chassant mutuellement hors de leurs orbites, pour y rentrer dès que Cérès eût suffisamment dépassé Pallas. »

Il est inutile de faire remarquer l'appui décisif que ce fait, en admettant qu'il soit vrai, apporterait à la nouvelle théorie de l'existence d'une force répulsive. Nous laissons aux astronomes le soin de répondre à l'auteur qui les accuse d'avoir supprimé cette observation par esprit de système.

Quant au deuxième argument tiré de l'absence de réfraction de la lumière passant à travers une comète, il prouve plutôt le contraire de ce que l'on avance. Si on regarde les comètes comme des amas gazeux ou fluides, le fait de l'absence de réfraction est en contradiction manifeste avec les lois de l'optique. Comment, la lumière, qui se réfracte à travers tous les gaz connus, quelle que soit leur ténuité, passerait impunément par une masse de vapeur ayant plusieurs millions de lieues d'épaisseur? La chose, dans l'hypothèse d'un gaz, est tout simplement impossible, mais elle s'explique parfaitement si la comète se compose de molécules *solides*, molécules qui n'affectent cette apparence de vapeur qu'à cause de l'énorme distance qui les sépare de nous. Alors il n'y a rien d'invraisemblable à admettre que nous voyons cette lumière non réfractée à travers les interstices de ces mollécules. Quelle serait, par exemple, la grandeur apparente du Mont Blanc à la distance de quelques millions de lieues? S'il était seul, le verrait-on? Evidemment non. Mais un amas de montagnes incandescentes de cette grandeur serait visible, et présenterait à nos yeux exactement l'apparence que nous offrent les comètes. Pourquoi donc leur supposer une constitution gazeuse, lorsque, de l'aveu même des astronomes, ce gaz, par cela même qu'il ne réfracte pas la lumière, devrait être d'une ténuité tellement exceptionnelle, que la parole serait insuffisante à en donner une idée? Il nous semble que les savants se retranchent un peu trop souvent derrière les hypothèses de ce genre, lorsqu'ils sont embarrassés pour expliquer les phénomènes célestes. Les physiciens, résolus à ne pas admettre la théorie newtonienne de l'émission de la lumière, remplissent l'espace d'un éther d'une ténuité impossible. Cet éther est un véritable *Deus ex machinâ :* vous y voyez, c'est l'éther; vous n'y voyez pas, c'est encore l'éther; l'éther est partout : dans le diamant comme dans l'atmosphère. La lunette de l'astronome ne le découvre pas, la cornue du chimiste ne le révèle pas, mais il existe. Il existe si bien qu'il fait 727,000,000,000,000 vibrations par seconde! Encore nous dit-on naïvement qu'on nous fait grâce de quelques centaines de millions de vibrations, pour s'arrêter au chiffre rond. M. Encke voit journellement diminuer l'orbite de sa comète [1], et pour expliquer ce fait il

[1] C'est un fait démontré depuis plusieurs années, et qui conduit à des conséquences fort graves; car si la comète d'Encke ne revient pas au même point du ciel au bout de sa pé-

imagine un *milieu résistant*. « C'est l'éther! s'écrient les physiciens, le voilà trouvé! » Malheureusement ils oublient que leur éther est si mince qu'il ne saurait résister à rien et doit pénétrer partout; donc, outre l'éther, il faut admettre encore un milieu. Maintenant voilà les comètes qui sont aussi d'une ténuité extrême ; bref, toutes les fois qu'on se voit embarrassé, on a recours aux ténuités.

Quant au passage de notre terre à travers la queue de la comète de 1861, on y a cru un moment, parce qu'un astronome distingué, mais partisan des *riens visibles*, a commis une erreur de calcul, qui a changé une déviation de 1° 8' à l'est du plan de l'orbite, en une autre de 2° 47' à l'ouest du même plan. C'est l'infatigable M. Faye qui a porté la lumière sur cette question. A l'une des dernières séances de l'Académie, ce savant a présenté une série de dessins publiés par le P. Secchi, directeur de l'observatoire du Collége romain, et par M. Ellery, directeur de l'observatoire de Williamstown, en Australie. A ces dessins, M. Faye a joint un exposé lucide des observations faites par M. de Littrow, à Vienne, M. Bond, à Cambridge (Etats-Unis), et M. Schmidt, à Athènes, desquelles il résulte que la magnifique comète du 30 juin dernier avait deux queues bien distinctes : l'une droite, et l'autre courbée en dehors de la première, mais toujours dans le plan de l'orbite cométaire. Comme la terre a traversé le plan de cette orbite 53 minutes avant la première observation du P. Secchi, ce savant a vu la queue recourbée de face, c'est-à-dire projetée sur la longueur de l'autre, de sorte que les deux paraissaient n'en faire qu'une seule, et cette apparence s'est maintenue pendant longtemps en Europe. En Australie et en Amérique, au contraire, les deux queues ont été vues dès le début, inclinées de l'une à l'autre de 34° environ, et toutes les deux se trouvaient, comme toujours, en arrière du rayon vecteur. D'après les dessins exécutés sur une échelle de un centimètre par huit millions de kilomètres, la moindre distance entre la terre et l'extrémité de la queue recourbée, paraît avoir été de un million de kilomètres au moins, de sorte que cette fois il n'y a pas eu d'immersion de la terre dans la queue de la comète. Si cette rencontre avait eu lieu, nous pensons que plus d'un honnête Parisien qui se reposait sur les assurances de M. Babinet, aurait été désagréablement surpris.

Pour revenir à notre phénomène, nous croyons, dans une question où l'ignorance est le partage de tous, pouvoir tirer quelques inductions du témoignage de nos sens. Nous avons vu une apparence que, sur notre terre, on attribuerait aussitôt à un *refroidissement subit*. La comète s'est comportée exactement comme un fer rouge refroidi en quelques minutes par l'air environnant. Dès lors, et jusqu'à preuve du contraire, nous devons supposer que la comète a subi l'action d'un froid passager. Mainte-

riode de trois ans et quatre mois environ, elle décrit une spirale au lieu d'une ellipse autour du soleil, et doit par conséquent tomber dans le soleil au bout d'un certain nombre de siècles. Dès-lors, elle n'est pas attirée en raison inverse des carrés des distances, mais en raison inverse des cubes On peut en voir le calcul dans la *Mécanique* de Poisson 2e édition, n° 230). Les astronomes ne se font pas illusion sur la gravité de ce dilemme, qui tend à compromettre tout le système newtonien de la gravitation universelle.

un spectre plus puissant, contenant des rayons de tous les degrés de réfrangibilité. Lorsque la lumière de ce noyau est transmise à travers la photosphère, les bandes coloriées qui devraient se produire sont renversées, c'est-à-dire qu'elles deviennent obscures; de sorte que les raies noires de Fraunhofer ne sont que les bandes coloriées qui deviendraient visibles si le soleil ne renfermait pas ce noyau si fortement chauffé. Or, ces raies sont précisément celles qui décéleraient la présence du sodium, du fer, du potassium, du magnésium, du nickel et du chromium, donc ces métaux sont contenus dans le soleil !

Du reste, les dernières recherches de sir David Brewster et du docteur Gladstone ont beaucoup augmenté le nombre des raies : d'après leur carte, récemment publiée, le spectre solaire contient plus de 2,000 bandes obscures. Il y en a davantage encore dans la carte de M. Kirchhoff. Nous passons maintenant aux découvertes qui semblent plus particulièrement appartenir à M. Bunsen, bien qu'il se soit associé à M. Kirchhoff pour en publier la notice dans les *Annales de Poggendorff* (1861, n° 7). Dans cet écrit, les deux auteurs font remarquer que l'analyse spectrale est d'une haute utilité lorsqu'il s'agit d'examiner les groupes de substances dont on ne peut se procurer que de petites quantités, ou bien dont les propriétés chimiques sont presque identiques. Le *rubidium* et le *cæsium*, deux nouveaux métaux alcalins découverts par nos auteurs, n'ont pu s'obtenir, par exemple, qu'en opérant sur 44,000 kilogrammes de l'eau minérale de Dürkheim, et sur 180 kilogrammes de lépidolite, substance minérale assez répandue en Saxe. Voici à peu près le procédé de MM. Bunsen et Kirchhoff.

Une goutte des eaux-mères de la source minérale de Dürkheim ayant été soumise à l'action de la flamme, le spectre a aussitôt révélé les bandes caractéristiques des métaux alcalins connus. On en a éliminé d'abord la chaux, la strontiane et la magnésie, par les moyens ordinaires; les autres bases alcalines ont été enlevées par le lavage avec l'alcool; le lithium a été précipité en partie par le carbonate d'ammoniaque ; de sorte qu'ensuite l'eau-mère n'a donné que les bandes du sodium, du potassium et du lithium, plus deux belles lignes bleues à côté l'une de l'autre, qui coïncidaient presque avec la ligne bleue du strontium. Or, ces deux raies manquent dans tous les autres spectres : il y avait donc dans l'eau-mère un corps encore inconnu, c'était le *cæsium*, ainsi nommé du latin *cæsius*, bleu de ciel. De même, en traitant la lépidolite de manière à en extraire tous les alcalis qu'elle contient, et en précipitant cette solution par le bichlorure de platine, on obtient un dépôt qui ne décèle dans le spectre que les bandes du potassium. Mais si on lave ce précipité à plusieurs reprises avec de l'eau bouillante, le sel qui reste finit par donner deux belles raies violettes situées entre celles du strontium et du barium. Ici encore, on ne connaît pas de substance qui produise des raies pareilles : il y a donc un élément nouveau, auquel on a donné le nom de *rubidium*, du latin *rubidus*, qui signifie le rouge le plus foncé. MM. Bunsen et Kirchhoff en ont d'abord séparé le chlorure, qu'ils ont fondu et soumis à l'action de la pile; le métal pur s'est alors dégagé, mais au premier contact

avec l'air il s'est enflammé. Le *rubidium* est un corps très difficile à saisir ; si on opère sous une cloche en y faisant passer un courant d'hydrogène pur, le nouveau métal ne s'enflamme pas sans doute, mais il s'empare aussitôt du chlore devenu libre, et forme un sous-chlorure. Heureusement on peut en obtenir un amalgame, en soumettant le chlorure à l'action de la pile, et en prenant du mercure pour pôle négatif, et un fil de platine pour pôle positif. Le corps ainsi obtenu est une masse cristalline cassante, d'un blanc argenté : il est électro-positif par rapport à l'amalgame de potassium. Il décompose l'eau à la température ordinaire, et absorbe l'oxygène de l'air ; il se produit alors une élévation notable de température, et il se forme une croûte blanche d'oxyde hydraté caustique de rubidium. Cet oxyde agit sur la peau comme l'hydrate de potasse ; il est déliquescent à l'air, et absorbe alors l'acide carbonique en se transformant d'abord en carbonate, puis en bi-carbonate. Il attaque les creusets de platine.

Quant au cæsium, on le tire du chlorure ; mais nous attendrons, pour le décrire, que les auteurs aient terminé la publication de leur mémoire. Jusqu'ici nous savons seulement que le cæsium occupe le premier rang parmi les éléments, après l'or et l'iode, au point de vue de son poids atomique.

Tout le monde n'est pas aussi heureux que MM. Bunsen et Kirchhoff. Naguère M. de Kobell, savant chimiste de Munich, avait annoncé la découverte du *dianium*, nouveau métal qu'il croyait avoir trouvé dans la columbite, en se fondant sur le fait que la propriété caractéristique de l'acide dianique était une solubilité spéciale avec coloration bleu saphir dans l'acide chlorhydrique de concentration convenable et additionné d'étain métallique en lames minces. MM. Sainte-Clair Deville et Damour, après avoir répété les expériences de M. de Kobell, viennent de trouver au contraire que ce caractère appartient à l'acide hyponiobique ; de sorte que le savant Bavarois sera obligé de découvrir un autre caractère de l'acide dianique, sans quoi l'acide et le métal disparaîtront de la science.

La disette du coton, un des résultats les plus faciles à prévoir et les plus fâcheux de la guerre civile qui a éclaté dans les Etats-Unis d'Amérique, se fait sentir en Angleterre plus encore qu'en France : tout le monde s'en émeut. Il est naturel que la science ne reste pas inactive devant un si grave danger, et qu'elle cherche un remède à un mal qui compromet tant d'intérêts : elle l'aurait déjà trouvé, si l'on en croit un ouvrage intitulé : *Le Fibrilia, substitut pratique et économique du coton*, traduit de l'anglais (américain) par M. Hippolyte Vattemare [1].

Le *fibrilia* est un produit que l'inventeur, M. le chevalier Claussen, obtient de diverses plantes à longues fibres employées depuis longtemps comme matières textiles, telles que le lin, le chanvre, le jute, etc. Ces plantes, soumises à différentes manipulations, finissent par être réduites à

[1] Paris, chez Paul Dupont.

une masse de courtes fibrilles comme celles du coton et de la laine, et capables de donner des étoffes d'une qualité égale à celle des tissus obtenus au moyen de ces matières textiles.

Pour extraire économiquement le fibrilia du lin, l'inventeur recommande de faucher cette plante, au lieu de l'arracher à la main; de battre la tige dans une machine, au lieu de la froisser ou de la battre avec des fléaux; et enfin de ne pas exposer la tige au rouissage ou à la macération, suivant le procédé ordinaire. La fibre, ainsi obtenue et livrée au fabricant, est appelée *linten :* on la soumet, dans une chaudière de forme convenable, à l'action de l'air chaud et chargé d'eau jusqu'à saturation. Par cette opération, on amollit et sépare les éléments adhésifs sans détériorer la fibre : le gluten, la gélatine, la résine et les matières colorantes sont entraînés par l'eau. On expose ensuite les fibres à l'action de l'eau chauffée à 45° ou 55° centigrades pendant trois ou quatre heures, puis on procède à une nouvelle macération dans une faible solution alcaline pendant le même temps environ; on y fait passer un courant galvanique, on lave, et enfin, si le produit n'a pas encore atteint un degré de blancheur suffisant, on y arrive en introduisant dans la cornue une faible solution de chlore. On sèche enfin la fibre, d'abord par un jet continu de vapeur, puis par une presse hydraulique, et enfin en l'exposant au soleil. La teinture de la fibre peut s'effectuer dans la même cornue qui a servi aux macérations successives. Le linten ainsi préparé est soumis à l'action d'un système de cylindres qui étirent les fibres jusqu'à leur longueur originelle, ou à peu près. Ensuite vient le filage du fibrilia avec ou sans mélange de coton ou de laine.

Ces détails suffiront pour faire comprendre au lecteur que le fibrilia n'est, au fond, que la fibre soumise, par des procédés perfectionnés, à une série de macérations qui doivent en augmenter notablement la souplesse. Nous ne nous prononcerons pas sur l'avenir de cette nouvelle matière textile, qui peut jouer un rôle très important dans l'industrie, sans pour cela détrôner le coton. Il est probable, en effet, que cet article reparaîtra bientôt sur les marchés aussi abondant que par le passé. Le capitaine Wilkes s'est chargé, par son coup de tête, de faire revivre l'industrie cotonnière. Les citoyens de New-York lui ont décerné une épée d'honneur; le Congrès de Washington lui a voté des remerciements; les ouvriers des filatures du Lancashire pourraient, à plus juste titre, lui élever une statue.

Nous avons sous les yeux les *Etudes sur l'histoire naturelle* [1], dans lesquelles l'auteur, M. Camille Delvaille, développe avec beaucoup de clarté les leçons de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire. Au moment où la France déplore la mort prématurée de ce savant distingué, le volume de M. Delvaille est d'un triste à-propos, et l'on comprend mieux en le lisant quelle perte difficile à réparer viennent de faire les sciences naturelles. M. Delvaille consacre une grande partie de son livre à la question de l'unité d'origine des races humaines. Il la résout, comme M. Geoffroy Saint-Hilaire, en la déclarant *probable*, sinon *certaine*. Nous n'aurions rien à dire contre

[1] Paris, chez Germer-Baillière.

une pareille conclusion, si les considérations sur lesquelles on s'est fondé pour l'établir n'étaient pas exclusivement anatomiques et physiologiques. Il nous semble pourtant que, lorsqu'on parle de l'homme, on devrait tenir compte des différents degrés d'intelligence qui distinguent les différentes races. Comment expliquer, par exemple, le fait très évident que les peuples de l'Afrique, qui ont été en rapport avec les Européens au moins depuis le temps de Vasco de Gama, n'ont jamais pu s'élever à une civilisation comparable à celle des races blanches? qu'ils ont emprunté nos armes à feu, mais n'ont jamais pu s'en fabriquer eux-mêmes? que, malgré les efforts des Anglais pour abolir la traite, ce commerce dure toujours, et que, s'il cessait complétement, le sort des nègres esclaves n'en serait que plus déplorable? Ces questions nous rappellent une idée très ingénieuse, développée, il y a quelques années, par M. Gustave d'Eichthal. Cet écrivain démontra d'une manière frappante, dans un savant mémoire, que la race noire est, vis-à-vis des races blanches, dans le même rapport que la femme vis-à-vis de l'homme; qu'en un mot, la race noire est une race *femelle* par rapport à la race blanche. Chez le blanc, en effet, on trouve l'énergie, l'activité, l'orgueil, l'esprit querelleur, le sentiment d'honneur et d'indépendance qui, dans la même race, caractérisent l'homme comparé à la femme. Le noir, au contraire, offre la douceur, l'humilité, la mollesse, la paresse, ce sentiment de dépendance, ces caprices passagers, cette sensibilité susceptible, dans des moments de surexcitation nerveuse, de dégénérer en férocité, cette tendance à la superstition, toutes ces qualités et ces faiblesses que l'on est convenu d'appeler féminines, et qui se retrouvent en effet, mais très modifiées par l'éducation, même chez la femme de race blanche. Nous n'insisterons pas sur ces curieuses analogies, qui méritent assurément d'être prises en considération par ceux qui traitent la question de l'inégalité des races : ce qu'il y a de certain, c'est que, vis-à-vis de l'homme blanc, le noir semble avoir le sentiment très réel de son infériorité.

Le phénomène si remarquable de la pluie teintée de rouge, qui avait été remarqué à Sienne en décembre 1860 et janvier 1861 [1], s'est encore reproduit le 26 novembre dernier. Les savants chimistes, MM. Campani et Gabrielli, auteurs de l'analyse des premières pluies indiquées, vont se mettre encore à l'œuvre pour analyser cette dernière, qui semble, quant à présent, être de la même nature que celles déjà étudiées.

C'est à Sienne que va avoir lieu, en septembre 1862, le dixième congrès des savants italiens. Cette belle institution, morte depuis douze ans, va donc revivre, sous la présidence du sénateur Puccinotti. Les professeurs Campani et Castellini en seront les secrétaires.

HENRY MONTUCCI.

[1] *Revue Contemporaine*, p. 150 (livr. du 15 juillet 1861).

REVUE CRITIQUE

La vie et les ouvrages du chancelier de L'Hospital, par M. TAILLANDIER, conseiller à la cour de cassation, 1 vol. in-8°. Paris, Didot.

On rencontre dans l'histoire quelques hommes qui, par leur perfection morale, semblent fixer à jamais l'admiration de la postérité. Leur mémoire n'a rien à redouter de ces brusques mouvements de la politique, qui trop souvent ont leur contre-coup jusque dans les régions de la science, et font parfois douter de l'unité de la conscience humaine. Tel nous apparaît le chancelier de L'Hospital, qui a cet honneur suprême d'être devenu en quelque sorte un lieu commun de grandeur morale et de courage civique. C'est cette grave et illustre figure que nous retrace, dans un livre récent, M. le conseiller Taillandier, et, à vrai dire, nous préférons ces portraits de grands hommes incontestés à certaines recherches curieuses qui ont le tort de nous donner le change sur la valeur réelle des hommes, et rompent la perspective de la postérité en plaçant au premier plan ceux qu'une juste proportion de gloire doit maintenir au second.

L'*éloge* du grand chancelier n'était plus à faire depuis ceux qu'en ont fait Guibert, Condorcet, et surtout depuis celui qu'en fit M. Villemain, dont il est resté une des œuvres les plus fermes de style et de pensée. Mais une autre tâche, disons mieux, un autre devoir restait à remplir envers L'Hospital, celui de retracer tous les détails de cette existence de lettré, de magistrat, de politique, et surtout de grand homme de bien. M. Taillandier l'a accompli avec un soin qu'on devait attendre d'un érudit et d'un magistrat de la cour suprême. Rien dans son œuvre n'est donné au caprice ou même à l'imagination ; c'est un livre grave et qui se sent de l'honnêteté du modèle. Point d'enluminure ni de retouche; le chancelier se montre lui-même à nous bien plutôt qu'on ne nous le fait voir. En lisant le livre de M. Taillandier, on croirait faire un voyage de découverte au pays des vieilles bibliothèques et des antiques chartriers ; c'est avec lui qu'on parcourt pour la première fois le passage inaperçu de ses devanciers ou la pièce encore inédite. Peut-

être, et la remarque naît de notre humilité même, est-ce là un peu trop un plaisir de savant ou tout au moins de lecteur qui cherche à l'être ; l'auteur aurait pu attirer tout le monde, même les frivoles, et dans leur intérêt nous le regrettons. Pour cela, il lui eût suffi de citer plus au long L'Hospital lui-même, et surtout ses poésies où la force d'âme n'est tempérée que par un amical enjouement. Il nous a semblé que trop souvent M. Taillandier découvre ou signale la pièce, et passe; parfois l'on regrette que, de ses matériaux si riches et si bien choisis, il n'élève pas cette statue achevée que le chancelier attend encore. Qu'il nous permette, d'après lui, de tracer quelques traits de cette noble figure.

Né vers 1503, Michel de L'Hospital avait près de cinquante-cinq ans lorsque, en 1560, au début du règne de François II, il fut fait chancelier de France, c'est-à-dire premier ministre. Il dut le respect qui l'entoura tout d'abord, moins à son âge qu'à la dignité de son caractère comme à la hauteur de son âme; et, à cette date du moins, c'est un portrait un peu vieilli que celui tracé par Brantome : « Michel de L'Hospital, dit-il, a été le plus grand et le plus digne chancelier qu'il y ait eu en France. C'étoit un autre censeur Caton; il en avoit du tout l'apparence, avec sa grande barbe blanche, son visage pâle, sa façon grave. » Cette *grave* façon était plus encore celle de son âme que de son visage, et il avait pris ce pli de vertu que rien autour de lui ne put effacer. Lui-même avait choisi pour devise ces vers où Horace peint l'attitude naturelle de l'homme de bien, invincible dans l'intérieur de son âme :

> **Si fractus illabitur orbis,**
> **Impavidum ferient ruinæ.**

Il croyait en effet à la puissance et au triomphe définitif du bien, même dans l'orde politique; et, opposant la patience de la vertu et le calme de la conscience aux ardeurs ambitieuses ou passionnées des partis, il avait coutume de répéter à ceux qui l'interrogeaient sur la chose publique : « Patience, patience! tout ira bien. » A la cour de la florentine Catherine, plus d'un sourire mal dissimulé a dû accueillir ces confiantes paroles du chancelier; et cependant, n'avait-il pas raison, lorsque, au milieu même du déchaînement des factions et des excès sans nombre commis au nom de la religion, il affirmait la victoire d'un esprit national plus fort que tous les partis et d'une tolérance née du vrai sentiment religieux? Il devançait son temps et comptait comme à l'avance parmi ceux qu'on appela plus tard « les Politiques. » Mais n'est-ce pas la vraie mission de ceux qui sont appelés à gouverner les hommes, d'apercevoir de loin le but assigné à l'humanité par la Providence, et de les y conduire sans déviation comme sans impatience?

Michel de L'Hospital eut cette fermeté-là, et on peut croire qu'il l'hérita en partie de son père, qu'il nous peint comme « constant dans ses affections, ferme dans ses volontés, prêt à exposer sa vie pour rester fidèle au parti qu'il avoit une fois embrassé. » Sans rien perdre de son énergie, son âme s'était cependant adoucie par le mélange d'un amour profond pour les

lettres et pour les génies les plus purs de l'antiquité. Il faut signaler cette influence des anciens sur les écrivains les plus illustres du XVIe siècle. Je ne crois pas qu'on rencontre parmi eux un seul fanatique ; Marot, Rabelais, Montaigne, sont hors de cause ; Ronsard n'eut que le fanatisme de la forme poétique, et d'Aubigné celui de l'homme de bien. Cette autorité des grands esprits de Rome sur L'Hospital est incontestable ; c'est lui qui nous indique quels furent les maîtres de sa jeunesse, lorsque, dans une de ses épitres latines, il s'écrie : « O temps fortuné où je vivois jeune, libre d'affaires, entouré d'objets d'études, et *conversant avec les grands hommes de l'antiquité, qui, pour m'instruire, paroissoient sortir de leurs tombeaux !* Au reste, son éducation, et aussi les événements presque tragiques auxquels son premier âge fut mêlé, avaient préparé un libre accès à cette philosophie si pure des beaux génies anciens, et à ce stoïcisme où se réfugièrent les grandes âmes avant que le christianisme pût les recevoir et les consoler. A douze ans, il quittait les douceurs du foyer paternel et la maison du connétable de Bourbon, dont son père était le médecin et l'ami, pour commencer de fortes études à l'université de Toulouse. Il avait dix-sept ans à peine lorsque son père, suivant le duc de Bourbon jusque dans la révolte, attira sur sa famille les soupçons et les rigueurs de François Ier. L'Hospital fut arrêté et demeura en prison, « jusqu'à ce que, dit-il avec une sérénité hautaine, on m'eust relasché et faict sortir par mandement exprès du roy, parce qu'on ne m'avoit en rien trouvé coupable. » On était encore à une époque où les liens si multipliés et si étroits de la féodalité comprimaient le patriotisme, qui est comme le battement régulier du cœur d'une nation. Pour beaucoup d'esprits de ce temps le connétable n'était pas même un sujet rebelle ; le jeune étudiant de Toulouse n'hésita pas à le juger coupable d'avoir pris les armes contre sa patrie. La piété filiale elle-même ne put rien contre cet instinct du vrai, et c'est en excusant son père bien plus qu'en le justifiant qu'il écrivit plus tard : « Sans raisonner, en proie à une erreur fatale, il servit une cause que détestoient les dieux ; il s'est trompé, je l'avoue, mais pas plus de trois ans. Toutefois, il n'a pas pris les armes contre sa patrie..... » On peut dire que L'Hospital sentit un des premiers les magnanimes ardeurs de cet amour de la patrie qui, plus tard, donna tant de héros à la France.

Sorti des prisons de Toulouse, Michel de L'Hospital rejoignit son père en Italie ; ce fut pour y compléter ses études juridiques dans les célèbres universités de Padoue et de Bologne. « Mon père, dit-il, ne vouloit pas que je perdisse mon temps. » Il ne le perdit pas en effet, et l'année 1533 le vit figurer sur la liste des professeurs en droit de l'université de Padoue. Il ne passa pas moins de dix années en Italie, 1523-1533. Pendant ce long séjour, on peut dire qu'il ne resta inaccessible à aucune des influences qu'exerçait sur les esprits cette terre, alors incomparable, des lettres, des arts et des sciences. Epris de toutes ces merveilles, un instant on le voit poursuivre le beau par toutes les routes qui s'ouvrent à lui : la peinture et la sculpture le tentent d'abord, mais bientôt il les quitte pour les lettres, auxquelles il restera desormais fidèle. Là avaient vécu Horace et Virgile, là chantaient encore Vida et Sannazar, ces Italiens devenus contemporains

d'Auguste, et qui, par la douceur de leurs vers, faisaient encore hésiter entre la langue jeune et brillante de la moderne Italie et celle de la vieille Rome. Comme eux, L'Hospital écrivit en latin des épîtres qui rappelaient assez les beautés antiques, pour que Henri Estienne, le savant, pût les estimer même à côté de celles de l'inimitable Horace. Notons cependant que, sur cette terre italienne, L'Hospital resta essentiellement Français et ne retrancha rien de sa personnalité. Comme poète, il est souvent enjoué, jamais frivole, presque toujours grave, voire magistral; il ne chante pas comme tant d'autres, même revêtus des dignités ecclésiastiques, d'éternelles amours qui font la monotonie des poésies de ce temps. Son esprit ne prit rien des modes et des allures étrangères. Son style comme orateur est tout français; nous pourrions dire gaulois. Il ne repousse pas certains mots trop expressifs, alors fort bien admis, mais qui aujourd'hui étonnent un peu l'oreille; c'est dire assez qu'il ne tend jamais au sublime, quoiqu'il atteigne souvent la grandeur. Ce que nous aimons particulièrement dans les œuvres françaises et oratoires de L'Hospital, c'est cette saveur de terroir par laquelle on le sent homme de son pays et même de sa caste. Né dans la bourgeoisie, il conserve, étant chancelier, son train et sa tournure d'origine, et, par une sorte de souvenir filial, on le voit emprunter à la médecine les expressions et aussi les principes qu'il avait recueillis de la bouche de son père, le médecin du connétable de Bourbon. Mais ce qui saisit et émeut dans les poésies de L'Hospital, comme dans sa vie, c'est son ardent amour pour son pays. Je ne connais qu'un écrivain de ce temps qui, en ce point, lui soit comparable, et qui ait, comme lui, l'accent héroïque : c'est Joachim du Bellay. Aussi, n'est-on pas étonné de voir un jour leurs deux muses, l'une latine et l'autre française, s'unir pour adresser au jeune François II des conseils qui auraient pu en faire un bon roi.

Lorsque, en 1533, L'Hospital quitta l'Italie pour rentrer en France, on peut dire qu'il possédait tout ce qui, à cette époque, et en mettant à part la gloire des armes, exerçait le plus d'influence sur les hommes. Jurisconsulte consommé, il se faisait remarquer par cette science du droit qui menait aux plus hautes fonctions; poète estimé, il devait être accueilli avec empressement par une royauté ardemment éprise de l'amour des lettres. Cette renommée littéraire de L'Hospital, qui, sans surfaire son mérite, le mit cependant plus haut dans l'opinion que ses fonctions ne le plaçaient dans la hiérarchie judiciaire, explique son élévation à la haute dignité de chancelier, qui a paru subite à un grand historien de notre temps. Ce côté littéraire de l'existence de Michel de L'Hospital est rejeté un peu trop dans l'ombre par son nouvel historien : son rôle comme poète et comme protecteur des lettres fut considérable. Pour abréger nous-même, nous dirons qu'il fut un des premiers et des plus ardents défenseurs de la nouvelle école poétique qui s'appela la Pléiade. Etant chancelier de Mme Marguerite, sœur de Henri II, il prit en main la cause des novateurs, et alla jusqu'à composer une satire latine fort vive contre leurs adversaires. Plus tard, Ronsard, dans une de ses odes les plus pindariques, le loua d'avoir

ramené les muses en France; d'où l'on peut conclure qu'il fut le protecteur très efficace de leurs nourrissons.

Jusqu'en 1554, on peut dire que le rôle littéraire absorbe, dans L'Hospital, le rôle politique. C'est seulement en cette année que son élévation aux fonctions de surintendant des finances et de premier président de la Chambre des comptes, le place sur le théâtre des affaires d'Etat. Après les guerres ruineuses d'Italie, au milieu de la prodigalité vivace de la cour, c'était une tâche difficile que celle de régler les finances de la monarchie française. Il rencontra là ces deux obstacles contre lesquels eut perpétuellement à lutter l'ancienne royauté : l'épuisement réel du pays, la corruption et l'avidité des gens de cour. Si, pour remplir les coffres vides du Trésor, il lui fallut recourir à de tristes expédients, tel que la vénalité des offices, il eut au moins cet honneur de respecter l'accablement des sujets, en ne se prêtant pas à la création de nouveaux impôts, et en attendant plus d'une sage surveillance sur les dépenses que d'un accroissement crue et presque impossible des recettes. « Je refuse, disait-il, de payer les dons trop légèrement accordés; » et, s'adressant à la Régente, il s'écrie : « Cet argent que Votre Majesté veut donner est la subsistance du peuple, c'est la récolte et la nourriture de vingt villages..... Le royaume s'en va en fêtes et en divertissements, et si, que deviendront vos enfants quand il n'y aura plus de royaume? »

Outre ces grandes qualités de droiture et de fermeté inflexible, qui élevaient déjà L'Hospital si fort au-dessus de la plupart de ses contemporains, on peut dire qu'il en est deux nouvelles qui, prenant leur plein développement dans ses fonctions de chancelier, lui donnèrent cette perfection dernière qui en fait un modèle pour tous les temps : c'est la tolérance et l'amour de la patrie. Ce qu'il lui restait à vivre, il le consacra, non pas, hélas! au triomphe de ces deux idées, mais à leurs progrès dans les âmes farouches et égoïstes de son siècle. Au milieu des fureurs politiques et religieuses qui l'entouraient, Voltaire nous le peint très bien comme « le sage et inutile médecin de cette frénésie. » — « Allons, disait-il devant les états généraux, assemblés à Orléans, ôtons ces mots diaboliques, noms de partis, factions et séditions, luthériens, huguenots, papistes, ne changeons le nom de chrétiens. » Il voulut faire du royaume un seul peuple de Français et de chrétiens; c'était exiger trop de son temps. On peut dire qu'il fut le confesseur et le martyr de ces deux dogmes du monde nouveau. Il mourut à la tâche, ne survivant guère à ce crime de la Saint-Barthélemy, qui fut la ruine de ses plus chères espérances. La postérité, en recueillant et en achevant son œuvre, s'est aussi chargée du soin de sa gloire, et il y a longtemps qu'elle lui a donné une noble revanche sur l'injustice de ses contemporains.

EUGÈNE ASSE.

***Les Gètes*, ou *la filiation généalogique des Scythes aux Gètes, et des Gètes aux Germains et aux Scandinaves, démontrée sur* (sic) *l'histoire des migrations de ces peuples et sur la continuité organique des phénomènes de leur état social, moral, intellectuel et religieux*, par Fréd.-G. BERGMANN, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Strasbourg, in-8° de XVI-306 pages. Strasbourg, Treuttel et Würtz; Paris, Jung-Treuttel.**

C'est un grand défaut pour le livre de M. Bergmann de ne pas être écrit en allemand; la langue française, qui, dans les travaux d'érudition comme en toutes choses, veut la clarté, la logique et la méthode, est mortelle à des ouvrages enfantés, comme celui-ci, dans les régions brumeuses du vieux germanisme. Je dis le *vieux* germanisme; pour l'Allemagne même, ce volume est en arrière d'un demi-siècle.

Le but de l'auteur est de remonter jusqu'aux plus anciennes origines des peuples de l'Europe, de retrouver leur filiation, et de les suivre de branche en branche jusqu'aux temps historiques. Ce plan a été pour M. Bergmann l'objet de plusieurs mémoires successifs. Dans un premier travail, intitulé *les Peuples primitifs de la race de Iafète*, il a traité des peuples primitifs qui pour lui se rattachent à ce qu'il appelle la souche iafétique (c'est-à-dire à la famille ârienne ou indo-européenne, deux appellations que l'auteur répudie); et, parmi eux, il a signalé les Scythes comme les cadets de la race. Dans un second mémoire, intitulé *les Scythes*, après avoir combattu l'opinion de ceux qui ont voulu faire de ce peuple des Tartares, il s'est attaché à montrer que des Scythes sont sortis d'un côté les Slaves et les Lithuaniens, de l'autre, les Germains et les Scandinaves. Le volume actuel a pour objet d'établir que c'est par l'intermédiaire des Gètes que les Scandinaves et les Germains sont issus des Scythes; en d'autres termes, que les Gètes sont les fils des Scythes et les pères des tribus scandinaves et germaines. En elle-même cette filiation, ou, pour parler plus exactement, cette consanguinité, peut être regardée comme positive; elle a déjà été établie par de bons critiques, et en particulier par Jakob Grimm. Ce n'est donc pas précisément par la nouveauté du fond que se distingue le travail de M. Bergmann.

Ce qui appartient en propre à l'auteur, ce qui donne à ses écrits un cachet particulier au milieu des travaux analogues de l'érudition contemporaine, c'est la méthode. Assurément, s'il est une nature de recherches qui demande une grande réserve et une extrême circonspection, c'est une étude où l'on marche au milieu des profondes ténèbres des temps antéhistoriques, n'ayant pour s'éclairer ni traditions ni monuments, ne pouvant se guider qu'à la lueur, si souvent incertaine, des analogies et des inductions. Plus les appuis sont faibles, plus grande doit être la prudence. Compulser laborieusement les textes, et remonter avec eux jusqu'à l'extrême limite où ils nous conduisent; puis, les textes faisant défaut, s'aider de certaines analogies caractéristiques, recourir à l'étude comparée des idiomes, et surtout ne jamais s'écarter des règles rigoureuses d'une saine critique : telle est la marche imposée dans ces délicates investigations; c'est la méthode des maîtres.

Ce n'est pas celle de M. Bergmann. On dirait que pour lui les temps primitifs n'ont pas de secrets, nos origines pas de mystères. Il nous dit la date des migrations, il en sait la route précise et toutes les circonstances, il connaît toutes ces populations primordiales jusque dans leurs moindres habitudes, il sait de science certaine ce qui a donné naissance au nom de chaque peuple, de chaque tribu, il nous en fournit l'étymologie authentique. Jamais de doute ni d'hésitation; un témoin oculaire ne serait pas mieux informé. Des autorités et des textes, M. Bergmann n'a qu'un médiocre souci; non pas qu'il les ignore, mais il les allègue rarement, et parfois même d'une manière assez cavalière, parce qu'il a pour se guider dans le dédale le fil beaucoup plus sûr de ses propres inductions. Or, ces inductions se basent en général sur la scabreuse ressource des étymologies, et des étymologies, il faut le dire, qui par la forme et le procédé rappellent trop souvent celles de nos celticistes du dernier siècle. M. Bergmann se complaît singulièrement aussi dans les généralisations systématiques. Savez-vous pourquoi les migrations primordiales sorties de l'Asie intérieure se portèrent vers le Couchant? « c'est qu'elles allaient à la recherche, comme le font tous les émigrants, d'une contrée où ils pussent trouver le bonheur sur cette terre de misère, et ils espéraient le trouver à l'endroit où se *reposaient* le soleil et les autres dieux. »

Si des livres tels que celui-ci pouvaient entrer en balance avec les sévères études de la grande école philologique des Burnouf, des Bopp, des Grimm et de leurs fidèles émules, ce serait à ramener le doute sur tous les travaux qui touchent aux origines, ce serait à remettre en question tous les résultats acquis, ce serait à faire rétrograder d'un demi-siècle. Ce qui caractérise la critique moderne dans l'érudition, ce qui fait sa gloire et sa force, c'est d'avoir hautement répudié les procédés empiriques, c'est de n'admettre que des méthodes rigoureuses et certaines, c'est de ne s'aventurer jamais en dehors des données ou des faits positifs, et de savoir s'arrêter au seuil de l'inconnu. Il faut nous résigner à ignorer à jamais les faits secondaires de nos origines; en avoir reconstitué les grands linéaments au moyen des découvertes de la philologie comparée, est une conquête qui peut suffire à notre ambition. Au delà, ce n'est plus de la critique, c'est de l'imagination. Un ouvrage tel que les *Gètes* de M. Bergmann est bien propre à nous faire apprécier mieux encore ce que valent la sobriété et la mesure dans des études de cet ordre.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

La Plata, la Confédération Argentine et le Paraguay (The Plata, the Argentine Confederation, etc.), par Thomas-J. PAGE, de la marine des Etats-Unis, 1 vol. in-8°. New-York, Harper and brothers; Londres, Trubner and C°.

Après la défaite de Santa-Anna par la *grande armée libératrice de l'Amérique du Sud*, sous les ordres du général Urquiza, gouverneur d'Entre-Rios, un des premiers actes du vainqueur, nommé directeur provisoire de

la Confédération Argentine, fut un décret, daté du 28 août 1852, qui ouvrait aux navires de toutes provenances la navigation des fleuves et rivières de cet Etat, mettant ainsi en communication directe avec l'Atlantique un territoire immense, jusque-là à peu près fermé au commerce de l'étranger. Le gouvernement des Etats-Unis fut le premier à profiter de l'occasion pour envoyer puiser sur les lieux mêmes des données plus complètes que celles qu'on avait pu réunir jusque-là touchant cette partie de l'Amérique du Sud. En février 1853, une expédition chargée d'explorer les grands cours d'eau de cette vaste contrée, de pénétrer dans l'intérieur du pays et d'en examiner les ressources agricoles, commerciales, etc., fut confiée au lieutenant de marine, aujourd'hui capitaine Thomas-J. Page; sous ses ordres on mit en même temps le steamer de 400 tonneaux le *Water-Witch*, de l'escadre des côtes brésiliennes. M. Page eut en outre mission, concurremment avec MM. Schenck et Pendleton, ministres des Etats-Unis près les gouvernements du Brésil et de la Confédération Argentine, de conclure avec la république du Paraguay un traité particulier de commerce et de navigation. C'est le récit de cette mission à la fois scientifique et politique qui fait l'objet du livre qui nous occupe.

L'ouvrage du capitaine Page est divisé en trente et un chapitres, dont les vingt-cinq premiers sont exclusivement consacrés à l'exploration même, et les six derniers à l'histoire du bassin de la Plata, depuis la découverte du fleuve de ce nom par Juan Diaz de Solis, en 1515, et les premiers établissements des Espagnols dans cette partie de l'Amérique du Sud, jusqu'à l'avénement du général Urquiza au gouvernement provisoire de la République Argentine. L'auteur a classé à part, en appendice, les documents diplomatiques et les notes purement scientifiques. Enfin, une magnifique carte du bassin de la Plata et des pays avoisinants accompagne le volume qu'*illustrent* aussi un très grand nombre de gravures.

Quand nous aurons dit que l'expédition du capitaine Page a duré près de trois ans et demi, et qu'il a exploré plus de 14,000 kilomètres de cours d'eau et de voies de terre, on comprendra que les détails d'une entreprise aussi vaste ne sauraient s'analyser en quelques lignes. Aussi comptons-nous borner notre compte rendu aux principaux résultats consignés dans le rapport de l'officier américain, et passer sous silence les épisodes et les anecdotes de voyages qui viennent rompre de temps en temps l'uniformité un peu monotone du récit.

De Buenos-Ayres, point de départ de ses travaux, le *Water-Witch* remonta d'abord le Parana, puis le Paraguay, jusqu'à Corumba, établissement brésilien situé par 18° 59′ 43″ latitude sud, sans que pendant ce long parcours de 2,000 milles ce bâtiment, avec un tirant d'eau de neuf pieds, ait rencontré le moindre obstacle à sa marche régulière. La profondeur du Paraguay, qui, à cette époque de l'année, était de douze pieds, n'est en aucun temps inférieure à cinq pieds. La rive occidentale de cette vaste rivière reçoit de puissants affluents dont le capitaine Page a étudié les conditions de navigabilité, entre autres le Rio Salado, qu'il a remonté sur une longueur de plus de 800 milles. Le Salado traverse un pays d'une richesse de végétation admirable, et fait communiquer avec l'Atlantique

quelques-unes des plus belles et des plus populeuses provinces de la Plata, — Santiago de l'Estero, Tucuman, Salta, Jujuy, etc., — dont les produits, jusque dans ces derniers temps, se transportaient par terre au moyen d'attelages de bœufs jusqu'au port de Rosario, sur le Parana, ce qui ne demandait pas moins de dix mois pour l'aller et le retour. Aujourd'hui, au moyen des bateaux à vapeur organisés sur le Salado, ce trajet n'exige plus que quinze jours à l'aller et vingt-cinq au retour. Tout le bassin de la rivière fournit en abondance d'excellent bois de chauffage pour les steamers.

M. Page n'a remonté le Parana que jusqu'à son point de jonction avec le Paraguay; mais les renseignements nombreux et sûrs qui lui ont été fournis ne lui laissent aucun doute sur la parfaite navigabilité du premier de ces grands cours d'eau, jusqu'à une distance considérable en amont de Corrientes. Les chûtes d'Apise peuvent être franchies à l'époque des hautes crues, et de là jusqu'au Rio Grande de Curatiba, — large et belle rivière qui limite au nord le district des Missions, — le fleuve est entièrement libre. Au-dessus de ce point commence une remarquable série de cataractes qui se répètent sur un parcours d'une centaine de milles jusqu'au Salto Grande. Après cet obstacle, le fleuve, paraît-il, recommence à être navigable, mais on sait très peu de chose de son cours supérieur. A partir du district des Missions jusqu'à son embouchure dans le Rio de la Plata, le Parana est couvert d'îles pittoresques, dont quelques-unes, couvertes de bois, ont plusieurs lieues de superficie. Comme le Nil, le Parana a des débordements périodiques qui sont pour ses rives une source de richesse.

L'Uruguay, qui prend sa source dans la Sierra Catalina, au Brésil, coule d'abord de l'est à l'ouest en se dirigeant vers les Missions, puis de là passe au sud et se jette dans la Plata au même point que le Parana. Il borne les provinces d'Entre-Rios et Corrientes à l'est, et les sépare de la Bande-Orientale et du Brésil. Navigable en toute saison sur une longueur de 250 milles à partir de son embouchure, son cours est à cette hauteur entravé par des rapides qui, néanmoins, en octobre, lors de la grande crue des eaux, pourraient être franchis avec une forte pression de vapeur. En amont du Salto et sur 100 ou 200 milles, il redevient accessible aux petits bâtiments d'un tirant d'eau de cinq pieds. Le paysage que l'Uruguay présente sur ses deux rives, mais surtout sur la rive gauche, celle de la Bande-Orientale, est d'une fraîcheur et d'une richesse sans pareilles.

Quant au Rio de la Plata proprement dit, réservoir de ces grandes artères centrales qui reçoivent elles-mêmes un nombre considérable d'affluents, tous les traits caractéristiques en sont parfaitement connus. Roulant un volume d'eau égal à celui de toutes les rivières de l'Europe réunies, le Rio de la Plata, qui n'a pas moins de 40 kilomètres de largeur à son point le plus étroit, va se perdre dans l'Océan entre les caps Santa-Maria et San-Antonio, distants l'un de l'autre de 290 kilomètres.

L'économie de la nature est merveilleuse dans cette région. Les forêts fournissent en abondance les produits les plus précieux en fruits, écorces, fibres, gommes, résines, bois de teintures, farineux, plantes stimulantes et

médicinales, etc. Cette exubérance de vie végétale s'épanouit sous un ciel toujours serein et au sein du climat le plus salubre. Au Paraguay, il n'y a pas de médecin, et « il n'est pas rare d'y rencontrer des vieillards qui vous affirment n'avoir jamais été malades. » Il en est de même dans la province de Santiago del Estero, où, pendant la plus grande partie de l'année, les gens dorment en plein air. Cette condition climatérique est à peu près générale, dit le capitaine Page, dans toutes les provinces.

L'expédition du *Water-Witch* a déjà porté ses fruits ; une compagnie s'est formée pour naviguer sur le Salado. A la date du 1er septembre 1857, don Manuel Taboado, gouverneur de Santiago del Estero, écrivait au capitaine Page : « Deux années se sont écoulées depuis votre voyage, si fécond en bons résultats. Hier, anniversaire de votre entrée à Santiago, est arrivé ici le capitaine Benedetti du steamer *Salado*, arrêté en ce moment à Monte-Aguara. Le capitaine Benedetti a remonté la rivière en bateau jusqu'à Navicha. L'œuvre commencée par vous se complète. » Une autre société, composée surtout d'Anglais, a, de son côté, obtenu du gouvernement argentin le privilége de la navigation du Vermejo.

Les réflexions de l'explorateur américain sur l'avenir du bassin de la Plata et celui de la république Argentine en général sont fort encourageantes : « Quiconque, dit-il, a pendant plusieurs mois parcouru cette magnifique vallée de la Plata ne saurait s'empêcher de voir en elle un pays prédestiné. Il est impossible que cette merveille de la nature doive rester sans profit pour le bonheur de l'humanité, alors que les pouvoirs qui la gouvernent appellent l'émigration, et que les cités encombrées de l'Europe regorgent d'individus criant famine. Les émigrants pour la Plata peuvent atteindre le but de leur voyage directement par les vapeurs transatlantiques. Point de déserts nus à traverser ; point de longs hivers à redouter, ni d'automnes pestilentiels ; point de guerre à faire aux Indiens, aux bêtes féroces ou aux reptiles ; point de ces miasmes tropicaux contre lesquels échouent l'énergie et la vigueur de la race blanche. Si la Bolivie, le Paraguay, la république Argentine et Buenos-Ayres voulaient s'unir, hordes de flibustiers et flottes impériales ne seraient plus à craindre. Désormais la Plata ne verra plus partir de ses eaux les galions pleins d'or de l'Espagne ni les navires du Portugal ou de l'Angleterre chargés des profits d'un commerce illicite. Au contraire, les steamers des peuples maritimes, apportant les produits de l'industrie, couvriront ses cours d'eau intérieurs et s'en retourneront les flancs gonflés des richesses minérales et agricoles de ce sol privilégié. Il n'est pas besoin de convulsions politiques ni de renversements de gouvernements pour placer les habitants de ces régions sous la vivifiante influence d'une grande civilisation républicaine. Quelques-unes des plus riches provinces du Brésil trouveront par la voie du Paraguay un écoulement bien plus rapide et infiniment plus facile à leurs produits que par la longue et dangereuse route de terre de Rio-Janeiro. Quant à la Bolivie, avec son seul port de Cobija sur le Pacifique, port dont elle est séparée par les Cordillères et les Andes, elle a un intérêt bien plus direct encore dans les résultats des recherches du *Water-Witch*, car, comme le dit le capitaine Page, « ce n'est que par ses rivières que les

richesses de ses mines et de ses forêts peuvent être mises en communication avec le commerce de l'Atlantique. »

La France ne saurait manquer, de son côté, de s'intéresser, d'une façon particulière, au développement de la Confédération Argentine. Les émigrants français, depuis un certain nombre d'années, se sont portés vers l'Amérique du Sud. Montevideo compte parmi ses résidents européens plus de 15,000 de nos compatriotes, et nos affaires commerciales avec cette partie du Nouveau-Monde prennent chaque jour une extension plus considérable.

OCTAVE SACHOT.

Odes choisies de Klopstock, traduites pour la première fois en français par M. DIEZ, professeur de l'université, docteur ès lettres, 1 vol. in-12. Paris, Hachette.

Klopstock, si populaire en Allemagne, ne jouit partout ailleurs que d'une vague et mystérieuse renommée, comme un de ces génies que l'on admire docilement, sans vouloir se rendre compte de leurs droits à l'admiration. Cependant, s'il n'est pas un poète souverain, il est toujours compté dans le noble groupe des épiques; si on ne lit guère la *Messiade*, on ne songe point à lui refuser le titre d'épopée. Mais il est un Klopstock que nous ne connaissions pas, un Klopstock plus humain et plus accessible, poète lyrique, et l'un des premiers lyriques de l'Allemagne.

Jamais les odes de Klopstock n'avaient été traduites. M. Diez, docteur ès lettres, qui, dans ses thèses de Sorbonne, avait déjà pris des engagements envers Klopstock comme avec un auteur favori, vient de s'attacher à nous reproduire cette face inattendue d'un esprit que l'on s'était trop habitué à regarder comme uniquement mystique. Sa traduction, qui se recommande par les meilleures qualités du genre, élégance, clarté, fidélité scrupuleuse, intelligence vive du texte, mérite d'être signalée comme une œuvre utile et importante.

Ce n'est pas un léger service rendu aux lettres que cette découverte d'un Klopstock qui ressemble bien encore à l'auteur de la *Messiade*, mais qui, aux traits distinctifs de son génie, ajoute quelques traits moins prévus. Sans doute la mysticité, cette forme naturelle de son talent, s'affirme dans toute son œuvre lyrique; mais elle n'y domine pas comme dans cette épopée dont le héros est un dieu. L'amour, un amour un peu séraphique, il est vrai, inspire au poète du Messie une suite d'odes tendres et pures, assez semblables à celles que M. Victor Hugo, dans sa jeunesse, consacra aux souvenirs du vallon de Cherizy. C'est un platonisme grave et simple, différent du platonisme raffiné de Pétrarque, bien que Klopstock se recommande de l'exemple du divin Toscan qu'il invoque souvent comme son *poète gardien*. La Laure du Pétrarque allemand se nomme Cidli, figure calme et pensive, tête de fiancée plutôt que d'amante.

Plusieurs odes sont consacrées au rajeunissement des vieilles traditions allemandes, à cette apothéose tardive de Thuyskon et d'Hermann, qui dut sa vogue passagère plutôt aux circonstances politiques qu'aux véritables

exigences de l'esprit national. Ces pages ont perdu pour nous toute leur fraîcheur.

Les odes sacrées nous rendent le poète d'Abbadona. Mais la partie la plus curieuse de cette publication, c'est une série de pièces d'un sentiment vif et original, inspirées par les événements de la Révolution française. Ces odes pourraient se diviser en deux parties : la première déborde d'allégresse et d'espérance ; elle salue comme un lever de soleil l'entrée de l'année 89 dans l'histoire. Le poète, dans son expansion honnête et naïve, unit Louis XVI et les réformateurs de la Constituante ; il chante la liberté vierge encore d'excès et de crimes. La seconde partie est sombre et se revêt de couleurs funèbres assorties à cette période de troubles sanglants qui succéda si tôt aux heures des hautes espérances et des nobles illusions. L'auteur n'est plus que le triste interprète d'une indignation légitime. Erato est devenue Némésis. Car le poète a vu la licence usurper la place de la liberté, et s'il ne détourne pas les yeux loin des suppliciés, c'est pour mieux contempler à leur front l'auréole du martyre. Désabusé comme André Chénier, il s'attache comme lui à flétrir les bourreaux, à plaindre et à glorifier les victimes, et il trouve des accents admirables pour venger Charlotte Corday et la Rochefoucauld. Rien de plus curieux que ces jugements sur la Révolution française ; jugements d'un poète honnête homme rendus en strophes inspirées. On voit que cette traduction de Klopstock est fort intéressante. Cette révélation plus complète d'un poète imparfaitement connu tiendra une place distinguée parmi les œuvres destinées à favoriser le mouvement qui nous pousse vers les littératures étrangères.

E. D.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

THÉATRES. — Odéon : *Le Mur mitoyen.* — Gymnase : *Les Mariages d'aujourd'hui.* — Théâtre de chambre. — Théâtre de Michel Cervantès.

Il faut liquider, car voici Saint-Sylvestre, le saint qui préside aux liquidations et aux inventaires. Quel vilain mot : liquider ! Il signifie, si je ne me trompe, épurer, tirer au clair, établir nettement un compte. Il pourrait signifier encore : se retirer des affaires, convertir en argent *liquide* une fortune commerciale ou financière dont le papier représente la plus grosse part, en finir pour toujours avec les valeurs conventionnelles ; par le fait, il signifie tout ce qu'on veut, et aujourd'hui tout le monde liquide, depuis l'humble critique qui a oublié de rendre compte du livre qu'on lui adresse, jusqu'au fier capitaliste qui a oublié de rendre compte des millions qu'on lui confie. Eh bien donc, va pour liquider.

L'Odéon, ce conservatoire de la comédie en vers, vient de lancer environ quinze cents hexamètres, qu'on appelle ainsi, c'est-à-dire vers de six pieds, parce qu'ils en ont douze. Ils ont fait leur chemin dans le monde, car ils ont obtenu l'approbation d'un millier de personnes à Paris. Ce sont deux actes complets sur un joli titre : *le Mur mitoyen.* L'auteur est M. Edouard Pailleron, qui a eu l'honneur d'être cité l'année dernière au Sénat ou au Corps législatif pour avoir écrit *le Parasite.* Il paraît qu'il y a dans ce *Parasite* deux ou trois vers mal sonnants qui ont blessé des oreilles chastes. Personne ne les avait remarqués ; mais un sénateur les a vus. Aussitôt ces trois malheureux vers ont été signalés à l'indignation publique dans des discours où on ne s'attendait pas à les rencontrer. Encore un peu, et M. Edouard Pailleron, qui espère devenir célèbre par sa propre poésie, le devenait par l'éloquence d'autrui.

Le Mur mitoyen ! On ne peut mieux choisir : sujet vaste, abondant, compréhensif et proverbial. Du reste, les murs sont en honneur depuis quelque temps. Nous voyions naguère : *Au travers du mur* ; voici *le Mur mitoyen*, on annonce *Au pied du mur.* Pour faire une comédie, prenez un mur, mais ne restez pas au pied. Celui qui nous occupe a l'avantage d'être mitoyen ; c'est une bonne raison pour qu'il ne manque pas d'avocats. En attendant, on y rencontre deux avoués, MM. Finot et Tringlet, qui s'efforcent d'y planter des pierres pointues et des goulots de bouteille. Les

goulots de bouteille et les pierres pointues, sur un mur mitoyen, font la fortune des avoués. Les nôtres s'entendent à merveille pour se disputer et pour faire battre leurs clients. M. de Beauchâteau se battrait en effet avec Mme Durand s'il n'était pas un homme bien élevé, et s'il n'avait pas un fils mieux élevé encore, car il a été élevé au séminaire. Mme Durand, de son côté, a une fille, et les deux jeunes gens ne demanderaient pas mieux que de finir la querelle en abattant le mur (car les enfants sont ennemis de la mitoyenneté des pères); mais si Camille est une démolisseuse excellente, Gérard n'est pas un bon maçon. Destiné à la soutane, il a les mœurs de son habit; il est timide, pudibond, et l'on comprend, en le voyant, les vers suivants que lui adresse son père :

..... Bien, Gérard, bien, timide et soumis;
On voit que vous sortez des mains de nos amis.
C'est qu'il faut à l'enfance une règle sévère;
Les hommes de votre âge ont déjà, d'ordinaire,
Gaspillé leur jeunesse en excès inouïs;
Vous êtes chaste.....

Il l'est trop, et jamais ce mur ne se démolira si Camille n'y met beaucoup du sien : c'est la malice et la grâce mêmes que cette Camille; aussi bien, de même que toutes les comédies ont des murs, toutes les petites filles spirituelles s'appellent Camille depuis quelque temps, et bientôt sans doute on engagera une actrice pour jouer les Camille comme autrefois on l'eût engagée pour jouer les Isabelle ou les Lisette. Ces Camille-là ont remplacé celle de Corneille. La fille de Mme Durand, toute fière de son nom à la mode, ne peut s'empêcher de rire d'un amoureux aussi singulier, qui baisse les yeux devant elle et ne peut articuler une parole. Ce n'est pas ce qu'elle a rêvé, ce qu'on lui a promis. Cependant Finot et Tringlet ne renoncent pas à tout espoir de procès : ils s'évertuent à envenimer la querelle, à exciter leurs parties, à défendre enfin ce mur mitoyen dont chaque pierre est un client pour eux. Hélas! ce pauvre mur, en dépit de tant d'efforts, il tombera, il tombe avec la timidité de Gérard; mais c'est Camille qui en a jeté bas la première pierre. Impatientée des lenteurs du jeune homme, elle lui a dit à brûle-pourpoint : « Je vous aime ! » Voilà un bon coup de marteau, et l'autre, enfin, de riposter sur la même enclume.

« Vous m'aimez!.... si j'avais du courage.....
Si je pouvais parler!.... mais non! rien! quel dommage
Quand le cœur est si plein..... comment dire cela?
Tenez! depuis deux ans, tous les jours je viens là,
Et je vous suis des yeux à travers la charmille.
— Comme il dit tout cela!
— Puis quand tombe le jour,
Je recueille après vous mes épaves d'amour.
Toujours, vous le savez, on laisse quelque chose
Qu'on oublie ou qu'on jette..... et voyez cette rose :
La reconnaissez-vous? Ce volume de vers,
Celui que vous lisiez si souvent.....
— A l'envers.....
— Ce ruban qu'ont flétri les baisers de ma lèvre
Et ce gant parfumé dont le parfum m'enfièvre,

Et ce peigne ébréché mais mille fois heureux
D'avoir brisé ses dents à mordre vos cheveux
Ce flacon, ce mouchoir, et ce voile de serge
Qui frissonnait le soir sur votre cou de vierge.
Regardez tout cela; mon trésor le voici.....
Pourquoi ne peut-on pas montrer son cœur ainsi?
Vous verriez un trésor et plus riche et plus rare,
Car le cœur d'un timide est un coffre d'avare. »

Le dernier trait est charmant et a été fort applaudi. La tirade est d'ailleurs assez bien lancée pour qu'on n'insiste pas sur quelques vers plus ou moins discutables. Ainsi, par exemple, il peut être fâcheux que le cou d'une vierge rime avec serge, et force les poètes à lui donner de si singulières cravates. De même j'aime mieux ma mie que les dents de ce peigne spirituel et heureux et qui s'est ébréché à mordre les cheveux de Camille. Je ne raffole pas non plus de ce ruban qu'ont flétri les baisers de sa lèvre. C'est un fâcheux pronostic! et si j'étais Camille, je lui répondrais tout crûment, à ce séminariste : « Pardieu, monsieur, ma joue n'est pas plus fraîche que ce ruban sitôt flétri par vos baisers; pâle, peut-être; fanée, passe encore; mais flétrie, je ne veux pas être flétrie! »

L'amour, heureusement, n'en cherche pas si long.

Et il abat le mur! au grand désappointement des Tringlet et des Finot. Ce dénouement, quoique attendu, a fait plaisir. La vie est pleine de murs mitoyens qu'on n'abat pas si aisément, et pour dire le vrai, il n'y a au monde que des murs mitoyens. Le grand magasin de confection ne peut supporter le voisinage du petit marchand d'habits, mur mitoyen! le maître de poste déteste les chemins de fer, mur mitoyen; les auteurs dramatiques sont vexés de l'éclatant succès de *Nos Intimes*, mur mitoyen, sans compter tant de murs mitoyens qui ne devraient pas l'être, et qui amènent de temps à autre des coups de pistolet et des bras cassés. D'où le proverbe, qui a surtout cours en France : « Quand il n'y a pas de murs mitoyens, on en fait! » M. Thiron a rendu avec beaucoup de finesse toutes les nuances du rôle de Girard, et M. Romanville, (ne lisez pas, cette fois Romainville), a fait un type du vieux marquis de Beauchâteau.

Le Gymnase, qui réussit à souhait quand il s'en tient aux pièces bouffonnes comme *Le Mariage de M. Perrichon* ou la *Poudre aux Yeux*, est moins heureux avec les pièces graves. *Les Mariages d'aujourd'hui*, quatre actes de MM. Anicet Bourgeois et Decourcelle, ont réussi comme un mariage d'aujourd'hui. Défiez-vous d'*aujourd'hui* et de toutes les choses contemporaines (excepté toutefois de la *Revue*); *aujourd'hui* gâte les affaires; il faut trop d'exactitude et de vérité quand on peint *aujourd'hui*. Le *Deus ex machinâ* de cette longue comédie qui ne fait pas rire est un certain André Duval qui n'aime pas sa belle-sœur. Pourquoi n'aime-t-il pas sa belle-sœur, c'est-à-dire la femme de son frère? On n'en sait rien. Toujours est-il qu'il la garde, la surveille, l'espionne et enfin la surprend. Quoi? qu'est-ce? que surprend-il? vous entendez assez que la pauvre dame aimait M. de Maurienne, qui n'était pas son mari, qu'elle l'aimait jusqu'au

feu inclusivement, en quoi elle était plus brave qu'un philosophe, et que son beau-frère André Duval s'en aperçut. A partir de ce jour, il résolut de tuer M. de Maurienne (car ce Duval était batailleur autant que fâcheux), et en effet, il le tua ; mais ce ne fut pas sans peine.

L'autre lui donna, comme disent les bonnes gens, du fil à retordre. D'abord il se mit sur les rangs pour lui disputer la main de Mlle Lucie Morin, et faillit l'emporter. Le brave Duval fut forcé d'abuser, avec mille prétextes vertueux, du secret qu'il avait découvert entre sa belle-sœur et son rival, pour forcer ce dernier de renoncer à la main de Lucie. Encore Maurienne n'y renonça-t-il pas absolument, si bien que ce féroce Duval vit qu'il n'aurait raison de lui qu'en l'assassinant. Et il l'assassina..... ou peu s'en faut, et les Parisiens du Gymnase applaudirent à ce crime honnête.

Je suis convaincu que MM. Anicet-Bourgeois et de Courcelle sont de bonnes gens, qui ont une conscience, et, dans cette conscience, une notion exacte du bien et du mal, en morale, sinon en littérature; eh bien! ils auraient bien fait de donner un peu de cette conscience-là à leurs personnages; car ces derniers en manquent absolument. Tout du long de la pièce, on essaye de nous montrer deux héros, l'un sympathique, c'est André Duval; l'autre odieux, c'est M. de Maurienne; et voilà qu'au dénoûment nous sommes pleins de pitié pour M. de Maurienne et pleins de colère contre André Duval. D'où vient-il, ce monsieur? de quoi se mêle-t-il? Qu'a-t-il à voir avec l'honneur de son frère? Il ressemble à Caïn que l'on aurait chargé de veiller sur l'honneur d'Abel? Un égoïste, en somme. S'il déteste si fort M. de Maurienne, c'est que ce dernier lui disputera au besoin la main de Lucie. Au dénoûment, il fait le discret pour n'avoir pas révélé à son frère ce qu'un mari n'aime pas à entendre, même quand on le lui dit fraternellement. La belle discrétion! Qui donc voudrait révéler des secrets pareils? MM. Anicet-Bourgeois n'ont fait qu'un fanfaron, qu'un *poseur* de vertu, d'honneur et d'amitié, fâcheux, importun, ennuyeux comme la pluie, et moins indispensable.

D'autres personnages, heureusement, nous dédommagent de celui-là : c'est d'abord Mme Guibert, une *marieuse* intrépide, qui veut marier toute la maison Morin. ..... *bene solis ait esse maritis.* On connaît cette variété; elle est, Dieu merci, assez florissante chez nous et plus encore en Angleterre. Mme Guibert n'a qu'un ennemi, le célibat, et elle en triomphe, car tout le monde se marie à la fin, l'exemple de Mme Duval est si encourageant! L'éternel André épouse Lucie Morin, qui était déjà sa filleule et qui devient sa femme,

Car on fait aisément un époux d'un parrain.

Le jeune Arthur Colin, qu'on n'a pas encore vu et qui veut trois cent mille francs ou rien, épouse la seconde des demoiselles Morin. La pauvre enfant s'appelait Hortense de son nom et s'appellera maintenant Mme Colin. Cela fait de la peine, on ne sait pas pourquoi.

Je ne veux pas finir l'année sans donner au moins un souvenir, une mention générale à un certain nombre de pièces, drames, comédies; pro-

verbes ou vaudevilles qui n'ont pas eu le bonheur d'être joués, mais que les libraires ont pieusement recueillis, moyennant finance. Les libraires se refusent rarement, quand on les paie, à accorder cette consolation aux auteurs déçus. Ils abritent sous leurs vitrines les épaves du théâtre, et ces restes, ainsi abrités, deviennent ce qu'on appelle un théâtre de chambre ou un théâtre de poche, ou encore un théâtre pour la lecture. Ce sont autant de pièces qui ont sombré avant de doubler la rampe, comme des vaisseaux avant de franchir la ligne, et il faut plaindre leur destinée, quoique souvent elles la méritent. On en trouve fort peu, dans le nombre, qui fassent à la lecture le plaisir qu'elles n'eussent point fait, sans doute, à la représentation; et on se range volontiers à l'arrêt qu'ont prononcé les directeurs. Je veux cependant faire une exception pour un petit livre, que son auteur a baptisé *Ours et Oursons*, en souvenir du fameux mot : « Prenez mon ours. » comme pour témoigner que ce sont des ours qu'on n'a pas pris. Je veux mentionner aussi le *Revenant*, de Mme N. Olivetti. C'est un gros drame compacte, où l'écrivain, trop préoccupé de nobles aspirations sociales qui ne valent pas, au théâtre, le moindre grain de passion personnelle, a mêlé les revenants de Shakespeare aux financiers contemporains : singulier mélange, où l'idéal et le réel sont trop disparates pour se combiner et se fondre. Mme Olivetti a eu jusqu'à présent, comme écrivain, plus de courage que de bonheur; sa fortune sera égale à sa persévérance, lorsqu'elle aura autant d'habitude pour exécuter un sujet qu'elle a de puissance pour le concevoir.

M. Alphonse Royer, le directeur actuel de l'Opéra, et l'un des écrivains français à qui la langue et la littérature espagnoles sont le plus familières, vient aussi de réunir en volume un certain nombre de pièces, dont la plupart n'ont pas été jouées. Elles ne sont pas de lui, mais d'un Espagnol qui eut assez de réputation dans son temps, Michel Cervantès Saavedra. M. Royer doit savoir, par position, ce que valent ordinairement à la lecture ces pièces, qui n'ont pas eu l'honneur d'être représentées. Nonobstant, il demeure convaincu que le théâtre de Cervantès a été mal jugé, et ce qu'il essaye aujourd'hui en faveur de l'incomparable auteur de *Don Quichotte*, c'est une sorte de plaidoierie en appel par-devant la postérité. Quel qu'en doive être le résultat, il faut reconnaître que Cervantès méritait bien cette tardive réparation. Nous qui perdons quelquefois beaucoup de temps et qui dépensons tant d'utile curiosité à recueillir quelques débris informes de nos auteurs classiques, nous pouvons nous étonner que les Espagnols soient demeurés indifférents jusqu'ici à la gloire dramatique de leur plus grand écrivain, et qu'un Français soit obligé de leur donner cette petite leçon de politesse envers le génie. Toutefois, les Anglais et les Allemands s'étaient déjà préoccupés du *théâtre* de Cervantès, et le romantique Schlegel, entre autres, Schlegel qui a méconnu Molière, a fait un pompeux éloge de la tragédie de *Numance*. Chez nous, M. de Puibusque, dans une *Histoire comparée des littératures espagnole et française*, couronnée par l'Académie en 1842, s'exprime ainsi au sujet du théâtre de Cervantès: Cervantès seul était de force à tenir tête au public, s'il l'eût osé; lui seul pouvait rappeler l'art à sa destination, et remettre chaque chose à sa

place..... Quelques intermèdes écrits en prose laissent entrevoir la direction que l'auteur de *Don Quichotte* aurait donnée à la comédie, s'il eût osé se mettre à la tête du mouvement au lieu de le suivre; il retrouve dans ces petites pièces toute la vérité de son pinceau. »

Mais Cervantès, qui avait fait ses preuves de courage à la guerre (il avait perdu la main gauche d'un coup d'arquebuse à la bataille de Lépante, et avait supporté avec une patience héroïque une captivité de cinq ans chez les Barbaresques), Cervantès, doué au plus haut degré du génie critique, était timide contre les écrivains de son temps. Quand il parle des moindres écrivains, il semble avoir peur qu'on ne le croie jaloux, lui, l'auteur de *Don Quichotte*, de leur imperceptible renommée. Du reste, il sent bien qu'il serait inutile de lutter contre l'influence pernicieuse et dominatrice du *Grand Lope*. Le *Grand Lope*, l'Alexandre Dumas de ce temps-là, fit beaucoup de mal au théâtre espagnol, et le théâtre espagnol s'en est bien vengé depuis, en cessant de jouer même les meilleures de ses pièces. De son temps, on criait : « Place au prodige de la nature, au phénix des esprits, à l'heureux, au glorieux Lope Félix de Vega Carpio. » Aujourd'hui, le prodige de la nature n'est plus guère cité que pour sa fécondité merveilleuse, et la réaction est aussi injuste que la vogue d'autrefois. Il reste toujours à cet homme extraordinaire, comme le dit fort bien M. de Puibusque, le génie de plusieurs poètes; le ciel lui avait prodigué les trésors de l'imagination, le don de trouver et celui de peindre, la facilité, la souplesse, l'élégance, la clarté, l'harmonie ; c'est un fonds qui dévore tout et que rien n'épuise ; c'est une mémoire savamment enrichie et qui a l'air d'inventer tous ses souvenirs ; c'est un travailleur qui ne se fatigue pas, et dont les œuvres n'ont rien de laborieux.

Malheureusement Lope de Vega écrivit pour le peuple, et ce n'est pas le peuple qui fait les renommées durables. Il était esclave du parterre, des *mosqueteros*, c'est-à-dire de ce public populaire qui faisait autant de bruit que des mousquetaires ou des lansquenets. Lope, sachant qu'il n'y avait point de succès sans leur approbation, les courtisait, écrivait pour eux. Sa réputation en a subi le châtiment.

Les lauriers de Lope n'empêchèrent point Cervantès de dormir; mais il semble toutefois qu'il y ait un peu d'ironie dans les éloges qu'il lui donne. Bon homme au fond, Cervantès, qui avait besoin de gagner de l'argent pour vivre, et qui s'est plaint quelquefois de n'en pas gagner, eût au besoin imité Lope, à la condition de réussir comme lui ; mais le peuple espagnol, qui raffolait avec tant de raison de sa prose, n'avait pas le même goût pour ses vers. Il se vit obligé d'enfouir ses comédies dans une malle, et ne les en tira que vingt-sept ans plus tard pour les publier en volumes. Cela ne l'enrichit pas et il fut toujours tourmenté par le besoin. Chargé d'une nombreuse famille, il dut, sur la fin de sa vie, se faire commis aux vivres, et faillit même s'embarquer pour l'Amérique. Ce n'était pas qu'il manquât de protecteurs et d'amis parmi les grands seigneurs; mais il avait en lui une certaine fierté qui l'empêchait de tendre la main. On ne voit même pas que la protection de ce comte de Lemos, auquel il dédie ses ouvrages, lui ait été fort utile. Cervantès le prenait d'ailleurs de plus haut

avec lui, et l'on connaît la fameuse lettre que le poète écrivit au vice-roi de Naples quelques jours avant d'expirer : « Le pied déjà dans l'étrier, avec les angoisses de la mort, grand seigneur, je t'écris celle-ci. »

Parmi les seize pièces ou intermèdes de Cervantès que M. Alphonse Royer a eu le dévouement de traduire, nous nous arrêterons un instant sur deux œuvres principales, dont l'une, *El Rufian dichoso* (*le Rufian heureux*), donne une idée assez complète de ce que fut Cervantès dans la comédie, et l'autre, la tragédie de *Numance*, lui assigne une place tout à fait à part dans la poésie nationale. La plupart des comédies de Cervantès, à l'exception peut-être du *Vaillant Espagnol*, rentrent dans ce genre bizarre qu'on appelle en Espagne même le *genre picaresque*, c'est-à-dire le genre bouffon. *Pedro de Urde Malas* est une comédie picaresque, qui reproduit les mœurs des Bohémiens, des comédiens nomades et les rapines de ces serviteurs *embusteros*, rusés coquins qui rendraient des points aux Crispins et aux Frontins de notre vieille comédie. Les intermèdes, écrits en prose facile et amusante, reposent des intrigues compliquées et un peu embrouillées parfois des *comedias*. « Ils nous promènent dans un monde populaire et comique, mêlé de bourgeois, de soldats, d'artisans, d'étudiants, de coquines, d'alguazils, de sacristains, de saltimbanques et de rufians. » Ecoutez le récit que fait de sa vie Pedro de Urde Malas : « Je suis *enfant de la pierre* (quelle belle et poétique expression), car, mon père, je ne l'ai pas connu, la plus grande des disgrâces qui puisse arriver à un homme..... C'est au moyen de la diète et des coups que l'on m'apprit à prier et à souffrir la faim. Pourtant, malgré tout, je sus lire et écrire, escroquer une aumône et mentir. » Pedro, devenu mousse, tremble pendant les tempêtes et rame pendant les calmes; puis, dégoûté bientôt de cette nouvelle vie, il revient exercer l'humble état de commissionnaire sur les bords du Guadalquivir. « Là, *sans être curé*, je recueillis beaucoup de dîmes, faisant main basse sur tout ce que je pouvais prendre. Pour mon malheur, je trouvai enfin une place, et je commençai le périlleux métier qu'on appelle *mandil* (c'est-à-dire valet de mauvais lieu). Là, j'appris la vie scabreuse de la *hampe* (à peu près *truanderie*). Mon maître donna l'assaut à une poche subitement et sans bruit. Un certain alguazil le prit les mains dans la pâte, et le fit monter sur un chevalet, comme confesseur et non comme martyr. »

Eh bien, la vie que mène Pedro, le monde qu'il fréquente, et le type qu'il représente, c'est-à-dire le truand et le bohémien, on les rencontre sans cesse dans les comédies de Cervantès et généralement dans toutes les comédies espagnoles. La *Cour des Ormes* y remplace la *Cour des Miracles*, et c'est toute la différence avec l'ancienne truanderie française. Mais dans le *Rufian heureux*, Cervantès a ajouté à cet élément bohème un élément de religion qui complète le type, et en fait, si l'on ose le dire, une sorte de personnification du génie national. Ce rufian heureux est un certain Christoval de Lugo, qui commence comme don César de Bazan et finit comme saint Ignace. Touché de la grâce, il se convertit, et croyez bien que Cervantès n'en rit pas, comme le ferait sans vergogne un Français. Cervantès, au contraire, se réunit à ceux qui le prêchent au début et

l'admirent à la fin. Le poète a mis là un saint inquisiteur qui joue le beau rôle, et qui contribue de tout son pouvoir à la conversion du coquin. Les Français auraient représenté le coquin se gaussant de l'inquisition ; mais a plaisanterie, en Espagne, eût été dangereuse, car tout nous prouve que les inquisiteurs y étaient fort respectés. Nous voyons d'ailleurs à cette époque tous ceux qui se sont occupés du théâtre, acteurs ou auteurs, finir en religion, et jusqu'au grand Lope lui-même ! On ne s'étonne donc point de voir l'esprit religieux se partager avec l'esprit bohémien les comédies de Cervantès ; on le laisse tranquillement évoquer les morts et faire parler les âmes qui sont dans le purgatoire. L'ennui qu'on pourrait en éprouver est largement compensé par des romances aussi charmantes et aussi naïves que celle-ci : « De la grande cour des Ormes, où se tient la bande des bohèmes, sort Rehuileto, l'un de ses enfants, vêtu à miracle. Il ne va pas au Caire, ni en Chine, ni en Flandre, ni en Allemagne, encore moins en Lombardie ; il va à la place de San-Francisco, où se donne une course de taureaux pour la fête de saint Juste et de sainte Rufine. A peine est-il entré dans l'enceinte, que tous les yeux se fixent sur lui pour admirer son bon air. En ce moment paraît un taureau farouche. Que sainte Marie me protége ! Le taureau le renverse et le piétine ; il le laisse mort et baigné dans son sang. Ici finit la romance parce que finit la vie du héros. »

Encore une fois, ne l'oublions pas, bohème, religion, tout va dans la comédie espagnole de l'un à l'autre de ces deux termes, et peut-être y aurait-il de là quelque induction maligne à tirer pour l'histoire des mœurs dans la patrie de Cervantès. Quant à la tragédie de *Numance*, elle est à part, et ne ressemble à rien dans l'œuvre générale du poète. C'est un sujet antique et traité d'une manière antique, qui valut à Cervantès le surnom mérité de l'*Eschyle espagnol*. Tout y est grand et vise au grand ; on voit intervenir la faim, la guerre, et on assiste le cœur déchiré à une espèce de supplice d'Ugolin subi par tout un peuple. Là règne la fatalité, là on prédit l'avenir, et les vengeurs de l'Espagne ; là enfin court un souffle de poésie sublime et divine. Rien que pour *Numance*, M. Alphonse Royer eût donc bien fait de restaurer ainsi le théâtre de Cervantès. Il l'a fait avec un sens infini, une dévotion à toute épreuve, et a bien mérité par là de la reconnaissance des curieux. Critique fort judicieux d'ailleurs, il montre fort bien comment Cervantès, venu à une époque de transition dramatique, occupe une sorte de place intermédiaire entre le fameux batteur d'or de Séville, Lope de Rueda, et le phénix de Madrid, Lope de Véga ; comment il fut obligé, pour se soutenir à la scène (encore ne s'y soutint-il pas) de sacrifier lui aussi aux *mosqueteros* et à *l'infanteria española*, c'est-à-dire à la *claque*. Il fait brillamment ressortir les mérites, quand il y a lieu, et plaide habilement les circonstances atténuantes, quand il est impossible de faire davantage. Enfin, son travail est remarquable, et témoigne d'une certaine piété littéraire bien rare aujourd'hui ; mais s'il fallait dire catégoriquement ce que l'on pense du *Théâtre* de Cervantès, on répondrait peut-être qu'on préfère dix lignes de *Don Quichotte*.

A. CLAVEAU.

CHRONIQUE POLITIQUE

30 decembre 1861.

Il faut décidément se résigner à la patience. Une première fois déjà, l'attente de l'Europe avait été trompée par le silence absolu que le message du président Lincoln, — nous y reviendrons, — gardait sur l'affaire du *Trent*: on avait compté qu'il se trouverait dans le message quelque indice révélateur sur l'accueil qui attendait à Washington la note anglaise! Déçu dans cet espoir, le public, en Angleterre et sur le continent, s'est résigné à attendre les nouvelles directes de la réponse que le gouvernement nord-américain aura faite à la note, d'autres disent à l'ultimatum, que lord Lyons est chargé de lui présenter au nom de son gouvernement. En supputant les départs et les arrivées des navires, on était parvenu à fixer la journée d'aujourd'hui comme le dernier terme pour la réception à Londres des nouvelles officielles si impatiemment attendues, de Washington. Il paraît qu'il n'en sera rien. Ce calcul reposait sur la supposition, regardée comme incontestable, que les instructions anglaises étaient parvenues vers le 11 à lord Lyons, qui en aurait fait usage dans les trois jours. Or, la malle partie de New-York le 14 décembre, et qui vient d'arriver en Angleterre, apporte la nouvelle que le paquebot *Europa*, porteur de ces instructions, n'a doublé le cap Race que le 13 décembre, sans communiquer avec la terre et avec le télégraphe électrique. L'*Europa* n'aura donc pu arriver à Boston, qui est sa destination, avant le 15, et par conséquent l'envoyé de la reine, porteur de la lettre adressée à lord Lyons, n'aura pu lui-même atteindre Washington avant le 16 ou le 17. Dans le cas très probable où M. Lincoln demanderait et obtiendrait une huitaine de jours de réflexion pour faire sa réponse, celle-ci ne parviendrait au gouvernement anglais que dans la seconde semaine de janvier. On comprend que le désappointement a été grand et amer à Londres et dans le reste de l'Angleterre. Pourtant, quelque légitimes que soient les impatiences des intérêts directement engagés dans la question, quelque naturel que soit le désir de savoir au plus tôt d'une façon authentique à quoi s'en tenir sur une réponse de laquelle peut dépendre la paix des deux mondes, on ne saurait aucunement regretter, en se plaçant à un point de vue plus élevé, l'incident qui retarde de quelques

jours la réponse américaine. C'est autant de temps laissé des deux côtés de l'Océan à l'apaisement de premières impressions trop vives peut-être ; c'est, en Amérique surtout, un nouveau délai assuré aux conseils de la prudence, aux exhortations conciliatrices, pour se faire écouter, et peut-être se faire entendre. C'est autant de gagné pour les chances du maintien de la paix. Ainsi, pour citer des faits positifs, grâce au contre-temps encore inexpliqué, qui a retardé la traversée de l'*Europa*, le vénérable général Scott sera arrivé à Washington, et aura pu faire entendre ses conseils de condescendance avant que MM. Lincoln et Seward se soient engagés par une réponse définitive ; ainsi encore, la dépêche de M. Thouvenel, qui ne peut manquer d'influer sensiblement sur l'attitude du cabinet de Washington, sera dans les mains de M. Lincoln et de ses ministres avant la décision finale qu'ils auront à prendre sur les demandes du cabinet anglais.

Cette dépêche française, qu'il faut ranger dès aujourd'hui parmi les pièces les plus importantes du dossier anglo-américain, a obtenu de l'autre côté du détroit le succès le plus entier, un véritable succès d'enthousiasme. Par la clarté de l'exposition, la netteté du langage et l'élévation des principes qu'elle soutient, la dépêche adressée le 3 décembre par M. Thouvenel au ministre de France à Washington est en effet un document très remarquable : c'est ce dont conviennent également des juges moins prévenus parce qu'ils sont moins intéressés en cette affaire que les feuilles anglaises. M. Thouvenel rappelle avec un heureux à-propos que les Etats-Unis ont toujours admis avec nous « que la liberté du pavillon s'étendait aux personnes trouvées à bord, fussent-elles ennemies des deux parties, à moins qu'il ne s'agît de gens de guerre actuellement au service de l'ennemi ; MM. Mason et Slidell étaient donc..... parfaitement libres sous le pavillon neutre de la Graude-Bretagne. » On ne saurait, en aucun cas, les assimiler à la « contrebande de guerre, » qui seule est saisissable sous pavillon neutre. Resterait le « prétexte » que MM. Mason et Slidell étaient porteurs de dépêches officielles de l'ennemi. M. Thouvenel trouve ce prétexte inadmissible, parce que le *Trent* n'avait pas pour destination un point appartenant à l'un des belligérants ; il portait en pays neutre sa cargaison et ses passagers, et c'était, de plus, dans un port neutre qu'il les avait pris. « S'il était admissible que, dans de telles conditions, le pavillon neutre ne couvrît pas complétement les personnes et les marchandises qu'il transporte, son immunité ne serait plus qu'un vain mot ; à chaque instant, le commerce et la navigation des puissances tierces auraient à souffrir de leurs rapports innocents ou même indirects avec l'un ou l'autre des belligérants..... On en reviendrait à ces pratiques vexatoires contre lesquelles, à d'autres époques, aucune puissance n'a plus vivement protesté que les Etats-Unis. » Peut-être, pour rester entièrement équitable, M. le ministre des affaires étrangères aurait-il pu ajouter : dont aucune puissance ne s'est rendue si fréquemment coupable et n'a soutenu la prétendue légitimité avec autant d'obstination que l'Angleterre. M. Thouvenel aborde encore cette autre thèse qui voudrait justifier la capture des délégués sécessionnistes comme atteignant des

sujets rebelles, dont leur gouvernement s'empare partout où il les rencontre, pour les empêcher de lui nuire. « Il y aurait, en pareil cas, fait observer notre ministre de l'extérieur, méconnaissance du principe qui fait d'un navire une portion du territoire de la nation dont il porte le pavillon, et violation de l'humanité qui s'oppose à ce qu'un souverain étranger y exerce, par conséquent, sa juridiction. » La dépêche de M. Thouvenel est la réfutation anticipée du rapport adressé au ministre de la marine à Washington par M. le capitaine Wilkes, commandant du *San-Jacinto*, qui a opéré la capture des commissaires du Sud. Le capitaine Wilkes confesse que les auteurs et les précédents consultés par lui, pendant qu'il donnait la chasse au *Trent*, n'offraient pas de texte ou d'analogie précis, pouvant justifier l'agression qu'il allait tenter ; il n'a pu la légitimer à ses propres yeux qu'en voyant d'abord, dans les commissaires sécessionnistes l'incarnation (*embodiment*) des dépêches dont ils étaient porteurs, et qui étaient saisissables comme contrebande de guerre, et en se rappelant ensuite que ces commissaires « n'étaient que des conspirateurs échappés, qui conspiraient la ruine des Etats-Unis. » En un mot, le capitaine Wilkes a cherché l'excuse de son procédé, qu'il sentait bien ne pas être parfaitement justifiable, dans une fiction légale, et dans ce qu'il regardait comme un impérieux devoir patriotique. On reconnaîtra volontiers, après avoir lu ce document, la bonne foi du capitaine américain, et à quel point toute idée de provocation, d'insulte au pavillon britannique était loin de sa pensée ; l'embarras visible avec lequel il cherche à se justifier auprès de son supérieur, le ministre de la marine, prouve en même temps qu'il a agi tout à fait d'après ses propres inspirations, et ne se sentait aucunement sûr d'être approuvé à Washington. C'est un point acquis, dont l'importance n'a nul besoin d'être relevée. Mais, tout en rendant justice à la courageuse initiative patriotique du capitaine Wilkes, à la sincérité avec laquelle il cherche à *légaliser* son acte, et au ton de parfaite convenance sur lequel il parle de tout ce qui se rapporte à la capture de MM. Mason et Slidell, on sera forcé de convenir que l'argumentation du hardi commandant n'est point à la hauteur de son esprit d'initiative. En comparant les deux dépêches dont nous venons de parler,— les seuls documents officiels qui, jusqu'à présent aient passé dans le domaine de la publicité, — on devra admettre, en Amérique même, que la dépêche de M. Thouvenel a d'avance réduit à leur juste valeur les raisons qu'on pourrait tenter d'articuler à Washington contre la demande de satisfaction que l'Angleterre s'est empressée d'y expédier.

Nous sera-t-il permis de rappeler que l'appréciation de M. le ministre de l'extérieur était la nôtre dès le premier moment ? que nous l'avons formulée ici, il y a un mois, à l'arrivée en Europe de la première nouvelle relative à l'attentat commis sur *le Trent ?* Défendre hautement sur les mers ces principes libéraux dont le gouvernement français a toujours été l'infatigable champion, et sceller en même temps l'alliance anglo-française, qui est, sur le continent, la meilleure garantie du progrès, voilà le double résultat heureux auquel vise l'attitude prise par M. Thouvenel ; quel est le cœur patriote, quel est l'esprit libéral qui n'y applaudirait pas ? Nous ne

craignons cependant pas de nous tromper quand nous supposons que, tout en exprimant avec tant de netteté et de vigueur l'opinion de son gouvernement sur l'affaire du *Trent*, M. Thouvenel n'entendait point engager d'avance l'action de la France. A part même les raisons financières et les considérations de politique intérieure qui lui déconseillent en ce moment de s'engager inconsidérément dans une entreprise guerrière, le sentiment public ne paraît guère favorable à une participation directe et immédiate de la France dans la lutte éventuelle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord. A tort ou à raison, l'opinion n'entrevoit en première ligne que deux conséquences inévitables de cette guerre : affaiblissement de la république transocéanique, à la création de laquelle la France a si largement contribué, il y a tantôt un siècle, par ses conseils, son argent, et le sang de ses enfants les plus généreux ; destruction d'une marine qui avait autant d'intérêt que nous-mêmes et qui, après nous et avec nous, a seule le pouvoir d'entraver la puissance maritime de l'Angleterre. L'opinion se refuse à croire qu'il soit du devoir de la France de favoriser ce double résultat ; elle estime que la France peut et doit persévérer dans sa neutralité, tant que ses propres intérêts ne se trouvent pas engagés d'une façon plus directe, plus immédiate. Nous n'oserions pas dire que l'opinion déraisonne en jugeant ainsi.

Elle s'affirme dans ces vues par l'ardeur même avec laquelle la Grande-Bretagne, dans ses régions gouvernementales notamment, semble appeler la guerre. Cette ardeur, qui peut bien donner à penser, est telle que les préparatifs militaires, les travaux maritimes et les expéditions de troupes ont à peine été ralentis par le malheur immense dont a été frappée la famille royale, le 15 décembre. Agé de quarante-deux ans seulement, le prince Albert a été enlevé par une fièvre typhoïde, avec une rapidité foudroyante ; l'Europe, l'Angleterre elle-même, ont appris sa mort presqu'en même temps que sa maladie. Rarement la mort d'un prince non-couronné a provoqué des regrets aussi universels, un concert d'éloges aussi unanimes et aussi sincères. Placé sur les marches d'un des premiers trônes du monde, doué d'une haute intelligence et d'un esprit large et éclairé, condamné néanmoins par la Constitution du pays à n'être officiellement que le mari de la reine, le prince Albert, avec un tact exquis, a su éviter les inconvénients d'une position aussi délicate, tout en en remplissant scrupuleusement les hauts et difficiles devoirs. Marié à l'âge de vingt ans à la reine Victoria, qui n'avait que quelques mois de plus que lui, il a été, durant vingt-deux ans, le conseiller intime, le guide clairvoyant et sûr de la souveraine d'Angleterre, dans une période des plus accidentées et des mieux remplies que connaisse l'histoire constitutionnelle de ce pays. Quel art et quel soin ne fallait-il pas cependant pour cacher ces conseils, qui jamais ne s'inspiraient que d'idées libérales et justes, que des vrais intérêts de l'Angleterre, identiques dans l'esprit de l'époux royal avec ceux de la reine? Tout le respect et tout l'attachement presque passionné que le peuple anglais professe pour « Sa Gracieuse Majesté, » ne l'empêchait pas de se récrier hautement chaque fois qu'il croyait apercevoir, dans les conseils de la reine, l'intervention d'une « influence étrangère, » d'un conseiller non responsable et

non reconnu par la Constitution. Cette jalousie vigilante s'était notamment exhalée en récriminations assez vives au commencement de la guerre d'Orient, où l'on croyait le prince Albert de connivence avec la politique trop peu guerrière de lord Aberdeen; elle s'était manifestée non moins bruyamment neuf ans auparavant, lorsque le prince Albert, par les hautes dignités militaires dont la reine l'avait revêtu, se crut autorisé à s'intéresser aux réformes qu'on allait introduire dans l'armée. Ces sorties étaient aussi passagères qu'elles étaient rares; leur unique effet était d'accroître encore la circonspection avec laquelle l'époux de la reine, le prince-consort depuis 1857, évitait toute ingérence apparente dans les affaires politiques de son pays adoptif. D'autant plus large et efficace était sa participation à tout ce qui se projetait ou se faisait dans l'intérêt des progrès pacifiques, dans l'intérêt des lumières et des sciences; l'active part que le prince a prise à l'Exposition universelle de 1851 restera, dans une vie si bien remplie, un de ses titres les plus impérissables à l'estime et à la reconnaissance de l'Angleterre libérale. Modèle des maris et des pères, la vie privée du prince Albert ajoutait encore à l'affection pleine de déférence que lui avait vouée toute la nation anglaise, et qu'elle a si hautement manifestée le jour de ses funérailles : c'était vraiment un grand deuil national, profondément senti, et auquel le regret sur la mort d'un prince excellent avait autant de part que la compassion pour la douleur immense de la reine si cruellement éprouvée. Au point de vue politique, cette mort prématurée est arrivée dans un moment des plus fâcheux. Ami de la paix, parce qu'il était ami de la liberté et du progrès, le prince Albert avait toujours appuyé, dans les conseils intimes de la reine, les avis de modération, de condescendance. Qui sait si l'absence de cette voix modératrice ne se fera pas bientôt sentir dans les résolutions de l'Angleterre, où elle aurait peut-être été d'autant plus nécessaire que le diapason officiel est plus belliqueux? Le contraste est frappant entre le langage peu pacifique de la presse et du gouvernement anglais, et le ton si calme où se maintiennent les journaux et les documents officiels qui nous arrivent de l'Amérique.

Le message de M. Lincoln a, nous l'avons dit, trompé les impatiences de l'Europe. Au lieu de formuler un jugement sur l'affaire du *Trent*, M. Lincoln l'a passée sous silence. Le ton général du message n'a rien non plus de cette insolence provocante que la presse anglaise et une partie de la presse française s'étaient trop hâtées de lui attribuer à l'avance. M. Lincoln ne veut ou ne peut point celer le vif déplaisir que lui causent les efforts faits en Europe par les Etats confédérés pour obtenir leur reconnaissance, l'inquiétude surtout que lui inspire le penchant en leur faveur qu'il croit entrevoir chez quelques gouvernements européens, et qu'il attribue à une appréciation erronée de ce que semblerait conseiller leur intérêt commercial. « Ces nations, dit-il, ont probablement vu, dès le commencement, que c'était de l'Union que venait notre commerce extérieur aussi bien que notre commerce intérieur; elles ne peuvent guère avoir manqué de reconnaître que c'est de la tentative de désunion que vient la difficulté commerciale actuelle, et qu'une nation forte promet une

paix plus durable, un commerce plus étendu, plus riche et plus sûr, que ne saurait le faire cette même nation, séparée en fragments hostiles. » Il s'en faut pourtant que le président soit lui-même tout à fait rassuré par ce raisonnement qu'il prête aux Etats d'Europe ; aussi s'empresse-t-il d'ajouter : « Quels que puissent être leurs vœux ou leurs dispositions, l'intégrité de notre pays et la stabilité de notre gouvernement ne dépendent pas d'eux, mais bien de la loyauté, des vertus, du patriotisme, de l'intelligence du peuple américain. » C'est un langage qui ne manque ni de dignité, ni d'élévation ; il aurait peut-être plus d'à-propos si la partie militaire du message avait pu enregistrer des résultats plus décisifs en parlant de cette campagne que le gouvernement de Washington poursuit depuis un an pour réduire les rebelles. Cette confirmation du succès n'aurait pas été inutile non plus à M. Seward lorsqu'il proteste contre le titre de belligérants que l'Europe donne aux Etats confédérés, et qu'il refuse même d'entendre officiellement lecture des dépêches où cette qualification leur est décernée. C'est là ce qui ressort le plus clairement dans la correspondance diplomatique communiquée au Congrès. Pour qu'une telle protestation pût être admise, il faudrait que le gouvernement fédéral réussît à l'appuyer d'arguments palpables, d'une évidence irrésistible ; autrement, les gouvernements les moins sympathiques au Sud finiront par s'incliner devant l'évidence des faits. Ces faits, ou plutôt le fait qui les domine tous, c'est que l'insurrection va bientôt entrer dans sa seconde année. A l'époque où nous vivons, une année d'existence effective compte autant que dix dans les temps passés. Le rapport que le ministre de la guerre vient de présenter au Congrès de Washington attribue au gouvernement fédéral la possession d'une armée de 660,971 hommes, dont 20,334 appartenant à l'armée régulière et 640,637 volontaires ; c'est une force énorme, comme jamais on n'aurait cru l'Union capable d'en mettre sur pied ; cette immense armée, — car immense elle reste, même en supposant quelque exagération dans les chiffres, — a été créée uniquement et est occupée uniquement à réduire le Sud. On sait combien peu elle y a réussi jusqu'à présent ; la grande bataille décisive sur le Potomac se fait toujours attendre, et les succès, complaisamment étalés par M. Lincoln, que les troupes fédérales auraient obtenus dans les Etats du Maryland, du Kentucky et du Missouri sont trop restreints et trop isolés pour changer sérieusement la situation générale. Or, une « rébellion » qui, avec des moyens de défense tout improvisés, sait tenir tête, durant plus d'une année, à une armée de 700,000 hommes, appuyée d'une forte marine, passe bientôt à l'état de révolution vivace ; de là à l'indépendance reconnue, la distance n'est pas grande d'habitude.

L'année 1861 a-t-elle eu des résultats plus décisifs dans le vieux monde que dans le nouveau? Nul n'oserait l'affirmer. Quel est, parmi les graves problèmes qui agitent l'Europe, celui dont elle a pu amener ou seulement préparer la solution? L'éternelle question turque ne réapparaît-elle pas en ce moment même, grâce à l'affaire de la Suttorina, tout aussi menaçante qu'il y a douze mois? La question hongroise est-elle plus proche de sa solution ? Le sort de la Pologne s'est-il amélioré? L'Italie elle-même,

pour laquelle l'année 1860 avait tant fait, et à laquelle l'année 1861 avait tant promis, qu'a-t-elle gagné dans cette longue et laborieuse année que nous terminons? Peut-être la conviction seulement qu'un mouvement national menace de tourner court quand sa direction a été trop exclusivement l'œuvre d'un seul esprit supérieur, quand pour l'action il a trop compté sur le concours étranger; peut-il ne pas s'arrêter au moment où cet esprit supérieur lui est ravi, où le concours étranger est refusé ou retardé? Nous avons reproduit, il y a quinze jours, l'ordre du jour voté le 11 décembre et par lequel le Parlement d'Italie avait mis fin à sa longue discussion sur les affaires de Rome et de Naples; depuis, le Parlement a continué ses débats durant une quinzaine de jours : il vient de prendre ses vacances de nouvel an. Nous regrettons de ne pouvoir porter sur ces seconds débats un jugement plus favorable que celui que nous avaient inspiré les débats préparatoires au vote du 11 décembre : même confusion des partis et des tendances, mêmes escarmouches sans but avoué et sans résultat, mêmes interpellations sans portée réelle. Un seul discours surnage dans cette mêlée : c'est l'exposé financier de M. Bastoggi, qui avoue, pour 1861, un déficit ordinaire de 400 millions et prédit à l'année 1862 un autre déficit ordinaire de 317 millions de francs. Un seul vote a une immédiate portée pratique : c'est le vote par lequel le Parlement accorde pour un nouveau trimestre « l'exercice provisoire du bilan, » c'est-à-dire le prélèvement des impôts non votés. Cet exposé et ce vote ne confirment que trop l'opinion longuement motivée que nous avons émise, il y a quelques mois, sur la situation et la gestion financières de l'Italie [1]; nous ne nous y arrêterons pas aujourd'hui. L'ensemble des discussions de la dernière quinzaine et des faits qui se sont produits hors de l'enceinte parlementaire ont démontré à quel point nous étions fondés à ne pas voir un vote de confiance pour le cabinet Ricasoli dans l'ordre du jour si laborieusement échafaudé du 11 décembre : trois semaines se sont passées depuis, et M. le baron Ricasoli n'a pas encore réussi à trouver, parmi les deux cent trente-deux députés qui ont voté l'ordre du jour, un seul qui pût et voulût se charger du portefeuille de l'intérieur! En désespoir de cause, et pour tromper les ennuis de la galerie qui commence à trouver l'intermède trop long, la presse officieuse s'est remise, durant quatre jours, à annoncer tous les matins comme certaine la rentrée dans le cabinet de M. Ponza di San Martino; puis elle a découvert ce que tout le monde savait dès le commencement, que le souvenir de la conduite tenue à son égard, lors de son gouvernement de Naples, était trop vivant encore dans la mémoire de M. Ponza di San Martino; que d'ailleurs les divergences d'opinions, sur plusieurs questions capitales, étaient trop marquées entre lui et M. le baron Ricasoli pour qu'on pût penser sérieusement à les voir unir leurs efforts dans un même cabinet. M. de San Martino refuse donc plus catégoriquement que jamais. M. Minghetti, à qui, ainsi semble-t-il, le baron Ricasoli serait grandement disposé à rendre un portefeuille qu'il lui a enlevé il y a quelques

[1] Voir l'étude intitulée : *Le Grand-Livre du royaume d'Italie*, dans la *Revue Contemporaine*, livraison du 15 juillet 1861.

mois, M. Minghetti refuse à son tour, parce que son ambition rêve mieux qu'un poste secondaire dans le ministère Ricasoli : il se médite, dit-on, une combinaison Minghetti-Farini. De son côté, M. le chevalier de Lanza, l'ancien collègue du comte de Cavour, s'obstine dans son refus, parce qu'il ne veut pas compromettre une réputation solidement établie dans un cabinet dont personne n'ose garantir la durée. M. Ratazzi, après s'être démis de ses fonctions de président du Parlement, les a reprises, sur les flatteuses instances de ses collègues; il se tient, pour le moment, aussi éloigné que jamais de toute combinaison ministérielle. M. Vigliani, ancien gouverneur des provinces lombardes, à qui on s'est adressé en dernier lieu, montre tout aussi peu d'empressement que M. San Martino ou M. Lanza. On cherche hors du Parlement et dans les provinces : M. Ricasoli vient de faire sonder les dispositions de MM. Conte et Magenta, préfets à Coni et à Bologne; on attend leur réponse avec une curiosité anxieuse à Turin : on ne se croit aucunement assuré que l'un ou l'autre de ces fonctionnaires consente à échanger sa petite préfecture contre l'hôtel des affaires intérieures! C'est une situation tout à fait insolite, et nous n'avons aucune peine à admettre les divergences d'opinion qui partageraient, dit-on, en deux camps ce ministère *incomplétable :* dans l'un se trouveraient MM. Ricasoli, Miglietti, Peruzzi et de Sanctis, qui ne croient pas un changement de personnes nécessaire; dans l'autre se rangent MM. Bastoggi, Cordova et Della Rovere, qui inclineraient, au contraire, à abandonner le pouvoir.

Les adversaires de la cause italienne aimaient naguère à signaler l'ardeur des Italiens dans la recherche des fonctions officielles. Cette ardeur n'existait-elle que dans leur imagination, ou bien les refus que recueille le cabinet ont-ils des causes toutes particulières? Peu importe. Le fait patent, incontestable à notre avis, c'est qu'au point où en sont arrivées les affaires d'Italie, il faudrait avoir le courage ou d'avancer hardiment ou de s'arrêter résolûment. Il faudrait ou aller bravement en avant, sans compter, sans calculer, se fiant à l'élan patriotique, à l'étoile de l'Italie, à l'imprévu, pour « compléter » à tout prix cette Italie boiteuse; ou s'arrêter résolûment et consacrer jusqu'à nouvel ordre, tous ses efforts et tous ses soins à constituer son administration sur des bases solides, à organiser, à consolider ce qui est déjà conquis et acquis. Le lecteur intelligent ne verra point de paradoxe dans nos paroles si nous disons que ce n'est pas la première de ces deux politiques qui exige la plus forte dose de courage; peut-être le comte de Cavour était-il le seul homme d'Etat italien à qui son grand passé et une autorité incontestée, un patriotisme éprouvé et un dévouement au-dessus de tout soupçon, eussent permis de hautement adopter la seconde. Pour son successeur, elle est peut-être impossible. M. le baron Ricasoli paraît le sentir, et ce n'est pas là la dernière ni la moins grave parmi les causes de ses embarras. Avec des instincts conservateurs ou du moins modérateurs, porté par la tendance de son esprit à une politique qui calcule, pèse, mûrit, M. le baron Ricasoli se voit, en raison de la disposition générale des esprits, dans l'impossibilité d'afficher hautement cette politique prudente. Qui l'emportera à la fin, la force coërcitive de la situation ou la politique personnelle du ministre? Nous n'osons point le con-

jecturer. Mais ce qui n'est guère conjecture, ce qui est évidence manifeste pour tout observateur attentif, c'est que l'Italie, sans s'exposer aux plus graves dangers, sans risquer et son avenir et son récent passé, ne saurait longtemps persévérer dans cette politique indécise, qui n'ose ni se résigner ni se risquer, qui tend toujours la tête en avant et retient le pied qui voudrait la suivre.

Ce n'est pas à la Pologne, assurément, qu'on fera un reproche de son immobilité; là, l'immobilité est obligée. Les chaînes aux jambes, les chaînes aux bras, comment pourrait-elle se mouvoir? Et pourtant, la Pologne marche. Ainsi, le Conseil d'Etat, composé on sait comment, dirigé on sait par qui, est néanmoins parvenu, dans sa première session, close il y a peu de jours, à faire passer deux lois fort salutaires : l'une porte sur la position des juifs, l'autre sur l'instruction publique. Le gouvernement, on s'y attend, fera son possible pour en entraver l'exécution; déjà on annonce qu'il veut, dans la mise en pratique de la seconde loi, éliminer tout ce qui pourrait imprimer un caractère national à l'éducation de la jeunesse polonaise. Il s'est gardé de présenter au Conseil d'Etat la loi généralement attendue sur les rapports entre les propriétaires et les paysans. Le gouvernement russe s'applique à ne pas laisser accomplir cette réforme, qui lui enlèverait à tout jamais un instrument auquel il tient beaucoup, et dont il espère se servir pour affaiblir le mouvement national, en semant la défiance entre les diverses classes de la société. Il n'en fait point mystère : ses organes avoués à Varsovie, en reconnaissant que tous les propriétaires et tout le clergé sont hostiles au gouvernement, ajoutent qu'on saura ôter à leur parole tout crédit et toute influence auprès des paysans. L'indignité de ce moyen, emprunté à l'Autrichien dont le *divide et impera* a toujours été la devise favorite, est faite pour révolter la conscience, et tout porte à espérer qu'il échouera contre le bon sens et le patriotisme du paysan; celui-ci doit savoir aujourd'hui où sont ses vrais amis. Le projet de loi que le Conseil d'Etat aurait été jaloux de voter et qui avait effectivement été préparé, n'était lui-même qu'un des heureux résultats de la courageuse initiative prise l'année dernière par les grands propriétaires. Le projet de loi avait été rédigé par le comte Wielopolski. Les doutes que, dans notre dernière *Chronique*, nous avons dû exprimer sur le sort définitif de cet homme d'Etat, sont aujourd'hui levés : la démission de M. Wielopolski comme ministre de la justice, des cultes et de l'instruction publique, et enfin comme vice-président du Conseil d'Etat, est définitivement acceptée. M. Wielopolski, qui a aussitôt quitté Saint-Pétersbourg, chargé par l'empereur des insignes de l'Aigle Blanc, de ces mêmes insignes qui sont proscrits à Varsovie, se retire dans sa propriété; d'amples loisirs lui seront laissés pour déplorer l'illusion fatale qui l'avait porté au pouvoir : à ses différents postes, il a fait beaucoup de mal, dans l'espoir de pouvoir le compenser par un peu de bien; les Russes lui ont laissé accomplir le plus de mal possible, mais ils l'ont écarté quand il a voulu servir la Pologne. Il laisse ses places à des hommes faibles et nuls ou à des hommes durs, qui ne comprennent d'autre principe de gouvernement que la violence, c'est-à-dire le système russe dans toute sa plénitude. Il s'agit, bien entendu, de

l'autorité et non de la nation russe. Nous estimons toujours que les classes intelligentes en Russie doivent condamner la conduite du gouvernement moscovite vis-à-vis de la Pologne tout aussi énergiquement qu'elles repoussent sa politique intérieure; aujourd'hui, le doute à cet égard est moins admissible que jamais. Le comité occulte qui dirige *le Wielikorus* et qui s'est promptement élevé à une véritable puissance dans le pays, le proclame hautement dans un de ses derniers numéros : « La liberté ne peut s'établir en Russie qu'avec l'affranchissement de la Pologne. » Cet aveu est d'une réelle importance à un moment où la « liberté » commence à être réclamée en Russie et pour la Russie avec une insistance et un courage dont on ne l'aurait pas crue capable.

Le *Wielikorus* (le Grand-Russe) que nous venons de nommer est le révélateur et en même temps, par son existence seule, le manifeste témoignage d'un mouvement réformateur bien intense. Ce journal, rédigé et imprimé en lieux inconnus, distribué à profusion par des mains inconnues, est, pour ainsi dire, le moniteur d'un parti qui étend aujourd'hui ses ramifications à travers toutes les classes de la société russe; ce parti fait une propagande des plus hardies et des plus actives en faveur des idées libérales et progressistes, tout particulièrement en faveur des réformes constitutionnelles à introduire en Russie. C'est du comité occulte qui dirige, rédige et répand le *Wielikorus* qu'est émanée l'importante pétition qui recueille aujourd'hui des milliers de signatures en Russie; elle est destinée à faire entendre à l'Empereur, dans un langage respectueux, mais ferme, les vœux de ses populations russes. « Sire, — dit-on entre autres dans cet étrange document, — Sire, nos malheurs sont grands ! La nécessité d'améliorations radicales est urgente. Vous, sire, vous vous appelez souverain avec un pouvoir illimité. Mais votre pouvoir n'est pas si grand que votre volonté seule suffise à éloigner les maux et à prévenir les dangers. La question de l'émancipation des paysans en est la preuve. Vous n'avez pu ni rendre obligatoire le rachat des terres, ni abolir la corvée, ni assurer aux paysans la propriété. Vous luttez en vain contre la vénalité et la dilapidation des fonctionnaires : les formalités bureaucratiques, les intrigues et les friponneries sont infiniment plus puissantes que vous. En consentant à l'introduction de l'ordre constitutionnel, vous ne ferez que vous affranchir de la domination du mensonge, et recevoir, en échange de votre assujettissement actuel, l'hommage de la vérité, dont les bienfaits ne peuvent exister dans les affaires de l'Etat sans la liberté politique. » La sobriété, la froide précision de ce langage, réellement « sans phrases, » en rehaussent singulièrement la portée; c'est une preuve nouvelle à l'appui d'un fait caractéristique qui nous est mandé d'autre part, à savoir que, si les étudiants se sont récemment signalés par quelques démonstrations à Saint-Pétersbourg, à Moscou, à Kazan, qu'ils ont expiées si chèrement, ce n'est point dans la jeunesse que se concentre le mouvement; c'est la classe bourgeoise elle-même qui est l'âme et le bras de l'agitation. C'est elle surtout qui organise partout les sociétés secrètes, qui propage les journaux clandestins et les livres défendus, qui entretient les idées de réforme. Elle commence à trouver un auxiliaire qui, selon les circonstances, peut de-

venir très utile ou fort dangereux, dans une partie de la classe des paysans ou des anciens serfs. On sait que la grande mesure prise par Alexandre II fait cesser en 1863 l'état de servage ; mais les paysans, affranchis alors des anciens liens qui les attachaient à la terre, entendent, à cette même époque, devenir possesseurs et maîtres des mêmes terres dont jusque-là ils étaient les esclaves. Ils ne comprennent pas qu'on veuille les rendre propriétaires moyennant rachat ou redevance ; ils n'entendent la propriété qu'à titre gratuit, ou plutôt ils croient l'avoir largement payée et légitimement acquise par des siècles de travail et de souffrances. Sur ce point capital, il y a pour ainsi dire unanimité parmi les paysans ; ils ne sont divisés que sur l'étendue à donner à ce qu'ils regardent comme leur droit. Les uns, et c'est le plus grand nombre, prétendent qu'en 1863 toutes les terres, même celles dont jouissent personnellement les propriétaires, doivent, sans exception, passer en la possession des paysans ; les autres, plus modérés, ne prétendent qu'à la propriété des terres dont ils avaient l'usufruit sous le régime du servage, y compris tous les usages et dépendances, c'est-à-dire droit de pêche, droit de forêt, etc., abandonnant aux anciens propriétaires le surplus de leurs biens. C'est à cette exigence modérée que la bourgeoisie intelligente et agissante, que le comité du *Wielikorus*, cherchent à rallier la majorité des paysans. On pense que leurs efforts pourront être couronnés de succès si la transformation de 1863 s'opère pacifiquement. La pensée recule devant l'immense gravité des conséquences qui pourraient sortir de cet état de choses si l'obstination du gouvernement russe à répondre par la prison, l'exil ou la mort aux légitimes aspirations de ses sujets russes et polonais, convertissait en révolution, avant ce terme fatal, l'immense et profonde agitation dont l'empire est travaillé. La Russie, qu'on dit aujourd'hui à la veille de son 89, pourrait alors arriver d'un bond à son 93, et à un 93 bien plus terrible qu'il n'a été en France.

En attendant, la gravité de sa situation intérieure n'empêche pas la Russie de tenir toujours les yeux fixés sur ce qui se passe à ses frontières, notamment dans ces contrées du bas-Danube, éternel objet de sa convoitise. Le cabinet de Saint-Pétersbourg vient de renouveler sa protestation contre l'entrée des troupes autrichiennes dans la Suttorina ; la nouvelle protestation se distingue de la première par cette déclaration formelle qu'y aurait ajoutée le gouvernement de Saint-Pétersbourg, qu'au besoin il s'opposerait par la force au retour de l'intervention ou de l'invasion. On n'a pas oublié que le gouvernement de Vienne avait, il y a un mois, envoyé un détachement de troupes dans l'Herzégovine pour détruire les batteries que les insurgés de cette contrée avaient érigées sur un point de la Suttorina qui domine la chaussée militaire construite par l'Autriche pour maintenir une communication entre Castelnuovo et Raguse. Cette entrée à main armée sur le territoire turc était une flagrante violation du traité de Paris, par lequel les puissances signataires s'interdisent toute intervention isolée en Turquie. Le comte de Rechberg en avait parfaitement conscience ; aussi s'était-il empressé de dénoncer lui-même le fait aux cabinets d'Europe pour le justifier en même temps. La note explicative fait valoir que

la Suttorina n'appartient pas à ces parties du territoire turc, comme, par exemple, la Serbie, les Principautés-Unies, où, conformément aux stipulations du traité de 1856, une intervention armée ne peut avoir lieu sans le concours de toutes les puissances contractantes, et que la Porte ottomane a donné son formel assentiment au procédé de l'Autriche. Mais la première allégation est des plus contestables; la seconde ne change rien au point de droit: la Porte elle-même n'a pas plus la faculté légale d'ouvrir ses frontières de terre aux troupes d'un seul des Etats contractants que de laisser entrer dans le Bosphore les vaisseaux de guerre de l'un ou de l'autre des pavillons amis. Et quelque étrange que puisse paraître ce fait de la Russie s'érigeant en gardienne du traité de Paris, rédigé surtout contre elle, sa protestation était parfaitement légitime. Il paraît que la Russie veut essayer d'en démontrer pratiquement la légitimité et l'efficacité : les dernières dépêches annoncent que Luka Vucalovich, le chef des insurgés de l'Herzégovine, s'apprête à rétablir les batteries détruites par le détachement autrichien; il est facile de deviner à quelle instigation il obéirait en agissant ainsi et d'où lui viendrait le courage de s'exposer de nouveau à la répression autrichienne que la première fois il avait subie sans tenter la moindre résistance. Quelle que soit la marche ultérieure de ce conflit austro-russe, il est d'une importance réelle, — et c'est ce qui nous engage à le relever, — comme indice précieux de l'état véritable des dispositions mutuelles des deux puissances absolues, l'Autriche et la Russie, les oppresseurs de la Hongrie et de la Pologne. L'affaire de la Suttorina pouvait, au reste, devenir le point de départ des plus graves complications, d'une nouvelle guerre d'Orient, et le serait devenue probablement si l'attention de l'Europe centrale et occidentale n'était pas tellement absorbée par des questions bien autrement brûlantes.

On connaît la large part que prennent dans les préoccupations de la France celles même parmi ces questions qui ne la touchent que d'une façon indirecte. A l'intérieur, l'objet principal des préoccupations publiques, dans cette dernière quinzaine, a encore été la réforme financière. Nous avons consacré à cet important sujet d'assez longs développements dans les deux précédentes livraisons de la *Revue;* nous ne voudrions donc pas y insister aujourd'hui de nouveau. Constatons seulement que le sénatus-consulte appelé à donner force de loi aux promesses impériales du 12 novembre dernier a été voté par le Sénat à l'unanimité moins une seule voix, celle de S. Em. le Cardinal Mathieu. Ce brillant résultat a surpris bien des personnes, surtout après les bruits fort accrédités qui avaient attribué à un grand nombre de sénateurs des dispositions peu favorables aux concessions impériales; le rapport savant et lumineux de S. Ex. M. le président Troplong a largement contribué à l'issue si favorable du débat; M. Troplong s'était appliqué avec un soin tout particulier, et avait parfaitement réussi, à dissiper les appréhensions de ces adhérents trop zélés des institutions impériales qui se refusaient à reconnaître la nécessité des nouvelles réformes et les regardaient, dans leur inopportunité présumée, plutôt comme un danger que comme un bien. L'opposition optimiste dont nous venons de parler a su néanmoins se faire jour dans la discus-

sion qui a précédé le vote. M. le baron Brenier s'est appliqué à prouver que les embarras financiers par lesquels on motive la nouvelle réforme financière n'existent point ou n'ont pas, en tous cas, l'étendue et la gravité que le public et le gouvernement se plaisent à leur attribuer; que la réforme projetée constitue un dangereux abandon d'une précieuse et indispensable prérogative de la couronne. M. Bonjean lui-même, tout en présentant deux amendements (les seuls qui se soient produits) conçus dans un esprit libéral, abondait dans le même sens; M. Bonjean s'attachait à démontrer à la France qu'en ces huit dernières années elle a épargné, c'est-à-dire ajouté à la richesse nationale, la somme ronde de douze milliards de francs: « si, comme on le dit, l'Etat est pauvre, obéré, c'est qu'il s'est conduit comme ces trop rares tuteurs qui s'obèrent pour enrichir leurs pupilles. » Plus digne d'attention était assurément l'exposé par lequel M. de Forcade la Roquette, l'ancien ministre des finances, cherchait à écarter la part de responsabilité qui semblait revenir à sa courte gestion dans les embarras financiers. Tout le monde savait déjà, au reste, que ce qu'il a été possible au prédécesseur de M. Fould de faire, et ce qu'il a loyalement fait, ç'a été d'empêcher le mal de prendre de plus grands développements. De son côté, M. Fould a démontré que le tableau tracé dans son célèbre Mémoire n'avait rien d'exagéré, et que l'état de nos finances, sans être désespéré, commandait pourtant une réforme prompte et énergique, que l'Empereur a très bien fait de provoquer. Le discours de M. Fould a eu les honneurs du débat; il les méritait par l'exposé franc et lucide qu'il donnait des causes et du but du sénatus-consulte, par la fermeté avec laquelle le nouveau ministre réitérait ses assurances que l'époque des « entraînements » est close et que le découvert disparaîtra de nos budgets. Espérons que M. Fould sera en mesure, dès l'année 1862, de réaliser cette encourageante promesse. J.-H. MORN.

ALPHONSE DE CALONNE.

TABLE DES MATIÈRES DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME

NOVEMBRE et DÉCEMBRE 1861. (10e année. — 2e série.)

OLITIQUE PRUSSIENNE ET LA NATIONALITÉ POLONAISE DANS LE GRAND-DUCHÉ DE EN, par M. ALEXANDRE PEŸ. 5

. FRANCESCA, nouvelle, par M. PAUL HEYSE. 49

:RES D'UN MORMON (4e partie), par M. LOUIS-A. BERTRAND. 94

NSTRUCTION PUBLIQUE EN ALLEMAGNE, par M. A. CHARLIER DE STEINBACH. . . . 122

ABALES LITTÉRAIRES AU XVIIIe SIÈCLE : LES CAFÉS GRADOT, LAURENT ET PROCOPE, M. EMILE COLOMBEY. 148

CHRONIQUE LITTÉRAIRE, par M. A. CLAVEAU 169

LES DISCOURS DE RENTRÉE DE LA MAGISTRATURE, par M. EUGÈNE ASSE. 176

CHRONIQUE POLITIQUE, par M. J.-E. HORN. 181

LES ACCIDENTS SUR LES CHEMINS DE FER, par M. ALPHONSE DE CALONNE. 196

LES IMPOTS DE CONSOMMATION (5e partie) : IMPOTS SUR LES BOISSONS, par M. E. DE PARIEU, de l'Institut. 201

PRISE AU MOT, nouvelle, par M. PAUL DELTUF. 228

MÉMOIRES D'UN MORMON (5e partie), par M. LOUIS-A. BERTRAND 255

LES HISTORIENS DE L'ÉCOLE AMÉRICAINE : III. — LES HISTORIENS NATIONAUX, par M. XAVIER EYMA. 282

LES NOUVELLES RÉFORMES FINANCIÈRES, par M. J.-E. HORN. 299

LES CONTES DE PERRAULT, LEUR ORIGINE, LEUR NOUVELLE ÉDITION, par M. E. DELORME. 319

LA THÉORIE DU GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL SUIVANT M. THIERS, par M. EDOUARD BOINVILLIERS, maître des requêtes. 342

CHRONIQUE LITTÉRAIRE, par M. A. CLAVEAU 368

REVUE MUSICALE, par M. WILHELM. 376

CHRONIQUE POLITIQUE, par M. J.-E. HORN. 384

UTOPISTES DU XVIIe SIÈCLE : HOBBES, par M. AD. FRANCK, membre de l'Institut, professeur au Collége de France. 401

MADAME DE MAINTENON, D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX, par M. THÉOPHILE LAVALLÉE 430

CATULLE A SERMIONE, SA VILLA DU LAC DE GARDE (1re partie), par M. LEWAL. 454

MERYEM, roman (1re partie), par Mme CAMILLE PÉRIER. 481

LES LIBERTÉS PARLEMENTAIRES SOUS LE RÉGIME IMPÉRIAL, par M. R. LANÇON. 516

L'AFFAIRE DU *Trent* ET LE DROIT DES NEUTRES, par M. XAVIER EYMA. 540

L'ARLÉSIENNE, poème, par M. J.-M. JOUFFROY. 554

FEMMES ET SOLEIL, — DANS LES BLÉS, poésies par M. GEORGES LAFENESTRE. 559

REVUE CRITIQUE : *Principes de la doctrine et de la méthode en médecine*, du docteur Delioux de Savignac; par M. le Dr RENÉ BRIAU. — *Le Périple de la mer Noire*, d'Arrien; traduction, étude historique et géographique, index et carte, de Henry Chotard, docteur ès lettres; par M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN. 563

CHRONIQUE LITTÉRAIRE : LES DERNIERS ROMANS DE Mme SAND, par M. A. CLAVEAU. . . . 569

CHRONIQUE POLITIQUE, par M. J.-E. HORN. 580

CATULLE A SERMIONE, SA VILLA DU LAC DE GARDE (2e partie), par M. LEWAL. 598

LA POÉSIE CONTEMPORAINE DE 1858 A 1861 : II, par M. GEORGES LAFENESTRE. 623

LA QUESTION DES EAUX DE PARIS, par M. le baron ERNOUF. 650

L'AMÉRIQUE CENTRALE, SON ÉTAT ACTUEL, SON AVENIR : CONSTITUTION PHYSIQUE, HISTOIRE, par M. HIPPOLYTE VATTEMARE. 674

L'ÉCOLE DES PAGES, par M. le vicomte DE NOÉ. 707

MERYEM, roman (2e partie), par Mme CAMILLE PÉRIER. 736

NOTES CRITIQUES SUR LA MARCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DES SCIENCES : XI, par M. HENRI MONTUCCI. 776

REVUE CRITIQUE : *La vie et les ouvrages du chancelier de L'Hospital*, de M. Taillandier; par M. EUG. ASSE. — *Les Gètes, filiation des Scythes aux Gètes et des Gètes aux Germains*, de M. F.-G. Bergmann; par M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN. — *La Plata, la Confédération argentine et le Paraguay* (The Plata, the Argentine confederation, etc.), de M. Thomas.-J. Page, de la marine des Etats-Unis; par M. OCTAVE SACHOT. — *Odes choisies de Klopstock*, traduction de M. Diez; par M. E.-D. 788

CHRONIQUE LITTÉRAIRE, par M. A. CLAVEAU. 800

CHRONIQUE POLITIQUE, par M. J.-E. HORN. 808

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES TOMES XIX, XX, XXI, XXII, XXIII ET XXIV

DE LA DEUXIÈME SÉRIE

(TOMES LIV, LV, LVI, LVII, LVIII ET LIX DE LA COLLECTION)

Du 1er janvier au 31 décembre 1861

Les chiffres romains indiquent le volume, les chiffres arabes indiquent la page.

Agriculture et Economie rurale.

Les Substances régénératrices du sol. Le Noir animal et les Phosphates minéraux, par M. le baron Ernouf, XXIII, 683.

Archéologie et Beaux-Arts.

Artistes contemporains : E. Clésinger, par M. Ernest Feydeau, XXI, 496.
Le Palais de Khorsabad, par M. J. Ménant, XXII, 363.
La Peinture contemporaine à l'Exposition de 1861, par M. Alphonse de Calonne, XXI, 329.
Un Nouveau théâtre pour l'Opéra à Paris, par M. Alphonse de Calonne, XIX, 295, 477.
La Sculpture contemporaine à l'Exposition de 1861, par M. Alphonse de Calonne, XXI, 699.
Revue musicale, par M. Wilhelm, XIX, 526; XX, 159; XXIII, 747; XXIV, 376.

Bibliographie, Revue critique.

De l'Adoption légale de l'or français, de M. J. Malou, par M. E. de Parieu, XXI, 209. — Adrienne, de M. Paul Deltuf, par M. Anat. Claveau, XX, 546. — L'Album, Bibliothèque de romans allemands, par M. Rus. Brunck, XXIII, 363. — L'Ami de l'Enfance, journal des salles d'asile, par M. Arm. Ravelet, XIX, 45. — Les Amours de Jacques, de M. H. Malot, par M. Anat. Claveau, XX, 544. — L'Année littéraire et dramatique (1860), de M. G. Vapereau, par M. Anat. Claveau, XXIV, 169. — Annuaire encyclopédique, 1859-1860, XIX, 516. — Arkansas, de Nuttal, par M. X. Eyma, XXII, 683; XXIII, 96. — Athènes moderne, de M. Marino P. Vreto, XX, 367. — Les Aventures de maître Renart et d'Ysengrin, mises en nouveau langage par M. P. Paris, par M. le baron Ernouf, XIX, 705.
De la Baisse probable de l'or, de M. Michel Chevalier, par M. E. de Parieu, XXI, 209. — La Banque de France et de la Fixité du taux de l'Escompte (anonyme), par M. J.-E. Horn, XXIV, 195. — La Banque de France et l'Etat (anonyme), par M. J.-E. Horn, XXIV, 195. — La Bibliothèque rose, de M. L Hachette et Ce, par M. Anat. Claveau, XIX. 520.
Carte Géologique de France, de MM. E. de Beaumont et Dufrenoy, par M. Ernouf, XXIII, 683. — De la Centralisation, de M. Dupont-White, par M. Dangibaud, XXI, 655. — De la Centralisation et de ses effets, de M. Odilon Barrot, par M. Dangibaud, XXI, 655. — La Charité à Paris, de M. Jules Lecomte, par M. Anat. Claveau,

XXI, 364. — Clémence Ogé, de M. Ernest Serret, par M. Anat. Claveau, XX, 546. — Commerce de la Grèce en 1859, de M. Léon Debat, par M. Ed. Hervé, XIX, 349. — Des Concours pour les Monuments publics, de M. César Daly, par M. A. C., XXI, 358. — Conquest of Florida, de Wh. Irving, par M. X. Eyma, XXII, 683; XXIII, 96. — Constance Verrier, de Mme Sand, par M. Anat. Claveau, XXIV, 569 — Les Contes de Perrault, illustrés par M. G. Doré, par M. E. Delorme, XXIV, 319. — Cours légal de la Monnaie d'or française, de M. le baron Cogels, par M. E. de Parieu, XXI, 289. — Le Czar à Constantinople (anonyme), par M. A. de Calonne, XXI, 723.

Les Dames vertes, de Mme Sand, par M. Anat. Claveau, XXIV, 569. — Décades et Epîtres, de P. Martyr, par M. X. Eyma, XXII, 683; XXIII, 96. — Desperanza, de M. A. Vermorel, par M. Anat. Claveau, XX, 540. — Dictionnaire de Chimie industrielle, de M. Barreswil et Aimé Girard, par M. H. Montucci, XXIII, 348. — De la Disparition de la Monnaie d'argent, de M. Hubert de Matigny, par M. E. de Parieu, XXI, 209. — Le Duc de Gotha et son peuple, de M. G. Oppelt, par M. J. E. Horn, XXIV, 397.

Des effets de l'abondance de l'or sur les monnaies françaises, de M. Godard-Desmarest, par M. E. de Parieu, XXI, 209. — L'Eglise et l'Etat au XIXe siècle, de M. le duc de Valmy, par M. Ed. Hervé, XIX, 542. — L'Eglise et la Société chrétienne en 1861, de M. Guizot, par M. J.-E. Horn, XXIII, 758. — L'Eglise et les Institutions impériales, de M. J. Lechevalier Saint-André, par M. Ed. Hervé, XIX, 541, — L'Empereur, Rome et le roi d'Italie (anonyme), par M. J.-E. Horn, XXIII, 173. — Encore un mot à propos du cours légal de l'or français, de M. le baron Cogels, par M. E. de Parieu, XXI, 289. — Ensayo Chronólogico, de Cardenas, par M. X. Eyma, XXII, 683; XXIII, 96. — Enseignement pratique dans les salles d'asile, de Mme Pape-Carpentier, par M. Arm. Ravelet, XIX, 45. — Essai de théâtre catholique, de M. Désiré Laverdant, par M. Anat. Claveau, XX. 157. — De l'état ancien de la baie du Mont-Saint-Michel, de M. Manet, par M. M. Cristal, XX, 199. — Die Etrusker, de M. Ot. Muller, par M. Ern. Dottain, XIX, 545. — Etude sur le Quatuor, de M. Sauzay, par M. Anat. Claveau, XXII, 716. — Etudes sur le phosphate de chaux, de M. Ad. Bobierre, par M. Ernouf, XXIII, 683. — Etudes sur les Proverbes français, de M. Quitard, par M. Ernouf, XXI, 361.

La Famille de Germandre, de Mme Sand, par M. Anat. Claveau, XXIV, 569. — Fest Calender aus Bœhmen, de M. le baron de Reinsberg-Duringfeld, par M. le baron Ernouf, XXIII, 129. — Festons et Astragales, de M. Louis Bouilhet, par M. G. Lafenestre, XXIII, 437. — Les fils d'Arpad, de M. Germain Sarrut, par M. J.-E. Horn, XXIII, 382. — Les Finances de l'Empire, de M. Casimir Périer, par M. Ed. Hervé, XIX, 544. — Des forces productives, destructives et improductives de la Russie, de M. A. Jourdier, par M. J.-E. Horn, XXIII, 566. — Fragments sur l'art et la philosophie, d'Alfred Tonnellé, par M. Ernest Rocha, XXIII, 567. — La France, Rome et l'Italie, de M. le vicomte de la Guéronnière, par M. Ed. Hervé, XIX, 719.

Garanties données par le roi d'Italie pour l'indépendance du Saint-Siége (anonyme), par M. J.-E. Horn, XXIII, 381. — Géographie statistique de la Bohême, de M. Desages. Mss. par M. le baron Ernouf, XXIII, 129. — Les Gètes, de M. Bergmann, par M. Vivien de Saint-Martin, XXIV, 793. — Gold und Silber, de M. Fischer, par M. E. de Parieu, XXI, 289. — Gold und Silberfrage, de M. Keller, par M. E. de Parieu, XXI, 289. — La Guerre et la Paix, de M. P.-J. Proudhon, par M. A. de Calonne, XXI, 383; même sujet, par M. A. Claveau, XXI, 525. — Guide pratique aux Eaux minérales, du docteur C. James, par M. Max Berthaud, XXI, 733. — Guy Livingstone, de M. Lawrence, par M. Anatole Claveau, XX, 549.

Histoire d'un premier amour, de M. Aurélien Scholl, par M. Anat. Claveau, XX, 543. — Histoire de la Constitution des Etats-Unis, de M. W. Curtis, par M. X. Eyma, XXIV, 282. — Histoire de la Suède, de M. A. de Flaux, par M. Ernouf, XXI, 360. — Histoire de Washington, de M. Marshal, par M. X. Eyma, XXIV, 282. — Histoire des Canaries, de Viera, par M. X. Eyma, XXII, 683; XXIII, 96. — Histoire des Etats-Unis, de M. Georges Bancroft, par M. X. Eyma, XXIV, 282. — Histoire des Etats-Unis, de M. Hildreth, par M. X. Eyma, XXIV, 282. — Histoire des Etats-Unis, de M. G. Tucker, par M. X. Eyma, XXIV, 282. — Histoire du Consulat et de l'Empire, de M. Thiers, tome XIX, par M. Ed. Boinvilliers, XXIV, 342. — Histoire du Droit maritime, de M. Hautefeuille, par M. J. E. Horn, XXIV, 561. — Même sujet, par M. X. Eyma, XXIV, 540. — Histoire générale des Indes, de Herrera de Tordesillas, par M. X. Eyma, XXII, 683; XXIII, 96. — Etudes sur l'histoire naturelle, de M. C. Delvaille, par M. H. Montucci. XXIV, 776. — Histoire romaine, de Th. Mommsen, par M. Ern. Dottain, XIX, 545. — Histoires de village, de M. Alexandre Weill, par M. Anat. Claveau, XX, 548. — History of Louisiana, de Martin, par M. X. Eyma, XXII, 683; XXIII, 96. — L'Homme de neige, de Mme Sand, par M. Anat. Claveau, XXIV, 569. — Les Hommes d'Homère, de M. Delorme, par M. J. Beslay, XXII, 585.

Idylles héroïques, de M. V. de Laprade, par M. G. Lafenestre, XXIII, 437. — L'Infaillibilité, de M. Blanc de Saint-Bonnet, par M. J. E. Alaux, XXII, 543. — Iscrizioni Messapiche, de Th. Mommsen, par M. Ern. Dottain, XIX, 545, — L'Italia avanti il do-

minio de' Romani, de Michali, par M. Ern. Dottain, XIX, 545.
Jean de la Roche, de Mme Sand, par M. Claveau, XXIV, 569. — Journal historique, de Charlevoix, par M. X. Eyma, XXII, 683; XXIII, 96.
Lectures on agricultural chimestry, de W. Nesbitt, par M. Ernouf, XIII, 683. — La Légendes des siècles, de M. V. Hugo, par M. G. Lafenestre, XXIII, 437. — Lettres d'un étudiant lithuanien (anonyme), par M. J. E. Horn, XXIII, 373. — Lettres sur la question des monnaies, de M. Léon, par M. E. de Parieu, XXI, 289. — The Life of field Marshal Arthur, Duke of Wellington, de M. Ch. Ducke Yonge, par E. de Parieu, XXIII, 190. — Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort, de M. A. de Beauchesne, par M. A. C., XXI, 734. — Louisiana, its colonial history and romance, de Gayarre, par M. X. Eyma, XXII, 683; XXIII, 96. — Louison d'Arquien, de M. Charles Rabou, par M. Anat. Claveau, XX, 548.
Mademoiselle du Plessé, de M. Paul Perret, par M. Anat. Claveau, XX, 546. — Le Mandarin, de Mme Juillette Lambert, par M. Anat. Claveau, XX, 542. — Manuel des salles d'asile, de M. Cochin, par M. A. Ravelet, XIX, 45. — Le Mariage aux Etats-Unis, de M. A. Carlier, par M. Paul Charpentier, XIX, 707. — Le Marquis de Villemer, de Mme Sand, par M. Anat. Claveau, XXIV, 569. — Méditations morales, de M. J. Tissot, par M. J. E. Alaux, XXIII, 359. — Les Mémoires d'Antoine, de M. Antonin Rondelet, par M. Anat. Claveau, XXI, 364. — Mémoires de la Société des antiquaires de la Normandie, par M. M. Cristal, XX, 199. — Le Mesnil-au-Bois, de M. Ch. Deslys, par M. Anat. Claveau, XX, 547. — Mirèio, de M. Frédéric Mistral, par M. G. Lafenestre, XXIII, 437. — Les Misères d'un millionnaire, de M. Amédée Achard, par M. Anat. Claveau, XX, 540.
Une nation en deuil, de M. le comte de Montalembert, par M. Alph. de Calonne, XXIII, 186. — Naufragios en la Florida, de Alvar Nunez-Cabeça, par M. X. Eyma, XXII, 683; XXIII, 96. — Noir animal, de M. Ad. Bobierre, par M. Ernouf, XXIII, 683. — Les noms propres assyriens, de M. Joachim Ménant, par M. Vivien de Saint-Martin, XIX, 515.
Odes choisies de Klopstock, traduction Diez, par M. E. D., XXIV, 798. — Œuvres historiques de M. Jared Sparks, par M. X. Eyma, XXIV, 282. — L'Opéra, études d'un théâtre pour l'Académie royale de musique, de M. Meynadier, par M. Alph. de Calonne, XIX, 295, 477. — Oskische Studien, von Hr Th. Mommsen, par M. Ern. Dottain, XIX, 545. — L'Ouvrière, de M. Jules Simon, par M. Anat. Claveau, XXI, 364. — Les Ouvriers des deux mondes; publication de la Société d'économie sociale, par M. A. Roguès, XXI, 416. — L'Orient grec en 1860, de M. Chéron de Villiers, par M. Ed. Hervé, XIX, 349. — Origen de los Indios, de Gregoria Garcia, par M. X. Eyma, XXII, 683, XXIII, 96.
Parallèle des principaux théâtres modernes de l'Europe, de MM. C. Contant et J. de Filippi, par M. Alph. de Calonne, XIX; 295, 477. — Les Pays-Bas sous Charles-Quint : Vie de Marie de Hongrie, de M. Th. Juste, par B.-E., XXIII, 191. — Le Périple de la mer Noire, d'Arrien; traduction de M. Chotard, par M. Vivien de Saint-Martin, XXIV, 563. — La Phrénologie, de M. Lélut, par M. H. Montucci, XXIII, 348. — La Plata, de M. Thomas J. Page, par M. Sachot, XXIV, 794. — Plus de Question romaine, de M. Cayla, par M. J.-E. Horn, XXIII, 759. — Poésies complètes, de M. Leconte de Lisle, par M. G. Lafenestre, XXIII, 437. — Portalis philosophe chrétien, de M. Frégier, par M. Ernouf, XXI, 363. — Pour la cause italienne, du P. Passaglia, par M. J.-E. Horn, XXIII, 758. — Du Principe des nationalités, de M. Deloche, par M. Ed. Hervé, XIX, 345. — Principes de la doctrine et de la méthode en médecine du docteur Delioux de Savignac, par M. le docteur R. Briau, XXIV, 563. — Principes de la lecture des textes assyriens, de M. J. Ménant, par M. Vivien de Saint-Martin, XXIII, 554. — La Prusse et les Traités de Vienne (anonyme), par M. Ed. Hervé, XIX, 347.
Le Quatrième larron, de M. Charles Narrey, par M. Anat. Claveau, XX, 547. — La Question de l'or, de M. E. Levasseur, par M. E. de Parieu, XXI, 209.
Rapport de la commission chargée d'étudier la question monétaire, par M. E. de Parieu, XXI, 209. — Rapport sur l'emploi du noir animal, de MM. Barral et Moll, par M. Ernouf, XXII, 683. — Recherches, de Mac-Culloch, par M. X. Eyma, XXII, 683; XXIII, 96. — Recherches pour servir à l'histoire naturelle du littoral de la France, de MM. Audouin et Milne-Edwards, par M. M. Cristal, XX, 199. — Recherches sur l'emploi agricole des phosphates, de M. P.-P. Dehérain, par M. Ernouf, XXIII, 683. — Recherches sur les anciens châteaux du département de la Manche, de M. de Gerville, par M. M. Cristal, XX, 199. — Les Récréations instructives, de M. Jules Delbrück, par M. Anat. Claveau, XIX, 520. — Revue de l'architecture, t. V, par M. Alph. de Calonne, XIX, 295, 477. — Le Rhin et la Vistule (anonyme), par M. J.-E. Horn, XXIII, 565. — Rudimenta linguæ Oscæ, von Hr Lepsius, par M. Ern. Dottain, XIX, 545.
Séparation des pouvoirs spirituel et temporel, de M. J. de Strada, par M. J.-E. Horn, XXIV, 592. — Situation politique et sociale du grand-duché de Posen (anonyme), par M. Alph. de Calonne, XXII, 336. — La Société de Saint-Vincent de-Paul dévoilée, de M. J. de Crisenoy, par M. J.-E. Horn, XXIV, 194. — Les Sœurs de

lait, de Mme Louis Figuier, par M. Anat. Claveau, XX, 548. — Souvenirs d'un naturaliste, de M. A. de Quatrefages, par M. M. Cristal, XX, 199. — Storia degli antichi popoli italiani, di Micali, par M. Ern. Dottain, XIX, 545.

Tableau de l'état du Globe à ses différents âges, de M. Nérée-Boubée, par M. M. Cristal, XX, 199. — Le Théâtre et l'Architecte, de M. Emile Trélat, par M. Alp. de Calonne, XIX, 295, 477. — Théâtre impossible, de M. Edmont About, par M. Anat. Claveau, XXIII, 560. — Théâtre de Chambre ; théâtre de Cervantes, de M. A. Royer, par M. A. Claveau, XXIV, 800. — Théorie de l'impôt, de M. P. J. Proudhon, par M. J.-E. Horn, XXIV, 186. — Tous Italiens, de M. Denis de Rivoire, par M. Ed. Hervé, XIX, 346. — Tout chemin mène à Rome (anonyme), par M. J. E. Horn, XXIV, 592. — Trieste et l'Italie, leurs droits dans la question italienne (anonyme) par M. A. de Calonne, XXI, 337. — Les Turcs et la civilisation, de M. A. Bonneau, par M. Ed. Hervé, XIX, 173. — Les Turcs et les nationalités, de M. A. Bonneau, par Ed. Hervé, XIX, 173.

Uber die Tyrrenischen Pelasgen in Etrurien, de Lepsius, par M. Ern. Dottain, XIX, 545. — Des Usurpations des papes et des évêques, de M. J. J. Brethé, par Ed. Hervé, XIX, 542.

Les Valets de grande maison, de M. Ange de Kéraniou, par M. Anat. Claveau, XX, 542. — Valvèdre, de Mme Sand, par M. Anat. Claveau, XXIV, 569. — La Vérité sur la Russie, de M. le prince Dolgoroukow, par M. J. E. Horn, XXIII, 566. — La vie et les ouvrages du chancelier de L'Hospital, de M. Taillandier, par M. E. Asse, XXIV, 788. — La Ville Noire, de Mme Sand, par M. Anat. Claveau, XXIV, 569. — Voyages des compagnons de Christophe Colomb, de Washington Irving, par M. X. Eyma, XXII, 683; XXIII, 96. — Wüthering heigths and poems, de Ellis Bell, par M. Ernouf, XXI, 150.

Biographie, Mémoires et Portraits.

Annibal et Magenta, par M. Lewal, XXII, 288, 374.

Catulle à Sermione, sa villa du lac de Garde, par M. Lewal, 1re partie, XXIV, 454; 2e partie, 593.

E. Clésinger, par M. Ernest Feydeau, XXI, 496.

Henry d'Escoubleau de Sourdis, par M. Edouard de Barthélemy, XXIII, 317.

Severin Goszczynski, par M. Paul de Saint-Vincent, XX, 726.

Emily Brontë, sa vie, ses œuvres, par M. le baron Ernouf, XXI, 150.

Lacordaire, sa vie, ses œuvres, par M. Fr. Beslay, XX, 623.

Lenau, sa vie et ses œuvres, par M. Albert Lefaivre, XX, 369.

Madame de Maintenon, d'après des documents nouveaux, par M. Théophile Lavallée, XXIV, 430.

Monsieur de Malesherbes et la liberté de la presse, par M. Oscar de Vallée, XIX, 455.

Henry Murger, par M. Anat. Claveau, XIX, 709.

Pline le Jeune (Le Lac de Côme et), par M. Lewal, XX, 280.

Madame Rose-Chéri, par M. A. Claveau, XXIII, 367.

Scribe, par M. Anat. Claveau, XIX, 709.

Critique.

Chronique littéraire, par M. Anat. Claveau, XIX, 156, 334, 520, 709; XX, 151, 540; XXI, 178, 361, 713; XXII, 521, 716; XXIII, 367, 557; XXIV, 169, 368, 569, 800.

Les Contes de Perrault, leur origine, leur nouvelle édition, par M. E. Delorme, XXIV, 319.

Les Derniers romans de Mme Sand, par M. Anat. Claveau, XXIV, 569.

L'Eglise catholique et la Révolution (*L'Infaillibilité*, par M. Blanc Saint-Bonnet), par M. J.-H. Alaux, XXII, 545.

La Guerre c'est la Paix, nouvelle doctrine de M. Proudhon (*la Guerre et la Paix*), par M. Anat. Claveau, XXI, 534.

Les Historiens de l'école américaine : III. Les Historiens nationaux, par M. Xavier Eyma, XXIV, 282.

L'Illusion comique, de Corneille, en 1630 et 1861, par M. Fr. Beslay, XXI, 688.

De l'Interprétation conjecturale des poèmes homériques dans la critique moderne (*Les Hommes d'Homère*, par M. Delorme), par M. F. Beslay, XXII, 585.

La Poésie contemporaine de 1858 à 1861, par M. Georges Lafenestre, 1re partie, XXIII, 437; 2e partie, XXIV, 623.

Le Roman terrible en Angleterre : Emily Brontë, sa vie, ses œuvres (*Wüthering heigths and poems*), par M. le baron Ernouf, XXI, 150.

La Théorie du gouvernement constitutionnel, suivant M. Thiers (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XIX,), par M. Ed. Boinvilliers, XXIV, 342.

La Vérité sur l'esprit russe : Lettre d'un Polonais au prince Dolgoroukow, XXIII, 385.

Voir aussi BIBLIOGRAPHIE.

Economie politique et sociale. Finances, Législation.

Les Besoins et les Ressources de la France d'après le budget de 1862, par M. F. Lequien, XXI, 126.

De la Centralisation en France, par M. Dangibaud, XXI, 655.

De la Condition économique du travail en France et dans quelques pays étrangers, par M. A. Roguès, XXI, 416.

De l'Education des classes ouvrières. Les

Salles d'asile, par M. Armand Ravelet, XIX, 45.
De l'emploi des Chèques dans les banques anglaises, par M. Eugène Renduel, XIX, 614.
Etat de la Question monétaire en 1861, par M. E. de Parieu, XXI, 209.
Le Grand-Livre du royaume d'Italie, par M. J.-E. Horn, XXII, 113.
Des Impôts de consommation (8e et 9e parties) : Les Impôts sur les boissons, par M. E. de Parieu, XX, 177 ; XXIV, 201.
De la Jurisprudence du conseil d'Etat en matière d'appels comme d'abus, par M. Edouard Dangibeaux, XX, 105.
De la Limitation du taux de l'intérêt, par M. Léon, XXIII, 599.
Les Nouvelles Réformes financières, par M. J.-E. Horn, XXIV, 299.
La Question monétaire en Belgique, par M. Léon, XXII, 192.
Le Régime de la Presse en France, par M. Edouard Boinvilliers, XX, 511.
De la Situation financière de l'Angleterre à propos du dernier exposé de M. Gladstone, par M. J.-E. Horn, XX, 703.

Géographie politique, Mœurs, Institutions.

L'Amérique centrale, son état actuel, son avenir : I. — Constitution physique, par M. Hippolyte Vattemare, XXIV, 674.
Fêtes et Coutumes populaires de la Bohême, par M. le baron Ernouf, XXIII, 129.
Les Iles Chausey, leur histoire, leurs habitants, leur histoire naturelle, leurs défenses militaires, par M. Maurice Cristal, XX, 199.
La Lithuanie et la Ruthénie, par M. Ernest Dottain, XXIII, 706.
Mémoires d'un Mormon, par M. Louis Bertrand, XXIII, 251, 403, 617; XXIV, 94, 255.

Histoire.

Amérique centrale, son histoire, par M. H. Vattemare, XXIV, 674.
Annibal et Magenta, par M. Lewal, XXII, 288, 374.
Les Chinois, leurs relations avec les Européens, par M. Paul Boutet, XXIII, 36.
L'Ecole des Pages, par M. le vicomte de Noé, XXIV, 707.
La Légende de la Floride, par M. Xavier Eyma, XXII, 683; XXIII, 98.
La Lithuanie et la Ruthénie dans leurs rapports avec la Pologne, par M. Ernest Dottain, XXIII, 706.
La Pologne en 1811 : Souvenirs d'un diplomate du premier empire, par M. le baron Bignon. — 1re série : XXI, 385, 696 ; XXII, 60, 169; — 2e série : XXIII, 66, 193, 510, 577.
Un prélat amiral au XVIIe siècle : Henry d'Escoubleau de Sourdis, par M. Edouard de Barthélemy, XXIII, 317.
La Question des races dans la politique européenne, par M. Ernest Dottain, XXII, 353.
Des Races qui ont peuplé l'Italie, par M. Ernest Dottain, XIX, 545.
Les Suisses dans les Deux-Siciles en 1848 et 1849, par M. R. de Steiger. — 1re partie, Le 15 mai à Naples, XIX, 235. — 2e partie : La Prise de Messine, XIX, 353.

Histoire littéraire.

Les Cabales littéraires au XVIIIe siècle : Les Cafés Gradot, Laurent et Procope, par M. Emile Colombey, XXIV, 148.
Catulle à Sermione, sa villa du lac de Garde, par M. Lewal, XXIV, 454, 593.
Le Lac de Côme et Pline le Jeune, par M. Lewal, XX, 280.
Le Mardi de la marquise de Lambert, par M. Emile Colombey, XIX, 220.
Voir aussi CRITIQUE et BIBLIOGRAPHIE.

Littérature française.

La Bayadère, nouvelle, par M. H. Vigneau, XX, 445.
Clarisse, roman, par M. Alph. Dequet, XXII, 310, 493, 600.
Les Courbezon. Scènes de la vie cléricale, par M. Ferdinand Fabre, XXI, 285, 440, 561; XXII, 5, 210, 396.
Les Demi-Dots, roman, par M. Hippolyte Audeval, XXIII, 5, 296, 465, 646.
Les Finesses de M. de Preuil, nouvelle, par M. Arthur Baignères, XXII, 644.
Meryem, roman, par Mme Camille Périer, XXIV, 481, 736.
Une Nuit à Côme. Conte physiologique, par M. Fr. Beslay, XXI, 5.
Prise au mot, nouvelle, par M. Paul Deltuf, XXIV, 228.
La Quatrième femme de Jéroboam, nouvelle, par M. Antoyne de Bême, XXI, 514.
La Vierge de mai, nouvelle, par M. Eugène Muller, XXIII, 291.

Littérature étrangère.

Ecrivains et Poètes modernes de la Pologne : La Poésie oukrainienne. II. Severin Goszczynski, par M. Paul de Saint-Vincent, XX, 726.
Les Historiens de l'Ecole américaine : III. Les Historiens nationaux, par M. Xavier Eyma, XXIV, 289.
Maria Francesca, nouvelle, par M. Paul Heyse, XXIV, 49.
Lavinia, roman, par M. Ruffini, XIX, 5, 177, 384, 575; XX, 28, 240, 408, 577; XXI, 27.
La Poésie en Autriche : Lenau, sa vie et ses œuvres, par M. Albert Lefaivre, XX, 369.
Une Renaissance littéraire en Bohême. Les

Poètes modernes, par M. Alexandre Chodzko. 1re partie : Kolar, Célakovski, XIX, 64; 2e partie : Vocel, Macha, Nébeski, Erben, Koubek, Fricz, Néruda, Halek, Sabina, XX, 5.
Le Roman terrible en Angleterre : Emily Brontë, sa vie, ses œuvres, par M. le baron Ernouf, XXI, 150.

Marine et Droit maritime.

L'affaire du *Trent* et le droit des neutres, par M. Xavier Eyma, XXIV, 540.
De l'Application du recrutement à la marine française, par M. Xavier Robert, XXII, 467.
La Marine française en 1861, par M. le comte G. de la Tour, XIX, 630.

Mélanges.

Des Accidents sur les chemins de fer, par M. Alphonse de Calonne, XXIV, 196.
Le Château de Chambord, quelques pages de son histoire, par M. Jules Loiseleur, XIX, 270.
Les Discours de rentrée de la magistrature, par M. Eugène Asse, XXIV, 176.
L'Ecole des Pages, par M. le vicomte de Noé, XXIV, 707.
La Question des Eaux de Paris, par M. le baron Ernouf, XXIV, 650.
Réception de M. Lacordaire à l'Académie française, par M. Anat. Claveau, XIX, 334.
Séance annuelle de l'Académie des Beaux-Arts, par M. Anat. Claveau, XXIII, 746.
Séance annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et des cinq Académies, par M. Anat. Claveau, XXII, 716.
Les Travaux publics dans Paris : Les Droits de la ville; le Décret du 9 janvier 1861, par M. R. Lançon, XXII, 85.

Philosophie, Religion et Education.

L'Ecole des Pages, par M. le vicomte de Noé, XXIV, 707.
L'Eglise catholique et la Révolution, par M. J. E. Alaux, XXII, 545.
De l'Instruction publique en Allemagne, par M. A. Charlier de Steinbach, XXIV, 193.
Mémoires d'un Mormon, par M. Louis-A. Bertrand, XXIII, 251, 403, 617; XXIV, 94, 255.
Utopistes du XVIIe siècle. Hobbes, par M. Ad. Franck, XXIV, 401.

Poésie.

Amour d'Automne, par M. G. Lafenestre, XXIII, 341.
L'Arlésienne, poème, par M. J. M. Jouffroy, XXIV, 551.
Le Calumet de paix, par M. Charles Baudelaire, XIX, 701.
Chassé-Croisé, par M. Louis Ratisbonne, XIX, 514.
Dans les blés, par M. G. Lafenestre, XXIV, 559.
Désirer, Regretter, par M. Louis Ratisbonne, XIX, 513.
Dessous de forêt, par M. G. Lafenestre, XIX, 331.
Dieu, ode philosophique, par M. Lélut, XXII, 133.
Femmes et Soleil, par M. G. Lafenestre, XXIV, 559.
Les Pierres, par M. Henri de Lacretelle, XXI, 326.
Pourquoi? par M. G. Lafenestre, XXIII, 346.
Réminiscences, par M. G. Lafenestre, XXIII, 344.
La Ruine, par M. G. Lafenestre, XXIII, 337.
Saules et Cyprès, par M. G. Lafenestre, XIII, 343.
Serment d'amour, par M. G. Lafenestre, XIX, 332.
Si..... par M. G. Lafenestre, XIX, 329.
La Vie à Landerneau, par M. Albéric d'Antully, XXIII, 543.
Vie nouvelle, par M. J. M. Jouffroy, XXI, 174.
La Voix, par M. Ch. Baudelaire, XIX, 700.

Politique, Histoire contemporaine.

L'Affaire du *Trent* et le droit des neutres, par M. Xavier Eyma, XXIV 540.
Chronique politique, par M. Ed. Hervé, XIX, 165, 343, 534, 716; par M. A. de Calonne, XX, 160, 352, 550, 760; XXI, 195, 375, 539, 729; XXII, 156, 335, 530, 723, par M. J.-E. Horn, XXIII, 173, 371, 562, 754; XXIV, 181, 384, 580, 808.
Correspondance d'Amérique, du 25 juillet, XXII, 541.
Correspondance de Hongrie, du 23 juillet, XXII, 345.
Correspondance de Varsovie, du 7 avril, XX, 563; du 9 avril, XX, 571; du 25 mai, XXI, 555.
Le Corps législatif sous l'empire du décret du 24 novembre, par M. François Deslay, XIX. 91.
Un Curieux procès : François-Joseph contre Louis Kossuth, par M. J.-E. Horn, XX, 398.
L'Etat de siége en Pologne, par M. A. de Calonne, XXIII. 768.
Le Gouvernement de l'Algérie : Trente mois de ministère spécial, par M. Horace Giraud, XIX, 415.
Les Inquiétudes de l'Allemagne, par M. Alexandre Pey, XX, 680.
De la Liberté française et de ses conditions d'existence, par M. R. Lançon, XIX, 669.
Les libertés parlementaires sous le régime impérial, par M. R. Lançon, XXIV, 516.
Le Mouvement bulgare, ses causes et ses conséquences, par M. Justin Améro. XX, 76.

Le Mouvement de l'Allemagne vers l'unité : Le Nationalverein, par M. Albert Lefaivre, XXI, 232.
Les Nouvelles réformes financières, par M. J.-E. Horn, XXIV, 299.
Les Partis aux Etats-Unis devant l'élection de M. Lincoln. par M. J. Chanut, XIX, 129.
La Politique prussienne et la Nationalité polonaise dans le grand-duché de Posen, par M. Alexandre Pey, XXIV, 5.
La Pologne devant les conséquences des traités de Vienne, par M. A. de Calonne, XX, 304.
La Pologne et la politique impériale, par M. A. de Calonne, XXIII, 186.
La Question des races dans la politique européenne, par M. Ernest Dottain, XXII, 353.
La Question du Holstein et du Schleswig, par M. F.-A. Bamberg, XX, 467.
La Théorie du gouvernement constitutionnel suivant M. Thiers, par M. Ed. Boinvilliers, XXIV, 342.
Des Variations du système d'équilibre en Europe, par M. Ernest Dottain, XX, 128.
La Vérité sur l'esprit russe : Lettre d'un Polonais au prince Dolgoroukow, XXIII, 385.

Sciences.

Notes critiques sur la marche et le développement des sciences, par M. Henri Montucci. — VIII. Les progrès de l'acclimatation. Mammifères : l'alpaca, le lama, la vigogne, l'hémione, le yak, le canna et le nilgau. Oiseaux : faisans, cygnes, gallinacés. Insectes : les vers à soie du mûrier, du ricin, de l'aylanthe et du chêne : Plantes : l'arracacha, l'*emilia rigidula*, le sorgho graine chocolat, le ca-tze, le pou-ha-té, le gin-seng, le coca et le kawa, XX, 525. — IX. La nouvelle comète de 1861. L'Exportation de l'argent et le moyen de la prévenir. Rôle de l'aluminium comme matière monétaire. Comment rechercher la dureté relative des métaux. Nouvelle théorie de l'acier; recherches de M. Frémy. La Pluie rouge de Sienne en Toscane, travaux de MM. Campani et Gabrielli. L'éclairage électrique, XXII, 139. — X. La machine Lenoir ou moteur à air dilaté. Le gaz Chandos. L'oxygène est-il un corps simple? Un nouveau corps simple. Singuliers effets produits par certaines vapeurs sur des couches liquides, le débusscope, XXIII, 348. — XI. La disparition et la réapparition momentanée des comètes. Répulsion réciproque de Pallas et de Cérès. La Comète du 30 juin 1861. Passage de Mercure sur le disque du soleil. L'analyse spectrale. Le rubidium et le cœsium. Le diarium. Le fibrilia. Etudes sur l'histoire naturelle, de M. Delvaille. Une nouvelle pluie rouge à Sienne, XXIV, 776.
Physiologie de la pensée, par M. Lélut, XXI, 265.
Physiologie de la sensation, par M. Lélut, XXI, 635.
Les Substances régénératrices du sol. Le noir animal et les phosphates minéraux, par M. le baron Ernouf, XXIII, 683.

Théâtres.

L'Argent fait peur, de MM. Siraudin et V. Bernard, XXIII, 170. — L'Attaché d'ambassade, de M. H. Meilhac, XXIII, 741. — Béatrix ou la Madone de l'art, de M. Legouvé, XXI, 184. — Le Crétin de la montagne, XXI, 716. — Christophe Colomb, de MM. Mestepès et Barré, XXIII, 170. — Reprise de la Critique de l'Ecole des femmes, XXII, 527. — Le Décaméron, de M. H, Blaze de Bury, XXIII, 172. — Une Dette de jeunesse, XXIII, 560. — Reprise de l'Ecole des femmes, XXII, 527. — Reprise de l'Enfant trouvé, XXIII, 169. — Les Effrontés, de M. E. Augier, XIX, 156. — Esther Ramel, de MM. Devicque et Crisafulli, XXI, 714. — La Famille de Puiméné, de M. Foussier, XIX, 342. — Les Femmes fortes, de M. V. Sardou, XIX, 164, 340. — Reprise d'une Fête de Néron, XX, 154. — La Fille des Chiffonniers, de MM. Anicet Bourgeois et F. Dugué, XXI, 178. — Les Frélons, de M. Capendu, XIX, 342. — La Frileuse, de M. A. Deberscy, XXIII, 169. — Les Funérailles de l'honneur, de M. Vacquerie, XXI, 185. — Reprise de la Grâce de Dieu, XXIV, 371. — Le Gentilhomme pauvre, de M. Dumanoir, XX, 152. Il le faut, de M. Jaime fils, XXI, 183. — L'Institutrice, de M. Paul Foucher, XXIII, 171. — J'ai compromis ma Femme, XX, 152. — Jaloux du passé, de M. Aurélien Scholl, XXI, 184. — Je vous aime, de M. Ch. Hugo, XX, 151. — Un jeune homme qui ne fait rien, de M. Legouvé, XXI, 185. — Loin du pays, de M. Maurice Desvignes, XXII, 521. — Un Mariage de Paris, de MM. Ed. About et de Najac, XXII, 522. — Les Mariages d'aujourd'hui, par M. ***, XXIV, 800. — Le Mur mitoyen, par M. Ed. Pailleron, XXIV, 800. — Reprise de Nicomède, XXI, 716. — Nos intimes, de M. Victorien Sardou, XXIV, 371. — Reprise de l'Œdipe-Roi, XXII, 524. — Reprise de On ne badine pas avec l'amour, XXIV, 371. — Onze jours de siége, XXI, 715. — Les Parents terribles, de MM. Ad. Belot et L. Journault, XXIV, 369. — Piccolino, de M. V. Sardou, XXII, 523. — La Pluie et le beau temps, de M. Léon Gozlan, XXIII, 743. — La Poudre aux yeux, de MM. Labiche et Ed. Martin, XXIII, 743. — La Poule et ses Poussins, de M. de Najac, XXI, 184. — Le Revers de la médaille, de MM. Léonce et Moléri, XXIII, 557. — Les Roueries d'une ingénue, de M. Henri Rochefort, XXIII, 167. — Le Sacrifice d'Iphigénie, de M. A. d'Ennery, XX, 152. — Reprise de la Tour de

Nesle, XXI, 184. — Les Trembleurs, de M. Dumanoir, XXI, 178. — Les Trente-deux duels de Jean Gigon, de M. F. Dugué, XX, 151. — Les Vacances du docteur, de M. Amédée Rolland, XXIII, 744. — Valentine Darmentière, de MM. Dumanoir et Dennery, XXIV, 370. — La Vertu de Célimène, de M. H. Meilhac, XXI, 179. — La Vie indépendante, de M. N. Fournier, XXI, 715. — Les vivacités du capitaine Tic, de MM. Labiche et E. Martin, XXI, 182.

Théâtres lyriques : Reprise d'Alceste, XXIII, 749. — Reprise d'Anna Bolena, XXIV, 382. — Astaroth, de M. de Billemont, XIX, 531. — Au Buisson vert, de M. Gastinel, XXIII, 749. — Au Travers du mur, de M. le prince Poniatowski, XXI, 192. — Un Ballo in Maschera, de M. Verdi. XIX, 529. — La Beauté du Diable, de M. Alary, XXIII, 748. — Reprise du Bijou perdu, XXIII, 749. — La Chanson de Fortunio, de M. Offenbach, XIX, 533. — La Circassienne, de M. Auber, XIX, 526. — Reprise de la Circassienne, XXIV, 379. — Les Deux Cadis, de M. Ymbert, XX, 352. — Reprise de Don Pasquale, XXIV, 381. — L'Etoile de Messine, ballet, XXIV, 377. — Graziosa, ballet, XX, 350. — Reprise de Jaguarita, XXIV, 380. — Le Jardinier galant, de M. Poise, XX, 351. — Madame Grégoire, de M. Clapisson, XIX, 531. — La Madone, de M. Louis Lacombe, XIX, 531. — Maître Claude, de M. de Saint-Georges, XX, 354. — Le Marché des Innocents, ballet, XXIII, 753. — Le Mari sans le savoir, de M. Saint-Remy, XIX, 533. — Marianne, de M. Th. Bitter, XXIII, 748. — Reprise de Pierre de Médicis, XXIII, 752. — Reprise des Mousquetaires de la Reine, XXIII, 747. — Reprise du Postillon de Longjumeau, XXIII, 627. — Royal-Cravate de M. de Massa, XXI, 188. — Salvator Rosa, de M. Duprato, XXI, 189. — Silvio-Silvia, XXIII, 748. — Reprise de la Sirène, XXIV, 379. — La Statue, de M. E. Reyer, XXI, 190. — Tanhaüser, de M. Richard Wagner, XX, 159, 345.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

ANONYME. La Vérité sur l'esprit russe; Lettre d'un Polonais au prince Pierre Dolgoroukow, XXIII, 385.

ALAUX (J.-E.). L'Eglise catholique et la Révolution, XXII, 545.

AMÉRO (Justin). Le Mouvement bulgare, ses causes et ses conséquences, XX, 76.

ASSE (Eugène). Le Discours de rentrée de la magistrature, XXIV, 176. — Revue critique, XXIV, 788.

AUDEVAL (Hippolyte). Les Demi-Dots, roman, XXIII, 5, 226, 465, 646.

BAIGNÈRES (Arthur). Les Finesses de M. de Preuil, XXII, 644.

BAMBERG (F.-A.). La Question du Holstein et du Schleswig, XX, 467.

BARTHÉLEMY (Edouard de). Un Prélat amiral au XVIIe siècle : Henri d'Escoubleau de Sourdis, XXIII, 317.

BAUDELAIRE (Charles). Poésies, XIX, 700, 701.

BÉRE (Antoyne de). La Quatrième femme de Jéroboam, XXI, 514.

BERTRAND (Louis-A.). Mémoires d'un Mormon, XXIII, 251, 403, 617; XXIV, 91, 255.

BERTHAUD (Max). Revue critique, XXI, 733.

BESLAY (François). Le Corps législatif sous l'empire du décret du 24 novembre, 2e partie, XIX, 91. — L'Illusion comique, de Corneille, en 1630 et en 1861, XXI, 668. — De l'Interprétation conjecturale des poèmes homériques dans la critique moderne, XXII, 585. — Lacordaire, sa vie, ses œuvres, XX, 633. — Une Nuit à Côme, conte physiologique, XXI, 5.

BIGNON (le baron). La Pologne en 1811 : Souvenirs d'un diplomate du premier empire. 1re série : XXI, 385, 606; XXII, 60, 169; 2e série, XXIII, 66, 198, 510, 577.

BOINVILLIERS (Edouard). Le Régime de la presse en France, XX, 511. — La Théorie du gouvernement constitutionnel suivant M. Thiers, XXIV, 342.

BOUTET (Paul). Les Chinois, leurs relations avec les Européens, XXIII, 36.

BRIAU (René). Revue critique, XXIV, 563.

BRUNCK (Eusèbe). Revue critique, XXIII, 363.

C. A.). Revue critique, XX, 365; XXI, 358. 734.

CALONNE (Alphonse de). Des Accidents sur les chemins de fer, XXIV, 196. — L'Etat de siége en Pologne, XXIII, 768. — La Peinture contemporaine à l'Exposition de 1861, XXI. 329. — La Pologne devant les conséquences des traités de Vienne, XX, 304. — La Pologne et la Politique impériale, XXIII, 186. — Un Nouveau théâtre pour l'Opéra à Paris, XIX, 295, 477. — La sculpture contemporaine à l'Exposition de 1861, XXI. 679. — Chronique politique, XX, 160. 352, 550, 768; XXI, 195, 375, 539. 722; XXII, 154, 395. 530, 723.

CHANUT (J.). Les Partis aux Etats-Unis devant l'élection de M. Lincoln, XIX, 129.

CHARLIER DE STEINBACH (A.). De l'Instruction publique en Allemagne, XXIV, 122.

CHODZKO (Alexandre) Une renaissance littéraire en Bohême. Les poètes modernes, 1re partie : Koler, Célakowski, XIX, 64; 2e partie : Vocel, Macha, Nebeski, Erben, Koubek, Fricz, Néruda, Halek, Sabina, XX, 5.

CLAVEAU (Anatole). La Guerre c'est la Paix, nouvelle doctrine de M. Proudhon, XXI, 525. — Chronique littéraire XIX, 156, 334, 520, 709; XX, 151, 540; XXI, 178, 361, 713; XXII, 521, 716; XXIII, 167, 367, 557, 741; XXIV, 169, 368, 569, 800.

COLOMBEY (Emile). Les Cabales littéraires au XVIIIe siècle : Les Cafés Gradot, Laurent et Procope, XXIV, 148. — Le Mardi de la marquise de Lambert, XIX, 220.

CRISTAL (Maurice). Les Iles Chausey, leur histoire, leurs habitants, leur histoire naturelle, leurs défenses militaires, XX, 199.

DANGIBAUD (Edouard). De la Centralisation en France, XXI, 655. — De la Jurisprudence du conseil d'Etat en matière d'appels comme d'abus, XX, 105.

DELORME (E.). Les Contes de Perrault; leurs origines, leur nouvelle édition, XXIV, 319.

DELTUF (Paul). Prise au mot, nouvelle, XXIV, 228.

DEQUET (Alphonse). Clarisse, roman, XXII, 310, 493, 700.

DOTTAIN (Ernest). La Lithuanie et la Ruthénie dans leurs rapports avec la Pologne, XXIII, 706. — La Question des races dans la politique européenne, XXII, 353 — Des Races qui ont peuplé l'Italie, XIX, 545. — Des Variations du système d'équilibre en Europe, XX, 198.

E. (B.). Revue critique, XXIII, 191.

E. D. Revue critique, XXIV, 798.

ERNOUF (le baron). Fêtes et coutumes populaires de la Bohême, XXIII, 129. — Le Roman terrible en Angleterre Emily Brontë, sa vie, ses œuvres, XXI, 150. — La question des eaux de Paris, XXIV, 650. — Les Substances régénératrices du sol : le Noir animal et les Phosphates minéraux, XXIII, 683. — Revue critique, XIX, 705; XXI, 360, 361, 363.

EYMA (Xavier). L'Affaire du *Trent* et le droit des neutres, XXIV, 540. — Les Historiens de l'école américaine : III : les Historiens nationaux, XXIV, 282. — La Légende, de la Floride, XXII, 683; XXIII, 96.

FABRE (Ferdinand). Les Courbezon. Scènes de la vie cléricale, XXI, 285, 440; 561; XXII, 5, 210, 396.

FETDEAU (Ernest). Artistes contemporains : E. Clésinger, XXI, 496.

FRANCK (Ad.). Utopistes du XVIIe siècle : Hobbes, XXIV, 401.

GIRAUD (Horace). Le Gouvernement de l'Algérie : Trente mois de ministère, XIX, 415.

HERVÉ (Éd.) Chronique politique, XIX, 165, 343, 534, 716.

HEYSE (Paul). Maria Francesca, nouvelle, XXIV, 49.

HORN (J.-E.). Un Curieux procès : François-Joseph contre Louis Kossuth, XX, 328. — Le Grand-Livre du royaume d'Italie, XXII, 113. — Les Nouvelles réformes financières, XXIV, 299. — De la Situation financière de l'Angleterre à propos du dernier exposé de M. Gladstone, XX, 702. — Chronique politique, XXIII, 173, 371, 562, 754; XXIV. 181, 384, 580, 808.

JOUFFROY (J.-M.). Vie nouvelle, poésie, XXI, 174. — L'Arlésienne, poème, XXIV, 554.

LACRETELLE (Henri de). Les Pierres, poésie, XXI, 326.

LAFENESTRE (Georges). La Poésie contemporaine de 1858 à 1861, 1re partie, XXIII, 437; 2e partie, XXIV, 623. — Poésies, XIX, 329, 331, 332; XXIII, 337; XXIV, 559.

LANÇON (R.). De la Liberté française et de ses conditions d'existence, XIX, 669. — Les Libertés parlementaires sous le régime impérial, XXIV, 516. — Les Travaux publics dans Paris : Les Droits de la Ville; le Décret du 9 janvier 1861, XXII, 85.

LA TOUR (le comte G. de). La Marine française en 1861, XIX, 630.

LAVALLÉE (Théophile). Madame de Maintenon, d'après des documents nouveaux, XXIV, 430.

LEFAIVRE (Albert). Le Mouvement de l'Allemagne vers l'unité : Le Nationalverein, XXI, 232. — La Poésie en Autriche : Lenau, sa vie et ses œuvres, XX, 360.

LÉLUT. Dieu, ode philosophique, XXII, 133. — Physiologie de la pensée, XXI, 261. — Physiologie de la Sensation, XXI, 635.

LÉON. De la Limitation du taux de l'intérêt XXIII, 599. — La Question monétaire en Belgique, XXII, 192.

LEQUIEN (F.) Les Besoins et les Ressources de la France, d'après le budget de 1862, XXI, 126.

LEWAL. Annibal et Magenta, XXII, 288, 374. — Catulle à Sermione : Sa villa du lac de Garde, XXIV, 454, 593. — Le Lac de Côme et Pline le Jeune, XX, 280.

LOISELEUR (Jules). Le Château de Chambord, quelques pages de son histoire, XIX, 270.

MÉNANT (J.) Le Palais de Khorsabad, XXII, 263.

MONTUCCI (Henri). Notes critiques sur la marche et la développement des sciences, XX, 525; XXII, 139; XXIII, 348; XXIV, 776.

MULLER (Eugène). La Vierge de Mai, nouvelle, XXIII, 291.

NOÉ (vicomte de). L'Ecole des Pages, XXIV, 707.

PARIEU (E. de). Etat de la Question monétaire en 1861, XXI, 209. — Des Impôts de consommation (8e et 9e parties) : Les Impôts sur les boissons, XX, 177; XXIV, 201. — Revue critique, XXIII, 190.

PÉRIER (Mme Camille). Meryem, roman, XXIV, 481, 736.

PEY (Alexandre). Les Inquiétudes de l'Allemagne, XX, 681. — La Politique prussienne et la Nationalité polonaise dans le grand-duché de Posen, XXIV, 5.

RATISBONNE (Louis). Poésies, XIX, 513.

RAVELET (Armand). De l'Education des classes ouvrières : Les Salles d'asile, XIX, 45.

ROBERT (Xavier). De l'application du recrutement à la marine française, XXII, 467.

ROCHA (Ernest). Revue critique : Alfred Tonnellé, XXIII, 547.

ROGUÈS (A.). De la condition économique du travail en France et chez quelques peuples étrangers, XXI, 416.

RUFFINI. Lavinia, roman, XIX, 5, 177, 384, 575; XX, 28, 240, 408, 577; XXI, 27.

SACHOT (Octave). Revue critique, XXIV, 794.

SAINT-VINCENT (Paul de). Ecrivains et poètes modernes de la Pologne. — La Poésie oukrainienne, II. Severin Goszczynski, XX, 726.

STEIGER (R. de). Les Suisses dans les Deux-Siciles en 1848 et 1849 : 1re partie : Le 15 mai à Naples, XIX, 235; 2e partie : La Prise de Messine, XIX, 353.

VALLÉE (Oscar de). Monsieur de Malesherbes et la Liberté de la presse, XIX, 455.

VATTEMARE (Hippolyte). L'Amérique centrale, son état actuel, son avenir : I. Constitution physique, Histoire, XXIV, 674.

VIGNEAU (H.). La Bayadère, nouvelle, XX, 445.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN. Revue critique, XIX, 545; XXIII, 554; XXIV, 567; XXIV, 793.

WILHELM. Revue musicale, XIX, 528: XX 159; XXIII, 547; XXIV, 376.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.